Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

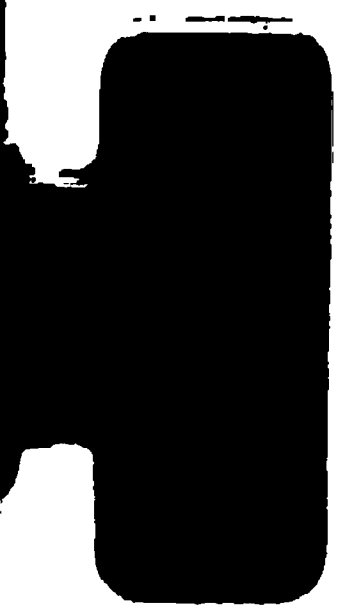

207

Rev. 12 4 + sgl

AS. 7-8

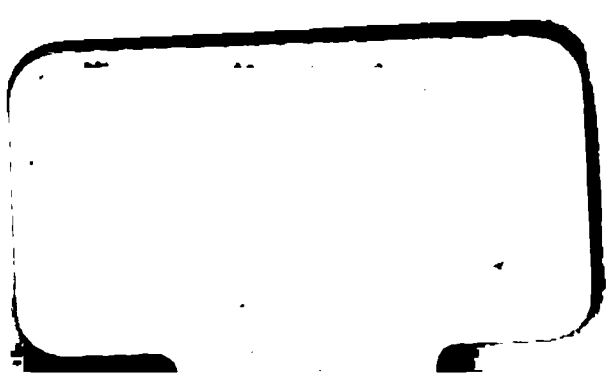

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

de preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME VII.

BODLEIANA · BIBLIOTHECA ·

(46e Volume de la collection.)

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,
RUE DE BABYLONE, N° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1853.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 37. — JANVIER 1853.

Lettre de N. S. P. le Pape Pie IX à S. M. le roi de Sardaigne. 7
Mise à l'index de la théologie de Bailly enseignée dans la plupart des séminaires, et diverses éditions de cet ouvrage; par M. BONNETTY. 14
Les huit premiers conciles (5e article). Le concile de Calcédoine et la lettre de saint Léon; par M. Edouard DUMONT. 19
Observations sur un mémoire adressé à l'Episcopat sous ce titre : *Sur la situation présente de l'Eglise gallicane relativement au droit coutumier*; par S. E. le cardinal GOUSSET. 34
Lettre de M. BONNETTY à l'égard de la hiérarchie catholique, suivie des persiflages de M. l'abbé COGNAT. 47
Lettre du R. P. D. Gaétano Milone, barnabite, sur quelques points de la philosophie des *Annales*, avec la réponse de M. BONNETTY. 52
Sur le Rationalisme dangereux et le Traditionalisme véritable, 1re lettre à M. Bonnetty; par M. l'abbé CAUPERT, professeur de philosophie au grand séminaire à Versailles. 79
Nouvelles et Mélanges. — Le concile d'Amiens, les matières qui y ont été traitées et cérémonies de sa clôture. 93

N° 38. — FÉVRIER 1853.

Le vrai et le faux Traditionalisme ou examen d'un exposé fait par M. l'abbé BOUIX du système traditionnel; avec les observations de M. BONNETTY. 101
Les huits premiers conciles (6e article). S. Léon casse le 28e canon de Calcédoine égalant l'Evêque de Constantinople au Pape, par M. Ed. DUMONT. 124
Note sur la différence de la faculté et de la notion, d'après S. THOMAS. 138
La Croix trouvée en Chine en 1636, avec une inscription traduite du chinois en langue russe par M. Léontiewski, et du russe en français par M. MARCHAL de Lunévi le. 139
Lithographie. — Vue intérieure du temple chinois où se trouve le monument de Si-gan-fou. 151
Gravure représentant la croix sculptée sur ce monument. 154
Véritable état de la question traditionnelle; par M. BONNETTY. 178
Avis à nos lecteurs. 180

Nos 39 et 40. — MARS ET AVRIL.

Allocution de notre très-saint Père le Pape Pie IX dans le consistoire secret du 7 mars 1853, sur le concordat conclu avec le roi de Hollande, et avec la république de Costa Ricca. 181
Lithographie. — Double face d'une coupe impériale chinoise des oblations, avec une notice par M. Marchal, et une scène d'initiation assyrienne. 191
Traditions primitives conservées dans les hiéroglyphes des anciens peuples à propos d'une fort belle coupe en agate orientale, rapportée des confins de la Chine, et comparée aux cylindres babyloniens et assyriens, cylindres qui offrent de singuliers rapports avec les traditions bibliques; par M. le chevalier de PARAVEY. 192

Les huit premiers conciles (7e art.). Des appels à Rome ; un évêque hérétique de Constantinople déposé par le Pape ; par M. Ed. DUMONT. 208
Preuves nouvelles de la nécessité de l'autorité suprême du Souverain Pontife tirées des débats qui ont eu lieu dans l'Eglise de France, avec les diverses pièces à l'appui ; par M. BONNETTY. 224
Encyclique de S. S. Pie IX aux cardinaux, archevêques et évêques de France, sur les divisions qui se sont élevées dans ces derniers tems ; suivie de ses brefs à la *Civiltà cattolica*, à M. Nicolas et à M. Drach, terminées par un bref de S. S. *Grégoire XVI* à M. BONNETTY. 291
Etude sur la vie et les ouvrages de Ducange, par M. Feugère ; par M. GUENEBAULD. 312
Nouvelles et Mélanges. — Rétractation de M. l'abbé Chantôme. 323
Bibliographie. — Missions et Pêcheries, par M. Thomassy. 324

N° 41. — MAI.

Les huit premiers conciles (8e art.). Défense du Pape Vigile ; fausseté des accusations portées contre lui ; par M. Edouard DUMONT. 325
Analyse des lettres pascales de saint Athanase récemment publiées et traduites ; par M. NÈVE. 341
Grammaire comparée des langues bibliques ou application des découvertes de Champollion à l'étude des langues dans lesquelles ont été écrits les livres saints (1re partie). Histoire et analyse des alphabets sémitiques et européens, par M. Van Dyval ; par M. BONNETTY. 349
Lithographie. — Le *Pater* en caractères phéniciens et samaritains lu à l'envers en lettres latines. 358
Critique générale et réfutation des OEuvres de M. Aug. Thierry, de M. Aubineau ; par M. Alexis COMBEGUILLE. 364
Une réclamation de M. l'abbé DELACOUTURE avec la réponse de M. BONNETTY. 370
Appendice sur la question de savoir si le cardinal Bellarmin a été mis à l'index ; par M. BONNETTY. 374
Détail des nouvelles découvertes faites à Ninive et dans ses environs. 379
Dictionnaire de diplomatique, ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques ; du mot *Pâques* au mot *Pénitens*, par M. BONNETTY. 389
Bibliographie. — *Patrum nova bibliotheca*, de S. E. le cardinal Mai. — Les papes géographes, de M. THOMASSY. 400
Nouvelles et Mélanges. — Ouvrages mis à l'index. 404

N° 42. — JUIN.

Lettre du cardinal Antonelli à Mgr de Montauban. 405
Les huit premiers conciles (9e art.). Persécution de Justinien contre le Pape Vigile ; par M. DUMONT. 407
Sur le Rationalisme dangereux et le Traditionalisme véritable ; 2e lettre de M. l'abbé CAUPERT. 422
Saint Thomas étudié chez les Juifs ; par M. F. N. 446
Mort de M. Donoso Cortès, de Mgr Garibaldi, de S. E. le card. Brignole, du R. P. Roothaan ; par M. BONNETTY. 449
Compte rendu à nos abonnés ; par M. BONNETTY. 468
Table alphabétique des matières, des auteurs et des ouvrages. 476

PARIS. — TYP. DE H. VRAYET DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

QUATRIÈME SÉRIE.

IVe SÉRIE. TOME VII. — N° 37; 1853. (46e *vol. de la coll.*)

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 37. — Janvier 1853.

Orthodoxie catholique.

LETTRE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX

A S. M. LE ROI DE SARDAIGNE.

Castelgandolfo, ce 19 septembre 1852.

La lettre en date du 25 juillet dernier que Votre Majesté Nous a fait remettre, à l'occasion d'une autre lettre que Nous lui avions adressée, a donné à notre cœur des motifs de consolation, car Nous y avons vu une demande faite par un souverain catholique au chef de l'Église dans la question si grave du projet de loi sur les mariages civils. Cette preuve de respect envers notre sainte religion que Nous donne Votre Majesté, témoigne d'une manière éclatante du glorieux héritage que lui ont transmis ses augustes aïeux, Nous voulons dire l'amour pour la foi qu'ils professaient, et Nous inspire la ferme confiance que Votre Majesté saura en conserver le dépôt dans toute sa pureté, pour l'avantage de tous ses sujets et malgré la perversité des tems présents.

Cette lettre de Votre Majesté Nous engage à remplir les devoirs de Notre ministère apostolique, en lui adressant une réponse franche et décisive; Nous le faisons d'autant plus volontiers que Votre Majesté Nous donne l'assurance qu'elle tiendra grand compte de cette réponse.

Sans entrer dans la discussion de ce que contiennent les écrits des ministres royaux que Votre Majesté Nous a fait adresser, et où l'on prétend faire tout à la fois l'apologie de la loi du 9 avril 1850 et celle du projet de loi sur le mariage civil, représentant cette

dernière comme une conséquence des engagements pris par la publication de la première; sans faire observer que l'on fait cette apologie au moment même où se trouvent pendantes les négociations commencées pour la conciliation avec les droits de l'Église violés par ces lois. Sans qualifier certains principes formulés dans ces écrits, et qui sont manifestement contraires à la sainte discipline de l'Église, Nous Nous proposons seulement d'exposer, avec la brièveté qu'exigent les limites d'une lettre, quelle est sur le point en question la doctrine catholique. Votre Majesté trouvera dans cette doctrine tout ce qui est nécessaire pour qu'une affaire aussi importante soit terminée conformément aux règles. Nous sommes d'autant plus convaincu de pouvoir obtenir ce résultat, que les ministres de Votre Majesté ont déclaré qu'ils ne consentiraient jamais à faire une proposition contraire aux préceptes de la religion, quelles que puissent être les opinions dominantes.

C'est un dogme de foi que le mariage a été élevé par Jésus-Christ Notre-Seigneur à la dignité de sacrement, et c'est un point de la doctrine de l'Église catholique, que le sacrement n'est pas une qualité accidentelle surajoutée au contrat, mais qu'il est de l'essence même du mariage, de telle sorte que l'union conjugale entre des chrétiens n'est légitime que dans le mariage-sacrement, hors duquel il n'y a qu'un pur concubinage.

Une loi civile qui, supposant le sacrement divisible du contrat de mariage pour des catholiques, prétend en régler la validité, contredit la doctrine de l'Église, usurpe ses droits inaliénables, et, dans la pratique, met sur le même rang le concubinage et le sacrement de mariage, en les sanctionnant l'un et l'autre comme également légitimes.

La doctrine de l'Église ne serait pas sauve et les droits de l'Église ne seraient pas suffisamment garantis par l'adoption, à la suite de la discussion qui doit avoir lieu au Sénat, des deux conditions indiquées par les ministres de Votre Majesté, savoir: 1° que la loi reconnaîtra comme valides les mariages célébrés régulièrement devant l'Église, et 2° que lorsqu'un mariage dont l'Église ne reconnaît pas la validité aura été célébré, celle des deux parties qui voudrait plus tard se conformer aux préceptes de l'É-

glise ne sera pas tenue de persévérer dans une cohabitation condamnée par la religion.

Quant à la première condition, ou on entend par mariages valides les mariages régulièrement célébrés devant l'Eglise, et, dans ce cas, non-seulement la distinction de la loi serait superflue, mais il y aurait une véritable usurpation sur le pouvoir légitime, si la loi civile prétendait connaître et juger des cas où le sacrement de mariage a été ou n'a pas été célébré régulièrement *devant l'Église;* ou bien on entend par mariages valides devant l'Église les seuls mariages contractés *régulièrement*, c'est-à-dire conformément aux lois civiles, et, dans cette hypothèse, on est encore conduit à la violation d'un droit qui est exclusivement de la compétence de l'Église.

Quant à la deuxième condition, en laissant à l'une des deux parties la liberté de ne pas persévérer dans une cohabitation illicite, attendu la nullité du mariage qui n'aurait été célébré ni devant l'Église ni conformément à ses lois, on n'en laisserait pas moins subsister comme légitime devant le pouvoir civil une union condamnée par la religion.

Au reste, les deux conditions ne détruisent ni l'une ni l'autre la supposition que le projet de loi prend pour point de départ dans toutes ses dispositions, savoir : que dans le mariage le sacrement est séparé du contrat, et par cela même elles laissent subsister l'opposition déjà indiquée entre ce projet de loi et la doctrine de l'Église sur le mariage.

Que César, gardant ce qui est à César, laisse à l'Église ce qui est à l'Église; il n'y a pas d'autre moyen de conciliation. Que le pouvoir civil dispose des effets civils qui dérivent du mariage, mais qu'il laisse l'Église régler la validité du mariage même entre chrétiens. Que la loi civile prenne pour point de départ la validité ou l'invalidité du mariage comme l'Église les détermine, et partant de ce fait, qu'elle ne peut pas constituer (cela est hors de sa sphère), qu'elle en règle les effets civils.

La lettre de Votre Majesté Nous engage encore à donner des éclaircissements sur quelques autres propositions que Nous y avons remarquées. Et d'abord, Votre Majesté dit avoir appris par un ca-

nal qu'elle doit croire officiel que Nous n'avons pas regardé comme nuisible à l'Église la présentation de la loi susdite. Nous avons voulu Nous entretenir sur ce point, avant son départ de Rome, avec le ministre de Votre Majesté, le comte Bertone. Il nous a assuré sur l'honneur qu'il s'était borné uniquement à écrire aux ministres de Votre Majesté que le Pape ne pourrait rien opposer, si, tout en conservant au sacrement tous ses droits sacrés et la liberté à laquelle il a droit, on faisait des lois relatives exclusivement aux effets civils du mariage.

Votre Majesté ajoute que les lois sur le mariage qui sont en vigueur dans certains Etats limitrophes du royaume du Piémont n'ont pas empêché le Saint-Siége de regarder ces États d'un œil de bienveillance et d'amour. A ceci nous répondrons que le Saint-Siége n'est jamais indifférent aux faits que l'on cite, et qu'il a toujours réclamé contre ces lois depuis le moment où leur existence lui a été connue; les documents où sont consignées les remontrances faites à ce sujet se conservent encore dans Nos archives. Cela ne l'a jamais empêché cependant, et cela ne l'empêchera jamais d'aimer les catholiques des nations qui ont été contraintes de se soumettre aux exigences des lois susdites. Devrions-Nous cesser d'aimer les catholiques du royaume de Votre Majesté s'ils se trouvaient dans la dure nécessité de subir la loi en discussion? Assurément non! Nous dirons plus : les sentiments de charité envers Votre Majesté devraient-ils s'éteindre en Nous si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle se trouvait entraînée à revêtir cette loi de sa sanction royale? Notre charité redoublerait au contraire, et ce serait avec une ardeur encore plus grande que Nous adresserions à Dieu de ferventes prières, le suppliant de ne pas retirer de dessus la tête de Votre Majesté sa main toute-puissante et de daigner lui accorder plus abondamment que jamais le secours des lumières et des inspirations de sa grâce.

Il nous est cependant impossible de ne pas comprendre dans toute son étendue le devoir qui Nous est imposé, de prévenir le mal autant que cela dépend de Nous, et Nous déclarons à Votre Majesté que si le Saint-Siége a déjà réclamé en diverses occasions contre les lois de cette nature, il est aujourd'hui plus que jamais

obligé de réclamer encore vis-à-vis du Piémont et de donner à ces réclamations la forme la plus solennelle, et cela précisément parce que le ministère de Votre Majesté invoque l'exemple des autres États, exemple funeste dont c'est Notre devoir d'empêcher l'imitation, et aussi parce que le moment choisi pour préparer l'établissement de cette loi étant celui où les négociations sont ouvertes pour le règlement d'autres affaires, cette circonstance pourrait donner lieu de supposer qu'il y a en cela quelque connivence de la part du Saint-Siége. Une telle détermination Nous sera véritablement douloureuse. Mais nous ne pourrons en aucune manière Nous décharger de ce devoir devant Dieu, qui Nous a confié le gouvernement de l'Église et la garde de ses droits. En faisant disparaître la cause qui Nous oblige à le remplir, Votre Majesté pourrait nous apporter un grand soulagement, et une seule parole d'Elle sur ce point mettrait le comble à la consolation que Nous avons éprouvée lorsqu'elle s'est adressée directement à Nous. Plus la réponse de Votre Majesté sera prompte, plus elle sera douce à Notre cœur, car elle viendra le délivrer d'une pensée qui l'accable, mais que Nous serons cependant contraint de réaliser dans toute son étendue, quand un devoir de conscience exigera rigoureusement de Nous cet acte solennel.

Il nous reste maintenant à lever l'équivoque qui trompe Votre Majesté en ce qui touche l'administration du diocèse de Turin. Pour éviter des longueurs superflues, Nous Nous contenterons de prier Votre Majesté d'avoir la patience de lire les deux lettres que Nous lui avons adressées sous les dates des 7 septembre et 9 novembre 1849. Le ministre de Votre Majesté à Rome, qui se trouve aujourd'hui à Turin, pourra lui rapporter à ce sujet une réflexion qu'il a entendue de Notre bouche, et que nous rappellerons ici en toute simplicité. Ce ministre insistant pour la nomination d'un administrateur dans le diocèse de Turin, Nous lui fîmes observer que le ministère piémontais, en prenant la responsabilité de l'incarcération et de l'exil, si dignes de réprobation, de Mgr l'Archevêque de Turin, avait obtenu un résultat que probablement il ne se proposait pas, ces mesures ayant rendu ce prélat l'objet des sympathies et de la vénération d'une si grande partie du catholi-

cisme, qui s'est plu à les manifester en tant de manières. Il s'ensuit que Nous sommes aujourd'hui dans l'impossibilité de paraître Nous mettre en opposition avec ce sentiment d'admiration exprimé par le monde catholique, en privant Mgr l'Archevêque de Turin de l'administration de son diocèse.

Nous terminerons en répondant à la dernière observation que Nous fait Votre Majesté. On accuse une partie du clergé catholique piémontais de faire la guerre au gouvernement de Votre Majesté et de pousser ses sujets à la révolte contre Elle et contre ses lois. Une telle accusation Nous paraîtrait invraisemblable, si elle n'était formulée par Votre Majesté, qui assure avoir en main les documens par lesquels elle est justifiée. Nous regrettons de n'avoir aucune connaissance de ces documens et de Nous trouver ainsi dans l'impossibilité de savoir quels sont les membres du clergé qui donnent les mains à la détestable entreprise d'une révolution en Piémont. Cette ignorance ne nous permet pas de les punir. Toutefois, si par les mots excitation à la révolte, on voulait parler des écrits que le clergé piémontais a fait paraître pour s'opposer au projet de loi sur le mariage, Nous dirons, tout en faisant abstraction de la manière dont quelques-uns auront pu s'y prendre, qu'en cela le clergé a fait son devoir. Nous écrivons à Votre Majesté que la loi n'est pas catholique. Or, si la loi n'est pas catholique, le clergé est obligé d'en prévenir les fidèles, dût-il, en le faisant, s'exposer aux plus grands dangers. Majesté, c'est au nom de Jésus-Christ, dont, malgré Notre indignité, Nous sommes le Vicaire, que Nous vous parlons, et Nous vous disons en son nom sacré de ne pas donner votre sanction à cette loi, qui sera la source de mille désordres.

Nous prions aussi Votre Majesté de vouloir bien ordonner qu'un frein soit mis à la presse, qui regorge continuellement de blasphèmes et d'immoralités. Ah! de grâce! par pitié, mon Dieu! que ces péchés ne retombent point sur celui qui, en ayant la puissance, ne voudrait pas mettre obstacle à la cause qui les produit! Votre Majesté se plaint du clergé; mais ce clergé a été, dans ces dernières années, persévéramment outragé, moqué, calomnié, livré à l'opprobre et à la dérision par presque tous les journaux

qui s'impriment dans le Piémont; on ne saurait redire toutes les infamies, toutes les invectives haineuses répandues contre lui. Et maintenant, parce qu'il défend la pureté de la foi et les principes de la vertu, il doit encourir la disgrâce de Votre Majesté? Nous ne pouvons le croire, et Nous Nous abandonnons de tout cœur à l'espérance de voir Votre Majesté soutenir les droits, protéger les ministres de l'Église, et délivrer son peuple du joug de ces lois qui attestent la décadence de la religion et de la moralité dans les États qui ont à les subir.

Plein de cette confiance, Nous élevons les mains au Ciel, priant la très-sainte Trinité de faire descendre la bénédiction apostolique sur la personne auguste de Votre Majesté et sur toute sa royale famille.

PIUS P. P. IX.

Pontif. Nostri anno VII.

Orthodoxie catholique.

MISE A L'INDEX DE LA THÉOLOGIE DE BAILLY

ENSEIGNÉE

DANS LA PLUPART DES SÉMINAIRES.

Le journal officiel de Rome, du 14 décembre dernier, a publié le décret suivant de la *Congrégation de l'Index*, revêtu de la sanction du Souverain-Pontife et publié par son ordre :

DÉCRET. — *Samedi 7 décembre* 1852.

« La Sacrée Congrégation des éminentissimes et révérendissi-
» mes cardinaux de la sainte Église romaine — préposés et délé-
» gués par notre Saint-Père le Pape PIE IX et par le Saint-Siége
» apostolique à l'index des livres de mauvaise doctrine, à leur
» proscription, leur correction et leur autorisation dans l'univer-
» salité de la société chrétienne, — tenue dans le palais aposto-
» lique du Vatican, a condamé et condamne, elle a proscrit et elle
» proscrit, elle a ordonné et ordonne, d'insérer dans l'*Index des*
» *livres* prohibés comme ayant été condamnés ailleurs, les ouvrages
» qui suivent :

» *La Filosofia delle scuole italiane*, lettere al professore G. M.
» Bertini per *Ausonio Franchi*. (Décret du 7 décembre 1852.)

» *THEOLOGIA DOGMATICA ET MORALIS ad usum semi-*
» *nariorum : auctore* Ludovico BAILLY. *Donec corrigatur*. (Même
» décret.)

» *Philosophie du mariage*, histoire de l'homme et de la femme
» mariés, dans leurs rapports physiques et moraux...., par *A. De-*
» *bay*. (Même décret.)

» *La Biblia*, canti di *G. Regaldi*. (Même décret.)

» *Maria la Spagnuola*, Storia contemporanea de Madrid, com-
» posta da Vencesloa *Ayguals de Izco*... Prima versione italiana di
» *F. Giuntini*. (Par décret du 6 septembre 1852.) Le traducteur
» italien s'est soumis et a condamné son ouvrage.

» C'est pourquoi que personne, de quelque degré et de quelque » condition qu'elle soit, n'ose en quelque lieu et langue que ce soit, » éditer à l'avenir, lire, retenir les susdits ouvrages condamnés et » proscrits; qu'on soit tenu de les remettre aux ordinaires des » lieux ou aux inquisiteurs de l'hérésie, sous les peines indiquées » dans l'*Index* des livres défendus.

» Ces choses ayant été référées à notre Saint-Père le Pape Pie IX, » par le soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation, Sa Sain- » teté a *approuvé le décret* et en a *ordonné la promulgation*. En » foi de quoi, donné à Rome, le 9 décembre 1852. »

J. A., évêque de Sabine; cardinal Brignole,
préfet de la Congrégation.

La *Voix de la Vérité* fit suivre cette annonce des lignes suivantes :

Cette pièce ne pourra que faire la plus profonde sensation en France, à cause du blâme infligé à la *Théologie* de Bailly, presque universellement adoptée. Le *gallicanisme* qui a déjà été frappé plusieurs fois obliquement par de précédens décrets, nous semble frappé en pleine poitrine par le décret présent :

Ainsi, les éditions si nombreuses du prince des théologiens classiques se trouvent paralysées par le fait même; ainsi, presque toutes les études sont suspendues, pour ne pas dire changées de fond en comble; ainsi, l'enseignement d'un si grand nombre de professeurs réguliers et séculiers pèse peu dans la balance romaine; ainsi, surtout, l'approbation, au moins implicite, de l'immense majorité des évêques depuis cinquante ans passe comme inaperçue.

Décidément Rome ne veut plus tolérer l'enseignement des *quatre articles*, si tant est qu'elle ne les condamne pas bientôt explicitement. Nous ne connaissons pas d'acte plus grave émanant de l'*Index* depuis son institution, ni même de Rome depuis le Concordat.

Cette condamnation est en effet fort grave, et montre l'imprudence de ces abbés-journalistes qui, au lieu de discuter amicalement et paisiblement les améliorations que, de toutes parts, évêques, prêtres et laïques, ordonnent ou conseillent dans l'enseignement, insultent tous ceux qui osent seulement dire *qu'il y a quelque chose à répondre*. Comme Bailly est incontestablement le théologien qui a eu la plus grande influence sur l'éducation du clergé actuel, il ne sera pas inutile de dire quelques mots de sa personne et de cette théologie.

Bailly (Louis), naquit en 1730 à Bligny, près de Beaune, d'une famille honorable. Il était oncle, par sa mère, de M. l'abbé Foisset, trop tôt ravi à la science catholique, et qui fut, de 1830 à 1842, l'un des rédacteurs les plus distingués des *Annales de philosophie*. C'est lui-même qui nous apprit cette parenté dans notre t. IV, p. 136 (1re série). M. l'abbé Bailly fut successivement bachelier de Sorbonne, puis chanoine de la cathédrale de Dijon. Le parlement ayant supprimé les jésuites en France en 1763, Mgr d'Apchon, évêque de Dijon, nomma M. Bailly pour les remplacer, comme professeur de théologie au séminaire, poste qu'il occupa pendant près de 25 ans. A l'époque de la révolution, l'abbé Bailly refusa le serment à la constitution civile du clergé, et se retira en Suisse. Il rentra en France après le concordat, et se fixa dans sa ville natale; il y remplit les humbles fonctions d'aumônier à l'hospice, jusqu'à sa mort, qui arriva en 1808.

Voici quels sont les principaux écrits et les principales éditions de Bailly ;

1776. *Tractatus de Ecclesia Christi, ad usum seminariorum ;* à Dijon. 2 vol. in-12 d'environ 700 pages.

1777. *Tractatus de vera religione, ad usum seminariorum;* Dijon. 2 vol. in-12. En 1785, ce livre était arrivé à sa 6e édition.

Feller juge ces deux traités en disant que « généralement estimés, » ils laissent beaucoup à désirer pour le fond et pour la forme. »

1781. *De l'Immortalité de l'âme*, ou *Essai sur l'excellence de l'homme*. Dijon. in-12.

.....*Principes de la Foi catholique*, publiés en Suisse.

1789. *Theologia dogmatica et moralis, ad usum seminariorum.* Dijon. 8 vol. in-12.

C'est celle qui vient d'être mise à l'index. Elle a eu des éditions on peut dire sans nombre. Nous allons noter les principales.

1804. *Eadem*. Lyon, 2e *édition* donnée par l'auteur, *adaptée aux circonstances et aux usages introduits par le nouveau code et le concordat.*

1823. *Eadem*. Lyon, avec le volume suivant : *Annotationes et tabulæ ad theologiam L. Bailly continentes : 1° Appendicem de notis Ecclesiæ ; 2° Documenta codicis civilis dispositionibus Eccle-*

sæ accommodata, ex Institutionibus theologicis, ad usum seminarii Cenomanensis excerpta, cum permissu auctoris; 3° *Tabulam analyticam tractatuum qui in unoquoque theologiæ Bailly volumine continentur*. Lyon, vol. in-12.

1824. *Eadem. Nova editio, accuratius emendata et aucta dissertatione De miraculis.* 8 vol.

1841. *Eadem. Editio nova, cui notæ adduntur amplissimæ cura et studio domini Receveur.* 8 vol. in-12; à Lyon, chez Pélagaud.

M. Receveur est le doyen de la Faculté de théologie de Paris.

1842. *Eadem. Cura Receveur;* à Lyon, chez Lesne.

1844. *Eadem. Cura Receveur;* à Lyon, chez Lesne ; à Paris, chez Poussielgue-Rusand, à laquelle on a joint le traité suivant :

Tractatus de justitia et jure, auctore D. Lyonnet; Tractatus de contractibus, auctore D. Lyonnet, formant les 1re et 2e parties du t. VIII de la *Theologia moralis*, réimprimée et augmentée en 1848.

M. l'abbé Lyonnet est aujourd'hui évêque d'Autun.

1845. *Eadem Theologia moralis cura Receveur;* à Lyon, chez Pélagaud.

1846. *Eadem. Cura Receveur;* à Lyon, chez Pélagaud.

1848. *Eadem. Cura Receveur;* à Lyon, chez Pélagaud.

1851. *Eadem. Cura Receveur;* à Lyon, chez Pélagaud.

On voit quel immense débit avait ce livre qui pourtant enseignait des doctrines condamnables.

Dès que le décret de la *Congrégation de l'Index* a été connu en France, et sans qu'on ait attendu sa promulgation par diocèse, comme l'exigent les auteurs du *Mémoire clandestin*, les professeurs catholiques se sont hâtés de s'y soumettre. Nous ne croyons pas qu'il existe un seul séminaire où cette théologie soit encore enseignée.

Les libraires aussi n'ont pas tardé à montrer leur obéissance à la voix du Docteur universel.

Voici les diverses déclarations que nous lisons dans plusieurs journaux :

Je viens d'apprendre que la *Théologie de Bailly*, ouvrage qui se trouve à ma librairie, avait été condamnée par la Sacrée *Congrégation de l'Index*. Je m'em-

presse de me soumettre à cette décision et de déclarer que désormais je suspends entièrement la vente de cet ouvrage et que les annonces insérées dans les journaux et dans mon catalogue seront considérées comme non avenues.

1er janvier 1853. Veuve POUSSIELGUE-RUSAND.

Voici une autre déclaration du libraire qui avait le plus édité de ces théologies :

Lyon, le 5 janvier 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Un décret de la *Congrégation de l'Index* a prohibé la *Théologie dogmatique et morale, à l'usage des séminaires*, par Bailly. L'auteur est mort en 1808, et je suis depuis longtems le *seul éditeur de son ouvrage*; c'est donc à moi que reviennent le devoir et le droit de faire acte de soumission. Aussi dès que j'ai eu connaissance du décret, il y a près de quinze jours, je me suis empressé d'écrire à S. Ex. Mgr le Nonce et à S. E. le cardinal Brignole, préfet de l'*Index*, pour leur déclarer que je faisais volontiers le sacrifice de toute une édition récemment publiée, et des planches stéréotypées des huit volumes de la *Théologie* de Bailly. Mais comme le décret porte *donec corrigatur*, je leur ai demandé la liste et l'indication des passages incriminés, afin de les faire corriger, bien déterminé toutefois à supprimer complètement le tout, si l'on juge que l'ouvrage ne puisse être amélioré par des corrections. J'attendais une réponse avant de rendre ma déclaration publique; mais des libraires que la décision de la *Congrégation de l'Index* concerne fort indirectement et atteint très-légèrement ayant cru devoir, par un zèle bien louable sans doute, faire publiquement acte de soumission, j'ai craint que mon silence ne fût mal interprété, et je viens vous prier de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur, etc. J.-B. PÉLAGAUD.

Toutes ces dispositions sont celles de chrétiens soumis à l'Eglise et à ses décisions; nous ne pouvons que les en féliciter, et nous pouvons hardiment donner ces laïques en exemple aux auteurs du *Mémoire clandestin*, qui signifient qu'ils ne se soumettront qu'après je ne sais combien de difficultés. Un fils doit se soumettre dès qu'il connaît la volonté de son père.

A. BONNETTY.

Histoire ecclésiastique.

LES HUIT PREMIERS CONCILES.

5e Article [1].

LE CONCILE DE CALCÉDOINE ET LA LETTRE DE SAINT LÉON.

Deuxième *session* de Calcédoine; lettre dogmatique de S. Léon; adhésion unanime du concile. — 3e *session*. Dioscore jugé par sentence des légats. — 4e *session*. Résistance des évêques égyptiens. La lettre pontificale a-t-elle été *examinée*, comme le veut Quesnel? — 5e *session*. Tentative pour éluder la lettre pontificale; vif débat. — 6e *session*. La lettre dogmatique de S. Léon est enfin comprise dans la définition.

L'inconvénient de l'intervention laïque ne semblait pas à craindre à Calcédoine; il semble qu'on ait voulu s'en défendre à la seconde session, et pourtant, il faut l'avouer, cette intervention fut alors un bonheur. On avait exclu les accusés; les juges, après avoir constaté le résultat de l'examen précédent et l'iniquité évidente du jugement porté à Éphèse contre Flavien et Eusèbe, proposèrent de statuer sur la foi, pour laquelle principalement le concile avait été convoqué. Ils protestaient d'ailleurs s'en tenir à la tradition exposée par les pères de Nicée et de Constantinople. — Personne, répondirent les évêques, ne fait une autre exposition; nous n'oserions l'entreprendre; nous ne pouvons autrement que les pères. Un évêque ajouta: Tout est dit sur Eutychès; l'évêque de Rome a décidé, nous avons souscrit à sa lettre. Tous reprirent: Nous disons de même. Les juges, peu satisfaits, demandèrent cependant qu'une commission fût formée d'un ou deux évêques, choisis de chaque province par les métropolitains, pour s'entendre à ce sujet: S'ils sont d'accord, plus d'incertitude, sinon, nous connaîtrons leurs opinions. Il fut répliqué qu'on ne ferait point d'exposition par écrit, la règle voulant que ce qui a été déjà exposé suffît. Un évêque représenta ensuite qu'il fallait quelque tems pour dresser convenable-

[1] Voir le 4e article au n° précédent, t. VI, p. 405.

ment une profession de foi d'après Nicée, Ephèse, et les écrits de S. Cyrille, des papes Célestin et Léon; sur quoi un autre évêque dit, que la foi était assez examinée, et qu'il suffisait de lire la lettre du pape. Les juges y consentirent et on lut les symboles de Nicée, de Constantinople, les deux lettres de S. Cyrille à Nestorius et à Jean d'Antioche, enfin la belle exposition de doctrine adressée par S. Léon à Flavien [1]. Alors retentirent unanimement ces célèbres acclamations : Voilà la foi des pères! voilà la foi des apôtres! C'est ainsi que nous croyons; anathème à qui ne croit pas ainsi! Pierre a parlé par Léon! Voilà la vraie foi! etc.

L'opinion généralement admise est que cette explosion approbative termina la délibération; et en effet, qu'y avait-il de mieux à faire? Cependant quelque doute exprimé par les Illyriens sur un passage, puis par les évêques de Palestine sur un second et un troisième, fit lire en confrontation trois textes de S. Cyrille, et Théodoret en cita lui-même un quatrième à l'appui. Les juges dirent alors : Qui doute après cela? On s'écrie : personne; quand un évêque demande un délai pour vérifier les passages ainsi que l'accord entre S. Cyrille et le pape Léon. Tous répondirent : Nous devons tous vérifier. Les juges prononcèrent un délai de cinq jours, afin que, *dans une vérification commune, ceux qui doutaient s'instruisissent.* Sur quoi tous crièrent : Nous croyons ainsi avec Léon; personne ne doute; nous avons déjà souscrit. Il n'est donc pas nécessaire, reprirent les juges, que tous se réunissent; mais pour convaincre ceux qui doutent, Anatolius (l'évêque de Constantinople) peut choisir plusieurs des évêques qui ont déjà souscrit, afin d'éclairer les autres.

Quelques-uns saisirent cette occasion et demandèrent que les exclus rentrassent au concile : Nous avons tous péché; à tous indulgence. Mais ceux de la province d'Orient répliquèrent : En exil, l'Egyptien! Trois fois les Illyriens répétèrent le cri d'indulgence, autant de fois ils reçurent la même réponse; et les juges ayant prononcé : que ce qui a été dit ait son exécution, la seconde session fut close [2].

[1] S. Léon, *Ep.* 24.

[2] Labb., IV. *Conc. Chalced.*, actio 2ª.

Les juges ne parurent pas à la troisième. UN archidiacre de Constantinople rappelle qu'on doit procéder au jugement de Dioscore, et Paschasinus, le premier des légats, prenant aussitôt la parole : Vous savez, dit-il, que des lettres impériales ont été adressées au bienheureux, apostolique et universel évêque Léon, pour qu'il daignât venir. Ni l'usage, ni la nécessité du tems ne le lui ont permis. Il nous a ordonné de présider à sa place ce saint concile. Il est donc nécessaire que cette affaire soit discutée sous notre direction. En conséquence, la plainte de notre très-religieux frère et co-évêque Eusèbe va être luè. — Ce qui fut fait. Eusèbe ayant certifié et confirmé sa plainte, demanda qu'on le mît en présence de Dioscore. Celui-ci, deux fois cité à comparaître par deux députations d'évêques, selon toutes les formes, avec procès-verbal dressé chaque fois, refusa sous divers prétextes, dont on lui fit voir la fausseté. Touchant sa réclamation, que les juges assistassent au débat, on lui répondit, que *dans l'examen de toutes les choses canoniques*, ni juges, ni laïques ne devaient être présents. Dans cet intervalle quatre citoyens d'Alexandrie, dont trois clercs, portèrent au concile contre Dioscore de nouvelles accusations, dont ils offraient preuves et témoins.

La lecture de ces accusations déroula devant l'assemblée la hideuse série des crimes de tout genre, spoliations, homicides, débauches, oppressions, dont Dioscore avait, huit ans durant, bravé l'indignation de toute la ville, le tribun Théodore luttant à grand'peine avec le plus grand courage, contre cet effréné tyran, que soutenait la faveur de l'eunuque Chrysophius [1].

Une troisième députation, notifiant ces griefs à Dioscore, le pressa inutilement de venir se défendre pour son propre honneur.

[1] *Conc. Chalced.*, actio 3ª. Les trois requêtes du diacre Théodore, du diacre Ischyrion, du prêtre Athanase, neveu de S. Cyrille et du laïc Sophronius, portent uniformément cette suscription, qui atteste par un usage public la suprématie du Pape : « Au sanctissime et béatissime œcuménique archevêque et » patriarche de la grande Rome, Léon, et au saint œcuménique synode, réuni » à Calcédoine. » La requête seule du laïc omet la qualité d'œcuménique à l'égard du concile.

Il en sentait l'impossibilité et se renferma dans l'impudente persévérance de ses premières allégations. La délibération ne pouvait être longue; on ne connaissait que trop les infamies de cet homme. Le concile consulté demanda la sentence, et les légats la rendirent en ces termes :

« Les infractions, que Dioscore, ci-devant évêque d'Alexandrie, » a commises contre les saintes règles et la discipline ecclésiasti- » que, sont des faits manifestes, tant par l'examen de notre pre- » mière session que par tout ce qui s'est produit aujourd'hui. S'ar- » rogeant le pouvoir supérieur, il a irrégulièrement reçu en com- » munion Eutychès, imbu des mêmes opinions et régulièrement » condamné par son propre évêque, avant l'assemblée tenue à » Ephèse. — Mais le Siége-Apostolique *a concédé le pardon*, pour » tout ce qu'ils y ont fait contre leur volonté, à ceux qui sont res- » tés jusqu'ici soumis au sanctissisme archevêque Léon et au » saint concile œcuménique. Pour laquelle cause, il les a reçus » dans sa communion, comme professant la même foi. Cet homme, » au contraire; s'est jusqu'ici glorifié des choses dont il devait » gémir et s'humilier. En outre, il n'a pas laissé lire la lettre du » bienheureux pape Léon à Flavien de sainte mémoire, malgré les » instances de ceux qui l'apportaient et malgré sa promesse jurée; » ce qui a scandalisé et offensé les Églises de Dieu par toute la » terre. Cependant, après ces audacieux attentats, nous délibérions » à lui accorder quelque clémence pour son premier méfait, » comme aux autres et à ceux qui n'avaient pas, non plus que lui, » le droit de juger. Mais, attendu qu'il a surpassé ce premier délit » par de nouveaux excès, ayant osé excommunier le sanctissime » et béatissime Léon, archevêque de la grande Rome; attendu, en » outre, que des plaintes contre ses iniquités ont été pré- » sentées au saint et grand concile; que trois fois appelé régulière- » ment par les évêques, il a refusé d'obéir, stimulé par sa con- » science, et qu'il a soutenu, contre les lois divines, ceux qui » avaient été condamnés par divers synodes; il s'est lui-même » frappé de la sentence, en foulant si souvent aux pieds les canons » ecclésiastiques.....

» En conséquence, le très-saint et bienheureux archevêque de

» la grande et ancienne Rome, Léon, *par nous et par le saint Sy-*
» *node* présent, ensemble avec le trois fois bienheureux apôtre
» Pierre, *qui est la pierre et la base de l'Eglise catholique et le fon-*
» *dement de la vraie foi*, l'a dépouillé de la dignité de l'épisco-
» pat et rejeté de tout ministère sacerdotal. — Que ce grand et
» saint Synode se prononce donc conformément aux règles sur ledit
» Dioscore. »

Alors Anatolius, évêque de la ville impériale, dit : « Jugeant
» de même que le Siége Apostolique, je m'unis à la sentence tou-
» chant la condamnation de Dioscore, ci-devant évêque de la grande
» cité d'Alexandrie, lequel s'est montré indigne de tout ministère
» sacerdotal, parce qu'il a désobéi à toutes les règles des Saints
» Pères, et, trois fois cité canoniquement, a refusé d'obtempérer. »
Tous motivèrent à peu près de même leur adhésion en signant :
Quatre notifications en furent dressées, une pour Dioscore, une
pour le clergé d'Alexandrie, une pour Constantinople et Calcédoine,
une pour les empereurs d'Orient et d'Occident.

Les juges et sénateurs reparurent à la *quatrième session*, et après
avoir entendu lire la relation des précédentes séances, proposèrent
de prononcer sur Juvénal, archevêque de Jérusalem, Thalassus,
archevêque de Césarée en Cappadoce, Eustache, évêque de Béryte,
Eusèbe d'Ancyre et Basile de Séleucie en Isaurie, comme princi-
paux fauteurs de Dioscore à Ephèse. Ces évêques, par cette raison
ne siégeaient point ce jour-là. Les évêques d'Égypte de leur côté
s'étaient abstenus de venir. Les juges ensuite demandèrent à con-
naître le résultat de la conférence particulière entre les évêques
qui avaient besoin d'éclaircissement et la commission désignée pour
cet office. Paschasinus, au nom des légats, déclara que le concile
suivait et tenait pour règle de foi la profession de Nicée, de Con-
stantinople, d'Ephèse et la lettre de S. Léon, sans y pouvoir rien
ajouter ni retrancher. Ce que tout le concile certifia en disant :
« C'est ainsi que nous croyons tous, que nous avons été baptisés et
» que nous baptisons ; c'est ainsi que vous croyez, ainsi que nous
» croyons. »

Les juges demandèrent encore que chacun des évêques de la
conférence déclarât si la définition de Nicée et de Constantinople

s'accordait avec la lettre du pape Léon; ce qu'affirmèrent d'abord les 64 évêques de la commission; puis 31 autres, tant de la Grèce que de la Macédoine, répétèrent cette affirmation, signée par eux; où, après avoir adopté la foi de Nicée, de Constantinople, et d'Éphèse, ils ajoutèrent : « Et nous connaissons parfaitement que » notre Saint-Père archevêque Léon est souverainement ortho» doxe, cela nous a été démontré par les sanctissismes évêques » Paschasinus et Lucentius, légats, qui nous ont éclairci ce que la » difficulté du langage nous empêchait de comprendre. Et lorsque, » selon votre jussion, nous nous sommes présentés à l'archevêque » Anatolius et à la congrégation qui l'assistait, dans le désir d'être » instruits sur notre doute, ils ont aisément dissipé toute incertitude. » Les évêques d'Illyrie avaient adopté la même formule. Celle des 16 évêques de Palestine disait semblablement : « Quelques ex» pressions nous contrariaient comme indiquant une division et » séparation; mais, selon votre invitation, nous avons appris des » saints évêques et prêtres, tenant la place du très-pieux et très» saint archevêque Léon, que ces expressions n'enseignent aucun » partage de notre Dieu et sauveur J.-C, mais un seul et même » Seigneur fils de Dieu. »

Quarante-trois évêques de l'Asie-Mineure et avec eux un évêque de Phénicie ou d'Arabie, un de l'Osroëne et un autre de Syrie, donnèrent individuellement leur adhésion, cinq desquels se distinguèrent par leur respect pour le Pape, qu'ils appellent : *Notre Père* le bienheureux archevêque Léon.

Les juges alors dirent : si les autres révérends évêques, qui n'ont point fait de déclaration particulière, pensent de même, qu'ils veuillent bien nous le faire connaître; et les acclamations générales d'assentiment retentirent avec des vœux de prospérité pour l'empereur. Le rapport de ces délibérations fut porté immédiatement à Marcien, dont on rapporta quelques heures après *la permission de délibérer* sur les cinq prélats fauteurs de Dioscore. L'avis général fut de les admettre, puisqu'ils avaient souscrit à la lettre du Pape, et on les reçut avec acclamation.

Un incident inattendu vint aussitôt occuper l'Assemblée. Les évêques d'Égypte, absents, avaient présenté la veille, séparément,

leur exposition de foi à l'empereur, qui les renvoya au concile. Sur l'avis qui en fut donné par les juges, on les fit entrer, et la lecture de leur profession de foi, où ils se targuaient avec affectation de conserver la tradition de S. Pierre, S. Marc, S. Athanase, S. Cyrille et des pères de Nicée, sans mention aucune des deux autres conciles et de la lettre du Pape, excita l'indignation de l'assemblée : « Pourquoi, s'écria-t-on, ne condamnent-ils par la doc» trine d'Eutychès? Leur exposition est une imposture. Qu'ils » souscrivent à la lettre de Léon. Ils veulent échapper en nous » trompant. » Ainsi, vivement pressés par les légats et l'Assemblée, ils alléguèrent une prétendue règle de Nicée, qui les obligeait de suivre la décision du patriarche d'Alexandrie. — Ils mentent, dit Eusèbe de Dorylée; l'évêque de Sardes ajouta : Qu'ils montrent ce qu'ils allèguent; et de toutes parts on cria : Anathématisez la doctrine d'Eutychès. Celui qui ne souscrit pas à la lettre de Léon, avec tout le concile, est hérétique. Anathème à Dioscore et à tous ses partisans. S'ils ne pensent pas droitement, comment peuvent-ils élire un évêque? — Les *Égyptiens* dirent : Il y a débat sur la foi. — L'*évêque de Sébastopolis* : Ces hommes-là ne savent pas comment ils croient; il est bien tems pour eux d'apprendre. — L'*évêque de Tyr* : Acceptez-vous, comme tout le synode, la lettre de l'archevêque de Rome, Léon, ou non? — *Les légats* : Des évêques, qui ont vieilli si longtems dans l'Église, ignorent jusqu'ici la foi catholique et attendent encore l'avis d'autrui?—Et ceci étant rendu en grec, les interpellations éclatèrent de nouveau : Qui n'accepte pas la lettre de Léon, est hérétique. Est-ce que des gens, qui ne savent pas encore ce qu'ils doivent croire, sont faits pour ordonner un évêque? Quiconque ne dit pas anathème à Eutychès est hérétique.—Les Égyptiens intimidés crièrent : Anathème à Eutychès et à ses partisans! — On reprend aussitôt : Qu'ils souscrivent à la lettre de Léon; qui n'y souscrit pas est hérétique. — *Les Égyptiens* : Sans la volonté de notre patriarche, nous ne pouvons souscrire. — L'*évêque d'Ariavathe* : Il est indécent de compter pour rien le synode œcuménique et de ne considérer qu'un seul personnage qui doit parvenir à l'épiscopat d'Alexandrie. Leur dessein est de troubler maintenant ce concile, comme ils ont mis le trouble

à Éphèse et rempli le monde de scandale. Nous demandons qu'on ne leur cède pas, mais qu'ils acceptent la lettre ou qu'ils subissent la condamnation formelle, et qu'ils s'entendent excommunier. — *L'évêque de Tyr :* Comment prétendent-ils faire une ordination épiscopale, ne pensant pas comme ce saint et œcuménique synode? s'ils pensent droitement, qu'ils le prouvent et qu'ils reçoivent la lettre de Léon; s'ils refusent, ils sont excommuniés.—*Tous les évêques :* C'est ce que nous disons tous, c'est notre sentiment à tous. — *Un des Égyptiens :* Notre exposition a montré notre foi; il est clair que nous ne croyons pas en dehors de la foi catholique. Les évêques de notre contrée sont nombreux, et nous sommes ici quelques-uns seulement; *nous ne pouvons, étant si peu, représenter les autres.* Ayez égard à notre position; attendez que nous ayons un archevêque, afin que, selon l'antique coutume, nous suivions son avis. Car si nous faisons quelque chose sans la volonté de celui qui nous préside, agissant de notre chef sans observer la coutume antique, selon les canons, toutes les provinces de l'Égypte se lèveront contre nous. Ayez donc pitié de notre vieillesse; nous vous en prions, et ne nous réduisez pas à finir notre vie en exil. — *Tous les Égyptiens* s'écrièrent : Soyez indulgents; ayez pitié de nous.

L'évêque de Sébastopolis : Le synode œcuménique est plus que l'Égypte et plus digne de confiance. Il n'est pas juste d'écouter dix hérétiques et de compter pour rien douze cents évêques. Nous n'exigeons pas qu'ils déclarent leur foi pour les autres, mais nous disons qu'ils doivent s'accorder à la foi droite en leur propre nom. — *Les Égyptiens :* Nous ne pouvons plus alors rester dans nos provinces; ayez pitié de nous. — *Eusèbe de Dorylée :* Ils doivent suivre le synode œcuménique.—*Lucentius, légat :* S'ils sont dans l'erreur, qu'ils s'instruisent ici; dix hommes ne peuvent pas préjuger contre un concile de six cents évêques ni contre la foi catholique. *Les Égyptiens :* Nous sommes perdus; ayez pitié de nous. — *Tous les évêques :* Voyez quel témoignage ils donnent de leurs collègues en disant : nous sommes perdus. — *Les Égyptiens :* C'est fait de nous; nous vous en conjurons, ayez pitié de nous. Périssons ici plutôt que là-bas. Qu'on nous donne un patriarche, et nous sou-

scrivons. L'archevêque Anatolius sait que telle est la coutume en Égypte, et que tous les évêques obéissent à l'archevêque d'Alexandrie. Nous ne refusons pas d'obéir au concile; mais nous serons tués dans notre pays. Ayez pitié de nous; vous en avez le pouvoir. Nous sommes à votre disposition; nous ne refusons pas. Il nous vaut mieux mourir par la volonté du Maître du monde et par ce saint synode que là-bas. Pour Dieu, ayez pitié de ces règles d'Égypte; épargnez dix hommes! — *Tous les évêques* crièrent: Ces gens-là sont des hérétiques. — *Les Égyptiens:* Vous avez pouvoir sur notre vie; épargnez dix hommes là-bas. Nous périrons; il vaut mieux mourir ici. Anatolius connaît la coutume. Nous sommes ici jusqu'à ce que nous ayons un archevêque. On veut nos siéges, qu'on les prenne. Nous consentons à ne plus être évêques; seulement, laissez-nous la vie. Donnez-nous un archevêque, et si nous contredisons, punissez-nous. Nous consentons à ce que vous avez décidé; nous ne contredisons pas, mais élisez un archevêque. Nous attendons jusqu'à ce qu'il soit sacré. — *Tous les évêques* s'écrient: Qu'ils souscrivent à la condamnation de Dioscore!

Les juges alors prirent la parole: Puisque les révérendissimes évêques d'Egypte ne refusent pas de souscrire à la lettre du sanctissime archevêque Léon par résistance à la foi catholique, mais à cause de la coutume d'Egypte, et qu'ils demandent un délai jusqu'à l'ordination d'un évêque d'Alexandrie, il nous paraît selon la justice et l'indulgence, qu'ils aient la faculté d'attendre à C. P. jusqu'au sacre de l'archevêque d'Alexandrie. — *Paschasinus* répondit: Si c'est votre avis et que vous demandiez quelque indulgence pour eux, qu'ils donnent garantie, et qu'ils ne sortent pas de cette ville jusqu'à l'ordination d'un évêque pour Alexandrie. — *Les juges:* Que la décision du sérénissime Paschasinus soit chose arrêtée; qu'il soit fait selon le sentiment du sérénissime Paschasinus. Que les révérendissimes évêques d'Egypte demeurent en cette ville en donnant des répondants, ou qu'ils prêtent serment d'attendre l'ordination du futur évêque[1].

Voilà cette session, où Quesnel, dans sa sournoise impartialité, nous avertit que la lettre de S. Léon fut discutée « en présence

[1] *Conc. Chalced.*, actio 4ª.

» des légats, sans émotion, ni plainte d'aucun d'eux, et que cette » lettre envoyée par un concile romain, cette lettre d'un si grand » pontife, souscrite par la plupart des évêques d'Orient et d'Occi- » dent, la plus nécessaire, la plus sage, la plus éclatante qui fût » jamais, subit de nouveau l'examen [1]. » Y a-t-il quelque chose de semblable dans le procès-verbal qui vient d'en être exactement transcrit? Ce que nous montre évidemment la première séance, et ce que Quesnel se garde bien de remarquer, c'est qu'il ne vint à personne la moindre pensée de *plainte* ni d'étonnement lorsque le premier légat, arguant d'attentat contre le Saint-Siége la dernière assemblée d'Ephèse, rappela *qu'il n'était pas permis* de tenir un concile œcuménique sans l'autorité du Pape. Par la même raison, un jugement doctrinal du Pape ne souffrait ni discussion ni hésitation. Il fallait y adhérer purement et simplement. C'est aussi ce qui se fit, on vient de le voir. On n'examina pas plus la lettre de S. Léon que les symboles de Nicée et de C. P. Les évêques, sans doute, jugeaient avec le Pape, mais à la condition de juger comme lui, pour demeurer avec lui. Il y a une grande différence entre un examen et une acceptation, entre une discussion et une vérification, par laquelle on atteste qu'une décision est ce qu'elle doit être en lui rendant une solennelle obéissance. Il est absurdement impertinent de prendre pour une contradiction l'incertitude de quelques évêques, qui savaient fort peu le latin, et qui, ne comprenant pas le sens de trois ou quatre expressions, avaient besoin d'être *éclairés* pour rendre compte à eux-mêmes et aux autres de leur adhésion, selon l'apôtre S. Paul, qui appelle la foi une *soumission raisonnable*, rationabile obsequium [2]. Quand même cette incertitude eût été un doute, ce dissentiment d'un petit nombre n'infirmait point l'accord de la majorité ni n'implique un droit de réviser et de corriger.

Mais, dirait ici Quesnel, et son candide commentaire contient très-certainement cette arrière-pensée, que serait-il arrivé si la majorité eût élevé quelque objection sur la lettre du Pape? com-

[1] S. Léon, opera; *Dissertatio de vitâ et rebus gestis. S. Léon*, t. II, anno 451.

[2] S. Paul, *ad Rom*, XII, 1.

ment S. Léon se fût-il tiré de cette position critique ? Et puisqu'il n'a pas voulu risquer de refuser son consentement au concile de Calcédoine, qu'eût-il fait, après y avoir consenti, s'il avait vu le concile en désaccord avec lui ?

Quoique cette difficulté sous-entendue soit un trait d'astuce raffinée, la seule réponse qui convienne est celle qu'on donnerait à un ignorant. Dans ce cas, le concile délibérant sans le consentement ou prononçant contre le sentiment du Pape, le Pape eût fait la chose du monde la plus simple : il eût déclaré nul le concile, et l'assemblée de Calcédoine serait à tout jamais un conciliabule sans plus d'importance que le *brigandage d'Ephèse*. Ce n'est pas pour ménager son autorité, mais pour ne pas compromettre l'empereur d'Orient ni livrer les Grecs à leur tendance schismatique, qu'il finit par accorder son consentement au concile ; et il eût si peu souffert la moindre contradiction à sa lettre dogmatique, que les légats avaient ordre d'exiger l'adhésion formelle, et que les légats l'exigèrent en effet.

Car il leur fallut en venir là, et si on ne prétendait pas examiner la lettre du Pape, on essaya d'en éluder l'accomplissement. Qui ne croirait, après avoir assisté aux premières sessions de Calcédoine, à ces transports unanimes de conviction qui accueillirent la lettre du Pape, que sur ce point tout fut dit et arrêté? Mais rien n'a moins de consistance qu'une assemblée; les esprits y fléchissent sous les moindres et les plus diverses impressions, comme les flots à la merci des vents. Et rien ne prouve mieux la nécessité d'un suprême Régulateur que les vacillations d'un concile, de celui de Calcédoine en particulier, tout disposé qu'il était à l'abri des mauvaises influences.

Quand vint le jour convenu pour la *définition* de foi, le 19 octobre, les juges la demandèrent et ouvrirent ainsi la 5ᵉ *session*. La lecture entendue, plusieurs se montrant peu satisfaits, l'un d'eux, Jean, évêque de Germanicie, dit : Ce n'est pas cela ; la définition doit être complète. Sur quoi l'évêque de C. P., Anatolius, adressa cette interpellation à l'assemblée : La définition convient-elle ? — *Tous*, excepté les Romains et quelques Orientaux, répondirent : *La définition nous convient ;* telle est la foi des Pères ; qui croit autre-

ment est hérétique. *Dehors les Nestoriens !* Qui croit autrement, soit anathème ! *Qui ne condamne pas Nestorius*, sorte du synode ! — Anatolius : La définition a-t-elle convenu hier à tous ? — On cria : Elle nous a convenu ; nous ne croyons pas autrement. C'est la foi des Pères, la définition qui a plu à Dieu. C'est la foi des orthodoxes. La foi ne souffre point d'équivoque. La sainte Vierge doit être appelée *Mère de Dieu*, Θεοτόκος. Cela doit être ajouté au symbole !

Ces démonstrations ayant cessé, les légats, sans autre représentation, prononcèrent seulement ces mots significatifs : « Si on » n'adhère pas à la lettre de l'apostolique et bienheureux homme, » le pape Léon, faites-nous donner un rescrit, afin que nous par- » tions et *que le concile finisse là.* » Ainsi on trouvait en quelque sorte inutile maintenant cette lettre pontificale, si justement admirée quelques jours auparavant. Les juges sentirent que l'assemblée devenait inutile elle-même par la retraite des légats, et ils imaginèrent un expédient ; c'était de choisir six évêques de la province d'Orient, autant de l'Asie et de l'Illyrie, autant du Pont et de la Thrace, qui se rendraient avec eux, en présence d'Anatolius et des légats dans l'oratoire particulier de sainte Euphémie, et après avoir tout considéré, et arrêté d'accord, donneraient une profession de foi. A cette proposition les cris recommencèrent : La définition convient à tous ; qu'on le dise à l'empereur. Cette définition est celle des orthodoxes. Et Jean de Germanicie s'approchant des juges, les évêques crièrent : « Dehors les Nestoriens ! les ennemis de Dieu, dehors ! à peine en voit-on encore ! Le monde entier est orthodoxe. Hier la définition a convenu à tous. L'Empereur est orthodoxe. L'Impératrice est orthodoxe. L'Impératrice a chassé Nestorius. Longues années à l'Impératrice ! Longues années à l'Empereur ! Hier la définition a convenu à tous. Longues années aux juges ! nous demandons qu'on souscrive la définition devant les évangiles ; elle a convenu à tous. *Ordonnez* qu'on souscrive la définition. Il n'y a point de fraude contre la foi. Qui ne souscrit pas la définition est hérétique. La vierge Marie est mère de Dieu ; qui ne croit pas ainsi est hérétique. Juges orthodoxes, gardez la foi. Les juges de princes orthodoxes sont orthodoxes. Nul ne renonce à la définition. La définition est orthodoxe ; qu'on y sou-

scrive sur l'heure. Qui n'y souscrit pas est hérétique. Les hérétiques, dehors! La vierge Marie est mère de Dieu. Les hérétiques, dehors! Marie, mère de Dieu, a été ajoutée à la définition. Les Nestoriens, dehors! Le Christ est Dieu! »

Tout cela était très-juste et très-orthodoxe, sans doute ; mais tout cela ne disait rien contre la doctrine d'Eutychès, et sous ce beau zèle contre les Nestoriens, il n'était que trop naturel de soupçonner un ménagement secret pour les Eutychianistes. C'est ce que les juges donnèrent assez clairement à entendre, quand l'orage fut apaisé. « Dioscore, dirent-ils, prétendait avoir condamné Flavien » pour avoir affirmé deux natures; mais la définition a pour objet » les deux natures. » — Ce qu'on n'a jamais songé à remarquer, ce sont *quelques laïques, à Calcédoine, qui défendaient l'orthodoxie contre six cents évêques.* Qu'on vienne donc nous parler encore de l'autocratie conciliaire !

Anatolius s'enhardit jusqu'à répondre aux juges : *Ce n'est pas pour la foi que Dioscore a été condamné*, mais pour avoir excommunié le seigneur archevêque Léon, et pour avoir refusé de venir après trois sommations; c'est pour cela qu'il a été condamné. — Les juges reprirent : Recevez-vous la lettre du sanctissime Léon? — C'était là, en effet, la question réelle ; on s'écria : Oui, nous l'avons reçue et nous y avons souscrit. — *Les juges* : Donc, ce qu'elle contient doit être inséré dans la définition. — *Les évêques* : La définition n'est point différente ; rien n'y manque. — *Eusèbe* de Dorylée répéta : La définition n'est pas différente. — *Les évêques* : La définition a confirmé la lettre. L'archevêque Léon croit comme nous croyons. Que la définition soit souscrite, la définition contient tout ; la définition contient la foi. Léon a dit la même chose que Cyrille, et Célestin a confirmé ce que Cyrille a dit. Sixte l'a confirmé de même. Un seul baptême, un seul Seigneur, une seule foi ! Point de fraude à la définition. — *Les juges* : Ces cris doivent être rapportés au divinissime et très-pieux seigneur notre empereur. — Et par l'ordre des juges, le secrétaire du saint Consistoire alla au palais, d'où il ne tarda pas à revenir.

Cette circonstance nous apprend que Marcien, dont rien n'indique la présence à Calcédoine pendant les sessions précédentes, s'y

était rendu pour celle-ci; il en avait peut-être prévu le trouble. Sa réponse, notifiée au concile, fut : « Ou qu'on acceptât l'expé-» dient proposé par les juges, ou que chacun des évêques fît con-» naître son sentiment par son métropolitain, en sorte qu'il ne restât » ni doute ni dissidence. Que si ni l'un ni l'autre de ces deux par-» tis ne plaisait, l'empereur signifiait *qu'un concile aurait lieu en* » *Occident*, puisqu'on n'aurait pas voulu adopter ici une définition » *sans équivoque* sur la foi véritable et orthodoxe. — *Les évêques* crièrent : Longues années à l'empereur ! que la définition subsiste, ou nous nous retirons ! Longues années aux empereurs ! — *L'évêque de Sébastopolis :* Nous demandons qu'on relise la définition. Ceux qui contredisent et ne souscrivent pas, n'ont qu'à faire le voyage ! Nous autres, nous consentons volontiers aux décrets ; nous n'y contredisons en rien. — *Les évêques d'Illyrie :* Que les contradicteurs se montrent ! Ceux qui contredisent sont Nestoriens. Que les contradicteurs aillent à Rome. — *Les juges :* Dioscore disait : J'admets ce qui est de deux natures ; les deux natures, je ne les admets pas. Le sérénissime archevêque Léon dit qu'il y a dans le Christ deux natures, unies inconfusément, inconvertiblement et indivisiblement en un seul *fils* unique notre Sauveur. Lequel suivez-vous, le sanctissime Léon ou Dioscore? *Tous* crièrent : Nous croyons comme Léon ; ceux qui contredisent sont Eutychianistes. Léon a bien exposé. — *Les juges :* Donc, ajoutez à la définition, selon le jugement de *notre sanctissime père* Léon, qu'il y a deux natures unies dans le Christ inconvertiblement, inséparablement et inconfusément.

La conséquence était parfaitement juste. On ne pouvait mettre d'un côté plus d'attention à préciser la question et de l'autre à l'éluder. En Grèce, on n'allait pas si droit au but; on adopta le premier parti indiqué par les juges ; on les pria d'entrer dans l'oratoire de sainte Euphémie avec l'évêque de C. P., les légats et les délégués convenus, qui furent les évêques d'Antioche, de Jérusalem, de Césarée, d'Ancyre, trois évêques d'Illyrie et onze autres de l'Asie, du Pont et de la Thrace, parmi lesquels Eusèbe de Dorylée. Après avoir conféré sur la question, ils revinrent prendre leurs places, et les juges dirent : « Que le saint Synode, confirmant la foi, veuille

» bien écouter en silence la décision qui a été prise, en votre pré-» sence, par les sanctissimes Pères qui ont expliqué la définition de » foi. » L'archidiacre de C. P., Aëtius, en commença la lecture. Après le préambule, qui professe, à l'exemple d'Éphèse, un fidèle respect pour les deux symboles de Nicée et de C. P., vient ensuite la réprobation de l'hérésie Nestorienne, et enfin contre l'hérésie d'Eutychès, on adopte la lettre de S. Léon, comme la foi du grand pontife Pierre *et la commune colonne opposée à toutes les erreurs.* La définition se termine par un résumé très-net et très-laudatif de cette lettre, avec l'anathème contre ceux qui ne s'y soumettraient pas.

Tout le monde acclama et souscrivit. On en fit rapport à l'empereur, et le troisième jour Marcien et Pulchérie, accompagnés d'une cour splendide, parurent à la *sixième session*, au milieu des juges. Le prince prononça en latin, puis en grec, une allocution pleine d'une foi simple et ferme. On relut la définition signée de tous, et tous renouvelèrent de vive voix leur adhésion l'un après l'autre. L'empereur demande encore une dernière et générale adhésion, qui fut répétée avec de longs cris de reconnaissance et de bénédiction pour le *nouveau Constantin*, le *nouveau David* et pour l'*auguste Pulchérie*, la *nouvelle Hélène* [1]. On leur devait en effet cette gratitude; sans Pulchérie et Marcien, le concile de Calcédoine n'eût été qu'une assemblée au moins inutile.

ÉDOUARD DUMONT.

---

[1] *Conc. Chalced.*, actio V et VI.

OBSERVATIONS

SUR UN MÉMOIRE ADRESSÉ A L'ÉPISCOPAT SOUS CE TITRE :

SUR LA SITUATION PRÉSENTE DE L'ÉGLISE GALLICANE

RELATIVEMENT AU DROIT COUTUMIER [1].

Tel est le titre de la réfutation générale et sommaire que S. E. Mgr Gousset vient de faire de ce *Mémoire clandestin*, dont nous avons donné de longs extraits dans notre cahier de novembre (t. VI, p. 368). Ces *Observations* forment une brochure de 104 pages in-8°, où les vrais principes catholiques sont exposés avec cette sagesse et cette pureté que l'on remarque dans les autres écrits de ce prince de l'Eglise. Tous ceux qui auront connu le *Mémoire*, ou qui seulement en auront entendu parler, devront lire ces *Observations*. Nous allons en faire connaître les principaux passages. Voici d'abord la lettre du cardinal, qui sert de *Préface*.

Monsieur le vicaire-général,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, en date du 20 novembre de l'année courante, au sujet du Mémoire *sur la situation présente de l'Eglise gallicane*. Vous me parlez de la peine que vous a causée la lecture de cet opuscule, et vous me témoignez le désir de savoir ce que j'en pense, en me priant de vous faire part des impressions que j'aurais éprouvées moi-même en le lisant. Pour satifaire à vos désirs et vous donner une preuve de mon dévouement, je vous envoie les quelques observations très-courtes que j'ai rédigées, en forme de notes, sur les principaux articles de ce *Mémoire*. Vous ne regarderez point ce travail imparfait comme une réfutation de l'ouvrage dont il s'agit. Pour le réfuter, il m'aurait fallu remonter plus haut et répéter ici ce que j'ai dit fort au long, dans ma *Théologie dogmatique*, de l'autorité, du pouvoir et des prérogatives du vicaire de Jésus-Christ. D'ailleurs, ce travail serait sans objet pour le clergé de France, dont on connaît le dévouement pour le Saint-Siége. Ceux

[1] A Paris, chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29. — Prix, 1 fr.

de NN. SS. les évêques qui ont lu ce *Mémoire* ont compris, je n'en doute pas, comme vous paraissez l'avoir compris vous-même, que le système qu'on y défend tend à établir en France *un droit canonique particulier national et indépendant de l'autorité du Pape* : comme si on pouvait parmi nous restreindre l'exercice du plein pouvoir que le Souverain-Pontife a reçu du Sauveur du monde *pour le gouvernement de l'Eglise universelle*. Aussi, mes *Observations* ne sont point pour l'Episcopat : elles s'adressent à ceux des simples prêtres qui ont eu, comme vous, l'occasion de lire le *Mémoire* en question, dont il est important de faire remarquer la funeste tendance.

Recevez, etc. † Th. cardinal Gousset, *archev. de Reims.*

Voici maintenant le titre des divers paragraphes qui composent la brochure :

I. De la papauté et de l'épiscopat. — II. De l'abrogation d'une coutume par le Pape. — III. Des anciennes coutumes de l'Eglise gallicane. — IV. De l'ancien usage de l'Eglise gallicane sur l'Index. — V. De l'usage des Eglises de France concernant la liturgie. — VI. Les coutumes de l'Eglise gallicane ont-elles été abolies par le Concordat de 1801 ? — VII. Du nouvel ultramontanisme. — VIII. Du journalisme. — IX. Des consultations adressées au Saint-Siége. — X. Des corrections faites aux conciles provinciaux. — XI. Du mouvement liturgique. — XII. De quelques décrets de l'Index. — XIII. Des communautés religieuses approuvées par le Saint-Siége. — XIV. Du concert des évêques entre eux sur les questions qui concernent la discipline.

Qu'on lise les extraits que nous avons donnés (p. 372) sur le *pontificat* et l'*épiscopat*. Mgr Gousset y ajoute l'extrait suivant :

« L'épiscopat est aussi une institution divine, non pas seulement quant à la puissance d'ordre, mais aussi quant à celle de juridiction. Laissons de côté la question de savoir si les évêques reçoivent immédiatement ou non leur juridiction de Jésus-Christ (p. 5). »

Voici les observations de Son Eminence :

« Soit que les évêques tiennent leurs pouvoirs immédiatement de Jésus-Christ, soit qu'ils les reçoivent immédiatement du Pape, ils ne les reçoivent que par le Pape, *per Petrum*; ils ne peuvent avoir l'institution canonique que par le Pape, ou s'ils l'ont par un autre, ce n'est qu'en vertu des règlements approuvés et sanctionnés par le Pape, le représentant de Jésus-Christ, le père et le docteur de tous, le pasteur de tous, le prince de tous, même des évêques. Il faut de toute nécessité reconnaître que le Siége apostolique est la source unique de toute juridiction, ou, ce qui revient au même, qu'il est le canal par lequel elle est transmise aux évêques avec plus ou moins d'étendue, le Pape

pouvant la restreindre, l'étendre ou la retirer tout à fait, selon qu'il le juge nécessaire ou utile au bien de l'Eglise. Tel est l'enseignement des Pères [1]. Ainsi, encore que l'épiscopat soit une institution divine, il n'y a que le Pape qui, en sa qualité de successeur de saint Pierre, gouverne l'Eglise de droit divin. On lit dans le bref du pape Pie VI, *Super soliditate Petræ :* « La vérité de ce qu'en-» seigne saint Augustin, que la principauté de la chaire apostolique a toujours » été en vigueur dans le siége de Rome, et que cette principauté d'apostolat » élève le Souverain – Pontife au – dessus de tout autre évêque, cette vérité » appuyée sur tant de preuves évidentes, éclate surtout en ce que le successeur » de saint Pierre, par cela seul qu'il succède à Pierre, préside, *de droit divin*, » à tout le troupeau de Jésus-Christ, en sorte qu'il reçoit avec l'épiscopat la » puissance du gouvernement universel ; tandis que les autres évêques possè-» dent chacun une portion particulière du troupeau, non *de droit divin*, mais » *de droit ecclésiastique*. Cette portion leur est assignée, non par la bouche de » Jésus-Christ, mais par l'ordre hiérarchique nécessaire pour qu'ils puissent » exercer une puissance ordinaire de gouvernement [2]. Aussi le cardinal de » Lorraine, un des Pères du Concile de Trente, tout en admettant que la ju-» ridiction des évêques vient de Dieu, dit que cette juridiction s'exerce sur » une *matière sujette*, assignée aux autres pasteurs par le pontife romain, et » que ce pontife peut la *restreindre* ou l'*ôter* [3]. Le Pape peut donc restreindre » ou limiter la juridiction des évêques ; il peut même la leur ôter lorsqu'il y » a une cause légitime. Mais évidemment il n'en est pas de même des évêques » à l'égard du Pape : ils ne peuvent en aucune manière ni restreindre ni gêner

[1] *Voyez* Tertullien, *Scorpiac.*, c. 10; S. Cyprien, *Epist.* 33 et 45; S. Optat, *de Schismate*, liv. VIII, c. 3; S. Augustin, *Serm.* 296, etc., etc.—Nous avons déjà donné dans les *Annales* tous les titres canoniques qui sont attribués au Pape. Voir t. V, p. 32 (4e série).

[2] Et sane quod supra dictum ab Augustino retulimus, in romana Sede semper viguisse Apostolicæ Cathedræ principatum, huncque Apostolatus principatum cuilibet episcopatui præferendum, cum aliis multis, tum ex hac insigni nota cernitur quod Petri successor, hoc ipso quod in Petri locum succedit, assignatum sibi habeat jure divino Christi gregem universum, ut simul cum episcopatu potestatem accipiat universalis regiminis : cæteris porro episcopis suam cuique peculiarem gregis portionem *non divino sed ecclesiastico jure*, non Christi ore, sed hierarchica ordinatione assignari opus sit, ut ordinariam regiminis potestatem explicare in eam valeat. Constit. *Super soliditate Petræ*, 28 *nov.* 1786.

[3] Voyez le *Discours* du cardinal de Lorraine, *Collectio Monumentorum ad historiam Concil Trid.*, etc., t. V.

» l'exercice de la principauté qui comme le dit l'immortel Pie VI, *élève* le vi-
» caire de Jésus-Christ *au-dessus de tout autre évêque.* »

Le *Mémoire clandestin* s'exprime ainsi à la page 36 sur l'opposition que l'on peut faire aux constitutions pontificales :

« Si une nouvelle décision ou constitution pontificale, publiée pour toute l'Eglise, paraît aux évêques avoir des inconvéniens pour leurs provinces, pour leurs diocèses, les évêques peuvent, bien plus, ils doivent faire des représentations; c'est ce que Benoît XIV reconnaît expressément : « Un évêque qui com-
» prend qu'une loi du Siége apostolique peut produire un mauvais effet dans
» son diocèse, non-seulement n'est pas empêché de présenter ses raisons au
» Souverain-Pontife, mais il y est plutôt obligé, comme l'enseigne très au
» long Suarès dans son *Traité des Lois* [1]. »

Voici les sages observations du savant cardinal, dans lesquelles on remarquera le reproche qu'il fait au *Mémoire clandestin* d'altérer les textes qu'il cite, comme nous le reprochons nous-même au directeur de l'*Ami de la Religion* :

Il peut certainement arriver qu'une constitution apostolique, une décision du Saint-Siége, quelque sage ou quelque juste qu'elle soit, ne convienne pas également partout, et qu'elle offre des inconvéniens particuliers à tel ou tel diocèse; alors un évêque peut en suspendre l'exécution, pourvu qu'aussitôt il soumette ses motifs et ses observations au Souverain-Pontife, avec la disposition de s'en rapporter à sa décision. *Jamais dans l'Eglise*, dit Barruel, *le droit d'éclairer Pierre n'effaça le devoir d'être soumis à Pierre* [2]. Les auteurs du *Mémoire* reconnaissent-ils ce devoir de l'évêque? Non, ils ne le reconnaissent point; car il ne pourrait se concilier avec le système qu'ils défendent. Aussi se sont-ils abstenus de rapporter tout ce que dit Benoît XIV sur la question dont il s'agit, omettant comme à dessein ce qui regarde l'obligation, pour l'évêque qui est en réclamation, de se soumettre au jugement du Saint-Siége. Voici, en effet, ce que nous lisons à l'endroit même cité dans le *Mémoire* : « Il suffira d'avoir indiqué ces choses afin que les évêques compren-
» nent, qu'il leur est permis d'exposer leurs propres raisons au Souverain-
» Pontife, pour obtenir ou le retrait de quelque décret particulier, ou une
» exemption pour leur diocèse de quelque loi générale, qui appartienne à ce

[1] Episcopus intelligens Apostolicæ Sedis legem in diœcesi sua noxium aliquem effectum producere posse, non modo suas Pontifici rationes repræsentare non prohibetur, quin potius ad id omnino tenetur, ut Suares copiose disserit *de legibus. De Synodo*, lib. IX, c. 8, n. 3.

[2] *Du Pape et de ses droits*, 4e part., c. II.

» genre de discipline, que nous avons indiquée précédemment. Et il ne faut » pas penser que leur demande sera rejetée si elle est appuyée sur de bonnes » raisons. Mais il faut surtout bien être persuadé d'une chose, c'est que dans » ces sortes de recours, il faut toujours conserver le respect qui est dû au » Siége apostolique, et lorsque celui-ci, après avoir entendu toutes les raisons, » porte son jugement, il faut se soumettre à sa sentence, et ses ordres doivent » recevoir une prompte exécution[1]. »

Nos lecteurs ont lu dans nos *Annales* (p. 378, 386) les critiques schismatiques que font les auteurs du *Mémoire clandestin* contre les décrets de la *Congrégation de l'Index*. Voici la censure de Mgr Gousset :

Quelle qu'ait été l'ancienne jurisprudence canonique, plus ou moins généralement suivie dans l'Eglise gallicane, relativement aux décrets de la *Sacrée-Congrégation de l'Index*, on doit regarder ces décrets comme *obligatoires*. On ne peut invoquer aucun usage, aucune coutume, qui nous affranchisse de cette obligation; on ne prescrit point contre les prérogatives du Saint-Siége, ni contre ceux des actes dont le Pape ne peut lui-même se dispenser : tels sont ceux par lesquels il se croit obligé, comme Chef de l'Eglise universelle, de prémunir les fidèles contre le danger des mauvaises doctrines. Comment, en effet, les catholiques, qui voient dans le Souverain-Pontife le prince des évêques, l'*évêque des évêques*[2], le *père* et le *docteur de tous les chrétiens* qui a droit de commander à tous parce qu'il est le pasteur de tous, le pasteur même des pasteurs, pourraient-ils transgresser impunément ses ordres, surtout lorsque ses défenses ont pour objet la lecture de livres plus ou moins pernicieux, ou pour la foi, ou pour les mœurs, ou pour la subordination? Qu'on ne dise pas que le Pape peut se tromper dans la condamnation qu'il fait d'un livre sur le rapport de la Congrégation de l'*Index*; car, quand il en serait ainsi, *dato non concesso*, on ne serait pas moins tenu, par cela même qu'il ne serait point

[1] Hæc autem innuisse sufficiat ut intelligant episcopi licitum sibi esse proprias rationes Romano Pontifici exponere, ut vel recessum a peculiari aliquo decreto, vel suæ diœcesis exemptionem obtineant ab aliqua generali lege, quæ tamen ad illud pertineat disciplinæ genus, quod supra indicavimus : neque putandum eorum petitiones rejectum iri, si justis rationibus innixæ reperiantur. Illud autem omnino tenendum est ut et in hujusmodi recursibus debita Sedi Apostolicæ reverentia semper servetur : et cum ipsa, omnibus auditis, judicium suum protulerit, illius sententiæ obtemperetur, ejusque jussa promptæ executioni demandentur. *De Synodo*, lib. IX, c. 8, n. 4.

[2] *Assemblée générale* du clergé de France de 1625.

prouvé qu'il se trompe, de se conformer à ses décrets. Un évêque n'est certainement pas infaillible; cependant, n'est-on pas obligé, de l'aveu des gallicans, d'observer les ordonnances par lesquelles il interdit à ses diocésains la lecture des livres qu'il a condamnés *comme hétérodoxes ou dangereux pour l'orthodoxie*, tant que son jugement n'a pas été *réformé par une autorité supérieure*? Pourquoi donc refuserait-on au Souverain-Pontife le droit de condamner des livres qu'il juge contraires à la saine doctrine, et d'en défendre la lecture à tous les fidèles (p. 28)?

Le savant cardinal cite ensuite cette phrase du *Mémoire* :

On a toujours tenu en France à ce que les évêques conservassent dans leurs diocèses respectifs les droits qui leur appartenaient en qualité de *juges de la foi*.

Puis S. E. répond ainsi :

On a toujours reconnu, non-seulement en France, mais à Rome et partout ailleurs, les droits qu'ont les évêques, dans leurs diocèses respectifs, relativement à la condamnation des livres où l'on s'écarte de l'enseignement ou de l'esprit de l'Eglise; mais est-il vraiment avantageux qu'ils aient seuls la faculté de discerner ceux des livres qu'il faut laisser entre les mains de leurs diocésains? Faudra-t-il s'en rapporter au jugement de l'évêque qui ferme les yeux sur un livre suspect ou dangereux, ou parce qu'il craint de contrarier l'auteur en le condamnant, ou parce qu'il se défie de lui-même, ou parce qu'il n'aperçoit pas le danger qui existe réellement, ou, enfin, ce qui peut arriver, parce qu'il se montre lui-même *favorable à l'erreur*?

On veut que chaque évêque discerne quels sont ceux des livres condamnés par l'*Index* qu'on peut laisser dans les mains des fidèles; mais est-on bien sûr que le prélat dont les *écrits* ou les *mandemens* et *lettres pastorales auront été condamnés par le Saint-Siége*, souscrira toujours à cette condamnation, et qu'il interdira lui-même la lecture de ses propres écrits à ses diocésains?

Evidemment, le droit de l'évêque de défendre la lecture d'un mauvais livre aux fidèles de son diocèse ne peut ni restreindre ni entraver le pouvoir qu'a le Souverain-Pontife de censurer les ouvrages qu'il juge dignes de censure, et d'en prohiber la lecture dans toute la chrétienté, *in universâ christianâ republicâ*, comme le portent les décrets de la Sacrée-Congrégation de l'*Index*.

Voici maintenant comment le savant cardinal répond à l'accusation injuste et banale de ceux qui accusent de *Lamennaisisme* les défenseurs des droits du Saint-Siége :

« En parcourant le *Mémoire*, on arrive aux *Réflexions sur le nouvel ultramontanisme*. Ici, comme un peu plus loin, on accuse les anciens disciples de M. de Lamennais de tenir encore aux erreurs de ce novateur, comme s'ils

n'avaient pu souscrire avec toute sincérité aux encycliques *Mirari* et *Singulari*, de l'immortel Grégoire XVI, sans devenir *cartésiens* et *gallicans*. On suppose qu'il existe toujours une *école lamennaisienne* qui tend à favoriser le presbytérianisme, ou à *miner l'autorité des Evêques, en attaquant les lois propres aux diocèses et en dénigrant les coutumes de l'Eglise gallicane* [1]; comme si on ne pouvait défendre les prérogatives du prince des Evêques sans porter atteinte à l'épiscopat; ou si on ne pouvait, au nom des oracles sacrés et des saints Pères, réclamer, pour le Pape, le droit d'établir des lois qui obligent le clergé et les fidèles dans toute la chrétienté, ou de modifier et même d'abroger celles qui existent, écrites ou coutumières, sans respecter en même temps le droit qu'a l'Evêque d'établir des lois, des statuts, des ordonnances, propres à son diocèse, et obligatoires pour tous ses diocésains, tandis qu'elles n'ont rien de manifestement contraire aux lois générales ou aux ordres de l'autorité supérieure (p. 47).

Puis S. E. défend ainsi le Journalisme laïque des attaques qui lui sont portées par les auteurs du *Mémoire* :

« On se plaint de l'*immixtion des laïques dans la direction des affaires de l'Eglise*, de l'*Empiètement des journaux*, notamment de l'*Univers*, « journal qui, dit-on, aurait pu rendre des services signalés à l'Eglise, s'il » s'était mis en garde contre cette exagération générale que nous regardons » comme une des plus grandes plaies de notre époque [2]. »

» Nous ne partageons point les craintes des auteurs du *Mémoire*; elles nous paraissent au moins aussi exagérées que les fautes que l'on reproche au journalisme religieux. Encore que la *presse catholique* ait ses inconvénients, car il est extrêmement difficile aux journalistes les plus dévoués à la religion de garder toujours une modération convenable, surtout lorsqu'ils sont aux prises avec la mauvaise foi des ennemis de l'Eglise et de ses institutions; encore que nous ne puissions l'approuver en tout, *elle mérite les encouragements de l'épiscopat*, dont le devoir, d'ailleurs, est de la surveiller et de l'avertir quand elle s'écarte de la vérité ou des règles de la sagesse, sans toutefois la gêner dans son allure, qui réclame une certaine liberté.

» On connaît, grâce au journalisme, pour lequel nous réclamons au moins la tolérance, on connaît déjà parmi nous ce que le vénérable Evêque d'Annecy écrivait tout récemment à M. l'abbé Mermillod, vicaire de Genève, sur la polémique religieuse à l'occasion d'une *Revue catholique* que cet ecclésiastique se proposait de rédiger.

[1] *Mémoire*, p. 94.

[2] *Mémoire*, p. 93 et 94.

» Voici un passage de la lettre de ce pieux et savant Prélat :

» Pour que les fidèles, si faciles à séduire, ne soient pas scandalisés de » notre silence, vous pourrez quelquefois, en passant, leur (aux ennemis de » l'Eglise) donner *quelques coups de férule*, comme vous savez le faire. Avec » ceux sur qui la raison semble avoir perdu son empire, il est bien permis » d'essayer ce moyen. N'allez pas pourtant jusqu'à prendre *le fouet* dont le » maître s'est servi. Le maître était maître, et nous ne sommes que disciples. » L'empire était son droit; le nôtre, c'est la charité. Votre entreprise, Mon- » sieur l'abbé, est bien grande : je ne la crois pas au-dessus de vos forces, » qui me sont connues; mais, pour les épargner, je voudrais que vous eussiez » des collaborateurs. Je voudrais surtout que vous eussiez quelques-uns de ces » *jeunes laïques* qui montrent tant de zèle pour les choses de Dieu. *Vous ne* » *céderez pas au préjugé, heureusement très-peu répandu, que les laïques* » *ne doivent pas entrer dans les discussions religieuses.* L'Eglise est ensei- » gnante, mais encore militante, et, sous ce dernier rapport, les *laïques en* » *font partie aussi bien que nous*. C'est aux apôtres et à leurs successeurs » qu'il a été dit : Allez et enseignez les nations. Aujourd'hui, comme aux » premiers temps, ils remplissent leur divine mission en nourrissant les peu- » ples des vérités de la foi. Les Conciles les consignent dans leurs canons, les » Papes dans leurs bulles, les Evêques dans leurs mandements et leurs caté- » chismes, les docteurs dans leur théologie, les simples prêtres dans leurs » prônes et leurs sermons. Leur voix est entendue par toute la terre, selon » la parole du roi-prophète. Mais si tous n'ont pas reçu la difficile mission » d'exposer la foi, *tous ont l'obligation de la défendre*, quand ils ont eu le » bonheur d'en avoir reçu le dépôt. Enrôlés par le baptême et la confirma- » tion au nombre des soldats de Jésus-Christ, tous les chrétiens doivent, se- » lon leurs forces et le degré de leur intelligence, défendre la religion qui les » éclaire, les sanctifie et leur promet le bonheur. N'est-ce pas ainsi que fai- » saient les premiers chrétiens devant les tribunaux des empereurs païens, et » jusque sous la hache de leurs bourreaux? *Tâchez donc d'associer à votre* » *œuvre des laïques de bonne volonté*. Sans doute, vous ne trouverez pas des » de Maistre, des Bonald, des Donoso Cortès, des Montalembert, des Nicolas, » des Louis Veuillot, et tant d'autres, dont les noms suffisent pour faire recu- » ler la cohue des libres penseurs; mais en manque-t-il parmi ces jeunes et » courageuses intelligences qui, dans les conférences de Saint-Vincent-de- » Paul, osent, aux yeux de tous, professer leur foi par leurs œuvres, ne de- » manderont pas mieux que d'avoir des occasions favorables pour la défendre » par leurs écrits? »

Nos lecteurs, dans ces paternelles paroles du savant cardinal et

de Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Annecy, auront remarqué les encouragements donnés aux laïques qui défendent la cause de l'Église dans les journaux et les revues. Ils auront remarqué le contraste qu'elles forment avec l'injustice, la colère et l'irritation avec lesquelles quelques journaux, et l'*Ami de la Religion* en particulier, cherchent à les décourager en calomniant, bafouant, *turlupinant*, comme le dit M. Veuillot, les laïques qui, depuis 20 ans, ont défendu la cause de la Religion.

C'est dans l'ouvrage même qu'il faut lire les savantes observations du savant cardinal sur les points les plus importans et les plus délicats, soulevés avec tant d'imprudence par les rédacteurs, honteux et anonymes, du *Mémoire clandestin*. Nous terminons par la citation suivante qui a rapport au conseil le plus perfide consigné dans le *Mémoire*; celui donné aux évêques de se concerter clandestinement pour former un corps compacte capable d'en imposer au Pontife de Rome, qui aurait à craindre un schisme, s'il n'adhérait pas aux observations offertes ainsi en commun. Voici comment s'exprime le docte et apostolique cardinal :

« Alarmés du progrès des doctrines qui tendent à remplacer certains usages par le droit commun, du retour presque général des Églises de France à la liturgie romaine, du dévouement du clergé et des écrivains catholiques pour la suprématie et les prérogatives du vicaire de Jésus-Christ, les auteurs du *Mémoire* proposent le *concert des Évêques entre eux sur les questions qui concernent la discipline*, comme un des moyens les plus propres à faire cesser les prétendus inconvénients qu'ils signalent, et à établir parmi nous l'uniformité si désirable pour le gouvernement et la direction des diocèses.

» L'accord des Évêques entre eux est certainement nécessaire : il n'est pas seulement de conseil, mais de précepte; il est d'obligation pour nous en tout ce qui tient aux lois, aux constitutions et aux règles canoniques, touchant la discipline générale de l'Église. Il est, en outre, obligatoire pour ce qui regarde la discipline particulière à chaque province. Mais comment former et entretenir cet accord entre les Évêques d'une nation ? Sera-ce par la *correspondance* ou la voie *des adhésions épistolaires* à telle ou telle mesure, à tel ou tel règlement proposé par un, par deux ou trois prélats? Non, évidemment; soit parce que, du moins dans l'état où se trouvent aujourd'hui les Églises de France, aucun Évêque français *n'a le droit de l'initiative;* soit parce que cette manière d'agir est incompatible avec la maturité et la discussion que réclame un projet de loi ou l'examen d'un règlement qui ait force de loi; soit

parce qu'une mesure prise par des Évêques, en dehors des règles et des formes canoniques, ne peut lier par elle-même ni ces Évêques ni leurs successeurs; soit enfin, parce que ce mode n'étant point consacré par l'Eglise, on ne peut l'employer sans danger en aucun cas, pas même dans les circonstances extraordinaires où il devient nécessaire, à moins qu'on ne soit dans la disposition de soumettre l'acte qui en résulterait au jugement du chef de l'Église. Autrement, ce serait vouloir éluder les saints canons, qui défendent et de tenir un concile national sans le consentement du Pape, et d'en promulguer les décrets et décisions, sans en avoir obtenu l'approbation du Pape. Dès le commencement du 4e siècle, c'était une coutume, une loi, une maxime reçue dans l'Église, qu'il ne peut y avoir de concile sans la permission du Souverain-Pontife : *Præter sententiam Romani Pontificis concilia non posse celebrari* [1]. *Nec ullum ratum est, aut erit unquam concilium quod non fultum fuerit ejus auctoritate* [2]. Ainsi donc, ce ne sera point par une correspondance épistolaire que les Évêques chercheront à se concerter, à l'effet d'introduire ou de maintenir dans les divers diocèses l'uniformité en matière de discipline.

» Sera-ce par les *réunions des Évêques?* Mais, encore que ces réunions puissent être utiles, en tant qu'elles donnent aux Évêques la facilité de s'entendre, ou sur une réclamation à faire auprès du pouvoir, ou sur une demande à adresser à notre Saint-Père le Pape, ou sur certains règlements qu'ils se proposent de publier, chacun en son propre et privé nom, pour leurs diocèses respectifs, si elles ne réunissent point les conditions prescrites pour les assemblées conciliaires, elles ne sont point de vrais Conciles; elles sont impuissantes, par conséquent, à produire par elles-mêmes aucun décret obligatoire.

Quel sera donc pour les Évêques le moyen de s'accorder entre eux sur les questions touchant la discipline ecclésiastique? Ce moyen est bien simple; il est fondé sur la constitution divine de l'Église : c'est que tous les Évêques « observent avec toute la diligence possible, et fassent observer dans leurs dio» cèses, ainsi qu'ils l'ont promis dans la cérémonie de leur sacre, les règles » des saints Pères, les décrets, les ordonnances ou dispositions, réserves, pro» visions et commandements apostoliques : *Regulas Sanctorum Patrum, decreta, ordinationes, seu dispositiones, reservationes, provisiones et mandata apostolica, totis viribus observabo, et faciam ab aliis observari* [3]; « c'est » qu'ils veuillent tous, comme ils ont solennellement déclaré le vouloir, re» cevoir avec respect, enseigner et garder les traditions des Pères orthodoxes,

[1] Socrate, *Hist. eccl*és., l. II, 7. — Sozomène, *Hist. eccl*és., l. III, 10, etc.

[2] *Decret.*, part. I, dist. XVII, c. 2.

[3] *Pontificale romanum.*

» les décrets et constitutions du Saint-Siége apostolique : » (*Volo*) *traditiones orthodoxorum Patrum, ac decretales Sanctæ et Apostolicæ Sedis constitutiones veneranter suscipere, docere, ac servare* [1]. Le moyen, pour les Évêques, d'être en tout d'accord entre eux, « c'est d'être d'accord en tout avec » le Saint Siége, qui est le centre de l'unité chrétienne : *Sequentes in omnibus Apostolicam Sedem, et prædicantes ejus omnia constituta* [2] : c'est de faire ce que font généralement les Évêques français, en observant les décrets du concile de Trente et les constitutions apostoliques, avec les modifications toutefois qu'entraîne l'état actuel des Églises de France, et en conservant certains usages qui, étant établis conformément au principe du droit commun, n'ont rien de contraire à l'esprit de notre mère la sainte Église romaine.

» C'est pour obtenir cet heureux résultat, qui sera toujours l'objet de sa sollicitude, que l'Église impose aux évêques de chaque province l'obligation de tenir des conciles, et d'en soumettre les décrets à la censure du Saint-Siége, avant de les rendre publics. D'abord, le précepte qui enjoint au métropolitain de convoquer des conciles de tems en tems, et à ses suffragants d'y assister, ne peut être révoqué en doute. Formulé par les canons apostoliques, renouvelé par les conciles généraux de Nicée en 325 et 787, de Constantinople en 381, de Chalcédoine en 451, de Latran en 1215, il a été de nouveau sanctionné par le Concile de Trente, qui s'exprime en ces termes : *Provinciala concilia, sicubi omissa sunt... renoventur : quare Metropolitani per seipsos, seu illis legitime impeditis, Episcopus antiquior..... quolibet saltem triennio.....* NON PRÆTERMITTAT *synodum in provincia sua cogere; quo Episcopi omnes.....* CONVENIRE OMNINO TENEANTUR [3].

» Ce décret a été mis en exécution même en France, et si plus tard la tenue des conciles provinciaux a été interrompue dans ce royaume, on ne doit point l'attribuer au défaut de zèle de la part des Évêques, qui gémissaient de cette interruption, mais aux obstacles provenant de la susceptibilité du gouvernement, qui, en s'opposant à l'observation des saints canons, ne pouvait ni les anéantir ni même en affaiblir l'énergie. Aussi la divine Providence ayant rendu un peu de liberté à l'Église, les Évêques se sont empressés, conformément à ses prescriptions, qui, sur le point dont il s'agit, ne sauraient tomber en désuétude, de se réunir et de célébrer ces nombreux conciles, qui sont une gloire du clergé de France, une consolation pour le vicaire de Jésus-Christ, une joie pour tous les catholiques.

» Mais l'Église n'atteindrait pas son but, si, en ordonnant la tenue des

[1] *Pontificale romanum.*

[2] Formul. du pape Hormisdas.

[3] Sess. XXIV, c. 2, *de Reform.*

conciles, *elle les abandonnait à eux-mêmes.* Elle ne peut se promettre que les canons seront observés par les conciles de manière à établir ou à maintenir l'uniformité dans les diverses provinces ecclésiastiques, qu'autant que les décrets et règlements des conciles provinciaux seront soumis au jugement du Saint-Siége. C'est pourquoi, déterminant les attributions de la sacrée Congrégation des cardinaux interprètes du Concile de Trente, le pape Sixte V exige, dans sa bulle *Immensa æterni*, que « les décrets des susdits conciles soient » envoyés à cette congrégation, pour être par elle révisés et examinés en détail » : *Provincialium vero, ubivis terrarum illa celebrentur, decreta, ad se mitti præcipiet, eaque singula expendet et recognoscet* [1]. Ainsi, d'après cette bulle, « les décrets d'un concile ne doivent être publiés que lorsqu'ils ont été vus et *au besoin corrigés* par la sacrée Cougrégation du Concile de Trente. *Ea* (decreta), dit Benoît XIV, *antequam promulgentur, transmitti jussit Sixtus V ad sacram congregationem Concilii..... ut corrigantur, si quid fortasse in iisdem aut nimis rigidum, aut minus rationi congruum, deprehendatur* [2].

» Cette discipline n'est point nouvelle; elle remonte bien au delà de la » constitution *Immensa* de Sixte V. En effet, cette constitution est de 1587; or, les Conciles d'Aix de 1585, de Bourges de 1584, de Reims, de Tours et de Bordeaux de 1583, de Rouen de 1581, de Narbonne de 1551, de Mayence de 1549, de Florence de 1518, de Troyes de 867, et autres Conciles même plus anciens, ont été soumis au jugement du Saint-Siége, conformément à cette maxime de droit que nous avons citée plus haut : *Nec ullum ratum est aut erit nunquam concilium, quod non fultum fuerit ejus* (Romanæ Ecclesiæ) *auctoritate.* Aussi les treize Conciles qui ont eu lieu en France dans ces derniers tems n'ont pas hésité à envoyer leurs décrets à notre Saint-Père le Pape, pour les faire examiner par la Congrégation des Cardinaux interprètes du Concile de Trente, et ils ne les ont publiés qu'avec les corrections faites par cette Congrégation.

» C'est par ces corrections, qu'elle fait d'après les instructions, les avis ou les ordres du Souverain-Pontife, que la sacrée Congrégation maintient ou rétablit l'unité en matière de discipline; elle met d'accord entre eux les divers Conciles provinciaux, dont elle modifie, s'il y a lieu, la rédaction par des changements, des suppressions ou des additions. Ayant à se prononcer sur certains usages, elle approuve les uns et rejette les autres, selon qu'ils sont conformes ou contraires aux principes du droit canonique, ayant égard toutefois à la situation présente des Églises de France. Ainsi donc, nos seigneurs

[1] *Bullarium romanum*, t. IV, an 1587.

[2] *De Synodo diœcesana*, lib. XIII, c. 3.

les Évêques, qui tous désirent sincèrement l'unité en tout ce qui tient au gouvernement ou à la direction des diocèses, et qui, tous ou presque tous, comprennent qu'on ne peut arriver à cette unité par un droit particulier, arbitraire, ou au moins litigieux, continueront certainement à se rapprocher autant que possible du droit commun. Quoi qu'en disent les auteurs du *Mémoire*, leur zèle pour la tenue des Conciles ne se refroidira point par la considération qu'ils doivent en soumettre les décrets à l'examen et à la censure de la sainte Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, à laquelle il appartient à ce titre de statuer ce qu'elle juge utile à l'Église universelle : *Cujus auctoritate et prudentia quod universali Ecclesiæ expediet, statuatur* [1]. »

Nous prions M. l'abbé Cognat de nous dire ce qu'il pense de ces observations, lui qui, comme les auteurs du *Mémoire clandestin*, a fait tirer à part ses articles contre les *Annales*, et les a envoyés *clandestinement* à tous les évêques pour leur demander notre condamnation. Allons, M. Cognat, dites-nous donc ce que vous pensez de ces *Observations* du savant cardinal et du *Mémoire* qui leur a donné lieu !

A. BONNETTY.

[1] Concile de Trente, continuation de la dernière session.

Polémique non catholique.

LETTRE DE M. BONNETTY
A L'ÉGARD DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE,

SUIVIE DES

PERSIFLAGES DE M. L'ABBÉ COGNAT.

Depuis notre dernier cahier, notre discussion avec M. l'abbé Cognat a reparu dans l'*Ami de la Religion*, qui a commencé à insérer notre réponse, suivie de ses observations; de là elle a passé dans l'*Univers*, où M. Veuillot a qualifié de *turlupinades* les observations de M. Joseph Cognat. Nous ne voulions pas encore entrer dans cette discussion, que nous nous proposions de résumer plus tard, lorsque quelques personnes, qui ne lisent pas l'*Ami de la Religion*, nous ont demandé si l'on pouvait justifier le jugement sévère porté par M. Veuillot sur l'œuvre de M. Cognat. Nous nous sommes décidé alors à publier notre lettre et la réponse qui y a été faite. Nous ne dirons rien de plus aux personnes qui nous ont consulté, elles jugeront elles-mêmes.

Voici notre lettre adressée à l'*Ami de la Religion* le 21 décembre et publiée dans son n° du 11 janvier :

DOCTRINE DES ANNALES A L'ÉGARD DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE.

Monsieur le Directeur,

« A mon arrivée à Paris, mon premier soin a été de lire attentivement les quatre articles que M. l'abbé Cognat a publiés contre les *Annales de Philosophie* dans vos n^os^ des 14, 16, 19, 26 octobre dernier. Et je dois le dire, la première impression que j'en ai ressentie, c'est que les doctrines exposées et commentées dans ces articles étaient, non-seulement erronées, mais abominables. J'ai comparé ensuite une à une toutes les citations dans le texte même d'où elles sont extraites, et sans autre examen, je puis assurer

avec certitude que ce n'est là ni l'esprit, ni le sens, ni surtout les paroles entières et fondamentales de chacun de ces textes. C'est ce que savent déjà les lecteurs assidus des *Annales* qui ne les auraient pas soutenues pendant 22 ans, si elles avaient enseigné ces abominables doctrines; et c'est ce que je vais montrer plus clair que le jour aux lecteurs de l'*Ami de la Religion*.

» Mais avant d'entrer dans la discussion ou plutôt dans cette simple réintégration des textes, notre nom de chrétien, notre conscience, notre honneur nous commandent de faire notre profession de foi sur un point important, celui-là même sur lequel on a le plus compté pour faire condamner les *Annales*.

» On les accuse de manquer de respect à l'égard de nos Évêques et d'empiéter sur leurs droits. Cette accusation nous afflige d'un côté, mais de l'autre elle nous satisfait en ce qu'elle nous offre l'occasion d'exposer sur ce point les sentiments qui ont toujours été dans notre esprit.

» Et d'abord l'accusation de M. Cognat est un peu tardive; depuis 22 ans que les *Annales* paraissent, depuis 16 ans que l'*Université Catholique* sort de nos bureaux, nous avons été constamment en rapport avec NN. SS. les Évêques, leurs vicaires-généraux, leurs professeurs et leurs prêtres les plus instruits. Or, aucun ne nous a jamais accusé comme lui, d'avoir *chaque mois, depuis 22 ans, injurié nos premiers pasteurs*. Tous n'ont cessé de convenir au contraire que les *Annales* avaient été utiles à la religion et au clergé. — Aussi il n'a pas paru d'ouvrage apologétique un peu important qui n'ait fait des emprunts à ces mêmes *Annales*, et la plupart des apologistes catholiques se sont fait un honneur d'y écrire. Nous pourrions citer bien des noms ici, nous nous contenterons de citer celui de Mgr *Affre* de sainte et glorieuse mémoire, qui non-seulement a écrit dans nos *Annales*, et bien souvent nous a indiqué des articles à faire, des pièces à publier, mais qui encore insérait dans la 4e édition de son *Introduction philosophique à l'étude du Christianisme*, 14 pages prises dans un de nos articles. Nous rappellerons aussi qu'un de nos plus savants Évêques nous a adressé publiquement deux *lettres* approbatives de nos *Annales*, dont l'une a été publiée en grande partie par l'*Ami*

de la Religion du 1er juillet 1851. Enfin, nos lecteurs savent comment S. S. Grégoire XVI, dans l'audience qu'elle voulut bien nous accorder en 1840, c'est-à-dire dix ans depuis la publication des *Annales*, daigna nous féliciter sur l'esprit qui présidait à nos travaux et nous dire que c'étaient nos articles qu'elle lisait avec le plus d'intérêt.

» Après de tels témoignages, M. Cognat a-t-il bien le droit de formuler une accusation générale et fondamentale contre les *Annales*, et d'assurer *que depuis 22 ans*, et *chaque mois*, *nous outrageons l'autorité sacrée de nos Évêques?*

» Au reste, ces témoignages ne nous ont pas empêché de reconnaître souvent combien notre œuvre pouvait être imparfaite. Aussi nous n'hésitons pas à dire que même les avertissements de M. Cognat n'arrivent pas trop tard, et que si, à l'égard du dogme ou de la hiérarchie, nous avons manqué ou d'exactitude ou de déférence, nous *rétractons*, *effaçons et renions* tout ce que nous avons dit de répréhensible. Ces dispositions ne naissent pas dans notre esprit en ce moment où nous sommes violemment déféré aux Évêques. Il y a longtems que nous les avons manifestées, et au mois d'avril dernier, nous en faisions encore la déclaration solennelle.

» Après avoir rappelé quelques' témoignages en notre faveur, nous disions :

» Et quand nous citons de tels encouragements et des noms si » respectables, loin, loin de nous de vouloir en conclure que ces » graves autorités approuvent toutes nos assertions et tous nos ju- » gements. Non, non, nous avons toujours considéré leurs paroles » comme des *encouragemens* et non comme des *approbations*.

» Aussi sommes-nous loin de croire qu'il n'y a aucune ERREUR, » même *dogmatique*, dans les divers travaux qui remplissent nos » deux *publications*. Nous sommes même assuré d'avance que » ceux qui chercheront bien en trouveront plus d'une. Mais que » l'on nous permette quelques considérations sur ce point.

» Nous avons publié deux revues, dont l'une, les *Annales de* » *philosophie chrétienne*, est à son 44e volume, et l'autre, l'*Uni-* » *versité catholique*, est à son 33e volume; c'est donc 77 *volumes* » que nous avons publiés. Dans ces volumes, nous avons traité un

» peu de tout, archéologie, langues, histoire, traditions, philoso-
» phie, théologie, etc. Or, qui pourrait exiger de nous que dans
» ces 77 *volumes* notre attention, notre science, n'aient jamais été
» en défaut? De quel prêtre, de quel autre homme pourrait-on
» l'exiger ou l'attendre? »

Nous indiquions ensuite les divers passages des *Annales* où nous avions fait les mêmes protestations, puis nous finissions par cette déclaration :

« Mais il est une dernière disposition d'esprit qui nous a toujours
» rassuré sur notre orthodoxie, c'est celle que nous avons montrée
» en présence de S. S. Grégoire XVI, et que nous avons souvent
» renouvelée dans les rapports de bienveillance que ses représen-
» tans en France ont bien voulu entretenir avec nous. C'est
» que tout ce que nous écrivons, tout ce que nous pensons, nous
» le soumettons au jugement de notre sainte mère l'Église et à
» son organe vivant et agissant, le saint PONTIFE de Rome; et
» de plus, nous déclarons ici rejeter la distinction que font quelques
» personnes entre l'Église et son Chef, entre ce Chef et les senten-
» ces qu'il fait rendre par la Congrégation de l'*Index*. »

« Nous demandons si dans l'Église catholique on a jamais exigé d'autres dispositions et d'autres précautions de la part des écrivains qui, dans tous les tems, ont consacré leur plume à défendre leur foi contre les attaques innombrables des incrédules.

A. Bonnetty,

Directeur des *Annales de Philosophie chrétienne.* »

Voilà notre réponse aux accusations de M. Cognat et à la dénonciation faite de nos doctrines non-seulement dans l'*Ami de la Religion*, mais encore dans un tirage fait à part, et envoyé clandestinement, *gratis*, et aux frais de nous ne savons qui, aux évêques, aux professeurs de théologie et de philosophie, et à plusieurs autres personnes.

Voici maintenant l'extrait de la réponse de M. Cognat que M. Veuillot a qualifié de TURLUPINADE :

On ne fait pas mieux un prospectus et on n'écrit pas une réclame avec plus de modestie. Nos lecteurs connaîtront désormais M. Bonnetty; le voilà peint par lui-même.

Quant à nous, nous acceptons sur parole les témoignages que M. Bonnetty se rend à lui-même, quoique ces éloges, dont il est à la fois le poëte et le héros, soient peu conformes à nos mœurs et tout à fait étrangers à la question.

En conséquence, nous accordons volontiers à M. Bonnetty, puisqu'il y tient :

1° Qu'il est un savant universel qui *a traité un peu de tout, archéologie, langues, histoire, traditions, philosophie, théologie*, etc.; le directeur infatigable de deux *Revues qui sortent de ses bureaux, l'une depuis 22 ans, l'autre depuis 16 ans*, et qui ont produit une somme de 77 volumes;

2° Que les *Annales* sont la revue religieuse la plus savante et la plus recherchée du 19e siècle, que *la plupart des apologistes catholiques se sont fait un honneur d'y écrire, et qu'il n'a pas paru d'ouvrage apologétique un peu important qui n'ait fait des emprunts à ces mêmes Annales*, témoin Mgr Affre, qui leur *a emprunté*, de compte fait, *14 pages* :

3° Que M. Bonnetty a des relations illustres; que des autorités très-vénérables lui ont donné des encouragemens; que l'*un de nos plus savans évêques a même approuvé sa philosophie;* qu'enfin, ce concert unanime de louanges et d'admiration a été confirmé par S. S. Grégoire XVI, qui, en 1840, a daigné honorer d'une audience le directeur des *Annales ;*

4° Nous accordons encore à M. Bonnetty que ces témoignages ont été des *encouragemens* et non des *approbations*, et que les graves autorités qu'il invoque n'ont jamais prétendu garantir l'orthodoxie *de toutes ses assertions et de tous ses jugemens ;*

5° Nous convenons avec lui qu'il a pu se tromper, qu'il s'est trompé en effet, et qu'il y a *des erreurs même dogmatiques dans les Annales ;*

6° Nous lui accordons même que ces *erreurs dogmatiques* ne sont que *matérielles*, que son intelligence seule a failli, et que sa volonté est demeurée et demeure encore soumise à l'autorité de l'Église;

7° Enfin, nous partageons, s'il le veut, absolument *la première impression qu'il a ressentie à la lecture de nos articles*, à savoir, *que les doctrines exposées et commentées dans ces articles étaient non-seulement erronées, mais abominables.* Signé : Abbé J. Cognat, etc., etc.

Que nos lecteurs jugent si ce n'est pas là une véritable TURLUPINADE.

Voilà donc ce que pense de nous, et de nos travaux de 22 ans, M. l'abbé Cognat, élève de l'école de l'*Ami de la Religion*. Que nos lecteurs veuillent bien lire l'article suivant, et ils verront ce que pense de nous un savant Barnabite, élève des écoles de Rome. On verra là l'esprit sacerdotal Romain et l'esprit sacerdotal ..... de M. Cognat. A. Bonnetty.

Polémique catholique.

LETTRE DU R. P. D. GAETANO MILONE,

BARNABITE,

SUR QUELQUES POINTS DE LA PHILOSOPHIE DES ANNALES,

AVEC LA

RÉPONSE DE M. BONNETTY.

Nos lecteurs ont vu dans le précédent article avec quelle politesse, quelle urbanité, quel bon sens, quelle charité sacerdotale parle de nous et de nos travaux de 22 ans un jeune abbé, M. COGNAT, dans un journal jadis sérieux et poli, l'*Ami de la Religion*, dont on l'a nommé *directeur*. — Voici maintenant comment disserte, fait des objections et réfute un Religieux savant et modeste, élevé à Rome [1].

Nos lecteurs jugeront. A. BONNETTY.

A Monsieur A. BONNETTY, rédacteur des *Annales de philosophie chrétienne*.

Très-honoré Monsieur,

Je m'adresse à vous pour vous offrir l'hommage le plus sincère de mon estime et de mon respect, et vous demander en même

[1] La lettre que nous insérons ici a paru dans la *Pragmalogia cattolica*, savant recueil publié à Lucques (t. XXIX, 1er cahier de 1851.) Dès que nous la reçûmes, nous voulûmes la faire connaître à nos lecteurs, et pour cela nous l'adressâmes à un de nos collaborateurs, M. l'abbé Leduc, professeur de philosophie au séminaire de Tours, celui-là même dont nous avons raconté la fin prématurée dans notre dernier cahier. Divers voyages, entrepris dès lors par M. Leduc, l'empêchèrent de faire cette traduction, et de plus, il garda le numéro que nous lui avions envoyé. Depuis, nous avions oublié cette lettre. Mais tout récemment le P. Vercellone, supérieur des Barnabites, nous en a fait rappeler le souvenir par un prêtre revenant de Rome et qui se propose de rétablir en France cette précieuse Congrégation. Alors nous nous en sommes procuré un autre exemplaire; nous l'avons fait traduire et nous le publions ici selon le vœu de l'auteur. — Nous y ajoutons, selon sa demande, quelques courtes observations.

tems, — peut-être suis-je trop hardi, — de vouloir bien permettre que je prenne part aux grandes questions philosophiques qui ont été agitées par vous, et que vous avez le plus souvent largement traitées dans vos très-estimables *Annales*. Quand je dis *très-estimables*, ce n'est pas pour employer une formule de politesse, mais pour dire ce que j'éprouve, et rien autre chose que la vérité, du moins à mon avis. Si l'Allemagne et l'Angleterre étaient plus capables qu'elles ne sont, de foi et de doctrine catholiques; et si l'Italie était réellement plus attachée qu'elle n'est à la science de ces hommes à qui l'on doit un système de philosophie plus parfaite, hommes qui ne sont pas étrangers à ce pays; peut-être votre Recueil en aurait beaucoup de semblables qui ne lui seraient pas inférieurs en mérite, et il pourrait être moins admiré parmi tant de rivaux. Aujourd'hui les choses se passent autrement; et s'il faut juger de la bonne philosophie d'après les journaux qui en font profession, je pense que nous n'avons pas seulement à nous plaindre, mais que nous avons vraiment à rougir de notre époque. Ensuite, pour parler de la France en particulier et de l'obligation qu'elle a à vos *Annales*, il me semble qu'elle peut difficilement vous témoigner la reconnaissance qui vous est due; nous supposons qu'elle est aussi digne du service que vous lui rendez, et qu'elle a besoin du rempart que vous ne cessez d'opposer au débordement épouvantable des erreurs allemandes. Ces éloges, je crois qu'ils sont dus, selon les lois de la stricte justice, à vos travaux et à ceux de vos honorables collaborateurs; au reste, moi, qui suis presque inconnu, je n'ai d'autre titre à recevoir de vous un bienveillant accueil, que mon admiration pour vous et la satisfaction que me procurent vos *Annales*. Je suppose que la demande que je vous adresse doit vous paraître digne de quelque attention; cette demande, il convient que je l'expose un peu plus au long.

Je lus, il y a déjà plus d'un an, dans votre Recueil, les deux discussions que vous avez eues *sur l'origine* — comme l'on dit — *des idées*, l'une avec M. l'abbé Maret et l'autre avec Dom Gardereau. Je m'efforçai de pénétrer de mon mieux votre pensée et de comprendre le motif qui vous avait porté à vous expliquer si caté-

goriquement contre le système de ce qu'on appelle si impropre-ment la *vision idéale*[1]. Il me semble que ce qui vous avait décidé à prendre ce parti, c'était quelqu'une des méprises, sans doute excusables dans un homme grossier, mais graves et dignes d'attention dans un homme comme M. l'abbé Maret; lesquelles *favorisant le Rationalisme et le Panthéisme* contre les intentions très-louables de l'illustre auteur, vous auraient fait regarder comme une faute inévitable du système, ce qui était arrivé uniquement par erreur involontaire de la plume d'un particulier; cas, il est vrai, qui se rencontre très-facilement, et dont nous ne trouvons que trop d'exemples parmi les partisans plus ou moins anciens des principaux philosophes, et si vous le voulez, même *des plus grands théologiens*.

Je dus me confirmer dans cette opinion, quand je vis et que je reconnus par expérience qu'en vous opposant à la *vision idéale* vous placiez au nombre de vos meilleurs arguments la prohibition faite par la Sacrée Congrégation de l'index *des œuvres du Père Malebranche*, par quoi il me paraît que vous avez reconnu les tendances que vous avez remarquées dans les doctrines de M. Maret. Je pensai que détester la *vision idéale* comme elle mérite de l'être associée aux mauvaises définitions de M. Maret, c'était la même chose que conclure la condamnation de la *vision idéale* de la défense faite aux fidèles de lire les œuvres de Malebranche.

Pour m'expliquer ensuite votre dispute avec Dom Gardereau, je crus que vous y aviez été amené par la discussion précédemment survenue entre vous et M. Maret et par la préoccupation que les doctrines de celui-ci avaient fait naître dans votre esprit, toujours plein de sollicitude pour l'enseignement catholique. Dans ce même tems je commençai à désirer de vous offrir, ainsi qu'au public, quelque essai que je méditais, dans la douce espérance qu'il me serait peut-être heureusement permis d'abréger ces disputes scientifiques en leur donnant un dénoûment juste, utile et approuvé de tous; ce que je regardais comme une tâche facile pour quiconque ne serait pas au-dessous de l'autorité et du mérite des trois concurrents.

[1] C'est ce que nous appelons, nous, *intuition directe*, etc.

Pour ce qui me regarde, je connaissais l'inconvénient qu'il y avait à m'arroger une espèce d'arbitrage scientifique entre des hommes si remarquables : difficulté que j'aurais néanmoins tâché de surmonter en quelque sorte, si j'avais eu le tems et la facilité de poursuivre l'exécution de mon dessein. Aujourd'hui je serais trop indiscret si je voulais entamer la discussion pour le compte de ceux qui se taisent — ce que j'ai appris — depuis longtems : d'ailleurs le dernier cahier de vos *Annales* qui m'est parvenu, c'est-à-dire celui du mois d'août (tome II, p. 85, 4e série), revient sur cette matière des connaissances naturelles de l'homme en annonçant, avec les éloges justement mérités, l'*Appel à la Raison de M. l'abbé Barthe*. Je m'arrête donc à cet article, et mettant à profit les intervalles de loisir que pourront me laisser et mes occupations et mon devoir, je me propose d'éclaircir, si cette espérance m'est permise, le débat si grave et si important sur le mérite de ce qu'on appelle la *vision idéale*, et telle est l'invitation que je vous fais publiquement et avec le respect que mon âge doit à vous et à votre nom, c'est-à-dire qu'il vous plaise soutenir dans la discussion ce que vous vous sentez le plus disposé à contredire ou à défendre.

Mon intention est de donner des preuves de ma conviction personnelle dans un but d'utilité publique : je vous assure que je ne croirais rien perdu si je devais reconnaître que *placer l'objet de l'intelligence humaine dans l'Idée divine* est un système hostile ou même seulement peu favorable à la vérité, si ce n'est que dans ma mésaventure j'éprouverai quelques regrets à être obligé de me séparer sur ce point de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Bonaventure et de Sigismond Gerdil, défenseurs trop grands et trop vénérables de la thèse que je me propose de défendre et que dès ce moment, tant que l'opinion contraire ne sera pas prouvée et démontrée avec évidence, l'on peut et l'on doit regarder — vous me permettez de parler de la sorte d'après l'autorité de ces quatre noms classiques — comme une des thèses les plus anciennes, les plus graves et les plus vraies de la philosophie et de la doctrine catholiques. Et ma position, si j'étais contraint de me soumettre à un sentiment opposé, serait d'autant plus fâcheuse que je

ne pourrais certainement trouver pour me consoler une phalange d'hommes comparables à ceux que j'ai nommés.

Nous ne ferons ici qu'une très-succincte observation, afin de ne pas laisser de phrase obscure et inexpliquée. Personne ne nie, au moins nous n'avons jamais nié que l'*idée divine soit ou puisse être l'objet de l'intelligence humaine*. Nous ne croyons pas même avoir jamais abordé cette question. La question que nous avons traitée est celle de savoir : si l'intelligence humaine *appréhende* cette idée divine, si elle la *connait directement, seule, sans intermédiaire*, de manière qu'elle n'ait qu'à ouvrir les yeux intellectuels pour la concevoir, l'appréhender, la connaître. Voilà la seule question que nous avons traitée ; nous l'avons résolue négativement et nous sommes assurés que saint Augustin, au moins, est pour nous quand il dit : « La raison a pu être » conduite jusqu'ici ; elle agissait dans le cercle des choses humaines, mais dès » que nous sommes arrivés aux *choses divines*, elle se détourne et ne peut avoir » *aucune intuition* [1]. » Quant à saint Anselme et à saint Bonaventure, nous renvoyons à la traduction presque entière que nous avons donnée (dans nos tomes XV, XVI, 3e série) du livre de ce dernier : *Itinerarium mentis in Deum*.

En effet, si je ne me trompe, ou les idées des hommes *ne sont rien*, et alors il me faudra tenir compagnie aux partisans du néant ; ou elles sont *quelque chose de sensible*, et je ne pourrais faire autrement que de m'associer au docteur Locke et à ceux qui leur donnent pour origine les sensations et la matière ; ou elles sont *quelque chose d'intelligible EXISTANT dans la substance pensante elle-même*, et ainsi je devrais marcher sur les traces de Hégel et de tous les autres panthéistes idéalistes ; ou enfin elles sont quelque chose *d'intelligible n'EXISTANT point dans la substance pensante ni même dans la substance divine*, et dans ce cas ignorant totalement la condition de ces idées, *EXISTANT* qui sait où et qui sait comment, je serai obligé de m'enrôler parmi les sceptiques qui sont, eux aussi, au nombre des créatures les plus charmantes et les plus aimables de ce monde.

Je ne vois pas comment on peut échapper à cette division : je ne pense pas que personne puisse nier que, hors l'*intelligible* et le *sensible* il y ait autre chose que le *néant* ; et ce qu'il y a d'intelli-

[1] Hactenus ratio potuit perduci ; versabatur namque in rebus humanis ; at ubi ad divina perventum est, avertit sese, *intueri non potest* (*De Mor. eccl. cath.*, t. I, c. 7. Ed. Migne, t. I, p. 1315.

gible ou *existe* en Dieu, ou *existe* dans l'esprit humain, ou *existe* dans une substance qui n'est Dieu ni l'esprit humain. Je conclus donc que la seule de toutes ces hypothèses qui soit admissible, c'est celle qui place les susdites idées *en Dieu;* et je suis de plus en plus convaincu de la raison profonde qui nous oblige de convenir avec le cardinal Gerdil que le système de la *vision idéale* peut être regardé comme démontré selon toute la rigueur de la science.

La difficulté que formule ici notre très-respectable correspondant ne nous paraît pas si difficile à résoudre que cela lui paraît à lui-même. Ou nous nous trompons, ou c'est la même difficulté qui a exercé si longtems les philosophes scolastiques connus sous le nom de *Reaux* et *Nominaux*. Le P. Milone dit à peu près comme eux : ou les idées sont quelque chose, ou elles ne sont rien. Si elles sont quelque chose, elles doivent exister quelque part comme tout être ayant *substance* et *forme*. Si elles ne sont *rien*, nous voilà tombés dans le scepticisme ou la négation des idées. La question nous paraît facile à résoudre. Les idées ne sont pas rien ; mais aussi elles ne sont pas quelque chose qui ait forme et substance distinctes de l'âme. Quand l'âme acquiert une connaissance, elle acquiert bien quelque chose, mais ce quelque chose n'est pas un être, une entité séparés d'elle, c'est une notion, une connaissance, voilà tout ce que nous pouvons dire. Aller plus loin, c'est tomber dans les erreurs des Réaux, dans les idées types de Platon, qui en faisait des dieux, supérieurs à Dieu même, puisque c'étaient ces idées que Dieu devait consulter pour agir.

Ainsi, en reprenant les paroles du P. Milone, nous disons :

Les idées des hommes ne sont pas rien, mais elles ne sont pas quelque chose de sensible ayant substance et forme; elles ne proviennent pas pourtant des sensations ou de la matière, comme d'une substance co-nature, mais de la parole qui donne ces idées, qui donne la connaissance, par un mystère inconnu aux créatures. Elles sont une chose intelligible, non *existant* à part, mais affectant la substance pensante, et ainsi j'échappe à Hégel et aux Panthéistes. Elles n'*existent* donc pas dans la substance pensante ; si elles *existent* dans la substance divine, elles y sont UN avec le Fils, qui est la science du Père, et qui est seul, et qui n'admet rien séparé ou distinct de lui, excepté le Père et le Saint-Esprit. Il est vrai que je ne saurai pas ni où, ni comment elles *existent*, mais je n'en serai pas pour cela Sceptique, par la raison que les notions, les connaissances, les idées, sont des modifications de notre âme. Or, les notions etc., n'ont pas d'existence à part, manquent de substance et de forme. Demander où elles existent, c'est demander où existent Pâques et la Trinité.

Mais j'ai fait ce raisonnement plutôt pour justifier ma conviction

que pour commencer la défense ou tout autre développement de ma thèse. J'ai déjà dit qu'avant tout je désire connaître, si toutefois vous daignez me faire cet honneur, et votre pensée et votre intention concernant la discussion que je vous propose. J'avertis ici, puisque la chose se présente à mon esprit, en parlant d'une discussion publique consacrée à la science — j'espère que le public nous saura bon gré, au moins en considérant et notre zèle et notre volonté — qu'il n'est pas nécessaire, très-honorable Rédacteur, que vous vous livriez à de nouveaux soins et à de nouveaux travaux, tandis que vous êtes déjà assez occupé par les soins nombreux que réclame la direction de vos *Annales*. Je m'adresse à vous, et je devais le faire, parce que les écrits qui m'ont porté à descendre dans l'arène sont dus à votre plume; et en outre parce que dans ces mêmes écrits vous traitez, si je ne me trompe, parmi les doctrines de vos *Annales* celles qui, ou contiennent le sujet en question, ou s'en rapprochent beaucoup et ont naturellement de grandes liaisons avec lui. Mais si vous voulez bien accueillir ma proposition, je dois dire plutôt ma prière, la part que vous prendrez à la discussion ne laissera pas d'être vue de bon œil et de m'être d'un grand honneur, de quelque manière qu'elle ait lieu dans vos *Annales*. Et à ce sujet je vous avoue sincèrement que si vous n'avez pas de motif de me refuser la faveur que je vous demande, je vous aurai plus d'obligation que si vous me faisiez présent de la moitié de l'Europe. Toutefois je ne puis me décider à croire que le débat doive trainer trop en longueur; je pense qu'une discussion tant soit peu sérieuse et entièrement désintéressée ne peut être longue quand on ne suit pas la méthode des subtilités et des minuties *comme faisaient les scolastiques* et que l'on n'écrit pas au hasard et en entassant toujours de nouvelles contradictions comme ont coutume de faire, sans le vouloir, beaucoup de philosophes modernes.

Nous n'aurons pas non plus à nous occuper des questions accessoires, à moins qu'il n'y ait point d'autre voie pour atteindre le but que nous nous proposons; et nous nous abstiendrons principalement de vouloir faire dépendre le dénoûment du débat d'un point historique, comme serait de définir plus exactement que ne l'ont

fait plusieurs (je dis ce qui paraît tel à mes yeux) la pensée de saint Thomas touchant la *vision idéale ;* nous pouvons profiter des ouvrages de qui que ce soit ou encore inventer de nous-mêmes de bons moyens termes; mais dans tous les cas nous devons considérer les raisons scientifiques en travaillant à établir une vérité scientifique. Lorsque nous aurons éclairci et défini cette vérité, nous pourrons en tirer des éloges pour les auteurs et les philosophes qui l'ont professée; et nous pourrons encore, si cela vous plaît davantage, en rechercher l'histoire dans les représentants de la science humaine dans toute l'antiquité. Avec ces restrictions, j'ai la confiance que mon invitation vous causera peu d'embarras, et j'ai presque la certitude que vous vous déciderez à représenter vous-même les *Annales* en surmontant les difficultés que certainement vous présenteront le manque de tems, la variété et l'importance d'autres occupations dont vous pouvez justement vous glorifier. Afin de vous y engager plus fortement, je vais essayer, s'il est possible, de dissiper l'inquiétude et les doutes qui peuvent exister dans votre esprit sur la différence de vos principes d'avec les miens; ce qui, en vérité, est digne de toute l'attention de ceux qui entament une controverse, puisque deux personnes qui différeraient d'une manière notable sur les autres conclusions premières et capitales de la philosophie, comme Vico et Condillac, ne pourraient discuter sur une matière sans que leur raisonnement ne se dispersât et ne se perdît sur une foule d'autres sujets, sur lesquels elles ne s'entendent pas aussi. Dans ces circonstances, c'est un bonheur que de tomber d'accord pour disputer précisément sur le principe duquel tout le reste dépend; mais la chose arrive difficilement sans la capacité et l'habileté de celui qui choisit la première thèse. Entre nous il n'y a presque pas même à soupçonner, bien loin qu'il y ait à craindre, quelque chose de ce côté-là.

Et pour tout dire en un mot, aucun de nous n'a jamais mis en doute l'*absurdité du doute cartésien ;* aucun de nous ne s'imaginera avoir besoin de rechercher et d'examiner si la vérité de Dieu et de ses attributs doit découler par voie d'induction de la vérité de l'existence *propre et subjective*. Quant à la révélation, nous serions indignes de la nommer si nous ne l'admettions pas, et nous serions

perdus si nous ne reconnaissions pas qu'elle est concentrée et complète dans l'Église Catholique qui est notre gloire, et que Dieu ne permette pas que jamais nous l'abandonnions ou nous la déshonorions en quoi que ce soit. La *révélation primitive elle-même de la parole*, nous ne l'admettons pas également, il est vrai, mais nous la défendons, vous d'une manière brillante et splendide, moi selon la mesure de mes forces, dont les résultats *quoique publics* sont si faibles et si obscurs qu'ils sont à peine connus de quelques-uns[1]. Il en est de même de la *nécessité de la parole* pour penser et raisonner; nécessité que je crois avoir démontrée à mon toúr quand j'en ai déduit pour conséquence la susdite *révélation primitive de la parole elle-même*. J'ai abordé ces sujets parce que je sais que vous les avez grandement à cœur, et chacun vous rendra sur ce point la justice qui vous est due à tant de titres. Si vous désirez, avant d'entamer la discussion, savoir ce que je pense sur d'aûtres points de la science, vous n'aurez qu'à me le faire connaître et je m'empresserai de vous répondre et de vous satisfaire le plus promptement possible. Et afin que vous puissiez mieux savoir à quoi vous en tenir sur mon compte, j'ajouterai à cet essai que j'ai donné sur notre accord réciproque l'essai de la différence qui existe dans nos opinions, si nous passons à des questions secondaires et moins capitales en philosophie.

Nous ferons deux remarques sur ce passage :

1° On voit que le docte Barnabite ne fait pas comme les philosophes catholiques qui admettent le *doute* de Descartes, et trouvent l'existence et les attributs de Dieu, par la vue de la nature, ou par l'examen et l'existence de l'*individu et de sa nature*. Ceci est déjà un point bien essentiel;

2° On voit également comment en Italie on admet sans difficulté l'*existence de la révélation primitive de la parole*. Ce n'est que depuis quelques années qu'en France, M. l'abbé Maret, le P. Chastel et quelques autres écrivains, pour justifier leurs idées personnelles, cartésiennes et malebranchistes, ont imaginé de nier la révélation primitive de la parole et sa nécessité dans l'acte de la pensée, sans être effrayés par la certitude qu'ils entrent sur ce point dans le camp des philosophes idéalistes, ennemis de la révélation extérieure,

[1] Nous ne connaissons pas en effet cette publicatiou du P. Milope, nous aurions bien désiré qu'il nous en eût donné le titre.

ennemis de l'Eglise. Et là ils combattent en aveugles contre leurs frères, pour établir le principe même qui sert de base aux erreurs philosophiques.

Je ne pousse pas plus loin mes recherches, ayant sous les yeux votre écrit remarquable, dont j'ai fait mention, concernant l'abbé Barthe et son *Appel à la raison*. Vous dites en louant la *Méthode traditionnelle* :

« Qui est seule celle de l'Église, ce que personne ne conteste ; et nous ajou-» tons, nous, celle aussi de la vraie philosophie, ce que personne bientôt ne » contestera (p. 85). »

Je vous avoue, à la honte de mon amour-propre, que je suis extrêmement mortifié de ne pas saisir le sens que vous donnez à la *méthode traditionnelle;* et par conséquent je ne pourrais vous dire d'une manière sûre, si je suis d'accord avec vous, ne pouvant me rendre compte de la valeur scientifique de votre phrase. 1° Il me semble qu'en disant *méthode traditionnelle*, vous ne voulez pas dire *méthode recue par voie de tradition*, le sens serait trop générique, et à mon jugement, tout à fait insignifiant. 2° J'aurais voulu entendre par *méthode traditionnelle* celle qui *favorise les traditions*, qui en tient un grand compte, qui en retire le plus de profit qu'elle peut ; mais de ce côté-là je ne réussis pas mieux, parce qu'il me semble que tous les philosophes catholiques, même les moins célèbres et les moins profonds, ont, du moins dans certaines limites, *suivi cette voie et cette méthode ;* de sorte que la phrase aurait une portée toute contraire à celle qu'elle semble avoir, c'est-à-dire qu'elle serait sans signification et sans importance pour la réforme salutaire de l'enseignement. 3° Je voulais m'expliquer cette *méthode traditionnelle* en pensant que c'était une méthode *exclusivement traditionnelle ;* mais dans le passage allégué ce sens est tout à fait absurde, ne pouvant me figurer une science tellement traditionnelle, qu'elle ne souffrirait point d'accroissement dans le progrès de la tradition sur laquelle elle s'appuie. Et qui pourrait se persuader que saint Augustin n'en sut pas plus en philosophie que ce qu'il avait reçu de la tradition? Enfin, je soupçonnai que vous faisiez allusion par cette expression à quelque doctrine proposée par vous dans d'autres occasions, sur la manière avec laquelle, selon vous, devraient s'expliquer la néces-

sité et l'emploi de la parole dans le *développement* de la pensée humaine ; mais je m'aperçus bientôt que ce sens ne se prêtait pas mieux que les précédents pour me rendre cette période intelligible. En effet, vous affirmez que M. Barthe est *rentré* aujourd'hui dans cette méthode, je ne puis me persuader que vous vouliez dire qu'il est *rentré* dans une méthode, qui, si je dois m'en rapporter à mon jugement, n'avait jamais été pratiquée, parce qu'elle n'était pas connue, ou tout au plus était à peine connue, quand vous avez commencé à la recommander dans vos *Annales*. Il me semble en un mot que le verbe *rentrer* devait exprimer la réhabilitation d'une méthode plus ancienne et mieux connue et pratiquée qu'aujourd'hui.

Vous me répondrez en disant : Et comment ne faites-vous pas attention qu'il s'agit ici de la *méthode traditionnelle, qui est la seule méthode de l'Église?* J'y ai fait attention, mais je n'y ai gagné qu'une plus grande incertitude et une plus grande perplexité dans ma pensée; car je ne saurais attribuer ici au mot Eglise que l'une des deux significations suivantes : Ou vous dites Eglise pour indiquer la société des fidèles *en tant qu'elle possède la révélation religieuse et les dogmes et la morale catholiques;* ou vous dites Eglise pour indiquer cette société *en tant qu'elle possède la science soit religieuse, soit universelle.* Supposez que vous parliez de la première, on ne peut comprendre comment vous appliquez la même méthode à la philosophie; puisque la doctrine révélée, dogmatique et morale de l'Eglise, est essentiellement immuable comme son divin fondateur, et par conséquent n'admet ni progrès, ni accroissement ; or, si nous voulions appliquer à la philosophie la même condition et le même privilége, nous la détruirions radicalement; car si la philosophie existe, elle est nécessairement une science accommodée au progrès et au *développement* successif de la pensée humaine. Il me restait donc à essayer l'autre signification que j'ai indiquée, et je fus de nouveau dans la plus grande perplexité. Dire que la méthode des écoles théologiques, par exemple, est *traditionnelle*, cela ne signifie aucun degré déterminé de méthode traditionnelle, attendu que les divers théologiens varient infiniment entre eux là-dessus dans la pratique, à peu près comme cela ar-

struire de ce que nous ne savions pas, ils usent, se servent de la *méthode traditionnelle*. Ils établissent notre dogme même par les paroles par lesquelles ils le nient. Si la parole ne *donne* pas l'enseignement, pourquoi parlent-ils au monde? Que ne se bornent-ils à dire : « Vous savez tout, vous n'avez pas be- » soin de maître ; secouez-vous, éveillez vos idées endormies. » Au lieu de cela ils disent : « Ecoutez-moi, je vais vous enseigner le vrai système que vous » ignorez. » — En cela ils sont *traditionalistes*. C'est le système propre : *ex ore tuo te judico.*

Nous espérons que ces observations serviront à expliquer nos paroles et à fixer l'irrésolution de notre savant interlocuteur.

« Cette méthode traditionnelle en philosophie, ajoutent les *An-* » *nales*, est basée sur ce que les vérités *surnaturelles* sont hors de » *la vue de la raison*, ce qu'aucun catholique ne conteste (*ibid*). »

Je voudrais vous prier de considérer que les *vérités surnaturelles* étant hors de *la vue de la raison* ne peuvent être l'objet de la philosophie; leur *existence* seulement peut être, et est, l'objet de la philosophie ; comme l'est d'autre part celle de la *Révélation primitive*, et d'une Tradition constante et infaillible ; et il me semble que c'est là votre pensée et le sens légitime des expressions alléguées. Mais dans ce cas comment admettrons-nous que ce soit ici la base de cette méthode traditionnelle dont on parle? Une telle base ne peut établir autre chose qu'une méthode très-générale qui embrasse d'innombrables méthodes : les unes mauvaises, les autres supportables, et celle-là bonne et parfaite ; en commençant par embrasser toutes les méthodes les plus variées de tous les philosophes catholiques, dont nous reconnaissons unanimement qu'aucun ne conteste cette méthode traditionnelle. Peut-être votre intention a été de restreindre ces limites et de déterminer plus exactement la base de cette *méthode traditionnelle*, quand vous ajoutez une clause qui concerne la pratique, et que vous dites qu'elle n'est point une méthode traditionnelle celle de ceux qui « ont réservé à la vue, à » l'invention de la raison *isolée* un grand nombre de vérités, comme » Dieu, ses attributs, les récompenses et les peines d'une autre » vie, l'infini !..... qu'ils ont appelées des *vérités naturelles*.

D'un autre côté, je vous demande pardon de ma hardiesse, je vous demanderai si par cette restriction se trouve mieux confirmée la phrase précédente, que la méthode traditionnelle en phi-

sophie *est basée sur ce que les vérités surnaturelles sont hors de la vue de la raison.* En effet, la base d'une méthode quelconque signifie tel principe étant admis, telle condition posée, cette méthode est assurée, et telle condition étant supprimée, elle manquerait de fondement. Or, si cette base consiste, en parlant de la méthode traditionnelle, à admettre que les vérités surnaturelles sont *hors de la vue de la raison*, comment se fait-il ensuite que cette base n'est plus suffisante, et qu'il soit nécessaire en outre de placer entre les vérités surnaturelles Dieu, ses attributs et tout le reste que nous avons dit? Ainsi, en admettant le principe, que les vérités surnaturelles sont *hors de la vue de la raison*, vous considérez ce principe sous deux aspects : d'abord, vous l'admettez dans sa valeur générique et scientifique; ensuite, dans sa valeur concrète en l'étendant à certains objets déterminés comme Dieu, ses attributs et tout le reste. Si la base de la méthode traditionnelle dont il s'agit, résulte de ce principe considéré sous le premier aspect, nous devons dire qu'un philosophe catholique, c'est-à-dire un partisan de ce principe ainsi considéré, doit, s'il veut observer les règles de la logique, s'en tenir à la susdite méthode traditionnelle; et dans cette hypothèse la *méthode traditionnelle serait une des conditions essentielles à la philosophie catholique* et aux études libérales dans lesquelles elle se résume au moyen de l'enseignement et de l'école. Si d'un autre côté la base de cette méthode traditionnelle résulte, non tant du principe susdit que de son application pratique; c'est-à-dire résulte de ce principe considéré sous le second aspect, et non pas seulement du même principe pris dans ce premier sens général et scientifique : nous ne pouvons plus dire que la méthode traditionnelle, dont il est question, soit la méthode de la philosophie catholique, ni que les philosophes catholiques en s'en éloignant plus ou moins, aient péché plus ou moins contre la logique. De tout ceci, je conclus que le passage dernièrement allégué ne me fournit pas la lumière dont j'ai besoin pour comprendre votre pensée et la méthode traditionnelle dont il est parlé. Ce passage fait encore naître une autre difficulté dans mon esprit à cause de l'adjectif *isolée;* mais il vaut mieux appuyer

mon raisonnement sur ce que vous dites ensuite, et que j'espère comprendre un peu mieux que les textes précédents.

Nous avouons ne pas comprendre les objections que nous fait ici le P. Milone. Reprenons notre expression. Nous avons dit : « La méthode traditionnelle, » en philosophie, est basée sur ce que les vérités surnaturelles sont *hors de la* » *vue de la raison.* » Cela nous est accordé. Or, que s'en suit-il? C'est que ces vérités doivent nous venir *de l'enseignement* ou de *la tradition.* Cette impuissance de la raison, à les voir, n'est-elle pas la cause, la base de la nécessité de l'*enseignement*, c'est-à-dire de la *tradition* ou *livraison*, de ces vérités? Quoi de plus clair?

2° Nous avons fait remarquer que quelques philosophes catholiques ont adjugé à *la vue de la raison seule*, un grand nombre de vérités, qui pourtant sont aussi *hors de la vue de la raison*, telles que l'infini, la nature de Dieu, quelques-uns de ses attributs, la création, etc., vérités dont ils ont adjugé l'*invention* à la *vue de la raison*, et qu'ils ont gratuitement appelées *vérités naturelles.*

Ainsi, au lieu des considérations quelque peu abstraites du R. P. Milone, il nous semble qu'il aurait fallu répondre directement à nos assertions très-explicites : les vérités surnaturelles sont hors de la vue de la raison ; mais l'absolu, l'infini, la nature de Dieu, son immutabilité et sa liberté, la création, etc., ne sont-ce pas des vérités *hors de la vue de notre raison seule?*

Alors pourquoi les appeler des vérités naturelles et les adjuger à la philosophie? Pourquoi dire que la raison *seule les saisit?* Pourquoi en faire la base de la philosophie?

Si la raison ne peut les voir d'elle-même, il faut qu'elles lui soient enseignées et livrées : voilà la tradition.

Et la tradition doit entrer dans la méthode philosophique. Cela nous paraît clair et précis.

« De là, continuent les *Annales*, les apologistes (de la religion) » se partagent en deux classes : ceux qui appuient la religion sur » la *raison seule*, et ceux qui l'appuient sur l'impuissance de la » *raison seule* à inventer les vérités religieuses (*Ann.* ibid.). »

Je désirerais que vous voulussiez bien admettre une troisième classe d'apologistes, c'est-à-dire ceux qui embrassent les deux manières à la fois, se servant des arguments fournis *par la raison seule*, et faisant usage des arguments qu'ils tirent de l'*impuissance de la raison à inventer les vérités religieuses.* Gerdil figurerait certainement avec beaucoup d'honneur parmi ces derniers ; mais

peut-être votre pensée a-t-elle été de sous-entendre cette troisième classe dont je parle. Je dois plutôt vous faire une observation touchant la division des deux classes que vous avez faite ; et je voudrais m'exprimer avec la plus grande clarté ; parce qu'en vérité le sujet en a besoin. Vous dites que dans la première classe se trouvent ceux qui *appuient la religion sur la raison seule*, et dans la deuxième ceux qui la fondent sur l'*impuissance de la raison*. A mon avis, les deux classes *appuient la religion sur la raison seule ;* parce que même les seconds (s'ils ne veulent pas pécher contre la dialectique), quand ils prouvent l'impuissance de la raison, procèdent par la *raison seule*, et par conséquent en dernière analyse, ce qui est d'ailleurs clair et naturel, tous les apologistes de la religion sont obligés de l'appuyer sur la *raison seule* et non autrement. Je ne dis pas ceci pour censurer la division que vous avez faite, ce qui serait une puérilité, quand même je pourrais m'assurer de l'exactitude de ma critique ; tout le monde sait qu'en écrivant un article isolé et académique dans un journal, on ne dicte pas un traité ni une leçon. Si je me suis décidé à vous soumettre cette observation, c'est que je la juge utile pour que nous puissions nous entendre entre nous, et pour vous faciliter le moyen de connaître ce que je pense.

En vérité nous ne comprenons pas comment il se fait que le P. Milone ne nous ait pas compris et puisse confondre deux choses si essentielles. Est-ce qu'il nous sera impossible de nous mettre en face de nos adversaires, pour que nous puissions nous combattre, et non passer continuellement les uns à côté des autres ? Reprenons :

Il y a des personnes, telles que les philosophes éclectiques actuels, qui croient que la raison, seule, a inventé toute la religion, par voie d'inspiration directe, d'enthousiasme, etc. ; cela est connu.

Il y en a d'autres qui croient que les philosophes n'ont inventé aucun des dogmes philosophiques ; ils disent de tous les philosophes ce que Cousin disait de Platon lui-même : « que les traditions orientales servaient de base à ses » *conceptions* ; c'était pour ainsi dire l'*étoffe de sa pensée*. (Cousin, notes sur » *Phèdre*, t. VI, p. 465 ; note reproduite dans *Frag. sur la phil. anc.*, p. 151.)»

Il me semble que voilà deux opinions bien tranchées. Les uns appuient la religion sur la raison seule, les autres soutiennent l'impuissance de la raison. Est-il rien de plus séparé ?

Comment le P. Milone peut-il dire que les uns et les autres *s'appuient sur la raison seule?* Il confond ici raisonner et inventer des dogmes. Sans doute, toute recherche se fait avec la raison seule, formée par l'enseignement, mais celui qui tire les dogmes de la raison seule, et celui qui les tire de l'enseignement et de la révélation extérieure, ne professent pas la même doctrine.

Abordons maintenant la question la plus intéressante et la plus belle de la philosophie moderne : la *nécessité de la parole pour le développement de la connaissance et de la raison humaine;* j'espère que cette question seule suffirait pour vous décider à m'honorer d'une réponse et à faire un bienveillant accueil à ma demande; Dieu le fasse, et que ce soit uniquement pour lui plaire. Vous avez sans doute remarqué que je ne dis pas la *nécessité de la parole* simplement pour l'*acquisition de la connaissance ;* mais je préfère dire, la nécessité de la parole pour le *développement* des connaissances et du raisonnement. La raison, c'est que je crains, en parlant de la sorte, de donner lieu à une équivoque, et de mettre les autres en danger d'étendre trop la thèse, et de la fausser ainsi et de la réduire à néant. En effet, l'*acquisition* des connaissances implique beaucoup plus que le *développement* des connaissances. Le *développement* des connaissances, — on doit dire la même chose du raisonnement, — n'a lieu qu'*au moyen de l'usage de la parole;* et il importe que, avant de posséder la parole, aucun *homme n'ait ni ne puisse avoir naturellement aucune connaissance;* en cela consistent la force et le principe de la doctrine sur le langage. Après cela, il est facile, par un léger détour, d'établir *à priori* la révélation primitive de la parole, même avec l'appui ultérieur des textes bibliques. Il est vrai que la Bible n'a pas besoin des philosophes, ni de leur appui, de même que la Divinité ne nous permettrait pas de prouver ses prérogatives, si ce n'était purement à titre de bonté et de grâce infinie; mais ici il n'y a nul inconvénient à ce que la Philosophie et la Bible se soutiennent mutuellement, puisque la science a besoin de l'histoire pour devenir évidente, et la narration divine doit être exposée et défendue par ces mêmes hommes qui ont le bonheur de la posséder et de jouir de ses bienfaits.

Considérons maintenant la question d'une autre manière et

supposons l'enseignement de la *nécessité de la parole pour acquérir la connaissance.* Nous acquérons quelquefois les connaissances en les recevant des autres en même tems que la parole qui les exprime ; et quelquefois en nous les procurant de nous-mêmes avec l'aide de la parole, laquelle, dans des cas semblables, reçoit autant de combinaisons et de significations nouvelles qu'elle n'avait pas par le passé, au moins par rapport à nous. Isaac Newton, par exemple, avait reçu des autres diverses connaissances mathématiques et astronomiques ; mais personne ne dira jamais qu'il ait appris de qui que ce soit ou la formule du binôme, ou la loi de l'attraction universelle, ou mille autres connaissances également admirables et étonnantes. On peut dire la même chose de la parole qu'il employa dans les deux espèces de connaissances dont nous avons parlé, c'est-à-dire pour ce qui regarde les connaissances reçues du dehors, il en reçut aussi du dehors l'expression ; seulement, il a dû plusieurs fois l'améliorer et la corriger. Quant aux connaissances originales et trouvées par lui le premier, il est absurde de dire qu'il en ait reçu du dehors l'expression ; l'expression n'existe pas là où ne se trouve pas la connaissance exprimée par elle ; mais on doit établir que l'expression de ces connaissances fut trouvée par lui en même tems que ces connaissances elles-mêmes. C'est pourquoi, de même que, enrichi du dehors de certaines connaissances et de la parole qui exprimait ces connaissances, il put trouver des connaissances que personne n'aurait pu lui enseigner ; ainsi il dut trouver en même tems avec ces connaissances originales leur expression que personne ne pouvait lui enseigner, si ce n'est celui qui aurait eu le bonheur et le mérite de le prévenir dans ces mêmes connaissances originales dont nous parlons.

Je crois, Monsieur le Directeur, que vous êtes dans la même persuasion ; d'autant plus que, même en faisant abstraction du moyen terme qui s'est présenté à nous, on peut regarder la chose comme attestée par le sens commun et par la voix unanime de tous les hommes. Nous savons tous que, malgré la fatigue et la peine que nous coûtent les mots nouveaux, nous sommes dans la nécessité d'admettre que le progrès des sciences rend non-seulement possible, mais inévitable la production de mots nouveaux ;

et nous sommes convaincus qu'un homme qui a déjà appris à parler et à penser de quelque manière que ce soit, est en état de fabriquer de nouveaux mots selon que, ni plus ni moins, il est en état d'avoir des pensées nouvelles et de se procurer de nouvelles connaissances.

Nous rapprochant maintenant beaucoup plus de la question, nous demandons si la *parole fut nécessaire à Isaac Newton* pour acquérir ces connaissances qui forment aujourd'hui une partie si considérable des sciences mathématiques et physiques? D'après ce que nous avons dit, il est clair que l'on doit répondre en distinguant : Si l'on entend qu'Isaac Newton eût été dans l'impossibilité d'acquérir ses connaissances inestimables, alors qu'il n'aurait pas *appris* des autres à *parler;* cela est très-juste et très-vrai. Si au contraire on entend qu'Isaac Newton, pour savoir tout ce qu'il sut, était dans la nécessité de recevoir du dehors l'expression de ce qu'il inventait; cela est inadmissible, contraire au bon sens et évidemment contraire au fait lui-même. L'homme a donc besoin de la parole d'autrui, tant qu'il n'est pas en état de créer lui-même l'expression qu'il veut. Et par conséquent, *l'enseignement traditionnel* — j'espère qu'on doit admettre cette conséquence comme rigoureuse et incontestable — *forme bien la base pour l'existence des connaissances et de la science individuelle, mais ne forme pas la matière universelle ni l'expression universelle de ces connaissances ou de cette science en aucune manière.* Il me semble n'avoir pas d'autre remarque à faire touchant les limites dans lesquelles j'accepte votre proposition où vous indiquez *la nécessité pour l'homme d'être enseigné pour connaître,* et si je me suis un peu étendu, je l'ai fait parce que je me rappelle avoir trouvé, il y a quelques années, en lisant vos *Annales,* certaines différences notables sur ce point, qui ne sont pas bien distinctement présentes à ma mémoire, entre votre manière de penser et la mienne. Jetant de nouveau un coup d'œil sur votre article, je m'aperçois, et j'en éprouve la joie la plus grande, que M. l'abbé Barthe adopte les mêmes conclusions que j'avais ici mises en avant moi-même; il définit que la raison humaine est *développée par le langage et par les connaissances qu'elle reçoit de la société.* Mais à ce que je vois,

je n'aurais pas un iota à retrancher de ce que vous nous présentez de l'*Appel à la raison*, et je me félicite d'avoir été assez heureux pour avoir les mêmes vues que celles que renferme un ouvrage qui me satisfait personnellement, ce qui me porte naturellement à le juger très-digne de son sujet et très-utile au but de l'illustre auteur. Je vous présenterai donc, Monsieur le Directeur, si vous voulez bien avoir quelque condescendance pour un inconnu, quelque autre aperçu des différences d'opinion qui peuvent exister entre nous.

Nous n'avons aucune observation essentielle à faire sur ces paragraphes. L'enseignement est indispensable pour la connaissance des vérités premières, nécessaires à *croire* ou à *pratiquer*; puis, l'homme développe, par son activité propre, ce qu'il a reçu.

Notons pourtant qu'il y a ici un peu de confusion. On apporte, par exemple, les *Découvertes scientifiques* de Newton. Il ne s'agit pas de celles-là quand nous nions la puissance de la raison, il s'agit des dogmes formant la religion naturelle, et *nécessaires à croire et à pratiquer pour être sauvé*. Ce sont ces vérités, formant le fond de la *philosophie*, que nous croyons inaccessibles à la raison.

A la page 89, après avoir posé cette question : *la raison seule peut-elle donner à l'homme la vérité religieuse?* vous continuez et vous dites quelques lignes après : « Les philosophes éclectiques et » même catholiques ont répondu jusqu'ici et répondent encore » dans le P. Chastel, dans M. Maret et dans tous les cours de phi- » losophie : oui, la raison *seule* peut *trouver* tout cet ensemble de » notions qu'on traite *en philosophie* et qu'on appelle (si mal à » propos) religion naturelle (*Ann.*, ibid.). »

Si les tems et les études modernes n'étaient pas si pleins de haine et même de révolte contre les Vérités révélées, et l'Église qui seule les conserve, je vous prierais de ne pas prendre dans un si mauvais sens la réponse de ces philosophes, surtout de la part de M. Maret et de quelques autres qui ne lui sont pas inférieurs en mérite. Vous savez bien que les mots ne signifient pas toujours ce qu'ils *peuvent signifier*; il arrive souvent, principalement dans la science, qu'une dénomination est consacrée par l'usage à une signification plus ou moins restreinte et conditionnelle que celle

qu'elle exprimerait *par elle-même* ou simplement qu'elle pourrait exprimer.

Nous sommes en cela parfaitement d'accord avec notre honorable correspondant. Oui, « si les tems et les études modernes n'étaient pas si pleins de » haine et même de révolte contre les vérités révélées et contre l'Eglise, » on pourrait supporter toutes ces expressions; nous l'avons dit souvent et bien souvent, c'est la raison même que nous avons donnée pour excuser les auteurs catholiques anciens qui ont employé quelquefois ces expressions. Si donc nous les avons signalées d'abord aux auteurs modernes eux-mêmes, si nous les avons combattues, c'est que les adversaires de l'Eglise s'en sont emparés, les prennent en *leur sens direct et complet* et les *tournent contre l'Eglise;* voilà la cause des observations critiques que nous avons faites pour décider les professeurs catholiques à ne plus s'en servir. Nous ne comprenons pas en vérité pourquoi on tient tant à conserver ces expressions qui sont inexactes, pourquoi même ici le P. Milone paraît pencher à mollir et à ne pas vouloir les exclure. Qu'est-ce que c'est qu'une polémique où nous sommes forcés de dire à nos adversaires : « Il est vrai que les paroles que j'emploie, dans *leur sens na-* » *turel et droit*, sont panthéistes ou *rationalistes*, mais je suis prêtre ou catho- » lique, vous devez supposer que je n'y attache pas le sens qu'elles portent. » Cette position, nous le croyons encore, est insoutenable.

Aussi, tout en approuvant tout ce que va dire le P. Milone, nous concluons différemment que lui, et nous disons : « Cessons donc d'employer de telles » expressions. »

Que cette religion naturelle suppose une révélation primitive, soit des dogmes et du culte, soit de la parole, un tel principe ne détruit ni l'entité de cette religion *naturelle*, ni par conséquent l'exactitude suffisante du nom qui la signifie. Je serais bien moins tenté de croire que de cette religion naturelle doive résulter quelque chose de contraire à la religion révélée, à la Révélation et à la Rédemption sur lesquelles est basée l'Église Catholique. Afin que vous ne puissiez point me croire plus bizarre que je ne le suis, je m'efforcerai de vous expliquer de mon mieux cette espèce de défense scientifique que je fais de la *religion naturelle*.

Un homme sensé pourrait-il nier l'existence de ce que nous appelons *la loi naturelle?* Pourrions-nous la nier plus que les autres, nous catholiques, qui n'avons rien de mieux et de plus souvent préconisé et attesté que l'existence de cette loi et la légitimité de son nom? Or, comment peut-on admettre *la loi naturelle*

sans admettre la *religion naturelle?* Et si la loi naturelle est précisément celle dont les inspirations et les préceptes sont recherchés et définis en philosophie et dans ce que nous appelons *Ethique* ou *philosophie morale*, comment peut-on nier qu'elle ne soit précisément une religion naturelle celle qui, comme la première partie de la loi naturelle a coutume d'être présentée et établie dans les écoles philosophiques, et que l'on a coutume d'intituler : *Devoirs envers Dieu*, ou quelque chose de semblable ?

Personne ne veut nier l'*entité* ou la *réalité* de la loi ou de la religion naturelle, ni l'exclure des cours de philosophie. On veut seulement proscrire l'idée que cette loi ou religion nous vienne *seule*, qu'elle se trouve *sans enseignement* dans notre esprit, qu'elle y ait été mise directement par l'inspiration intérieure de Dieu. Ce *moyen* de l'y mettre est un *moyen surnaturel*. Elle y a été mise par un *moyen naturel*, par l'enseignement et la parole : voilà la loi *naturelle*, l'autre serait une loi *surnaturelle*. Voilà ce que nous disons.—Nous voulons ainsi couper court à cette grave objection qui est dans la bouche des Rationalistes : « C'est Dieu qui directement, naturellement, nous enseigne la » religion naturelle. Je n'ai pas besoin de l'enseignement extérieur de votre » Christ et de votre Eglise. » Nous espérons que le P. Milone comprendra ici notre pensée.

Ensuite par la raison des contraires on prouve de nouveau la même chose. Supprimons, par hypothèse, la *religion naturelle*, que l'on explique en philosophie (bien ou mal selon la bonne volonté et la capacité des maîtres), la *loi naturelle* en existera-t-elle mieux? Non, sans doute, au moins selon ma manière de raisonner, parce qu'il n'y a rien de plus absurde qu'une loi naturelle qui ne commence pas par la religion. Donc ou avec la loi naturelle on admet la religion naturelle, ou avec la religion naturelle on nie la loi naturelle.

Nous le répétons, loin de nous de supprimer ou la loi ou la religion naturelle, mais établissons que l'une et l'autre nous ont été enseignées de Dieu, *extérieurement*, et non directement et *intérieurement* par une révélation directe.

C'est pourquoi je ne blâmerai point les philosophes que vous citez, parce qu'ils appellent religion naturelle celle dont on recherche et étudie les maximes en philosophie. Je ne pense pas que cette religion naturelle puisse nuire au Catholicisme, pas plus

que ne lui nuisent la religion Mosaïque et la Révélation du Sinaï; et enfin si la religion naturelle sert de base première à ceux qui exposent la morale catholique, je ne vois pas en quoi la religion naturelle peut être préjudiciable à la religion catholique. Donc, me direz-vous, la religion naturelle dont on parle dans l'*Ethique* ne se fonde pas, elle aussi, sur une révélation primitive? Je réponds que, pour justifier et admettre la religion naturelle dont il est question, il n'est pas besoin de nier qu'elle tire, elle aussi, son origine de la Révélation divine, et précisément de celle que nous appelons primitive.

Voilà que nous sommes complétement d'accord avec notre savant interlocuteur. C'est bien, très-bien. Mais les choses ne sont pas ainsi dans nos philosophies. Cette opinion exprimée ici renferme donc la réforme que nous conseillons. Elle se fait donc, et se fera.

Ayez encore la bonté d'écouter là-dessus mon raisonnement. La philosophie est-elle une science naturelle ou non? Or, comment prouverez-vous que la philosophie soit possible sans une *révélation primitive* qui en assigne le principe et les bases? Il me semble que, vous aussi, vous admettez cela : que la philosophie, sans une base révélée et conservée par une tradition infaillible, ne peut être autre chose qu'un rêve et un roman, comme sont les systèmes des panthéistes d'Allemagne.

Nous le répétons, c'est là notre pensée, notre propre opinion.

Donc, ou la philosophie n'existe pas, ou elle n'est pas une science naturelle, ou elle est naturelle, quoiqu'elle se fonde sur une révélation primitive. Qu'elle n'existe pas, c'est ce que disent nos adversaires, mais ni vous ni moi ne pouvons faire cette concession; qu'elle ne soit pas *naturelle*, ceci est opposé au jugement formel, universel et constant du sens commun, à commencer par tous les docteurs catholiques, depuis les saints Pères jusqu'aux auteurs et aux controversistes modernes, et en outre, si la philosophie n'est pas une *science naturelle*, aucune science n'est et ne peut être naturelle, ce qui nous conduirait au scepticisme même en matière de religion.

Notre pensée est encore celle du P. Milone, mais ce n'est pas celle de nos philosophies, qui disent expressément que la philosophie diffère de la théologie, en ce que l'une nous vient *naturellement*, sans révélation extérieure, et l'autre

par la révélation extérieure du Christ. C'est cette définition que nous avons voulu faire changer; parce que nous croyons, comme le P. Milone, qu'elle doit se fonder sur la *révélation primitive*.

Donc, la philosophie est une science naturelle, quoique, et quant à la parole en général, et quant à sa base en particulier, elle se rapporte à la *révélation primitive sur laquelle elle se fonde*, et ainsi même la loi naturelle et la religion naturelle ne laissent pas d'être ce qu'elles sont, c'est-à-dire naturelles, bien qu'il faille attribuer leur existence dans l'humanité tout à la fois à un secours externe, et à la révélation divine, et au travail, et au développement individuel de l'homme. Mais vous m'objecterez ici la témérité des susdits philosophes qui assignent les inspirations de la religion naturelle à la raison *seule*. Quant à moi, je déclare de nouveau que, si les philosophes ne maudissaient pas la Révélation et l'Église Catholique, je laisserais passer leur expression sans autre censure; certainement personne ne pourrait blâmer celui qui dirait que la loi naturelle est connue de l'homme par la *seule raison*. Or, la religion naturelle, dont il est question, ne peut avoir un droit moindre à être rapportée à la *seule raison* que celui qu'a la loi naturelle dans laquelle cette religion naturelle est contenue comme la partie dans le tout.

Oui, cela est vrai. Et cependant il nous semble difficile de faire concorder l'opinion du P. Milone, *que la religion naturelle est due à la révélation primitive*, avec celle qui dit qu'elle est due à *la raison seule*. Si cela peut s'accorder, nous sommes tout à fait de son opinion.

Je voudrais donc me persuader que les auteurs dont il est fait mention, en parlant dans leur réponse de la *raison seule*, n'entendent que *ce qu'ils doivent entendre* et ce que l'on entend *ordinairement entre philosophes*. Enfin, ou ces écrivains gardent dans leurs livres la réserve que nous, catholiques, devons garder et faire en sorte que l'on garde vis-à-vis de notre foi et de la Révélation qui en est l'objet, ou ils ne la gardent pas. S'ils la gardent, on peut supposer que cette réponse de leur part ne renferme rien qui blesse la religion et la révélation catholiques, et ainsi il n'est pas nécessaire de les attaquer sur ce point; s'ils ne la gardent pas, leur faute consistera en quelque entreprise plus tranchée et moins

indirecte contre le Catholicisme, et par conséquent il faut les attaquer sur le point où se montrent plus à découvert leurs erreurs, leur inconséquence et leur ignorance.

Il y a ici pourtant une remarque essentielle à faire. Ces auteurs peuvent fort bien être *inconséquents* au sens direct de leurs paroles, et alors ils sont toujours catholiques. Et c'est ce que sont tous ceux de nos frères qui se servent de ces expressions. Mais pourtant leur système est sujet à deux inconvénients graves que semble ne pas voir le P. Milone :

1° Leurs paroles sont des *leçons* adressées à tous. Ceux qui les lisent n'ont-ils pas le droit de *prendre ces paroles dans leur sens naturel*, de les croire et de trouver les paroles de ces professeurs en contradiction avec leurs conclusions ultérieures? Un apologiste catholique doit-il, peut-il accepter cette position?

2° Comment ces apologistes pourraient-ils réfuter ceux qui se servent des mêmes expressions qu'eux-mêmes, et qui y attachent le *sens direct et naturel*? N'est-il pas clair que dans ce cas la logique, la langue des mots sont contre eux? Evidemment on ne peut les attaquer sur ces conséquences, quand elles découlent directement des principes. Cette position, nous le dirons encore, est-elle tolérable? Non, mille fois non. Pourquoi donc continuer à conserver ces mots?

Je serais obligé d'effacer une grande partie de ce que j'ai écrit si je pouvais douter de l'accueil que votre courtoisie, votre zèle et votre équité doivent faire à mes observations. Nous sommes catholiques et nous voudrions avoir le bonheur de procurer, avec l'honneur de notre foi, le progrès de la philosophie et le bien général; mais la source de tout progrès est la vérité, et la condition première de tout bien est la justice; et par conséquent il ferait tort à vous et à la France qui doit apprécier votre mérite, celui qui penserait devoir vous déplaire quand il n'a pour but que d'éclaircir les vérités d'où ils découlent, ainsi que la justice, le seul mobile qui vous guide dans les luttes que vous soutenez contre les ennemis de la doctrine catholique. Dans l'espérance que vous voudrez bien agréer ma demande et répondre ce que vous jugerez le plus convenable au préambule que je vous adresse, je me dis avec le plus sincère et le plus profond respect,

Votre très-humble serviteur,

D. Gaetano Milone, *barnabite*.

Rome, 17 novembre 1850.

(Traduit de l'italien par M. l'abbé Blanc, curé de Domazan.)

Nous pouvons certifier au R. P. Milone que ces pensées sont les nôtres. Jamais nous n'avons refusé les observations, rectifications et même réfutations faites avec ce talent et cette convenance. Malheureusement nous avons eu ici des adversaires qui ont fait deux choses :

1° Ils ont toujours refusé de traiter et même d'exposer notre thèse principale, celle des expressions inexactes rationalistes ou panthéistes, que nous avons signalées ;

2° Ils se sont attachés en même tems à nous reprocher, non nos doctrines, mais d'avoir osé critiquer Monsieur un tel ou un tel, non pas parce qu'il ne se trompait pas (ils se garderaient bien de le soutenir), mais parce qu'il était prêtre ou professeur.—Et, en fin de compte, on s'est mis à tronquer nos textes et puis à nous dire des injures. Que Dieu les bénisse !

Pour nous, nous remercions très-sincèrement le P. Milone de ses observations et surtout de ses critiques ; il est honorable et même agréable d'être réfuté avec cette science et cette politesse.

Dans le prochain cahier, nous publierons le chapitre où M. l'abbé Bouix traite du *Traditionalisme*. On verra que, pour la définition de la raison, il semble avoir emprunté ses termes aux *Annales de philosophie chrétienne*.

A. BONNETTY.

Philosophie catholique.

SUR LE RATIONALISME DANGEREUX
ET LE
TRADITIONALISME VÉRITABLE.

LETTRE ADRESSÉE A M. BONNETTY, RÉDACTEUR DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Dans les deux articles qui précèdent, les lecteurs chrétiens ont pu voir ce que pensent des *Annales* et de leur directeur, M. Joseph *Cognat*, professeur de philosophie de l'Ecole de l'*Ami de la Religion*, et le R. P. *Milone*, professeur de l'Ecole de Rome; voici maintenant le jugement porté sur le même sujet par un prêtre français, M. l'abbé *Caupert*, professeur de philosophie *au grand séminaire de Versailles*. M. l'abbé Caupert, que nous n'avions pas l'honneur de connaître, est auteur d'un savant ouvrage : la *Théorie des relations considérée comme la base de la science et du progrès actuel*, ouvrage auquel l'*Ami de la Religion* du 13 juillet dernier (t. CLVI, p. 119), a donné des éloges très-mérités. « Vivement intéressé, dit-il, par ce que nous » venons de lire, nous accueillerons avec le plus grand plaisir les élucubra- » tions subséquentes du savant professeur. » Voici donc ce que pense de nous ce prêtre honorable. A. BONNETTY.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de regretter, avec tous les gens de bien, que la polémique actuelle sur le *Rationalisme* et le *Traditionalisme* ait été portée sur un terrain qui ne lui convient pas, celui de la violence et des personnalités. Il est vraiment déplorable de voir des écrivains religieux se servir de semblables armes dans les choses les plus graves et qui peuvent compromettre les grands intérêts de la science et de la religion. L'on a surtout à gémir qu'une feuille estimable entre toutes, qui mérite d'ailleurs et revendique comme son plus bel éloge le titre d'*Ami de la Religion*, soit sortie dans cette circonstance de ses habitudes, d'ordinaire si pacifiques, pour se laisser emporter contre vous à cette avalanche d'insultes et de

coups, qui vient de faire l'étonnement de la presse religieuse et même de ses propres lecteurs.

Si l'*Ami de la Religion* avait eu à combattre une doctrine impie ou un écrivain que la mauvaise foi aveugle et que la passion entraîne ; oh ! alors nous le féliciterions de son *tolle* si violent, et nous l'encouragerions même à plonger plus avant dans la plaie pour la guérir ; *Ulcus curandum potius aperimus*. Mais tel n'est pas ici le cas.

Que si l'*Ami de la Religion* tenait tant à trouver quelque vice dans la doctrine du Rédacteur des *Annales*, et à signaler en lui quelque défaut de lumière ou un zèle indiscret, sa critique ne devait-elle pas se rappeler encore ce conseil si sage du premier des docteurs ! «Instruisez ces sortes de personnes dans l'esprit de dou» ceur; *hujusmodi instruite in spiritu lenitatis* (*Gal.* VI, 1); » n'aurait-il pas dû observer au moins quelques ménagements pour un écrivain dont le talent et les éminents services méritent l'admiration d'un grand nombre et le respect de tous? L'*Ami de la Religion* ne l'a pas fait, et c'est là ce qui nous semble un tort immense que ne feront jamais oublier totalement, ni les services qu'il a rendus à la cause de la religion et de l'ordre, ni les intentions droites et pures qui, nous aimons à le croire, l'ont engagé dans cette funeste voie.

I.

Pourrais-je maintenant, comme ancien élève de l'école *idéologiste* de Louvain, et comme ayant enseigné moi-même pendant plusieurs années une doctrine tout opposée à celle du *Traditionalisme*, vous dire ce que je pense de la question qui s'agite depuis quelque tems et qui partage le monde savant en deux camps ennemis ? Je le ferai simplement et en peu de mots. Je le ferai avec d'autant plus d'impartialité et de désintéressement, que mon sentiment peut être considéré ici comme une rétractation formelle de ce que j'ai publiquement enseigné et écrit autrefois.

Mais je tiens à déclarer, avant d'entrer en matière, que, si dans le cours de ces considérations je suis parfois obligé de montrer la faiblesse ou même le danger de certaines doctrines, mon intention bien expresse est de ne faire allusion à aucune personne privée,

loin de vouloir ternir en rien sa réputation. Je suis persuadé qu'ici plus que partout ailleurs, les deux opinions rivales comptent un grand nombre d'hommes honorables et non moins distingués par l'élévation du caractère que par l'orthodoxie de leur doctrine et l'éclat de leurs vertus : ils méritent donc et peuvent attendre de notre part égards et respect.

Remarquons d'abord que toute proposition qui est à l'état de discussion parmi les hommes spéciaux est *douteuse*, et que toute proposition douteuse laisse une entière liberté de choix en religion, non moins qu'en science. Comme la question de l'*origine des idées religieuses et de la loi naturelle* est de ce nombre; comme l'Église n'a encore rien dit, rien décidé, rien approuvé, rien condamné sur ce sujet, ni sur les points si nombreux qui s'y rattachent, je puis vous parler librement et vous soumettre sans crainte quelques considérations qui me semblent propres à réunir sur le thème qui les divise un grand nombre d'écrivains catholiques tous bien intentionnés.

Pour se former une idée aussi exacte que possible de la doctrine du *traditionalisme*, qui est le sujet de tant et de si violentes attaques, il faut l'envisager dans toutes ses parties et sous toutes ses faces; il convient donc de la décomposer, de la réduire en quelque sorte à ses éléments primitifs, pour les considérer ensuite séparément et l'un après l'autre; l'examen de chacune des parties peut seule nous permettre d'en mieux voir et apprécier l'ensemble. Or, je remarque trois choses bien distinctes dans la question en litige : 1° D'abord le traditionalisme exclut toute espèce d'*idées innées*, pour ne reconnaître que des *facultés* ou des tendances de notre âme vers la vérité; 2° ensuite cette doctrine requiert la nécessité d'une *révélation primitive*, source des idées morales et religieuses qui constituent pour l'homme ce qu'on appelle ordinairement la loi naturelle; 3° enfin elle requiert, comme le nom l'indique d'une manière manifeste, la nécessité de la *tradition* ou d'*un enseignement extérieur*, pour que l'homme puisse arriver à la connaissance de ces mêmes vérités.

Ces trois points fondamentaux du système vulgairement appelé *traditionalisme*, sont-ils autant d'erreurs ou de vérités incontes-

tables; voilà ce que nous allons maintenant considérer, afin de rejeter à jamais ces principes ou de les proclamer sans faiblesse, selon qu'ils seront trouvés vrais ou faux, à l'épreuve de la logique et au grand jour de l'histoire.

1° *Existe-t-il des idées innées?* A cette question tant de fois proposée et si diversement résolue, bien des personnes répondraient par le sourire et par la plaisanterie ; et cependant ce rôle bien facile à jouer ne saurait convenir qu'à ceux qui, tenant à paraître savants quand même, peuvent espérer peut-être de pallier leur ignorance en éludant ainsi adroitement une difficulté. Aussi préférons-nous prendre la question au sérieux et la traiter de même ; et puisque l'on ne se combat souvent que faute de s'entendre, commençons par bien distinguer les différents ordres d'idées qui peuvent constituer tout le savoir de l'homme. Or, en considérant les différents objets que l'homme peut connaître et *la manière dont il les connaît*, il nous semble qu'on peut diviser les idées en deux grandes catégories : celle des idées directes ou *sensibles*, et celle des idées réflexes ou *supra-sensibles*.

Les idées *directes* nous représentent les choses sensibles ou rendues sensibles soit par *les sens externes*, comme les corps, les formes et tous les phénomènes physiques; soit par *le sens intime*, comme tout ce que nous éprouvons d'agréable ou de pénible dans l'esprit et dans le corps ; soit enfin par *le témoignage des hommes*, comme une bataille, la fondation d'une nouvelle dynastie, d'un empire et tous les événemens rapportés par l'histoire.

Les idées *réflexes* nous représentent ce qui est purement intelligible dans les objets de nos connaissances; il en existe deux ordres bien distincts, savoir : celui des idées *intellectuelles* et celui des idées *morales*. Par idées ou vérités intellectuelles, nous entendons ces notions pures ou ces formes abstraites sans lesquelles nous ne pouvons rien concevoir, et que nous attribuons nécessairement à tous les objets de nos connaissances : telles sont les idées de substantialité, de causalité et des nombres. Par idées ou vérités *morales* on entend ces notions supérieures par lesquelles nous comprenons l'être infini, ses perfections absolues et les principes de la moralité humaine : de ce nombre sont les idées de Dieu, du juste et de

l'injuste, du droit et du devoir, ainsi que ces axiomes : Le crime doit être puni, la vertu récompensée, le malheur secouru. Et remarquons ici que l'ensemble de vérités renfermées dans cette dernière catégorie, porte le nom de *lumières de la raison* ou de *raison naturelle;* mais il convient de ne pas confondre cette raison tout objective avec la *faculté* qui porte le même nom, qui perçoit toute espèce d'idées et de vérités et qui est purement subjective.

Ces distinctions faites et ces préliminaires posés, nous disons maintenant que la raison (*subjective*) d'un homme formé possède des idées, c'est-à-dire, des images représentatives des choses ou bien encore le sens ou la signification que nous attachons aux mots : tout le monde en convient. Nous ne voyons et nous ne connaissons les choses que dans leurs idées ou par ces images, tous sont encore d'accord sur ce point. Mais *quand* et *comment* arrivent et se forment dans notre âme les idées représentatives des choses ou les images qui nous les retracent et les font passer à l'état de connaissance ou de science, voilà le point unique et véritable de la discussion.

Quant à la première catégorie d'idées, je parle des *idées sensibles*, il n'est qu'un sentiment parmi les philosophes. Tous reconnaissent en effet que les idées de cet ordre ont toutes une origine commune *dans les sens*, soit qu'elles en émanent immédiatement ou que la réflexion les forme en opérant sur des idées singulières, acquises elles-mêmes par nos sens physiques.

En disant que ces idées viennent des sens nous supposons toujours l'existence *de la parole orale* qui les met en action et leur donne, pour ainsi dire, corps et vie; nous supposons surtout que l'âme les perçoit, les distingue, de sorte que ces sensations ne s'arrêtent pas à la superficie de nos organes mais deviennent une véritable modification de l'âme et constituent un sentiment distinct. Or, ce sentiment ne peut jamais avoir lieu sans qu'il y ait une réaction plus ou moins parfaite de l'âme sur la sensation qu'elle éprouve, et de là deux états bien distincts en elle, un *état passif* en vertu duquel elle ne fait que sentir, et un *état actif* qui la fait agir sur ses sensations. L'état passif de notre âme est toujours simple et invariable; mais son état actif, c'est-à-dire *la faculté qu'elle*

a d'agir, est réellement multiple et se manifeste tantôt par l'attention, tantôt par la comparaison et tantôt par le raisonnement, selon que notre âme agit sur une seule sensation ou sur deux sensations à la fois pour les comparer, ou enfin sur les rapports qu'elle a reconnus entre ces sensations. Si l'une ou l'autre de ces opérations ne venait pas transformer les sensations organiques en sensations-sentimens, nous n'aurions pas même d'idées sensibles, nous ne connaîtrions jamais les propriétés et les rapports des objets matériels, l'homme en un mot ne s'élèverait pas au-dessus de la brute. La lumière peut donc frapper l'œil, les ondes sonores peuvent ébranler le tympan de notre oreille et les émanations odorantes s'abattre sur nos nerfs olfactifs sans que nous en ayons quelque image sensible et distincte; l'idée ne peut jamais exister qu'autant que l'âme *a la conscience de son état :* et sous ce rapport l'homme se distingue déjà essentiellement de l'animal. Ainsi toutes les idées sensibles ont leur origine dans le sentiment-sensation et leur cause est toujours dans le travail intellectuel qui se fait à l'*occasion* des modifications de nos organes corporels. Il est donc permis de conclure, d'un côté, que ces idées *ne sont point innées* et de l'autre qu'elles sont encore moins *le produit exclusif* et en quelque sorte chimique *des sensations*.

Quant à la seconde catégorie d'idées, je veux parler des *idées intellectuelles et morales*, dites encore *supra-sensibles*, la question n'est pas si facile à résoudre. Deux opinions là-dessus partagent depuis longtems les écoles et semblent se réduire à cette disjonctive, dont les deux membres sont également portés à l'excès : ou bien ces idées viennent des *sens* et des *sensations*, ou bien ces idées sont indépendantes des sens et des sensations; elles *sont innées*.

S'il s'agissait dans une question semblable de s'appuyer seulement sur l'autorité, l'embarras serait vraiment grand, mais nous aurons encore recours au raisonnement et à l'histoire : alors peut-être nous sera-t-il permis de trouver enfin la solution si longtems cherchée du problème en question.

Et d'abord, si nous consultons seulement la *probabilité extrinsèque* ou l'autorité des hommes spéciaux dans ce genre d'étude,

nous trouvons de part et d'autre les noms les plus respectables. Socrate a fait à peine entendre ce conseil de la sagesse humaine : *Connais-toi toi-même* (γνῶθι σεαυτὸν) que Platon et Aristote, ses plus célèbres disciples, se mettent en mesure d'approfondir et d'analyser le mystère de notre intelligence. Le premier, s'emparant d'un mythe oriental, qui semble n'être qu'un grand événement de l'histoire primitive, place l'âme humaine parmi *les esprits angéliques où elle jouit d'une société intime avec Dieu.* Mais en punition de son amour désordonné pour les créatures, elle déchoit bientôt de cette origine toute divine, se trouve subitement précipitée sur la terre et renfermée dans un corps de chair. Dès ce moment, ses idées auparavant si claires, si lumineuses se sont obscurcies, de sorte que, connaître pour l'âme n'est qu'une réminiscence de ce qu'elle possédait dans sa première et si heureuse condition.

Le second, Aristote, prend le contre-pied de Platon : il cherche et place le problème de la génération de nos idées dans l'observation expérimentale, et de là cet aphorisme qu'il met à la tête de ses ouvrages et qui devient la base de tous les systèmes empiriques : *Nihil est in intellectu, quin prius fuerit in sensu.*

Depuis ces deux grands maîtres de la philosophie ancienne, le problème de la *génération des idées* n'est plus traité comme question scientifique jusqu'à Descartes. Les Pères des premiers siècles chrétiens combattent, il est vrai, et triomphent toujours de leurs adversaires dans les assauts qu'ils leur livrent sur les rapports si nombreux de la science et de la foi, mais jamais que je sache ils ne se sont occupés de traiter *ex professo* du principe des connaissances humaines. On ne doit donc pas s'étonner si saint Ambroise, saint Augustin, saint Chrysostome, Tertullien, Origène et autres apologistes de cette époque semblent accorder au *naturalisme* son dogme fondamental, savoir : *l'indépendance originaire de la raison humaine et sa suffisance à connaître par ses seules forces et sans aucun secours extérieur, tous les principes de la loi naturelle.* C'est qu'ils prenaient leur point de départ dans l'homme tout formé, *socialisé* pour ainsi dire, et jouissant du complet usage de ses facultés; mais jamais ils n'ont recherché *comment* il était

devenu raisonnable et ne paraissent pas avoir tenu compte des moyens indispensables au développement de son intelligence. On ne peut donc aucunement invoquer leur témoignage dans la question présente, ni les faire parler pour ou contre l'un des deux systèmes.

Les *scholastiques* du moyen-âge, admirateurs enthousiastes de la philosophie d'Aristote, reproduisirent maintes fois sur la question de l'origine des connaissances humaines, cet axiome si connu : *Nihil est in intellectu*, etc... Et bien que quelques théologiens d'alors semblent avoir admis dans l'âme humaine quelque chose d'inné, assez correspondant aux vérités relatives à la destination future de l'homme, on peut dire néanmoins, sans crainte de se tromper, que l'esprit général de cette époque fut tout aristotélicien. On ne saurait d'ailleurs s'en étonner quand on voit saint Thomas, l'âme et le plus illustre représentant de l'école, formuler sur la question présente aussi clairement sa pensée : « Dans le prin» cipe, dit-il, l'entendement humain est comme une table rase sur » laquelle il n'y a rien d'écrit comme le dit Aristote : *Intellectus* » *humanus..... in principio est sicut tabula rasa, in qua nihil est* » *scriptum*. Ce qui apparaît, continue saint Thomas, d'une ma» nière manifeste en ce que, au commencement, nous sommes in» telligens seulement *en puissance*, et après nous devenons *intelli*» *gens en acte* [1]. » Si dans son traité *de veritate*, l'ange de l'école semble se rapprocher de la théorie des idées innées par l'expression qu'il emploie de *rationes seminales*, le contexte prouve évidemment que ces *raisons séminales* sont elles-mêmes reçues ou acquises *au moyen* des espèces *tirées* des objets sensibles ; en d'autres termes et toujours selon saint Thomas, ces formes intelligibles sont écrites dans le disciple immédiatement par l'entendement, mais médiatement par celui qui *enseigne* [2].

Ainsi donc : *Intelligence en puissance*,—*raisons séminales reçues*, — *un maître qui enseigne*, — telle est en trois mots la véritable doctrine du docteur angélique ; et il est inutile de faire remarquer que c'est également la doctrine de tous les *traditionalistes* (A).

[1] *Summa* I, quæst. LXXIX, art. 2.

[2] *De Verit.*, quæst. XI, art. 1. Opera, t. VIII. Antwerp. 1612.

(A) On nous permettra de faire ici une seule remarque, c'est que cette doc-

Avec Descartes recommence la question de l'*origine des idées*, oubliée depuis Aristote et Platon. Le philosophe français reconnaît dans l'esprit humain des pensées qui en constituent *la substance* : telle est, par exemple, l'idée de l'infini. Les théologiens de la Réforme se prononcent généralement, il va sans dire, pour l'*opinion des idées innées*, qui favorise si bien leur dogme favori du *sens privé* ou de l'*illumination particulière*. Leibnitz, lui-même, en certains endroits un peu équivoques, se prononce enfin pour cette doctrine, que nous voyons embrassée plus tard par Rousseau et de nos jours par Cousin et son école. Il devait évidemment en être ainsi pour ces derniers qui, partisans avoués du *rationalisme*, trouvaient par là le moyen d'émanciper la raison humaine, pour ne la faire relever que d'*elle-même* ou de ses *inspirations* dans la recherche de la vérité.

Nous voyons en même tems se placer sur une extrémité opposée à celle de Descartes, le célèbre Bacon, qui laisse à Hobbes, à Gassendi et surtout à Locke le soin de développer son système ; tandis que la philosophie de ce dernier produit à son tour Kant, plus tard Condillac et l'école plus ou moins matérialiste du 18e siècle, y compris La Romiguière et Royer-Collard. Thomas Reid seul et l'école écossaise demeurent neutres dans cette question, en confessant humblement leur *ignorance*.

Charles Bonnet, de Bonald, de Riambourg, La Mennais et son école. ont également porté un coup terrible à la théorie des *idées innées* ; et nous pouvons dire qu'elle serait aujourd'hui généralement oubliée, si M. de Maistre, en dévoilant les dangers du matérialisme de Loke, n'avait sans le vouloir, redonné un souffle de vie à la doctrine expirante. La mort pour elle a donc été différée, mais elle n'en semble pas moins imminente ; ce qui nous porte-

trine est celle qui a été posée tout d'abord par les *Annales*. Ce sont les mêmes textes qu'elles ont cités dès 1845, dans leur t. XII, p. 77, et de plus t. XIV, p. 303. Mais nos adversaires n'ont jamais osé, je ne dis pas réfuter, mais citer ces textes ; et quand ils ont cité les phrases où nous les produisions, ils ont, pour plus de commodité, supprimé ces textes. Jamais semblable polémique n'avait eu lieu dans l'Église. A. Bonnetty.

rait assez à le croire, c'est que ce système mal étayé, nous semble généralement délaissé. Un examen fait récemment dans notre propre bibliothèque, et relatif à cette question, nous a effectivement convaincu du discrédit à peu près complet dans lequel ce système est tombé, surtout parmi les philosophes modernes [1].

En résumé, si l'on ne considère que le côté historique de la question, l'on ne peut s'empêcher de conclure : 1° Que l'une et l'autre opinion revendiquent des noms honorables, comme elles renferment aussi des noms entachés des plus graves erreurs; 2° que la probabilité extrinsèque ou l'autorité purement nominale, se prononce évidemment en majorité *contre le système des idées innées.*

Si nous consultons maintenant la *probabilité intrinsèque* ou les raisons que l'on peut tirer du fond même du sujet, la question s'éclaircit encore davantage et semble donner gain de cause aux *adversaires des idées innées.* En effet, qui dit *idée*, dit une pensée actuelle, distincte, perçue par l'âme, et les cartésiens, quelques efforts et suppositions qu'ils fassent, ne prouveront jamais que les idées suprà-sensibles, ainsi entendues, sont véritablement innées; ils démontreront bien sans doute que ces idées ne peuvent avoir leur origine *dans* les sensations; mais la contradictoire ne fera pas qu'elles soient innées. En effet, si, comme nous l'avons démontré

[1] Un motif de pure curiosité m'ayant porté récemment à connaître l'opinion des modernes sur la question des *idées soi-disant innées*, j'ai eu recours à ma bibliothèque et voici quel a été le résultat de mes recherches :

POUR :	CONTRE :
Descartes, Fénelon, Leibnitz, Frayssinous, Philosophie de Lyon, *Id.* de Louvain, Cousin, Jules Simon.	Balmès, Buffier, de Bonald, de Rambourg, Pere du Phenjas, Bergier, Mgr Affre, Mgr Gousset, Aug. Nicolas, — Philosophie de Tours, de Bayeux, du petit séminaire de Saint-Nicolas, de Besançon, de Soissons, de Saint-Sulpice (auteur Manier), Rosmini, le P. Rottenflue, Branchereau. Ces trois derniers auteurs reconnaissent comme innée *l'idée de l'être;* ils se prononcent d'ailleurs contre les idées innées entendues dans le sens indiqué plus haut.

plus haut, l'homme ne peut avoir aucune idée sensible tant qu'il n'en a pas le sentiment, ne faut-il pas conclure par là même et avec plus de raison que nous n'aurions jamais d'idées intellectuelles ou morales, si nous n'en avions en même tems le sentiment. C'est le sentiment, je veux dire la réaction de notre âme sur ce qui l'affecte ou vient en elle par le moyen d'un enseignement extérieur qui détermine les idées; sans ce travail intérieur de notre esprit, travail qui se manifeste de différentes manières et par les opérations multiples dont nous avons parlé plus haut, jamais nous n'aurions aucune espèce d'idées; et comme ce travail ne peut avoir lieu, ce semble, dans le sein de nos mères ou au sortir de leur sein, n'est-il pas raisonnable de conclure que nous n'avons de sentiment intellectuel ou de sentiment moral à aucune de ces époques, et qu'il ne peut exister par conséquent d'idées innées.

D'un autre côté, comme les *êtres métaphysiques*, je veux dire les idées de la géométrie et des nombres, de Dieu et de la moralité de nos actions, ne peuvent point entrer ainsi formulées dans nos sens, ni par conséquent réveiller par elles-mêmes notre sentiment, ne semble-t-il pas nécessaire que la parole nous les communique, les introduise dans notre esprit, et qu'ainsi le sentiment une fois éveillé, les perçoive, se les assimile, les consubstantialise en quelque sorte avec l'âme et les féconde par l'attention, la comparaison ou le raisonnement.

Toutes les discussions pour rendre raison de l'origine et de la formation de nos connaissances ont donc eu tort de se formuler; les unes par la théorie des *idées innées*, et les autres par l'empirisme avec sa *table rase*. Il convenait, ce semble, de faire en même tems la part des *opérations instinctives* de l'âme et celles de *l'expérience* dans l'acquisition de ces idées. Et nous croyons fermement que la paix et la conciliation des esprits, aussi bien que la solution du problème ne s'obtiendront jamais qu'à ce prix.

Il nous semble même que si l'on avait voulu s'entendre de part et d'autre, et bien démêler les termes dont on se servait, la dispute n'aurait peut-être jamais eu lieu, loin de s'envenimer comme elle a fait pendant plusieurs siècles. De quoi s'agissait-il, en effet, dans le principe? De savoir si *l'âme pense ou non essentiellement*,

c'est-à-dire, *toujours et à chaque instant*. Puisque l'idée dans sa véritable et unique acception doit être toujours actuelle, il fallait donc poser ainsi la question : l'âme a-t-elle *conscience* ou *possède-t-elle le sentiment de ses idées métaphysiques, dès l'instant de sa création?* Et il y a ici tout lieu de croire que l'opinion se serait unanimement prononcée contre les idées innées.

En effet, pour les cartésiens, ces idées métaphysiques rendent seules l'âme pensante et active; mais alors, puisque d'après les mêmes philosophes, ces idées sont *assoupies* et *muettes*, tant que des circonstances extérieures ne viennent pas les *éveiller*, il faut bien convenir que ces idées, qui n'en sont point, constituent pour l'homme un travail bien facile, un travail d'inaction et de mort. Si, en disant que l'âme est essentiellement pensante, on entend qu'elle a la *faculté native de penser*, que la pensée est son action la plus propre, la plus ordinaire, la plus conforme à ses tendances, oh! alors, nous le croyons nous-mêmes et en demeurons d'accord; seulement nous ferons remarquer à ces philosophes qu'ils s'expriment mal, puisqu'une *disposition à acquérir des idées* ne diffère pas moins de l'idée elle-même, que la *cause* ne diffère de son *effet*. Mais si l'on veut dire par là, que penser actuellement est une propriété essentielle et inséparable de l'âme, c'est une assertion gratuite, c'est poser en principe ce qui est mis en question, et notre opinion là-dessus, c'est que la pensée actuelle n'est pas plus essentielle à notre esprit, que la lumière physique ne l'est à notre œil ou le vol à l'oiseau.

Il nous semble que cette distinction bien simple eût prévenu bien des disputes et hâté la solution du problème tant cherché; un plus sérieux examen aurait même démontré que, si parmi les philosophes modernes il s'en trouve un certain nombre qui parlent d'idées et de principes innés, l'on rencontre en même tems dans ces auteurs et souvent dans les mêmes ouvrages, des expressions qui sont loin de favoriser ce système. De là, nous pouvons conclure, ou que de ces passages douteux on ne pouvait pas tirer une conclusion certaine, ou plutôt que par ces expressions les auteurs auxquels nous faisons ici allusion, avaient voulu signifier uniquement que *ces idées et ces principes sont très-conformes à notre na-*

ture, et que la raison humaine *y adhère* facilement, sans effort et sans répugnance, *quand ils lui sont une fois montrés*. C'est ainsi que Descartes, le père de l'*idéologie* et peut-être aussi du *rationalisme moderne*, consulté expressément sur la question présente, ne fait pas difficulté de repousser l'accusation ou de rectifier la fausse interprétation que l'on faisait de sa doctrine : « Lorsque j'ai dit que » l'idée de Dieu est innée, je n'ai jamais entendu autre chose... si- » non que la nature a mis en nous *une faculté* par laquelle nous » pouvons connaître Dieu ; mais je n'ai jamais écrit ni pensé que » de telles idées fussent *actuelles* ou qu'elles fussent, je ne sais » quelles *espèces* distinctes de la *faculté* que nous avons de » penser [1]. »

Et de peur que l'on ne se méprenne encore, il ajoute en un autre endroit : « Je n'ai jamais écrit que notre esprit ait besoin d'idées » innées comme de quelque chose de distinct *de la faculté* que nous » avons de penser..... je les ai appelées *idées innées*, de la même » manière que nous appelons innées la générosité, traditionnelle » dans quelques familles, ou certaines maladies particulières à » d'autres ; non pas que les enfants de ces dernières familles soient » déjà atteints de ces maladies dans le sein de leur mère, mais » parce qu'ils apportent en naissant une certaine *disposition* à les » contracter [2]. » Il ajoute, de plus, que c'est l'âme qui *forme* plus tard ces idées quand les sens lui ont *transmis quelque chose qui lui en donne occasion* [3].

Leibnitz, Bossuet et tant d'autres savants du grand siècle, et que l'on se plaît quelquefois à rattacher à la doctrine des idées innées pour lui donner au moins une valeur artificielle, n'ont pas eu d'autre sentiment ; j'en trouve du moins la preuve dans ces seules paroles de Bossuet : « Toutes les fois que M. de Leibnitz entrepren- » dra de prouver que l'essence du corps n'est pas dans l'étendue » actuelle, non plus que celle de l'âme dans la *pensée actuelle*, je me

[1] *Lettres*, n° 30, t. II, p. 477. Edit. in-12. — *Lettre* 99, t. I, p. 70. Edit. in-8°. — Edit. Cousin, t. x, p. 106.

[2] *Ibid.*, Cousin, *ibid.*, t. x, p. 94.

[3] *Ibid.*, t. x, p. 96.

» déclare hautement pour lui [1]. » Ici, que l'on nous permette une seule réflexion : notre âme, d'après l'aigle de Meaux, n'a pas essentiellement de *pensées actuelles*, elle n'en a donc tout au plus que de *virtuelles*. Mais qu'est-ce qu'une pensée virtuelle, sinon une *inclination*, une *disposition*, une *faculté*, en un mot une virtualité, ainsi que s'exprimait Leibnitz lui-même [2].

Et ici, que l'on ne nous objecte pas qu'ayant été faits à la ressemblance de Dieu, il convenait à la bonté divine d'*imprimer* ces idées morales et religieuses dans l'âme humaine, sa vivante image ; car on pourrait immédiatement répondre et avec autant de raison que, si cet argument a quelque force, il prouve beaucoup trop. La bonté divine n'aurait-elle pas été un effet plus manifeste et mieux justifiée, son image ne serait-elle pas plus fidèlement retracée en nous, si le Créateur, non-seulement, eût *imprimé* dans l'âme humaine ces *germes assoupis*, mais encore y eût empreint nettement et en beaux caractères, tout ce que l'homme devait connaître et croire de l'Etre Suprême, de ses propres devoirs et de toutes les vérités de l'ordre moral. Mais non, la supposition de ces insignifiantes idées et tout l'étalage qu'on en fait ne peuvent être d'aucun usage, ni d'aucune valeur, si l'on veut y voir autre chose que de simples *facultés*, *facultés* d'intelligence, d'amour et de liberté, qui, éveillées et fécondées par la parole, pourront nous faire connaître suffisamment notre auteur, ainsi que les devoirs qu'il nous impose, et nous rendre véritablement grands et anoblis.

En résumé, si l'on ne considère que la probabilité intrinsèque ou les raisons puisées dans la nature même du sujet, il demeure constant : 1° Que le système des idées innées, que nous ne regardons pas d'ailleurs comme absurde, ni comme tout à fait improbable, nous semble néanmoins gratuit, dépourvu des conditions légitimes de toute hypothèse et de garanties suffisantes pour fonder un sentiment durable et fort. Il résulte 2° que l'école dite *traditionnelle* et qui regarde avec raison M. Bonnetty, comme l'un de ses plus illustres représentants, ne saurait être jusqu'ici incriminée que par des hommes qui auraient pris à tâche de la dénigrer

[1] *Lettres diverses*, 177e lettre.

[2] *Esprit de Leibnitz*, 2e édition, p. 182.

quand même, et qui semblent ne se lier que pour haïr à frais communs une doctrine qui est à l'abri de toute attaque sérieuse : nous verrons plus tard si elle se montre également irréprochable sur les autres points; il résulte, 3° que le système des idées et des principes innés qui nous semble être le premier anneau du Rationalisme, doit être totalement abandonné, s'il peut être remplacé par un autre système plus simple, plus raisonnable et plus propre à expliquer tous les phénomènes en question. C'est ce que nous verrons dans un second article.

L'abbé CAUPERT,

Professeur de philosophie au grand séminaire de Versailles, et membre honoraire de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise.

Nouvelles et Mélanges.

EUROPE.

FRANCE. — AMIENS. — *Du concile d'Amiens et des matières qui y ont été traitées.* Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier compte-rendu, un concile a été tenu à Amiens sous la présidence de S. E. le cardinal GOUSSET, archevêque de Reims. Ouvert le 10 janvier, il a été clos le 20 du même mois. Immédiatement après, Sa Grandeur, Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, est partie pour Rome pour aller faire réviser et approuver les décrets qui y ont été portés. Sa Grandeur est accompagnée de M. l abbé de Ladoue et de M. l'abbé Caire, tous deux ses vicaires-généraux, et qui avaient assisté au concile. — M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, s'est joint à eux, pour aller vénérer le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul, et aussi leur digne successeur, le Pontife suprême des chrétiens, le Chef de l'Eglise du Christ.

Par les titres que nous allons publier des matières qui ont été traitées dans ce concile, on verra qu'on y a agité la plupart des questions controversées entre les catholiques : les *études littéraires*, l'*histoire*, la *philosophie*. Nous sommes tout préparé à accepter toutes les décisions qui seront portées sur ces matières, que nous avons traitées bien souvent, dans nos discussions avec M. l'abbé Maret, le P. Chastel, M. l'abbé Cognat. Que nos adversaires soient dans les mêmes dispositions que nous; qu'ils ne cherchent pas des chicanes semblables à celles formulées dans le *Mémoire clandestin*, et tout le monde sera bientôt d'accord. Nous attendons.

Mais dès ce moment nous devons donner quelques détails sur ce concile, le premier qui ait été célébré à Amiens, et qui, à coup sûr, comptera comme un des plus mémorables de l'Eglise de France.

Nous allons publier ici la cérémonie de la clôture de ce concile.

Le 18 janvier, à neuf heures, le Concile est sorti de la chapelle des catéchismes, en chantant les *Litanies des saints*, et suivant le même chemin que lors de la première session, s'est rendu au lieu de la cérémonie. Nous avons compté, outre les 120 séminaristes qui marchaient immédiatement après les 40 enfants de chœur, près de 300 prêtres; presque tous les chanoines honoraires s'étaient joints au vénérable sénat de l'Eglise; il s'en fallait de peu que les 41 doyens ne fussent au complet; on les distinguait à leur mozette ornée de fourrure sur le devant. La vue de ces prêtres nombreux dont plusieurs ont vieilli sous l'étole pastorale, de ces vétérans du sanctuaire réunis tous sous les voûtes de la mère-église du diocèse, sous les yeux des Evêques de la province et du Métropolitain, impressionnait profondément les assistants. Ils précédaient les pères et les membres du concile, les Evêques invités et leurs assistants, tous revêtus de chapes rouges, les Evêques et le procureur de l'Evêque de Châlons portant seul l'étole.

Voici l'ordre du cortége et les noms de ceux qui en faisaient partie :

MM. Brioude, supérieur du séminaire d'Amiens, et le R. P. Guidée, supérieur du collége de la Providence, théologiens de Mgr l'Evêque d'Amiens.

MM. Tévenard, archidiacre de Laon; Legrand, professeur au séminaire de Soissons, et le R. P. Fessart, supérieur du séminaire de Blois, théologiens de Mgr de Soissons.

MM. Heu, chanoine, supérieur du séminaire de Beauvais, et Bourgeois, curé de Compiègne, théologiens de Mgr de Beauvais.

M. Gousset, missionnaire de Beaupré au diocèse de Besançon, théologien de Mgr de Châlons.

MM. Theurel, théologien de Mgr de Reims; Blion, délégué du chapitre de Châlons.

MM. Petit, délégué du chapitre d'Amiens; Bara, délégué du chapitre de Reims.

M. Gaillard, procureur de Mgr l'Evêque de Châlons.

Mgr SPALDING, évêque de Louisville, assisté de MM. Clabault, doyen du chapitre d'Amiens, et Leraillé, curé de Saint-Rémy et official d'Amiens.

Mgr CASANELLI d'Istria, évêque d'Ajaccio, assisté de M. Filhol, son secrétaire particulier, et de M. Maillard, vicaire-général d'Amiens.

Ensuite venaient, par ordre de consécration épiscopale, les Evêques de la province :

Mgr de SALINIS, évêque d'Amiens, assisté de MM. Caire et de Ladoue, ses vicaires généraux et théologiens.

Mgr de GARSIGNIES, évêque de Soissons et de Laon, assisté de MM. Guyart, délégué du Chapitre de Soissons, et Knapp, chanoine de Soissons, son théologien.

Mgr GIGNOUX, évêque de Beauvais, Senlis et Noyon, assisté de MM. Obré, vicaire-général, et Gelée, curé de la cathédrale de Beauvais, ses théologiens.

Enfin, le MÉTROPOLITAIN célébrant, précédé de ses officiers : le sous-diacre, M. Jourdain, chanoine d'Amiens; le diacre, M. Bégin, délégué du chapitre de Châlons; les diacres d'honneur, MM. Gerbet, vicaire-général, théologien de l'Archevêque, et Cognet, délégué du Chapitre de Soissons, le prêtre assistant, M. Querry, vicaire-général et théologien de l'Archevêque.

MM. Duval, délégué du Chapitre d'Amiens, et Baudeville, délégué du Chapitre de Reims, maîtres des cérémonies du Concile, remplissaient leurs fonctions.

Rien ne peut donner une idée de cette procession ; au milieu de deux files de prêtres, après tous les théologiens, on apercevait toutes ces mîtres et ces crosses d'or brillant au loin, et plus loin, plus éclatante, la croix métropolitaine portée devant le cardinal GOUSSET, archevêque de Reims, président du Concile. Les Evêques de Louisville et d'Ajaccio, dont la présence rehaussait l'éclat de la cérémonie, avaient leurs crosses tournées en dedans, pour indiquer qu'ils n'étaient pas de la province.

Tous les prélats bénissaient à droite et à gauche la foule innombrable qui se pressait dans la vaste enceinte de la cathédrale, devenue trop petite. Les chants sacrés s'elevaient sous les voûtes et ne pénétraient pas l'âme moins vivement que la majesté du cortége.

Sous les regards avides de la foule qui l'avait vu défiler, le Concile prit place sur l'estrade, les évêques de Beauvais, d'Amiens et de Louisville à droite, ceux de Soissons et d'Ajaccio, ainsi que le procureur de l'Evêque de Châlons, à gauche.

L'émotion de la foule s'accrut visiblement quand on vit tous les Evêques et membres du Concile venir au pied de l'autel recevoir la sainte communion ; on remarqua que les Evêques communièrent avant la récitation du *Confiteor*.

Après le saint sacrifice, la session proprement dite commença. Suivant le rit prescrit par le Pontifical, on chanta le psaume *Deus venerunt gentes*, qui exprime si bien les plaintes de l'Eglise désolée, les oraisons, l'Evangile de saint Luc, qui dit que Jésus désigna soixante-douze disciples et les envoya partout devant lui, deux à deux. Après l'Evangile, le sous-diacre porta le livre à baiser au métropolitain, puis, suivant l'usage particulier de la province de Reims, aux autres Evêques.

A la suite du *Veni Creator* et d'une courte allocution en latin prononcée par le Cardinal, le promoteur et le vice-promoteur, accompagnés des maîtres des cérémonies, s'approchèrent du métropolitain et requirent la promulgation des décrets. Sur l'ordre qui lui fut donné, M. Obré, vicaire-général de Beauvais et l'un des secrétaires du Concile, après avoir reçu les décrets à genoux des mains de l'Archevêque, monta en chaire et annonça que pour ne pas trop allonger la cérémonie, d'après l'ordre du Cardinal métropolitain et des autres Pères du Concile, il ne publierait que la plus faible partie des décrets, et que le reste serait lu dans la chapelle du catéchisme dans une 3e *session*, à laquelle le clergé sera admis.

Après l'invocation : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis*, il lut les décrets suivans :

1. » *De conciliis provincialibus* (des conciles proviciaux).
2. » *De scholis et educatione* (des études et de l'éducation).
3. » *De angelis* (des anges).

(Suite des décrets lus à la 3e session.)

4. » *De studiis litterariis* (des études littéraires).
5. » *De historiâ* (de l'histoire).
6. » *De philosophiâ* (de la philosophie).
7. » *De quibusdam pravis opinionibus auctoritatem Sanctæ Sedis apostolicæ detrahentibus* (de certaines mauvaises opinions attaquant l'autorité du Saint-Siége apostolique).
8. » *De quibusdam consuetudinibus* (de certaines coutumes).
9. » *De sacramento pœnitentiæ* (du sacrement de pénitence).
10. » *De piis fundationibus* (des fondations pieuses).

11. » *De ordinibus monasticis et piis congregationibus* (des ordres monastiques et des pieuses congrégations).

12. » *De scriptoribus catholicis* (des écrivains catholiques).

13. » *De charitatis et misericordiæ operibus* (des œuvres de charité et de miséricorde).

14. » *De quibusdam piis exercitiis et confraternitatibus* (de certains pieux exercices et confréries).

15. *De cultu sacratissimi Cordis Jesu* (du culte du sacré Cœur de Jésus).

16. *De cultu immaculati Cordis Mariæ* (du culte du Cœur immaculé de Marie).

Le même secrétaire descendu de chaire, alla successivement demander au métropolitain, aux Evêques de la province et au procureur de l'Evêque de Châlons, s'ils adoptaient les décrets, *placentne decreta*? Quand tous eurent répondu affirmativement: *placent*, il en vint rendre compte à l'Archevêque en ces termes : *decreta patribus placuerunt* (les Pères ont adopté les décrets), à quoi l'Archevêque répondit : *Deo gratias* (rendons grâces à Dieu).

Après l'adoption des décrets, le Cardinal quitta sa chape, revêtit la *cappa magna*, se rendit en chaire, précédé de ses officiers, et adressa à l'immense auditoire une *allocution* dont nous essayons de reproduire les principales pensées dans l'analyse suivante:

Allocution de S. E. le cardinal Gousset.

« Révérendissimes seigneurs,

» Nos très chers frères,

» L'émotion ne me permettant pas de suivre un ordre dans cette allocu-
» tion, je cède au premier mouvement qu'excite en moi la présence de mes
» vénérables collègues, dont le zèle apostolique m'inspire quelque chose de
» plus qu'un respect profond... En me voyant dans cette basilique, l'une des
» merveilles du monde chrétien, en présence de ce clergé si distingué par ses
» vertus et son instruction, des magistrats qui sont unanimes pour honorer la
» religion de tous les habitants de la ville; en présence de ce bon peuple d'A-
» miens, je crois me trouver dans une autre basilique, dans l'Eglise métro-
» politaine de Reims, au milieu d'un clergé bien recommandable aussi et
» d'un peuple bien-aimé; il me semble que le père est avec ses enfants, et
» que je puis vous parler comme un père, et même comme une mère, avec
» la même affection et la même simplicité.

» Du fond de la retraite où nous avons passé huit jours, il me semblait
» vous entendre vous demander les uns aux autres: Que font donc ces Evê-
» ques, ces chanoines, ces docteurs?... Nos très-chers frères, je vais vous le
» dire : Nous avons prié Dieu, c'était notre premier devoir, notre première
» occupation; nous avons prié Dieu pour l'exaltation de notre mère la sainte
» Eglise catholique, apostolique et romaine; pour la conservation de notre
» Saint Père le Pape, l'immortel Pie IX; pour tous les Evêques de la chré-
» tienté, pour tous les ministres de la religion, demandant à Dieu son esprit
» et la piété sacerdotale.

» Nous avons prié Dieu pour les besoins de l'Etat, pour le Prince auquel
» la divine Providence, dans un moment où nous étions menacés d'anarchie,
» a confié les destinées de la France; pour les magistrats, les administra-
» teurs, et particulièrement pour le peuple d'Amiens... Ah! si Dieu exauce

» nos prières, il restera constamment fidèle à la foi de ses pères, il accomplira » les œuvres de la justice et de la charité.

» Nous nous sommes aussi livrés aux travaux qui étaient l'objet de notre » assemblée. Qu'avions-nous à faire dans un Concile? Fallait-il sauver le » dogme catholique en péril? Non! mais il fallait avertir les fidèles de ce qui » pourrait altérer leur foi... Fallait-il sauvegarder les vérités fondamentales » de la morale sur lesquelles repose l'ordre public? Non! mais il fallait vous » prémunir contre les abus qui corrompent la sainteté de la morale évangélique.

» Nous avons cherché à faire prédominer les sentiments de la charité, de » la douceur chrétienne, de la miséricorde. Suivant les paroles de saint Jean- » Chrysostome : Si dans l'application de la loi il fallait s'écarter de la lettre, » que ce soit plutôt par un excès d'indulgence que par un excès de sévérité.

» Nous nous sommes occupés, nos très-chers enfants de la discipline ecclé- » siastique. La discipline est nécessaire dans l'Eglise, elle a pour objet de » régler les rapports des fidèles à l'égard du curé, et du curé et des fidèles » à l'égard de l'Evêque; de l'Evêque et des diocésains à l'égard du Souve- » rain-Pontife, l'Evêque des Evêques, comme l'appellent les Pères, qui » paît les brebis et les agneaux, à qui tous doivent obéir. Elle trace des règles » pour l'administration des sacrements, le culte divin, etc., etc. Vous com- » prenez l'importance de ces choses.

» Au concile de Soissons, vous le savez, nous avons, par un décret ordonné » le rétablissement de l'ancienne liturgie, la liturgie romaine, ce décret est en » voie d'exécution dans toute la province. Je vous félicite de la promptitude » avec laquelle votre Evêque a obéi à ce décret, et du concours qu'il a trouvé » de la part du clergé et de vous tous. Ce n'est pas à dire, nos chers enfants, » que l'unité de la liturgie soit absolument nécessaire; aussi n'avons-nous pas » blâmé nos prédécesseurs..; rien d'essentiel n'était compromis..; ils ont cédé » aux circonstances... Si nous avions vécu à leur époque, nous aurions peut- » être fait comme eux... Nous sommes heureux que d'autres circonstances nous » aient permis d'accomplir cette grande œuvre.

» Le Concile n'a pas négligé les intérêts de la piété chrétienne. Il a recom- » mandé de pieuses associations : la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, » l'Œuvre de Saint-François-Régis, les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, » dans lesquelles les simples fidèles exercent la portion du sacerdoce qui leur a » été dévolue dans le baptême et la confirmation. Que les grands, les magis- » trats ne l'oublient pas : il n'y a que la religion, la religion pratique, qui nous » rend suffisamment raison du pouvoir et des devoirs. Voilà, N. T.-C. F. une » indication bien sommaire des objets de nos travaux.

» Mais il me semble avoir entendu dire, sans intermédiaire : Ces évêques » réunis en concile, ne s'occuperont-ils pas de la politique? De la politique! » Oui, mais avec Dieu et avec Dieu seul, comme Evêques! L'Evêque bénit » ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés; il rappelle à tous le pré- » cepte de l'Evangile, de rendre à César ce qui est à César, en rendant en » même tems à Dieu tout ce qui est à Dieu.

» Je finis, N. T.-C. F., mais on me permettra d'ajouter un mot avant de » me séparer de la belle ville d'Amiens. Monseigneur l'Evêque me permettra » d'être l'interprète de mes collègues et de tous les chanoines et docteurs et de » lui exprimer mes sentimens de reconnaissance pour son hospitalité si bonne, » si généreuse, si attentive, si délicate.

» Je veux vous dire aussi, avant de quitter cette chaire, combien nous avons

» été touchés de la piété des fidèles, de la bienveillance des autorités, et prin-
» cipalement du premier magistrat de ce département. Pour vous exprimer
» notre gratitude, je prie Nos Seigneurs les Evêques de s'unir à moi pour vous
» bénir tous; le clergé d'abord, les magistrats, les fidèles, les parens et les en-
» fans, les riches et les pauvres, tous sans distinction; seulement, quand nous
» bénissons le peuple, il y a toujours dans notre cœur quelque chose de par-
» ticulier pour celui qui souffre. »

Après l'*allocution*, la bénédiction donnée du haut de la chaire et le *Te Deum*, les solennelles acclamations qui terminent toujours les Conciles, et par lesquelles les membres du Concile manifestent leurs sentimens, eurent lieu. Pendant les acclamations, tous sont debout, les Evêques ont la mitre sur la tête et la crosse à la main; un prêtre lit en chaire et tous les membres du Concile répondent. Les acclamations ne sont pas les mêmes à tous les Conciles. Voici la traduction de celles qui ont été chantées à Amiens :

L'Archidiacre : — A notre Dieu, père des miséricordes, source de toute consolation, honneur, louanges et gloire dans les siècles des siècles.

Les membres du Concile répondent :— Ainsi soit-il; ainsi soit-il; ainsi soit-il.

L'Archidiacre : — Au très-heureux Pie IX, pontife de la sainte et catholique Eglise! que toutes les nations lui obéissent, qu'il voie le nom chrétien répandu sur toute la surface de la terre, et prospérité journalière.

Rép.—Seigneur Dieu, conservez longtems à votre Eglise notre saint Pontife, préservez-le de toute adversité, envoyez-lui le secours d'en Haut, afin que pendant son pontificat toutes les nations soient éclairées de la vraie lumière et se réunissent dans le seul bercail de votre Eglise.

L'Archidiacre : — A l'Eminentissime et Révérendissime seigneur Thomas-Marie-Joseph, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, notre archevêque et président du Concile; aux révérendissimes Evêques de cette province, aux vénérables pères du Concile, que Dieu leur accorde un zèle actif et vigilant, la constance dans leurs travaux et un heureux retour dans leurs églises.

Rép — Dieu, père des lumières, faites briller sur vos serviteurs un rayon de votre face, dirigez tous leurs pas dans les sentiers de la paix, afin qu'ils puissent instruire votre peuple de la science du salut.

L'Archidiacre : — A Napoléon, notre Empereur, défenseur de la religion chrétienne, à la magnanime armée française, et à toute notre nation française, félicité perpétuelle et victoire contre les ennemis de la foi.

Rép. — Roi des rois et Seigneur des seigneurs, conservez dans votre amour notre Empereur, et faites que notre nation soit à jamais fidèle à la religion catholique.

L'Archidiacre : Au clergé et au peuple de notre province, à tous les chrétiens fidèles, que Dieu leur accorde la tranquillité, le salut et l'abondance des grâces divines.

Rép. — Bénissez, Seigneur, vos enfants, et ne cessez d'habiter au milieu de votre peuple jusqu'à la consommation des siècles.

L'archidiacre : — Nous tous qui sommes ici présents, nous supplions humblement le Seigneur, souverain dispensateur de tous les biens, dans l'intérêt spirituel des fidèles de cette province, de faire que les décrets du Concile provincial soient fidèlement observés. Nous lui demandons cette grâce par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, Notre-Dame, de saint Jean-Baptiste, des saints apôtres Pierre et Paul et de tous les saints.

Rép. — Que cela soit; que cela soit. — Ainsi soit-il; ainsi soit-il.

Les acclamations terminées, l'Archevêque donna solennellement la bénédiction, et tous les Evêques en même tems; cette bénédiction commune de tous les Evêques a quelque chose d'imposant qui saisit par sa majesté.

Alors les Evêques, la mitre en tête, reçurent du Cardinal le baiser de paix et se le donnèrent mutuellement après. Cette accolade fraternelle, à la fois si grave et si douce, fut une des plus touchantes cérémonies de la session. La vue de ces Evêques dont les siéges sont bien éloignés de nous, et dont l'un appartient à l'autre hémisphère, réunis à ceux de la province de Reims, se donnant un gage d'union et d'affection, semblait une preuve nouvelle de cette unité de l'Eglise dont nous parlait Mgr de Salinis, dimanche, en nous disant : *L'Eglise embrasse toute la terre.*

Le 20 *janvier*. Nous avons donné ci-dessus les décrets promulgués à cette dernière session. Nous n'avons qu'à y ajouter que de plus S. E. le cardinal convoqua un Concile à Reims pour 1856 et que M. l'abbé Gerbet adressa à son Eminence et aux autres évêques le discours suivant : les lecteurs des *Annales* nous sauront gré de leur faire entendre cette voix douce et amie.

« Éminence, Messeigneurs,

» Je suis sûr d'être l'interprète de mes collègues en vous offrant l'expression, » toutefois bien imparfaite, des sentiments que nous avons éprouvés durant ces » jours si laborieux et si doux, où vous nous avez associés à vos travaux pour » le bien de l'Eglise.

» Nous avons tous considéré ce Concile comme un nouveau titre d'honneur » pour la province ecclésiastique de Reims. Lorsqu'on a renoué, il y a trois » ans, la chaîne de ces assemblées canoniques, brisée depuis longtems, le » premier signal pour la convocation d'un concile a été donné par notre » vénérable métropolitain, placé si haut, par ses lumières, son zèle et sa » vigueur épiscopale dans l'estime du Souverain-Pontife et dans l'admiration » du clergé et des fidèles. Il convenait qu'il fût aussi le premier à continuer » cette chaîne, et nous espérons tous qu'il lui sera donné d'y ajouter encore » plusieurs anneaux.

» Nous l'espérons d'autant plus que ces saintes assemblées sont aujourd'hui » favorisées par l'opinion publique. La défiance envers les Conciles appartient » aux préventions d'un autre tems, dont les traces s'effaceront sans doute de » plus en plus. Elle ne trouve plus rien qui lui réponde dans les sentiments de » la génération actuelle. On a eu trop à redouter les conciliabules de l'impiété » et de l'anarchie, pour ne pas voir quelque chose de rassurant dans les Con- » ciles de l'ordre et de la foi. Il y a comme un pressentiment que ces assem- » blées d'Evêques, qui ont fait la vieille France, doivent mettre la main dans » la reconstruction de la France nouvelle. Le clergé a la confiance que le » prince à qui le pays vient de confier ses destinées et qui a déjà donné à la » religion de si nobles marques de son respect et de son attachement, saura » apprécier cette vérité dans toutes ses conséquences. On ne parviendra à vaincre » dans tous ses principes la liberté du mal, qu'en reconnaissant la liberté du » bien dans tous ses droits.

» Mais c'est surtout à l'Eglise que les Conciles doivent rendre d'éminents » services. Ils relient plus étroitement chaque diocèse, chaque province à la » Chaire de Pierre, éternel foyer de la vie répandue dans toute l'Eglise ; à » cette autorité suprême à laquelle les catholiques de tous les pays sentent, » aujourd'hui plus que jamais, le besoin de se rattacher par les liens de la » plus parfaite obéissance. Et lorsque les actes de ces Conciles, après avoir été

» soumis, suivant une loi inviolable, au jugement du Saint-Siége, en revien-
» nent tout pénétrés de sa lumière et munis de son *approbation*, ils font
» refluer avec plus d'abondance et de pureté la vie universelle de l'Eglise
» dans chaque diocèse. Telle est, Messeigneurs, la pensée qui vous a inspiré
» les actes dont nous avons entendu aujourd'hui la lecture Il ne m'est pas
» permis de parler en ce moment de ce qu'ils contiennent; mais je puis dire du
» moins que nous avons reconnu, par vos principaux décrets, combien vous
» savez être forts sans exagération et modérés sans faiblesse.

» Nous avons senti aussi que, sous d'autres rapports, un Concile provincial
» est pour les prêtres une bien bonne école. Cette communauté de prières et
» de travaux, ces journées si remplies qui participent à la fois au calme d'une
» retraite et au mouvement de la vie active; ces discussions si libres, dans
» lesquelles tous, ne voulant que le triomphe de la vérité, concourent ainsi
» à la seule victoire où il n'y ait pas de vaincus; ces communications de tous
» les instants, si pleines de franchise et d'affection, qui resserrent les liens de
» la confraternité sacerdotale; tout cela, Messeigneurs, nous laisserait le meil-
» leur souvenir que nous puissions emporter de ce Concile, s'il n'y en avait
» pas un autre qui aura une plus grande place dans nos âmes : c'est le sou-
» venir des exemples que nous avons reçus de vous.

» Permettez qu'en finissant je vous offre les remercîments particuliers
» du clergé de ce diocèse. Toutes les autres principales villes de la province
» ont eu autrefois leurs Conciles; dans plusieurs d'entre elles, ils ont été
» nombreux : Amiens attendait le sien depuis quinze siècles. Sa magnifique
» cathédrale était pourtant bien digne de ce beau spectacle, et sa population
» ne méritait pas moins d'y prendre part. Les dix mille âmes qui ont rempli les
» vastes nefs de cette basilique pendant votre session solennelle de clôture
» vous ont prouvé, par leur piété, qu'Amiens est une bonne ville pour la tenue
» des Conciles provinciaux. Puisse-t-elle ne pas attendre trop longtems le
» jour qui vous ramènera dans ses murs, et où elle s'empressera de vous
» entourer encore de son amour et de sa vénération ! »

Paris. — Imprimerie de H. V. de SUARCY et Cie, rue de Sèvres, 57.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 38. — Février 1853.

Polémique traditionnelle.

LE VRAI ET LE FAUX TRADITIONALISME

OU

EXAMEN D'UN EXPOSÉ FAIT PAR M. L'ABBÉ BOUIX

DU

SYSTÈME TRADITIONNEL.

Si nous nous plaignons avec juste raison de quelques écrivains qui, ne comprenant pas la gravité de la question philosophique qui se débat en ce moment, la dénaturent, la faussent et la transforment en une question de personnes; nous convenons qu'il y en a qui l'abordent de front et la discutent avec gravité et utilité. Parmi ceux qui la traitent de cette dernière manière, il faut ranger M. l'abbé Bouix. M. l'abbé Bouix est déjà connu des bons catholiques par plusieurs ouvrages, qui défendent avec courage les droits et les prérogatives du Saint-Siége. Parmi ces ouvrages, il faut mettre au premier rang son livre : *De principiis juris canonici*, édité récemment à Paris [1]; mais composé à Rome et revêtu de l'*imprimatur* du maître du sacré palais.

Nous avons déjà rendu compte de ce livre dans l'*Université catholique* du mois d'octobre dernier (t. XIV, p. 365). Nous avons dit que la partie théorique renferme un chapitre spécial consacré à l'exposition du *traditionalisme*. C'est cette exposition que nous avons promis de faire connaître à nos lecteurs, en l'accompagnant de quelques remarques qui, nous l'espérons, feront connaître le vrai et le faux Traditionalisme.

[1] Vol. in-8°, à Paris, chez Lecoffre. Prix : 6 fr.

Voici donc le chapitre de M. Bouix, en entier:

DE LA PROMULGATION DU DROIT NATUREL, OU DU MOYEN PAR LEQUEL LE DROIT NATUREL EST CONNU AUX HOMMES.

«Quant au moyen par lequel la loi naturelle *est connue* aux hommes, il existe deux opinions, à savoir le *sentiment commun* des PP. de l'Eglise et des écoles catholiques, et le récent système du *Traditionalisme*.

I.

La doctrine commune admet qu'il y a dans l'homme un certain *pouvoir (vim) de percevoir le vrai*, que l'on a coutume d'appeler la *lumière naturelle de la raison*.

Et ce *pouvoir*, ou cette *force*, pour être appliqué à son OBJET, a besoin dans l'état présent de la nature humaine de certaines conditions : c'est-à-dire de la bonne disposition des organes du corps, et des *excitations des sensations et du langage*, au moyen de quoi l'esprit, poussé à faire attention, *discerne le vrai du faux*. Que si ces conditions venaient à manquer tout à fait, l'homme demeurerait peut-être privé de toute *connaissance réfléchie*, et tel que nous le voyons dès les premiers jours de sa naissance.

La doctrine professée ici par M. Bouix, est celle que nous avons exposée nous-même, quand nous avons dit dès le commencement de la lutte en 1845 : « La » raison subjective (ou dans l'homme) est la *faculté de connaître et de* » *comprendre le vrai*. » Nous y ajoutions pour compléter notre pensée : « Oui, » quand la société a instruit l'homme, quand il a été élevé par elle, quand il » a participé aux lumières et aux instructions, qui font l'homme social et rai- » sonnable ; oui, avec ces secours l'homme se forme une raison qui est à lui, » c'est son âme même raisonnant, voulant, niant, accédant avec liberté ; c'est » lui-même dans le fond et l'essence de son être (*Ann.*, t. XII, p. 43, 44, » 3e série). »

Nous répétions cette définition en 1850, en disant :

« La raison, selon nous, est dans l'homme : 1° *la faculté innée, naturelle,* » *de connaître et de comprendre plus ou moins ce qu'on enseigne* ; l'âme » humaine, comme le dit saint Thomas, est *une table rase sur laquelle il n'y*

» *a rien d'écrit.* — Elle est 2° le résultat de l'enseignement qu'il a reçu » (t. I, p. 147, 4° série) [1].»

On voit donc que nous sommes complétement d'accord avec M. Bouix. Et cependant nous devons noter quelques points et quelques expressions essentielles qu'il n'indique pas assez. 1° D'où lui vient l'*objet* auquel la faculté humaine doit s'appliquer, et par quel moyen? 2° L'*excitation des sensations et du langage* le portent à faire attention au vrai et au faux; bien. Mais, qui lui offre le vrai ou le faux, qui lui en donne *connaissance*? 3° Il parle de *connaissance réfléchie*, c'est encore bien; mais cette expression suppose-t-elle une *connaissance irréfléchie* existant déjà dans l'âme?

On voit que bien des choses essentielles à la question sont passées sous silence; en disant que l'homme a le *pouvoir de percevoir le vrai*, il eût fallu, ici, dire si ce vrai ou ces notions étaient dans l'âme ou venaient du dehors; si M. Bouix ne passe pas cette question sous silence, alors il la renferme dans ce mots: *Les excitations des sens et du langage*, et *connaissance réfléchie*. Le mot *excitation* ou *réveil* suppose en effet que la notion est déjà dans l'âme, que la *connaissance* y est aussi, mais qu'elle n'est pas *réfléchie*. Alors, il n'eût pas fallu dire simplement qu'il y a dans l'homme une *force ou faculté*, mais une *connaissance endormie ou non réfléchie*, et de plus, il eût fallu prouver cette connaissance. Nous reviendrons sur cet *éveil* et cette *connaissance non réfléchie*; car ceci suppose que les enfans ont les connaissances, seulement qu'elles ne sont pas *réfléchies*; c'est le système de M. l'abbé Gioberti, récemment condamné par l'Eglise; nous y reviendrons.

Mais lorsque par l'*excitation du langage* de ceux avec lesquels l'enfant vit, il vient à faire attention à cette proposition : 2 *et* 2 *font* 4, *ou le tout est plus grand que la partie*, il *perçoit* en soi ou par réflexion, qu'elle est vraie; cette *perception* ne lui est point venue de l'extérieur, mais il l'émet, la forme et l'acquiert par le pouvoir naturel qu'il a de percevoir.

Récapitulons bien ce qui vient d'être dit :

L'homme a la puissance de percevoir, — bien. Il perçoit cette vérité : 2 et 2 font 4, quand on l'*énonce* devant lui, — bien. Cette *action de percevoir* lui est propre, vient de lui et non du dehors, — bien encore; personne n'a jamais nié cela.

Mais ceci passe à côté de la question principale. La question est de savoir si

[1] C'est cette définition que M. l'abbé Delacouture a citée, en nous attribuant d'avoir dit seulement : — *La raison humaine dans chaque homme est le résultat des enseignemens qu'il a reçus* (*Observations*, etc., p. 92).

la *notion* de ces deux vérités était dans l'âme; car, pour l'*éveiller* il fallait qu'elle y fût. Si elle n'y était pas, comment peut-on l'*exciter*. Si elle y est, pourquoi l'âme ne perçoit jamais que celle que la *parole énonce*, et si elle n'en *perçoit* jamais d'autres, comment peut-elle savoir qu'elles y étaient? C'est ce que nous avons dit à M. Gioberti, qui a inventé le système de la *pensée, re-pensée*. Voilà le système et nous osons dire un système appuyé sur rien, et inventé tout exprès pour contredire cette proposition si claire : *L'homme est intelligent, quand on lui enseigne une chose intelligible, il l'apprend et la connaît.*

La question est, en effet, celle-ci :

Sans la parole, l'âme aurait-elle jamais perçu, su, formé, acquis cette notion, cette connaissance? Il en avait le *pouvoir*, oui; quand on l'énonce c'est *elle-même qui la perçoit*, oui; mais est-ce bien elle qui *se donne cette notion, cette connaissance?* L'acte de percevoir lui appartient; mais la notion de l'objet perçu l'avait-elle avant? C'est elle-même qui forme l'acte de percevoir; mais l'*objet* perçu, le forme-t-elle elle-même? Elle perçoit, elle reçoit, mais qui donne? Nous avons dit, nous :

« Il ne faut pas chercher le comment de la connaissance. Ce comment nous » échappe; tenons-nous-en au fait. Or, le fait est que : vous ignorez une » chose, je vous la dis en paroles intelligibles, vous êtes intelligens, vous la » comprenez et voilà que vous en avez la connaissance. »

En quoi cela est-il un système et un système qui doive être rejeté?

C'est cette doctrine que saint Augustin a parfaitement développée dans son livre *de Magistro*, où il montre que le maître qui parle d'une question, fournit l'occasion au disciple de *faire attention* à la chose proposée; mais n'est point l'*auteur de la perception* par laquelle le disciple connaît la vérité de la thèse. Mais le disciple perçoit cette vérité par une *certaine participation*, inhérente en lui, de cette lumière « qui éclaire tout homme venant en ce monde. »

Ici, encore, M. l'abbé Bouix confond la *notion* avec la *perception*. Faisons quelques remarques :

1° Nous pourrions lui accorder ce qu'il demande; car personne n'a jamais prétendu que le maître fût l'auteur de la *perception par laquelle l'élève connaît la vérité*. L'acte de la perception, ou réception, ou compréhension appartient à l'élève, à l'individu que l'on instruit. Mais ce n'est pas là la question. La question est de savoir si la *chose perçue*, si la *notion*, si la *connaissance* donnée, enseignée, a été *non pas perçue*, mais *inventée*, *formulée* par l'âme elle-même ou donnée par le maître. Voilà le véritable état de la question. Saint Thomas l'a résolue dans notre sens, quand il a dit si exactement : « Toute

» connaissance a son commencement par le sens : *Omnis cognitio initium habet à sensu* (Sum., I, p. q. 1, a. 9).

2° M. Bouix cite ici saint Augustin, il nous permettra de lui remettre sous les yeux la réponse que nous avons déjà faite au P. Chastel, et dans laquelle nous lui montrions que saint Augustin a rétracté son opinion. Voici le passage de saint Augustin que M. Bouix a omis de citer :

« Pour toutes les choses que nous comprenons, nous ne consultons pas celui » qui parle et qui *résonne au dehors*, mais au dedans, de nous, la *vérité qui* » *préside à l'esprit même*. Celui qui est consulté enseigne, c'est *le Christ*, celui » dont saint Paul a dit : *Qu'il habitait dans l'homme intérieur*, c'est-à-dire la » vertu incommutable de Dieu et sa sagesse éternelle. Toute âme raisonnable » consulte cette vérité, mais elle se découvre *seulement à chacun autant qu'il* » *peut la comprendre, suivant sa bonne ou sa mauvaise volonté* [1]. »

C'est là que M. Bouix a pris sa théorie, mais il n'en a pas donné le sens exact. Saint Augustin dit clairement, que c'est *le Christ qui enseigne pour toutes les choses que nous connaissons;* c'est, non le maitre extérieur, mais le maitre intérieur qui, non-seulement *enseigne*, mais n'enseigne que ceux *qui ont une bonne volonté*. Or, cette théorie est fausse, puisque saint Augustin l'a rétractée, quand il a dit nettement et avec une franchise toute sainte :

« Certes, je n'approuve pas ce que j'ai dit, que personne *ne connaît* la vé- » rité que les hommes *purs;* car on peut répondre qu'il y a un grand nom- » bre de méchants qui *connnaissent un grand nombre de choses vraies;* car » je n'ai pas défini là ce que c'est que le *vrai*, que les bons seuls peuvent » *savoir*, et non plus ce que j'entends par *savoir* [2]. »

En effet, ce vrai que les bons, les doués de bonne volonté seuls connais-

[1] De universis autem quæ intelligimus, non loquentem qui personat foris, sed intus ipsi menti præsidentem consulimus veritatem, *verbis fortasse ut consulamus admoniti*. Ille autem qui consulitur docet, qui in interiore homine habitare dictus est Christus (*Eph.*, III, 16, 17), id est incommutabilis Dei virtus, atque sempiterna sapientia, quam quidem *omnis rationalis* anima consulit; sed tantum cuique panditur, quantum capere propter propriam, sive malam, sive bonam voluntatem potest. *De Mag.*, c. XI, n. 8. Dans Migne, t. I, p. 1216, et dans les *Annales*, t. XX, p. 69.

[2] In his sane libris non approbo quod in oratione dixi : *Deus* qui nisi mundos verum scire voluisti. Responderi enim potest; multos etiam non mundos multa scire vera; neque enim definitum est hic quid sit verum, quod nisi mundi scire non possint, et quid sit scire (*Retract.*, I, c. 4, n. 2, t. I, p. 589. *Ann.*, t. XX, p. 71).

sent, c'est le *vrai de la grâce*. Il ne s'agit donc pas là de la *connaissance naturelle*, que tout le monde reçoit quand on énonce et qu'on enseigne une chose intelligible.

3° Nous avertissons M. Bouix que, lorsqu'il dit que l'homme a la *participation de la lumière* qui éclaire tout homme venant en ce monde, c'est-à-dire, de la *lumière divine*, il penche visiblement vers le panthéisme. Je sais bien qu'il a mis : *en quelque sorte* (*aliquatenùs*); mais cela prouve seulement qu'il a vu le précipice et qu'il a eu peur. Car ce n'est point *aliquatenùs*, qu'il faut dire ici. Un vrai philosophe et vrai théologien est forcé de dire que l'homme n'a (au sens propre) *participation* d'aucune sorte (*nullatenùs*), *de ce qui est divin*. Que M. Bouix y prenne garde, et qu'il n'imite pas quelques auteurs qui sont tombés dans cette inexactitude de langage. — Continuons :

C'est pour cela que dès que le disciple *perçoit* comme vraie la proposition exposée par le maître, et corroborée de diverses raisons, alors, non guidé par une adhésion aveugle à son maître, mais portant un jugement sur son maître, il s'écrie : *Ce que le maître dit est vrai.*

Il y a plusieurs remarques à faire sur ce peu de mots, où la vérité nous paraît mêlée à l'erreur :

1° L'enfant ne juge pas toujours l'enseignement des maîtres; ses premières notions il les a reçues de confiance, et par nécessité, ou plutôt nous dirons *naturellement*, *socialement*, parce qu'il est social ;

2° Ce n'est pas cette sentence personnelle : *Ce que mon maître dit est vrai*, qui constitue le vrai ; car il y a une infinité de choses les plus essentielles, où l'enseignement du maître approuvé par le disciple est faux ;

3° M. Bouix fait ici comme Malebranche, il a devant les yeux cet axiome : *Deux et 2 font 4*, etc. Or, ce n'est pas là une *vérité* existante en elle-même, c'est la seule compréhension des termes, 2 et 2, ce qui est la même chose que 4 ;

4° Il est bien plus vrai et plus simple de dire, que l'enfant comprend les *choses intelligibles*, parce que *Dieu l'a fait intelligent*.

Or, cette LUMIÈRE qui a été mise dans l'homme par Dieu, comme auteur de la nature, est supposée et reconnue pour certaine par les auteurs chrétiens, même par les païens, Aristote, Sénèque et Cicéron, etc. (Voir en tête de ce chapitre). Ils disent que c'est *par cette lumière* de la *raison* humaine que la loi naturelle est connue. De telle manière que le droit naturel est suffisamment promulgué par cette FACULTÉ mise dans l'homme de

discerner le bien du mal; et que cependant tous les auteurs catholiques s'accordent pour dire, que cette *faculté*, en tant que, affaiblie et gravement empêchée par le péché originel et le foyer des passions, a eu BESOIN du secours de la révélation chrétienne pour acquérir une notion convenable du droit naturel.

Nous approchons de la vérité, mais à travers bien des ombres.

Remarquons combien M. Bouix est embarrassé pour dire ce qu'il entend par *raison humaine*. Il l'a appelée d'abord un *pouvoir* ou une force (vim); puis une *perception* (perceptionem); ici, il l'appelle une *lumière* (lumen); puis, *raison* (rationem); enfin, cette lumière ne devient à la fin de la phrase qu'une FACULTÉ, comme nous le disons nous-même. Notons en outre :

1° Que la *faculté* est la négation même de la *chose qui doit être acquise*; ce n'est ni une notion, ni une connaissance, etc.; reste donc toujours à savoir l'*origine de nos connaissances*. Ce n'est pas la *faculté* qui les donne, à moins que vous ne disiez nettement que vous avez la *faculté non de discerner*, ce que les Traditionalistes accordent, mais de *créer*, d'*inventer les notions*, ce que vous n'avez pas encore dit;

2° Vous nous donnez encore gain de cause quand vous dites que, la révélation *chrétienne* était nécessaire pour avoir une *connaissance suffisante de la loi naturelle*. — Nous ne disons pas tant que cela, nous; car nous pensons que la *loi naturelle* a été parfaitement *connue*, et pratiquée avant la révélation chrétienne; elle l'était parfaitement d'Adam et de ses enfans, et de la race du patriarche Sem; cette proposition ne peut être soutenue, à moins que vous ne disiez comme nous et comme saint Augustin, qui nous dit : « Cette » chose même que nous appelons religion chrétienne existait chez les anciens » et n'a jamais cessé d'exister depuis le commencement du monde [1]. » Nous le répétons, vous dites comme nous, et peut-être vous dites plus que nous; prenez garde de tomber dans le Lamennisme.

II.

C'est contre cette doctrine communément reçue, qu'a été inventé, il y a peu d'années, un certain système qu'on a coutume de désigner sous le nom de TRADITIONALISME. Les défenseurs de cette opinion prétendent que l'âme de l'homme, par elle seule, *est comme une table rase, sur laquelle il n'y a d'écrit aucune vérité*, ou notion distincte, si ce n'est par une révélation, et par une révélation extérieure.

[1] Voir le passage entier de saint Augustin, dans notre t. II, p. 219 (3e série), et ci-après, p. 123.

Pardon, M. l'abbé, mais vous nous permettrez de vous faire observer que dans un livre aussi grave que le vôtre, il n'est pas possible de laisser ignorer à vos lecteurs que cette opinion, que l'*âme humaine est au commencement comme une table rase, sur laquelle il n'y a rien d'écrit*, est de saint Thomas, qui lui-même l'avait empruntée à Aristote, et qu'en outre saint Thomas soutenait que *toute connaissance a son commencement par le sens.*

Comme ces deux principes forment la base de la philosophie traditionaliste, il convient de citer ici les textes complets du saint docteur. Mais auparavant nous devons faire observer que ces textes ont été invoqués par nous dès le principe de notre discussion avec M. Maret en 1845 (voir *Annales*, t. XII, p. 77); qu'ils ont été répétés à satiété, 2° que jamais nous n'avons pu amener nos adversaires seulement à les mentionner, et qu'enfin ils n'ont cessé de dire que saint Thomas était contre nous, tandis qu'il pose les mêmes principes que nous : voici le premier texte de saint Thomas :

« L'intellect angélique est toujours en acte à l'égard des choses qu'il com-
» prend, à cause de sa proximité du premier intellect, qui est un acte pur.
» Mais l'intellect humain, qui est le dernier dans l'ordre des intellects, et très-
» éloigné de la perfection du divin intellect, *est en puissance* à l'égard des
» choses intelligibles; et *au commencement il est comme une table rase, sur*
» *laquelle il n'y a rien d'écrit*, comme le dit Aristote. Ce qui apparaît d'une
» manière manifeste en ce que, *au commencement*, nous sommes intelligens
» seulement *en puissance*, et après nous devenons intelligens *en acte*. Ainsi il
» est évident que comprendre pour nous est quelque chose de *passif* et par
» conséquent notre intellect est une puissance *passive*[1]. »

Voici maintenant le deuxième texte :

« C'est une chose naturelle à l'homme d'arriver aux choses intelligibles *par*

[1] Intellectus igitur angelicus semper est in actu suorum intelligibilium, propter propinquitatem ad primum intellectum, qui est actus purus (ut suprà dictum est, quæst. 58, art. 1). Intellectus autem humanus, qui est infimus in ordine intellectuum, et maximè remotus à perfectione divini intellectûs, est *in potentiâ* respectu intelligibilium; et in *principio est sicut tubula rasa, in quâ nihil est scriptum*, ut Philosophus dicit, in III *de Animâ*, c. 5, n° 14 (Δεῖ δ'οὕτως ὥσπερ ἐν γραμματείῳ ᾧ μηδὲν ὑπάρχει ἐντελεχείᾳ γεγραμμένον· ὅπερ συμβαίνει ἐπὶ τοῦ νοῦ.) Quod manifestè apparet ex hoc quod in principio sumus intelligentes solùm *in potentiâ*, postmodùm autem efficimur intelligentes *in actu*. Sic igitur patet quod intelligere nostrum est quoddam *pati*, secundùm tertium modum passionis; et per consequens intellectus est *potentia passiva*. (*Summa*, 1ª p. quæst. 79, art. 2. (t. I, p. 1110, édit. Migne.)

» *les choses sensibles*, parce que *toute notre connaissance* a son commence-» ment par le sens [1]. »

Nous le répétons, jamais nos adversaires n'ont osé réfuter ou seulement citer ces textes; mais ils s'en vont criant à tue-tête que notre doctrine est opposée à saint Thomas. On voit qu'ils ne l'ont jamais lu;

2° M. l'abbé Bouix peut faire prendre le change à ses lecteurs par un mot ambigu, en disant : que *les Traditionalistes soutiennent que toute notion vient à l'homme par révélation*. Ce mot s'entend communément de la révélation chrétienne, seule, c'est-à-dire de *la foi*. Or, les Traditionalistes entendent par *révélation*, l'enseignement, qui est une révélation naturelle faite par un moyen naturel, la parole. Vous voyez combien d'obscurités vous jetez sur une question qui a tant de besoin d'être traitée clairement. — Continuons l'exposition que fait M. Bouix de la méthode traditionnelle :

Les *principes du droit naturel*, ainsi que ceux que l'on appelle *immédiatement évidens*, furent connus au premier homme par une révélation ou locution primitive de Dieu qui instruisait et attestait. La société humaine a transmis perpétuellement cette *révélation primitive* aux générations qui se sont succédé, et c'est de ces notions transmises à chacun par la *tradition sociale*, qu'ils disent que se compose ce fonds, que *nous appelons raison naturelle*. Pour prouver cette théorie, ils insistent surtout sur ce fait, connu par l'expérience, à savoir : *qu'un homme séparé complétement de toute société humaine ne pourrait acquérir aucune notion, même des premiers principes*. D'où il faut conclure, d'après ce système, que le *droit naturel* n'est pas connu, par cette *force de percevoir* (*vim percipiendi*) propre et naturelle à chaque individu, mais par le *témoignage* de la parole de Dieu, révélé primitivement et transmis ensuite. Ils combattent la doctrine opposée comme infectée de l'erreur des *rationalistes* et opposée au dogme catholique.

Cette exposition est assez fidèle, et cependant il y a encore des paroles ambigues qui ont contribué à former le pseudo-traditionalisme et qu'il convient d'éclaircir :

1° Ces mots *principes de droit naturel*, *principes évidens* sont trop vagues : nous croyons avoir mieux précisé la question en disant : « Les *choses que* » *nous devons croire ou pratiquer pour être sauvés*, c'est-à-dire *le dogme*

[1] Est autem naturale homini, ut per sensibilia ad intelligibilia veniat; quia omnis nostra cognitio à sensu initium habet (*Sum.*, 1, q. 1, art. 9, *ib.*, p. 468).

» *et la morale*, ce qui est la religion *réelle* de chaque époque, n'ont pas été » *inventés* par l'homme, ni *trouvés* dans son esprit, ni *révélés* par une révé- » lation cachée, intérieure, directe, mais ont été *révélés* extérieurement par » Dieu lui-même, qui parle à l'homme extérieurement, c'est-à-dire *par une* » *forme sensible*. » Cette théorie a été prise par nous dans un texte très-précieux de S. Augustin que nos adversaires, en donnant les preuves de leur *pseudo-traditionalisme*, ont prudemment passé sous silence. — Ce texte le voici :

« *Comment Dieu a parlé à l'homme?* — On peut aussi démander comment » Dieu a parlé à l'homme qu'il a fait, certainement déjà *doué de sentiment et* » *d'esprit*, afin qu'il pût l'entendre et le comprendre quand il parlait. Car il » n'aurait pu *recevoir* autrement le précepte, dont la transgression l'aurait » rendu coupable, s'il ne comprenait l'avoir reçu (*celui-là reçu*). *Comment* » *donc Dieu lui a-t-il parlé?* Est-ce intérieurement dans l'esprit selon l'intellect, » c'est-à-dire, afin qu'il comprît sagement la volonté et le précepte de Dieu, » *sans aucuns sons corporels*, ou similitudes de choses corporelles? Je *ne crois* » *point que Dieu ait ainsi parlé au premier homme*. Car l'Ecriture raconte des » choses telles, que nous devons plutôt croire, que Dieu parla à l'homme dans » le Paradis, *comme peu après il parla aussi aux patriarches*, et à Abraham, » et à Moïse, c'est-à-dire *sous certaine forme corporelle*. C'est de là qu'il est » dit qu'ils entendirent sa voix, tandis qu'il se promenait vers le soir dans le » Paradis, et ils se cachèrent (Gen., III, 8)[1]. »

Voilà le texte que nos adversaires ont complétement passé sous silence.

2° Autre ambiguité Le *droit naturel* est bien connu *par la force naturelle de percevoir*, sans cette faculté l'homme ne connaîtrait rien ; mais cette *force de percevoir* ce qu'on lui enseigne, n'est pas la *force d'inventer* ou de percevoir ce *que personne ne lui a enseigné*. L'esprit humain perçoit la connais-

[1] Item quæri potest quomodo nunc Deus locutus sit ad hominem quem fecit, jam certè sensu ac mente præditum, ut audire et intelligere loquentem valeret? Neque enim aliter præceptum posset accipere, quo transgresso reus esset, nisi *hoc acceptum intelligeret*. Quomodo ergo illi locutus est Deus? Utrum intùs in mente secundùm intellectum, id est ut sapienter intelligeret voluntatem ac præceptum Dei *sine ullis corporalibus sonis vel corporalium similitudinibus rerum?* Sed *non sic existimo primo homini locutum Deum*. Talia quippe Scriptura narrat, ut potiùs credamus sic esse Deum locutum homini in paradiso sicut etiam postea locutus est Patribus, sicut Abrahæ, sicut Moïsi, id est *in aliquâ specie corporali*. Hinc est enim quod audierunt ejus vocem ambulantis in paradiso ad vesperam, et absconderunt se (Gen., III, 8). *De Genesi ad litteram*, l. VIII, ch. 18, n. 37. Edit. de Migne, t. III, p. 387.

sance de Dieu, de ses attributs, des lois que Dieu lui a données dès le commencement, mais elle n'a pas *inventé* la notion de Dieu, de ses lois, etc.

On voit la grande différence qu'il y a entre ces deux systèmes.

La réfutation de cette doctrine appartient principalement à la philosophie et à la théologie; nous la réfuterons donc en peu de mots :

1° Il faut distinguer essentiellement la question de la *possibilité* de la question du *fait* ou de la *réalité*.

Nous nous élevons complétement contre ce principe. Il ne s'agit ici que de la *réalité*, du *fait*, de l'*état actuel de la société*, et non de la *possibilité* de tel ou tel état possible ou imaginaire. Nous nous étonnons même que M. Bouix, dans un ouvrage grave et tout de pratique, vienne ainsi poser une thèse sur le *possible* ou l'*imaginaire*. Malheureusement il fait ici ce qu'a fait Descartes, et ce que font après lui tous les philosophes; ils bâtissent leurs théories sur des suppositions, des possibilités, et puis construisent la société sur ces suppositions. Quand Descartes a établi *son doute méthodique*, quand Rousseau établit son *état de nature*, quand les philosophes rationalistes ou semi-rationalistes traitent *de Dieu et de la morale*, ils font des suppositions, et puis ces suppositions sont devenues les bases des *traités politiques*, et c'est ainsi que le fait, l'histoire, la tradition, ont été abandonnés pour le roman. Nous protestons donc de toutes nos forces contre cette méthode. On va voir où elle mène M. Bouix :

Que *par le fait* le premier père des hommes ait *appris* et compris beaucoup de choses, *à l'aide de Dieu* son créateur, qui l'illuminait intérieurement ou *extérieurement* par des paroles sensibles qui frappaient les organes de sa créature, *nous l'apprenons avec certitude par l'Ecriture-Sainte* et par le dogme catholique, et ce fait n'est point nié et ne saurait l'être.

Nous approuvons toutes ces paroles, en faisant seulement nos réserves sur ce que cet enseignement aurait été donné seulement par une *illumination intérieure*, c'est un système que nous croyons dangereux, comme étant la méthode protestante et rationaliste.

De même aussi chaque homme, dans la condition présente de la nature humaine, *a besoin de ses parens et de la société*, afin que ses facultés soient *développées*, et qu'il ACQUIÈRE des notions distinctes; de telle manière que si toute parole, enseignement et aide social venait à lui manquer, non-seulement il ne pourrait acquérir des notions distinctes et réfléchies, mais il ne pourrait

même vivre. C'est aussi un fait connu par l'expérience et que personne ne nie.

Nous le répétons; ces paroles nous suffisent, nous n'en voulons pas d'autres; nous ne disons rien de plus, car nous parlons de l'*état actuel* de l'homme; notre discussion est une discussion toute de pratique; nous sommes d'accord avec M. Bouix; et nous devrions terminer ici notre discussion, et laisser M. Bouix se promener tant qu'il le voudra dans les espaces imaginaires. Mais nous devons signaler à nos lecteurs cette malheureuse méthode qui a porté des hommes graves à rechercher ce qui serait arrivé à une société, dans un état humain que l'on avoue n'être *pas le nôtre*, et puis de nous combattre parce que nous ne voulons pas admettre cet état. Et quand même nous nous tromperions sur cet état imaginaire, qu'est-ce que cela fait? où est notre faute? Nous le répétons, cela nous étonne dans un théologien, d'autant plus que ce théologien va établir la *possibilité d'un état* que les ennemis de l'Eglise soutiennent être l'*état réel, actuel*, et sur lequel ils bâtissent toutes leurs erreurs.

Ainsi, en ce moment nous allons entrer dans *le monde des possibles*, c'est-à-dire des chimères : suivons ce nouvel Orphée qui va nous faire descendre au pays des ombres, d'où il va évoquer une bien embarrassante Eurydice.

En effet, on conçoit *comme possible*, une collection d'hommes qui seraient créés ensemble, dans l'état que nous appelons l'âge parfait. Or, savoir si ces hommes *par eux-mêmes*, et par la *seule faculté de comprendre innée en eux*, sans aucun enseignement antérieur de Dieu ou de la société si, dis-je, ces hommes pourraient *acquérir des notions déterminées et réfléchies*, et *inventer* des formules de langage entre eux, c'est une question diverse qui ne peut être résolue par les choses qui se passent dans l'état présent de l'homme.

La question est cependant d'une solution facile; si Dieu l'avait voulu, oui sans doute, ces hommes pourraient *inventer* toutes les notions, mais étant créés pour *inventer* ces notions, tous leurs descendans auraient pu les *inventer* aussi; c'est ainsi que tous les castors sont architectes, tous les rossignols musiciens. Si donc dans l'état présent de la société l'homme ne peut ni *inventer les notions*, ni *inventer le langage*, c'est que la nature, la société pour laquelle il a été fait ne comportent pas cela, parce que Dieu ne l'a pas voulu. Cela est plus clair que le jour, et nous nous étonnons que la foi, ou la science de M. Bouix hésitent sur ce point.

Nous ne traitons pas ici cette question; mais nous notons seulement que les *Traditionalistes* ne prouvent pas que ces hommes,

que Dieu aurait créés dans un âge parfait, comme il a créé Adam, ne parviendraient pas au *développement* de leurs facultés, sans aucun enseignement de la société.

Les Traditionalistes n'ont nullement besoin de prouver ce qui serait arrivé dans un ordre de choses autre que celui qui existe. M. Bouix donne ici une *base solide aux Rationalistes*, lesquels prétendent, en effet, que l'homme est arrivé au *développement de ses facultés*, c'est-à-dire, a *inventé les dogmes et la morale*, sans avoir besoin de révélation sociale ou divine extérieures. Comment un prêtre ne voit-il pas cela? Les Traditionalistes répondent à M. Bouix, comme à Rousseau : *Votre état de nature n'a jamais existé*. Cette réponse coupe court à tous les systèmes, Cartésiens, Naturalistes et Rationalistes, inventés tout juste pour se passer de la Parole extérieure, c'est-à-dire du Christ et de son Eglise. C'est la seule révélation, en effet, que nient les Rationalistes.

Bien plus, dans le présent état de la condition humaine, si quelques enfans étaient élevés avec certaines précautions qui n'ont jamais été employées, on ne pourrait nullement prouver l'*impossibilité du développement des facultés humaines en dehors de tout langage et de tout enseignement social.* Car nous supposons dix petits enfans, *séparés de tout contact de la société* dès leur première enfance; puis, qu'on leur donne les choses nécessaires à la vie avec un soin et un art tels, qu'on empêcherait soigneusement toute communication avec la société, *par paroles et par signes*; ensuite que ces petits enfans vivant ensemble, arrivassent jusqu'à leur 15e année, nous PENSONS (*putamus*) qu'avant cet âge, il existerait chez eux l'usage de *quelque langue*, et les témoignages d'une intelligence souvent développée. Mais nous notons seulement ici que le contraire n'est pas démontré par les Traditionalistes. Donc le fait propre à l'état présent de l'homme sur lequel les Traditionalistes s'appuient, ne vaut rien pour résoudre la question de la *possibilité*.

1° Nous sommes vraiment désolé de voir une semblable théorie exposée dans un livre sérieux comme celui de M. Bouix, contre les Traditionalistes. En supposant la possibilité de l'*homme à queue* et de la *mer de limonade*, M. Considérant n'a pas procédé autrement. En effet, prouvez un peu, M. l'abbé, qu'il n'*est pas possible*, que Dieu, dans la suite des éternités donnât à l'homme une queue avec un œil en forme de télescope? Est-ce que cela ne serait pas possible? Certes oui, cela est possible et se ferait, si Dieu le *voulait*; mais notre nature serait changée. Il en est de même, si les enfans *inventaient*

une langue seule, cela est possible et se ferait, si Dieu le voulait. Mais ce ne seraient plus les *enfans actuels*. Nous le répétons, voilà une porte ouverte au Phalanstère;

2° Notons quelques-unes des impossibilités, à part celles du Phalanstère, que suppose M. Bouix : Des enfans nourris jusqu'à 15 ans, *sans communication avec la société par signes ou par paroles*; l'action de la nourrice qui lui présente son sein est déjà un premier signe, et les soins corporels de sa longue enfance sont aussi des signes. Nous le répétons, on fait ici du Fourriérisme chrétien. — Nous sommes heureux que le vrai Traditionalisme soit attaqué par de telles *suppositions*. Malheureusement ce sont ces suppositions, ces utopies que les Rationalistes et les Fourriéristes veulent appliquer à la société. Ah! vous êtes bien coupables, philosophes chrétiens, qui enseignez de semblables *possibilités*; ce n'est pas là ce que le Christ, ce que l'Eglise vous ont chargé de prêcher.

2° Ce fait, c'est-à-dire Dieu, *enseignant extérieurement l'homme au commencement et dans la suite de la société*, n'exclut pas la doctrine commune, qui assure que l'homme, *par la force de percevoir qui lui est propre, connaît les premiers principes évidents intuitivement, les principes de la loi naturelle*, et toutes les choses qu'il discerne avec certitude en raisonnant juste.

Comment! Vous admettez d'abord le fait que *Dieu a honoré l'homme d'un enseignement extérieur*, pour *lui apprendre*, par exemple, *les principes de la loi naturelle*, et puis, après lui avoir donné ce grand maître, au lieu d'exhorter vos élèves de lui rendre grâces pour ce grand don et cet honorable enseignement, vous venez leur dire, que *leur raison seule aurait pu les leur découvrir!* Pourriez-vous faire autrement pour leur faire penser que cet enseignement de Dieu ne leur est pas nécessaire, et que par conséquent ils ne lui doivent aucune reconnaissance? Car enfin, quelle gratitude voulez-vous que j'aie pour une personne qui me rend un service que je pourrais *me rendre moi-même*. Ceci est un nouveau principe de certains philosophes chrétiens, qui soutiennent que Dieu, à la vérité, nous a enseigné les principes de la loi naturelle, mais que nous *pourrions nous les donner*. Ne dirait-on pas que l'on prend tous les moyens pour enseigner que l'on peut *se passer de Dieu, du Christ et de l'Eglise?* Que nos maîtres, à qui l'on nous dénonce, fassent attention et prononcent. — Continuons à écouter ce que nous enseigne M. Bouix :

Car lorsque Dieu parla, soit intérieurement soit extérieurement, à Adam nouvellement créé, ou Adam *comprit*, *perçut* (*percepit*) Dieu qui lui parlait, et les choses qui lui furent dites dans ces paroles, ou non. S'il *l'a compris*, c'est sans doute *par son intellect*; car l'homme ne peut pas plus percevoir ou comprendre par l'in-

ellect d'un autre, que voir par l'œil d'un autre. S'*il ne comprit pas*, donc la parole divine ne lui fut pas plus utile pour le *développement de ses facultés*, que si Dieu avait parlé à une pierre.

- En vérité, nous sommes à nous demander si c'est bien un philosophe qui a écrit ces lignes tant elles fourmillent de non-sens.

1° M. Bouix sort de la question pour se promener dans les nuages; il suppose qu'il s'agit de savoir si c'est l'homme qui est le *sujet qui comprend* et il nous dit gravement que l'homme ne *peut comprendre par un autre*. Eh! oui; en effet, un autre ne peut ni comprendre, ni voir, ni manger pour lui. Mais la question n'est pas là. Il s'agit non du *sujet* qui comprend, mais des *choses* qu'on lui donne à comprendre, qu'on lui enseigne. Il s'agit de savoir, non si c'est son *intellect qui comprend* les choses compréhensibles, mais si c'est son intellect *qui les invente*. Il s'agit de savoir s'il invente les vérités naturelles, de dogme et de morale, Dieu et ses attributs, etc., toutes celles que vous enseignez dans la philosophie. Répondez à cette question, et ne demandez pas des choses que *personne ne vous conteste*.

2° Cette théorie fausse et embrouillée est clairement exposée par les Traditionalistes qui disent : « Dieu a fait l'homme capable de comprendre les choses » intelligibles qu'on lui énonce. Dès qu'on les lui enseigne, il les comprend. » Voilà le fait. Il ne s'agit pas là de *développement* des facultés, mais d'*emploi*, » d'*application*. L'œil est fait pour voir; dès qu'on lui offre quelque chose de » visible, il la voit. » — Cette première preuve est donc simplement un non-sens. Passons à une autre.

De même, lorsque journellement la société humaine parle à un enfant qui grandit, ou une fois enfin l'enfant *perçoit* que la parole s'adresse à lui, et *la chose qui lui est dite* par cette parole, ou non. S'il perçoit, c'est sans doute *par son intellect*, fait pour cette perception.

Mais encore une fois, qui jamais vous a nié que l'enfant perçoive *par son intellect*, voie par ses yeux, mange par sa bouche. On vous demande seulement : *invente-t-il, trouve-t-il en lui* la chose perçue, ou vue, ou mangée? voilà la question.

S'*il ne perçoit pas*, la parole sociale ne serait pas plus utile à un enfant, que si elle était adressée à un arbre; et la société ne pourrait pas faire, que l'enfant, en réfléchissant, comprît que deux et deux font quatre et que le tout est plus grand que la partie.

Tout cela est bien, très-bien, mais n'est nié par personne. Oui, un homme, qui ne perçoit pas par son intellect mais par celui d'un autre, ne percevrait rien, c'est-à-dire ne percevrait pas, c'est l'autre qui percevrait. Cela est de la der-

nière évidence. — Voyons cependant la conclusion que l'on veut tirer de ces principes.

Il reste donc prouvé que la communication et l'enseignement de la société, dans l'état présent de l'homme, sont l'*occasion* nécessaire afin que la faculté de comprendre ainsi excitée émette des actes déterminés, et c'est ainsi que chaque homme acquiert des notions variées.

En effet, cela est ainsi : Dieu ou la société parle ; la faculté de comprendre est excitée et attentive ; — la société dit des choses intelligibles, l'enfant les comprend, — et c'est ainsi que ces choses dites deviennent les notions intérieures de l'enfant. — Ceci est notre croyance, notre doctrine, notre système. Nous sommes d'accord avec M. l'abbé Bouix, mais il ajoute :

Mais ces *notions* ne sont point *jetées* ou comme *infusées* de l'extérieur dans l'enfant par la société qui lui parle, qui l'enseigne, ou qui lui livre.

Qui vous a jamais parlé de ces termes matériels *jetées*, *infusées* ? C'est *enseignées* que nous disons. Vous avouez qu'avant l'enseignement l'enfant n'avait que la *faculté* de percevoir *les choses percevables*. On lui parle, après il a *ces notions*, et vous nous dites que ce n'est pas la parole qui les lui a enseignées ? Certes oui, la parole ne lui a pas donné son intellect, la faculté de percevoir. Vous n'avez réclamé que cela, pour lui, et on vous l'a accordé. Et maintenant par un tour de phrase très-adroit, vous supposez qu'on ne lui a pas *enseigné ces notions*, et que par conséquent *il les avait*. Et que ne disiez-vous tout de suite que vous soutenez le système des *idées innées* ? Pourquoi l'avoir caché et n'avoir demandé pour l'âme, comme nous, comme saint Thomas, que la faculté de connaître, que la connaissance en *puissance* et non pas en *acte*.

Ainsi, avec le fait de la *nécessité de l'enseignement social*, subsiste en son entier la doctrine commune enseignant que la *NOTION de la loi naturelle est INNÉE en l'homme* et *ensemencée* par la nature elle-même, ou comme dit saint Paul « écrite dans le cœur des hommes. » Car la *force de percevoir* est *innée* dans l'homme par là-même qu'il est homme.

Voilà un raisonnement qui, contre la pensée de l'auteur, tend à l'identification du même et du non-même, comme le dit Hégel. Car, M. Bouix veut nous faire admettre et identifier ces deux propositions :

Le langage est nécessaire *pour connaître* la loi naturelle.

La *connaissance* de la loi naturelle est innée dans l'homme.

De plus, il identifie encore ces deux propositions :

La *notion de la loi naturelle* est innée, parce que la *force de percevoir* est innée.

Nous le répétons, ou nous nous trompons, ou nous sommes en plein bégélianisme.

Notons pour nos lecteurs que la loi de Dieu est *écrite* dans nos cœurs par l'enseignement ; car, sans l'enseignement nous ne la connaîtrions pas. C'est saint Paul lui-même qui nous en avertit : *Fides ex auditu*. (*Rom.*, x, 17.) Continuons :

Et cette *faculté* de percevoir est telle, qu'aussitôt que plusieurs principes de la loi naturelle lui *sont proposés*, il comprend qu'ils sont vrais. Mais il atteint cette vérité non parce qu'on l'affirme extérieurement, mais parce qu'il la *perçoit* lui-même.

Toujours même confusion du *sujet* qui perçoit et de la *chose* perçue ; d'ailleurs, il est très-vrai qu'il ne perçoit pas la vérité parce qu'on l'affirme extérieurement, mais parce qu'on la lui *propose* ; en ceci nous sommes d'accord avec M. Bouix.

Il suit de là que comme l'homme ne reçoit pas du dehors cette *faculté de comprendre*, mais qu'il la possède comme quelque chose de sa nature ou de son essence, on dit avec raison que la *notion de la loi naturelle* qui provient nécessairement de la faculté de percevoir passant en acte, est naturelle à l'homme, ou innée à sa nature.

Nous le répétons, c'est à ne pas y croire, qu'un théologien de renom puisse identifier la *faculté de comprendre*, avec la *notion comprise*. A ce compte, l'œil et la chose vue, l'esprit et la science, c'est-à-dire le moi et le non moi, sont identiques. Nous fesons appel à tous les philosophes et à tous les théologiens, aux maîtres et aux élèves pour juger entre M. Bouix et nous.

En effet saint Paul et les docteurs de l'école, Cicéron et Sénèque, savaient fort bien que la *notion* de la loi naturelle n'existe pas encore *explicite* dans l'enfant qui vient de naître. Cependant, parce que dès que cet enfant *réfléchira* aux principes de la loi naturelle, il les *trouvera vrais*, ils ont dit que cette notion lui était *donnée par la nature*.

Faisons quelques réflexions sur ces paroles :

1° Vous admettez donc les *idées innées*, comme Cicéron, comme toute l'é-

cole de Platon et de ses disciples. Mais alors pourquoi ne l'avez-vous pas dit dès le principe? pourquoi n'avez-vous d'abord réclamé pour l'âme que la *force*, la *puissance*, la *faculté de comprendre?* pourquoi avoir dissimulé la thèse que vous exposez ici?

2° Faites attention à une autre thèse que vous établissez. Vous dites : *Comme dès que l'enfant réfléchira aux principes de la loi naturelle, il les trouvera vrais*, il s'ensuit *qu'ils sont donnés par la nature*, c'est-à-dire par Dieu. Or, voici les conséquences que les philosophes ennemis de la révélation extérieure du Christ ont tirées de ce principe. Ils ont dit :

« Dès que l'homme *réfléchira* aux principes de la religion naturelle que nous enseignons en philosophie, *il les trouvera vrais*; cette notion lui est donc *donnée par la nature*, c'est-à-dire par Dieu. Or, cet enseignement donné directement et naturellement de Dieu nous suffit. Nous n'avons pas besoin d'un autre; par conséquent, la révélation extérieure, le Christ, l'Eglise, le Pape, les évêques sont inutiles pour l'enseignement de cette religion naturelle; elle nous est enseignée intérieurement et naturellement, elle est écrite du doigt de Dieu dans nos cœurs : c'est vous qui nous le dites, cela nous suffit. »

Nous nions, nous, énergiquement cette communication intérieure, cette innéité des dogmes de la religion naturelle. Nous disons que ces dogmes ont été connus par l'enseignement. Que les philosophes et les théologiens jugent entre les deux opinions.

III.

Le système des Traditionalistes réduit toute la *connaissance humaine à l'acte de croire*. Car s'il exigeait seulement la parole sociale comme une *excitation* par le secours et à l'occasion de laquelle chaque homme, faisant attention aux *vérités énoncées*, les discerne et les perçoit *par son propre intellect*, ce système ne différerait pas de la *doctrine commune* et n'aurait aucun adversaire.

Comme M. Bouix, nous rejetons le système de ces Traditionalistes, mais ce n'est pas celui des vrais Traditionalistes, ni celui de la doctrine commune. 1° Les premiers ne font pas consister la connaissance humaine à l'*acte de croire*. Ces mots-là s'excluent. Pour *croire*, il faut déjà *connaître*, et la foi ne nous vient que lorsque nous avons entendu parler, *fides ex auditu*, dit saint Paul. Les Traditionalistes disent : « Avant l'enseignement d'une chose, l'homme ne la » connaît pas; on lui parle, on la lui dit, il la connaît; ce n'est qu'après que » vient le fait de *croire*, ou de *nier*. C'est là que commence l'action de la » raison humaine que personne n'a jamais niée. »

2° M. Bouix n'expose pas non plus la doctrine commune. Cette doctrine ne

consiste pas à dire que chaque homme *discerne et perçoit par son propre intellect*; c'est là une vérité, nous osons dire, banale, que personne n'a jamais niée; la doctrine commune Cartésienne, est que les principes naturels, les dogmes et la morale, *sont innés*, dans ce sens que l'homme, devenu grand, *les connaît par lui-même avec sa raison seule*; c'est la position où Descartes mettait l'homme, c'est la position de ces 10 enfans pour lesquels M. Bouix a supposé un Phalanstère. Voilà ce que les vrais Traditionalistes nient, et ce que les philosophes, les éclectiques, les Rationalistes et les catholiques semi-rationalistes admettent. Si M. Bouix avait lu attentivement les *Annales* ou quelque Traditionaliste, il ne donnerait pas une notion si inexacte de leurs vrais principes. Malheureusement il va continuer à exposer un système imaginaire.

Mais le traditionalisme suppose que les *notions mêmes* (oui et non l'acte de percevoir) sont *infusées* dans l'homme par la parole et l'enseignement social (non pas *infusées*, ce qui est un terme matériel qui ferait croire que la parole contient matériellement les notions; mais *enseignées* par la parole); de telle manière que les *notions* ou connaissances de chaque individu, ne sont pas les *actes perceptifs* émis par lui (mais non, et mille fois non, les *notions* ne sont pas les *actes perceptifs*; car la *notion* diffère de l'*acte* par lequel on la *reçoit*; c'est un principe de sens commun) mais sont un témoignage (qui jamais a dit, grand Dieu! qu'une *notion* était un *témoignage*: une chose est énoncée, voilà l'enseignement; on pèse l'autorité de celui qui l'annonce, voilà le *témoignage*: toutes les notions sont ici confondues), mais sont un témoignage que livre la société, que chacun reçoit comme vrai, pour le livrer ensuite à ses descendants.

On le voit, il y a là confusion complète des mots *notion*, *perception*, *témoignage*, *enseignement*.

Or la notion *reçue* comme vraie du témoignage et de la parole, et non *vue et reconnue* par notre propre intellect, est une notion *crue* et non *perçue*; et comme les Traditionalistes supposent que la raison humaine est en entier composée de ces sortes de *notions* reçues du dehors, il s'ensuit que d'après ce système toute la connaissance humaine est réduite à l'*action de croire*.

Nouvelle confusion entre une chose *crue* et une chose *perçue* qui sont identiques ici, tandis que ce sont deux actes très-distincts. Toute chose crue a été perçue auparavant. Jusqu'à présent on avait examiné comment on percevait, c'est-

à-dire recevait, apprenait une chose ; ici, *perçue* veut dire *jugée*, *examinée*, *pesée*, ce qui est bien différent. Nous parlions de l'action de connaître, ici on soulève la question du *jugement des notions reçues*, et de leur valeur. Dès que l'homme parle à un autre, qu'il lui dise une chose vraie ou fausse, il *reçoit* le sens des paroles, il *connaît* ce qu'on lui dit ; c'est après cela qu'il les examine, et les juge. Ces deux actes sont distincts. Les Traditionalistes reconnaissant, (écoutez-le bien, M. Bouix) toutes les forces de la raison pour *juger les notions perçues*. Ils ont les mêmes motifs de jugement que vous pour les notions communes, 2 et 2 font 4. Ils ajoutent seulement que lorsqu'il s'agit *de dogme et de morale obligatoires* : 1° ils n'ont pas *inventé* ces notions mais qu'elles leur ont été *enseignées*, 2° qu'en cas de dispute, il n'y aura de vrai dogme et de véritable morale que ce qui aura été *imposé de Dieu*. Vous le voyez, je mets ici les points sur les i, j'espère que vous connaîtrez ainsi les vrais principes des Traditionalistes, et que s'ils avancent quelque principe faux, au moins vous le repousserez et le combattrez tel qu'il est.

IV.

Le Traditionalisme, en tant qu'il réduit toute connaissance humaine *à l'acte de croire*, retombe dans ce système trompeur, comme disait Grégoire XVI, renouvelé dans les derniers tems par M. l'abbé de Lamennais, enlevant à tout intellect privé toute force *de connaître avec certitude* les vérités. Car celui qui *croit* seulement la proposition qu'on lui énonce, ne la *perçoit* ni comme vraie, ni comme fausse, par ce seul acte de croire. Or, d'après ce système, tout homme pourrait seulement recevoir et croire les vérités livrées, et non les *reconnaître comme vraies* par la seule force de comprendre et de percevoir. Donc ce système, comme celui de M. de Lamennais, ôte à l'intellect privé toute force de percevoir avec certitude les vérités.

Nous n'avons qu'à ajouter une chose. Celui qui a écrit ces lignes, confond, comme nous l'avons prouvé, toutes les notions de connaître, de percevoir, de juger. Eclaircissons un peu ces nuages :

1° L'abbé de Lamennais disait que l'homme, arrivé à l'âge de raison, ne pouvait de lui-même et seul arriver à la certitude.

Les Traditionalistes disent que l'homme sain y arrive ; mais ils font observer qu'il ne fait jamais cela *seul*, par la raison qu'il ne s'est pas élevé *seul*, qu'il n'est pas *seul*, qu'il ne peut se soustraire à l'enseignement *qu'il a reçu de la société*. « Demandez préalablement, nous disait si excellemment Mgr l'évêque

» de Montauban, demandez qu'on détourne les mille ruisseaux par lesquels la » révélation primitive verse continuellement la lumière dans le fond le plus in- » time de la raison de l'homme, exigez qu'on en retire tout ce qu'elle a ap- » porté de vérités, d'idées, de conceptions qui ne viennent que d'elle; alors vous » pourrez entendre vos adversaires et prononcer sans confondre les unes avec » les autres, des notions dont nous sommes certains que l'origine n'est pas la » même [1]; » c'est-à-dire ne vient pas du dehors.

2° L'abbé de Lamennais disait que l'homme ne pouvait rien savoir avec certitude que ce qui était cru de tout le monde.

Nous disons que pour connaître, de même que pour exister, l'homme a eu besoin de sa mère, et d'être élevé par la société.

C'est-à-dire que nous plaçons l'homme dans son véritable état social, d'où l'avaient fait sortir les cartésiens et les philosophes. Que M. Bouix écoute ce que nous disons ici, et puis qu'il le réfute s'il le croit erroné.

V.

Le Traditionalisme mène au scepticisme; car, dans l'ordre naturel, l'homme doute légitimement et doit douter de toute assertion qui lui vient du dehors, tant qu'il ne perçoit pas, *de quelque manière*, qu'elle est certainement vraie.

Nous doutons nous-même de l'exactitude de cette théorie, lorsqu'il s'agit des premières notions reçues par l'enfant. Nous doutons qu'il puisse *douter* de celles que lui donne sa mère. Il doit accepter *naturellement* les notions que la société lui donne, parce que c'est le *moyen naturel* de connaître. Le doute n'est pas *naturel à l'homme*.

Or, dans le système du Traditionalisme, personne ne percevrait comme vraies les diverses propositions enseignées par la société. Il ne les percevrait pas immédiatement *par un acte propre de l'intellect*, parce que dans ce cas, il naîtrait dans l'homme une notion certaine venant d'ailleurs que de la société, ce qui nie ce système.

Ce système n'a jamais nié que ce soit *l'intellect propre qui perçoive*.

Il ne percevrait pas par conclusion de l'infaillibilité du témoignage social; parce que ce raisonnement, procédant de la seule

[1] Voir cette belle *lettre* de Mgr de Montauban, qui a jeté les vraies bases de la philosophie dans nos *Annales* (t. III, p. 423, 4e série). Pourquoi M. Bouix n'a-t-il pas pris là l'exposition du système des *Traditionalistes*?

force de l'intellect, serait une série de notions non données par la société attestant ce que le traditionalisme exclut pareillement. Donc personne ne percevrait comme certainement vraies les diverses notions reçues par la société; donc il devrait en douter; donc, dans l'ordre naturel, il devrait demeurer dans le doute à l'égard de toute énonciation.

Personne n'a jamais nié que l'individu ne puisse tirer des conclusions vraies des enseignements reçus : il ne s'agit pas de l'*acte* de raisonner, mais des *notions* sur lesquelles il raisonne; nous disons seulement qu'il n'*invente* pas ces notions.

VI.

Enfin ce système a contre lui la commune doctrine des théologiens et des canonistes, ce qui seul devrait le rendre suspect à tout le monde.

Après l'examen que nous venons de faire de l'exposition du traditionalisme de M. l'abbé Bouix, nous ne croyons pas nous tromper en disant :

1° Que les principales bases du vrai traditionalisme s'accordent avec les principes de saint Augustin, de saint Thomas et même de M. Bouix lui-même, qui tous, comme nous, n'admettent qu'une *faculté*, une *force*, une *puissance* dans l'âme humaine;

2° Qu'en ce qui regarde l'opinion du vrai traditionalisme sur les premières communications de Dieu avec le premier homme, nous avons l'autorité de saint Augustin, corroborée par l'expérience journalière, et la manière dont l'enfant apprend de sa mère.

3° Quant au pseudo-traditionalisme, exposé si souvent par M. Bouix, nous le réprouvons autant que lui.

CONCLUSION.

Nous avons la confiance que tous les théologiens et les canonistes reconnaîtront que la discussion que nous venons d'avoir avec l'honorable M. Bouix, est une de celles qui ont toujours été permises dans l'Église, que la matière qui y est traitée est grave, importante, et pouvant servir à donner à la philosophie une méthode et une base meilleures.

Il ne nous reste qu'à dire que cette discussion n'ôte rien à l'excellence de l'ouvrage lui-même. En effet, une fois sorti de cette partie théorique qui a été l'objet des réserves de la *Correspondance de Rome*, et de la *Civiltà Cattolica*, M. Bouix arrive au droit positif; et alors il excelle à en poser les principes les plus sûrs, et à en développer les conséquences. Il n'y a pas d'ou-

vrage sur le droit qui expose plus purement la véritable origine du *droit ecclésiastique* qui, en dernière analyse doit remonter à cette autorité, toujours vivante, toujours en exercice, toujours prête à répondre, unique dans le monde, que l'on appelle le Vicaire de Jésus-Christ, le Pontife de Rome. C'est à cette autorité que doivent s'adresser tous les doutes sur les questions de *dogme et de morale chrétiennes*; c'est aussi à une autorité toujours extérieure, visible et patente, que doivent remonter tous les doutes sur les questions de *dogme et de morale philosophiques*. Car nous croyons qu'il n'a jamais existé dans le monde qu'une SEULE *vraie religion*, « religion, comme dit saint Augustin, appelée maintenant chrétienne, mais qui existait chez les anciens, » et qui n'a jamais cessé d'exister depuis le commencement du genre humain, » jusqu'au moment où le Christ lui-même vint dans la chair; moment où la » vraie religion, qui déjà existait, commença d'être appelée religion chré- » tienne [1]. »

A. BONNETTY.

---

[1] Res ipsa quæ nunc christiana religio nuncupatur erat et apud antiquos, nec defuit ab initio generis humani, quoùsque ipse Christus veniret in carne; undè vera religio, quæ jam erat, cœpit appellari Christiana (*Retrac.*, l. I, c. 13, n. 3, éd. Migne, t. I, p. 603).

Histoire ecclésiastique.

LES HUIT PREMIERS CONCILES.

6e Article [1].

S. LÉON CASSE LE 28e CANON ÉGALANT L'ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE AU PAPE.

Appréhensions justifiées du pape sur Calcédoine par la tentative ambitieuse de l'évêque de Constantinople.—7e *session*, improuvée par S. Léon.—14e *session*; 28e canon de Calcédoine. — 15e *session*; protestation des légats. — Le 28e canon annulé par S. Léon.

Le règne si glorieux et si court de Pulchérie et de Marcien fut le salut de l'empire et de l'Eglise d'Orient, battus en ruine à la fois par Attila au dehors et au dedans par Eutychès. La Providence, en réservant Pulchérie et par elle Marcien à ce double bienfait, avait visiblement disposé d'avance l'heureux succès de Calcédoine. S. Léon n'avait pas été pour cela moins sage et moins inspiré de craindre et de dissuader cette convocation. Ce succès, par son utilité même, avait son danger pour l'avenir. L'Orient, si mobile et si servile, se faisait ainsi une habitude et en quelque sorte un droit de se former en assemblée œcuménique, d'en décider l'opportunité pour les moindres dissidences et de les aggraver en proportion en leur donnant plus d'importance. Et cette intervention du pouvoir séculier, si forte pour le bien à Calcédoine, n'offrait-elle pas au mal et à l'erreur la plus redoutable facilité, quand au lieu d'une Pulchérie et d'un Marcien, on verrait sur le trône un Justinien et une Théodora?

Cette considération ne devait pas échapper à un esprit aussi clairvoyant que celui de S. Léon, et justifierait seule sa répugnance

[1] Voir le 5e art. au n° précédent, ci-dessus, p. 19.

à une convocation générale. De plus, il connaissait le caractère des Orientaux, toujours enclins à la discussion, toujours hardis de loin; et il ne pouvait avoir une grande confiance au nouvel évêque de C.P., Anatolius. La conduite de celui-ci, en effet, n'avait pas été bien franche dans la 5e session. L'honneur de simple convenance qu'on lui accordait de siéger après les légats, avant les patriarches, comme évêque de la résidence impériale, enfla sa vanité. Il avait un secret espoir en sollicitant un concile en Orient, et il crut pouvoir fonder solidement ses prétentions à la faveur d'une délibération si solennelle, et si assurée maintenant d'obtenir l'approbation du Saint-Siége.

Il ne fut pas vraisemblablement étranger à l'accord conclu entre les patriarches d'Antioche et de Jérusalem et ratifié par le concile, avec l'approbation des légats dans la 7e session. Par cet arrangement l'évêque de Jérusalem, patriarche honoraire jusque-là, devenait métropolitain en acquérant juridiction sur les trois Palestines, détachées du siége d'Antioche, qui gardait seulement les deux Phénicies et l'Arabie. Ceci intéressait particulièrement Anatolius et préparait la voie à son agrandissement, en rattachant à ses projets l'évêque de Jérusalem, Juvénal, et les évêques de Palestine, tous fauteurs de Dioscore au *brigandage d'Ephèse*, et en amoindrissant Antioche, dont le nouveau patriarche, Maxime, tout récemment élu, n'osa pas contester. Une circonstance très-favorable surtout était la vacance humiliante d'Alexandrie par la dégradation de Dioscore.

L'évêque de C. P. résolut d'en profiter; les affaires d'un intérêt secondaire étant terminées dans les sessions suivantes; 27 canons disciplinaires promulgués dans la 14e, les légats et les juges s'étant retirés ainsi que la plupart des évêques, Anatolius tint une 15e session avec les deux patriarches et 182 évêques de l'Asie, du Pont et de la Syrie [1]. Trois canons nouveaux furent ajoutés; celui, qui devait venir ainsi le 28e, *égalait en tout Constantinople à Rome, et l'évêque de la ville impériale au pape*. Le texte est formel, quoique Quesnel l'interprète par l'*attribution du second rang seulement*. C'est aussi, je ne sais pourquoi, l'opinion commune. Les légats soupçonnaient

[1] Liberat. *Breviar.*, 12. — *Conc. Calched.*, act. 15.

ce dessein, qu'ils avaient espéré déconcerter en levant la séance après les 27 canons promulgués. Quand ils surent ce qui s'était fait, ils convoquèrent une dernière fois pour le lendemain les évêques qui se trouvaient encore à Calcédoine. Trois ministres étaient aussi restés; ils vinrent comme juges et devant eux les légats se plaignirent de ce qu'on avait osé entreprendre.

L'archidiacre Aëtius répondit qu'il était d'usage, après les affaires principales, d'en régler d'autres non moins nécessaires; que l'Eglise de C. P. avait les siennes; qu'on avait prié les légats d'y prendre part, qu'ils avaient objecté leurs ordres, et que sur la demande des évêques présents on avait procédé non en délibération secrète et furtive, mais régulièrement. Et lecture fut faite du 28e *canon* et des deux suivans, également souscrits par 185 assistans. Le 30e reproduisait simplement la décision arrêtée précédemment à l'égard des évêques d'Égypte. Une mesure de pure indulgence sur une difficulté momentanée ne comportait pas une telle solennité. Il y avait là une petite ruse très-facile à pénétrer.

On voulait, par cette publique et flatteuse prévenance pour les Égyptiens, écarter, sans y toucher, une objection très-forte, qui était la vacance du patriarcat alexandrin et l'extrême inconvenance de trancher sans l'Evêque d'Alexandrie une question qui importait fort au siége d'Alexandrie. Mais, aux yeux des légats, l'irrégularité était plus grave encore, car la question ne devait pas même être traitée. Prenant donc la chose de plus haut, ils dénoncèrent la violation des canons de Nicée et nièrent le prétendu canon de C. P. sur lequel on s'appuyait comme existant depuis 80 ans. « Si l'on possède cet avantage depuis si longtems, dit le légat » Lucentius, que demande-t-on? Et si on ne l'a jamais eu, pour» quoi le demande-t-on? »

L'archidiacre répliqua d'un ton assez leste, en parlant des légats: « S'ils ont des ordres sur cet article, qu'ils les montrent. » Et le prêtre Bonifacius, légat, lut à haute voix ce passage des instructions de S. Léon: « Conservant en vous de toute façon la dignité de notre » personne, puisque nous vous avons envoyés à notre place, vous » ne souffrirez pas qu'un décret publié des saints Pères soit trans» gressé ni affaibli par aucune témérité. Si par hasard quelques-

» uns, *s'appuyant sur la splendeur de leurs cités, tentaient de s'ar-*
» *roger quelque chose*, vous les réprimeriez avec la fermeté con-
» venable. »

Les juges, alors, demandèrent l'exhibition des décrets de part et d'autre. Paschasinus cita le 6e canon de Nicée, qui porte, « que » l'Eglise de Rome a toujours eu la primatie; qu'en Egypte, l'é-» vêque d'Alexandrie doit avoir autorité sur tous, parce que c'est » la coutume de l'évêque Romain; que l'évêque d'Antioche est éta-» bli semblablement; et que, dans les autres provinces les évêques » des plus grandes villes ont la supériorité..... Selon l'ancienne tra-» dition, l'évêque d'Œlia, c'est-à-dire Jérusalem, a le même rang » d'honneur, mais la dignité est conservée au métropolitain. » Dans le texte de C. P. communiqué par Aëtius, il y a deux différences notables, l'omission de la primatie spéciale de Rome et celle du titre honorifique seulement accordé à Jérusalem.

Ensuite on articula le 3e prétendu décret, par lequel le concile de C. P. sous Nectarius, attribuait à l'évêque de cette ville « l'hon-» neur de la primatie après l'évêque Romain, attendu que C. P. » était la nouvelle Rome. » La gradation est sensible et décèle un certain intervalle entre ce décret déjà fort ambitieux et celui de Calcédoine, qui, dans son emphase équivoque, évitait d'exprimer formellement la supériorité absolue du Saint-Siége, la laissant vaguement sous-entendue pour la reconnaître ou la nier selon la conjoncture.

Les évêques, interpellés par les juges, affirmèrent individuellement qu'ils y avaient souscrit de leur propre volonté. Eusèbe de Dorylée dit de plus, qu'il avait adopté le nouveau décret, parce qu'*il l'avait lu au pape lui-même* dans Rome, en présence de plusieurs clercs de C. P. et que le pape l'avait reçu. Une telle assertion, qui devait faire une grande impression sur l'assemblée, fut écoutée avec la plus silencieuse indifférence [1]. Personne ne la releva. Ce qui rend fort suspect Eusèbe et son voyage, apparemment inconnu de tout le monde. Si S. Léon avait eu en effet un entretien à ce sujet avec lui, il n'aurait certainement pas oublié une communication si singulière, pour ne rien dire de plus, et l'aurait

[1] *Conc.*, t. IV, p. 846.

fortement tancée dans ses lettres si sévères sur la prétention d'Anatolius. Un autre Eusèbe, évêque d'Ancyre, hasarda seul une timide réclamation contre les priviléges que s'arrogeait l'évêque de C. P. Les juges, aussitôt après, émirent l'avis que l'Eglise de la cité impériale eût le second rang, et tous les évêques crièrent à plusieurs reprises : « Cela est juste; nous disons tous de même, cela » nous convient. Nous vous en supplions, renvoyez-nous. Nous » restons dans ce sentiment. »

Les légats n'avaient plus qu'à protester, et Lucentius s'en acquitta en ces termes : « Le Siége apostolique a prescrit que tout se » fît en notre présence. Donc nous demandons qu'on supprime » tout ce qui s'est fait hier pendant que nous étions absens. Au» trement, que notre opposition soit insérée aux actes, et nous en » rendrons compte à l'Évêque apostolique, chef de toute l'Eglise, » pour qu'il prononce sur sa propre offense et sur l'infraction des » canons. » Un évêque dit : « Nous restons dans notre sentiment; » les juges ajoutèrent : « Tout ce que nous avons exposé, le concile l'a tenu pour bon. » Ce fut le dernier mot de la dernière séance [1].

On avait déjà écrit les deux relations destinées à l'empereur et au pape. Dans la première, on loue S. Léon comme « le propu» gnateur impénétrable, réservé par la Providence à la victoire, » plus ardent que S. Pierre et conduisant toute intelligence à » Dieu [2]. » La lettre d'envoi au pape lui dit, « qu'il a rempli de » joie les Pères du concile, en les invitant par sa lettre au festin » des délices spirituelles, où ils ont cru voir le supercéleste époux » conversant au milieu d'eux. » On l'informe de toutes les affaires traitées dans l'assemblée. Touchant le 28e canon, rien n'est oublié pour en obtenir la confirmation. L'on allègue le long usage, l'utilité particulière pour les provinces ecclésiastiques du Pont, de l'Asie, de la Thrace, *les importunités épargnées ainsi au Saint-Siége*, enfin le décret du concile de C. P. : « qui a ordonné (c'est » ainsi que parlent les Pères de Calcédoine) qu'après votre sanc» tissime et apostolique siége, celui de C. P. ait l'honneur de la » préséance. Nous avons confiance dans la lumière apostolique,

[1] *Conc. Calched.*, act. 16.

[2] *Conc. Calched.*, pars 3ª, n. 1. *Allocutio ad Marcianum.*

» *qui réside en vous*, et que, selon votre sollicitude accoutumée, » vous avez souvent épandue jusque sur l'Eglise de C. P., com- » muniquant généreusement *de vos propres biens à vos enfans*. Ce » que nous avons décidé pour faire cesser toute confusion, pour » assurer l'ordre dans les choses ecclésiastiques, *daignez l'accepter* » *comme une chose qui vous appartient*, qui vous soit agréable et » convenable au bien, sanctissime et bienheureux Père. Ceux qui » tiennent votre place, les évêques Paschasinus et Lucentius avec » le révérendissime prêtre Bonifacius, ont voulu s'y opposer forte- » ment, sans doute pour vous laisser le mérite de la bonne disci- » pline comme de la foi. Pour nous, *selon les intentions de nos* » *maîtres* et du sénat, *nous avons cru convenable* de déférer cet » honneur à la ville impériale, et nous avons pris sur nous cette » décision *comme accordée par votre Sainteté, sachant que tout ce* » *qui est fait de bon par les enfans revient aux pères*. Nous vous » en prions donc, *honorez notre décret de votre approbation*, et » comme nous rendons à notre chef l'adhésion au bien, que votre » supériorité accorde aux enfans ce qui est convenable. Ainsi vous » contenterez nos princes, *qui ont posé comme une loi le jugement* » *de votre Sainteté;* et le siége de C. P. *recevra le prix* de son » exactitude à remplir vos pieuses recommandations et de son zèle » à vous rester uni[1].»

On ne peut pas avouer plus clairement que le décret en question était sans droit ni autorité et que la suprême puissance appartenait au Saint-Siége. Les Pères de Calcédoine sentaient évidemment qu'ils avaient fait un pas hasardeux. Toute cette rhétorique de caressante humilité et de soumission révérencielle accuse une faute en s'efforçant de la pallier. S. Léon en fut fort peu touché. La définition de foi le délivrait d'une inquiétude, qui ne manquait pas de motif, comme on l'a vu. Autant en éprouva-t-il de joie, autant il montra d'indignation contre la présomption d'Anatolius et la témérité du 28e canon. Il ne souffrit pas davantage le partage arrangé des provinces ecclésiastiques d'Antioche. Il écrivit au patriarche de cette ville : « Que le troisième rang attaché à ce siége » ne serait rabaissé par l'ambition de personne. Les canons de

[1] *Conc. Calched.*, pars 3a, n. 2: *Relatio ad Leonem.*

» Nicée me sont si vénérables que *je ne permettrai ni ne tolérerai* » aucune nouveauté en violation des règles établies par les saints » Pères..... L'ambition ne néglige point les occasions de s'emparer, » et toutes les fois qu'une assemblée générale aura eu lieu pour » les causes occurrentes, il est difficile que la cupidité des mau- » vais n'essaie pas d'obtenir quelque chose au delà de la mesure, » comme dans le *concile d'Ephèse*, qui a frappé l'impie Nestorius » et son dogme, l'évêque Juvénal a cru pouvoir *acquérir* la pri- » matie de la Palestine et soutenir ses insolentes prétentions par de » faux écrits. Ce que Cyrille d'Alexandrie a démontré avec une » juste horreur.... Au reste, *quelle que soit la majorité des évêques* » qui ont décrété, sous l'insinuation de quelques-uns, quelque » chose de contraire aux constitutions des 318 Pères (de Nicée), je » maintiens positivement que par considération de justice cela est » nul..... Si assurément il se trouve que les frères, envoyés par » moi, pour tenir ma place au saint synode, ont fait quelque chose » au delà de ce qui regardait la cause de la foi, un tel acte *ne sera* » *absolument d'aucune valeur*, parce qu'ils ont été députés par le » Siége apostolique uniquement pour retrancher les hérésies et » défendre la foi catholique..... Tout ce qui s'écarte des règles et » de l'autorisation des Pères de Nicée ne pourra jamais obtenir le » consentement du Siége apostolique[1]. »

Mais le premier soin de S. Léon, ce qu'il regarda comme son premier devoir, fut de rabattre la prétention d'Anatolius. Neuf lettres pontificales allèrent coup sur coup en réprouver l'ambitieuse arrogance[2]. Il rappelle à l'empereur et à l'impératrice que son assentiment à l'ordination d'Anatolius, suspect d'hérésie, n'a été accordé qu'à leur intercession et en quelque sorte à leur garantie[3].

[1] S. Léon, *Epist.* 92.

[2] S. Léon, *Epist.* 78 ad Marcianum; 79 ad Pulcheriam; 80 ad Anatolium; 81 ad Julianum; 84 ad Marcianum; 86 ad Julian.; 87 ad Calched. eppos; 88 ad Jul.; 89 ad Marcian.

[3] *Ep.* 78 : Custodire debuit ut quod *nostro beneficio* noscitur consecutus nullius cupiditatis pravitate turbaret. Nos enim vestræ fidei habentes intuitum, cum, secundum suæ consecrationis auctores, ejus initia tituberent, *benignadores*

« Que C. P. ait sa gloire, et par la protection de Dieu, jouisse » longtems de votre empire, c'est notre vœu ; néanmoins, autre » est la règle des choses séculières, autre celle des choses divines. » Et hors de la pierre, que Dieu a posée admirablement pour » base, nulle construction ne sera stable. Le susdit doit se con- » tenter d'avoir obtenu par l'aide de votre piété et par le consen- » tement de mon indulgence, l'épiscopat d'une si grande ville..... » Qu'il n'espère en aucune façon s'élever aux dépens des autres. » .... Il lui est loisible de briller par les vertus autant qu'il pourra, » à quoi il ne parviendra pas, s'il n'aime mieux se munir de cha- » rité que se remplir d'ambition. Il aurait dû ne jamais concevoir » en son cœur ces injustes désirs, mais renoncer du moins à une » illicite envie devant la salutaire opposition de mes frères et co- » évêques, qui tenaient ma place..... Ledit évêque compte vaine- » ment sur la possession alléguée de soixante années, puisque si » quelqu'un a osé le vouloir, nul n'a pu l'obtenir..... Les déci- » sions des évêques étant contraires aux saints canons établis à Ni- » cée, nous les *annulons* et avec l'autorité du bienheureux apôtre » Pierre, par une sentence tout à fait générale nous les *cassons*[1]. »

Quant à l'évêque de C. P. il lui dit au milieu d'une longue et sévère réprimande : « Je suis affligé de te voir tomber jusqu'à » t'efforcer d'enfreindre les saintes constitutions de Nicée, *comme* » *si tu avais trouvé l'occasion opportune*, et que le siége d'Alexan- » drie eût perdu le second rang et Antioche le troisième, en sorte » que soumis à ta juridiction, tous les métropolitains dussent perdre » leur propre droit. Par un excès inouï, que nul n'avait jamais » tenté, d'un saint concile, *assemblé par le zèle d'un prince chré-* » *tien*, uniquement pour éteindre l'hérésie et confirmer la foi, tu » as fait un moyen d'ambition. Tu le pousses à te donner compé-

circa ipsum quàm *justiores* esse voluimus. — *Ep.* 79 : Anatolius parum considerans quanto pietatis vestræ beneficio et *mei favoris assensu* Constantinopolitanæ ecclesiæ sacerdotium fuerit consecutus.

[1] Ep. 78 ad Pulch. : Consensiones verò episcoporum, sanctorum canonum apud Nicæam conditorum regulis repugnantes, unitâ nobiscum vestræ fidei pietate, *in irritum mittimus*, et per auctoritatem beati Petri apostoli generali prorsùs definitione *cassamus*.

» vence; *comme s'il n'était pas possible de rejeter ce que aura voulu* » *illicitement une réunion nombreuse* (*multitudo*), et comme si la » règle posée par le Saint-Esprit dans les canons de Nicée était » dissoluble à qui que ce fût en quelque point.

» *Que les conciles ne présument jamais d'un nombreux rassem-* » *blement*, et qu'*une multitude, si considérable qu'elle soit d'évê-* » *ques réunis, n'ose se comparer ou se croire supérieure* à ces 318 » évêques. Car le synode de Nicée est si divinement privilégié, » que des décisions ecclésiastiques, publiées soit par un moindre, » soit par un plus grand nombre d'évêques, et tout ce qui s'écartera » de cette première décision est absolument sans autorité. » Le saint homme continuant d'insister avec la même vigueur sur cette audacieuse infraction, approuve de nouveau la fermeté des légats, auxquels Anatolius a refusé d'obéir : « C'est en vain que tu t'ap- » puies sur l'accord souscrit par quelques évêques, il y a plus de » 60 ans, comme tu le prétends, et *qui n'a jamais été transmis par* » *tes prédécesseurs à la connaissance du Siége apostolique*. C'est un » peu tard et inutilement vouloir ajouter quelque valeur aujour- » d'hui à une prétention caduque dès l'origine, en extorquant des » frères évêques une apparence de consentement, que leur timi- » dité fatiguée t'accordait à leur propre détriment [1]. »

Julien de Cos, adjoint aux légats, avait eu la faiblesse de céder aux sollicitations d'Anatolius et d'écrire au pape en sa faveur : le pape répondit à l'un et à l'autre avec cette vigueur de résolution souveraine. C'est du même ton de décision sans réplique, qu'il signifie aux pères de Calcédonie son mécontentement [2].

Il est à remarquer qu'il se passa près d'une année entre cette dernière lettre et les précédentes. Dès que le Saint-Père avait reçu l'avis, certain que le décret dogmatique de Calcédonie était orthodoxe, il en avait informé les évêques de Gaule, ayant soin de leur en adresser de nouveau communication la plus expresse, après le retour de ses légats [3]. A l'égard de l'Orient, il s'était contenté d'un remercîment à l'empereur et à l'impératrice, et d'une très-brève

[1] S. Léon, *Epist.* 80 ad Anatolium.

[2] S. Léon, *Epist.* 81, mai 452, et 87, avril 453.

[3] S. Léon, *Epist.* 77, 82.

félicitation à l'évêque de C. P.; le principal, ou plutôt l'unique objet de ces trois messages, était de réprouver le 28e canon. Anatolius s'était bien gardé de montrer cette réponse si mortifiante; il s'obstina. Il crut sottement se rendre redoutable et enlever une concession en intriguant et se rapprochant de ses anciens amis les Eutychianistes. Sa mauvaise humeur tomba d'abord sur Aëtius. Cet archidiacre, qui avait apostrophé les légats avec si peu de convenance dans la dernière séance de Calcédoine, porta la peine de sa faible complaisance pour la vanité de son évêque. Il apprit à ses dépens, qu'il n'est pas toujours sûr de servir l'ambition d'un supérieur. Comme il était sincèrement attaché à la foi, il se vit destituer de l'archidiaconat et mettre à sa place un hérétique. Il fut heureux de recourir alors au pape, qui s'empressa de recommander cette affaire à Marcien, à Pulchérie et à Julien de Cos, établi *officiellement* pour la première fois, à cette occasion, *apocrisiaire* ou *nonce* du Saint-Siége[1].

Cependant Marcien, Pulchérie et les catholiques, s'inquiétaient de ne pas recevoir du Pape une approbation formelle du concile. Saint Léon, en effet, aurait eu toute liberté d'y songer avant l'invasion d'Attila en Italie, et plusieurs mois après le danger passé il n'y songeait pas encore. Il est très-vraisemblable qu'il voulait ainsi témoigner son mécontentement de ce qui s'était fait contre ses instructions, et sa lettre du 11 mars 453 au Nonce nous révèle même un autre motif encore : *il n'était pas sans défiance sur le texte des actes du concile*. Il voulait savoir si Julien avait reçu l'exemplaire, qu'il lui avait destiné, de sa lettre à Flavien, et il entrait en quelque soupçon *sur ce que Julien ne lui en avait pas parlé*; puis il ajoutait en finissant : « Nous avons lu la relation, jour par » jour, des séances synodales, qui ont eu lieu à Calcédoine, mais » qui sont peu claires par la différence de la langue. C'est pourquoi » je t'enjoins spécialement de réunir en un seul volume tous les » actes, c'est-à-dire, translatés par une traduction très-exacte en » latin, afin que *nous ne puissions avoir de doute* sur aucune des séan-

[1] S. Léon, *Epist.* 84, 85, 86.

» ces, et qu'il ne puisse rester aucune ambiguité par le soin, que » tu auras pris, d'en donner la pleine intelligence [1]. »

Ce fut seulement dix jours après cette lettre écrite que, sur de nouvelles instances, venues de C. P., il se décida enfin à envoyer son approbation formelle : « J'ai fait volontiers, dit-il à Julien, ce » que l'empereur a cru nécessaire..... de témoigner à tous mes » frères, *que ce qui a été décrété touchant la règle de foi m'a con-* » *venu*, à cause de ceux qui, pour cacher leur perfidie, *représen-* » *tent comme non valables ou douteux* les décrets du concile, non » *fortifiés* d'aucune approbation de ma part. J'avais cependant » adressé à l'évêque de C. P. une lettre, qui eût fait très-bien » connaître, s'il l'avait rendue publique, avec quelle joie j'*approu-* » *vais le décret de foi*. Mais il a voulu cacher la réponse, que néces- » sait en même tems son ambition et ce que je pensais du décret » porté à ce sujet par les frères..... Presse donc le prince d'expé- » dier avec ses propres avertissements la lettre du Siége aposto- » lique aux évêques de chaque province, afin que nul ennemi » de la vérité n'espère davantage s'excuser sur mon silence [2]. »

Il répète la même chose à l'empereur et à l'impératrice [3]; et dans sa longue et belle lettre à Théodoret, en juin suivant, il s'ex- prime en ces termes remarquables qui, en rappelant toujours ses appréhensions passées sur une assemblée, qu'il pouvait être dans la nécessité d'improuver, indique la fonction réelle d'un concile : « Nous nous glorifions dans le Seigneur et nous chantons avec le » prophète : *Adjutorium nostrum in nomine Domini, notre se-* » *cours est dans le Seigneur*, qui n'a pas permis que nous éprou- » *vions dans nos frères aucun détriment*, mais qui a confirmé par » *l'assentiment irrétractable* de tout l'épiscopat ce qu'il avait *pre-mi-* » *rement défini par notre ministère*, manifestant ainsi que de lui » venait véritablement sa décision qui, *d'abord formulée* par le » premier de tous les siéges, avait été reçue par le jugement de » tout l'univers chrétien, en sorte qu'en ce point, comme dans tout

[1] S. Léon, *Epist.* 86.
[2] S. Léon, *Epist.* 88.
[3] S. Léon, *Epist.* 89, 90.

» le reste, *les membres s'accordent avec le chef.* En quoi ma joie » est d'autant plus grande, que plus l'ennemi s'est dressé contre » les serviteurs du Christ, plus il s'est frappé lui-même. Car, pour » que l'assentiment des autres sièges à celui que Dieu a établi entre » tous pour les présider, ne parût pas un accord concerté ou qu'un » soupçon quelconque ne pût se faire jour, il s'est rencontré des » gens qui doutaient de nos jugements; et quelques-uns, excités » par l'auteur de la dissension, se lançant au combat, le mal a » tourné au plus grand bien par la dispensation de l'auteur de » tout bien..... La vérité brille avec plus d'éclat et demeure plus » solidement lorsque l'enseignement donné d'abord par la foi est » confirmé par l'examen. L'œuvre accomplie par l'épiscopat est » donc d'un grand prix, puisque *l'autorité des supérieurs y est* » *gardée* sans que *la liberté des inférieurs y soit aucunement* dimi- » nuée; et l'issue de l'examen est à la plus grande gloire de Dieu, » quand *l'examen prend la confiance de se montrer*, en sorte que » l'erreur soit vaincue et que ce qui est reconnu mauvais en soi, » ne paraisse pas opprimé par le désavantage du silence [1]. »

Vers le même tems, saint Léon, pour ramener à la droite voie les moines schismatiques de Palestine, leur adressa une longue épître, non moins admirable que sa lettre à Flavien, pour l'exposition de la doctrine. En voici l'exorde : « Ma sollicitude, qui est » mon devoir envers l'Église universelle et tous ses enfants, a été » informée par divers rapports que vos esprits avaient reçu quel- » que atteinte de l'ignorance, à ce qu'il paraît, ou de la malice des » interprètes, qui vous ont fait comprendre en un autre sens ce » que j'ai formellement dit, parce qu'ils n'ont pas su traduire » convenablement et exactement du latin en grec, lorsque sur des » choses si hautes et si difficiles à expliquer, à peine suffit-on à » s'exprimer en sa propre langue..... Toutefois, ma lettre à l'é- » vêque Flavien, de sainte mémoire, porte en elle-même son évi- » dence, et n'a aucunement besoin ni de correction ni d'explica- » tion..... Dans la nécessité de parler contre les hérétiques, qui » avaient troublé plusieurs préceptes du Seigneur, *j'ai fait con-*

[1] S. Léon, *Epist.* 93.

» *naître aux Pères, au saint Concile et à l'Église de C. P. ce que* » *nous devions croire et penser*, et je ne me suis écarté en rien de » la confession des saints, parce que la foi catholique est une, vé- » ritable et singulière, rien n'y pouvant être ajouté ni retranché [1]. »

Il revient encore dans la plupart de ses lettres de l'année suivante, 454, sur la nécessité de répandre sa lettre à Flavien, exactement traduite, comme le document essentiel de la doctrine et la règle de la définition de Calcédoine. Cette même année, Anatolius, honteux et attéré de l'inflexible répulsion du Pape, qui avait cessé toute relation avec lui, répara ses torts envers Aëtius, reconnut sa faute et demanda grâce [2]. »

Toutes ces citations ne seraient pas de trop, quand elles n'auraient que l'utilité de nous montrer, dans l'expression même de saint Léon, la certitude de ce grand Pontife sur un point de la plus haute importance et si odieusement controversé aux tems modernes. C'était de plus le meilleur moyen de mettre à nu la mauvaise foi de Quesnel. Il est clair, contre les arguties de cet hérétique [3], que la décision du concile ne suffit pas sans l'approbation du Saint-Siége. Il est clair que si le concile n'eût pas fait une définition de foi exactement conforme à la lettre dogmatique de S. Léon, saint Léon eût cassé la définition, comme il a cassé le 28e canon; ce que Quesnel a grand soin de passer sous silence [4], dans sa dissertation sur la vie de saint Léon, tandis que dans ses notes, rejetées à la fin du volume pour éviter le démenti du texte [5], il met en œuvre sa plus retorse industrie à persuader le lecteur, que la cassation prononcée par saint Léon, tire toute sa valeur des canons de Nicée; et il prend à témoin Marca, pour avoir écrit dans ses mauvais jours, que « le Pape ne cassait pas le 28e canon parce » que ce canon lui déplaisait, mais uniquement en vertu des dé-

[1] S. Léon. *Epist.* 97.

[2] S. Léon, *Opera*, *Epist.* 101, 105, *Epist.* Anatolii et après celle-ci, Léon, *Epist.* 106, 107, 114.

[3] Notes sur la 87e lettre.

[4] Dissert. *De vitâ S. Leon.*, anno 451, c. 15 et anno 452, c. 9.

[5] Quesnel, *S. Leon. Opera*, notes sur la lettre 79.

» crets de Nicée, et que si la question venue à Nicée eût été décidée » à Calcédoine (c'est-à-dire en un autre sens), saint Léon, bien loin » d'y opposer un vice de nullité, y eût adhéré *par devoir* [1]. »

Deux charlatans, faubloyant en public, ne parlent pas avec plus d'assurance. Mais deux impertinences ne font point un argument. Ces suppositions en l'air impliquent, non pas seulement l'équité absolue dans une assemblée, ce qui serait déjà d'une ineffable déraison, mais le droit de décision arbitraire, ou la légitimité du caprice. C'est la niaiserie à sa dernière puissance : par une conséquence naturelle et de même force, on nous donne ainsi à entendre que la hiérarchie des grands siéges épiscopaux *doit son institution* au concile de Nicée, dont le règlement deviendrait la base fondamentale de la hiérarchie.

Ceci ressemble au soin si officieux qu'on prend à tout propos de nous avertir de tous côtés que notre doctrine, ou pour me servir du langage adopté, notre législation dogmatique, la *codification* de notre foi, a été fixée successivement selon les circonstances, à de très-longs intervalles, jusque vers la fin du moyen âge. Il se rencontre ainsi nombre de gens d'esprit, faisant profession d'habileté en géologie, en physique, en archéologie, en droit civil, en chronologie, en chartes, et qui, pour lire le grec et le latin plus couramment que des bacheliers, s'imaginent parler très-pertinemment de l'histoire et de la croyance de l'Église, sans se douter, qu'ils ne savent ce qu'ils disent le plus souvent, pendant qu'ils pensent nous étonner et nous embarrasser fort de leur érudition. S'ils daignaient s'instruire un peu de ce qu'ils nous enseignent si obligeamment, il leur serait aisé de se convaincre que le dogme

[1] Marca, *Dissert. de patriarch. C. P. institutione.* Il y a deux époques bien différentes dans les écrits comme dans la vie de Marca : celle de président de parlement, où il composa l'*Histoire de Béarn* et le fameux traité *De concordiâ sacerdotii et imperii*, mis à l'index un an après sa publication ; et celle de Marca, évêque, où il a composé une dissertation *De singulari primatu Petri*, et une autre en français : *De l'infaillibilité du pape.* Voyez dans l'*Université catholique*, avril 1852 (t. XIII, p. 322, 2e série), un article très-intéressant de M. Griveau de Vannes, sur le changement de Marca et l'obstination infidèle de Baluze à dissimuler ce changement très-sincère.

catholique était complétement fixé et la hiérarchie catholique complétement constituée, avant même que le Nouveau-Testament fût écrit; que notre Catéchisme est le même depuis 1800 ans, et que pas un concile n'a mis du sien à un seul article de notre foi ni aux droits du Saint-Siége. Nous allons voir en particulier que le Saint-Siége n'a rien reçu de Nicée et ne lui doit rien.

ÉDOUARD DUMONT.

NOTE RELATIVE A LA PAGE 107, N° 1.

DIFFÉRENCE ENTRE LA FACULTÉ ET LA NOTION, D'APRÈS SAINT THOMAS.

Nous trouvons, dans la *Civiltà Cattolica*, le passage suivant où l'auteur prouve que saint Thomas a toujours distingué, comme nous, la *notion*, ou connaissance, de la *faculté*, ou *disposition* à connaître une chose. Voici le passage :

« Saint Thomas dit expressément ici que nous portons, *innés* en » nous, les *principes de nos opérations*, de même que les *principes* » *de nos spéculations*, mais il ajoute aussitôt que ces *principes* » *innés* ne sont autres que la disposition ou *faculté* (abito) *natu-* » *relle*. Or, la disposition n'exprime autre chose qu'un penchant, » qu'une détermination de la puissance; il ne renferme en aucune » manière les *notions*, lesquelles ont toujours équivalu à une con- » naissance, et ont toujours indiqué un acte, quel qu'il soit [1]. »

[1] San Tommaso egregiamente ci dice essere innati in noi *ut principia speculabilium, ita et principia operabilium*, ma soggiunge subito codesti principii *naturaliter indita* non esser altro che un *abito naturale*. Or l'abito non esprime altro che inflessione et determinazione della potenza; non include in veruna guisa nozioni, le quali sempre equivalgono a conoscenza e però dinotano un atto, comunque sia.

Civiltà du 5 février 1853, n° 69, t. 1, p. 320 (2e série).

Traditions chrétiennes.

LA CROIX INSTRUCTIVE

ET HISTORIQUE

TROUVÉE EN CHINE EN 1625

AVEC UNE

INSCRIPTION EN LANGUE CHINOISE ET SYRIAQUE,

TRADUITE DU CHINOIS EN LANGUE RUSSE,

PAR M. LÉONTIEWSKI,

Membre de la Mission russe à Péking,

ET DU RUSSE EN FRANÇAIS,

PAR M. C. MARECHAL DE LUNÉVILLE.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les *Annales de philosophie chrétienne* ont déjà parlé plusieurs fois de ce monument célèbre.

1° Elles ont cité dans leur t. IV, p. 126 (1re série), la *Dissertation* de M. Abel Rémusat sur O-lo-pen, le prêtre syrien qui y est mentionné, et celle sur l'authenticité de l'inscription elle-même;

2° Dans leur t. XII, p. 147 et 185, (1re série), elles ont publié la *traduction littérale* de cette inscription, accompagnée d'une *paraphrase* plus explicite, par le P. *Videlou*, savant jésuite;

3° A cette traduction elles ont ajouté la *figure* de la croix qui y est jointe, d'après la gravure qu'en a donnée le P. Michel *Bouim*;

4° Dans la 2e édition de ce volume, elles ont pu insérer le texte précieux découvert par M. Pauthier, dans la *grande géographie impériale*, intitulée *Tai-tsing-y-thung-chi*, qui prouve, par les auteurs chinois même, l'authenticité de ce monument;

5° Dans leur t. XV, p. 125 (3e série), elles ont publié une nouvelle forme de *cette croix*, telle qu'elle est donnée par le P. Kircher dans la *China illustrata*, avec la forme des croix chrétiennes antiques, de celles des chrétiens de saint Thomas, et des croix bouddhiques, pour en faire la comparaison;

6° Maintenant elles donnent une autre forme de *cette croix*, telle qu'elle a été prise sur le monument, et telle qu'elle existe dans le *fac-simile* qui se trouve à la salle des manuscrits de la Bibliothèque impériale;

7° Pour compléter ces documens, nous publions ici une *lithographie* offrant une *vue intérieure du temple chinois*, où existe cette inscription, que l'on y voit à la droite du lecteur.

De plus, elles publient le présent *Mémoire* de M. Maréchal, qui vient de faire le voyage de la Chine. Mémoire renfermant trois parties.

1re *Partie.* Détails historiques sur les diverses prédications du christianisme en Chine et dans l'Inde.

2e *Partie.* Une traduction nouvelle de l'inscription de *Si-gan-fou*, faite par un savant qui habite la Chine depuis plus de 20 ans, et où se trouve la partie de l'inscription en *langue syriaque* qui n'avait pas été comprise dans la traduction du P. Visdelou.

3e *Partie*. Quelques détails sur l'état actuel des catholiques de Péking, recueillis par M. Marchal lui-même. — Nous avertissons que nous ne garantissons en aucune manière les différentes *prononciations* des mots chinois, dont nous laissons toute la responsabilité à l'auteur. — Nous prévenons seulement que cette traduction est en partie *un abrégé*. Le texte entier doit être cherché dans notre t. XII (1re série).

Nous ne croyons pas qu'il existe nulle part des documens plus complets sur cette fameuse inscription jadis niée par l'ignorance de Voltaire et de tous les philosophes du 18e siècle.

Enfin, nous avons joint à toutes ces pièces une autre *lithographie* représentant une *coupe magnifique* ayant servi aux libations, ou offrandes sacrées, pour le culte des ancêtres, ainsi qu'une *scène assyrienne* offrant la figure de la *Licorne*, animal symbolique en Chine comme en Assyrie, et les cérémonies d'un *baptême* ou *initiation assyrienne.*

Pour l'explication de ces figures, M. le chev. de Paravey a bien voulu y ajouter une dissertation signalant des rapports frappans entre les doctrines de ces deux peuples primitifs, et entièrement conformes à ce que dit notre Bible, qui est le vrai texte explicatif de ces symboles des vérités primitives *défigurées* et méconnues par ces peuples, qui devront de nouveau en apprendre de nous la véritable et primitive signification. A. BONNETTY.

Ire PARTIE.

DÉTAILS HISTORIQUES SUR LES DIVERSES PRÉDICATIONS DU CHRISTIANISME EN CHINE ET DANS L'INDE.

En même tems que Pierre Ier jetait fièrement les fondemens de sa capitale sur le territoire même de Charles XII, et que sur les bords fangeux de la Neva, s'élevait à son ordre une ville de granit, en communication facile avec l'Occident, son regard se fixait à l'Orient sur les immenses cours d'eau qui sillonnent le nord de l'Asie, pour en faire des canaux qui devaient relier toutes les mers à son vaste empire.

Sous son règne, déjà la Baltique, par le Volga et le Don, était réunie à la mer Caspienne et à la mer Noire ; par l'Obi, l'Irtisch, l'Ieneisei, l'Angara, la Lena et l'Amour, il reliait la Russie d'Europe à l'Océan Glacial et au grand Océan Pacifique.

En construisant des forts sur tous ces fleuves, depuis la Kama jusqu'à la mer d'Okhotsk, il faisait naître sur la carte et à la civilisation Ekatherinebourg, Solimskaïa sur la Kama; il agrandis-

sait Tobolsk sur l'Irtisch; il fondait Tomsk sur la Tom, Jeneiseisck et Krasnoïark sur le fleuve l'Ieneisei qui, sorti de la Mongolie, va, dans un cours de mille lieues, ouvrir un golfe couvert d'îles, auquel il donne son nom, en face de la mer de Kara et des glaces polaires. Les forts de Balachanskoï et d'Irkoursk devenaient des villes qui commandaient le cours de l'Angara à sa sortie du lac Baïkal. Selinghinsk sur la Selenga et Albazian sur l'Amour, devenaient des centres que devaient agrandir les populations mongoles et tartares.

L'empereur de la Chine, ému de ce travail gigantesque d'une nation dont il se croyait séparé par les steppes sablonneuses de la Mongolie et les déserts salins du Gobi, dirigea des troupes sur la vallée de l'Amour, où divers combats eurent lieu entre les troupes des deux nations. Albazian, surprise par les troupes chinoises, fut obligée de capituler et les soldats russes qui la défendaient furent conduits à Péking.

Depuis, la Russie, occupée plus sérieusement en Occident, a abandonné le cours de l'Amour à la Chine, par le traité de 1689. Mais elle obtint de bâtir un couvent russe à Péking, d'y conserver à la religion chrétienne les descendans des Russes pris dans la guerre, et d'entretenir une mission composée de 12 personnes, qui serait renouvelée tous les 10 ans.

Ce traité, passé à la frontière tartare sous l'influence salutaire d'un missionnaire français [1], le père Gerbillon, plénipotentiaire de l'empereur de la Chine, fut renouvelé depuis par le traité du 14 juin 1728.

Ce dernier traité contient les dispositions suivantes:

Art. 5. « Les Russes occuperont à l'avenir à Péking, le kouan ou » la cour qu'ils habitent en ce moment. D'après les désirs de l'am- » bassade russe, il sera construit une église avec l'assistance du gou- » vernement chinois. Le prêtre qui réside à Péking, et les trois autres » qu'on y attend, selon les conventions, seront logés dans le kouan » ou la cour ci-dessus mentionnée. Ces trois prêtres seront attachés » à la même église et recevront les mêmes provisions que le prêtre

[1] Au même moment, un Français, Lefort, était attaché à la personne de l'empereur Pierre.

» actuel. Il sera permis aux Russes d'adorer leur Dieu selon les rites » de leur religion. On recevra encore dans cette maison quatre » jeunes étudians et deux d'un âge plus avancé, sachant les langues » russe et latine, que l'ambassadeur désire laisser à Péking, pour » apprendre les langues du pays. Ils seront nourris aux frais de » l'Empereur, et auront la liberté de retourner dans leur pays aus- » sitôt qu'ils auront fini leurs études. »

C'est par suite de ce traité que la Russie possède un grand nombre de sinologues érudits, parmi lesquels elle compte le spirituel et laborieux R. P. Hyacinthe, dont l'Europe savante connaît les travaux; l'archimandrite Viniamine, homme distingué et d'un noble caractère; le R. P. Avacum, savant modeste; Antonowitz Goskeritz, employé au département asiatique de la chancellerie de l'Empire; Leontiewski, qui travaille à un *dictionnaire chinois-mandchou*, et qui m'a communiqué son travail sur l'importante découverte que l'on fit en Chine, en 1636, d'un monument qui rappelle par son inscription l'origine et la propagation de la religion chrétienne en Chine, au 7e et au 8e siècle.

Considérant moins cette découverte sous le rapport archéologique, que d'après le tableau intéressant que cette inscription reproduit du bonheur et de la civilisation de la Chine à cette époque, j'ai eu l'idée de donner à cette publication le titre de: *La Croix instructive et historique*.

Ce monument, enseveli pendant des siècles sous les débris que laissèrent derrière elles les hordes victorieuses conduites par Gen-Gis-Khan [1], apparut aux hommes apostoliques comme une seconde révélation, un encouragement à leur héroïque mission.

[1] Les conquérans substituèrent leur religion à celle des Chinois: ce qui donne une grande invraisemblance à la prétendue immuabilité des institutions chinoises. Beaucoup de Chinois aimèrent mieux émigrer que de se soumettre à l'usage imposé par les Tartares de se raser une partie de la tête à l'exception d'une longue mèche. La coutume des femmes de se rapetisser les pieds, vient encore d'une princesse tartare, fort vantée de son tems, pour la petitesse de ses pieds: les beautés aristocratiques de la Chine voulurent l'imiter. N'en est-il pas ainsi pour tous les pays? La mode pour les dames, des paniers et des souliers à hauts talons avec lesquels il était impossible de marcher, et des perruques à marteaux pour les hommes, offre bien quelque chose de semblable;

Ce monument fut trouvé dans une des provinces de la Chine, connue actuellement sous le nom de *Fou-y-zian* et autrefois sous celui de *Min*, hors des portes de la ville de *Chouen-tsian* qui est sur la rive gauche de la rivière *Tsin-tsian*. Le chrétien chinois *Tchan-hen* en fit la description à cette époque, et rapporte que ce fut près d'un champ qu'on le découvrit en fouillant la terre.

Il consiste en une table de marbre, haute de deux mètres, sur une largeur d'un mètre; ce marbre est orné d'une croix gravée en intaille, que nous avons mise ci-après (p. 154), en tête de la traduction de cette inscription; elle est semblable à celle des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et à celle de la tombe de l'apôtre saint Thomas, dans l'Inde [1]; deux fleurs semblables à des pensées séparées par des nuages, sont dessinées au-dessous.

L'inscription, écrite en langue chinoise ancienne, offrait sans doute des difficultés au traducteur; aussi, M. *Léontiewski* a-t-il entouré son travail de tous les renseignemens les plus utiles pour concevoir et pour exprimer le véritable sens des phrases.

Il a consulté sur les lieux les documens les plus anciens, les traditions les plus respectables sur les circonstances qui ont environné la découverte de cette pierre, et tous les monumens littéraires contemporains, pour donner à l'objet de son travail la fraî-

mais ce qui a survécu en Chine, à toutes les invasions, c'est le caractère paternel du pouvoir. Quand une disette afflige l'Etat, le souverain s'en croit responsable, et aussitôt la diminution des impôts et l'ouverture des magasins de l'Etat viennent soulager les peuples. Chaque individu peut faire entendre sa plainte. Un empereur avait eu l'ingénieuse idée de faire mettre à la porte de son palais cinq à six instrumens, que l'on faisait retentir selon la nature de la demande que l'on voulait lui adresser. L'usage en est resté, du moins pour le *tam-tam*. A la porte de tous les magistrats, il y a des mâts de pavillons qui indiquent leurs grades, à côté, un poteau où est attaché le *tam-tam* ou *go*, et un autre où l'on peut écrire la pétition; il y a des peines très-sévères en cas de déni de justice. Les jours de fêtes, qui sont extrêmement rares, l'empereur s'associe aux réjouissances publiques et se mêle au peuple, comme il s'associe à son travail en tenant la charrue le jour de la fête de l'agriculture.

[1] Les *Annales de philosophie* ont publié déjà un *fac simile* de toutes ces croix dans leur tome XV, p. 122 (3e série).

cheur native et sa véritable expression. La traduction que nous offrons, peut donc paraître la plus complète et la plus satisfaisante.

Cette inscription fut gravée en 781, après J.-C., par *Cor*, évêque nestorien de la ville de *Chim-dan*, fils d'un chrétien de *Balk*, de l'ancienne Bactriane, actuellement la grande Buccharie.

Des philosophes ont contesté l'authenticité de ces restes précieux de tems aussi reculés. Ils ne pensaient pas qu'à quelque tems d'eux on pourrait aller de Paris à Péking, par la Russie, la Sibérie et la Mongolie en 30 jours, et bientôt peut-être dans beaucoup moins de tems, pour trouver la preuve irrécusable de l'existence de ces monumens.

Quant aux dissemblances dans les traductions qui en ont été faites, cela ne paraît pas extraordinaire; car la langue chinoise n'est pas une langue de précision [1], elle ne sert qu'à indiquer les idées, elle abandonne au lecteur le soin de suppléer un grand nombre d'idées intermédiaires, et impose un long travail à l'esprit, par cela même que les propositions et les idées sont placées isolément. L'expression idéographique reçoit un plus grand poids de cet isolement, et on est forcé de s'y arrêter davantage pour en saisir tous les rapports. — « Le style chinois, dit le père du Halde, est » mystérieux, concis, allégorique, et quelquefois obscur pour ceux » qui n'ont pas une parfaite connaissance des caractères. Il faut être » habile pour ne pas se méprendre dans la lecture d'un écrit. Les » Chinois disent beaucoup de choses en peu de paroles... Ils com- » parent leurs compositions à un tableau.... Ajoutez à cela qu'ils » ont une ancienne langue, qui est en usage pour les titres et les » inscriptions. »

M. Guillaume de Humbolt, dans sa *lettre* remarquable sur *la langue* chinoise, dit : « qu'elle n'exprime pas la pensée, qu'elle se » contente de l'éveiller. »

Pour sentir la justesse de cette appréciation, il faut savoir que les caractères chinois qui ont succédé aux *cordelettes* (sortes de quipos), sous Fo-hi, et aux *koua*, petites lignes dont l'agence-

[1] L'école allemande l'appelle une langue monosyllabique, en opposition à ce qu'ils appellent une langue agglomérante, et langue de flexion, triple division dans laquelle ils rangent toutes les langues.

ment représentait certains sons, étaient le résultat de six règles qui consistaient à faire des caractères *par image* ou représentation de la chose, ou par *emprunt* ou transport d'idée d'une chose à l'autre, ou par *induction* ou usage, ou par *son* et par *accent*.

Sous les trois familles des *Hia*, *Chang* et *Tcheou*, les caractères s'accrurent si fort et furent tellement défigurés que Confucius s'en plaint dans le *Livre des sentences* et que l'on compte 70 manières de dire une même chose. L'Empereur Siuen-vang, de la dynastie des Tcheou, nomma une commission pour épurer la langue. Il résulta des recherches laborieuses de cette commission le *dictionnaire Chou-ven*, modèle que les Chinois consultent toujours.

Tous ces ouvrages ont passé par les mains du traducteur de l'inscription. Il a discuté la valeur de chacune des expressions de ce curieux document de dix siècles; car il en sentait la religieuse valeur et son admirable enseignement; et l'on peut dire que la précision de la traduction donne un degré d'authenticité de plus à cet héritage des siècles.

Depuis, on a trouvé d'autres témoignages du passage du christianisme dans toutes les parties de l'Asie, et tous ces témoignages sont consacrés par l'histoire.

Au 5e siècle [1], les doctrines grecques y étaient professées par des chrétiens Nestoriens venus des provinces de l'empire romain[2].

« Parmi les médailles nouvellement découvertes, on trouve parmi celles des rois indo-scythes, qui régnèrent peu de tems après Kanerkès dans la vallée de l'Indus, celles d'un prince appelé Gondopharès. Des médailles de la même catégorie se trouvent à Paris, à la Bibliothèque nationale. D'après une tradition qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, l'apôtre saint Thomas alla prêcher l'Évangile dans l'Inde, et il souffrit le martyre sur la côte de Coromandel. Or, les actes de la vie de saint Thomas, qui nous

[1] *Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde*, antérieurement au milieu du 11e siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois; par M. Reinaud, de l'Institut, p. 309.

[2] Voir aussi Wenrich, *De auctorum græcorum versionibus et commentariis Syriacis, Arabicis, Armeniacis, Persicisque commentatio*. Leipsick, 1842, p. 9 et suiv.

sont parvenus à la fois en grec et en latin, citent un roi de l'intérieur de la presqu'île, qui se nommait Gondaphorus (Γονδαφόρος)[1]. D'après ces actes, saint Thomas, qui se trouvait à Jérusalem, s'embarqua dans le port le plus proche, et arriva sur la côte de la presqu'île indienne. De là, il se rendit dans l'intérieur, auprès d'un roi appelé Gondaphorus, qui embrassa le christianisme; après cela il se porta dans une autre province de l'Inde, où il reçut la couronne du martyre. On voit que ce récit n'a rien d'incompatible avec ce que nous a transmis la tradition et ce que nous apprennent les monumens archéologiques[2].

On sait par le témoignage de Cosmas, qu'au 6e siècle, le christianisme avait fait de grands progrès dans la presqu'île de l'Inde et dans les îles de la mer orientale.

- Des traditions encore plus anciennes donneraient lieu de croire, comme on vient de le voir, que les apôtres saint Thomas et saint Barthélemy eux-mêmes, communiquèrent le flambeau de la foi aux Indiens[3].

- Lorsque les Portugais arrivèrent à Cochin, ils y trouvèrent une population chrétienne qui faisait remonter sa conversion aux prédications de saint Thomas. C'était dom Jacques qui gouvernait leur église, et il prenait la qualité de métropolitain de l'Inde et de la Chine[4].

L'an 883, deux envoyés du roi anglo-saxon, Alfred le Grand, appelés Sighelm et Œthelstan, portèrent de sa part, des secours aux chrétiens de saint Thomas et de saint Barthélemy[5]; à leur

[1] *Codex apocryphus Novi Testamenti*, par Jean Albert Fabricius. Hambourg, 1719, t. I, p. 687 et suiv.

[2] Voir le *Mémoire* de M. Reinaud, p. 95.

[3] Les *Annales* ont donné tous les textes, qui confirment ces faits, dans leurs tomes XIV, p. 18, et XVI, p. 86 (3e série).

[4] Voir les détails dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. IV, p. 119.

[5] Il a été publié récemment par les Anglais, des écrits importans sur les chrétiens de saint Thomas. Voyez *the Journal of the royal Asiatic Society of Great Britain*, 2e série, t. I, p. 171; t. II, p. 31 et 234. *Mémoire* du capitaine Charles Swanston, t. VII, p. 345. Voyez aussi dans le journal de *Madras* du mois de juin 1844, p. 105 et suiv. le *Mémoire du révérend Gulbert* et *Annales de phil.*, t. XIV. p. 7.

retour ces envoyés étaient chargés de pierreries et d'autres objets précieux [1]. Il est probable qu'ils s'embarquèrent dans quelque port de la mer Rouge ou du golfe Persique, et qu'ils se dirigèrent vers le port de Coulam.

Dans le *Bréviaire de l'église de Malabar*, écrit en langue chaldaïque, on lit ce passage :

« C'est par le moyen de saint Thomas que les erreurs de l'idolâtrie indienne ont été dissipées. C'est par le moyen de saint » Thomas que les Chinois et les Ethiopiens se sont convertis à la » foi et ont embrassé la vérité. C'est par le moyen de saint Thomas, qu'ils reçurent la vertu du baptême et l'adoption des enfans. C'est par lui que le royaume des cieux a pénétré dans » l'empire de la Chine [2]. »

Dans le chapitre XIX de la 2e partie des *Constitutions synodales*, on lit un canon du patriarche Théodose, qui est conçu en ces termes : « Pareillement les évêques de la grande province, savoir » les autres métropolitains de la Chine, de l'Inde, etc. [3] »

On a d'ailleurs trouvé des monumens chrétiens dans d'autres provinces de la Chine ; dans le *Fo-kien* et dans les montagnes qui l'environnent, ainsi que dans la province de *Chen-tchen*. Dans la province de *Kian-si*, on a trouvé une croix de fer du poids de 3,000 livres, sur laquelle on lit une date qui se rapporte à l'année 239 de Jésus-Christ.

Le père Ricci [4], qui fut le premier missionnaire européen qui pénétra à la Chine, y trouva le nom de la *doctrine de la croix* ; d'autres missionnaires qui vinrent en même tems que lui, constatèrent la tradition ancienne, que la *figure de la croix* avait la vertu d'empêcher les maléfices.

Férista, dans son *Histoire générale de l'Indhoustan*, dit : « Autrefois et avant que la religion d'Islan s'y élevât, une société de

[1] *Chronicon Saxonicum*, année 883. Voyez aussi Guillaume Malmesbury, *De gestis regum anglorum*. Ed. de Henry Saville, p. 44.

[2] Kircher. *China illustrata*, p. 78.

[3] *Ibid.*

[4] Saint François-Xavier était mort en abordant dans l'île de Sanchan, en 1552. Le P. Ricci, le P. Roger, le P. Pesio arrivèrent en 1582 à Péking.

» juifs et de chrétiens vint par mer dans le Malabar, s'y établit » comme marchands ou *pischoras*. Cette société vécut ainsi jus- » qu'à l'apparition de la loi musulmane [1]. »

En l'an 264 de l'hégire (878 de J.-C.), un rebelle nommé Banschoua (en chinois *Hoang-chao*), vint mettre le siége devant Khan-fou (en chinois *Hang-tcheou-fou*), capitale de la province de Tche-kiang. La ville fut prise d'assaut et les habitans furent passés au fil de l'épée. Les personnes qui sont au courant des événemens de la Chine rapportent qu'il périt en cette occasion 120,000 personnes, juifs, chrétiens et mages qui étaient établis dans la ville, et qui y exerçaient le commerce, sans compter les personnes qui furent tuées d'entre les indigènes. On indique le nombre précis des personnes de ces quatre religions qui perdirent la vie, parce que le gouvernement percevait sur elles un impôt d'après leur nombre [2].

L'auteur musulman raconte ensuite qu'un Arabe, nommé *Ibn-vahab*, arriva auprès de l'empereur chinois (Y-tsoung, qui régnait en 871, époque du voyage de l'Arabe); l'empereur l'interrogea sur les affaires de l'Occident, puis il ordonna à l'interprète de dire ces mots à l'Arabe :

« Reconnaîtrais-tu ton maître, si tu le voyais? L'Empereur vou- » lait parler de l'apôtre de Dieu, à qui Dieu veuille bien être pro- » pice, je répondis : Et comment pourrais-je le voir, mainte- » nant qu'il se trouve auprès du Dieu Très-Haut? L'Empereur » reprit : Ce n'est pas ce que j'entendais; je voulais parler seule- » ment de sa figure. Alors l'Arabe répondit oui. Aussitôt, l'Em- » reur fit apporter une boîte, il plaça la boîte devant lui; puis, ti- » rant quelques feuilles, il dit à l'interprète : « Fais-lui voir son » maître! » Je reconnus sur ces pages les portraits des prophètes; » en même tems je fis des vœux pour eux, et il s'opéra un mou-

[1] Le capitaine Wilford, traduit par M. Danielo, et inséré dans les *Annales* (3e série). Voir l'ouvrage de M. Reinaud, intitulé : *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans le 9e siècle de l'ère chrétienne*, chez Duprat. — Voir le même ouvrage, publié en 1718 par l'abbé Renaudot, sous ce titre : *Anciennes relations des Indes et de la Chine de deux voyageurs mahométans qui y allèrent* dans le 9e siècle de notre ère, traduit de l'arabe.

[2] Voir la *Relation*, t. I, p. 64.

» vement dans mes lèvres. L'Empereur ne savait pas que je re-
» connaissais ces prophètes. Il me fit demander par l'interprète
» pourquoi j'avais remué les lèvres ; l'interprète le fit, et je
» répondis : Je priais pour les prophètes. L'Empereur demanda
» comment je les avais reconnus ; et je répondis : Au moyen des
» attributs qui les distinguent. Ainsi, voilà Noé, dans l'arche, qui
» se sauva avec sa famille, lorsque Dieu Très-Haut commanda
» aux eaux et que toute la terre fut submergée avec ses habitants ;
» Noé et les siens échappèrent seuls au déluge. A ces mots, l'Em-
» pereur se mit à rire et dit : Tu as deviné juste, lorsque tu as
» reconnu ici Noé ; quant à la submersion de la terre entière,
» c'est un fait que nous n'admettons pas. Le déluge n'a pu em-
» brasser qu'une portion de la terre ; il n'a atteint ni notre pays,
» ni celui de l'Inde.

» Ibn-vahab rapportait qu'il craignait de réfuter ce que venait de
» dire l'Empereur, et de faire valoir les argumens qui étaient à sa
» disposition, vu que le prince n'aurait pas voulu les admettre ;
» mais il reprit : Voilà Moïse et son bâton, avec les enfans d'Israël.

» L'Empereur dit : C'est vrai ; mais Moïse se fit voir sur un
» bien petit théâtre, et son peuple se montra mal disposé à son
» égard. Je repris : Voilà Jésus, sur un âne, entouré de ses apô-
» tres. L'Empereur dit : Il a eu peu de tems à paraître sur la
» scène ; sa mission n'a guère duré qu'un peu plus de trente
» mois.

» Ibn-vahab continua à passer en revue les différens prophètes,
» mais nous nous bornons à répéter une partie de ce qu'il nous
» dit. Ibn-vahab ajoutait, qu'au-dessus de chaque prophète on
» voyait une longue inscription qu'il suppose renfermer le nom
» des prophètes, le nom de leur pays et les circonstances qui ac-
» compagnèrent leur mission. Ensuite, il poursuivit ainsi : Je vis
» la figure du Prophète, sur qui soit la paix ; il était monté sur un
» chameau, et ses compagnons étaient également sur leurs cha-
» meaux, placés autour de lui. Tous portaient à leurs pieds des
» chaussures arabes ; tous avaient des curedents attachés à leurs
» ceintures. M'étant mis à pleurer, l'Empereur chargea l'inter-
» prète de me demander pourquoi je versais des larmes ; je ré-

» pondis : Voilà notre Prophète, notre Seigneur et notre cousin, » sur lui soit la paix. L'Empereur répondit : Tu as dit vrai; lui et » son peuple ont élevé le plus glorieux des Empires. Seulement, » il n'a pu voir de ses yeux l'édifice qu'il avait fondé; l'édifice n'a » été vu que de ceux qui sont venus après lui. Je vis un grand » nombre d'autres figures de prophètes, dont quelques-uns fai- » saient signe de la main droite, réunissant le pouce et l'index, » comme si, en faisant ce mouvement elles voulaient attester quel- » que vérité [1]. »

A ces renseignemens précieux, recueillis par M. Reinaud, membre de l'Institut, savant orientaliste dans cette relation des *Voyages des Arabes et des Persans, au 9e siècle* de l'ère chrétienne, nous en ajoutons de non moins importans.

Le fameux *Kouan-yun-tchang*, qui vivait au commencement du 2e siècle, connaissait Jésus-Christ, comme en font foi les monumens écrits de sa main et gravés ensuite sur des pierres. On en a tiré des copies qui sont répandues de tous côtés, mais qu'il est impossible d'expliquer si l'on n'est pas chrétien; parce que *Kouan-yun-tchang* y parle de la naissance du Sauveur dans une grotte exposée à tous les vents, de sa mort, de sa résurrection, de son ascension et des vestiges de ses pieds sacrés [2].

Dernièrement, M. Pauthier, sinologue distingué, dit dans son vol. II de la *Chine*, faisant partie de l'*Univers Pittoresque* de M. Didot, à propos de l'authenticité du monument de Si-gan-fou.

» Personne, jusqu'à ce jour, ni parmi les partisans les plus » prononcés de l'authenticité du monument, ni parmi ses adver- » saires, qu'ils aient été missionnaires, savans, philosophes ou his- » toriens, n'avaient fourni des preuves pour ou contre cette au- » thenticité. Nous sommes heureux d'avoir été le premier Euro- » péen qui ait découvert dans les livres chinois un témoignage » certain, irréfragable, de la réalité du monument. Ce témoignage » se trouve dans la *grande Géographie impériale* que nous avons » analysée. Voici comment il est conçu :

» *Monastère de la Victoire d'Or* (*Kin-ching-sse*). Ce monastère

[1] *Relation*, p. 82.

[2] Du Halde, t. III, p. 80.

» (bouddhique) est situé en dehors du faubourg occidental de
» Tchang-ngan (aujourd'hui *Si-gan-fou*); c'est le monastère de la
» Sublime-Humanité (*Thaûng-jin-ssè*); il fut fondé sous les
» Thang. Ce monastère possède les inscriptions (bouddhiques) de
» la pagode du maître de la loi, du tems des Thang, gravées sur
» du bois de santal; il possède aussi l'inscription sur pierre, inti-
» tulée : *King-kiào-lieôu-lîng-tchoûng-kouĕ-pie. Inscription sur*
» *pierre de la religion de King, propagée dans le royaume du Mi-*
» *lieu*. Dans les années thien-chûn (1457 et 1464), les étrangers de
» Thsin la réparèrent (Voir ici la *Vue de l'intérieur de ce temple*)[1]. »

Par pays de Thsin ou de Ta-thsin (Grande-Chine), les Chinois entendaient l'empire romain de Constantinople, qui comprenait la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie; c'est-à-dire les pays où la nouvelle doctrine religieuse portée en Chine avait pris naissance et s'était d'abord propagée. C'est ce qui résulte clairement de la description que les historiens et les géographes chinois font du pays en question.

On trouve dans Cong-fou-tsée plusieurs passages où ce philosophe répète que c'est dans l'Occident qu'on trouvera le Saint[2].

L'empereur Ming-ti, frappé de cette prophétie, envoya l'an 65, après la naissance du Christ, des personnes de sa maison en qui il avait confiance, pour rechercher la preuve et la vérité de ces paroles du philosophe chinois. Mais elles ne rapportèrent de l'Inde que les doctrines de Foé.

Dans ces derniers tems, M. l'abbé Krick, jeune missionnaire (du diocèse de Nancy), a trouvé dans les provinces inconnues du Thibet, où il a pénétré, des tribus où les hommes ont le front *tatoué d'une croix*.

[1] Voir Paulhier, *Chine*, t. II, p. 107.

[2] La plupart des inventions que l'on a cru longtems appartenir aux Chinois viennent de l'Egypte. Ainsi le professeur Hermann, de Strasbourg, a fait une savante dissertation prouvant que Moïse connaissait la poudre à canon dont la fabrication lui avait été révélée par cinq prêtres Egyptiens. Il y a bien d'autres connaissances qui semblent avoir été apportées par une colonie égyptienne dans le pays des Sères : l'inscription que nous rapportons prouve d'ailleurs une suite de communications entre les deux peuples. Les hiéroglyphes égyptiens sont, pour le fond, les mêmes que les hiéroglyphes de la Chine.

Marco Paulo remarque dans le récit de son voyage, que les monnaies de la Chine portent une croix, et l'histoire des monnaies de l'empire, que je rapporte de mon voyage, confirme l'assertion du célèbre Vénitien.

Le père du Halde dit, que les premiers missionnaires ont remarqué aussi des coutumes chrétiennes, comme les cadeaux d'œufs aux tems contemporains de la Pâque, et plusieurs ressemblances des rites de l'Église catholique. Aussi, la procession de la fête Dieu, qui eut lieu en 1800 dans les rues de Péking, a-t-elle été plutôt un objet d'admiration pour les pompes de cette solennité, qu'un objet d'étonnement.

Dans le dictionnaire *Kang-hy Tseu-tien*, dû à l'empereur Kang-hy, on voit au lieu des formes du caractère *Tsin* 秦, nom, qui en chinois est commun à la Judée et à la Chine, le symbole antique , où se voient 1° le ciel ou suivant l'expression chinoise le *grand comble* ; 2° la *croix* , type du sacrifice annoncé par tous les prophètes et pressenti par Platon lui-même, qui fait mourir sur la croix ou dans les opprobres son juste idéal ; 3° le *bois* dont cette croix est formée ; 4° les deux *mains élevées* , qui invoquent cette croix céleste [1].

Ne paraîtrait-il pas de tous ces vestiges du christianisme, que le monde moral comme le monde physique semble soumis à des périodes de nuit et de lumière, de barbarie et de civilisation, de dévouement et d'égoïsme, de vérité et de mensonge [2].

[1] Voir le beau travail de M. le chev. de Paravey, intitulé : *Dissertation sur le Ta-tsin ou sur le nom hiéroglyphique de la Judée*, dans les *Annales de philosophie*, t. XII, p. 245 (1re série); tiré à part et se trouvant chez Duprat.

[2] Il y aurait moins d'intermittences dans ces phénomènes moraux s'il y avait un lien universel, une langue générale entre les peuples, aujourd'hui surtout que l'humanité est dotée du secours de l'imprimerie. L'Ecriture dit : *Dabit verbum Evangelisantibus* ; Dieu l'impose donc pour que le dépôt de ses dogmes ne soit pas perdu pour l'espèce humaine. Il ne faut pas aussi que l'inventaire des travaux des générations et des peuples qui s'effacent soit perdu

pour les races de l'avenir. Avec un lien commun, les races marcheront avec plus d'harmonie à l'unité prédite.

En passant en revue les travaux des hommes laborieux qui ont fait des tentatives pour créer cette langue, on trouve que leurs travaux et toutes leurs théories ont été perdus, parce que l'orgueil humain s'oppose à leur réussite.

Il s'établira néanmoins une langue universelle, et ce prodige arrivera par la puissance du dévouement (*dabit verbum Evangelisantibus*), par les peuples les mieux inspirés pour la cause commune de l'humanité. Partout l'enfant parle la langue de sa mère; l'humanité sourde et muette parle la langue des l'Epée et des Sicard dont le dévouement a été couronné de succès! Pourquoi la langue française a-t-elle été jusqu'ici la langue la plus généralement répandue? c'est parce que la nation qui la parle a donné de grands exemples de dévouement à la foi. C'est parce qu'elle a fait le plus de découvertes dans les sciences et dans les arts. C'est parce que du sein des terribles épreuves qu'elle subit, il en sort toujours des enseignemens utiles et précieux pour les autres peuples. C'est parce qu'elle est le cœur de l'humanité avec ses orages, ses tourmens et ses grandes inspirations. C'est parce qu'elle est par son initiative, sa mobilité, ses instincts, l'instrument de la Providence!

IIe PARTIE.

TRADUCTION NOUVELLE DE L'INSCRIPTION CHRÉTIENNE, CHINOISE ET SYRIAQUE, DU MONUMENT DE SI-NGAN-FOU.

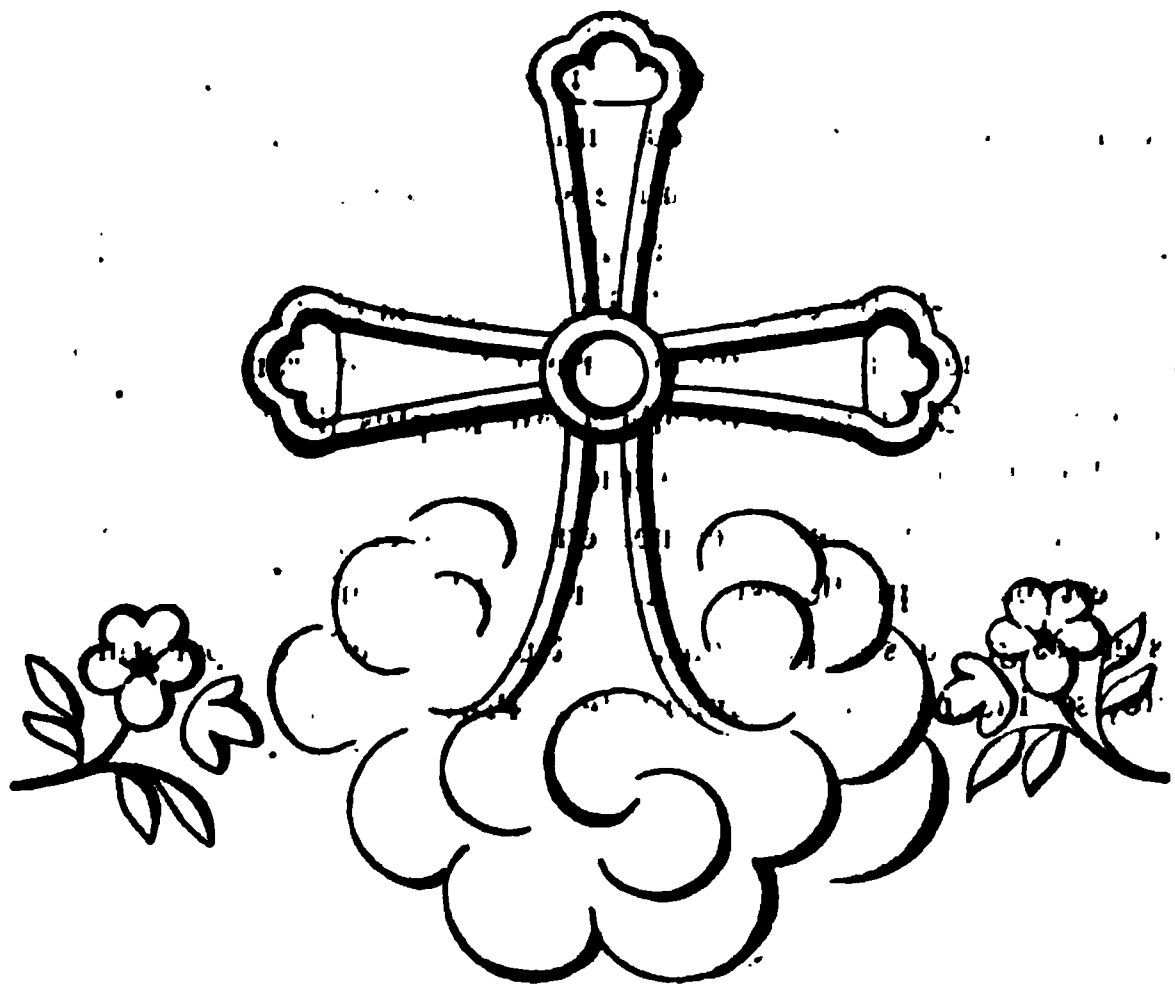

中 7. Tchoung		教 4. Kiao		大 1. Ta	
國 8. Koué		流 5. Lieou		秦 2. Thsin	
碑 9. Pié.		行 6. Hing		景 3. King	
1	2	3	4	5	6
(De)	Magnâ – Tsin	clarissimæ	Legis	amplissimæ	promulgationis
7	8	9			
(in)	Medio – Regno	Monumentum.			

Monument de la vaste promulgation de l'éclatante doctrine du Grand Thsin (la Judée) dans le royaume du Milieu (la Chine).

1. Inscription chinoise [1].

L'idéal, l'éternel, le parfait et le bienheureux, a donné l'origine de l'incréé; — ce qui est incompréhensible, infini-

[1] Voir le mot à mot de cette inscription par le P. Visdelou, dans les *Annales de philosophie*, t. XII, p. 149 (1re série).

ment sage, éternel, immatériel, infini et suprême, supérieur à tout ce qui est créé, est la source de toute existence et conserve tous les êtres. Cet être incréé suprême, supérieur à tous les saints, très-honoré pour sa nature divine, l'une des personnes de la *trinité* miraculeuse incréée et vraie — c'est le *Roi des juifs*, c'est lui qui étendit en croix les quatre[1] parties du monde, sectona le chaos et fit deux espèces d'air[2], transforma les ténèbres et le vide et créa le ciel et la terre. — Ayant donné le mouvement au soleil[3] et à la lune, il sépara le jour d'avec la nuit; il créa tout être vivant et le premier des hommes, prescrivant à ce dernier de vivre dans la paix et l'amour avec ses semblables, il lui donna l'empire de la terre.

Dans l'origine, les penchans de ce premier homme furent innocens et son cœur était libre de passions. Mais bientôt *Sa-tan*, au moyen de la flatterie et de la ruse, s'efforça d'éteindre le sentiment de la soumission et de l'obéissance au Créateur, lui inspira l'orgueil et le rendit mécontent de son sort et l'entraîna à suivre la voix de ses passions. De là, partout sur la terre, l'erreur et le

[1] La terre était sans doute mieux connue des habitans de la Chine à cette époque, qu'au 15e siècle en Occident. Lepois, savant archéologue que j'ai cité dans mon *Histoire de Landeville*, a dit que l'on avait trouvé des antiquités romaines en Amérique. M. de Humbolt dit que bien des raisons portent à croire que les nations sauvages de l'Amérique ne sont que des *races dégradées*, ou d'après une expression heureuse de son frère, des *débris échappés à un naufrage commun* (*Lettre à M. Abel Rémusat*, p. 77).

[2] Sous le nom des *deux airs* l'auteur comprend apparemment les eaux supérieures et inférieures dont il est question dans la Genèse, c. 1, 7; mais dans l'explication de cette pierre, faite en 1741 par le jésuite *Yan-man*, les mots chinois *in tsi* ont été pris pour *in san*, c'est-à-dire pour des agens actifs et passifs comme par exemple le chaud et le froid.

[3] *Le mouvement du soleil.* Quand Galilée découvrit le mouvement de la terre, on n'avait pas comme aujourd'hui découvert cette autre grande vérité que c'est le mouvement du soleil qui entraîne celui de la terre, ce que l'auteur de l'inscription ne semble pas ignorer. Ainsi Josué, en arrêtant le soleil a arrêté le mouvement de la terre. Il était plus instruit que nous.

mal et les 365 [1] doctrines qui sont si rapprochées les unes des autres, et toutes si contraires à la vérité.

Une de ces doctrines consistait à déifier la créature; une autre confondait quelquefois le néant et l'existence, d'autrefois les séparait. Il y en avait qui donnaient des victimes à des êtres inanimés et promettaient pour cela la béatitude; d'autres glorifiaient la victime et ne faisaient que développer l'orgueil [2]. Les unes ébranlaient les esprits, endurcissaient le cœur et n'offraient rien d'utile; d'autres exigeaient des victimes humaines, ordonnaient de

[1] Ce chiffre déterminé, qui correspond au nombre des jours de l'année, est pris au figuré, suivant le génie de la langue chinoise. Ainsi, l'expression 10,000, sert à exprimer le nombre des choses créées.

[2] Depuis le commencement du monde, l'orgueil a enfanté l'égoïsme, l'égoïsme a délié tous les liens sociaux. On ne peut pas s'en apercevoir dans un tems où toutes les bassesses naissent de l'égoïsme le plus brutal. La société qui chancelle montre bien que les saintes maximes du Christ sont le seul fondement de la société, et que les talents et le savoir des hommes, sans les croyances chrétiennes, sont dangereux plutôt qu'utiles.

Aujourd'hui, dans l'Indè, les habitans sont persuadés que l'âge où est arrivée l'espèce humaine est un âge de décadence et de corruption, et que, depuis des milliers d'années, ce qui se fait ne mérite pas de passer à la postérité. Voici un curieux passage de Massoudi: « Suivant la science qu'ils tiennent de Brahma, » le soleil doit restér 3,000 ans dans chaque signe du zodiaque, ce qui porte » sa révolution à 36,000 ans. Quand il aura passé dans les signes situés au » midi de l'équateur, la partie habitée de la terre se déplacera; ce qui est » habité sera couvert par les eaux, et ce qui maintenant est sous l'eau devien- » dra habitable. Le nord deviendra le midi et le midi le nord. »

Le passage de Massoudi se termine ainsi :

« Dans les premiers âges, les vies furent plus longues, et les forces humaines » eurent un plus grand espace pour s'exercer. Dans les derniers âges, la vie » est devenue plus courte, parce que les cercles se sont rétrécis et que les acci- » dens fâcheux se sont multipliés. En effet, les forces du corps et ses chances » de santé étaient plus puissantes dans le premier âge, et se développaient » davantage parce que la pureté l'emportait sur la corruption. Or, la vie se » prolonge à proportion de la pureté du tempérament. Maintenant la corrup- » tion a pénétré partout et la nature entière a subi une décadence fatale..... »
Mémoire sur l'Inde, de M. Reinaud, p. 329.

les brûler et de les exterminer. Enfin, dans la suite des tems, les hommes oublièrent entièrement la vérité et la vertu et ne songèrent pas à se corriger. C'est pourquoi, une des personnes de notre Trinité très-vénérée, le saint des saints, *Mi-chi-co* (le Messie), cachant sa majesté, apparut dans le monde sous forme humaine, et les esprits célestes annoncèrent la nouvelle joyeuse de son incarnation dans le sein de la très-sainte Vierge (*Da-tsine*) [1]. Une étoile éclatante signala le miracle et les *Po-tsi* [2], guidés par sa lumière, vinrent adorer la divinité incarnée. C'est alors que s'accomplit la prophétie des 24 [3] prophètes et que les familles et les royaumes reçurent leur organisation.

Cette personne de la sainte Trinité, pure, vivifiante et ineffable, rectifia les anciennes idées, enseigna la vérité et répandit une doctrine nouvelle, prescrivit *huit* [4] commandements, déracina le mal, et ramena tout vers le bien, ouvrit le chemin des *trois vertus* [5]; enfin elle triompha de la mort et donna la vie.

Éclatant soleil qui, s'élevant sur la croix, éclaira les limbes ténébreux, et par là anéantit le mensonge du démon; arche de la miséricorde qui transporta, de ce lieu d'exil, les âmes qui y séjournaient provisoirement, elle aborda la plage sur laquelle s'élèvent les demeures lumineuses qui leur sont destinées.

Ayant accompli cet acte de toute-puissance, le messager divin remonta au ciel en plein midi, au milieu de ses disciples qui nous ont laissé les 27 [6] *livres sacrés* qui contiennent toute la sagesse, —

[1] Les Chinois nomment ainsi la Palestine.

[2] Les Mages persans.

[3] Il fait allusion aux 4 grands prophètes et aux 12 petits; si on y ajoute Abraham, Isaac, Jacob, Job, Moïse, Samuel, David et saint Jean-Baptiste, on en trouve 24.

[4] Ces huit commandemens, suivant *Yan-man*, comprennent la pauvreté spirituelle, l'humilité, la componction, l'amour de la vérité, la charité, la pureté du cœur, la paix et la concorde, et le sacrifice de soi-même en faveur de la vérité.

[5] La Foi, l'Espérance et la Charité.

[6] Savoir : les 4 Evangiles, les Actes des apôtres, 14 lettres de saint Paul, 3 de saint Jean, 1 de saint Jacques, 2 de saint Pierre, 1 de saint Jude et l'Apocalypse.

la fleur de l'esprit humain; il avait établi le mystère du baptême afin de purifier le corps et l'esprit.

Par le signe de la croix, nous réunissons les 4 points du monde éclairé par le soleil, et nous mettons la paix entre ceux qui sont divisés. Par le son des cloches, nous convoquons à la prière; en nous tournant vers l'Orient, nous indiquons la voie de la vie et de la gloire; en laissant croître notre barbe, nous faisons hommage à la piété; en tonsurant la tête, nous montrons le sacrifice que nous faisons de nos mauvais désirs; en donnant la liberté aux captifs, nous prouvons que nous servons de lien entre les puissans et les faibles; par le mépris des richesses, nous indiquons que le but de notre voyage terrestre n'est pas éloigné; en observant le jeûne, nous acquérons la force intellectuelle; par une abstinence et une modération constante, nous conservons la santé; par une prière *sept fois répétée* le jour, nous nous gardons de nos chutes; en sacrifiant le 7e *jour*, nous purifions nos cœurs.

La loi qui impose ces règles est juste, vraie, profonde et miraculeuse : malgré toute sa simplicité et sa clarté, on n'a pu lui donner un nom déterminé, mais on s'est borné à l'appeler *orthodoxe*[1].

Mais les règles, sans la sainte pratique, ne possèdent aucune vertu, de même que la sainteté des actions sans règles ne peut atteindre au plus haut degré de perfection. Ainsi ce n'est que lorsque les lois et la morale seront intimement liées entre elles, que la terre verra paraître la véritable civilisation.

L'Empereur *Tai-tsou-ven*[2] répandit la civilisation dans ses états et y implanta la véritable morale : le vertueux *O-lo-ben*, sujet des états de *Da-tsin*, animé du désir de connaître les lois et les coutumes des différents peuples, tourna sa face vers le ciel, parcourut le livre de la vérité, pénétra dans plusieurs pays dangereux, et enfin la 9e année du règne de *Tsen-ou-kan*, atteignit la ville de *Tschen-*

[1] Sous le nom de *Tsin-tsiao*, Yan-man entend la doctrine sainte et orthodoxe.

[2] L'empereur *Tay-y-tsong-wen*, dont le règne est connu sous le nom de *Tsen-sian*, régna de 627 à 650 après Jésus-Christ.

sur. *Tai-tsou* qui avait confié à son premier ministre *Fan-yuan-sin* le soin de toutes les affaires extérieures et les états de l'occident, lui avait ordonné de recevoir ce voyageur dans sa capitale. Il ordonna en même tems au tribunal des sciences de traduire le livre sacré apporté par *O-lo-ben*, et de porter à sa connaissance la doctrine qu'il contenait. Ayant approuvé le contenu de ce livre, il ordonna d'en instruire la jeunesse. Par suite de cet ordre, le 7e mois de la 12e année du règne de *Tsehen-kuan* (638 de Jésus-Christ), il fit une loi dans ces termes :

Ce livre, qui n'a pas de titre déterminé et dont les saintes doctrines ne connaissent aucunes bornes, doit être admis comme digne de la foi, vu sa bienfaisante influence sur le genre humain. Le vertueux *O-lo-ben*, sujet des états (*Da-tsin*)[2], apporta dans notre capitale ce livre sacré et les saintes images. Nous avons analysé sa doctrine, et nous nous sommes persuadé qu'elle est bienfaisante, pure de tout mensonge et miraculeuse ; que son auteur est vraiment l'Être tout-puissant, arbitre de la vie de toutes les créatures. D'ailleurs elle est exempte de tout verbiage, déviation de son but. Puisqu'elle contient tant de choses utiles à tous les êtres, et particulièrement à l'homme, elle doit être admise dans toute l'étendue de notre État.

C'est pourquoi nous ordonnons que dans notre dite capitale, dans la rue *Yuin-fan*, un temple *Da-tsinien* soit présentement élevé, et que 21 *Tson*[3] de cette religion y soient établis.

Anciennement, quand dans les états des *Tscheou*, les hommes perdirent leurs vertus, alors *Tsin-tsia*[4] se dirigea vers l'occident, et maintenant que dans le grand empire des *Tang* le bien-être et l'ordre public ont reparu, la religion orthodoxe est apportée dans l'Orient même, comme sur les ailes du vent.

Ensuite *Tai-tsoun* ordonna aux autorités du lieu de faire peindre

[1] *Tsehen-kuan*, ci-devant capitale du royaume des Kao, qui exista de 618 jusqu'en 907.

[2] *Da-tsin*, la Judée.

[3] Prêtres ou sacrificateurs.

[4] *Tsin-tsia*, on lui donne aussi le nom de *Fo* ou *Boudh*, le prédicateur arriva en Chine de l'Occident.

la véritable image de *Dia-di*[1]. Cette image, dont les traits avaient un cachet divin, servait en même tems de symbole à la perfection de la doctrine, et en opérant des miracles, elle raffermissait la foi des croyans.

L'étude géographique des états de l'Ouest et l'histoire des états *Kan*[2] et *Van*, nous enseignent que les états du *Da-tsin* sont bornés au sud par la mer *Tchan-oun*[3], au nord par les montagnes *Djoun-bao*[4], à l'occident de cet empire s'étendent des contrées fertiles, ombragées de riches forêts, et du côté de l'orient il touche à *Tschan-fen*[5] et *Jo-tchoû*[6]; c'est là qu'on trouve l'amianthe, le baume, les perles fines et le *guambi*[7]. Le vol n'y est point connu, et les hommes y passent tranquillement leur vie; hors les lois de *Tsin*, il n'y en a point d'autres, tous les souverains y sont vertueux; c'est un pays très-étendu, et la civilisation y est portée à un haut degré.

Le grand Empereur *Hao-tsoun*[8], étant monté sur le trône rempli de vénération pour son père, voulut étendre dans ses états la vraie croyance, et ordonna d'élever dans chaque ville un temple en l'honneur de ce culte, il conféra à *O-lo-ben* le titre de grand pontife. C'est ainsi que cette doctrine se répandit dans les dix provinces de ses états[9].

L'empire devint florissant, et le peuple fut heureux : chaque ville eut son temple, et chaque maison devint riche et heureuse.

[1] Dieu ou le Seigneur.

[2] L'empire des *Kan* prit naissance en 206 avant J.-C. et dura sous le nom d'empire occidental, ou *Tsi-Kan*, jusqu'à l'an 6 après J.-C. Ensuite, sous le nom d'empire d'Orient, *Dona-Kan* dura 221 ans. Après quoi il fut nommé Empire Ultérieur et exista jusqu'à 264 après J.-C.

[3] *Tchan-oun* ou corail rouge.

[4] *Djoun-bao* veut dire pierres précieuses (*tch-ip* en portugais) ou joyaux, art dans lequel excellent encore les Juifs

[5] *Tschan-fen*, vent constant qui règle aujourd'hui les départs et les arrivées des navires de l'Inde.

[6] *Tchoû*, la mer morte.

[7] Pierre phosphorescente.

[8] Il régna de 650 à 684, après J.-C.

[9] L'Empire des *Kan* était composé de 10 provinces.

Mais lorsque sous le règne de *Chen-li*[1], la débauche s'empara de toute la jeunesse, et dans l'empire des *Tcheou* situé vers l'Orient à la fin du règne de *Tchen-tian*, tous les écrivains furent atteints d'un esprit d'athéisme : ce culte devint l'objet de la risée, et dans l'État occidental de *Chao*[2], on tenta de le décrier.

Heureusement, le grand pontife *Lo-khan*, le vertueux *Tsi-li* et d'autres personnages distingués, s'efforcèrent de faire briller la vérité. C'est alors que l'empereur *Tsuan-tzoun-tché-do*[3] ordonna aux cinq préfets de *Nin* et d'autres provinces de se rendre dans les lieux qui n'étaient pas encore atteints de l'esprit d'incrédulité, d'y élever des temples et de rétablir les couvents et monastères qui allaient en ruines. La première année du règne de *Ten-bao*, son général en chef amena, d'après ses ordres dans ledit endroit, cinq images pour orner les temples qui s'y trouvaient. Il apporta de plus cent pièces d'étoffes de soie comme offrandes aux autels, ce qui fut cause d'une grande solennité. Le peuple attendit impatiemment ces images : enfin leurs yeux en furent rassasiés. La vivacité des couleurs et la beauté du pinceau les faisaient paraître comme vivants.

La 3e année du même règne[4], le prédicateur *Tsi-kao*, observateur profond des astres et grand naturaliste, se rendit de *Da-tsin* vers l'Orient, et atteignit les limites de notre empire, se présenta devant l'Empereur, qui l'autorisa ainsi que le *Lo-khan* et 17 autres prêtres pour l'exercice du culte à *Tsin-tsin-houn*. L'Empereur lui-même écrivit le livre *ban*, dans lequel il expliqua notre doctrine d'une manière vraiment supérieure : il expliqua parfaitement bien les

[1] De 698 à 700, après J.-C.

[2] 712 après J.-C. L'esprit d'orgueil enfante, onze siècles plus tard, des théories telles qu'elles épouvantent même ceux qui ne croient à rien, l'héroïsme de l'ignorance est au comble. Tous élèvent des systèmes, bâtissent des doctrines, fabriquent des solutions sans trouver comme à Babel quelqu'un qui les aide dans l'édification de leurs tours. Tant de blasphèmes contre le sens commun ont mis la morale publique en péril et toutes les consciences dans le trouble et la confusion.

[3] La première année de *Tsuan-tzoun* doit être fixée à 714.

[4] 745 après J.-C.

passages mal compris. C'est alors que la charité et la vertu s'élevèrent semblables aux montagnes du Midi et se répandirent comme les eaux du grand Océan. C'est alors que la justice fleurit dans toute sa beauté et que la puissance de la vertu jeta de profondes racines; époque vraiment digne de fixer les regards de la postérité!

Sous le règne de *Tsou-tsou-ven-min* [1], la ville de *Lin* éleva des temples en l'honneur de notre culte; il en fut de même dans quatre autres villes. C'est par là que le suprême bonheur s'établit, que la grâce se répandit partout et que le véritable bonheur régna parmi les hommes.

L'empereur *Tsou-ven-ou* [2] coopéra à la propagation de la véritable doctrine et lui rendit les plus grands honneurs. Chaque année, la veille de Noël, il fit présent aux temples d'une grande quantité de cierges, comme symbole de sa conviction que ce jour-là s'opéra le salut du genre humain; et donnant à cette occasion de grands festins à la cour, il rendait de très-grands honneurs aux vrais croyans, ce qui activa la propagation de la véritable religion. D'ailleurs, cet empereur se réglait dans sa conduite sur les commandemens des saints pères, et la religion brilla de tout son éclat sous son règne.

L'empereur *Tschen-von-ou* [3] donna l'explication de passages obscurs: des *huit chapitres* du code des lois, il en forma neuf et les consolida par de nouvelles dispositions. Toute cette législation fut modelée sur les Écritures saintes, et alors personne ne fut plus empêché dans l'exercice du culte. Tout en observant les règles de la religion, il ne dérogea pas de la majesté de son rang, et était éloigné de toute hypocrisie. Doué d'une grande perfection, il était modeste et condescendant, plein de charité et de miséricorde: il tendait la main à l'homme malheureux et à chaque classe de ses sujets il conféra des droits.

Combien est grande la gloire de ces grands hommes qui n'avaient d'autre but que de corriger les erreurs et de mener leurs peuples au bonheur! Si les vents et les pluies ne paraissaient qu'au

[1] Il régna de 756 à 763.
[2] Il régna de 763 à 780.
[3] Il régna de 780 à 785.

moment nécessaire, si la paix régnait parmi les hommes, s'ils avaient une connaissance plus profonde de la nature, si les vivans pouvaient jouir de bonheur, et les morts des honneurs qui leur sont dus, si, enfin, chaque bonne résolution était couronnée de succès, notre sainte religion n'aurait rencontré aucun empêchement à sa propagation.

Le grand aumônier *Tsi-tsi* et le chef de la province *Houan-lou*, avec son collègue *Chi-da-dou-dsian*, remplissant une fonction à la cour, nous ont fait tenir des habits rouges. Lorsque le bruit se répandit que le prédicateur *Hi-si* jouissait de la paix et se trouvait disposé à la bienfaisance, tout le monde commença à vivre d'après la foi : et, de la ville éloignée de *Van-tchi*, un grand nombre de personnes vinrent habiter *I-chou-tian* [1].

Ce siècle était le siècle d'or pour la religion. Elle exerçait une grande influence sur les mœurs des peuples et avait une grande puissance à la cour. Les traces en sont visibles sur les tapisseries impériales.

Lorsque l'empereur *Tsou-tsoun* (le même que *Tsou-tsou-venmin* mentionné ci-dessus) envoya le général de son armée, *Djoun-djou-len*, nommé pour la première fois chef de l'armée du Nord, *Fen-yan-tsi*. Ce dernier se comportait de la meilleure manière avec ses soldats, et ne se distinguait par rien au milieu d'eux; il observait sévèrement la justice et gardait la discipline parmi les troupes, distribuait à ses soldats son propre traitement et des récompenses pécuniaires sans toucher au trésor à son profit. Ayant obtenu de l'empereur la terre de *Pou-li*, et ne pouvant y demeurer à cause de ses campagnes fréquentes; il fit construire une hôtellerie gratuite. Il restaurait les temples et élevait de nouvelles écoles, de la plus belle architecture. La doctrine orthodoxe reçut une nouvelle force et la charité embrasa tous les cœurs. Chaque année, les prédicateurs des quatre temples et les confesseurs de la foi se réunissaient dans un seul endroit pour y prier avec ferveur jusqu'à 50 jours [2]; ils conviaient les pauvres, les nourrissaient, leur donnaient des vêtemens, guérissaient les malades,

[1] La Chine.

[2] Vraisemblablement le grand carême.

ensevelissaient les morts, s'exerçaient en un mot dans la pratique de la vertu.

Ces saintes âmes m'étaient connues personnellement, et désirant célébrer leurs vertus, j'ai gravé leurs bienfaits sur cette pierre.

Ce monument est élevé dans les états de *Da-tan*, le 7 du premier mois de la deuxième année du gouvernement de *Djoun-chan* [1].

Voici maintenant la traduction de l'inscription syriaque, telle que la donne le P. Kircher, *Chine illustrée*, p. 58.

« L'an 1092 [2] selon les Grecs, *Isdabusaid* étant prêtre et vicaire de » l'évêque de la ville de *Cumbdam*, du royaume oriental, Milis, » prêtre de *Balah*, la ville de *Tahurstan*, a établi cette pierre, » étant pape, et il écrivit sur elle la religion de notre Rédempteur » et les prédications de nos pères, auprès des empereurs Chinois.

» *Adam*, diacre, fils d'*Isdabusaid*, vicaire de l'évêque.

» *Marsargis*, prêtre et vicaire de l'évêque.

» *Sbar Jésus* (l'espérance de Jésus), prêtre.

» *Gabriel*, prêtre, archidiacre et chef de la ville de *Cumbdam* et » *Disrag*.

» *Adam*, sous-diacre, vicaire de l'évêque, pape des Chinois.

» Dans les jours du père des pères, *Ananiesua*, patriarche ca- » tholique. »

Noms des missionnaires prêtres et évêques dont les noms sont gravés en langue syriaque sur les côtés et au bas de l'inscription, d'après le P. Kircher, *Chine illustrée*, p. 62 :

1er *Ordre :*

Aaron,	Sbar Jésus,
Pierre,	Jésuadad,
Job,	Luc,
Luc,	Constantin,
Matthieu,	Noé.
Jean,	

2e *Ordre :*

Atdaspha, *prêtre*,	Isaac, *prêtre*.
Jean, *Id.*	Siméon, *Id.*
Anusc, *Id.*	Isaac,
Marsargis, *Id.*	Joël.

[1] 781 ans après J.-C.

[2] Cet an 1092 de l'ère des Grecs, correspond à l'an 782 de Jésus-Christ.

3e *Ordre :*

Mar Juhanon, *évêque*,
Isaac, *prêtre*,
Joël, *Id.*
Mahet, *Id.*
Georges, *Id.*
Mahada Gunesph, *Id.*
Maschadad, *prêtre.*
André, *Id.*
André, *Id.*
David, *Id.*
Moïse, *Id.*

4e *Ordre :*

Isaac, *prêtre.*
Elie, *Id.*
Moïse, *Id.*
Abad Jésus, 1er *vicaire de l'évêque*,
Siméon, *prêtre*,
Gabriel,
Jean,
Siméon,
Isaac,
Jean.

5e *Ordre :*

Jacob, *prêtre*,
Marsargis, *prêtre et vicaire de l'évêque*,
Aggée, *archidiacre de la cité de Cunden*,
Paul, *prêtre*,
Siméon, *Id.*
Adam, *prêtre*,
Elie, *Id.*
Isaac, *Id.*
Jean, *Id.*
Jean, *Id.*
Siméon, *Id.*

6e *Ordre :*

Jacob, *prêtre*,
Abad Jésus, 1er *vicaire de l'évêque*,
Jesuadad, *Id.*
Jacob,
Jean,
Sub-chol-moran, *louange à N. S.*
Mar Joseph,
Siméon,
Ephrem,
Ananias,
Cyriaque,
Cus,
Amiun.

Ces nestoriens, appelés prêtres du *Ta-tsin*, furent proscrits l'an 845 de Jésus-Christ à l'instigation des bonzes des *Tao-ssé*, alors favorisés par l'empereur *Vou-tsong*.

Sous les *Yuen* ou *Mongols*, les chrétiens rentrèrent à la Chine.

Saint François-Xavier partit en 1552 pour y aller, mais il mourut à *San-cian*, sur les côtes de cet empire.

III• PARTIE.

QUELQUES DÉTAILS SUR L'ÉTAT ACTUEL DES CATHOLIQUES DE PÉKING.

Il ne reste aujourd'hui de l'église de Péking que 40,000 chrétiens [1] presque abandonnés et les tombes de ces courageux missionnaires, qui depuis 300 ans se sont succédé sur cette terre féconde en martyrs.

Les chrétiens de Péking ne vont point aux deux églises grecques qui appartiennent à la mission russe, ils se livrent à leur culte dans la solitude de leurs maisons.

La garde du cimetière des missionnaires catholiques est confiée à l'archimandrite de la mission de Russie.

Le cimetière catholique est en dehors des murs, près de la porte nord-ouest (*Si-tchi-men*), qui veut dire porte d'*Occident*, de la ville tartare. Le terrain et les constructions qui l'entourent ont été donnés au P. *Ricci* par l'empereur *Van-lié*.

Les murs sont entourés de tilleuls et de mûriers séculaires et contiennent trois enceintes principales; ils forment un carré équilatéral. La face qui regarde *Péking* est percée de deux grandes portes : l'une conduit aux habitations du gardien et du jardinier; ces habitations et les enclos qui en dépendent forment à peu près un tiers de toute l'enceinte.

L'autre porte conduit sous des berceaux de thuyas pleureurs à travers un enclos cultivé, et qui forme le deuxième tiers, à la troisième enceinte où sont placées les tombes.

Cette troisième enceinte est percée d'une porte principale et de chaque côté à quelque distance de deux portes de service. Lorsque la porte principale s'ouvre, on a devant soi une allée dallée en très-larges pierres qui conduit à un *calvaire* surmonté d'une magnifique *croix* en marbre blanc, dans une enceinte demi-circulaire

[1] Le professeur Kowalowski, qui pendant sa mission a trouvé un excellent accueil de la part des catholiques de Peking, pense que le nombre des catholiques s'élève à 40,000, à Péking seulement.

entourée d'une galerie en marbre gris; quatre degrés en marbre blanc y conduisent.

Vingt-deux tombes sont rangées de chaque côté de l'allée à égale distance les unes des autres. A quelques pas de ces premières tombes, qui sont toutes en marbre, sont rangées régulièrement 28 autres tombes également en marbre et abritées par des saules et des cyprès.

La première en haut de l'allée est celle du P. *Ricci*, le premier missionnaire en Chine.

De chacun des côtés de cette allée principale sont rangées les tombes des Pères *Ko* (Cibot), *Coronado*, *Magellaens*, *Torentio*, *Lombard*, *Seguira*, *Buglio*, du père *Adam Schal* qui fut si longtems en faveur à la cour de Péking et qui mourut le 15 août 1666. Sa sépulture vraiment royale a été érigée aux frais de l'illustre empereur *Kang-hi*. Plus bas les tombes des pères *Lefaure*, *Cataneo*, *Roger*, *Jean de Rocca*, *Brancati*, *Koffler*.

Ici repose le P. *Verbiest*; l'inscription du monument qui lui a été consacré a été composée par l'empereur *Van-lié*.

Le P. *Fontaney*, ancien professeur à Louis-le-Grand, raconte ainsi les funérailles qui furent faites au savant P. Verbiest dans une lettre adressée [1] au P. Lachaise, confesseur du roi.

« Les obsèques du P. Verbiest se firent le 11 mars 1688 (il était mort le 28 janvier précédent); nous y assistâmes et voici l'ordre qu'on garda en cette cérémonie : Les mandarins que l'Empereur avait envoyés pour honorer cet illustre défunt, étant arrivés sur les 7 heures du matin, nous nous rendîmes dans la salle où le corps du père était enfermé dans son cercueil, — les cercueils de la Chine sont grands et d'un bois précieux épais de 3 ou 4 pouces, vernissés et dorés par dehors, mais fermés avec un soin extraordinaire pour empêcher l'air d'y pénétrer; — on porta le cercueil dans la rue et on le posa sur un brancard, au milieu d'une espèce de dôme richement couvert et soutenu de 4 colonnes. Les colonnes étaient revêtues d'ornemens de soie blanche (couleur de deuil à la Chine) et d'une colonne à l'autre pendaient plusieurs festons de soie de diverses autres couleurs, ce qui faisait un très-bel effet. Le brancard

[1] *Lettres édifiantes*, t. XVII, p. 257. Edit. 1783.

était attaché sur deux mâts d'un pied de diamètre et d'une longueur proportionnée à leur grosseur, que 60 ou 80 hommes rangés des deux côtés doivent porter sur leurs épaules. Le Père supérieur, accompagné de tous les Jésuites de Péking, se mit à genoux devant le corps au milieu de la rue. Nous fîmes trois profondes inclinations jusqu'à terre pendant que les chrétiens qui étaient présens à cette triste cérémonie fondaient en larmes et jetaient des cris capables d'attendrir les plus insensibles, la marche commença ensuite dans cet ordre :

» On voyait d'abord un tableau de 25 pieds de haut sur 4 de large, orné de festons de soie dont le fond était d'un taffetas rouge, sur lequel le nom et la dignité du P. Verbiest étaient écrits en chinois en gros caractères d'or.

» Cette machine, que plusieurs hommes soutenaient en l'air, était précédée par une troupe de joueurs d'instrumens et suivie d'une autre troupe qui portait des étendards, des festons et des banderolles. La croix paraissait ensuite dans une grande niche ornée de colonnes et de divers ouvrages de soie; plusieurs chrétiens suivaient: les uns avec des étendards comme les premiers, et les autres le cierge à la main.

» Ils marchaient deux à deux au milieu des vastes rues de Péking, avec une modestie que les infidèles admiraient. On voyait après, dans une niche, l'image de la Sainte Vierge et de l'Enfant-Jésus tenant le globe du monde en sa main. Les chrétiens qui suivaient avaient aussi à la main des cierges ou des étendards comme ceux qui précédaient.

» Un tableau de l'Ange gardien venait encore accompagné de la même manière, suivi du portrait du P. Verbiest, qu'on portait avec tous les symboles qui convenaient aux charges dont l'empereur l'avait honoré. Nous paraissions immédiatement après avec nos habits de deuil qui sont blancs à la Chine, et d'espace en espace nous marquions la tristesse dont nous étions pénétrés par des sanglots réitérés selon la coutume du pays. Le corps du P. Verbiest était accompagné des mandarins que l'empereur avait nommés pour honorer la mémoire de ce célèbre missionnaire. Ils étaient tous à cheval; le premier était le beau-père de l'empereur,

le second son premier capitaine des gardes, le troisième un de ses gentilshommes, et d'autres moins qualifiés.

» Toute cette marche, qui se fit avec un bel ordre et une grande modestie, était fermée par 50 cavaliers. Les rues étaient bordées des deux côtés d'un peuple infini, qui gardait un profond silence en nous voyant passer.

» Quand nous fûmes arrivés à la porte du cimetière, nous nous mîmes tous à genoux, devant le corps, au milieu du chemin et nous fîmes trois fois la même inclination. Les pleurs des assistans recommencèrent. On porta le corps auprès du lieu où il devait être inhumé; on y avait préparé un autel sur lequel était la croix avec des cierges; le père supérieur prit alors un surplis, récita les prières et fit les encensemens ordinaires marqués dans le rituel. Nous nous prosternâmes encore trois fois devant le cercueil, qu'on détacha du brancard pour le mettre en terre. Ce fut alors que les cris des assistans redoublèrent, mais avec tant de violence qu'il n'était pas possible de retenir ses larmes.

» La fosse était une espèce de caveau profond de 6 pieds, long de 7 et large de 5. Il était paré et revêtu de briques de tous côtés, en forme de muraille. Le cercueil fut placé au milieu sur deux tréteaux de briques, hauts d'environ 1 pied; on éleva ensuite la muraille du caveau jusqu'à la hauteur de 6 ou 7 pieds et on les termina en voûte avec une croix au-dessus.

» Enfin, à quelques pieds de distance du tombeau, on plaça une pièce de marbre blanc de 6 pieds de haut, en comprenant la base et le chapiteau sur lequel étaient écrits en chinois et en latin, le nom, l'âge et le pays du défunt, l'année de sa mort et le tems qu'il avait vécu à la Chine.

» Toutes ces choses accomplies, le beau-père de l'Empereur s'exprima en ces termes :

» Le P. Verbiest a rendu de grands services à l'État; Sa Ma-
» jesté qui en est très-persuadée, m'a aujourd'hui envoyé avec ces
» seigneurs pour en rendre un témoignage public, afin que tout
» le monde sache l'affection singulière qu'elle a toujours eue pour
» sa personne et la douleur qu'elle a de sa mort [1]. »

[1] Voir aussi du Halde, t. IV, p. 183.

» Le P. *Pereyra* répondit :

» C'est moins notre douleur que l'extrême bonté de l'empereur qui nous empêche de parler. Est-il possible, Seigneur, que ce grand prince traite des étrangers comme s'ils avaient l'honneur de lui appartenir? Non content de prendre soin de notre santé, de notre réputation et de notre vie, il honore même notre mort par ses éloges, par ses libéralités et par la présence des plus grands seigneurs de la cour, et ce qu'on ne saurait assez estimer, par sa douleur; pouvons-nous répondre à tant de faveurs! Ce que nous supplions de lui dire, c'est que nous pleurons aujourd'hui, parce que nos larmes peuvent bien faire connaître la grandeur de notre affliction; mais que nous n'osons parler, parce que nos paroles ne peuvent pas exprimer tout ce que nous sentons de reconnaissance. »

Non loin du mausolée du P. *Verbiest*, sont les tombes du P. *Bouvet*, du P. *Fontaney*, dont nous venons de citer une lettre, du P. *Gerbillon*, du P. *Cibot* (Pierre-Martial), né à Limoges, en 1727, celle de Jaeques-François-Dieudonné-Marie *D'Ollières*[1], né à Longuion, fils de Pierre D'Ollières, substitut du procureur général de Lorraine, mort à Péking, le 24 décembre 1780; celle d'un autre Lorrain, Colas, né à Thionville; les tombes du P. *Kegler* (médecin), du P. *Rhoda*, mort le 10 mars 1715.

Ces missionnaires avaient quitté la France à quelque tems les uns des autres, — la même terre les réunit. Les uns s'étaient embarqués à Brest, en 1685, sur le vaisseau qui portait M. de Chaumont, ambassadeur du roi de France près du roi de Siam; les autres, sur l'*Amphitrite*, le premier vaisseau de la marine française qui fût venu dans les mers de la Chine.

Le P. Fontaney était professeur de mathématiques au collége Louis-le-Grand. Colbert l'avait, avec la permission du roi, autorisé à aller en Chine. Il l'avait appelé avant son départ, avec Cassini, pour lui faire connaître les intentions de Louis XIV. « La » science, lui dit le ministre, ne méritait pas que vous preniez la » peine de passer les mers et de vous réduire à vivre dans un autre » monde, éloigné de votre patrie et de vos amis; mais comme le dé-

[1] *Lettre* du P. Bourg à M. D'Ollières, curé de Lezi. *Lettres édif.*, t. XVII, p. 486, 626. *Lettre* du P. Parennin, t. XVIII, p. 341.

» sir de convertir les infidèles et de gagner des âmes à Jésus-Christ, » porte souvent vos pères à entreprendre de pareils voyages, je » souhaiterais qu'ils se servissent de l'occasion et que dans les tems » qu'ils ne sont pas si occupés à la prédication de l'Évangile, ils » fissent sur les lieux quantité d'observations qui nous manquent » pour la perfection des sciences et des arts. »

A peine ces savans missionnaires furent-ils arrivés à la Chine, que l'empereur pria le P. *Intorcetta* de les appeler à la cour ; il ajouta : Ceux qui sauront les mathématiques resteront près de moi.

Ils vinrent tous à Péking ; — ils y étaient depuis peu de tems, lorsque l'empereur envoya le P. *Gerbillon* avec son plénipotentiaire, pour traiter de la paix avec le tzar. Il fut si satisfait du résultat de la mission, qu'il gratifia les PP. d'un vaste emplacement dans la première enceinte du palais (*Houang-tchoung*), pour la construction d'une église magnifique [1]. Il nomma quatre architectes du tribunal des édifices et deux mandarins pour présider à l'ouvrage, et donna cent taëls et les matériaux.

Louis XIV fit présent, de son côté, à cette église d'une magnifique argenterie.

On voyait dans cette église les portraits du roi et des princes de France, et une quantité de gravures qui faisaient connaître la magnificence de la cour de Versailles.

L'église, qui, depuis a été rasée (*Peï-thang*), avait 75 pieds de longueur, 33 de largeur et 30 de hauteur ; — les piédestaux des colonnes étaient de marbre blanc, les corniches en dorure. Chacun des côtés était percé de 6 fenêtres. — *Gherardini*, peintre italien, que le P. *Bouvet* avait amené d'Italie, avait peint l'ornementation et le plafond où était représenté l'Éternel, au milieu d'un groupe d'anges et tenant le globe du monde dans sa main.

L'autel était resplendissant d'argent et d'or, de riches ornemens donnés par Louis XIV. Comme l'église était plus haute que tous les édifices environnans, les mandarins en témoignèrent leur mécontentement à l'empereur, qui leur répondit : « C'est par mon » ordre que cet édifice a été ainsi élevé. »

[1] On lisait sur le fronton Tien - tchu - tang - tchi-kien, — Temple du Seigneur du ciel, bâti par ordre de l'empereur.

Ce fut le 7 décembre 1702, que le P. *Grimaldi* la bénit ; la messe fut célébrée par le P. *Gerbillon*. On baptisa ce jour-là un grand nombre de catéchumènes.

Ce fut quelque tems après que s'élevèrent les contestations si regrettables sur le *Tien* et le *Chang-ty*, c'est-à-dire le *ciel matériel* et le *souverain seigneur*, et que M. de Tournon, légat apostolique, vint pour les apaiser en fixant le terme consacré par un précepte apostolique, exprimant le vrai Dieu par les mots *Tien-tchu* (*Seigneur du ciel*).

Mais l'empereur *Kang-hi* mourait le 20 décembre 1722, et son successeur publia, le 17 février 1723, un édit contre les chrétiens à propos de leurs contestations. Trois cents églises furent détruites, et 300,000 chrétiens destitués de pasteurs.

Après les tombes des PP. *Gerbillon*, *Bouvet* et *Fontaney*, on voit celle d'un seigneur chinois, de la cour, converti au christianisme, qui se nommait *Yu* et celle de sa femme *Candide*, qui consacra sa fortune à bâtir des églises; — elle en avait fait construire 30 et 45 oratoires; celle du P. *Parennin*, l'un des plus savans hommes de son tems, mort le 24 septembre 1741, à 77 ans; celle du non moins savant P. *Gaubil*, mort le 24 juillet 1759, né à Gaillac, le 4 juillet 1689.

Voici des tombes dont les dates sont plus récentes : ce sont celles de MM. *de la Torre*, mort le 29 avril 1785, de *Marchini*, du P. *Castiglione*, d'un chrétien chinois nommé *Antoine*, de l'abbé *Simonelli*, de M. *Descouvrières*, procureur des missions étrangères, du P. *Gau*, évêque de Péking, mort en 1825; du P. *Ribeira*, portugais, employé à l'Académie d'astronomie, dernier supérieur du couvent du Midi; du P. *Fereira*, le dernier de ces hommes apostoliques qui honorèrent leurs nations par leur saint dévouement, leur savoir, leurs talens et leurs vertus.

Depuis 1829, les chants des morts ont cessé de retentir dans cette enceinte funèbre, — aucune nouvelle tombe ne s'est ouverte, — les pas d'un pauvre jardinier chinois troublent seuls le silence de cet enclos sacré, où reposent à quatre mille lieues de nobles en-

fans de France dont le cœur était ouvert aux grandes aspirations de l'humanité.

On dit que deux missionnaires, Mgr de *Vérolles* et Mgr de *Mouly*, ont passé dans ces derniers tems à Péking, sous les vêtemens de pauvres chinois; ont-ils pu pénétrer, sans éveiller l'attention, dans ce cimetière et prier sur ces tombes illustres pour y puiser la force de soutenir la chrétienté chancelante de Péking?

M. de *Guignes* a grande raison de dire dans son *voyage* dans la capitale de cet Empire :

« Quant à la mission de Péking, les faits parlent assez en faveur » de son utilité, et il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître » combien il est important que nous en ayons une autorisée dans » cette capitale. Un pareil établissement serait acheté au poids de » l'or par une nation rivale; elle donnerait tout au monde pour » pouvoir l'employer à son gré.

» Tant que la Chine restera fermée pour les Européens, la na- » tion qui conservera quelques individus à Péking, doit s'estimer » très-heureuse. Par eux, elle peut savoir, elle peut empêcher, elle » peut tout entreprendre. Je parle d'après des faits connus, mais » dont les détails ne peuvent être divulgués. Il est donc de la der- » nière importance, de la saine politique, que le gouvernement fran- » çais vienne au secours des missionnaires, et qu'il protége ces » hommes vraiment respectables. »

« Le peuple chinois est facile à éveiller aux sentiments chré- » tiens, dit *Stauton*, le système patriarcal a continué d'être suivi » par tous les individus des générations successives, vivant toujours » sous les vieillards de leurs familles. La prudence et l'expérience » de ces vieillards, en dirigeant les intérêts de leurs enfans, tend » à détourner d'eux les funestes conséquences des événemens qui » pourraient provoquer le mécontentement,—le sentiment naturel » de respect pour l'âge réuni à l'affection qu'inspirent les parens, » s'enracinant de bonne heure et se fortifiant par l'idée des services » reçus chaque jour, lie les âmes d'une manière plus douce. »

L'art de l'imprimerie, pratiqué dès les premiers tems de l'Empire, a répandu universellement et établi dans tous les rangs, des

principes de justice invariables et des règles de morale qui sont autant de barrières contre la fougue des passions humaines.

La sobriété des Chinois et leur éloignement pour toute espèce d'excès les rend propres à suivre les saintes pratiques du culte catholique[1].

« L'apostolat de la Chine, comme le remarque *M. Huc*, est plu-» tôt un ministère de conservation que de conquête, et il suffira » de l'apparition officielle d'un prêtre catholique pour rallier tous » les chrétiens de la capitale. »

Cette mission appartient de droit aux Français[2]. Le clergé de

[1] Pendant la persécution de 1805 on voulut les obliger à fouler la croix et à abjurer. On découvrit à Péking, parmi les seigneurs du sang impérial et parmi les mandarins, plusieurs milliers de personnes qui avaient embrassé la religion chrétienne. L'empereur déploya toute sa colère contre les membres de sa famille.

Il nomma une commission spéciale composée du directeur général de la police de Péking (*Ti-tou*) prince du sang, et du président du département des affaires criminelles. Il commanda d'emprisonner tous ceux qui refuseraient d'abjurer le christianisme et de leur faire subir la torture la plus cruelle, après les avoir dépouillés de leur rang et de leur fortune, de les battre sur les joues et sur les cuisses, de leur faire allonger les oreilles, de leur faire des incisions sous la plante des pieds, et après y avoir fait mettre du crin de cheval haché, de fermer les plaies au moyen d'un cataplasme et de les cacheter, etc.

La plupart restèrent fidèles à leur croyance. Les quatre couvens catholiques furent anéantis.

[2] En 1848 la mission de la Chine comptait 315,000 chrétiens chinois, 84 missionnaires européens, 135 prêtres chinois, 14 séminaires et colléges, 326 chapelles et églises. Des sœurs de charité sont parties récemment pour compléter l'œuvre chrétienne.

Les prélats sont :

A *Macao*,	Mgr Jérôme de Matta.
Au *Fo-king*,	*Id.* de Carpena.
Au *Kiang-nan*,	*Id.* Maresca.
Au *Hou-kouang*,	*Id.* Rizzolati.
Au *Chen-si*,	*Id.* de Donato.
Au *Chan-si*,	*Id.* de Moretta.

France, par son mérite, y aurait des droits incontestables, s'il ne suffisait pas de croire au Christ et d'avoir toujours présent à la pensée son sacrifice et sa mort douloureuse pour être doué de tout mérite. Mais c'est que le clergé de France a l'incomparable avantage de compter plus de martyrs dans son sein, et d'avoir humecté le plus la terre de Chine d'un sang abondant et précieux. Elle compte *soixante-dix vénérables* dans l'espace de peu d'années. Qui n'a présent à la mémoire le supplice du vénérable Pierre *Tuy*, en 1833, d'Isidore *Gagelin*[1], étranglé, de *Marchand*, condamné aux 100 plaies, et expirant à la 45e, c'est-à-dire au 45e lambeau de chair qui lui était arraché avec des tenailles; du sublime évêque

A destination pour *Péking*,	Mgr Mouly.
Tartarie Mongole,	*Id.* Duguin,
Honan,	*Id.* Baldus.
Che-kiang,	*Id.* Gavaissiana.
Kiang-si,	*Id.* Larribe.
Au *Su-tchuen*,	*Id.* Perrocheau.
Yun-nan,	*Id.* Ponsot.
Kouey-tcheou,	*Id.* Desflèches.
Lao-tong,	*Id.* Verroles.

[1] Isidore Gagelin, du diocèse de Poitiers, prêtre des Missions-Etrangères, martyr le 20 septembre 1837, écrivait cette lettre à ses parens, au moment de son exécution :

« Mon cher père et ma chère mère,

» Mon sang a déjà coulé dans les tourmens et doit couler encore deux ou trois fois avant que je n'aie les quatre membres et la tête coupés. La pensée de la peine que vous ressentirez quand vous lirez ces détails, m'a déjà fait verser des larmes. Mais aussi la pensée que je serai dans le ciel à intercéder pour vous quand vous lirez cette lettre m'a consolé. Ne plaignez pas le jour de ma mort, il sera le plus heureux de ma vie, puisqu'il mettra un terme à mes souffrances et fera commencer mon bonheur. Mes tourmens ne sont même pas absolument insupportables, on ne me frappe de nouveau sur les reins que lorsque les premières blessures sont cicatrisées. Je ne serai point tiraillé, ni déchiré comme M. Marchand, et, en supposant qu'on me coupe les quatre membres, quatre hommes le feront à la fois et un cinquième coupera ma tête. Je n'aurai donc pas beaucoup à souffrir. Ainsi consolez-vous, dans peu mes souffrances seront terminées et je serai à vous attendre au ciel! »

20 septembre 1837.

Bories[1], refusant au bourreau les quelques aumônes qu'il réservait aux pauvres, et soumis, pour ce refus, à une plus cruelle agonie sous les coups d'une hache émoussée!

Le martyre de *du Cornay*, dont les bourreaux burent le sang et mangèrent le cœur, disant dans cette sacrilége anthropophagie que ce sang et ce cœur leur donneraient le courage de cette admirable victime.

Le 1er mai 1854, le vénérable *Schœffer* subissait la mort la plus cruelle, et cette année même, le jeune *Bonnard* rendait glorieusement son âme à Dieu dans les tortures les plus horribles; et son corps était jeté au fond des flots[2].

Ce saint exemple était suivi par les chrétiens chinois qui subissaient courageusement le martyre, à l'exemple de leurs dignes pasteurs et de leurs apôtres.

Que ce sang fumant apaise l'Éternel; que le parfum de ces sacrifices se répande et adoucisse les cœurs!... La terre civilisée est bien étroite!

Partout on rencontre les grandeurs de Dieu, et dans peu d'endroits celles des hommes!

Comme ces saints missionnaires, j'ai foulé les abîmes des mers et bravé leurs tempêtes écumeuses. J'ai suivi le courant de ces fleuves rapides qui vous portent à des horizons ignorés.

Comme eux, j'ai traversé des solitudes torrides dont les ondulations mouvantes effraient le voyageur. J'ai vu se dresser dans les airs ces montagnes de sables brûlans que le Simoun fait voler devant lui.

Les effets resplendissants du mirage sous un ciel d'azur et d'or ont reflété à mes yeux des lacs, des villes et des forêts suspendus aux nuages. J'ai entendu les harmonies nocturnes des tropiques où tout chante et murmure sur les eaux, sur la terre et dans le sanctuaire des forêts.

[1] Evêque d'Acanthe, du diocèse de Tulle, né au moulin de Cots en 1808, exécuté le 24 novembre 1838.

[2] Les chrétiens l'ont retiré peu après, et les honneurs funèbres lui ont été rendus avec les pompes de la religion.

Comme eux, j'ai affronté des déserts de neige qui conduisent aux pôles de la terre où le bruit cesse, où s'arrête la vie.

J'ai vu pendant des nuits sans fin se condenser à l'horizon ces feux fantastiques qui semblent indiquer la courbure du monde qu'ils embrassent dans les immensités de leur foyer, puis monter en rayonnant dans les profondeurs du ciel pour en effacer les étoiles.

J'ai gravi, en rampant, la crête de ces montagnes qui paraissent soutenir les cieux et qui retiennent dans leurs arêtes de granit les terres et les eaux.

Descendu dans les catacombes des mines, il m'a semblé entendre les derniers bruits du chaos au milieu de sources brûlantes et de métaux en fusion. Partout éclate la grandeur du Maître des mondes, partout se montre l'infirmité humaine.

Il n'y a de grand parmi ces générations qui courent à l'océan de la tombe, que ceux qui, élevant au dessus d'eux le saint livre de l'Evangile, donné par le ciel à la terre comme seul instrument de civilisation, toujours prêts au sacrifice et au dévouement, et fiers de la liberté que leur donnent leurs vertus, croient, aiment et meurent pour leurs semblables.

C. Marchal, de Lunéville.
Auteur d'un Voyage aux mines d'or du Sénégal, etc... [1].

[1] Traduit en anglais et en russe dans les annales de la Société impériale de géographie de Russie, 1851.

Polémique catholique.

VÉRITABLE

ÉTAT DE LA QUESTION TRADITIONNELLE.

Nous nous sommes assez souvent expliqué sur ce que nous pensions de la Raison et de ses droits, de sa force et de sa compétence. Nous l'avons fait principalement dans notre cahier de septembre dernier (t. VI, p. 239 et 240), où encore nous ne faisions que résumer ce que nous avions dit plus longuement dans nos tomes XI, p. 440, et répété déjà tome II, p. 61). Nous y disions, sur la force de la Raison : « Nous soutenons que l'homme ne s'est pas *inventé* » pour lui-même ce qu'il doit croire et ce qu'il doit faire. *A part* » *ces deux points*, nous laissons à la Raison toutes ses forces et toutes » ses prérogatives. »

Malgré ces déclarations réitérées, nos adversaires n'ont jamais voulu entrer dans cette discussion; ils n'ont jamais consenti à citer seulement nos paroles et à les discuter paragraphe par paragraphe; ils ont pris par-ci et par-là des phrases qu'ils ont tronquées et desquelles ils ont tiré des conclusions arbitraires. Quant aux chapitres où nous traitions *ex professo* de cette matière, ils les ont prudemment évités.

Nous ne pouvons rien faire contre ce procédé. Libre à eux d'esquiver la question. Nous en appelons seulement aux hommes de bon sens.

Mais il est un point que nous tenons à constater ici, c'est que, en ce qui concerne la réforme ou l'amélioration que nous désirons introduire dans la Philosophie, il s'agit pour nous d'attirer l'attention du professeur, non pas tant sur la *force de la Raison* que sur *son origine*, non pas tant sur ce qu'elle peut faire que sur la *manière dont elle a appris ce qu'elle sait*. Il s'agit de savoir si jamais elle a été *seule*, livrée à ses *propres* forces; si son état *naturel* est

un état *isolé et sauvage*, ou si c'est un état *social et civilisé :* voilà la question.

Or, sur cela, nous soutenons que l'état naturel de l'homme étant l'état social, il s'ensuit qu'il a toujours été élevé et instruit par un autre; que cet autre lui a appris une langue, et avec cette langue les premières notions de dogme et de morale qu'il a eues.

Voilà le fait que nous voulons établir, fait qui s'accorde avec l'expérience journalière, et qui, en théorie, est complétement approuvé par saint Thomas et par le P. Perrone, dont nous avons souvent cité les textes.

Quant à savoir si l'homme EUT PU, avec ses *seules forces*, arriver à la connaissance de Dieu, etc., etc., cette question nous a paru être identique à celle-ci : L'homme créé dans un état non-social, non-naturel, *aurait-il pu*, etc., etc.; et nous avons déclaré ne pas vouloir nous en occuper; nous parlons de l'homme actuel et non de l'homme possible.

Cette recherche, ou plutôt cette théorie sur l'homme, n'ôte rien aux démonstrations de l'existence de Dieu, données par les pères et les docteurs catholiques, qui ont toujours pris l'homme dans l'état social, et avec toutes ses connaissances, sans rechercher attentivement d'où elles lui venaient. Ces démonstrations, nous les adoptons, mais nous voulons eu outre examiner la véritable origine de nos connaissances. Cette recherche est nécessaire en ce moment, où les Rationalistes veulent trouver le dogme et la morale dans l'homme, et ont créé ainsi une religion dite naturelle, qu'ils veulent mettre à la place de la religion révélée.

Notre théorie renverse seulement celle qui dit que la Raison humaine est un écoulement de la lumière et de la substance de Dieu, une participation de la raison divine, etc., etc., etc.

Voilà notre pensée.

Au reste, nous avouons que ces questions sont très-graves; voilà pourquoi nous les avons toujours soumises à l'autorité compétente, qui, seule, peut les autoriser définitivement ou les proscrire.

Aussi, nos lecteurs doivent être rassurés sur notre orthodoxie; outre les déclarations faites si souvent dans nos *Annales*, et que nous réitérons dans ce moment-ci en rétractant tout ce qui pour-

rait être opposé à la vérité catholique, nous avons encore récemment déposé, entre les mains de Son Excellence Mgr le Nonce de Sa Sainteté, à Paris, la déclaration suivante :

« Je proteste contre les extraits donnés par l'*Ami de la Religion* » et quelques autres adversaires; mais je me confie complétement à » la science, au discernement et à l'autorité pontificale de la Sacrée » Congrégation de l'Index. C'est à elle que je demande direction » et correction, et je corrigerai et changerai tout ce qu'elle croira » devoir changer et corriger. »

On ne peut s'égarer quand on pense de la sorte. Que ceux qui s'élèvent contre nous, et qui nous attaquent ou ouvertement dans leurs journaux, ou clandestinement dans les *mémoires* qu'ils font contre le Souverain Pontife, fassent comme nous, et tous les esprits seront bientôt d'accord.

A. Bonnetty.

AVIS A NOS LECTEURS.

Depuis notre dernier cahier, les discussions philosophiques, théologiques et hiérarchiques ont pris des dimensions immenses, et que personne n'aurait pu prévoir. Les *Annales* recueillent soigneusement tous les actes concernant ces questions dont elles feront connaître consciencieusement les diverses phases; mais comme les derniers de ces actes *sont datés du mois de mars*, ce n'est que dans le cahier du mois de mars (qui va suivre celui-ci) qu'elles en feront mention.

PARIS. — TYP. DE H. VRAYET DE SURCY ET Cᵉ, RUE DE SÈVRES, 37.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 39. — Mars 1853.

Hiérarchie catholique.

ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE PIE IX

DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 7 MARS 1853

SUR

LE CONCORDAT CONCLU AVEC LE ROI DE HOLLANDE ET DE BRABANT, ET AVEC LA RÉPUBLIQUE DE COSTA-RICCA, DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Vénérables Frères,

Il a plu au Père des miséricordes, au Dieu de toute consolation, de donner à Nos angoisses si douloureuses un grand adoucissement, et Nous avons voulu vous le faire partager, sans aucun retard, certain, Vénérables Frères, que votre joie sera égale à la Nôtre. Nous vous annonçons donc que par une grâce singulière de la clémence divine, le jour si désiré vient de luire où Nous pouvons rétablir dans *le royaume florissant de la Hollande et du Brabant la hiérarchie ordinaire des Évêques selon les règles communes de l'Église*, et pourvoir ainsi de la manière la plus efficace au salut et à la prospérité de cette partie bien-aimée du troupeau du Seigneur. Personne de vous n'ignore, Vénérables Frères, quelle a été, depuis les premiers siècles de la religion chrétienne, la situation de ces contrées, et comment, dans le 7e siècle, par les soins de saint Willibrod, si illustre par ses vertus apostoliques, et de ses compagnons dans le saint ministère, ces peuples reçurent et apprirent la reli-

gion divine et la doctrine du Christ Notre-Seigneur, dont les progrès furent tels que, peu après, notre prédécesseur, saint Sergius Ier, crut devoir ériger le siége épiscopal d'Utrecht et en donner à Willibrod lui-même la charge et le gouvernement. Vous savez aussi avec quel soin, quelle persévérance, quelle application le même saint Willibrod, et saint Boniface, qui mérita le titre glorieux d'Apôtre de la Germanie, et dans les tems postérieurs d'autres Evêques, dont plusieurs sont inscrits au catalogue des saints, s'efforcèrent de propager chaque jour de plus en plus la foi catholique dans ces mêmes régions, ne reculant devant aucun danger pour l'inculquer aux habitants de ces contrées et pour les maintenir dans l'observance de ces saints préceptes. Par le secours de la grâce divine, notre sainte religion y prit une telle consistance, de tels accroissements et y devint si florissante, qu'en 1559 Notre prédécesseur Paul IV, d'illustre mémoire, crut devoir investir, par ses lettres apostoliques, le siége épiscopal d'Utrecht, du titre et des droits et priviléges d'église métropolitaine, et ériger cinq autres siéges épiscopaux comme suffragants de cette église archiépiscopale.

Et plût à Dieu que l'homme ennemi n'eût jamais semé la zizanie dans cette partie si aimée du champ du Seigneur, qui, heureusement cultivée, devait produire des fruits de jour en jour plus abondants et plus beaux! Plût à Dieu que jamais au sein de ces peuples fidèles n'eussent fait irruption les ennemis de la religion catholique, s'efforçant par tous les moyens de les arracher de ses bras! Nous ne voulons pas rappeler ici les perturbations à jamais déplorables de cette époque et les maux si grands et si connus par suite desquels, au souverain détriment des fidèles, ces églises si florissantes furent misérablement abattues et ruinées. Vous savez comment les pontifes romains, dont la vigilance pastorale ne néglige jamais ce que réclament les périls extrêmes des membres souffrants du Christ, tentèrent tout ce qu'il était possible de tenter pour porter secours à ces églises affligées et pour détourner les terribles calamités qui y opprimaient les fidèles. Il n'est donc pas nécessaire de vous rappeler par quels soins paternels, avec quelle sagesse et quelle prévoyance Grégoire XIII, Clément VIII, Alexan-

dre VII, Clément IX, Innocent XII, Benoît XIII, Benoît XIV et Nos autres prédécesseurs ont travaillé, sans interruption, à secourir les catholiques de la Hollande et du Brabant, à faire revivre ces églises et à leur rendre leur ancien éclat. Toutes ces choses vous sont parfaitement connues, Vénérables Frères. Vous savez aussi avec quelle sollicitude Notre prédécesseur Grégoire XVI, d'illustre mémoire, employa tous ses soins à régler dans ces contrées d'une manière de plus en plus favorable les affaires de la religion et à y constituer la discipline ecclésiastique. Le sérénissime Roi favorisant son action, il établit beaucoup de choses en ce pays avec autant de sagesse que de prévoyance; mais quoiqu'il eût toujours présent à la pensée le rétablissement si désiré de la hiérarchie épiscopale, il ne crut pas que les circonstances lui permissent de presser cette affaire et se contenta d'augmenter dans le Brabant le nombre des Vicaires apostoliques revêtus de la dignité épiscopale.

Nous éprouvons donc une grande joie en voyant que, malgré notre indignité, la divine clémence semble Nous avoir réservé l'accomplissement d'un projet que nos prédécesseurs ont préparé avec tant de zèle et avec tant de peine. Depuis que par le jugement impénétrable de Dieu Nous avons été élevé à cette Chaire sublime du Prince des Apôtres, Nous avons, avec la plus grande ardeur et la plus vive sollicitude, appliqué Nos soins et Nos pensées aux affaires ecclésiastiques de ce royaume. Comme l'exigeait la charge de Notre ministère apostolique et l'amour particulier que Nous portons aux fidèles de ce pays, Nous n'avons rien eu plus à cœur que de faire tout ce qui pouvait procurer leur bien et celui de Notre religion très-sainte. C'est pourquoi notre âme a été remplie d'une consolation ineffable lorsque Nous avons vu arriver le tems si désiré où, au grand avantage des affaires catholiques et des fidèles de ces contrées, il devenait possible d'y rétablir la hiérarchie épiscopale conformément aux règles communes de l'Église. Nous avons reconnu, en effet, que dans ce royaume la religion catholique progressait chaque jour par la grâce de Dieu; que le nombre déjà si considérable des catholiques qui l'habitent y augmentait encore, que le Sérénissime Roi y était plein de bienveillance pour ses sujets catholiques; qu'enfin chaque jour s'amoindrissaient les obsta-

cles qui s'opposaient autrefois au bien de Notre religion et qui finiront par disparaître tout à fait; l'esprit d'équité et de justice dont sont animés ceux qui gèrent et administrent les affaires de ce gouvernement m'en donne la confiance. Ajoutons, Vénérables Frères, que non-seulement les vicaires apostoliques, mais encore tout le clergé et un grand nombre de laïques de toute condition, Nous ont adressé des prières réitérées pour obtenir ce rétablissement de la hiérarchie épiscopale. Vous comprenez, Vénérables Frères, avec quelle joie Nous les avons reçues, ayant depuis si longtems mis tous Nos soins, toutes Nos sollicitudes, tout Notre zèle, toute Notre application à disposer les choses pour atteindre cette heureuse issue. C'est pourquoi, après avoir pris les conseils de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, de la Congrégation de la Propagande, que Nous avions chargés d'examiner cette grave affaire, rien ne pouvait Nous être plus agréable et plus doux que de rétablir selon Nos désirs la hiérarchie épiscopale dans la Hollande et le Brabant. Nous avons donc ramené dans ce royaume le régime ecclésiastique à la forme qu'il a chez les autres nations les plus civilisées, et où aucune raison particulière n'exige le ministère extraordinaire des Vicaires Apostoliques. Y instituant une province ecclésiastique, Nous avons décrété que cinq siéges épiscopaux y seraient dès à présent érigés, savoir : Utrecht, Harlem, Bois-le-Duc, Breda, Ruremonde. Et Nous rappelant un passé illustre et les monuments du siége d'Utrecht, qui, ainsi que Nous l'avons dit, fut investi par Paul IV, notre prédécesseur, des honneurs et priviléges de l'archiépiscopat; considérant en outre l'utilité plus grande de notre religion très-sainte et les nécessités des circonstances, Nous n'avons pas hésité à rétablir le siége d'Utrecht dans son ancienne dignité d'Église métropolitaine, lui donnant pour suffragants les quatre autres siéges épiscopaux. Voilà, Vénérables Frères, ce que Nous avons cru devoir vous dire brièvement et sommairement du rétablissement de la hiérarchie épiscopale, accompli à la grande joie de Notre âme dans la Hollande et le Brabant; mais Nous avons donné ordre que Nos lettres apostoliques rendues à ce sujet vous soient communiquées, afin que vous puis-

siez avoir une plus entière et plus pleine connaissance de tout ce qui touche à cette affaire.

Nous ne doutons pas non plus que vous n'appreniez, avec une égale satisfaction, ce que nous avons fait pour assurer le progrès de l'Église catholique et de sa doctrine salutaire au sein de la *République de Costa-Ricca*, dans l'Amérique méridionale. Vous savez tous quelles préoccupations et quelles sollicitudes nous causent les églises situées dans l'Amérique méridionale ; Nous ne cessons de pourvoir à leurs besoins par tous les efforts de Notre zèle, et Nous cherchons avec ardeur tous les moyens propres à les aider et à leur rendre une nouvelle vie. C'est donc avec un sentiment profond de joie et de reconnaissance que Nous avons reçu la demande qui Nous a été faite par Notre bien-aimé fils, l'illustre et honorable seigneur Jean Raphaël Mora, actuellement président de la République de Costa-Ricca, de vouloir bien régler les affaires ecclésiastiques de ce pays. Cette demande répondant si bien à nos désirs, Nous avons aussitôt mis la main à l'œuvre et Nous avons chargé Notre bien-aimé fils Jacques Antonelli, cardinal de la Sainte Église Romaine et secrétaire d'État, de traiter cette affaire avec Notre bien-aimé fils Ferdinand de Lorenzana, ministre de la République de Costa-Ricca auprès de Nous et du Saint-Siége. Par suite, une convention a été conclue et signée de part et d'autre, après que les articles en ont été par Notre ordre soumis à l'examen d'une congrégation spéciale de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine et ratifiés par Nous. Vous aurez une pleine connaissance de cette convention, Vénérables Frères, par les lettres apostoliques rendues à cette occasion.

En attendant, ce n'est pas pour Nous une médiocre consolation de vous dire qu'il a été réglé d'abord que dans la République de Costa-Ricca la religion catholique devra jouir en paix et en liberté de tous les droits dont elle est en possession, en vertu de son institution divine et des dispositions portées par les sacrés canons; que dans toutes les écoles l'éducation et l'enseignement devront toujours être en harmonie avec la doctrine de la religion catholique ; que Notre Vénérable Frère l'Évêque de Saint-Joseph et les autres prélats qui seront établis dans cette République, lorsqu'on y érigera de

nouveaux diocèses, auront toute liberté de remplir les devoirs de leur charge, d'exercer leur juridiction, de surveiller les écoles, en un mot, de diriger et de gouverner leurs diocèses, surtout en ce qui touche la doctrine théologique et les autres sciences ecclésiastiques. Il est arrêté pareillement qu'une dotation décente, convenable, constituée d'une manière sûre et n'impliquant aucune servitude, sera attribuée à l'Église et à ses ministres; que les fidèles de cette République pourront communiquer librement avec le Siége Apostolique, centre de l'unité et de la vérité catholiques, et que les familles religieuses pourront s'y établir en se régissant d'après leurs propres règles. Le droit qu'a l'Église d'acquérir et de posséder est reconnu et sanctionné. Il est convenu que des secours seront donnés pour que les infidèles qui habitent sur le territoire de cette République, assis misérablement dans les ténèbres et l'ombre de la mort, reçoivent en tems opportun la lumière de l'Evangile et soient ramenés au seul et unique bercail du Christ. Toutes les précautions sont prises pour que la discipline ecclésiastique soit remise en vigueur et gardée avec soin dans les choses même dont la convention ne fait pas mention. Ayant égard au bien qui résultera de cette convention pour l'Église catholique, et tenant compte en particulier des revenus attribués à l'Église catholique et à ses ministres, Nous avons accordé au Président de cette République et à ses successeurs, dans cette charge, le droit de nommer aux siéges épiscopaux et à certains autres bénéfices ecclésiastiques lorsqu'ils deviendront vacants.

Nous devions, Vénérables Frères, vous faire connaître ces choses, qui ont été pour Nous une grande consolation au milieu des sollicitudes si nombreuses et si pénibles de Notre Pontificat. Et Nous avons l'intime persuasion que vous avez appris avec un égal sentiment de joie ce que Nous avons fait et établi tant dans le royaume très-florissant de Hollande et de Brabant que dans la République de Costa-Ricca, pour la plus grande gloire de Dieu, l'accroissement, la prospérité de la sainte Église et le salut des âmes. Mais tout en goûtant cette consolation, Nous ne pouvons suffisamment exprimer l'amère douleur qui Nous accable jour et nuit à cause de *cette guerre cruelle et on ne peut plus détestable qui torture et déchire*

l'Église dans tant d'autres et vastes royaumes. Chaque jour, en effet, d'horribles blessures y sont faites à l'Épouse immaculée de Jésus-Christ; la foi et la doctrine catholiques y sont attaquées, foulées aux pieds; les choses sacrées et ecclésiastiques y subissent toutes les angoisses, tous les affronts; la dépravation des mœurs, les opinions perverses de tout genre et les erreurs y dominent. Ne cessons donc pas, Vénérables Frères, d'adresser à Dieu des prières continuelles et ferventes, afin que dans sa bonté il daigne Nous accorder les forces nécessaires et bénir nos soins, nos travaux et nos desseins pour détourner de si nombreuses et si cruelles calamités.

Maintenant, portant Notre attention sur Votre Ordre, Nous avons résolu d'adjoindre aujourd'hui à Votre Collége des hommes distingués par leur caractère, leur piété, leur science et la gloire de leurs actes. Mais auparavant, Nous jugeons bon de vous faire connaître deux Cardinaux que Nous avons créés dans le Consistoire tenu par Nous le 15 du mois de mars de l'année dernière, et que jusqu'ici Nous avons réservés *in petto.* Le premier est Notre Vénérable Frère Michel *Viale Prelà*, archevêque de Carthage, remarquable par la pureté de sa vie, la gravité de ses mœurs, la distinction de son esprit et sa science profonde, qui, après avoir rempli avec beaucoup d'honneur les fonctions de Nonce Apostolique auprès de la cour de Bavière, s'est acquitté des mêmes fonctions pendant plusieurs années près la cour Impériale et Apostolique de Vienne. En des tems difficiles et au milieu de circonstances menaçantes, il a montré tant de fidélité, d'habileté, de prudence, de soins infatigables et de zèle pour les intérêts catholiques, qu'il a bien mérité du Saint-Siége, et s'est acquis à juste titre et à bon droit l'estime commune de tous.

L'autre Cardinal, que nous proclamons en même tems, est le Vénérable Frère *Jean Brunelli*, archevêque de Thessalonique. Pareillement distingué par sa religion et la probité de ses mœurs, et surtout versé dans la doctrine sacrée, après avoir professé dans l'Archigymnase Romain la science du droit canon, à la gloire de son nom et à la grande utilité de ses auditeurs, il a supporté, pour le Siége Apostolique, tant et de si pénibles travaux dans les fonctions très-graves de Secrétaire des Congrégations chargées des Af-

faires Ecclésiastiques extraordinaires et de la Propagation de la Foi, et dans la charge de Notre Nonce près la cour Catholique d'Espagne, que Nous avons jugé devoir récompenser par la dignité cardinalice ces services infatigables et courageux rendus au Siége Apostolique.

Après avoir proclamé ceux que Nous venons de nommer, Nous créons dans le consistoire de ce jour six Cardinaux. L'un d'eux est Notre Vénérable Frère *Jean Scitowski*, archevêque de Strigonia. Illustre par sa piété et les autres qualités distinguées de son esprit, élevé du siége épiscopal des Cinq-Églises au siége épiscopal de Strigonia, toutes les vertus qui conviennent surtout à un Évêque ont tellement brillé en lui, que Notre cher fils en Jésus-Christ, François-Joseph, empereur d'Autriche, Nous l'a vivement recommandé et Nous a demandé de lui conférer la dignité de Cardinal. Nous admettons donc volontiers dans Votre Ordre un homme illustre par ses mérites, honoré d'une recommandation si grande et si puissante auprès de Nous.

Nous nous réjouissons aussi de conférer la dignité du Cardinalat à un autre de Nos Vénérables Frères, *François-Nicolas Morlot*, Archevêque de Tours, qui, remarquable par le zèle distingué de sa religion et de sa piété, par sa fidélité et sa soumission envers le Saint-Siége Apostolique, Évêque d'Orléans d'abord, élevé ensuite au siége archiépiscopal de Tours, s'efforce avec tant de soin, d'empressement et de sollicitude, de remplir tous les devoirs de la charge pastorale et de bien mériter de l'Eglise catholique, que Nous le jugeons très-digne de faire partie de Votre Ordre. En agissant ainsi, Nous sommes sûr de faire une chose très-agréable à Notre très-cher fils en Jésus-Christ, Napoléon, Empereur des Français, qui Nous l'a demandé avec instance.

Nous ajoutons à ces Cardinaux le Vénérable Frère *Juste Recanati*, Évêque de Tripoli de Lydie *in partibus infidelium*. Ayant embrassé dès la première fleur de l'âge la vie religieuse dans l'Ordre des Frères mineurs Capucins, plein de goût pour la discipline régulière, plein de modestie, orné de toutes les vertus qui conviennent au plus haut degré à un religieux, distingué dans les sciences philosophiques et surtout dans les sciences théologiques,

il a rempli avec le plus grand zèle la charge de Préfet du Collége des Missions-Étrangères de son Ordre, administré avec sagesse et prudence le diocèse de Sinigaglia, et Nous a aidé dans la connaissance des affaires les plus difficiles avec tant de dévouement et d'habileté, que nous pensons devoir l'élever à la dignité du Cardinalat.

Nous revêtons de la même dignité Notre Cher Fils *Dominique Savelli*, qui, dans la charge de Délégat Apostolique, a gouverné plusieurs provinces de nos États Pontificaux, et qui ensuite, admis parmi les Clercs de la Chambre Apostolique, gouverneur de Notre bonne Ville de Rome, et nommé Vice-Camérier de la Sainte Église Romaine, nous a si bien prouvé, dans l'exercice de ces diverses fonctions, son intégrité, sa prudence, sa sagesse, son habileté, que Nous avons voulu l'avoir au milieu de Vous.

Nous pensons qu'il vous sera agréable que nous ayons fait entrer dans votre Ordre Notre Cher fils. *Prosper Caterini*, dont la vie pure, la religion, la piété, le caractère, la science vous sont connus, puisqu'il a rempli avec distinction dans cette ville les graves fonctions de secrétaire de la Congrégation des Études, de juge des Connaissances sacrées, de doyen du Collége des Protonotaires apostoliques participants et d'assesseur de l'Inquisition.

Vous accueillerez, Nous le croyons, avec la même satisfaction, un autre homme distingué à qui Nous avons pensé devoir donner place dans votre Ordre, Notre cher Fils *Vincent Santucci*. Doué, comme vous le savez, des qualités les plus belles de l'esprit et du caractère, distingué par sa religion et sa piété, très-instruit dans la science sacrée, après avoir, pendant plusieurs années, dans les circonstances les plus difficiles, secondé le Cardinal chargé des affaires publiques, il a montré dans cette gestion si grave un dévouement utile et incessant, et a rempli avec tant de prudence, de sagesse et d'habileté les fonctions laborieuses de secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, que Nous avons pensé devoir l'honorer de la pourpre sacrée.

Tels sont les hommes éminents que Nous avons jugés dignes d'être admis dans Votre Ordre.

Que vous en semble?

Par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous déclarons Cardinaux-prêtres de la sainte Église romaine :

Michel Viale Prela, *Archevêque de Carthage.*
Jean Brunelli, *Archevêque de thessalonique.*

Nous créons en outre Cardinaux-prêtres de la sainte Église romaine :

Jean Scitowski, *Archevêque de Strigonie.*
François-Nicolas Morlot, *Archevêque de Tours.*
Juste Recanati, *Évêque de Tripoli.*

Et Cardinaux-diacres :

Dominique Savelli.
Prosper Caterini.
Vincent Santucci.

Avec les dispenses, dérogations et toutes clauses nécessaires et opportunes.

Au nom du Père † et du Fils † et de l'Esprit † Saint. Amen.

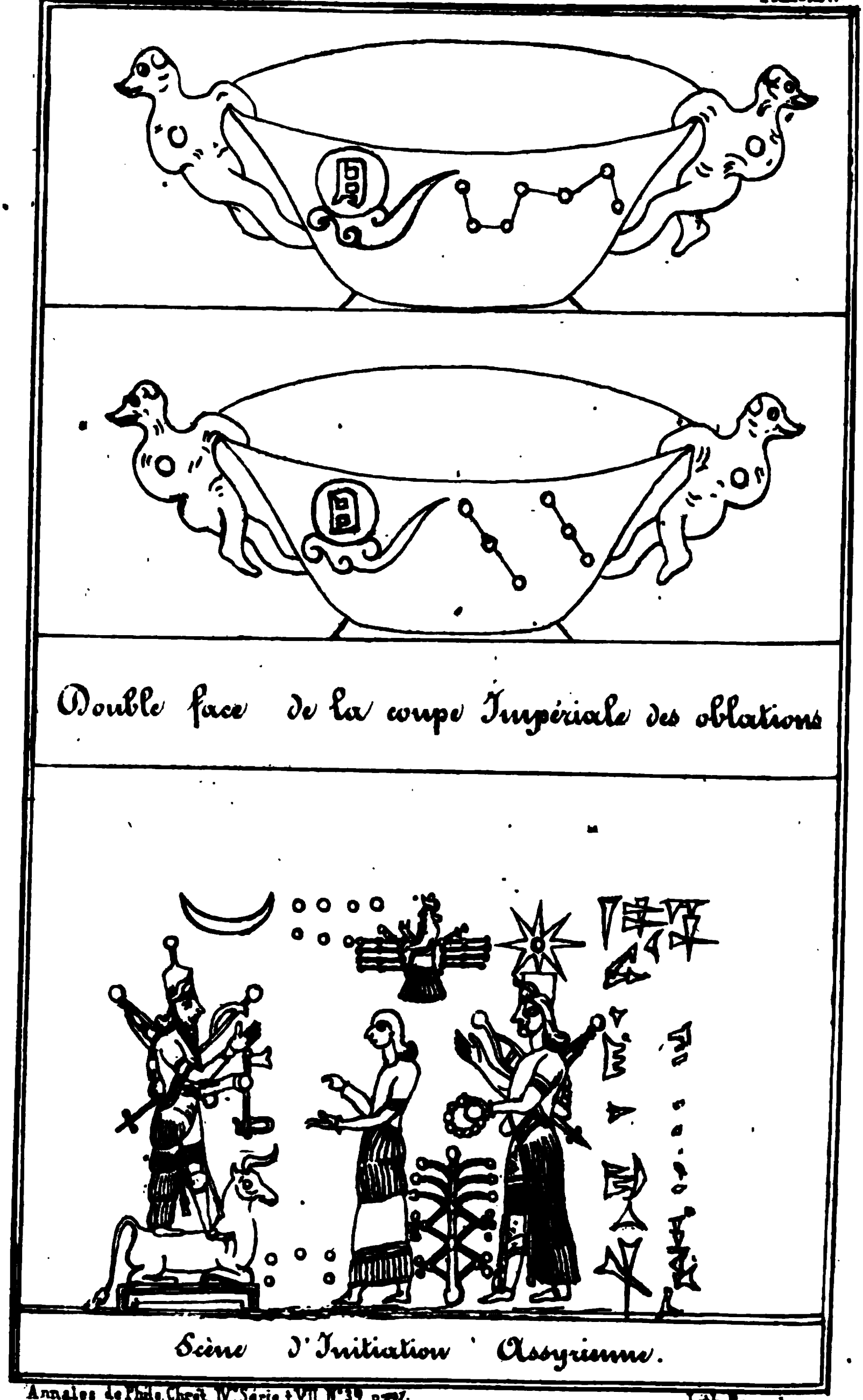

Double face de la coupe Impériale des oblations

Scène d'Initiation Assyrienne.

Annales de Phile. Chrét. IV. Série, t. VII, N.° 39 p. 797.

Lith. Desportes.

Lithographie.

NOTICE DE M. MARCHAL

SUR LA COUPE QUI EST REPRÉSENTÉE DANS LA LITHOGRAPHIE CI-JOINTE.

Cette coupe a été en la possession du nommé *Li*, après la prise du palais, au moment où le dernier des empereurs de la dynastie des *Mings* se donnait la mort au pied d'un arbre, dans le jardin impérial (en 1644).

Suivant la tradition des personnes qui me l'ont cédée, elle remonte à l'antiquité la plus reculée et serait plus ancienne que les monuments de l'Egypte. Elle aurait été destinée aux oblations des empereurs pour le culte des ancêtres. Elle était au nombre de ces objets dont la possession, aux mains d'un prétendant au trône, décidait toujours en faveur de l'heureux détenteur. Cette tradition s'accorde assez avec certains faits consignés dans l'histoire de la Chine. Elle montre en effet que les premiers empereurs, et notamment *Chun*, l'an 2277 avant Jésus-Christ, avaient fait graver et ciseler un certain nombre de pierres précieuses sur lesquelles on voyait la *Grande-Ourse* et l'autre *constellation* qui se remarque sur la coupe, parce que le *soleil* et la *lune*, suivant l'astronomie de l'époque, allaient de l'une de ces constellations à l'autre.

Quant à la matière et à la grandeur de cette coupe, il n'en existe pas de semblable dans aucun des cabinets de l'Europe. Nous avons visité le palais impérial de Pétersbourg (hermitage), les cabinets de Vienne, de Berlin, de Dresde, le *British-museum* et la plupart des cabinets seigneuriaux de l'Angleterre, nous n'avons rien vu de cette dimension. Cette coupe a été longtems en la possession d'une famille tartare descendant des empereurs de la dynastie des Han. Elle est la plus riche et la plus antique qui soit au monde.

MARCHAL.

Archéologie primitive.

TRADITIONS PRIMITIVES

CONSERVÉES

DANS LES HIÉROGLYPHES DES ANCIENS PEUPLES

A PROPOS

D'une fort belle coupe en agate orientale, rapportée des confins de la Chine, et comparée aux cylindres babyloniens et assyriens, cylindres qui offrent de singuliers rapports avec les traditions bibliques.

Similitude dans les symboles antiques. — Type du Dieu éternel en Chine et en Assyrie. — Une initiation aux mystères et un baptême en Egypte et en Assyrie. — Baptême dans le nom des lettrés. — La licorne comme symbole. — Les idées données par les hiéroglyphes sont celles des lettrés et des mages. — La lune; idées morales attachées à son nom. — Confucius et le prophète Daniel. — Adam, Seth et Abel; leur souvenir en Grèce et en Chine. — Les 4 saisons ont correspondu aux 4 premiers patriarches. — Explication du mythe de Prométhée. — Le nom de Dieu identifié avec l'étoile polaire ou le gond du monde.

M. Marchal de Lunéville, à la suite d'un courageux voyage fait dans la Russie asiatique, a rapporté une coupe préciense, qui, d'après ses recherches, aurait servi à Gengizkan, ou à quelque Pontife du culte Lamaïque, et qui offre, entre le *soleil* et la *lune*, tracés en relief, sous la forme qu'on donne à leur image, dans l'écriture conservée en Chine, la constellation célèbre de la *Grande-Ourse*, ou des *sept étoiles* du nord, réunies par des ligues droites, comme on peut le voir dans le dessin qu'on en donne ici.

Les anses de cette vaste coupe présentent en outre deux figures de singes assez grossières [1], et d'autres astérismes de *trois étoiles*

[1] Les *Cynocéphales* invoquant la Lune, figurent souvent dans les monumens de l'antique Egypte, et de là leur nom 猴 *Heou*, a été donné en Chine à

se voient sur la face opposée à celle des sept étoiles de la Grande-Ourse.

A l'aspect de cette coupe précieuse, nous nous sommes rappelé le très-curieux *cylindre assyrien*, ou babylonien, de sir *Robert Ker-Porter*, illustre voyageur, à qui notre honorable ami, l'amiral *Sidney Smith*, nous avait recommandé; cylindre qui, du cabinet du vénérable marquis de Fortia, ayant passé rue de Richelieu, au cabinet des Médailles, est un des plus précieux monuments de la Bibliothèque impériale.

La coupe de M. *Marchal* n'offre qu'un abrégé de ce cylindre bien conservé; mais la disposition des trois symboles principaux, est la même.

Le signe 月 *Youe*, de la lune, fait autrefois ☽ *Youe*, et offrant la forme du croissant à la fin du mois, se voit à gauche du spectateur.

Puis viennent les sept étoiles du chariot, ou du *trio*, qui ont donné notre mot *Septentrion*, nom qui exprime le nord; la haute antiquité y a vu aussi un boisseau ou une coupe, une cuillère, une spatule 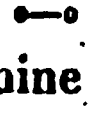 avec son long manche, et de là, est venu le nom, conservé en Chine, de 北 *Pe-* 斗 *teou*, pour la Grande-Ourse: le terme *pe*, pour le nom du nord, offrant cette *spatule* 匕 *py*, (clef 21ᵉ), avec laquelle on offrait l'encens au Dieu suprême, supposé au pôle nord, pond du monde.

Sur la droite, enfin, se voit le signe 日 *jy, du soleil*, tel que le font les Chinois modernes, ne pouvant tracer sur le bois à cause de ses fibres, le signe primitif du soleil ⊙, employé en Égypte, en Chine et encore en ce jour dans les éphémérides européennes.

une classe de certains magistrats sacrés, sous la forme 侯 *Heou*, qui a le sens d'*expectare*; le terme *tchy-heou* signifie *è speculâ observare* (voir d'un lieu élevé). Certains cylindres babyloniens offrent aussi ces cynocéphales, emblème naturel d'écrivains qui employaient l'*écriture* dite *imitative* ou qui *imitaient* les objets de la nature, pour les rendre présents à la pensée.

Or, dans le cylindre *Ker-Porter*, la Lune figurée par le croissant des Arabes, aux cornes relevées, se voit aussi, à gauche, c'est-à-dire à l'ouest, quand on se tourne vers le nord; puis, viennent sept *étoiles*, marquées comme en Chine par de petits ronds, et qui touchent un *cercle ailé*, surmonté du corps et de la tête barbue d'un Dieu, *type de l'Eternel*, et enfin, vers la droite, une étoile à *huit pointes*, figure le soleil et ses rayons, et non pas seulement son globe arrondi, comme on l'a fait en Chine, époque plus moderne (voir la *Lithographie*, ci-dessus, p. 191) [1].

Sous le croissant de ce cylindre curieux, se voit un personnage, monté sur une *licorne accroupie*: il tient à la main la *hache* au fer carré, qui, dans tous les monumens d'Égypte, est le type du mot *divin*, et devant lui, est un adorateur ou un initié, placé en avant d'un arbre sacré, ou de la plante *hom*, des Parses.

Sous l'étoile à huit pointes, type du soleil, ou du Mithra des Parses et des Indous, est un personnage guerrier, tenant à la main une couronne, ou peut-être aussi un chapelet antique, en perles ou en pierres précieuses, et qui fait face au mage ou brahmine, pontife sacré, figuré, avons-nous dit, sous le croissant lunaire.

Une multitude de cylindres babyloniens offrent à peu près la même scène d'adoration ou d'*initiation*, et cette scène se voit également en Égypte, sur des bas-reliefs antiques : mais ici, le Pontife est figuré avec une tête d'*ibis*, type de la lune, des sciences et de la sagesse du second *Hermès*, et le personnage guerrier porte au contraire une tête d'épervier ou de l'*oiseau noir et doré* 金鳥 *Kin-ou*, supposé, comme le *phénix*, résidant dans le soleil, et cela dans les livres conservés en Chine, et qui y sont venus de l'Assyrie et de l'Égypte.

Ces deux personnages, en regard l'un de l'autre, versent sur la tête d'un initié, placé entre eux, les *eaux pures de la rosée* ou de la grâce céleste et les symboles entremêlés

[1] Voir, sur cette *étoile à huit pointes*, type de Mithra, et retrouvée dans l'ancien chinois avec les idées d'*amour* et *miséricorde*, nos notes sur Ninive, *Annales de philosophie chrétienne*, t. VII, p. 456 (1re série), et tirées à part, chez B. Duprat, libraire, rue du Cloître Saint-Benoît.

du *Thau* égyptien ☥, type, on le sait, de la vie divine, et du sceptre à tête de *koukoupha*, symbole de la piété qu'on doit avoir envers Dieu, qui nous a créés [1].

Les symboles, ici, sont un peu différens de ceux du beau cylindre *Ker-Porter*; mais il est évident que les idées sont les mêmes, et que la Chine les a conservées en leur entier, dans le nom qu'elle donne aux *Lettrés* ou aux *Docteurs*, du culte pur et moral, établi par Confucius, culte dit *Jû-kiao*, ou de la secte des lettrés.

Elle nomme 儒 *Jû* (n° 515), ces *Thoth*, ou *Hermès* de la Chine, et ce symbole offre l'homme 亻 *Jin*, qui espère ou attend, sens de 需 *Sû*, caractère placé sous la clef 雨 *Yu*, de la *pluye*, et qui, combiné avec la clef de l'eau 氵 *Chouy*, offre le sens de *rosée*, *sû*, ou de grâces célestes [2].

Combiné avec la clef 酉 *Yeou*, des *vases*, souvent faits en corne, ce même augment *Jû*, offre le caractère 醹 *Jû*, ou *Sù*, qui signifie *vin généreux*, *vin excellent*.

Toutes ces idées se retrouvent dans la Bible, si nous ne nous trompons, et M. *Lacour*, de *Bordeaux*, qui ignore le chinois, et

[1] Voir Horapollon, *Hiéroglyphes*, chap. 53 et 54, l. 1, traduct. de *Raquet*.

[2] 濡 *Sû*, nom de la *rosée*, a été aussi écrit 濡 *Sû*, car les deux augmens se substituent, dans plusieurs composés; et, prononcé *Jû*, le dernier caractère a le sens de *tâcher*, *gâter*, *retenir*, *empêcher*. La rosée, prise matériellement, gâte et tache les métaux. En effet, dans le premier caractère prononcé *Sû*, on voit le symbole 疋 *Py* (clé 103), celui des *toiles*, et le symbole 月 *Youe*, *lune*; et l'on sait que les toiles écrues, exposées la nuit sur les prés, à la clarté de la lune et à l'eau 氵 *Chouy*, de la rosée, blanchissent, ce qui offre des idées toutes matérielles et non mystiques. La rosée se nomme aussi *Lou-su* et *Rou-su* ou *Ros* en japonais, et beaucoup de mots latins et coptes sont ainsi conservés, dans la langue assyrienne importée en Chine : tel est le mot *fa*, pour cheveux en copte, nommés *fo*, ou *po*, qui a donné notre mot *poil*, en écrivant avec *eul*, explétive, po-eul.

qui n'a pu apercevoir en Égypte, où la tradition est perdue, ces symboles authentiques, n'a vu à tort que de l'idolâtrie, dans le curieux bas-relief tiré du grand ouvrage ordonné par ordre de Napoléon, bas-relief qu'il a publié, dans ses *Fragmens hiéroglyphiques*, et qui l'a été aussi par M. *Guigniaut*, traduction de *Creuzer*.

L'*ibis*, on le sait, oiseau qui recherche les eaux les plus pures, était l'emblème de la Lune, qui donne des rosées abondantes [1].

Les mages de l'Assyrie et les lettrés de l'Égypte et de la Chine, devaient essentiellement régler les mois et les années, et les régler par la marche de la lune, de sorte que le croissant lunaire devînt leur symbole naturel.

Mais, quand on voit le prophète Daniel, vers l'époque de Confucius, être le chef des mages en Assyrie, il est à croire qu'il retrouvait chez eux les *principales traditions bibliques*, et non pas seulement le culte matériel des astres [2].

Dans le cylindre *Ker-Porter*, et dans plusieurs autres que nous indiquons en note, le pontife, avons-nous dit, ou le mage, est monté sur une *licorne*, animal symbolique qui figure aussi, sur beaucoup de nos vitraux d'église les plus anciens.

Or, la licorne, en Chine, se nomme *Ky-lin*, et ce nom, sous la clef *Lo*, du cerf, s'écrit de deux ou trois manières; nous ne citerons ici que la forme 麒吉 *Ky-* 麟 *lin*, aussi écrit 麏 *Lin* et 麐 *Lin*.

Dans le premier caractère, l'augment 吉 *Ky*, signifie *bonheur*, *vertu*, *gain*, *heureux*.

[1] Dans la *planche* XXXI, n° 4, des cylindres assyriens, publiés par M. Lajard, on voit également sous le symbole de Dieu, un *initié agenouillé*, qui reçoit les eaux célestes, épanchées de deux vases placés dans le ciel, et Horapollon (l. I, 37° *Hiérogl.*) parle du Ciel versant la rosée ou la grâce, l'instruction divine.

[2] Confucius, né en 551 avant notre ère, fut, dans sa jeunesse au moins, contemporain de *Daniel*, qui, vers 536 avant notre ère, fait abolir le culte matériel de Bel et du Dragon, culte de là sans doute passé dans la Chine, à demi sauvage encore : voyez sous la clé 213, celle des *Dragons* et des *Boas*, le caractère 龕 *Kan*, qui a le sens de *cage*, *contenir*, *niches* où se mettaient *les idoles*.

Dans les deux autres caractères le mot *lîn*, n° 1151, signifie *désireux*, *avare*, *ménager;* et l'on y voit la clef 文 *wen*, qui est celle des *lettrés*, des hommes *éloquens*, des *choses ornées et belles*.

Toutes ces idées se rapportent, au nom des *mages* et des *lettrés;* de ceux qui, comme les prophètes des Hébreux, comme Confucius lui-même, dans le *Tchong-yong* ou *l'invariable milieu*, attendaient un Saint, *espéraient* celui qui devait leur verser les grâces divines et les régénérer.

Or, l'*Encyclopédie japonnaise* (t. I, liv. I, p. 8), *partie du ciel*, donne à la lune 月 *Youe*, dont le nom rappelle celui de la vache *Io*, des Grecs, les noms de *Yo-tou* ou *précieux lapin*, et aussi le nom de *Ky-lin*, mais écrit avec le symbole 玉 *yo*, qui est celui des *pierres précieuses*, sur lesquelles on sculptait les symboles du soleil et de la lune, et la scène des initiations.

Le lapin, immolé ou percé de flèches, animal mystique, est encore en ce jour, figuré en Chine, dans la *pleine lune;* mais là, il pile du riz, symbole du pain de vie que donnaient les lettrés et les mages, en prêchant aux peuples le culte de Dieu et la morale divine; et M. de Humboldt a retrouvé ce lapin mystique et immolé, dans les peintures du Mexique [1].

Dans son ignorance des hiéroglyphes conservés en Chine, et dans son mépris de la Bible, il n'a vu là qu'une grossière idolâtrie.

Mais par *Confucius*, lui-même, nous pouvons lui montrer, que de hautes idées morales se rattachaient à tous ces noms mystiques de la lune.

La vie de *Confucius* a été traduite en entier par le docte père Amyot [2]. Il mourut on le sait, en 479, avant Jésus-Christ; et sous le roi d'Assyrie *King-vang*, qui n'est autre pour nous, que *Darius Hystaspis*, le *Gustasp* de l'Indo-Perse, le roi sous lequel *Zoroastre* avait établi sa doctrine.

[1] Voir *Vue des Cordillères*, t. I, et *Annales*, t. X (1re série).
[2] Voir les *Mémoires concernant les Chinois*, t. XII.

Nous avions voulu démontrer cette identité des deux rois, à M. *Burnouf* fils, qui n'a pas daigné nous comprendre. La naissance de Socrate, le maître du divin Platon, a eu lieu 9 ans après la mort de Confucius, qui se trouvait alors au royaume de *Lou*, et qui, par *Lao-tse*, son maître, avait pu avoir connaissance des livres de *Daniel*, chef éclairé des mages.

Il avait eu, peu avant sa mort, un songe mystérieux : et peu après, on lui annonça que le roi de Lou avait tué un quadrupède extraordinaire, une *Lin* ou femelle de *Ky-lin*, que ne voulurent toucher ni les chiens, ni les corbeaux.

Kong-tse ou Confucius, assisté d'un de ses disciples, va voir alors cet animal mystérieux, et il s'écrie :

« Ce n'est pas là un monstre, *c'est l'animal symbole de la* » *charité et de la saine doctrine*. C'est une *Lin*; elle s'est montrée » à un petit nombre d'hommes, qui, loin de l'accueillir, l'ont pour- » suivie à outrance, jusqu'à la forcer et à la faire mourir.

» La voilà exposée et morte ! ô ciel, en sera-t-il de même de la » charité [1] et de la saine doctrine ? »

On peut lire tout ce passage remarquable, *Mémoires concernant les Chinois*, t. XII, p. 392.

Les mages et les lettrés d'Egypte et de la Chine, réglaient l'époque des fêtes et des nouvelles lunes. La lune, nous l'avons dit, devait donc être leur symbole, et il fut chez eux naturel d'y rattacher les idées de l'ibis et des gazelles, telles que le *Ky-lin*, gazelles qui en Abyssinie, ont le nom de *Maqueda*, c'est-à-dire celui de la mystérieuse reine de *Saba* [2]. Ces animaux, fort doux, offrent les idées de pu-

[1] La *Charité* 仁 *Jin*, est un des caractères les plus anciens conservés en Chine. Son nom offre le symbole 人 *Jin*, homme, et le chiffre 二 *deux*, c'est l'action charitable, que l'homme doit, d'après les lois données à Adam, exercer sur son *semblable*. Mais les sauvages de la Chine, ayant oublié ces lois, ont longtems été anthropophages; comme on l'est encore en Océanie de nos jours, malgré la prétendue *Loi naturelle*.

[2] M. *Salt*, dans son 2e *Voyage en Abyssinie*, t. II, p. 334, parle de la très-petite gazelle, seulement un peu plus grosse qu'un lièvre, dit-il, gazelle fort légère et sautante (comme la lune, qui chaque jour saute ou se déplace de plu-

reté, de bonté, de charité : et l'Agneau pascal, qui se rattache au sacrifice d'Abel, comme à celui de Jésus-Christ, n'est qu'une autre forme symbolique des promesses faites à Adam et à Moïse ; les missionnaires de Chine ayant retrouvé aussi en cet empire, des traces de cet agneau mystique.

Sur la reine de Saba ou *Maqueda*, on peut consulter Bruce, *Voyage en Abyssinie*. En Chine, on la nomme *Sy-vang-mou* ou mère du roi de l'Occident : et elle vient visiter le prétendu roi *Mou-vang* des *Tcheou*, et cela, à l'époque même où la reine de *Saba*, type de sagesse, vient, chose plus certaine, visiter le célèbre fils de David ; la Chine ayant emprunté ce fait à l'Occident, aussi bien que l'histoire de Joseph et des sept années de famine.

Nous croyons que les rapprochemens que nous faisons ici, doivent intéresser les hommes sérieux et graves : mais nous en avons encore, de non moins importans à faire.

Dans les t. XVIII et XIX (2ᵉ série), des *Annales de philosophie chrétienne*, il existe, année 1839, un très-bon mémoire du savant helléniste M. *Rossignol*, sur la partie conservée du *Prométhée* d'Eschyle, admirable trilogie.

Ce docte archiviste de Dijon, ne pouvant citer que la Bible et

sieurs degrés dans le ciel) et il dit qu'en abyssinien on la nomme *Maqueda*.

Or, dans Bruce, t. I, p. 365, *Voyage en Abyssinie*, on voit que la reine de Saba, la *Balkis* des Arabes, se nomme également *Maqueda* en Abyssinie. Le *Ky-lin* symbolique, sorte de gazelle légère, foulant à peine les herbes des prairies, fut donc le nom hiéroglyphique de cette reine mystérieuse.

On pourrait rattacher à ces idées, les figures de licornes qui se voient dans nos églises gothiques, sur les anciens vitraux. On peut consulter à cet égard, ce qu'en dit M. l'abbé Cahier, *Ann. de phil. chr.*, t. VII, p. 130 (3ᵉ série).

Et quant à la *licorne* figurée sous les pontifes réglant les lunes à Babylone et en Assyrie, outre le beau cylindre *Ker-Porter*, figuré pl. XXX, n° 7, dans l'ouvrage in-folio, sur le culte de Mithra, non achevé encore, on peut consulter dans le même ouvrage, la planche XVI, cylindres n° 1 et n° 2, et la planche XXXV, cylindre n° 9, où une autre licorne dressée contre la plante mystique *Hom* des Parses, semble se nourrir de ses pousses, comme le faisaient les mages du jus du *Hom*, et les Indiens du jus de la plante *Soma*.

On n'ignore pas d'ailleurs que Hyde et Prideaux, orientalistes célèbres, dans le culte primitif des mages, ont vu celui du vrai Dieu.

les Grecs, n'a pu reconnaître comme nous, à l'aide des livres conservés en Chine, que *Prométhée* était *Seth*, ou le *Chin-nong* des Chinois; que *Japet*, mari de *Thémis*, déesse de la justice était *Abel*, c'est-à-dire le *Fo-hy* des Chinois; qu'*Épiméthée* enfin, formé de la terre par Prométhée, et donné comme étant le premier des hommes, était *Adam* ou le *Hoang-ty* des Chinois.

Atlas, père des coupables atlandides et frère de Prométhée, par *Clymène* ou *Asia*, autres noms de la femme de Prométhée, ne peut donc être que Caïn ou le *Chao-hao* des Chinois, qui se livre à l'idolâtrie avec les noirs *Kieou-ly* [1]; et enfin, *Deucalion*, fils de Prométhée, se trouve répondre à *Énos* ou au *Tchouen-hio* des Chinois, sous lequel on place aussi un déluge, confondu à tort avec celui de Noé [2].

Tout ceci résulte d'une très-ancienne altération de la Bible, que nous offre dans le *Ly-ky*, un des cinq *Kings* ou livres sacrés, le curieux calendrier nommé *Yue-ling* ou *règlement des lunes*.

Aux quatre saisons et à leur milieu fictif, ce calendrier donne pour patrons cinq patriarches ou cinq Tys, dont *Confucius* a admis avec raison, l'existence comme hommes.

Au printems et au bois, *à l'arbre*, répond le pasteur *Fo-hy*, et la planète *Jupiter* qui a reçu son nom, ou celui d'*Abel*, type de justice en Occident.

義 *Y*, où entre agneau, main et houlette, signifiant juste [3], encore en ce jour, et n'étant que l'abréviation de *hy*, qui a le sens de *victime pure*, et qui entre dans le nom de *Fo-hy*.

A l'*été*, répond le feu et la planète *Mars*, et le célèbre *Chin-nong*, dieu des laboureurs et des médecins, et dont l'un des noms offre l'idée de pierre ou de stabilité, quand on l'appelle *Chy-nien*.

Au centre ou sommet des 4 saisons, répond *Hoang-ty* et la terre comme élément, *Terre jaune*, sens du nom Adam; et l'an-

[1] Voir sur les *Kieou-ly*, *Ann. de phil. chr.*, t. XVI, p. 118 (2e série), et nos *Documens hiéroglyphiques emportés d'Assyrie*, chez B. Duprat.

[2] Voir Gaubil, *Chronologie chinoise*, p. 5.

[3] Voir une explication détaillée de ces caractères dans les *Ann. de phil. chr.*, t. XVI, p. 125; et nos *Documens hiéroglyphiques*, an 1838.

tique chronique, traduite par M. Biot fils, sous le nom de *Tsou-chou*, en fait le premier des rois et des hommes [1]; aussi les Grecs y ont fait répondre, comme on le fait *en Chine*, la planète de *Saturne*, père des dieux ou des *quatre Tys*, déifiés ensuite, et par eux, étant le père de tous les hommes.

A l'*automne*, répond le métal, la planète *Vénus*, et *Chao-hao* ou *Caïn*, qui commence les idolâtries, et qui fut l'un des *Atlas* ayant fui dans les monts éloignés de l'ouest, et en Afrique peut-être, avec les *Kieou-ly*, ou les 9 noirs.

A l'*hiver*, enfin, répond l'eau, la planète *Mercure* et le célèbre *Tchouen-hiu*, petit-fils d'*Hoang-ty* ou d'Adam, et qui ne peut être qu'*Énos*; car il rétablit, comme *Énos*, le culte du vrai Dieu, déjà altéré par *Chao-hao* et les *Kieou-ly* idolâtres, et qu'on donne comme de race noire.

Nous avons indiqué tout ceci, dès 1826, dans notre introduction à notre *Essai sur les lettres*; mais on est si frivole en France, qu'on n'a pas *voulu nous comprendre*.

Ces matières sont cependant très-sérieuses, et nous nous appuyons dès lors sur le célèbre *P. Gaubil*, apprécié par M. de Laplace, plus que par les jésuites actuels, et qui, dans les observations astronomiques du P. Souciet, t. II, p. 184, a donné une analyse succincte du calendrier *Yue-ling*.

La série de ces *cinq Tys* ou patriarches, offrant l'ordre successif :

Japet ou *Jupiter*,
Prométhée,
Épiméthée,
Atlas,
Deucalion,

on a supposé ensuite, que Japet avait engendré Prométhée et Atlas, son frère, et que Prométhée avait créé *Épiméthée* ou l'homme primitif *Hoang*, composé de *terre* et de *feu*, c'est-à-dire de corps et d'âme, et devenu le nom de l'homme encore en ce jour, prononcé

[1] Traduite dans le *Journal asiatique*, t. XII, p. 537, et XIII, p. 381 (3e série).

Orang en malais; mais Moïse, par la Bible, nous permet de redresser ces erreurs des Grecs.

L'auteur du Mémoire sur le Prométhée d'Eschyle, n'a pu comparer tout ceci aux traditions conservées par ce sublime poëte, et n'a pu éclaircir les fables grecques, qui font enchaîner ce titan Prométhée sur un rocher ou une pierre; lui font dérober le feu élémentaire, font dévorer son foie par un vautour, et lui font créer le premier homme avec de la terre, tandis qu'ils le supposent fils de *Thémis* ou de la Justice, et de Japet ou Jupiter, c'est-à-dire *Abel*, qui ne fut au vrai, que son frère, tué par *Caïn*.

A chaque saison, le calendrier *Yue-ling*, fait répondre un élément, une saveur, un viscère, une nature d'animaux, et à l'*été*, répond le *feu*, l'*amer*, le *foie*, les *oiseaux de proie*; par cette sorte de mnémonique, on a donc bâti toute la fable, qui de *Seth*, auteur de l'astronomie primitive, de l'agriculture et de tous les arts comme Prométhée, a fait un Titan qui dérobe le feu du ciel et qui enchaîné sur *un roc*, a le foie, sans cesse dévoré par un vautour.

Dans Eschyle, on le voit prédire un réparateur à la vache Io, fugitive et errante; et M. Rossignol a cru en ces promesses retrouver les promesses faites à Ève, et par elle transmises à ses fils et *aux lettrés*, aux mages, aux hermès égyptiens, dont le symbole naturel fut celui de la nouvelle lune qu'ils annonçaient et qu'ils figuraient alors, avec ses cornes relevées et son *croissant*, et nous avons dit, que le nom même *youe* ou *yo*, est celui de la lune, conservé encore en ce jour en Chine; nom donné également, avec le même signe 月 *yo*, ou *youe*, à la chair, tirée de la vache.

Seth, qui fut substitué au juste *Abel*, avait reçu les promesses de Dieu, aussi bien qu'Adam son père; et, pour empêcher, les idolâtries engendrées par les hiéroglyphes, ou les divagations philosophiques que produisent nos alphabets, *Fo-hy*, c'est-à-dire Abel, et *Chin-nong*, qui est Seth, écrivirent ces promesses avec les *kouas* sacrés [1], sorte de quipos, qui, à l'époque de *Ven-vang* ou de

[1] *Kouas* 卦, sens *suspendu*, *suspendre*, on les fait ⚏ ou ⚎, pleins ou tronqués, et ils offrent des idées abstraites et opposées deux à deux. A Ba-

Jacob, furent seulement traduits en écriture plus facile à comprendre, et dont les briques de Babylone nous offrent les traces évidentes.

L'Europe ignore toutes ces choses, et ce n'est pas en Égypte, où la tradition est morte, qu'on pourra en trouver l'explication.

Confucius reconnaît que *Lao-tse* l'avait éclairé, et M. Rémusat a montré que ce fondateur des *Tao-sse*, avait connu la *Trinité*, ce qu'a nié à tort son disciple, M. *Stanislas Julien*. Nous pourrions ici justifier M. *Rémusat*, mais revenant aux monuments qui, afin d'être bien compris, ont motivé tout ce qui précède, et nous rappelant nos anciens travaux sur les constellations, nous remarquons d'après le P. *Gaubil*, que considérant DIEU comme immuable, et comme placé au-dessus de tout, dans la nature, un de ses noms antiques, fut 太 *Tay-* — *ye* ou la *Très-grande Unité*, et qu'on en a fait le nom de l'*étoile polaire*. Dieu, en effet, est comme le gond ou le pôle de ce ciel qu'il a créé : et les anciens mages de la Chaldée, voulant imprimer le respect du Dieu suprême, du Dieu unique, ont donné à toutes les étoiles voisines du pôle nord, le nom de l'empereur, de l'impératrice, du prince héritier, des ministres et de tous les grands composant la Cour.

On y voit même les historiens des colonnes ou des stèles; et, par ces noms donnés aux constellations, on montrait que l'empereur et tous ses grands, devaient honorer le *Dieu suprême*, supposé sur le mont *Mérou* ou mont céleste, et au Pôle le plus élevé, celui du nord; le nom de *Très-Haut*, donné à Dieu, indiquant le même nom symbolique de Dieu, conservé encore dans nos livres.

L'*Uranographie mongole*, traduite d'après le P. *Noël*, par M. *Rémusat*, constate tout ce que nous venons d'indiquer; mais, à l'Observatoire de Paris on méprise l'histoire des constellations, auxquelles les premiers hommes enchaînèrent les faits révélés par Dieu et les principaux événements du monde, et l'on ne s'occupe

lylone, ces signes analognes à ceux de nos télégraphes, se sont faits 𒐖 et 𒐗; mais le major Rawlinson, ni M. Oppert, bien que très-doctes, ne se doutent pas de tout ceci.

que de la partie matérielle et grossière de l'astronomie physique.

Les *Tao-sse*, on le sait, vénéraient fort le *Pôle nord*, et n'osaient même cracher, tournés vers le nord ; et la Bible aussi, parle dans Isaïe, de Lucifer, qui, pour être semblable au Très-Haut, veut établir son trône *à côté de l'Aquilon* [1].

Confucius, en rapport avec *Lao-tse* [2], et par lui avec Daniel et l'Assyrie, vénérait aussi le côté du Nord, c'est-à-dire le vrai Dieu ; car, dans sa *vie* (*Mém. Chine*, t. XII, p. 379), on le voit de retour au pays de *Lou*, jeûner, se purifier, assembler ses disciples près d'un ancien tertre où l'on avait dressé un *ting* ou un autel, y déposer les six *kings* (remaniés par lui), et *se mettant à genoux*, *le visage tourné vers le Nord*, *adorer le* CIEL, et le remercier de lui avoir accordé assez de vie, pour le grand but qu'il se proposait.

Un peu plus loin (p. 380), il assemble de nouveau ses disciples, dans la salle où il leur expliquait les kings ; il s'assied au milieu d'eux et leur dit : « C'est ici la dernière fois que je prends avec vous la » qualité de maître, et ce que je vais vous dire sera la dernière » instruction que vous recevrez de moi. Ne manquez pas de la re- » tenir et de la mettre en pratique. »

P. 381 : « Vous ne pourrez pas plus que moi, remettre la vertu » en honneur sur la terre entière ; *mais vous pouvez conserver le*

[1] Voir Isaïe, XIV, 13, 14.

[2] *Lao-tse* fut le fondateur des *Tao-sse*, dont M. S. Julien a traduit le livre mystique intitulé : *Tao-te-king* ; une traduction ancienne faite par les missionnaires existait déjà à Londres.

Ces *Tao-Sse*, avaient pour pontifes suprêmes, des prêtres nommés 天 *Tien-* 師 *Sse*, ou maîtres célestes, et, comme nous avons montré ailleurs (*Actes de la Société Linnéenne* de Bordeaux), que le chêne, arbre vénéré des Hébreux, époque d'Abraham, se nommait *Tien-sse-ly*, ou l'arbre d'Occident 柳 *Ly*, de ces maîtres célestes, il est probable que les Druides, dans la partie morale et pure de leur culte, et même les prêtres de la forêt sacrée de Dodone, se rattachaient à la doctrine pure de Daniel, fait chef des mages.

On peut ici consulter le P. *Visdelou*, supplément à d'Herbelot, *Hist. des Tartares Gogy*, et citer Gaubil, *Chronologie chinoise*, p. 132, sur les traditions des Tao-sse comparées aux doctrines persanes et bibliques.

» *dépôt de la saine doctrine* que je vous transmets, et le trans-
» mettre à vos successeurs, qui le feront arriver aux générations
» futures [1]. »

Comme le dit avec raison M. *Bonnetty*, il y avait donc, même au fond de l'Asie, de saines doctrines reçues de Dieu, et transmises par Adam, Seth, Enos, Noé à Sem où nous voyons le célèbre *Héou-tsy* des livres conservés en Chine, et, par Sem, transmises à Héber, à Abraham, Jacob, Moïse, David, Daniel, qui les ont répandues sur toute la terre; des doctrines de vertu et de pure charité, et non pas d'orgueil comme celles des prétendus philosophes de nos jours, qui imaginent que par ses seules lumières, l'homme peut arriver à la connaissance de Dieu et de la vraie morale!!!

Nous ne doutons pas que l'auteur, qui ne peut être fort ancien, de cette vie de Confucius, n'ait eu des notions de nos Écritures sacrées et ne les ait plus ou moins imitées.

Il semble ici, en effet, voir une imitation de la Cène; mais les cylindres babyloniens sont du tems de Confucius et même bien antérieurs; et là, nous retrouvons aussi le culte du Dieu *du ciel* et du pôle *nord*, c'est-à-dire le culte du *vrai Dieu*, dominateur de l'*Aquilon*.

Ce Dieu du pôle nord, cette suprême Unité, nous l'avons montré sur le cylindre *Ker-Porter*, au-dessus des *sept étoiles* de la Grande-Ourse, et il est sous-entendu dans le vase sacré de M. *Marchal*, où se voient aussi ces sept étoiles [2].

Ce même Dieu suprême, figuré dans ces cylindres sur une sorte d'anneau ou de bague ailée, se voit encore à Persépolis, et y est adoré par le roi des rois, derrière lequel on porte la queue d'*yak* ou le chasse-mouche, type d'honneur, symbole inventé dans le Cachemire ou l'Indo-Perse, pays de Noé, de Sem et des yaks ou bœufs à queue de cheval.

Le célèbre *Ackerblad* [3] a montré qu'en Egypte même et en copte le *vent du nord*, était appelé le *vent céleste*. Ainsi les *Tao-sse*, vénérant le *nord* et le Dieu suprême, mis au pôle nord, suivaient

[1] *Mémoires chinois*, t. XII, p. 381.

[2] Voir dans les *Annales* ou chez B. Duprat, notre Dissertation sur le nom d'Abel et des cinq Tys, dans les livres indous, *Annales* de 1851, t. III, p. 428.

[3] *Journal asiatique*, t. III, p. 356 (2e série).

des doctrines égyptiennes aussi bien qu'assyriennes et *bibliques*.

M. Oppert a montré que le nom de Dieu était prononcé BAGA, dans les inscriptions cunéiformes. Ce nom *Baga*, était aussi celui du ciel; car le *Fils du ciel*, l'empereur de la Chine, était nommé *Fag-four* ou *Bag-boun* par les Arabes; et il est clair que *four* est le nom *Poulo*, qui a le sens de fils en grec, et qui est le même à très-peu près, que le nom *Boun* ou *Ben* qui signifie aussi fils, enfant, en arabe.

On a beaucoup disserté sur ce nom de *Fag-four*, qui se traduisait par *Fils du ciel*, nous disent les Arabes; et M. Reinaud [1] n'a pas su l'expliquer, en publiant de nouveau le *Voyage ancien* des Arabes en Chine, retrouvé par *Renaudot*.

Ce *Fag* ou *Baga* des Perses, est le *Bog* des langues slaves, qui signifie *Dieu*, le *Dieu du ciel;* et il se conserve même chez les Tongouses à demi sauvages, voisins de la Chine, et qui nomment *Buga* ou *Bogdoï*, le dieu suprême; et il se retrouve sans doute dans le nom ancien de *Bagdad*, appliqué à cette ville bien qu'elle soit moderne.

Le ciel étant rond comme une bague, on voit pourquoi un *anneau ailé*, en Égypte et sur les cylindres de Babylone, est le type du Dieu, qui plane dans les profondeurs du ciel, au-dessus de tous les êtres et de l'univers.

Tant que l'homme aura un corps, il ne pourra exprimer le nom de Dieu que par des symboles, et nos autels offrent le *soleil*, pour nous peindre la gloire éternelle de Dieu.

Le *bleu foncé* couleur du ciel, a pu aussi être son nom et son symbole; et ce nom explique pourquoi *morbleu* et *parbleu*, sont considérés en ce jour, comme des jurements.

Le *Chou-king* parle du ciel, d'où procèdent les 5 enseignemens [2], *ciel* qui punit et qui récompense et qui ne peut être que le vrai Dieu, et non pas seulement la voûte céleste qui nous entoure. Et, en Chine, les autels, pour les offrandes au ciel, sont toujours *ronds*, pour rappeler le type symbolique de Celui qui a créé et le ciel et la terre.

[1] Reinaud, t. I, voir *Chaîne des chroniques*, t. I, p. 45, et note 93, t. II, p. 30.

[2] Chou-king, I, c. IV, p. 33, et p. 441, édition de M. Deguignes, an 1770.

Nous avons montré ailleurs[1], que les *sept richis* des Indous, patriarches antiques et vénérés, n'étaient que les *cinq tys* des Chinois, avec les types ajoutés peut-être, du soleil et de la lune, types des castes guerrières et sacerdotales dont nous venons de parler.

Et ces richis vénérés sont placés dans les *sept étoiles* de la Grande-Ourse, aussi nommées, tournant sans cesse autour du pôle, *Noreg* ou chariot à fouler le blé, de *David* ou *Daoud*, de *Thoth* et des *lettrés* les plus anciens.

Là, ces richis étaient sans doute supposés comme adorant le Dieu du pôle nord ou le Très-Haut[2]; et notre mot *Dieu* ou *Deus*, dérive évidemment, comme le Théos des Grecs, de ce nom des 帝 *Ty*, ou des 5 premiers patriarches déifiés.

Aussi, le *théos* des Grecs, a été retrouvé même au Mexique, et il entre même peut-être, dans les noms de *Promé-thée* et d'*Epiméthée*, c'est-à-dire des patriarches Seth et Adam déifiés, bien que, par le grec, on puisse traduire ces deux noms d'une autre manière.

On étouffe nos travaux, mais on ne les réfute pas; et l'on dédaigne à tort, de fouiller pour expliquer l'Égypte et les monuments d'Assyrie, dans les livres conservés en Chine, qui nous occupent depuis 30 ans, et qui seuls peuvent, étant élagués de fables modernes, éclairer l'Europe, sur la religion primitive et l'histoire de la haute antiquité.

Paris, 15 janvier 1853. Ch^er de PARAVEY.

[1] Voir *Annales* t. III, p. 428, 1851.

[2] Dans notre Mémoire sur le nom d'*Abel*, type du sacrifice du juste immolé et retrouvé dans *Vrihaspati*, nom de la planète Jupiter en Indou, nous avons montré que le *Sérapis* de Memphis, distingué par le Boisseau 斗 *Teou* en chinois, *Mo-dius* en latin, boisseau qu'il porte sur la tête, répondait à la Petite-Ourse, dont le carré 魁 *Kouey*, a le sens de *premier des génies*, *grand*, *prodigieux*, et dont le nom et la figure, offrent ce boisseau *Teou*.

La Petite-Ourse, tournée en sens inverse, imite la figure de la Grande-Ourse ou du boisseau du nord, nommé *Pe-teou* en chinois, et elle touche le pôle nord, où l'on supposait Dieu, c'est-à-dire la *grande unité* 大 *Ta-* 一 *Ye*. Depuis cette époque, antérieure au déluge, le pôle de l'équateur s'est déplacé, et actuellement le pôle nord est nommé 天 *Tien-* 樞 *Tchu*, *axe* ou *gond du ciel*; le nom de Pôle se donnant encore en Orient, aux souverains, images de Dieu sur la terre.

Histoire ecclésiastique.

LES HUIT PREMIERS CONCILES.

7e Article [1].

DES APPELS A ROME. — UN ÉVÊQUE HÉRÉTIQUE DE CONSTANTINOPLE DÉPOSÉ PAR LE PAPE.

Recherches sur l'appel à Rome et sur les canons *incomplets* de Nicée. — 6e concile de Carthage ; histoire d'Antonius, évêque de *Fussala*. — Résistance au concile de Calcédoine, les *acéphales*. — Etat de l'Eglise d'Orient ; affaire de Stéphane le petit. — Justinien et Théodora. — Troubles dans l'Eglise d'Alexandrie. — Un évêque hérétique de C. P. déposé par le pape S. Agapitus.

Nicée a reconnu, confirmé, maintenu respectueusement, et non pas établi ni même fixé la hiérarchie des grands siéges, qui existaient depuis l'origine de l'Église dans l'ordre de l'institution apostolique. Saint Léon citait le 6e canon de ce premier concile œcuménique, non comme une création législative, un expédient réglementaire, mais comme un témoignage solennel de la tradition sur laquelle reposait elle-même cette seconde sanction. Le pape Boniface Ier l'avait même dit, assez récemment, 422, comme s'il eût prévu ce subterfuge : « L'institution universelle de l'Église » naissante a pris son principe dans la dignité du bienheureux » Pierre, dans lequel principe consiste tout son gouvernement. » La discipline ecclésiastique coule de cette source. *Les règlements* » *de Nicée n'attestent pas autre chose ;* et ce concile *n'a rien osé* » *ajouter*, voyant que rien ne peut être élevé au-dessus du droit » de Pierre [2]. »

[1] Voir le 6e article au n° précédent, ci-dessus. p. 124.

[2] Institutio universalis nascentis ecclesiæ de beati Petri sumpsit honore principium, in quo regimen ejus et summa consistit. Ex ejus enim ecclesiastica disciplina per omnes ecclesias, religionis jam crescente cultura, fonte manavit. *Nicænæ synodi non aliud præcepta testantur*, adeo ut non aliquid *super*

Au reste, en supposant que Nicée eût fait une loi nouvelle, toute loi ayant nécessairement besoin d'une autorité exécutive, sans appel, pour en surveiller et maintenir l'application, un pape prononçant et cassant le décret d'un autre concile en vertu d'un canon de Nicée, n'eût pas moins agi par droit d'autorité suprême.

La patiente modération de saint Léon dans l'affaire de l'archidiacre Aëtius, ne venait donc nullement de l'indépendance épiscopale, qu'il se crut obligé de respecter [1] dans la personne de l'évêque Anatolius. On a beau s'appuyer de quatre ou cinq textes tronqués; sans rétablir tous ces textes, une seule phrase, attentivement omise par Quesnel, les expliquera nettement et en détruit l'interprétation frauduleuse : « Quand j'aurai connu ce qui va suivre, dit saint Léon au nonce Julien, touchant la destitution de l'archidiacre, alors je jugerai plus manifestement ce qu'il faut faire; en attendant, *j'ai mieux aimé*, contenant ma douleur, *user de patience pour laisser lieu au pardon* [2]. »

D'ailleurs l'archidiacre s'était plaint au Saint-Père, déjà publiquement mécontent d'Anatolius; ce n'était donc pas pour en obtenir une intervention amiable; mais parce qu'il savait avec tout le monde que le Saint-Siége possédait la juridiction souveraine; saint Léon n'en devait pas être moins certain, et il n'avait pas attendu ce moment pour le dire. Il avait fort bien su le rappeler à Théodose II, après le *brigandage* d'Éphèse. Il avait même cité à cette occasion les canons de Nicée : « Attendu que Flavien a présenté sa requête *d'appel*, ordonnez un concile en Italie..... Après cet appel intervenu, les canons de Nicée, que je vous envoie ci-annexés, attestent que cela est d'obligation [3]. »

cum ausa sit construere, *cum videret nihil supra meritum suum posse conferri.* — Une seconde lettre est également citée au 3e synode de Boniface II, 531, où il montre par les faits que les grands siéges sont soumis à Rome et n'ont de solidité que par son assentiment. Ces témoignages sont d'autant plus notables, qu'ils ont été adressés à des évêques grecs, qui les ont conservés et reproduits à l'appui d'un appel au pape, dont il sera question plus loin. Voy. Labbe, *Conc.* IV, p. 1706, et *Patrol.* de Migne, t. XX, p. 777.

[1] Quesnel, *De vita S. Leon.*, an. 453, c. 3.

[2] S. Léon, *Epist.* 86.

[3] S. Léon, *Epist.* 39 et 40.

Quesnel aurait bien voulu supprimer cette lettre, il l'avoue; mais il n'a pas osé. Il se contente de la croire incomplète, ce qui importerait fort peu, et de glisser au bas du texte ce petit avis, que « selon la juste conjecture *des érudits*, ces canons cités ici ne sont » autres que ceux de Sardique, par lesquels *pour la première fois* » le droit d'appeler aux pontifes romains *a été établi*, et que sou- » vent on a indiqués sous le nom de Nicée. » Quand cela serait, quand on ne saurait que répondre aux *conjectures des érudits*, d'après leur propre principe, Sardique étant œcuménique tout comme Nicée, le pape serait encore, en vertu de Sardique, irrévocablement investi du droit d'appel. Alors à quoi bon tant de *conjectures?* Eh, messieurs les érudits, ne voyez-vous pas que votre inquiétude vous trahit? Vous n'auriez pas si peur de ce droit d'appel, si vous étiez bien convaincus qu'il vient uniquement de Sardique et même de Nicée.

Du reste, vous êtes d'assez habiles gens, et vous savez à merveille combien le genre humain est facile à piper. Quand des *érudits ont conjecturé*, on les écoute comme un oracle, et par une inexcusable docilité de routine, on ne s'est pas même avisé de réfléchir que si l'Afrique ignorait le concile de Sardique, Constantinople, l'Italie et Rome ne pouvaient l'ignorer; que saint Léon, qui n'écrivait pas à la légère, a dû apporter la plus sérieuse attention à une telle lettre, dans une circonstance si grave, dans un acte si solennel, où il s'agissait de condamner un *brigandage*, couvert du nom de concile œcuménique. Ce n'est donc point au hasard ni par méprise qu'il a cité les canons de Nicée sur la juridiction suprême du Saint-Siége; et toute critique non étourdie ou sournoise, loin d'y voir une erreur, y notera une preuve de plus que tous les canons de Nicée ne nous sont pas parvenus.

Les Grecs ne nous en ont transmis que vingt, et ils ont toujours affirmé qu'il n'en existait pas davantage. Cela est difficile à croire. N'est-il pas certain, par exemple, que les pères de Nicée ont adopté comme règle universelle l'usage de Rome et de l'Occident sur le jour où la fête paschale doit être célébrée[1]? Saint Ambroise ne

[1] Eus., *Const. vita*, III, 14, 18; Socr., I, 9; Soz., I, 21; Athanas., *De synod.*

cite-t-il pas un décret de Nicée, qui exclut des saints ordres les hommes mariés deux fois[1] ? Saint Jérôme ne dit-il pas que le concile de Nicée a mis le *livre de Judith* au nombre des écritures canoniques[2] ? Le savant maronite Abraham Echellensis a retrouvé dans les canons arabiques, outre le 6e de Nicée sur les grands siéges, deux autres canons le 37e et le 71e rapportés au même concile, qui constatent expressément la suprématie de Rome et l'appel au pape[3]. Ce qui est d'autant plus probant que les autres canons y sont altérés par les diverses sectes dans le sens de chacune. Lors donc qu'on veut entendre ici les canons de Sardique par ceux de Nicée, on décide arbitrairement ce qu'on aurait dû d'abord prouver. Sardique est noté simplement pour mémoire entre le premier et le second concile œcuménique, comme étant le complément de Nicée, et pour cette raison assez bizarre, on ne le compte point, quoique très-œcuménique, dans la liste des conciles œcuméniques. Mais de ce que les canons de Sardique ont été autrefois ajoutés dans les mêmes recueils à ceux de Nicée, et que le 6e de Nicée est confirmé par les canons 3, 4, 5 et 7 de Sardique, il ne s'ensuit pas absolument qu'il y ait eu méprise là-dessus dès ce tems-là, ni que Nicée n'ait point porté de décret positif sur le même sujet.

En 417, la question se présenta précisément au 6e concile de Carthage. Le pape Zosime ayant cité dans son *commonitoire* un canon de Nicée sur l'*appel*, selon l'usage et le droit appartenant au Saint-Siége de maintenir les règles publiées, saint Aurélius, saint Alypius et saint Augustin répondirent aux légats que ce canon

[1] S. Ambr., *Epist. ad Vercellencem episcopum* : « Sed priùs cognoscamus non solum hoc apostolum de episcopo et presbytero statuisse, sed etiam patres in *concilio Nicæno* tractatus addidisse, neque clericum quempiam debere esse, qui secundo conjugio sortitus est. » Cité par Abraham Echell. *Dissertatio*, dans Labbe, *Conc.* II, p. 393.

[2] S. Hieron., *epist.* 3, *præfatio in Judith.*

[3] On sait qu'il y eut à Nicée des évêques de Mésopotamie, un évêque de Perse et un d'Arabie. Eus., *Const. vita*, III, 7; Socr., I, 8. A la 20e session du concile de Florence, 1439, il fut répondu à Marc d'Ephèse, qui disait ne point connaître le canon cité par le pape Zosime, que les canons de Nicée ont été altérés et mutilés par les hérétiques, comme il conste des lettres de S. Athanase aux papes Jules, Libérius et autres.

n'existait pas dans l'exemplaire qu'on avait en Afrique, et il fut convenu qu'ils demanderaient en Orient une nouvelle copie des statuts de Nicée. Zosime ne vivait plus lorsqu'arrivèrent les copies, envoyées par saint Cyrille d'Alexandrie, et Atticus, évêque de C. P. Le canon cité par le commonitoire ne s'y trouvait pas non plus. Or, il s'agissait de l'appel porté à Rome par deux prêtres d'Afrique, Apiarius et Célestius; et l'on a présumé que le pape Zosime avait pris le 17e canon de Sardique, qui s'applique particulièrement aux prêtres et aux diacres [1], et qu'il l'avait désigné sous le titre de Nicée, comme c'était l'habitude en Italie et en Occident. Mais reçoit-on une présomption comme une certitude? Zosime devait être instruit qu'on ne connaissait pas en Afrique le concile de Sardique, et quand même il n'en aurait pas été instruit, il n'ignorait pas, lui, quels étaient les canons de Nicée et ceux de Sardique. Comment aurait-il négligé d'indiquer exactement dans une cause spéciale la règle spéciale à suivre?

Aussi la lettre synodale adressée, 419, au nouveau pontife, saint Boniface Ier, réduit la difficulté à son juste terme, en lui disant: « Nous n'avons jamais eu le texte latin des canons de Nicée. » C'est là uniquement de quoi il s'agit, savoir, si le texte latin était plus complet, plus fidèle que le texte grec. Or, qui ne serait disposé à croire que saint Zosime et saint Léon savaient ce qu'ils disaient? Qui les soupçonnerait d'avoir allégué un faux décret sur la juridiction du Saint-Siége? En eussent-ils été capables, ils n'en avaient pas besoin. La juridiction souveraine du Saint-Siége n'était douteuse pour personne. Saint Jules Ier, avant le concile de Sardique, n'avait-il pas fait acte solennel d'autorité suprême en intimant aux chefs ariens l'ordre de venir justifier devant lui leur sentence contre saint Athanase, et en cassant cette sentence inique [2]? La même chose

[1] Le texte du 6e concile de Carthage, art. 6, nomme bien Sardique, mais c'est évidemment une erreur de copiste, qui aura glissé de la marge dans le texte, puisque les évêques n'auraient point été surpris de ne point avoir ce canon dans ceux de Nicée, et qu'ils auraient simplement demandé alors quelque renseignement sur le concile de Sardique, encore inconnu en Afrique, comme il a été dit précédemment.

[2] Theodor., *Hist. eccles.*, II, 4 : Is ecclesiasticam legem secutus, et ipsos

se pratiquait de droit avant Nicée, qui n'a pas plus fait la suprématie pontificale, que Philippe V et ses états-généraux en France n'ont fait la loi Salique.

Quand les exemples manqueraient, qu'il serait trop long de rapporter, ce 6e concile de Carthage en ferait foi ; car on n'y contestait nullement l'autorité du Pape : on réclamait seulement sur la manière de procéder, qui n'était pas sans inconvénient en Afrique, et qui fournissait un prétexte à l'insubordination du clergé envers les évêques et des évêques envers les métropolitains. On désirait conséquemment ne pas être assujetti à un décret incommode, qui n'avait jamais été jusque-là à la connaissance de l'épiscopat d'Afrique. C'est de quoi s'expliquent très-nettement les pères de Carthage dans leur épître aux papes Boniface Ier et Célestin Ier, en leur demandant la permission de retenir, selon la coutume du pays, tous les degrés ordinaires de juridiction avant l'appel à Rome. S'il y avait eu le moindre doute sur l'appel et la suprême juridiction en pareille occurrence, les évêques auraient inévitablement témoigné leur étonnement et leur indépendance.

Tout au contraire, l'abus dont ils se plaignent et la réserve qu'ils gardent parmi la fermeté de leurs plaintes, révèlent dans le Saint-Siége une supériorité publiquement reconnue et respectée, non comme une autorité de convention, mais comme une autorité de principe. Cet abus, dont on désirait le redressement, la discrétion de la lettre au pape Célestin nous le laisserait à peine entrevoir [1], si saint Augustin, écrivant vers le même tems pour une cause semblable, n'en parlait plus ouvertement dans une lettre confidentielle.

Romam venire *jussit* et Athanasium ad dicendam causam evocavit. — Julii *Epist.* 3, Labbe, *Conc.* II, p. 494, 514, *ad Orientales* : « An ignari estis hanc consuetudinem ut primùm nobis scribatur, ut *hinc quod justum est definiri posset.*

[1] Executores etiam clericos vestros quibusdam potentibus nolite mittere, nolite concedere; ne typhum fumosum sæculi in ecclesiam Christi, quæ lucem simplicitatis et humilitatis diem, Deum videre cupientibus præfert, videamur inducere. Dans la *Patrol.* de Migne, t. L, p. 426.

Voici le fait, S. Augustin, à force de dévouement et au péril de ses prêtres, souvent dépouillés, blessés ou tués, avait enfin converti la population donatiste de Fussala, petite ville à 40 milles d'Hippone. Il jugea nécessaire d'y établir un évêque, ne pouvant lui-même à une telle distance surveiller suffisamment ces convertis; et sur le refus invincible d'un vénérable prêtre de son clergé, pour ne pas rendre inutile la fatigue d'un long voyage au vieux primat de Numidie, qui devait faire l'ordination, il avait choisi le jeune lecteur Antonius, élevé sous ses yeux dès l'enfance. Le nouvel évêque trompa ses espérances et se vit bientôt accusé de tyrannie, de rapine et de déréglement. Cette dernière imputation, dénoncée, non par les Fussaliens, mais par quelques personnes du dehors, était une calomnie. Le synode provincial, qui examina les plaintes, ne trouvant pas les autres griefs assez prouvés pour motiver une dégradation, soumit toutefois l'accusé à restituer ce que, en fait, il aurait exigé des Fussaliens au delà de ses droits; et jusqu'à ce qu'il eût satisfait sur ce point, on le déclara séparé de la communion de ses collègues. On crut prudent aussi de restreindre son pouvoir en matière temporelle, pour ne pas irriter les Fussaliens et pour corriger les écarts d'un jeune prélat, qui présumait trop de ses avantages. Antonius, mécontent, sut intéresser en sa faveur le primat de Numidie, en obtint une recommandation auprès du pape S. Boniface Ier, et revint de Rome avec une lettre de rétablissement. Quoique cette lettre pontificale mît pour condition que la relation d'Antonius fût exacte, celui-ci s'en prévalut au point de braver son troupeau et ses juges. Sur ces entrefaites, S. Boniface mourut, et dès que S. Augustin eut appris l'avénement de S. Célestin, il se hâta de lui exposer l'affaire en détail, appuyant le jugement du synode provincial par l'exemple de plusieurs autres jugemens semblables, qu'avait rendus ou confirmés le Siége apostolique. Mais ce qui mettait justement en émoi les évêques d'Afrique, et ce qui nous présente en même tems la plus curieuse preuve de la puissance du Saint-Siége, c'est que sur la nouvelle de la lettre pontificale en faveur d'Antonius, on s'attendait à voir intervenir pour lui « les juges, les officiers publics et la » force militaire; des rumeurs menaçantes s'en répandaient, »

comme d'une conséquence naturelle, immanquable, en sorte, dit S. Augustin, que « d'infortunés catholiques redoutaient d'un évê- » que catholique des rigueurs pires qu'ils n'en avaient eu à crain- » dre, quand ils étaient hérétiques de la part d'un empereur catho » lique[1]. » Et S. Augustin priait le pape de ne pas permettre une pareille chose.

Ainsi le pouvoir du Pape était si publiquement reconnu et respecté, que sur un simple bref venu de Rome, sans autre vérification ni formalité, toutes les autorités séculières se mettaient en devoir d'en exécuter la teneur et de prêter main-forte à son accomplissement. Rien n'était donc plus universellement connu et usité que l'appel au Saint-Siége et à la souveraine décision du Saint-Père, indépendamment des décrets de Sardique et de Nicée.

La paix rétablie par le concile de Calcédoine ne dura pas longtems. Dioscore avait acquis une grande popularité dans Alexandrie par la honteuse amorce, qui séduit toujours la multitude imprévoyante et cupide. En s'attachant à ruiner l'opulente famille de S. Cyrille, il en avait tiré des sommes assez considérables pour fournir aux boulangers et aux cabaretiers de la ville le moyen de livrer à plus bas prix au peuple le pain le plus pur et le meilleur vin[2]. Ce peuple était en outre railleur et mutin. Depuis ce moment l'hérésie eut toujours son refuge assuré dans Alexandrie, avec des recrues toujours prêtes pour la sédition. Les sectaires d'Eutychès se présentant uniquement comme les adversaires de l'erreur Nestorienne, affectaient de ne pas avoir de doctrine particulière et de ne pas prendre le nom de leur maître, en sorte que, l'audace à servir le parti attirant tout le parti au service des audacieux, l'ambition de ceux-ci trouvait mieux son compte à ne pas faire bande à part, et la secte avec plusieurs chefs, à la fois sur divers points,

[1] S. August., *Epist.* 262, *ad S. Papam Celestinum.*

[2] Liberatus, *Breviarium*, c. 10 : Quem narrat opinio civium suorum majorem habuisse dilectionem. Siquidem opprimens Cyrilli hæredes, et per calumnias multas ab eis auferens pecunias, dedit eas sine fenore artopolis et cauponibus civitatis, ut mundissimum panem et pretiosissimum vinum viliori pretio populis exhiberent.

n'avait en effet aucun chef en titre, d'où les Eutychianistes furent appelés *hésitans* et *acéphales*.

Dans Alexandrie, Timothée *Æloure* (αἴλουρος, le chat), et Pierre *Monge* (Μογγὸς, le bègue); dans Antioche, Sévérus, d'avocat devenu moine; un autre moine, Pierre *Gnaffée* (Γναφεὺς, le foulon), et à C. P. Acacius, furent les principaux moteurs de la résistance. En dignes héritiers de Dioscore, ils continuèrent son œuvre par les mêmes moyens, à la faveur du désarroi politique, qui commençait le Bas-Empire, en livrant le pouvoir à Léon Ier, Zénon, Basiliscus et Anastase, 457-518, autant de pervers incapables ou hérétiques.

La foi s'altérait visiblement dans le monde oriental, qui en avait reçu naguère une seconde vie, si éclatante de vertu et de génie. Le génie e la vertu s'allanguissaient. Pœmen, avec quelques disciples, rappelait encore à Scété les beaux jours de la sainte solitude; Euthyme, Gérasime, Sabas aux *laures* de Pharan, de Ruban, d'Engaddi, le cénobiarque Théodose au monastère de Bethléem, faisaient refleurir la paix laborieuse de la vie contemplative. En Bithynie, un autre solitaire, qui avait assisté au concile de Calcédoine, Auxentius, ancien garde de Théodose II, pratiquait la même perfection, comme Marcel, supérieur des *Acémètes* à C. P., où Marcien montrait en même tems comment un *économe* du siége épiscopal pouvait trouver dans une prudente exactitude d'administration, des ressources pour la charité [1]. Jean le Silentiaire, évêque malgré lui, sous Zénon, puis ermite dans la *laure* de Sabas, apparaît au milieu du 6e siècle que termine S. Anastase, patriarche d'Antioche. Cette succession d'héroïque piété fut continuée au 7e par S. Eulogius d'Alexandrie, S. Théodore Sicéote, les évêques de Jérusalem S. Sophronius, S. Modestus, et enfin par S. Maxime *homologète* ou le Confesseur, qui, de premier secrétaire d'Etat sous Héraclius, se fit moine pour se vouer tout entier à la défense de la vérité.

Mais ces rares exemples n'ont qu'à grand'peine et pour peu de

[1] Cicero, *De republica*, IV, 7 : « Optimum et in privatis familiis et in Republica vectigal duco esse parcimoniam. » Cette maxime d'un païen est fort sage, quoiqu'on en veuille dire. Aussi est-ce Jean de Salisbury qui nous l'a conservée. La vérité catholique reprend son bien partout où elle le trouve.

tems retenu dans la tradition catholique une population sensuelle et loquace. Et tandis que les conciles provinciaux de Gaule, d'Angleterre et bientôt d'Espagne, ces admirables conseils de sagesse et de zèle, s'appliquaient incessamment à maintenir la foi, en rectifiant les mœurs par les préceptes évangéliques; tandis que la plus âpre agrestie de nature multipliait à l'envi chez les barbares convertis de nouveaux prodiges de spiritualité chrétienne, les provinces d'Orient ne produisaient que scandales, basses intrigues, voluptés séditieuses, cabales homicides. Le long règne de Justinien Ier, 527-565 aurait pu ramener les esprits à l'unité et à l'ordre par la simple observance de la discipline ecclésiastique; mais ce ridicule monarque, qui aspirait à toutes les gloires de conquérant, de législateur, d'orateur, d'écrivain, d'architecte et de théologien, entretint les troubles au lieu de les calmer. Comme il s'imaginait gouverner avec du savoir et des discours au sénat, où il remplaçait son questeur, c'est-à-dire son orateur officiel, et reprendre par des généraux sans armée les provinces perdues, il s'imaginait de même régler la religion en écrivant des instructions dogmatiques.

Les habitudes arbitraires d'un pouvoir exagéré par la jurisprudence, œuvre très-équivoque et très-intéressée des stoïciens, rendaient plus fâcheuse pour l'Eglise la manie théologique de celui qui avait rédigé le *Code*, les *Pandectes* et le *Digeste*. Le pis était que cette manie, qui tenait fort à la réputation d'orthodoxe, ne décidait pas seule. Lorsque le saint pape Agapitus se vit forcé de porter à C. P. les propositions du roi Goth, maître de Rome, 536, il lui fallut traiter les affaires de l'Eglise avec une courtisane, que sa beauté avait fait passer du théâtre sur le trône. L'impératrice Théodora dominait la cour et l'empire par Justinien, qui ne savait pas résister aux volontés de cette femme. Si elle le laissait, il est vrai, composer à son gré des édits, des codes, des plans d'édifices, et favoriser la faction des *bleus* aux courses du cirque, elle-même affectait de protéger la faction des *verts*, et presque aussi ouvertement les *acéphales*.

Les intérêts de la religion étaient donc assez mal compris, et l'Eglise avait fort à souffrir. Ce qui venait de se passer tout récemment à C. P., ce qui se passait alors même dans Alexandrie, en donnera

une idée. En 531, il y eut une élection épiscopale pour le siége métropolitain de Larissa; le premier choix s'étant arrêté sur trois personnes, deux prêtres et un honnête fonctionnaire de l'administration provinciale, le laïque fut unanimement préféré, l'acte de son élection signé en synode et approuvé de tous les habitans propriétaires. L'ordination se fit au milieu de la joie générale, et Probianus, évêque de Démétriade, éclatait en louanges sur Stéphane le Petit; ainsi se nommait le nouveau métropolitain. Tout le monde applaudissait.

Tout allait bien dans la ville, lorsque peu de tems après, pendant l'absence de Stéphane en voyage vers Thessalonique, survient un commonitoire de l'archevêque de C. P. qui excommuniait l'archevêque de Larissa, comme intrus et irrégulièrement sacré, et ordonnait de le déposer, sans rien accorder pour sa subsistance sur les revenus épiscopaux, ce qui n'avait jamais lieu qu'à l'égard d'un évêque convaincu de faute grave, et ce qui ne s'exécutait jamais à la rigueur. Le délégué, chargé de cette singulière mission, avait avec lui deux évêques, l'un desquels était ce même Probianus, le panégyriste et tout aussitôt l'accusateur de Stéphane, contre lequel il avait ourdi ce complot et gagné trop aisément de jaloux complices. Après lecture faite du commonitoire au clergé de Larissa, un acte dressé de cette notification devant le *défenseur* et un inventaire écrit des vases sacrés et meubles de l'église, ces agens d'oppression s'en vont à Thessalonique; ils y rencontrent avec Stéphane les deux assistans de son sacre, et leur signifient l'ordre de l'archevêque de C. P. Stéphane déclare qu'il n'a rien à craindre d'un jugement, qu'il doit être entendu, et il appelle au Pape, « qui » est, disait-il, le maître de cet examen, le supérieur de la cause. » On ne l'écoute point; on l'emmène à C. P., et si quelques bons chrétiens n'eussent donné caution pour lui, promettant, sous peine d'une forte amende, qu'il ne quitterait point la ville, on l'eût jeté en prison, les chaînes aux mains. Il se hâta d'écrire à Rome, racontant tous ces faits avec une humble naïveté et implorant secours contre l'oppression [1]. Un de ses suffragans porta cette lettre au

[1] Quoniam nullus ecclesiasticus ordo *illam vestram, quæ a Salvatore omnium et primo Pastore vobis est collata*, potest præcellere *potestatem*.

pape Boniface II, avec cette suscription : *Domino sancto ac per omnia beatissimo et reverà venerando* PATRI PATRUM, *universali patriarchæ Bonifacio Stephanus exiguus episcopus.*

Lorsque cette intéressante requête eut été lue en synode assemblé exprès, un autre évêque, présent, de Thessalie, qui se nommait Abundantius, se leva : « Je ne puis, dit-il, garder le silence en entendant le nom de Probianus; c'est lui qui s'est emparé de mon église, et qui, lorsque je suis parti pour Rome, avec des lettres d'évêque, a profité de mon absence pour usurper mon siége; et selon les canons, on ne peut lui donner la qualité d'évêque. » Le vrai pasteur de Démétriade demanda donc justice contre l'usurpateur; sa plainte fut consignée aux actes du synode.

Alors arriva une seconde lettre de Stéphane, dont la profonde affliction sollicitait plus vivement la protection pontificale. L'archevêque de C. P. et ses fauteurs s'étaient hâtés d'achever leur iniquité avant que rien pût s'expédier de Rome. Sans preuve ni allégation aucune de faute personnelle, ils avaient prononcé la déposition, et Stéphane réclamant au moins un sursis, jusqu'à ce que le Pape eût connaissance de la cause, « cette réclamation avait » soulevé leur fureur, comme si c'eût été retrancher quelque » chose aux priviléges de l'Eglise byzantine. — L'autorité du Siége » Apostolique, répondit-il, a été établie par notre Dieu et Sauveur, » le maître des apôtres : *elle est au-dessus de tous les priviléges des* » *Eglises.* » Sans tenir compte de ce recours, on lui avait lu sa condamnation, et à sa seconde protestation d'appel on avait répliqué par une seconde lecture de la sentence. L'infortuné, remis en garde aux *défenseurs* de l'Eglise, n'attendait plus que l'exil et les plus durs traitemens, l'intérêt de ses ennemis étant de se débarrasser de lui et de sa cause par sa mort [1].

Dans la seconde session de ce synode romain, on s'occupa d'une autre plainte en appel des trois évêques, qui avaient sacré Stéphane et qui se voyaient menacés du même sort que lui. On ne sait comment se termina cette affaire. Le texte du synode ne nous est pas parvenu entier, mais la conclusion, qui manque avec la dernière session, ne diminue en rien le prix de ce document. L'odieuse in-

[1] 3e Concil. romanum, sous Boniface II. Labb., *Conc.* IV, p. 1691 et suiv.

trigue dirigée contre le métropolitain de Thessalie prouve l'ambition tenace des Évêques de la ville impériale, la faiblesse orgueilleuse ou même la complaisance politique du gouvernement grec à leur laisser prendre le rôle de Patriarche, et les désordres que causait cette funeste prétention dans la hiérarchie et dans la vie épiscopale. Ce Probianus, qui s'était élevé par une première prévarication sur le siége de Démétriade, comptait bien s'assurer l'impunité en flattant les plus ardentes prétentions de l'évêque impérial et en lui procurant par une autre perfidie le moyen d'imposer à l'épiscopat grec une supériorité illégitime. Et s'il y avait quelque doute touchant la juridiction immédiate du Saint-Siége sur toute la Grèce, les pièces conservées dans le pays même et présentées au synode romain par le mandataire des opprimés montreraient ce droit incontestable et son antiquité, comme ce même évêque mandataire le rappelait instamment au Pape : « Il est certain que les vénéra» bles pontifes de votre siége, *auquel appartient de droit la prin*» *cipauté sur toutes les Eglises du monde entier* et exclusivement » l'appel de toutes les causes ecclésiastiques, n'en ont pas moins » possédé sous leur gouvernement spécial les Eglises d'Illyrie[1]. »

Ces pièces, dont il avait eu soin de se munir à l'appui, étaient dix lettres des papes Damase, Sirice, Innocent Ier et Boniface Ier aux métropolitains de Thessalie et aux évêques de Macédoine, d'Achaïe, de Thessalie, de l'Epire ancienne et nouvelle, de Prévalitaine et de Dacie, qui formaient la primatie ou grande division ecclésiastique d'Illyrie. Une des lettres de saint Boniface Ier disait entre autres choses : « L'institution universelle de l'Église nais» sante a pris sa dignité du bienheureux Pierre, son principe, en » quoi consiste tout son gouvernement et son ensemble[2]. » Dans la lettre suivante de la même année 422, le même Pape établissait par une série de faits que les grands siéges étaient soumis à celui de Rome, et que les *ordinations patriarcales* n'étaient régu-

[1] Labb., IV, *id.*, 2e sess. : Constat venerandos sedis vestræ pontifices, quamvis in toto mundo sedes apostolica ecclesiarum sibi jure vindicet principatum, et solam ecclesiasticis causis undique appellare necesse sit, specialiter tamen gubernationi suæ Illyrici ecclesias vindicasse.

[2] *Voy.* plus haut, p. 208, tout le passage déjà cité.

lières et valides que par la communion avec le Saint-Siége [1].

Au moment où le pape Agapitus partait de l'Italie, Alexandrie avait à élire un patriarche. Le fameux hérétique Sévérus, réfugié dans cette ville et chassé par Justin Ier du siége envahi d'Antioche, avait indiqué à l'impératrice Théodora un certain Théodose; le clergé n'eut garde de refuser. Un chambellan, un duc et un augustale, comme juges officiels, étaient chargés de l'installation. L'élu, selon la coutume, devait, en leur présence, faire une vigile auprès du corps de son prédécesseur, étendre la main droite sur la tête du défunt, l'ensevelir et revêtir ensuite le pallium de saint Marc. Les moines et le peuple avertis, dans la soirée même, se hâtèrent de les prévenir, en choisirent un autre et l'intronisèrent. L'appui de quelques clercs, des propriétaires, des corporations, des soldats et des nobles, soutint pendant cent trois jours ce nouveau patriarche, nommé Gaianos, qui se vit enfin contraint par les juges de quitter la place, et deux mois après, exilé en Sardaigne, lorsque le chambellan Narsès vint rétablir Théodose sur l'ordre de Théodora. Toutefois ce ne fut pas sans peine. Le peuple se battit deux jours pour son élu; il y eut beaucoup de tués, surtout parmi les troupes de Narsès, par la fureur des femmes, qui jetaient du haut des maisons tout ce qui se trouvait sous leurs mains. On ne céda qu'à la peur du feu, qu'il commença de mettre à la ville. Mais la division ne cessa pas, et les émeutes des *Gaianites* lassèrent tellement Théodose, qu'il s'en alla à C. P., 537, et n'ayant pas voulu recevoir le concile de Calcédoine, Justinien le relégua à six milles de la ville; il y vivait encore quand Liberatus écrivit son *Breviarium* [2].

Le nouveau patriarche Paulus, désigné entre les abbés de Tabenne, par le diacre Pélage, apocrisiaire au nonce romain à C. P., reçut de l'empereur le pouvoir sur tous les ducs et tribuns de l'Égypte, pour destituer ceux qui soutenaient les peuples dans l'hérésie et en nommer d'autres orthodoxes. Il ramenait ainsi tant par crainte que par persuasion la ville et les monastères à la foi de Calcédoine, lorsqu'une malheureuse circonstance brouilla tout de

[1] Labb., IV, p. 1706.

[2] Lib., *Breviar.*, c. 20.

nouveau. Il méditait de destituer Elias, maître de la milice; le diacre Psoios en avertit son ami Elias; un de ses messages, *écrit en égyptien*, tomba entre les mains du patriarche qui, redoutant le sort de l'évêque Proterius, tué naguère par Timothée Æloure, se tourna aussitôt contre Psoios, économe de l'église, le pressa de rendre ses comptes, le livra au juge Augustale et adressa un rapport à l'empereur. Mais ce juge, qui devait garder chez lui le diacre jusqu'à la réponse du prince, se laissa gagner à force d'argent par un des principaux de la ville et fit mourir cruellement son prisonnier dans le secret de la nuit, à l'insu, dit-on, du patriarche. Sur les plaintes des parents, un autre Augustale nommé, vint de C. P. procéder à une enquête. Le meurtrier interrogé répondit, que lui étant prescrit par la délégation impériale d'exécuter tous les ordres du patriarche, il avait simplement obéi. Paulus, protestant hautement d'avoir tout ignoré, on découvrit le premier coupable, qu'on punit de mort; Paulus ne fut pas moins relégué à Gaza. On conduisit le juge inique à C. P. devant l'empereur, qui après lecture de l'enquête, commanda de le livrer à un garde pour le tuer hors de la ville. Ensuite Justinien fit partir pour Antioche l'apocrisiaire Pélage avec une lettre *sacrée* ou commission impériale, en vertu de laquelle il convoquerait à Gaza les évêques d'Antioche, de Jérusalem et d'Edesse pour déposer Paulus. Ce qu'ayant accompli ils ordonnèrent Zoïle, que l'empereur déposa aussi quelque tems après et remplaça par Apollinaris [1].

Avec de tels princes et un tel gouvernement, toute affaire un peu grave dans l'Église d'Orient devenait extrêmement épineuse pour un Pape, même en sécurité dans Rome. Or, depuis soixante ans les Papes se trouvaient dans la plus pénible position, sous la domination mal assurée des Goths ariens, en face des Grecs impatients de recouvrer les provinces perdues de l'Italie. Les chefs de l'Église étaient trop éminents par le saint caractère de leur autorité et par leur influence pour rester en dehors du débat, malgré toute leur réserve. On avait déjà vu l'un d'eux, Jean Ier, payer de sa vie le mauvais succès d'une médiation impossible. Dix ans après, Agapitus s'était résigné à la même mission pour sauver les séna-

[1] Lib., *Breviar.*, c. 23.

teurs, que son refus eût exposés avec lui aux sanguinaires fureurs de Théodat, 536. Ce furent les deux premiers Papes qui sortirent de l'Italie et qui parurent à C. P.

Le voyage d'Agapitus, qui ne servit de rien au roi goth, renversa du siége de C. P. l'hérétique Anthime, que Théodora y avait transféré de Trébisonde (*Trapezus*). Tous les efforts de cette impérieuse femme échouèrent contre la résolution du saint vieillard [1]. Elle dut se résigner à la déposition de l'intrus, à l'anathème porté contre lui et ses adhérents, et à l'ordination du catholique Mennas, 536. On s'en étonnera peut-être ; car elle n'épargna aucun moyen et fit intervenir les menaces de Justinien. Elle abandonna de même son protégé d'Alexandrie, pour avoir refusé de recevoir la foi de Calcédoine, comme elle s'en était portée garant. C'est qu'il n'y a tyrannie si forte et si violente, qui ne soit obligée de reculer devant quelque obstacle. La masse du peuple byzantin était orthodoxe. La sédition *Nika*, qui avait coûté la vie à trente mille personnes, incendié une partie de la ville et failli détrôner Justinien, avertissait par un terrible et récent souvenir, 532, du danger d'irriter la fougue populaire, aussi capable de se soulever pour la religion que pour les jeux du cirque; car le saint Pape inspirait une grande vénération.

Il mourut au moment de retourner à Rome, 536. Ici commence une complication d'événements les plus tristes, où l'on attribue à un Pape le rôle le plus indigne; et pour mieux accorder la fin de son pontificat au commencement, on rejette volontiers sur sa versatilité ce qu'il eut à souffrir de son démêlé avec Justinien et avec le 5e concile œcuménique. Il s'agit du pape Vigile, successeur d'Agapitus. L'ui a-t-on rendu justice? Il convient d'abord de s'en éclaircir, avant d'entrer dans l'histoire du 5e concile.

ÉDOUARD DUMONT.

[1] Lib., *Breviar.*, 21, 22; Procop, *Hist. secret.*, 18, 26.

Orthodoxie catholique.

PREUVES NOUVELLES

DE LA NÉCESSITÉ DE L'AUTORITÉ SUPRÊME

DU SOUVERAIN PONTIFE

TIRÉES DES DÉBATS QUI ONT EU LIEU DANS L'ÉGLISE DE FRANCE

AVEC QUELQUES PIÈCES A L'APPUI.

Les *Annales* doivent porter à la connaissance de leurs lecteurs les débats si importans qui se sont élevés ces derniers mois dans l'Eglise de France. Quelques catholiques s'en étaient alarmés grandement. Les méchants s'en étaient scandalisés. Les protestans des diverses sectes, surtout ceux qui, en Angleterre, cherchent avec empressement les raisons qui peuvent les rassurer pour rester séparés de l'Eglise romaine, s'en réjouissaient ouvertement; ils nous disaient : « Vous voyez que la division et la discorde sont dans votre » Eglise aussi bien que dans les nôtres, pourquoi donc rentrerions-» nous dans votre Eglise romaine? » Voilà ce que l'on nous objectait.

Pour nous, nous le disons avec franchise, au milieu même de ces débats, dont nous déplorions l'initiative intempestive et inutile, une pensée nous consolait en nous faisant entrevoir une sorte de profit qui devait en résulter. Nous n'y avons jamais vu ni division ni désordre véritables, mais seulement diversité et dissentiment. Or, la diversité dans les sentimens, dans les choses non définies par l'Eglise, est une des preuves de la vie et de la *li*berté humaine On l'a toujours vue dans l'Eglise qui, satisfaite de l'adhésion donnée à son symbole, a toujours laissé l'esprit humain disserter et même quelquefois divaguer sur tous les points non définis; car elle est chargée aussi de maintenir la vie et la liberté de l'espri. humain. Mais elle accorde cette liberté seulement à la condition

que, dans le plus fort de la discussion, il y aura toujours la volonté forte et décidée de se soumettre à la parole du suprême Pasteur, quand il jugera à propos de parler.

Or, c'est là ce que nous avons toujours fermement reconnu dans les personnages, évêques, prêtres et laïques, qui ont pris part à ce débat, et l'expérience a prouvé que nous ne nous trompions pas.

En effet, à peine le suprême Pasteur, Sa Sainteté PIE IX, a-t-il prononcé une parole, que tous se sont soumis, et dans cette soumission il y a cela de glorieux pour notre Eglise, que celui qui était le plus élevé, le plus constitué en autorité, a donné le premier le bel exemple de la soumission.

On ne voit cela que dans l'Eglise catholique romaine, et c'est à ces traits qu'on la reconnaît.

En nous réjouissant de ce magnifique résultat, il ne nous reste qu'à enregistrer historiquement, dans nos *Annales de philosophie*, les pièces qui feront connaître suffisamment les diverses questions, points de droit, d'ordre, de liberté et de hiérarchie qui étaient engagés dans ce débat. C'est une page de l'histoire de l'Eglise qu'il est indispensable de recueillir. Nos lecteurs verront aisément que les *Annales* avaient prédit tout ce tracas dans son cahier de septembre dernier (t. VI, p. 237). Quant aux faits particuliers aux *Annales*, nous les raconterons une autre fois; dès ce moment qu'il nous suffise de dire que les suffrages les plus élevés et les plus authentiques sont venus nous encourager dans nos travaux et nous dédommager des attaques dirigées contre nous.

Voici les diverses pièces rangées par ordre chronologique :

1re PIÈCE.—M. Veuillot publie, en réponse aux attaques de l'*Ami de la Religion*, contre M. Donoso-Cortès, marquis de Valdes Gamas, et contre les *Annales*, les trois articles suivans insérés dans l'*Univers* des 25, 27 et 31 janvier.

DE LA PRESSE RELIGIEUSE LAÏQUE.

1er Article. — 25 février.

M. l'abbé Gaduel, vicaire-général d'Orléans, publie dans l'*Ami de la Religion* une série d'articles destinés à constater le tort que font à la foi catholique les écrits et la réputation de M. Donoso Cortès. Ce publiciste, suivant

M. Gaduel, se mêle de ce qui ne le regarde pas. Il aborde des matières trop relevées pour ses connaissances, et auxquelles il n'entend rien. Sa renommée est un des méfaits de l'*Univers*, car en quel crime contre l'Église l'*Univers* n'a-t-il pas un peu la main? Comme tout ce qui se rattache à cette école de l'*Univers*, M. Donoso Cortès, malgré ses intentions qu'on excuse, ne peut faire que du mal. On doit l'avertir, surtout avertir le public. Il est urgent de réprimer enfin ces laïques téméraires qui font des petits livres et des articles de journaux sur des questions auxquelles certains théologiens ont l'habitude de consacrer des in-quarto latins ou peu français. Tel est l'objet du travail de M. l'abbé Gaduel. On y verra que l'*Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, fourmille d'indiscrétions et « d'erreurs théologiques et philosophiques. » Déjà le savant critique a prouvé, au moyen du théologien Witasse, que M. Donoso Cortès est *trithéiste*, et au moyen du théologien Billuart, qu'il côtoie le luthéranisme, le calvinisme, le baïanisme et le jansénisme. On s'effraie : ce n'est rien encore ! M. Donoso Cortès serait aussi un peu fataliste et un peu lamennaisien. Si l'on y ajoute l'ultramontanisme, dont le savant critique ne dit mot, mais que probablement il n'oublie pas, cela fera bien des erreurs que notre ami devra désavouer.

Il les désavouera sans doute, pour peu qu'il les ait commises. Il les désavouera plus vite que certains théologiens de profession, qui avaient pourtant lu Witasse et même étudié Bailly, n'ont récemment désavoué leurs livres condamnés de plus haut. M. l'abbé Gaduel reconnaîtra ce mérite à ces indiscrets laïques. S'ils se trompent, ce qui est arrivé à tant d'autres, voire à des vicaires-généraux, du moins ils ne sont point têtus. Ils ne s'enfoncent pas dans ces retraites inextricables, où le *distinguo* gallican trouve toujours un auteur contre l'autorité, un usage contre la loi, un « droit coutumier » contre le droit positif et général. Ils ne marchandent pas leur obéissance. Comme ils ont erré sans préjugé ni perversité d'école, ils rentrent avec empressement dans la bonne voie qu'ils n'avaient pas voulu quitter. Voilà de quoi M. l'abbé Gaduel aura le plaisir de se convaincre, si son travail se trouve aussi solide qu'il en paraît content. Mais il permettra qu'on l'examine! On a vu des théologiens s'enflammer violemment contre des doctrines très-innocentes. Les petites passions, les petits intérêts, les petits esprits sont sujets à ce malheur. Laynez, l'une des lumières du Concile de Trente, fut accusé de pélagianisme par des docteurs qui prétendaient savoir leur métier. De quelle parole un homme suffisamment adroit ne fera-t-il pas sortir un grain d'hérésie? Puisque M. l'abbé Gaduel a cité Witasse (lui-même hérétique), nous lui conseillons de relire les passages où ce janséniste appelant, mais hors de là savant et raisonnable, s'élève contre les docteurs rogues qui taxent d'hérésie des hommes illustres et d'une foi pure, parce qu'il leur est échappé des expressions douteuses sur des matières difficiles, dont la terminologie propre est inconnue de quiconque n'a pas rigoureusement besoin de l'étudier.

Nous reviendrons là-dessus. En attendant, nous discuterons contre M. l'abbé Gaduel un point qui nous regarde personnellement. A travers le livre de M. Donoso Cortès, le rigoureux théologien a su nous atteindre, et peut-être n'est-ce pas là le moindre but de sa critique. Voici son raisonnement. Le livre de M. Donoso Cortès fait partie d'une collection d'ouvrages publiés sous la direction de M. Veuillot, donc M. Veuillot est aussi trithéiste, baïaniste, fataliste, etc., que M. Donoso Cortès; et comme M. Veuillot est rédacteur en

chef de l'*Univers*, il s'ensuit que l'*Univers* est aussi luthérien, calviniste, lamennaisien que M. Veuillot.

L'*Univers* une fois mis en cause par ce tour de logique, M. l'abbé Gaduel ne nous lâche plus. A toutes les hérésies qu'il trouve dans M. Donoso Cortès, et dont nous répondons, il en ajoute une quantité d'autres qui nous sont propres. Nous ne les mentionnerons pas, il y en a trop. La dernière, la fleur du bouquet, est le *pseudo-traditionalisme*. Terrible chose, que d'apprendre un matin, au sortir de la messe, qu'on est *pseudo-traditionaliste* ! Le lecteur se peindra notre émotion. Néanmoins, nous nous réjouissons encore : un malheur plus grand nous menaçait. Pendant que M. l'abbé Gaduel était en verve, qui l'empêchait de prouver que nous sommes athées? Puisque la théologie d'Orléans nous fait grâce de l'athéisme, nous lui sommes très-humbles et très-obligés serviteurs. Va pour pseudo-traditionalisme et le reste! Nous ne chercherons point à nous défendre sur le chef de l'hérésie ; la bataille ne finirait point. Mais il y a autre chose. Cette escrime est plus sérieuse qu'il ne semble. Elle poursuit un résultat pratique. Les articles de M. l'abbé Gaduel, théologie à part, se rattachent à un dessein vaste et magnifique, mené avec beaucoup d'ardeur par un athlète encore peu connu, M. l'abbé Cognat, principal rédacteur de l'*Ami de la Religion*.

Il s'agit de délivrer l'Eglise de l'oppression que font peser sur elle les écrivains laïques ; non pas ceux qui l'attaquent, mais ceux qui la défendent, et parmi lesquels on distingue très-spécialement les rédacteurs de l'*Univers* et leurs amis.

Ceux-là sont estimés de beaucoup les plus fatigans, parce que, remarque M. l'abbé Gaduel, ils excellent à créer des *courans d'opinion*, tort que l'on ne peut justement reprocher aux autres. Aussi ferait-on grâce à ces autres, si seulement l'on pouvait abattre ceux-là. L'*Ami de la Religion*, par exemple, quoique demi-laïque, devrait manifestement survivre à la ruine de ses confrères. Il n'est point créateur de courans. Les plumes laïques autrefois employées à l'*Univers*, mais qui ont su garder leur innocence sous la direction de M. Veuillot, ou la reconquérir sous la houlette de M. l'abbé Cognat, seront-elles jetées au vent comme celle de M. Donoso Cortès? Non ! Il y a de bons laïques. Tout ce qui n'est pas lu, tout ce qui ne fait point de bruit, tout cela sera conservé dans le trésor de l'exacte théologie et de la saine philosophie. Le reste est anathème, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis Joseph de Maistre et Donoso Cortès jusqu'à M. Veuillot. Ceux que M. l'abbé Cognat néglige, d'autres abbés les reprennent et les exterminent. Il y a un de ces abbés qui, n'ayant point de journal et réduit à faire des livres, vient d'expédier à ses frais, dans une seule brochure, vingt-trois écrivains catholiques, parmi lesquels se trouvent un certain DEMAISTRE (*sic*), que l'on croit être l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Cette aversion pour les publications religieuses laïques n'est pas nouvelle ni exclusivement ecclésiastique. Nous la connaissons de longue date. Elle a eu souvent un *visage politique*, souvent encore une petite *odeur commerciale* mal déguisée. La plupart des abbés fondateurs, rédacteurs, propriétaires de journaux l'ont toujours caressée extrêmement. Elle a aussi traversé les têtes voltairiennes et universitaires. Quel tort vous font les journaux religieux! disaient aux Evêques la *Presse*, le *Journal des Débats*, le *Siècle* et même le *National*, mus d'un tendre intérêt pour l'Eglise. Par journaux religieux, ils

entendaient l'*Univers*, comme M. l'abbé Cognat : ils excusaient aussi l'heureux *Ami de la Religion*.

Ainsi les idées de M. l'abbé Cognat ne pouvaient nous étonner ; et comme elles ont été combattues en leur tems (ce qu'il paraît ignorer) par une autorité assez supérieure à la sienne, ses plans pour les réaliser ne nous ont pas inquiétés beaucoup. Depuis quatre mois il nous attaque à tort et à travers, il *cherche querelle à tous nos amis*, il met sur les dents un bataillon de rédacteurs extraordinaires, et nous parlons de cette grande affaire *pour la première fois*.

Puisque nous y sommes, disons tout. Tant d'animosité contre les laïques qui se consacrent à la défense de l'Eglise, nous paraît un sentiment si étrange chez un prêtre, que nous *sommes tentés d'y voir ou un de ces travers d'esprit qui ne sont susceptibles d'aucun redressement, ou un de ces travers de cœur qu'il faut souffrir en silence*. L'on peut assurément faire peu de cas de nos services ; il nous paraît impossible qu'on méconnaisse notre bonne volonté. Voilà vingt ans que l'*Univers* est sur la brèche. Durant cette longue carrière, ses rédacteurs ont dû faire des fautes ; néanmoins, quoique ni les occasions difficiles, ni les adversaires, ni les ennemis ne leur aient manqué, ils n'ont été repris à aucun tribunal spirituel pour une erreur contre la foi, à aucun tribunal temporel pour une offense contre les personnes. Ils n'ont rien cédé aux ennemis de l'Eglise, rien demandé à ses amis. Ils n'ont brigué ni les emplois ni les candidatures ; *on ne peut pas les soupçonner de courir les canonicats*. Ils servent une puissance qui ne peut rien pour eux, sauf de bénir leur tombe, et ils la servent fidèlement. Malgré les défauts qui se mêlent à tout cela, comment tout cela ne touche-t-il point le *cœur d'un prêtre?* Que ce passé, à mesure qu'il se remplit des humbles œuvres que nous pouvons faire, nous signale chaque jour davantage à la haine et aux insultes de ceux qui haïssent et insultent par-dessus tout ce que nous défendons, c'est-à-dire l'autel et le prêtre, rien de plus simple : mais comment expliquer que parmi tant d'hommes ardents à nous diffamer, *les plus ardents soient des prêtres?* Travers d'esprit ou travers de cœur!

Nous errons, disent-ils. Nous errons! Les Evêques ne le disent pas, le Pape ne le dit pas. Quelques Prélats nous ont blâmés, non pour des erreurs contre la foi, non pour des révoltes contre la discipline, mais pour des écarts de polémique et d'improvisation, pour des doctrines, autorisées d'ailleurs, qui ne sont condamnées nulle part, et dont les principales au moins ne le seront jamais, ce que beaucoup de nos adversaires n'oseraient pas affirmer des leurs. Nous errons! et comment errons-nous? Parce que, dit M. l'abbé de la *Gazette de France*, nous combattons les principes de 1682 ; parce que, dit M. l'abbé de la *Presse religieuse*, nous combattons les principes de 1789 ; parce que, disent MM. les abbés de l'*Ami de la Religion*, nous préférons les sentiments de M. l'abbé Gaume à ceux de *M. l'abbé Landriot*, la philosophie de M. de Bonald à *celle du P. Chastel*, le génie de Donoso Cortès à celui de M. l'abbé qui ne sait pas écrire le nom de Joseph de Maistre. M. l'abbé Gaduel ajoute que nous sommes laïques, que nous n'avons pas assez *lu Witasse*, ni *médité Billuart*, et que nous créons des courans d'opinion. Avec un peu de franchise, tout se réduirait à un seul mot : Nous errons, *parce que nous sommes ultramontains*.

Mais soit, nous errons. Ceux de MM. les abbés qui font des journaux, au même titre, ni plus ni moins que nous, et ceux qui, ne pouvant faire des jour-

naux, font des livres, lesquels paraissent sans approbation, comme les nôtres; et quelquefois sans nom d'auteur et d'une façon clandestine, ces Messieurs ne pourraient-ils pas signaler nos erreurs sinon avec bienveillance, *du moins sans colère et sans impolitesse*? C'est bien assez qu'ils soient les plus âpres de nos adversaires, sans prendre encore à tâche, comme ils font presque tous, *d'en être les plus mal élevés*. Ils ont un style ordinaire dont l'indécence répugnerait *aux plus mauvais journaux*. Cent fois un sentiment de pudeur nous a fait supporter de leur part des attaques que nous n'aurions pu relever sans attirer l'attention du public *sur les rusticités, les platitudes, les pensées basses et indignes auxquelles ils ne rougissent* pas d'accrocher leur nom. Qu'on lise *les turlupinades* dont, en ce moment même, l'*Ami de la Religion* accompagne la réponse que M. Bonnetty a été obligé de faire à des *imputations pleines de malice et d'inexactitude*: les derniers routiers du journalisme n'ont pas de plus *vilaines industries* pour échapper à la responsabilité de leurs injustices et décourager la patience *d'un homme de cœur*. Ce sont les façons de ces abbés; voilà comme ils honorent la robe qu'ils portent, la mission qu'ils se donnent, l'éducation qu'ils ont reçue, et comme ils interprètent le *vos estis sal terræ*. En vérité, la presse catholique aurait une belle réputation, si elle se trouvait uniquement dans leurs mains, ou si la discrétion qu'ils mettent encore dans leur audace, leur permettait de se faire connaître à *d'autres adversaires que nous*. Mais ils ne s'y aventurent pas. Ils craindraient de prononcer notre nom si nous avions pris rang parmi les adversaires de l'Eglise, ou ils ne le prononceraient qu'avec des égards *aussi misérables que leur impertinence*.

Hâtons-nous de le dire, ces reproches qu'une imbécile persécution nous arrache, ne s'adressent point à M. l'abbé Gaduel. Il n'a pas l'impétuosité cassante et mal apprise de ses alliés. Tout au contraire, il est grave, même solennel; il ne marche que remparé de vingt traités de théologie qui traînent sur ses marges, Witasse de ci, Billuart de là, et d'autres tout autour. Dans ce majestueux appareil, il cherche bien le mot pour rire, faisant son possible pour égayer par un peu de raillerie son aride matière; mais rien ne dépasse la limite; une gaîté de professeur, une épigramme de casuiste, et puis tout de suite Witasse, Billuart et les Conciles, et jamais d'injure. C'est pourquoi nous lui répondons, heureux de pouvoir nous défendre sans avoir rien d'extrême à lui dire. Obligés d'expliquer à quel projet ses critiques se rattachent, nous croyons volontiers qu'il n'en voit point les misères, et qu'il a voulu servir la vérité, non l'esprit de parti.

Les théologiens vivent plus avec leurs livres qu'avec le monde, et raisonnent souvent sur l'idée qu'ils se font d'une chose plus que sur la chose elle-même. Dans ces occasions, ils écrivent de beaux traités, bien conduits, très-logiques, dont le seul défaut est d'aboutir à des conclusions absurdes. Pour n'en citer qu'un exemple, le Père Caffaro, bon théologien et religieux édifiant, n'avait jamais mis *les pieds dans un théâtre*, lorsqu'il s'avisa de donner une dissertation munie d'autorités illustres, pour prouver que la comédie est un divertissement fort honnête et qui n'offense en rien les mœurs. Bossuet lui fit voir qu'il se trompait, quoiqu'il eût ou qu'il crût avoir derrière lui saint Chrysostome, saint Antonin, saint Thomas, saint Charles et quelques canons. Le Père Caffaro répondit qu'il *s'était fait une idée* de la comédie qui n'était pas celle que lui en donnait M. l'Evêque de Meaux, et il retira sagement sa disserta-

tion. Nous n'avons pas l'honneur de connaître M. l'abbé Gaduel, mais nous sommes assurés qu'il ne perd pas son tems à lire les journaux, les brochures et toutes les petites productions de *l'incrédulité moderne*. Il ne sait pas que c'est là l'unique nourriture intellectuelle de tout un peuple. Ignorant le mal, il ignore aussi l'utilité du remède, et encore plus sa qualité nécessaire et la manière de l'appliquer. Quand M. l'abbé Cognat, tout hérissé, lui vient annoncer au milieu de ses gros livres, qu'il y a des gens laïques, des profanes qui se mêlent d'écrire sur la religion et qui prétendent combattre les erreurs du tems avant d'avoir consulté quinze ou vingt auteurs : Mon Dieu, dit-il, où allons-nous ? Là-dessus *il se fait une idée* de la presse religieuse, et cette idée est un monstre, et le voilà parti. Ecrasons la presse religieuse ! De même que l'excellent Père Caffaro, d'après son idée, ne voyait aucun inconvénient dans la comédie, M. l'abbé Gaduel, d'après son idée, ne voit *aucun avantage dans la presse religieuse*. Le Père Caffaro ne songeait pas que ses renseignemens sur la comédie lui avaient été fournis par des auteurs comiques ; M. l'abbé Gaduel ne fait pas réflexion que ses principaux renseignemens sur le journalisme religieux laïque lui sont fournis *par des journalistes abbés*. Il va sur son idée ; il pousse, il sabre ; il croit chasser les vendeurs du temple : Vous êtes des imprudens, vous êtes des ignorans, vous êtes des révoltés, vous êtes des hérétiques, vous séduisez le clergé, vous perdez l'Eglise ! En somme, *sur un ton plus adouci, et avec un désintéressement sans doute sincère*, c'est toute l'éloquence des abbés qui cherchent des abonnemens. Ainsi le P. Caffaro poussait les gens au théâtre, et voulait que les Pères, les Docteurs et les Conciles fissent les affaires de Bourault et de Molière. *Voilà les mésaventures des théologiens qui veulent parler de ce qui se passe dans la rue sans sortir de leurs bibliothèques*. Ils ouvrent des livres ; il faudrait ouvrir *la fenêtre*.

Entre M. l'abbé Gaduel et le bon Caffaro la ressemblance sera complète. Un Evêque assez en crédit de science et de piété, réfuta l'ignorant ami des divertissemens comiques. Nous verrons prochainement qu'un Evêque de quelque réputation avait réfuté d'avance l'ennemi très-mal informé *des laïques qui défendent l'Église*.

LOUIS VEUILLOT.

2e Article. — 27 janvier.

La seconde année du règne de Darius, le prophète Zacharie, ayant levé les yeux, vit un volume volant, long de vingt coudées et large de dix ; et il sut de l'ange qui était en lui que ce volume était la malédiction qui allait se répandre sur toute la face de la terre, parce que tout homme de rapine et de mensonge serait jugé d'après ce qui était écrit dans ce volume qui volait [1].

Nous ne nous permettrons pas, devant M. l'abbé Gaduel, d'essayer ou de recevoir une interprétation de cette vision de Zacharie : il aurait bientôt fait d'y trouver une ou deux hérésies de plus à mettre sur son réquisitoire contre les écrivains laïques ; mais il nous permettra de répéter ce que nous avons entendu dire à un très-savant et très-éloquent prélat, Mgr l'évêque de Tulle, parlant dans une réunion littéraire. Il comparait les productions de la presse incrédule à cet immense volume volant qui s'élève chaque matin du sein de l'immense cité, et dont les feuillets, emportés aussitôt par un vent de mort,

[1] Zach., v.

répandent la malédiction sur toute la face de la terre. Quelques rédacteurs de l'*Ami de la Religion* étaient là, comme nous, et ne doivent pas l'avoir oublié, malgré dix ou douze années qui se sont écoulées depuis lors; car cette étincelante et forte parole ne peut aisément périr dans la mémoire de ceux qui l'ont entendue une fois. Après avoir écouté Mgr Bertaud, n'avions-nous pas tous le vif désir d'écrire aussi notre volume volant, nos pages qui s'envoleraient chaque jour, assez nombreuses, assez rapides pour porter la bénédiction, la lumière et la vie aussi vite, aussi loin, aussi abondamment que les pages volantes du mensonge portent la malédiction, les ténèbres et la mort? Je n'ai jamais eu l'honneur de parler à Mgr l'évêque de Tulle et je ne l'ai jamais revu; mais je l'accuse, au tribunal de M. l'abbé Gaduel, de m'avoir fait ce jour-là, sans le savoir, un tort irréparable, en m'encourageant dans la voie de perdition que j'ai suivie. J'ai toujours eu en tête le volume volant, la bonne pensée *munie d'ongles et d'ailes* qui suit le mensonge dans les airs, qui l'atteint, qui le combat, qui le blesse et *le tue quelquefois*, qui l'empêche en tous cas de *régner sans inquiétude*, de prendre racine, de faire la nuit noire partout où il s'est établi. Encore, si le trop éloquent orateur nous avait dit : Prenez d'abord le bonnet; n'écrivez rien sans avoir préalablement écouté les docteurs et compulsé les gloses!... Mais non; il nous conseilla sans doute l'étude, la modération, la prière; il ne nous laissa point penser que nous dussions sortir du monde et gravir les degrés de cette théologie surfine où M. l'abbé Gaduel entend qu'on se hausse avant d'oser regarder en face M. Pelletan ou M. de Girardin.

Sérieusement, cette science longue et raffinée nous est-elle nécessaire? Nos ennemis quotidiens, les auteurs du mauvais volume volant, quels sont-ils? des Arabes, fort dangereux par le nombre et par l'agilité, du reste, aussi légers d'armure que de scrupules. S'il fallait traîner contre ces Numides toute la grosse artillerie théologique, *on ne les atteindrait jamais*. Nous voudrions voir M. l'abbé Gaduel à la poursuite de tel rédacteur du *Siècle* qui ne sait pas les premiers mots du catéchisme et qui endoctrine tous les matins cent mille lecteurs peut-être, pourvus en cette matière d'une égale érudition. Avant que le très-digne théologien n'ait ouvert son Witasse et son Billuart, l'autre aura déjà triomphé dans tous les cabinets de lecture. Quand Witasse et Billuart arriveront, s'ils arrivent, il se moquera d'eux. Comme il y a lieu d'espérer que la masse du public lira les dissertations ornées de renvois et d'abréviations latines! Il faut laisser le canon, quand c'est assez de la carabine et quand la flèche même suffit. Le P. Daniel, grand savant, grand théologien, a consacré quelques années à réfuter les *Provinciales*. Sa réfutation est très-solide, et elle ne remplit que deux in-quarto d'environ chacun six cents pages. Ce n'est pas trop pour une œuvre doctorale. Cependant, quel profit en ont tiré les Jésuites et l'Église? qui l'a lue? Tandis que le P. Daniel bâtissait pesamment ces deux vaisseaux de ligne, l'escadrille des *Petites-Lettres* ravageait impunément, et pour des siècles, les rivages qu'il voulait mettre à l'abri. Une défense immédiate n'était pas impossible, même contre Pascal. *Pascal mentait*. Il avait donc son côté faible. Mais il fallait savoir le prendre, et s'y mettre incontinent. Quelques années plus tard, avec deux feuilletons, Racine faisait reculer Port-Royal. Un homme d'esprit armé à la légère, eût-il un peu bronché sur la question de la grâce efficace et de la grâce suffisante, aurait pu, sinon battre le corsaire janséniste, du moins couler quelques-uns de ses brûlots, et donner à la haute théologie le tems de s'équiper. Si M. l'abbé Gaduel veut nous laisser

le rédacteur du *Siècle* dont nous parlions tout-à-l'heure, nous créerons à son sujet un « *courant d'opinion* » qui mettra M. l'abbé Gaduel en état de le battre bien plus aisément au bout de cinq ou six mois, quand il aura fini les préparatifs qu'exige son entrée en campagne.

Pourquoi la vérité, destinée à soutenir une guerre éternelle, n'aurait-elle pas des escadrons légers, des soldats exercés aux combats de broussailles, et toujours prêts à partir? *Voilà l'œuvre des laïques*; ils sont bons à cela; je dirai plus, *ils y sont plus propres que d'autres*. Cette proposition paraîtra mal sonnante; mais que M. l'abbé Gaduel y regarde bien avant de la foudroyer, elle vient de bon lieu. Sa théologie commande aux laïques et gens du monde *de se taire* lorsqu'il est question de religion; il y a aussi une théologie qui leur commande expressément *de parler*. Il ne veut pas, lui, que les laïques mettent le christianisme en articles de journaux, pas même en petits volumes in-18 de trois cents à quatre cents pages, comme ceux de la *Bibliothèque nouvelle* éditée par M. Veuillot. C'est trop léger, dit-il. Mais d'autres docteurs exigent que les simples fidèles mettent le christianisme *dans les conversations du monde*; c'est-à-dire qu'ils parlent de Dieu, qu'ils répondent à ce qu'ils entendent, sans lectures préalables, sans aller à la bibliothèque voisine consulter un théologien, précaution que les auteurs de petits livres et même les journalistes prennent quelquefois. Que M. l'abbé Gaduel veuille bien écouter un moment; ce qui suit est d'un bon auteur :

« Lorsqu'on entend les prédicateurs, *je ne sais quelle accoutumance mal-*
» *heureuse de recevoir par leur entremise la parole de l'Evangile, fait qu'on*
» *l'écoute de leur bouche plus nonchalamment*. On s'attend qu'ils reprendront
» les mauvaises mœurs, on dit qu'ils le font d'office; et l'esprit humain indo-
» cile y fait moins de réflexion. Mais quand un homme, *que l'on croit du*
» *monde*, simplement et sans affectation, propose de bonne foi ce qu'il sent de
» Dieu en lui-même; quand il ferme la bouche à un libertin qui fait vanité
» de vice ou qui raille impudemment des choses sacrées, encore une fois, chré-
» tiens, qu'une telle conversation a de force pour réveiller le goût des biens
» éternels..... Donc, mes frères, que *tout le monde* prêche l'Evangile dans sa
» famille, parmi ses amis, *dans les conversations et les compagnies*; que
» *chacun* emploie toutes ses lumières pour gagner les âmes que le monde en-
» gage; pour faire régner sur la terre la sainte vérité de Dieu, que le
» monde tâche de bannir. Si l'*erreur*, si l'impiété, si tous les vices ont leurs
» défenseurs; ô sainte vérité, seriez-vous abandonnée de ceux qui vous servent?
» Quoi, ceux mêmes qui font profession d'être de vos amis, n'oseront-ils parler
» pour votre gloire? *Parlons*, mes frères, *parlons hautement* pour une cause
» si juste. Résistons à l'iniquité qui, ne se contentant plus qu'on la souffre, ose
» encore exiger qu'on lui applaudisse [1]. »

M. l'abbé Gaduel a trop de littérature pour n'avoir pas déjà reconnu cette voix, il est presque inutile de lui *nommer Bossuet*. Voilà donc l'évêque de Meaux partisan des théologiens impromptu; car qu'y a-t-il de plus impromptu et de plus léger que cette théologie qu'il veut que chacun fasse dans les salons et dans les compagnies, à propos du moindre mot qui passe, sans remettre au lendemain, sans dire au libertin, à l'incrédule, au bel esprit qui s'échappe contre la vérité : « Monsieur, attendez, je vous prie, que *j'aille à Orléans*

[1] *Panégyrique* de sainte Catherine.

trouver M. l'abbé Gaduel et lui demander ce que Witasse ou Billuart ont pu répondre à l'énorme sottise que vous avancez là. » C'est en conversation, cependant, que l'on peut entasser hérésie sur hérésie. Mais la pire hérésie ne serait-elle pas de se taire, et de laisser à cet incrédule l'applaudissement qu'il a cherché?

Or, puisque Bossuet ne blâmait point et recommandait au contraire *un peu de théologie dans les conversations*, il aurait sans doute vu avec autant de complaisance un peu de théologie dans les journaux. Qu'est-ce que le monde aujourd'hui? Un salon, où certains personnages qu'on appelle les *Débats*, le *Siècle*, le *Constitutionnel*, l'*Assemblée*, l'*Univers*, etc., les journaux, enfin, tiennent le dé de la conversation et parlent seuls. C'est fort triste, nous l'avouons sincèrement : mais c'est ainsi. Poëtes, orateurs, savans, artistes, attendent pour paraître que les journaux leur donnent audience. Il n'y a que Napoléon III qui se puisse passer d'eux. Pour le reste, hommes, choses et livres, le monde connaît ce qu'ils ont nommé; ce qu'ils taisent, on l'ignore. Telle est la puissance des journaux, c'est-à-dire de certains journaux.

Il y a des journaux qui attendent encore, comme le commun des aspirans à la célébrité, que les *autres journaux les nomment*. Jusque-là, ce qu'ils disent est non avenu. Ils parlent en vain, ils crient en vain, ils sonnent en vain de la trompette. Voyez M. l'abbé Cognat : quel tapage il fait dans son *Ami de la Religion*, et quel silence répond à tout ce tapage! C'est à peine s'il a obtenu une réclame dans l'*Indépendance belge*, et on a parlé d'autre chose. Voyez M. l'abbé Michon, dans sa *Presse religieuse* : c'est un second abbé Cognat pour la chaleur du style et la ferveur de son aversion contre les écrivains catholiques; de plus, il a des idées avancées; sait-on seulement que sa *Presse religieuse* existe? Chose bizarre! le *Siècle*, la *Presse*, le *Journal des Débats*, dont MM. Cognat et Michon flattent, en nous attaquant, les ressentimens les plus chéris, ne daignent pas seulement leur emprunter un paragraphe contre nous. Il faut que ce soit l'*Univers* lui-même qui les prenne par la main et qui leur dise : « Allons, faites-vous connaître; gagnez les suffrages de ceux » qui nous haïssent! » Mais, même avec notre secours, nous craignons qu'ils n'obtiennent qu'un succès d'estime, et qu'ils ne retombent demain dans l'obscurité. A quoi tient cette défaveur? Nous l'ignorons. *Peut-être qu'ils ont trop de vertus.* Ce qui est bien constaté, c'est qu'ils n'ont point la parole; et que cette grande conversation des journaux, si libre et à laquelle prennent part tant d'interlocuteurs peu choisis, est pourtant une conversation où n'entre pas qui veut. Par conséquent, n'a pas qui veut la facilité d'y suivre le conseil de Bossuet; ne peut pas qui veut reprendre l'impudent, démasquer l'hypocrite, confondre le menteur et siffler l'iniquité qui prétend qu'on lui applaudisse. Seul de tous les journaux religieux, l'*Univers* parvient quelquefois à se faire entendre, et non pas toujours sans succès. Suivant l'expression pittoresque de M. l'abbé Gaduel, « *il crée des courans d'opinion;* » il a des adversaires et des échos.

Voilà le mal, dit M. l'abbé Gaduel; mais Bossuet dirait comme Mgr l'Evêque d'Annecy et quelques autres; *Voilà l'avantage.* Nous avons dans l'esprit que Bossuet, s'il vivait et s'il voyait le train actuel du monde, tout en nous souhaitant cent qualités qui nous manquent, nous regarderait pourtant d'un œil assez miséricordieux. Nous sommes à peu près sûrs que l'un de ses plus illustres contemporains nous applaudirait. C'est Bourdaloue, digne d'être

nommé après Bossuet lui-même. Nous ne pensons point que M. l'abbé Gaduel méprise ce jésuite. En fait de piété, de gravité, de sagesse, de science solide et de talent, on ne peut guère désirer mieux que Bourdaloue.

Or, Bourdaloue a écrit un sermon où il damne expressément, *on nous entend bien*, où il damne les laïques qui ne font pas ce que nous essayons de faire. Nous prions M. Gaduel d'ouvrir son Bourdaloue, tome VI, de *l'édition de Versailles*, sermon pour le dimanche dans l'octave de l'Ascension, sur le *zèle pour la défense des intérêts de Dieu*, et de vérifier si nous citons bien [1].

Le but de l'orateur sacré est de mettre tous ses auditeurs « *du parti de Dieu*, » ce qui revient à peu près à notre *parti catholique*, contre lequel on a tant crié. Il fait comparaître ces bons chrétiens, mais prudents et sages, qui savent si bien déclamer contre les *exagérés*, et qui ont oublié, que tous les hommes, quelle que soit leur condition, doivent à Jésus-Christ, à sa loi, à son Eglise, un témoignage *public* de leur amour et de leur servitude. Il leur demande compte de l'*indifférence criminelle* où ils sont à cet égard. Il ramène à deux *principes honteux* leur prétendue sagesse, qu'il appelle une sagesse *réprouvée*. Elle a pour source, dit-il, l'aveuglement de l'esprit et la faiblesse du cœur, d'où résultent, parmi les chrétiens, deux caractères également contraires à l'esprit du christianisme; la peinture qu'il en fait n'a pas vieilli : « Les » uns sont les politiques du monde, qui se font une prudence, dans les ren» contres, *d'être froids pour Dieu*, et *peu zélés* sur tout ce qui concerne son » service et ses intérêts; se flattant d'agir en cela avec une circonspection » nécessaire, et confondant cette indifférence et ce défaut de zèle avec l'esprit » de modération et de retenue. Les autres, moins présomptueux, convien» nent de l'obligation indispensable où nous sommes tous d'avoir du *zèle pour* » *Dieu*, et de le marquer, mais ne se trouvent pas assez de forces pour le » mettre en œuvre et pour le faire paraître; approuvant ce zèle dans autrui, » mais dans eux-mêmes, le faisant céder à la crainte et au respect humain. » Prudence trompeuse, lâcheté indigne. » Cette prudence et cette lâcheté forment les deux divisions du discours.

Nous n'avons point à nous occuper des lâches. Ils sont *lâches*, mais point méchants, et, en général, ils souffrent que d'autres aient du courage. Les *prudents* ont l'humeur moins commode. Ce sont eux qui reprennent aigrement *les zélés*. Voyons ce que Bourdaloue pense de ces prudents :

« Se faire une prudence aux dépens de Dieu, au préjudice même des règles » de ce monde, à la honte de la religion et à l'avantage de l'impiété; c'est-à» dire une prudence dont Dieu se tient déshonoré, que le monde même n'ap» prouve pas, dont les faibles se scandalisent et dont les impies se prévalent, » c'est ce que la politique du siècle a de tout tems inspiré aux mondains, et » ce que l'esprit de Dieu contredira toujours. Il est de la grandeur de Dieu » d'être servi par des hommes qui fassent *gloire d'être à lui* et de se déclа» rer pour lui; et il n'y a point de prudence qui puisse affaiblir l'obligation » de ce devoir, parce que ce devoir est le premier principe sur quoi roule la » prudence même, et à quoi cette vertu doit se rapporter. Les intérêts de » Dieu, c'est-à-dire ce qui touche son culte, sa religion, sa loi, son honneur, » sa gloire, sont d'un ordre si relevé qu'ils ne peuvent jamais être balancés » par nul autre intérêt; et d'ailleurs ces mêmes intérêts de Dieu sont telle-

[1] Voir les *Orateurs sacrés*, de Migne, t. XV, p. 624.

» ment entre nos mains, que *vous et moi* nous en devons être les garans, et » qu'autant de fois qu'ils souffrent quelque altération et quelque déchet, Dieu » a droit de s'en prendre à nous, puisque ce dommage qu'ils souffrent n'est » que l'effet et une suite de notre infidélité. Or, c'est ce qui arrive tous les » jours lorsque, par une fausse politique, nous reposant sur Dieu même, nous » nous faisons des prétextes *pour nous taire lorsqu'il faudroit parler*, pour » dissimuler quand il faudroit agir, pour *tolérer et pour conniver* quand il » faudroit reprendre et punir. »

On voudra bien remarquer que Bourdaloue ne s'adresse pas à des ecclésiastiques, mais tout simplement au public de la paroisse. Cependant ces obligations si hautes et qui nous éloignent tant du bon laïque, idéal de M. l'abbé Gaduel, *qui n'ouvre pas la bouche*, de peur de tomber en hérésie ; ces obligations, Bourdaloue ne craint pas de les imposer sous peine de péché mortel. « La faiblesse qui craint de les remplir, ou la politique qui s'en dispense, est, » dit-il, *essentiellement contraire à l'esprit de Jésus-Christ*, et par conséquent *digne de la damnation éternelle.* » Il s'appuie pour le prouver sur la parole de Dieu même : *Qui non est mecum contra me est.* « Parole de malédiction pour ces esprits d'*accommodement* qui, sans jamais *choquer le monde*, » croient avoir le secret de contenter Dieu. Que répondront-ils à Jésus-Christ, » quand il leur dira que l'un et l'autre ensemble étoit impossible, et qu'ils » devoient en être convaincus par cet oracle sorti de sa bouche? »

Aux chrétiens qui veulent éviter ce jugement terrible, Bourdaloue propose l'exemple de David. David disait à Dieu : Les opprobres qu'on vous fait tombent sur moi-même ; il faut que je vous venge, et si ma raison s'y oppose, je la renonce comme une raison corrompue. « Ce n'est pas seulement un roi » comme David, poursuit Bourdaloue, qui doit parler de la sorte, mais un » seigneur dans ses terres, mais un magistrat dans son ressort, mais un su» périeur dans sa société, un particulier dans sa famille, chacun, *sans excep*» *tion*, dans son état... » Cette énumération, on l'avouera, n'exclut pas l'*écrivain*, *même laïque*, soit qu'il publie des livres, soit qu'il rédige un journal. Il n'y a pas à douter que Bourdaloue, s'il avait connu cette nouvelle espèce de grands seigneurs et de personnages, ne leur eût imposé les mêmes obligations qu'à tous les autres. Quelles que soient la situation, la condition, la puissance, tous doivent la guerre à l'impiété. « Tous les emportemens d'un fils débau» ché doivent toucher le cœur d'un père ; tous les désordres d'un domestique » vicieux doivent toucher celui d'un maître ; » à plus forte raison toutes les licences d'un esprit incrédule, d'une plume impudique, d'un crayon effronté, doivent enflammer la charité du chrétien, puisqu'il sait que ce mauvais esprit, cette plume obscène, ce crayon impur tendent aux âmes des piéges où elles se perdront, et frustreront ainsi le Rédempteur du prix de son sang.

On voit déjà que Bourdaloue n'eût pas été l'ennemi des journaux *religieux laïques*, et nous pourrions en rester là ; mais, comme les *prudents* dont il paris sont pleins de ressources et de discours contre nous autres *exagérés*, et nous accusent principalement de faire des *ennemis à l'Eglise*, on ne sera pas fâché de trouver ici ce que Bourdaloue leur répond. C'est à croire qu'il vient de les entendre :

« Vous me direz qu'un *zèle vif et ardent*, tel que je tâche de vous l'inspi» rer contre le libertinage et contre le vice, bien loin de guérir le mal, ne » servira souvent qu'à l'irriter. *Quand cela seroit, chrétiens, si par vous*

» *verriez que cela dût être*, votre indifférence pour Dieu n'en seroit pas » moins criminelle, et en mille rencontres le zèle pour Dieu ne vous obli- » geroit pas moins à vous déclarer. Quoique *le mal s'aigrit et s'irritât*, vous » aurez fait votre devoir. Dieu auroit ses vues pour le permettre ainsi ; mais » l'intention de Dieu ne seroit pas que le mal qu'il voudroit permettre fût mé- » nagé et toléré par vous.....

» Vous me direz qu'il faut user *de discrétion*, et je le dis aussi bien que » vous... Tant de discrétion qu'il vous plaira, *pourvu que le vice soit cor-* » *rigé, pourvu que le scandale soit réparé, pourvu que la cause de Dieu* » *ne succombe pas*. Car, que votre discrétion se termine à prendre toujours, » quoique sous de belles apparences, le mauvais parti ; que la cause de Dieu » souffre toujours lorsqu'elle est entre vos mains ; que l'iniquité se tienne en » assurance et qu'elle se croie assez forte du moment que vous êtes son juge, » et que tout ce tempérament de discrétion que vous affectez ne consiste qu'à » ralentir votre zèle et qu'à contenir celui des autres, c'est discrétion, si vous » voulez ; mais cette discrétion et cette prudence *contre laquelle saint Paul* » *prononce anathème*, et qu'il met parmi les œuvres de la chair, quand il dit » aux Romains : *Sapientia carnis inimica est Deo*.

» Vous me direz que votre zèle fera de l'éclat et du bruit ; *mais pourquoi* » *donc en faire*, si ce n'est pour empêcher ce que vous savez être un véritable » désordre, soit dans votre famille, *soit au dehors?*

» Mais cet éclat troublera la paix : *Qu'il la trouble*, répond saint Augus- » tin ; c'est en cela même qu'il sera glorieux et digne de l'esprit chrétien, car » il *y a une fausse paix qui doit être troublée*..... Non, non, il n'y a point » de paix, ni domestique ni étrangère, qui doive être préférée à l'obligation » de porter l'intérêt de Dieu et de s'opposer à l'offense de Dieu. »

Il faut s'arrêter ; nous ne pouvons copier tout le sermon ; mais M. l'abbé Gaduel lira le reste, et la justice l'obligera d'avouer que ce grand et sage Bourdaloue n'était pas ennemi de la *théologie laïque*. Car, comment s'occuper de tant d'objets qui touchent à la foi, comment se tenir ainsi toujours en éveil sur ce qui peut blesser la loi, le culte, l'honneur, l'intérêt de Dieu, sans faire un peu de théologie? Et quel est le plus grand mal, c'est à M. l'abbé Gaduel que nous le demandons, ou de risquer une définition, une expression, qui ne seraient pas suivant la rigueur de l'école ; ou de souffrir patiemment, prudemment, lâchement, que la religion soit honnie et diffamée? Pour notre part, nous ne ferons aucune difficulté de l'avouer : nous aimerions mieux cent fois donner prétexte aux incrédules de nous accuser de *trithéisme* et de *pseudo-traditionalisme*, supposé qu'ils connussent ces secrets d'école, que de les laisser en paix attaquer devant nous et devant d'autres l'existence de Dieu ou de la divinité de Notre-Seigneur, ou l'autorité de l'Eglise. Notre maladresse ne fera ni de nous ni de nos auditeurs des hérétiques : *la pleine soumission que nous professons hautement envers l'Eglise pourvoit à toutes les hérésies*. Mais notre silence ferait de nous des *lâches*, et pourrait faire de nos auditeurs des *athées*.

Le plaisir de citer Bourdaloue nous a entraînés un peu loin. Dans un prochain article, qui sera le dernier, nous offrirons à M. l'abbé Gaduel des autorités plus récentes, et auxquelles nous espérons qu'il se rendra. Il peut, dès à présent, prendre note du passage qui concerne la presse laïque religieuse dans la belle lettre de Mgr l'Evêque d'Annecy à M. l'abbé Mermillod, rédacteur en

chef des *Annales catholiques* de Genève. Nous avons cité ce passage dans notre numéro d'hier, en donnant l'analyse de l'ouvrage où l'éminent Cardinal-Archevêque de Reims nous a fait l'honneur de le reproduire et de l'accepter.

Louis Veuillot.

3e Article. — 31 janvier.

Le journalisme religieux est né des besoins de l'Eglise dans la société moderne. Mais toute chose a ses inconvénients, et surtout toute chose nouvelle à ses détracteurs. Certains esprits, d'ailleurs justes et bons, ne peuvent s'accoutumer à ce qui ne s'est pas fait de tout temps. Si la chose nouvelle, contre laquelle ils sont naturellement prévenus, a encore le malheur de les gêner, si seulement ils ne peuvent pas la plier à les servir, ils n'en demandent pas davantage et la condamnent absolument. Tel a été le sort du journalisme religieux. Les premiers anathèmes prononcés contre lui sont contemporains de ses premiers jours. Il naquit au pied des échafauds de la Terreur, dans le sang des martyrs. Il avait déjà vécu de persécutions et d'injures; il avait été, dans l'espace de quatre ou cinq années, suspendu, supprimé, ruiné plusieurs fois, lorsque, du sein de l'Église même, des voix s'élevèrent pour le maudire. Quelques prélats réfugiés en Allemagne depuis le commencement de la Révolution, trouvèrent que le journalisme religieux errait gravement et se mêlait de ce qui ne le regardait pas. Quel était son crime? Il portait trop haut, disait-on, les droits du Pape. On travaillait alors au Concordat et à la réorganisation des églises. Ce grand ouvrage nécessitait l'abolition des titres existants, pour que le Pape pût faire une création d'évêchés toute nouvelle. Parmi les évêques, les uns offraient filialement leur démission; les autres la refusaient, et niaient que le droit du Saint-Siége allât jusqu'à pouvoir l'exiger. Il n'y avait guère, à cette époque, d'ultramontains en France, et le journalisme religieux ne l'était pas; mais la force des choses l'amenait invinciblement à la pure doctrine romaine : il la soutenait avec vigueur, c'était là son crime. Il en fut puni, et plus tard glorifié.

Si nous faisions l'histoire de la presse catholique, on verrait qu'elle a toujours été dans la même situation à peu près, encouragée comme alors par le sentiment général, combattue comme alors par l'esprit particulier. Un écrit anonyme, assez important toutefois pour avoir éveillé la sollicitude de l'éminent archevêque de Reims et de plusieurs autres prélats, vient de montrer combien l'esprit particulier est lent à disparaître, lors même qu'il est déjà presque unanimement abandonné. Cet écrit, qui n'est sans doute ni *trithéiste* ni *pseudo-traditionaliste*, n'est pas non plus suffisamment orthodoxe. Personne cependant n'aura la pensée de l'attribuer à un laïque. Il indique au contraire quel parti, quelle opinion, quelles idées et quelles tendances la presse religieuse laïque gêne et incommode plus spécialement; et par là se découvre, en dépit de toutes les dénégations de M. Cognat, la cause principale de l'hostilité contre laquelle nous nous défendons.

Du reste, quels qu'en soient les motifs, cette hostilité a toujours fait assez de bruit, allégué assez de prétextes ou de raisons, et surtout trouvé assez d'auxiliaires, pour jeter dans un certain nombre de consciences chrétiennes des incertitudes sur l'utilité et sur la légitimité du journalisme religieux. Mais ces contradictions mêmes devinrent l'occasion du plus grand honneur qu'il ait reçu.

En 1847, au fort du combat pour la liberté de l'Eglise, Mgr Parisis, alors évêque de Langres,— ce nom dit tout,— crut utile de définir « les droits et les devoirs de la presse catholique. » Reconnaissant d'une part les services qu'elle rendait, et de l'autre entendant les reproches passionnés dont elle était poursuivie, il voulut appliquer à ce litige la force et les lumières d'un esprit qui n'est resté indifférent à rien de ce qui intéresse la cause de Dieu. Nos théologiens ne contesteront pas la compétence de l'évêque de Langres. Il avait non-seulement l'autorité, la mission, la doctrine, mais encore l'expérience. Les personnes et les choses lui étaient connues, aussi bien que les principes. Souvent consulté par les écrivains religieux, se renseignant par lui-même sur les plaintes de leurs adversaires, au courant de toutes les discussions, et placé de toute manière bien au-dessus de toutes les querelles, il pouvait prononcer dans l'entière liberté de sa pensée. Nous avons le résultat de ses méditations, qu'il appelle lui-même « un petit traité pratique sur le journalisme, » et qui est une véritable charte de la presse religieuse. Cette charte est imprimée. Elle forme la 7e division du beau livre intitulé *Cas de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques*. M. l'abbé Gaduel, qui lit tant de livres, n'a pas lu, sans doute, celui-là. S'il l'avait lu, il ne se serait pas dispensé de le mentionner dans un travail principalement destiné à faire ressortir les empiétemens et les usurpations des écrivains laïques. Nous allons suppléer à son oubli. Mais, contraints d'abréger, nous le supplions de se procurer l'ouvrage et de le lire en entier. Il y trouvera des vues fort éloignées des siennes. S'il les prend comme il faut, il saura quelle différence existe entre un théologien qui travaille à la lampe derrière ses rideaux tirés sur le monde, fouillant obstinément ses vieux livres pour y trouver à toute force un texte contre l'adversaire qu'il a choisi ou qu'on lui a désigné; il saura, disons-nous, la différence qui existe entre ce théologien d'école et le théologien véritable, homme politique et homme d'Etat, qui étudie au grand jour, non pas seulement les livres morts, dont il ne dédaigne point la sagesse, mais aussi la société vivante, aux besoins de laquelle il doit pourvoir.

Mgr Parisis, se plaçant tout de suite à un point de vue infiniment plus élevé que celui auquel on a coutume de s'arrêter, assimile le journalisme à la guerre. C'est la guerre voulue et organisée par les institutions mêmes du pays; la guerre légitime dans l'attaque et dans la défense, et qui, de la part des écrivains catholiques, consistant à attaquer le mal et à protéger le bien, est non-seulement permise, mais commandée par la charité : « S'il n'était pas permis » de parler ou d'écrire contre les actes ou les tendances préjudiciables à la so- » ciété, il faudrait dire que l'arme de la parole, la seule que Dieu ait donnée à » son Eglise, celle qui se trouve être aujourd'hui la plus puissante de toutes, » même dans l'ordre naturel, devrait être laissée à nos ennemis.... Ce serait » exiger que le monde fût soumis à l'empire du mal par ceux-là mêmes qui ont » charge expresse de soutenir et d'étendre, chacun selon ses moyens, le royau- » me de Dieu. » On reconnaît la pensée de Bossuet et de Bourdaloue, appliquée aux circonstances du tems où nous vivons.

Après avoir bien établi les droits du journalisme dans la constitution présente de la société, dont il fait une analyse lumineuse, et montré que pour des chrétiens l'exercice de ces droits est un véritable devoir, Mgr Parisis s'exprime en ces termes :

« A nos yeux, le journalisme religieux n'est pas seulement une occupation

» utile et sérieuse, ce n'est pas seulement une œuvre indispensable au salut de » la société, *c'est une sorte d'apostolat*....

» Il suffit, pour s'en convaincre, de le considérer dans son objet et dans ses » travaux.

» Quel est et quel doit être l'objet du journalisme catholique? sinon de » combattre l'erreur et de défendre la vérité quelle qu'elle soit, mais surtout » la vérité divine? La Providence qui fait connaître la vérité aux hommes » par le concours des événemens qu'elle dispose elle-même avec une invincible » force, en constituant les sociétés modernes et en y suscitant le journalisme » religieux, ne semble-t-elle pas lui avoir dit, comme autrefois au prophète, » quoique dans un ordre plus restreint : *Ecce constitui te hodiè super gentes* » *et super regna, ut evellas et destruas, et disperdas et dissipes, et ædifices* » *et plantes.* (Jer., I, 10.) Que d'injustices que le journalisme seul peut dé- » masquer[1] ! Que d'abus que seul il peut détruire! que de puissances oppres- » sives que seul il peut intimider! que d'institutions utiles à la religion que » seul il aide à naître, que seul il met à l'abri de la ruine, et cela unique- » ment par l'autorité d'une parole ferme, publique, infatigable et surtout » toujours vraie! Que faut-il de plus, pour que, du côté de son objet, il soit » une espèce d'apostolat!

» Maintenant, si nous considérons le journalisme religieux du côté de ses » travaux, quelle ressemblance il offre encore avec ceux des ministres de la » parole divine! Comme eux il est, et par le nombre, et par la richesse, et par » toutes les ressources humaines, moins fort que ses adversaires, que cepen- » dant il tient tous en échec; comme eux il protége le faible contre le puis- » sant, et l'humble de cœur contre le superbe; comme eux il combat les pas- » sions mauvaises, et en les combattant, souvent il les soulève contre lui-même, » et il n'est pas de moyens que les ennemis de Dieu ne mettent en jeu pour » lui imposer silence. »

Ce ne sont pas les seuls passages de son livre où Mgr Parisis proclame ses sympathies pour le journalisme religieux. Il ne craint pas de placer la fondation d'un journal vraiment catholique au nombre des œuvres pieuses que la religion demande, surtout en notre tems. Et s'il nous est doux de penser que la connaissance parfaite qu'il avait et de notre œuvre et de nos sentimens intimes, n'a pas découragé sa confiance, nous devons dire néanmoins qu'une telle mission, indiquée à de simples laïques par un tel évêque, nous a toujours effrayé, beaucoup plus que n'ont su le faire les alarmes et les colères de ces docteurs, qui semblent à peine accorder aux laïques le droit de faire en public le signe de la croix. Quand nous relisons Mgr Parisis, notre responsabilité nous épouvante; quand nous écoutons nos docteurs, la leur seulement nous inquiète. Est-ce bien, comme ils aiment à le dire, en toute simplicité, qu'ils diffament et qu'ils veulent ruiner cette œuvre auxiliaire de l'apostolat, que l'un

[1] Le journaliste peut même aller en cela beaucoup plus loin que le pasteur des âmes, puisque la liberté de notre divin ministère est bornée aujourd'hui par les lois civiles, et que toute accusation personnelle, et tout blâme même le plus légitime contre l'autorité, exprimé dans une prédication ou dans un mandement, peuvent être poursuivis et punis par nos tribunaux. (Note de Mgr l'évêque de Langres.)

de nos plus grands et de nos plus vénérés Pontifes glorifie afin de l'étendre et de la multiplier ?

Ils allèguent sans cesse les torts du journalisme religieux ; et tous ces torts, bien entendu, sont ceux de l'*Univers*. Pour eux-mêmes, ils sont à l'abri de la faiblesse humaine : ils ne se trompent pas, et les journaux où ils écrivent n'ont point de torts. Mgr Parisis leur apprend à parler avec plus de justice et de modestie. Ses réprimandes s'appliquent à tout le monde ; mais il observe que les fautes d'ailleurs excusables des écrivains, ne *diminuent en rien l'utilité* ou *la nécessité de l'œuvre sociale* qu'ils font. « Hélas ! ajoute-t-il, quel est le » pasteur des âmes qui n'a pas de reproches à se faire dans la manière dont il » s'acquitte des fonctions du plus saint ministère ? Or, de ce que Dieu a confié » la dispensation de ses grâces à des hommes fragiles, serait-il juste de faire » retomber les torts de leur fragilité sur le ministère lui-même qu'ils exercent ? » Ainsi parle l'évêque qui a le plus étudié la question de la presse. Comparez son langage aux clameurs intéressées qu'élèvent sans cesse contre le journalisme religieux laïque, et les incrédules dont il gêne les entreprises, et les « politiques » décrits par Bourdaloue, dont il dérange les combinaisons, et enfin ces docteurs et ces mercenaires du particularisme, si alarmés des « courans d'opinion » qui vont à Rome, c'est-à-dire à l'unité.

Touchons un point qui intéressera spécialement M. l'abbé Gaduel, en sa qualité de grand chasseur d'hérésies. Il fait entendre aux laïques qu'ils n'ont pas qualité pour s'occuper des intérêts de l'Eglise, ni même pour étudier les problèmes politiques jusque dans ces profondeurs où toute question humaine aboutit à la théologie. C'est le crime de M. Donoso Cortès, devenu par un premier ricochet celui de M. Veuillot, par un second ricochet celui de l'*Univers*. M. l'abbé Gaduel leur montre béant le gouffre de l'erreur, où doit tomber quiconque n'a pas étudié tout au moins Witasse et Billuart. Mgr Parisis aborde ce côté de la question dans la seconde partie de son traité : *Du Journalisme dans l'Eglise*. Si M. l'abbé Gaduel le trouve large, cela le regarde et non pas nous.

Après avoir établi le droit incontesté de l'Eglise enseignante, Mgr Parisis se demande ce que l'Eglise voit dans le journalisme.

« Elle y voit, dit-il, une certaine forme donnée aux manifestations de la » pensée humaine. Or, l'Eglise ne condamne pas la forme même dont le génie » de l'homme peut revêtir sa pensée. Elle condamne toute pensée contraire » aux enseignemens divins ; mais quand la pensée est orthodoxe, elle ne s'in- » quiète pas de la forme sous laquelle elle se produit ; elle approuve, elle en- » courage, elle bénit la diffusion de la vérité dans tous les idiômes, même les » plus sauvages, sous tous les symboles, même les plus vulgaires, et par tous » les moyens, même quelquefois les plus contraires à la sagesse selon le monde, » pourvu que d'ailleurs ils n'aient rien de contraire à la morale ni à la vraie » sagesse devant Dieu. »

En passant, nous prierons M. l'abbé Gaduel de se souvenir de ce passage lorsque nous essaierons de nous justifier d'avoir entrepris cette *bibliothèque nouvelle*, dont le livre de M. Donoso Cortès fut une des publications, et contre laquelle il est courroucé.

Mgr Parisis continue : « Le journal, aux yeux de la foi comme aux yeux de la » raison, est un écrit public qui ne diffère point des autres ouvrages, sinon en » ce qu'il arrive au lecteur par feuilles détachées au lieu d'arriver en volumes.

» L'apparition journalière et continue de ces feuilles, n'a en soi rien de répréhen-
» sible; et l'Eglise, qui va toujours au fond des choses, juge l'écrit non d'après
» son mode de publication, mais d'après les doctrines qu'il contient.

» Si ces doctrines sont bonnes, elle l'approuve; si elles sont mauvaises, elle
» le blâme, comme elle fait pour les autres écrits. — Pour savoir donc, si en
» soi le journalisme a droit d'intervenir dans les affaires de l'Eglise, il suffit
» d'examiner jusqu'à quel point l'Eglise permettrait à ceux qui rédigent les
» journaux religieux de composer et de publier, sous une autre forme, des
» écrits sur les mêmes sujets dont ils traitent dans leurs feuilles périodiques.
» *Toute la question est là, et tout ce qui se dit pour la porter ailleurs n'a*
» *rien de fondé, du moins en principe.* »

Et pour rendre cette question plus précise encore, Mgr Parisis fait remarquer, ce que nos adversaires oublient trop tôt : « Que les ecclésiastiques mêmes
» qui prennent part aux travaux du journalisme *ne le faisant presque jamais*
» *en vertu du caractère sacré dont ils sont revêtus*, et N'AYANT REÇU A CET
» EFFET AUCUNE MISSION DE L'EGLISE, ne sont sous ce rapport *que des écrivains*
» *purement séculiers.* » D'où il suit que, si nous n'avons pas le droit de faire un journal, les abbés qui nous anathématisent ne l'ont pas plus que nous. Leurs titres, sauf la science qui brille en eux, sont les nôtres. Ils pourraient, avec la permission de l'Ordinaire, rédiger une feuille diocésaine, et rien de plus. Hors du diocèse, ils auraient besoin d'une autre autorisation, et leur caractère n'empêcherait nullement qu'on interdît ici l'*Ami de la Religion*, comme là l'*Univers*.

Les écrivains laïques, reprend Mgr Parisis, n'ont pas la mission des Apôtres, mais ils ont celle de tous les chrétiens, cette mission que la communication de l'Esprit saint donne à tous pour l'utilité de tous. Il rappelle saint Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, laïques, Arnobe, encore simple catéchumène; personne ne s'avisa de dire qu'ils n'avaient pas de mission, lorsque parurent leurs premiers écrits. Il nomme aussi les de Maistre, les Bonald, même les Châteaubriand, comme ayant mérité la reconnaissance de tous les catholiques. Le péril des expressions inexactes ne l'effraie pas outre mesure. Tout en bénissant les efforts des laïques qui la défendent, l'Eglise, dit-il, se réserve de signaler au besoin leurs erreurs. « Du reste, les prêtres sont, sur ce point, dans la
» même condition, et, après tout, *il s'en faut bien que les hérésiarques aient*
» *tous été de simples laïques.* » Nous croyons pouvoir ajouter qu'il s'en faut bien aussi que les laïques, tombés dans une erreur grave ou légère, se soient en général montrés les plus rebelles à la correction. Quel est l'écrivain religieux, mais laïque, qui ait fait de nos jours un livre, ou seulement un article, contre les décisions de l'*Index?* « Il n'est donc, conclut Mgr Parisis, nulle-
» ment besoin d'une mission spéciale pour avoir le droit d'écrire ou d'agir en
» faveur de la religion, surtout quand elle est en péril; il suffit de bien con-
» naître la sainte cause que l'on doit défendre. Les laïques peuvent donc le
» faire aujourd'hui à cette condition, comme ils l'ont pu toujours. »

M. l'abbé Gaduel, qui nous trouve si téméraires et si blâmables, avouera qu'après avoir lu cette décision, nous avons pu nous croire innocens. Il en sera tout à fait convaincu, lorsqu'il aura vu dans le livre par quelles considérations et avec quels détails Mgr Parisis, ayant reconnu aux laïques le droit de s'occuper, dans une certaine mesure, des affaires de l'Eglise, leur en fait un de-

voir. Le vénérable prélat leur répète ces fortes paroles qu'il adressait à M. le comte de Montalembert :

« Ne vous laissez ni intimider par les résistances, ni séduire par des demi-concessions, ni décourager par les revers. Vos plus dures épreuves ne vous viendront peut-être pas de vos adversaires naturels ; vous vous rappellerez alors ce que saint Paul eut à souffrir de ses compatriotes et de ses faux-frères, *periculis ex genere... periculis in falsis fratribus.* (II Cor., xi, 26.) Mais le jour de la justice viendra même en ce monde, et alors la honte sera pour les aveugles et les lâches, la gloire et la récompense pour les hommes de cœur et de foi. »

Objectera-t-on que depuis 1847 il est arrivé bien des choses, que les journalistes religieux ont commis des excès dont Mgr Parisis ne les croyait point capables? En ce qui regarde l'*Univers*, on sait que l'évêque d'Arras est ce qu'était l'évêque de Langres, et nous en avons reçu, il n'y a pas six mois, un témoignage public. Mais M. l'abbé Gaduel va voir que dès 1847 toutes ses critiques étaient connues et pesées :

« On dit que la plupart des écrivains qui se mêlent d'écrire dans les journaux » des articles prétendus religieux, n'ayant fait aucune étude théologique, s'ex- » posent à compromettre sans cesse les vérités inaltérables sur lesquelles ils » dissertent au grand préjudice de la religion. On dit ensuite que les journa- » listes, recherchant toujours de préférence les questions actuelles, mêlent » toujours des personnalités aux discussions les plus abstraites par elles-mêmes, » et de la sorte, font souvent de nouveaux ennemis à la cause sainte qu'ils » sont censés défendre. »

Ce sont bien là les argumens de M. l'abbé Gaduel. Mgr Parisis entre dans un détail plus approfondi et spécifie des points plus délicats, où, sans interdire encore au journalisme toute intervention et toute discussion, il lui pose cependant des limites. Pour ne point nous engager nous-mêmes dans une dissertation superflue (car on ne songera jamais à nous accuser d'avoir outrepassé ces limites ni même de les avoir atteintes), nous nous bornerons à répéter ce que le savant et sage auteur a répondu pour fixer « des droits et des devoirs certains. » Ce coup d'œil vaste et libre, jeté du haut de la vraie science sur l'ensemble et sur la tendance du mouvement des esprits dans notre tems, achèvera, nous l'espérons, de montrer la supériorité de ce que nous demandons la liberté d'appeler la théologie politique et pratique, sur la théologie de cabinet.

« 1° L'abus du droit n'en détruit pas l'existence ; or, il est sûr que tout ca- » tholique a le droit de repousser par les moyens qu'il juge préférables l'er- » reur connue pour telle, et de professer sa foi par des écrits, quand il le juge » utile pour lui-même ou pour les autres, à moins que l'Église ne lui impose » positivement silence.

» 2° Pour les combats contre l'erreur, comme pour la profession de la vé- » rité, les laïques doivent prêter leur concours quand le clergé ne peut y suf- » fire ; or, il est sûr que le clergé ne pourrait pas aujourd'hui suffire à la ré- » daction de tous les journaux religieux nés et à naître, dont il ne lui est d'ail- » leurs pas encore possible, vu l'état des esprits, de reprendre sur lui toute la » responsabilité morale.

» 3° L'ignorance en fait de religion et l'indifférence, qui en est l'inévitable » résultat, sont assurément les deux plus profondes plaies de notre époque ; » or, *il est sûr que rien, de nos jours, n'est plus capable de les guérir, du*

» *moins à la longue, dans les masses*, que le journalisme religieux. Sans lui, » la plupart des questions catholiques ne seraient pas même soulevées parmi » le monde ; avec lui, elles seront étudiées nécessairement, d'abord par les ré- » dacteurs laïques, qui pourront bien, en débutant, faire quelques bévues, » mais qui, ayant sous tous les rapports besoin de la faveur du clergé, se met- » tront bientôt en mesure de traiter tous les sujets avec connaissance de cause ; » elles seront étudiées ensuite par les lecteurs laïques abonnés, qui, pour un » grand nombre, n'auraient jamais eu le courage d'ouvrir un volume de théo- » logie, et qui, volontiers, accepteront quelque discussion théologique distri- » buée en colonnes sur un journal ; enfin, elles seront étudiées même par les » écrivains laïques ennemis, qui, obligés de tems en tems de lutter avec les » feuilles religieuses, s'exposeraient à des inexactitudes trop humiliantes s'ils » n'étudiaient pas les doctrines de leurs adversaires.

» La diffusion du journalisme vraiment catholique a donc pour effet naturel » et comme inévitable d'entraîner tous les esprits vers une étude quelconque » de nos saintes doctrines. Or, quand on pense que c'est l'absence et le dégoût » de cette étude qui a fait tomber la France dans la nuit dégradante du ma- » térialisme ; quand on se dit avec conviction que la religion n'a besoin que d'être » connue, parce que, en ce qui la concerne, pour peu qu'on ait de bonne foi, » la connaissance conduit à l'amour, et l'amour à la pratique, peut-on trouver » étrange que nous encouragions de tout notre pouvoir un moyen si puissant » qui nous est offert par la divine Providence pour la régénération morale et » chrétienne des peuples ?

» Que le journalisme religieux ait des inconvéniens, qui en doute ? Tout en » a sur cette terre malheureuse. Mais que sont ces inconvéniens de détail, en » comparaison de l'immense résultat dont nous parlons ? »

Nous croyons qu'il n'y a rien à répondre, et certainement il n'y a rien à ajouter.

En montrant aux écrivains catholiques la réalité de leur droit et en leur faisant connaître l'étendue de leur action, Mgr Parisis n'a pas négligé de leur apprendre leur devoir. Il leur impose particulièrement deux qualités générales, dont ils ne peuvent être dépourvus sans compromettre la cause sainte qu'ils ont à défendre. Ces deux qualités sont : 1° le désintéressement, et du côté du gain, et du côté de l'amour-propre ; 2° la réserve pour tout ce qui n'est pas du domaine des discussions publiques, soit en matière civile, soit en matière religieuse.

Si, après avoir lu le traité de Mgr Parisis, on veut nous reprocher d'avoir habituellement manqué de réserve, nous demandons que l'on précise les questions, et nous croyons que nous pourrons nous défendre, même autrement qu'en nous donnant la satisfaction de montrer nos adversaires aussi répréhensibles que nous.

Du côté du gain, nous sommes parfaitement en règle.

C'est accuser beaucoup d'amour-propre, de dire qu'on n'a point d'amour-propre. Cependant, si l'on veut bien considérer quelles sont nos récompenses ordinaires, et hors de l'Eglise, où nos noms sont devenus le jouet habituel des derniers turlupins, et dans l'Eglise, où nos adversaires parlent plus souvent que nos amis, on conviendra qu'au moins notre amour-propre ne se nourrit pas d'éloges, et qu'il y a en nous, sous ce rapport, soit un certain désintéressement naturel, soit une certaine habitude et un certain parti pris de mortification.

De plus faibles que nous supporteraient assurément sans fatigue les injures

et les traits d'esprit de nos adversaires quotidiens. Malgré le désagrément de voir parmi eux tant d'abbés, ce n'est pas de quoi l'amour-propre puisse beaucoup souffrir; mais lorsqu'un prêtre savant, respectable et discret, vient se joindre à cette foule, accroche à notre œuvre, comme il peut, quelques douzaines d'hérésies qu'il prétend avoir trouvées ailleurs, en profite pour montrer en nous des gens qui compromettent l'Eglise, et non content de ces violences faites doucement, ne dédaigne pas de nous railler, de quelle manière l'amour-propre peut-il trouver son compte à tout cela? Et tout cela, qui l'ignore? c'est notre histoire d'aujourd'hui, c'était celle d'hier, ce sera celle de demain. Si l'on nous attribue cette vanité dépravée qui s'enfle de tout et même d'un anathème, pourvu que cent échos le répètent, et que le son, éteint en France, y revienne d'Amérique ou des Indes, on se trompe beaucoup. Le caractère et l'âpreté de ces contradictions sont dures au cœur de l'homme; la foi du catholique en est attristée infiniment. Si notre constance n'avait d'autre secours que des satisfactions d'amour-propre ou d'intérêt matériel, elle serait depuis longtems abattue. Notre force est ailleurs; elle est dans l'espoir obstiné de faire quelque bien, dans la joie sans égale de nous proclamer tous les jours les enfans de l'Eglise, dans la certitude que la charité de nos pères veille sur nous, et que nous ne pourrions tomber dans une erreur véritable sans en sortir aussitôt par la porte large et glorieuse de l'obéissance.

Cependant, au risque de paraître vouloir consoler une fois cet amour-propre si maltraité, il faut que nous nous parions aujourd'hui devant M. l'abbé Gaduel d'un éloge qui s'adresse en même tems à la presse religieuse laïque et à nous. C'est un prêtre qui nous l'a donné, un prêtre éminent, et dont le nom a ici une valeur toute particulière, puisque ce prêtre n'est autre que M. l'abbé Dupanloup, aujourd'hui évêque d'Orléans.

Au mois d'octobre 1848, M. l'abbé Dupanloup prit la direction de l'*Ami de la Religion*, ou plutôt fonda de nouveau ce journal, qui périssait. Il y appela une rédaction composée principalement de laïques, dont plusieurs, notamment le rédacteur en chef de la partie politique, s'étaient longtems essayés dans les colonnes de l'*Univers*. En se présentant au public entouré de ses collaborateurs, M. l'abbé Dupanloup fit de ceux-ci un éloge légitime; mais en leur donnant, comme il en avait le droit, le premier rang parmi les écrivains religieux de l'époque, il voulut néanmoins rendre hommage aux journaux catholiques, entre lesquels l'*Ami de la Religion* allait prendre une place distincte et élevée. Or, il n'y avait pas alors à Paris d'autres journaux catholiques quotidiens que l'*Univers* et l'*Ere nouvelle*. Nos relations avec M. l'abbé Dupanloup ne nous permettaient pas de douter de sa bienveillance; quant à l'*Ere nouvelle*, cette feuille de création récente avait des tendances démocratiques que l'*Ami de la Religion* voulait combattre. Nous pouvons donc croire que nous étions les *amis* dont M. l'abbé Dupanloup va parler. On voudra bien remarquer qu'en 1848 tous nos crimes étaient commis. Nous avions traité toutes les questions sur lesquelles on nous trouve incompétens et téméraires; nous avions même admiré le génie de M. Donoso Cortès, et plus d'une fois exprimé notre aversion pour l'esprit païen de la Renaissance. Enfin, nous étions aussi laïques et aussi prononcés que nous le sommes, et M. l'abbé Gaduel ne pourrait trouver le moindre changement dans notre physionomie, sauf un seul point : jamais alors nous n'avions subi, comme nous venons de le faire, quatre mois d'attaques,

d'injures, de falsifications, contre nous et surtout contre nos amis, sans répondre un mot. Nous laissons parler M. l'abbé Dupanloup.

« Assurément, nous *rendons un profond et sympathique hommage* à ceux » *de nos amis* qui, depuis longtems déjà, *descendent chaque matin* dans la lice » pour défendre les intérêts de l'Eglise; nous *proclamons* avec joie *notre admiration* pour cette *infatigable vaillance d'esprit*, *pour ce courage de cœur* » sans cesse renaissant qu'ils déploient chaque jour dans des luttes sans relâche; » mais nous croyons utile, en combattant *avec eux et comme eux*, de demeurer à un autre rang et dans un autre ordre.

» L'*Ami de la Religion* a toujours occupé dans la milice catholique un poste » à part, un poste de réserve, qui ne le cède à nul autre pour le dévouement » et l'intrépidité. Ce poste est le sien, et l'*Ami de la Religion* ne doit pas s'en » éloigner longtems, même dans l'entraînement du courage. Faire plus, pour » lui, ne serait pas faire mieux; et d'ailleurs, combattre et vaincre à son poste, » fut toujours et pour tous le premier mérite de la valeur utile et de la fidélité véritable.

» *Sous le même drapeau*, à chacun ses armes, ses fatigues, ses dangers, et » pour tous, quels que soient leurs noms, *une même pensée*, une même gloire : » se presser autour de la religion au jour du péril, et, s'il le fallait jamais, » l'entourer d'un triple rang de confesseurs et de martyrs, et mourir à ses » pieds en combattant pour elle.

» Oui, *vous tous*, *nos amis et nos frères*, unissons nos efforts et nos » cœurs, etc. »

Nous croyons que la presse religieuse laïque est maintenant justifiée, et nous terminons sa défense et la nôtre par cette apologie, qui protégera sans doute notre avenir dans l'esprit des critiques devant lesquels elle venge éloquemment notre passé.

LOUIS VEUILLOT.

2e PIÈCE. Le 28 janvier, l'*Univers* publie la lettre suivante que lui adresse M. Donoso Cortès :

Monsieur, Paris, 23 janvier 1853.

Diverses raisons m'empêcheront de lire les articles qu'un journal religieux vient, à ce qu'il paraît, de publier sur mes écrits. Je suis très-occupé, et le peu d'instants que je puis donner à la lecture, je les consacre aux maîtres. Je ne veux pas être tenté d'entrer en polémique avec qui que ce soit, encore moins avec qui m'est de tout point inconnu. Néanmoins, il me suffit de savoir que l'on m'accuse d'être tombé dans un si grand nombre d'hérésies pour déclarer, comme je le déclare, que je condamne tout ce qu'a condamné, tout ce que condamne, tout ce que peut condamner à l'avenir, dans les autres ou dans moi, la sainte Eglise catholique, dont j'ai le bonheur d'être le fils soumis et respectueux.

Pour faire cette déclaration, je n'ai pas besoin que l'Eglise parle elle-même. C'est assez qu'un seul homme m'accuse d'erreur en matière grave. A de pareilles accusations, je suis toujours prêt à répondre par cette déclaration, sans examiner préalablement si celui qui m'accuse est prêtre ou laïque, obscur ou de grande renommée, ignorant ou savant.

Agréez, etc. JUAN DONOSO CORTÈS.

3e PIÈCE.—Les 2 et 3 février, *articles* de M. Venillot pour la défense de la *Bibliothèque nouvelle*, attaquée par l'*Ami de la Religion*.

Article du 2 février.

Dans nos articles sur la presse religieuse laïque, nous avons négligé un grief que M. l'abbé Gaduel élève contre nous personnellement, et sur lequel, pour compléter notre défense, nous allons donner quelques explications. Il s'agit d'une série d'ouvrages qui devaient, sous le titre général de *Bibliothèque nouvelle*, former une apologie complète du catholicisme.

« Nous voulons, disions-nous dans le *prospectus*, par des livres consciencieux et mis à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses, » aplanir l'effrayant amas de préjugés, de mensonges, que trois siècles ont » élevés entre les regards de l'homme et les œuvres de Dieu. Nous voulons dégager de l'histoire les véritables enseignements qu'elle donne, de la science » les véritables conclusions auxquelles elle conduit et qui ne sont point celles » que l'esprit de doute et de négation prétend avoir obtenues. »

Ce *prospectus*, qui date de trois ans, émeut singulièrement l'esprit de M. l'abbé Gaduel. Il en parle avec moquerie, avec indignation, avec épouvante. On croirait, à l'entendre, que jamais homme n'a rien imaginé de plus ridicule et de plus téméraire; et ce n'est pas le moindre de ses arguments pour prouver que les laïques sont en train de perdre tout.

Rassurons d'abord M. Gaduel. La tâche que nous avions entreprise était téméraire en effet; elle s'est trouvée au-dessus de nos forces. Le soin avec lequel nous voulions que les ouvrages fussent composés, imposait à la direction matérielle de l'œuvre des charges auxquelles elle n'a pu suffire, et le projet a été suspendu, sinon tout à fait abandonné. Nous aurions cru que M. l'abbé Gaduel ne l'ignorait point. Dans tous les cas, le mal qu'il redoute est ajourné pour longtems. Les catholiques ne sont pas en péril d'acheter l'hérésie avec ces petits livres, dont chacun devait être « pour la science une introduction » nette, précise et suffisamment étendue à des connaissances plus vastes; pour » la philosophie et pour la littérature, une exposition solide des principes; » pour l'histoire, un résumé exact des faits. » Nous ne leur ferons pas ce funeste cadeau. Ils continueront de s'instruire dans les volumes, moins dangereux sans doute aux yeux de M. l'abbé Gaduel, que leur donnent sur toutes ces matières les universitaires, les académiciens et les membres de la Société des gens de lettres. Voilà M. l'abbé Gaduel rassuré.

Maintenant, il nous permettra de lui avouer que son attaque nous étonne et dans la forme et dans le fond. Si l'on nous avait dit qu'il parlerait de cette malheureuse *Bibliothèque nouvelle*, en vérité, nous aurions pensé que ce serait pour nous reprocher non de l'avoir entreprise, mais de l'avoir abandonnée. Jamais surtout nous n'eussions attendu, de la part d'un personnage si grave à tous les titres, des artifices et des légèretés de critique semblables à ceux qu'il emploie.

Il lui plaît de nous représenter à ses lecteurs comme un homme qui s'est ridiculement cru capable de remplir tout seul un plan encyclopédique. Le prospectus même qu'il a sous les yeux le dément. Il y a lu que « nous nous » sommes entourés d'hommes profondément pénétrés de nos convictions et » qui tous les ont défendues avec talent. » Nous citons Mgr l'Evêque d'An-

necy, le R. P. Guéranger, le R. P. Pitra, M. l'abbé Martinet, docteur en théologie; M. Th. Foisset, M. P. Lamache, docteur en droit; M. Roux-Lavergne, docteur ès-lettres; MM. Du Lac et Aubineau, rédacteurs de l'*Univers*; M. l'abbé Darras et d'autres écrivains que M. l'abbé Dupanloup se félicitait d'avoir attachés à l'*Ami de la Religion* et signalait parmi « les plus » connus par leur talent et par leur amour pour l'Eglise. » Pourquoi M. l'abbé Gaduel ne prononce-t-il pas ces noms? C'est qu'il ne dédaigne pas, tout savant qu'il est, de dessiner une caricature, comme ferait un pauvre laïque qui n'a que son esprit et le petit bagage qu'il a pu puiser dans ses chétifs auteurs français. Nous pensons qu'un vicaire général devrait laisser la caricature au *Charivari* et moins se préoccuper d'être plaisant que d'être juste. Vous avez le droit de nous traiter sans bienveillance; vous n'avez pas le droit de nous traiter sans équité.

Le moindre solécisme en parlant vous irrite,
Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite.

C'est jouer trop gros jeu d'être plaisant avec des citations fausses. Si l'on tient à rire, nous rirons.

Autre procédé analogue. L'homme illustre, le grand orateur, le grand chrétien que M. l'abbé Gaduel attaque en même tems que nous, avec moins de convenance encore que nous, et qui lui a si bien répondu sans se donner comme nous le chagrin de le lire, M. Donoso Cortès, consulté sur le projet de la *Bibliothèque nouvelle*, en espéra quelque bien. « Le monde, nous écrivit-il, » a besoin de vérité, donnez-lui ce dont il a besoin. » Cela égaie encore extrêmement M. l'abbé Gaduel. La belle humeur des gens qui n'en ont pas l'habitude est formidable. M. l'abbé Gaduel paraît considérer la renommée de M. Donoso Cortès comme quelque chose de tout à fait inexplicable. Il tient déjà son texte de Witasse, il sait déjà qu'il va prouver très-clairement pour les savants écrivains de l'*Ami de la Religion*, que ce M. Donoso Cortès, avec son éloquence si vantée, est *trithéiste*. Il trouve donc souverainement ridicule que l'on interroge M. Donoso Cortès sur la situation du monde. Est-ce qu'un homme qui ne connaît pas même Witasse, « un auteur élémentaire, » connaît le monde? Il n'est pas moins étonné d'entendre le plus grand orateur de l'Espagne, dire au rédacteur d'un journal français : « Le monde a besoin de vérité, donnez-lui » la vérité. » Il oublie une chose : le grand orateur et le journaliste sont catholiques l'un et l'autre; par conséquent l'un et l'autre ont la vérité, et peuvent donner la vérité. Que dit M. l'abbé Gaduel à M. l'abbé Cognat; que répond M. l'abbé Cognat à M. l'abbé Gaduel? Le monde a besoin de la vérité, donnez-lui la vérité. M. l'abbé Cognat et M. l'abbé Gaduel ont-ils une vérité différente de la nôtre? Ont-ils autre chose à faire que de la donner? Leur modestie leur permet-elle de croire qu'ils l'ont donnée, comme écrivains, avec plus d'éclat et plus d'effet que M. Donoso Cortès? Plus nous cherchons, moins nous voyons ce que peut renfermer de si exorbitant et de si extravagant cette phrase : Le monde a besoin de la vérité, donnez-lui la vérité. Est-ce M. Donoso Cortès qui n'a pas la vérité? Est-ce M. Veuillot qui n'a pas le droit de donner la vérité? Est-ce le monde qui n'a pas besoin de la vérité? Evidemment le critique n'entend dire ni ceci ni cela. Que veut-il donc? Il veut rire. C'est fort bien, mais il faut rire à propos.

Pour rire avec plus d'aise, M. l'abbé Gaduel s'arrange de telle sorte que

ses lecteurs sont conduits à faire une petite supposition... Oh ! toute innocente! C'est que l'orateur et le journaliste s'entendent pour se passer réciproquement des éloges, et tromper ainsi l'opinion sur leur peu de mérite. Ce commerce, en effet, se pratique volontiers entre gens que la renommée dédaigne. L'*Ami de la Religion* ne dit point de mal des savans abbés qui lui donnent de si bons articles, et les savans abbés qui donnent ces bons articles ne font pas peu d'estime à leur tour de l'excellent journal qui les publie. Pourquoi cet échange de politesse, innocent entre M. l'abbé Gaduel et M. l'abbé Cognat, qui s'y livrent encore ce matin, serait-il criminel chez d'autres? Toujours pour rire ! C'est un spectacle qui égaie l'imagination, que cet effort de deux pauvres bères inconnus, isolés, travaillant à se bâtir une réputation au moyen de compliments échangés dans un prospectus. M. l'abbé Gaduel a voulu nous montrer sous cet aspect comique. Tels sont les exemples que l'on nous offre, pour nous apprendre les belles manières de discussion entre frères, et nous faire rougir de nos façons laïques.

Passons là-dessus. Mettons qu'après tout l'éditeur de la *Bibliothèque nouvelle* devait compter pour rien un encouragement de M. Donoso Cortès. Il en avait reçu d'autres que le prospectus rapporte. Une lettre de S. Exc. l'Archevêque de Nicée, nonce apostolique, une lettre de S. E. le cardinal de Bonald, une lettre du vénérable Evêque de Chartres, n'est-ce rien? Il y aurait vanité à reproduire ici ces lettres; mais M. l'abbé Gaduel les a lues. Pourquoi n'en parle-t-il pas? Encore histoire de rire! Les lecteurs de l'*Ami* ne doivent pas connaître ces détails, parce qu'il y aurait trop mauvaise grâce à rire de tels suffrages, exprimés avec tant de bienveillance. Hélas! Monsieur l'abbé, que ce rire devient triste à la fin, convenez-en! Voilà donc un fidèle tout animé du désir de servir ses frères qui sont les vôtres, du besoin de venger sa foi qui est votre foi. Pour atteindre ce but, il a fait de son mieux; il s'est entouré des conseils les plus sages et des appuis les plus vénérables : malgré tout, il n'a pas réussi ; il a perdu son tems et ses peines, il n'a pu faire le bien qu'il avait en vue. Et après deux ans, vous venez appuyer un peu lourdement votre main sur le roseau brisé, mettre un peu lourdement votre pied sur la mèche, de peur qu'elle ne fume encore; jeter un peu lourdement votre sel sur la blessure encore vive; et tout cela pour paraître un peu plaisant! Je vous prie, Monsieur l'abbé, relisez l'Evangile du bon Samaritain, et ne plaisantez plus. Vous avez la plaisanterie malheureuse.

Le fond justifie-t-il au moins l'indiscrétion de la forme! Le fond de ces plaisanteries si opportunes, c'est que la *Bibliothèque nouvelle* devait être mauvaise, parce qu'elle était laïque. Et elle était laïque, premièrement, à cause de la direction de Veuillot; secondement, parce que M. l'abbé Gaduel avait besoin, pour ses raisonnemens, qu'elle fût laïque. Les laïques (entendez les laïques religieux, et parmi ces derniers, ceux d'une *certaine école*) écrivent trop, et ne peuvent rien faire de bon. Nous avons combattu ces idées, ou plutôt Bossuet, Bourdaloue et Mgr l'Evêque d'Arras les ont combattues; nous n'y reviendrons point. Mais que M. l'abbé Gaduel nous permette une question.

Puisque les prêtres, occupés des travaux du saint ministère, écrivent peu, et que, parmi ceux qui écrivent, quelques-uns ne le font pas d'une façon assez légère pour être lus couramment, et par suite laissent la religion sans défense suffisante contre une foule de mauvais ouvrages sur tous les sujets possibles, — tout le monde lit et que lisent les chrétiens eux-mêmes, pour qui on n'en

fait pas d'autres, quel mal M. l'abbé Gaduel verrait-il donc décidément à ce qu'une société d'écrivains, laïques et prêtres, sous la direction de M. Veuillot ou sous celle de M. de Riancey, fît ce que nous avions médité?

Jamais un de ces pères de famille qui font chez eux et par eux-mêmes l'éducation de leurs enfans, garçons et filles; jamais un de ces chrétiens zélés qui s'occupent du soin des âmes, n'ont-ils demandé à M. l'abbé Gaduel, quels livres clairs, élémentaires, mais pourtant assez sérieux et assez au courant de la science, ils pourraient mettre dans les mains de leurs enfans qui grandissent, donner à leurs amis qui questionnent et qui veulent? Cette demande nous est adressée tous les jours. Si M. l'abbé [illegible] satisfaire, nous le prions de nous l'indiquer, [illegible]
Rien n'égale, sous ce rapport essentiel, l'ignorance de [illegible] chrétienne moderne, et c'est un de nos plus grands périls.

Ce serait un très-grand bien si l'histoire, la philosophie, les lettres, les sciences, les beaux-arts étaient étudiés successivement et avec ensemble, au point de vue de la vérité catholique, opprimée depuis trois siècles par le monstrueux édifice de mensonge que l'esprit humain révolté ait jamais bâti.

Quoi! parce que des laïques écriraient ou feraient écrire à l'adresse spécialement de la classe dite éclairée de nos jours, la plupart des ouvrages annoncés dans le plan de la *Bibliothèque nouvelle*; parce que celui-ci montrerait le rôle général des saints dans la vie sociale et politique; parce que celui-là, traçant un aperçu de l'histoire de la Papauté, s'efforcerait de neutraliser l'esprit du judicieux abbé Fleury; parce qu'un troisième décrirait les fêtes et cérémonies de l'Eglise et ferait voir comment chaque heure et chaque action de la vie chrétienne peuvent être sanctifiées; parce qu'un quatrième raconterait les missions et les ordres religieux; parce que tous ceux qui s'occuperaient de l'histoire devraient montrer, suivant la pensée du prospectus, « comment les nations ont grandi, comment elles ont décru, suivant qu'elles se sont rapprochées ou éloignées de l'Evangile, » et indiquerait, en s'occupant « des schismes et des hérésies, la source de nos malheurs; » parce que l'on ferait cela, parce que l'on y joindrait des études inspirées par le même sentiment sur les lettres, sur les sciences, sur les arts, faudrait-il donc sérieusement croire que tout est perdu et que la religion va périr?

Mais il y aurait des erreurs dans tous ou dans la plupart de ces livres. Eh bien! M. l'abbé Gaduel et ses confrères seraient là pour signaler ces erreurs, et l'Eglise serait derrière eux pour les condamner, si elles en valaient la peine. Il est probable que l'Eglise ne condamnerait pas toutes celles que les censeurs croiraient voir. Mais en attendant, malgré ces erreurs, que d'esprits affermis dans le mal recevraient un choc salutaire, et que d'esprits chancelans dans le bien s'y fortifieraient! Que de mensonges enracinés succomberaient enfin! Que de sottises imprimées et reproduites sans cesse sortiraient pour longtems de la circulation!

Nous ne voulons pas appuyer sur cette corde de l'erreur. M. l'abbé Gaduel nous blâme de n'avoir pas pris, pour la *Bibliothèque nouvelle*, les conseils d'un théologien. Qui lui dit que nous n'y songions pas? Mais il fallait le tems de chercher. M. l'abbé Gaduel craint l'ultramontanisme; nous craignons le gallicanisme. Qui est le plus sûr des deux? En attendant, nous avions lieu de croire qu'un livre du P. Pitra, un livre de l'abbé Martinet, docteur en théologie, un livre de Mgr l'évêque d'Annecy, pourraient se passer de révision. Si

M. l'abbé Gaduel avait voulu nous donner aussi son livre, aurait-il accepté notre théologien?

C'est assez; et comme nous croyons avoir justifié le journalisme religieux, nous croyons avoir aussi justifié notre *Bibliothèque nouvelle*. Il nous reste une chose à faire : nous croyons que cette *Bibliothèque* était une œuvre utile, même nécessaire, et nous espérons que M. l'abbé Gaduel, s'il y veut songer un peu mûrement, sa mauvaise humeur passée, en conviendra. Eh bien! qu'il nous ôte la tentation de la reprendre, au risque de succomber une seconde fois, et qu'il fasse lui-même ce qu'il croit que nous aurions fait si mal. Nous lui offrons l'idée, le titre, le plan approuvé par plusieurs éminens Prélats. Exécuté par lui, ce plan sera sans danger. Il y emploiera M. l'abbé Cognat et les autres rédacteurs de l'*Ami de la Religion*, et tout ce qu'il pourra trouver d'écrivains exacts, orthodoxes et purs. Nous ne demandons pas l'honneur d'être admis dans cette élite. Nous ne faisons qu'une condition : c'est que le *particularisme*, qui est banni de Rome, et l'ennui qui bannit les lecteurs, ne se glissent point dans la collection. A ce prix, nous donnons à M. l'abbé Gaduel le moyen d'ajouter à son nom une auréole qu'il n'acquerra point dans la voie où nous avons eu, sans le vouloir, le malheur de le faire entrer, et d'où nous lui souhaitons de pouvoir sortir au plus vite. Ce sont là nos sentimens pour lui.

LOUIS VEUILLOT.

Article du 3 février.

L'*Ami de la Religion* (du 1er février) publia une lettre adressée à M. Donoso Cortès par M. l'abbé Gaduel. Dans cette lettre, au milieu d'assertions que, pour le moment, nous nous abstiendrons d'apprécier, nous trouvons le passage suivant, d'un ton beaucoup plus calme :

« Quand un homme, même que l'on ne connaît pas, mais qui est prêtre, et » qui a passé toute sa vie à étudier et à enseigner la religion, indique dans un » livre des erreurs qu'il regarde comme considérables; quand il cite les textes » où ces erreurs sont exprimées, et met en regard de ces textes des vérités ca- » tholiques qu'il croit attaquées, ne vous paraît-il pas, Monsieur, qu'il y aurait » lieu à s'en occuper? Mon inquiétude devrait au moins exciter la vôtre, et il » me semble qu'à votre place je concevrais quelque doute et m'appliquerais à » voir si je ne suis pas tenu, vis-à-vis du public et de mes lecteurs, à quelque » chose de plus qu'une déclaration générale, laquelle certainement ne suffit » pas pour prémunir vos lecteurs.

» Si je ne suis pas ici juge contre vous, je ne crois pas que vous puissez l'être » vous-même; mais vous avez des supérieurs ecclésiastiques que vous respectez » et qui assurément vous honorent. Il y a, si vous ne voulez remonter plus » haut, un évêque ou un archevêque dont vous êtes le diocésain. Pourquoi ne » soumettriez-vous pas votre livre à leur jugement? Si je m'étais trompé, je suis » prêt à vous en faire avec simplicité des excuses publiques : mais si les juges » de la doctrine reconnaissent dans les écrits publiés par vous les erreurs que » j'y ai moi-même vues, vous répareriez alors simplement ces erreurs, de la » manière et dans la mesure que la sagesse des supérieurs aurait indiquée, et » que votre foi et votre vertu vous conseilleraient.

» J'ajoute que M. Louis Veuillot ayant publié et propagé votre livre dans » une *Bibliothèque nouvelle de religion*, destinée à un grand nombre de lec- » teurs, il n'est pas douteux qu'il ne soit tenu au même devoir.

» Et il n'y a rien là qui puisse, de votre part ni de la sienne, répugner à la » sincérité, à la droiture et à la modestie d'un catholique. »

Pour qu'un auteur conçoive des inquiétudes sérieuses sur l'orthodoxie de ses écrits, il ne suffit pas, ce nous semble, qu'un journaliste se plaise à y signaler des erreurs considérables; il faut encore, croyons-nous, même lorsque ce journaliste a l'honneur d'être prêtre, même lorsqu'il a passé toute sa vie à étudier et à enseigner la religion, que ses critiques ne soient pas de nature à faire douter de sa *compétence* dans les matières qu'il traite, qu'elles ne soient manifestement inspirées *par la passion* et l'esprit de parti, qu'elles ne soient pas fondées sur des *textes tronqués*, perfidement isolés ou artificieusement rapprochés et toujours accompagnés d'une interprétation qui leur donne un sens tout différent de celui qu'ils ont dans le livre même. Nous avouons que la critique de M. l'abbé Gaduel ne nous a paru satisfaire à aucune de ces conditions, et nous démontrerons qu'en effet elle ne les remplit pas. Voilà pourquoi elle n'excite en nous aucune inquiétude.

Quant à l'obligation de soumettre au jugement de l'autorité ecclésiastique le livre de M. Donoso Cortès, nous n'avons pas à rendre compte ici des mesures prises pour qu'elle soit remplie. Qu'il suffise à l'*Ami de la Religion* de savoir que nous y avons songé et qu'elle le sera non-seulement pour cet ouvrage, mais encore pour tous ceux qui forment la petite collection de la *Bibliothèque nouvelle*. Mais, en attendant le résultat d'un examen qui peut se prolonger, M. l'abbé Gaduel trouvera bon que l'*Univers* continue de discuter ses accusations et de mettre en lumière les procédés dont il fait usage pour les justifier.

LOUIS VEUILLOT.

4e PIÈCE. — Le 2 février. *Lettre circulaire* de Mgr l'évêque de Viviers, *aux prêtres de son diocèse, au sujet du journal l'Univers.* Nous en donnons l'extrait suivant qui en fait connaître le but et le motif :

C'est sous l'inspiration de ces sentimens que nous avons résolu de retirer notre abonnement à l'*Univers*. En vous faisant connaître cette détermination, notre intention est de dégager la responsabilité que nous avons prise, lorsque, en d'autres tems, nous vous avons recommandé cette feuille. Nous vous conseillons de renoncer vous-mêmes à cette lecture, qui n'est pas saine pour l'esprit d'un prêtre et qui n'est pas exempte de danger. Que les rédacteurs reviennent à une voie meilleure, qu'ils règlent leur zèle selon la prudence, qu'ils se montrent plus modestes, plus charitables, plus dociles, et nous serons heureux de leur rendre la confiance et toute l'affection dont nous leur avons donné autrefois de sincères témoignages.

Nos Seigneurs les évêques de Chartres, de Verdun et de Marseille, ont adhéré à ce mandement, par lettres des 17, 20 et 26 février.

5e PIÈCE. — 10 février. *Lettre* de M. l'abbé Gaduel, vicaire-général d'Orléans, *déférant le journal l'*Univers *à l'autorité de Mgr l'archevêque de Paris.*

Monseigneur,

Je suis prêtre; j'ai longtems enseigné la théologie; je remplis les fonctions de vicaire-général dans un des diocèses de votre province.

Un livre ayant pour titre : *Essai sur le Catholicisme, le Libéralisme et le Socialisme*, est tombé par hasard entre mes mains.

Ce livre, composé par un homme honorable, mais imprimé sans approbation, fait partie d'une *Bibliothèque nouvelle de Religion*, publiée et dirigée par M. Louis Veuillot; et le journal l'*Univers* lui a donné les plus grands éloges.

J'ai commencé à lire l'*Essai sur le Catholicisme*, etc., sans prévention.

Quel n'a pas été mon étonnement de trouver dans ce livre une multitude d'erreurs évidentes et très-graves contre la saine théologie et contre la doctrine catholique!

J'ai lu le livre tout entier; j'ai noté et recueilli les erreurs les plus considérables; j'en ai fait une critique théologique, et, après avoir soumis mon travail à l'examen de théologiens fort instruits, j'en ai publié une partie dans un recueil ecclésiastique, l'*Ami de la Religion*.

En cela, Monseigneur, je n'ai pas pensé exercer seulement un droit; j'ai cru remplir un devoir.

On a toujours regardé comme utile et même nécessaire dans l'Eglise, de prémunir le public contre les erreurs qui peuvent blesser ou altérer la pureté de la religion; et cela devient particulièrement important, quand les livres qui contiennent ces erreurs sont, comme était celui-ci, très-répandus, et se produisent avec un éclat de renommée propre à égarer l'opinion. Dans ce cas, un avertissement particulier adressé à l'auteur ne serait pas un remède suffisant.

L'honorable auteur, dont ma critique avait, avec la plus grande attention, ménagé la personne et reconnu les louables intentions, ne s'est pas un seul instant montré obstiné. Dans une lettre publiée par lui, il a d'abord déclaré condamner tout ce que condamne ou pourrait condamner à l'avenir la sainte Eglise; et quelques jours après, dans une lettre particulière qu'il a bien voulu m'adresser, il me disait que *j'avais mille fois raison de penser qu'une déclaration en termes généraux ne suffisait pas, quand il s'agit d'erreurs particulièrement désignées, et que son intention était de soumettre son livre à l'examen de l'autorité ecclésiastique*, pour obéir à sa décision.

Telle était aussi la conduite que la raison et la foi auraient dû dicter à celui qui s'était fait l'éditeur et le propagateur du livre incriminé.

M. Louis Veuillot a cru devoir agir d'une autre manière :

Sans discuter ma critique, et sans paraître même s'occuper le moins du monde de la question doctrinale, qui était ici la vraie et la seule question, il a eu recours contre moi aux sarcasmes, aux outrages et à la calomnie, et il a entrepris de me livrer aux risées et au mépris public.

C'est ce qu'il a fait dans cinq articles publiés coup sur coup dans l'*Univers*, et qui ont paru exciter l'indignation universelle des gens de bien.

Dans ces articles, empreints de tous les traits de la satire et de toutes les violences de la colère, il me représente, tantôt directement, tantôt par des insinuations perfides, comme un mauvais prudent, qui reprend aigrement les zélés; comme un homme d'un esprit méchant, qui fait de la caricature et s'occupe à plaisanter, à rire et à s'égayer aux dépens du prochain; comme un prêtre à petites passions, à petits intérêts, qui court les canonicats et cherche des abonnemens à un journal; comme un théologien dont les critiques, de nature à faire douter de sa compétence sur les matières qu'il traite, sont manifestement inspirées par la passion et l'esprit de parti; ardent à diffamer les rédacteurs de l'*Univers*, parce qu'ils n'ont pas lu Witasse et Billuart; qui

montre béant le gouffre de l'erreur à quiconque n'a pas étudié tout au moins ces deux théologiens; qui fait un crime à l'auteur de l'*Essai* de s'être occupé des intérêts de la religion et d'avoir étudié les problèmes politiques dans leurs rapports avec la théologie; qui disèque les écrits d'un grand chrétien pour en faire sortir adroitement quelque grain d'hérésie, qui voudrait faire passer pour hérétiques des hommes illustres et d'une foi pure, parce qu'il leur est échappé des expressions douteuses, inexactes, ou qui ne sont pas selon la rigueur de l'école; qui pousse enfin la mauvaise foi jusqu'à faire de fausses citations, et à se fonder sur des textes tronqués, perfidement isolés, ou artificieusement rapprochés, et toujours accompagnés d'une interprétation qui leur donne un sens tout différent de celui qu'ils ont dans le livre.

Il affecte de m'associer à certains abbés journalistes, impertinens, mal élevés, mal appris, colères, audacieux, dont le style est d'une indécence à répugner aux plus mauvais journaux, qui ne rougissent pas d'accrocher leurs noms à des rusticités, à des platitudes, à des pensées basses et indignes, à des turlupinades, à des imputations injustes et pleines de malice, les derniers routiers du journalisme, qui usent de vilaines industries pour échapper à la responsabilité de leurs injustices et décourager la patience d'un homme de cœur, et qui n'ont pas d'autres façons pour honorer la robe qu'ils portent, la mission qu'ils se sont donnée, l'éducation qu'ils ont reçue, et pour interpréter le *Vos estis sal terræ*. — Je n'ai pas à venger ici l'injure des prêtres qu'on ose traiter ainsi. Mais c'est sous de telles couleurs qu'on les peint, et c'est à eux que M. Louis Veuillot ne craint pas de m'associer visiblement d'un bout à l'autre de ses articles, tout en disant que ces reproches, arrachés par une imbécile persécution, ne s'adressent point à moi.

Il me représente personnellement comme un homme plein d'animosité contre les laïques voués à la défense de l'Eglise; qui ne peut souffrir qu'on combatte les erreurs du tems sans avoir consulté quinze ou vingt auteurs, sans s'être haussé sur les degrés d'une théologie surfine, ou sans être allé du moins le consulter lui-même là où il est; qui, par un travers d'esprit ou de cœur, s'est fait, dans son idée, un monstre de la presse laïque, et travaille à l'écraser; qui voudrait délivrer l'Eglise des écrivains laïques, et les en chasser comme les vendeurs du temple; qui prétend que la *Bibliothèque nouvelle* de M. Louis Veuillot était mauvaise parce qu'elle était laïque; qui regarde les livres des universitaires, des impies, comme moins dangereux que ceux écrits par des catholiques qui ne sont pas prêtres, et dans l'opinion duquel, enfin, l'idéal du bon laïque serait de ne pas ouvrir la bouche, même dans une simple conversation, pour la défense de la vérité, de peur de tomber en hérésie.

Ce serait peu, si M. Louis Veuillot se contentait de m'attaquer moi-même : ses articles ont une toute autre et une bien plus dangereuse tendance : c'est la théologie qu'il attaque, qu'il raille, qu'il persifle. A l'entendre, les théologiens ne sont que des hommes d'un esprit étroit, qui étudient derrière d'épais rideaux tirés sur le monde; qui se font des idées dans leur cabinet, et qui ne regardent que dans les livres, quand il faudrait regarder par la fenêtre, etc. — Non-seulement il est bon que des laïques défendent la religion (ce que nous sommes loin de contester), mais il semble, d'après M. Louis Veuillot, que les maîtres de la science n'y soient pas propres; et on ne pourra plus à l'avenir, même dans des critiques essentiellement théologiques, citer des théologiens sans exposer leurs noms respectables, comme il est arrivé ici au nom de Bil-

heurt, aux moqueries et aux injures de M. Louis Veuillot et de ceux qui se forment à son école.

C'est là, Monseigneur, un des caractères qui ont été remarqués avec le plus d'étonnement et de douleur dans les articles que j'accuse, et ce qui a fait dire à des hommes très-graves qu'il ne manquait à certaines parties de ces articles, pour ne pas s'étonner, que la signature de Voltaire.

Enfin, Monseigneur, ce qui est plus grave encore pour moi que toutes les autres injures, et ce qui me touche aussi plus vivement, parce que c'est dans ma foi, c'est dans les sentimens les plus profonds de mon cœur, c'est dans tout ce qu'il y a de plus précieux dans ma réputation comme chrétien et comme prêtre, que je me vois ici attaqué; M. Louis Veuillot me représente comme un ennemi de Rome, comme un docteur mercenaire du particularisme, comme un homme suspect dans la foi, aux yeux duquel c'est un crime de soutenir avec vigueur la pure doctrine romaine; qui ne combat certains écrivains que parce qu'ils sont ultramontains et dévoués au Saint-Siége, et qui ne s'alarme des courans d'opinion formés par leurs écrits que parce que ces courans vont à Rome, c'est-à-dire à l'unité.

Et cette énorme calomnie, M. Louis Veuillot la pense, la dit, l'imprime, la publie partout contre moi, sans citer, et il lui eût été bien difficile de le faire, ni un seul mot sorti de ma bouche, ni une seule ligne écrite par ma plume, qui puisse même y donner le moindre prétexte.

La patience, je puis le dire, Monseigneur, ne me manquerait pas pour supporter en silence de tels outrages et de si odieuses calomnies : mais un devoir impérieux me le défend :

Homme, je pourrais sacrifier ma réputation;

Mais, chrétien, je dois conserver l'honneur de ma foi;

Prêtre, je dois faire respecter la dignité de mon caractère;

Professeur, chargé, il y a peu de tems encore, d'enseigner la theologie aux jeunes lévites, je ne dois pas me laisser suspecter d'avoir, pendant sept années, semé de mauvaises doctrines dans deux diocèses.

Vicaire général, quoique j'aie publié la critique dont il s'agit sous la seule inspiration de ma conscience, et sous mon unique responsabilité personnelle, je dois justifier et honorer la confiance que veut bien m'accorder un Evêque dont la foi et le tendre attachement au Saint-Siége sont connus de toute l'Eglise.

C'est pour accomplir tous ces grands devoirs, Monseigneur, c'est aussi, je dois l'ajouter, pour maintenir la nécessaire liberté de la critique théologique; et c'est enfin de peur qu'il ne passe en règle, parmi nous, qu'il faudra désormais tout endurer de la part de trois ou quatre hommes téméraires, railleurs et violens, qui, sous prétexte qu'ils défendent la religion, se croient tout permis, ne peuvent souffrir qu'on les contredise dans leurs erreurs même les plus manifestes, et qui voudraient joindre à la domination qu'ils exercent sur les esprits, depuis tant d'années, dans les choses de la religion, le privilége de l'*inviolabilité* pour eux, et une sorte de *droit d'asile* pour tous les écrivains, même les plus répréhensibles, qu'il leur plaît de prendre sous la protection de leur drapeau et de leur parti :

C'est pour tous ces graves motifs, Monseigneur, que je défère à la justice de votre autorité archiépiscopale les cinq articles publiés contre moi par

M. Veuillot, dans les numéros des 25, 27 et 31 janvier, et 2 et 3 février derniers, de l'*Univers*.

Je les défère :

Comme injurieux,

Comme diffamatoires,

Comme scandaleux.

Je les défère à l'autorité ecclésiastique, parce que l'*Univers* n'est pas un simple journal politique s'occupant des choses séculières, mais un journal religieux, traitant ordinairement et particulièrement de matières religieuses et ecclésiastiques;

Parce que, de plus, je ne puis ni ne dois discuter avec M. Louis Veuillot, aucune discussion n'étant possible pour un prêtre sur le terrain et dans les termes où M. Louis Veuillot s'est placé;

Et parce qu'enfin il doit y avoir, et il y a dans l'Eglise une justice, dont ceux qui se disent journalistes catholiques ne sont pas exempts, et qui a mission et pouvoir pour défendre, même à l'encontre de ces journalistes, la vérité de la doctrine et l'honneur des chrétiens et des prêtres :

Et je vous les défère à vous, Monseigneur,

Parce que l'auteur est votre diocésain,

Parce que le journal où ils ont été publiés s'imprime dans votre diocèse,

Et parce que la cause dont il s'agit ici n'étant pas de celles que le droit appelle *majeures*, c'est à votre tribunal qu'elle doit ressortir en première instance.

Je joins à cette lettre et mets sous les yeux de Votre Grandeur les articles publiés par moi dans l'*Ami de la Religion*, et ceux publiés par M. Louis Veuillot dans l'*Univers*.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond et religieux respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très-humble et très-obéissant serviteur,

P. GADUEL,

Orléans, 10 février 1853. *Vicaire-général d'Orléans.*

6e PIÈCE. — 17 février. *Ordonnance* de Mgr l'archevêque de Paris, *portant condamnation du journal l'Univers.*

Nous, Marie-Dominique-Auguste Sibour, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Archevêque de Paris;

Vu les décrets portés par le Concile de Paris, au mois de septembre 1849, touchant les écrivains qui traitent de matières ecclésiastiques;

Vu notre mandement du 24 août 1850 pour la promulgation de ces décrets, ensemble notre Avertissement au sujet du journal *l'Univers*;

Vu la lettre de soumission qui nous a été adressée, le 3 octobre suivant, par les rédacteurs de l'*Univers*;

Attendu que, par cette lettre, les rédacteurs de l'*Univers*, en reconnaissant, comme il le fallait bien, que le blâme prononcé contre eux était *un acte plein et parfait de cette puissance épiscopale à laquelle les catholiques doivent respect et soumission*, se sont formellement engagés *à ne point oublier nos avertissemens*, à porter *dans la discussion des questions religieuses la prudence, la mesure et la maturité nécessaires*, enfin *à modérer leur langage*;

Vu les nombreux articles par lesquels, depuis le 3 octobre 1850, les rédac-

teurs de l'*Univers* se sont de nouveau immiscés dans des questions placées hors de leur compétence pour les traiter avec les violences de langage les plus blâmables, comme on a pu le remarquer en particulier dans leur critique des instructions officiellement données à ses petits séminaires par un de nos vénérés collègues et suffragans;

Attendu que, par ces derniers articles notamment, les rédacteurs de l'*Univers* se sont mis, au grand scandale des hommes religieux et au détriment de l'Église, en contradiction flagrante, non-seulement avec notre Avertissement fondé sur les décrets du Concile de Paris approuvés par le Saint-Siége, mais encore avec leur promesse explicite et solennelle, *en attaquant* un Évêque d'une *manière directe* et injurieuse, *en le calomniant et en travestissant ses pensées, en commettant un acte manifeste d'agression et d'usurpation contre l'autorité épiscopale* [1];

Vu les articles publiés dans l'*Ami de la Religion* des 4, 6, 8 et 22 janvier, et 1er février, par M. l'abbé Gaduel, ancien professeur de théologie, vicaire général d'Orléans, au sujet d'un livre recommandé par l'*Univers*.

Attendu :

Que M. Gaduel n'a fait et publié qu'une critique philosophique et théologique de ce livre et du *prospectus* destiné à le mettre en crédit, et que dès là qu'il croyait y trouver des erreurs doctrinales, il avait certainement le droit de les signaler au public;

Qu'il s'est abstenu de toucher aux questions de personnes et n'a pas mérité qu'on lui répondît par des personnalités outrageuses;

Que dans sa critique il n'est point sorti de la modération, et qu'au témoignage même de son adversaire, *rien n'y dépasse la limite* et qu'il n'y a jamais d'*injure*;

Qu'ainsi, au fond et dans la forme, M. Gaduel, en publiant ses articles, est resté dans son droit et dans son devoir;

Vu les articles publiés dans l'*Univers* des 25, 27, 31 janvier, 2 et 3 février, par M. Louis Veuillot, en manière de réponse à M. Gaduel;

Attendu :

Que l'*Univers*, au lieu de discuter les critiques de M. Gaduel, s'est pris à l'outrager dans sa personne et à le calomnier dans sa foi; qu'au lieu de s'occuper de la question doctrinale, la seule qui fût soulevée et qui dût être résolue, il s'est livré à de sarcastiques et scandaleuses déclamations contre la science et l'enseignement de la théologie; qu'au lieu de discuter le reproche d'hétérodoxie dirigé contre le livre qu'il avait patroné, il a fait peser sur ses contradicteurs et même sur quelques évêques d'insultantes et calomnieuses accusations;

Qu'il a travesti, pour les tourner en ridicule, les pensées et les sentimens de M. Gaduel: qu'il l'a représenté, tantôt nommément, tantôt d'une manière indirecte et en affectant de le confondre avec des personnes dont il dit avoir à se plaindre, comme un homme qui a quelque *travers d'esprit et de cœur*, qui *court les canonicats* et recrute des abonnemens, qui *tronque les textes*, *les isole perfidement*, *les rapproche artificieusement*, *les interprète avec passion et parti pris*; qui veut *écraser la presse religieuse laïque* et n'attaque l'*Univers* et ses livres que *parce qu'ils sont laïques*, qui veut introduire

[1] Mandement de Mgr l'Évêque d'Orléans, 30 mai 1852.

le *particularisme* dans l'Église, et détourner de Rome les fidèles que l'*Univers* y pousse :

Que l'*Univers*, sous prétexte de réfuter M. Gaduel, a livré au mépris la gravité des études théologiques et raillé, avec un rire imité de Voltaire, les prêtres et les théologiens qui défendent l'Église ou des opinions libres dans l'Église, et qui discutent à l'aide d'une érudition toute contraire aux procédés étranges de l'*Univers*, et à l'aide d'une méthode que les écoles du monde catholique ont consacrée par un usage constant et universel ;

Qu'il a tenté de rendre odieux et suspects ses contradicteurs et même quelques évêques, en affirmant, contre toute vérité, qu'on le combat par un esprit de *particularisme* opposé à l'unité de l'Église ; en affirmant que *des prélats l'ont blâmé pour des doctrines autorisées d'ailleurs*, qui ne *sont condamnées nulle part, et dont les principales au moins ne le seront jamais*, c'est-à-dire pour les doctrines ultramontaines, comme cela résulte du contexte et des termes mêmes d'un article où M. Louis Veuillot s'écrie : « Avec un peu de franchise, tout (ce qu'on nous reproche) se réduirait à un seul mot : nous errons, parce que nous sommes ultramontains ; »

Vu la lettre de M. Gaduel, en date du 10 février, par laquelle il défère à notre autorité archiépiscopale les cinq articles traitant de matières religieuses et publiés contre lui dans l'*Univers* des 25, 27, 31 janvier, 2 et 3 février ;

Vu les lettres nombreuses et significatives dans lesquelles le plus grand nombre de nos vénérables collègues ont consigné, depuis trois ans, leurs plaintes, leurs blâmes et leurs protestations contre le journal l'*Univers* ;

Attendu :

Qu'*ils appellent notre attention sur les écarts d'une presse que l'autorité épiscopale n'a pu jusqu'ici contenir ; qui, envenimant la question, en a laissé tomber de longs articles sur* la presse religieuse laïque, *dans lesquels l'auteur a semé l'injure et le persiflage contre ceux qui, pesamment armés et bardés de théologie, veulent se mesurer avec des ennemis qu'il faut laisser à combattre aux écrivains laïques, comparés à des troupes légères... ; que si de ces principes on tirait des conséquences rigoureuses, il s'ensuivrait peut-être qu'on devrait laisser aux laïques le champ de la polémique religieuse ;*

Qu'ils s'affligent *du mal que font parmi nous d'imprudens défenseurs de la religion, mais que fait surtout* l'Univers ; — qu'ils se plaignent des *attaques inqualifiables, du mauvais ton, de la témérité et de l'arrogance inouïes de cette feuille qui compromet si souvent la cause qu'elle prétend servir ;* — qu'ils gémissent de voir l'*Eglise exposée aux empiétemens d'un journalisme qui tend à la dominer, ne fût-ce que par son intraitable disposition à la servir comme il l'entend, et à la subordonner aux idées vraies ou fausses, opportunes ou inopportunes qu'il veut lui imposer ;* — qu'ils déclarent *souffrir horriblement de toutes les énormités que débite la presse religieuse laïque, tout ce qui se passe et tout ce qui se dit* (janvier et février 1853) *étant une grande humiliation pour eux et pour la théologie véritable ;*

Qu'ils condamnent ces *entreprises du laïcisme dans l'Eglise, de cet ennemi caché sous des apparences pieuses*, et présentant un *danger contre lequel on ne peut pas trop se mettre en garde ; — du laïcisme qui nous environne de toutes parts et qui menace de précipiter l'épiscopat dans une direction forcée ; — de ce laïcisme entreprenant qui ne craint pas d'aborder les questions les plus graves et relevant du domaine exclusif de l'Eglise, et qui*

les tranche avec une autorité qu'on ne peut lui reconnaître ; — de ce laïcisme qui se montre *prompt à tracer à tous, surtout aux évêques, la ligne de conduite à suivre presque dans chaque occasion, et se pose comme une puissance qui, en dépit de tous les principes, fait la leçon à l'épiscopat dans les choses ecclésiastiques* ; — de ce laïcisme, *véritable parti d'hommes exagérés, qui n'ont pas plus l'intelligence de la situation actuelle de l'Eglise de France qu'ils n'ont de respect pour sa gloire passée* ;

Qu'ils expriment la crainte d'être bientôt forcés, *au train dont vont les choses, de subir la pression du journalisme dit religieux et de ne pouvoir plus émettre à haute voix leurs jugemens sur des questions de dogme et de discipline, ni donner des instructions disciplinaires et des règles de conduite au clergé, sans en avoir au préalable obtenu* la permission de l'*Univers* ; — qu'ils dénoncent ces *excès intolérables* comme une attaque audacieuse contre *le droit et le devoir qu'ont les évêques de diriger et d'enseigner* les fidèles, comme un *empiètement, plus funeste aujourd'hui que jamais, sur une autorité que tout évêque tient de sa charge pastorale* ; — qu'ils rappellent combien il importe de signaler et de flétrir *ces attaques qui blessent la hiérarchie sacrée, sèment la division dans l'Eglise, sont de nature à abaisser l'autorité des évêques, à la paralyser dans son action, à scandaliser les fidèles* ; — qu'ils insistent sur la nécessité de fermer une si *grande plaie*, d'apprendre à ces écrivains téméraires *que les évêques ont une autorité et des droits que le Saint-Esprit n'a pas donnés, qu'on sache du moins, aux journalistes* ; — qu'ils proclament urgent de déployer l'autorité pour *briser cette tyrannie laïque, ce joug sous lequel on prétend asservir l'épiscopat*, — de ne pas laisser prendre le change à l'opinion sur les véritables tendances de ces hommes qui, *sous prétexte de défendre le Saint-Siége, — et sans s'inquiéter des ruines qu'ils peuvent amener*, veulent être puissance *dirigeante dans l'Eglise, se former un parti, faire prévaloir leurs opinions et leur système*, propagent l'*esprit d'opposition qui bouillonne dans toutes les têtes, s'assurent des sympathies du jeune clergé, qui dit tout haut qu'avec le journalisme et Rome, il fera marcher l'épiscopat*, favorisent dans son *germe déjà bien développé une révolution ecclésiastique* ; et, pour tout dire, vendent bien cher un concours qui *remet ces mots en mémoire : Non defensoribus istis tempus eget* ;

Considérant que l'*Univers* n'est pas un simple journal politique, mais un journal religieux s'occupant d'affaires ecclésiastiques et traitant des matières de dogme, de morale, de discipline, et que, sous ce rapport, il est plus particulièrement soumis à la surveillance de notre autorité spirituelle ; que d'ailleurs, d'après la constitution de l'Eglise et d'après les prescriptions formelles du droit canonique, il nous appartient toujours de veiller aux intérêts de la foi dans notre diocèse, de juger, d'approuver et de condamner les écrits qui s'y publient, en tant qu'ils touchent aux questions religieuses ;

Considérant que nous pouvons et que souvent nous devons nous taire sur des publications ouvertement hostiles à la religion, parce que notre blâme, personne n'en doute, leur est acquis d'avance, et que notre censure la plus éclatante n'apprendrait rien, ni aux fidèles qui font d'eux-mêmes ce que nous aurions à leur prescrire, ni aux autres qui, par leur incroyance, se trouvent placés hors de notre sphère d'action utile et efficace, disposés qu'ils sont malheureusement à ne tenir aucun compte de nos avertissemens, et même à en

prendre occasion, peut-être, de s'affermir dans la haine de la vérité ; mais que nous sommes rigoureusement tenu de prémunir nos diocésains contre des publications qui, malgré leur apparence religieuse, n'ont véritablement pas l'esprit chrétien, qui emploient l'injure et le mépris pour recommander une religion de douceur et de respect, qui outragent les prêtres et les évêques, sous prétexte de venger le Saint-Siége, et qui d'ailleurs affichent trop de hautaine prétention de défendre la pure doctrine, pour que les Evêques, chargés de prêcher l'Evangile et de gouverner l'Eglise, puissent laisser croire, par leur silence, que de tels écrits sont réellement conformes à l'Evangile et que l'Eglise consent à en subir la solidarité ;

Considérant que, si les laïques ont le droit, en même, en certaines circonstances, le devoir d'écrire pour la défense de leur foi, néanmoins, la direction de l'enseignement théologique ne leur appartient à aucun titre ; que, s'ils sont d'utiles auxiliaires dans la polémique religieuse, il ne s'ensuit pas qu'il faille leur en laisser le champ libre ; que, s'ils rendent service à l'Eglise, pourtant leur concours serait de trop, dès qu'ils voudraient le vendre au prix des injures et des calomnies ; que, s'il leur est permis de combattre des prêtres et des Evêques, loin qu'ils aient le droit de livrer à la raillerie et au mépris les théologiens, leur système d'enseignement et leurs ouvrages, ils ont, au contraire, une particulière obligation de suivre, dans les discussions, les règles tracées par le Saint-Siége, spécialement par les Souverains-Pontifes Innocent XI, Clément VIII et Benoît XIV, qui prescrivent *d'effacer des livres* et des écrits, et à plus forte raison de n'y pas mettre *tout ce qui est contraire à la réputation du prochain, surtout des ecclésiastiques....., de rejeter les facéties, les jeux de mots dirigés contre la réputation d'autrui pour la ruiner ou lui porter préjudice* ; qui défendent aux écrivains *de se déchirer par des injures et des outrages réciproques, de censurer les opinions que l'Eglise n'a pas encore condamnées, de railler leurs adversaires et de jeter du ridicule sur leurs écoles ; qui veulent qu'un auteur sache garder des mesures dans la discussion, sans s'écarter de la modération chrétienne* ; qui rappellent à quiconque *prétend excuser par son zèle le caractère mordant de ses écrits*, qu'on doit *tenir compte de la douceur évangélique et de la charité, comme de la vérité elle-même* [1] ;

Considérant que, malgré nos avertissemens et sa promesse formelle, l'*Univers* s'est dérobé à toutes ces sages prescriptions ; qu'il a scandaleusement méconnu les règles de la controverse religieuse, de la charité chrétienne et même de la simple honnêteté ; qu'au lieu de discuter, selon la parole des Souverains-Pontifes, avec mesure et modération, pour établir ses opinions ou ses doctrines, il a eu recours aux facéties, au persiflage le plus insultant pour déconsidérer les personnes ; qu'il a jeté le ridicule sur le langage et la méthode des théologiens, comme si la raillerie et le mépris étaient une raison et ne pouvaient pas venir de l'ignorance aussi bien que de la science ; qu'il a calomnié des prêtres et des Evêques français en répétant, avec affectation, qu'on poursuit en lui un journal ultramontain ;

Considérant qu'il y a dans ces intempérances de langage et dans ces délits répétés un mal qui, partant de Paris, va répandre au loin le scandale, affliger

[1] *Constitution* de Benoît XIV sur la méthode à suivre pour examiner et proscrire les livres, § 22 et 23.

les laïques sincèrement religieux et réjouit les ennemis de l'Eglise, comme l'a remarqué un journal de la catholique Belgique, si dévoué au Saint-Siége et qu'on n'accusera pas de persécuter dans l'*Univers* les doctrines ultramontaines [1]; que cet abus du journalisme nommé catholique assure à quelques hommes la liberté de tout dire et enlève aux prêtres la faculté même de se défendre, puisqu'ils ne peuvent publier la critique théologique d'un livre sans qu'à l'instant quelque plume injurieuse traîne le débat sur un terrain où les honnêtes gens ne doivent pas mettre le pied et où nous ne souffrirons pas que nos prêtres descendent; que ce contrôle usurpé par l'audace et exercé par la violence est un joug et un opprobre pour nos Eglises et pour l'épiscopat, dont les doctrines, les lettres pastorales, les instructions disciplinaires ont déjà été et sont encore exposées à la critique aveugle et partiale de quelques esprits égarés ou malveillans, d'une science problématique et d'une autorité nulle;

Considérant qu'il importe de maintenir, avec l'honneur de nos maîtres et de nos écoles théologiques, la liberté des discussions et d'affranchir la vérité opprimée par les violences et les iniquités de la polémique; que les prêtres attaqués sur le terrain de notre juridiction par l'injure et les personnalités, et dès lors ne pouvant plus et ne devant pas se défendre eux-mêmes, ont droit de réclamer notre protection, et que nous sommes tenu d'office à sauvegarder leur caractère, leur indépendance et leur dignité; que, par notre respect pour nos vénérables collègues et par la demande formelle de plusieurs d'entre eux, nous sommes mis en demeure de réprimer des écarts que nous n'avons pu prévenir, de repousser les calomnies honteuses tendant à représenter comme ennemis du Saint-Siége les prélats qui ont décerné leur blâme à l'*Univers*, et de faire cesser un scandale dont l'Eglise n'est point complice et dont elle n'accepte pas la responsabilité;

Considérant que, si l'Eglise de France, qui se relevait tranquillement de ses ruines par les efforts unanimes de l'épiscopat et sous la haute et paternelle direction du Saint-Siége, est livrée depuis quelques tems à l'agitation et au trouble, si les vaines contentions et les disputes violentes y ont pris la place des controverses pacifiques et des discussions pleines de science et de charité, si

Continuer page suivante, au cahier d'Avril, qui paraît sous la même couverture que celui-ci.

[1] L'*Univers* donnait hier (2 janvier) un premier article intitulé : *De la presse religieuse laïque*, signé Louis Veuillot. Il nous est impossible de ne pas déplorer amèrement le ton qui règne dans ce travail du brillant écrivain, qui pourrait faire un meilleur usage de son beau talent S'il avait voulu réjouir les ennemis de l'Eglise et de la cause religieuse, il ne s'y serait pas pris d'une autre façon; c'est assez dire que l'article de l'*Univers* est un véritable scandale, par le persiflage qui y règne et qui atteint ceux qui, par leur caractère, ont le plus de titres à avoir une opinion dans les matières de foi. Et c'est un écrivain catholique qui se livre à de pareils écarts! (*Journal de Bruxelles.*)

Paris. — Imprimerie de H. V. de Surcy et Cie, rue de Sèvres, 57.

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 40. — Avril 1853.

(Continuation du cahier précédent qui paraît en même tems que celui-ci.)

les habitudes d'irrévérence et de mépris qui prévalent dans le siècle ont fini par s'installer dans l'Eglise et y porter le désordre, on le doit surtout à cet esprit d'exagération et à cette polémique irritante dont l'*Univers* ne veut pas s'abstenir ; que ces dissensions trop souvent publiques créent pour les fidèles un scandale funeste, en même tems qu'elles fomentent et encouragent dans le clergé des tendances presbytériennes, et présentent une partie de l'épiscopat français comme peu favorable au Saint-Siége ; que répandre ainsi les préventions dans la famille religieuse en divisant le père d'avec ses enfans et en semant la discorde entre les frères est une œuvre condamnée, abominable et satanique, à laquelle il est urgent de s'opposer avec la plus grande énergie ;

Considérant que ni certaines questions de théologie ne sont convenablement traitées, ni les débats sur les matières qui font l'objet de la science ecclésiastique utilement conduits dans les feuilles quotidiennes et dans les revues d'une périodicité fréquente, par des écrivains, respectables à divers titres, mais dépourvus de la science et d'autres qualités nécessaires pour se tenir dans les limites de l'exactitude et de la vérité ; qu'ils n'arrivent ainsi malheureusement qu'à passionner les esprits et à jeter parmi nous des fermens de discorde, en un tems où nous devrions donner le spectacle *de l'union* à la société, divisée par tant de révolutions successives, et où toutes nos forces ne seraient pas de trop pour refaire l'ordre moral, apaiser les haines et fermer les plaies du peuple ; que d'ailleurs ces écrivains, s'affranchissant de l'obligation de soumettre ces sortes d'écrits à l'autorité diocésaine, la loi ecclésiastique se trouve ainsi éludée, le scandale établi en permanence, et le désordre sans frein ni mesure ;

Considérant que nous devons environner notre protestation de tout ce qui peut la rendre efficace ; que nous n'avons sur terre qu'un juge en dernier ressort des actes de notre administration, le chef visible de l'Eglise, notre Saint-Père le Pape ; que le recours à son tribunal sacré est ouvert non seulement aux écrivains du journal l'*Univers*, mais aussi à ceux de nos vénérables collègues qui apprécieraient autrement que nous la situation qui nous est faite et le présent acte de notre autorité ; qu'une polémique engagée dans le susdit journal par l'insertion d'un écrit quelconque, dans lequel on discuterait notre présent jugement, serait un mépris formel de l'ordre hiérarchique qui rejaillirait sur tout l'épiscopat ; qu'il est de notre devoir de prévenir les écrivains de l'*Univers* que, s'ils avaient la témérité de déplacer ainsi l'ordre des juridictions en substituant, dans leur appel, le tribunal incompétent du public au tribunal sacré du Saint-Siége, nous ne souffririons pas dans notre diocèse un

tel renversement des saintes règles ; qu'il est de notre devoir le plus impérieux, afin de les détourner d'un pareil excès (si, ce qu'à Dieu ne plaise, il pouvait être commis), de déclarer que nous n'hésiterions pas alors, selon qu'il nous paraîtrait plus ou moins urgent d'appliquer le remède au mal, ou à recourir contre eux à toute la rigueur des peines canoniques, ou à les déférer solennellement au Saint-Siége, comme des contempteurs obstinés et incorrigibles de la hiérarchie sacrée ;

Pour remplir le devoir de notre charge pastorale avec justice et miséricorde, pour réprimer les erreurs et les délits sans manquer de fermeté, et corriger les personnes sans les décourager et les abattre : déclarant que, loin d'oublier les services qu'elles ont rendus, nous en gardons un souvenir reconnaissant, nous souhaitons même qu'elles en rendent de nouveaux et de plus considérables encore, et voulons, pour cela, qu'elles rentrent dans une voie plus chrétienne et plus conforme aux lois qui protégent l'ordre hiérarchique ; car nous savons qu'en principe la correction doit tendre à l'amendement des coupables, et pouvons protester qu'en fait il n'est pas dans notre pensée de poursuivre un autre but, comme ceux que nous avons la douleur de réprimander aujourd'hui en obtiendront la preuve, dès qu'ils auront changé de conduite et recouvré leurs droits aux marques de paternelle tendresse que nous sommes prêt à leur donner ;

Notre conseil entendu,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Nous renouvelons l'avertissement que nous avons donné à l'*Univers* et le blâme que nous lui avons infligé le 24 août 1850.

Art. 2. Nous défendons à tous les ecclésiastiques et à toutes les communautés religieuses de notre diocèse de lire le journal l'*Univers*.

Art. 3. Nous défendons, sous peine de suspense, à tous les ecclésiastiques appartenant à notre diocèse ou y résidant, d'écrire dans le journal l'*Univers* ou de concourir en aucune manière à sa rédaction.

Art. 4. Nous défendons à l'*Univers* et aux autres journaux religieux, aussi bien qu'aux revues catholiques, qui s'impriment dans notre diocèse, de reproduire dans leur rédaction, en manière de qualificatifs injurieux, les termes d'*ultramontains* et de *gallicans*, et nous rappelons aux écrivains catholiques que les publications relatives aux questions délicates de la théologie ne doivent se faire que sous la dépendance de l'Ordinaire, conformément aux prescriptions canoniques.

Art. 5. Le vicaire-général, promoteur de notre officialité diocésaine, est chargé d'assurer l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du secrétaire général de notre archevêché, le 17 février 1853.

† Marie-Dominique-Auguste, *Archevêque de Paris.*

7e PIÈCE. — 21 février. *Déclaration des rédacteurs de l'Univers.*

En nous défendant toute discussion de son ordonnance, Mgr l'Archevêque de Paris n'a pas voulu nous ôter le droit de remarquer que, s'il nous condamne, ce n'est pour aucune erreur de doctrine contraire à la foi ou aux mœurs. Sa Grandeur ne voudra pas non plus nous enlever la consolation de penser que son jugement eût peut-être été moins sévère si nous avions été ap-

pelés à présenter nos moyens de défense ou du moins quelques explications. Plus la mesure que Sa Grandeur a jugé nécessaire de prendre contre notre œuvre nous paraît rigoureuse, plus nous lui devons être reconnaissants d'avoir bien voulu réserver elle-même notre droit de recours au tribunal sacré du Chef visible de l'Eglise. Parti de Paris le 1er février, sans que rien pût faire prévoir l'accusation annoncée le 12 par le critique de la *Bibliothèque nouvelle* et du livre de M. Donoso Cortès, le rédacteur en chef de l'*Univers* se trouve actuellement à Rome. Là il recevra en même tems la nouvelle de l'accusation dirigée contre lui et sa condamnation. Là aussi il lui sera facile de connaître avec certitude quels devoirs cette condamnation lui impose; et, quels que soient ces devoirs, on peut être assuré qu'il les remplira. En attendant la détermination qu'il croira devoir prendre, nous continuerons nos travaux; mais tout en réservant des droits auxquels nous ne pouvons renoncer, parce que nous y voyons le bien commun de tous les enfants de l'Eglise catholique, nous nous efforcerons de ne pas sortir des limites que la prudence chrétienne commande de garder dans la situation si grave où nous sommes placés.

Nous pousserons la réserve jusqu'à nous abstenir de discuter la lettre par laquelle M. l'abbé Gaduel a déféré les articles de M. Louis Veuillot à l'autorité de Mgr l'Archevêque. Il nous en coûte toujours fort peu de ne point user des droits qu'on nous laisse. Nous devons seulement déclarer que nous ne pouvons ni accepter le résumé que M. Gaduel a donné des articles de M. Louis Veuillot, ni paraître ratifier, par un silence absolu, les intentions qu'il lui a prêtées. C'est tout ce que nous jugeons indispensable de dire.

DU LAC, EUGÈNE VEUILLOT, COQUILLE, JULES GONDON,
LEON AUBINEAU, EUGÈNE TACONET, BARBIER.

8e PIÈCE.—21 février. Extrait donné par l'*Univers* de l'*Armonia* de Turin, annonçant une édition du livre de M. Donoso Cortès, faite à Foligno dans l'Etat pontifical, contenant une analyse et une défense de cet ouvrage, et exprimant en ces termes l'*approbation qui lui a été donnée par l'autorité ecclésiastique.*

Comme notre jugement est trop peu de chose et ne peut contrebalancer celui du docte abbé Gaduel, nos lecteurs pourraient encore avoir quelque crainte de s'exposer en lisant l'*Essai*; c'est pourquoi nous ajoutons que la *traduction italienne a été imprimée à Foligno avec l'autorisation de deux réviseurs, l'un du Saint-Office et l'autre de l'Evêque de cette ville.* Bien que la révision des censeurs ne soit pas une garantie infaillible qu'il n'y a dans le livre aucune erreur, c'est cependant une garantie suffisante pour tranquilliser la conscience de ceux qui voudront lire cet ouvrage.

L'*Univers* du 22 février fait encore connaître un long article du journal espagnol *La Cruz, publié* à Séville *sous la censure et avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique*, lequel défend M. Donoso Cortès contre les attaques de M. l'abbé Gaduel.

9e PIÈCE. — 23 février. *Lettre adressée* par Mgr l'archevêque

de Paris aux divers journaux, la *Voix de la vérité*, la *Gazette de France*, l'*Ami de la Religion* et la *Presse religieuse*, pour leur servir de règle de conduite.

« Monsieur le rédacteur, Paris, le 23 février 1853.

» Au moment même où nous faisions paraître notre ordonnance contre l'*Univers*, nous commencions une visite pastorale solennellement annoncée d'avance. Les travaux de cette visite nous ont seuls empêché jusqu'à ce jour de vous adresser la règle de conduite que la prudence chrétienne vous impose, et que nous sentons le besoin de vous rappeler pour dégager notre responsabilité au milieu de toutes ces discussions qui troublent la paix de l'Eglise et dont notre diocèse est le principal théâtre.

» La démagogie, comprimée dans la société civile, a fait invasion au sein de l'Eglise par le moyen d'une partie de la presse appelée catholique. La démagogie dans l'Eglise, c'est le presbytérianisme et le laïcisme voulant se substituer à l'épiscopat pour l'enseignement et le gouvernement des âmes. Elle tend donc, qu'elle le sache ou qu'elle l'ignore, et quelles que soient d'ailleurs les intentions et la bonne foi de quelques-uns de ses organes, au renversement de la divine constitution de l'Eglise. Sous le masque d'un plus grand dévouement au Saint-Siége, elle attaque d'abord l'autorité épiscopale, en attendant l'heure de se tourner contre l'autorité du Saint-Siége lui-même.

» Il faut lui arracher ce masque et ne pas souffrir qu'elle le reprenne. C'est ce que nous avons voulu faire en prononçant contre le journal l'*Univers* une condamnation publique, et en défendant aux journaux et revues catholiques qui s'impriment dans notre diocèse de se renvoyer, en manière d'injures, les termes de *gallicans* et d'*ultramontains*. Mais cette prohibition à laquelle nous avons cru devoir nous arrêter par prudence vis-à-vis de l'*Univers*, ne va pas aussi loin que notre désir : dans la situation présente de l'Eglise de France et après les ravages qu'on y a faits par des débats intempestifs et une polémique irritante, nous devons vouloir quelque chose de plus.

» Toutes ces discussions théologiques, à l'aide desquelles un petit nombre de prêtres et de laïques sont parvenus à semer la division dans les rangs du clergé, à exercer une pression ignorante et passionnée sur le gouvernement ecclésiastique, toutes ces discussions étaient assoupies, il y a quelques années, et l'Eglise de France allait d'elle-même, sous la direction de l'épiscopat, au-devant des vœux et des espérances du Vicaire de Jésus-Christ. Mais cette marche paisible et canonique ne convenait pas à tout le monde. On a donc tâché, quoique en vain, de scinder l'épiscopat français en deux parts, mais on a réussi à lui faire une situation étrange et violente ; et notre diocèse se trouve, par la force des choses, le foyer le plus actif de ce désordre qui menace de s'étendre et d'empirer. C'est là ce que nous ne pouvons permettre. Nous devons veiller à ce que le bien se fasse, mais qu'il se fasse par des voies régulières et par une autre initiative que celle d'un laïcisme religieux joint à un presbytérianisme déguisé.

» C'est pourquoi nous vous invitons, Monsieur le Rédacteur, à ne point ouvrir dans les colonnes de votre journal ces luttes théologiques où les esprits se froissent et s'irritent, sans que les questions s'éclaircissent et se résolvent. Les questions élevées et délicates qui touchent aux droits respectifs des sociétés civiles et de la société religieuse, aux réformes à introduire dans l'enseignement

et la discipline des différens diocèses, et pour tout dire, les questions complexes dont l'ensemble forme les systèmes nommés ultramontanisme et gallicanisme, ne peuvent être traitées d'une manière convenable et utile que dans des livres et en présence d'un lecteur calme et recueilli. Encore faut-il, d'après les prescriptions les plus fortes des Conciles et des Souverains-Pontifes, que les écrits touchant ces matières et d'autres analogues soient préalablement soumis à l'autorité de l'Ordinaire, ce qui ne peut avoir lieu dans les conditions au milieu desquelles se publie un journal quotidien, et ce qui est une raison décisive de n'y point aborder de tels sujets, puisqu'on ne saurait le faire légitimement.

» Nous vous invitons, de notre voix la plus pressante, à fuir toutes ces querelles et ces contestations déplorables et trop peu chrétiennes, et autant qu'il vous est possible, à n'y point donner occasion. Abstenez-vous de ces débats inopportuns et fâcheux qui n'aboutissent qu'à la division et au scandale; n'employez jamais ces qualifications passionnées que les partis se jettent comme des injures et qui finissent par être leur suprême et bientôt leur unique argument. Laissez les prêtres unis à leurs Evêques, et les Evêques unis au Souverain-Pontife, accomplir dans leur sphère propre et comme la hiérarchie les y oblige et les y pousse, ces fonctions si bien réglées dont le résultat naturel est le salut des âmes et le triomphe de l'Eglise, seul but que vous pourriez, après tout, avoir la prétention d'atteindre par vos discussions théologiques.

» Demeurez étranger, Monsieur le Rédacteur, à ces conflits et à ces querelles dont on nous a donné trop longtems le honteux spectacle; et au bien que vous pouvez faire, ne mêlez pas un mal que vous pouvez éviter. N'est-ce pas assez, pour les écrivains des journaux catholiques, d'avoir à combattre les ennemis de la religion? et peuvent-ils mettre dans ces luttes trop de tems et de soin, trop de science et de talent? Leur mission, et elle est assez belle, est de défendre la vérité religieuse, en s'appuyant sur les bases historiques de la religion et sur les points définis de la doctrine; c'est de mettre sous les yeux du public le tableau des grands combats de l'Eglise, de ses souffrances, de ses triomphes et de ses bienfaits, et non pas de descendre et de s'égarer dans la polémique des opinions, dans les attaques personnelles que la charité réprouve, dans les passions dont le monde retentit.

» Vous n'aurez pas de peine à comprendre, Monsieur le Rédacteur, qu'en vous donnant ces conseils dictés par notre sollicitude pastorale, nous cédons au désir de voir se rétablir la paix, si malheureusement troublée dans l'Eglise de France, au désir de voir tous nos diocésains, particulièrement, obéir à cet esprit de douceur qui est l'esprit de l'Evangile, et qui doit animer tous les enfans de l'Eglise catholique.

» Agréez, etc. † MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE, *Archev. de Paris.* »

10e PIÈCE. — 1er mars. *Lettre* de Mgr l'évêque de Chalons *au sujet du journal l'Univers.*

Monsieur le Curé, Châlons, 1er mars 1853.

Vous me demandez si je trouve bon qu'on lise l'*Univers*. A vous parler franchement, je n'ai pas de raison de le trouver mauvais. Le rédacteur de ce journal est un homme de zèle et de probité; il est homme de foi et homme d'esprit. Cette dernière qualité, qui le rend supérieur à tels et tels qui courent la même carrière, n'est pas propre à le leur faire aimer; il y a de l'homme partout, et ici beaucoup. Quant à moi, je suis abonné au journal

l'*Univers*, et je continuerai de l'être, c'est vous dire assez qu'on peut en faire autant. Si l'on m'en demandait la raison, je répondrais ou ne répondrais pas, n'ayant de compte à rendre qu'à Dieu, en de telles affaires, de mes actes et de mes opinions.

Après tant de services rendus à la religion, M. Veuillot avait droit à cette marque que je lui donne volontiers de mon estime, de mon intérêt et de ma sincère affection. Il est maintenant à Rome, aux pieds du Saint-Père, à qui il explique ses raisons; la réponse est facile à deviner, heureux si on sait la comprendre! Le pape nous dira à tous : *Pax vobis.*

Recevez, etc. † M.-J. (DE PRILLY), *Evêque de Châlons.*

11e PIÈCE. — 2 mars. *Lettre circulaire* de Mgr l'archevêque d'Avignon *au clergé de son diocèse au sujet du journal l'Univers.*

Monsieur le Curé, Avignon, le 2 mars 1833.

A propos des nouvelles mesures prises contre le journal l'*Univers*, plusieurs d'entre vous m'ont demandé la règle de conduite qu'il leur conviendrait de suivre relativement à ce journal, auquel les attachent de religieuses sympathies.

Il ne m'appartient pas d'apprécier les motifs qui ont engagé quelques-uns de mes vénérés collègues à interdire dans leurs diocèses respectifs la lecture de ce journal; mais je suis heureux de reconnaître que cette feuille, à laquelle, du reste, on ne reproche rien ni contre la foi ni contre les mœurs, n'a pas, dans le diocèse d'Avignon, les inconvéniens qu'on lui trouve ailleurs. Vous pourrez donc continuer à la lire. Les services incontestables qu'elle a rendus à la cause catholique sont la garantie de ceux qu'elle peut rendre encore. A une époque où tant d'élémens dissolvans tendent à amoindrir l'esprit religieux, à étendre l'indifférence et à relâcher les liens de subordination à l'autorité suprême du Souverain-Pontife dans les choses spirituelles, il nous paraît sage de conserver au clergé comme aux fidèles de notre diocèse le journal qui, depuis plus de vingt ans, soutient avec courage et talent les grands intérêts catholiques.

Recevez, etc. † J.-M. MATHIAS (DEBELAY), *Archevêque d'Avignon.*

12e PIÈCE. — 4 mars. « *Lettre circulaire* de Mgr l'évêque de Montauban à M. le *supérieur et à MM. les professeurs et directeurs de son séminaire ainsi qu'à tous les membres de son clergé* portant condamnation d'un *Mémoire anonyme sur le droit coutumier*, adressé clandestinement à tous les évêques et à tous les séminaires de France, et défense d'en enseigner ou d'en insinuer d'une manière quelconque les doctrines aux jeunes lévites de son diocèse. »

Les *Annales de philosophie* ont les premières critiqué ce livre comme entiché de schisme et dirigé contre l'autorité du souverain Pontife, dans leur tome VI, p. 368. Elles ont publié de plus un long extrait de la réfutation qu'en a faite S. E. le cardinal Rousset dans le cahier de janvier dernier, ci-dessus p. 34. Nous savons

que déjà le *concile d'Amiens* l'avait condamné; on va voir ci-après la réprobation que lui adresse Sa Sainteté Pie IX. Voici la condamnation officielle de Mgr de Montauban :

Monsieur le Supérieur, Messieurs et très-chers Coopérateurs,

J'apprends qu'un certain Mémoire *anonyme* et soi-disant *confidentiel* sur les coutumes des Eglises de France, dans leur rapport avec l'autorité du Saint-Siége, envoyé d'abord aux seuls évêques, mais adressé plus tard clandestinement à tous les séminaires, vient d'être mis en vente publiquement depuis quelques jours. Comme je connaissais parfaitement ce que vous pensez des doctrines téméraires qui y sont enseignées, et comme je savais par expérience le respect profond que vous avez pour l'autorité et pour la volonté de votre évêque, je n'avais pas voulu faire sortir cette brochure insidieuse de l'ombre dans laquelle ses auteurs tenaient à la conserver. Mais puisqu'ils n'ont pas craint de la mettre maintenant en lumière, à la faveur de circonstances que sans doute ils ont ménagées de loin, c'est un devoir de notre charge de vous faire connaître ce que nous en pensons, et de réprouver, de condamner tout ensemble, tant le caractère particulier de cet écrit que l'attentat qui a été commis contre notre autorité et notre juridiction par ceux qui, clandestinement et furtivement, ont essayé de l'introduire dans notre séminaire, au risque d'exciter et les professeurs et les élèves à la défiance, à l'insubordination, à la révolte même contre celui qui, par le droit général, et surtout par le droit coutumier en France, a seul juridiction pleine et entière sur ses séminaires, à l'exclusion de tous autres que le Souverain-Pontife.

Considérant donc que le susdit *mémoire* exprime ouvertement la critique et le blâme :

1° De certains actes émanés du Saint-Siége, qui, dans la personne du Souverain-Pontife, a reçu de Jésus-Christ *une pleine et entière puissance pour enseigner et pour gouverner l'Église universelle* ;

2° De l'acte par lequel tous les conciles provinciaux tenus en France dans ces dernières années et tous les évêques ont soumis leurs décrets à la révision de la congrégation dite du concile de Trente, conformément à la constitution de Sixte V ; et encore de celui par lequel ils en ont accepté et adopté sans réclamation toutes les corrections ;

Considérant en second lieu :

Que les auteurs du *mémoire* sont de simples ecclésiastiques, comme ils l'affirment eux-mêmes, sans titre et sans mission pour décider de la préférence qui doit être donnée à tels sentiments plutôt qu'à tels autres, en ce qui regarde, d'une part, la conduite propre de chaque évêque, et, d'autre part, l'instruction des élèves du sanctuaire dans chaque diocèse; et que ce défaut de titre, de mission, existerait encore, lors même que lesdits auteurs ne seraient pas seulement de simples ecclésiastiques, puisqu'il n'y a pas de matière où les évêques soient plus indépendants les uns des autres que celle de l'enseignement dans leurs séminaires respectifs ;

Qu'en adressant ce mémoire à MM. les directeurs et professeurs des séminaires, les auteurs de l'envoi comme ceux du mémoire lui-même, ont voulu introduire dans ces maisons des principes qu'ils savaient bien être repoussés par plusieurs, au risque d'inspirer la défiance et même la révolte contre l'Ordinaire ;

Qu'il n'appartient à personne, et moins qu'à d'autres à de simples prêtres inconnus, se cachant sous le voile de l'anonyme, et suspects par-là même de s'interposer furtivement entre l'évêque et son séminaire, au risque d'affaiblir le respect, la soumission, la confiance dont l'évêque a besoin et auxquelles il a droit;

Que ce mémoire, enseignant d'un bout à l'autre que le Souverain-Pontife peut abuser de son pouvoir, et par suite, quand, comment et pourquoi on peut légitimement lui désobéir et lui résister, il enseigne par là même que l'Evêque aussi peut abuser du sien, et par suite quand, pourquoi et comment les prêtres de son diocèse peuvent lui résister et lui désobéir, sans manquer à leur conscience et à leurs promesses sacerdotales;

Et qu'il y a là dedans un germe pervers de presbytérianisme, d'usurpation de pouvoir, et de provocation à l'insubordination, à la méfiance, même à une désobéissance ouverte, suivant les cas;

Considérant enfin que le *mémoire* susdit a été combattu et réfuté, sur ce qu'il y a de plus dangereux et de plus téméraire, par un éminent Cardinal, dont l'autorité est si grande dans ces matières;

Par ces motifs, en vertu de la juridiction que les canons nous attribuent, exclusivement à tous autres que le Souverain-Pontife, en ce qui regarde la direction de notre séminaire et l'enseignement des membres de notre clergé, à tous les degrés;

Nous condamnons et réprouvons, pour notre diocèse, ledit *Mémoire anonyme et confidentiel*,

Comme injurieux au Souverain-Pontife, dont il a la prétention de fixer et de restreindre les droits, et qu'il signale ouvertement, tant au clergé qu'aux fidèles, comme abusant de son pouvoir, au moins en France;

Comme injurieux aux conciles provinciaux tenus dans ces derniers temps, et aux évêques qui ont tenu ces conciles, et qui ont montré, tous sans exception, le respect, la soumission la plus entière tant aux constitutions apostoliques, qu'aux avis et aux indications pleines de sagesse et d'à-propos émanés de la Congrégation romaine du concile de Trente;

Comme propre à semer dans les séminaires des sentiments de défiance et d'insubordination à l'égard de l'Ordinaire, et impliquant par ce fait, comme par le fait de l'avoir glissé furtivement dans ces établissemens d'ordre, de subordination et de paix, les germes dangereux du presbytérianisme, de l'indépendance des prêtres à l'égard de leurs évêques respectifs,

Ordonnons, en conséquence, à MM. les supérieurs, professeurs et directeurs de notre séminaire, de reléguer cet ouvrage clandestin parmi les ouvrages suspects et dangereux de la bibliothèque de l'établissement, voulant que M. le supérieur seul ait la faculté de le lire et d'en permettre la lecture à ses collègues; et quant à ceux des membres de notre clergé qui pourraient l'avoir en leur possession, nous leur ordonnons de nous le remettre sans délai, pour en faire nous-même telle justice qu'il conviendra.

Donné en notre palais épiscopal, à Montauban, ce 4 mars 1833.

† J. Marie (Donet), *Évêque de Montauban.*

13e PIÈCE. — .... mars. *Lettre circulaire* de Mgr l'évêque de Moulins, *au clergé de son diocèse, touchant la lecture du journal l'Univers.*

Messieurs,

L'affection de la plus grande partie du clergé de ce diocèse à la lecture de l'*Univers*, et la reconnaissance que l'on estime généralement ici lui être due pour son zèle à défendre des doctrines qui nous sont plus chères que la vie, ont porté quelques-uns d'entre vous à me consulter sur la conduite qu'il convenait de tenir dans les circonstances où vient d'être placé ce journal. Bien que la réponse à cette question soit extrêmement délicate, et qu'en vous faisant part de la vérité, telle du moins que je la conçois, il puisse sembler mal aisé de ne pas me trouver en contradiction avec des personnes dont plusieurs ont droit à tous nos respects, cependant je n'ai pas cru pouvoir me refuser à la discussion d'un doute que vous aviez droit de me proposer, et qu'il est de mon devoir d'essayer de résoudre.

Avant tout, il est nécessaire de vous rappeler que nous n'avons point à examiner en elle-même la mesure prise contre l'*Univers*. Comme le dit très-justement le prélat de qui elle émane, *quand il s'agit des actes de son administration*, un métropolitain (au moins en France et dans le tems présent) *n'a sur terre qu'un juge, le Chef visible de l'Eglise, N. S. P. le Pape.* D'où vous devez conclure, avec M. l'Archevêque de Paris, *que les rédacteurs de l'*Univers, s'ils se croient injustement frappés par son ordonnance, *ou même les autres Evêques, s'ils diffèrent* avec ce prélat *dans l'appréciation de cette mesure, ne sauraient avoir d'autre recours que celui qui leur est ouvert au tribunal sacré du Souverain-Pontife* [1].

Il est vrai qu'abstraction faite de l'ordonnance en elle-même se présente une question préjudicielle, que je n'ignore pas avoir attiré, depuis un certain nombre d'années, la sérieuse attention de plusieurs de mes vénérables collègues, et sur laquelle, un moment ou un autre, il semble impossible que la vérité n'arrive pas à se faire jour. Chacun comprend, en effet, que la presse religieuse, précisément parce qu'elle a dans Paris son siége principal, ou pour mieux dire unique, n'est pas seulement la presse de cette ville, mais celle de toute la France, et jusqu'à un certain point, de Rome même, et de tout le monde catholique. Il y aurait donc lieu de déterminer quels sont, sur cette presse, devenue par son universalité le patrimoine de tous, les droits particuliers de l'Ordinaire, droits qui, assurément, ne sauraient aller jusqu'à enlever aux autres Evêques et aux écrivains catholiques la seule voix dont ils puissent disposer pour défendre en tems opportun les intérêts qu'ils estiment en péril, et transmettre, directement ou indirectement, la manifestation de leurs opinions au public. Autrement, on ne voit que trop sous quelle servitude les opinions les plus libres et les mieux autorisées se trouveraient enchaînées, si les conditions de leur publicité dépendaient exclusivement d'une autorité locale, quelque respectable qu'elle soit d'ailleurs.

Ces préliminaires ainsi formulés, j'entre, messieurs, dans l'examen de la question proposée; et pour mieux appuyer la réponse à la demande que plusieurs d'entre vous m'ont adressée, s'ils doivent ou non continuer la lecture de l'*Univers*, voici quelques principes sur lesquels il me semble expédient de l'établir.

L'autorité des Evêques, vous le savez, n'est pas une autorité arbitraire,

[1] Ordonnance de Mgr l'Archevêque de Paris, portant condamnation du journal l'*Univers*, ci-dessus, p. 261.

qu'ils puissent étendre à leur gré, et qu'il leur soit même permis d'exercer sur la société religieuse avec la rigueur qui peut être admise dans la société laïque : *Reges gentium dominantur eorum, vos autem non sic* [1]. Elle repose sur un triple fondement, d'où elle tire toute sa force, et hors duquel elle ne serait plus l'exercice d'un droit, mais une domination et un empire : premièrement, le jugement de la foi qui leur appartient en premier ressort ; secondement, la surveillance des mœurs ; et enfin la direction de leur troupeau (prêtres et fidèles), par l'établissement de certaines disciplines particulières, destinées à faciliter dans leurs diocèses respectifs l'obéissance à la discipline générale de l'Eglise catholique.

Or, pour nous occuper d'abord de ce qui concerne la Foi : c'est, en ce moment, la consolation des rédacteurs de l'*Univers*, au milieu de leurs douleurs, que jamais la leur ne se soit vue attaquée. Chacun, au contraire, sans en excepter ceux qui jugent nécessaire de les traiter avec une sévérité plus marquée, rend hommage à la sincérité de leurs sentimens, à leur tendre amour pour l'Eglise, à leur dépendance, non-seulement de ses ordres, mais encore de ses désirs, à leur ardeur pour maintenir ses droits et ses priviléges. Et si quelques-uns ont cru les devoir blâmer sous ce regard, c'est pour avoir paru se laisser aller à cet excès, de tous assurément le plus digne d'excuse, de ne pas distinguer assez ce que souhaite l'Eglise de ce qu'elle ordonne ; ce qu'elle conseille de ce qu'elle impose ; les croyances qu'elle insinue par l'enseignement le plus accrédité parmi ses docteurs, de celles que, par ses définitions, elle propose à la nécessaire soumission de tous les fidèles.

En second lieu, pour ce qui a trait aux mœurs, il n'est, que je sache, venu à la pensée de personne d'incriminer sur ce point la rédaction de l'*Univers*. Et nous ne devons pas oublier qu'en des jours où la licence de tout dire salissait les feuilles les plus estimables de récits et de comptes-rendus si propres à affliger ceux qui avaient conservé quelque souci de l'intégrité des mœurs publiques, ce journal a dédaigné avec un désintéressement dont ses amis n'ont pas oublié les sacrifices, ce moyen d'une prospérité facile, et a toujours résisté avec une persévérance digne de louanges à la tentation des profits qui lui en pouvaient revenir. Le seul reproche qui lui ait été adressé à cet égard, par une autorité qui ne saurait être assez respectée, tombait sur la critique de Mémoires récemment mis au jour, et attribués à un Evêque du siècle de Louis XIV, auquel, il faut l'avouer, cette publication fait un médiocre honneur. Mais, outre que ces Mémoires pouvaient à chaque instant arriver dans la main de tous, et que le nom même et le caractère de leur auteur présumé ne permettaient guère à un journal religieux de les passer sous silence, il y avait, ce semble, quelque intérêt à faire toucher au doigt, par l'étude d'une époque beaucoup trop vantée, combien les faveurs des pouvoirs humains peuvent devenir fatales à l'Eglise, et par quelles complaisances leurs bonnes grâces sont ordinairement achetées. Honorons, messieurs, ceux qui nous ont précédés, taisons pieusement leurs fautes ; mais quand, malgré nous et contre nous, la malignité publique s'en est emparée, vengeons du moins la sainteté de l'Eglise par le mépris des prévarications de quelques-uns de ses ministres ; surtout ne craignons pas de nous instruire à l'examen des causes qui les ont enfantées Et lorsque nous voyons, non pas précisément un évêque scandaleux, mais un évêque à peu près honnête, de

[1] Luc, XXII, 25, 26.

cette honnêteté dont se contentait alors le monde, et qui lui suffisait pour ne pas retirer son estime, nous donner froidement le spectacle des servilités de son enthousiasme pour son prince, comprenons le danger de ces engouements privés et de ces tendances particulières, qui, pour le service du Maître, exposaient à oublier l'obéissance due au Père; qui, trop souvent, mettaient le pays avant l'Église, le Roi avant le Pape; et qui, dans la déplorable assemblée dont ce triste évêque faisait partie, ont amené un trop grand nombre de ses collègues à sacrifier à l'intérêt mal entendu de la patrie isolée, de la patrie terrestre, de la patrie resserrée dans les limites du temps et de l'espace, l'intérêt de la patrie universelle, la patrie de l'éternité, la patrie des esprits et des cœurs, la patrie de toutes les âmes catholiques.

Rassuré sur la Foi et les mœurs, et n'ayant à ce point de vue aucune rigueur à exercer contre l'*Univers*, devais-je, en vertu du pouvoir dirigeant qui appartient incontestablement aux Evêques sur leur troupeau, et principalement sur leurs prêtres, comme aussi pour maintenir le respect dû à l'Episcopat et les convenances d'une polémique chrétienne trop souvent oubliées, devais-je vous interdire ce journal?

Ici, Messieurs, mon embarras s'est trouvé considérable et mes perplexités extrêmes. Car si cette autorité dirigeante de l'Episcopat est incontestable, qui ne sent de quelles précautions son application doit être entourée? Pour ce qui concerne la foi et les mœurs, les limites du pouvoir épiscopal sont nettement tracées. Le dépôt de la foi, chacun le connaît en son entier; et si nous ne pouvons rien y retrancher, nous ne pouvons rien y ajouter non plus. Les règles des mœurs, on n'ignore pas comment elles sont fixées; et si, en ces matières, l'erreur se glissait en nos jugemens, l'autorité supérieure l'aurait bientôt réformée. Mais qui déterminera les limites de l'autorité épiscopale, lorsqu'elle s'exerce par voie de direction et de gouvernement; c'est-à-dire dans des circonstances où tout semble remis à notre appréciation, et où, par la nature même des choses, à moins d'excès de pouvoir tout à fait manifestes et extraordinaires, l'intervention de la hiérarchie supérieure devient à peu près impossible?

En outre, nous ne pouvions oublier qu'il n'en est pas des prêtres séculiers comme des religieux. L'obéissance de ces derniers, absolue et illimitée, s'étend à tout ce qui n'est pas défendu par la loi de Dieu ou par les constitutions particulières de l'Ordre auquel ils appartiennent; mais l'obéissance des prêtres à leur Evêque n'est pas de ce genre. Le vœu d'obéissance des religieux les dépouille de toute disposition d'eux-mêmes, laquelle se trouve ainsi transmise à leurs supérieurs; la promesse des prêtres à leur Evêque n'enlève de cette disposition de soi accordée à tous, qu'autant qu'il est nécessaire au bon gouvernement de l'Eglise, dont ils sont constitués les ministres. Le vœu de la profession religieuse anéantit donc la liberté naturelle; la promesse de l'Ordination sacerdotale se borne à l'assujettir sous les règles de la hiérarchie et de la dépendance, selon les besoins et les bienséances du ministère ecclésiastique. Que si maintenant, comme il en faut convenir, le plus ordinairement c'est à l'Evêque qu'il appartient de fixer cette dépendance et de déterminer ces règles de la hiérarchie, une autorité si grande, sans limites assignées et presque sans appel ailleurs qu'au tribunal du Souverain Juge, ne demande-t-elle pas à être appliquée non-seulement avec modération, mais, suivant l'Apôtre saint Paul, avec

toute humilité, et comme sous une continuelle impression de terreur : *et ego in infirmitate et timore et tremore fui apud vos* [1] ?

C'est pourquoi, dans la fixation de nos disciplines particulières, encore que *beaucoup de choses nous soient permises, il ne nous est pas expédient* [2] d'aller au delà de ce que l'obéissance aux lois et aux intentions de la discipline générale nous fait juger nécessaire, évitant d'étouffer, sous la multitude et la rigidité des règles, la liberté naturelle à laquelle les prêtres n'ont pas prétendu renoncer en entrant dans le sanctuaire. Ces règles pourront quelquefois paraître un fardeau ; qu'elles le deviennent cependant à la manière des ailes, qui chargent beaucoup moins les oiseaux qu'elles ne les soulèvent ; qu'elles n'accablent pas la liberté, mais qu'elles la modèrent, et surtout que ces règles, étant faites pour les enfans et non pour les serviteurs, ne soient jamais de nature à les provoquer au mécontentement, à la pusillanimité et à l'aigreur : *patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant* [3].

Maintenant que mes scrupules vous sont mis à découvert et que mes anxiétés vous sont connues, vous comprendrez plus aisément, Messieurs, comment, sans me permettre jamais de juger personne, et en me rendant compte d'appréciations différentes de la mienne, cependant, à première vue, et aussitôt que votre consultation m'a été proposée, je me suis senti amené au parti le plus doux, et je n'ai pu prendre sur moi de me résoudre à la rigueur. J'ajoute qu'en apportant à l'examen de cette grave question une application plus approfondie, soit faiblesse de lumières, soit respect excessif de la liberté, qui m'aveugle peut-être sur ses périls, soit confiance dans votre docilité qui m'est connue, soit différence des conditions où nous nous trouvons ici de celles qui existent ailleurs, tout en m'inclinant devant les motifs qui ont guidé plusieurs de mes vénérables collègues, je me suis persuadé que ma conduite dans ce diocèse pouvait, sans aucun danger, différer de la leur.

En effet, ce que l'on reproche plus persévéramment à l'*Univers*, et ce qui en fait estimer la lecture plus spécialement périlleuse, peut se réduire à ces chefs : les habitudes de sa polémique, le danger pour l'Église de paraître solidaire des opinions de cette feuille et de la laisser considérer comme parlant en son nom et ayant reçu ses pouvoirs, son manque d'égards envers les évêques, la pression qu'elle passe pour exercer sur le corps épiscopal, auquel on assure qu'elle va jusqu'à dicter des ordres, les doctrines presbytériennes qu'elle répand dans nos diocèses, et dont l'autorité des évêques sur leur clergé commence, dit on, à souffrir.

Sur le premier reproche, je n'ai pas besoin de dire qu'il s'en faut de beaucoup que j'aie approuvé en tous points l'attitude de l'*Univers*. Et les rédacteurs de ce journal connaissent assez mes sentimens à leur endroit, ma reconnaissance de leurs services, mon estime de leur talent et mon affection à leurs personnes, pour ne pas trouver mauvais si, pour la seconde fois, je laisse éclater quelque chose de la douleur qu'ils m'ont souvent causée. Leur affliction est trop grande en ce moment pour que je veuille y ajouter par des récriminations qui, de ma part, leur sembleraient plus pénibles. Mais l'inopportunité de leurs

[1] I Cor., II, 3.
[2] I Cor. VI, 12.
[3] Coloss., III, 21.

disputes, leur âpreté à les soutenir quand il eût mieux valu les laisser tomber toutes seules, les procédés irritans de leur polémique, en même tems que je les jugeais nuisibles à leur cause, me faisaient craindre qu'en des âmes ainsi échauffées la charité ne demeurât pas toujours suffisamment victorieuse. Je ne fais pas même difficulté d'avouer que si cette feuille a souvent été grandement utile dans les questions religieuses, son influence, sous un autre point de vue, peut être plus sévèrement appréciée.

L'intention, louable assurément dans son principe, mais exagérée dans son application, de tenir l'Eglise en dehors des périls réservés à l'appréciation des événemens publics, poussait cette feuille à les accepter tous avec trop de complaisance. Non contente d'imiter l'Eglise dans le silence, la soumission, le respect et le concours dus à tout pouvoir établi, selon la mesure de l'ordre qu'il maintient et du bien qu'il fait ou seconde, elle eut le tort de provoquer successivement, aux jours de calme comme aux mauvais jours, des solidarités contradictoires avec des pouvoirs qui n'eurent jamais pour leur consécration ni l'élément traditionnel, ni l'élément électif, élémens dont la valeur a partagé les esprits, mais sans l'un ou l'autre desquels on ne peut concevoir pour l'autorité aucun fondement solide. Ainsi, ce journal ne tendit que trop souvent à rabaisser à la probité des rapports privés, cette grande idée de la justice qui doit dominer la vie des peuples comme celle des individus. Fatal oubli du sens moral dans son application la plus élevée, qui n'irait à rien moins, s'il prédominait dans le clergé, qu'à le conduire sur ce point, à l'indifférence, pour ne pas dire au scepticisme, et bientôt à l'affadissement que tout scepticisme entraîne à sa suite!

Voilà le reproche capital que je fais à la rédaction de l'*Univers*, parce qu'en acclamant avec excès tour à tour l'autorité ou la liberté, selon le souffle du moment, ce journal semblait convier le clergé à n'apprécier l'une et l'autre qu'au point de vue de son avantage actuel, et compromettait ainsi la considération du prêtre devant la conscience publique, souvent plus délicate pour nous qu'elle ne l'est pour elle-même.

Cependant, tout en ne dissimulant rien de ce qui, assurément, est fait pour choquer dans les procédés de l'*Univers*, il convient de ne pas oublier non plus ce qui peut, jusqu'à un certain point, leur servir d'excuse. C'est qu'il s'agit d'un journal et non pas d'un traité ou d'un livre. La polémique du journal, obligée de saisir les questions au bond, pour ainsi dire, sans avoir assez de tems pour les bien mûrir, avec peu ou point de loisir pour peser ses termes, et contrainte de parler sous la première émotion dont la lutte est toujours accompagnée, ne saurait être astreinte au calme d'expression et à la même mansuétude de discours qu'il est permis d'exiger d'une polémique plus heureusement placée pour donner au combat la physionomie qui lui plaît, et disposer à son gré ses batteries. Si l'on en veut conclure que la polémique du journal est remplie d'inconvéniens, et surtout qu'elle ne doit être abordée qu'à bon escient par les ecclésiastiques, j'abonde tout à fait dans cette manière de voir, et je vous expliquerai bientôt pourquoi j'estime plus expédient aux ecclésiastiques de s'en abstenir. Mais il ne s'agit pas d'examiner si le journalisme, même religieux, est un mal; toute la question est de savoir si ce mal est aujourd'hui nécessaire, et si de ne l'avoir plus à notre disposition ne nous deviendrait pas une extrémité encore plus fâcheuse. Peut-être nous sera-t-il donné d'en avoir bientôt la preuve. Que les intentions paternelles des Evêques, justement mécon-

tens de l'*Univers*, soient dépassées; qu'au lieu d'amener ce journal à une modération désirable, unique but qu'ils se proposent, des influences de seconde main enveniment à ce point les choses, que cette feuille juge meilleur de disparaître, et par le vide qu'elle fera, on verra quelle était sa place, et combien, malgré tout ses défauts, elle ne laissait pas néanmoins de nous servir.

Aussi bien, s'il faut reconnaître que la plume des rédacteurs de l'*Univers* n'est pas uniquement trempée en bénignité et en douceur, il ne faut pas s'exagérer non plus la portée de ses coups, ni la malignité de ses blessures. Retenus presque tous par les soins de votre ministère dans la sereine placidité de vos campagnes, heureusement peu au fait des luttes de la presse, et disposés à accepter la valeur des mots, telle à peu près qu'elle se présente, peut-être pensez-vous, messieurs, que ces combats de la polémique quotidienne sont aussi terribles au fond qu'ils le paraissent, et vous supposez les rédacteurs des divers journaux aussi ennemis entre eux qu'ils le veulent bien dire. Combien je suis heureux de vous rassurer sous ce rapport. Tenez plutôt pour certain que ces grands courroux ne sont le plus souvent que pour l'effet du discours. Est-ce un bien, est-ce un mal? je n'entreprendrai pas de le définir. Mais, à coup sûr, la délicatesse n'est plus telle aujourd'hui que l'on doive autant se préoccuper de ce qui eût affligé justement des époques d'un sens plus fin et d'une susceptibilité plus chatouilleuse. Les prélats, qui, au milieu de la décadence quasi-universelle, ont conservé presque seuls l'urbanité des anciens jours, s'étonnent avec raison de manières si opposées; mais le public ne s'en émeut guère, parce qu'il sait bien au fond à quoi s'en tenir.

Après tout, si la polémique de l'*Univers* était à ce point répréhensible qu'il ne me parût pas possible d'en autoriser la lecture, je ne croirais pas non plus devoir borner à ce journal la sévérité d'une telle mesure. Car, bien que les autres feuilles jettent les hauts cris quand elles se sentent un peu fortement menées, il s'en faut qu'on leur trouve généralement autant de modération qu'elles se l'imaginent. Je me verrais donc amené à cette extrémité de vous tenir éloignés du spectacle de toute polémique, sur les questions qui touchent les ecclésiastiques de plus près : extrémité malheureuse de l'aveu de tous, mais que je préférerais cependant à celle de vous abandonner sans contre-poids à l'influence de feuilles qui, ne me charmant pas davantage par la politesse, me rassurent beaucoup moins par la doctrine.

Je n'insisterai pas sur le danger pour l'Eglise de paraître solidaire des doctrines de l'*Univers*, et de partager ainsi toutes les antipathies que cette feuille passe pour avoir le secret d'exciter et d'entretenir. J'ai toujours cru et je crois encore que si cette solidarité existe aux yeux des hommes de bonne foi, c'est que nous le voulons bien, et que pour les autres, fussent-ils convaincus cent fois que cette solidarité est une chimère, ils l'affirmeront toujours. En effet, quoi de plus facile aux Evêques, surtout lorsqu'il ne s'agit que de matières religieuses, de désavouer ce journal toutes les fois qu'ils le jugeront utile; de protester, comme ils l'ont déjà fait, qu'il parle en son propre et privé nom, et sans aucun mandat de l'autorité ecclésiastique? Ces déclarations, renouvelées aussi souvent qu'on le jugera bon, suffiront aux esprits droits et sincères, et, quant aux autres, c'est à Dieu et non pas à nous qu'il convient de remettre le soin de les convertir. Car pour ces derniers, il n'est pas question de s'éclairer, mais de nous nuire, et tout leur est bon, pourvu qu'ils y réussissent. Quand ils s'en prennent à l'*Univers*, et qu'ils le veulent discréditer par une

tactique plus sûre : c'est le journal d'une coterie, le défenseur de doctrines que l'Église réprouve, un enfant perdu dont personne ne veut et que chacun désavoue. Quand, au contraire, c'est plus haut que portent leurs coups, l'*Univers*, qui tout à l'heure n'était rien, devient l'unique pivot qui fait tout agir : c'est lui qui nous mène et nous conduit tous : fidèles, prêtres, évêques, et jusqu'au Souverain-Pontife. Pour nous, nous croyons que les rédacteurs de cette feuille n'ont mérité ni cette indignité, ni cet excès d'honneur. Ils ne sont pas à nos yeux des enfans perdus dans l'Église, mais ils n'en sont pas non plus les docteurs et les maîtres. Ce sont tout simplement des catholiques qui usent, pour parler à leurs frères, du droit accordé à tous; si ce n'est, tout au plus, que leur voix y obtient une plus grande autorité, justifiée par leur dévouement et achetée par leurs services.

Arrivé à ce troisième reproche, le plus considérable de tous, adressé à l'*Univers*, de manquer envers les Evêques des égards dont il n'est jamais permis de se départir, je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, l'émotion que j'éprouve. Aussi est-il loin de ma pensée d'y chercher aucune justification ni aucune excuse. Cependant, je supplie qu'on ne trouve pas mauvais si, plein de l'affliction de ceux qui parlent, je ne suis pas moins ému à la connaissance de la douleur de ceux qui se taisent. Par respect pour les premiers pasteurs, l'*Univers* aurait dû garder le silence quand il voyait un si grand nombre d'entre eux blâmer son opinion sur une question récemment agitée ; mais les autres feuilles religieuses se sont-elles tues par respect pour l'autre portion de l'Episcopat, qui professait sur cette question une opinion différente de la leur? N'avons-nous pas vu, au contraire, depuis quelques mois, l'*Univers* garder une réserve peut-être trop peu remarquée, et les autres feuilles ne perdre aucune occasion de chanter ce qu'elles appelaient le triomphe du bon sens, entendant modestement par là leur propre triomphe? Avaient-elles oublié cependant que Mgr l'Evêque de Langres, aujourd'hui Evêque d'Arras, avait le premier soulevé cette polémique, avec une autorité de paroles et une hauteur d'aperçus qui jusqu'ici n'ont point été surpassés? Pouvaient-elles se dissimuler quelles sympathies plusieurs de ses frères dans l'épiscopat lui avaient témoignées? Ignoraient-elles que lorsqu'on avait voulu constater une majorité pour accabler les partisans de cette doctrine, il avait fallu renoncer à la réunir [1]? Enfin, et c'est là ce qui me va le plus droit au cœur, se sont-elles souvenues que Mgr l'Archevêque de Reims, dont le patronage avoué encourageait cette polémique, outre la sainteté du caractère épiscopal commune avec ses collègues, outre l'autorité de sa science qui le laisse presque sans égal, portait en sa personne, avec l'éminence de la dignité cardinalice, un reflet de la splendeur qui entoure la Chaire apostolique. Pourtant, si l'on veut parler d'égards, quels égards n'étaient pas dus à cette dignité dont le cardinal de Bouillon disait noblement à Louis XIV, qu'*elle était la première du monde après la suprême*? Dignité sacrée des princes de la sainte Eglise, que les Evêques eux-mêmes ont l'obligation de saluer de tant de respects, et d'entourer de tant d'amour, jusqu'à dissimuler devant eux les marques de leur juridiction et de leur pouvoir, jusqu'à leur abandonner le siége d'honneur dans leur propre église, jusqu'à renoncer en leur présence à la plus douce de leurs prérogatives, celle de bénir leur propre troupeau, à

[1] Lettre de Mgr l'Evêque de Montauban, voir *Annales*, t. VI, p. 360.

moins toutefois qu'ils n'aient obtenu leur congé et ne se soient assurés de leur bon plaisir!

Il n'est pas besoin, messieurs, de vous entretenir du reproche de pression sur l'épiscopat, qui est fait à l'*Univers*. C'est à chacun de voir jusqu'où cette pression lui paraît redoutable. Pour moi, quand je viens à sonder mon cœur et les dispositions que Dieu y a mises, il me semble que cette pression, si elle existe, ne saurait me devenir un péril. Et, comme je ne présume pas aisément qu'il se rencontre beaucoup de gens pour essayer de l'exercer, je me persuade, avec la grâce de Dieu, qu'il s'en trouvera encore moins pour y réussir.

Quant à la crainte du presbytérianisme, il n'y a pas lieu de s'étonner si ce danger, qui peut fixer justement la prévoyante attention de quelques Evêques, ne mérite pas d'occuper les autres, et si la différence d'appréciation à cet égard dépend des différentes conditions de leurs diocèses. Il n'est pas douteux, par exemple, que dans de grandes villes, où des positions flattées et influentes peuvent exposer des prêtres, respectables d'ailleurs, à quelques tentations d'indépendance, l'autorité supérieure n'ait le devoir de les surveiller et au besoin de les réduire. Mais dans ce pays où, sans parler de la docilité qui forme le caractère du clergé et des fidèles, la pauvreté des paroisses et des pasteurs expose ces derniers plutôt au découragement qu'à l'orgueil, aux malaises du dénuement qu'au faste et à la superbe, à l'excès de timidité qu'à l'indépendance, le presbytérianisme ne semble pas l'écueil où nous soyons destinés à périr. En tous cas, si, ce qu'à Dieu ne plaise, j'avais le malheur de l'y découvrir, il serait tems d'aviser aux moyens de le combattre; et on pourrait voir alors comment les règles générales du gouvernement ecclésiastique suffisent à tout maintenir, et comment, en même tems qu'elles ne permettent pas à l'Evêque de prendre la place du Souverain-Pontife dans son diocèse, elles ne souffrent pas davantage que le curé soit Evêque dans sa paroisse.

Tels sont, messieurs, les divers motifs qui m'ont persuadé de vous abandonner à votre propre conseil dans une question où la confiance de plusieurs avait sollicité de moi l'indication de la conduite à tenir. Mais si je ne veux en aucune façon vous influencer dans le choix de la feuille religieuse qu'il vous conviendra de lire, je crois meilleur que vous n'apportiez votre concours à la polémique d'aucune. Non que même ici je veuille ordonner, seulement je conseille; je n'exige pas, je demande; je n'impose rien à l'obéissance, c'est à la seule affection que je m'adresse. Votre mérite n'en sera pas diminué, non plus que la récompense; et ma consolation s'en verra augmentée. C'est, messieurs, bien qu'on en ait dit, que même dans la discussion des matières que nous possédons le mieux, il faut pour la polémique quotidienne des aptitudes que Dieu ne nous a pas départies, et afin d'en affronter les dégoûts et les périls, une insensibilité qui heureusement n'est pas encore nôtre. Accoutumés à proposer leurs pensées, sans contradiction, quand ils enseignent ou quand ils prêchent, il faut aux prêtres plus d'indifférence que l'humanité n'en comporte ordinairement pour supporter cette contradiction quand ils écrivent. De là une préoccupation intempestive de leur dignité dans la défense, dont il eût beaucoup mieux valu se souvenir dans l'attaque; de là des luttes éternisées par des disputes infinies, ou terminées par des appels à la rigueur, ou des doléances qui deviennent la joie du public.

Je ne veux cependant pas finir, messieurs, sans aller au devant d'une objection que je sais vous affecter davantage, parce que je ne saurais me soustraire

non plus à la préoccupation qu'elle me cause. On se plaît à faire planer sur nos opinions je ne sais quel reproche de méconnaître la gloire et les traditions de la patrie; et il est certain que dans une nation aussi justement susceptible que la nôtre, une perruasion de ce genre ne serait pas sans danger si, à tort ou à raison, elle parvenait à s'établir.

Encore qu'il ne m'arrive de songer jamais à ce que j'ai de grand cœur abandonné pour le service de Dieu, en m'unissant à l'Eglise que j'ai reçue pour épouse; cependant, *comme tout ce qui est à moi vous appartient* [1], si on attaquait notre dévouement à nos traditions et notre respect pour l'héritage des générations qui ont précédé la nôtre, puisque nous ne formons tous qu'une même famille, je vous permettrais d'en appeler aux souvenirs d'un nom capable de contenter sur ce point toutes les délicatesses et de rassurer toutes les inquiétudes.

Recevez, messieurs, la nouvelle expression de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur. † PIERRE (DE DREUX-BRÉZÉ), *Evêque de Moulins*.

14e PIÈCE. — 9 mars. *Lettre* de Mgr l'archevêque de Paris *déférant au Saint-Siége la lettre circulaire de Mgr de Moulins, donnée ci-dessus*.

Très-Saint-Père, Paris, le 9 mars 1853.

Sur une plainte officielle d'un vicaire-général outragé, sur les communications officieuses de mes vénérables collègues, j'ai rendu, le 17 février dernier, contre le journal l'*Univers*, une ordonnance motivée que je me suis fait un devoir de porter à la connaissance de Votre Sainteté.

Avant d'accomplir cet acte, j'en ai calculé les suites. Il m'a paru plein de difficultés, mais indispensable. Je me fusse abstenu si je savais sacrifier ma conscience à ma tranquillité; mais j'ai cru qu'il fallait sauver les principes, au risque de contrister les personnes, et j'ai défendu l'Eglise dans sa hiérarchie, sans avoir la prétention de faire plaisir aux partis.

Néanmoins, pour prévenir, autant que je le pouvais, les dissensions et le scandale; pour assurer l'efficacité de mon acte, sans ravir à personne la liberté d'y contredire en tems et lieu opportuns; pour donner à mon jugement le plus haut caractère d'impartialité et pratiquer la déférence sans faiblir dans l'exercice de mes droits, en frappant l'*Univers*, je l'ai placé de mes propres mains sous la sauvegarde de l'autorité la plus indépendante et la plus respectée : j'ai indiqué moi-même aux coupables et à leurs défenseurs possibles la voie du recours au Saint-Siége. Ainsi, une règle qui est de droit commun et que je n'avais nul besoin de rapporter à l'appui de ma sentence, je l'ai citée expressément, afin de montrer l'inconvenance et l'inutilité d'un appel au tribunal incompétent de l'opinion publique, afin de pousser la condescendance jusqu'à ses dernières limites, en traçant à l'*Univers* la conduite qu'il avait intérêt à connaître et à suivre, afin de vous rendre hommage, Très-Saint-Père, et d'honorer en vous le principe d'autorité que je ne veux pas laisser insulter en moi.

Je l'avoue, Très-Saint-Père, si l'on m'eût dit que mes efforts pour donner

[1] Luc, XV, 31.

à cette affaire un cours régulier et paisible allaient être éludés et rendus vains ; qu'au lieu de se terminer promptement et sans éclat, elle allait prendre des proportions considérables et une tournure bruyante ; que l'acte accompli par un archevêque dans l'exercice de ses fonctions et dans la sphère de ses attributions, allait être publiquement discuté et combattu au mépris des saints canons et de votre autorité suprême, je n'aurais jamais pensé que l'exemple pût venir d'un de mes vénérables collègues, surtout d'un de ceux qui se proclament plus attachés que personne au Saint-Siége ; et enfin d'un Evêque qui aurait dû peut-être ne point oublier qu'en lui conférant la consécration épiscopale, j'avais acquis quelques titres particuliers à son respect filial. Non, je n'aurais jamais pensé que la main qui se lèverait sur moi fût celle d'un fils, et qu'elle affectât de rendre le Saint-Siége solidaire de son méfait, en vous saluant, Très-Saint-Père, avant de me frapper.

Mais enfin, ce que je croyais improbable et presque impossible est arrivé. Je savais bien, comme l'a dit un de mes vénérés collègues, Mgr de Viviers, que la lecture de l'*Univers* n'est pas saine ; je savais qu'elle a déjà porté l'erreur et le désordre dans les rangs du clergé secondaire, où l'on prend je ne sais quelle fougue intempérante pour un pieux zèle, et le mépris de l'autorité épiscopale pour un signe de dévouement au Saint-Siége ; je savais même que l'on tâchait de scinder en deux parts l'épiscopat français, de semer la discorde entre des frères étroitement unis jusqu'alors, et de ravir à quelques-uns d'entre eux l'amour de leur commun père : voilà ce que je savais. Mais j'ignorais que le mal fût déjà si grand et que l'épiscopat consentît à s'armer contre lui-même, en donnant publiquement l'exemple de l'oubli des saints canons et des règles de la hiérarchie ecclésiastique : voilà ce que j'ignorais, ce que Mgr de Moulins a voulu nous apprendre à tous, ce que MMgrs de Châlons et d'Avignon viennent de confirmer.

Je ne tiens pas à relever ce qu'il y a d'inopportun et de répréhensible dans les lettres publiées à l'effet d'informer les prêtres d'Avignon et de Châlons que mon Ordonnance ne les atteint pas et qu'ils peuvent continuer, dans leur diocèse, la lecture de l'*Univers* interdite aux ecclésiastiques du diocèse de Paris. La chose était si simple et si claire qu'il n'y avait pas lieu de la proclamer d'office et avec solennité ; par conséquent, on n'a pu la proclamer ainsi qu'avec des intentions qui vont plus loin que les lettres elles-mêmes. Ces habiletés, peut-être peu dignes de l'autorité épiscopale, ne trompent personne. En tout cas, les convenances et les lois ecclésiastiques voulaient qu'on ne se déclarât pas, directement ou indirectement, d'une manière officielle ou publique contre une sentence que j'ai portée moi-même à votre tribunal suprême, qu'on ne s'immisçât pas publiquement dans une cause dont Votre Sainteté est et demeure saisie, et qu'on ne parût pas vouloir prévenir et dicter le jugement du Saint-Siége.

D'ailleurs, où veut-on en venir ? Les lettres dont mon Ordonnance présente l'analyse prouvent assez bien que la plupart des Evêques français désavouent, blâment et réprouvent la polémique, les exagérations, les violences et les empiétemens de l'*Univers* ; j'aurais pu donner une nouvelle force à cette assertion en publiant les lettres qui me sont parvenues depuis quinze jours, et dont le nombre imposant couvrirait aisément deux voix dissidentes. Je m'en suis abstenu par égard pour ceux que j'ai condamnés, et pour laisser l'affaire suivre son cours légal ; n'aurait-on pu s'abstenir, également par respect pour la chose

jugée et par égard pour celui qui a jugé, dans l'exercice canonique de ses fonctions?

Quoi qu'il en soit, Très-Saint-Père, je ne veux pas discuter plus longuement l'acte de Mgrs d'Avignon et de Châlons, dont la pensée, d'ailleurs, ne se montre que discrètement. Mais je dois attaquer et vous déférer l'acte de Mgr de Moulins, qui s'est cru obligé de donner de l'éclat à son zèle.

Le 26 février, huit jours après mon Ordonnance, Mgr de Moulins a publié une circulaire adressée en apparence à son clergé, mais adressée en fait à tout le monde. Il n'a pas dépendu de lui qu'elle fût insérée dans la plupart des journaux de Paris; l'un d'eux s'est empressé de la communiquer à ses lecteurs; par une délicatesse et un respect dont l'Eglise leur tient compte, les autres se sont abstenus.

Dans sa lettre, Mgr de Moulins déclare n'avoir point à examiner en elle-même la mesure que j'ai prise contre l'*Univers*, ce qui ne l'empêche pas d'abord d'examiner, sous le titre de question préjudicielle, la question de savoir si j'ai des droits particuliers de l'Ordinaire sur la presse religieuse de Paris, qui lui semble être le patrimoine de tous; ce qui ne l'empêche pas ensuite d'examiner et de discuter les reproches articulés contre l'*Univers* et motivant mon Ordonnance : c'est-à-dire que Mgr de Moulins est en contradiction avec lui-même, comme il est en opposition avec les lois canoniques qui protégent l'exercice de l'autorité épiscopale, et fixent l'ordre et les limites des juridictions dans l'Eglise.

Selon Mgr de Moulins, je n'aurais pas le droit de blâmer et de réprimer les écarts de la presse parisienne, parce qu'il peut plaire à tout le monde de faire et de déclarer sien tel journal qui s'imprime à Paris, et que, dès lors, je ne saurais le signaler comme nuisible à la paix et au bien de l'Eglise, sans opprimer par là même la liberté de tout le monde. Je m'étonne, Très-Saint-Père, de ce nouveau droit canonique qui vient de naître à Moulins; qui tend à dégager l'Ordinaire de la responsabilité que les Conciles généraux et les Souverains-Pontifes lui imposent; qui m'enlève le droit et l'obligation de surveiller les écrits qui se publient dans mon diocèse et de les censurer au besoin.

Cependant, Très-Saint-Père, la théologie enseigne que les Ordinaires sont tenus de s'opposer aux ravages exercés par la presse sur le troupeau qui leur est confié. Le Concile de Latran, célébré sous Léon X, exige impérieusement que nul manuscrit ne soit imprimé sans l'autorisation de l'Evêque de la ville ou du diocèse où se fait l'impression. Le Concile de Trente a renouvelé cette loi d'une manière formelle, en rappelant qu'on ne peut imprimer ou faire imprimer des écrits sur les questions religieuses sans l'examen et l'approbation de l'Ordinaire. Les Souverains-Pontifes, et en particulier Benoît XIV, l'un de vos plus illustres prédécesseurs, ont maintenu et confirmé cette disposition, consignée d'ailleurs dans la dixième règle générale de l'*Index*. Vous-même, Très-Saint-Père, dans votre Encyclique du 8 décembre 1849, adressée aux Evêques d'Italie, après avoir déploré les désordres causés par la mauvaise presse, vous recommandez à vos frères, les Évêques, de combattre et de faire combattre le mal à l'aide de la bonne presse, dont les productions devront être surveillées, examinées par eux et munies de leur approbation.

Je ne présume pas que Mgr de Moulins veuille objecter que le législateur n'a voulu atteindre que les livres, et que les Conciles et les Souverains-Pontifes n'ont pu étendre la portée de leurs décrets sur les journaux qui n'exis-

taient pas; cette distinction serait inadmissible. La vérité est que les Conciles et les Souverains-Pontifes posent un principe indépendant des circonstances de tems et de lieu, et applicable à toutes les publications, sous quelque forme qu'elles se produisent : le principe, c'est qu'elles doivent être examinées et approuvées par l'Ordinaire. En outre, la manière dont ce principe est appliqué à Rome fait assez voir comment il faut l'appliquer ailleurs: et si ailleurs l'Evêque ne peut exercer sur les journaux religieux une censure préventive, est-ce donc une raison de le désarmer en présence de leurs excès toujours croissans, parce qu'ils demeurent impunis, et d'empêcher qu'il ne recoure à des mesures répressives et efficaces?

Enfin, Très-Saint-Père, ou bien ce que dit Mgr de Moulins est incompréhensible, ou cela signifie que j'ai peut-être le droit de signaler à mes diocésains un livre que je crois mauvais, mais non pas le droit de signaler un journal que je crois dangereux. Ainsi, selon Mgr de Moulins, je puis censurer un livre capable de corrompre un petit nombre d'âmes, et je ne puis censurer un journal capable d'égarer trente mille lecteurs; c'est-à-dire que, d'après cette jurisprudence canonique, plus le mal est insignifiant, plus je le dois réprimer; et plus au contraire le mal est grand, plus je dois le laisser croître, en abandonnant mon diocèse aux hasards et à toutes sortes de caprices, en laissant dogmatiser dans son ignorance et sa témérité une voix qui parle tous les jours.

Il est vrai que Mgr de Moulins se réserve le droit qu'il me dénie; en effet, puisqu'il a décerné à l'*Univers* des éloges officiels, c'est qu'il en avait le droit; par conséquent, il a aussi le droit de le blâmer officiellement, car qui approuve peut condamner. C'est donc à Mgr de Moulins qu'il appartient de censurer l'*Univers*. Mais comme il n'y a pas dans l'Eglise un seul Evêque qui n'ait, sous ce rapport, les mêmes droits que lui, il en résulte que tous les Evêques absolument ont sur l'*Univers* un droit que je n'ai pas, et qu'entre tous je suis le seul qui ne puisse prononcer un jugement sur les journaux de mon diocèse.

Avant de soulever des questions préjudicielles, Mgr de Moulins n'aurait-il donc pu se rendre compte de tout ce qui s'y trouve impliqué? Je ne m'arrête pas à réfuter ce qu'il dit de mon attentat contre la liberté de mes vénérables collègues. Oui, il prétend que je détruis la liberté des Evêques, de la France religieuse, de Rome et du monde catholique, en défendant à mes prêtres de lire l'*Univers* et d'y écrire, comme si l'*Univers* avait disparu depuis que mes prêtres ont cessé d'y écrire et de le lire; comme si Votre Sainteté n'était pas là pour rendre aux Evêques la liberté que je leur prends; comme s'il ne vous appartenait pas de prononcer sur le caractère et la légitimité de mes actes!

Il me paraît donc, Très-Saint-Père, que Mgr de Moulins a émis sur quelques-uns de mes droits un doute singulier et bizarre. J'aurais encore plusieurs graves remarques à faire sur divers points touchés dans la lettre de Mgr de Moulins, particulièrement sur ce qu'il dit des prérogatives du Cardinalat et de l'obéissance sacerdotale comparée à l'obéissance des religieux. Mais cela demanderait de trop longues explications, je me hâte d'arriver à l'apologie qu'il prétend faire du journal frappé par ma sentence.

Passant aux reproches qu'on adresse à l'*Univers*, Mgr de Moulins les énumère et les discute, je ne dis pas les réfute; loin de là, il les aggrave par la force de ses aveux. En effet, il avoue que l'*Univers a de tristes habitudes de*

polémique et des procédés irritans; qu'il *est trop âpre à soutenir des disputes inopportunes*, qu'il *accepte tous les événemens avec trop de complaisance*, qu'il dit le pour et le contre en politique, ou, comme s'exprime Mgr de Moulins, *qu'il provoque des solidarités contradictoires*; qu'il *rabaisse à la probité des rapports privés l'idée de justice qui doit dominer la vie des peuples*; qu'il se rend coupable d'un *fatal oubli du sens moral dans son application la plus élevée*; qu'il *acclame avec excès l'autorité et la liberté, selon le souffle du moment, et paraît convier le clergé à n'apprécier l'une et l'autre qu'au point de vue de son avantage actuel*; qu'il *compromet ainsi la considération du prêtre devant la conscience publique*; qu'il *n'a pas le tems de mûrir les questions et de peser les termes*; qu'il est peu mesuré dans son langage, qu'il ne faut pas le prendre au pied de la lettre, et que *ses grands courroux ne sont que pour l'effet du discours*; qu'il *manque envers les Evêques des égards dont il n'est jamais permis de se départir*; que, s'il tâche d'*exercer une pression sur les Evêques* et *de fomenter le presbytérianisme*, au moins cela ne se produit pas à Moulins.

Tels sont les reproches adressés à l'*Univers* et répétés dans la lettre de Mgr de Moulins. Les uns, Monseigneur les articule lui-même; les autres, il les avoue; les plus légers, il les appelle graves, parce qu'il y va d'un drapeau politique; les plus sérieux, il ne daigne pas les prendre en considération, parce qu'on n'en souffre guère à Moulins; aucun n'est réfuté, tous subsistent. Ce que Monseigneur trouve de plus spécieux à répondre, c'est que d'autres journaux ont commis à peu près les mêmes délits. Il finit en déclarant qu'il permet la lecture de l'*Univers*. On ne s'attendait pas à cette conclusion. Après tout, c'est son affaire; mais voici, Très-Saint-Père, ce qui me touche, et ce qui m'engage à déposer publiquement ma plainte entre les mains de Votre Sainteté.

Quel que soit le plaidoyer de Mgr de Moulins, c'en est un cependant, et à ce seul titre il constitue un acte du caractère le plus grave. La portée naturelle de cet acte, c'est de frapper de blâme une sentence rendue dans l'exercice canonique de mes fonctions, et de la déférer au tribunal incompétent de l'opinion publique; c'est par là même de blesser les convenances et les principes, c'est de déconsidérer la justice ecclésiastique et l'autorité d'où elle émane, c'est d'intervertir les rapports établis par la hiérarchie et de troubler l'ordre des juridictions, c'est de méconnaître l'autorité des saints canons et d'entraver l'action de la loi, c'est de substituer l'arbitraire à la règle et la violence au droit, c'est de méconnaître et d'usurper les prérogatives du Saint-Siége, en s'immiçant, de la manière la plus indiscrète et la moins justifiable, dans une cause où il n'appartient qu'à vous, Très-Saint-Père, de prononcer après moi.

J'en fais ici la remarque avec un profond regret, Très-Saint-Père : grâce au dévergondage d'une partie de la presse qui se dit exclusivement catholique, l'irrévérence et le mépris ont tant perdu de leur horreur, et la notion du devoir s'est tellement faussée dans certains esprits, qu'un Evêque même ne craint pas de faire échec à l'autorité épiscopale et de braver les prescriptions canoniques. Que dis-je? il en est fier : car, à ce propos, il cite avec complaisance le nom qu'il porte, comme s'il venait d'ajouter un peu de lustre à la gloire qu'il y a trouvé.

Au reste, je n'ai pas à expliquer comment Mgr de Moulins s'est vu conduit à l'excès dont je me plains; je constate seulement qu'il l'a commis, soit en

méconnaissant et en attaquant d'une façon plus ou moins franche mon droit d'examiner et de censurer les écrits qui s'impriment dans mon diocèse, soit en blâmant par un acte officiel une sentence dont il n'est pas le juge, et qui ne peut être déférée qu'au Saint-Siége.

Je puis d'autant moins me taire sur un pareil oubli des règles, que mon silence serait un encouragement au désordre, et le désordre est déjà si grave, que ma conscience m'interdit de le souffrir plus longtems, et surtout de l'autoriser par mon inaction. J'y dois mettre un terme, et c'est ce que j'ai voulu faire. Moi vivant, la presse religieuse à Paris sera surveillée et au besoin réprimée par les armes dont je dispose, les armes spirituelles. Elle restera dans son devoir ou bien elle sortira du diocèse, elle ira chercher ailleurs une juridiction plus complaisante pour prêcher le mépris de la hiérarchie, et faire la guerre à l'autorité que je tiens de la miséricorde divine et de la grâce du Saint-Siége Apostolique.

En conséquence, Très-Saint-Père, je défère au tribunal de Votre Sainteté la lettre circulaire de Mgr de Moulins, et je vous demande justice. Je vous demande justice au nom des intérêts de mon diocèse compromis par les discussions irritantes et les empiètemens d'un certain journalisme, au nom de mes vénérables collègues solidairement engagés dans la cause pour laquelle je combats et reçois des outrages, au nom des saints canons indignement violés, au nom de Votre Sainteté même et des droits qu'elle m'a conférés en m'instituant archevêque de Paris.

Je suis, Très-Saint-Père, de Votre Sainteté, le fils très-dévoué et très-obéissant. † MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE, *Archevêque de Paris.*

15e PIÈCE. — 13 mars. *Note émanée* de Mgr l'archevêque d'Avignon.

« Du séminaire de Sainte-Garde, le 13 mars 1853.

» Par sa circulaire du 2 mars à son clergé, au sujet du journal l'*Univers*, » l'Archevêque d'Avignon accomplissait un devoir sans sortir de la limite sé» vère de son droit. Il ne peut donc accepter la censure que fait de cet acte » Mgr l'Archevêque de Paris dans sa lettre du 9 mars. Ainsi que l'Archevêque » de Paris, l'Archevêque d'Avignon ne relève que du Pape en ce qui concerne » la direction qu'il donne à ses prêtres.

» Aussi du Pape seul recevra-t-il la louange ou le blâme qu'il a pu mériter » en cette affaire.

» J.-M. MATHIAS, *Arch. d'Avignon*, en tournée pastorale. »

16e PIÈCE. — 14 mars. *Lettre* de M. Veuillot *datée de Rome, 4 mars, et annonçant qu'il en appelle au Pape de la sentence de Mgr l'archevêque de Paris.*

Mes chers amis, Rome, 4 mars 1853.

Samedi matin, 26 février, j'ai eu le bonheur d'assister à la messe privée du Saint-Père et d'y recevoir de sa main la sainte communion. Vous savez dans quels sentimens j'ai dû vous porter tous, et notre œuvre avec vous, au pied de cet autel où nous avons tant de choses à demander. Samedi soir, un de nos amis, arrivant de Paris, m'a remis la sentence rendue contre l'*Univers* par Mgr l'Archevêque de Paris. Depuis trois ou quatre jours seulement je savais

que M. l'abbé Gaduel m'avait accusé, mais sans connaître les termes ni les motifs de l'accusation.

Quand même Monseigneur nous laisserait la liberté de nous défendre, je n'en userais pas. Vous avez dit tout ce qu'il faut dire. Dans cette circonstance, nous ne devons pas être justifiés par nous-mêmes, et je pense, comme le vénérable Prélat qui nous a condamnés, que ce n'est pas au tribunal de l'opinion que nous devons appeler de son arrêt, quelque publicité qu'il lui ait donnée. Je suis un peu surpris qu'on m'ait pu supposer un dessein si contraire à ma conduite passée. Je n'ai point donné sujet de craindre que je voulusse entrer en discussion contre les Evêques sur des actes si formels de leur sainte autorité. Je ne l'ai pas fait quand tout paraissait me le conseiller et quand personne ne songeait à me le défendre. Je n'ai rien répondu au premier avertissement de Mgr l'Archevêque de Paris, rien aux lettres moins solennelles de Mgr l'ancien Evêque de Chartres et de S. E. le cardinal Donnet. A l'occasion du mandement de Mgr l'Evêque d'Orléans, j'ai brièvement expliqué mes intentions, avoué mon erreur, exposé mes sentimens ; je me suis tû sur des points où une justification ne me paraissait pas matériellement indispensable. Continuons ainsi jusqu'à la fin. Epargnons à des chefs qui ne peuvent nous haïr le regret de nous avoir arraché une seule parole qui ne serait pas d'un chrétien non-seulement soumis, mais résigné, et que nos consciences nous reprocheraient plus tard, eût-elle été applaudie du monde entier. Que nous importe, après tout, la clameur des ennemis de l'Eglise, qui se servent contre nous de ces traits qui ne leur appartiennent pas! Le tribunal où nous serons véritablement jugés n'en tient compte. Devant ce tribunal, il suffit que la vérité parle à voix basse. En dehors de l'Eglise, il n'y a qu'un auditoire passionné, dont nous avons volontairement conquis l'inimitié, dont nous méprisons les outrages et dont nous ne voudrions pas obtenir les applaudissemens.

J'ai relu plusieurs fois la sentence de Mgr l'Archevêque avec une sincère volonté de l'accepter s'il était possible. Je n'ai rien précipité ; je n'ai voulu être ni indiscret ni embarrassant, j'ai pris le tems de délibérer et de consulter, bénissant Dieu d'être ici à la source des bons conseils et des sérieuses résolutions, à l'ombre de ce grand tombeau, d'où la vie se répand depuis dix-huit siècles sur le monde, et où j'ai moi-même pris il y a quinze ans, à pareille époque, presque sans le vouloir, un caractère nouveau et une nouvelle destinée.

J'ai trouvé et on a trouvé que la sentence de Monseigneur, quoique rendue à l'occasion d'un fait particulier, embrassait néanmoins tout l'esprit et toute la carrière du journal, qu'elle établissait contre nous une jurisprudence et une justice qui seraient illusoires pour nous ; que par le nombre, la généralité et la gravité de ses inculpations, le vénérable Prélat, fermant lui-même la porte à tout moyen-terme, ne nous laissait d'autre parti honorable et chrétien à prendre que de nous retirer purement et simplement, ou de demander purement et simplement à un tribunal supérieur l'annulation de son arrêt.

Les raisons de conscience, tout à fait étrangères à notre amour-propre et à notre intérêt, qui nous ont obligés jusqu'à présent de maintenir une œuvre si cruellement combattue d'une part, mais d'une autre part si glorieusement appuyée, subsistent toujours. Je puis vous assurer qu'elles n'ont reçu aucune atteinte, loin de là, de tout ce que j'ai pu voir et entendre depuis que je suis ici. J'ai donc assez compté sur votre dévouement pour prendre la résolution de ne pas supprimer le journal.

J'appelle au Pape de la sentence de Mgr l'Archevêque de Paris. J'en appelle pour notre honneur et pour notre liberté trop méconnus. Je supplie en même tems le Souverain-Pontife de vouloir bien, suivant le droit, suspendre l'exécution de la sentence épiscopale jusqu'à ce qu'il l'ait improuvée ou confirmée.

J'achève de rédiger mon appel. Il sera déposé demain, et j'aurai l'honneur en même tems d'en envoyer le texte à Mgr l'Archevêque de Paris.

Jugés par le Père commun des fidèles, par la plus haute autorité qui soit sur la terre, nous saurons avec certitude ce que nous devons faire, et nous le ferons aussitôt. Nous continuerons notre œuvre ou nous l'abandonnerons avec une entière sécurité, en demandant pardon à Dieu et aux hommes de n'avoir pas su faire le bien ou de l'avoir mal fait.

Je vous embrasse en N.-S. LOUIS VEUILLOT.

Le 16 mars, les rédacteurs de l'*Univers* annoncent qu'ils ont remis entre les mains de M. de Bautain, promoteur du diocèse, l'acte d'appel de M. Veuillot daté de Rome le 7 mars.

17e PIÈCE. — 17 mars. L'*Univers* publie la *lettre suivante* de M. Veuillot, adressée à Mgr Fioramonti, *secrétaire des lettres latines de Sa Sainteté.*

Monseigneur, Rome, 3 mars 1853.

Depuis douze ans, je suis rédacteur en chef du journal l'*Univers*, qui se publie à Paris pour défendre les doctrines et le pouvoir de la sainte Eglise romaine contre la presse irréligieuse.

Cette œuvre a coûté beaucoup de peines et de sacrifices. J'y ai mis tout le zèle, tout le dévouement et toute la prudence dont je suis capable. Néanmoins elle a rencontré de cruelles contradictions, non-seulement, comme il était naturel, de la part des impies, mais encore de la part d'un certain nombre de catholiques. Ils n'en ont vu que les défauts presque inévitables. Ils ont dit que l'*Univers* faisait des ennemis à la religion par la manière dont il la défendait, qu'il empiétait sur les droits sacrés de l'épiscopat, et qu'il aspirait à conduire l'Eglise. Enfin, ils ont montré de telles exigences et publié contre nous de si amers reproches, qu'il me paraîtrait impossible de continuer l'œuvre dans de pareilles conditions. J'y aurais renoncé depuis longtemps, si d'un autre côté mes propres réflexions et celles d'un grand nombre de prélats, de prêtres vénérables et d'illustres fidèles, avec qui je suis en relations dans toute l'Eglise, ne m'avaient fortement persuadé que ce journal est utile et rend à la religion de véritables services. Inquiet cependant de ces contradictions incessantes, j'ai résolu, puisque je me trouve à Rome, d'implorer du Saint-Père une parole qui pût éclairer ou tranquilliser ma conscience, celle de mes collaborateurs et celle de mes lecteurs.

C'est pourquoi je viens, Monseigneur, vous prier de dire au Saint-Père que je suis à ses pieds avec les sentimens d'une soumission entière et sans réserve, et que je me permets de lui demander si je dois continuer, ou modifier, ou suspendre l'œuvre que j'ai entreprise, et poursuivie jusqu'à ce moment dans une si ferme et si sincère intention de bien faire.

La parole du Souverain-Pontife, s'il daigne en prononcer une, sera ma loi. Quoi qu'il ordonne, j'obéirai immédiatement et avec allégresse. Ou je conti-

nuerai mes travaux en dépit de tous les obstacles, ou je les suspendrai sans le moindre murmure. Je serai convaincu que Dieu, exauçant ma prière, aura parlé par la bouche de Celui qu'il a institué pour régir son Eglise à jamais. Je garantis la même obéissance de la part de mes collaborateurs, qui ne font qu'un avec moi dans le sentiment que j'ai le bonheur d'exprimer ici.

Il en sera de même, si le Saint-Père exige de nous une modification quelconque dans les opinions que nous avons soutenues ou dans le caractère de notre polémique. Nous pouvons tout promettre, sauf d'être parfaits, et de contenter ceux qui nous demanderont plutôt de seconder leurs vues particulières que d'être fidèles à la vérité. En protestant qu'ils ont manqué envers nous de justice ou d'indulgence, nous nous efforcerons néanmoins de ne pas fournir de prétextes à leurs accusations. La plus grave et la moins fondée de ces accusations est d'avoir manqué de respect envers l'épiscopat. On l'a répété souvent sans pouvoir jamais alléguer, depuis vingt ans que le journal existe, autre chose qu'une phrase mal interprétée, et l'on oublie des milliers d'articles que nous avons écrits sous l'inspiration de notre foi et de notre cœur pour défendre et honorer nos Evêques, dont l'autorité n'a pas en France de plus fermes champions que nous. Nous savons que les Evêques sont établis de Dieu pour gouverner les fidèles sous la direction du Pasteur suprême, et que tout Evêque qui est en communion avec Pierre a droit par cela même à tout le respect des vrais serviteurs de Jésus-Christ.

Je suis, etc., LOUIS VEUILLOT.

18e PIÈCE. — 17 mars. *Publication de la réponse* de Mgr Fioramonti à *M. Veuillot.*

Illustrissime et très-honorable Monsieur, Rome, 9 mars.

« Votre lettre, en date du 5 des nones de ce mois de mars, ne m'a pas causé » peu de préoccupation et de peine, et sachant comment depuis longtems vous » travaillez de toutes vos forces et de toute votre ardeur pour la cause de l'Eglise, » je voudrais, dès à présent, relever et raffermir votre courage par la parole » du Souverain-Pontife. La réputation que vous ont faite la distinction de » votre talent et la sincérité de votre dévouement envers le Siége Apostolique » m'y portant cependant, j'ai résolu de répondre à votre lettre et de vous faire » connaître sans arrière-pensée mon jugement, quel qu'il puisse être, sur » votre journal. Et d'abord tout le monde ici l'avoue et le reconnaît, c'est » une résolution inspirée par la piété que celle que vous avez prise de vous

Illme Dne Dne Coldme,

Epistola tua V Nonas hujus mensis Martii data non parum mihi attulit negotii ac molestiæ, essetque mihi in votis Te, Illme Dne, quem scio totis viribus omnique contentione in Ecclesiæ causam jamdiu incumbere, Pontificis Maximi verbis jam nunc erigere et confirmare. Interim Tui non vulgaris ingenii ac sincerissimæ erga Sedem Apostolicam observantiæ fama permotus, Epistolæ tuæ respondere duxi, ac Tibi meum de Ephemeride Tua judicium qualecumque illud sit, aperte significare. Est hìc quidem singulis maxime perspectum

» [illegible] » [illegible] » [illegible] »

» et l'amour du Siége Apostolique. De tels effets sont surtout douloureux au
» sein d'une nation que distinguèrent toujours d'une façon admirable le zèle
» et l'amour de la très-sainte religion, et qui aujourd'hui, cela est manifeste,
» se fait remarquer par le vif désir de se voir unie par des liens plus étroits
» à la mère et maîtresse de toutes les églises. C'est pourquoi il serait bon,
» non-seulement pour vous-même, mais encore pour l'utilité de l'Eglise, que
» tout en prenant librement en main la cause de la vérité et la défense des
» statuts et des décrets du Siége Apostolique, vous examiniez d'abord avec
» grand soin toutes choses, et que, surtout, dans les questions où il est licite
» de soutenir l'une ou l'autre opinion, vous évitiez constamment d'imprimer
» au nom des hommes distingués la plus légère flétrissure. Et en effet, tout
» journal religieux s'imposant l'obligation de défendre la cause de Dieu et de
» l'Eglise et de soutenir le suprême pouvoir du Siége Apostolique, doit être
» fait de telle sorte qu'il ne dise rien qui ne soit modéré, rien qui ne soit doux,
» de manière à rendre ses lecteurs bienveillans et à persuader plus facilement à
» chacun, l'immense supériorité de sa cause, et l'excellence du Siége Apostolique.
» Mais quoique les ressentimens et les divisions qui se sont fait jour paraissent avoir
» atteint un certain degré de gravité et soient maintenant un obstacle à votre
» journal religieux, je ne parviendrai jamais à me persuader que cela puisse être
» durable; loin de là, j'ai la confiance que ceux qui pour le moment vous sont

pides, atque ad Sedis Apostolicæ obsequium et amorem provide majoremque in modum venientes misere de cursu retardant. Quod sane in gente potissimum dolendum est, quæ sanctissimæ religionis studio ac laude nunquam non mirifice præstitit et quæ arctioribus idcirco vinculis omnium ecclesiarum matri et magistræ consociari præclaro nunc eoque eminet desiderio. Quocirca non modo pro virtute Tua, verum etiam pro utilitate Ecclesiæ facies, Illustrissime Domine, si veritatis patrocinium libere suscipiendo, et statuta ac decreta Sedis Apostolicæ propugnando, omnia primum diligentissime expendas, idque in illis maxime quæ in utramque partem possunt licite disputari, jugiter cures, ne qua præcellentium virorum nomini labecula adspergatur. Et vero religiosæ quævis Ephemeris cum Dei et Ecclesiæ causam sibi assumit propugnandam, et Sedis Apostolicæ supremam potestatem vindicandam, ita comparata esse debet, ut nihil non moderatum, nihil non lene non adhibeat, quo legentes benevolos sibi faciat, unaque maximam causæ ejus esse præstantiam, ejusdemque Sedis Apostolicæ excellentiam facilius quibusque persuadeat. Etsi porro exortæ animorum quorumdam offensiones et dissidia gravia utique esse videantur, officiantque nunc religiosæ Ephemeridi tuæ, nunquam tamen mihi persuaserim, illustrissime Domine, illa fore diuturniora; imo confido eos, qui hoc tempore tibi adversantur, quamprimum solertiam studiumque tuum, qui religionem

» contraires, seront bientôt unanimes à louer l'habileté et le zèle avec lesquels » vous ne cessez de soutenir la religion et le Siége Apostolique.

» Tels sont, je le sais, les jugemens d'un grand nombre d'hommes éminens » et qui n'ont pas une médiocre estime pour la partie religieuse de votre » journal; quant à sa partie politique, c'est à dessein que je n'en parle pas. » Recevez mes souhaits pour vous et surtout pour le véritable bien de » l'Eglise.

» Je suis, etc.,

» DOMINIQUE FIORAMONTI,
» *Secrétaire de Notre Saint-Père le Pape*
» *pour les lettres latines.* »

19e PIÈCE. — 18 mars. *Lettre* de Mgr l'évêque de Saint-Claude à *MM. les curés de son diocèse au sujet du journalisme religieux.*

Messieurs et chers coopérateurs,

La condamnation dont a été l'objet le seul journal pour ainsi dire qui soit en vogue dans le clergé de ce diocèse, les appréciations qui se sont produites en sens divers, à propos de cette condamnation, et qui viennent des autorités les plus imposantes, ont dû vous émouvoir, vous affecter péniblement. Vous désirez de savoir ce que je pense sur cette délicate matière : je vais vous le dire. Vous le comprenez, je ne blâme personne, je ne critique aucune mesure, je déplore avec vous la division qui se manifeste. J'use de mon droit et de mon pouvoir pour maintenir, pour resserrer encore, s'il était possible, l'union intime, profonde et si salutaire qui existe entre nous.

Ce que nous aimons, ce que nous voulons, ce qui nous est nécessaire à tous, c'est la *science ecclésiastique*, que saint François de Sales ne craint pas d'appeler *le huitième sacrement de la hiérarchie de l'Eglise*. Or, nous puisons dans nos séminaires les principes, les élémens de cette science précieuse; nous la développons ensuite par la réflexion, par l'expérience, dans l'exercice de nos augustes fonctions, alors que chaque jour, à chaque heure, nous sommes en face des besoins, des faiblesses, des misères, des souffrances de la pauvre humanité; puis, nous la complétons en observant le *mouvement des idées du siècle*, en étudiant les manœuvres de *l'erreur*, en recueillant *tous les faits* qui mettent de plus en plus en lumière la vérité, la beauté, la fécondité du catholicisme. Sous ce rapport, un journal nous est en quelque sorte indispensable.

et Sedem Apostolicam tueri ac propugnare non intermittis, concordi sane animo fore laudaturos.

Hæc plurimorum, ut novi, præstantium hominum et non mediocrum religiosæ Ephemeridis tuæ estimatorum judicia sunt; namque politicam ejus partem huic consulto prætereo. Vale cum tibi, tum vero maxime Ecclesiæ bono.

Tui, illustrissime Domine,

Humillimus et addictissimus Servus.

Dat. Romæ die 9 martii 1853.

DOMINICUS FIORAMONTI *Sanctissimi Domini Nostri ab Epistolis latinis.*

Autrement nous ignorerions, au préjudice de notre science et de notre ministère, une foule de choses dont la connaissance ajoute à notre action pour le bien.

Maintenant, parmi les feuilles périodiques, quel sera notre choix? Le bon sens répond que nous choisirons celle qui, selon nous, ira le mieux à notre point de vue; celle qui nous paraîtra bonne dans son esprit, forte dans sa rédaction, sûre dans ses jugemens; celle qui, profondément attachée au Saint-Siége, nous montrera en tout, avant tout, un amour tendre, généreux et éclairé pour notre sainte mère l'Eglise romaine.

Est-ce à dire que cette feuille que nous aurons choisie *sera parfaite?* Est-ce à dire que nous serons obligés de *l'approuver en tout* et de penser par elle? Est-ce à dire que nous serons responsables des défauts que d'autres croiront y découvrir et des écarts dans lesquels elle pourra tomber? Non, assurément. Elle sera pour nous non une pression, non un *obstacle à l'exercice de notre liberté, de notre autorité*, mais simplement un organe utile, un auxiliaire plus ou moins puissant. Toutefois, nous aurons beaucoup d'indulgence et de *respect* pour ceux qui, s'exposant tous les jours aux traits de la presse impie et railleuse, consacrent leur génie et leurs veilles à défendre courageusement tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus essentiel sur la terre.

On semble voir un danger pour l'Eglise dans le journalisme religieux, quand il est en des mains laïques; on parle d'empiètemens et même d'hérésie; on a de vives craintes pour l'avenir. Ces craintes sont-elles fondées? *J'ai peine à le croire.* Dans ma conviction, les laïques, quand la foi est ce qu'elle doit être dans leur cœur et dans leur vie, peuvent par leur position, par leur talent, par leur zèle, nous rendre de très-grands services. Ici que de noms, que d'exemples j'aurais à citer!

L'erreur était radieuse et triomphante, notre vieille société descendait peu à peu dans l'abîme au bruit des joyeux concerts de la philosophie incrédule. On osait dire, on osait écrire que le catholicisme avait fait son tems. Trois illustres combattans se présentèrent dans l'arène; ils saisirent l'erreur corps à corps; jamais celle-ci n'avait ressenti d'aussi formidables étreintes, jamais elle n'avait reçu d'aussi rudes coups au nom de la science et de la poésie. C'étaient *trois laïques*, de Bonald, de Maistre et Châteaubriand.

A notre avis, le danger est ailleurs. Il est *dans les efforts plus ou moins cachés* par lesquels on essaie de diminuer, de *restreindre la puissance du Chef suprême des chrétiens*, et d'*arrêter le mouvement qui nous reporte vers le centre de l'unité et de la force.* Quand, au moyen de je ne sais quelle résistance inerte, de je ne sais *quelles coutumes*, on se sera fait une arme contre le Pape, cette arme, n'en doutons pas, se retournera bientôt terrible contre les Evêques; et le mauvais esprit, l'insubordination, la démagogie y trouveront excellemment leur compte.

A notre avis, le danger est dans ces journaux qui ont juré une haine éternelle à la religion, et qui l'attaquent continuellement avec une persévérance incroyable. Sans doute, grâce à l'énergie du Gouvernement, ces journaux ne peuvent plus, comme autrefois, chaque matin et chaque soir, jeter dans nos villes, dans nos villages, dans nos chaumières, ces articles incendiaires qui nous faisaient un mal affreux. Mais, qu'on y prenne garde, ils sauront se dédommager; ils dresseront d'autres batteries; ils reviendront à leur tactique savante et dangereuse des tems de calme et de paix; ils ne manqueront aucune

occasion de nous créer toutes sortes d'obstacles; ils seront d'autant plus audacieux qu'on les laissera plus tranquilles. Ils accueilleraient *avec des transports de joie* la nouvelle de la mort de l'*Univers*.

A notre avis, le danger est encore dans le socialisme. Comprimé par des mesures vigoureuses, il est, pour le moment comme anéanti : mais il n'est pas mort. Il travaille dans l'ombre, il règne dans les assemblées secrètes; il remue, il soulève les instincts les plus pervers, les passions les plus redoutables; il souffle sourdement le feu de la révolte, il dirige le poignard des assassins; il cherche par les enseignemens les plus perfides à séduire, à égarer la partie faible et ignorante du peuple; il espère toujours qu'à une époque donnée il pourra se ruer furieux sur nos institutions et les détruire de fond en comble.

Laissons donc de côté les disputes, les opinions, les systèmes. Ayons l'œil ouvert sur l'ennemi commun. C'est en creusant dans la science religieuse et dans la charité chrétienne que nous trouverons des remèdes pour guérir les esprits et les cœurs malades. C'est en serrant nos rangs et en faisant usage de toutes nos forces que nous pourrons continuer avec succès l'œuvre immense de Jésus-Christ et des Apôtres.

Voilà, Messieurs et bien chers Coopérateurs, ce que j'avais besoin de vous dire. Vous voyez comment j'envisage le journalisme religieux, et comment vous devez vous en servir dans l'intérêt de la sainte cause de Dieu et de l'Eglise. Vous apprendrez avec plaisir qu'une lettre vient d'être adressée à M. Veuillot par Mgr Fioramonti, secrétaire de Notre Saint-Père le Pape. Cette lettre, admirable de sagesse et de prudence, comme tout ce qui se fait à Rome, indique clairement la source des contradictions que le journal l'*Univers* a essuyées, et les modifications que ses rédacteurs doivent désormais y apporter dans le sens de la modération et de la douceur. Elle se termine par ces mots : *J'ai la confiance que ceux qui, pour le moment, vous sont contraires* seront bientôt unanimes à louer l'habileté *et le zèle avec lesquels vous ne cessez de soutenir la religion et le Siége Apostolique.*

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle expression de mon sincère attachement.

18 mars 1853.

† PIERRE (MARILE), *Evêque de Saint-Claude.*

20e PIÈCE. — 23 mars. *Extrait d'une circulaire* de Mgr l'évêque de Moulins *au clergé de son diocèse.*

M. le Curé. Moulins, le Mercredi-Saint, 23 mars 1853.

. . . . . « Je croirais ne pas me montrer assez reconnaissant des témoignages d'affection et de douleur qui m'ont été adressés dans une circonstance récente, si je ne profitais de cette occasion pour vous en remercier et joindre en même tems à l'expression de ma gratitude quelques renseignemens propres à calmer l'émotion que la démarche inattendue d'un de mes Confrères a causée chez plusieurs.

» Dans le premier moment, j'avais préparé des explications que je me proposais de vous adresser, et qui, en établissant mon droit sur le fond, en eussent justifié l'exercice dans la forme, et montré entre mon procédé et celui de ce Confrère des différences que chacun a pu aisément saisir, et sur lesquelles l'opinion publique s'est prononcée plus haut même que je n'eusse voulu.

» Cependant, après y avoir sérieusement pensé devant Dieu, il m'a semblé

préférable d'adoucir la douleur qu'aura fait éprouver au Souverain-Pontife une pièce à lui adressée, mais connue de tous avant d'être arrivée jusqu'à sa personne sacrée, en m'abstenant d'examiner ailleurs qu'à ses pieds une cause qui lui était soumise.

« Quant aux insinuations qui vous ont affligé, j'ai aussi estimé plus convenable de remettre sous la sauvegarde du Père commun la dignité et la liberté de mon ministère, et c'est avec une pleine confiance que j'attends de son tribunal les réparations qui me sont dues.

« Recevez, † PIERRE, *Évêque de Moulins.*

C'est là qu'en était arrivée la discussion, lorsque la voix paternelle et décisive du successeur de Saint-Pierre, du vicaire de Jésus-Christ, de Sa Sainteté Pie IX, s'est fait entendre : que les catholiques, que les protestans et les philosophes qui se disputent sans conclusion possible, écoutent cette voix, et qu'ils admirent ces paroles, et la paix qui s'en est suivie.

21e PIÈCE. — *Encyclique* Inter multiplices, *adressée à tous les cardinaux, archevêques et évêques de France.*

A NOS BIEN-AIMÉS FILS LES CARDINAUX ET A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE.

PIUS PP. IX.

Bien-Aimés Fils et vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique.

Au milieu des angoisses multipliées dont Nous sommes accablé de toutes parts dans le soin de toutes les Églises qui Nous a été confié, malgré Notre indignité, par un dessein impénétrable de la Divine Providence, et en ces tems si durs, où le nombre est trop grand de ceux dont l'Apôtre a dit : « Ils ne supportent plus les » saines doctrines, mais se donnant une foule de maîtres selon » leurs désirs, ils éloignent leurs oreilles de la vérité, et se rappro-

Dilecti Filii Nostri, et Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Inter multiplices angustias, quibus undique premimur pro commissa Nobis, licet immeritis, arcano Divinæ Providentiæ consilio omnium Ecclesiarum sollicitudine asperrimis hisce temporibus, quibus multi nimis ex eorum numero, esse videntur, qui, uti prænuntiavit Apostolus *sanam doctrinam non sustinent, sed ad sua desideria coacervantes sibi magistros, a veritate auditum aver-*

» chent des séducteurs pour leur propre perte, tombant dans l'er-» reur et y faisant tomber les autres [1]. » Nous éprouvons la plus grande joie lorsque Nous tournons Nos yeux et Notre esprit vers cette Nation française, illustre à tant de titres et qui a glorieusement mérité de Nous. C'est avec une souveraine consolation pour Notre cœur paternel que Nous voyons dans cette nation, par la grâce de Dieu, la Religion Catholique et sa doctrine salutaire croître de jour en jour, fleurir et dominer, et avec quel soin et quel zèle, vous, nos chers Fils et vénérables Frères, appelés à partager Notre sollicitude, vous vous efforcez de remplir votre ministère et de veiller à la sûreté et au salut du cher troupeau dont vous avez la garde. Cette consolation est encore singulièrement augmentée par les lettres si respectueuses que vous Nous écrivez et qui Nous font de plus en plus connaître avec quelle piété filiale, avec quel amour, avec quelle ardeur vous vous glorifiez d'être dévoués à Nous et à cette Chaire de Pierre, *centre de la vérité catholique et de l'unité, chef, mère et maîtresse de toutes les Églises* [2], à laquelle *toute obéissance et tout honneur sont dus* [3], à laquelle, *à cause de sa primauté,*

tunt, et seductores proficiunt in pejus, errantes, et in errorem mittentes [1] » maxima certe lætitia perfundimur, cum ad inclytam istam tot sane nominibus illustrem, ac de Nobis præclare meritam Gallorum nationem oculos, mentemque Nostram convertimus. Summa enim paterni animi Nostri consolatione videmus quomodo in ipsa natione, Deo bene juvante, Catholica Religio, ejusque salutaris doctrina magis in dies vigeat, floreat, ac dominetur, et quanta cura et studio Vos, Dilecti Filii Nostri, ac Venerabiles Fratres, in sollicitudinis Nostræ partem vocati, ministerium vestrum implere, ac dilecti gregis Vobis commissi incolumitati, et saluti consulere contendatis. Atque hujusmodi Nostra consolatio majorem in modum augetur, cum ex obsequentissimis, quas ad nos scribitis, Litteris magis magisque noscamus qua filiali pietate, amore, et observantia prosequi gloriemini Nos, et hanc Petri Cathedram catholicæ veritatis et unitatis centrum, et omnium Ecclesiarum omnino caput, matrem, atque magistram [2], ad quam omnis obedentia et honor est deferendus [3], ad quam

[1] *Epist.* II, ad Timot., IV, 3, 4; III, 13.
[2] S. Cyprian., *Epist.* 45. — S. August., *Epist.* 162, et alii.
[3] *Concil. Ephes.*, act. IV.

il faut que toute église s'unisse, toute église, c'est-à-dire les fidèles qui sont sur tous les points de la terre [1].

Nous n'éprouvons pas une moindre satisfaction de savoir que vous rappelant sans cesse vos graves fonctions épiscopales et vos devoirs, vous déployez tous vos soins de pasteurs et toute votre vigilance, afin que les prêtres de Vos Diocèses, marchant chaque jour plus dignement dans les voies de leur vocation, donnent au peuple l'exemple de toutes les vertus et accomplissent exactement la charge de leur ministère; afin que les fidèles qui vous sont confiés, chaque jour nourris plus abondamment des paroles de la foi et confirmés par l'abondance des grâces, croissent dans la science de Dieu et s'affermissent dans la voie qui conduit à la vie, et afin que les malheureux qui errent rentrent dans le chemin du salut.

Nous savons, et c'est encore pour Notre cœur une douce consolation, avec quel empressement, accueillant Nos désirs et Nos avis, vous vous appliquez à tenir des Conciles provinciaux, afin de garder intact et pur dans vos diocèses le dépôt de la foi, afin de transmettre la saine doctrine, d'augmenter l'honneur du culte divin, de fortifier l'institution et la discipline du Clergé, de promouvoir et d'af-

propter potiorem principalitatem necesse est, omnem convenire Ecclesiam, hoc est qui sunt undique fideles [1]. Neque minori certe afficimur jucunditate, cum haud ignoremus, Vos gravissimi episcopalis vestri muneris et officii optime memores sedulam in Dei gloria amplificanda, ejusque Sanctæ Ecclesiæ causa propugnanda impendere operam, atque omnem pastoralem vestram curam et vigilantiam adhibere, ut ecclesiastici vestrarum Diœcesium Viri quotidie magis digne ambulantes vocatione, qua vocati sunt, virtutum omnium exempla Christiano populo præbeant, proprii ministerii munia diligenter obeant, atque ut fideles Vobis commissi magis in dies enutriti verbis fidei, et per gratiarum charismata confirmati, crescant in scientia Dei et instent viam, quæ ducit ad vitam, ac miseri errantes ad salutis semitam redeant. Hinc pari animi Nostri gaudio cognoscimus qua alacritate Vos Nostris desideriis ac monitis obsecundantes Provincialia Concilia concelebrare studeatis, ut in vestris Diœcesibus et fidei depositum integrum, inviolatumque custodiatur, et sana tradatur doctrina, et divini cultus honor augeatur, et Cleri institutio ac disciplina corroboretur,

[1] S. Irenæus, *adversus hæreses*, III.

fermir partout, par un heureux progrès, l'honnêteté des mœurs, la vertu, la religion, la piété.

Nous éprouvons aussi une vive joie de voir que dans un grand nombre de vos diocèses, où des circonstances particulières n'y mettaient pas obstacle, la Liturgie de l'Église romaine a été rétablie, selon Nos désirs, grâce à votre zèle empressé. Ce rétablissement Nous a été d'autant plus agréable que Nous savions que, dans beaucoup de diocèses de France, à cause de la vicissitude des tems, on n'avait pas gardé ce que notre saint prédécesseur Pie V avait prescrit avec prudence et sagesse dans ses Lettres Apostoliques du 7 des ides de juillet 1568, commençant ainsi : « *Quod à Nobis postulat.* »

Mais en vous rappelant toutes ces choses, au grand bonheur de Notre âme et à la louange de votre Ordre, Bien-aimés Fils et Vénérables Frères, Nous ne pouvons néanmoins dissimuler la grande tristesse et la peine qui Nous accable en ce moment, lorsque Nous voyons quelles dissensions l'antique ennemi s'efforce d'exciter parmi vous pour ébranler et affaiblir la concorde de vos esprits. C'est pourquoi, remplissant le devoir de Notre ministère Apostolique et avec cette profonde charité que Nous avons pour Vous et

et morum honestas, virtus, religio, pietas undique fausto felicique progressu magis in dies excitetur, et confirmetur. Atque vehementer gaudemus dum conspicimus, in quamplurimis istis Diœcesibus; ubi hactenus peculiaria rerum adjuncta minime obstiterunt, Romanæ Ecclesiæ Liturgiam singulari vestro studio juxta Nostra desideria fuisse restitutam. Quæ sane res eo magis grata Nobis accidit, quod noscebamus in multis Galliæ Diœcesibus ob temporum vicissitudinem haud ea fuisse servata, quæ sanctus Decessor Noster Pius V, provide sapienterque statuerat suis Apostolicis Litteris septimo Idus Julii anno 1568 datis, quarum initium « Quod a Nobis postulat. » Etsi vero hæc omnia non sine magna animi Nostri voluptate, et insigni Vestri ordinis laude, commemorare lætamur, Dilecti Filii Nostri, ac Venerabiles Fratres, tamen dissimulare non possumus gravem sane tristitiam et mœrorem, quo in præsentia vehementer angimur, cum noscamus quas dissensiones antiquus inimicus inter Vos excitare conetur ad vestram animorum concordiam labefactandam, et infirmandam. Itaque pro Apostolici Nostri ministerii munere, et summa illa, qua Vos, et istos fideles populos prosequimur, caritate, has Vobis scribimus Litteras, qui-

pour ce peuple fidèle, Nous vous écrivons ces Lettres dans lesquelles Nous Nous adressons à vous, bien-aimés Fils et vénérables Frères, et en même tems Nous vous avertissons, Nous vous exhortons et vous supplions de repousser avec la vertu qui vous distingue et de faire disparaître entièrement toutes les dissensions que ce vieil ennemi s'efforce d'exciter, vous rapprochant, vous serrant dans les liens de la charité, unanimes dans vos sentiments, et vous efforçant avec toute humilité et douceur de garder en toutes choses l'unité d'esprit dans le lien de la paix. Par cette sagesse, vous montrerez que chacun de vous sait combien la concorde sacerdotale et fidèle des esprits, des volontés et des sentiments est nécessaire, et sert à la prospérité de l'Église et au salut éternel des hommes.

Et si jamais vous avez dû entretenir parmi vous cette concorde des esprits et des volontés, c'est aujourd'hui surtout que, par la volonté de notre très-cher Fils en Jésus-Christ, Napoléon, empereur des Français, et par les soins de son Gouvernement, l'Église catholique jouit chez vous d'une paix, d'une tranquillité, d'une protection entière. Cet heureux état de choses dans cet Empire et la condition des tems doit vous exciter plus vivement à vous unir

bus intimo Nostro cordis affectu Vos alloquimur, Dilecti Filii Nostri, et Venerabiles Fratres, atque una monemus, hortamur, et obsecramus, ut quotidie magis arctissimo inter Vos caritatis fœdere devincti, et obstricti, atque unanimes, et id ipsum invicem sentientes, omnia dissidia, quæ antiquus hostis commovere adnititur, pro eximia vestra virtute propulsare, ac penitus eliminare studeatis, et solliciti sitis cum omni humilitate et mansuetudine servare in omnibus unitatem spiritus in vinculo pacis. Ea enim sapientia præstatis, ut quisque Vestrum optime sciat quantopere sacerdotalis, et fida animorum, voluntatum, et sententiarum concordia ad Ecclesiæ prosperitatem, atque ad sempiternam hominum salutem procurandam sit necessaria, atque proficiat. Quam quidem animorum, et voluntatum concordiam, si unquam alias, nunc certe studiis omnibus inter Vos foveatis oportet, cum præsertim ob egregiam Carissimi in Christo Filii Nostri Napoleonis Francorum Imperatoris voluntatem, ejusque Gubernii operam nunc catholica istic Ecclesia omni pace tranquillitate et favore fruatur. Atque hæc fausta in isto Imperio rerum, ac temporum conditio majori Vobis stimulo esse debet, ut una eademque agendi ratione omnia cone-

dans le même esprit de conduite, dans les mêmes moyens, afin que la divine religion de Jésus-Christ, sa doctrine, la pureté des mœurs, la piété poussent partout en France de profondes racines, qu'on y procure chaque jour davantage la parfaite et pure éducation de la jeunesse, et que par là soient arrêtées et brisées ces tentatives hostiles qui déjà se manifestent, par les menées de ceux qui furent et sont encore les ennemis constants de l'Église de Jésus-Christ.

C'est pourquoi, Bien-Aimés Fils et Vénérables Frères, Nous demandons de plus en plus et avec toute l'insistance possible, que dans la cause de l'Église, dans la défense de sa sainte doctrine et de sa liberté, et dans l'accomplissement de tous les autres devoirs de votre charge épiscopale, vous n'ayez rien plus à cœur que de montrer entre vous une union parfaite, que d'être unis dans les mêmes pensées et les mêmes sentiments, Nous consultant en toute confiance Nous et ce Siége Apostolique, dans les questions de tout genre qui peuvent s'élever, afin de prévenir ainsi toute espèce de dissentiment.

Et, avant tout, comprenez jusqu'à quel point une bonne direction du clergé intéresse la prospérité de la religion et de la société, afin que vous ne cessiez pas, dans une parfaite union d'esprit, de

mini, ut divina Christi religio, ejusque doctrina ac morum honestas, pietas, altissimis ubique in Gallia defigatur radicibus, et optima, atque intaminata juventutis institutio magis in dies procuretur, atque ita facilius hostiles inhibeantur, et frangantur impetus, qui jam eorum conatibus manifestantur qui fuere et sunt constantes Ecclesiæ, et Christi Jesu hostes. Quapropter, Dilecti Filii Nostri, et Venerabiles Fratres, majore quo possumus studio a Vobis etiam atque etiam exposcimus, ut in Ecclesiæ causa, ejusque salutari doctrina, ac libertate tuenda, aliisque omnibus episcopalis vestri muneris partibus obeundis nihil potius, nihil antiquius habere, velitis, quam ut concordissimis id ipsum dicatis omnes ac perfecti sitis in eodem sensu et in eadem sententia, et omni fiducia Nos et hanc Apostolicam Sedem consulatis, ad omnem cujusque generis quæstionem et controversiam à Vobis penitus removendam. Atque in primis, cum compertum exploratumque Vobis sit quantopere ad rei tum sacræ tum publicæ prosperitatem conducat recta præsertim Cleri institutio, ne intermittatis concordibus animis in tanti momenti negotiorum curas, cogitationes-

porter sur une affaire de si grande importance vos soins et vos réflexions. Continuez, comme vous le faites, de ne rien épargner pour que les jeunes Clercs soient formés de bonne heure dans vos Séminaires à toute vertu, à la piété, à l'esprit ecclésiastique, pour qu'ils grandissent dans l'humilité, sans laquelle Nous ne pouvons jamais plaire à Dieu, pour qu'ils soient profondément instruits et avec tant de vigilance des lettres humaines et des soiences plus sévères, surtout des sciences sacrées, qu'ils puissent, sans être exposés à aucun péril d'erreur, non-seulement apprendre la véritable élégance du langage et du style, la véritable éloquence soit dans les ouvrages si remplis de sagesse des saints Pères, soit dans les auteurs païens les plus célèbres purifiés de toute souillure, mais encore et surtout acquérir la science parfaite et solide des doctrines théologiques, de l'Histoire ecclésiastique et des Sacrés Canons, puisée dans les auteurs approuvés par le Saint-Siége. Ainsi cet illustre clergé de France, où brillent tant d'hommes distingués par leur génie, leur piété, leur science, leur esprit ecclésiastique et leur respectueuse soumission au Siége Apostolique, abondera de plus en plus en ouvriers courageux et habiles, qui, ornés de toutes les vertus, fortifiés par le secours d'une science salutaire, pourront dans la suite des tems vous aider à cultiver la vigne du Sei-

que vestras conferre. Pergite, ut facitis, nihil unquam intentatum relinquere, ut adolescentes Clerici in vestris Seminariis ad omnem virtutem, pietatem, et ecclesiasticum spiritum mature fingantur, ut in humilitate crescant, sine qua nunquam possumus placere Deo, ac simul humanioribus litteris, severioribusque disciplinis, potissimum sacris, ab omni prorsus cujusque erroris periculo alienis ita diligenter imbuantur, ut non solum germanam dicendi, scribendique elegantiam, eloquentiam tum ex sapientissimis Sanctorum Patrum operibus, tum ex clarissimis Ethnicis Scriptoribus ab omni labe purgatis addiscere, verum etiam perfectam præcipue, solidamque theologicarum doctrinarum, Ecclesiasticæ Historiæ et Sacrorum Canonum scientiam ex auctoribus ab hac Apostolica Sede probatis depromptam consequi valeant. Ita porro illustris iste Galliæ Clerus qui tot viris ingenio, pietate, doctrina, ecclesiastico spiritu, ac singulari in hanc Apostolicam Sedem obsequio spectalis refulget, magis in dies abundabit navis et industriis operariis, qui virtutum ornatu præstantes, ac salutaris scientiæ præsidio muniti valeant in tempore auxiliariam Vobis in Domi-

gneur, répondre aux contradicteurs, et non-seulement affermir les fidèles de France dans Notre très-sainte religion, mais encore propager cette religion dans de saintes expéditions chez les nations lointaines et infidèles, comme ce même Clergé l'a fait jusqu'ici, à la grande gloire de son nom, pour le bien de la religion et pour le salut des âmes.

Vous êtes comme nous pénétrés de douleur à la vue de tant de livres, de libelles, de brochures, de journaux empoisonnés, que répand sans relâche de toutes parts et avec fureur l'ennemi de Dieu et des hommes, pour corrompre les mœurs, renverser les fondemens de la foi et ruiner tous les dogmes de notre très-sainte religion; ne cessez donc jamais, bien-aimés Fils et Vénérables Frères, d'employer toute votre sollicitude et toute votre vigilance épiscopale pour éloigner unanimement avec le plus grand zèle le troupeau confié à vos soins de ces pâturages pestilentiels; ne cessez jamais de l'instruire, de le défendre, de le fortifier contre cet amas d'erreurs par des avertissemens et pas des écrits opportuns et salutaires.

Et ici Nous ne pouvons Nous empêcher de vous rappeler les avis et les conseils par lesquels, il y a quatre ans, Nous excitions

nica vinea excolenda operam præbere, eos qui contradicunt arguere, ac non solum Galliæ fideles in sanctissima nostra religione confirmare, verum etiam illam apud 'onginquas et infideles nationes sacris expeditionibus propagare, quemadmodum Clerus idem summa cum sui nominis laude, religionis bono, et animarum salute hactenus peragendum curavit. Et quoniam una Nobiscum vehementer dolctis de tot pestiferis libris, libellis, ephemeridibus, pagellis, quas, virulentus Dei et hominum hostis undequaque evomere non desinit ad mores corrumpendos, ad fidei fundamenta concutienda, et omnia sanctissimæ religionis nostræ dogmata labefactanda, idcirco, Dilecti Filii Nostri, ac Venerabiles Fratres, pro episcopali vestra sollicitudine et vigilantia ne cessetis unquam unanimes gregem curæ vestræ commissum ab hisce venenatis pascuis omni studio avertere, eumque adversus tot errorum celluviem salūtaribus, opportunisque monitis, et scriptis instruere, defendere et confirmare. Atque hic haud possumus, quin Vobis in mentem revocemus monita et consilia, quibus quatuor abhinc annos totius catholici orbis Antistites vehementer excitavimus, ne inter-

ardemment les Evêques de tout l'univers catholique [1], à ne rien négliger pour engager les hommes éminens par le talent et la saine doctrine, à publier des écrits propres à éclairer les esprits et à dissiper les ténèbres des erreurs qui se propagent. C'est pourquoi, en vous efforçant d'éloigner des fidèles commis à votre sollicitude le poison mortel des mauvais livres et des mauvais journaux, veuillez aussi, Nous vous le demandons avec instance, favoriser de toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à publier des livres et des journaux pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les vénérables droits de ce Saint-Siége et ses enseignemens aient toute leur force, pour que les opinions et les sentimens contraires à ce Saint-Siége et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit chassée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité.

Votre charité et votre sollicitude épiscopale devront donc exciter l'ardeur de ces écrivains catholiques animés d'un bon esprit, afin qu'ils continuent à défendre la cause de la vérité catholique avec un soin attentif et avec savoir; que si, dans leurs écrits, il leur

mitterent viros ingenio, sanaque doctrina præstantes exhortari, ut viri ipsi opportuna scripta in lucem ederent, quibus et populorum mentes illustrare, et serpentium errorum tenebras dissipare contenderent [1]. Quamobrem à Vobis efflagitamus, ut dum mortiferam pestilentium librorum, et ephemeridum perniciem a fidelibus curæ vestræ traditis amovere studetis, eodem tempore illos viros omni benevolentia et favore proœequi velitis, qui catholico spiritu animati, ac litteris et disciplinis exculti, libros isthic, et ephemerides conscribere, typisque mandare curant, ut catholica propugnetur, et propagetur doctrina, ut veneranda hujus S. Sedis jura, ejusque documenta sarta tecta habeantur, ut opiniones et placita eidem Sedi, ejusque auctoritate adversa de medio tollantur, ut errorum depellatur caligo, et hominum mentes suavissima veritatis luce collustrentur. Atque episcopalis vestræ sollicitudinis et caritatis erit catholicos istos scriptores bene animatos excitare, ut majore usque alacritate pergant

[1] Voir l'Encyclique *Cui pluribus*, dans notre tome XIV, p. 527; l'Allocution insérée dans notre tome XVI, p. 482, et le Bref publié dans le t. XIX, p. 237.

arrive de manquer en quelque chose, vous devrez les avertir avec des paroles paternelles et avec prudence.

Au surplus, votre sagesse n'ignore pas que les ennemis les plus acharnés de la religion catholique ont toujours dirigé, quoique vainement, la guerre la plus violente contre cette Chaire du Bienheureux Prince des Apôtres, sachant fort bien que la religion elle-même ne pourra jamais ni tomber, ni chanceler, tant que demeurera debout cette Chaire fondée sur la Pierre, *dont ne triomphent jamais les portes superbes de l'enfer* [1], et dans laquelle est entière et parfaite *la solidité de la religion chrétienne* [2]. C'est pourquoi, Fils bien-aimés et Vénérables Frères, Nous vous le demandons de tout Notre pouvoir, conformément à la grandeur de votre foi dans l'Église et à l'ardeur de votre piété pour cette Chaire de Pierre, ne cessez jamais d'appliquer d'un seul cœur et d'un seul esprit tous vos soins, toute votre vigilance, tous vos travaux à ce point surtout, de sorte que les populations fidèles de la France, évitant les erreurs et les piéges que leur tendent des hommes perfides, se fassent gloire d'adhérer fermement et avec constance à ce Siége apostolique par un amour et un dévouement chaque jour

catholicæ veritatis causam sedulo, sciteque defendere, eosque paternis verbis prudenter monere, si quid in scribendo offenderint. Jam vero ea est vestra sapientia, ut probe noscatis infestissimos omnes catholicæ religionis hostes acerrimum semper bellum, irrito licet conatu, gessisse contra hanc Beatissimi Principis Apostolorum Cathedram, haud ignorantes, religionem ipsam cadere, et labare nunquam posse, eadem Cathedra stante, quæ illi innixa est petræ, quam superbæ non vincunt inferorum portæ [1], et in qua est integra christianæ religionis, ac perfecta soliditas [2]. Quocirca, Dilecti Filii Nostri, ac Venerabiles Fratres, a Vobis enixe postulamus, ut pro eximia vestra in Ecclesiam fide, ac præcipua in eadem Petri Cathedram pietate nunquam desinatis una mente, unoque spiritu vestram omnem curam, diligentiam, et operam in id præsertim intendere, ut isti fideles Galliarum populi callidissimas insidiantium hominum fraudes et errores sedulo devitantes quotidie magis filiali prorsus affectu, ac de-

[1] S. August. *in Psal. contr. part. Donat.*

[2] *Litt. Synodic.* Joann. Constantinopol. ad Hormisd. Pont.

plus filial, et de lui obéir, comme il est juste, avec le plus grand respect. Dans toute l'ardeur de votre vigilance épiscopale, ne négligez donc jamais rien, ni en action, ni en paroles, afin de redoubler de plus en plus l'amour et la vénération des fidèles pour ce Saint-Siége, et afin qu'ils reçoivent et qu'ils accomplissent avec la plus parfaite obéissance tout ce que ce Saint-Siége enseigne, établit et décrète.

Ici Nous ne pouvons nous empêcher de vous exprimer la grande douleur que Nous avons éprouvée lorsque, parmi d'autres mauvais écrits dernièrement publiés en France, il Nous est parvenu un Mémoire écrit en langue française et imprimé à Paris, et intitulé : *Sur la situation présente de l'église gallicane relativement au droit coutumier*, dont l'auteur est complétement en opposition avec ce que Nous vous recommandons et inculquons si ardemment. Nous avons envoyé ce Mémoire à Notre Congrégation de l'Index, afin qu'elle le réprouve et le condamne.

Avant de terminer cette lettre, Bien-aimés Fils et Vénérables Frères, Nous vous exprimons de nouveau combien Nous désirons que vous rejetiez toutes ces discussions et toutes ces controverses, qui, vous le savez, troublent la paix, blessent la charité, fournissent aux ennemis de l'Eglise des armes avec lesquelles ils la tour-

votione huic Apostolicæ Sedi firmiter, constanterque adhærere, eique summo, quo par est, obsequio obtemperare glorientur. Omni igitur episcopalis vestræ vigilantiæ studio nihil unquam neque re, neque verbis prætermittite, quo fideles ipsi hanc S. Sedem magis magisque ex animo diligant, venerentur, omnique obsequio excipiant, et exequantur quidquid Sedes ipsa docet, statuit, atque decernit. Hic autem haud possumus, quin Vobis exprimamus summum dolorem, quo affecti fuimus, ubi inter alia improba scripta istic vulgata nuper ad Nos pervenit libellus gallica lingua exaratus, ac Parisiensibus typis editus, et inscriptus : « Sur la situation présente de l'Eglise Gallicane relativement au droit coutumier, » cujus auctor iis plane adversatur, quæ Nobis tantopere commendamus, atque inculcamus. Quem libellum Nostræ Indicis Congregationi reprobandum, et damnandum commisimus. Antequam vero scribendi finem faciamus, Dilecti Filii Nostri, ac Venerabiles Fratres, Vobis denuo significamus, optatissimum Nobis esse, ut omnis quæstio, et controversia a Vobis rejiciatur, quæ, ut, scitis, pacem turbat, caritatem lædit, et Ecclesiæ hostibus ar-

mentent et la combattent. Ayez donc surtout à cœur de garder la paix entre vous et de la maintenir entre tous, vous rappelant sérieusement que vous remplissez une mission au nom de Celui qui n'est pas un Dieu de dissension, mais un Dieu de paix, qui n'a jamais cessé de recommander et d'ordonner à ses disciples la paix, et de la mettre au-dessus de tout. Et en vérité le Christ, comme chacun de vous le sait, « a mis tous les dons et les récompenses » de sa promesse dans la conservation de la paix. Si nous sommes » héritiers du Christ, demeurons dans la paix du Christ; si nous » sommes enfans de Dieu, nous devons être pacifiques. Les enfans » de Dieu doivent être pacifiques, doux de cœur, simples dans » leurs paroles, unis d'affection, fidèlement attachés entre eux par » les liens de la concorde [1]. »

La connaissance et l'assurance que nous avons de votre vertu, de votre religion et de votre piété ne Nous permettent pas de douter que vous, Bien-aimés Fils et Vénérables Frères, vous n'acquiesciez de tout cœur à ces paternels avis, à ces désirs et à ces demandes que Nous vous adressons, que vous ne vouliez détruire jusqu'à la racine tous les germes de dissension et combler ainsi notre joie, vous supportant les uns les autres en charité et avec

ma ministrat, quibus illam divexent et oppugnent. Igitur Vobis summopere cordi sit pacem habere inter Vos, et pacem sequi cum omnibus, serio considerantes pro illo Vos legatione fungi, qui non dissensionis, sed pacis Deus est, quique discipulis suis pacem tantopere inculcare, imperare, et præcipere nunquam destitit. Et quidem Christus, veluti quisque Vestrum noscit « dona omnia suæ pollicitationis, et præmia in pacis conservatione promisit. Si hæredes Christi sumus, in Christi pace maneamus, si filii Dei sumus, pacifici » esse debemus... Pacificos esse oportet Dei filios, corde mites, sermone simplices, affectione concordes, fideliter sibi unanimitatis nexibus cohærentes [1]. » Ea certe quidem de vestra virtute, religione, pietate Nobis inest opinio, et fiducia, ut plane non dubitemus, Dilecti Filii Nostri, et Venerabiles Fratres, quin paternis hisce Nostris monitis, desideriis, postulationibus quam libentissime obsequentes omnium dissensionum germina radicitus evellere, ac ita gaudium Nostrum implere velitis, et cum omni patientia invicem supportantes in

[1] S. Cyprian. *De Unit. Eccles.*

patience, unis et travaillant avec accord à la foi de l'Evangile, continuant avec un zèle toujours plus vif à faire sentinelle auprès du troupeau confié à votre sollicitude, accomplissant avec soin toutes les fonctions de votre lourde charge, jusqu'à la consommation des saints dans l'édification du corps de Jésus-Christ. Soyez bien persuadés que rien ne Nous est plus agréable ni plus à cœur que de faire tout ce que Nous saurons pouvoir servir à votre avantage et à celui des fidèles. Néanmoins, dans l'humilité de Notre cœur, Nous prions Dieu et Nous lui demandons de répandre toujours sur vous avec faveur l'abondance des grâces célestes, de bénir votre travail et vos soins de pasteurs, afin que les fidèles confiés à votre vigilance marchent de plus en plus agréables à Dieu en toutes choses, fructifiant chaque jour en toutes sortes de bonnes œuvres. En présage de cette divine protection et en témoignage de l'ardente charité avec laquelle Nous vous embrassons dans le Seigneur, Nous vous donnons avec amour et du fond du cœur la bénédiction apostolique à vous Nos chers Fils et Vénérables Frères, à tout le clergé et aux fidèles laïques de vos églises.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 21 mars 1853, de notre Pontificat le septième. PIUS PP. IX.

caritate, et unanimes collaborantes fidei Evangelii pergatis alacriori usque studio custodire vigilias noctis super gregem curæ vestræ commissum, omnesque gravissimi vestri muneris partes sedulo obire ad consummationem Sanctorum in ædificationem Corporis Christi. Persuadissimum autem Vobis sit, nihil Nobis gratius, nihil obtabilius fore, quam ea omnia præstare, quæ ad majorem vestram, et istorum fidelium utilitatem pertinere posse noverimus. Interim in humilitate cordis Nostri Deum oramus, et obsecramus, ut cœlestium omnium charismatum copiam super Vos propitius semper effundat, vestrisque pastoralibus curis, et laboribus benedicat, quo fideles vestræ vigilantiæ commissi magis in dies ambulent digne Deo per omnia placentes, et in omni opere bono fructificantes. Ac divini hujus præsidii auspicem et flagrantissimæ illius, qua Vos in Domino amplectimur, caritatis testem Apostolicam Benedictionem ex intimo corde profectam Vobis, Dilecti Filii Nostri, ac Venerabiles Fratres, cunctisque istarum Ecclesiarum Clericis, Laïcisque fidelibus peramanter impertimur.

Datum Romæ apud Sanctum-Petrum die XXI Martii anno MDCCCLIII. Pontificatus Nostri Anno Septimo. PIUS PP. IX.

22e PIÈCE. — 8 avril. *Ordonnance* de Mgr l'archevêque de Paris, *faite conformément aux désirs du Souverain-Pontife.*

« Nous Marie-Dominique-Auguste Sibour, par la miséricorde » divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque de » Paris ;

» Après avoir pris connaissance de la lettre encyclique adressée » par notre Saint-Père le Pape Pie IX aux cardinaux, archevêques » et évêques de France, sous la date du 21 mars 1853 ;

» Voulant mettre en pratique les conseils qui y sont contenus » et entrer, pour notre part et sans réserve, dans les intentions du » chef de l'Église ;

» Désirant par là contribuer à l'apaisement des discussions qui » ont été soulevées dans ces derniers tems, et réjouir le cœur du » Souverain-Pontife ;

» Nous levons spontanément les défenses portées dans notre » ordonnance du 17 février 1853.

» Donné à Paris, en notre palais archiépiscopal, le 8 avril 1853.

» † MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE, *Archevêque de Paris.* »

CONCLUSION.

Après avoir entendu ces puissantes et consolantes paroles descendues de la Chaire de Pierre, et connu l'acte édifiant et glorieux du premier Pasteur de ce diocèse, il nous semble que des devoirs faciles à remplir sont tracés à tous les écrivains catholiques : 1° celui de remercier cette Bonté paternelle qui veut bien « exciter » ardemment les évêques de tout l'univers catholique à ne rien » négliger pour engager les hommes éminens par le talent et la » saine doctrine, à publier des écrits propres à éclairer les esprits » et à dissiper les ténèbres des erreurs qui se propagent. » Ce n'est pas assez, Elle leur demande « avec instance de favoriser de toute » leur bienveillance et de toute leur prédilection les hommes qui, » animés de l'esprit catholique, et versés dans les lettres et dans » les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à faire imprimer » en France des livres et des journaux, pour que la doctrine catho- » lique soit défendue et propagée, pour que les vénérables droits » du Saint-Siége et ses enseignemens aient toute leur force, et

» pour que les opinions et les sentimens contraires à ce Saint-Siége » et à son autorité disparaissent, etc. » Et comme il n'est guère possible de beaucoup écrire sur les matières délicates qui sont traitées tous les jours dans les journaux, sans *commettre quelque inexactitude, sans manquer en quelque chose*, le Père commun demande aux pasteurs d'*adresser prudemment* à ces écrivains *des paroles paternelles.*

Nous le répétons, tous les écrivains catholiques doivent de solennels remercimens à la sollicitude de Celui qui a reçu le pouvoir de donner ou d'interdire la parole, le droit universel d'enseigner.

2° Mais une obligation plus grande est faite aux écrivains, de ne jamais défendre que des thèses vraies et conformes à la foi catholique. Toute liberté leur est donnée pour les matières et les questions laissées libres par l'Église ; mais à la condition, comme le dit Mgr Fioramonti, que l'on peut regarder comme l'organe de la pensée de Sa Sainteté, à la condition d'être persuadés « qu'il serait » bon, non-seulement pour les écrivains, mais encore pour l'utilité » de l'Église, qu'en prenant librement la défense de la vérité, en » défendant les statuts et les décrets du Siége apostolique, ils exa- » minent d'abord avec grand soin toutes choses, et que surtout dans » les questions où il est libre de soutenir l'une et l'autre opinion, ils » évitent constamment de ne pas imprimer au nom des hommes dis- » tingués la plus légère flétrissure. En effet, tout journal religieux » s'imposant l'obligation de défendre la cause de Dieu et de l'Église, » et de soutenir le suprême pouvoir du Saint-Siége, doit être fait » de telle sorte, qu'il ne dise rien qui ne soit modéré, rien qui ne » soit doux, de manière à se rendre ses lecteurs bienveillans, et à » persuader plus facilement à chacun, l'immense supériorité de sa » cause et l'excellence du Siége apostolique. » (Voir ci-dessus, p. 287.)

Tels sont les devoirs prescrits à tous les écrivains.

Sans revenir ici sur le passé, et particulièrement sur les pénibles discussions qui ont eu lieu dans ces derniers tems, sans chercher ici des excuses dans nos intentions ou dans certaines provocations que Mgr Fioramenti touche dans sa lettre, nous promettons pour notre part, tout en défendant les statuts et décrets du Saint-

Siége anciens et nouveaux, de rentrer dans ce calme et cette gravité de discussion que l'Eglise admet et dont les écrivains catholiques ne doivent jamais se départir, et nous y sommes d'autant plus portés, que nous nous conformons ainsi au désir que Mgr l'Archevêque nous avait exprimé de voir cesser les discussions blessantes entre catholiques.

Ainsi donc, nous continuerons notre œuvre, en continuant à être soumis à l'autorité légitime de nos pasteurs, tout en prenant librement et fortement la défense de la vérité (*veritatis patrocinium libere suscipiendo*). Quant aux questions non définies, nous les défendrons avec la disposition parfaite de les soumettre au jugement infaillible du Pontife romain, ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier cahier.

En finissant, on nous permettra de remarquer que ce *Mémoire* clandestin, que nous avons les premiers fait connaître en le signalant comme *quasi schismatique*, est déclaré *détestable et condamnable* par le souverain Pasteur, qui l'a déféré déjà à ce tribunal de l'*Index*, dont l'auteur anonyme voulait paralyser et anéantir l'autorité.

Quant à la question des *études*, on aura remarqué ce juste tempérament que le Saint-Père exprime dans sa lettre, en disant qu'il faut enseigner les enfans, « d'après les très-sages ouvrages des » Saints-Pères, et les plus célèbres écrivains païens, expurgés de » toute tache. » On n'oubliera pas sans doute cette recommandation, « de n'enseigner les doctrines théologiques, l'histoire ecclé- » siastique et les sacrés canons, que d'après les auteurs *approuvés* » *par le Saint-Siége.* »

Quant aux matières de *philosophie*, en attendant que le Saint-Siége se prononce, sur quelques propositions qui lui ont été soumises, nous savons que plusieurs de ces questions ont été éclaircies ou décidées dans le *Concile d'Amiens*. Ce concile, approuvé par le Saint-Siége apostolique, est sur le point de les publier. Nous y conformerons nos principes.

D'après tous ces faits, nous avons tout lieu de croire qu'une ère

nouvelle, une ère de paix, de concorde et d'union, va se lever pour la presse et pour les écrivains catholiques : *faxit Deus.*

A. BONNETTY.

QUELQUES ENCOURAGEMENS PARTICULIERS ACCORDÉS PAR S. S. LE PAPE PIE IX AUX ÉCRIVAINS CATHOLIQUES.

A la suite de toutes ces pièces, nous croyons devoir publier ici comme un appendice naturel, ou comme une manifestation pratique des intentions du Saint-Siége, les divers Brefs qui suivent :

— *Bref de S. S. Pie IX aux Rédacteurs de la* CIVILTA CATTOLICA. — Nos lecteurs connaissent déjà cette revue par l'article que nous en avons extrait (t. v, p. 372, 4e série), et où l'on peut voir l'accord qui existe entre elle et les *Annales* sur les questions les plus essentielles ; comme nous lui ferons encore plus d'un emprunt, nos lecteurs liront avec empressement le bref si encourageant qu'elle a reçu naguère du Souverain-Pontife.

PIUS PP. IX.

« Bien-aimés fils, salut et bénédiction apostolique. C'est avec une très-grande satisfaction que nous avons reçu un exemplaire du recueil que vous publiez. Bien que les charges si graves et les sollicitudes de notre ministère apostolique ne nous aient pas permis d'en lire les livraisons avec suite, nous vous félicitons, bien-aimés fils, du but que vous vous proposez en faisant cette publication. Nous nous en félicitons nous-même d'autant plus volontiers, qu'il importe davantage à la société religieuse et à la société civile de voir *réfuter solidement et vigoureusement les écrits infâmes et les erreurs que l'on propage en ce tems avec tant d'ardeur.* Continuez donc courageusement une œuvre qui réclame de si sérieux travaux. Consacrez tout votre zèle, toute votre charité, toutes vos forces à votre recueil, qui, en si peu de tems, a acquis en Italie tant de célébrité, afin qu'il prospère de plus en plus pour la conservation et la défense de la foi catholique et pour la bonne instruction du peuple.

» Dans l'effusion affectueuse de notre cœur paternel, nous vous accordons, ô fils bien aimés, la bénédiction apostolique, comme un gage de notre amour pour vous et comme un présage de ce secours que nous demandons à Dieu pour vous de tout notre cœur.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 octobre 1852. De Notre Pontificat l'an VII. »

PIUS PP. IX.

— *Bref de Sa Sainteté Pie IX à M. Nicolas*, auteur des *Etudes sur le Christianisme*, 4 vol. in-12, et *Du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le Socialisme*, in-8°, 1852, et sa nomination au grade de chevalier de l'*Ordre de Pie IX*.

M. Nicolas, avec nous et autant que nous, a été accusé depuis cinq ou six ans de soutenir que *la raison n'est rien*, et d'être *Lamennaisien*, etc., etc. Le bref et les encouragemens de Sa Sainteté que nous publions ici ont donc une valeur toute particulière.

A NOTRE CHER FILS AUGUSTE NICOLAS,

PIUS PP. IX, — Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

La réputation de religion et de piété et les excellentes qualités de l'esprit ont toujours paru aux pontifes romains, nos prédécesseurs, des choses qu'ils devaient honorer par des témoignages particuliers de bienveillance. Or donc, comme nous avons appris que, doué d'excellentes qualités et distingué par des ornemens peu communs d'esprit et de vertu, vous avez bien mérité de la littérature, et, ce qui vaut mieux, de la Religion, nous avons pensé devoir vous donner un témoignage de notre bienveillance. Voulant donc surajouter à votre mérite un honneur particulier et seulement dans ce but, vous absolvons et vous déclarons absous de toutes sentences, censures et peines ecclésiastiques et autres d'excommunication et d'interdit, si vous en avez encouru quelqu'une, et de quelque manière et par quelques causes qu'elles eussent été portées, et nous vous élisons et proclamons par les présentes lettres de notre autorité apostolique, chevalier de l'ordre PIE de seconde classe, et nous vous incorporons dans cet ordre que nous avons établi. C'est pourquoi nous vous accordons le droit de revêtir l'habit (ou l'uniforme) propre aux chevaliers de seconde classe de cet Ordre, et de pouvoir porter la décoration qui lui est propre, qui, retenue par un ruban de soie bleue liseré de rouge sur les bords, doit être suspendue au côté gauche, selon la coutume des autres chevaliers. Et afin que vous ayez un témoignage plus clair de notre volonté, nous ordonnons qu'on vous livre l'insigne de l'Ordre avec un modèle de l'habit.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 16 novembre 1852, la 7e de notre pontificat. PIUS PP. IX.

— *Lettre* de Mg Fioramonti, secrétaire des lettres latines de Sa Sainteté, à M. le chevalier Drach, *qui avait adressé à Sa Sainteté un exemplaire* de son livre intitulé : *Les pieux hébraïsans*.

Notre très-saint Père le pape Pie IX a reçu un nouveau témoignage de votre attachement et de votre piété, dans votre lettre du 21 janvier der-

nier, dans laquelle vous lui faites hommage du livre que vous avez composé pour réchauffer la piété chrétienne, et que vous avez publié cette année même à Paris. Sa Sainteté ne fait aucun doute que cet ouvrage, tradait de l'hébreu en latin, ne réponde parfaitement au but louable que vous vous êtes proposé, c'est pourquoi elle m'a chargé de vous remercier en son nom de votre gracieuse offraande, et de vous féliciter de la manière la plus expresse pour votre zèle, en ce que vous ne cessez de vous occuper avec amour de défendre la cause de notre sainte Religion.

Vous recevrez en même tems une lettre en forme de Bref, par laquelle le très-bienveillant Pontife vous a nommé *chevalier* de l'Ordre illustre qu'il a naguère créé, et comme gage de son affection pour vous, Sa Sainteté y ajoute sa bénédiction apostolique, qu'il vous donne avec amour du fond de son cœur paternel, comme un présage de toute prospérité d'esprit et de corps pour vous, pour votre fils revêtu du sacerdoce, et pour votre fille la religieuse.

Pour moi, tout en exécutant les ordres du souverain pontife, je profite de cette occasion pour vous assurer de mon dévouement et de mon attachement, et pour demander pour vous au Seigneur toute sorte de bonheur.

Je suis votre, etc.

Rome, le 12 mars 1853.

Dom FIORAMONTI,
Secrétaire des lettres latines de Sa Sainteté.

—*Bref adressé par Sa Sainteté* Pie IX, à M. le *chevalier Drach, en lui accordant la croix de l'ordre Pie.*

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons l'habitude d'accorder volontiers des titres d'honneur aux hommes distingués par leur religion et leur science. Or, Nous connaissons bien que vous êtes renommé déjà par votre piété et par votre science, que vous connaissez à fond la langue hébraïque, que vous avez acquis une grande réputation par les doctes ouvrages que vous avez publiés, pour l'avantage de la science sacrée et de la littérature, et que vous avez, pour Nous et le Siége apostolique, un amour et un dévouement tout particuliers. C'est à cause de tous ces mérites que nous avons résolu de vous donner un titre éclatant d'honneur, qui soit un témoignage de notre bonne volonté et de notre disposition à votre égard.

C'est pourquoi, voulant honorer votre personne d'une manière spé-

ciale, et seulement dans ce but vous absolvant et vous déclarant absous de toutes sentences, censures et peines ecclésiastiques et autres, d'excommunication et d'interdit, si vous en aviez encore quelqu'une, et de quelque manière et pour quelques causes qu'elles aient été portées, nous vous élisons et proclamons, avec notre autorité apostolique, en vertu de de ces lettres, *Chevalier de l'ordre PIE de 2e classe*, et nous vous incorporons à cet ordre illustre, que nous avons établi.

C'est pourquoi nous vous accordons de pouvoir porter librement et licitement l'uniforme propre du chevalier de 2e classe, et l'insigne de cet ordre suspendu par un ruban de *soie bleue liseré de rouge*, et attaché à la partie gauche de l'habit selon la coutume des chevaliers. Et pour qu'il n'y ait pas de diversité dans l'habit ou dans la croix, nous ordonnons qu'on vous en donne un modèle.

Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1er mars 1853, la 7e année de notre pontificat. PIUS PP. IX.

— *Bref* adressé par Sa Sainteté Grégoire XVI *à M. Bonnetty en le nommant chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.*

Après ces témoignages, qui montrent comment le Suprême pasteur se plaît à encourager et à récompenser le zèle des écrivains laïques, qui consacrent leur vie à la défense de la religion, on nous permettra de joindre ici un témoignage semblable, que Sa Sainteté Grégoire XVI voulut bien accorder à nos faibles travaux et à notre dévouement à l'Eglise et au Siége apostolique. Nous ne parlerons pas, pour le moment, d'autres encouragemens qui sont venus aussi nous consoler de quelques attaques et contrariétés récentes.

GRÉGOIRE XVI, PAPE.

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

» C'est toujours pour Nous une chose agréable et douce de décerner des récompenses honorables et de donner des témoignages de Notre bienveillance pontificale aux personnes qui, ornées d'éminentes vertus, se font une gloire de bien mériter des sciences sacrées et civiles, et sont fermement attachées à Nous et à cette Chaire de Pierre. C'est pourquoi, comme il nous est parfaitement connu que vous êtes distingué par la probité de la vie, la gravité des mœurs et une religion éprouvée, que vous êtes doué d'un esprit excellent, que vous cultivez les belles-lettres et les études les plus

sévères, qu'ainsi vous avez acquis justement et à bon droit une noble célébrité de renommée, par de savans travaux d'érudition, et qu'enfin vous honorez Nous et ce Siége apostolique par un profond respect et une foi sincère; en conséquence, Nous avons pensé que Nous devions, à cause de ces qualités précieuses de votre cœur et de votre esprit, vous envoyer un témoignage de notre affection particulière à votre égard.

» C'est pourquoi, voulant honorer votre personne d'une manière spéciale, et seulement dans ce but vous absolvant et vous déclarant absous de toutes sentences, censures et peines ecclésiastiques et autres, d'excommunication et d'interdit, si vous en aviez encouru quelqu'une, et de quelque manière et pour quelques causes qu'elles aient été portées, Nous vous élisons et proclamons, par ces Lettres de notre Autorité Apostolique, chevalier de saint Grégoire le Grand, et vous incorporons au nombre et à la société des chevaliers de cette illustre Milice.

» C'est pourquoi Nous vous accordons et permettons de porter librement et licitement les insignes de cet Ordre, c'est-à-dire une croix d'or octangulaire, émaillée de rouge, offrant au milieu l'image de saint Grégoire le Grand, suspendue sur la poitrine avec un ruban de soie rouge liseré d'orange sur les bords, et attachée à la partie gauche de l'habit, selon la coutume des chevaliers. Et de crainte qu'il n'y ait quelque différence dans la manière de porter cette décoration, Nous vous faisons remettre un modèle de cette Croix.

» Donné à Rome à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 24 janvier 1845, la 14e année de notre pontificat.

» Signé ALOYSIUS, CARDINAL LAMBRUSCHINI.

» A notre cher fils Augustin BONNETTY, auteur des *Annales de philosophie chrétienne* [1]. »

---

[1] Voir le texte latin dans notre tome XI, p. 159 (3e série).

Critique littéraire.

ÉTUDE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE DUCANGE,

[illegible]

[illegible] [1].

Il y a un grand nombre d'ouvrages qui se rattachent tellement à ce qu'on nomme une actualité, que si l'on en parle un peu tard et en dehors de l'époque, et même du mois ou du jour qui l'a vu paraître, on n'est plus en mesure, et on court le risque de parler au public d'une chose qui n'a laissé aucune trace dans ses préoccupations..... Le livre, dont le titre est cité ci-dessus, n'a rien à craindre d'un retard. Il sera toujours bien reçu comme un ami qu'on attend depuis longtemps et qu'on aime d'autant plus qu'il est plus désiré; sa place est marquée au foyer domestique comme dans les sanctuaires de l'étude. Mais entrons en matière.

M. Léon Feugère, après avoir fait ses preuves dans plus d'un genre de talens, vient de doter la science d'un précieux travail. S'occuper de Ducange, étudier Ducange, quel bel emploi des loisirs d'un homme voué aux belles fonctions de l'enseignement..... La ville d'Amiens, en 1849, a payé enfin à son illustre concitoyen l'hommage un peu tardif de son admiration et de sa reconnaissance en lui élevant une statue qui malheureusement peut être renversée. M. Feugère vient d'élever à la mémoire de Ducange un autre genre de monument qui sera plus durable que le fer, le marbre ou l'airain, en publiant son *Mémoire sur la vie et les ouvrages* de cet immortel et incomparable savant.

L'auteur de ce mémoire, après avoir fait connaître aux lecteurs la famille et les premières années de Ducange, arrive à l'année

[1] 1 vol. in-8° de 104 pages, chez Paul Dupont, à Paris.

1657 qui vit paraître son premier ouvrage, l'*Histoire de Constantinople sous les empereurs français* (l'auteur avait alors 45 ans). Le monde savant reconnut, dès son apparition, que Ducange ne débutait pas dans la carrière des lettres. Cette belle publication annonçait un homme, non-seulement familiarisé avec les textes originaux, mais un écrivain original. Le travail prouvait qu'il connaissait à fond l'histoire byzantine et l'histoire de France dans leurs origines (p. 9-10).

Ducange, dans son histoire byzantine, efface les travaux de Blaise de Viguière qui avait exhumé Villehardoin à la fin du 16e siècle. Il en fit la révision, le commentaire et la traduction, et eut l'heureuse idée de la donner ainsi enrichie, comme préface à son histoire de l'empire fondé à Constantinople au 13e siècle, par quelques chevaliers français (p. 10).

Ce travail est resté unique, et il fut accueilli avec une grande faveur. Huit ans après, Ducange en donnait une 2e édition enrichie de nouvelles augmentations.

En 1665, Ducange publiait son *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste*, traité qui se fait remarquer par une grande richesse d'érudition et une sage critique. Si cet ouvrage a perdu de son intérêt à notre époque un peu sceptique et désenchantée des traditions légendaires, il n'en reste pas moins une nouvelle preuve du profond savoir de son auteur, et M. Feugère, en homme impartial, en fait ressortir tout l'intérêt et la haute critique au point de vue historique et surtout littéraire.

Peu de tems après, nous voyons son édition de l'*Histoire de saint Louis*, enrichie d'une foule de dissertations[1] qui se rattachent tout naturellement au sujet du règne du grand prince, dont Voltaire, malgré toutes ses préventions antichrétiennes, a fait le plus bel éloge connu. Là encore, dit M. Feugère (p. 12), Ducange poursuivait un double but qui le préoccupait sans cesse, celui de restaurer les monumens anciens de notre littérature, et de faire

[1] Telles que celles sur les *Guerres privées*, les célèbres *Établissemens de saint Louis*, les *Cottes d'armes*, l'*Oriflamme*, les *Couleurs des armoiries* et leurs *métaux*, les *Cours et Fêtes des châteaux*, les *Tournois*, la *Loi salique*, etc., etc.

connaître les parties inexplorées ou complétement ignorées de notre histoire.

S'il ne lui fut pas donné de découvrir le véritable texte de Joinville, il rendit l'immense service de réveiller parmi nous l'intérêt que mérite, à tant de titres, le texte original du bon sénéchal, et d'avoir si bien pressenti le texte de cet historien, que ses commentaires et ses observations littéraires et critiques ont été conservés avec respect par les deux écrivains qui, au 18e siècle, eurent le bonheur de retrouver le texte original du sire de Joinville, dont nous devons la publication au savoir de MM. Sallier et Capperonnier [1].

M. Feugère regrette avec raison que Ducange n'ait pas eu un peu de ce style animé qui distingue notre époque, pour décrire avec plus de charmes ce qu'il a exhumé de documens si précieux sur la vie intime des chevaliers et de leurs manoirs. Ducange lui semble un historiographe du 16e siècle, resté comme étranger à la manière d'écrire du grand siècle au milieu duquel il vivait et faisait de si belles investigations. Mais il intéresse tant par le fond des récits, qu'on lui pardonnera facilement la sécheresse de son style qui est ordinairement diffus.

Forcé de quitter sa ville natale ravagée par une épidémie terrible, Ducange vint s'établir à Paris, et dès lors, ce fut, pour un homme si prodigieusement travailleur, une nouvelle existence. Il se trouvait entouré de toutes les ressources, des renseignemens et des bibliothèques qui lui manquaient dans une ville de province.

Ducange, fixé à Paris, fut bientôt entouré de la haute considération que lui avaient acquise ses immenses travaux. Ce fut dans cette ville qu'il publia successivement le *Texte annoté de l'historien grec Cinname*, et c'est au sujet de ce beau travail, que M. Quicherat dit que Ducange a créé l'érudition byzantine, et que la Grèce du bas-empire lui doit la résurrection des siècles qui rattachent son passé présent à son immortelle antiquité. Cette publication, qui coûta deux années de travail à Ducange, est accompagnée d'une traduction latine du texte grec et de notes du plus haut in-

[1] Voir tous les détails donnés à ce sujet pages 13, 14, etc.

térêt pour la philologie et l'histoire. L'ouvrage de Cinname a pour but de raconter les règnes de Jean et de Manuel Comnène dont le récit est un chef-d'œuvre de goût et de clarté bien rare au 12e siècle.

Colbert eut bientôt connaissance des travaux de Ducange : aussi se hâta-t-il de l'appeler au milieu de la réunion de savans choisis, en 1676, par l'habile ministre, pour arrêter le plan de la *Collection des historiens de la France*. Ducange qui avait des matériaux tout préparés depuis longtems, présenta, peu de tems après, le plan qu'il se faisait de ce magnifique travail dont nous trouvons l'intéressant détail dans l'éloge de Ducange, par Baron.

Ce plan, chose incroyable, fut rejeté par le ministre qui s'était laissé influencer par quelques savans qui eurent le triste courage de porter envie à la célébrité de Ducange. Il s'en consola en se livrant à d'autres travaux. (Mais, chose remarquable, ce plan, si brutalement repoussé, est celui qu'a suivi, 50 ans après la mort de Ducange, le savant auteur de la *Collection des historiens de France*, dom Bouquet).

Ce désappointement fut peut-être un bonheur pour la science ; Ducange reprit le cours de ses travaux favoris, et l'année 1678 vit paraître une des plus importantes publications qui puissent honorer un savant, que dis-je, une nation tout entière. Ducange donna au monde la 1re édition de son *Glossarium linguæ latinæ*, etc., 3 vol. in-fol. La manière dont se fit l'édition de ce colossal monument littéraire est racontée avec beaucoup d'intérêt à la note 4, de la page 19 du mémoire de M. Feugère. En réalité, dit-il, les produits et les extraits d'un demi-siècle d'études étaient venus s'y ranger par ordre alphabétique. Le plan suivi par Ducange, et qui est sans précédent, nous initie dans l'histoire de plusieurs siècles, et notamment dans celle de l'époque féodale. Jamais tant de textes imprimés ou manuscrits grecs, latins, italiens, français, espagnols, allemands, anglo-saxons, etc., n'avaient été réunis dans un même ouvrage pour dissiper les ténèbres des siècles passés.

Ducange, sous le titre modeste de *Glossaire*, a donc élevé un des monumens les plus remarquables qui pouvaient sortir de la tête d'un savant, et M. Thierry, si capable par ses beaux travaux

historiques, d'apprécier un pareil livre, dit en parlant de Ducange, que son immense érudition a mis à la portée des hommes studieux toute la richesse des documens les plus inconnus du moyen-âge, et que ses publications égalent les œuvres littéraires du siècle de Louis XIV. Il nous est malheureusement impossible de reproduire ici tous les détails dans lesquels M. Feugère est entré, pour initier le lecteur dans les secrets et les richesses littéraires de ce colossal monument dont la préface seule est regardée comme un magnifique ouvrage. Ces précieux détails, cette analyse habile et si lumineuse, occupent depuis la page 19 jusqu'à celle 27. On y remarque l'aveu que la studieuse Allemagne, au témoignage de Gibbon, n'a rien à opposer au *Glossaire* de Ducange, et que les Anglais, si envieux de la France, ne parlent de ses travaux qu'avec admiration : l'illustre Mabillon disait, en parlant de ce *Glossaire*, que c'était le *répertoire universel de toutes les connaissances humaines; Librum ampliasimum, omnibus apertum, de omnibus agentem*..... (p. 27, à la note).

Ducange avait, ce semble, fait assez pour sa gloire et celle de son pays, mais Ducange devait étonner le monde et non pas se reposer, et son *Glossaire* latin était à peine publié qu'il commença cet autre ouvrage presque aussi considérable, intitulé : *Familiæ byzantinæ*, suivies de sa *Constantinopolis Christiana*. Cet ouvrage dans lequel l'auteur a consigné ses longues recherches sur l'histoire du Bas-Empire et tous ses écrivains, cet ouvrage lui valut cet éloge, *qu'il avait été le seul homme de l'Europe qui eût absolument lu tous les Byzantins dans leur langue originale*..... Et Dieu sait de quelles difficultés ce travail, cette lecture étaient hérissés. Et Ducange s'y livrait comme à un délassement. Nous sommes forcés de renvoyer au mémoire de M. Feugère, il faudrait le copier tout entier au lieu d'essayer d'en faire l'analyse, tant il est riche de détails et d'appréciations (p. 27 à 34). La préface de cet ouvrage est encore un chef-d'œuvre, ajoute notre auteur.

Ducange voulut toujours rester étranger aux discussions quelles qu'elles fussent, et surtout à celles de rivalités; une seule fois il sortit de cette règle qu'il s'était imposée, et ce fut de sa part un acte de justice et de charité.

Les Carmes venaient d'attaquer les Jésuites qui combattaient leurs prétentions au sujet d'une antiquité fantastique touchant l'origine de leur ordre, et qui prétendaient que le prophète Elie était leur fondateur. Ducange descendit dans l'arène et prit fait et cause pour les Jésuites, avec son érudition ordinaire toujours dirigée avec la plus exemplaire modération. Ce petit épisode inaperçu de la vie laborieuse de Ducange sert à prouver, du moins, que ce savant fut toujours impartial, et que les vertus chrétiennes furent toujours son guide dans tous ses travaux. Le rôle de Ducange fut celui d'un conciliateur qui fit tous ses efforts pour ramener la paix dans le camp des deux adversaires; s'il ne put y réussir, ce ne fut pas sa faute. Les Carmes s'obstinèrent et poussèrent l'expression de leur prétentieuse antiquité jusqu'à soutenir que Pythagore était Carme... Les Jésuites prirent le bon parti, et suivant le conseil de Ducange, ils ne répondirent plus.....

Cependant l'infatigable Ducange venait d'atteindre sa 70e année, et loin de penser à se reposer, il lui semblait devoir redoubler de courage en voyant s'avancer le terme de sa carrière, et qu'il devait se hâter de donner au public le fruit de ses veilles; en conséquence, au milieu d'une série de travaux importans, ce sont 2 volumes in-folio publiés en 1687, suivis de 2 autres semblables publiés en 1688; ce sont les *Annales de Zonare*, qui renferment l'une des époques les plus remarquables de l'histoire du Bas-Empire; il effaça dans cette édition celle donnée par Wolfius, et compléta Zonare lui-même par de nombreuses additions, des corrections, des commentaires admirables.... (p. 37).

Ce savant travail fut suivi, comme par manière de délassement, de la publication du *Chronicum Alexandrinum*, du *Glossaire grec*, de son édition de *Gregoras*....

Ducange devait avoir près de 74 ou 75 ans (âge où l'homme le mieux constitué n'est ordinairement plus qu'un être usé et sans énergie), lorsqu'il préparait son *Glossaire de la langue grecque*, autre prodige de travail, qui fut publié dans le courant de l'année 1687. L'œuvre avait été préparée, méditée, mûrie aussi tranquillement, avec autant de soin que si Ducange en était à sa première publication. Ce nouveau *Glossaire* avait pour but de donner

ou de faciliter l'intelligence des termes barbares introduits dans la langue grecque à la suite des révolutions et des invasions qui avaient presque anéanti la civilisation antique et formé le Bas-Empire, des débris de tant d'élémens étrangers au bon goût, aux mœurs et à la saine littérature. Le modeste auteur prévient dans sa préface que son travail a pour but d'expliquer les néologismes et les locutions étrangères ou peu usitées, d'en rechercher les origines et d'éclaircir par elles ce qui concerne les institutions, les usages, les mœurs et la vie politique et sociale du Bas-Empire. Ducange réalisa encore cette fois une œuvre sans modèle ni précédent, d'un admirable ensemble, qui, par la variété des notions qu'elle contient, semble ne pouvoir s'exécuter que par le concours d'une réunion de savans de première ligne.

Ducange fait précéder son travail de la grammaire de Simon Portius, qui a pour but d'expliquer les différences qui séparent le grec ancien ou classique du grec moderne et des bas-siècles (V. p. 41). Le *lexique* de Meursius, le traité sur *les dignités* du Palais de Constantinople par Codinus, l'*Eucologium* de Goar sur *la liturgie grecque* y sont mis à contribution. Léon le Philosophe et Constantin Porphyrogénète lui ont fourni de nombreux termes de tactique militaire, des noms de machines de guerre qui nous sont inconnus, et d'armes dont les noms sont depuis longtems inusités et restés enfouis dans la poussière des manuscrits fouillés, lus, analysés et commentés par l'infatigable Ducange. Ailleurs il donne des renseignemens curieux sur la chimie connue et pratiquée par les savans de Byzance, sur leurs connaissances en médecine, empruntées en grande partie des Arabes (p. 41).

On y trouve des documens étendus et pleins d'érudition sur la jurisprudence et les jurisconsultes du Bas-Empire. Ducange ne se borne pas à nous y donner la signification des termes étrangers à l'ancien grec, il entre souvent dans des dissertations approfondies et comme il savait si bien les faire. Les citations d'ouvrages, pour la plupart inconnus avant Ducange, s'élèvent à plus de 600.... Un savant bénédictin assure que le *Glossaire grec* est une œuvre où la science est plus extraordinaire que dans le *Glossaire latin*. Voltaire dit qu'il faut les confondre dans une égale admiration... On reste

effrayé, dit cet écrivain, de l'immensité des connaissances et de la variété des travaux nécessaires pour créer de pareilles œuvres... Nous sommes obligés d'abréger les détails donnés à ce sujet par M. Feugère, nous y renvoyons le lecteur (p. 42 à 45).

Ducange avait eu le rare privilége d'une santé inaltérable, mais enfin Baluze, dit M. Feugère, nous a conservé le récit touchant des derniers momens de Ducange, qui fut enlevé à sa famille et aux sciences dans sa 78e année, le 23 octobre 1688. Sa mort fut comme un écho de sa belle vie; elle fut exemplaire et surtout chrétienne. Son corps fut enterré dans l'église Saint-Gervais, au milieu d'un grand concours de savans et de gens de lettres. Son épitaphe nous a été conservée, et elle est publiée dans le 7e volume de l'édition du *Glossaire latin* de Ducange, édité en 1849 par les frères Firmin Didot. Du reste, M. Feugère l'a reproduite d'après les Bénédictins (Voir p. 48, où l'on trouve divers précieux détails qui s'y rattachent).

Telle fut la fin de cet homme admirable, qui eut le rare bonheur de jouir de toute sa réputation et de conduire à fin ses plus beaux travaux... M. Feugère, pour ne rien laisser perdre d'une si belle vie, a eu l'heureuse idée de faire un historique des plus intéressans des manuscrits laissés par Ducange.., et dont plusieurs ont servi à enrichir de nouvelles observations la belle édition du *Glossaire latin*, celle de la *Chronique pascale* et de Nicéphore Grégoras, 2 vol. in-folio, 1702, donnée par MM. Boivin et Capperonnier; la découverte du manuscrit est racontée avec des détails précieux (p. 50) et des recherches sur le nom du véritable auteur et le titre qu'il conviendrait de lui donner. On y trouve des catalogues de consuls, de papes, de souverains; on y rappelle l'usage de porter des flambeaux devant les empereurs romains, d'allumer des cierges en plein jour dans les cérémonies de l'Église, enfin, on y donne l'explication du mot πασχάλιον, espèce de comput ecclésiastique ou supputation des tems pour arriver à fixer la Pâque, etc., (p. 49-52).

Les manuscrits laissés par Ducange furent une nouvelle preuve de son infatigable érudition. On y trouve la préparation d'une histoire des Français établis en Morée au 13e siècle, un plan de réimpression enrichi de notes et d'additions du célèbre *Dictionnaire*

latin de Calepin. Il existe sur ce projet des lettres d'Anisson des 25 mars, 11 avril et 4 mai 1686.

De nombreuses recherches historiques sur la filiation des souverains français depuis Pharamond, sur les accroissemens successifs du territoire, sur la physionomie de la France, sa vie publique et privée, sur les usages, les institutions, l'histoire des grandes familles de la période féodale (p. 62, 63), ont été retrouvées dans ses papiers.

Une *Carte généalogique*, travail bien précieux de la jeunesse de Ducange, dont les détails révéluient les hautes qualités d'analyse et de critique capables de résoudre les questions les plus compliquées, fait encore partie de son héritage.... Ce fut dans un paquet de mauvais parchemins que d'Aubigny [1] retrouva ce tableau manuscrit regardé par les hommes capables d'en juger comme un chef-d'œuvre de clarté et d'érudition.

D'Aubigny, à force de persévérance, était parvenu à réunir, de ces manuscrits en morceaux ou feuilles volantes, la valeur de 11 volumes in-folio, dont une grande partie fut rendue par la Bibliothèque impériale de Vienne par suite d'une négociation à laquelle le célebre chancelier d'Aguesseau prit une part très-efficace...

Ces manuscrits sont la *Carte généalogique* dont nous avons parlé plus haut.

La *Géographie de la Gaule et de la France.*

Les *Dissertations sur l'histoire de France.*

Une Histoire *générale de la Picardie.*

Le *Nobiliaire de la France.*

Le *Traité des Armoiries.*

Les *Recherches sur les Officiers de la Couronne.*

Les *Familles* ou *Principautés d'outre-mer.*

Le plan d'un *Recueil de nos historiens.*

Les matériaux pour une 2e édition de l'*Histoire de Constantinople.*

Tous ces manuscrits sont incontestablement de Ducange; tous sont de sa main comme ceux de ses grandes publications.

[1] On sait que Charles du Fresne d'Aubigny, arrière-neveu de Ducange, consacra 30 ans et plus de sa vie à rechercher par toute l'Europe et à réunir les divers manuscrits et fragmens sortis de la plume de Ducange, vendus ou égarés par sa famille.

M. Feugère revient sur chacun de ces précieux manuscrits et en donne la valeur scientifique et l'analyse (voir depuis la p. 68 et suiv.).

La *Description de la France* forme à elle seule 8 volumes in-folio. On y trouve des lacunes qui annoncent que Ducange devait compléter ce travail qui, tout incomplet qu'il est resté, peut être appelé un *abîme d'érudition* comme le qualifie le *Journal des Savans* (année 1749, p. 777).

A l'appui de ses *Dissertations sur l'Histoire de France*, Ducange y fait intervenir des détails nombreux sur la jurisprudence, la littérature, les antiquités, les inscriptions, les médailles, les monnaies, etc. Ce travail est divisé en sept époques, etc. (p. 70).

Les *Principautés d'outre-mer* et l'*Histoire des Familles normandes* formant la 6e partie des manuscrits, sont l'objet d'un examen tout particulier (p. 82), et M. Feugère nous apprend que ce beau travail, qui se rattache à l'*Histoire des Croisades*, doit être publié sous les auspices du ministère de l'*Instruction publique*.

L'*Histoire générale de la Picardie* offre la valeur d'un volume in-folio qui renferme en manuscrit plus de 300 pièces, toutes transcrites de la main de Ducange. On en trouve le détail dans la *Notice* d'Ardouin sur Ducange, p. 43, 47 (in-8°, chez Dumoulin, libraire, à Paris, 1849); voir aussi le résumé qu'en donne M. Feugère, p. 71 à 75.

Vient ensuite l'examen du manuscrit du *Nobiliaire*, p. 76, 79, où l'on trouve de curieuses recherches sur l'origine des Armoiries et l'usage du Blason, etc., et du manuscrit sur les *Grandes dignités*, qui forme 7 volumes in-folio.

Puis l'auteur passe à l'examen du manuscrit sur les *Familles normandes*, l'*Histoire de Syrie* ou des deux patriarcats de Jérusalem et d'Antioche, la *Notice sur les Églises de Chypre, sur leurs évêchés et archevêchés*, un appendice sur les grands-maîtres du Temple jusqu'en 1314, époque de la destruction de l'ordre; des recherches sur le royaume d'Arménie et celui de Chypre, etc., etc. C'est toute l'époque des croisades déroulée par Ducange dans les plus minutieux détails (p. 82).

Puis vient le manuscrit du *Mémoire sur la Collection des histo-*

riens de France, qui à lui seul demanderait une notice de détail (p. 88). Parmi les papiers de Ducange, s'est encore trouvé un recueil des *Oracles*, écrit en latin et poussé jusqu'au 71e chapitre.

Des *Recherches sur les Familles germaniques* sont citées (p. 91); nous en passons bien d'autres sous silence et dont le *Mémoire* s'occupe avec détails et avec un respect toujours mêlé de la plus profonde admiration.—Mais il faut cependant nous arrêter : et d'ailleurs comment tout épuiser quand on parle d'un homme comme Ducange, que le célèbre Mabillon, si grand lui-même, appelait son maître et son oracle...

Leibnitz était en correspondance avec Ducange et se reconnaît son obligé. La bizarre correspondance d'un chanoine de Senlis suffirait seule pour prouver la fécondité, la complaisance et l'excessive érudition de Ducange, qui lui répondit sur plus de quatre-vingts questions d'origines de peuples perdus dans les obscurités de l'histoire, et qui, en le remerciant, déclarait qu'il était pleinement satisfait....

Des académiciens étaient en continuelle correspondance avec Ducange, qui suffisait à tout...

La variété, l'incompréhensible fécondité de cet homme prodigieux donnent le vertige quand on y réfléchit, dit M. Feugère; du reste son Mémoire est digne du grand homme dont il a si bien fait comprendre la merveilleuse existence littéraire, et pour nous, nous avons sans doute succombé sous le travail que nous avons entrepris d'en donner ici une faible esquisse.

GUENEBAULD.

Nouvelles et Mélanges.

FRANCE. — PARIS. — *Rétractation de M. l'abbé Chantôme.* Nous avons plusieurs fois parlé de la voie funeste où était entré M. l'abbé Chantôme (tome xx, p. 291, 3e série); nous avons exposé quelques-unes de ses erreurs, et les diverses condamnations prononcées contre lui par Mgr de Langres son évêque, par Mgr l'Archevêque de Paris, et par S. S. le Pape Pie IX (*ibid.*, p. 464, 465). On comprend que nous devons consigner dans nos *Annales* la rétractation solennelle qu'il vient de faire de ses erreurs. C'est avec bonheur que nous le voyons rentrer ainsi dans le sein de l'Eglise. Voici la lettre qu'il a écrite aux divers journaux.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Je vous prie de publier dans votre Journal la déclaration suivante, qui n'est que le résumé d'une lettre que j'ai adressée au Souverain-Pontife, et qui renferme l'expression fidèle de mes sentimens. J'espère qu'elle sera accueillie par le Clergé et les Fidèles avec autant de bienveillance qu'elle l'a été par mon Evêque, Mgr de Langres, par Mgr l'Archevêque de Paris, et par S. E. le Nonce du Pape, en France, auxquels cette déclaration a été soumise, et dont elle a obtenu l'approbation.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

L'abbé CHANTÔME,

« Interdit par mon Evêque et par Mgr l'Archevêque de Paris, dans le diocèse duquel je demeurais alors, pour les opinions que j'ai émises dans plusieurs écrits sur des questions de réformes religieuses, et condamnées par les brefs que Sa Sainteté le Pape Pie IX a adressés à ce sujet aux susdits prélats, le 30 novembre 1849, je désire que tous ceux qui ont pu connaître mes erreurs et en être scandalisés, connaissent aussi ma rétractation sincère et mon entière adhésion au jugement de Notre Saint-Père le Pape.

» Je déclare donc que je désavoue *complétement* tout ce qu'il y a eu, dans mes discours et dans mes publications, de contraire à la Doctrine Catholique; que je condamne sans restriction tout ce que le Pape a condamné dans mes écrits, et que j'adhère d'esprit et de cœur à son jugement.

» C'est dans ces sentimens que j'ai présenté à Sa Sainteté et à NN. SS. les Evêques de Paris et de Langres, mes humbles soumissions; c'est dans ces sentimens que je veux, avec la grâce de Dieu, persévérer jusqu'à mon dernier soupir.

» Fait à Paris, le 8 décembre 1852. L'abbé CHANTÔME. »

Bibliographie.

MISSIONS ET PÊCHERIES

Ou politique maritime et religieuse de la France, par M. R^d Thomassy. Paris, chez Lecoffre, libraire. Prix : 2 francs.

Avec cette épigraphe :

« Il faut donc conclure que le commerce est la chose la plus nécessaire qui soit » au monde; aussi porte-t-il en soi tout ce qu'il y a de plus beau, de meilleur et » de plus utile parmi les hommes. »

(*Paroles de Mgr* PALLU, *fondateur de nos Missions Etrangères, dans son Mémoire à Colbert pour la fonaation de la Compagnie des Indes.* Archives des Missions Etrangères.)

Avant-Propos. Sur la politique maritime et religieuse de la France. I. — Rapports d'utilité entre les pêcheries et les missions maritimes. II. — Antécédens historiques des grandes pêches. III. — Les Pêches françaises aux 17e et 18e siècles. IV. — Etat respectif des pêches anglaises et américaines. V. — Restauration des grandes pêches françaises au 19e siècle, et progrès simultanés des missions catholiques dans l'Océanie. VI. — Des pêcheries à établir sur les côtes occidentales d'Afrique. VII. — De la création d'une marine coloniale, particulièrement en Algérie. VIII. — La question du sel au point de vue colonial et maritime. IX. — D'une chaîne de stations navales autour du globe, pour assurer le succès de nos missions et de nos pêcheries. X. — D'une Restauration extérieure, par l'alliance de la religion et du commerce et par la formation de grandes compagnies maritimes. — Appendice et pièces justificatives. — Première partie. — De la politique maritime de la France à propos des pêcheries. I. — De la pêche baleinière. II. — Des pêcheries de morue : — Ancien *Mémoire touchant le Canada et l'Acadie*. III. — De la colonisation maritime de l'Algérie par les enfans trouvés. IV. — Etat général de la pêche et du fret maritime sous Louis XVI et de nos jours. — Deuxième partie. — De la politique religieuse de la France, à propos des missions catholiques. I. — Observations sur l'établissement de nos missions étrangères, adressées à l'Assemblée constituante en 1790. II. — Autres témoignages concernant les missions catholiques. III. — Projet primitif de la Société de l'Océanie. IV. — Note sur la flotte commerciale. V. — Lettre de M. l'abbé Maistre, des Missions-Etrangères, sur la pêche de la baleine dans la mer Jaune.

Paris. — Imprimerie de H. V. de SURCY et Cie, rue de Sèvres, 37.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 41. — Mai 1853.

Histoire ecclésiastique.

LES HUIT PREMIERS CONCILES.

8e Article [1].

DÉFENSE DU PAPE VIGILE. — FAUSSETÉ DES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LUI.

Commencemens du Pape Vigile. — Le Pape Silvérius injustement déposé. — Vigile a-t-il été intrus, simoniaque et homicide? Invraisemblance des accusations. — Preuves contraires : la condamnation prononcée par lui contre les hérétiques; la constante union de Vigile et de Pélage; le silence de Théodora, trompée dans ses espérances; le défi de Vigile.

C'était à Vigile que le Pape Boniface II avait eu l'intention de léguer, en quelque sorte, la dignité pontificale, lorsque, pour obvier au grave inconvénient d'un choix dicté par les conquérans ariens de l'Italie, il avait décrété en synode que chaque Pape nommerait désormais son successeur. On a voulu voir dans cette mesure l'effet d'une captation de Vigile : on a pris cela dans la première et la plus évidemment fausse des trois lettres supposées du Pape Silvérius. Le biographe Anastase n'en donne pas le moindre indice. La charge pontificale, assaillie de contrariétés et d'inquiétudes, n'avait guère alors de quoi tenter l'ambition. Vigile qui pouvait, comme romain de naissance, fils d'un consul, frère d'un sénateur, aspirer à tous les honneurs du siècle, aurait-il préféré

[1] Voir le 7e article, au numéro de mars, ci-dessus, p. 208.

les longues et obscures épreuves de la vie cléricale, dans un but si incertain et si pénible? Du moins, la plus grande difficulté venant du roi goth, n'en aurait-il pas cherché la faveur, bien loin de s'exposer à sa répulsion ou à son ressentiment par une élévation indépendante, préparée d'avance comme une sorte de bravade?

Au reste, Boniface II annula lui-même presque aussitôt son décret peu conforme aux canons, et d'où serait résulté un inconvénient non moins grave. Vigile demeura, sous Jean II, au rang des diacres les plus distingués; et s'il avait montré, comme on le suppose arbitrairement, une prétention si peu équivoque, aurait-il obtenu l'estime d'Agapitus, au point d'en être choisi pour le suivre à C. P. et d'y être adjoint au diacre Pélage, comme apocrisiaire?

Dès que la mort d'Agapitus fut connue à Rome, on se hâta de pourvoir à la vacance du Saint-Siége. La guerre commencée contre Théodat, en Dalmatie, par la cour de Byzance, et la présence plus urgente de Bélisaire, en Sicile, redoublaient l'importance de l'élection. Le roi goth, craignant qu'on choisît, en vue d'une délivrance prochaine, un pontife partisan de l'empire, expédia l'ordre d'élire le sous-diacre Silvérius, sur lequel il s'assurait. Un vif mécontentement se manifesta. Une députation d'évêques alla réclamer; il fallut céder à la menace du glaive. Une partie du clergé refusa son consentement, mais se résigna ensuite après l'ordination [1].

Sur ces entrefaites, Bélisaire ayant pris Naples, les Goths furieux proclament roi Vitigès, qui envoie tuer le lâche Théodat, court

[1] Anastas., *Vitæ Pontific.* Procop.; *Bell. Goth.* 1-25. Libératus, *Breviar.* 22, passe sous silence l'exigence tyrannique de Théodat. Ce n'est pas la seule inexactitude de Libératus, dont le mépris pour Vigile ne peut se justifier au moins d'une prévention très-opiniâtre. Anastase dit très-nettement que l'élévation de Silvérius fut le résultat d'un *marché d'argent;* que Silvérius avait acheté la faveur du roi goth. Si la compilation très-confuse d'Anastase sur ces tems anciens ne fait pas certitude à l'égard de Silvérius, pourquoi la ferait-elle à l'égard de Vigile? Et si la fermeté de Silvérius à défendre la doctrine semble avec raison le disculper de simonie, la même fermeté dans une plus rude épreuve ne sera-t-elle pas du moins une présomption favorable pour Vigile? J'apprécierai plus loin la compilation d'Anastase, qui, malgré ses défectuosités, est un monument très-précieux.

se faire reconnaître à Rome, exhorte le Pape, le sénat et le peuple à demeurer fidèles, pendant qu'il va rassembler de nouvelles forces, et emmène comme ôtages de leur serment plusieurs sénateurs, parmi lesquels Réparatus, frère du diacre Vigile. Mais une garnison de 4,000 hommes ne parut pas capable de garder des murs en ruine; sur le conseil du pape Silvérius, au grand contentement du peuple, on appela Bélisaire et la garnison se retira [1], le 10 décembre 536.

Aussitôt l'impératrice Théodora sollicita vivement Silvérius de venir à C. P. ou du moins de rétablir Anthime et de détruire l'œuvre d'Agapitus. Ce que le Pape refusa inflexiblement en disant: « Je vois bien que cette affaire sera la fin de ma vie. » Ce serait alors que l'impératrice, irritée, aurait résolu de le déposer et de lui substituer Vigile, qui, en retour du pontificat obtenu et de 700 livres d'or [2], aurait promis de rétablir les hérétiques. Je ne veux pas dire que Libératus ait inventé ce pacte honteux; mais personne n'était plus disposé que lui à recueillir tous les bruits désavantageux, qu'une double rancune a répandus contre Vigile, celle des hérétiques d'une part et des opposans catholiques de l'autre. L'offre de 700 livres d'or est déjà assez invraisemblable par son énormité; on ajoute que le diacre de son côté en promit 200 à Bélisaire, afin de mieux l'intéresser en sa faveur.

Pour un avare et un courtisan, tel qu'on nous représente Vigile, il eût été bien peu avisé de n'avoir pas pénétré ce que tout le

[1] Anast. : Qui susceptus est a Domno Silverio *benigne*.—Evagrius. *Hist.* IV, 19 : Quem Romani reseratis portis libentissime susceperunt, *id perficiente potissimum Silverio*, romanæ urbis episcopo, qui ad eam rem miserat Fidelem, qui Athalarici olim assessor fuerat.--Proc., *Bell. Goth*,, I, 25; Niceph. Callist. XVII, 13. Evagrius ajoute : Ita Romani citra pugnam Belisario urbem tradiderunt, ac denuo urbs Roma in potestatem Romanorum venit, post annos demum sexaginta, mense Apellæo, quem Latini vocant decembrem, cum Justinianus annum imperii sui undecimum ageret. Scribit etiam Procopius Belisarium, cum Roma a Gothis obsideretur, Silverium ejusdem urbis pontificem, quem de proditione suspectum habebat, in Achaiam deportasse, et Vigilium in ejus locum subrogasse.

[2] Liber., *Brev.*, 22. Dans la *Patrologie* de Migne, t. LVIII, p. 1039.

monde savait à la cour, que la domination d'Antonina sur son mari Bélisaire surpassait celle de Théodora sur Justinien, et que le grand capitaine si redouté des Barbares, était incapable de contredire les volontés de deux femmes corrompues, qui ne demandaient de complicité à leur esprit, à leur beauté, que le triomphe de leur impudence. Vigile revint donc en Italie avec un ordre secret pour Bélisaire et Antonina de déposer Silvérius, s'il persistait dans son refus, et de mettre en sa place l'apocrisiaire lui-même porteur de cet ordre. Bélisaire, à regret, dit-on, s'occupa très-ponctuellement de complaire à l'impératrice et à sa femme, parmi toutes les sollicitudes et les fatigues d'un siége à soutenir contre Vitigès, qui ne lui laissa point de relâche pendant une année, 537-538; et sur deux lettres interceptées, comme écrites par Silvérius au roi goth, il fit dépouiller le Pape de ses insignes sacrés, dans la chambre d'Antonina, l'envoya ensuite à Patare, en Lycie, puis signifia au clergé qu'il eût à élire un autre pape, qui devait être le diacre Vigile.

Les vives remontrances de l'évêque de Patare à l'empereur obtinrent, *malgré tous les* efforts de l'apocrisiaire Pélage, que l'exilé fût promptement reconduit à Rome, pour un examen juridique, en conséquence duquel, si les lettres accusées étaient véritables, on reléguerait Silvérius comme évêque dans quelque ville ; si elles étaient fausses, on le rétablirait sur le Saint-Siége. L'intrus, effrayé de ce menaçant retour, persuada Bélisaire de lui livrer l'infortuné pontife, qu'il déporta et laissa mourir de faim dans l'île de Pontin ou celle de Palmaria.

Tels sont les débuts de Vigile, principalement d'après les souvenirs contemporains de l'africain Libératus, qui a même affecté, dans son indignation, de passer entièrement sous silence le reste d'une vie si odieuse à ses yeux. Il transcrit seulement la profession de foi hérétique, que Vigile adressa, disait-on, à Théodora en secret par Antonina. « En quoi fut accomplie cette parole de » Salomon dans les proverbes : *edent suæ viæ fructus et consiliis* » *suis saturabuntur*. Aussi, comment a fini Vigile, non couronné » mais puni par l'hérésie, tout le monde le sait. » Le narrateur termine ainsi son 22e chapitre, et non moins brusquement au 24e,

tout son résumé, avec un magnifique dédain du 5e concile œcuménique et de Pélage Ier. Car le pape Pélage ne fut autre que ce même apocrisiaire, qui figure dans le *Mémoire* de Libératus, comme le vil complice de Théodora et de Vigile contre Silvérius.

Or, que tout se soit concerté durant vingt ans par la succession des hommes et des événemens les plus contraires pour placer l'un après l'autre deux insignes scélérats sur le Saint-Siége, où ils auraient tenu la conduite la plus droite dans des circonstances très-embarrassantes, cela passe toute permission de crédulité et de vraisemblance. C'est pourtant ce que Libératus voudrait nous faire admettre. Seulement, à son avis, la conduite des deux papes a été détestable jusqu'à la fin, et c'est évidemment ce qu'on peut soutenir de moins sensé. Comme d'autre part, il a écrit avec la prétention d'être bien informé et qu'il n'invente pas, il donne contre son intention une première indication d'autant plus valable dans cette complicité de Pélage; d'où l'on est en droit de conjecturer que Pélage sincèrement jugeait irrégulière l'ordination de Silvérius. Vigile conséquemment aurait eu la même opinion. Certes ce serait une indignité de jeter quelque ombre sur la vertu de Silvérius; mais un homme est-il toujours bien connu de son vivant? Il avait probablement accepté son élévation pour prévenir le danger d'une vacance prolongée ou d'un conflit entre le clergé et le roi goth; mais cette élévation n'était pas moins le fait de la contrainte.

En passant très-peu de tems après, de Vitigès à Bélisaire, il épargnait aux Romains le désastre d'une résistance insoutenable; mais cet empressement, inspiré par un sentiment d'humanité très-louable, n'était pourtant pas un motif de confiance pour le nouveau maître de Rome; et l'inique supposition des lettres de connivence, adressées à Vitigès, n'avait pas d'autre fondement que la probabilité du soupçon. Il paraît même qu'Antonina et Théodora n'avaient pas jugé à propos de mettre Justinien ni Bélisaire dans la confidence des lettres fabriquées; autrement l'empereur n'eût point ordonné la vérification, et quand il en demanda compte à Bélisaire, revenu d'Italie, l'approbation qu'il donna de tout ce qui s'était passé à l'égard de Silvérius et de Vigile, témoigne assez

qu'on lui fit croire les lettres véritables [1]. La vigilance continuelle que Bélisaire exerçait sur tous ses postes militaires, ses changements fréquens de commandans, prouvent combien il se défiait de tout le monde à Rome. L'ennemi, en effet, jusqu'au dernier moment, essaya les moyens de trahison. Une trêve, mal observée des deux côtés, amena une tentative nocturne pour surprendre la ville avec l'aide de quelques gens gagnés du dedans, au commencement de 538. Ce complot fut découvert; un lieutenant de Bélisaire ayant pratiqué en revanche des intelligences dans Ravenne, cette tentative manqua de même, et Vitigès, de colère, envoya l'ordre de massacrer les sénateurs qu'il gardait à Ravenne comme otages. Réparatus, le frère de Vigile, eut le bonheur de se sauver.

Tout ceci considéré, Vigile serait-il inexcusable d'avoir pensé, comme son collègue Pélage, que l'élection pontificale n'étant plus libre par le malheur des tems, et Silvérius étant suspect au gouvernement de Byzance, il valait mieux pour l'honneur et l'utilité de l'Eglise, annuler un choix évidemment non canonique, une élection irrégulière, imposée par un Barbare arien, et se remettre de préférence sous l'ancienne autorité de l'empire, puisque l'intervention séculière devenait inévitable? On n'a jamais songé qu'à condamner Vigile. Il semble que tout soit bon contre lui, et que les charges ramassées çà et là sur sa mémoire fournissent à tort et à travers autant de preuves positives. Cependant il n'est pas certain qu'il ait apporté lui-même les ordres secrets contre Silvérius, ni qu'il ait su la vérité touchant la trahison imputée au pape, ni qu'il ait participé à sa violente déposition.

La compilation d'Anastase, c'est-à-dire le *Liber pontificalis* dépasse de beaucoup sur tout cela le récit de Libératus, qui est moins affirmatif et qui se souvient si peu des faits, qu'il place la

[1] Liber., *Brev.*, 22; Lib. Pontific., *Vita Silverii* et *Vita Vigilii;* Gibbon, *Decline and fall*, 41, devait admettre sans hésiter la trahison de Silvérius : « Une lettre fut interceptée, qui promettait de livrer à Vitigès la porte *Asi-*» *naria*. Plusieurs sénateurs, *convaincus* ou *soupçonnés* furent bannis; et le » pape, accusé par des *témoins dignes de foi* et *par sa propre signature*, etc.» Il cite Procope, 1, 25, Liberatus et Anastase, dont il appelle les récits *pleins de passion*.

première entrevue de Vigile et de Bélisaire (537) à Ravenne, tandis que Bélisaire ne pouvait alors quitter un seul jour Rome assiégée, et qu'il ne reprit Ravenne que deux ans plus tard. Si les deux historiens imputent également à Vigile la mort de son prédécesseur, Procope en accuse avec plus de vraisemblance Antonina dont il nomme l'affidé Eugène, qu'elle chargea du meurtre [1].

Pour expliquer l'intronisation de Vigile, est-il donc absolument besoin d'une convention simoniaque? En admettant même que Théodora ait entrepris de le gagner à ses vues, est-il impossible que, sans engagement aucun, par une discrétion de conduite et de langage, qui appartient aussi bien et mieux encore à la prudence qu'à l'artifice, il ait cherché à contenir, à calmer les volontés opiniâtres de cette femme, en évitant de la heurter et de lui ôter tout espoir? Est-il impossible enfin qu'il ait espéré lui-même de son élévation un moyen de concilier et d'apaiser des dissidences funestes?

Et qu'on ne s'imagine pas voir dans ces réflexions les subtiles efforts d'une défense, qui sent sa faiblesse; car le compromis simoniaque est ce qu'il y a de moins certain, On en aura tout à l'heure la preuve, quand deux particularités, qui semblent le plus l'appuyer, auront été d'abord écartées. Vigile, à peine intronisé, eut, selon Libératus, un différend avec Bélisaire au sujet des 200 livres d'or, dont le nouveau pape voulait éluder l'acquittement « autant par » crainte des Romains que par avarice. » Mais la famine, sans compter les autres dommages d'une guerre continue, motivait trop justement un délai. D'ailleurs un homme capable de consentir à des conventions de cette nature, était très-capable de les nier, quand il n'existait aucun moyen de le convaincre. Comment a-t-on connu, en effet, cette honteuse stipulation? Que Théodora, trompée dans son attente, ait plus tard dénoncé par vengeance ce double marché d'argent, cela se pourrait sans doute, mais quel témoignage que celui de Théodora?

Une charge bien plus grave serait la lettre hérétique, dont Li-

[1] Procop., *Hist. secret.* ou *Anecd.*, 1. Gibbon ne fait pas la moindre difficulté de s'en tenir à ce récit.

bératus nous donne un extrait, si cet extrait et cette lettre méritaient la moindre confiance. Qui ne comprend que la prudence la plus vulgaire eût empêché Vigile d'écrire, même *sous la condition du secret*, une lettre qui ne devait servir de rien aux eutychianistes, s'ils ne la rendaient pas publique, et qui ne pouvait devenir publique, sans lui attirer les plus grands embarras. Un homme, comme Vigile, élevé au milieu du clergé romain, connaissait trop bien la tradition catholique et la foi robuste de l'Occident pour se compromettre à ce point, quand même il aurait eu quelque mauvaise intention. Car premièrement, il y a une grande différence entre une hérésie à définir et une hérésie déjà définie et jugée comme celle d'Eutychès; et il n'est pas plus possible à un pape d'adopter une hérésie manifeste, qu'à un roi de passer à l'ennemi, qui vient pour le détrôner. Secondement, il n'y a pas de souveraineté moins arbitraire que celle d'un pape, qui est la plus complète ici-bas. Dieu seul est véritablement autocrate et arbitre de ses volontés, parce qu'il est la justice par essence. C'est sa puissance qui constitue toutes les lois, et ce sont ces lois qui constituent et contiennent toute autorité. Si, par impossible, en admettant une hypothèse oiseuse, il se rencontrait un pape hérétique, il serait par là même frappé de nullité; il se verrait à chaque pas nécessairement arrêté par ses propres tentatives, qui se tourneraient en autant d'obstacles insurmontables. Je ne sache pas, en effet, que le plus hardi novateur ait jamais ambitionné ni brigué la papauté pour faire prévaloir son opinion, ce qui semblerait pourtant si commode et si sûr, ni même qu'un seul ait jamais osé proposer tout d'abord l'erreur ouvertement à un pape. Tous n'ont cherché que par les plus adroits déguisemens à surprendre une approbation du Saint-Siége. Tout novateur a conscience de sa déviation; il sent que le Saint-Siége lui est inaccessible, et que le schisme est l'unique chance de succès. Il se déclare toujours l'ennemi de l'autorité pontificale, eût-il été auparavant ce qu'on appelle vulgairement le plus ardent ultramontain. C'est l'inévitable destinée comme le signe fatal et évident de l'hérésie.

Contre de telles considérations la déposition du diacre Libératus n'est d'aucune valeur, outre le démenti que lui a donné le 6ᵉ con-

cile. Aux troisième, douzième et quatorzième *actions* de ce concile, on s'occupa longuement de vérifier les cahiers, qui contenaient les actes du 5e, relativement aux écrits attribués à Mennas et à Vigile. On reconnut que ces écrits étaient faux et audacieusement ajoutés. Les faussaires présens furent convaincus et punis[1]. Cette assemblée n'eut certainement pas pris fait et cause pour Vigile s'il y avait eu le moindre doute à l'égard de la lettre que Libératus et Victor de Tunone, après lui, attribuent au pontife avant son intronisation. Vigile est au contraire nommé avec honneur dans la dernière session pour avoir, d'accord avec Justinien, travaillé à la condamnation des *trois* chapitres[2].

Si des faits débatables nous passons aux faits avérés, on en peut compter plusieurs, qui sont autant de preuves sans réplique. Le premier est la condamnation que Vigile formula contre les hérésies dès qu'il fut en possession du Saint-Siége. « Par un changement » subit, dit après tous les autres un honnête annaliste, Vigile, » *cessant d'être méchant quand il n'y eut plus d'intérêt*[3], se déclara » orthodoxe et refusa de remplir la promesse donnée à Théodora. » Il est donc certain, d'abord, que Vigile commença son pontificat par une déclaration de guerre aux Eutychianistes. Il s'agit ensuite d'apprécier cette résolution, dont Lebeau ne me paraît guère rendre raison avec sa paraphrase en forme de moralité. On a un peu abusé de ce thème connu. S'il y a parmi les humains une très-grande facilité à changer d'écharpe et de sentiment selon la fortune, il n'y a guère moins de légereté à juger autrui. Ceux qui tournent du mal au bien éprouvent même d'ordinaire une censure plus rigide. Les apôtres de la *tolérance* y sont impitoyables; un

[1] Avant le 6e concile, S. Maxime, *Disputatio cum Pyrrho*, indique d'où est venue la supposition des lettres de Vigile; c'est que le bruit courut, et Sergius le disait, que Vigile avait reçu de Mennas et approuvé un écrit, qui lui avait été présenté en secret dans le palais impérial, où l'hérésie d'Eutychès était favorisée. Labb., *Conc.*, v, p. 1783 et 1813. Le Liber Pontificalis, *vita Agathonis papæ*, atteste aussi cette falsification pratiquée par les Monothélites. Dans la *Patrologie* de Migne, t. CXXVIII, p 806.

[2] Labb., *Conc.* VI, 6e conc., act. 18, *Sermo acclamatorius*, p. 1052.

[3] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. XLIV, c. 49.

philosophe ne comprend pas une conversion. Lebeau, qui ne l'était pas, aurait donc dû y regarder de plus près, et à la vérification, son aphorisme, qui frappe en l'air, l'aurait conduit à juger autrement.

Que Vigile, devenu pape, eût subitement senti le poids de sa responsabilité nouvelle et la difficulté, outre la honte, de trahir son devoir, rien ne serait plus naturel. Mais cela ne le délivrait pas des exigences de l'impératrice; il avait le même *intérêt* à la ménager. La même volonté qui l'avait exalté pouvait aussi aisément le renverser. Il n'était pas mieux assis que son prédécesseur, dont il voyait la fin funeste, comme une menace contre lui-même. Sa promotion pontificale lui faisait donc une nécessité de ne pas *se déclarer* solennellement *orthodoxe*, de se tenir en repos, d'éviter tout ce qui pouvait renouveler l'attention sur lui, d'employer tous les prétextes pour éluder à la fois une déclaration orthodoxe et l'exécution de la promesse simoniaque. Loin de là, il s'empressa de condamner les Origénistes, sur l'invitation de Justinien, et de répondre à sa profession de foi en confirmant les anathèmes de S. Agapitus contre Anthime et les autres hérétiques, sans le moindre embarras, comme un homme qui n'avait jamais eu d'autre pensée [1].

Ce premier fait s'appuie d'un second, qui en est inséparable, et dont, je ne sais comment, on a négligé de tenir compte. Ce fut de Pélage, toujours apocrisiaire du Saint-Siége à C. P., que vint cette affaire imprévue. Comme il s'en retournait de la Palestine après avoir présidé à la déposition du patriarche d'Alexandrie, Paulus, quelques moines de Jérusalem lui déférèrent certains articles, extraits des livres d'Origène, pour les faire condamner (538). L'apocrisiaire s'en occupa sans délai avec l'évêque de C. P., Mennas et Justinien, « qui aimait fort à prononcer sur de pareilles causes [2], » dressa la sentence en forme d'édit, que le pape ne fit aucune difficulté d'approuver avec l'épiscopat d'Orient. Si Pélage avait préparé et soutenu, comme Libératus l'affirme, l'intrusion simoniaque de

[1] Labb., *Conc.* v; Marca, *Dissertatio de Vigilii decreto*, c. 23; Marcell., *Chron.*; Vig., *Epist.* 4.

[2] Liberat., *Breviar.*, 23.

Vigile et s'il eût été par conséquent d'accord avec Théodora, comment se serait-il mis ainsi tout à coup en opposition publique avec elle, en blessant profondément par cette démarche les Eutychianistes, qui se faisaient fort des opinions attribuées à Origène? Comment aurait-il ainsi à l'étourdie suscité un tel embarras au pape et à lui-même? C'était, dit-on, en haine de Théodore Ascidas, évêque de Césarée en Cappadoce, origéniste fougueux [1]. Alors Pélage ni Vigile n'étaient donc pas engagés avec le parti hérétique! L'apocrisiaire attaque, et le pape compromis, au lieu de s'en fâcher, approuve : ainsi deux complices, dont l'un pousse l'autre, de gaîté de cœur, dans un mauvais pas, restent unis pour se brouiller avec leurs secrets alliés! Cela ne se comprend pas de la part de deux hommes qu'on nous peint si pervers. Et leur union est d'autant plus singulière qu'elle ne se démentit jamais, Vigile témoignant toujours la même confiance à Pélage, qui lui avait attiré par là tout ce qu'il eut à souffrir du 5e concile, et Pélage demeurant jusqu'à la fin le conseiller dévoué de Vigile. Le zèle de la vérité n'aurait pas mieux fait, et voilà deux prévaricateurs qui ressemblent fort à d'honnêtes gens.

Un troisième fait est encore plus difficile à expliquer dans l'hypothèse de l'intrusion simoniaque. Théodore Ascidas, furieux du coup porté par Pélage, résolut de faire condamner à son tour Théodore, autrefois évêque de Mopsueste, dont les écrits dirigés contre Origène avaient « reçu dans les *trois chapitres* l'approba» tion du concile de Calcédoine [2]. *Avec l'aide de Théodora*, il per» suada Justinien de prendre moins de peine à écrire contre les » acéphales, qu'on pouvait plus aisément ramener en condamnant » les *trois chapitres;* de la sorte, le concile de Calcédoine amendé, » serait reçu partout et la paix rétablie. »

Justinien donna dans le piége, et nous verrons plus loin ce qui s'ensuivit. En ce moment c'est Théodora qu'il faut considérer. Que fait-elle cette femme si impérieuse, si vindicative? Celui

[1] Liberat., *Breviar.*, 23; Evagr., *Hist.*, IV, 38.

[2] Liberat., *Breviar.*, 24. Ce petit trait est d'une mauvaise foi sans excuse de la part d'un homme qui avait étudié les faits et les documens, puisque Calcédoine n'avait point *approuvé* les *trois chapitres*.

qu'elle aurait établi sur le siége pontifical par de sacriléges attentats, ne se contente pas de lui fausser parole, il confirme une provocation de son apocrisiaire; son premier acte solennel est une condamnation expresse d'Anthime et des autres qu'elle protége, qu'elle veut relever d'une première flétrissure, et elle n'éclate pas de colère? Et elle endure tranquillement qu'on la brave; que les deux mercenaires, qui lui ont vendu leur conscience, lui fassent cet affront, trahissent impunément leur promesse? Et elle n'essaye pas même d'arrêter l'édit orthodoxe de Justinien? Ou supposé qu'elle n'ait pu cette fois l'emporter sur la vanité théologique du prince, elle ne songe pas à tirer vengeance de cette double déception sur ceux qui en sont les auteurs? Elle ne les poursuit pas de sa haine, elle n'exige pas leur disgrâce en dédommagement? Elle se réduit à ruser avec Ascidas pour ramener l'empereur à son parti par un long et douteux détour? Tout cela n'est pas possible. Il est vrai que la biographie de Vigile le fait emmener malgré lui pour ce grief à C. P. et souffleter par un estafier devant l'impératrice. Quant à Libératus, qui veut que Vigile ait vécu jusqu'à la fin en hérétique endurci, il se garde bien de rapporter une pareille circonstance, qui détruirait son accusation; mais la biographie et le *Breviarium* se trompent également. Car Vigile n'alla point à C. P. avant l'an 547, et l'affaire d'Anthime était alors entièrement abandonnée; en sorte que dix ans se sont passés sans le moindre signe de ressentiment de la part de Théodora, et qu'au bout de ce tems elle ne paraît plus du tout s'en souvenir. Comment donc croire au prétendu compromis?

Pélage ne se bornait pas à dénoncer les origénistes, il ne cessa de combattre les sollicitations d'Ascidas touchant les *trois chapitres*. C'était une assez bizarre manière « de se faire aimer de » Théodora. » Il revint cependant magnifiquement gratifié en Italie, lorsque le pape le rappela, 545, pour le remplacer par un autre apocrisiaire [1].

Lefebvre Saint-Marc, que les mains démangent toujours de

[1] Saint-Marc, *Abrégé chronologique*, t. I, p. 131, colonne *b* : « *Il s'était fait aimer* de Justinien et de Théodora. »

flamber un pape, un évêque et même un apocrisiaire, ramasse soigneusement tous les mécbans propos qui ont chargé leur mémoire; il tient Pélage pour un ennemi secret de Vigile et tout disposé à le jeter à bas; c'est pourquoi il serait bien aise qu'on attribuât à une manœuvre d'ambition l'*excellent* usage que Pélage fit des immenses richesses, rapportées de sa nonciature, en soulageant les Romains affamés par un blocus nouveau. Il a bien envie encore de croire Pélage l'instigateur d'une sorte d'émeute contre le pape, quoiqu'il reconnaisse sur ce dernier incident quelque fausseté au récit du *Liber pontificalis*[1]. Ceci demande un éclaircissement.

La puissance des Goths se relevait en Italie depuis le rappel de Bélisaire, 540. Rien ne résistait au jeune Totila, et Rome eut encore un siége à soutenir, 545. Vigile avait prévenu l'approche de l'ennemi et s'était retiré en Sicile, d'où il envoya, pendant le siége, une grande provision de blé à ce peuple, qui l'aurait, dit-on, poursuivi de pierres et d'injures en le voyant monter sur le navire à Ostie, après l'avoir accompagné jusque-là pour lui demander sa bénédiction[2]. Il est inutile de relever les invraisemblances qui se heurtent dans ce récit; mais le départ du pape et sa résidence en Sicile, en laissant Pélage à Rome, n'étaient pas d'un homme qui crût avoir quelque chose à craindre ni de la cour impériale ni de Pélage. On n'espérait pas sauver la ville, et Bélisaire revint trop tard pour y réussir. Or, précisément parce que le pape devait son élévation à Théodora, s'il l'eût presque aussitôt offensée si gravement, la Sicile eût été pour lui un refuge bien moins sûr que Rome. En fuyant le ressentiment du roi goth, il s'exposait bien davantage à celui de l'impératrice; il eût dû préférer de

[1] Saint-Marc, t. I, p. 75, 131, 138, et ailleurs, p. 80 et 81; des divers détails qu'il embrouille, il conclut que Théodora, morte en 548, avait pris ses mesures en 554 pour déposer Vigile en faveur de Pélage. La peur de comprendre les faits en les étudiant a conduit dans cette bévue un homme qui entend fort bien la chronologie et qui se pique d'y être expert.

[2] C'est un des endroits les plus confus dans l'incohérente compilation du *Liber pontificalis*.

beaucoup un vainqueur même incommode, et l'on connaissait la générosité de Totila.

Pélage l'éprouva bien; car s'il n'obtint pas même d'en être écouté, quand il alla lui demander une trêve, un peu plus tard, au terrible moment d'une ville prise et promise au pillage, il obtint de cet impétueux vainqueur, qu'il ne se commît ni profanation, ni meurtre, ni outrage[1]. Il est difficile, d'autre part, de voir dans la situation du diacre pendant le siége la moindre chance de devenir pape, et dans sa conduite le moindre indice d'une telle ambition. Publiquement en faveur à la cour de Byzance, il pouvait encore moins agréer que Vigile, pour pape ou vainqueur, et s'il avait eu cette vue, sa place n'était pas à Rome, pour s'exposer à toutes les misères et à tous les périls, mais à C. P. où une intrigue devenait plus aisée à ourdir. Il y eut donc en lui dévouement à son pays et à son chef.

C'est ce qu'achève de démontrer son dernier séjour à C. P. En même tems que Justinien, décidé à traiter l'affaire des *trois chapitres*, invitait Vigile à venir en Orient, Totila, maître de Rome, songeait à négocier la paix avec Justinien; il lui envoya en trois ans deux ambassades, qui furent inutiles; il avait à la seconde adjoint Pélage, qui resta auprès du pape et fut d'un grand secours à l'infortuné Vigile[2].

Ce pontife arriva au commencement de 547 à C. P. Théodora, quoique rongée d'un cancer, qui l'emporta l'année suivante, n'était pas femme à manquer une si belle occasion de vengeance[3], si elle

[1] Pélage se présenta devant Totila, l'Evangile à la main et lui dit : « Ayez pitié de votre serviteur. » — « Pélage, répondit Totila, ton orgueil s'abaisse donc maintenant à la prière. » — « Je suis un suppliant, reprit le diacre; Dieu nous a soumis à votre pouvoir, et comme vos sujets nous avons droit à votre clémence. » Et ce qu'il demandait fut accordé. Gibbon, *Decline and fall*, 43, d'après Muratori.

[2] Saint-Marc met Pélage dans la première ambassade; mais la lettre 14e du pape Vigile prouve que le diacre était encore en Sicile deux ans plus tard. Pélage ne revint pas à C. P. avant 549.

[3] Pelagii I papæ *Epist.* 10, *ad Childebertum* : Et quamvis a transitu divæ memoriæ Theodoræ Augustæ nullas de fide quæstiones Ecclesia Dei in

en avait eu quelque motif. Mais voici l'accusé lui-même, qui nous fournit une preuve péremptoire du contraire. Il est bien tems sans doute de l'entendre enfin dans sa propre cause; de quoi personne ne s'est avisé jusqu'ici. Vigile a écrit sa justification et n'a reçu aucun démenti. Soit pressentiment ou soupçon ou avis des calomnies qui se tramaient ou circulaient déjà sur son avénement, il avait aussitôt porté le défi à toute accusation dans sa lettre même, où il adressait à Justinien la condamnation des hérétiques et nommément d'Anthime. « Bien qu'une *conjecture malveillante vous* » *aura fait suspecter* ou interpréter défavorablement notre délai, » c'est cependant de nous-même et volontiers que nous avons jugé » convenable de donner satisfaction à votre foi, nous que le bien- » heureux apôtre Pierre a établi pour rendre raison de la doctrine » à quiconque le demande, par la pieuse tradition. Nous vous » prions en toute espérance de ne pas permettre que par les *haines* » *d'aucune intrigue* les priviléges du siége de l'apôtre saint Pierre » souffrent la moindre atteinte dans les tems si chrétiens où vous » vivez. Car si on les blesse, ce que nous ne croyons pas, ou si on » les diminue en quelque chose, c'est comme si on violait la » foi..... Cependant..... afin qu'il ne reste rien de douteux par » l'astuce de quelque artificieux insidiateur, nous avons ajouté ici » les constitutions de notre prédécesseur le pape Léon, d'heureuse » mémoire, qu'il a envoyées à diverses époques en Orient..... Nous » vous prions par celui-là même, dont vous désirez vivement sou- » tenir la cause par un zèle chrétien, de lire en totalité ces docu- » mens sans en négliger un seul. Je sais que Dieu vous a donné » la volonté comme le pouvoir, et que vous disposez sagement les

partibus orientis, Deo miserante, formidet, sed *quædam capitula extra fidem* fuerint agitata.... hoc breviter... faciendum esse prospeximus.... ut imperator omnes hæreses, quæ Constantinopoli episcopos suos et ecclesias cum magnis reditibus et vasorum diversitate, usque ad tempora imperii sui habuerint, everterit et sublatis basilicis eorum atque reditibus omnibusque aliis rebus, catholicis tradiderit.... Ut autem nos diù tribulationes Constantinopoli pateremur illa res fecit quam breviter tetigimus; quoniam *vivente Augustâ* quidquid in ecclesiasticis causis movebatur, *suspectum* habuimus. Dans la *Patrologie*, t. LXIX, p. 402.

» choses, en sorte que les évêques fidèles ne puissent être vexés sur » la religion ni sur aucun autre sujet. Qu'il suffise donc de vous » avoir rendu raison par ces constitutions.... *Quoique nul ne soit* » *si subtil et si artificieux, qui puisse trouver que nous ayons ou* » *commis ou entrepris la moindre chose contre les décrets des con-* » *ciles ou ceux de nos prédécesseurs*, qui ont présidé sur le siége » apostolique [1]. »

Ces dernières paroles, qui ne portent que sur l'orthodoxie, renferment assez clairement, ce semble, une justification plus étendue par allusion à des rumeurs calomnieuses. De quelque manière qu'on veuille l'entendre, un pape, qui aurait manqué si odieusement sur d'autres points aux *décrets des conciles et de ses prédécesseurs*, se serait bien gardé de prêter le flanc aux attaques par une forme si générale de défi. Cependant on n'y a jamais répondu. Il ne s'est pas élevé la moindre récrimination ni de la part de Théodora ni plus tard de Justinien et du 5e concile, qui auraient pu prendre tant davantage contre lui d'un passé si méprisable.

ÉDOUARD DUMONT.

[1] Vig. *Epist.* 4 ; « Quamvis nos nihil contra synodalia vel prædecessorum nostrorum præsulum sedis apostolicæ constituta aut commisisse aliquid aut tenuisse quisquam, licet astutus et subtilis, inveniet. » L'épître suivante, à Menas, est d'un ton aussi ferme. Dans la *Patrologie*, t. LXIX, p. 24.

Etudes patristiques.

DES

LETTRES PASCALES DE SAINT ATHANASE

RÉCEMMENT PUBLIÉES ET TRADUITES.

Depuis quatre ans déjà, l'Europe savante a été mise en possession, grâce à l'activité de M. William Cureton, du recueil presque complet des *Lettres de saint Athanase*, publiées au sujet de la célébration de la fête de Pâques pendant les années de son épiscopat; mais ce recueil n'était pas entré jusqu'ici dans le domaine public, et il fallait une première traduction dans une langue européenne pour approprier peu à peu les résultats de son étude aux diverses branches de la science religieuse. L'éminent orientaliste du *British Museum* avait imprimé la traduction syriaque des *Lettres pascales*, en expliquant à des lecteurs d'élite les circonstances vraiment curieuses de leur découverte et les difficultés qu'offrait la restitution de leur texte [1]; mais il n'avait pas pris la tâche de traducteur, afin de ne pas interrompre ses grands travaux sur d'autres parties de la même collection de manuscrits non moins précieuses pour l'histoire et la patrologie. Le souhait qu'avait formé M. Cureton, de voir un orientaliste s'appliquer à la version du texte syriaque, a été accompli par un savant allemand M. F. Larsow, qu'une longue étude de la langue syriaque et en général des langues scientifiques avait préparé à un travail de cette nature. On pourrait désirer que le nouvel ouvrage de saint Athanase fût traduit incessamment en latin ou dans l'une ou l'autre des langues

[1] *The festal Letters of Athanasius*, discovered in an ancient syriac version, and edited by William Cureton, etc. London, 1848. 1 vol. gr. in-8°.

méridionales, afin qu'il fût étudié facilement par plus de monde; mais la traduction allemande que nous annonçons a déjà aplani bien des obstacles; c'est pourquoi, dans l'espoir d'être utile, nous insistons sur le mérite de la publication consciencieuse de M. Larsow, après avoir établi succinctement toute l'importance de la découverte des *Lettres* de saint Athanase.

Les savans, qui ont le mieux étudié la vie et les écrits du grand patriarche d'Alexandrie, ont regretté unanimement que le recueil des Lettres écrites annuellement par saint Athanase, au sujet de la fête de Pâques, manquât à la collection grecque de ses œuvres; mais aucun n'a senti plus vivement que le célèbre bénédictin, Bernard de Montfaucon, la lacune laissée dans ladite collection par la perte de ces Lettres [1]. Cependant l'espoir qu'il nourrissait n'a pas été vain : à l'heure où la Providence a permis que l'on découvrît une foule de monumens de l'antiquité orientale qui rendent témoignage à la Bible, elle a fait aussi sortir de la poussière des monastères du Levant plusieurs des trésors littéraires de l'antiquité chrétienne qu'on croyait à jamais perdus [2]; parmi les plus précieux de ces trésors, il est bien permis de ranger les *Lettres pascales* dont il ne nous restait plus que des fragmens en langue grecque.

Ces quelques textes se réduisaient à un fragment de la lettre 39e, conservée par Pierre Balsamon [3], et à des fragmens plus courts des lettres 2, 5, 6, 22, 28, 29, 40, 42, 43, 45, donnés par Cosmas dans sa *Topographie chrétienne* [4]. On devinait, toutefois, d'après ces fragmens, quelle devait être l'importance de la série tout en-

[1] Voir la *Préface* à son édition de saint Athanase :

Nulla, opinamur jactura major, quam Epistolarum ἑορταστικῶν aut Festalium..... Quam pungit dolor amissi thesauri! Quantum ad historiam, ad consuetudines Ecclesiarum, ad morum præcepta hinc lucis accederet!... Et fortasis adhuc alicubi latent in Oriente, ubi bene multa extant.

[2] Voir notre *Revue des sources nouvelles pour l'étude de l'antiquité chrétienne en Orient* (Louvain, 1852). Et à Paris chez Benjamin Duprat.

[3] *Athan. opera*, éd. Montfaucon, Paris, 1698, t. I, p. 961.

[4] Montfaucon, *Collectio nova patrum*, vol. II, p. 316.

tière des Lettres adressées au clergé d'Egypte par le plus illustre de ses pontifes, d'après un usage qui remonte bien haut dans l'histoire de l'Eglise.

Dès le 3e siècle, en effet, les archevêques d'Alexandrie prirent la coutume d'annoncer l'époque de la prochaine fête de Pâques, sous la forme d'une circulaire, aux évêques de leur juridiction. D'après Eusèbe [1], le 13e évêque d'Alexandrie, Dionysius, avait le premier écrit des *Lettres pascales* pour établir que la fête de Pâques ne serait jamais célébrée qu'après l'équinoxe du printems : ces Lettres prirent le nom de ἐπιστολαὶ ἑορταστικαί, *Epistolæ festales*, ou de γράμματα πασχάλια, *Libelli paschales*. Mais comme les populations chrétiennes de la Syrie, de la Cilicie, de la Mésopotamie et d'autres pays n'avaient point de règle fixe pour la solennité de la Pâque, et que souvent elles la célébraient avec les juifs, la date de cette fête par excellence fut l'objet d'une question débattue en 325, au concile de Nicée, et Constantin lui-même en provoqua l'examen. La décision du Concile fixa la fête de Pâques au dimanche après la pleine lune de l'équinoxe du printems, mais avec cette clause que, si le dimanche de la fête pascale coïncidait avec la Pâque juive, la Pâque chrétienne serait célébrée huit jours plus tard ; de plus, le Concile qui ne stipula rien de plus précis sur la date, confia au patriarche d'Alexandrie le soin de déterminer le jour où toute la chrétienté célébrerait la Pâque chaque année [2]. Sans doute les Egyptiens passaient, dès une haute antiquité, pour être très-habiles dans ce genre de calcul, puisque la crue et la baisse du Nil les obligeaient à observer exactement le cours des astres et à en tirer la supputation du tems. Ce fut donc avec une autorité nouvelle que les chefs de l'Eglise d'Alexandrie firent connaître chaque année l'époque de la Pâque, ainsi que le commencement et la fin du jeûne de 40 jours ; ils le firent chaque année dès la fête de l'Epiphanie, dans une lettre dite *de fête*, qui était portée dans tous les évêchés et les monastères de l'Egypte ; vrai-

[1] *Hist. eccles.*, l. VII, ch. 20.

[2] Voir la *Lettre* du Concile à l'Eglise d'Alexandrie dans l'*Hist. ecclésiast.* de Socrate, l. I, ch. 9.

semblablement, des messages particuliers la portaient de leur part aux chefs des autres églises éloignées de leur siége.

Il était difficile aux Pontifes romains d'intervenir constamment en cette matière, alors même qu'il était prouvé que les évêques d'Alexandrie, trompés par de faux calculs, avaient placé la Pâque à une époque non convenable. Cependant il est des circonstances où un Pape crut nécessaire d'en appeler à l'Empereur, pour que le patriarche d'Egypte fût averti de mettre plus de précaution et d'exactitude dans la fixation de la Pâque, de sorte que le monde chrétien ne tombât point en erreur de ce chef. C'est une réclamation de ce genre que fit Léon le Grand au 5e siècle, dans sa *Lettre* à l'empereur Marcien [1].

Saint Athanase, qui monta sur le siége d'Alexandrie en 338, accomplit fidèlement le devoir que lui imposait la volonté du Concile. A partir de l'an 329, il adressa tous les ans une Lettre pascale à son église et aux autres, et il ne cessa point de le faire jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 373, sauf dans les années où il en fut empêché par des voyages, par l'exil ou par la maladie. Pierre, successeur d'Athanase, suivit son exemple, et Timothée fit de même. Théophile écrivit dans le même but des Lettres dont trois nous sont transmises en langue latine par saint Jérôme. Saint Cyrille, neveu et successeur de Théophile (412–44), conserva la coutume, mais substitua au nom de Lettres ou Epîtres le nom d'*Homélies*, que ses 30 Lettres ont gardé, et qui convient bien à leur forme et à leur caractère. L'histoire des patriarches d'Alexandrie dans les siècles suivants atteste que l'usage de ces Lettres de fête ne s'est point perdu après saint Cyrille [2]. Mais revenons aux Épîtres de saint Athanase.

Il est vraisemblable que les *Lettres pascales*, que l'illustre pontife d'Egypte rédigeait en grec, ont été traduites peu de tems après leur publication, en langue syriaque, pour les nombreux cénobites de la Syrie, et qu'on en a fait plus tard seulement une collection en les prenant dans l'état où elles se trouvaient. C'est grâce à l'es-

[1] Voir la *Lettre* à Marcien, de l'an 453, et celle à l'évêque Julien, dans les *Œuvres* de saint Léon (édit. de Rome, 1755), t. II, p. 367 et 370.

[2] Renaudot, *Historia patriarch. Alexandr.*, p. 257 et 505.

time dont cette collection, de même que toutes les œuvres de saint Athanase, a joui dans les monastères du Levant, que nous devons le texte syriaque, qui est d'un si grand prix en l'absence du texte grec. On n'en est plus réduit aujourd'hui qu'à de courts fragmens; sur le nombre d'environ 40 Lettres dont le recueil a été composé d'après les années de l'épiscopat d'Athanase, on en possède 20 dans un état complet, et on a recueilli aussi des passages curieux de quelques autres. Mais on a, outre cela, une *introduction* au recueil entier [1], dans laquelle la chronologie des 46 années du patriarcat d'Athanase est indiquée selon les différens modes de calculer le tems qui étaient en usage au 4e siècle.

Cet index si précieux, qui semble avoir été composé d'après la collection des Lettres syriaques, désigne non-seulement les mois de l'année où la fête de Pâque a dû être célébrée, mais encore le jour du mois; il précise cette date d'après l'ordre des Consuls, d'après l'ère de Dioclétien, suivant les Indictions, suivant le Calendrier égyptien et le Calendrier romain, d'après le Mois lunaire, suivant les Epactes et suivant le cycle dit des *Dieux*, d'après lequel étaient rangés les jours de la semaine. Le même index note aussi pour quelle cause des Lettres pascales ne furent point envoyées en certaines années, ou bien si des réponses furent adressées quelquefois de l'étranger au patriarche d'Alexandrie.

Avec le secours de cette table chronologique, M. Cureton est parvenu à rapporter toutes les Lettres conservées à une année bien connue de la carrière de saint Athanase, et il en a pris occasion d'indiquer le sujet principal de chaque Lettre, dans la préface qu'il a mise en tête de son édition. Il faut lire, dans cette même préface, dans quel état sont arrivés, à Londres, les parchemins achetés au poids de l'or, dans le principal monastère du désert de Nitria, en Égypte, pour se faire une idée des obstacles qu'a surmontés M. Cure-

[1] Saint Athanase y est appelé Pape, *Papa* : ce nom a été porté anciennement par les évêques d'Alexandrie, avant qu'il ait été donné exclusivement aux pontifes de Rome; il a été d'ailleurs à l'origine commun à tous les évêques. V. la dissertation d'Abraham Ecchellensis *De origine nominis Papæ*, etc., dans la 2e partie de son ouvrage intitulé : *Eutyches vindicatus*, etc. (Rome, 1660), p. 81, p. 96 et suiv.

ton à force de patience et de sagacité. Les moines de cette solitude n'ont livré la plupart de leurs livres qu'en feuilles détachées, qu'ils avaient coupées eux-mêmes dans l'espoir d'en tirer plus d'argent; c'est de ces feuilles déposées à deux reprises, en 1843 et en 1847, au Musée britannique, que l'infatigable conservateur a reconstitué le texte de 20 lettres et recueilli les fragmens de quelques autres. Science paléographique, pénétration philologique, discernement d'une critique éprouvée, toutes les facultés qui n'appartiennent qu'à une érudition supérieure, ont aidé M. Cureton dans cette tâche difficile, et, sans avoir tout éclairci, il a déblayé le terrain où d'autres pousseront utilement leurs recherches. Le mérite du Rév. William Cureton, membre distingué de l'Église anglicane, n'a point été méconnu dans son pays; le chapelain de Sa Majesté la Reine, qui a publié le *Corpus Ignatianum* et les *Lettres de saint Athanase*, a été promu, cette année, à un canonicat de Wesminster.

Il nous reste à dire maintenant quel service signalé M. Larsow vient de rendre à son tour[1], en marchant sur les traces de l'homme qui a si bien mis en valeur les trésors de patrologie syriaque dont l'Angleterre savante est si fière. Licencié en théologie évangélique, M. Fr. Larsow, qui est, depuis longues années, professeur dans un collége de Berlin, s'est livré à l'étude du texte de saint Athanase avec le même respect que M. Cureton a voué aux monumens des anciennes églises; il a rempli le devoir de traducteur avec un enthousiasme qui est bien supérieur à celui que pourrait donner la publication d'une œuvre savante. On peut voir, dans sa préface, avec quelle sincère admiration il salue la grande figure du patriarche intrépide qui a été plus fort que toutes les persécutions, et dans quel esprit il a entrepris la traduction de ses lettres encore inédites dans une langue moderne. Aucune peine n'a coûté à M. Larsow pour rendre sa traduction digne du public instruit auquel il la présente; après une étude consciencieuse du texte syriaque, il a consulté les passages obscurs et d'une orthographe défectueuse dans les manuscris originaux par l'entremise de M. Cureton

[1] *Die Fest-briefe des heiligen Athanasius, Bischofs von Alexandria.* Aus dem Syrischen übersetz und durch Anmerkungen erläutert (Nebst drei Karten). Leipzig, 1852, pp. VIII, 156. in-8°.

lui-même; il s'est livré de nouveau à la lecture des œuvres grecques de saint Athanase, pour mieux connaître la phraséologie de ce Père, et pour s'habituer à sa diction concise et à son argumentation subtile. Ainsi préparé à son travail, l'orientaliste allemand s'est attaché à donner du texte syriaque une traduction presque littérale, de crainte de prêter à saint Athanase de fausses assertions, ou bien d'altérer sa pensée par l'addition inutile de quelques mots. Ajoutons à cela, que son érudition théologique a fourni à M. Larsow, le moyen d'éclaircir l'interprétation du texte par de courtes notes relatives, par exemple, aux passages de la Bible et de l'Évangile que le saint patriarche a cités. De plus, il a inséré, à la fin de son *introduction*, un travail du docteur Galle, professeur de mathématiques à l'université de Breslau, sur la conversion des années chronologiques du calendrier égyptien en celles du calendrier de Jules-César : une table synoptique présente l'application de sa méthode de conversion aux années du patriarcat de saint Athanase et à la date de la Pâque dans chacune d'elles. Enfin, pour intéresser le lecteur aux détails historiques et géographiques que l'on rencontre dans quelques-unes des Lettres pascales, M. Larsow a placé, dans son volume de traduction, *trois cartes* lithographiées, d'une exécution assez nette, représentant Alexandrie avec ses églises, la basse Égypte et la Thébaïde avec leurs évêchés dans le cours du 4e siècle.

Parmi les Lettres qu'a publiées M. Cureton, et que M. Larsow vient de traduire en allemand, il en est peu qui ne soient pas exhortatives; si leur longueur varie, leur forme est presque toujours la même. Saint Athanase cite d'ordinaire, en commençant, des passages tirés des Évangiles et des Apôtres, et il les développe en y rattachant les observations et les réflexions que son expérience lui suggère. Le ton de l'exhortation est souvent affectueux; il n'est pas inférieur à celui qui règne dans la plupart des monumens de l'éloquence chrétienne que nous ont laissés les Pères grecs du même âge; mais Athanase s'élève surtout quand il exhorte son peuple à célébrer les fêtes de Pâques avec une sainte joie, quand il lui prêche le recours à la grâce, quand il lui parle de l'union qu'il doit contracter avec le Christ Sauveur par la prière et le sacrifice. S'il

a donné à la plupart de ses Lettres le style tendre et chaleureux de l'homélie, c'est qu'elles n'étaient point seulement des communications faites aux pasteurs de chaque église, mais qu'elles étaient lues devant tous les membres des communautés chrétiennes pendant le tems de Pâques, le plus souvent le dimanche des Rameaux, avant la grande fête de la Résurrection. En finissant, Athanase invoque la Sainte Trinité dans une courte doxologie, et adresse le salut apostolique sous cette forme : « Les frères qui sont auprès de moi » vous saluent : saluez-vous les uns les autres d'un saint embras- » sement ! »

L'histoire de l'Église va s'enrichir de quelques renseignemens précieux qui seront empruntés aux Lettres pascales de saint Athanase ; à leur aide, on parviendra à bien fixer le cycle pascal de l'église d'Alexandrie ; par la série des consuls qu'elles mentionnent, on rectifiera en plusieurs points le *Chronicon pascale*, et l'on déterminera l'année du synode de Sardica. La découverte de ces Lettres va jeter une vive lumière sur plusieurs époques restées obscures dans la vie si étonnante du grand évêque d'Alexandrie ; elle servira à mettre en relief plusieurs points de la doctrine qu'il a défendue au péril de sa vie contre les Ariens. Si le célèbre théologien Moehler eût vécu jusqu'à nos jours, il eût trouvé dans ce recueil inédit plus d'un fait qui viendrait confirmer et compléter la démonstration qu'il a poursuivie naguère dans son beau livre [1]. Il est réservé à un futur biographe de saint Athanase de mettre à profit ces documens nouveaux, que les deux savans dont nous avons parlé ont seulement livrés au public à l'état de matériaux. C'est assez dire que l'historien, comme le théologien, trouvera un puissant intérêt dans l'étude de la collection entière des Lettres pascales.

F. N.

[1] *Athanase le Grand et l'Eglise de son tems en lutte avec l'Arianisme*, trad. franç. Paris, 1840, 2 vol. in-8°.

Philologie biblique.

GRAMMAIRE COMPARÉE

DES

LANGUES BIBLIQUES,

APPLICATION DES DÉCOUVERTES DE CHAMPOLLION A L'ÉTUDE DES LANGUES DANS LESQUELLES ONT ÉTÉ ÉCRITS LES LIVRES SAINTS.

PREMIÈRE PARTIE.

Histoire et Analyse des Alphabets sémitiques et européens [1],

PAR M. L'ABBÉ F. VAN DRIVAL,

Directeur et Professeur au grand Séminaire d'Arras, Membre des Sociétés asiatiques de Paris et de Londres.

M. l'abbé Van Drival, dont nous allons faire connaître les travaux de linguistique et d'érudition, est un de ces prêtres, en petit nombre malheureusement, qui suivent d'un œil attentif les découvertes si précieuses qui se sont faites depuis environ 50 ans dans les langues de l'Orient. Ses travaux ont pour but principal d'initier à ces études la génération de lévites qui est élevée en ce moment dans les séminaires. Parmi ces langues nouvellement découvertes, il faut compter en première ligne la *langue égyptienne*; et c'est précisément cette langue que M. l'abbé Van Drival veut mettre à la portée des jeunes membres du clergé par des ouvrages que les laïques seront fort heureux eux-mêmes d'avoir à leur disposition. Déjà un savant théatin, le P. Ungarelli, en a donné une *grammaire*, que nous avons annoncée dans ces *Annales* [2]. Les articles si remarquables de M. le vicomte de Rougé, publiés ensuite dans ces mêmes *Annales*, ont montré les *applications* si importantes que l'on peut faire, à l'histoire et à la chronologie, de

[1] Vol. in-8° de 81 pages de textes et de 25 planches d'alphabets; à Paris, chez Lecoffre.

[2] Voir notre tome XII, p. 218 (3e série).

la lecture à peine commencée des textes égyptiens [1]. C'est donc un immense service rendu à la science que de mettre à la portée de tous les étudians les élémens divers de cette étude, accessibles seulement aux personnes très-riches en ce moment. Car on va voir que le plan d'études égyptiennes de M. Van Drival est complet.

Mais avant d'entrer dans l'explication un peu détaillée de ce volume, nous devons à M. l'abbé Van Drival de parler de quelques-unes de ses précédentes productions.

I.

Nous trouvons d'abord son nom inscrit dans un savant et curieux ouvrage ayant pour titre : *Légendaire de la Morinie, ou Vie des Saints de l'ancien diocèse de Therouane* (Ypres, Saint-Omer, Boulogne) [2]. C'est un joli volume renfermant la vie, ou la simple notice de 84 saints et saintes de cet ancien diocèse, dont nous avons fait connaître, il y a peu d'années, la *belle liturgie* [3], et qui est sur le point d'être remis sur la liste des diocèses catholiques, par la création d'un évêché à Boulogne. Ces vies, extraites des sources les plus anciennes et les plus authentiques, renferment de très-curieux détails d'histoire, d'archéologie, de liturgie et de légendes diocésaines ; il serait à désirer qu'on fît un semblable travail pour tous les diocèses, et qu'on les donnât à lire à notre jeunesse, au lieu de ces romans informes, moraux, sentimentaux, de socialisme bâtard, et, qui pis est, appelé *catholique* par certains faiseurs de livres à l'usage de la jeunesse.

II.

Mais voici un travail bien plus sérieux de M. l'abbé Van Drival; en janvier 1851, il fit paraître à Boulogne une revue scientifique sous le titre : d'*Annales Boulonnaises, recueil d'archéologie, d'histoire, de littérature, sciences et beaux-arts, consacré à la ville de Boulogne-sur-Mer et au territoire de l'ancien comté de ce nom* [4].

[1] Voir nos tomes XIII, XIV, XV, XVI (3e série) et III (4e série), des *Annales*.

[2] Vol. in-8° de 400 pages avec vignettes ; à Boulogne, chez Berger frères.

[3] Voir le *Mémoire sur l'histoire de la liturgie dans l'ancien diocèse de Boulogne*, dans notre tome I, p. 200 (4e série).

[4] Par cahiers de 40 pages par mois, 12 francs par an ; à Boulogne, chez MM. Berger frères.

Il ne faudrait pas croire, en prenant ce titre trop à la lettre, que l'on n'y traitât que des sujets particuliers à la ville de Boulogne ou des pays environnants. Au contraire, dès le premier cahier, on y trouve un des plus curieux documens qui nous restent de la science et de la religion des Égyptiens.

En effet, Boulogne possède deux des plus beaux *sarcophages égyptiens* qui soient connus. Revêtus de peintures en dehors et en dedans pour les coffres, et en dehors seulement pour les couvercles, ils nous représentent tout le système égyptien sur la séparation de l'âme d'avec le corps, son arrivée en l'autre vie, son jugement, et sur les récompenses et les peines qui l'y attendent. Or, ce sont ces peintures que M. l'abbé Van Drival a expliquées dans huit de ses cahiers, et il les a expliquées en décrivant les scènes, lisant les inscriptions, manifestant les symboles, et les comparant à tous les monumens et à toutes les explications connues de l'antiquité profane ou chrétienne. Et ces explications sont accompagnées des *planches* et des *monumens* qui en facilitent l'entière compréhension.

Nous avons eu souvent le projet de faire connaître à nos lecteurs ce beau travail. Nous le devions comme un acte de justice, et nous regrettons de ne l'avoir fait; mais ce compte rendu, commencé plusieurs fois, a été interrompu, le plus souvent, par l'embarras de choisir les extraits que nous voulions en donner, car en vérité nous avons désiré plus d'une fois l'insérer en entier et en *enrichir* (c'est le mot) nos modestes *Annales*. Il est à regretter que le clergé, auquel ce recueil était spécialement destiné, ait laissé tomber cette revue qui, nous osons le dire, lui était si nécessaire. Réparons ici, autant qu'il est en nous, notre manquement, en indiquant rapidement le sujet des gravures et des explications qui y sont jointes.

1er *cahier*. Le *Jugement* ou *Pèsement de l'âme*, sujet composé d'une 12e de grandes figures, avec le nom et l'explication de chacune d'elles.

2e *cahier*. Autre *scène du Pèsement de l'âme*, tirée d'un manuscrit venant des hypogées de Thèbes, comparée à un *pèsement de*

l'âme, extrait d'un manuscrit du 15e siècle de la bibliothèque de Boulogne.

3e *cahier*. Scène représentant l'*instant de la mort* ou le *départ de l'âme pour le monde supérieur*, tirée du sarcophage de Boulogne; suivie de la scène de l'*arrivée de l'âme dans le ciel* (même musée). Rien de plus curieux et de plus instructif que les explications qui sont jointes à ces tableaux.

4e *cahier*. *Notice* sur un livre célèbre chez les Egyptiens et connu sous le nom de *Rituel funéraire*, donné par Champollion, et de *Livre des morts*, donné par Lepsius; c'est le livre liturgique des prêtres de la religion des Egyptiens, avec une *Notice* sur les livres d'Hermès.

5e *cahier*. La planche jointe à ce cahier nous donne *les diverses notations hiéroglyphiques* du nom de la momie déposée à Boulogne. M. Van Drival prouve que ce nom serait celui de NHÊPHSeMeNOUTH, prêtre d'Osiris.

6e *cahier*. Ce cahier contient la *liste des figures des divinités*, qui recouvrent les deux faces extérieures du grand sarcophage, avec explication des symboles qui les caractérisent.

7e *cahier*. Une gravure nous offre l'*image de la Vérité protégeant l'âme à son entrée dans l'autre monde*, avec des explications et des commentaires étendus.

8e *cahier*. Ce cahier contient une *Notice sur le dieu Thoth*, législateur et révélateur, et nous offre deux planches, l'une reproduisant trois inscriptions hiéroglyphiques du sarcophage de Boulogne, et l'autre les formes hiéroglyphiques des noms des sages égyptiens Sonchis, Onnuphis, Chonuphis et Secnuphis, qui ont été les maîtres de Solon, de Pythagore, d'Eudoxe, et de Platon.

Ici se termine l'explication donnée par M. l'abbé Van Drival du monument égyptien de Boulogne; c'est une monographie très-précieuse et très-curieuse, offrant l'ensemble de toutes les doctrines égyptiennes, que l'on ne trouve nulle autre part réunies, et que nous conseillons à ceux qui s'occupent de ces études de se procurer. C'est une occasion dont il faut savoir profiter.

Il n'a plus paru que trois autres cahiers des *Annales Boulonaises*,

qui par conséquent ont cessé en novembre 1851, après avoir duré onze mois [1].

Tels sont les matériaux que M. l'abbé Van Drival a insérés dans les *Annales Boulonaises;* nous ne parlons pas des autres travaux d'érudition et de critique qui faisaient de ce recueil un des plus savans et des plus utiles qui aient été entrepris par un prêtre dans ces derniers tems : nous répétons donc ce que nous avons déjà dit, que nous regrettons que les professeurs de séminaire et le clergé aient laissé tomber un recueil qui pouvait leur être si utile.

III.

Dès 1852, nous trouvons encore un nouvel ouvrage de M. l'abbé Van Drival. C'est l'*Histoire des évêques de Boulogne*, beau volume de 288 pages, approuvé par Mgr Parisis, si habile appréciateur du vrai mérite [2]. Cette histoire, qui commence avant l'invasion des Francs, raconte l'union des deux siéges de Boulogne et de Tarouane, le rétablissement séparé du siége de Boulogne, et enfin la biographie des évêques de Boulogne, depuis le 16e siècle, jusqu'à leur suppression au 19e. On y lit des détails assemblés avec beaucoup de soin et que l'on ne trouvera que là.

IV.

Arrivons maintenant à la *Grammaire comparée des langues bibliques*, et tâchons d'en faire bien comprendre l'ordre et l'économie, et pour cela nous croyons que nous n'avons rien de mieux à faire que de transcrire ici la *préface* où l'auteur explique lui-même son dessein :

« Faciliter et rendre plus générale l'étude des langues orientales par l'application des découvertes de Champollion, tel a été notre but en nous livrant aux longues recherches comparées dont nous publions aujourd'hui la première partie.

» Cette première partie contient tout ce qui concerne l'alphabet,

[1] Ce recueil forme deux volumes que l'on peut se procurer, à Boulogne, chez Berger, libraire, au prix de 10 francs.

[2] On trouve cette *Histoire* à Boulogne, chez Berger, et à Paris, chez Lecoffre.

et nous pensons qu'il n'est plus possible d'en contester l'origine et la filiation, après les lumières si vives que l'illustre auteur a versées sur ce sujet jusque-là si obscur. Ce ne sont plus ici, en effet, les théories; hasardées et systématiques de Court de Gébelin et de tant d'autres qui ont écrit sur cette matière avant que les véritables données de l'égyptologie fussent livrées au monde savant. Ce sont des faits bien et dûment constatés, ce sont des notions certaines et positives, qui désormais forment la base solide sur laquelle pourra s'élever l'édifice de la science des langues de l'Orient.

» L'explication de l'alphabet réclamait des développemens graphiques tout particuliers pour être claire et facilement intelligible. Aussi, n'avons-nous pas hésité à consacrer à chacune des lettres une *planche spéciale*, et c'est le grand nombre de ces planches qui nous a déterminé à faire paraître séparément cette partie de notre travail. L'usage en sera ainsi moins incommode, et ce petit volume, formant une sorte d'*Atlas*, pourra plus facilement être consulté et mis en regard des autres parties de l'ouvrage, toutes les fois qu'un doute s'élèvera sur l'origine, la figure primitive ou la signification d'un des élémens de la langue écrite, à l'occasion d'un texte qu'il s'agira d'élucider, ou d'un principe dont il y aura lieu de faire l'application.

» La seconde partie contiendra la *grammaire des langues hébraïque*, *chaldaïque*, *syriaque*, *arabe*, comparées entre elles d'abord, puis à l'*égyptien*, dont nous donnerons une *double grammaire*, d'après Champollion pour la langue ancienne, et d'après A. Peyron pour la langue cophte proprement dite.

» La troisième partie offrira la *glossologie* comparée des mêmes langues.

» Puissent ces faibles essais contribuer quelque peu à exciter le goût des fortes études dans ceux qui ont à expliquer les Livres saints! Nous nous regarderons comme surabondamment dédommagé de nos fatigues, si nous aidons en quelque chose à obtenir ce si désirable résultat. »

Ainsi voici l'œuvre de M. l'abbé Van Drival :

1° Un *Atlas alphahétique*, contenant la forme et l'explication de tous les alphabets sémitiques;

2° *Grammaire des langues hébraïque, chaldaïque, syriaque, arabe*, comparées entre elles, et avec l'*égyptien;*

3° Une *Grammaire de la langue égyptienne ancienne*, d'après M. Champollion ;

4° Une *Grammaire de la langue égyptienne moderne* ou de la *langue cophte*, d'après M. l'abbé Peyron;

4° La *Glossologie comparée des mêmes langues*, c'est-à-dire un *Dictionnaire* usuel de ces langues.

Tel est le but et telle sera l'œuvre de M. l'abbé Van Drival. Quand elle sera exécutée d'après le plan et la forme qu'il en donne dans l'*Atlas* qui paraît aujourd'hui, en mettant toutes ces grandes découvertes à la portée de toutes les intelligences, et, il faut le dire aussi, de toutes les bourses, il aura plus fait, que ne fait le gouvernement lui-même, qui n'a publié ou contribué à publier que des ouvrages précieux sans doute, mais peu commodes, peu usuels et infiniment coûteux. Nous demandons à tous les hommes instruits, et principalement aux hommes d'intelligence qui sont en si grand nombre dans le clergé, de venir en aide au savant directeur du séminaire d'Arras. Il n'y a pas un professeur d'Ecriture sainte, qui ne dût avoir pour son usage ces divers volumes.

Voici maintenant la liste des alphabets contenus dans les 22 planches.

1° Alphabet hiéroglyphique égyptien, extrait de la grammaire égyptienne de Champollion le Jeune et mis dans un ordre correspondant aux 22 lettres de l'alphabet hébreu. Cet alphabet occupe la première colonne de chaque planche.

2° Alphabet démotique égyptien, extrait du même ouvrage et mis dans le même ordre. Cet alphabet occupe la seconde colonne de chacune des 22 premières planches.

3° Alphabet phénicien ou samaritain, d'après Court de Gébelin, Contant de la Molette, les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, Montfaucon, etc.

4° Alphabet hébreu ancien de saint Jérôme.

5° Alphabet chaldéen ou hébreu carré.

6° Alphabet hébreu des médailles.

7° Alphabet arabe coufique.

8° Alphabet arabe vulgaire.

9° Alphabet syriaque estranghelo.

10° Alphabet syriaque ordinaire.

11° Alphabets grecs de diverses époques, d'après Montfaucon.

12° Alphabet cophte.

13° Alphabets osque, samnite, étrusque et latin de diverses époques, d'après M. Champollion-Figeac et autres auteurs.

14° Alphabet espagnol ancien, d'après Court de Gébelin, etc.

Tous ces alphabets occupent la troisième colonne des 22 planches.

La planche 23° reproduit dans un seul tableau tous ceux de ces alphabets qui s'écrivent de droite à gauche, ou à la manière de l'Orient.

La planche 25° reproduit tous ceux de ces alphabets qui s'écrivent de gauche à droite, ou à la manière de l'Occident.

La double planche 24° est expliquée pages 27, 28 et 29 de cette première partie.

Après ce coup d'œil jeté sur l'ensemble, donnons maintenant quelques exemples qui feront connaître comment ce projet a été mis à exécution.

1er Exemple.

Explication du nom de Dieu Jéhovah (יהוה), faisant connaître le système de symbolisme que les anciens suivaient quelquefois dans la composition de leurs mots.

יהוה. — Jéhovah.

« Iod » signifie *principe*, d'après Eusèbe et saint Jérôme. C'est la première des quatre lettres qui composent le grand nom de Dieu : IEOUE ou IEVE, que l'on est assez accoutumé maintenant à prononcer *Jehovah*.

» Une courte digression à ce sujet montrera quel était le système tout hiéroglyphique sous lequel les prophètes aimaient à cacher le sens réel des choses qu'ils n'avaient ordre de montrer qu'à travers le voile d'une loi figurative. Cet exemple servira aussi à prouver combien notre mode d'interprétation des lettres est fondé en raison, puisqu'il repose à la fois sur les données scientifiques modernes et sur la tradition des Anciens.

» Les quatre lettres qui composent le grand nom, le principal

nom de Dieu, vous disent la plupart des commentateurs et des Pères de l'Eglise, renferment sous leur écorce matérielle un sens spirituel bien plus relevé. Le mystère de la Sainte Trinité s'y trouve caché; le mystère de l'Incarnation du Verbe y est aussi contenu.

» En effet, la première de ces lettres (la lettre I, י), signifiant *principe*, désigne d'une manière heureuse Celui qui est le Principe sans principe, *Dieu le Père*, ou la première personne de la Sainte Trinité.

» La seconde de ces lettres, la lettre E, ה, signifiant la *vie*, désigne Celui par qui toutes choses ont été faites, Celui qui est la Vie par essence : *In ipso Vita erat, et Vita erat lux hominum*..... *Dieu le Fils*, la seconde personne de l'adorable Trinité.

» La troisième lettre, OU, V, ו, signifie *union*, liaison. Elle marque aussi le *souffle*, le vent, et encore le germe, l'enfant, le produit de l'*Amour* et de l'union. A tous ces titres elle sert admirablement à désigner le *Saint-Esprit*, l'union, le souffle, l'amour substantiel du Père et du Fils, la troisième personne de la Sainte et indivisible Trinité.

» Reste une quatrième lettre ה, qui n'est que la reproduction de la seconde. Cette lettre, toujours d'après les mêmes Docteurs, car nous ne sommes ici que leur écho, signifiait que la seconde personne de la Sainte Trinité, le Verbe, Dieu le Fils, devait prendre et a pris une seconde nature, la nature humaine, et qu'il a joint la *vie humaine* à sa *vie divine*; en un mot, elle désigne le mystère de l'Incarnation, et par suite de la Rédemption, en sorte que toute la religion chrétienne se trouve résumée dans cet admirable symbole, pour lequel les Juifs professaient un si grand respect que jamais ils n'osaient en articuler le son, qu'ils remplaçaient, dans leur lecture de la Bible, par un autre des noms de Dieu, plus simple et moins mystérieux, moins sacré que ce grand nom.

» Iod, avons-nous dit d'après saint Jérôme et Eusèbe, signifie *principe*. Un hiéroglyphe (celui de la Virilité) que l'on rencontre bien souvent sur les monumens et dont on peut voir l'abrégé démotique au n° 2 de la planche 10e, est une des notations les plus fréquentes de cette lettre, et cet hiéroglyphe désigne le *principe*

mâle, actif et fécondant. — Le même signe, dépouillé d'une de ses parties, désigne la lettre E, ainsi que nous l'avons vu plus haut, et le nom d'*E psilon*, c'est-à-dire dépouillé, que lui ont donné les Grecs, montre jusqu'à l'évidence la justesse de cette interprétation. — Ce signe, en effet, désigne, quand il est complet, les deux lettres EI, confondues très-souvent par les Grecs en une seule. — Si à ces deux signes on joint le n° 1 de la planche 6e, on a le complément de la triple idée : le genre masculin, le genre féminin, le terme substantiel, le résultat de leur union.

» On ne sera pas étonné de tout ce système de symbolisme, quand on saura que les Anciens aimaient à voir dans la famille, dans l'*homme* complet, ou l'*humanité*, la vive image de Dieu lui-même dans sa Trinité de Personnes et son Unité de Nature. — De même que le Fils est engendré du Père, la Femme sort du corps du premier Homme; de même que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, l'enfant humain vient à la fois d'Ève et d'Adam. Ainsi trouvait-on l'image de la Trinité céleste dans la Trinité de la terre, et les signes caractéristiques de celle-ci servaient, faute d'images plus parfaites, à représenter celle-là. — Clément d'Alexandrie, au chapitre 2e du 3e livre de ses *Stromates*, est très-explicite à ce sujet. C'est aussi dans le même sens, et en même tems comme figure de l'union de Jésus-Christ et de l'Eglise, suite de la même idée, que saint Paul a déclaré qu'il y avait un grand mystère dans le mariage, que c'était un grand Sacrement.

» La planche 10e offre les différents hiéroglyphes d'où vient la lettre I.

» On remarquera parfois une répétition, un duplicata dans ces signes, attribués tantôt à une voyelle, tantôt à une autre; cela tient à ce que souvent les voyelles étaient *vagues*, ou non parfaitement caractérisées et définies. Toutefois certains de ces signes étaient affectés à telle lettre et jamais à telle autre; ainsi en est-il des deux premiers signes de cette planche par rapport à la lettre I. »

Cet exemple prouve comment on peut tirer parti des découvertes modernes pour remonter dans la pensée des anciens Sages, et expliquer par la science les divers mystères de nos Livres. Et qu'on n'aille pas dire que c'étaient là des symboles obscurs, ab-

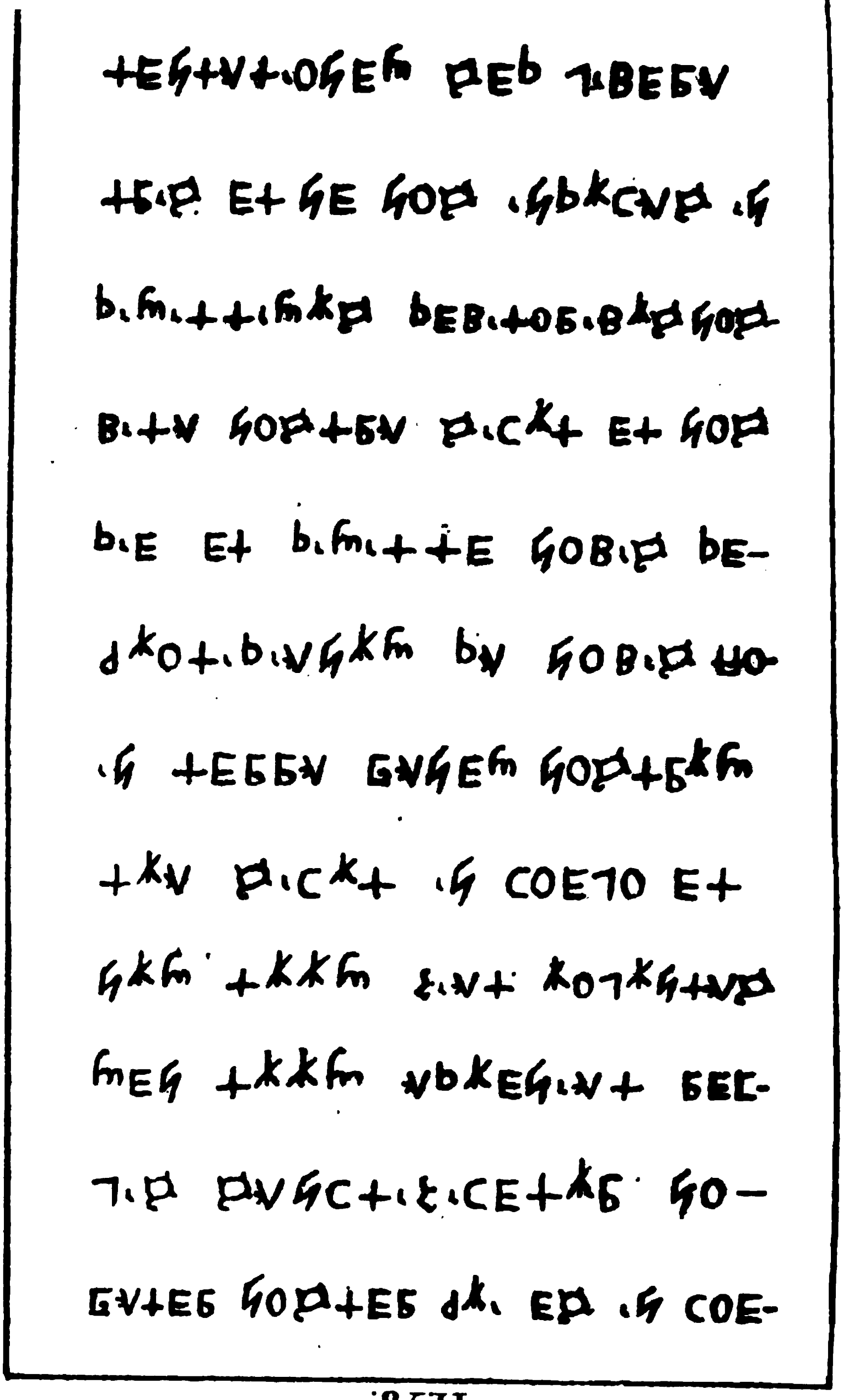

Ann. de Phil. Chrét., IV; Série, t.VII, n°41, P.358.

EA1FC ЮЪ+ТЄ: 9Y' ЄЪ 'Я COЄ-

Ц'бу ЪЛЯС+'Г'СЄ+Y₽ ЮО-

ЄЄЯ +ТХХ₪ ЯРЄЯ'ЯА+ ₽ЄЄ-

ЯУ₪ +ТХХ₪ ₽.ЯА+ УОЦУЯ+ПЪ

+УЯ Ъ'СУ+ 'Я СОЄ10 Є+

'Я +ЄЄ₽Я ЄЛЯЄ₪ ЯОЪ+₽УЯ

Ю5:Я ЦЯ10

straits, incompréhensibles aux yeux du vulgaire. C'est s'en former une idée très-fausse. Ces symboles n'étaient pas plus incompréhensibles que celui de nos lettres actuelles. Les uns et les autres étaient complétement inconnus *à ceux auxquels on ne les avait pas appris.* En effet, l'homme qui ne connaît pas quelle est la valeur de nos lettres alphabétiques pourrait-il seulement soupçonner ce qu'elles signifient? Mais dès que l'on sait lire, on comprend ce que signifient cès élémens droits, ou ronds, ou crochus qu'on appelle des *lettres.* C'était la même chose pour les hiéroglyphes antiques, ils étaient parfaitement clairs pour ceux auxquels on en avait enseigné la signification. Bien plus, comme les hiéroglyphes étaient une image des objets, ils parlaient en même tems aux yeux et aux oreilles; ce que nos lettres alphabétiques ne font pas, parce qu'elles n'ont aucun rapport avec les objets qu'elles représentent.

2e Exemple.

Nous prenons le 2e exemple dans la démonstration que M. Van Drival nous donne : que les *lettres latines ne sont que les lettres phéniciennes ou samaritaines retournées.* La preuve est palpable dans la transcription du *Pater* en langue latine que nous donnons dans la *planche jointe à cette page*, où il est écrit *recto* en caractères phéniciens et samaritains et où on le lit *verso* (à cause de la transparence du papier), en *lettres latines*, comme nos lecteurs peuvent en faire eux-mêmes l'expérience,

Cette planche est celle même qui se trouve dans le livre, et que M. l'abbé Van Drival a bien voulu nous communiquer; nos lecteurs ont ainsi sous les yeux des exemples et de son texte, et de ses planches.

« La doctrine grammaticale émise dans le chapitre précédent semblera au lecteur attentif et non prévenu chose suffisamment démontrée. Nous avons cru toutefois que de nouveaux exemples et de nouvelles preuves ne seraient pas inutiles, afin d'enlever jusqu'à l'ombre du doute, et de forcer l'adhésion de ceux mêmes qui, par suite de préoccupations que nous comprenons parfaitement, auraient jusqu'ici refusé d'admettre nos conclusions.

» La planche 24ᵉ, pensons-nous, est de nature à dissiper complétement ces doutes, s'il en était resté après l'examen comparatif auquel nous venons de nous livrer.

» L'inscription que porte cette planche, et qui paraît si extraordinaire au premier abord, n'est rien autre chose que l'Oraison dominicale, *le Pater en langue latine*, mais écrit en *caractères phéniciens* ou *samaritains*, sans aucune altération, et copiée sur les alphabets que nous avons rencontrés si souvent dans l'examen qui fait l'objet du premier chapitre [1]. Seulement ce *Pater* est écrit de droite à gauche, conformément à l'usage des Orientaux, ou pour mieux dire de presque tous les peuples anciens.

» Or, il se trouve que si vous retournez cette planche, et que vous la lisiez alors de gauche à droite, grâce à la *transparence parfaite du papier* sur lequel nous l'avons fait imprimer, même sans avoir la moindre notion de l'écriture phénicienne vous pouvez la lire avec la plus grande facilité, et vous y retrouverez sans effort les mots latins de cette divine prière, tracés en caractères presque latins, dans l'ordre suivant :

PATER NOSTER, QUI ES IN CEO-
LIS; SANTIFICETUR NO-
MEN TUUM; ADVENIAT REG-
NUM TUUM; FIAT VOLUNTAS
TUA SICUT IN CORLO ET
IN TERRA; PANEM NOSTRUM
QUOTIDIANUM DA NOBIS HO-
DIE; ET DIMITTE NOBIS DE-
BITA NOSTRA, SICUT ET NOS
DIMITTIMUS DEBITORIBUS NOS-
TRIS; ET NE NOS INDUCAS IN
TENTATIONEM; SED LIBERA
NOS A MALO.

» Les A, les E, les N, les O, les C, les F, les B, les H, se reconnaissent tout d'abord. L'S offre quelques traits qui ont disparu

[1] Il est facile, du reste, de vérifier ces formes alphabétiques dans l'alphabet phénicien de la planche 23ᵉ.

dans l'alphabet latin; le D aussi a perdu son allongement inférieur; l'L est retournée; le T latin n'a plus l'allongement supérieur du T phénicien; le V a perdu sa ligne verticale du milieu; l'I est microscopique en quelque sorte comme l'I hébreu; enfin la lettre M et la lettre R ressemblent plus au grec qu'au latin. On conviendra que ce sont là des nuances bien légères, insignifiantes même, si l'on fait attention au grand nombre de siècles qui se sont écoulés depuis l'invention de ces formes antiques, et on admettra sans peine cette conclusion : *les lettres latines n'offrent aucune différence essentielle avec les lettres phéniciennes; ou plutôt ce sont ces lettres mêmes, écrites de gauche à droite.* »

Nous terminons cet aperçu des travaux de M. l'abbé Van Drival, par le résumé qu'il a fait lui-même de toutes les découvertes, qui se sont faites dans les études égyptiennes, et que nous empruntons au 6e cahier (t. 1, p. 277) de ses *Annales Boulonnaises*.

« Ainsi, ces nombreuses figures de divinités qui composent les quatre longues lignes si belles, si riches de couleurs, qui font le principal ornement de notre sarcophage, n'étaient, dans l'esprit de l'Egypte primitive, que des symboles destinés à rendre d'une manière visible aux yeux du corps leur ferme et vive croyance à UN SEUL DIEU; non point à un dieu immobile et solitaire siégeant dans les hauteurs des cieux sans s'inquiéter des choses d'ici-bas, mais bien à un Dieu bon, qui aime sa créature et l'accompagne sans cesse de son inaltérable et maternelle affection. C'est bien là le Dieu des chrétiens, *le Dieu de la tradition* de la famille humaine, et non point *le dieu froid et dédaigneux du Rationalisme*.

» Résumant en quelques mots les idées fécondes que renferment ces nombreux symboles, voici comment on peut les traduire; en d'autres termes voici le discours que l'Egypte ancienne nous adresse :

» Par l'image de *Thoth-Lunus* et les symboles qui l'accompagnent, nous montrons notre foi à l'origine céleste de la science. » Nous croyons que toute lumière, que toute connaissance vient de » Dieu; nous regardons la science que nous possédons ici-bas » comme une communication indirecte et médiate de l'Être qui » possède toute science et qui s'est révélé à nous par le ministère

» d'un autre qu'il a choisi pour nous instruire. Nous regardons la » science comme chose de tradition, de transmission, et non d'in- » vention et de raison. — Par *Amon-Ra* et ses diverses formes » nous montrons notre foi à un Être suprême, source unique de » tout ce qui a vie, Père éternel, Seigneur-Souverain, que nous » reconnaissons aussi comme le maître du tems, le principe de » toutes choses, le créateur, le fabricateur, l'ordonnateur des » mondes, sous les emblèmes de *Sévek*, de *Chneph*, de *Phtha*, de » *Thore*. — Nous admirons avec délices, nous contemplons avec » ravissement les ineffables beautés de ce Dieu, sous la forme allé- » gorique de la déesse *Hathor*, la splendeur et l'éclat du ciel, l'œil » brillant de la divinité. — Sous l'emblème de *Néith*, nous voyons » en Dieu, triple dans son unité, le Père et la Mère de toutes cho- » ses, le principe complet de tout ce qui est. — Lui seul est vrai, » disons-nous en traçant l'image de *Tmei* ! — *Osiris* et *Isis* vous » montrent que nous croyons à l'assistance providentielle de Dieu, » à sa vie parmi les hommes, à ses soins assidus et de chaque in- » stant pour ses créatures qu'il aime. — Enfin, les autres emblèmes » plus restreints vous apprennent que nous croyons fermement » que Dieu prend soin de nous dans toutes les circonstances de » notre vie, qu'il s'intéresse à tous nos besoins, qu'il n'est sourd à » aucune de nos prières. »

» Tel est le langage de l'Egypte ancienne dans ces figures mystérieuses que sa main traçait il y a tantôt quarante siècles. Une providence active nous les a conservées pour être le témoin vivant de la foi des âges primitifs, et un encouragement à sortir de la froide léthargie où le Rationalisme nous a plongés. »

Telle est la science et la philosophie que nous révèle dans ses travaux M. l'abbé Van Drival. C'est contre cette philosophie que s'élèvent en ce moment quelques prêtres, qui, il faut le dire en leur honneur, ne la connaissent pas bien. Au lieu d'en faire ressortir l'ensemble, de montrer comment elle répond à toutes les objections que les Panthéistes et les Rationalistes élèvent avec si grand fracas contre la religion, ils vont chercher non le fond, les principes essentiels et fondamentaux de cette philosophie, mais ils glanent dans quelque coin quelque phrase échappée à la rapidité de la

composition, et ils l'érigent en principe, et de ce principe ils tirent tout un système, que les auteurs eux-mêmes ne connaissent même pas. Quant aux objections faites contre la religion, quant à cette jeunesse qui est imbue de ces faux principes, ils n'y songent nullement. Mais nous espérons que le moment n'est pas loin où cette effervescence juvénile se calmera. S'il y a des améliorations ou des rectifications à faire subir à quelque exposition de la *philosophie traditionnelle*, on les fera subir; les hommes sages et doctes l'examineront, l'Autorité elle-même, si elle le juge à propos, parlera, et alors une ère nouvelle, une véritable réforme se fera dans l'enseignement de la philosophie.

En attendant, nous ne pouvons que féliciter Mgr l'évêque d'Arras d'avoir appelé à la direction de son grand séminaire un homme aussi savant et aussi érudit que M. l'abbé Van Drival et d'une science et d'une érudition aussi saines que les siennes. Ces études valent un peu mieux que de s'occuper à faire ou à publier des *Mémoires clandestins* contre les droits du Souverain-Pontife.

A. Bonnetty.

Apologétique catholique.

CRITIQUE GÉNÉRALE ET RÉFUTATIONS DES

ŒUVRES DE M. AUGUSTIN THIERRY,

PAR M. L. AUBINEAU [1].

Les publications de M. Augustin Thierry ont eu longtems une grande vogue. Il a mis au service de l'erreur un esprit ingénieux et très-souple. Ses *Lettres sur l'histoire de France*, son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, ses *Récits des tems mérovingiens*, ont obtenu un succès très-brillant; ces ouvrages ont été regardés comme classiques dans les établissemens de l'Université et on les trouve même aujourd'hui au seuil des maisons religieuses. Soutenus par un talent incontestable de raconter et un art de bien dire de premier ordre, les livres de M. Augustin Thierry, tendent directement sous forme de modération à contredire dans les jeunes esprits les enseignemens de la foi, et à glacer dans les jeunes cœurs encore naïfs, les épanchemens de la piété et de la tendresse filiale envers l'Église.

M. Léon Aubineau a entrepris la critique et la réfutation des ouvrages de M. Augustin Thierry. C'était une tâche difficile d'attaquer un adversaire d'un si grand renom et qui a joui longtems d'une espèce de popularité. Il fallait une patiente critique, une véritable érudition, un coup d'œil sûr, un style simple, rapide et élevé. Le travail de M. Aubineau atteste ces diverses qualités.

Les matières en sont distribuées en *trois livres*. Le 1er nous montre comment M. Thierry aborda l'histoire et traite de la nouvelle école, ainsi que du récit historique et de la manière dont M. Thierry le

[1] *Bibliothèque nouvelle*, par une société d'écrivains catholiques, sous la direction de M. Louis Veuillot.

compose. Le 2e livre parle de la distinction des races, en deux chapitres, intitulés : *de la royauté* et *de l'Église*. Le 3e livre est consacré à l'examen de l'*histoire de la conquête de l'Angleterre*. M. Aubineau suit le récit de M. Thierry, en remontant jusqu'au tems de saint Grégoire le Grand et de saint Augustin de Cantorbéry.

Dans son 2e livre, M. Léon Aubineau s'attache particulièrement à faire la critique des divers systèmes que M. Augustin Thierry a élaborés, et surtout en parlant des deux races franque et gauloise. On sait que ce dernier a beaucoup travaillé sur l'*Histoire ecclésiastique des Francs* de saint Grégoire de Tours, et qu'il a voulu l'arranger à sa manière, en la corrigeant et en la mutilant. Notre auteur nous montre, par des analyses suivies, les procédés au moyen desquels l'industrieux narrateur des tems mérovingiens transforme les annales du véritable père de notre histoire.

M. Thierry n'exagère pas toujours; il sait très-bien diminuer à propos. S'il y a des circonstances qu'il aime à ajouter quand elles n'y sont pas, il y en a d'autres qu'il adoucit par des ménagemens et par ses commentaires. D'ordinaire il n'hésite pas à altérer les faits et les antiques légendes, il transforme les caractères et les mœurs, dans un sentiment toujours hostile aux croyances catholiques. « On comprend, dit M. Aubineau, ce sentiment aux premiers » jours où M. Thierry aborda les questions historiques. Il y était » peu préparé ; les documens originaux lui signalèrent tout à coup » des questions qu'il n'avait pas même soupçonnées; des problèmes » complexes et pleins d'intérêt se montrèrent à ses yeux. Saint » Grégoire de Tours, dans ses récits dont plus d'art altérerait peut- » être la vérité, l'introduisait dans un monde étrange dont il n'a- » vait eu aucune idée : l'incohérence de la vie barbare montrée à » nu dans des détails saisissants et pittoresques, parlait à son ima- » gination autrement que la stérile simplicité des premiers ensei- » gnemens. Il y eut là pour M. Thierry comme une illumination.... » Se laissant aller à la fougue de son enthousiasme, au lieu de s'en » prendre à lui-même et de s'accuser tout seul de n'avoir pas di- » rigé ses études sur des matières aussi graves et aussi séduisantes, » il s'en prit aux historiens qui l'avaient précédé. Dans sa candeur, » il en vint à se persuader que les problèmes, qui attiraient et fas-

» cinaient son intelligence, avaient été découverts par lui, qu'il en » était le premier inventeur, que personne avant lui ne s'était » préoccupé de ces questions ardues et pleines d'intérêt. Il ne lui » vint pas la pensée que tous les documens qu'il compulsait, re- » cueillis et publiés par les Bénédictins des 17e et 18e siècles, avaient » été étudiés par eux, qu'ils en connaissaient le sens et l'interpréta- » tion. Passionné et ardent comme nous le connaissons, il prit pos- » session du nouveau pays qu'il croyait avoir découvert avec l'or- » gueil d'un conquérant. C'était une joie, un trépignement, pour » ainsi dire, et un saisissement de bonheur dont on se ferait diffi- » cilement une idée nette, et dont l'accent persévère encore et se » retrouve dans les derniers ouvrages de M. Thierry. A l'en croire, » l'histoire est une muse nouvelle, venue au monde seulement » vers l'année 1820, à l'époque où le *Courrier Français* publiait » les premières *Lettres sur l'histoire de France.* »

M. Léon Aubineau trace en quelques pages un portrait piquant et très-vrai de l'école historique que M. Thierry appelle la *nouvelle école* et dont il a proclamé le *manifeste.*

Nous désirerions pouvoir entrer en quelques détails sur les trois chapitres, *des races*, *de la royauté*, et en particulier sur l'*Église.* On reconnaît depuis longtems que c'était l'Église qui avait d'abord établi la monarchie française, et non pas la monarchie qui avait fondé l'Église. Selon une parole devenue célèbre, on répète chaque jour « que les évêques avaient formé le royaume de France » comme une ruche d'abeilles. » Cet adage du protestant Gibbon, est l'application et la traduction littérale de l'*histoire des Francs* de saint Grégoire de Tours.

M. Aubineau trouve que M. Thierry sait fort bien le moyen, au nom de l'esprit de nationalité, de travestir en blâme cet éloge et de rendre odieux ce travail de l'épiscopat catholique, dont le résultat fut la constitution de la France.

C'est sur ce point, d'une manière expresse, qu'il a formulé sa théorie, dans l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre.*

Ce dernier ouvrage de M. Augustin Thierry contient la critique de la conquête des Normands et forme la matière du 3e livre. Notre auteur retrace les grands traits de la conversion de l'Angleterre;

il traite ensuite des nouveaux vainqueurs, des droits de Guillaume et de ceux d'Harold. Après les deux hommes politiques, Guillaume et Harold, viennent les deux hommes religieux, Stigand, archevêque intrus de Cantorbéry et le bienheureux Lanfranc, son successeur.

Les derniers paragraphes de M. Aubineau contiennent une étude riche en détails puisés aux sources et vérifiés par une critique solide; ce sont de véritables dissertations qui assurent à M. Aubineau un rang distingué dans la science historique.

« Nous nous sommes étendus sur Lanfranc, dit M. Aubineau » en concluant son livre, il n'y a pas, dans les quatre volumes de » M. Thierry, un seul mot sur l'archevêque de Cantorbéry, un » seul! qui n'ait besoin d'addition, de rectification ou de contradic- » tion expresse. Toute l'histoire de l'Église est traitée de la même » manière. M. Thierry, seulement, n'emploie pas toujours la fal- » sification formelle : il y a une sorte de falsification négative, » pour ainsi dire, qui consiste dans le silence; l'historien en a usé » à profusion. Il a couvert d'un silence complet les luttes célèbres » de saint Anselme avec le roi Henry. Le parti du silence était plus » prudent : on l'eût gardé sur saint Thomas de Cantorbéry, si saint » Thomas n'eût été de sang saxon; car d'imaginer que l'Église » peut défendre la vérité, la paix, la justice, par cela qu'elles sont » la vérité, la paix et la justice : il n'y faut pas penser, et la phi- » losophie le défend. M. Thierry nous a donné une preuve com- » plète des artifices où sont réduits les historiens qui veulent cher- » cher la vérité sans s'aider des lumières de la foi. Ils auront beau » s'appuyer sur l'étude, le travail, la science; les emportemens des » systèmes et les conclusions de la philosophie les conduiront tou- » jours à falsifier sciemment les textes. Il n'y a qu'une vérité dans » le monde, c'est la vérité révélée. Elle éclate à travers les annales » des choses humaines. Ceux qui étudient ces annales ne peuvent » pas ne là point reconnaître; il ne leur est pas permis de ne pas » la voir; ils peuvent la voir. Il n'y a qu'une manière de nier la » vérité. L'esprit de ténèbres et l'esprit de mensonge; il reste le » même sous tous les déguisemens. Les ornemens de style, de » grâce, d'esprit ou de talent ne le changent pas, non plus que

» toute la sagesse et toute la gloire que le monde peut lui con-
» céder. »

L'école historique moderne, et surtout les maîtres de la science contemporaine, semblent avoir un double but D'abord, ils ont voulu plaire bien plus qu'instruire. On a cherché avec ardeur des détails capables de se prêter aux mouvements oratoires et aux artifices littéraires, M. Thierry a usé largement de ce système. « Toute composition historique, dit-il lui-même, est un travail » d'art autant que d'érudition : le soin et la forme du style n'y est » pas moins nécessaire que la critique et la recherche des faits. »

Tel est le procédé. Il y a sans doute des réserves et des exceptions légitimes dans ce précepte; mais, avant tout, il faut plaire et amuser; si bien que le corps de l'histoire finit par devenir un véritable roman. Le célèbre adage : *Lectorem monendo pariterque juvando*, a été transposé, et l'accessoire a pris la place du principal. Cependant, en y regardant de plus près, on voit que les nouvelles théories historiques n'ont pas été toujours élaborées pour la seule délectation de l'auteur et de ses lecteurs. On aperçoit bientôt percer une foule d'insinuations adroites et une intention bien arrêtée de combattre la foi de l'Église. Ce fut toujours le plan suivi de nos ennemis, depuis l'origine du christianisme, surtout aux 16e et 18e siècles. La même marche a été poursuivie de nos jours, sous d'autres formes et de nouvelles variations. Ainsi, les hostilités ont été moins âpres, plus civiles, quoique peut-être elles n'aient pas été moins haineuses, ni moins hypocrites. Les esprits supérieurs ont appris à *lever le chapeau devant l'antique religion de nos pères*. Mais il ne faut pas trop se fier à cette mansuétude, pas plus qu'à cette parfaite impartialité dont ils se flattent envers le Christianisme.

Au demeurant, « les écrivains de ces derniers tems ont réussi à composer un corps d'histoire entièrement opposé à la raison divine : ils sont parvenus à présenter les papes et les saints comme les instruments de tyrannie et des artisans de crimes; grâce à un concours de circonstances que nous n'avons pas à analyser, leurs appréciations se sont répandues partout; elles se sont propagées dans ce qu'on appelle le monde savant; elles y ont accumulé tant

de ténèbres et de préjugés, que l'opinion contraire n'y a pas encore aujourd'hui droit de bourgeoisie; et aller soutenir devant nos académies que les saints sont des saints, est une hardiesse devant laquelle il est bien peu d'esprits qui ne s'effacent : je dis de ceux même dont les cœurs s'inclinent devant les divins mystères..... Les esprits sont si bien tournés sur cette matière, que les historiens, qui gardent un peu de ménagement dans leurs calomnies, s'imaginent avoir droit à la reconnaissance de l'Église et s'étonnent des anathèmes qui frappent leurs élucubrations. »

Ces dernières lignes de M. Aubineau nous font connaître le dessein de son ouvrage et peuvent en former la conclusion. D'après l'analyse abrégée que nous avons essayé d'en tracer, nous croyons que la *critique générale* des publications de M. Augustin Thierry sera très-bien accueillie dans toutes les bibliothèques catholiques [1]. Ce petit livre doit, en premier lieu, trouver une place distinguée dans les maisons d'éducation vraiment religieuses, où il servira d'antidote contre beaucoup de petits traités historiques qui n'ont pas toujours été assez expurgés. Le travail de notre auteur servira, en particulier, pour les jeunes gens des classes plus élevées; il sera aussi fort utile et très-bien placé entre les mains de toutes les classes de lecteurs intelligents qui cherchent à bien faire concorder les faits de l'histoire avec les véritables monuments du christianisme. M. Aubineau a pris pour drapeau, et a saisi d'une main vigoureuse, la célèbre devise dont le comte de Maistre s'était servi, ainsi qu'un cri de guerre jeté dans la mêlée du 18ᵉ siècle : *L'histoire est devenue depuis longtems une conspiration contre la vérité.*

Alexis Comberguille.

[1] Il est bien à désirer que M. Léon Aubineau puisse continuer la critique et la réfutation de nos historiens les plus célèbres. C'est là ce qu'a fait d'abord Balmès en parlant de l'*Histoire de la civilisation* de M. Guizot, travail qui a valu à l'Espagne et à toute l'Église un de nos plus beaux ouvrages.

Polémique.

UNE

RÉCLAMATION DE M. L'ABBÉ DELACOUTURE,

AVEC LA

RÉPONSE DE M. BONNETTY,

SUIVIE D'UN APPENDICE SUR LA QUESTION DE SAVOIR SI LE CARDINAL BELLARMIN A ÉTÉ MIS A L'INDEX.

Nous aurions bien voulu éviter à nos lecteurs le désagrément d'une nouvelle polémique avec M. l'abbé Delacouture; nous lui avons écrit pour cela trois fois, le priant et le suppliant de renoncer à une réclamation qui nécessiterait une nouvelle réplique. Mais il a été inexorable à user de son droit de réponse, et il veut encore que les *Annales* s'occupent de lui. Force nous est de lui donner satisfaction.

M. l'abbé Delacouture est déjà connu de nos lecteurs. C'est ce prêtre qui a eu le malheur d'examiner le *Dictionnaire historique de M. Bouillet*, et d'en faire un rapport tel que Mgr l'archevêque de Paris, se fiant à sa théologie, crut pouvoir l'approuver. Tous nos lecteurs savent que peu de tems après Sa Sainteté Pie IX condamna ce *dictionnaire*[1], que Mgr de Luçon déclare être « *infecté* » *de Rationalisme*, et plus blâmable encore par ses réticences que » par ses assertions[2]. »

Nos lecteurs savent aussi que M. l'abbé Delacouture a publié des *Observations sur le décret* de l'Index, qui a condamné le *Manuale compendium juris canonici* de M. l'abbé Lequeux. Nous avons dit

[1] Voir le décret de l'*Index*, tome VI, p. 85.

[2] *Instruction pastorale... sur l'index*, p. 142.

bien sommairement[1] comment, dans ce livre, M. l'abbé Delacouture signale des *propositions erronées* dans les livres de S. E. le cardinal de Reims, de NN. SS. les évêques de Montauban et d'Arras, et dans 23 écrivains catholiques. Ces graves auteurs n'ont pas fait attention à ses attaques. Nous aurions dû suivre leur exemple, mais nous ne l'avons pas fait, nous nous sommes contenté de donner un spécimen de la manière dont il remanie et découpe les propositions qu'il signale à l'animadversion publique. Comme c'est là toute notre défense, nous sommes encore obligé de mettre ces textes sous les yeux de nos lecteurs[2]. Les voici :

TEXTE CITÉ PAR M. DELACOUTURE.	TEXTE DES ANNALES.
« La raison dans chaque homme est le résultat des enseignemens qu'il a reçus) *Annales de philosophie chrétienne*, t. XL, p. 147), p. 92.	La raison, selon nous, est dans l'homme : 1° la faculté *innée*, *naturelle*, de *connaître* et de comprendre plus ou moins ce qu'on enseigne ; l'*âme humaine*, comme le dit saint Thomas, *est une table rase sur laquelle il n'y a rien d'écrit.* — Elle est : 2° le résultat de l'enseignement qu'il a reçu. M. Maret et M. Freppel disent que c'est une *véritable révélation de Dieu* : que nos lecteurs prononcent (t. XL (t. I, 4e série), p. 147).

Après cette citation, nous ajoutions ces simples paroles :

Nos lecteurs ont là sous les yeux des preuves de la bonne foi et de la loyauté de M. l'abbé Delacouture. Notez, amis lecteurs, que nous avions déjà reproché cette loyauté au P. Chastel ; nous avions mis comme ici notre texte à côté du sien (voir t. V, p. 320) ; M. l'abbé Delacouture a lu tout cela, car il cite différentes phrases de notre article, et cependant il répète cette calomnie. — Que voulez-vous, gens honnêtes qui nous lisez, que voulez-vous que nous répondions à cela ?

Telles étaient nos plaintes, que nous croyions modérées et justes.

[1] Voir notre numéro d'octobre dernier, t. VI, p. 258.

[2] On peut consulter aussi, comme spécimen des attaques de M. l'abbé Delacouture, l'extrait d'une lettre où il nous fait traduire lui-même *loquela* par *oreilles* ; accusation absurde qu'il est obligé de rétracter. Voir notre tome V, p. 479.

Car, enfin, la justice a autant de droit que la charité. Et quand on voit la pensée changée, dénaturée, quand dans un texte on voit retrancher la moitié de ses expressions les plus essentielles, on a bien le droit de se plaindre, et il semble que celui qui s'est permis ces suppressions n'a qu'à se justifier. Eh bien! au contraire, ce sont ceux qui ont ainsi dénaturé la pensée des autres, qui, alors, changent de conversation, et ne parlent que d'union, de charité; oubliant que l'on n'a le droit de parler ainsi qu'après que l'on a satisfait à la justice et à la vérité.

Écoutons maintenant M. l'abbé Delacouture et voyons comment il se justifie d'avoir ainsi tronqué ce texte, pour diminuer la valeur que nous donnons à la Raison :

Au rédacteur des *Annales de philosophie chrétienne*.

Monsieur,

Je dois répondre à un reproche de mauvaise foi que vous m'adressez dans votre numéro du mois d'octobre dernier (t. VI, p. 260).

Je ne conçois pas, Monsieur, qu'un écrivain, qui se pique lui-même de bonne foi et de sincérité, puisse accuser si facilement les autres d'en manquer. Vous croyez que j'aurais dû *citer plus longuement* un de vos textes; mais si je ne l'ai pas fait, c'est qu'*il m'a paru* que le texte, tel que je le rapportais, offrait, *à mon point de vue*, un sens complet qui n'était nullement modifié par les paroles qui précèdent ou qui suivent : et je vous avoue, qu'après avoir de nouveau comparé avec attention les deux textes, je suis encore *de cet avis*. Je puis me tromper, sans doute; mais on n'est pas de mauvaise foi pour n'avoir pas bien saisi le sens d'un passage.

Vous pouvez, si vous le jugez à propos, replacer les deux textes sous les yeux de vos lecteurs, et s'ils se rappellent l'état de la question, ils verront facilement que vos additions ne changent nullement le sens du passage que j'ai rapporté. En tout cas, je suis persuadé que je n'ai point à craindre de leur part le reproche de manquer de bonne foi. Soyez un peu plus disposé, Monsieur le rédacteur, à reconnaître, dans vos adversaires, cette même bonne foi que vous désirez apparemment qu'ils vous reconnaissent à vous-même.

Agréez....., etc.

Paris, le 1er mars, 1853. L'abbé DELACOUTURE.

Voilà la lettre de M. l'abbé Delacouture. Maintenant que répondre à un homme qui nous accuse *de ne pas accorder assez à la raison*, et qui, en citant ce que nous lui accordons, *retranche*, sans en avertir,

la *majeure*, *la plus essentielle partie de ce que nous lui donnons*, et puis qui vient nous dire qu'il lui *paraît* que sa phrase de 3 lignes équivaut à la nôtre de 11 lignes? Nous le répétons, nous n'avons rien à lui dire. Aussi, nous souvenant que Dieu ne *demandera compte* à ses serviteurs *que du talent qu'il leur a confié*, nous donnons acte à M. Delacouture qu'il *n'a pas compris qu'il dénaturait notre pensée;* et, d'après ce motif, nous nous regardons comme satisfait, et retirons toutes les expressions de notre mécontentement à son égard; seulement nous avertissons que toutes les citations qu'il a extraites des *Annales* sont faites, comme celle-ci, *à son même point de vue.*

Mais maintenant que nous avons satisfait M. l'abbé Delacouture, il nous sera bien permis de rentrer dans la question, et de formuler, pour nous, les règles suivantes, afin d'empêcher, autant que nous le pourrons, que *les vérités ne soient diminuées*, parmi les écrivains catholiques.

Ainsi, nous professons que :

1° Critiquer des auteurs sans citer ni leur nom ni les livres et la page où l'on a pris les erreurs qu'on reproche;

2° En citant, supprimer, au milieu d'un alinéa, des phrases entières, celles-là mêmes qui sont le plus essentielles, sans même en avertir par des points;

3° Joindre ensemble et sous les mêmes guillemets des phrases de divers auteurs pour faire supporter à chacun la responsabilité de tous les autres;

4° Commencer ou laisser une citation au milieu d'une virgule, en supprimant le commencement ou la fin de la phrase, où la question est éclaircie ou précisée;

5° Prendre deux phrases de 2 ou 3 lignes, écrites par la même personne mais à 4 ou 5 ans d'intervalle, et les unir ensemble sans en avertir, et sans même les séparer par des points;

6° Attribuer, au moyen de la suppression d'un nom propre, à tout le clergé ou même à toute l'Eglise ce que l'on n'a à reprocher qu'à un seul individu, etc.;

Cela nous paraît sortir d'une discussion honnête, et si nous ne

faisons, nous consentons qu'on nous accuse de déloyauté, de mauvaise foi, de calomnie, et qu'on refuse de discuter avec nous; comme nous voulons le faire avec ceux qui se conduisent ainsi.

Mais si nous renonçons à nous défendre, nous ne pouvons renoncer à défendre les Congrégations romaines que l'on attaque en ce moment avec si peu de science et de vérité. C'est ce que nous allons montrer pour un point particulier, qui est reproché à la *Congrégation de l'Index*, et sur lequel plusieurs de nos abonnés nous ont demandé des éclaircissemens. Le voici :

Réponse à la question qui nous est faite :

S'il est vrai que le cardinal Bellarmin ait été mis sur l'*index des livres défendus*.

Disons tout d'abord une chose, c'est que si réellement un livre du célèbre cardinal avait été mis *à l'index*, ce serait une preuve qu'il y avait quelque erreur, et lui-même se serait soumis tout le premier à cette sentence.

Ecoutons maintenant le récit circonstancié que fait de M. l'abbé Delacouture de cette condamnation :

L'histoire nous apprend que le cardinal Bellarmin, lui-même, encourut cette censure. Sixte V mit à l'*index* l'ouvrage *De Romano Pontifice*, où, au lieu de soutenir le pouvoir direct du pape sur les couronnes et sur le temporel des Etats, l'illustre controversiste s'était borné à reconnaître dans le Pontife romain une suprématie temporelle indirecte, c'est-à-dire subordonnée aux intérêts de la religion. Ce fut le pape Urbain VII, successeur de Sixte V, qui fit rayer de l'*index* l'ouvrage du pieux et savant cardinal (Voir *Mém. pour servir à l'Hist. eccl.* de Davrigny (*sic*), 1610). Serait-on téméraire si l'on se contentait de conclure de ce fait, que la sévérité de la Congrégation de l'*Index* peut quelquefois être poussée un peu loin (*Observations sur le décret de l'index*, etc., p. 10).

Tel est le récit de M. l'abbé Delacouture, on ne saurait être plus précis. L'ouvrage du cardinal a été mis *à l'index*; c'est Urbain VII qui l'en a fait retirer. *Voyez Davrigny (sic) qui l'assure en l'année* 1610.

Nous prenons donc l'ouvrage du P. d'Avrigny, en faisant observer qu'il a été mis lui-même *à l'index* par décret du 2 septembre 1727; or, voici tout ce que nous y trouvons :

Quelque vaste que soit ce pouvoir que Bellarmin donne au pape, Sixte V trouva qu'il le resserrait dans des bornes trop étroites, et il fit mettre l'ouvrage à l'*index*, d'où il ne fut tiré qu'après sa mort.

D'où viennent donc ces détails précis que donne M. l'abbé Delacouture, que ce fut Urbain VII qui fit rayer de l'*index* le livre du cardinal. Il ne le dit pas, et ce fait est probablement de son invention; Urbain VII ne régna que 12 jours et nous doutons qu'il ait eu le tems de s'occuper de cette affaire. Nous avons cherché dans *Feller*, dans *Moreri*, dans *Dupin*, et aucun de ces biographes ne parle de ce fait. A la fin, nous avons consulté *Bayle*, et c'est dans ce recueil philosophique et protestant de toutes les anecdotes défavorables à la religion et aux Pontifes romains, que nous avons retrouvé l'anecdote. Elle y est appuyée de l'autorité d'un janséniste célèbre, le grand *M. Arnaud*[1], comme on l'appelait. Celui-ci dit expressément :

L'ouvrage de Bellarmin, *De Romano Pontifice*, fut *proscrit par Sixte V*, parce qu'il jugea aussi bien que les censeurs auxquels il l'avait donné à examiner qu'il avait apporté un grand préjudice à sa dignité pontificale, etc... On lui fit cet affront de mettre ses livres *parmi les écrivains flétris*... Pensez-vous qu'aucun jésuite vous avoue que, *pendant toute la vie de Sixte V*, ç'aurait été un péché mortel de lire les livres de Bellarmin, *De Romano Pontifice* (dans Bayle, à l'article *Bellarmin*) ?

Voilà encore bien des détails; mais Arnaud cite son autorité, c'est la *Vie de Bellarmin*, écrite en italien par son confrère le *P. Fuligati*. C'est donc ce père que nous devons consulter, et nous allons voir comment le fait qui y est raconté s'est grossi, embelli, a pris une forme décisive et précise en passant par les mains des protestants, des jansénistes, des philosophes et des derniers gallicans, tous ennemis déclarés de la congrégation de l'*index*, et pour cause.

L'ouvrage du P. Fuligati parut sous le titre de : *Vita del cardinale Bellarmino, scritta da Gia. Fuligati*, in-4°, Roma, 1624; elle fut immédiatement traduite en français sous le titre de : *Vie du cardinal Bellarmin composée en italien, par le P. Jac. Fuligati, et traduite en français par le P. Pier. Morin, tous deux de la même*

[1] Dans son opuscule *Difficultés proposées à M. Steyaert*, 3e part., p. 38.

Compagnie, in-8°, Paris, 1625. C'est à cette traduction que nous empruntons les détails suivans que nous éclaircissons par l'original italien.

..... Il y en avoit quelques-uns qui ne pouvoient supporter qu'il (Bellarmin) fût monté, même avant que d'être cardinal, à une telle réputation pour ses doctes écrits; ce qu'ils ressentirent encore davantage, quand ils le virent aller en France en qualité de théologien du cardinal Caietan, et ce par le commandement de Sixte V, comme nous le dirons en son lieu. Au progrès de cette légation, le Pape *s'altéra* fort (*nel progresso della qual legatione non poco il Pontifice s'altero*), voyant que le cardinal Caietan, son légat en France, traitait les affaires conformément aux premières instructions qu'il avoit de Sa Sainteté, et qu'il ne suivoit pas ses nouveaux desseins..... Cette occasion de mécontentement entre le Pape et le Cardinal légat étant acûe en la cour de Rome, ne tomba pas en terre; les envieux du Bellarmin s'en sçurent bien servir pour faire espaule (*portar avanti*) à leurs passions, et pour l'abaisser de tout leur pouvoir. Pensant donc faire une chose agréable au Pape et de le flatter, ils commencèrent *à faire courir*, comme c'est la coutume de ceux qui suivent la cour, que la doctrine du Bellarmin ostoit au vicaire de Jésus-Christ en terre une partie de l'autorité que le même Jésus-Christ lui avoit donnée pour l'édification de son église, en l'opinion qu'il avoit fait imprimer en son livre 5e *De Romano Pontifice*, touchant la puissance du Pape sur les choses temporelles de ce monde; et ce *bruit icy éloit semé* en un tems le plus propice auquel on savoit qu'il falloit parler et escrire de cette matière avec une grande circonspection. Sans avoir examiné les mérites de la cause et de l'auteur, quelques-uns furent bien si hardis, que de faire suspendre ses œuvres, jusqu'à ce qu'on les corrigeât, pendant lequel tems elles seroient *couchées au catalogue des livres défendus* (*hebbero alcuni ardire di far suspendere le sue opere infino a tanto, che si correggessero e porte nell'indice de' libri prohibiti*). Mais cette bourrasque s'apaisa *bientôt*, parce que ceux-là mêmes qui l'avaient excitée estant deschus (*carscati*) de leur autorité et pouvoir par la mort du Pape, la Congrégation des cardinaux ordonna, sans que le Père Bellarmin en fist aucune instance, que cette clause fût effacée du catalogue des livres déffendus, et que ses livres fussent mis au même estat que devant, ce qui lui apporta plus de réputation et plus de vogue à ses controverses, que la sentence contraire n'avoit décrédité l'un et les autres [1].

Nous connaissons maintenant la source où ont puisé les détracteurs des congrégations romaines.

[1] *Vie de Bellarmin*, par le P. Morin, jésuite, cap. xi, p. 145-147; et dans celle du P. Fuligati, cap. x, p. 74-75.

La première question à éclaircir est celle de savoir si véritablement il existe une ancienne édition de l'*index* qui porte le nom du célèbre cardinal, comme l'accusation le fait entendre.

La réponse est facile. La première édition authentique de l'*index* est celle qui fut faite par l'autorité de Pie IV, en 1564, sous ce titre :

Index librorum prohibitorum, cum regulis confectis per patres a Tridentino synodo delectos, auctore PIO V, S. P.—Romæ, 1564, in-8°.

Cette édition fut réimprimée plusieurs fois; mais il n'en parut d'autre ni sous Sixte V, ni sous ses successeurs Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX. Sixte V ajouta sans doute à l'index de Pie IV, mais ce ne fut que Clément VIII, qui en 1695 donna une autre édition de l'index, sous ce titre :

Index librorum prohibitorum auctoritate Pii IV, primum editus, postea verò a Sixto V auctus, et nunc demum S. D. N. CLEMENTIS papæ VIII jussu, recognitus et PUBLICATUS.—Romæ, 1595.

Ce fait est reconnu parfaitement par Mgr l'évêque de Luçon dans ses précieuses recherches sur les livres défendus : « Le pape » Sixte V, dit-il, en avait fait préparer un supplément très-impor» tant et plus nombreux que l'index primitif. Après l'avoir com» plété, le pape Clément VIII le publia en 1596 [1]. » (1595).

Or on n'a qu'à chercher, on n'y trouvera pas le nom de Bellarmin [2]. Son ouvrage fut donc dénoncé, l'impression en fut suspendue, mais il ne fut pas mis dans une édition de l'*index* publiée par Sixte V.

Mais a-t-il existé un *décret particulier* de Sixte V mettant ce livre à l'*index*, nous avouons que, s'il existe, toutes nos recherches n'ont pu aboutir à le découvrir.

La seconde question est celle de savoir combien de tems dura cette suspension ou cette mise à l'index, si elle a eu lieu. Nous avons vu Arnaud qui nous assure que ce *fut durant toute la vie de Sixte V*,

[1] *Instruction pastorale sur l'index des livres défendus*, p. 59, volume de 238 pages. Paris, 1852, chez Lecoffre.

[2] Dans les éditions ordinaires, on reconnaît les livres de l'index de Pie IV par ces mots *Ind. trid.*, et ceux de Clément VIII par ces mots *App. ind. trid.*.

mort à l'âge de 69 ans. Examinons : c'est pendant son voyage et son séjour en France qu'eurent lieu les plaintes et les cabales des ennemis du savant cardinal. Bellarmin partit de Rome avec le légat le 30 janvier 1590 ; et Sixte V mourut le 27 août de la même année, et le cardinal Bellarmin rentra à Rome presqu'en même tems ; la suspension de son ouvrage dura donc à peu près 5 à 6 mois. Voilà comment les jansénistes écrivent l'histoire, et comment nos modernes gallicans la répètent.

De tout cela il faut conclure que quelques envieux commencèrent par criailler à Rome contre le livre de Bellarmin ; émus par ces cris, le pape et les cardinaux purent suspendre l'impression de l'ouvrage, mais après en avoir pris connaissance, ils méprisèrent les accusateurs et l'ouvrage fut continué.

A. BONNETTY.

Archéologie biblique.

DÉTAIL DES

NOUVELLES DÉCOUVERTES FAITES A NINIVE

ET DANS SES ENVIRONS.

Nous allons faire ici une revue exacte de toutes les découvertes faites sur le sol tout biblique de l'antique Ninive et que les diverses correspondances ont publiées. Nous commencerons par la suivante, qui vient de celui-là même qui est chargé de diriger les fouilles, et qui nous est transmise par M. l'abbé Lévêque, directeur de l'*institution Notre-Dame, à Auteuil.*

1° *Les jours de jeûnes ordonnés par Jonas, pratiqués encore par les habitants de Ninive. — Tombeau de Jonas. — Tombeau de Daniel. — Le poisson de Tobie retrouvé.*

« Ninive, 12 mars 1853.

» Mon cher maître,

» Vous me permettrez bien de vous donner encore ce nom, puisque je conserve un si bon souvenir du tems où j'étais sous votre férule. Je ne sais pas si vous avez reçu une *première lettre* que je vous ai écrite d'Athènes, je voulais repasser avec vous mes vieilles réminiscences classiques en Orient ; aujourd'hui, c'est de plus loin encore que je vous adresse celle-ci. Il a été dans ma destinée, après avoir habité trois ans la premiere ville fondée par les Européens en Amérique, de séjourner actuellement dans la plus ancienne ville du vieux monde. Bien plus, je suis chargé d'en retrouver les débris, et je vous envoie un *petit dessin photographique* qui vous donnera l'idée d'une porte monumentale que je viens de découvrir. Ce pays est plein des souvenirs les plus curieux, et en voici un qui vous surprendra sans doute. La semaine dernière, la ville de

Mossoul a célébré *trois jours de jeûne suivis d'un jour de réjouissance, en commémoration de la pénitence imposée aux Ninivites par Jonas*. Comme le fait s'accomplit de tems immémorial dans ce pays, on le trouve fort naturel, et l'année dernière on ne m'en parla qu'assez longtems après qu'il était passé; mais cette année-ci j'ai tenu à en être témoin par moi-même et vous pouvez dire que vous tenez d'un consul présent sur les lieux qu'une ville entière consacre tous les ans un des faits les plus étranges et les plus anciens de la Bible.

» Ce qu'il y a de plus frappant c'est que les musulmans eux-mêmes respectent cette tradition, et font la fête le même jour que les chrétiens. Il est vrai que le Koran renferme un chapitre entier (le 10e) *consacré à Jonas*, et qu'en face de Mossoul il y a, sur un monticule artificiel, une mosquée très-vénérée qui passe pour recouvrir le *tombeau du prophète*. Elle est si vénérée que bien que nous ayons la preuve que ce monticule renferme les plus précieux restes de l'archéologie assyrienne, il ne nous a pas été possible d'y faire des fouilles. Toucher à la terre qui supporte le *tombeau de Jonas*, ce serait s'exposer à faire éclater une révolution. Chaque vendredi, à l'heure de la prière, on vient en foule de Mossoul y faire un pèlerinage. Rapprochez ces faits du respect qui entoure encore le *tombeau de Daniel*, à Suze, où les hommes de toutes les religions vont prier, et qu'on ne violerait sans s'exposer à être massacré, et dites-moi s'il y a un pays qui puisse intéresser davantage un de vos anciens élèves.

» Voulez-vous un autre souvenir de la Bible qui a son côté d'autant plus curieux que son existence ne dépend pas de la volonté des hommes? Vous vous rappelez le *fameux poisson du jeune Tobie* dont l'existence a paru difficile à admettre dans un fleuve où l'on ne s'attend pas à voir un poisson assez gros pour effrayer un homme. Eh bien! ce poisson existe, on le pêche souvent dans le Tigre, et je vous assure qu'il est armé de terribles dents. Lorsque je serai moins occupé, j'irai avec quelques hommes en prendre un de la plus grande taille qu'il sera possible, et, si je réussis, je porterai sa peau au Muséum d'histoire naturelle. On m'en a bien apporté un hier, mais d'abord ce n'était pas moi qui l'avais pêché,

et ensuite il pesait à peine 300 livres ; c'est trop petit. Je l'ai distribué à mes ouvriers chrétiens qui font maigre.

» Je ne sais pas si vous vous rappelez mon ami Tranchard, avec lequel je suis allé vous voir lorsque je partais pour Saint-Domingue, c'est lui qui a fait la vue daguerrienne, et qui, m'entendant souvent parler de vous, a désiré vous offrir ce souvenir. C'est la *vue d'une des entrées de la ville*, formée par deux taureaux ailés à face humaine, de taille colossale, dont la tête supporte une double voûte en terre et en briques émaillées. J'ai ainsi résolu une question jusqu'à présent incertaine, à savoir si les Assyriens connaissaient la voûte. Les petits personnages qui servent à donner les proportions sont quelques Européens venus aux tranchées ; votre serviteur, couvert de la blouse de fouilleur, est planté sur la tête de l'un des taureaux. Vous voyez que la porte n'est pas encore nettoyée, il y reste beaucoup de terre que je vais faire enlever pour mettre à découvert deux grands bas-reliefs qui sont en arrière des taureaux.

» J'apprends par mon frère que vous venez de créer un *vaste établissement à Auteuil*. Tant mieux, car il a un esprit que je désire bien voir conserver dans l'éducation. Si l'ange qui a guidé Tobie veut prendre la peine de me ramener à Paris, un de mes premiers plaisirs sera d'aller vous voir et de me rappeler un peu avec vous mes souvenirs d'autrefois.

» Adieu, mon cher maître, recevez les affections bien sincères du Ninivite renforcé.

» Victor Place, *consul de France à Mossoul.* »

Voici maintenant comme le *Moniteur* rend compte d'autres découvertes dues également à M. Place.

2° *Statues colossales. — Voûtes cintrées. — Cellier des rois d'Assyrie. — Portraits en pied des rois d'Assyrie.*

« Le ministre de l'intérieur vient de recevoir des nouvelles de l'exploration dirigée par M. Place, consul de France à Mossoul, sur le sol de l'ancienne Ninive. Autorisé par un firman impérial, ce jeune savant a pu reprendre, dans le courant de février, les fouilles du monticule de Khorsabad, interrompues depuis 1845, époque du retour de M. Botta.

» M. Place s'est surtout attaché à l'exploration des parties de ce monticule qui n'avaient pas été fouillées. Ses tranchées, poussées à une grande profondeur dans le massif du tertre et dirigées avec une rare intelligence, ont amené une série de découvertes des plus curieuses.

» Ces découvertes ne comprennent pas seulement des *statues colossales*, des *bas-reliefs en marbre* et en *basalte* d'une admirable conservation, et dont quelques-uns sont encore revêtus *des plus vives couleurs;* des *poteries*, des *grands cylindres inscrits*, des *bijoux* et de ces objets usuels de toute espèce qui manquaient à nos collections, et qui jettent de si vives lumières sur l'histoire et sur les mœurs de ces vieilles sociétés; elles portent également sur l'ensemble architectonique du palais de Khorsabad et de ses dépendances; elles éclaircissent des points restés douteux et tendent à prouver que les Assyriens n'ignoraient aucune des ressources de l'architecture. C'est ainsi qu'indépendamment *de voûtes et d'une porte cintrée* de 12 mètres de hauteur, qui paraît être une des portes de la ville assyrienne, que commandait le palais de Khorsabad, M. Place a découvert, sous les ondulations de la plaine située au pied du monticule, des constructions en marbre appartenant à cette ville antique, et dans le massif du tertre il a rencontré *deux rangs de colonnes*, divisées par sections de sept et encadrées par un double pilastre. M. Place s'occupe à déblayer cette colonnade, qui paraît s'étendre sur un grand espace, et dont il a mis à découvert quatre sections ou vingt-huit colonnes. On peut juger par là de la magnificence de ces palais assyriens.

» Une découverte, peut-être aussi intéressante, est celle du *cellier des rois d'Assyrie*. M. Place y a trouvé rangées en bon ordre les grandes jarres qui contenaient le vin. Les terres accumulées par les siècles les ont brisées et remplies sans les déplacer. Au fond de chacune d'elles on reconnaît encore une sorte de dépôt violet *laissé par le vin*. Le magasin des poteries, que M. Place a également mis à jour, permettra d'y consacrer une des salles du Musée du Louvre, qui ne possédait pas un seul objet de ce genre, à la céramique assyrienne.

» La tournée d'exploration faite par le jeune savant aux monti-

cules de la rive gauche du Tigre, dans un rayon de dix lieues autour du Khorsabad, n'a pas été moins fructueuse. M. Place a visité et fouillé plus de trente de ces monticules, tels que Bachiccha, Karâmtess, Teu-Leben, Mattai, Karacoch, Dgigan, etc., etc. Il a rencontré dans la plupart d'entre eux des constructions antiques, souvent même des monumens, et y a recueilli des *sculptures*, *des vases*, *des bijoux et beaucoup de petits objets en métal*, *en pierres dures*, *quelquefois en or*. M. Place signale surtout à Dgigan, monticule dont le Tigre baigne une des faces, un monument qui a peut-être l'importance de l'édifice de Khorsabad.

» M. Place a de plus révélé, au moyen du photographe, les nombreux bas-reliefs de Mattai et de Barrian, dont quelques-uns sont entaillés dans le roc à plus de 150 mètres au-dessus du niveau de la plaine. Les personnages figurés dans ces bas-reliefs sont de dimension colossale, et présentent une certaine analogie avec les sculptures de Khorsabad. Ils comprennent aussi une curieuse suite de *portraits en pied des rois d'Assyrie*, de grandeur naturelle.

» M. Place a complété son exploration par de curieux détails sur les fouilles que, depuis cinq années, les Anglais suivent avec une si heureuse persévérance au Boyoundjick et à Nimroud, et qui ont produit de si magnifiques résultats. Il annonce qu'il a obtenu le consentement du colonel Rawlinson pour pratiquer des tranchées sur des points encore inexplorés de ce monticule, et pour estamper, au moyen du procédé de M. Lottin de Laval, les nombreuses plaques de marbre sculptées déjà mises à découvert.»

3° *Découverte d'une nouvelle salle. — Bas-reliefs indiquant les divers arts, industries et procédés de l'architecture égyptienne.*

De nouvelles fouilles, exécutées à Ninive, sous la direction de M. Layard, membre du parlement d'Angleterre, ont donné des résultats du plus haut intérêt pour l'histoire, et qui semblent confirmer les récits des anciens historiens sur l'immense étendue et les magnificences de l'antique capitale de Sémiramis, fondée 2,200 ans avant J.-C. et engloutie depuis 28 siècles. Au moyen d'une galerie souterraine, creusée à la base d'un monticule inexploré, on arriva bientôt à un des murs de cet incommensurable palais, ou plutôt de cette réunion, de ce *rendez-vous* de palais des

rois d'Assyrie, bâtis sous différents règnes et attachés les uns aux autres sans plan uniforme. On continua la galerie en suivant extérieurement le mur du palais, et, quand on eut trouvé une ouverture pour pénétrer à l'intérieur, on déblaya tout ce qui faisait obstacle. On pénétra ainsi dans plusieurs pièces ornées de *bas-reliefs très-bien conservés*, sauf quelques-uns qui avaient été évidemment détruits à l'aide d'un instrument pointu.

Il est digne de remarque que la tribu arabe qui habite aujourd'hui toutes ces ruines, situées sur le bord du Tigre, ressemble singulièrement au *peuple vêtu de peaux de mouton* contre lequel le roi d'Assyrie était toujours en guerre, et qui se révoltait si fréquemment, comme nous l'apprennent les sculptures de son palais. Or, l'histoire, d'accord avec ces sculptures, nous apprend que Ninus, qui subjugua les Arabes de cette contrée et fonda Ninive, fut obligé de lutter constamment contre les anciens habitants pour conserver sa conquête; il est dès lors permis de croire que ces turbulens vassaux, maîtres à leur tour du palais où avaient trôné leurs orgueilleux vainqueurs, en auront fait disparaître les sculptures qui leur rappelaient trop cruellement les humiliations de la défaite.

De salle en salle, on arriva à une vaste pièce de 60 pas de long sur 40 de large, autour de laquelle se groupaient toutes les dépendances de cette partie du palais. Un passage étroit conduisit de cette salle à une petite chambre à peu près carrée, d'où partent deux longues galeries qui aboutissent à un labyrinthe de corridors et de nouvelles salles.

La plus grande de ces galeries, située à l'ouest, a 218 pieds de long sur 25 de large. On y pénètre par une grande porte ornée de sculptures d'un assez beau style. Parmi les débris qui obstruaient l'entrée de cette galerie, on trouva une *statue mutilée représentant un homme à tête de lion portant une épée en l'air*. Un peu plus avant, des sculptures, qui font partie des pierres de la muraille, et qu'on a laissées pour cette raison dans la position où on les trouva, représentant un *bateau à fond plat qui porte un énorme bloc de pierre*.

Le bateau est tiré par une troupe de 200 à 300 hommes, dont

les uns marchent dans l'eau et les autres sur le bord de la rivière. D'autres hommes, qui ont de l'eau presque jusqu'aux épaules, marchent au milieu du courant et poussent le bateau par derrière. Les uns et les autres sont dirigés par des contre-maîtres armés d'épées et de bâtons. Plus loin, une autre sculpture représente un *bœuf colossal couché de côté sur un traîneau tiré par des câbles*. Ce traîneau glisse sur des rouleaux qui sont placés en avant à mesure qu'il avance, et, pour faciliter son mouvement, les ouvriers qui le conduisent cherchent à le soulever par derrière au moyen de grands leviers en bois; d'autres ouvriers, à genoux et courbés, sont occupés à insérer des coins entre les leviers et le point d'appui.

Ces leviers sont de véritables pièces de bois très-longues, et, sur un fragment détaché qu'on a découvert plus loin, on voit plusieurs hommes à califourchon sur leur extrémité, afin d'ajouter par leur poids à la force nécessaire. Sur le taureau lui-même sont quatre hommes, probablement des ingénieurs, qui avaient trouvé là un singulier moyen de faciliter le trajet du monolithe. Le premier est à genoux et semble battre des mains pour régler la mesure, afin que les travailleurs emploient au même moment toutes leurs forces pour mettre l'énorme masse en mouvement. Derrière lui est un second officier debout et le bras droit étendu, comme pour donner des ordres. Le troisième tient près de sa bouche une *espèce de trompe ou de porte-voix*, et le quatrième, qui porte une massue, semble placé derrière pour diriger ceux qui disposent les leviers. Derrière le traîneau marchent des hommes portant différens outils ou conduisant des charrettes chargées de cordes roulées et de poutres. Le paysage même n'est pas négligé dans ces sculptures, et la scène des opérations qu'elles représentent est indiquée par des arbres et une rivière sinueuse dans laquelle on voit des nageurs, des bateaux à rames, et des *radeaux semblables à ceux dont on se sert aujourd'hui* encore dans le Kurdistan.

Une autre série de bas-reliefs, placée du côté opposé, représente les *travaux de fondation du palais* et l'érection du taureau colossal, *sur son piédestal de granit*. Le roi, entouré de ses gardes, paraît prendre un vif intérêt aux diverses opérations qui s'exécutent sous ses yeux. Le paysage est ici fort accidenté et tout couvert d'arbres

fruitiers. Au fond, on aperçoit une rivière sur le bord de laquelle des hommes s'occupent à *élever de l'eau* à l'aide d'une machine qui, de nos jours, est connue en Egypte sous le nom de *shadoof.*

Dans le sujet suivant, on voit des hommes occupés *à faire des briques;* plusieurs d'entre eux sont à genoux ou accroupis autour d'un carré qui représente probablement la fosse où se trouve l'argile. Cette fabrique de briques se trouve entre deux collines où l'on voit de longues files d'ouvriers qui montent et descendent. Ceux qui montent ont sur le dos des paniers remplis de briques, ou portent de grosses pierres, et ceux qui descendent portent de la terre et des décombres, ce qui semblerait indiquer que le nouveau palais prenait la place d'un édifice en ruines. Tous ces manœuvres sont vêtus de façons différentes, preuve certaine qu'ils étaient des prisonniers ou des malfaiteurs. Beaucoup d'entre eux sont enchaînés et attachés l'un à l'autre par une barre de fer fixée au gros anneau de leur ceinture. Chaque groupe est dirigé par un contremaître armé.

Cette série intéressante est complétée par un bas-relief représentant les opérations finales de l'*érection du taureau colossal.* La statue n'est plus couchée sur le côté, elle est dans la position naturelle et entourée d'hommes munis de cordes et de pièces de bois destinées à servir d'étançons; elle est maintenue au moyen de poutres attachées par des barres qui se croisent et supportée par de grosses pierres entassées sous le corps. Des câbles, des leviers et des machines, sont mis en jeu pour élever la sculpture gigantesque. Les prisonniers se distinguent des ouvriers libres, indépendamment de leurs chaînes, par des turbans d'une forme particulière. La partie supérieure de ce curieux tableau manque malheureusement, mais les parties admirablement conservées qui en restent indiquent parfaitement les moyens dont se servaient ces contemporains d'Abraham pour transporter et mettre en place ces colosses dont les immenses proportions nous étonnent. Elles démontrent aussi l'analogie des moyens employés par les Egyptiens et les Assyriens de ces tems reculés pour exécuter des travaux que la mécanique moderne oserait à peine entreprendre.

— *Découverte du magasin d'outils dont se servaient les Assyriens.* Voici ce qu'écrit encore M. Victor Place :

Khorsabad, 25 mars 1853.

« J'ai trouvé tous ou à peu près *tous les instrumens de fer et d'acier en usage chez les Assyriens*, au moins pour les gros travaux. J'ai là réunis *chaînes*, *grappins*, *marteaux*, *pics*, *pioches*, *masses à briser et à tailler la pierre*, *socs de charrue*, et bien d'autres que je n'ai pas encore eu le tems de démêler. Jusqu'à présent, je ne crois pas qu'un seul outil assyrien ait été découvert, et il faut en général que les outils des âges très-reculés soient chose rare. vous vous souvenez de l'extrême importance que l'on a attachée à la trouvaille de quelques marteaux, faite dans une antique carrière d'Egypte. Ici ce ne sont pas quelques échantillons, mais des monceaux d'instrumens, au point de faire croire que je suis arrivé au gisement du *magasin de fers*.

» Après avoir déblayé un amas d'*anneaux* et de *grappins* d'un mètre de long, destinés, je crois, à soulever et à dresser les pierres et les sculptures, je me suis aperçu qu'ils avaient été déposés autrefois au pied d'un véritable mur de fer, formé d'outils de différentes espèces très-symétriquement rangés les uns sur les autres, comme ils le seraient dans un magasin de quincaillerie. Ce mur s'étend sur une longueur de 6 mètres, avec une hauteur de 2 mètres. Je n'en connais pas encore l'épaisseur, bien que j'aie pénétré à près de 500 pieds. Les fêtes de Pâques sont venues interrompre mes travaux pour quelques jours.

» Ce n'est pas tout encore : un autre mur un peu moins élevé vient d'être découvert à gauche du premier, et il ne tardera pas à être dégagé. J'évalue le poids total de ces instrumens à 3 ou 4,000 kilogrammes. Vous voyez que ce n'est pas le nombre qui fait défaut. Quant à la consérvation, vous savez ce qu'un séjour de 3,000 ans dans la terre peut déposer de rouille sur le fer, et j'en avais déjà rencontré plusieurs morceaux qui étaient devenus tout à fait informes. Dans ce cas-ci, par bonheur, le tems est loin d'avoir fait sentir autant son influence destructive. La forme des outils est parfaitement conservée, malgré la rouille qui les recouvre ; on distingue fort bien la variété des extrémités, suivant que ces instru-

mens étaient destinés à piquer, à tailler ou à briser. Les axes de charrue sont entièrement semblables à ceux dont on se sert aujourd'hui. Les pics et marteaux ont des trous destinés à recevoir des manches, et ces trous sont percés en dehors du centre de gravité : les pointes de ceux qui servaient à travailler la pierre sont *faites en acier* qui n'a presque pas été attaqué par la rouille. La cassure de ce métal montre un grain d'une extrême finesse, qui indique une fabrication très-avancée. Jusqu'à présent, nous ne possédions sur la métallurgie des Assyriens que des données bien incomplètes, et il y a un grand intérêt à retrouver par quel moyen ce peuple, dont la civilisation m'étonne chaque jour davantage, parvenait à orner et à élever de si vastes édifices. Je ne désespérais pas, en explorant successivement les différentes salles de Khorsabad, de rencontrer enfin quelques outils oubliés; mais découvrir le magasin où tous les instrumens sont rassemblés, et le trouver si richement approvisionné, c'est un résultat qui dépasse toutes les prévisions du fouilleur le plus exigeant. »

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

PAQUES. Ce mot est hébreu, et signifie *passage;* ce qui s'entendait du passage de la mer Rouge, dont l'ancienne loi célébrait la mémoire en cette grande fête. Mais dans la nouvelle, les Chrétiens y célèbrent la *résurrection du Sauveur*. Comme la fête de *Pâques* est la règle de toutes les autres fêtes mobiles de l'année, le concile de *Nicée*, tenu l'an 325, fixa *Pâques* au dimanche d'après le 14 de la lune de mars, c'est-à-dire, après la pleine lune la plus proche de l'équinoxe du printems, lequel fut fixé par l'Église au 21e jour de mars; et cet intervalle ne peut rouler que depuis le 22 mars jusqu'au 25 avril.

PAR LA GRACE DE DIEU. Tous les souverains de l'Europe se sont dits *souverains par la grâce de Dieu*, et ils l'ont dit pour montrer qu'ils régnaient de *droit divin*, et par ce *droit divin*, ils entendaient une indépendance absolue de toute autorité *spirituelle* et *temporelle*. C'était une espèce d'apothéose païenne de la royauté, et qui semble lui avoir porté malheur; car depuis lors les royautés ont été soumises plus ou moins à la puissance *temporelle des peuples;* il faut dire, au reste, que cette formule n'est pas fort ancienne dans son sens absolu. En effet, elle ne marquait pas toujours l'indépendance ou la souveraineté. Les ducs, les comtes, et les grands seigneurs s'en servaient souvent dans leurs titres et dans leurs actes.

Le roi *Louis XI* est celui qui a le plus travaillé à l'approprier aux seuls *souverains*. Il fit dire au *duc de Bretagne* de ne se plus

[1] Voir le dernier article au tome V, p. 20.

qualifier *par la grâce de Dieu*. Cependant, par une faveur spéciale, il permit à *Guillaume* de Chalons de se dire, *par la grâce de Dieu*, prince d'Orange [1].

Dans le tems que ce titre était plus en usage, on l'exprimait de plusieurs manières, qui au moins était la marque d'une grande modestie chrétienne. *Mathilde*, cette fameuse comtesse d'Italie, se qualifiait : *Par la grâce de Dieu, si je suis quelque chose ; Mathilda, Dei gratiâ, si quid sum.*

Charles, duc de Lorraine, et frère du roi *Lothaire*, se qualifiait de même dans les lettres sanglantes qu'il écrivait à *Thierry*, évêque de Metz, son ennemi capital.

PARANYMPHES. Dans les écoles de la faculté de Théologie de Paris, c'était un *Discours solennel* qui se prononçait à la fin de chaque *licence*. Voici comment un livre de ce tems en rend compte :

« Les premiers *paranymphes* commençaient le mercredi après la Sexagésime, à 4 heures après midi, en la maison des Jacobins, ou en celle des Cordeliers. Ces *paranymphes* étaient ceux des *Ubiquistes*, c'est-à-dire, de ceux qui ne sont ni de la maison de Sorbonne, ni de celle de Navarre. Un licencié, ou suppôt de la faculté, vêtu d'une robe rouge avec une fourrure, y tient la place de chancelier, et tenant un mortier noir, bordé de deux galons d'or, il commence par un discours en prose, et finit par un discours en vers, qui peint par quelques traits particuliers chacun des bacheliers; mais l'usage de ces petites pièces de vers est supprimé depuis quelques années.

» A la fin de cette cérémonie, il est distribué aux assistans *des dragées dans de petits cornets*. Le *jeudi* de la Sexagésime, se font les *paranymphes* des Jacobins, en leur maison, rue Saint-Jacques; le *vendredi*, ceux des Cordeliers, des Augustins et des Carmes se font dans la maison des Cordeliers; le *samedi*, ceux de la maison de Sorbonne se font dans une salle de cette maison : ce sont les plus célèbres.

» Le *dimanche* de la Quinquagésime, après midi, les bacheliers de la maison de Sorbonne font leurs *paranymphes* dans une salle du

[1] Voyez Duchesne, *Hist. de Bourg.*, p. 647.

collége de ce nom. Et le *lundi gras*, à dix heures du matin, dans la chapelle de l'archevêché. Le chancelier de Notre-Dame, après un discours en forme d'exhortation, confère le *degré de licence* aux bacheliers. Ceux des licenciés, qui désirent recevoir le *bonnet de docteur*, soutiennent, quelque tems après cette réception, un acte appelé *vesperie*, parce qu'il se soutient le soir. Cet acte est commencé par un jeune théologien, qui soutient l'*expectative*, après laquelle le futur docteur soutient la *vesperie*, et répond aux argumens que lui font les docteurs. Ensuite le maître des études du licencié, qui préside à cette *vesperie*, lui fait un *discours sur les devoirs d'un docteur;* et quelques jours après, le bonnet est donné au licencié par le chancelier de Notre-Dame, et le jeune théologien qui a soutenu l'*expectative*, qui a servi d'ouverture à la *vesperie*, soutient, en la même salle de l'archevêché, une autre thèse, qui de là est nommée *aulique*, à laquelle préside le nouveau docteur, qui ensuite est conduit à Notre-Dame devant l'autel des martyrs, autrement de *Saint-Denis*, parallèle à celui de la Vierge, où il jure de sacrifier sa vie *pour la défense de la vérité*.

» Il y a aussi des *paranymphes* dans les *écoles de médecine*. Aux uns et aux autres, les cours supérieures, à l'exception de celles de la Monnaie et du grand Conseil, sont invitées, aussi bien que le Châtelet et la Ville [1]. »

PARAFE. Le mot *subscripsi*, que chaque signataire d'un acte mettait anciennement après son nom, mais la plupart du tems en abrégé par deux *SS* liés et entortillés, a donné lieu, sans doute, aux parafes qui, d'abord, tenaient toujours de ces *SS* liés, et qui s'en sont écartés ensuite lorsqu'on eut perdu de vue leur origine.

PARAGRAPHE. Le signe du paragraphe destiné à séparer les différens objets d'un ouvrage, ne fut pas constant dans les anciens manuscrits. On trouve le gamma r employé à cet effet dans quelques manuscrits du 8e siècle; mais dans d'autres du même tems, des triangles scalènes, ou de simples croix en firent l'office. Depuis le 15e siècle on se sert ordinairement de cette figure §.

PARCHEMIN et VÉLIN. Il n'y a rien de bien certain sur l'in-

[1] *Dict. hist. des mœurs, usages et coutumes des français.* Paris, 1767.

vention du parchemin. Il est seulement probable que, puisqu'on l'a appelé *pergamenum* [1], s'il n'a pas été inventé à Pergame, il y a du moins été perfectionné [2]. Le parchemin est de peau de mouton, et le vélin est de peau de veau; à cette différence près, ce qui convient à l'un convient à l'autre. On polissait l'un et l'autre avec la pierre-ponce. Les premiers ouvriers n'en savaient fabriquer que de jaunâtre. On trouva à Rome [3] le secret de lui donner de la blancheur, puis de le peindre de façon qu'on en distingua de trois sortes : le blanc, qui l'était par nature; le jaune, qui était de cette couleur d'un côté et blanc de l'autre; et le pourpré, qui était teint des deux côtés. Les diplômes de cette dernière espèce sont très-rares; mais, en récompense, on trouve des livres entiers, et surtout des livres d'église, pourprés [4]. Le silence de Pline sur cet usage de la pourpre semble nous ôter la liberté de le faire remonter au delà de la fin du 1er siècle; c'était encore quelque chose d'assez rare vers le commencement du 4e [5].

On n'a découvert en parchemin nulle charte ou diplôme antérieurs au 6e siècle. Avant cette époque, le parchemin servait pour les livres, et le papier d'Égypte pour les diplômes [6]. En Allemagne [7], et en Angleterre [8], où l'on n'a jamais connu le papier d'Égypte ou de coton, le parchemin fut leur unique matière.

La grandeur des parchemins variait suivant la longueur des actes. Dans les archives du Bec, il y a des chartes des Rois d'Angleterre qui n'excèdent pas l'étendue d'une carte à jouer, et qui, néanmoins, sont munies du grand sceau royal. Mais lorsque les actes étaient très-prolixes, de plusieurs pièces de parchemin attachées ensemble, l'on formait des rouleaux appelés *volumes, à volvendo*, ou *rôles, à rota* [9]. Cette jonction se faisait chez les Juifs avec

[1] Hieron., *Epist.* VII *ad Chrom.* Edit. de Migne, t. I, p. 339.
[2] Vossius, *De Arte Gram.*, l. I, c. 38, p. 134.
[3] Isidor., *Orig.*, l. VI, c. 11.
[4] Hieron., *Prolog. in Job.*
[5] *Spicileg.*, t. XII, p. 349.
[6] Maffei, *d'ell Arte Critic.*, p. 56.
[7] *Chron. Godwic.*, t. I, p. 82.
[8] Hickes, *Ling. Veter. Sept. Thesaur. Praf.*, p. 32.
[9] Isidor., *Etymol.*, l. VI, c. 12.

tant d'art, qu'on ne l'apercevait pas [1]; mais dans la suite on se contenta de les coudre ensemble. Il était rare que ces rouleaux fussent écrits des deux côtés. C'est une règle qui était assez généralement observée, soit pour le papier d'Égypte, soit pour le vélin. Avant César, il était inouï que des personnes de son rang ne laissassent pas en blanc un des côtés de leurs lettres. Il en était de même des chartes. On ne découvre presque point d'exemples antérieurs au 10e siècle, de chartes écrites sur le dos; encore pour la plupart n'est-ce qu'une suite de signatures. Le petit peuple seul écrivait de deux côtés.

La pénurie du parchemin, et cependant le besoin qu'on en avait, firent trouver un secret funeste à la littérature. On trouva le moyen de le racler et d'en faire entièrement disparaître l'écriture, par le secours de l'eau bouillante ou de la pierre-ponce, ou de l'eau de chaux vive. Cette méthode, qui fit périr quantité de bons livres, prit dès le 8e siècle au moins; et ce ne fut qu'aux 14e et 15e siècles qu'on s'aperçut combien il était dangereux de se servir de parchemin raclé. A moins qu'on n'ait pris les plus grandes précautions pour effacer les lettres, on ne laisse pas de lire des portions plus ou moins considérables de l'ancienne écriture, en mettant le feuillet qu'on veut déchiffrer entre les rayons du soleil et la vue. *Voyez* RATURE.

Si ce que Puricelli avance [2], qu'il a vu à Milan un diplôme écrit sur une peau de poisson, est un peu difficile à croire, vu qu'il n'est pas encore bien constaté que les poissons aient un cuir dont on puisse faire du parchemin; du moins est-il constant que les cuirs passés des autres animaux recevaient l'écriture du côté qu'ils étaient dépouillés de leurs poils. On voit dans nombre de bibliothèques des rouleaux de cette matière, dont les morceaux sont cousus ensemble [3]. Mais en distinguant, avec Ulpien [4], cette matière de celle du parchemin avec lequel elle a beaucoup de rapport, on peut

[1] Joseph, *Antiq. Jud.*, l. XII, c. 2.

[2] *Monum. Eccl. Ambr. Mediol.*, p. 282.

[3] Allat., *Animadver. in Antiq. Etrusc. Fragm.*, p. 114. — *Palæograph.*, c. 2, p. 17. — Maffei, *Istor. Dipl.*, p. 37, 394.

[4] *Dig.*, l. XXXVII, tit. I, *Leg.* I.

dire que, si jamais on s'est servi du cuir pour les diplômes, on s'en est servi bien rarement [1]; car il n'en reste aucun vestige.

Les observations qu'on a faites sur le papier, et celles qu'on vient de faire sur les parchemins, seraient un vain étalage, si elles ne conduisaient l'Antiquaire à la connaissance des matières subjectives de l'écriture, qui conviennent ou ne conviennent pas à chaque siècle. Tel est le fruit que l'on doit retirer de ces remarques. Ce sont des règles sûres, et qui ne sont point sujettes à l'erreur. Ainsi, par rapport au parchemin, un air antique, une couleur sale et noirâtre, en ont souvent imposé. Comme ils ont toujours été d'usage, on est porté à croire à ces marques de vieillesse; rien cependant n'est si trompeur. Ecorchez tant soit peu la pièce, vous en découvrez bien vite l'imposture. L'artifice n'a pu porter son déguisement dans les particules intérieures du parchemin, où les accidens éprouvés par certains titres ont fait sur leur extérieur en peu d'années, ce que des siècles ont à peine fait sur ceux qui n'y ont pas été sujets. La couleur enfumée n'est donc pas une preuve d'antiquité. Des parchemins très-anciens peuvent être aussi blancs que les nouveaux.

Depuis l'an 1000 jusqu'en 1400, le parchemin est épais et d'un blanc sale. Depuis cette dernière époque, les feuilles sont d'une épaisseur excessive.

Le vélin très-blanc, et si fin que ses feuilles se roulent et se recoquillent d'elles-mêmes à la seule chaleur de la main, présente un caractère d'antiquité très-certaine. Depuis le 6e siècle jusqu'au 10e, on n'en voit pas précisément de cette finesse, à moins qu'on n'eût tiré ces feuilles de manuscrits plus anciens, pour en former de plus récens, ce qui s'aperçoit aisément; mais telle fut sa qualité jusqu'au déclin du 11e siècle. *Voyez* PAPYRUS.

En général, une matière de diplôme, qui, au jugement des Savans, aurait totalement cessé d'être en usage au commencement du 9e siècle, par exemple, et qui se produirait au commencement du 10e, ferait regarder, avec raison, le diplôme comme suspect. On doit juger de même d'un diplôme écrit sur une matière qui n'é-

[1] *De Re Dipl.*, l. II, c. 8, n. 2.

tait pas encore en usage ; et s'il est constant que cette matière ne fût pas encore inventée, l'original est certainement faux. Cependant, pour porter sur cet objet un jugement plus sûr, il faut mettre un intervalle au moins d'un siècle avant et après le commencement et la fin de l'usage reconnu.

PARENTHÈSE. Les Anciens se servaient du même signe que nous pour exprimer la parenthèse. Deux C, le premier en son sens naturel et l'autre à contre-sens (—), en faisaient la fonction dans les manuscrits, pour désigner des mots inutiles ou répétés, des propositions incidentes, et qui ne sont pas nécessairement liées avec ce qui précède ou ce qui suit. *Voyez* ACCOLADE.

PARLEMENT. Dès le commencement de la monarchie, il y eut en France deux tribunaux célèbres : l'un composé de Magistrats *élus par la nation*, et portant le nom de *Princes*, était le Conseil du Monarque ou Conseil-privé. L'autre était le Parlement général ou l'assemblée des Francs, présidée par le Roi et les Magistrats ou Princes ; c'était le Conseil public. Sous les derniers Rois de la seconde race, ces deux sortes d'assemblées se confondaient en une, parce que l'on restreignit les Parlemens généraux aux seuls Grands du royaume [1].

Ce ne fut que vers le milieu du 13e siècle que l'*assemblée générale*, ou autrement la *Cour des plaids du Roi*, prit le nom de *Parlement*. Jusqu'à l'époque où il devint sédentaire, le Conseil, le Grand Conseil, le Commun Conseil, la Cour, la Cour Suprême, la Cour de France, la Cour des Plaids, etc., étaient synonymes de ce que nous entendons par *Parlement*.

PAROISSE. Il serait difficile de trouver le mot *parochia* pour signifier l'église d'un village dans aucun monument plus ancien que les *dialogues* de S. Grégoire-le-Grand.

PASSAGE. La manière de noter les passages, ou autorités de l'Écriture Sainte cités dans un manuscrit, peut contribuer à en caractériser l'âge ; il est donc intéressant à la Diplomatique de ne point négliger cet indice.

Un texte de l'Ecriture Sainte cité dans un manuscrit, qui, au

[1] Mézerai, *Vie de Charlemagne*, vers la fin.

lieu d'être marqué par des guillemets en forme de virgules ou de petites *ss*, serait marqué de trois points, ou d'obèles qui avanceraient dans l'intérieur de la colonne ou de la page, à la manière des vers, désigne une antiquité qu'on pourrait à peine faire descendre au-dessous du 6e siècle. Le second degré d'antiquité pour le même objet, est d'avoir ces sortes de passages également rentrans dans l'intérieur de la page, dont toutes les lignes seraient précédées d's couchés, comme la *fig.* 20 (*pl.* 72; *Ann.*, t. v, p. 23), souvent accompagnés de deux points. Cet indice est du 6e ou 7e siècle. On ne pourrait cependant rien conclure de l'omission de l'un ou de l'autre caractère.

PASSION DE JÉSUS-CHRIST (*Chevaliers de la*). Ordre qui doit avoir été fondé en 1380, ou quelques années après, par les rois Richard II, en Angleterre, et Charles VI, en France, lorsqu'ils eurent formé le dessein de reprendre la Terre Sainte. Le but en était de prévenir, par le souvenir de la Passion de Jésus-Christ, *les excès qui se commettent ordinairement dans les armées.* Le Grand Maître de l'Ordre fut revêtu d'une autorité de prince, et les chevaliers, dont il y en avait plus de 1,100, furent obligés de faire les trois vœux ordinaires. Dans les solennités, ils portaient un habit *de pourpre*, qui descendait jusqu'aux genoux et étaient ceints d'une ceinture de soie sur la tête, ils portaient une capuce rouge. Leur habit ordinaire était couvert d'un surtout de *laine blanche*, sur le devant duquel on voyait une croix de laine rouge, large de trois doigts. On recevait aussi dans cet Ordre des veuves qui devaient soigner les malades. Après bien des recherches, il y en a pourtant qui prétendent que cet Ordre n'exista jamais qu'en projet, qui fut aussi peu exécuté que l'alliance contre les Turcs.

PASSION (*les Confrères de la*). Société de gens qui vers la fin du 14e siècle s'étaient unis pour représenter une espèce de poëme en dialogue, intitulé : le *Mystère de la Passion.* Pour n'être pas troublés dans leurs représentations, ils s'adressèrent à la cour et en obtinrent la liberté d'ériger leur société en *Confrérie de la Passion de Notre-Seigneur.* Charles VI, ayant assisté à quelques-uns de leurs spectacles, en fut si satisfait, qu'il leur accorda, le 4 décembre 1402, pour leur établissement à Paris, des Lettres que l'on trouve imprimées en plusieurs endroits. En 1518, François Ier

confirma tous les priviléges qui leur avaient été accordés par Charles VI. En 1548, le Parlement de Paris les maintint par arrêt du 17 novembre, mais à condition qu'ils ne représenteraient que des *sujets profanes*, et non des mystères sacrés. Les Confrères voyant cet arrêt, et croyant qu'il ne leur convenait pas de représenter des pièces profanes, louèrent leur hôtel et leur privilége à une troupe de comédiens. C'est l'origine en France de la comédie.

PASSION (*Chevaliers de la Noble*). Cet ordre a été institué en 1704, par *Jean-George*, duc de Saxe-Weissenfels, pour inspirer des sentimens d'élévation à la noblesse de ses États, et l'attacher plus particulièrement à sa Maison, pour y maintenir *la principauté de Querfurt*, dont elle était en possession et transmettre à la postérité par cet établissement, une preuve incontestable de ses droits. La marque de dignité de cet Ordre est un grand ruban blanc sur l'épaule droite en écharpe, bordé d'or de deux côtés au bout duquel pend une étoile d'or, où l'on trouve d'un côté ces mots : *J'aime l'honneur qui vient par la vertu;* et de l'autre sont représentées les armes de la principauté de Querfurt, avec ces mots : *Société de la Noble Passion instituée par J. G. D. D. S.* 1704.

PATRICIAT. Le Patriciat fut institué par l'Empereur Constantin. C'était un titre accordé aux rois, aux princes, aux grands seigneurs. Il y avait quatre sortes de patrices [1], dont les plus distingués étaient appelés *Pères des Empereurs*, *Tuteurs de l'Empire*, et étaient comme associés à la Majesté Impériale. En un mot, ce degré de patriciat était le comble de l'illustration. Dans le 5e siècle, les Patrices, ou plutôt l'un des ordres des Patrices, composaient le conseil des Empereurs. Cette dignité avait encore tout son éclat, lorsque dans le 6e siècle, en 507, l'empereur Anastase envoya à Clovis Ier, roi de France, le brevet de Consul honoraire et de Patrice. Celui-ci en conséquence prit le titre d'Auguste, endossa la pourpre et ceignit le diadème. Mais il n'est pas aussi avéré que le patriciat fût une dignité encore aussi respectable, lorsque le Pape Etienne, l'an 754, nomma Patrices honoraires de Rome Carloman et Charles, fils de Pépin. Ce qui est certain, c'est que Char-

[1] Cassiod., l. VI, for. 2, dans le t. 79, p. 681, de la *Patrol.* de Migne.

lemagne est le premier et le dernier de nos rois qui se soit qualifié, dans ses diplômes, *Patrice des Romains*.

Le patriciat était une dignité dans le royaume de Gontran, roi de Bourgogne au 5e siècle. Après que ce royaume eut passé sous la domination française, les Gouverneurs qu'on envoyait dans ces provinces furent également nommés *Patrices*.

PEINES. *Voyez* MENACES.

PÉNITENS (*Les Confréries de*). Nom de quelques Confréries, principalement en Italie, dont les membres font profession de faire pénitence publique en certain tems de l'année. On dit que cette coutume fut établie en 1260 par un Hermite qui se mit à prêcher dans la ville de Pérouse en Italie, que les habitants seraient ensevelis sous les ruines de leurs maisons, qui se renverseraient sur eux, s'ils n'apaisaient la colère de Dieu par une prompte pénitence. Les auditeurs, à l'exemple des Ninivites, se revêtirent de sacs et, armés de fouets et de disciplines, allèrent en procession par les rues, se frappant rudement sur les épaules pour expier leurs péchés. Cette espèce de pénitence fut depuis pratiquée en quelques autres pays, et particulièrement en Hongrie, pendant une furieuse peste qui ravageait tout ce royaume; mais peu de tems après, elle donna lieu à une dangereuse secte, celle des *Flagellans*, qui, courant en troupes, nus jusqu'à la ceinture, se mettaient en sang à force de coups de fouet, et publiaient que ce nouveau *baptême de sang* (car ils l'appelaient ainsi) effaçait tous les péchés, même ceux qu'ils pourraient commettre. On établit des *Confréries de Pénitens* de différentes couleurs, qu'on voit encore en Italie, en Provence, en Languedoc et ailleurs. Ils font leur procession revêtus de leurs sacs, avec le fouet à la ceinture, duquel néanmoins ils ne se servent guère que par une montre pieuse, pour marquer la profession publique de leur état de pénitens. La plupart même ne le portent pas. Henri III ayant vu, en 1586, la procession des pénitents blancs d'Avignon, voulut être de cette Confrérie, et sept ou huit ans après il en établit une semblable à Paris, dans l'Eglise des Augustins, sous le titre de l'*Annonciation de Notre-Dame*. La plupart des Princes, des Grands de la Cour et des principaux Officiers en étaient; de même que les favoris du Roi, qui ne manquaient

pas d'assister avec lui aux processions de la Confrérie, où il allait sans gardes, vêtu d'un long habit blanc de toile de Hollande en forme de sac, ayant deux trous à l'endroit des deux yeux, avec deux longues manches et un capuchon fort pointu. A cet habit était attachée une discipline de lin pour marquer l'état pénitent, et il y avait sur l'épaule gauche une croix de satin blanc sur un fond de velours tanné. Le même Roi Henri III fit une procession extraordinaire, en 1586, sous cet habit de pénitent, allant à pied avec plusieurs Confréries, depuis les Chartreux de Paris jusqu'à Notre-Dame de Chartres, d'où il revint au même état en deux jours à Paris. On remarque dans l'*Histoire de la Ligue* que le Roi pratiqua ces dévotions publiques pour détruire la fausse opinion que l'on faisait concevoir au peuple qu'il favorisait le Roi de Navarre et les hérétiques.

A. Bonnetty.

Bibliographie.

PATRUM NOVA BIBLIOTHECA, *ad Pium IX, pontificem maximum.* Tel est le titre d'une nouvelle collection en six volumes grand in-4° d'ouvrages inédits que S. E. le cardinal Mai vient de livrer au public. Les lecteurs des *Annales* connaissent déjà les matières contenues dans les 33 volumes que le célèbre cardinal a déjà publiés, et, il faut le dire, ils sont les seuls à les connaître avec détail, tant la presse s'est montrée peu exacte et peu empressée à annoncer ces belles découvertes. On peut voir ce compte rendu dans nos tomes IV, V, X, XI de notre 3° série. Nous espérons donner sous peu le détail de tous ces volumes, en attendant nous allons en faire connaître sommairement le contenu :

Tome Ier. — Ce volume contient 200 *nouveaux discours* de saint *Augustin ;* le *Speculum* du même auteur, et des *commentaires bibliques* d'une grande authenticité, puis *plusieurs discours* d'autres Pères avec des *appendices.*

Tome II. — La 1re partie renferme 17 *opuscules* de saint *Cyrille,* en grec avec la traduction latine et des *notes ;* dans la 2e partie se trouvent 10 *opuscules* d'autres Pères, également avec le texte grec et la traduction latine.

Tome III. — Il contient du même saint *Cyrille* des *commentaires* sur quelques *épîtres* de saint Paul, sur les *psaumes ;* avec des *fragmens* du même et de quelques autres Pères.

Tome IV. — On y a réuni plus de 40 *opuscules* ou *pièces* d'anciens Pères, parmi lesquels on distingue *Eusèbe de Césarée,* saint *Grégoire de Nysse,* saint *Jean Chrysostome* et *Didime.* De plus, il y a une *Histoire et une Réfutation des Manichéens,* et une autre réfutation plus importante de l'*Alcoran.*

Tome V. — On y trouve 5 *nouveaux ouvrages* de saint *Nicéphore,* patriarche, en faveur de la vénération des saintes images contre les iconoclastes, formant une grande et une petite *apologie,* et trois *invectives* contre Constantin Copronyme : dans la 2e partie on trouve les *discours et traités* de saint *Théodore Studite ;* le tout en grec avec une traduction latine.

Tome VI. — On y trouve les *Lettres festales ou paschales* de saint *Athanase*, imprimées pour la première fois à Londres en 1848, sans traduction; elles sont reproduites dans ce volume avec une *traduction latine*, et pour leur parfaite intelligence elles sont précédées d'une *chronique* très-importante pour la cause de saint Athanase. Les lecteurs des *Annales* ont lu dans ce cahier même, ci-dessus p. 341, un compte rendu de cet ouvrage, et d'une traduction allemande qui a paru en même tems que celle publiée par le savant cardinal. La 2e partie de ce volume contient *trois grandes dissertations* historiques et biographiques de *Léon Allatius*, accompagnées de *sa vie*. On y trouve encore environ 40 *opuscules antiques*, parmi lesquels un *traité* grec et latin de la *messe grecque*, avec 11 *planches* suivies de leur *explication*.

Quelques exemplaires de cette précieuse collection sont arrivés chez M. Frank, libraire, rue de Richelieu, à Paris.

LES PAPES GÉOGRAPHES et *la Cartographie du Vatican*, par M. R. Thomassy; à Paris, chez Lecoffre. Prix : 3 fr.

L'opuscule de 140 pages que M. Thomassy vient de faire paraître sous ce titre, intéresse non-seulement les géographes, mais encore toutes les personnes qui désirent connaître l'immense influence que la Papauté a exercée sur les découvertes des terres nouvelles, et sur les progrès des sciences qui ont suivi la prédication de l'Évangile dans ces terres nouvellement mises en contact avec l'ancienne famille humaine.

Pour donner une idée de ce travail et de la grande protection que les papes ont accordée à la géographie, nous allons citer ce que dit M. Thomassy de la galerie dite *promenade grégorienne du Vatican*.

« Un travail original et plus grandiose le préoccupait (Grégoire XIII) pour l'intérieur du Vatican : c'était d'y faire peindre, sur des proportions sans égales, l'ensemble et les détails de toutes les provinces d'Italie. La nouvelle galerie devait d'ailleurs être consacrée à l'histoire autant qu'à la géographie de la péninsule. Elle porte aujourd'hui le nom de *promenade grégorienne*, et c'est là qu'il faut voir comment les papes savaient employer leurs loisirs.

» En entrant dans cette profonde et majestueuse galerie de 540 palmes romaines ou 120 mètres environ de longueur, on s'arrête d'abord involontairement, comme saisi de respect et d'admiration ; on remarque ensuite la restauration qui en fut faite par Urbain VIII, en 1631, cinquante ans après que Grégoire XIII l'eut fondée. Ce fait est consigné au-dessus de la porte, dans une inscription trop flatteuse peut-être pour le pape Urbain.

» A droite de cette entrée se trouve la vue topographique de Gênes, de son port et de sa *rivière*, et sur la paroi latérale, une vue semblable de Cività-Vecchia, c'est-à-dire les deux ports qui, sur la Méditerranée, intéressaient le plus la Papauté. Les deux ports analogues de l'Adriatique, Venise et Ancône, se présentent de la même manière à gauche et sur la paroi correspondante de la galerie. Des inscriptions historiques ajoutent à la valeur descriptive de ces peintures : elles nous rappellent que Venise fut fondée l'an 454 de Jésus-Christ, après que l'admirable ville d'Aquilée eut été détruite par Attila, et que Gênes, célèbre par sa marine, jouit d'une entière sécurité, grâce à de récentes et formidables fortifications.

» Des inscriptions analogues accompagneront de même les autres principaux sujets, et ceux-ci se trouveront, à leur tour, complétés par les peintures qui ornent la brillante voûte de cette galerie.

» En levant la tête, nous voyons en effet représentées, au-dessus des cartes générales de l'Italie ancienne et moderne, l'histoire du pape saint Silvestre et celle de Constantin, dont la victoire sur Maxence fut l'origine de l'Italie chrétienne ; la péninsule redevint alors reine du monde par la religion. Or, en descendant la galerie, nous retrouverons le même système de faits historiques en rapport avec les provinces ou les cités qui en furent le théâtre. Ainsi sur la voûte comme sur les parois latérales, tout sera pour nous de l'histoire ou de la géographie, et nous pouvons déjà nous représenter les nobles enseignemens que les Souverains Pontifes y voulurent donner à l'Italie et au monde catholique.

» Trente-quatre croisées, dix-sept sur chaque rang, éclairent cette galerie, et c'est dans leurs intervalles que sont peintes les cartes provinciales de la péninsule, avec des descriptions sommaires et

l'indication la plus précise possible de leurs degrés de latitude et de longitude. C'est ainsi qu'après les deux cartes déjà mentionnées de l'Italie ancienne et de l'Italie moderne, se déroulent toutes les grandes divisions et subdivisions territoriales de la péninsule au tems de Grégoire XIII. Des cartouches particuliers représentent aussi, tantôt les cités, tantôt les événements politiques et religieux les plus remarquables du moyen âge et du 16e siècle. Toute l'Italie catholique est donc là, sous nos yeux, déployée comme l'Apennin la divise naturellement, avec les provinces du versant de la Méditerranée sur notre droite, et sur notre gauche celles du Pô, de l'Adriatique et de la mer Ionienne.

» Quant à l'étendue de ces tableaux et cartes géographiques, elle n'a d'égale que leur magnificence. Ainsi l'Italie antique et l'Italie moderne occupent chacune, vis-à-vis l'une de l'autre, une superficie haute de 3 mètres sur 4 mètres 1 centimètre de largeur. Puis l'Italie moderne se développe, en se divisant sur trente autres surfaces pareilles, occupant, avec les deux précédentes, l'intervalle des trente-quatre croisées.

» Chacune de ces trente divisions ayant donc, comme les deux cartes d'ensemble, 3 mètres de haut et 4 environ de large, présente en surface 12 mètres carrés, lesquels, multipliés par 30, donnent 360 mètres de superficie totale pour le développement géographique de la péninsule et de ses îles.

» A ce développement il faudrait encore ajouter les huit subdivisions topographiques dont quatre sont près de la porte d'entrée, et dont les quatre autres occupent le fond de la galerie. Or ces huit peintures secondaires, ou plutôt hors cadre, ayant chacune 3 mètres de hauteur sur 1 mètre 48 cent. de large, donnent, en plus des 360 mètres carrés précédens, 35 mètres 52 cent.; ce qui porte à 395 mètres carrés de surface la description figurée de l'Italie. »

Ce curieux et important opuscule n'a été tiré qu'à 200 exemplaires.

A. B.

Nouvelles et Mélanges.

ITALIE. — ROME. — *Ouvrages condamnés par la Congrégation de l'Index.* — La S. Congrégation de l'Index, par un décret du 26 avril dernier, approuvé par le Souverain Pontife le 28 du même mois, a condamné les ouvrages suivants :

Critica degli Evangelii (Critique des Evangiles), par A. Bianchi-Giovini. — Ouvrage déjà réprouvé et condamné dans la 11e règle de l'Index, comme tous les autres écrits pervers et condamnables publiés par des hérétiques, tels que celui tout récent qui a pour titre :

Esposto dei principali motivi che mi hanno indotto ad uscire della Chiesa Romana (*Exposé des principaux motifs qui m'ont conduit à abandonner l'Eglise Romaine*), par *Trivier*; traduction française.

Sur la situation de l'Eglise gallicane relativement au droit coutumier, Mémoire adressé à l'épiscopat (Voir un extrait de cet ouvrage, *Annales*, t. VI, p. 368, et sa réfutation, p. 34, 266 et 301 du présent volume).

Instituzione di dogmatica teologia, trattato isagogico (*Institutions de théologie dogmatique, traité isagogique*), par Antoine *Criscuoli*, prêtre.

Compendio de la Defensa de la autoridad de los gobiernos contra las pretenciones de la Curia Romana (*Compendium de la Défense de l'autorité des gouvernements contre les prétentions de la Cour de Rome*), par François de Paul G. *Vigil* ; Lima 1852 (par décret du 2 mars).

Adiciones a la Defensa de la autoridad de los gobiernos contra las pretenciones de la Curia Romana (*Additions à la Défense de l'autorité des gouvernements contre les prétentions de la Cour de Rome*), par François de Paule G. *Vigil* (id. id.). Voir une autre condamnation de cet auteur dans les *Annales*, t. IV, p. 85 et 178.

M. l'abbé C. Thions, auteur de l'opuscule : *Adresse au Pape Pie IX sur la nécessité d'une réforme religieuse*, ouvrage condamné par décret du 15 avril 1848, s'est soumis d'une manière louable.

PARIS. — TYP. DE H. VRAYET DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 42. — Juin 1853.

Orthodoxie catholique.

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL ANTONELLI

A MGR L'ÉVÊQUE DE MONTAUBAN A PROPOS D'UNE LETTRE CIRCULAIRE DE CE PRÉLAT SUR LES DERNIERS DÉBATS.

Cette lettre est une pièce essentielle à joindre à celles que nous avons publiées dans notre cahier de *Mars-Avril* sur toute cette affaire. — Voici comment cette publication est annoncée dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, journal de *Montauban* :

« Grâce à l'indiscrétion d'un de nos amis, nous pouvons publier une lettre » de S. Em. le cardinal Antonelli à Mgr l'Evêque de Montauban. Le véné- » rable prélat qui dirige ce diocèse daiguera nous pardonner cette fraude faite » à son humilité. »

« Rome, 24 mars 1853.

» Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

» C'est dans le transport de toute mon âme que je remercie Votre Seigneurie de m'avoir communiqué la *Circulaire qu'elle a adressée confidentiellement à ses vénérables collègues*, touchant les fâcheuses tendances qui se sont manifestées en ces derniers tems, au grand préjudice de la situation de l'Église de France. Une telle communication m'était déjà bien agréable, à cause de la source si respectable d'où elle venait, mais elle l'a été bien plus encore par la considération du sujet qui y était traité. La profondeur et la justesse du jugement qu'on y porte sur des matières affligeantes, la sagesse parfaite et l'opportunité des vues qu'on y insinue, la solidité et la rectitude des principes qui s'y trouvent établis, et par-dessus tout les traits éclatans qu'on y voit reluire avec tant d'édifi-

cation d'un esprit d'adhésion et de respect envers l'auguste Primat de l'Eglise universelle et envers le Saint-Siége, centre de l'unité catholique, forment un tel ensemble de remarquables documens, qu'il n'est guère facile de louer cet écrit en proportion de son mérite réel.

» Je dois cependant féliciter avec effusion Votre Seigneurie révérendissime d'un acte auquel on ne saurait trop applaudir et qu'on ne peut trop admirer, à cause de l'éminente sagesse qui l'a dicté; et j'ai la douce confiance qu'elle en recueillera le fruit qu'elle avait en vue, celui de remédier, par la salutaire influence qu'aura cette lettre, aux collisions dangereuses qu'on a essayé, en ces derniers tems, d'exciter dans une partie de l'épiscopat et du clergé français.

» Je profite, avec une vraie satisfaction, de cette circonstance pour manifester le sentiment de l'estime la plus distinguée avec laquelle je me fais gloire d'être,

» De Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime,

» Le très-humble serviteur,

G. ANTONELLI. »

Pour bien faire comprendre l'importance de la haute approbation contenue dans cette lettre il faudrait qu'il nous fût permis de publier la circulaire même de Mgr de Montauban. Mais son caractère, *entièrement confidentiel*, nous arrête tout court, et malgré tout notre désir, nous ne saurions nous pardonner cette indiscrétion; nous pouvons cependant ajouter que cette lettre est datée du 10 mars 1853, qu'elle contient 16 pages grand in-4°, et que les attaques dirigées contre les *Annales* y sont mentionnées comme un sujet de *stupéfaction*.

Ces simples indications suffiront pour que les futurs historiens de l'Eglise puissent retrouver cette pièce, qui ne doit point être oubliée dans le récit qui sera fait de ces *collisions dangereuses*, comme dit l'éminentissime Cardinal.

A. B.

Histoire ecclésiastique.

LES HUIT PREMIERS CONCILES.

8e Article [1].

PERSÉCUTION DE JUSTINIEN CONTRE LE PAPE VIGILE.

Vigile à Constantinople. — Question des *Trois chapitres*. Les Occidentaux opposés aux Orientaux; sage conduite du Pape. — Complication d'intrigues; les diacres Rusticus et Sébastianus. — Obstination des Grecs; despotisme théologique de Justinien. — Persécution contre Vigile.

Les débats du 5e concile sont le dernier fait qui complète l'apologie de Vigile. Marca, dans sa longue et minutieuse dissertation *de Decreto Vigilii papæ*, a très-bien prouvé que ce qu'on appelle inconstance et faiblesse dans ce Pape n'a été que prudence. De plus, cette prudence a été si ferme et si charitable tout ensemble, qu'un tel homme n'a pas pu commencer par le sacrilége d'une lâche et homicide simonie. On serait en droit au moins d'en douter sur ce seul indice.

Il est certain que Vigile n'alla pas de bon gré à C. P. L'invitation pressante qu'il en reçut de Justinien équivalait à un ordre, auquel il pouvait difficilement se soustraire en Sicile [2], mais il obéit avec l'assurance d'une conscience qui n'avait rien à craindre. Un édit impérial avait tout récemment condamné les *trois chapitres*; il ne veut pas laisser ignorer son sentiment sur cette démarche précipitée. Il écrit, pendant le voyage, à Mennas, pour la blâmer, il fait prier par ses légats l'empereur de retirer l'édit. Bientôt après,

[1] Voir le 8e article, au numéro précédent, p. 325.

[2] Marca, *Dissert.*, c. 6, dit, d'après Procope, que Vigile s'est rendu volontairement à C. P. dans l'espoir de toucher les Orientaux par cette condescendance. Procope est moins sûr ici que le clergé d'Italie, qui atteste le contraire: « Veniens enim ibi antè sex annos istos Beatiss. papa Vigilius, magis autem, ut quod verius est dicatur, propè violenter deductus. » *Epist. legatis Francorum*; pièce dont il sera parlé plus loin (*Patrol.* de Migne, t. LXIX, p. 115).

quand il fut en présence, il sépara de sa communion Mennas et plusieurs autres évêques qui avaient cédé. Cette suspense dura cinq mois [1].

Cependant, il ne refusait pas de traiter l'affaire à l'amiable. Il consentit à la discuter dans une réunion d'évêques assez nombreuse, 548. La discussion devenant très-vive par la divergence des opinions, il demanda l'avis de chacun par écrit, pour arrêter ensuite sa propre décision, qu'il rédigea sous le titre de *Judicatum*, où reconnaissant et *condamnant* ce qu'il y avait de condamnable dans les *trois chapitres*, il maintenait la décision de Calcédoine. Les trois noms en cause étaient ceux de Théodore, évêque de Mopsueste, de Théodoret, évêque de Cyr et d'Ibas, évêque d'Edesse. Le premier ne vivait déjà plus à l'époque du concile œcuménique d'Ephèse ; les pères de cette assemblée n'avaient pas voulu étendre à sa personne l'anathème qu'ils avaient prononcé sur ses écrits; et le concile de Calcédoine avait gardé le même ménagement. Les deux autres, poursuivis comme nestoriens par la colère des Eutychianistes et déposés au *Brigandage* d'Ephèse, avaient appelé au concile de Calcédoine, qui les réintégra, sur leur orthodoxie vérifiée, c'est-à-dire sur la rétractation formelle de l'erreur où ils étaient tombés dans l'ardeur de la polémique précédente. Après quoi il n'était plus resté le moindre doute à leur égard.

Il n'y avait donc plus d'examen dogmatique à faire, et aucun motif plausible d'accuser des hommes, morts dans la communion de l'Eglise, dont deux solennellement absous. Mais puisque nonobstant on revenait sur cette cause, le *Judicatum* du pape était tout ensemble un acte de condescendance et de justice, dont personne n'avait à se plaindre. Néanmoins, le *Judicatum* souleva un grand mécontentement parmi les Acéphales et davantage encore parmi les catholiques.

Aujourd'hui, l'ignorance et la méprise, qui ont défiguré cette déplorable querelle, ne se peuvent disculper d'une légèreté impertinente ou d'une maligne prévention ; alors les catholiques étaient un peu plus excusables d'abord : pour leur attachement à la doctrine et à la tradition, ensuite à cause des artifices dont on

[1] Marca, *Dissert.*, c. 6. — Facundus Hermian., IV, 3.

enveloppa le Pape afin de les tromper et de le tromper lui-même.

L'édit impérial avait aussitôt jeté une juste défiance dans l'Eglise latine. Un évêque d'Afrique, Pontianus, répondit un des premiers par une lettre à l'empereur : « Ces écrits, disait-il (ceux des trois » inculpés), ne sont pas parvenus jusqu'à nous; et quand même » nous y trouverions des choses suspectes contre la foi, nous pou- » vons prendre garde aux écrits, mais non condamner avec préci- » pitation les auteurs, qui ne vivent plus. S'ils vivaient encore et » s'ils refusaient de rétracter leur erreur censurée, on les condam- » nerait très-justement; mais maintenant à qui lira-t-on notre » sentence, s'il n'y a plus moyen qu'ils s'amendent? Je crains, » très-pieux empereur, que, sous le prétexte de cette condamna- » tion, l'hérésie d'Eutychès ne se relève, et qu'en ne méprisant pas » de légères suspicions, nous n'en venions à une hérésie et une colli- » sion plus grandes. A quoi bon guerroyer les morts, d'où il ne ré- » sultera aucune victoire? Ils sont déjà au pouvoir du vrai juge, » dont personne n'appelle. Nous supplions donc ta clémence, par » celui pour qui tu nous portes honneur et affection, de mainte- » nir la paix en ton tems, de peur qu'en cherchant à condamner » les morts tu ne fasses périr beaucoup de vivants récalcitrants et » que tu ne sois cause du compte qu'il leur faudra rendre à celui » qui doit juger les vivans et les morts [1]. »

Cette brève épître d'une énergique simplicité résume très-bien la question et la situation nouvelle; on n'écouta pas Pontianus et le mal se compliqua. Les Acéphales en voulaient bien moins aux *trois chapitres* et à leurs auteurs qu'à la définition doctrinale de Calcédoine, et en s'efforçant de faire condamner comme Nestoriens trois évêques réputés orthodoxes par le concile, ils espéraient du même coup frapper de nullité tous ses autres décrets, ou du moins rendre incertaine la décision de foi et reprendre ouvertement ou tacitement l'avantage. Ayant gagné la confiance de Justinien, ils mirent tout en œuvre pour arriver à leurs fins, la ruse, la corruption, puis enfin la violence. Ils trouvèrent auprès du pape même quelques hommes prêts à tout pour les seconder, principalement les deux diacres Rusticus et Sébastianus. Rusticus, parent de Vigile et promu

[1] Labb., v, p. 324, Pontiani *epist.*, avant la 10e de Vigile.

par lui au diaconat, en avait déjà reçu de sévères réprimandes[1] pour quelques légèretés de parole et de conduite à C. P. Loin de se rendre à la paternelle indulgence de ces avis, toujours donnés en secret, il finit par se mettre en rébellion, soit faiblesse de caractère, comme voulait le croire Vigile, soit rancune et lâcheté. D'abord, il approuva fort, avec tout le conseil du pape, le *Judicatum*, qu'il estimait très-urgent de porter à Mennas ; mais ce qui semble révéler déjà un commencement de trahison, il refusa pendant plusieurs jours l'original de cet acte au primicier des notaires ou secrétaires, qui devait en avoir la garde, selon sa charge ; et à l'insu du pape, il en expédia un bon nombre de copies par des évêques et des laïques en Afrique, où il n'ignorait pas combien les esprits étaient indisposés contre les Orientaux.

Lorsque le jeudi saint, 548, jour où le *Judicatum* fut remis par Vigile à Mennas, évêque de C. P., Rusticus y donna encore de grandes louanges, disant que c'était ce qu'il y avait de mieux à faire, ce qui devait subsister et qu'il fallait prier Dieu pour cela. Et comme les apocrisiaires d'Antioche en demandaient copie, et que Vigile jugeait plus convenable de les renvoyer à Mennas, auquel la pièce était adressée, le diacre se récriait et citait l'exemple de S. Léon, qui avait répandu de toutes parts sa lettre à Flavien ; il affirmait que Vigile devait agir de même, et il craignait, si tout le monde ne recevait des copies de la sécretairerie pontificale, que le *Judicatum* ne fût peut-être tenu caché. Il eut soin d'envoyer en même tems par deux messagers différents à Pélage, alors en Sicile, une copie quadruple de la plus fine écriture sur la même feuille de parchemin, avec l'adhésion signée de lui-même, comme de tous les autres conseillers présents.

Alors l'Afrique commença la guerre pour la défense des *trois chapitres* par Fulgentius Ferrandus, diacre de Carthage et par l'évêque d'Hermiane, Facundus[2]. Rusticus, bientôt convaincu devant le pontife d'avoir fomenté sous main ce scandale, lui donna sa parole écrite et jurée sur l'Évangile de ne plus manquer ainsi au devoir d'obéissance. Mais le diacre Sébastianus l'entraîna de nou-

[1] Vigil., *Epist.* 14.

[2] Fac. Herm., *Pro defensione trium capit.* et *Epist. adv. Mucianum.*

veau, ou plus vraisemblablement tous deux, de concert, continuèrent leurs sourdes menées pour soutenir et accroître la résistance.

Sébastianus devait tout également à Vigile ; à force d'instances, de dévouement promis et juré, il avait obtenu du pape le diaconat, avec la mission de recueillir les revenus du patrimoine de l'Eglise romaine en Dalmatie, et surtout de corriger les abus, que commettait l'évêque de Salone. Tout au contraire, il avait, à prix d'argent, favorisé les intrigues de l'évêque et les ordinations indignes ; puis ayant vainement sollicité son rappel, dans un voyage qu'il fit à Thessalonique auprès du pape, et contraint de retourner en Dalmatie pour le recouvrement attendu, il n'avait guère tardé, sans plus de souci de son mandat, à reprendre le chemin de C. P. où il affecta, 549, de louer hautement le *Judicatum* devant le clergé romain [1].

Cependant, le scandale allait croissant. Les évêques d'Afrique, de Dalmatie, d'Illyrie, se séparaient publiquement de Vigile, et le traitaient de prévaricateur. Les évêques grecs n'en étaient que plus hostiles à la décision de Calcédoine, et ils exigeaient la condamnation des *trois chapitres*, sans mention aucune du concile [2]. Le pape, cerné de tous côtés, se voyait sans cesse assailli d'importunités tous les jours plus audacieuses, qui devenaient de véritables émeutes, tellement, qu'une fois il s'écria dans une de ces assemblées tumultueuses qui l'obsédaient : « Je vous déclare qu'en me tenant captif » vous ne pouvez faire captif l'apôtre S. Pierre [3]. »

Il découvrit peu à peu de qui venait tout ce désordre. Très-peu persuadé par l'assiduité des deux diacres à remplir leur office auprès de sa personne et par les raisons que Sébastianus lui avait données de son retour, il était parvenu à savoir l'état des choses en Dalmatie ; il eut encore la bonté d'avertir cet infidèle serviteur que si les faits étaient avérés, il le punirait selon les canons, *quand il serait à Rome*. Le coupable, effrayé, fit bonne contenance, mais,

[1] Vig., *Epist.* 14.

[2] *Epist. legatis Franc.*

[3] *Epist. legatis Francorum ab Italiæ clericis directa :* « Contestor quia » etsi me captivum tenetis, Beatum Petrum apostolum captivum facere non » potestis. » (Dans la *Patrol.*, *ibid.*, p. 115.)

pour échapper à la menace, travailla de plus belle avec son complice à brouiller les affaires. Admis chaque jour à la table du pontife et à ses entretiens, tous deux «allaient de nuit, comme Judas,» exciter la discorde, jouant jeu double, communiquant avec les opposants, même avec ceux qui avaient encouru l'excommunication selon le *Judicatum*, et écrivant dans toutes les provinces, que le pape avait lésé le concile de Calcédoine. On les croyait comme diacres romains en fonction, et il en résultait des dissensions et quelquefois des rixes sanglantes dans les Eglises [1].

Rusticus, qui d'abord aurait vu de grand cœur, disait-il, Théodore de Mopsueste condamné par le pape, ses os dispersés et le feu mis au lieu de sa sépulture, écrivait maintenant contre les Acéphales un mémoire, en forme de lettre, à Sébastianus, et celui-ci, qui avait refusé l'audience du pape à deux moines pour n'avoir pas reçu le *Judicatum*, osait, de moitié avec Rusticus, accuser S. Léon, dans un autre mémoire présenté à l'empereur, d'avoir approuvé et confirmé les opinions de Théodore de Mopsueste ; plusieurs autres pontifes y passaient également sous leur insolente censure.

Vigile, de son côté, ne négligeait aucune occasion de démentir les faux rapports qu'ils avaient semés dans les provinces. Divers messages, selon la coutume, lui venaient des évêques pour lui rendre compte de certaines affaires et le consulter ; car on ne voit pas qu'il y ait eu la moindre hésitation nulle part à le reconnaître pour chef légitime de la chrétienté. Deux de ses réponses, qui nous ont été conservées, l'une à l'évêque de Tomes, et l'autre à Aurélianus, évêque d'Arles, 550, nous apprennent quelle était encore son indulgente patience envers les deux diacres et son espoir de pacifier la querelle des *trois chapitres* : « En relisant la lettre de votre fraternité, nous avons remarqué avec gratitude la sollicitude pastorale » qui est en vous... Il faut donc rassembler ceux, qui ont été scandalisés par diverses rumeurs, comme vous me le rapportez, et les » exhorter incessamment à ne pas se laisser séduire, par ceux, qui, » sous prétexte de catholicité, tâchent de tromper dans un très- » mauvais esprit les cœurs des chrétiens simples... Mais, votre » obéissance est connue partout... On vous a menti en vous disant

[1] Vig., *Epist.* 14.

» que les personnes des évêques Ibas et Théodoret ont été con-
» damnées par notre *Judicatum*. On peut voir par cet écrit,
» adressé à Mennas, que, sous la garde de Dieu, rien n'a été fait
» ou du moins proposé par nous, qui puisse se trouver en opposi-
» tion avec la foi et l'enseignement des quatre vénérables conciles
» de Nicée, de C. P., d'Ephèse, le premier, et de Calcédoine... ni
» avec les constitutions de ceux, auxquels nous avons succédé; mais
» que nous avons résisté en tout aux adversaires des pontifes aposto-
» liques, du bienheureux pape Léon et desdits conciles. Vous savez
» que les ennemis de la foi se sont efforcés dans leur mondaine et
» détestable malice de signaler des contradictions entre les quatre
» évangélistes, ce que les Pères ont réfuté par les livres de la con-
» corde évangélique avec une céleste sagesse. Maintenant, les en-
» nemis du concile de Calcédoine s'étudient à le montrer en con-
» tradiction avec les trois précédens. Nous avons découvert pour
» auteurs de ce scandale les diacres Rusticus et Sébastianus, nous
» les avons aussi depuis longtems interdits de la sainte commu-
» nion, et s'ils ne se repentent, bientôt, votre fraternité saura que
» je porterai contre eux la sentence canonique [1]. »

Vigile répète la même chose à Aurélianus, et il ajoute : « Il
» était nécessaire de vous donner brièvement ces informations, et
» lorsque le seigneur empereur, avec l'aide de Dieu, nous aura
» laissé repartir, nous vous enverrons un messager, qui vous in-
» struira de tout en détail. Cela n'a pas été possible jusqu'ici par
» la rigueur de l'hiver et le malheur de l'Italie, que vous n'igno-
» rez pas. » Il prie ensuite Aurélianus de solliciter instamment l'intervention du roi Childebert Ier, « car on disait que les Goths
» étaient entrés à Rome [2] » et il désirait que le prince Frank écrivît à Totila, qui n'était point catholique, pour le démouvoir de rien faire ni permettre au préjudice de l'Eglise [3].

Cette confiance d'un paisible et prochain dénoûment à la con-

[1] Vig., *Epist.* 12.

[2] Rome abandonnée et ses murs abattus par Totila, 546, fut reprise 40 jours après et réparée par Bélisaire, puis tomba de nouveau sous le pouvoir de Totila, 549.

[3] Vig., *Epist.* 13.

troverse qui s'agitait, ne semblerait-elle pas toute seule écarter de Vigile toute inculpation? Une si patiente douceur, si lente à soupçonner et à sévir, si longtems et si indulgemment dupe de plusieurs fourbes, et qui, tout à la fois en butte à la rébellion ou à la perfidie des uns, aux obsessions arrogantes des autres, ne se doutait pas encore de la persécution préparée contre lui, n'est-elle pas l'opposé de la criminelle astuce qu'on lui prête? N'est-ce pas le signe certain d'une conscience tranquille, qui n'ayant pas donné prise, ne pense pas avoir à se méfier ni à craindre? Assurément si Vigile avait été ce fin pervers qu'on nous représente, il aurait mieux connu son monde et la difficulté de sa position; tandis que, d'autre part, tant d'adversaires n'auraient pas pris la peine de ruser, de lui tendre des piéges, ayant si beau jeu contre un homme vendu, sans honneur, comme sans droit à défendre, et ne se seraient pas fait faute de lui alléguer son opprobre en justification de leurs outrages dans les scènes qui vont suivre. Comment, par exemple, les deux traîtres qui le bravèrent si insolemment, dès qu'il ne leur fut plus possible de le tromper, lui auraient-ils épargné de honteux souvenirs, et ne lui auraient-ils pas reproché ses méfaits, au moins en représaille de la sentence qu'il rendit enfin contre eux?

Il ne restait plus en effet au Pontife que ce parti à prendre, après les avoir encore deux fois en vain exhortés, par deux évêques et plusieurs autres personnages, à rentrer dans le devoir. Il les déposa donc, 550, avec leurs principaux complices, six sous-diacres, qui remplissaient les fonctions de secrétaires ou de défenseurs et un Africain, supérieur de monastère; il excommunia aussi tout clerc, moine ou laïque qui leur prêterait consentement ou assistance. En même tems, il retira son *Judicatum*, qu'on lui rendit en assemblée publique, et il proposa un concile en Italie ou du moins en Sicile [1]. Mais un pape qu'on avait fait venir et qu'on tenait à C. P. ne pouvait se flatter d'obtenir ce que l'empereur le mieux intentionné n'avait pas accordé à S. Léon. Le concile fut convoqué dans la ville impériale; Vigile dut y consentir, malgré tous les inconvénients qu'il prévoyait et que nous révèle sa pré-

[1] Vig., *Epist.* 14; Vig., *Constitutum*; *Epist. legatis.*

caution de déclarer excommunié tout évêque qui prendrait ou approuverait quelque résolution sur les *trois chapitres*, avant la réunion générale. Car un grand nombre déjà s'était prononcé dans le sens de Justinien, et la raison était que « les évêques grecs, pos» sédant de riches églises, n'enduraient pas une interruption de » deux mois à leurs affaires et à leur domination. Pour n'en être » point séparés, ils adhéraient sans contestation, selon le tems et » la volonté des princes, à tout ce qu'on leur demandait [1]. »

S'il fallait en croire un des plus emportés opposants [2], le Pape aurait été excommunié en Illyrie et en Afrique. Une hostilité si hardie tout à la fois contre le Pape et le parti de la cour n'aurait pas été soufferte à C. P., et s'il ne vint pas un seul évêque d'Illyrie, il en vint plusieurs d'Afrique, dont l'un représentait toute la province proconsulaire. Ceux-ci furent aussitôt circonvenus de séductions et de terreurs tour à tour, pour leur extorquer une condamnation. On n'y réussissait pas; alors on s'avisa d'une accusation contre l'évêque de Carthage, Réparatus, comme ayant fait tuer le maître de la milice, et on le déporta sous ce prétexte. Deux autres évêques d'Afrique, voyant cette violence, s'enfuirent à Calcédoine et se réfugièrent dans l'église de Ste-Euphémie, 551. C'étaient les plus distingués par la sainteté de la vie et la science des divines Ecritures. On eut d'ailleurs d'autres délégués de cette contrée par l'entremise expéditive du préfet; si cet officier trouvait en Afrique quelque évêque simple et ignorant, ou qui fût occupé de quelque intérêt privé, ou disposé à se vendre, il les recrutait et les envoyait l'un après l'autre à C. P. L'un d'eux, sept ans auparavant, avait été chassé pour ses adultères et transféré, pour cette cause, d'Orient en Afrique. Voilà par quels hommes les dissensions et les scandales se produisaient dans les diverses provinces. On mit d'autorité, contre toutes les règles, un autre évêque à Carthage; ce qui ne se fit pas sans effusion de sang, et beaucoup de gens innocens périrent [3].

On pressait toujours le Pape de s'accorder avec les évêques grecs,

[1] *Epist. legatis.*

[2] Victor Tunnensis, *Chron.*

[3] *Epist. legatis.*

à condamner les *trois chapitres*, quand même l'épiscopat d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie s'y refuserait, et le Pape lui-même s'y refusant, un édit impérial, qui tranchait la question par la condamnation, fut affiché dans l'église principale et en divers endroits de C. P. Une députation vint avertir le Pape dans le palais Placidien, où il habitait, de cette despotique outrecuidance, conseillée par Ascidas. Le Pape répondit : « Priez le prince de retirer son édit et » d'attendre la décision commune, soit que les évêques latins vien- » nent au Concile, soit qu'ils donnent librement leur avis par écrit. » Si le prince y résiste, ne consentez pas à ce que l'Eglise soit di- » visée, sinon je vous déclare dès aujourd'hui excommuniés comme » prévaricateurs [1]. » Vigile fit connaître publiquement cette réponse, et l'évêque de Milan, Dacius, que sa ville prise par les Goths avait réduit à passer en Orient depuis 538, soutint le chef de l'Eglise par la protestation la plus énergique, en son nom et au nom de tous les évêques de Gaule, d'Espagne, de la haute Italie, et retranchant de leur communion quiconque penserait autrement, attendu que l'édit allait contre le concile de Calcédoine [2]. On ne voit point Pélage en ce moment auprès du Pape; il était revenu en Orient, mais Justinien l'avait exilé comme défenseur des *trois chapitres* [3].

Justinien et Ascidas, qui avaient déjà mis à une si longue épreuve la résignation de Vigile, croyaient pouvoir tout oser et l'amener de haute lutte à leur sens. Cette vigueur inattendue les irrita davantage : ce fut bien pis quand Vigile, voyant qu'on n'obéissait pas et qu'on allait plus loin, traita les récalcitrants en excommuniés et refusa de communiquer avec eux. Alors ce fut une véritable fureur; Vigile et Dacius couraient risque de la vie, s'ils n'avaient eu pour asile l'église de S.-Pierre en Hormisdas. Dans cette extrémité, contraint d'user de tous ses droits, le Pontife prononça la déposition de Théodore Ascidas et en écrivit la sentence le 11 d'août 551 ; mais, par un dernier ménagement, qu'une grande vertu peut seule inspirer, afin de laisser un moyen de retour à

[1] Vig , *Epist.* 15, *encyclica*, et *Constitutum*; *Epist. legatis.*

[2] *Epist. legatis.*

[3] Victor Tunn., *Chron.*

l'empereur et de résipiscence aux autres, il s'abstint de divulguer cette sentence, la confiant à une personne fidèle, pour la publier enfin, si on ne voulait pas s'amender, ou s'il lui survenait quelque sujet d'inquiétude, si on agissait de violence envers lui, ou s'il venait à mourir [1]. La sentence fut signée de Dacius, de onze autres évêques italiens et d'un évêque d'Afrique [2].

La prévoyance du pape ne fut que trop justifiée. Lorsqu'il eut averti de cette précaution les envoyés de l'Empereur, en les conjurant de ne pas communiquer avec les excommuniés, le préteur de la justice criminelle entra dans la basilique, avec une multitude de soldats, l'épée nue et les arcs tendus, pour l'emmener de force. Dans son emportement, il écarta d'abord les diacres et les clercs qui entouraient Vigile en les prenant aux cheveux, et comme Vigile tenait embrassées les colonnes de l'autel, il le saisit par les pieds, tandis que ses satellites le tiraient par les cheveux et par la barbe pour lui faire lâcher prise. Ces efforts furent tels que les colonnes se brisèrent et, si les mains des clercs n'eussent été assez promptes au secours, la table de l'autel tombait sur le malheureux Pontife. La compassion de plusieurs soldats et les cris indignés du peuple mirent fin à cette sacrilége violence; « le juge » d'iniquité fut réduit à s'échapper avec les ministres de ses » cruautés [3]. »

[1] Vigil., *Epist*, 15; *Epist. legatis.*

[2] *Fragmentum damnationis Theodori*, dans Labbe, v, après l'épître 15 de Vigile. Dans la *Patrol.*, t. LXIX, p. 59.

[3] Vig., *Ep.* 15; *Epist. legatis.* Comme on n'a rien voulu perdre de tout ce qui a été clabaudé sur le pape Vigile, on a jugé à propos de transporter à cette triste journée le soufflet avec l'apostrophe d'homicide que le récit du *Liber pontificalis* inflige au malheureux Pontife en présence de Théodora. L'impératrice n'était que trop capable d'un tel outrage; mais on a vu plus haut que c'est précisément ce qui démontre la fausseté du fait. A-t-on après cela le droit de dire :

Si ce n'est toi, c'est donc un autre?

Et n'y a-t-il pas quelque peu d'absurdité à reproduire plus tard dans une cause toute différente un incident controuvé dans le premier débat et une accusation à laquelle une femme si violente n'a pas songé. La lettre 15e de Vigile et celle des Clercs d'Italie aux ambassadeurs francs n'en font pas mention. Ces deux

Obligé de s'arrêter devant cette faiblesse indomptable, le pouvoir impérial voulut dissimuler son échec en menaçant le Pontife de l'enlever de force s'il ne quittait la basilique sur la foi d'un serment de sécurité. Vigile en traça la teneur qui fut fièrement rejetée; l'Empereur en dicta une autre que ses officiers déposèrent sur l'autel et sur les reliques de la vraie Croix et des clefs de saint Pierre. Le Pape céda, non sans défiance, et rentra dans le palais Placidien, où des vexations de tout genre prirent à tâche de le vaincre par lassitude[1]. Le Pape, Dacius et tous ceux qui lui restaient attachés étaient journellement assiégés d'inquiétudes et d'insultes. On payait des valets et même des clercs pour aller leur dire des injures en face. On ne laissait aucun Romain approcher du Pape; on persécutait cruellement les diacres et les clercs d'Afrique qui ne voulaient pas plier aux volontés de la cour, pendant que des émissaires, partis avec les ambassadeurs goths, semaient des mensonges sous le nom de Vigile et de Dacius, pour les rendre odieux et provoquer des élections illégitimes, qui eussent mis à leur place des hommes favorables aux nouveautés. Afin de mieux réussir dans cette intrigue, on avait séduit un copiste qui savait imiter l'écriture du Pape, le fils même d'un de ses serviteurs; et les actes fabriqués par ce traître étaient colportés par d'autres. Un certain Anastase, envoyé par l'évêque d'Arles à Vigile, fut retenu deux ans à C. P. et n'obtint de s'en retourner que sous promesse d'engager tous les évêques de Gaule à condamner les *trois chapitres*. On en exigea même le serment, récompensé par des dons considérables, sans lui permettre d'emporter aucune lettre de Vigile touchant cette question[2].

documens, écrits la même année, de Calcédoine et de Milan, ont un caractère de vérité, que leur accord rend plus frappant. La lettre des Clercs italiens est pour Vigile une apologie d'autant plus convaincante, qu'ils racontent avec une grande simplicité, qui ne suppose ni le besoin, ni la préoccupation d'une apologie. On n'agit et on ne parle ainsi qu'en faveur d'un chef justement estimé.

[1] Vig., *Epist.* 15.

[2] Pelagii papæ I, *Epist.* 10, ad Childeb. : « Hi ergò, qui in ipsis erroribus remanserunt, conglobati sunt in unum et agunt vehementer, qualiter Ecclesiam catholicam scindant atque perturbent. Nam et hùc in Italiam, *quamdiù nos in Constantinopoli fuimus, de nomine nostro chartas mittebant*, di-

On se garda heureusement de ces manœuvres en Italie; on ne crut point à la défection du Pape, ce qui prouve encore qu'il n'avait pas donné lieu de le soupçonner. A Milan particulièrement, » on était très-exactement informé de ce qui se passait à C. P. par » des personnes sûres qui en venaient; » le clergé, apprenant qu'une ambassade franque allait partir pour l'empire grec, écrivit aux ambassadeurs et sollicita leur intervention en leur exposant la situation déplorable du Pape et de l'Evêque : « Avertissez donc, » leur dit cette remarquable épître, avertissez les évêques de votre » pays, afin qu'ils écrivent au Saint-Père et qu'ils ne laissent pas » pénétrer chez eux les nouveautés. Faites ce que vous pourrez à » C. P. Secourez particulièrement l'évêque Dacius; demandez » qu'on le rende à son église qui en est privée depuis quinze ans. » Comme c'est lui qui sacre les évêques de cette province et que » tous sont morts, une multitude immense de peuple meurt sans » baptême. Prenez bien garde que ceux qui veulent la condamna» tion des *trois chapitres* feignent de révérer le Concile de Calcé» doine d'accord avec nous tous, en sorte que pour ceux qui ne » connaissent pas leurs intentions on paraît réclamer injustement. » Vous, chrétiens et nobles hommes, ne négligez pas de porter se» cours et consolation, autant qu'il vous sera possible, aux pontifes » du peuple chrétien, qui gémissent sous le poids de la persé» cution [1]. »

On ignore quel fut le résultat de cette recommandation, et même de l'ambassade. La situation du Pape devenait de plus en plus intolérable. Trois fois il réclama de nouveau par écrit contre les mauvais-traitements et le serment faussé. Enfin, deux jours avant Noël, 551, reconnaissant que toutes les entrées de sa résidence étaient gardées, les cris des satellites lui annonçant de nouvelles embûches et les compagnons de sa captivité en apercevant les préparatifs, il n'hésita plus à sortir de nuit par une ouverture pratiquée à la muraille et il parvint à gagner l'asile de Sainte-Euphémie à Calcédoine. « La preuve de tout cela, dit-il dans son en» cyclique, est visible dans le palais Placidien; et si l'on considère

endo quasi nos dixerimus fidem catholicam fuisse corruptam. *Patrol.*, t. LXIX, p. 402.

[1] *Epist. legatis* (*ibid.*, p. 118).

» quel danger la crainte m'a fait mépriser pour me résoudre à
» passer, malade, durant une nuit obscure, à travers une petite
» brèche, on pourra comprendre à quelle nécessité je me suis vu
» réduit pour la cause de l'Église et combien j'étais étroitement
» captif pour me contraindre à m'échapper avec un tel risque[1]. »

Cette fuite embarrassa fort l'Empereur et le parti. Il fallut bien cette fois procéder avec plus de décence et céder davantage pour rendre confiance au fugitif. Vigile, malade, vit arriver en députation le fameux Bélisaire et quatre autres grands personnages, qui le pressèrent de revenir à C. P. de la part de l'Empereur, sous la garantie de leur serment. « Je proteste, répondit-il, que je ne
» me suis réfugié ici *pour aucune cause personnelle* ni pécuniaire,
» mais pour le scandale. Que le prince donne la paix à l'Église, je
» n'ai pas besoin de serment et je sortirai. Si la cause de l'Église
» n'est pas terminée, je n'ai pas besoin de serment davantage,
» parce que je suis résolu à ne jamais sortir de Sainte-Euphémie,
» tant que le scandale ne sera point retranché de l'Eglise de
» Dieu. »

Le 31 janvier suivant, 552, un référendaire vint lui présenter un papier non signé de l'Empereur et que le Pape ne voulut pas recevoir, comme n'étant pas de Justinien. Il vit qu'il ne se trompait pas par le refus que fit le référendaire de signer et de dater cette pièce, remplie en effet d'indignités. Enfin, quelques jours après, le même officier s'étant présenté, Vigile répondit : « Je ré-
» pète ce que j'ai déjà dit aux autres juges et à toi pour le trans-
» mettre à l'Empereur : voilà sept ans que j'ai quitté ma cité pour
» une cause qui ne m'est point personnelle, sans motif aucun d'in-
» térêt privé. Je demande maintenant cette paix que tu as autre-
» fois donnée à l'Église, et que tu ne la laisses plus troubler; que
» tu ne souffres plus les vexations de Théodore Ascidas, que j'ai
» excommunié depuis six mois et déposé par ce décret, que notre
» égard envers toi et l'espoir de sa conversion nous a fait différer
» de publier. Nous t'avertissons de nouveau que nous ne pouvons
» donner aucune instruction touchant la cause de l'Église, par la
» raison déjà exprimée, que tu déclares refuser ce que je t'ai déjà
» demandé. Et si deux officiers, que je t'ai déjà désignés à toi-

[1] Vig., *Epist.* 15.

» même, viennent nous jurer que nous pouvons, sans crainte d'au-
» cun péril, envoyer à notre place Dacius et quelques autres délé-
» gués, nous sommes prêt à faire connaître par eux ce que nous
» avons ordonné. Nous ne demandons aucuns sermens pour la
» cause de l'Église, mais nous courrons te remercier pour elle,
» parce que rien autre chose que le scandale ne nous épouvante
» et ne nous retient dans Sainte-Euphémie. Nous supplions Dieu
» par des prières incessantes d'ôter toute dissension. Que s'il sur-
» vient quelque délai, c'est qu'il nous est indispensable de donner
» une conclusion définitive, parce qu'il n'y a ni prochain, ni pa-
» renté, ni rien au monde que nous préférions à notre âme et à
» l'estime du pieux Empereur. » Ainsi se termine l'*Encyclique* de Vigile, qu'il n'eut vraisemblablement aucun moyen de répandre parmi la chrétienté.

Si ce document fut intercepté, on put craindre à C. P. qu'il en circulât quelque exemplaire, échappé à la surveillance. Quoi qu'il en soit, la fuite du Pape, sa retraite à Calcédoine ne pouvaient rester secrètes, ni la persécution qu'il éprouvait. Nul moyen de terminer l'affaire des *trois chapitres* avec quelque apparence de régularité dans une telle conjoncture. Justinien céda, retira son édit; Théodore Ascidas offrit humblement sa rétractation écrite au Pontife en lui demandant pardon. Depuis, il ne craignait pas de dire que Pélage et lui méritaient d'être brûlés vifs pour avoir causé un tel scandale au monde [1]. Aveu sincère, mais non équitable, car Pélage avait fait son devoir. Mennas et beaucoup d'autres qui s'étaient laissé entraîner, firent comme Ascidas. Vigile pardonna et revint à C. P. [2]. On demeura d'accord de s'en référer à la décision d'un Concile qui serait présidé par le Saint-Père. Mennas mourut peu de tems après, et Eutychius, qui lui succéda, présenta sa profession de foi catholique. Pélage, rappelé de l'exil, vint se ranger fidèlement auprès du Pape, qu'il ne quitta plus. Tout paraissait tendre à une heureuse conclusion; le débat, cependant, était encore loin de finir.

ÉDOUARD DUMONT.

[1] Liberatus, *Breviar.*, 24.

[2] Vig., *Constitutum*; Labbe, V, p. 337; les deux actes de rétractation sont dans ce *Constitutum*.

Philosophie catholique.

SUR LE RATIONALISME DANGEREUX

ET LE

TRADITIONALISME VÉRITABLE.

2e Lettre [1],

ADRESSÉE A M. BONNETTY, RÉDACTEUR DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

C'est dans le prochain cahier que nous publierons les décrets du *Concile d'Amiens* sur les études littéraires et sur la philosophie. Nous donnons comme préambule le présent article qui expose les doctrines des *Annales* sur l'*ordre naturel* et l'*ordre surnaturel*, question précisée et éclaircie dans ce même concile. A. B.

DE LA NATURE DE LA LOI NATURELLE ET DE L'ORIGINE DE LA RAISON HUMAINE.

Très-honoré Monsieur,

Après avoir démontré dans une lettre antérieure, que vous m'avez fait l'honneur d'insérer dans vos *Annales*, combien me semble gratuite et peu fondée la doctrine qui suppose des idées *congénères* à notre âme, je tiens aujourd'hui à remplir la promesse que je vous ai faite de vous communiquer quelques considérations, tant sur la *nature de la loi naturelle* que sur *l'origine de la raison humaine*. Mais je tiens à constater d'abord une vérité capitale relativement au point qui nous occupe ; c'est que la discordance qui s'élève sur une question quelconque a toujours son principe dans une erreur de notre esprit, et jamais dans la chose elle-même qui est en litige. Quelle est effectivement cette chose, sinon la vérité réelle et objective que l'on saisit mal; et qui ne voit de suite qu'une vérité semblable ne peut jamais être *double* de sa nature et qu'il faut nécessairement qu'elle soit *une et simple* comme son auteur. Ici nous sommes en présence d'un dissentiment, il y a donc erreur; mais

[1] Voir la 1re *Lettre* au n° 37, ci-dessus, p. 79.

c'est une erreur accidentelle, d'une importance toute secondaire, puisqu'elle porte tout entière, non sur la vérité elle-même, mais sur l'*origine* de cette vérité, comme nous allons le voir. Et c'est ce qui doit nous rendre, ici plus que partout ailleurs, tolérans, réservés, polis; c'est ce qui devrait nous empêcher de nous jeter précipitamment dans les risques d'une décision hasardée sur des points parfaitement libres et contestés entre la foi et la science.

Je viens maintenant au fait :

Et d'abord, s'il n'y a point d'*idées innées*, comme il est probable, peut-on reconnaître une *loi naturelle qui soit innée, consubstantielle à notre âme et gravée en elle dès sa première origine?* Je ne le pense pas, et je donnerai bientôt les raisons qui me portent à embrasser un sentiment contraire.

Mais avant d'en venir à cette démonstration, il me semble bon de faire remarquer avec quelle facilité les deux opinions qui s'établissent ici, dès le début, dans une lutte apparente, demeurent néanmoins, par le fait, l'une et l'autre dans une parfaite orthodoxie. En effet, nous convenons tous d'abord que la loi éternelle, c'est-à-dire l'intelligence divine, ou la volonté immanente de Dieu, doit être la raison et le fondement de toutes les autres lois; de l'aveu de tous, nous devons encore regarder Dieu comme la source de toute obligation, comme la règle de toutes les volontés, tant de celles qui commandent que de celles qui obéissent. Par conséquent, soit que la loi naturelle provienne de son *innéité* et que Dieu en ait gratifié notre raison dès le premier instant de son existence, soit que notre âme ait été créée avec la simple *faculté de recevoir* cette loi et ses préceptes, à l'aide de la *parole* et par la *tradition sociale*, nous devons toujours reconnaître, dans l'une et l'autre opinion, qu'il est l'unique auteur médiat ou immédiat de ce précieux don et de cette lumière spirituelle qu'il destine à nous éclairer dans le chemin pénible de la vie. Cette réflexion, qui nous semble importante, sera mieux comprise par le simple énoncé des deux opinions rivales :

D'après les *Traditionalistes*, l'homme, en venant au monde, n'y apporte qu'une raison *subjective*, c'est-à-dire une raison douée de facultés multiples convenablement disposées pour atteindre les vé-

rités religieuses. Ces vérités, conservées au moyen de la tradition, lui viennent de la société par la parole; et la société elle-même les a reçues primitivement de Dieu par une révélation extérieure:

D'après les *Rationalistes modérés*, l'homme a reçu de Dieu, outre la raison *subjective* et les facultés nombreuses dont elle dispose, une raison *objective* par le don infus de toutes les vérités religieuses, à l'état de germes ou d'idées innées. Ce sont ces vérités que nous appelons *loi*, *lumière* ou *religion naturelle*. Selon cette classe de Rationalistes, la parole ne fait que *développer* ces idées préexistantes; elle est d'ailleurs incapable par elle-même de nous les *communiquer*.

Quelque analogie qui existe sur ce point entre les Rationalistes *modérés* et les Rationalistes *exclusifs*, nous aurons soin de ne jamais les confondre en attribuant aux premiers ce qui ne saurait convenir qu'aux seconds; et si parfois nous avons à exprimer quelque crainte ou à signaler quelque danger dans les principes du Rationalisme *modéré*, nous déclarons d'avance que nous mettrons toujours à couvert la droiture d'intention de ces auteurs et la sincérité de leur orthodoxie (A).

Un rapide coup d'œil, jeté sur ces principes élémentaires du Traditionalisme et du Rationalisme, suffit pour démontrer ce que nous observions naguère; que de part et d'autre l'on remonte, quoique par une chaîne différente, jusqu'à Dieu; de part et d'autre, le fondement que l'on donne à la loi naturelle et à nos devoirs, à la connnaissance de Dieu et de ses perfections, à la société et aux principes religieux qui la régissent, est toujours en Dieu; c'est toujours Dieu que l'on regarde comme le souverain législateur, c'est sa volonté qui est la loi invariable de nos esprits. La divergence de ces deux opinions se réduit donc ici dans une pure question de *chronologie*. Les avantages et les inconvéniens qui peuvent

(A) Nous prions nos lecteurs de vouloir bien relire l'exposition que nous avons faite des dogmes de l'école traditionnelle, de l'école rationaliste et de l'école mixte, dans notre tome XV, et ils verront si nos doctrines et nos paroles ne sont pas conformes à celles de M. l'abbé *Caupert*. Tous les professeurs entreront bientôt dans cette nouvelle voie (Voir t. XV, p. 279, 3e série, et t. V, p. 274, 4e série). A. B.

se rattacher à quelque opinion que l'on embrasse dans cette controverse, consistent donc uniquement dans les applications diverses du principe qui sert ici de point de départ, dans l'abus que l'on peut en faire ou dans les conséquences que nous pouvons en tirer. Ne perdons jamais de vue ce principe conciliateur dans toute la suite de nos discussions; il servira beaucoup, je crois, à nous entendre, et à nous rendre indulgens pour nos torts ou nos fautes réciproques.

Pour mettre plus d'ordre et de clarté dans cette démonstration que nous croyons entreprendre uniquement pour l'amour du bien et sans subir l'influence intéressée d'aucun parti, nous allons la diviser en paragraphes et la réduire encore dans toutes ses parties. Nous les envisagerons ensuite l'une après l'autre, ce qui permettra plus facilement à nos lecteurs de nous suivre et de nous juger.

Il nous semble donc que toutes les questions qu'on peut faire sur le débat philosophique, qui exerce actuellement les esprits, peuvent se réduire aux suivantes:

I. — Dieu aurait-il pu, en créant l'âme humaine, la douer, d'une manière infuse, et au moins à l'état de germes, de toutes les vérités morales qui constituent la religion naturelle?

II. — Convenait-il qu'il le fît? Cela n'aurait-il pas conduit à tous les erremens du Rationalisme le plus exclusif?

III. — L'a-t-il fait? La loi naturelle est-elle rationnelle ou révélée?

IV. — Le système du Traditionalisme est-il une abjuration de la raison ou même un empiètement sur les droits de la raison?

I. — Dieu aurait-il pu, en créant l'âme humaine, la douer d'une manière infuse, et au moins à l'état de germes, de toutes les vérités morales qui constituent la religion naturelle?

Quel est celui qui, en parlant de Dieu, pourra jamais fixer les bornes de sa puissance, et lui dire : *usque huc venies?* Nous savons tous, en effet, que Dieu peut faire librement tout ce qu'il lui plaît, c'est-à-dire tout ce qui est possible; et l'on ne prouvera jamais qu'à l'origine de chacun de nous, Dieu ne puisse pas graver dans

notre âme, en caractères lumineux et lisibles, tous les dogmes et la morale de la loi naturelle; l'on ne prouvera jamais au moins que Dieu n'aurait pas pu distribuer dans notre esprit, comme en autant de cases distinctes, les vérités germinales que le tems devait développer selon les conditions voulues par le créateur. Que faut-il, en effet, pour que l'homme soit intelligent dès sa naissance? Deux choses seulement, l'esprit et la coexistence de ces idées. Or, comment démontrer une incompatibilité quelconque entre ces deux termes, quand nous les voyons réunis dans l'homme adulte; comment prouver que ces deux principes de notre science ne puisssent pas exister simultanément, et *ab ortu*, par la volonté tout efficace de celui qui est l'auteur à la fois de l'âme et de la science. Le mot d'*impossible*, relativement à l'âme humaine, ne saurait donc être prononcé par l'homme, puisque les rapports de cette âme, soit avec le petit monde qu'elle gouverne, soit avec la vérité qui est son élément le plus agréable, nous demeureront probablement toujours inconnus. Par conséquent si le débat engagé aujourd'hui se bornait à une question de *pure possibilité*, nous ne balancerions pas un instant à donner gain de cause au Rationalisme et à croire toutes ses prétentions fondées: le Traditionaliste le plus opiniâtre ne pourrait lui-même se refuser à une semblable concession. Mais ce n'est là, nous le répétons, qu'une *possibilité*, tandis qu'il s'agit d'un *fait*: aussi, qu'il nous soit permis de faire remarquer que si les partisans de la tradition ne revendiquaient en leur faveur qu'une possibilité semblable, l'on ne pourrait pas sans doute la leur dénier, puisque les mêmes raisons militent effectivement pour eux, mais l'on ne pourrait pas non plus leur attribuer quelque avantage sur leurs adversaires. Il faut donc aller plus loin; il faut arriver, je le répète, à la consistance inébranlable du *fait*. A cette fin, il nous semble que la voie la plus courte comme la plus propre à mener à des résultats concluans, sera de consulter l'expérience, les données de l'histoire, et de procéder par la démonstration que les philosophes appellent *à posteriori*. C'est ce que nous ferons au *paragraphe III*. Il est inutile d'insister sur un point accordé de tous (B).

(B) C'est aussi précisément ce que nous avons dit dès le début de la discus-

11. — **Convenait-il que Dieu, en créant l'âme humaine, la douât d'une manière infuse et au moins à l'état des germes de toutes les vérités morales qui constituent la religion naturelle? — Cela n'aurait-il pas conduit à tous les erremens du Rationalisme le plus exclusif?**

Il faut bien reconnaître d'abord que tout ce que Dieu a fait est bien fait : partout, dans le monde moral comme dans l'ordre physique, reluisent évidemment la beauté et la bonté, l'intelligence et la sagesse du divin architecte qui a tout disposé avec une force pleine de règle et de mesure; mais ce principe ne saurait jamais conduire à l'*optimisme*, et de ce que les choses sont ainsi faites, il ne suit pas que Dieu n'ait pu ou ne puisse faire autrement. Convient-il qu'il le fasse? voilà la question. Et pour préciser le thème qui nous occupe, je dis : *Convenait-il que Dieu accordât au Rationalisme, même modéré, son dogme favori?* N'y aurait-il pas quelque inconvénient à ce que l'homme une fois nanti de *ses idées germinales*, rendues visuelles par la *lumière innée* des Rationalistes, ne dût qu'à lui seul le *développement* de ses vérités infuses et la connaissance des dogmes qui en découlent?

A cette question voici notre réponse :

Si l'homme était infaillible, s'il ne pouvait jamais s'égarer, si à côté de la vérité ne se trouvait pas l'erreur, l'erreur qui ne manquera jamais d'apparaître partout où sera une intelligence bornée, livrée aux fausses lueurs d'une concupiscence qui presque toujours se recherche et se flatte elle-même, oh ! alors, je dirais que la Raison de l'homme eût toujours été une garde fidèle, une boussole sûre; cette loi soi-disant innée eût été l'expression véridique et inaltérable de la volonté divine, et, dès lors les choses se passant ainsi, il semble convenable que Dieu n'eût pas mis au service de notre âme des serviteurs inutiles, et qu'il l'eût affranchie de conditions dont elle eût pu se passer. Mais tel n'est pas le cas.

Que la Raison ait de sa nature ses défaillances non moins que ses clartés, que souvent elle nous présente des ombres pour des réalités, et nous jette parfois dans toutes sortes d'erreurs et d'écarts,

sion, et ce que nous avons répété nous ne savons combien de fois. Voir, entre autres, notre cahier de février, ci-dessus, p. 112, 113 et p. 179. A. B.

c'est ce qu'avouera sans peine tout homme qui, initié aux lois d'une saine logique, porte un œil attentif sur l'histoire morale du genre humain. Et qu'on y prenne bien garde, la philosophie moderne n'échapperait pas plus que l'ancienne au paganisme de la Raison, si elle voulait, dans ses croyances même les plus naturelles, ne se confier qu'à elle-même, en secouant le joug, et en dédaignant les garanties d'une autorité d'en haut.

Bien plus, il nous semble même que le Rationalisme *modéré* conduit insensiblement au Rationalisme *absolu*, et que l'un n'est que la conséquence presque inévitable de l'autre.

En effet, dès que le Rationaliste modéré rejette la nécessité d'un enseignement, non pas *développant*, mais *fécondant*, mais *communiquant* la première connaissance de la loi naturelle, il donne par là même accès dans son âme aux inspirations de la nature et d'une nature corrompue autant qu'hostile à la vérité religieuse et à la foi.

Et comment voulez-vous que l'effet n'ait pas la même nature que le principe? Y a-t-il lieu de s'étonner qu'une Raison si vacillante soit incapable *par elle-même* d'offrir à nos croyances des garanties suffisantes contre l'arbitraire, la passion ou l'erreur? Comment enfin voulez-vous que j'adhère à des doctrines dont la variabilité et souvent la contradiction seraient les caractères inévitables? Le Rationalisme *modéré* aura beau reconnaître et poser comme point de départ le pouvoir souverain de Dieu et la toute-puissance de sa parole intérieure, *inspiratrice*, ses principes, trompant ses intentions et dépassant ses prévoyances, ne tarderont pas à enfanter un esprit d'opposition qui prétendra sinon dominer exclusivement, du moins dicter ses propres lois. Et dès lors, qui pourrait assigner le point où s'arrêtera cette maladie cancéreuse de notre âme? N'est-il pas à craindre que, suivant la même route, elle n'aboutisse au même terme représenté par tous les égaremens que saint Paul reprochait aux philosophes de l'ancienne Grèce. Eux aussi voulurent connaître Dieu et ses perfections, la morale et les devoirs qu'elle impose, mais parce qu'ils ne firent appel qu'*aux inspirations* d'une Raison séduite et pleine de suffisance, on les vit bientôt rendre déserte et vide la conscience humaine

pour aller enfin divaguer et se perdre dans les variations sans nombre d'une indifférence qui n'était qu'une espèce d'incrédulité : leur Dieu, leur morale, leur culte, ne furent que les *créations* de tel instinct, de telle sympathie, de telle passion secrète dont ils subirent les lois : et le philosophe superbe, le fier Romain, s'agenouilla devant les idoles de son MOI.

Tout ce chaos d'erreurs et de doutes n'établit-il pas déjà, *à priori*, non-seulement la convenance, mais encore la *nécessité* d'un système de croyances placées au-dessus et en dehors de l'*inspiration* de notre Raison? A nos lecteurs d'en juger.

L'on peut donc admettre comme un fait constant que le principe de toute erreur en morale consiste dans l'abandon de Dieu par le mépris que nous faisons des lumières qu'il a daigné nous *communiquer extérieurement* en diverses circonstances et selon nos besoins. Cette réflexion résume seule notre pensée et répond amplement à cette question : Suffisait-il que la loi naturelle fût originairement *infuse* dans notre âme, et convenait-il qu'à l'homme seul fût confié le soin de la *développer*.

Si, maintenant quittant la loi religieuse de la *Raison*, loi qui sera obligatoire ou non au gré et selon les dispositions de ce guide capricieux, nous voulons considérer la loi vivante de Dieu, dictée immédiatement par Dieu, *renouvelée* et perfectionnée à différentes époques par Dieu, nous entrons sur le domaine du *Traditionalisme*, car l'école traditionnelle est encore *révélationiste*, et ici quelle consistance, quelle inébranlable certitude ne rencontrons-nous pas! Ici la connaissance de Dieu et des choses divines ne sont plus une *invention humaine*, ni le fruit de nos spéculations, mais la science religieuse revêt tout entière un caractère éminemment sacré! *Dieu s'est communiqué au premier homme, il lui a parlé, il s'est révélé extérieurement à lui comme un père se communique à un enfant;* et ce grand fait, ce fait incontestable, n'est-il pas capable d'incliner par lui-même l'orgueil de la Raison humaine, et d'arrêter les oscillations malheureuses de sa pensée dans un calme aussi tranquillisant qu'il est parfait?

Nous traiterons ailleurs avec plus de développement ce principe; mais qu'il nous soit permis de le confirmer ici par une réflexion.

Si cette doctrine traditionnelle, dirons-nous, considérée d'une manière toute spéculative l'emporte déjà sur sa rivale, combien davantage ne l'emporterait-elle pas, si nous les confrontions l'une et l'autre avec l'expérience et les enseignemens de l'histoire!

Consultez la science ancienne, compulsez ses monumens les plus authentiques; plus vous remonterez vers le berceau commun des peuples et plus éloquens sont les témoignages qui déposent en faveur des *traditions divines*. Le Rationalisme au contraire ne trouve rien dans ces âges primitifs qui lui appartienne : l'histoire de la philosophie commence après le déluge, avant cette époque c'est l'histoire de la foi, d'une foi révélée, transmise; tel est du moins le sentiment des hommes les plus versés dans l'étude de l'antiquité.

Mais voici un fait encore plus décisif qui a été souvent objecté aux *Rationalistes* qui se disent *modérés* et qui est toujours demeuré sans réponse. Si les principes de la morale sont *nés avec nous*, comment se fait-il que nous soyons aussi facilement égarés par des instructions fausses qu'instruits par des leçons vraies? Est-ce que l'erreur et la vérité, la superstition et le culte raisonnable ne sont pas également répandus et mélangés dans le monde? Est-ce que le chrétien et le païen, le théiste et l'idolâtre ne sont pas les habitans d'un même pays et quelquefois logés sous le même toit? Pourquoi donc parmi les enfans d'un même père des dissemblances si profondes, sur un patrimoine que vous regardez comme congénère à notre esprit? « Si vous admettez ces principes, dit très-bien le » savant rédacteur des *Annales* en parlant d'une morale innée, » si vous ne faites pas intervenir la révélation extérieure comme » origine de la vérité, comme la règle qu'il faut consulter pour » savoir si *vos* idées sont vraies, je vous défie de prouver l'erreur » du Rationaliste, du Brahmane et du Chinois? Vous aurez *vos* idées, » ils auront les *leurs*, fondées les unes et les autres sur les *vérités* » qui sont *au dedans de vous*, qui sont *Dieu*, que vous *devez seules* » *consulter* [1]. »

[1] Voir *Annales de philosophie*, t. XII, p. 49 (5e série), l'article intitulé : *Examen critique de la lettre de M. l'abbé Maret*. — Les mots *qui sont Dieu*, que *vous devez seules consulter*, sont tirés d'une assertion des adversaires du Traditionalisme. A. B.

Tous ces graves inconvéniens ne répondent-ils pas suffisamment et d'une manière assez éloquente à cette question : *Convenait-il* que Dieu nous rendît en quelque sorte les artisans de notre religion et de nos croyances?

Maintenant si, cessant un instant de considérer en eux-mêmes le *Rationalisme* et le *Traditionalisme*, nous les envisageons dans leurs rapports avec notre époque, il n'y a pas à balancer un instant sur le choix que nous devons faire. A ce point de vue le *Traditionalisme* n'est en prise à aucun inconvénient, tandis que le *Rationalisme* apparaît sous des traits évidemment hostiles à la religion et de toutes parts menaçants.

En effet, quels seront les inconvéniens du Traditionalisme, s'il est faux? Ce ne sera pas, sans doute, de fausser ou de rejeter les principes de la loi naturelle, puisque tout Traditionaliste les admet aussi bien que le Rationaliste; ce ne sera pas non plus d'avoir fait de ces principes des applications vicieuses, ni d'en avoir tiré de fausses conséquences, puisqu'ici les Traditionalistes se servent de la raison non moins que leurs adversaires; le tort, le tort unique du premier système sera donc d'avoir assigné à cette religion une origine *chronologiquement différente* de celle qu'il aurait dû lui assigner.

Au contraire, quelles ne seront pas les conséquences du Rationalisme, et même du *Rationalisme modéré*, si l'on presse un peu ses principes : son origine, ses allures, sont plus libres, ses limites, c'est de n'en point avoir; ses créations si diverses, si contradictoires qu'on les suppose, seront toujours vraies, puisqu'elles découlent d'une *impression toute divine*, et sont éclairées par une lumière *émanée de Dieu*. D'ailleurs ce dernier système, on ne peut en disconvenir, a jeté de profondes racines dans l'esprit de notre tems; un œil attentif en découvre partout des traces, en politique non moins qu'en religion, dans les arts aussi bien que dans la littérature. Mais ce qui fortifie encore ses prétentions, c'est qu'il s'accrédite encore *en philosophie* du voisinage de l'Allemagne où il a pris naissance, et *en religion* de l'Angleterre où il se personnifie d'une manière si désastreuse dans le principe de l'examen privé; enfin, souple par sa nature, le Rationalisme emprunte toutes les formes,

et gagne d'autant plus de terrain qu'il sait mieux varier son langage et capituler avec toute espèce de difficultés. Il est donc important de rompre ses réseaux nombreux, si l'on ne veut pas qu'ils nous enlacent; il est tems de renverser ce colosse par la base, si nous ne voulons pas périr moralement sous ses coups.

Puisque j'ai touché en passant le principe favori du protestantisme, qu'il me soit permis d'en dire encore un mot. Le Rationalisme *même modéré* n'est, à le bien prendre, que le Protestantisme moderne appliqué à la religion naturelle; voici comme je le prouve: En faisant relever une morale quelconque du tribunal mouvant de la Raison humaine, vous l'exemptez par le fait même de tout autre tribunal, vous le soustrayez à toute jurisprudence étrangère; vous dressez une chaire dans la conscience versatile de l'homme contre la chaire de Dieu *nous parlant par son Verbe* à différentes époques et nous continuant encore ses enseignemens par l'organe de son *représentant visible*.

Or, soutenir ces principes, et vous ne pouvez pas les rejeter, n'est-ce pas professer implicitement le Protestantisme? Tuer ainsi toute hiérarchie, constituer tous les hommes docteurs et juges, n'est-ce pas abattre le mur élevé entre le corps enseignant et le corps enseigné, entre les pasteurs et le troupeau; n'est-ce pas ratifier la formule du Rationalisme protestant?

Quant à moi, je ne vois dans l'un et l'autre système qu'une égale indépendance, j'allais presque dire une espèce de déification de la Raison. Ce n'est pas que je veuille faire ici un rapprochement injurieux pour personne, je ne juge que les théories, je ne puis évidemment parler des intentions ni les mettre sur la même ligne; mais il me semble que les principes étant des deux côtés identiques, l'on doit aboutir aux mêmes conséquences et courir les mêmes dangers. C'est ce qui explique, je l'ai dit plus haut, l'engouement que la réforme a toujours montré pour la philosophie de Descartes et surtout pour le système des *idées innées*. L'examen privé trouvait par là, il va sans dire, une justification facile, et c'est ce qui valut au nouveau système un succès aussi peu mérité qu'inattendu. Il est même étonnant ou plutôt il est beau de rencontrer au sein de la réforme quelques esprits assez dégagés des

préjugés nationaux pour s'être prononcés publiquement contre un système si bien accueilli de leurs coreligionnaires : et à ce titre Puffendorf et Cumberland, dont les ouvrages sont généralement estimés, mériteront toujours des éloges pour avoir osé combattre le système des *idées innées*, premier anneau du Rationalisme [1]. Rousseau au contraire, outre ses autres torts, aura toujours à se reprocher de s'être montré protestant même dans son état de nature, car *son erreur touchant l'éducation*, dit M. de Bonald, *n'est qu'une croyance fanatique des idées innées* [2]. Et si l'on doute encore que l'*inméité* de ces idées ou de cette loi naturelle ne favorise réellement le Rationalisme, M. de Bonald va encore nous l'apprendre : Voici de quelle manière l'*auteur de la Législation primitive* nous dévoile les desseins qu'avait le philosophe de Genève en défendant expressément que l'on parlât de religion chrétienne à son *Emile*, jusque dans un âge déjà fort avancé. « Rousseau, dit-il, ne veut » pas qu'on *parle* à un enfant de Dieu ni de son âme, parce qu'il » suppose, s'il existe un Dieu et une âme, que l'homme doit en » avoir une connaissance d'*inspiration*, une connaissance *naturelle*, » c'est-à-dire *innée* et indépendante de toute *instruction* de la part » de ses semblables; où il semble qu'il veuille éprouver ce qu'un » enfant saurait de Dieu et de son âme, *si on ne lui en disait rien*. » La réponse est aisée. Telle est la condition de la sociabilité, et » la loi générale sur laquelle repose la société, que les hommes *re-* » *çoivent* les uns des autres l'existence physique par la génération, » l'existence morale par la parole, et que les connaissances, même » religieuses, leur viennent *par communication*, selon cet ensei- » gnement de l'apôtre : *Fides ex auditu* [3]. »

Après une parole si générale et tombée de si haut nous n'avons rien à ajouter. Voulons-nous être *Rationalistes* avec Rousseau ou *Traditionalistes* avec l'apôtre. Il n'y a point à hésiter. Répétons-donc avec ce dernier : *Fides ex auditu* (C).

[1] *Droit de la nat.*, liv. II, chap. 3, § XIII. — *Traité des lois naturelles*, discours préliminaires, §. V.

[2] *Législ. primit.*, t. III, p.° 32.

[3] *Id.*, *id.*

(C) Nous n'avons qu'une remarque à faire sur tout cela, c'est que nous adoptons tous ces principes que les *Annales* ont toujours exposés. A. B.

III. — Dieu, en créant l'âme humaine, l'a-t-il en effet douée d'une manière *infuse* et au moins à l'état de *germes*, de toutes les vérités morales qui constituent la religion naturelle? — La loi naturelle est-elle *rationnelle*, ou *enseignée*?

Il est deux noms bien connus dans la science théologique; c'est celui de l'abbé *Bergier* et celui non moins illustre de son Eminence le cardinal *Gousset*. On ne leur contestera, je pense, ni des intentions louables, ni une volonté droite, ni un esprit supérieur, ni enfin une parfaite connaissance des matières qu'ils traitent. Si Bergier a pu, aux yeux de certains écrivains, encourir des reproches fondés en apparence pour avoir associé ses travaux à ceux *des auteurs de l'Encyclopédie-méthodique*, il n'a pas manqué d'habiles critiques qui l'ont amplement justifié sur ce point; de sorte que l'on peut ajouter encore au mérite de ces deux grands théologiens, le zèle le plus pur pour la vérité et un dévouement sans bornes au bien de la religion. Que l'on veuille bien lire dans la *Théologie dogmatique* du savant cardinal ces deux titres : *Nécessité de la révélation*, *Existence de la révélation primitive;* que l'on veuille bien lire d'autre part dans notre célèbre Bergier, non moins théologien que philosophe, les 4 articles suivants : *Raison*, *Loi naturelle*, *Religion naturelle* et *Révélation*, et nous assurons à nos lecteurs qu'ils y trouveront l'origine, l'histoire, les preuves et la justification complète et surabondante du *Traditionalisme* tel que nous l'entendons ici, tel que l'ont toujours entendu les *Annales de philosophie*. Dans ces deux ouvrages sont renfermés les titres de sa noble origine et d'une antiquité aussi ancienne que le monde. Qu'une certaine école vienne maintenant, avec des intentions louables sans doute, mais au moyen des droits méconnus de je ne sais quelle Raison, s'élever contre cet enseignement et lui prodiguer les titres de *Néo* ou de *Pseudo-Traditionalisme;* le Traditionalisme est un fait et nous n'hésitons pas à croire que contre un fait toute espèce d'attaque demeurera sans résultat ou plutôt retombera sur ses propres auteurs.

L'Ecriture sainte, loin d'exclure la tradition religieuse et la révélation primitive, les suppose évidemment dans plusieurs de ses

livres. La *Genèse* et l'*Exode* surtout nous déclarent formellement que Dieu s'est manifesté au monde et a servi de précepteur au genre humain dans ses deux souches principales, Adam et Noé. De là les partisans de la Tradition croient pouvoir conclure qu'il n'y a qu'une seule et même religion, ayant une origine identique, appropriée aux différens âges et besoins de l'humanité. Selon eux encore, cette religion s'est formulée chez les Patriarches par la *révélation primitive*, chez les Hébreux par *la révélation mosaïque* et enfin chez les Chrétiens par la *révélation évangélique*. Quoique la première (je parle de la révélation primitive) n'ait été qu'orale ou traditionnelle jusqu'à ce que Moïse l'ait consignée dans le *Décalogue* (D), on ne peut pas plus révoquer en doute son caractère surnaturel que celui des deux dernières, ses sœurs. Outre que l'histoire même de la création ne laisse à cet égard aucun doute, nous pourrions citer encore l'auteur de l'*Ecclésiastique* qui déclare formellement que Dieu « montra à nos premiers parens le bien et le mal, » leur prescrivit des règles de conduite, leur donna des préceptes » de justice, des instructions, des leçons, et fit enfin avec eux une » alliance éternelle [1]. »

La corruption de cette loi, telle qu'elle avait été pratiquée par Noé, n'a probablement commencé qu'à Babylone. Les constructeurs de la tour de Babel, n'ayant pu s'entendre dans leur dessein impie, furent forcés de se séparer et de se disperser dans les différentes directions de la terre; et c'est en scindant la grande famille humaine qu'ils scindèrent en même tems les *traditions primitives, la religion et l'histoire*. C'est même cette dispersion si fatale à la science et aux arts qui a donné lieu à la fiction si commune d'un *âge de fer* ou d'un état originel de misère et d'ignorance sauvage. C'est ce que la philosophie du 18e siècle se plaisait à regarder

(D) M. l'abbé Caupert nous permettra d'émettre ici un léger doute; en effet, nous croyons qu'on peut soutenir que la loi orale a été écrite avant le Pentateuque. L'*Ecriture est éternelle*, disaient les Assyriens; mais ce n'est pas ici le lieu de citer ces preuves, on peut en voir quelques-unes[1] au mot *Ecriture*, dans notre t. IX, p. 437 (3e série). A. B.

[1] *Eccl.*, XVII, 9. Ce passage a été donné en entier dans les *Annales*, t. I, p. 364 (4e série).

comme l'*état de nature*. Cependant cet enseignement primitif, après avoir été conservé chez les Hébreux, par une tradition orale où nous comptons à peine cinq ou six anneaux jusqu'à Moïse, fut enfin consigné par ce législateur dans les premiers livres du *Pentateuque;* c'est là seulement que nous le trouvons intègre et exempt de corruption.

Ici, que l'on nous permette une réflexion : Dans la plupart des luttes qui se livrent sur le terrain de la science, il n'est souvent qu'un parti à prendre entre la crédulité aveugle et l'incrédulité systématique, et ce parti est toujours l'étude éclairée et consciencieuse des faits. Les faits sont des principes : il n'y a donc qu'à être rigoureux dans la déduction, à ne pas dépasser, dans la conséquence, les limites fixées d'avance par les promesses et l'on n'a rien à redouter d'une critique judicieuse, impartiale. Or il me semble, en vertu de ces principes, que l'histoire de la religion et de l'humanité a depuis longtems tranché la question; depuis longtems elle nous crie à tous que ce n'est pas *en nous*, mais *en dehors de nous*, mais dans la *révélation extérieure* et dans la tradition, qu'il faut chercher la vérité religieuse, ainsi que son origine et sa promulgation.

Un grand nombre d'écrivains modernes se sont appuyés, il est vrai, sur les auteurs sacrés pour combattre le Traditionalisme et pour soutenir que les principes de la loi naturelle *sont nés avec nous et gravés* dans nos esprits dès le premier instant de notre existence : tel est, disent-ils, le sentiment bien connu du grand apôtre qui, en parlant de cette loi naturelle, la déclare formellement *écrite dans le cœur des hommes*. Mais il nous semble permis de douter que ces expressions doivent être entendues dans leur sens propre et rigoureux. Pour s'en convaincre, je ferai remarquer d'abord que le langage de la révélation s'accommode ordinairement aux idées reçues et au langage du peuple; il demeure toujours étranger aux systèmes scientifiques et exclusifs. De même les écrivains sacrés ne dogmatisent nulle part à la manière des philosophes, par principes et comme *ex-professo*. De plus, ces mêmes écrivains sacrés représentent eux-mêmes en plusieurs endroits, l'enfance

comme un *âge où l'on ignore le bien et le mal*[1]; ailleurs, les plus petits enfans ne sont illuminés et ne reçoivent l'intelligence que quand la vérité leur est promulguée, *declaratio sermonum tuorum illuminat et intellectum dat parvulis*[2]; il est évident que toutes ces expressions entendues dans leur sens obvié et naturel sont loin de favoriser le Rationalisme. Pour ce qui regarde en particulier le passage de saint Paul, nous dirons que cet apôtre entend parler ici des hommes tels qu'ils étaient à son époque, c'est-à-dire déjà formés et élevés au soin de la société, dépourvus, il est vrai, de la *loi écrite*, mais non privés de tout enseignement oral et traditionnel. L'*état de nature pure* pour des hommes qui vivent en société, nous semble en effet chimérique, et il est facile de prouver que partout, même chez les gentils de tous les tems, l'on retrouve des vestiges nombreux et des souvenirs au moins confus *de la tradition primitive* qui est le fondement de la loi naturelle. Or, comme saint Paul n'a pas voulu, encore une fois, faire allusion à des personnages chimériques ou à des peuples qui n'existent nulle part, il suit qu'il a voulu parler uniquement des hommes déjà raisonnables et jouissant au moins de ce soleil de justice que Tertullien appelle *le Verbe* qui s'est élevé sur le monde et qui éclaire tout homme venant en ce monde. Enfin cette expression de *loi imprimée*, gravée dans nos cœurs, a-t-elle bien toujours le sens qu'on voudrait ici lui assigner? il est encore permis d'en douter. Nous lisons bien, par exemple, dans le prophète Jérémie que *le péché de Juda est gravé sur son cœur*[3], et cependant je ne pense pas qu'on veuille inférer de là que ce péché, qui était probablement un péché actuel, fût gravé dans le cœur de tous les enfans de la tribu de Juda. Ailleurs, Dieu invite l'homme à écrire la loi dans son cœur : *Scribe illam in tabulis cordis tui*[4]; mais, à quoi bon cet ordre, si la loi préexiste déjà en nous? La voix de Dieu qui est intérieure n'équivaut-elle pas à la voix de Dieu qui est extérieure? Enfin, tous les jours, en

[1] *Deuter*, I, 39. — Isaïe, VII, 15, 16.

[2] *Psaume*, CXVIII, 130.

[3] Jér., XVII, 1.

[4] *Prov.*, VII, 3.

parlant de faits extérieurs, reçus, qui ont un certain caractère d'importance, ne disons-nous pas nous-mêmes qu'ils sont *gravés dans notre esprit*, qu'ils ne *s'en effaceront jamais*. Prétendons-nous par là les faire aussi rentrer dans la catégorie des idées innées et leur donner la même origine?

Il me semble donc que ce passage douteux de l'apôtre ne pouvait pas fournir une conclusion certaine, ou plutôt que par cette expression l'écrivain sacré a voulu signifier uniquement qu'il y a une proportion admirable entre cette première loi donnée au monde et la constitution de notre entendement; de sorte qu'on acquiesce aisément aux vérités que l'enseignement nous communique et qu'on remarque entre elles et notre esprit une corrélation telle qu'elle emporte facilement notre adhésion : c'est même à nos yeux cette grande facilité qui seule a pu faire croire à leur existence congénère (E).

Mais voici un raisonnement qui nous semble démontrer cette même vérité d'une manière incontestable. De l'aveu de tous, la fin de l'homme ne saurait être évidemment que le but où tendent ses facultés : ce n'est même que par ce moyen qu'il nous est permis d'entrevoir la fin de tous les êtres en général et de quelques-uns d'entre eux en particulier : or, comme toutes nos facultés morales et physiques aspirent et tendent irrésistiblement au bonheur, les philosophes ont eu raison de dire que le bonheur est le seul terme unique pour lequel nous avons été créés. Mais, d'un autre côté, comme ce bonheur ne doit se chercher et ne peut se rencontrer que dans le souverain bien, ainsi que saint Thomas l'enseigne formellement par ces paroles : *Bonum perfectum est quod totaliter quietat appetitum*, c'est encore avec raison que les mêmes philosophes ont été unanimes à placer le bonheur de l'homme non pas en quelque chose de naturel et de créé, mais en Dieu seul :

(E) Nos lecteurs savent que ces explications sont, pour le fond, semblables à celles que nous avons souvent données dans nos *Annales*; voir en particulier, pour le texte de saint Paul, les éclaircissemens que nous avons publiés, t. I, p. 363 (4e série). Nous y disons en particulier que Dieu a *écrit sa loi dans nos cœurs*, par l'intermédiaire du maître ou de la parole enseignante : *Fides ex auditu*. A. B.

c'est donc Dieu seul qui sera véritablement un jour notre partage et notre récompense, si nous conformons notre conduite à ses adorables volontés. Mais puisque Dieu est incréé et créateur, auteur du monde et distinct du monde, nous disons qu'il est en dehors et au-dessus de toute la nature, nous l'appelons très-exactement l'*Etre surnaturel.* Dès lors puisque toute loi morale et religieuse est la voie unique qui nous met en possession de notre divin terme, vu que de son observation ou de son infraction découlent les notions de bien ou de mal, de mérite ou de démérite, de récompense ou de châtiment, il suit que si l'homme n'était pas créé pour Dieu, il n'aurait jamais eu besoin de loi morale, sa destination aurait été toute naturelle et les moyens pour obtenir cette fin eussent été conséquemment naturels. Cette fin il eût pu la remplir sans loi morale, sans culte, sans religion, en un mot sans don surnaturel. Il est vrai qu'alors la société eût été métamorphosée en forêt, l'intelligence humaine en instinct et l'homme en une chose ou en brute, mais cette conséquence ne pouvait le forcer à nous accorder des dons *surnaturels.*

Il nous semble donc permis de conclure de cette considération que toute loi religieuse est en elle-même quelque chose de surnaturel, de surhumain, de gratuit et par conséquent au-dessus des forces et des exigences de toute nature créée. Il suit encore de là que puisque la Raison humaine est quelque chose de naturel et de créé, nous ne devons pas la placer dès son origine dans un état anormal en la gratifiant de quelques dons surnaturels qui lui seraient congénères : tel est, je crois, le sentiment commun des théologiens; le passage suivant en est du moins une preuve convaincante : « Quoiqu'il ne répugne pas de concevoir un *accident* sur» naturel, par lequel la nature soit élevée au-dessus d'elle-même, » cependant il répugne qu'une substance naturelle exige par elle» même d'être élevée au-dessus de sa condition. Il répugne donc » de poser une substance créée (*telle que l'âme humaine*) à laquelle » il soit *connaturel* un don surnaturel qui constitue la créature » dans un ordre divin, et qui la rende participante de la nature » divine. Telle est, continue Tournély, la constante doctrine de » presque tous les théologiens anciens et modernes, lesquels trai-

» tent la doctrine contraire de téméraire, de dangereuse, de fausse » et impossible à admettre [1]. »

Je sais bien qu'un bon nombre de théologiens, après saint Thomas, définissent la loi naturelle *une participation de la loi éternelle reçue par la créature raisonnable;* mais cette participation, dans leur esprit, n'emporte pas l'idée d'une entité, d'un écoulement, c'est une simple *participation de ressemblance* (F) et non d'identité, *reçue* et non *innée :* c'est une participation *abstraite* et non *objective* pour nous servir des termes de l'école. Du reste, nous pouvons dire ici, en parlant de quelques théologiens et même de quelques Pères de l'Eglise, « que s'ils eussent vécu en notre tems, ils » se fussent abstenus de certaines expressions qui étaient sans dan» ger à leur époque, ou du moins ils les eussent expliquées : *Si* » *nostra hâc ætate illi fuissent*, dit Melchior-Canus, *quædam pro*» *fectò aliter et facerent et loquerentur* [2]. »

Veut-on maintenant, à l'appui de cette opinion des noms connus, d'une valeur incontestable, et qui sachent allier au privilége d'une raison supérieure l'indépendance de tout esprit de parti? Notre embarras ne saurait être ici que dans le choix.

Je commencerai d'abord par un homme dont le nom, environné de prestige, est cité avec enthousiasme dans les écoles de son pays; le Père *Ventura* d'ailleurs a pris lui-même une large part au mouvement philosophique de notre époque. Eh bien ! cet homme extraordinaire, que Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, appelait le premier savant de Rome, parle souvent dans ses divers ouvrages de la philosophie *démonstrative* ou *traditionnelle*, mais par le beau nom qu'il lui donne toujours de *raison catholique*, on voit quelle

[1] Tournely, *De Gratia*, p. 12. — Ce même texte a déjà été cité par nous à M. Maret, t. XII, p. 71.

(F) C'est une distinction qui a été faite soigneusement par les *Annales*. Voir en particulier le tome XIV, p. 307, où nous citons un passage d'Aristote qui dit : « Que Platon est le premier qui a changé le principe de la science, en sou» tenant que les êtres subsistent par une *participation des idées;* tandis qu'a» vant lui les pythagoriciens disaient seulement que les êtres subsistent par » une *imitation des nombres.* » Voir tout le passage (*ibid.*), et tome I, p. 218 (4e série). A. B.

[2] *De locis theologicis*, dans Migne. *Cursus theol.*, t. I, p. 470.

estime en fait le célèbre Théatin; au contraire, quand il parle de la philosophie *inquisitive*, *rationaliste*, son indignation éclate avec une véhémence qui offenserait aisément, si on ne connaissait le ton de modération et de modestie qui paraît partout ailleurs dans les ouvrages du philosophe italien. Ecoutons-le parler lui-même : « On entend souvent, dit-il, des imbécilles répéter qu'ils s'en tien- » nent à la religion naturelle; qu'ils ne veulent pas de religion » révélée. En parlant ainsi, ils croient se poser comme des esprits » graves et sérieux, et ils ne sont qu'absurdes et ridicules. Ce lan- » gage supposerait que la religion qu'ils appellent *naturelle* n'est » pas *révélée*, et que la religion divinement *révélée* n'est pas *natu-* » *relle* : tandis que tout cela est complétement faux, et le contraire » exactement vrai. La religion qu'on appelle *naturelle* n'est que la » religion primitive que l'homme n'a pas inventée, que l'homme » n'a pas retrouvée par lui-même, en lui-même, mais que Dieu lui » a apprise dès le premier instant de sa création, et qui, transmise » par le langage et la tradition, s'est répandue et s'est établie dans » toute l'humanité. Elle est donc aussi vraiment *révélée* que la re- » ligion qu'on appelle révélée [1]. »

Tout le monde sait aujourd'hui que l'enseignement traditionnel qui emprunte à la Révélation toutes ses armes, est au fond, et presque dans toutes les démonstrations du savant ouvrage intitulé : *Études philosophiques sur le Christianisme;* tout le monde a encore appris, sans doute, que l'auteur de cet ouvrage, M. *Nicolas*, a reçu, en date du 16 novembre dernier, un bref de félicitation de la part du Saint-Père qui le nommait en même tems chevalier de l'ordre de Pie IX. Parmi les témoignages de satisfaction que ce bref exprime, il y est formellement déclaré que l'éminent et religieux écrivain *a bien mérité des lettres et surtout de la religion* [2]. Nous nous garderons bien assurément de donner à cette pièce, si honorable pour l'auteur, un caractère et une importance qui seraient douteux, relativement au grand débat qui s'agite entre le Rationalisme et le Traditionalisme, mais il nous semble tout à fait contraire aux habitudes de la cour romaine, que le Souverain-Pontife

[1] *Raison phil. et raison cathol.*, t. 1, p. 288.

[2] Voir ce bref dans notre numéro d'avril, ci-dessus, p. 308.

envoie sa bénédiction apostolique avec un titre des plus honorifiques à l'auteur d'un ouvrage qui n'aurait pas été examiné et qui pourrait contenir quelque chose de contraire aux bonnes mœurs et à la foi. Il nous est donc permis de penser que si d'un côté cette pièce émanée du centre de la catholicité ne donne pas précisément gain de cause à la doctrine du véritable Traditionalisme qui est partout culminante dans l'ouvrage dont nous parlons, d'un autre côté on ne saurait méconnaître que ce bref ne lui soit évidemment favorable, et ne cause quelque satisfaction aux partisans nombreux de ce religieux système.

M. de *Riambourg*, dont l'esprit élevé et religieux est assez connu, a écrit, comme on sait, un précieux ouvrage intitulé : *Rationalisme et Tradition*. Ce titre indique assez la matière qu'il traite. Eh bien, M. de Riambourg, en parlant des traditions orientales et des livres sacrés des Perses, des Indiens et des Chinois, M. de Riambourg, après s'être longtems nourri de la lecture du Zend-Avesta, des Védas et des King, ne balance pas un instant à proclamer la nécessité *d'une parole enseignante et tombant d'en haut, à l'oreille du Père commun des hommes*[1]. Puis le même auteur recherchant l'origine du raisonnement, de la tradition et du langage, s'exprime en ces termes; écoutons-le bien, puisqu'il traite la substance même de la question : « La nécessité de la révélation (*pri-*
» *mitive*) se manifeste encore sous ce même point de vue, puisqu'il
» n'eût pas été possible à l'homme, ses facultés fussent-elles par-
» venues à leur dernier degré de développement, d'acquérir par
» lui-même, c'est-à-dire *sans le secours de la révélation*, une pleine
» conviction de l'existence des êtres spirituels, une connaissance
» suffisante de leur nature, et enfin des données positives sur leurs
» rapports..... Dès lors, les moyens de connaître que l'homme a
» reçus, et qui ont été mis en jeu par l'excitation de la *parole pri-*
» *mitive*, eussent été par eux-mêmes insuffisans, en ce qui re-
» garde la connaissance des êtres métaphysiques et la science qui
» s'y rapporte, si cette même parole primitive ne fût émanée d'un
» être souverainement intelligent ayant le pouvoir aussi bien que

[1] *Œuvres philosoph.*, t. III, p. 13, édit. Foisset (édit. Migne, p. 351).

» la volonté de *dévoiler* à l'homme des vérités qu'aucune intelli-
» gence créée n'eut pû *découvrir* [1]. »

Veut-on de nouvelles autorités? Nous allons en donner; mais que l'on nous permette, avant tout, une réflexion.

Il est, en général, dans toute science, et surtout dans la question qui nous occupe, un principe qui mérite une attention particulière; c'est que, quand un auteur s'exprime selon le langage commun et s'accommode à l'intelligence du peuple, cela ne signifie pas toujours qu'il est dans le vrai, ni qu'il exprime son propre sentiment, puisqu'il n'emploie un semblable langage et ne juge les choses que *respectu ad nos*, selon l'expression de l'école; mais lorsqu'il s'exprime d'une manière différente, ou dit positivement le contraire de ce qu'on a coutume de penser ou de dire, on doit croire que cet auteur énonce alors le fond de sa pensée, quand même il ne s'exprimerait ainsi qu'une fois ou deux. Descartes, en cent endroits de ses ouvrages, a dit que les animaux se meuvent, sentent, vivent, d'un mouvement, d'une sensation, d'une vie propre, individuelle; cependant, parce qu'il s'éloigne une fois ou deux du langage et du sentiment commun, en regardant les animaux comme de purs automates ou de simples machines, ce dernier système lui est resté.

En appliquant ce principe à notre question, je dirai maintenant que si tous les écrivains célèbres parlent de *loi naturelle*, de *voix de la conscience*, de *lumières de la raison*, il faut bien se garder de prendre ces termes à la rigueur et dans leur sens propre. Pour connaître le vrai sentiment de ces auteurs, il faut les observer quand ils font abstraction du langage vulgaire, quand ils envisagent le sujet en lui-même et qu'ils le traitent avec la précision du philosophe et l'exactitude du théologien. Et sans parler d'un grand nombre d'auteurs qu'il serait trop long de citer, qu'il me suffise de donner pour exemple l'ancien archevêque de Paris, Mgr *Affre*, auquel Dieu avait accordé un esprit si philosophique. Dans son *Introduction philosophique à l'étude du Christianisme*, Mgr Affre, en parlant de la *loi naturelle* l'appelle toujours, ainsi que nous faisons et ferons nous-même, *loi de la nature*, de *la raison*, de *la*

[1] *Id.*, p. 11 et 12 (*ibid.*).

conscience; mais quand il vient à définir *per genus et differentiam* ce qu'il entend par cette loi, oh! alors, il emprunte un tout autre langage : écoutons-le lui-même :

« Si nous avions à discuter l'origine de cette religion naturelle, » nous n'aurions pas de peine à prouver qu'elle a été *primitive-* » *ment révélée*, nous l'appelons naturelle, non parce que la raison » a pu la découvrir, mais parce qu'une fois connue, la raison suffit » pour la comprendre et le raisonnement pour la démontrer[1]. »

Bergier, de *Bonald*, *Leland*, le P. *Ventura*, Aug. *Nicolas*, n'ont pas d'autre sentiment; et pour les résumer tous en un seul nom plein de vénération, nous dirons avec le savant cardinal de Reims : « On peut prouver *la révélation primitive* par l'impossibilité où se » serait trouvé le genre humain, livré à lui-même, de connaître, » nous ne disons pas les vérités d'un ordre surnaturel, mais même » les dogmes de la religion qu'on appelle *naturelle*. »

Et ailleurs : « On doit donc reconnaître la nécessité de la révé- » lation même pour les principales vérités de la religion qu'on » *appelle naturelle*..... La religion naturelle, personne ne l'a con- » nue que ceux qui *l'ont reçue par tradition*[2]. »

Nous nous bornons à ces auteurs; la liste de ceux qui ont pensé et parlé de même serait trop longue; nous aimons à croire qu'on voudra bien ne pas confondre ces noms d'une autorité incontestable avec ceux d'un ordre bien inférieur et surtout avec certains esprits qu'on pourrait sans injustice appeler *négatifs*, qui sont sans individualité, sans valeur propre et ne servent qu'à faire nombre.

Quelques *Rationalistes modérés* nous semblent avoir usé à l'égard du Traditionalisme de certains procédés qui, s'ils pouvaient réussir, déprécieraient facilement cette dernière doctrine. Ils feignent de la regarder et de la montrer au doigt comme un *nouvel intrus*: ils l'accusent de changer l'enseignement des écoles, y compris les séminaires, et de tout bouleverser dans la science. Cette polémique serait à mes yeux un véritable crime, si nous ne préférions y voir ou une bonne foi surprise ou une distraction aussi prononcée que celle du bon Lafontaine. Non, le Traditionalisme, comme son nom

[1] P. 338 (1re édit.) et 307 (4e édit.).

[2] *Theol. dogm.*, t. I, p. 289, 297 et 322.

l'indique et comme ses défenseurs l'entendent, n'est pas un heureux et récent parvenu; loin de là, la prescription est toute en sa faveur, ses titres sont dans l'histoire religieuse et scientifique du monde entier, et nous ne balançons pas à dire que son enseignement a toujours été et sera le véritable enseignement de l'Église.

Il est bien vrai qu'aux époques de croyance générale et d'une foi simple, la religion n'ayant à combattre ni le Rationalisme, ni l'Éclectisme, ni le Panthéisme, a bien pu ne pas préciser la *doctrine traditionnelle* aussi nettement que le font aujourd'hui les partisans de ce système, mais ce n'est pas là une nouveauté, une innovation répréhensible; ici l'on ne prétend innover ni dans le fond, ni dans la forme. Après tout, le Traditionalisme innoverait-il sous ce dernier rapport, je doute qu'on pût lui en faire un crime; il trouverait une justification facile dans l'histoire même de la religion. *Innover dans l'enseignement catholique* c'est inventer, et l'invention religieuse ne serait qu'une contrefaçon impure : elle n'appartient à aucune autorité humaine et encore moins à de simples particuliers. Voilà pourquoi les esprits à système qui ne peuvent s'assujettir à penser comme les autres dans les matières théologiques et même philosophiques, nous semblent fort dangereux; il est bien à craindre, qu'entraînés par cet esprit d'imovation, ils ne respectent pas toujours les limites posées par le bon sens ou par la foi. Mais *innover dans le langage ordinaire*, et s'éloigner sur quelques points du dictionnaire adopté par quelques auteurs, adopté parce que rien ne les forçait à mieux préciser leur langage, ce néologisme, si l'on veut l'appeler ainsi, ne nous semble pas avoir les mêmes dangers quand cela n'intéresse ni la foi, ni la piété des fidèles, surtout quand il peut aplanir par là bien des difficultés, satisfaire certains esprits difficiles, et les maintenir ou les ramener plus facilement dans le chemin de la vérité religieuse. Et telles sont les raisons, sans doute, qui ont engagé les partisans de la tradition, environnés d'ennemis dangereux, à ne s'exprimer, sur des matières semblables, qu'avec une précision extraordinaire et plus rigoureuse que par le passé.

L'abbé Caupert,

Professeur de philosophie au grand séminaire de Versailles.

Philosophie catholique.

SAINT THOMAS D'AQUIN

ÉTUDIÉ CHEZ LES JUIFS.

On rencontre dans une foule d'ouvrages des assertions si formelles sur la supériorité des écoles juives et arabes au moyen âge et leur influence sur la culture scientifique des peuples chrétiens, qu'il est urgent de recourir à tous les moyens que l'érudition peut fournir pour contrôler sévèrement de telles assertions d'après les faits : il est bien tems de rechercher ce qu'on n'a pas reconnu assez bien jusqu'ici, de mettre en ligne de compte les hommages rendus par les infidèles à la science des docteurs catholiques. L'étude récente de sources inédites porte à croire que les relations intellectuelles entre les Juifs et les Chrétiens ont été, vers la fin du moyen âge, plus suivies et plus importantes qu'on ne se le figurait autrefois, et la connaissance de l'hébreu rabbinique devient un instrument fort utile entre les mains des savans chrétiens qui suivront les traces des Bartolocci et des Rossi. Un opuscule tout récent d'un érudit israélite de l'Allemagne, M. Adolpe *Jellinek* [1], nous fournit l'occasion de signaler quelques documens nouveaux, dignes de toute attention, puisqu'ils rétablissent la vérité historique à l'honneur du Christianisme.

Dans sa brochure allemande intitulée : *Thomas d'Aquin dans la littérature des Juifs*, M. Ad. Jellinek a réuni les faits qui attestent la réputation dont le docteur angélique étnit en possession parmi les penseurs israélites dans le 14e et le 15e siècle. A la même époque, *Albert le Grand* a partagé, bien qu'à un moindre degré, l'estime vouée aux travaux de Thomas d'Aquin. Il a été établi par les recherches du docteur Zunz, que *Juda ben Mosè Romano* qui

[1] *Thomas von Aquino in der Jüdischen Literatur*. Leipzig, 1853, in-8°, avec un appendice hébreu, renfermant la 6e et la 7e question des *quæstiones disputatæ de animâ*.

fleurissait vers 1328, avait traduit en hébreu plusieurs traités des deux illustres Scholastiques, et que *Messer David* avait fait usage de leurs écrits vers 1470. On conserve à Hambourg la traduction de la *Summa philosophiæ naturalis* d'Albert faite par un certain *Abraham*, et il est avéré que le fameux médecin et polygraphe Abraham *Porta Leone* a beaucoup consulté le traité *De gemmis* du même docteur. Isaac *Abarbanel* avait composé une traduction aujourd'hui perdue du livre de saint Thomas *De spiritualibus creaturis*, et il avait entrepris de réfuter en partie son traité *De creatione*.

Un écrivain qui fleurissait en Espagne dans la seconde moitié du 16e siècle, Ali ben Joseph Xabillo (prononcez *Khabilyo*), a appris tout exprès le latin pour être à même de traduire quelques ouvrages du célèbre dominicain; on lui attribue plusieurs versions hébraïques encore manuscrites que possède la Bibliothèque de la ville de Hambourg, celles des traités de saint Thomas *De animæ facultatibus*, *De generatione et corruptione*, *De universalibus*. C'est à Joseph Xabillo qu'appartient la traduction des *Quæstiones disputatæ de animâ*, dont M. Jellinek vient de donner le texte hébreu, d'après le *Cod.* 266 de la même bibliothèque, et c'est dans la préface même de cet ouvrage que le docteur juif déclare s'être appliqué à la langue latine en vue de faire connaître les écrits de saint Thomas.

Au 16e siècle, Rabbi Baruch ibn *Baruch* a mis à profit cette version de Xabillo dans son commentaire sur le *Koheleth* ou l'*Ecclésiaste*, afin de fournir d'argumens, d'objections et de réponses, les deux interlocuteurs qu'il met en scène, le sceptique Koheleth et le croyant Ben David.

On verra certainement dans de tels faits la preuve de l'admiration que le génie de saint Thomas avait inspirée à des écoles antichrétiennes : car, comment expliquerait-on autrement la popularité qu'elles ont donnée elles-mêmes aux écrits d'un homme qui appartenait à l'ordre des Dominicains mêlé aux luttes défensives de la société chrétienne contre les Juifs, qui avait converti plusieurs de leurs rabbins, et qui avait même combattu le Judaïsme dans divers traités [1]? De nos jours, il est vrai, M. Jellinek et les

[1] Per ex. *Summa catholicæ veritatis*; — *De regimine Judæorum*.

savants de sa nation l'attribuent à l'esprit d'impartialité et d'indépendance littéraire qui portait les Juifs à recueillir partout, même chez leurs ennemis, tout ce qu'ils trouvaient d'utile à la science; on peut croire sans trop de peine que leurs coreligionnaires ont montré, il y a quatre siècles comme aujourd'hui, un penchant prononcé à l'éclectisme qui les a livrés plus d'une fois au pur Rationalisme en fait de croyances et de doctrines; mais, il faut bien l'avouer, justice n'aurait pas été rendue à la philosophie chrétienne dans la personne d'Albert le Grand et de saint Thomas, si les procédés de la Scholastique n'eussent captivé l'attention des plus habiles dialecticiens du Judaïsme, et surtout si la haute raison des docteurs de l'Occident catholique n'eût point frappé vivement ceux qui s'obstinaient à fermer les yeux aux vérités de leur foi.

Mais, pourquoi ne rappellerions-nous pas ici une circonstance trop peu connue sans doute? Au 17e siècle, c'était la théologie chrétienne qui présentait à son tour aux Juifs instruits un ouvrage capital de saint Thomas dans leur langue savante : un israélite converti, Joseph *Ciantes*, évêque de l'ordre des Frères Prêcheurs, imprimait à Rome, en hébreu, les trois premiers livres de la *Somme contre les Gentils*[1]. Ces souvenirs de la gloire ancienne que saint Thomas a donnée à l'Eglise offriront, nous osons le croire, quelque intérêt à bien des personnes, puisque la science religieuse a demandé au même saint de puissants secours dans les travaux et les luttes de notre tems; les philosophes l'ont glorifié en invoquant ses idées en métaphysique; les théologiens ont repris ses démonstrations, et ont remis en honneur ses ouvrages, au point qu'à l'heure qu'il est, deux éditions françaises de la *Somme théologique* sont en cours de publication; le docteur angélique a trouvé un pieux biographe dans l'abbé *Bareille*, et le plus éloquent des panégyristes dans l'illustre dominicain qui saluait naguère à Toulouse, au nom de l'Eglise, son insigne relique. F. N.

---

[1] *Summa divi Thomæ Aquinatis adversus Gentiles*, quam hebraicè eloquitur Joseph Ciantes Romanus, etc., (hébr. et lat.). Romæ, 1657, folio.

Nécrologie.

MORT DE M. DONOSO CORTÈS, DU R. P. ROOTHAAN, DE MGR GARIBALDI ET DE S. E. LE CARDINAL BRIGNOLE

Dans le semestre qui vient de s'écouler, Dieu, qui gouverne son Eglise par des voies en dehors et au-dessus de toute sagesse humaine, a voulu la priver du concours de quatre personnes qui ont longtems travaillé pour elle; ces personnes sont : M. *Donoso Cortès, marquis de Valdégamas,* ambassadeur de S. M. catholique la reine Isabelle, à Paris, le R. P. *Roothaan*, général de l'ordre des Jésuites, Mgr *Garibaldi*, archevêque de Myre et Nonce de Sa Sainteté, à Paris, et S. E. le cardinal *Brignole*, préfet de la congrégation de l'Index. Comme nous avons eu l'honneur de connaître plus ou moins intimement ces quatre éminens personnages, c'est un devoir pour nous de leur consacrer ici quelques lignes et d'indiquer en peu de mots quelle influence ils ont eue dans l'Eglise.

MORT DE M. DONOSO CORTÈS.

C'est le mardi 3 mai qu'est mort, après une maladie de peu de durée, et n'ayant pas atteint l'âge de 45 ans, S. E. don *Juan Cortès et Canedo*, marquis de *Valdegamas*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. catholique Isabelle, à Paris.

Traçons rapidement l'esquisse de sa vie.

Donoso Cortès naquit à Dombenito, en Estramadure, le 6 mai 1809. Son éducation fut celle donnée par les maîtres ordinaires qui forment la génération actuelle, telle qu'on la connaît, presque sceptique avant de savoir penser. En entrant dans le monde, il eut le malheur de se trouver sous la direction d'un homme qui n'avait d'admiration que pour les écrivains français du 18e siècle, c'est-à-dire pour les philosophes, et qui les lui fit lire et admirer; nous avons souvent dit que ces philosophes sont l'expression de la *philosophie naturelle* enseignée alors dans les classes; on comprend

que Donoso Cortès s'y attacha et adopta tous leurs principes. Il fut dès lors philosophe, c'est-à-dire *naturaliste* et *sceptique en religion*. Ses premiers ouvrages sont écrits dans cet esprit, et il en a confessé plus tard la vanité!

Les premières publications qui l'ont fait connaître en France, sont des *Lettres sur Paris*, où il était venu en 1840 et 1843. Mais ces lettres, insérées dans les journaux espagnols, n'ont pas été traduites en français.

Nous n'avons pas à parler ici de sa vie politique où nous le trouvons successivement député, magistrat, secrétaire particulier de la reine Isabelle, sénateur, ambassadeur d'Espagne à Berlin, puis à Paris. Nous voulons seulement signaler l'écrivain politique et religieux.

Vers l'année 1846 et 47, un grand changement se fit dans ses idées; la mort d'un frère chéri tourna sa pensée vers Dieu, et ses études une fois tournées vers ce but, le rendirent rapidement chrétien et catholique.

Sa réputation et son talent se révélèrent surtout en 1849, par un *discours prononcé*, le 4 janvier, *devant le sénat espagnol*. On nous permettra de citer quelques-uns des principes développés dans ce discours, pour faire connaître la religion, la philosophie et la politique de ce grand homme. On verra ainsi quelle perte vient de faire non-seulement l'Espagne mais encore tout l'univers catholique.

Voici d'abord quelques-unes des idées religieuses et politiques que Donoso Cortès jetait dans le monde au milieu de l'effervescence causée par la révolution de 1848.

La République avait dit qu'elle venait établir dans le monde le règne de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, ces trois dogmes sacrés qui ne viennent point de la République, mais bien du Calvaire.....

Voyez ce qu'était le monde, voyez ce qu'était la société aux tems qui sont de l'autre côté de la Croix; voyez ce qui se passait lorsqu'il n'y avait point de répression intérieure, lorsqu'il n'y avait point de répression religieuse. La société alors ne se composait que de tyrans et d'esclaves. Citez-moi un seul pays, à cette époque, où il n'y eût point et des esclaves et des tyrans. Cela est un fait incontestable et incontesté, un fait évident. La liberté, la liberté véri-

table, la liberté de tous et pour tous, n'est venue au monde qu'avec le Sauveur du monde (*Lettres et disc.*, p. 11, 22).

Voici maintenant comment était envisagée cette question de la souveraineté temporelle du Saint-Siége, que des catholiques eux-mêmes n'ont pas craint de conseiller et de trancher dans le sens des démagogues :

Il y avait à Rome, (ces tems sont passés !) il y avait à Rome, sur le trône le plus éminent, le personnage le plus juste, le plus évangélique qui fût sur la terre. Qu'a-t-elle fait, Rome, de cet homme juste, de cet homme évangélique? Qu'a-t-elle fait, cette ville où ont régné tour à tour les héros, les Césars et les Pontifes? Elle a échangé le trône des pontifes contre le trône des démagogues. Rebelle à Dieu, elle est tombée sous l'idolâtrie du poignard. Voilà ce qu'elle a fait ! Le poignard, le poignard démagogique, le poignard souillé de sang, voilà aujourd'hui l'idole de Rome ! Voilà l'idole qui a renversé Pie IX ! Voilà l'idole que promènent par les rues des bandes de Caraïbes ! Des Caraïbes, ai-je dit ? Je me rétracte : les Caraïbes sont féroces ; mais du moins les Caraïbes ne sont pas ingrats.

Je me suis promis, messieurs, de parler avec une pleine franchise ; je continue, et je dis : Il faut que le roi de Rome retourne à Rome, ou que, quelque regret que doive en avoir M. Cortina, il ne reste plus à Rome pierre sur pierre.

Non, le monde catholique ne peut consentir, et il ne consentira point à la destruction virtuelle du Christianisme par une ville isolée en proie à une folie frénétique. L'Europe civilisée ne peut consentir, et elle ne consentira point à ce que l'on déshonore et l'on ruine le dôme sacré de l'édifice de la civilisation européenne. Le monde, enfin, ne peut consentir et il ne consentira point à ce que dans Rome, dans cette ville insensée, se réalise l'avénement au trône d'une nouvelle et étrange dynastie, la dynastie du Crime. Et qu'on ne dise point, messieurs, comme l'a dit M. Cortina, comme le disent dans leurs journaux et dans leurs discours les honorables membres qui siégent sur ces bancs (*montrant la gauche*), qu'il y a ici deux questions, l'une temporelle, l'autre spirituelle, et que la question a été entre le prince temporel et son peuple ; que le Pontife a été respecté, que le Pontife existe encore. Deux mots sur cette question, deux mots suffiront pour l'éclaircir pleinement.

Sans aucun doute, le pouvoir spirituel est le principal dans le Pape ; le pouvoir temporel n'est qu'accessoire, mais c'est un accessoire nécessaire. Le monde catholique a le droit d'exiger que l'oracle infaillible de ses dogmes soit libre et indépendant ; et le monde catholique ne peut avoir la certitude dont il a besoin, que son chef spirituel est indépendant et libre, sinon quand il est sou-

verain, parce que le souverain seul jouit d'une complète indépendance. Par conséquent, la question de souveraineté, qui est dans tous les autres pays une question politique, est de plus à Rome une question religieuse. Le peuple qui, dans tous les autres pays, peut être souverain, ne peut l'être à Rome; les assemblées constituantes qui peuvent exister dans tous les autres pays, ne peuvent exister à Rome; à Rome, il ne peut y avoir d'autre pouvoir constituant que le pouvoir constitué. Rome, non plus que les Etats pontificaux, n'appartiennent point à Rome, n'appartiennent point au Pape; Rome, ainsi que les Etats pontificaux, appartiennent au monde catholique. Or, le monde catholique les a reconnus au Pape, pour qu'il fût libre et indépendant, et le Pape même ne peut se dépouiller de cette souveraineté, de cette indépendance (*ib.*, p. 29).

Venons maintenant à la question philosophique, et l'on verra si elle n'est pas, en termes presque identiques, celle qui est soutenue depuis si longtems par les *Annales de philosophie*, et qui vient d'être décrétée par le concile d'Amiens, qui a été approuvé par le Saint-Siége :

La civilisation *catholique* enseigne que la nature de l'homme est *corrompue et déchue*, corrompue et déchue d'une manière radicale dans son essence et dans tous les élémens qui la constituent. Dans sa corruption, l'entendement humain ne *peut inventer la vérité ni la découvrir*; mais il la voit quand on la lui *présente*. Dans sa corruption, la volonté ne peut vouloir le bien ni le faire sans secours, et ce secours ne lui vient que quand elle est assujettie et contenue. Cela étant, il est clair que la liberté de discussion conduit nécessairement au mal. La raison humaine *ne peut voir* la vérité si une autorité infaillible et enseignante *ne la lui montre*. La volonté humaine ne peut ni vouloir ni faire le bien, si elle n'est réprimée par la crainte de Dieu. Quand la volonté s'émancipe de Dieu, et quand la *raison s'émancipe de l'Eglise*, l'erreur et le mal règnent sans obstacle dans le monde.

La civilisation *philosophique* enseigne au contraire que la nature de l'homme est une nature parfaite et saine : saine et parfaite dans son essence et dans les élémens qui la constituent. Etant sain, l'entendement de l'homme peut voir la vérité, la discuter, *la découvrir*. Etant saine, la volonté veut le bien et le fait naturellement. Cela supposé, il est clair que la raison, *abandonnée à elle-même*, arrivera à connaître la vérité, toute la vérité; et que la volonté, par elle seule, réalisera forcément le bien absolu. Il est également clair que la solution du grand problème social est de rompre les liens qui compriment et assujettissent la raison et le libre arbitre de l'homme. Le mal n'est que dans ces liens; il n'est ni dans le libre arbitre ni dans la raison. Si le mal consiste à avoir des liens et le bien à n'en avoir pas, la perfection consistera à n'en avoir

aucun d'aucune espèce. S'il en est ainsi, l'humanité sera parfaite quand elle niera Dieu, qui est son lien divin; quand elle niera le gouvernement, qui est son lien politique; quand elle niera la propriété, qui est son lien social, et quand elle niera la famille, qui est son lien domestique. Quiconque n'accepte pas toutes ces conclusions se met en dehors de la civilisation philosophique; et quiconque se met en dehors de la civilisation philosophique et n'entre pas dans le sein du Catholicisme, marche dans le désert du vide (*ib.*, p. 36).

Et de plus voilà ce qu'il répondait à ceux qui attaquaient sa doctrine *au nom de la Raison :*

Mes opinions, dit-on, sont contraires à la philosophie et à la Raison; mais je demande : A quelle raison, à quelle philosophie? La raison telle qu'elle est sortie des mains de Dieu, et la philosophie, telle qu'elle est sortie de la religion catholique, qui est sa mère, sont pour moi vénérables et saintes. Si par raison on entend la FACULTÉ que Dieu *a donnée à l'homme de recevoir et de comprendre ce qu'il lui révèle et de tirer de ce qui lui est révélé des conséquences avantageuses pour la vie et pour la société*, je respecte et vénère la raison humaine, comme un des chefs-d'œuvre de Dieu. Si par raison on entend la faculté d'INVENTER *la vérité*, ou celle de DÉCOUVRIR, *sans le secours de la révélation divine*, ces vérités fondamentales, mères de toutes les autres, alors, non-seulement je ne l'honore pas, je ne la révère pas, mais je la nie résolûment. Ses adorateurs adorent une ombre, moins qu'une ombre réelle, une ombre vue en rêve. Entre les idées fondamentales de toutes les sciences et la Raison, il y a le même rapport qu'entre les objets extérieurs et la pupille de l'œil; leur relation n'est pas une relation de *causalité*, mais une relation de co-existence.

Si, par Philosophie, on entend la science qui consiste à *réduire en système*, à *exposer méthodiquement* les vérités fondamentales de tel ou tel genre, *qui nous ont été révélées*, à les ordonner entre elles de manière qu'elles forment un tout harmonique et lumineux, à signaler les rapports qu'elles ont les unes avec les autres, et à tirer de leur sein fécond d'autres vérités secondaires qui puissent servir d'enseignement à la société et à l'homme, je respecte et vénère la Philosophie comme une chose qui honore et rehausse le genre humain. Telle fut la philosophie dans les mains des docteurs catholiques; telle fut la philosophie dans les mains de saint Augustin, que personne ne surpassa, que personne n'égala peut-être pour la finesse, la sagacité, la pénétration du génie; telle fut la philosophie entre les mains de saint Thomas, qui, pour la solidité, l'étendue, la profondeur du génie, n'a pas de rivaux. Ce n'est certes pas à cette espèce de Philosophie que je pensais, quand je condamnais la philosophie dans mes lettres.

moins mal dans le corps de l'ouvrage, de sorte que *le péril de scandale et d'erreur nous y paraît fort lointain*. A vrai dire, nous ne pouvons qu'admirer comment un laïque, formé ailleurs que dans les écoles d'un séminaire ou dans l'enceinte sacrée d'un cloître, possède si pleinement l'économie de la science théologique et pénètre d'une manière aussi sûre dans les mystères les plus élevés et dans les questions les plus délicates. Avec une docilité d'autant plus digne de louange qu'elle est plus rare chez les hommes supérieurs, l'illustre philosophe a soumis son œuvre à l'examen de ceux qui ont droit de la juger en dernier ressort, prêt à la corriger quand et comme ils le voudront. Si cela a lieu, l'*Essai sur le Catholicisme* en sera certainement plus précieux et d'une utilité plus sûre pour les catholiques; mais quel que soit le jugement à intervenir, nous ne croyons pas téméraire d'exprimer le désir que nous avons éprouvé à la lecture du livre; nous voudrions que, pour donner à un ouvrage si précieux à tant de titres toute la perfection que mérite l'importance du sujet, le *style en fût retouché en certains points*, et qu'ailleurs l'*expression de la doctrine en fût ramenée à des formes adoucies*, de façon à rendre l'œuvre irrépréhensible même pour les esprits les plus vétilleux; car il est des hommes qui ferment les yeux aux beautés les plus originales des grands écrivains, et se font un plaisir d'en disséquer les moindres parties avec une sévérité qui va souvent jusqu'à l'injustice. Que deviendraient tant de livres que chaque jour des laïques écrivent en faveur des saines doctrines, en France surtout, si l'on allait les examiner minutieusement, *avec le désir de les trouver en faute*?

Que dirait le critique lui-même, ecclésiastique et maître dans les sciences sacrées, si l'on voulait peser chacune de ses paroles et scruter chacune de ses propositions? Nous ne voudrions assurément pas, pour notre compte, accepter comme article de foi ce qu'il affirme çà et là, même dans les matières les plus délicates, dans celles où les professeurs ne procèdent d'ordinaire qu'avec le plus de réflexion et de réserve; tel est par exemple le mystère de la Sainte-Trinité, à propos duquel l'habile critique enseigne que « *l'on dit bien la diversité des* » *personnes divines, mais qu'on ne doit pas dire la diversité divine*[1]. » Peut-on user de cette expression : « *la diversité des personnes divines?* » Nous l'accorderions à un laïque qui confondrait la *diversité* avec la *distinction*, mais chez un homme qui connaît la théologie, qui nous assure « avoir passé toute » sa vie à étudier et enseigner la religion, » on pourrait y voir un *indice d'hérésie* ARIENNE. Pour éviter cette erreur, l'ange de l'école nous donne le prudent conseil de ne point nous servir des mots : *diversité*, *différence*, quand il est question des personnes divines : *Ad evitandum igitur errores Arii, vitare debemus in divinis nomen diversitatis et differentiæ ne tollatur unitas essentiæ*[2].

[1] M. l'abbé Gaduel, dans l'*Ami de la Religion* du 4 janv. 1853, t. 159, p. 31.

[2] *Sum. theol.*, pars 1ª, q. 31, ar. 2.

Nous ne faisons pas cette remarque pour censurer le docte ecclésiastique qui a entrepris l'examen du livre du marquis de Valdegamas, mais pour faire voir que de pareilles locutions impropres et hasardées peuvent bien être tolérées chez un laïque lorsqu'elles échappent aux théologiens de profession (*Civil. catt.*, n° 74, t. II, p. 171, 2e série).

Ainsi voilà quelle est la science théologique de ces censeurs des livres laïques !

Du reste, nous devons faire remarquer que ces attaques ne firent que grandir l'écrivain en montrant sa profonde soumission à l'autorité qui seule avait le droit de critiquer ce grand homme. Nous en avons déjà donné la preuve dans la belle protestation qui se trouve dans notre cahier d'avril (voir ci dessus, p. 245).

On comprend que les principes philosophiques que nous venons d'exposer durent mettre Donoso Cortès en rapport avec les *Annales de philosophie* et leur directeur. Donoso Cortès lisait les *Annales* et nous conseillait toujours d'être ferme et de poursuivre avec constance la ligne dans laquelle nous marchions. La première fois qu'il nous vit après les attaques qui tombèrent sur lui, il nous serra la main et nous dit en riant : « C'est bien ; nous voilà anathématisés » ensemble ; si l'on doit me brûler je suis bien aise que ce soit avec » vous. » Il ajouta un seul mot à ces paroles : « Ce sont des gens » qui ne connaissent ni ce qu'ils font ni le siècle auquel ils s'a- » dressent. » Puis il nous parla longuement de la victoire que l'on venait de remporter sur la question des classiques païens contre les mêmes champions, grâce à l'intervention de Rome, et nous assura que la victoire viendrait encore de ce côté.

Car toutes ses conversations avec ses amis avaient toujours pour objet les dangers et la défense de l'Église. Nous nous souviendrons toujours de celle qui eut lieu en notre présence avec l'illustre anglais dont la conversion a édifié l'Église, le docte et savant M. Manning.

Dans un de ses rapides passages par Paris il nous manifesta le désir d'être présenté à Donoso Cortès ; et nous allâmes ensemble en son hôtel de la rue de Courcelles. Donoso Cortès fut lui-même bien aise de connaître l'ancien ami du D. Puisey. Pendant une conversation de plus de deux heures, nous entendîmes ces deux hommes célèbres parler de la religion, de ses périls et des secours que les

écrivains et tous les hommes d'élite devaient lui apporter. Donoso Cortès parla surtout de sa chère Espagne, en décrivant en termes de feu les ravages que l'impiété y avait faits dans ces dernières années, et du remède qu'il fallait y appliquer. Il déplorait surtout d'être obligé d'avouer que les dangers de la Religion ne venaient pas toujours des étrangers, mais souvent des passions et des préjugés de ses ministres, et il n'hésitait pas un instant à mettre la plupart des maux de l'Église sur le compte des mauvais enseignemens philosophiques et historiques qu'on faisait faire aux jeunes Espagnols. Puis il s'étendit au long sur les remèdes qu'il faudrait apporter à ce mal. En l'entendant nous avions encore l'espoir que cet homme serait appelé un jour comme ministre à guérir les plaies qu'il connaissait si bien. Mais Dieu n'a pas voulu se servir de lui pour cette œuvre de réparation.

Donoso Cortès souffrait depuis longtems de la maladie de cœur à laquelle il a succombé. Il fut très-sensible, non pas tant aux attaques dirigées contre lui, qu'à la tempête qui s'éleva contre l'ami qui avait voulu le défendre, et il regretta de n'avoir pu empêcher les coups qui le frappèrent. Nous n'avons pas besoin de dire que sa grande âme pardonna à ceux qui s'étaient faits si gratuitement ses adversaires. Sa piété, son amour pour les pauvres étaient immenses. Il aimait à les visiter lui-même; c'était la foi du moyen âge, jointe à la compréhension que nous donnent les expériences des siècles derniers. Nous ne citerons pour preuve que le *pèlerinage* qu'il fit à l'église d'Argenteuil, à 14 kilomètres de Paris. Ayant su que l'on y gardait un vêtement de Notre Seigneur, il voulut s'y rendre en *pèlerinage* pour obtenir de la Compassion de Jésus la guérison de l'un de ses frères malade. C'était vers la fin de l'automne de 1851; la pluie tombait à torrents. Il n'en fit pas moins toute la route à pied. Son compagnon, M. Veuillot, lui ayant dit qu'il n'aurait pas cru qu'un Espagnol pût consentir à se laisser mouiller si longtems; il répondit en souriant qu'il faudrait bien une autre pluie pour laver ses péchés. Dans sa dernière maladie il disait à une des religieuses dont il avait voulu être soigné : « Ma sœur, si » je vis, je ne pourrai jamais vous rendre tout ce que vous avez » fait pour moi; mais si je meurs, j'ai l'espoir de pouvoir vous le » rendre. »

C'est le 7 mai que ses obsèques ont eu lieu au milieu du concours de tous les gens de bien de Paris.

LE R. P. ROOTHAAN, GÉNÉRAL DES JÉSUITES.

Mais voilà qu'une autre mort vient encore ôter à l'Eglise un de ces hommes qui la soutiennent et la consolent. Le P. Roothaan meurt à Rome, le 8 mai, après une assez longue maladie.

Le P. Roothaan était né à Amsterdam, le 23 novembre 1785, et était par conséquent âgé de 67 ans et quelques mois. Il avait été élu général de la compagnie le 9 juillet 1829; c'est donc pendant l'espace de 24 ans moins deux mois qu'il l'a gouvernée.

Dans notre voyage à Rome, en 1840, nous eûmes l'honneur d'avoir deux longues conversations avec lui. Sous les apparences les plus simples, il était facile de distinguer la bonté et la haute intelligence qui ont fait, croyons-nous, le fond de son caractère. Nous n'avons trouvé personne qui connût mieux que lui les erreurs actuelles de l'esprit humain et les remèdes qu'on devait y apporter. Nous notâmes attentivement plusieurs paroles sorties de sa bouche, et nous pouvons avancer sans crainte d'être démenti, qu'aucun dissentiment philosophique quelconque n'eut lieu dans les deux entretiens. Et cependant nous exposâmes avec détail, devant lui, tous les *desiderata* que nous trouvions dans la philosophie, telle qu'elle était enseignée. Il n'entre pas dans le but des *Annales* de parler plus au long de ses autres vertus et de la prudence avec laquelle il a gouverné ce grand corps au milieu des crises politiques qui le forcèrent de quitter Rome en 1847 et 1848. Mais nous espérons mieux le louer qu'on ne l'a fait dans aucun journal, en faisant connaître à nos lecteurs les grandes et importantes améliorations qu'il a introduites dans la nouvelle rédaction de la *Ratio studiorum* de la Compagnie qui a paru en 1850, et que si peu de personnes connaissent. On verra comment, lorsque tant d'autres ne veulent pas permettre que l'on parle de réformes dans les études, lorsque d'autres en parlent sans jamais mettre la main à l'œuvre, lui, il pratiquait en grand et avec une autorité toute apostolique quelques-unes de ces améliorations que nous conseil-

lions faiblement et que le concile d'Amiens vient de consacrer. On verra qui de nous ou de nos adversaires entrait le plus dans ses vues. Nous osons dire que ce sera la plus belle *oraison funèbre* qui puisse être prononcée sur le tombeau de ce sage et vénéré père de la Compagnie de Jésus.

MORT DE SON EXC. MGR GARIBALDI, ARCHEVÊQUE DE MYRE, NONCE DE SA SAINTETÉ A PARIS.

Donoso Cortès, peu de jours avant sa mort, avait fait appeler auprès de lui Mgr Garibaldi. Ce chrétien fervent et fidèle avait voulu soumettre à celui qui, à Paris, représente le chef de l'Eglise, certains scrupules qui troublaient encore sa belle âme. Qui aurait dit alors que cet ami le suivrait bientôt dans la tombe? Le lundi, 14 juin, nous avions eu l'honneur de causer longuement avec son Exc. et le jeudi 16, Dieu se présentait subitement et l'appelait à lui sans délai. La nouvelle s'en répandit à Paris et en France comme un coup de foudre; car Mgr Garibaldi était aimé de tout le monde, non-seulement comme représentant du Pontife suprême, chef des chrétiens, mais encore à cause de ses qualités personnelles. Ajoutons en outre que Mgr Garibaldi, sans rien perdre de ses qualités italiennes, était essentiellement français, et aimait la France comme sa terre natale.

Né à Gênes, le 18 février 1797, il fut envoyé à Rome d'où il alla faire ses études théologiques au grand séminaire de Montefiascone. Après avoir fini son cours de théologie, il revint à Rome suivre le cours de droit canon et de droit civil à la Sapience, où il fut reçu docteur en ces deux sciences. Mgr Lambruschini ayant distingué le talent et l'aptitude de l'abbé Garibaldi, l'amena avec lui en qualité d'auditeur, quand il fut nommé nonce en France, en 1827; et c'est sous cet habile maître qu'il fit ses premières études diplomatiques. Quand Mgr Lambruschini quitta la France, en juillet 1831, pour être nommé cardinal, le 30 septembre suivant, ce fut l'abbé Garibaldi qui représenta le Saint-Siége, d'abord en qualité de Chargé d'affaires, puis en juin 1836 en qualité d'Internonce, avec le titre de prélat domestique de Sa Sainteté. Ce fut là que pendant

13 ans, au milieu des affaires si importantes et si compliquées de ce règne, il sut par sa rare prudence et sa fermeté défendre les intérêts de l'Eglise, sans blesser les prétentions si susceptibles alors des divers ministres qui passèrent au pouvoir.

En 1843, le roi Louis-Philippe ayant désiré avoir un nonce à Paris, Mgr Garibaldi, n'ayant pas encore passé par les dignités qui permissent de lui donner une nonciature de première classe, ce fut Mgr Fornari, nonce à Bruxelles, qui fut nommé à sa place, et qui arriva à Paris en 1843. Mgr Garibaldi demeura encore un mois à Paris pour mettre le nouveau nonce au courant de toutes les affaires, et partit pour Rome le 18 mai suivant.

A son arrivée à Rome, Mgr Garibaldi fut nommé chanoine de Saint-Pierre, clerc de la Chambre apostolique et président du Conseil des monnaies. Mais son habileté éprouvée dans les affaires le désignait pour la première nonciature vacante; aussi dès 1844, il fut nommé à celle de Naples avec le titre d'archevêque de Myre, et il fut sacré en cette qualité dans l'église de Saint-Pierre, le 22 janvier, par les mains de S. E. le cardinal Lambruschini, alors secrétaire d'État et son ancien ami et maître.

Mais c'était à Paris, qu'était marquée la place de l'éminent archevêque; aussi lorsque le Saint-Père voulut récompenser Mgr Fornari en le nommant cardinal, ce fut à Mgr Garibaldi que l'on songea pour le remplacer dignement. Ce remplacement devait se faire en 1848, et Mgr Garibaldi en avait été officiellement averti. Mais les bouleversemens qui eurent lieu alors à Paris et à Rome ne permirent d'exécuter ce changement qu'en 1850; ce fut le 18 décembre de cette année que Mgr Garibaldi arriva à Paris pour ne plus le quitter, et c'est en effet là qu'il consacra tout son tems à la protection et à la défense de l'Église.

C'est au milieu de ce travail, c'est après la conclusion si consolante des débats fâcheux qui avaient eu lieu en France entre les évêques, conclusion qu'il avait facilitée par ses soins et son caractère si ferme et si conciliant, c'est lorsque tout faisait espérer qu'il continuerait encore longtems d'être utile à l'Église, que Dieu est venu lui dire que c'était assez pour lui, et que d'autres continueraient son œuvre.

Jamais ambassadeurs n'ont été plus regrettés que Donoso Cortès et Mgr Garibaldi. Mais la renommée de Donoso Cortès était toute *récente*; celle de Mgr Garibaldi datait de 25 ans; tous les journaux ont rendu hommage à sa mémoire et parlé des regrets publics qu'il a excités; mais qui pourra parler des regrets privés?

C'était, en effet, dans ses relations privées qu'il fallait connaître Mgr Garibaldi.

Pous nous, nous comptons parmi les honneurs et les bonheurs de notre vie de l'avoir connu presque dès les premières années de la publication de *nos revues*, et depuis lors de n'avoir cessé d'entretenir avec lui des relations dont le souvenir restera toujours gravé dans notre âme.

Avant son départ pour Rome, l'hôtel de la Nonciature de la rue Saint-Guillaume touchait à la maison que nous habitions; et presque tous les jours, avant de rentrer chez lui, il faisait une courte station dans notre cabinet d'études. C'est là que nous avons pu connaître toute la grandeur, toute la beauté de son esprit. Aucune question de science, d'histoire, de philosophie ne lui était étrangère; il s'entretenait avec nous des découvertes faites dans les sciences, et principalement des traditions anciennes retrouvées dans toutes les langues et les histoires de l'Orient, des livres nouveaux, soit pour, soit contre l'Église. Que de leçons, que de conseils, alors et depuis, nous avons puisés dans sa conversation! Combien de fois il nous a dirigé, redressé dans nos travaux, consolé dans les diverses attaques qui nous ont été adressées, et toujours soutenu dans notre résolution de travailler constamment pour l'Eglise et l'autorité du chef suprême qu'il représentait si bien à Paris. Nous ne pouvons ni ne voulons ici tout dire, mais que nos lecteurs sachent bien que nous n'avons pas fourni une si longue carrière avec l'assentiment de tant d'évêques et de tant de professeurs, sans que nous ayons eu plus d'un conseil pour nous guider.

Mais c'est surtout dans les salons les plus distingués et les plus catholiques de Paris, que Mgr Garibaldi s'était fait de véritables amis, qui tous ont été désolés à sa mort. Nous ne nommerons que ceux de M. le marquis de Brignole, ancien ambassadeur de Sardaigne à Paris, de M. le comte de Montalembert, de Mme la com-

tesse de Swetchine, de M. le comte Yermolof, etc., etc.; c'est là qu'il fallait le voir et l'entendre pour connaître toute l'amabilité, la bonté, la finesse et la distinction de son esprit. C'est là aussi qu'il laisse un vide qui ne sera jamais rempli.

Les obsèques de Mgr Garibaldi ont eu lieu le 22 juin au milieu de toutes les autorités diplomatiques, civiles et militaires, nous pourrions dire du monde entier. L'ambassadeur de la reine d'Angleterre y était à côté de l'ambassadeur du Sultan; M. l'ambassadeur de Russie lui-même y témoignait par sa présence non-seulement de la vénération qu'il portait à la personne du défunt, mais encore de la prépondérance de l'Eglise de Rome. Nous ne parlerons pas des cérémonies qui ont eu lieu à ses funérailles. Les journaux les ont assez fait connaître; mais nous ne pouvons nous dispenser de consigner ici les inscriptions suivantes, qui expriment, dans un très-beau latin, les principales qualités de sa personne et les diverses phases de sa vie.

Voici l'inscription placée sur le grand portail de Notre-Dame, au-dessus des armes de l'illustre défunt :

Petro-Antonio GARIBALDI,
pontifici Myrensi,
apud Napoleonem III, Imperatorem,
legato Apostolico,
V° ab ejus obitu die
justa funebria cum lacrymis,

Qui cives advenæque adestis mœrentes
pacem adprecaminor sempiternam.

« A Mgr Pierre-Antoine Garibaldi, archevêque de Myre, nonce apostolique » près de l'empereur Napoléon III, honneurs funèbres le cinquième jour après » son décès. — Vous tous, habitans de la cité ou étrangers, qui prenez part au » deuil, priez pour son repos éternel. »

Sur le côté droit du catafalque on lisait :

Civi et pontifici præclarissimo
ad grandia quæque nato,
qui
vitæ integritate, morum gravitate,
sermonis comitate,
consilio acri, recto, animo suavi, forti,
mire de omnibus benemerendi studio,

diversas hominum voluntates
pacis amantissimus
bonorum omnium plausu conciliavit,
principum et privatorum animos sibi adjunxit,
a Gregorio XVI et Pio IX, PP. MM.
benevolentiam et amorem meruit
honoresque retulit.

« Au personnage et au pontife éminent, né avec une singulière aptitude pour » toutes les affaires les plus difficiles; qui, par l'intégrité de sa vie, la gravité » de ses mœurs, l'aménité de sa conversation, la perspicacité et la droiture de » son jugement, la douceur et la force de son esprit, son admirable attention à » être agréable à tous, ami très-zélé de la paix, a su concilier les opinions les » plus diverses au grand applaudissement de tous les gens de bien, s'est attaché le cœur des princes et des particuliers, a mérité l'estime, l'amour et la » considération des souverains pontifes Grégoire XVI et Pie IX. »

Sur le côté gauche on lisait :

Propugnatori religionis
qui susceptis per adversa et difficillima tempora
legationibus
ad Neapolitanos et Gallos
ingenio potens et doctrina insignis
singulari sedulitate et mira dexteritate
in gravissimis negotiis gerendis
laudem omnem supergressus
Augustorum gratiam et provectus obtinuit,
Ecclesiæ jura moderatrice prudentia et lenitate
asseruit et vindicavit,
plurimaque maximo Sanctæ Sedis et Imperii bono
omnibus gestientibus
præclare suscepit, feliciter gessit.
Heu! dignus qui ampliora diutius urgeret.

« Au défenseur de la religion, qui, chargé de missions importantes à Naples » et en France dans des tems orageux, remarquable par son savoir, ses talens, » sa facilité, son zèle et son adresse à traiter les affaires les plus graves, s'est » placé au-dessus de tout éloge, a obtenu les suffrages et la bienveillance des » souverains, a maintenu et revendiqué les droits de l'Eglise avec une prudence » pleine de modération et d'affabilité, a entrepris avec distinction et résolu » avec bonheur, à la satisfaction générale, une foule de questions dans l'intérêt » du Saint-Siége et de l'Empire. Hélas! il était digne de vivre plus longtems, » pour faire encore plus de bien! »

Nous croyons devoir ajouter à ces témoignages la lettre par laquelle Mgr *Vecchiotti*, chargé d'affaires du Saint-Siége à Paris, a

notifié cette mort à l'Épiscopat français. Ce sera assez faire connaître la douleur si grande que cet éminent prélat a ressentie en se voyant séparé de celui qu'il aimait comme un père.

Monseigneur,

C'est avec la plus vive et la plus profonde douleur que j'ai l'honneur de remplir auprès de votre Grandeur le bien triste devoir de lui annoncer la perte immense que mon Gouvernement vient de faire en la personne de Son Excellence Monseigneur GARIBALDI, archevêque de Myre, nonce apostolique en France, décédé subitement le 16 courant à 2 heures de l'après-midi. Il a échangé les travaux de cette vie passagère contre les joies de celle qui ne finira jamais. Tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître conserveront, j'en ai la confiance, un éternel souvenir de ses éminentes vertus et de ses rares et singulières qualités, son esprit de conciliation, sa connaissance des hommes et des affaires, sa sûreté de jugement, sa haute sagesse et fermeté, sa bienveillance admirable et pleine de discrétion et de réserve, seront longtems regrettés. Le très-respectable Episcopat français en a reçu, dans les circonstances les plus graves et les plus difficiles, les marques les plus éclatantes et les plus précieuses. Je ne doute aucunement que vous n'aimiez, avec le plus vif empressement, à payer le tribut de vos douloureux regrets à la mémoire de si digne représentant du Saint-Siége en France, et à joindre vos suffrages pour le repos de la belle âme de l'illustre et vénéré Prélat que nous pleurons.

Je saisis avec empressement cette occasion pour vous prier d'agréer l'hommage du très-profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

24 juin 1853. VECCHIOTTI,

Chargé d'affaires du Saint-Siége à Paris.

Enfin l'empereur Napoléon voulant lui-même témoigner sa reconnaissance et celle de la France pour Mgr Garibaldi, et le grand Pontife qu'il représentait, rendit, le jour même de ses funérailles, le décret suivant : . . .

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des » Français, à tous présens et à venir, salut...

» Voulant honorer autant qu'il est en nous la mémoire de Mgr Garibaldi, » nonce du Saint-Siége apostolique auprès de notre personne,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. Le corps de Mgr Garibaldi, nonce du Saint-Siége apostolique au- » près de notre personne, sera inhumé dans les caveaux de l'église métropo- » litaine de Paris.

» Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction » publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait au palais de Saint-Cloud, le 22 juin 1853.

» Le secrétaire d'Etat : FORTOUL. NAPOLÉON. »

Mgr Garibaldi a consacré quasi toute sa vie au service de la France, il était juste que son corps n'eût pas un autre lieu de repos.

MORT DE S. E. LE CARDINAL BRIGNOLE.

Mais à peine cette tombe était fermée que voilà que la mort en ouvre une autre bien douloureuse aussi pour nous et surtout pour le monde catholique. S. E. le cardinal Brignole, évêque de Sabine et préfet de la congrégation de l'*Index*, après avoir travaillé le dimanche 26 juin, une partie de la soirée avec S. S. Pie IX, était rentré dans son palais de la place Navone en parfaite santé, lorsque vers les 11 heures du soir il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Le sacré collége perd en lui un de ses membres les plus distingués.

Né à Gènes, le 8 mai 1797, il avait été élevé au cardinalat par Grégoire XVI, le 20 janvier 1834. Pie IX l'avait nommé évêque de Sabine le 11 juin 1847; et il était préfet de la congrégation de l'*Index* depuis 1850. C'est là qu'il a rendu à l'Eglise des services éminens, si nécessaires en ce moment pour conserver la foi orthodoxe. Nous avons sous les yeux les différens ouvrages que S. E. a fait examiner et condamner. Voici les principaux, qui prouveront toute la vigilance avec laquelle il remplissait le poste que le Saint Père lui avait confié :

Le *Manuale compendium de M. l'abbé Lequeux*.—Les ouvrages de F. de P. *Vigil* du Mexique, et du professeur *Nuyts* de Turin, contre l'autorité du Souverain Pontife. (Voir *Ann.*, t. IV, p. 27.)

Les ouvrages d'*Eugène Sue*, l'*Histoire de l'église de France de l'abbé Guettée*, tous les ouvrages de *Gioberti* (t. V, p. 155).

Du *Mariage comme contrat civil et sacrement*, de l'italien *Maneri* (*ibid.*, p. 339).

Le *Dictionnaire universel de M. Bouillet* (t. VI, p. 85).

L'*Histiore du droit des gens* et des relations internationales, de M. *Laurent*, professeur à l'université de Gand (*ibid.*, p. 232).

La *Théologie dogmatique et morale de Bailly*. — Le *Mémoire clandestin, sur la situation présente de l'Eglise gallicane* (t. VII, p. 14 et 404).

Par les simples titres de ces volumes on voit quelle vigilance le docte cardinal a exercée sur l'enseignement donné dans les écoles

chrétiennes, et combien il a jugé utile, à l'époque où nous sommes, de réviser les livres de cet enseignement, et de n'admettre que ceux qui donnent des notions exactes et précises non-seulement sur le dogme, mais encore sur la morale et la hiérarchie catholiques.

Nous regarderons toujours comme un grand honneur d'avoir pu faire la connaissance de S. E. dans notre voyage à Rome, en 1840; depuis lors nos relations n'ont pas cessé; déjà dès cette époque, et avant que d'être élevé à la haute présidence du tribunal de l'Index, S. E. connaissait nos revues et avait eu la bonté de s'y abonner. Et sur ce sujet S. E. n'avait pas voulu que nous ignorassions qu'autant que le lui permettaient ses nombreuses occupations, elle suivait attentivement nos travaux, et n'y avait rien vu de répréhensible, mais surtout un grand amour pour l'Eglise romaine. Aussi cet hiver même, après les attaques dont les *Annales* avaient été l'objet, elle nous écrivait encore de poursuivre notre œuvre *dans une parfaite tranquillité d'esprit*, et nous donnait de plus des conseils sur la marche à suivre dans divers points très-controversés. Pour qui a connu la délicatesse de conscience, et même les scrupules qui agitaient cette âme d'élite, scrupules qui avaient déterminé S. S. Grégoire XVI à lui prescrire des règles particulières pour la récitation de son office[1], pour qui a connu sa haute capacité théologique, sa vigilance pour la pureté de la doctrine enseignée dans nos écoles, pour ces personnes, une telle correspondance, de tels conseils, seront une preuve que nos *Revues* sont, sinon à l'abri de toute erreur (ce qui serait impossible pour deux revues qui se composent de 78 volumes), mais sont au moins rédigées dans un bon esprit, et que celui qui vient ensuite les attaquer comme ennemies de l'Eglise, ne cherche qu'à faire du scandale.

Nos abonnés ont, dans ce peu de paroles, la confidence des raisons qui nous ont fait faire si peu d'attention aux attaques qu'on a dirigées contre nous.

A. BONNETTY.

[1] Voir une *Notice* publiée par l'*Univers* du 9 juillet 1853.

COMPTE RENDU A NOS ABONNÉS.

Combien a été douloureux pour nous le dernier Compte rendu que nous avons offert à nos lecteurs. Alors les dissentimens les plus fâcheux existaient dans l'Eglise entre les frères, entre les pères et les enfans, et qui plus est, entre les pères eux-mêmes! Mais combien est consolant le tableau que nous avons à tracer en ce moment! En effet, une parole est sortie de la bouche du Père suprême, et alors toute guerre a cessé; les écrivains laïques ont été recommandés à la sollicitude des évêques et les évêques ont levé les entraves qu'ils avaient cru devoir imposer. Une liberté nouvelle de discussion, liberté qui a toujours existé dans l'Eglise, s'est établie entre les divers organes religieux de la presse; et c'est ainsi que dans la soumission complète et entière à toute décision sortie de la bouche du Pasteur suprême, laïques et prêtres, pasteurs et fidèles, continuent leurs travaux pour la défense de l'Eglise.

Nous ne redirons pas ici les paroles du souverain Pontife; nous n'en ferons aucun extrait; nos lecteurs peuvent les lire en entier dans le cahier d'avril dernier (p. 291), où nous avons réuni toutes les pièces de cette grande discussion.

Mais ce que nous devons dire ici, c'est qu'une déclaration plus explicite du même esprit de bienveillance pour les écrivains laïques, a été sanctionnée par le souverain Pontife dans l'approbation qu'il a donnée au *Concile d'Amiens*. Nous publierons, dans le prochain cahier, les principaux extraits de ce concile; en attendant, nous devons, dès ce moment, signaler aux lecteurs des *Annales*, les changemens que le même concile vient d'indiquer dans l'enseignement de la philosophie.

Ainsi que nous l'avions dit souvent, il était impossible que NN. SS. les évêques ne s'occupassent pas de réformer un grand nombre des principes rationalistes qui s'étaient glissés, ou en propres termes ou par voie de principes douteux, dans un grand nombre de livres. Or, ces principes sont précisément ceux sur lesquels les *Annales de philosophie* avaient appelé l'attention de leurs lecteurs.

Grâces en soient rendues aux pères du concile d'Amiens, ces principes viennent d'être exclus de l'enseignement.

En effet, quels sont les principes que les *Annales* ont voulu réformer dans la philosophie? Les voici :

On enseignait que la philosophie était *essentiellement séparée* de la théologie, c'est-à-dire de la révélation extérieure et de la tradition. La philosophie enseignait les vérités reçues par *une voie naturelle*, et la théologie celles reçues par *une voie surnaturelle.*

Or, quelles étaient les vérités enseignées par la philosophie? Voici :

L'existence de Dieu et ses attributs;

L'homme, son origine, sa fin, et ses devoirs;

Les règles de la société domestique et de la société civile.

Voilà ce qu'enseignait la Philosophie ou la Raison humaine, *toute seule* et par *ses seules forces*, seulement par son droit essentiel, naturel, et inné de *participation* et d'union avec la raison divine, et parce qu'elle était une révélation véritable, mais *naturelle;* ou bien au moyen de ses *idées innées*, ou du privilége qu'elle avait d'une intuition *directe de la vérité*. Voilà les systèmes de philosophie aristotéliciens, cartésiens, malebranchistes, enseignés dans toutes nos philosophies.

Or, les pères du concile d'Amiens ont vu, comme nous, le danger de ces principes; ils ont vu que c'est cet enseignement qui a fait dire aux philosophes actuels :

« Puisque notre *Raison seule* nous enseigne tout cela par une » *révélation naturelle*, *personnelle*, *intérieure*, nous n'avons pas » besoin de la *révélation extérieure* de Dieu, ni du Christianisme, » ni de l'Eglise. Nous n'avons pas besoin du Pape, ni de toute la » hiérarchie traditionnelle extérieure de l'Eglise catholique. »

C'est contre cette doctrine qu'ils ont émis les principes suivants :

Quant à la philosophie, il y a sans doute, dans les écoles catholiques, plusieurs élémens que les forces de l'esprit humain ont fournis même aux philosophes païens; mais il y en a d'autres qui ne dérivent pas de cette unique source. Il est très-faux de dire que l'enseignement de la philosophie soit chez nous le *produit de la seule raison naturelle.*

1° Car les professeurs ont, dans la doctrine catholique, une règle qui leur indique les thèses à rejeter, et qui les avertit en outre que tel ou tel raisonnement renferme quelque chose de vicieux, par cela même qu'il conduit à des conclusions *contraires aux dogmes*. De là vient que, dans les écoles catholiques, il y a un parfait et solide accord sur plusieurs vérités démontrées par des argumens philosophiques, vérités sur lesquelles on ne trouve que le doute ou les plus grandes dissensions dans les écoles auxquelles *la lumière de la foi ne sert pas de flambeau*. Ceux donc, qui soutiendraient que les leçons de philosophie dans les colléges catholiques doivent être faites de telle sorte *qu'on s'y tienne en dehors de la lumière surnaturelle*, rêveraient une abstraction purement fictive, ou, si cette abstraction avait réellement lieu, les enseignemens philosophiques, perdant l'unité qu'il y a dans nos écoles, *s'égareraient à la suite de doctrines diverses et étrangères*, et le plus souvent se *laisseraient emporter à tout vent de doctrine*, comme il arrive dans les écoles qui sont en dehors de notre influence.

2° Il y a plusieurs notions sur Dieu et ses attributs, sur l'origine de l'univers, la Providence, la religion, les vertus, la fin de l'homme, que les philosophes chrétiens, *après qu'ils les ont apprises de la révélation*, prouvent par leurs argumens, mais qui n'ont *pas été inventées par la philosophie humaine*. Ce que l'on voit avec évidence, pour n'en donner que deux exemples, dans le dogme de la création tiré du néant, et dans ce précepte du grand amour que nous devons avoir pour Dieu, que la philosophie chrétienne est unanime à démontrer, tandis qu'avant l'époque où la lumière de l'Evangile s'est levée sur le monde, la sagesse païenne ne possédait pas ces vérités de premier ordre, et ne songeait pas même à les chercher.

3° Les pères de l'Eglise les plus éminens, les théologiens et quelques illustres philosophes chrétiens, en embrassant l'ensemble des vérités, en contemplant leur irradiation réciproque, sont arrivés par là, comme on le sait, à des conceptions de l'ordre le plus élevé, qui ont fait pénétrer, même dans les questions philosophiques, les rayons d'une plus vive lumière.

La Philosophie, étant donc unie de plusieurs manières avec la lumière surnaturelle de la Révélation, étant dirigée, vivifiée et agrandie par elle, on livrerait l'esprit des jeunes gens à une bien *dangereuse illusion sur les forces de la Raison*, si leur enseignement était conçu de telle sorte dans nos écoles qu'ils pussent *attribuer* à *l'opération de la Raison seule*, la droite méthode, le progrès et la perfection de l'enseignement philosophique. Les professeurs doivent donc leur faire comprendre que cette science, à divers égards, n'est pas chez nous celle qu'un philosophe formerait *en employant le seul secours de l'esprit*

humain; mais celle que la Théologie, fondée sur la Révélation, éclaire, régularise et complète [1].

Nous le répétons, voilà les principes de *la philosophie traditionnelle* consacrés et approuvés par la haute sagesse de l'Eglise romaine. Nous espérons que les adversaires de cette philosophie y feront attention et s'empresseront d'y conformer leur conduite.

Déjà nous pouvons annoncer à nos lecteurs qu'un secours très-intelligent et très-compétent arrive aussi à la *philosophie traditionnelle* et à ses principes, c'est celui de la *Civiltà Cattolica.* Plusieurs articles très-importans ont paru dans cette revue, l'une des plus savantes du monde catholique et rédigée à Rome par l'élite des *Pères jésuites.* En attendant que nous rendions un compte détaillé de ces articles, dans lesquels nous aurons bien peu de divergence à signaler, nous devons consigner ici deux grands principes qu'ils établissent, identiques à ceux des *Annales:*

Le premier, c'est que la Philosophie ne doit pas être *une science inquisitive,* mais une science *démonstrative.* Cette proposition, également soutenue par le P. Ventura, est la base de la *philosophie traditionnelle;* car si la philosophie ne doit pas *rechercher la vérité,* c'est qu'elle la connaît par une autre voie, qui est celle de l'enseignement.

Le 2e principe, c'est que la *Civiltà Cattolica* se pose comme l'*adversaire de la philosophie de Descartes,* et se remet ainsi dans cette belle position où s'était placée la compagnie de Jésus à l'origine même du Cartésianisme, lorsqu'elle faisait écrire au P. André qu'*il fallait réprouver Descartes comme Calvin* [2]. Les articles si curieux que nous avons publiés sur le P. André, n'ont pas été sans doute inutiles à cette position reprise par les Jésuites. Plût à Dieu que leurs efforts eussent été alors couronnés de succès; plût à Dieu que les chrétiens eussent fait attention à cette condamnation dont Rome avait frappé les *principes de Descartes!* nous n'aurions pas vu sans doute cet effrayant naufrage de la foi où se sont perdues tant d'âmes d'élite !

[1] Voir *Acta et decreta concilii provinciæ Remensis, in civitate Ambianensi,* etc., p. 58; à Paris, chez Lecoffre.

[2] Voir la belle lettre du P. Gaymond dans notre tome VI, p. 55.

Ainsi donc les *bases de la Philosophie traditionnelle sont posées* d'une main ferme et ayant autorité; elles sont appuyées sur une parole qui ne se trompe pas, et cela grâce aux Pères du concile d'Amiens.

Mais ce n'est pas la seule bonne nouvelle que nous ayons à donner à nos lecteurs. La *condamnation de la Théologie de Bailly* et du *Manuel du droit canonique de M. l'abbé Lequeux* laissait une lacune dans l'enseignement des séminaires. La ressource des cahiers écrits et dictés était une voie longue et donnant beaucoup à l'arbitraire. L'annonce des deux ouvrages suivans nous parait être d'un heureux secours pour l'enseignement théologique.

Prælectiones theologicæ quas in collegio Romano habebat Joannes Perrone, e societate Jesu, ab eodem in compendium redactæ. Editio Parisiensis. 4 vol. in-12. A la librairie Lecoffre.

Theologia moralis universa, Pio nono Pontifici maximo dicata, auctore Petro Scavini, ecclesiæ cathedrali Novariæ canonico præposito, urbis et diœcesis vicario generali. Editio Parisiensis, juxta quintam, ab auctore revisam et auctam. 4 vol. in-12 (*Id.*).

Ces deux ouvrages forment un cours complet de théologie dogmatique et morale. Le P. Perrone n'a traité que de la partie *dogmatique*, et M. Scavini ne traite que de la *théologie morale*. L'éditeur a conservé le plus exactement possible le texte de ces deux célèbres théologiens; seulement, il a cru devoir ajouter à la théologie du P. Perrone *quelques dissertations* qui se trouvent rapportées à la fin de chaque volume, et qui sont extraites de divers auteurs également estimés.

Pour ce qui concerne la *théologie morale*, on s'est borné à remplacer le droit civil étranger par le *droit français*, ne supprimant que quelques-unes des notes qui se trouvent dans les premières éditions de Novare.

La théologie dogmatique et la théologie morale sont imprimées de manière à pouvoir se vendre ensemble ou séparément, elles seront mises en vente le 25 septembre de l'année courante. Elles ont été adoptées par plusieurs séminaires, entre autres ceux de Reims et d'Amiens, où le cours de théologie dure quatre ans.

Quant à la *philosophie*, nous ne croyons pas qu'il en existe une

qui soit conforme aux principes du concile d'Amiens, que nous venons d'exposer. On continuera donc à se servir de celles qui existent, en les corrigeant par des *préliminaires*, des *supplémens* et des *corrections nécessaires*, en attendant qu'on en fasse une conforme aux *principes* posés par le concile.

Grâces donc soient rendues aux Pères du concile d'Amiens; grâces soient rendues à la haute intelligence des éminens Cardinaux qui ont examiné ce concile; grâces surtout à l'infaillible sagesse du savant et saint Pontife qui a examiné, dirigé, approuvé tout ce qui s'est fait, dans toute cette affaire. Les bulles de Léon X et celles de Grégoire IX et de Grégoire XI, viennent d'être remises en vigueur, comme on le verra dans les extraits que nous publierons.

Jetons maintenant un rapide regard sur les matières contenues dans ce volume.

Et d'abord, nous ne reviendrons pas sur notre défense contre les attaques de l'*Ami de la Religion;* l'Encyclique a mis fin à ces discussions. Nous n'émettrons pas un mot non plus sur les graves débats qui avaient été provoqués par ce journal, si ce n'est pour dire que les *Annales* seules en contiennent tous les divers documens.

M. *Dumont* a continué à poser les bases de la défense que les historiens de l'Eglise doivent faire désormais de *la conduite de divers papes* jusqu'ici très-maltraités par les écrivains catholiques des derniers siècles; il a noblement vengé les papes saint *Léon*, *Vigile* et *Honorius* de toutes les accusations portées contre eux. Nous avons encore entre les mains quatre articles de ce religieux écrivain où il réhabilite la mémoire des papes *Honorius*, *Adrien II* et *Jean VIII* dans l'affaire de Photius. Nous pouvons annoncer en même tems comme prochain, un travail du même auteur, pour défendre la cause du *pape Callixte contre les calomnies* d'un libelle diffamatoire récemment découvert et attribué à l'infortuné et remuant Origène.

Nous n'avons pas besoin de rappeler la défense si pleine de science, de majesté et de charité du cardinal Gousset, de l'autorité pontificale, contre ce *mémoire clandestin* réprouvé par le concile d'Amiens, Mgr de Montauban, l'Encyclique, l'Index, et dont l'au-

teur, ou plutôt les auteurs, n'ont pas eu la foi ou le courage nécessaire pour donner à l'Eglise le bon exemple de leur soumission. Et ce sont eux, qui parlaient de la rébellion des journalistes contre l'autorité ecclésiastique!

Tout le monde a admiré les articles pleins de science, de mesure et de bonne philosophie du R. P. *Milone* et de M. l'abbé *Caupert*. Voilà uue polémique digne et utile; voilà comment on prouve que l'on combat pour l'Eglise, et que l'on ne cherche que la défense de la vérité ! Grâce à ces travaux, la question de la *philosophie traditionnelle* sera délivrée des fausses expositions qu'en avait faites scs adversaires, et l'on pourra arriver ainsi aux principes d'un *Cours de philosophie vraiment catholique* si vivement désiré dans l'Eglise.

Nous osons mettre, à côté de ces divers articles, celui que nous avons publié pour exposer *les objections de M. l'abbé Bouix* et répondre aux difficultés qu'il proposait. Nous croyons avoir fait connaître là *la véritable philosophie traditionnelle*, telle qu'elle peut s'appuyer sur le concile d'Amiens.

Les questions philosophiques ne nous ont pas fait oublier les *questions scientifiques*. Nous rappellerons seulement ici que nulle part on ne trouve des documens aussi complets que ceux qui ont été rassemblés dans l'article de M. *Marchal* sur *la Croix chrétienne trouvée à Si-gan-fou*.

Nous signalerons aussi le travail de M. de *Paravey* sur les antiquités *assyriennes et chinoises*. Il y a toujours quelque idée nouvelle à prendre dans les articles de M. de Paravey (de qui peut-on faire souvent cet éloge?). Dans celui que nous avons publié, on doit remarquer le nom de *Dieu* identifié avec celui du *Pôle nord*, comme pôle, ou gond du monde; les 4 saisons identifiées aux 4 premiers patriarches, les idées symboliques attachées à la *Licorne*. Nous avons encore de ce savant un article où il trouve des fragmens des traditions primitives *sur la Trinité* dans les découvertes assyriennes, et dans le fameux texte de *Lao-tseu* sur le nom de Dieu *Jehovah*. M. de Paravey analyse et explique les caractères de ce nom. Nous faisons graver les planches et les types nécessaires à ces explications.

Nos lecteurs auront aussi remarqué les belles études de M. l'abbé *Van Drival* sur la *langue hébraïque* et sur l'utilité que l'on peut retirer de l'étude de la *langue égyptienne*. C'est là une mine à peine ouverte et que les savans chrétiens doivent être attentifs à exploiter, comme M. l'abbé Van Drival, pour en tirer des preuves nouvelles de la véracité de notre Bible.

Nous ne faisons que mentionner les travaux de M. *Nève* sur les manuscrits des *Lettres pascales de saint Athanase*. Comme nous l'avons souvent dit, de tous côtés des trésors nouveaux sont offerts à l'étude des apologistes catholiques et nous osons dire qu'il n'y a pas de *revue* qui les fasse connaître d'une manière plus exacte et plus complète que les *Annales de philosophie*.

Nous croyons que grâce à l'*Encyclique* de l'immortel Pie IX, grâce aux décisions du concile d'Amiens, une ère nouvelle va surgir pour la philosophie et pour la polémique catholiques. Les *Annales* peuvent s'attribuer le mérite, d'ailleurs facile, d'avoir indiqué ou provoqué ces questions. Elles n'auraient aidé qu'à faire rectifier un seul principe dans l'enseignement philosophique, que leurs travaux de 23 ans seraient assez récompensés; car rétablir une seule vérité dans ce moment, où les *vérités ont été tant diminuées parmi les hommes*, c'est un mérite peu apprécié, peu récompensé devant les hommes, mais très-grand devant Dieu.

Que nos lecteurs se souviennent bien que c'est à eux seuls qu'appartient le mérite de la longue existance des *Annales*, et qu'ils nous permettent ainsi de leur attribuer en grande partie le bien qui a pu en résulter.

Le Directeur-Propriétaire :

A. BONNETTY,

Chevalier de St-Grégoire-le-Grand,
Membre de l'Académie catholique de Rome,
et de la Société asiatique de Paris.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5 la table des articles.)

A

Adam ; Dieu lui parla extérieurement, d'après saint Augustin. 110

Ame humaine ; est au commencement une table rase. 108

Amiens (concile d') ; cérémonie de son ouverture et de sa clôture ; titres des décrets qui y ont été rendus. 93. Extraits donnant la véritable base de la philosophie. 469

Antonelli (le card.) ; lettre à Mgr Doney. 405

Appels à Rome ; toujours permis. 208

Athanase (saint) ; découverte de ses *Lettres pascales* ; leur analyse. 341

Assyriens ; portraits de leurs rois. 381. Leurs arts. 385. Leurs outils. 387

Aubineau (M. Léon) ; analyse de sa *Critique* de M. Thierry. 364

Augustin (saint) ; sa théorie sur la connaissance de la vérité. 105. Il la rétracte. *Ib.* Professe ouvertement que Dieu parla extérieurement au premier homme. 110. Que la religion chrétienne a commencé avec Adam. 123

Ayguals de Izco ; mis à l'index. 14

B

Bailly (l'abbé Louis). Mise à l'index de sa *Théologie*. 14. Combien répandue dans le clergé. 15. Sur les diverses éditions qu'elle a eues. 16

Baptême ou initiation ; les mêmes symboles en Egypte, en Assyrie et en Chine. 192. Dans le nom des lettrés. 195

Bellarmin ; qu'il n'a pas été mis à l'*index*. 374

Bianchi-Giovini ; mis à l'index. 404

Bonald (de) ; sur la loi naturelle. 433

Bonnetty (M.), directeur des *Annales*. Sur la mise à l'index de la *Théologie de Bailly*. 14. Analyse de la réfutation du *Mémoire clandestin*, par S. E. le card. Gousset. 34. Sa lettre sur la hiérarchie catholique, et réponse aux persiflages de l'abbé Cognat. 47. Observations sur la lettre philosophique du P. Milone. 52. Sur le travail de M. l'abbé Caupert. 79. Réponse à l'exposé fait par M. l'abbé Bouix du Traditionalisme. 101. Sur le travail de M. Marchal, relatif à la croix de Si-gan-fou. 139. Sur le véritable état de la question traditionnelle. 178. Déclaration déposée auprès du Nonce de S. S. 180. Preuves nouvelles de la nécessité de l'autorité suprême du Souverain Pontife, tirée des débats qui ont eu lieu dans l'Eglise de France entre les évêques, avec le recueil de toutes les pièces de ce débat. 224. Bref de Grégoire XVI qui lui est adressé. 310. Sur la *Grammaire comparée des langues bibliques* et autres ouvrages de M. l'abbé Van Drival. 349. Réponse à une réclamation de M. l'abbé Delacouture. 370. Examen de la question si le card. Bellarmin a été mis à l'index. 374. Voir Dict. de diplomatique. 389. Sur la *Nova bibliotheca Patrum* du card. Mai. 400. Sur *Les papes géographes* de M. Thomassy. 401. Sur la lettre du card. Antonelli. 403. Notice sur la vie et la mort de M. Donoso Cortès, de Mgr Garibaldi, de S. E. le card. Brignole, du R. P. Roothaan. 419

Compte rendu à nos abonnés. 468

Bossuet; devoirs qu'il impose aux laïques de défendre la religion. 232
Bouix (M. l'abbé); exposé qu'il fait du Traditionalisme dans son traité : *De principiis juris canonici*, avec des remarques de M. Bonnetty. 101
Bourdaloue : devoir qu'il impose aux laïques de défendre la religion. 234
Brignole (S. E. le card.), préfet de l'Index ; notice sur sa vie et sa mort. 464

C

Caffaro (le P.) Comment il approuve la comédie. 229
Calcédoine (2e session). Quelques évêques refusent de souscrire à la lettre de saint Léon. 19
Caupert (M. l'abbé), professeur de philosophie au grand séminaire de Versailles ; 1re *lettre* au directeur des *Annales* sur le Rationalisme dangereux et le Traditionalisme véritable. 79 ; reproches adressés à l'*Ami de la Religion*. 80. (2e *lettre*), de la loi naturelle et de l'origine de la raison humaine. 422
Chantôme (M. l'abbé); sa rétractation. 323
Christianisme ; détails sur sa prédication dans l'Inde. 140. Son état actuel à Pékin. 166
Civiltà Cattolica; distingue comme nous la notion de la faculté. 138. Bref de S. S. Pie IX aux rédacteurs. 307. Soutient que la philosophie est *démonstrative* et non *inquisitive*, et combat Descartes. 471
Cognat (M. l'abbé). Persiflages de cet abbé contre le directeur des *Annales*. 47. Comment sa polémique mérite d'être qualifiée d'après M. Veuillot 227. 229
Combeguille (M.) ; Analyse de la *Critique de M. Thierry*. 364
Costa-Ricca, dans l'Amérique méridionale ; allocution de Pie IX sur le concordat conclu avec cette république. 185
Coupe antique en agathe ayant servi aux oblations; notice par M. Marchal. 191. Les figures de la grande Ourse, du soleil et de la lune, expliquées par M. de Paravey. 192
Criscuoli (M. l'abbé); mis à l'index. 404

D

Daniel ; son tombeau à Suze. 380
Debay (M. A.); mis à l'index. 14
Delacoutre (M. l'abbé); comment il tronque les citations des *Annales*. 371. Sa réclamation, et réponse. 372. Réfutation de ses assertions sur Bellarmin. 374
Dictionnaire de diplomatique ou Cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastiques (suite) ; du mot Pâques au mot Pénitents. 389
Dieu ; appelé la grande unité en Chine. 303, et le Pôle nord ou gond du monde. 204. Nommé Baga, en Assyrie. 206
Doney (Mgr), évêque de Montauban, lettre condamnant le *Mémoire clandestin*. 266. Lettre que lui adresse le cardinal Antonelli. 405
Donoso-Cortès (M.), marquis de Valdegamas ; son *Essai sur le catholicisme* attaqué par M. l'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans, et défendu par M. Veuillot. 225. Admirable lettre de soumission à l'Eglise. 245. Lettre de M. Gaduel déférant M. Veuillot à Mgr Sibour. 251. Condamnation fulminée contre M. Veuillot. 255. Son livre approuvé par l'évêque de Foligno et par *La Cruz*. 263. Notice sur sa vie, sur ses principes philosophiques et sur sa mort. 449. Voir Veuillot.
Drach (M. le ch.); lettre de Mgr Fioramonti. 308. Bref de S. S. Pie IX. 309
Dreux-Brézé (Mgr de), évêque de Moulins ; lettre sur le journal l'*Univers*. 268. Cette lettre est déférée au pape par Mgr Sibour. 277. Sa réponse. 290
Ducange ; sa vie et ses ouvrages. 312

Dumont (M. Edouard). Les huit premiers conciles. (5e art.) Le concile de Calcédoine et la lettre de saint Léon. 19. (6e art.) Saint Léon casse le 28e canon de Calcédoine égalant l'évêque de Constantinople au pape. 124. (7e art.) Des appels à Rome; un évêque hérétique de Constantinople déposé par le pape. 208. (8e art.) Défense du pape Vigile; fausseté des accusations portées contre lui. 325. (9e art.) Persécution de Justinien contre le pape Vigile. 407

E

Evêque déposé par le pape, à Constantinople. 216. Différends qui s'élèvent entre eux en France, tranchés et décidés par le pouvoir souverain du pape. 221 et suiv.

F

Faculté; différente de la notion. 107. Cette différence est accordée par saint Thomas. 138

Feugère (M.). Analyse de son *Etude sur la vie et les ouvrages de Ducange.* 312

Fioramonti (Mgr), secrétaire de S. S. Pie IX; lettre à M. Veuillot. 285. A M. Drach. 308

Franchi (Ausonio); mis à l'index. 14

Fuligati (le P.). Extrait de sa *Vie de Bellarmin.* 376

G

Gaduel (M. l'abbé), vicaire général d'Orléans; ses attaques contre M. Donoso-Cortès. 225. Extrait de sa lettre à ce diplomate. 230. Sa lettre déférant M. Veuillot à Mgr Sibour. 251. Emet une proposition tout à fait arienne. 456. Voir Veuillot.

Gagelin (M. l'abbé); lettre à sa mère au moment de son martyre. 175

Garibaldi (Mgr), nonce de S. S. en France; notice sur sa vie et sa mort. 453

Gerbet (M. l'abbé); discours adressé aux Pères du concile d'Amiens, à la clôture de cette assemblée. 99

Giuntini (F.); mis à l'index. 14

Gousset (S. E. le cardinal); allocution prononcée à la clôture du concile d'Amiens. 96. Analyse de sa réfutation du *Mémoire clandestin* contre l'autorité du pape. 34

Grégoire XVI; bref adressé à M. Bonnetty. 310

Guenebauld (M.); analyse de l'*Etude sur la vie et les ouvrages de Ducange.* 312

H

Hollande; allocution de Pie IX sur le concordat conclu avec son roi. 181

I

Inde; sur la prédication du christianisme. 140

Index; divers décrets. 14, 404; divers libraires qui s'y soumettent. 18; qu'aucune de ses éditions ne porte le nom de Bellarmin. 384

J

Jéhovah; ce nom de Dieu expliqué par l'égyptien. 356

Jonas; le jeûne qu'il ordonna, encore pratiqué à Ninive. 379, et son tombeau, *ib.*

Journalisme; voir Laïques.

Juifs; ont étudié au moyen âge les ouvrages de saint Thomas. 446

Justinien; ses persécutions contre le pape Vigile. 405

K

Kircher (le P.); sa traduction des noms syriaques de l'inscription de Si-gan-fou. 164

L

Laïques; ont le droit et le devoir de défendre la religion, d'après Bossuet. 232. Bourdaloue. 234. Mgr Parisis. 238; assistant aux conciles. 19; et leurs droits défendus par les évêques et par le pape, contre quelques condamnations; Voir Veuillot et Gaduel.

Léon (saint). Sa lettre dogmatique au concile de Calcédoine; discussion qu'elle soulève. 19. Il casse le 28e canon, qui égalait l'évêque de Constantinople au pape. 124

Léontiewski (M.) Mémoire sur la croix

trouvée à Si-gan-fou et son inscription. 139
Lettres pascales de saint Athanase, nouvellement découvertes, et leur analyse. 341
Licorne; traditions attachées à son nom en Chine. 196. Symbole de la charité. 198
Lithographies. Vue intérieure du temple chinois où se trouve le monument chrétien de Si-gan-fou. 151. Gravure de la croix de ce monument. 154. Double face d'une coupe impériale chinoise des oblations. 191. Scène d'initiation assyrienne. *ib.* Le *Pater* en caractères phéniciens et samaritains, lu à l'envers en caractères latins. 358
Loi naturelle; sa matière n'a pas été gravée par la main de Dieu dans l'âme humaine. 422
Lune; traditions attachées à son nom. 193. 197

M

Mabile (Mgr), évêque de Saint-Claude; lettre approuvant l'*Univers* et les laïques défendant la religion. 288
Mages; leur nom symbolique en Chine et en Assyrie. 195
Mai (S. E. le card.); titres des ouvrages contenus dans les six premiers vol. de sa *Patrum nova bibliotheca*. 400
Marchal (M.) de Lunéville; mémoire sur la croix instructive et historique trouvée en Chine, traduit du russe. 139. Observations préliminaires sur les diverses publications du christianisme en Chine et dans l'Inde. 140. Traduction de l'inscription de Si-gan-fou. 154. Quelques détails sur l'état des catholiques à Pékin. 166. Notice sur une coupe chinoise des oblations. 191
Mariage religieux et civil; lettre au roi de Sardaigne par S. S. Pie IX. 7
Mémoire adressé à l'épiscopat, sur la situation présente de l'Eglise gallicane; sa réfutation par S. E. le cardinal Gousset. 34. Sur le pontificat et l'épiscopat. 35. Sur la congrégation de l'Index. 38. Sur le Lamennisme. 39. Sur le journalisme. 40. Sur les conciles par lettre entre évêques. 42. Mis à l'index. 404
Milone (le P. Gaetano); lettre sur quelques points de la philosophie des *Annales*. 52. S'éloigne des mauvaises définitions de M. Maret. 54. Combat le doute de Descartes et admet la révélation primitive de la parole. 60. Sur la méthode traditionnelle. 63

N

Nève (M. Félix); notice sur les *Lettres pascales* de saint Athanase. 341. S. Thomas étudié chez les Juifs. 446
Nicolas (M.); bref de S. S. Pie IX. 308
Ninive; nouvelles découvertes. 579
Notion; confondue sans cesse par M. Bouix avec perception. 104. Distinguée par saint Thomas et la *Civiltà Cattolica*. 138

P

Paravey (M. le ch. de). Explication des figures du soleil et de la lune, gravées sur une coupe chinoise et comparée à une scène d'initiation assyrienne. 192. Sur les noms de Dieu chez les Assyriens et les Chinois. *ib.*
Parisis (Mgr); devoirs et droits du journalisme. 238
Parole extérieure; adressée par Dieu à l'homme dès le commencement. 110
Pater, en samaritain, lu en lettres latines (*planche*). 359
Pauthier (M.) découvre la mention de la croix de Si-gan-fou dans l'histoire de la Chine. 150
Pie VI; sur le pouvoir du pontife romain, extrait de la const. *Super soliditate petræ*. 36
Pie IX (S. S.); lettre au roi de Sardaigne, sur le mariage religieux et le mariage civil. 7. Allocution du Consistoire, du 7 mars 1853, sur le concordat conclu avec le roi de Hollande. 181, et avec la république de Costa-Ricca. 185. Encyclique pour mettre fin aux débats qui s'étaient élevés entre les Evêques. 291. Bref aux rédacteurs de la *Civiltà catto-*

lics. 307. A M. Nicolas. 308. A M. Drach. 309
Place (M.); détails de ses découvertes à Ninive. 379 et suiv.
Prilly (Mgr de), évêque de Châlons; lettre approuvant l'*Univers*. 265
Prométhée; explication de son mythe par la Chine et l'Inde. 199. 201

R

Raison; ce qu'elle est d'après M. l'abbé Bouix, d'accord en cela avec M. Bonnetty. 102
Regaldi (G.); mis à l'index. 14
Révélation; les Traditionalistes entendent par là l'enseignement qui n'est pas la foi chrétienne. 109
Roothaan (le R. P.), général des Jésuites; notice sur sa vie et sa mort. 466

S

Saba (la reine de); traditions conservées en Abyssinie et en Chine. 199
Saisons (les quatre) correspondant aux quatre premiers patriarches. 200
Scavini (Mgr); sa théologie morale adoptée par les Pères du concile d'Amiens. 472
Sibour (Mgr), archr. de Paris; ordonnance condamnant le journal l'*Univers*. 255. Lettre devant servir de règle aux journaux religieux. 263. Lettre déférant Mgr de Moulins au pape. 277. Ordonnance retirant celle qui condamnait l'*Univers*. 304
Si-gan-fou; Mémoire sur l'inscription chrétienne trouvée en cette ville; authenticité de l'inscription. 150. Vue de l'intérieur du temple chinois où elle est placée. 151. Traduction de l'inscription, avec la forme de la croix qui est en tête, et le titre en caractères chinois. 154. Traduction de l'inscription syriaque qui s'y trouve. 164

T

Theologia dogmatica et moralis de Bailly; mise à l'index. 14
Thierry (M. Aug.). Critique par M. Aubineau. 364
Thiens (M. l'abbé); sa soumission à l'index. 404
Thomas (saint), l'apôtre; preuves de sa prédication dans l'Inde. 146
Thomas (saint); que l'âme est au commencement une table rase. 108. Dit expressément que les principes innés ne sont autre chose que des facultés naturelles. 138. Preuves que ses ouvrages étaient étudiés par les Juifs. 446
Thomassy (M.); annonce de son livre: *Missions et Pêcheries*. 324. Extraits de ses *Papes géographes*. 401
Tobie; son poisson retrouvé. 381
Trivier (M. l'abbé); mis à l'index. 404
Traditionalisme; faux exposé qu'en fait M. l'abbé Bouix, avec des remarques critiques. 101. Faux traditionalisme rejeté par nous. 118. Véritable état de cette question et déclaration faite à Rome. 178

V

Van Drival (M. l'abbé); analyse de ses travaux; son *Légendaire de la Morinie*. 350. Ses *Annales Boulonnaises*, *ib.* Son *Histoire des évêques de Boulogne*. 353. Sa *Grammaire comparée des langues bibliques*, *ib.*
Veuillot (M. Louis); defend M. Donoso-Cortès et M. Bonnetty dans l'*Univers*; reproduction de ses 5 articles. 225 et suiv. Est déféré à Mgr Sibour, archevêque de Paris, par M. l'abbé Gaduel. 251. Condamnation formulée par Mgr Sibour. 255. Appel à Rome. 282. Est défendu par Mgr de Châlons. 265. Mgr d'Avignon. 266. 282. Mgr de Moulins. 268, 290. Lettre d'appel au pape. 282. Sa lettre à Mgr Fioramonti. 284. Réponse de ce prélat. 285. Est défendu par Mgr de Saint-Claude. 288. Par l'Encyclique de Pie IX. 291. Mgr Sibour retire son ordonnance. 304
Vigil (M. l'abbé); mis à l'index. 404
Vigile, pape; son histoire; ses différends; vengé contre ses accusateurs. 325. Persécuté par Justinien; sa justification. 407

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

de preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME VIII.

(47e Volume de la collection.)

BIBLIOTECA COMUNALE

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,
RUE DE BABYLONE, N° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1853.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 43. — JUILLET 1853.

Actes et décrets du concile d'Amiens, tenu le 10 janvier 1853, et conformité de ses décisions sur la direction à donner à l'enseignement historique et philosophique, avec les doctrines des *Annales de philosophie* (1er article), par M. BONNETTY. 7

Sur le Rationalisme dangereux et le Traditionalisme véritable (2e lettre à M. Bonnetty, suite et fin), par M. l'abbé CAUPERT. 33

Les huit premiers conciles (10e article). Le 5e concile et le pape Vigile; le 6e concile et le pape Honorius, par M. Ed. DUMONT. 45

Mémoire sur la Trinité assyrienne et sur la Trinité chinoise, ou explication d'un cylindre persépolitain et des caractères d'un passage important du *Tao-te-king* de Lao-tseu, par M. le chev. de PARAVEY. 61

Gravures. — Symbole du Dieu suprême chez les Assyriens dans un cercle ailé. 65

— Symbole de la Trinité chez les Assyriens. 70

Lettres inédites de FÉNELON exposant le mauvais état de l'enseignement au 17e siècle. 73

Nouvelles et Mélanges. — Ouvrages mis à l'index. — Découverte d'une ville en Amérique. 83

N° 44. — AOUT.

Actes et décrets du concile d'Amiens, tenu le 10 janvier 1853, et conformité de ses décisions sur la direction à donner à l'enseignement historique et philosophique, avec les doctrines des *Annales de philosophie* (2e article, suite et fin), par M. BONNETTY. 85

Quelques idées sur un cours de philosophie catholique, par M. BONNETTY. 114

Recherches sur les traditions étrusques (6e article). Rapports de la langue étrusque avec les langues sémitiques, preuves données par *Maffei*, *Fontanini* et *Mariani*. 117

Recherche historique sur l'auteur des *Philosophoumena* et sur la narration du 9e livre qui calomnie deux papes (1er article), par M. Edouard DUMONT, ancien professeur d'histoire. 129

Dictionnaire de Diplomatique, ou cours philologique et historique d'antiquités civiles et ecclésiastique, du mot *Plumes* au mot *Pontife*, par M. BONNETTY. 151

Cours complet de Patrologie (liste des auteurs renfermés dans le tome 105). 162

N° 45. — SEPTEMBRE.

Quelques détails authentiques sur la révolution religieuse et sociale qui s'accomplit en ce moment en Chine, renfermant : 1° un exposé de l'état de la littérature chrétienne en Chine au moyen de la liste des livres chrétiens publiés en chinois par les missionnaires catholiques; 2° les professions authentiques de nouvelle foi religieuse et d'organisation sociale, publiées par les révoltés actuels; 3° le récit sommaire des événemens qui se sont passés en Chine jusqu'à ce jour (1er art.), par M. BONNETTY. 165

Recherche historique sur l'auteur des *Philosophoumena* et sur la narration du 9e livre qui calomnie deux papes (2e art.), par M. Ed. DUMONT. 227

Publication de l'histoire ecclésiastique de Jean d'Asie, d'après les manuscrits syriaques de Londres, par M. F. N. 240
Cours complet de Patrologie (auteurs du tome 106). 244

N° 46. — OCTOBRE.

Historique de la découverte des reliques de sainte Theudosie, et de sa translation à Amiens, sa patrie, suivi d'une dissertation sur l'authenticité de ces reliques, et des discours prononcés à cette occasion, par M. BONNETTY. 245
Gravure. — *Fac simile* de l'épitaphe de son tombeau. 260

N° 47. — NOVEMBRE.

Discours de S. S. Pie IX à la cérémonie de la translation du saint crucifix de Campo Vaccino, à Rome. 325
Mandement de S. E. le card. de BONALD, archevêque de Lyon et de Vienne, portant condamnation d'un écrit de M. l'abbé Prompsault, sur le *Siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise.* 334
Explications données par M. l'abbé PROMPSAULT. 349
Nouveaux documens sur les restes des Samaritains, par M. le chev. DRACH. 351
Lithographie. — Lettre autographe des Samaritains de Naplouse. 353
Réclamation de M. le baron Lajard, sur la Trinité assyrienne. 364
Les vrais principes Traditionalistes et la *Civiltà cattolica* de Rome, par M. BONNETTY. 367
Nouveaux détails authentiques sur la révolution religieuse et sociale qui s'accomplit en ce moment en Chine (2e art.), par M. BONNETTY. 386
Détail des nouvelles découvertes faites à Babylone et dans ses environs (1er art.), par M. FRESNEL. 393
Nouvelles et Mélanges. — Livres mis à l'index. — Arago déclarant qu'il ne comprend pas le Dieu de la philosophie. 400
Cours complet de Patrologie (du tome 106 au tome 112). 402

N° 48. — DÉCEMBRE.

Recherches sur les traditions étrusques (7e art.). Les monumens étrusques; collection d'antiquités, par M. l'abbé HÉBERT-DUPERRON. 405
Les huit premiers conciles (11e art.). Preuves de la falsification des actes du 6e concile contre Honorius, par M. DUMONT. 415
Analyse des lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre (1er art.), par M. l'abbé LAGRANGE. 439
Détail des nouvelles découvertes faites à Babylone et dans ses environs (2e art.), par M. FRESNEL. 450
Récapitulation des articles publiés par les *Annales* à ce sujet. 460
Compte rendu à nos abonnés, par M. BONNETTY. 462
D'une attaque du *Brownson's quarterly review*, journal de Boston, par M. BONNETTY. 467
Table alphabétique des matières. 476

PARIS. — IMPRIMERIE DE H. VRAYET DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

QUATRIÈME SÉRIE.

IVe SÉRIE. TOME VIII. — N° 43; 1833. (47e *vol. de la coll.*)

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 43. — Juillet 1853.

Orthodoxie catholique.

ACTES ET DECRETS DU CONCILE D'AMIENS

TENU LE 10 JANVIER 1853

ET

CONFORMITÉ DE SES DÉCISIONS SUR LA DIRECTION A DONNER A L'ENSEIGNEMENT HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE AVEC LES DOCTRINES DES ANNALES DE PHILOSOPHIE.

La publication des *Actes du concile d'Amiens* sera un des événemens les plus importants dans l'histoire de l'enseignement catholique; c'est la condamnation officielle des systèmes philosophiques qui ne prennent pas pour *base*, ou qui ne posent pas pour *préliminaire*, la nécessité de l'enseignement extérieur de la tradition pour avoir la notion des vérités philosophiques, c'est-à-dire que c'est la consécration du *Traditionalisme* et la condamnation des méthodes philosophiques formulées par Aristote, par Descartes, par Malebranche, qui sont communément enseignées.

On comprend que nous devions exposer un peu au long les décrets de ce concile, qui touche et résout, non pas toutes, mais la plupart des questions traitées dans les *Annales*, et les résout dans le même sens que notre revue, comme nous allons le faire voir.

Dans notre cahier de janvier dernier, nous avons raconté les différentes cérémonies qui ont eu lieu à son ouverture et à sa clôture; et nous avons donné le nom des évêques et des théologiens qui ont contribué à la confection de ses décrets (voir t. VII, p. 93), nous allons aujourd'hui publier ceux de ces décrets qui touchent aux questions controversées en ce moment, nous contentant de

citer seulement le titre de ceux qui n'ont rapport qu'à des points généraux de morale ou de discipline.

Nous les accompagnerons de quelques notes servant d'éclaircissement, notes qui ne sont pas toutes de nous et qui aussi ne seront pas signées.

Voici d'abord les deux lettres, celle de S. E. le cardinal archevêque de Reims qui promulgue le concile, et celle de S. E. le cardinal Mai, qui en annonce la *ratification* par le Souverain-Pontife; rien de grand et de majestueux comme le langage de ces deux lettres; la raison humaine reçoit *naturellement* de tels enseignemens et *naturellement* aussi s'allie à une autorité qui parle ce langage.

ACTES ET DÉCRETS DU CONCILE D'AMIENS, TENU LE 10 JANVIER 1853.

Lettre de S. E. le cardinal GOUSSET aux évêques, au clergé et au peuple de la province de Reims :

« Thomas-Marie-Joseph GOUSSET, cardinal, prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Callixte, par la miséricorde divine et la grâce du Siége apostolique, archevêque de Reims, etc., aux RR. Évêques nos suffragans, au Clergé et au Peuple de notre province, salut dans Notre Seigneur.

» Dès que le concile convoqué par nous, selon la prescription du saint concile de Trente, et célébré dans la ville d'Amiens, eut été clos, nous eûmes soin d'en soumettre les actes et les décrets à l'autorité du Souverain-Pontife, selon l'obéissance que nous lui devons. C'est pourquoi, avec l'assentiment de nos coévêques, nous déléguâmes notre V. F. l'évêque d'Amiens, pour que, se rendant à Rome, il les y portât, et les soumît au jugement de Celui à qui le soin d'enseigner, de régir et de confirmer ses frères, a été divinement confié. Parvenu aux pieds du Saint-Père, notre délégué supplia humblement en notre nom SA SAINTETÉ pour qu'elle daignât, selon sa sagesse, ou rendre notre œuvre plus pur par ses corrections, ou plus forte par ses additions et l confirmer de son autorité apostolique, pour que tous les décrets de ce concile pussent être regardés par le clergé et les fidèles, comme une règle boune et tout à fait sûre, dont toutes les assertions et tous les mots

fussent rédigés *selon la forme de la saine doctrine* (II Tim., I, 13).

» Notre délégué fut reçu avec une bonté toute particulière par ce Père bien-aimé. Car S. S. ordonna à la sacrée Congrégation du concile de procéder sans retard à l'examen de notre synode. Cet examen ayant été fait avec le plus grand soin, selon toutes les règles et les formules voulues, et ayant été achevé plus vite qu'il n'est d'usage, fut suivi du jugement du Saint-Siége apostolique sur notre concile, et de l'approbation entière de nos décrets.

» L'évêque d'Amiens nous ayant rapporté cette approbation, avec d'autres preuves de la grande bienveillance de Sa Sainteté, nous avons jugé devoir publier sans retard notre Concile. Nous vous envoyons la lettre par laquelle le préfet de la Congrégation du concile, l'Em. cardinal Mai, célèbre à tant de titres dans toute l'Eglise, nous a annoncé que nos décrets avaient été approuvés par le Souverain-Pontife. Lisez cette lettre, afin de prendre connaissance de l'esprit et des intentions du Saint-Siége, et d'être confortés par ses exhortations.

» Que chaque évêque de cette province mette tous ses soins à faire observer fidèlement par tous, ce qui a été établi ou indiqué concernant les opinions perverses qu'il faut repousser, les coutumes existantes dans la province de Reims, les écrivains catholiques, la direction de l'éducation et des études, et quelques autres points.

» Sur ce, nous prions le *Dieu de paix* de nous *disposer à tout bien* (Hébr., XIII, 21), de faire que *tous soient dans le même sentiment et la même doctrine* (I Cor., I, 10), et que, pratiquant la vérité avec la charité, ils se consacrent, chacun selon ses forces, *de grand cœur et de bonne volonté*, à l'unité et à l'utilité de la sainte Eglise, et y consacrent tous leurs travaux, dont la récompense sera très-grande dans le ciel, selon que le Christ l'a promis.

» Donné à Reims, dans notre palais, sous notre signature et notre cachet, et le contre-seing de notre secrétaire, le 9 avril 1853.

» † Th., cardinal GOUSSET.

» Par mandement de S. Em. : THIBAUL, chan. sec. »

Voici maintenant la lettre de S. E. le cardinal MAI, dans laquelle on doit,

selon le conseil donné dans la lettre précédente, chercher la pensée du Souverain-Pontife.

« Em. et Rév. Seigneur,

» Vous recevrez avec cette lettre l'exemplaire du 2e concile, célébré par votre Eminence et les évêques de la province de Reims, au mois de janvier (le 10) de cette année, que, d'après la bulle de Sixte V, vous avez eu soin de soumettre au jugement et à l'autorité de la sacrée Congrégation chargée de défendre et d'interpréter les décrets du concile de Trente. Les cardinaux qui ont déjà, par leur lettre du 19 février 1850, félicité votre Eminence d'avoir recommencé la tenue des conciles, vous louent encore plus en ce moment, de ce que la 3e année après le dernier, vous en avez célébré un nouveau, et avez ainsi religieusement tenu à remplir le salutaire précepte qu'en a fait le concile de Trente [1].

» En effet, en voyant, au sein de la nation française, les évêques, d'un accord et d'un cœur unanimes, veiller continuellement sur leurs troupeaux, afin que *forts dans la foi*, ils résistent à l'implacable ennemi du genre humain, qui, *comme un lion dévorant rôde tout autour, cherchant qui il peut dévorer*, ni la Congrégation du concile ni personne, ne mettent en doute le bien commun qui doit en résulter : bien plus, ils conçoivent une espérance certaine que les grandes églises de ce pays, bouleversées par une si terrible et si longue tempête, se reposeront enfin dans le port d'une parfaite tranquillité. Car, pour nous servir d'une sage parole du maître de la vérité, *lorsque le fort garde sa maison, tout ce qu'il possède est en paix* (Luc, xi, 21).

» En effet, on a pu voir la preuve de cette parfaite vigilance dans

[1] Voici le décret du concile de Trente : « L'usage de tenir les conciles pro» vinciaux, si en quelque endroit il se trouvait interrompu, sera rétabli, afin » de s'y appliquer à régler les mœurs, corriger les abus, accommoder les dif» férens, ou toutes les autres choses permises par les saints canons. C'est pour» quoi les Métropolitains eux-mêmes, ou en leur place, s'ils ont quelque em» pêchement légitime, le plus Ancien évêque de la province, ne manqueront » pas d'assembler le concile provincial, au moins dans l'année après la clô» ture du présent concile, et puis dans la suite *tous les trois ans* (*Conc. de* » *Trente*, session xxiv, chap. 2). »

la condamnation si opportune de ce *Mémoire*, par lequel on a tenté avec un si grand effort, en employant les embûches d'anciens artifices, de relâcher, et, si la chose avait été possible, de rompre les liens de charité et d'attachement qui lient les églises de France avec celle de Rome, liens qui paraissent, par la miséricorde de Dieu, être devenus en ce moment plus étroits.

» C'est pourquoi ce m'est une chose très-agréable, que la charge qui m'est dévolue en ce moment, de faire part à V. E. des éloges, que non-seulement les E. Card., mes collègues, mais encore le Souverain-Pontife, à qui il a été rendu compte de toute cette affaire, ont voulu adresser à tous les Pères de ce concile.

» Au reste, vous trouverez dans la feuille jointe à cette lettre, les notes, peu nombreuses, que notre Ordre sacré a cru devoir y joindre. Et moi, qui jusqu'ici ai écrit au nom de mes collègues, j'exprime en ce moment les expressions personnelles de mon dévoûment à l'égard de V. Em., à laquelle je baise respectueusement les mains.

» Rome, 31 mars 1853. A. card. MAI. »

Examinons maintenant les actes de ce célèbre concile.

CHAP. I. — Décret du cardinal métropolitain *pour l'ouverture du concile*, au 10 janvier.

CHAP. II. — Décret sur la *manière de vivre durant le concile.*

CHAP. III. — Décret sur la *profession de foi*, suivi de la formule prescrite par Pie IV, selon les décrets du concile de Trente, et que tous les membres du concile doivent jurer.

CHAP. IV. — *Des conciles provinciaux.*

Comme ce chapitre traite la matière très-importante de la tenue des conciles provinciaux, *tous les trois ans*, nous allons le traduire en entier :

« Les conciles provinciaux avaient été interrompus pendant bien des années; notre premier concile en a, pour sa part, rouvert la série (A); le second la continue; la prise de possession d'une li-

(A) Le concile de Soissons, ouvert le 30 septembre 1849, est en effet le premier qui ait été convoqué; il le fut par une lettre de S. E. le cardinal Gousset, en date du 25 juillet; tandis que celui de Paris, qui s'est ouvert le 17 septembre, n'avait été convoqué que le 15 août.

berté si importante a été heureuse, et cette possession s'affermit par la persévérance à en faire usage.

» Pour cela encore, nous devons, avant tout, rendre grâces *au Vicaire du Christ*, dont les inspirations ont fait renaître d'une manière si remarquable cette ancienne coutume longtems abandonnée.

» Nous louons aussi, comme l'équité l'exige, la sagesse du *Prince illustre* qui, loin de redouter les conciles, est persuadé que leurs sacrées ordonnances et les institutions établies par eux contribueront singulièrement à faire avancer le clergé et le peuple fidèle dans les voies de la foi et de la charité, et à la réalisation du vœu si conforme à la piété, exprimé par lui, de voir que la plupart des hommes, délivrés enfin de l'ignorance dans laquelle ils vivent des préceptes du Christ, soient rendus à la pratique de la religion.

» Prescrits par le droit ecclésiastique, assemblés selon des formes et un ordre déterminé, célébrés au milieu des prières qui en précèdent l'ouverture et qui en accompagnent toute la durée, aidés par les conseils et par les libres discussions des chanoines, des théologiens et des canonistes, les conciles provinciaux offrent aux pasteurs des églises une voie sûre pour l'exposition des vérités dogmatiques, pour la défense des lois qui règlent les mœurs, pour le maintien et le perfectionnement de la discipline, parce que c'est là une voie canonique.

» Ces conciles exercent, pour ainsi parler, une double fonction; d'un côté, ils unissent chaque diocèse de la province, et la province tout entière, *par un lien plus intime et plus fort, au Siége apostolique*, qui est le centre et la source de la vie commune répandue dans toute l'Eglise, et de l'autre, par cette union, ils font que cette vie commune de l'Eglise *arrive et se répand avec plus d'abondance dans chaque diocèse.* C'est à l'accomplissement de cette double fonction des conciles provinciaux que tendront nos décrets subséquents (B). »

(B) C'est là, en effet, la véritable forme à observer pour connaître les doctrines, les plaintes ou les besoins des Eglises particulières; c'est une protestation contre ces espèces de conciles clandestins imaginés par les auteurs du *Mémoire anonyme*, comme on le verra plus au long dans le chapitre suivant.

CHAP. V. — *De quelques opinions perverses attentatoires aux droits du Saint-Siége.*

C'est dans ce chapitre que les Pères du concile s'occupent du fameux *Mémoire clandestin*; il faut remarquer que cette condamnation, prononcée du 10 au 20 janvier, est celle qui a précédé toutes les autres.

«Quoique de tout tems il soit nécessaire de repousser les erreurs qui ébranlent ou qui diminuent l'obéissance due au Souverain-Pontife; cependant dans le tems présent et dans notre pays, des raisons toutes particulières imposent l'obligation de mettre cette obéissance catholique tellement à l'abri, qu'au milieu de toutes les attaques, de toutes les embûches, elle soit préservée et demeure entière et intacte.

»Parmi ces raisons particulières, nous comprenons spécialement un écrit imprimé sans nom d'auteur et intitulé : *Sur la situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier* (C). Cet écrit, envoyé non-seulement aux évêques, mais encore aux supérieurs des séminaires, a été déjà lu par grand nombre d'ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit des illusions au moyen desquelles la conscience de l'auteur a pu se déguiser à elle-même le véritable caractère de son œuvre, ce livre a manifestement pour but de *restreindre l'exercice de la puissance pontificale*. Il enseigne, en effet, ou il insinue ce qui suit :

»I. Ce n'est point par le jugement du Pape seul que doit être résolue la question lorsqu'il s'agit de concilier le droit des réserves qui appartient au Souverain-Pontife, avec le droit propre de l'évêque au gouvernement ordinaire de son diocèse. Il faut alors faire intervenir *le droit coutumier* comme une règle d'après laquelle ce différend doit être décidé.

»II. Ce n'est point une opinion manquant de probabilité que de

(C) Les *Annales de philosophie* ont, les premières peut-être dans la presse, signalé le mal que devait faire dans l'Eglise ce *Mémoire*, et donné de longs extraits des funestes doctrines qui y étaient contenues; l'auteur ou les auteurs du *Mémoire*, dans la *Réplique* qu'ils ont adressée à la critique de S. E. le cardinal Gousset, n'ont pas manqué de signaler notre article à l'animadversion des évêques et des séminaires; ces Messieurs voulaient que les *Revues* catholiques fussent fermées aux professeurs qui défendent la cause du Pontife romain. De cette manière, ils auraient parlé seuls.

soutenir que lorsque le Pape presse dans certains diocèses, où elle est encore en vigueur, l'abolition d'une coutume contraire au droit commun, les évêques peuvent légitimement s'opposer à ce changement, jùsqu'à ce que du moins ils aient reconnu les raisons de cette nécessité.

» III. Dans les contrées où existait un lien étroit entre l'Église et l'État, ce fut une coutume raisonnable de ne considérer comme obligatoires les Constitutions apostoliques relatives à la discipline de l'Église que lorsqu'elles *avaient été préalablement promulguées dans chaque diocèse*, en vertu du *placet* antérieur du pouvoir civil.

» IV. Aujourd'hui les évêques français peuvent légitimement, en vertu de la coutume, et sauf les cas extraordinaires, *regarder comme non obligatoires pour eux* les Constitutions apostoliques relatives à la discipline, qui n'ont pas encore été promulguées dans les diocèses de France.

» V. Chez nous, dans l'état actuel de la question, un évêque peut légitimement, en vertu des principes du droit coutumier, exclure de son diocèse, non pas seulement d'une manière provisoire, mais absolument, la *Liturgie romaine*.

» VI. Dans un assez grand nombre de leurs décisions récentes, les Congrégations romaines, instituées par les Souverains-Pontifes pour l'administration générale de l'Eglise, suivent une voie nuisible au bien des églises de France.

» VII. La nécessité de recourir à Rome, conformément à la décision de la Congrégation du Concile, dans le cas où un prêtre est frappé de suspense, *ex informatâ conscientiâ*, paraît une atteinte portée à l'autorité métropolitaine.

» VIII. On ne voit aucune raison à la prétention en vertu de laquelle la Congrégation romaine du Concile, sous prétexte de suppléer des omissions, s'est arrogé le droit d'*introduire des additions* dans les actes des conciles provinciaux.

» IX. Le mouvement qui porte à embrasser la Liturgie romaine ne doit *nullement être approuvé*.

» A ces assertions se rattachent divers autres points enseignés ou insinués dans le livre en question.

» Nous tenons pour souverainement dignes de réprobation les affir-

mations et opinions susdites, et nous les condamnons, soit comme *contraires à la saine doctrine*, soit du moins comme *opposées à l'esprit de l'Église*, comme *injurieuses* pour le Saint-Siége apostolique, et, sous certains rapports, pour les évêques.

» De plus, tout en donnant à entendre qu'il désire la continuation des Conciles provinciaux, l'auteur du *Mémoire* a soin de suggérer que les évêques ont une autre voie à suivre, et il représente la *collection des Églises de France* qui n'ont aucun centre particulier d'autorité et de juridiction, comme *un corps* qui peut délibérer, agir, rendre des décisions (D). Par là il introduit un principe *subversif du gouvernement ecclésiastique* et plein de périls; car, l'expérience des tems passés l'atteste, des circonstances peuvent venir, où un tel principe favoriserait singulièrement des *tentatives schismatiques*. Il est d'ailleurs évident que cette prétention égare et jette en dehors du droit chemin. C'est bien l'usage de l'Eglise, c'est même l'une de ses prescriptions, que sur un grand nombre de points, les évêques délibèrent par conseils et par actes communs, lorsque le bien de leurs diocèses le demande; mais l'Église, qui est une armée dont rien ne trouble la bonne ordonnance et où tout se fait avec ordre, n'a pas voulu que ces résolutions communes fussent prises en vertu d'un concert arbitraire, en dehors de toutes règles, et sans l'*intervention du Souverain-Pontife*. C'est, en effet, l'ordre établi avec une grande sagesse : d'abord que les évêques de chaque province, convoqués par le Métropolitain, se réunissent pour tenir un Concile en forme; ensuite que les décrets de tous les Conciles provinciaux soient, avant leur publication, soumis au jugement du Saint-Siége, afin que l'action des évêques, ramenée à l'unité dans le chef de l'Eglise, devienne véritablement commune. Lors donc que les évêques se trouvent obligés de déclarer ou d'établir, en les revêtant d'une sanction commune, des règles touchant la doctrine,

(D) Cet article est un des plus importans du concile d'Amiens; sans remonter plus haut, on voit que les Pères font allusion à ce projet de faire approuver les récens *quatre articles sur les devoirs de la presse*, par tous les évêques français, en les leur offrant à chacun séparément par des lettres particulières. Les *Annales* ont donné toutes les pièces de cette affaire et les lettres des évêques qui en avaient signalé le danger, dans leur *tome* VI, p. 289.

les mœurs et les choses ecclésiastiques, *les Conciles provinciaux sont la bonne voie*, la voie conforme à la pratique de l'Eglise, la voie que tracent les canons et qu'approuve le Saint-Siége apostolique. A moins d'obstacles et de nécessités extraordinaires et pressantes, dans lesquelles même on ne doit agir qu'avec l'intention de *soumettre* le plus tôt possible au Souverain-Pontife tout ce qui aura été fait, nous reconnaissons hautement que cette voie *est la seule* que nous devions suivre (E).

» Nous avons indiqué sommairement ce que contient le livre en question. Mais si l'on recherche d'où émane l'esprit que nous avons réprouvé dans cet écrit et dont il est pour ainsi dire tout infecté, un examen approfondi et scrupuleux nous fait remonter à deux opinions d'où il sort comme l'eau de la source. La première de ces opinions nie *que l'autorité du Souverain-Pontife soit pour le gouvernement de l'Église la Puissance suprême, et proclame l'existence d'une autre puissance qui serait supérieure à cette autorité.* La seconde affirme que les *jugemens solennels du Souverain-Pontife, rendus* ex cathedrâ, *en matière de foi, sont par eux-mêmes réformables*, et ne *deviennent irréformables qu'en vertu de certaine sanction qui leur est extrinsèque.* Il est, en effet, aisé de comprendre comment on peut pêcher d'une infinité de manières contre l'autorité du vicaire du Christ dès qu'on cesse de reconnaître cette autorité *pour ce qu'elle est réellement.* C'est pourquoi nous défendons

(E) L'exposé que font ici les Pères du concile d'Amiens nous montre la plus admirable théorie, de la forme que doivent avoir les discussions pour empêcher la désunion dans une société. On la trouve seulement dans l'Eglise et nous l'offrons à méditer aux diverses écoles de philosophie et de religions qui n'ont rien de semblable.

En effet, les conciles provinciaux offrent l'élément de la plus entière liberté où peut se produire toute opinion, c'est-à dire toute *diversité*; mais si chacun de ces conciles avait le droit de décider en dernier ressort, ce serait l'anarchie, le schisme, le protestantisme. Aussi, l'Eglise a établi l'obligation d'envoyer ces actes à la sanction de Rome, qui examine, ajoute ou retranche et maintient l'*unité* entre tous les conciles; puis vient la soumission entière de tous, évêques et fidèles. C'est là le secret de la vie éternelle de l'Eglise.

absolument d'enseigner les deux opinions susdites dans les églises, les séminaires et les écoles de nos diocèses (F). »

CHAP. VI. — *Des coutumes en vigueur dans la province de Reims.*

Nous aurions pu passer ce chapitre et nous borner à en donner le titre. Cependant, comme c'est sur les *coutumes* que les auteurs du *Mémoire clandestin* et de quelques autres libelles anonymes qui se produisent çà et là, fondent leurs attaques contre l'autorité du Souverain-Pontife, nos lecteurs doivent connaître les sages dispositions du concile d'Amiens sur cette matière.

«L'obligation d'observer les lois de l'Eglise et les constitutions apostoliques, qui ont rapport à la discipline générale, est universelle; mais il est cependant juste et salutaire, selon l'esprit du Saint-Siége lui-même, de garder les coutumes locales, qui, tout en s'écartant de certaines prescriptions particulières du droit commun, satisfont aux conditions voulues par ce droit, de telle sorte qu'elles ne dépassent point les limites qu'il trace. Pour remplir ces conditions, il est nécessaire que ces coutumes, fondées sur des motifs raisonnables ou sur de véritables nécessités, ne tendent ni à troubler l'ordre hiérarchique, ni à relâcher le nerf de la discipline ecclésiastique, ni à mettre en relief aucun principe abusif, *ni à restreindre ou à entraver l'exercice de la suprême puissance, attribut exclusif du Pontife romain*, à qui, dans tous les cas particuliers, il appartient de juger ce que dans chaque coutume le plus grand bien et l'utilité de l'Eglise permettent d'approuver. Sans ces conditions, les coutumes ne peuvent être rendues légitimes par aucune prescription, si ancienne qu'elle soit.

(F) Nous n'avons pas besoin d'avertir qu'il s'agit ici de ces fameux *quatre articles de* 1682, formant ce qu'on appelle les *libertés* de la prétendue *Eglise gallicane*, comme s'il avait existé un chef particulier pour les Eglises de France, sous l'autorité duquel elles auraient formé une Eglise gallicane. Il n'a jamais existé que *plusieurs églises en France*, formant une partie, distinguée sans doute, mais une partie minime de la *grande Eglise universelle*, qui n'a pour surnom que celui de *Romaine*.

On sait combien toutes ces motions sont celles que les *Annales de philosophie* ont toujours professées depuis leur premier cahier et qu'elles professeront jusqu'à leur dernier cahier.

» Parmi nous, cela est constant, sont en vigueur certaines coutumes qui remplissent les conditions exigées. Nous les divisons en trois catégories :

» Celles de la *première* sont nombreuses et ont leur cause dans la situation, sous divers rapports extraordinaire, que le renversement et ensuite le rétablissement des choses ecclésiastiques ont fait en France à la religion, situation où elle se trouve encore. L'Eglise a été dépouillée de ses biens; il n'y a plus de bénéfices proprement dits; la loi canonique n'a pas force de loi aux yeux de la puissance civile; cette puissance ne reconnaît pas les immunités ecclésiastiques; de là sont venues une foule d'exceptions au droit commun qu'il a été absolument impossible d'éviter.

» Les coutumes de la *seconde catégorie* ne sont pas aussi directement produites par cette inexorable nécessité, mais elles ont cependant leurs racines dans l'état de choses qui en est la suite, ou bien elles sont imposées par d'autres besoins que le tems a créés au sein de nos Eglises.

» Dans la *troisième catégorie* peuvent être comprises certaines coutumes qui procurent l'édification des fidèles, bien loin de lui être contraires, et qui, profondément entrées dans les mœurs, dans les habitudes, sont devenues l'objet d'un tel attachement qu'on ne pourrait les abolir sans froisser et irriter au plus haut degré les populations catholiques.

» Quant à ces coutumes, nous avons la confiance que le Siége Apostolique en jugera comme il a jugé en une autre occasion de l'état général du *clergé français*. En France, la plus grande partie des curés préposés au gouvernement des paroisses sont amovibles, et c'est là assurément une grave dérogation au droit commun; néanmoins le Souverain-Pontife a jugé que cet état de choses, que des raisons légitimes ont fait établir, ne devait pas être aboli et qu'il fallait le maintenir. Or, les coutumes dont nous parlons sont aussi fondées en raison, elles ne se trouvent affectées d'aucun des vices qui rendent toute coutume radicalement nulle, et nous l'attestons, leur maintien ne dérive d'aucune prétention contraire aux prérogatives et aux enseignemens du Saint-Siége. La situation de nos Eglises demande donc, qu'après s'être assuré de la réalité de nos

besoins, le Saint-Siége Apostolique veuille bien ne pas désapprouver ces coutumes pour nos diocèses, et permettre qu'elles soient maintenues, comme il l'a déjà fait pour certains points dérogeant au droit commun, formulés dans les *décrets* de notre Concile de Soissons. »

CHAP. VII. — *Des fondations pieuses.*

Les Pères du concile font observer que les évêques sont les gardiens naturels des fondations constituées pour subvenir aux besoins spirituels des fidèles et des Eglises, et exposent les devoirs que cette qualité leur impose dans le tems présent ; ce devoir les a obligés de diminuer quelque chose aux débiteurs des fondations et de mitiger quelquefois les charges imposées aux prêtres, mitigations demandées par la dépréciation de la valeur de l'argent, tout en suivant les règles prescrites par Benoît XIV. *De synd. Diœ.*, l. XIII, chap. dernier.

CHAP. VIII. — *De l'absolution sacramentelle.*

Les Pères du concile recommandent aux confesseurs de ne pas décourager par une imprudente rigueur les pécheurs qui reviennent, et à ce sujet ils émettent les considérations suivantes, que nos lecteurs seront aises de connaître :

« Dans le tems présent, il faut faire une attention spéciale à une certaine catégorie de pécheurs, que nous avons tous les jours la douleur de voir si nombreuse. Il existe, en effet, beaucoup de personnes qui, abusées par une *philosophie fausse et impie*, ne sont cependant ni en public ni en particulier attachées à aucune secte hérétique, et qui cependant mettent en avant, quelquefois et en passant ou habituellement, des opinions et des discours, qui sont opposés aux articles de foi les plus connus, ou même généralement à la foi chrétienne. Or, quand ces personnes commencent à penser à se convertir, l'expérience nous apprend qu'elles mèneraient fermement une vie chrétienne, si, surmontant la répugnance qui les domine principalement par rapport à la confession sacramentelle, ils pouvaient se résoudre à se présenter au tribunal de la pénitence. Que les confesseurs donc ne négligent rien, pour offrir, à ceux qui entrent dans ce premier degré de conversion, la voie la plus facile pour la réconciliation ; qu'ils prennent garde de ne pas leur imposer des conditions trop rigides, avant de leur donner l'absolution. Qu'ils leur suggèrent avec prudence ce qui peut se faire à propos pour la réparation du

scandale, et qu'ils sachent, qu'en beaucoup de cas, la profession publique d'une vie chrétienne suffit pour toute réparation. »

CHAP. IX. — *Des relations des ordres monarchiques et des congrégations religieuses avec le Saint-Siége.*

Ce chapitre confirme et complète le décret du concile de Soissons sur les droits et les devoirs des évêques envers les ordres monastiques et les congrégation pieuses.

Les Pères du concile distinguent deux sortes d'ordres et de congrégations; ceux dont les règles sont approuvées par le Souverain-Pontife, et ceux dont les règles ne sont pas approuvées; quant aux premiers, les Pères conseillent aux évêques, de faire attention à ne pas passer les bornes qui leur ont été posées par le Souverain-Pontife. Quant aux autres, si ces ordres ou congrégations s'étendent hors de leur diocèse, et s'il s'y élève des questions qui touchent aux constitutions ou à la direction générale,

« Alors, dit le concile, l'évêque doit prendre garde de ne pas trancher ces questions comme modérateur suprême et comme juge; car ce n'est pas là son droit, à moins qu'il n'ait reçu une mission spéciale du Souverain-Pontife. Mais dans ces circonstances, qu'il intervienne avec une affection paternelle et par de sages conseils. Que si cette médiation officieuse ne peut trancher les difficultés, alors il faut avoir recours au vicaire de Jésus-Christ. »

CHAP. X. — *Du culte du sacré cœur de Jésus.*

Les Pères y recommandent, dans les termes les plus pressans, la dévotion au *Sacré-Cœur de Notre-Seigneur* et rappellent que cette dévotion, née dans notre patrie, fut établie dans les divers diocèses du royaume à la suite d'une délibération prise en 1764 par l'assemblée générale du clergé de France que présidait l'archevêque de Reims.

CHAP. XI. — *Du culte de l'immaculé cœur de Marie.*

Les Pères exhortent tous les ecclésiastiques de la province à déployer le plus grand zèle pour étendre et propager la dévotion au *Cœur immaculé de Marie.* Ils citent cette parole de saint Bernard : *Opus est mediatore ad mediatorem Christum, nec alter nobis utilior quam Maria*, et ils rappellent les fruits de grâces que l'*Archiconfrérie pour la conversion des pécheurs* établie à Paris sous l'invocation du Cœur Immaculé de Marie, a produits dans tous l'univers.

CHAP. XII. — *Du culte que l'on doit rendre aux Anges.*

Toutes les questions qui ont été soulevées par les *tables tournantes*, les *esprits frappeurs* d'Amérique et de Paris, donnent une sorte d'à-propos aux paroles des Pères du concile d'Amiens sur les Anges et leur intervention dans

les actions humaines. C'est ce qui nous engage à traduire ici tout ce chapitre; car on a trop, beaucoup trop négligé d'entretenir la foi aux Esprits; et les voilà qui viennent s'installer sans gêne dans nos salons! Ce qui ne veut pas dire que nous professions ici que ce soient les Anges qui y parlent; leur rôle est souvent trop sot et leurs réponses trop fausses pour que nous ayons une telle croyance; leurs paroles sont quelquefois trop bêtes (pardon pour ces *frappeurs*) pour que nous croyions qu'il s'agisse même des mauvais Esprits. Il est vrai que ceux-ci sont par essence menteurs, et en fin de compte, ils ont été *bien bêtes* de s'être mis dans le cas de se faire chasser du ciel.

Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette grosse question. Ecoutons les paroles graves des Pères du concile d'Amiens, qui nous instruisent de l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique sur l'intervention des Anges :

« Comme d'après la doctrine catholique, la providence de Dieu a voulu, selon l'expression du *catéchisme* du concile de Trente, confier aux Anges le *soin de conserver le genre humain, et qu'ils sont auprès de chaque homme, soit pour empêcher qu'il n'éprouve quelque grand dommage*[1], soit afin que, par leur inspiration et leur intermédiaire, il reçoive un grand nombre de bienfaits de la part de Dieu, nous avertissons et nous conjurons dans le Seigneur tous les dispensateurs de la parole de Dieu, et principalement les curés et les vicaires, d'enseigner exactement aux fidèles le culte des Anges, et principalement de l'*Ange gardien*, et de leur apprendre combien ils peuvent trouver de défense et de secours dans la protection et l'invocation des Esprits célestes.

» C'est ce qu'il faut surtout faire à l'égard des enfans dont l'intelligence, quoique faible, comprend facilement cette dévotion, et dont l'esprit tendre l'embrasse et s'y livre avec une grande joie, et peut en retirer de grands fruits.

» Or, nous désirons que tous ceux qui, dans nos écoles, s'occupent du soin de former la jeunesse, même ceux qui y enseignent les hautes études, regardent cette exhortation comme leur étant aussi adressée; que de plus ces mêmes professeurs saisissent ou fassent naître l'occasion de montrer à leurs élèves combien l'action des bons et des mauvais Anges a de part, et combien leur influence est puissante pour apaiser ou pour troubler les affaires humaines.

[1] *Catechismus Concil. trident.*, pars IV. *Oratio dominica*, n. 5.

Tout homme qui voudra faire abstraction de cette intervention ne pourra jamais ni comprendre, ni exposer l'histoire et la vie des individus ou des peuples, ni surtout la vie et l'histoire de la sainte Eglise.

» Au reste chacun de nos prêtres et de nos professeurs s'apercevra facilement qu'il sera peu propre à expliquer avec chaleur ou à conseiller de cœur le culte des Anges si son esprit n'est persuadé de l'excellence et de l'utilité de ce culte, et s'il ne connaît, par sa propre expérience, quel don nous a fait en cela la grâce divine. »

CHAP. XIII. — *De quelques pieux exercices ou religieuses confréries.*

Les Pères du concile y exhortent les curés à procurer le plus possible à leurs paroisses le bienfait des *missions*, ou du moins celui des *stations*, particulièrement pendant l'Avent et le Carême, pendant le mois de Marie et dans les jours qui précèdent la visite de l'Evêque. Ils les engagent aussi à veiller au maintien et au développement des *confréries* existantes et à en ériger de nouvelles.

CHAP. XIV. — *Des œuvres de charité et de miséricorde.*

Les Pères du concile pressent les ecclésiastiques de la province d'avoir recours à tous les moyens que la charité peut suggérer pour faire rentrer dans l'Eglise tant d'intelligences d'élite, qui vivent hors de son sein. Nous devons consigner ici les pieuses paroles qu'ils adressent à leurs prêtres pour leur donner l'amour du salut des âmes. Elles peuvent être utiles à bien des prêtres.

« Car en ces jours, et après les tempêtes si nombreuses et si grandes qui ont agité le troupeau chrétien, et en ont égaré fort loin un grand nombre de brebis, il ne suffit pas aux prêtres, à qui le soin des âmes a été confié, de remplir leurs fonctions, renfermés dans le seuil de leur église, mais il faut qu'ils aillent avec ardeur et avec adresse à la recherche de ces brebis égarées, qu'ils les réunissent après les avoir attirées par la douceur de leur voix, puis qu'ils les attachent par les liens de la miséricorde, et qu'ils les retiennent par les charmes salutaires de la charité, et que celles qui seront le plus dociles à leur paternelle sollicitude, ils les appliquent, selon les circonstances, aux œuvres d'un véritable zèle. »

Ces œuvres sont celles qui servent au soulagement de leurs semblables, et aussi les Pères recommandent de favoriser de tout leur pouvoir 1° l'Œuvre de la Propagation de la Foi pour les *infidèles* ; 2° la Société de Saint-Vincent-de-

Paul pour le soulagement des pauvres; 3° la Société de Saint-François-Régis pour les mariages des pauvres; 4° les Sociétés de Saint-François-Xavier pour les *ouvriers*, ainsi que les Sociétés pour le patronage des *apprentis*, pour l'instruction des *soldats*, celles des *mères de famille* et les autres instituées dans le même but, qui est de remédier aux vices de la mauvaise éducation; 5° l'OEuvre de la *Sainte-Enfance* pour le baptême des enfans païens; 6° les innombrables associations et confréries de *femmes pieuses*, qui, sous divers noms, se consacrent à aider de leurs secours, de leurs visites, de leurs conseils, de leurs aumônes, ou les *orphelins* de l'un et de l'autre sexe, ou les *jeunes filles* que l'indigence ou l'inexpérience exposent aux périls du monde, ou les *pauvres femmes en couches*, ou les infirmes et les malades, ou quelqu'une des autres misères de l'humanité; 7° l'OEuvre pour la *Propagation des bons livres*, établie dans certains diocèses avec une approbation toute particulière du Saint-Siége.

CHAP. XV. — *Des écrivains catholiques.*

Après les accusations si graves portées par quelques journaux, rédigés par des prêtres, contre les écrivains laïques, après les condamnations même fulminées contre eux, il est facile de comprendre l'importance des paroles prononcées par le concile d'Amiens et approuvées par le Saint-Siége. C'est donc un devoir pour nous de publier ce chapitre en entier:

«On voit, de nos jours, un grand nombre d'écrivains catholiques, ecclésiastiques et laïques, s'empresser de payer leur tribut à la religion par des livres et même par des feuilles périodiques. Cette ardeur à écrire peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal, selon la direction qui lui est donnée, il faut donc employer certaines précautions afin de prévenir tous les excès autant que possible. Mais, en même tems, nous devons juger avec la plus grande équité les résultats de ces travaux, afin qu'en réprimant la licence on n'entrave pas un zèle digne d'éloges.

» Au milieu de la fermentation des esprits sont survenues, il y a plusieurs années, des choses blâmables et même des choses déplorables, qui ont fait gémir l'Eglise de Jésus-Christ. Ensuite se sont montrés aussi de divers côtés des défauts et des taches qui ont certainement fait tort à des controverses utiles. Mais il a été fait davantage encore pour le bien et l'avantage de l'Eglise, et peut-être quelques esprits en ont-ils trop perdu le souvenir (G).

(G) Les Pères du concile font sans aucun doute, ici, allusion aux discussions

» Si nous revenons par la pensée au commencement de cette période où l'ardeur des dissensions a prévalu, nous verrons qu'alors, dans notre pays, dominaient, soit chez les fidèles, soit parmi une partie du clergé, des *opinions malheureuses*, *plus ou moins opposées aux prérogatives du Saint-Siége* et qui fournissaient aux ennemis de l'Eglise des armes pour opprimer sa liberté, opinions transmises à notre siècle par le siècle précédent. Or, peu à peu, grâce à une discussion énergique, les préjugés se sont dissipés, les saines opinions se sont ranimées et ont prévalu.

» Il faut se rappeler aussi la célèbre lutte des écrivains catholiques contre cet état de choses persistant et déjà comme invétéré, qui, foulant aux pieds la *liberté de l'Eglise dans l'éducation de la jeunesse*, préparait pour un terme peu éloigné la ruine inévitable de la religion en France. Cette lutte, soutenue pendant un long espace de tems, a tellement remué les esprits des catholiques; leur volonté, sous la direction de l'épiscopat, s'est tellement accrue et fortifiée, que le pouvoir politique a fini par lui céder. La masse dont la compression étouffait partout la vie s'est disloquée, et un

qui eurent lieu à l'occasion des doctrines de M. l'abbé de *Lamennais*. Le jugement qu'ils en portent doit fixer toute notre attention.

On voit que tout en blâmant ce qu'il y avait de répréhensible dans ces doctrines, et ce qui, en effet, a été condamné par le Saint-Siége, les Pères font ressortir le côté avantageux, c'est-à-dire les attaques qui étaient dirigées contre les opinions gallicanes et contre les doctrines philosophiques; ces discussions avaient pour but de dégager l'autorité du Souverain-Pontife, des nuages, des entraves et des chaînes dont l'avaient enveloppée avec beaucoup d'adresse et de perfidie les gallicans parlementaires et ecclésiastiques. C'est là, en effet, ce qu'il y avait de bon dans les écrits de M. de Lamennais et de ses disciples. Les Pères du concile font bien comprendre que c'est cette dernière partie, quoique bonne, qui fut cause des attaques si violentes que quelques auteurs dirigèrent contre ce qu'ils appelaient le *Lamainisme*. Ils nous avertissent aussi que Rome, en condamnant ce qu'il y avait de réellement condamnable dans les doctrines philosophiques et politiques de M. de Lamennais, n'a prétendu en aucune manière condamner ce qui avait été dit de vrai et d'avantageux sur la nécessité de reconnaître l'autorité suprême du Siége apostolique. La sanction donnée à Rome à cette partie du concile, met ces propositions hors de doute.

champ plus libre a été ouvert à la réédification chrétienne (H).

» Il ne faut pas oublier non plus quelles idées dominaient, il n'y a pas bien longtems encore, sur les *questions liturgiques*. On ne connaissait presque pas les Constitutions apostoliques touchant ces matières, on avait une répugnance préconçue contre la sainte *Liturgie romaine*, et la science ecclésiastique était tellement oblitérée sur certains points que la liberté si dangereuse de fabriquer des livres liturgiques particuliers, ou de les changer à volonté, était considérée par beaucoup de gens comme l'état normal et régulier. Tout le monde sait que c'est à une *salutaire controverse* qu'il faut attribuer en grande partie les lumières jetées sur cette question et le mouvement des esprits, en présence duquel tant d'évêques et de synodes ont pu faire exécuter plus facilement les Constitutions apostoliques relatives à la Liturgie (I).

» Dans ces conflits il arrive souvent, et ceci ne doit pas être mis en oubli, que les écrivains, dont les efforts tendaient à amener un

(H) Nous n'avons pas besoin de dire que les Pères du concile louent ici le zèle de tous les écrivains catholiques qui ont soutenu une lutte si longue et si opiniâtre *pour la liberté d'enseignement*. On nous permettra de faire observer que ce furent principalement les écrivains laïques qui menèrent à bien une si rude et si difficile guerre.

(I) Ces considérations sont très-dignes de remarque, car elles peuvent parfaitement s'appliquer aux discussions que soutiennent les *Annales* sur la réforme à faire dans la *philosophie*. En effet, les Pères du concile nous apprennent qu'il peut se faire que la *science ecclésiastique soit tellement oblitérée* qu'on connaisse peu les constitutions apostoliques sur certains points très-importants, comme est la *liturgie*; de telle manière que la transgression de la règle soit regardée *comme un état normal et régulier*.

Or, il nous semble que c'est précisément ce que soutiennent les *Annales*, quand elles veulent ramener la *philosophie* aux prescriptions des *bulles de Grégoire IX, de Grégoire XI, et de Léon X*. Démontrer que certains auteurs, même catholiques, ont oublié ou même transgressé ces prescriptions; démontrer le danger de cette omission; faire ressortir par conséquent la sagesse des bulles pontificales, ainsi que le font les *Annales*, ce n'est pas insulter l'Église; c'est rendre au contraire un grand service aux écoles catholiques. Ce qui le prouve aussi, c'est que les adversaires des *Annales* sont à peu près les mêmes que les adversaires des *liturgies romaines*.

meilleur état de choses sur les points en question, voyaient des hommes, même pieux, les traiter de zélateurs emportés, non-seulement à cause de quelques *exagérations et de quelques vivacités excessives* qu'on pouvait en effet leur reprocher, mais à cause du *fond même de la cause qu'ils soutenaient*. L'événement a prouvé que ces reproches n'étaient pas *conformes à l'équité*, puisqu'il est évident aujourd'hui que les efforts, qui avaient donné lieu à toutes ces inculpations, ont enfin abouti à cet heureux résultat dont le Saint-Siége apostolique et l'Eglise se réjouissent. Si tout le monde voulait bien avoir présente à l'esprit cette importante expérience, on résisterait plus aisément à l'entraînement irréfléchi qui fait lancer des accusations de la même espèce, ce dont aujourd'hui encore quelques personnes ne s'abstiennent peut-être pas. Mais pour conserver plus sûrement *l'équité* (*æquitatem*) à l'égard des écrivains catholiques, il faut avant tout prendre garde que la volonté de l'Eglise a toujours été de laisser aux auteurs, qui n'enfreignent pas les règles relatives à la doctrine, aux bonnes mœurs et au gouvernement ecclésiastique, la jouissance d'une liberté convenable dans les controverses, car l'*obéissance catholique consiste dans une soumission légitime et non dans une compression arbitraire des esprits*. Il est nécessaire que tout ce qui est sanctionné par l'autorité de l'Eglise reste à l'abri de toute atteinte; il est aussi équitable et utile, ces limites étant posées, qu'il y ait des controverses dont l'effet, à la longue, est d'exciter ou de réaliser le développement de la science ecclésiastique. Plus il importe de maintenir avec fermeté, à l'époque où nous sommes, les lois destinées à réprimer la licence, et plus il est nécessaire d'user d'une grande modération à l'égard des écrivains recommandables, afin de leur assurer, conformément aux règles de l'Eglise, *une liberté et une sécurité raisonnables*. Rien, en effet, n'ébranle peut-être plus fortement dans les âmes l'obéissance prescrite par le droit, que l'*amour immodéré de la domination exigeant l'obéissance, alors que le droit ne la commande pas* (J).

(J) Nous pouvons dire que ces paroles sont tombées comme une rosée rafraîchissante dans le camp des écrivains catholiques. Leur dévoûment à la cause de l'Eglise, du Souverain-Pontife et des évêques qui prononcent de telles pa-

» Ce tempérament nécessaire de l'autorité à l'égard des écrivains catholiques, les Souverains-Pontifes l'ont toujours recommandé, soit par leurs constitutions, soit par leur manière d'agir. L'un d'eux, Benoît XIV, si célèbre par sa science et son équité, a établi des règles pleines de sagesse dont il est nécessaire que l'esprit soit observé chez nous, pour que la faculté légitime d'opiner et d'écrire soit à la fois dirigée et protégée.

» Voici, en effet, les avis que le Pape donne aux rapporteurs et aux consulteurs de la *Congrégation de l'Index*, leur ordonnant de s'y conformer dans l'examen et le jugement des livres :

« Qu'ils se souviennent que leur charge ne leur est pas confiée » pour qu'ils cherchent par tous les moyens à procurer la proscrip-

roles, est, on peut dire, sans mesure. Les *Annales* doivent consigner ici ces paroles dans la langue même où elles ont été approuvées par le Saint-Siége.

« In his autem conflictationibus memoratu dignum est sæpe evenisse ut ad- » versus scriptores, qui meliorem in his rebus statum promovebant, a piis » etiam viris jactarentur intemperantis zeli accusationes, non modo propter » excessus quosdam, impetusque vividiores, qui revera exstiterunt, sed propter » ipsius causæ, quam tuebantur, substantiam. Quas objurgationes æquitati » dissentaneas fuisse eventus demonstravit, cum hodie manifesto appareat co- » natus illos, hujusmodi criminationibus impetitos, ad hunc tandem felicem » exitum pervenisse, de quo sancta Sedes Apostolica et Ecclesia lætantur. Gra- » vissimum hoc experimentum si omnes ante oculos habeant, facilius vitabitur » ejusdem generis accusationum inconsulta festinatio, a qua hodiedum aliqui » fortasse non abstinent. Sed ad servandam tutius erga scriptores catholicos » æquitatem, in primis attendendum est eam semper fuisse voluntatem Eccle- » siæ, ut auctores, dum regulas ad doctrinam, mores et gubernationem eccle- » siasticam spectantes non infringunt, decenti simul controversiarum libertate » potiantur. Obedientia enim catholica legitima est mentium subjectio, non » arbitraria compressio. Et quemadmodum necesse est ea omnia quæ aucto- » ritate Ecclesiæ sanciuntur, inconcussa permanere, ita æquum et utile est, » præter hos limites, controversias agitari, quæ, lapsu temporum, scientiæ » ecclesiasticæ profectum aut incitant aut operantur. Quo igitur majori cons- » tantia, in nostris diebus, intimandæ sunt leges quæ licentiam constringunt, » eo etiam majori moderatione utendum est ad tutandam, juxta Ecclesiæ » regulas, rationabilem auctorum commendabilium libertatem et securitatem : » nihil enim forsan in animis magis labefactat obedientiam jure præscriptam, » quam immoderatus imperandi zelus quo, præter jus, obedientia exigeretur. »

» tion du livre soumis à leur examen, mais pour l'examiner avec » une application vigilante et un esprit calme, de manière à pou- » voir en rendre compte fidèlement à la Congrégation et lui faire » connaître les véritables raisons qui doivent motiver un jugement » équitable, la proscription, la correction ou le renvoi, selon que » le livre mérite l'un ou l'autre.

» On a eu soin jusqu'à présent, et il en sera toujours ainsi, nous » n'en doutons pas, de n'admettre comme rapporteurs ou comme » consulteurs dans ladite Congrégation que des hommes versés » dans la science à laquelle ont rapport les livres dont l'examen » leur est respectivement confié. C'est aux artistes seuls qu'il ap- » partient de donner un avis sur des œuvres d'art. Mais si par er- » reur on confie à quelque censeur ou consulteur la discussion » d'une matière étrangère à ses études particulières, et si celui » qu'on a choisi le reconnaît à la lecture du livre, il se rendra » coupable devant Dieu et devant les hommes, qu'il le sache bien, » s'il ne s'empresse d'en instruire la Congrégation ou son secrétaire, » confessant qu'il n'a pas les connaissances nécessaires pour ce tra- » vail et demandant qu'on mette à sa place quelqu'un qui en soit » capable. . . . . .

» Qu'ils sachent qu'on doit juger des opinions et des sentimens » divers exprimés dans chaque livre avec un esprit libre de tout » préjugé. Qu'ils mettent de côté toute affection particulière de » nation, de famille, d'école, d'institut; qu'ils fassent abstraction » de l'esprit de parti, qu'ils aient uniquement devant les yeux les » dogmes de la sainte Eglise et la doctrine commune des catholi- » ques, qui est contenue dans les *décrets des Conciles généraux*, » dans les *constitutions des Pontifes romains* et dans le *consente- » ment des Pères et des docteurs orthodoxes*. Qu'ils se rappellent » qu'il est des opinions en grand nombre qui paraissent plus cer- » taines à une école, à un institut, à une nation, et qui cependant » sont rejetées et attaquées par d'autres catholiques, sans aucun » détriment de la foi ou de la religion, tandis que les opinions con- » traires sont soutenues, le Siége apostolique le sachant et le per- » mettant, et laissant chaque opinion de cette nature dans le degré » de probabilité qu'elle peut avoir.

» Nous avertissons aussi que l'on doit avoir grand soin de se » rappeler qu'on ne peut porter du véritable sens d'un auteur un » jugement équitable, si on n'a lu son livre dans toutes ses parties » et si on n'a pris la précaution de comparer entre eux les divers » passages. Que l'on ait grande attention de ne pas perdre de vue » le dessein général de l'auteur et le but qu'il se propose, afin de » ne pas le juger sur telle ou telle proposition détachée du con- » texte et examinée, abstraction faite de l'ensemble du livre. Il » arrive souvent, en effet, qu'un auteur exprime en certains en- » droits, négligemment et obscurément, ce qu'il explique ailleurs » distinctement et avec netteté; de sorte que les paroles obscures » qui présentaient les apparences d'un mauvais sens se trouvent » parfaitement éclairées, et que la proposition douteuse devient » irréprochable.

» Si des expressions équivoques échappent à un auteur d'ailleurs » catholique et d'une réputation hors d'atteinte sous le rapport de » la doctrine et de la religion, la justice demande que ses paroles » soient autant que possible expliquées avec bienveillance et prises » dans le bon sens.

» Que les censeurs et consulteurs aient toujours présentes ces » règles et autres semblables qu'ils trouveront facilement dans les » auteurs qui traitent de ces matières. Ils pourront ainsi, dans l'ac- » complissement de leur charge, observer tout ce qu'ils doivent à » leur conscience, à la réputation des auteurs, au bien de l'Eglise, » à l'utilité des fidèles. . . . . .

» Dans l'instruction de notre prédécesseur le pape Clément VIII, » que nous avons déjà citée [1], il est dit avec beaucoup de sagesse » et de prudence : « Les choses qui peuvent nuire à la réputation » du prochain, et surtout à la réputation des ecclésiastiques et des » princes et celles qui sont contraires aux bonnes mœurs et à la » discipline chrétienne, doivent être corrigées. » Puis un peu plus » bas : « Que l'on écarte les bons mots et les railleries lancées » contre la réputation du prochain et susceptibles de diminuer la » bonne opinion que peuvent avoir de lui les autres hommes. » » Et plût à Dieu qu'en ce tems de licence et de désordre, on ne

[1] *Tit. de correctione libror.*, § 2.

» vît point paraître tant de livres de cette espèce dont les auteurs, » divisés de sentiment, se déchirent et s'accablent d'injures les uns » les autres, flétrissant de leur censure des opinions que l'Eglise » n'a pas encore condamnées, poursuivant leurs adversaires, l'école » et le corps auquel ils appartiennent et les tournant en ridicule, » au grand scandale des bons et à la grande joie des hérétiques, » qui triomphent de voir les catholiques divisés se déchirer de la » sorte. Nous comprenons bien qu'il n'est pas possible que toute » discussion soit bannie du monde, surtout en un tems où le nombre » des livres augmente incessamment : « car il n'y a pas de bornes » à la manie de faire des livres, » comme il est dit dans l'*Ecclé-* » *siaste*[1], et nous savons d'ailleurs que de la discussion peut quelque- » fois résulter un grand bien, mais nous n'en avons pas moins raison » de vouloir que dans la défense des opinions on garde la mesure, et » dans les écrits la modération chrétienne. « Ce n'est pas inutilement, » dit saint Augustin, que les esprits s'exercent, pourvu que la dis- » cussion soit modérée et que ceux qui disputent ne s'imaginent » pas savoir ce qu'ils ignorent[2]. » Ceux qui, pour excuser l'âpreté » de leurs écrits, parlent d'ardeur pour la vérité et de zèle pour la » pureté de la doctrine, devraient comprendre qu'il faut également » tenir compte de la vérité, de la douceur évangélique et de la cha- » rité chrétienne. . . . . .

» Que l'on réprime donc la licence de ces écrivains qui, ainsi » que le disait saint Augustin : « Attachés à leur opinion, non parce » qu'elle est vraie, mais parce que c'est leur opinion[3], » non-seule- » ment blâment les opinions des autres, mais encore les qualifient » et les décrient avec grossièreté ; qu'il ne soit permis à personne de » présenter dans ses écrits ses opinions particulières, comme des » dogmes certains et définis par l'Eglise, ni de traiter d'erreurs les » opinions contraires; car rien ne serait plus propre à exciter des » troubles dans l'Eglise, à susciter ou à entretenir la discorde parmi » les docteurs et à dissoudre les liens de la charité chrétienne[4]. »

[1] Faciendi plures libros nullus est finis. *Eccles.*, XII, 12.

[2] *Enchir.*, c. LIX, t. VI, p. 260, édit. Migne.

[3] *Confes.*, XII, c. 25, n. 34, t. I, p. 839.

[4] Bulle : *Sollicita et provida.*

» On voit par ces règles, non-seulement quelle charité les écrivains catholiques doivent observer entre eux, mais aussi avec quelle équité paternelle l'autorité ecclésiastique doit procéder à leur égard. Il *faut entourer d'une bienveillance particulière les écrivains laïques* qui, bien qu'impliqués dans les affaires du siècle, consacrent spontanément leurs travaux et leur vie à la défense de la religion et remplissent ainsi un double office pour lequel on ne doit pas montrer peu d'estime. Si autrefois, dans des circonstances plus favorables, beaucoup de membres du clergé pouvaient consacrer un tems considérable à composer de savans ouvrages dans l'intérêt de l'Eglise, presque tous, aujourd'hui, sont enchaînés incessamment par les devoirs du ministère sacré, de sorte qu'ils n'ont plus la même liberté pour écrire. Il *est donc très-utile que des auteurs laïques*, dévoués de cœur et d'âme à la foi catholique et au Saint-Siége, *viennent s'adjoindre en auxiliaires à la milice ecclésiastique*. En outre, qui ne comprend que les laïques, surtout dans la polémique quotidienne, peuvent sans inconvénient mettre en avant bien des choses qu'il ne serait pas également convenable de voir soutenues par des ecclésiastiques. Ceux-ci s'élancent au combat avec plus d'impétuosité, et c'est précisément pour cela qu'ils ont besoin d'une attention plus vigilante pour observer les règles prescrites par le Souverain-Pontife que nous venons de citer et pour *conserver en tout la forme des saines paroles*. Mais quand on reconnaît que leurs travaux, pris dans leur ensemble, sont dignes d'éloges, il ne faut pas se choquer outre mesure de quelques taches accidentelles échappées à l'inattention d'une plume trop rapide ou qu'une ardeur excessive n'a pas su prévenir, et nous pensons qu'en ces occasions il vaut mieux leur adresser des avis bienveillans *que de durs reproches*. Du reste, nous nous plaisons à donner à plusieurs de ces écrivains les louanges que méritent leur ardeur pour la défense de la vérité, l'oubli de leur propre intérêt, la patience dans l'adversité, la modération dans la prospérité et quelquefois l'éclat du talent (K).

(K) Voilà encore des paroles bien faites pour consoler les écrivains catholiques des reproches qui leur ont été adressées ; il n'y en a pas un qui n'accepte un joug si doux, exprimé en paroles si paternelles et si justes.

» Nous devons le rappeler aussi, il est nécessaire qu'une bonne direction mette les écrivains catholiques à l'abri des erreurs et des fautes où ils pourraient tomber. C'est pourquoi nous les avertissons et nous les conjurons de ne jamais oublier qu'ils remplissent dans l'armée du Seigneur le rôle *de troupe auxiliaire;* que tout le monde n'est pas appelé à traiter les questions théologiques, qui exigent une science très-peu répandue parmi les laïques, et que, par conséquent, lorsque de telles questions se présentent, il leur serait très-utile de consulter des *ecclésiastiques distingués par la doctrine, la piété et la prudence*, et *de recevoir leurs avis.* Ils savent aussi que la sagesse chrétienne impose le devoir de n'entreprendre les choses difficiles qu'après mûre réflexion et qu'avec les appuis nécessaires. Ils ont à cœur de ne s'écarter en rien *de la droite voie de la vérité;* qu'ils persévèrent donc dans cette ferme et salutaire conviction que le moyen assuré d'atteindre ce but est, en écrivant, d'avoir toujours les yeux tournés vers l'Episcopat, et, avant tout et surtout, vers le Siége Apostolique (L). »

Nous nous arrêtons ici, dans le prochain cahier nous publierons les deux derniers chapitres qui traitent de l'*éducation* et de la *philosophie*.

A. Bonnetty.

(L) Il n'est pas un écrivain catholique qui n'accepte ces règles : l'Episcopat, et au-dessus de lui le Saint-Siége, voilà les voix que doit toujours être prêt à écouter tout écrivain ecclésiastique ou laïque. Que si l'Episcopat n'est pas d'accord sur une question, alors liberté pour les écrivains de suivre l'opinion de tel ou tel évêque, jusqu'à ce que le Saint-Siége se soit prononcé.

Philosophie catholique.

SUR LE RATIONALISME DANGEREUX

ET LE

TRADITIONALISME VÉRITABLE.

2e Lettre

ADRESSÉE A M. BONNETTY, RÉDACTEUR DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

(Suite et Fin [1].)

IV. — Le système Traditionaliste est-il une abjuration de la Raison ou même un empiètement sur les droits de la raison?

De tous tems des plaintes se sont élevées contre les prétentions de la Raison ; dans tous les siècles, on s'est cru obligé de combattre la tendance de cette téméraire qui aspire à la souveraineté et prétend se donner comme le *principe générateur* de la pensée et de la vérité religieuse. Mais je ne sache pas qu'avant la réforme on ait adressé une plainte semblable à la Révélation. Avant Luther, personne n'aurait osé fixer à la parole révélée des limites et lui rappeler le caractère de sa mission. C'est seulement depuis lors que nous sommes devenus des *philosophes en religion*, comme à partir de Descartes, on s'est montré *protestant en philosophie* (G).

Les partisans du *Rationalisme modéré* ne veulent pas voir, ou font semblant d'ignorer cet état de choses ; et pour mieux réussir dans la poursuite de leurs prétentions exagérées, ils accusent le Traditionalisme de tuer radicalement la philosophie en crevant l'œil unique qui la dirige, je veux dire, la Raison. Ainsi, à leurs yeux, être Traditionaliste c'est être l'ennemi de la raison et de la philo-

[1] Voir le commencement de cette 2e *Lettre* au n° 42, t. VII, p. 422.

(G) Que nos lecteurs veuillent bien se souvenir de la belle lettre que le P. Guymond, jésuite, écrivait au P. André, et dans laquelle il lui disait que la Compagnie voulait qu'*on combattît la philosophie cartésienne, comme on combattait Calvin avant le concile*. Lire toute la lettre, t. VI, p. 55 (4e série).

sophie, c'est déserter leur camp, c'est abjurer leurs droits pour se jeter en plein dans l'obscurantisme. Mais il nous sera permis, jusqu'à preuves contraires, de croire que ce tableau est un peu outré, et que les défenseurs de la Raison se laissent entraîner, sans le vouloir, par des préventions fâcheuses. Il est au moins certain que les partisans de la Tradition n'accepteront jamais ces reproches et continueront à ne pas les mériter. Ils n'auront peut-être pas la gloire comme leurs adversaires, d'élever la Raison dans des régions inconnues et d'y ouvrir des routes nouvelles aux esprits, mais ils ne courront pas non plus le danger de s'y perdre ou de se briser. Ce que veulent ces derniers, ce n'est pas d'arriver aux triomphes du capitole, mais c'est encore moins de décourager le talent et de proscrire la saine philosophie. Allons droit au but et parlons franchement et sans énigme, puisque nous voulons tous le bien, et que sous ce rapport nous sommes tous amis.

Tout ce que le Traditionalisme a pu vouloir, tout ce qu'il espère de ses efforts, c'est de briser les armes du Rationalisme qui nous envahit de tous côtés, c'est de prévenir de sa part des empiètements toujours croissants, et d'autant plus déplorables qu'ils se font sur un terrain sacré; c'est enfin de saper par sa base tout système qui *prétend inventer Dieu, les dogmes, la morale, et tous nos devoirs.* Hors de là, et mis à part les moyens qui conduisent à ce but, les partisans des traditions divines s'efforceront toujours de respecter les puissances de notre raison et de les appliquer en même tems à la découverte comme à la défense de la vérité. Si je dis appliquer nos *puissances* intellectuelles à la vérité, c'est pour m'accommoder à un usage aussi ancien que le monde; c'est pour employer le langage de toutes les philosophies qui définissent unanimement la raison : la *faculté d'être instruits, la faculté de recevoir, de comprendre et de développer la vérité.*

A nos yeux, c'est cette faculté d'une portée immense qui constitue seule la rationabilité humaine : M. Rohrbacher nous semble l'avoir parfaitement compris, quand à cette question : *N'êtes-vous pas raisonnable par nature,* le célèbre historien répond : *Par nature je suis fait pour l'être*[1].

[1] *Catéchisme du sens commun.*

Hâtons-nous cependant d'ajouter que cette faculté n'est pas seulement *passive*, mais encore qu'elle agit, qu'elle a une valeur propre, une valeur incalculable. Le progrès en tous genres qui se continue depuis 6,000 ans, le témoigne assez haut, en même tems qu'il élève à l'esprit humain autant de trophées qu'il fait de conquêtes. Voyez l'animal, il demeure stationnaire, automatique, non pas précisément à la manière de Descartes, mais dans la constante invariabilité de ses opérations. Pourquoi cela? sinon parce qu'il n'est ni enseigné ni enseignant, dépourvu comme il est des facultés que le Créateur nous a départies. Voyez au contraire quelle perfectibilité dans l'homme: Il mesure la hauteur des cieux, calcule le nombre des étoiles; il crée une police civile, bâtit des villes, fortifie des places; il établit une marine, un art militaire, des imprimeries, des manufactures; il forme toutes sortes de correspondances de génie, de commerce, d'industrie; il communique à tous les peuples les richesses de la religion, de l'art et de la nature, et cette perfection toujours croissante n'est que l'heureux fruit de notre *faculté de penser!* Puisque les deux systèmes rivaux admettent également ces résultats, quoiqu'ils partent d'un point différent pour les expliquer, il suit que sous ce rapport, l'un ne saurait aucunement faire un procès à l'autre au nom de la Raison soi-disant outragée. Ici le point de dissidence se trouve encore uniquement dans l'explication qu'il convient de donner à ces travaux et découvertes de l'esprit humain; et à cette question le Traditionalisme répond en supposant l'heureuse combinaison d'*un enseignement* social développant des facultés natives et développé par elles; tandis que le Rationalisme répond par son grand mot de *progrès humanitaire*, fruit naturel de la philosophie; il suit encore de là qu'un système, pas plus que l'autre, ne saurait être accusé de comprimer l'essor de la Raison et de couper les ailes à son génie.

Nous avouerons maintenant volontiers aux Rationalistes de tout nom, notre impuissance à expliquer *comment* les facultés de notre âme passent à l'état d'acte, ou *comment* la parole produit en nous la connaissance (H); mais cet aveu, nous sommes loin de le con-

(H) C'est exactement ce que nous avons dit bien souvent dans les *Annales*:

sidérer comme une défaite, et l'École traditionnelle peut être là-dessus facilement justifiée, en disant qu'autre chose est constater *un fait* et autre chose indiquer *le comment* de ce même fait. Je vais même plus loin : je ferai remarquer que si l'on retranchait de notre science tous les faits dont nous ne pouvons pas nous rendre compte ni indiquer la raison, nos connaissances, déjà si bornées, seraient encore considérablement diminuées. Il suffit donc de prouver que notre esprit peut s'emparer et s'empare *réellement de tous les principes de la loi naturelle, dès que la parole humaine veut les présenter à son regard*. Or, voici comment je procède à cette démonstration :

Je demande d'abord à un Rationaliste chrétien, je veux dire modéré, s'il comprend la révélation que Jésus-Christ est venue donner au monde. Oui, assurément, telle sera sans doute sa réponse. Je lui demande encore si cette révélation est surnaturelle, et sur sa réponse affirmative, je passe à cette troisième question : Portons-nous en naissant les germes de toutes les vérités renfermées dans cette révélation ; je vais plus loin, et pour particulariser ma question, je lui demande si les idées d'un Dieu incarné, d'une Vierge mère, d'un apôtre apostat, sont réellement innées ?

Ici le Rationaliste hésite un instant, enfin il avoue, s'il est de bonne foi, que ces idées ne sont pas innées, que nous n'en avons point les germes en naissant. Eh bien, lui dirais-je alors, si, comme vous le reconnaissez, la parole suffit pour nous donner l'*intelligence* de la *révélation* chrétienne sans qu'il soit besoin d'en présupposer les idées ou les germes innés, et sans que nous connais-

« Si l'âme n'a que l'instinct, que des facultés, qu'une capacité, on comprend » (non le *comment*, mais le *fait*) que la parole, par la permission de Dieu, y » dépose, y fasse naître des connaissances, des idées (t. XI, p. 330, 3e série). » — « Je vous prie de faire attention que j'ai donné cela comme un *fait*, et que » j'en ai exclu le *comment*... Un enfant, un homme, ignore une vérité, on la lui » *enseigne*, il la *sait*, voilà le fait ; je n'ai pas dit autre chose, je n'ai pas pé» nétré dans l'intérieur, dans le *comment* ; surtout je n'ai pas exclu l'action de » Dieu ; le mot *permission de Dieu* le dit assez, seulement le mot *action de Dieu* » ne comporte pas l'union avec sa substance (t. XII, p. 76). » Les mêmes choses sont répétées t. II, p. 470 (4e série), et *alibi passim*. A. B.

sions la raison de cette mystérieuse opération, cette même parole, continuée par nos parents, par nos maîtres, par la société, n'aurait-elle pas la même efficacité relativement à la loi naturelle? Ne peut-elle pas suffire pour nous en donner connaissance? Pourquoi requérir des germes innés dans un cas plutôt que dans l'autre? Serait-il bien logique de rejeter le fait sous le frivole prétexte que le mode dont il a lieu nous échappe?

Enfin, nous exprimerons plus brièvement et mieux notre pensée par cette disjonctive : Les simples facultés de notre esprit sont-elles aptes à recevoir la révélation chrétienne ou non?

Si vous accordez que notre esprit a la puissance de recevoir la révélation chrétienne, pourquoi ce même esprit n'aurait-il pas la même faculté par rapport à la révélation primitive? D'un autre côté, si vous soutenez que de simples facultés sont insuffisantes pour comprendre la révélation chrétienne, vous êtes obligé de soutenir que cette dernière *est innée* tout aussi bien que la loi naturelle : ainsi, pas de milieu, ou toute loi est innée, ou aucune ne l'est; je vous laisse le choix.

Mais il est un autre expédient que n'ont jamais manqué d'employer les Rationalistes soi-disant modérés : Le premier homme, disent-ils, a parlé, raisonné, agi en véritable moraliste non moins qu'en philosophe. Or, puisqu'aucun intervalle ne s'est écoulé entre la vie physique et la vie morale de nos premiers parents, n'est-il pas permis de conclure que les principes de la loi naturelle sont *nés avec nous?* A ce raisonnement voici notre réponse :

Ceux qui regardent les prérogatives dont jouit le premier homme comme l'état naturel et vraiment normal de tous ses descendants, voudraient-ils admettre comme innée la connaissance de la nature et de tous les phénomènes physiques? Leurs prétentions, sans doute, ne vont pas jusque-là, ce serait contraire à leurs principes : et cependant, s'ils s'obstinent à considérer comme infuse la science des vérités morales, ne convient-il pas qu'ils regardent également comme infuse et comme innée la connaissance des vérités naturelles? Le premier homme n'en donna-t-il pas aussi des marques frappantes dès l'instant de sa création quand il appela les animaux

par des noms éminemment philosophiques et très-significatifs. Ainsi vous voyez que cet argument suffirait déjà à lui seul pour prouver que les simples facultés de notre âme peuvent, au moyen de la parole, s'emparer des vérités morales qu'on soumet à leur activité : la preuve du fait est toujours la meilleure. Mais les Traditionalistes ne se contentent pas d'accorder ces facultés à notre raison : selon eux, notre âme peut non-seulement connaître de cette manière les principes de la morale philosophique, mais c'est encore là son action la plus agréable, la plus facile et la plus naturelle. On va bientôt le voir.

Et d'abord je pourrais faire remarquer que la grâce divine qui est une espèce de révélation intérieure est en même tems universelle et par conséquent illumine et prédispose l'âme de chaque homme à recevoir et à comprendre les vérités naturelles de l'ordre moral; pendant que la parole humaine frappe l'oreille, cette voix secrète de la grâce parle au fond de nos cœurs, les touche et les meut efficacement; et il nous est même permis de penser qu'il se passe quelque chose d'analogue dans le baptême relativement aux vérités de la révélation chrétienne. Ici, en vertu de cette génération spirituelle et par la grâce infuse qui nous est communiquée, nous sommes surnaturellement prédisposés à croire les vérités de la révélation évangélique et y adhérer fermement. C'est là, je crois, un sentiment communément reçu parmi les théologiens; c'est pour cela que tout en le supposant prouvé et admis des Rationalistes modérés que nous avons toujours en vue, je préfère passer outre et expliquer de mon mieux, par un raisonnement tout humain la grande facilité que nous avons de reconnaître les vérités de l'ordre moral et purement naturel.

L'esprit humain, tout le monde en convient, a pour fonction essentielle *la compréhension*; il est par conséquent doué d'une vue propre qui pénètre et saisit l'objet externe soumis à son examen : s'il pouvait en être autrement, notre raison demeurerait à jamais stérile et paralysée. Eh bien! c'est de ce principe simple en lui-même, mais multiple dans ses opérations, que nous faisons dériver les comparaisons, les raisonnemens, les développemens, les descriptions et toutes les ressources inépuisables de l'imagination;

c'est de là, c'est par tous ces moyens que notre âme parvient à établir et à féconder les vérités religieuses qu'elle reçoit de la société. C'est là le premier motif qui nous fait dire que quoique la loi naturelle ait sa base dans la révélation primitive, elle ne laisse pas d'être naturelle, puisque son existence dans l'humanité et ses développemens ont toujours lieu à l'aide de ce grand principe de compréhension qui constitue le travail propre et individuel de l'homme.

D'autre part nous dirons que puisque Dieu nous a destinés pour une fin surnaturelle qui est lui-même, il devait nous rendre aisée et facile l'acquisition de sa loi : l'ordre semblait le demander ainsi. Qu'est-ce en effet que l'ordre, sinon l'aspiration incessante ou la direction continue de chaque être vers sa fin spéciale et par elle vers sa fin dernière. Ici donc nous devons voir un assemblage de pièces, toutes constituées dans un rapport voulu par le Créateur. Et de même que la lumière est faite pour l'œil et le son pour l'oreille, de même la vérité religieuse, la loi naturelle est faite pour l'intelligence humaine : il devait donc y avoir une égale facilité d'acquisition dans l'un et l'autre cas; nos facultés morales devaient avoir leurs tendances tout aussi bien que nos facultés physiques. Si ces rapports étaient brisés, il y aurait désordre et mort; voilà pourquoi nous disons que la cécité est la mort des yeux, la surdité la mort des oreilles, tout comme nous dirions de l'intelligence humaine privée de la connaissance des premiers principes de la morale, qu'elle est morte ou paralysée. S'étonner que notre intelligence soit ainsi faite, c'est donc s'étonner qu'elle suive sa tendance naturelle et providentielle; c'est vouloir que l'homme constitue seul un monstrueux désordre au milieu d'un ordre universel et parfait. Ecoutons, du reste, comment l'auteur des *Études sur le Christianisme* explique admirablement ce sujet : « La vérité religieuse, dit-il, étant faite pour l'âme humaine, toutes les facultés de celle-ci sont prêtes à la recevoir; dès l'instant où elle arrive, où elle touche notre intelligence, celle-ci la reconnaît pour ainsi dire, la saisit comme l'objet unique pour lequel elle se sent conformée, et après en être *illuminée* comme un cristal, se fait elle-même *illuminante* et la réverbère partout autour d'elle comme si

elle la faisait jaillir de son sein. La raison qui ne se doutait de rien auparavant, dès qu'elle est frappée de la vérité, s'écrie tout à coup au-dedans d'elle-même : *c'est cela*, *c'est bien vrai*, *c'est évident*, *il faut que cela soit ainsi*; et les raisonnemens arrivent à la suite, en foule, comme pour faire fête à la vérité, et la fiancer à l'esprit humain en la *rationalisant* [1]. »

Ces tendances inhérentes et préexistantes à notre âme peuvent donc, si l'on veut, être appelées *rationes seminales*, ainsi que s'exprime Mgr de Montauban; seulement alors, cette expression, entendue dans ce sens, n'est plus particulière à l'âme humaine : elle peut encore convenir également à toute créature qui a une détermination connue vers un genre d'acte quelconque. « Mais, malgré » ces tendances natives de l'âme, ajoute le même prélat, dont la pa- » role est ici comme partout d'une autorité incontestable, nous au- » rons besoin de reconnaître la nécessité *de la révélation, de la com-* » *munication primitive et de la conservation traditionnelle des mots* » *qui nomment Dieu et ses perfections.* (Lettres inédites.) »

Là et dans ces seules paroles de Mgr de Montauban comme de M. Aug. Nicolas, nous croyons voir plus distinctement que dans les in-folio des écrivains célèbres, le rôle nettement tranché de la Raison et de la Foi : la Raison, c'est l'œil de l'esprit qui perçoit, qui prononce sur les rapports des vérités singulières qu'on lui présente; la Révélation est la lumière qui tombe pour ainsi dire sur ces vérités et les rend visibles. Ici, on le voit tout d'abord, nous ne reconnaissons pas une loi ou une religion qui soit le produit individuel de l'homme et qui soit connue par les lumières propres de sa raison. Nous préférons dire avec tous les apologistes qui ont fait de ces études une occupation spéciale, que la loi naturelle est ainsi nommée parce qu'elle est très-conforme à notre nature, à nos tendances; elle est naturelle parce que la raison la comprend aisément, y adhère sans efforts et peut en démontrer invinciblement à elle-même et aux autres la vérité et la certitude. Mais nous mettons ici comme partout, une distance immense entre créer et recevoir, entre comprendre et découvrir. Il est facile de trouver des défenseurs pour chaque idée nouvelle qui surgit; il n'est pas d'in-

[1] *Etudes philos. sur le Christianisme*, t. I, p. 222.

vention, de système qui ne rencontre des avocats, de chauds partisans tout disposés à lui prêter leur appui et en démontrer au besoin la vérité. Mais il ne suit pas de là qu'ils en soient les auteurs, les inventeurs; de même, en Religion, il nous est facile de prouver les dogmes et les principes de la loi naturelle, et cependant il ne semble pas exact d'inférer que cette connaissance soit le fruit propre de la philosophie, le travail unique de la raison. Bossuet, Newton, Pascal, n'ont rien pensé, rien écrit qu'un homme d'une intelligence ordinaire ne puisse comprendre, et néanmoins combien sont rares les génies de ce calibre ! tant il est vrai, encore une fois, que comprendre n'est pas inventer !

Quiconque étudiera froidement ces deux systèmes, dont nous ne pouvons donner ici qu'un tableau succinct, reconnaîtra aisément que la *philosophie rationnelle*, dite encore *inquisitive*, ne tend à rien moins qu'à constituer l'homme à la place de Dieu; et à chercher la règle comme le fondement de tous nos devoirs dans les seules lumières de la Raison; au contraire, la *philosophie traditionnelle*, dite encore *démonstrative*, s'adresse d'abord à Dieu pour en recevoir les vérités premières, puis travaillant sur ce fond divin elle le cultive, l'élargit, l'enrichit de continuelles découvertes; le Rationalisme, n'ayant aucun symbole uniforme de croyance et faisant appel à la conscience individuelle de chaque homme, tend par là aux variations, à l'incrédulité, et tôt ou tard à une mort intellectuelle inévitable; le Traditionalisme, au contraire, se réglant sur une base établie de Dieu même, ne peut, s'il est bien compris, que réunir tous les esprits dans une même profession de foi, au sein de la vérité et de la plus inébranlable certitude. Il suffit donc d'exposer ces deux philosophies si contraires dans leurs tendances, pour comprendre de suite laquelle des deux entend mieux l'esprit de la religion, est la plus propre à défendre sa doctrine et à sauvegarder ses intérêts.

Qu'il nous soit permis maintenant, avant de terminer cette lettre, d'ajouter un mot sur une publication des plus importantes de notre époque, continuée sans interruption pendant 22 ans, et qui demeurera comme l'une des plus belles gloires de notre philosophie française : je veux parler des *Annales de philosophie chrétienne!*

Tout le monde connaît les services qu'elles ont rendus à la religion et à la science; tout le monde sait encore que la doctrine traditionnelle y est formulée dans toute sa pureté avec les développemens qu'elle comporte, avec les ramifications nombreuses et les applications diverses qui peuvent s'en faire. Eh bien, deux écrivains trompés, je ne sais par quelles craintes que leur inspire la méthode traditionnelle, se sont cru permis d'incriminer tout récemment cette publication savante et à nos yeux sans pareille chez nos voisins. Désireux de connaître si leurs craintes et leurs attaques étaient fondées, nous avons parcouru les principaux numéros qui ont trait à la doctrine en question; et nous avouerons sincèrement que nous avons vainement cherché le sujet de ces diatribes, le mobile de ces attaques qui renversent tout sans rien édifier, qui frappent aveuglément dans les *Annales* tout ce qu'il y a et même ce qu'il n'y a pas, ce mobile nous demeurera toujours inconnu. Quant à nous, nous n'avons jamais vu dans cette publication qui a fait depuis longtems ses preuves, que les quatre points suivants: Ils résument toute la philosophie traditionnelle, et nous ne pensons pas que les écrivains en question, qui ont pris si vivement la mouche, y découvrent jamais autre chose :

1° Nécessité d'une première société avec Dieu, d'une première révélation extérieure et positive, faite d'abord à Adam, à Noé, aux patriarches; développée plus tard par Moïse et complétée enfin par Jésus-Christ, et qu'il nous suffise de rappeler à l'appui de ce premier point les auteurs célèbres dont nous avons parlé dans le courant de cette démonstration;

2° Nécessité de l'instruction ou d'une parole qui nous transmette à nous-même la connaissance des dogmes et de la morale renfermés dans cette révélation primitive; de sorte que si la parole enseignante est mensongère ou erronée, notre âme sera corrompue, ne boira que l'erreur; or, si au contraire, cette parole est pure et lumineuse, notre âme possédera la lumière et la vie;

3° A l'âme humaine appartient de féconder, par son action propre, ces principes reçus en elle, c'est-à-dire qu'elle les examine, les compare, les commente, les développe, en tire les conséquences

qu'ils renferment, et ces diverses opérations constituent toujours le travail individuel et propre de chaque esprit humain;

4° Il est possible de rencontrer dans les traditions du genre humain quelques vestiges épars ou des croyances encore pures, préservées de cet océan d'erreurs qui s'est répandu sur toute la surface de la terre; mais comme ces vérités elles-mêmes se trouvent mêlées avec l'erreur, quelquefois dénaturées, presque toujours obscurcies, il convient de ne les chercher que dans la tradition conservée pure chez les Hébreux, et consignée dans le livre des révélations divines.

Tels sont les principes des *Annales*, très-bien dites de *philosophie chrétienne;* telles sont les prétentions de la philosophie traditionnelle, et nous ne pensons pas qu'elles soient exorbitantes aux yeux de quiconque voudra les peser mûrement.

Mais finissons cette polémique par une parole qui nous est à tous chère, infiniment auguste, et que nous nous plaisons tous à regarder comme l'expression indéfectible de la vérité. Pie IX, glorieusement régnant, a, comme on le sait, traité assez longuement des droits de la raison et de la foi dans son *Encyclique* adressée à tous les évêques de la catholicité, en date du 9 novembre 1846. Or, parmi les enseignemens qu'il donne au monde entier, dans cette pièce à jamais mémorable, nous lisons en termes formels les quatre points dogmatiques suivans, bien dignes de remarque :

1° Notre sainte religion n'a pas été *inventée par la raison humaine;* 2° C'est Dieu même qui *l'a fait connaître* (notre sainte religion) aux hommes; 3° La raison *démontre,* soutient et défend la vérité de la Foi; 4° La raison humaine doit surtout examiner le fait de la révélation divine [1].

Qu'il nous soit permis de faire remarquer, sans autre explication, que de ces quatre points les deux premiers déterminent assez clairement quel doit être le rôle de la Foi; les deux derniers nous indiquent de même celui de la Philosophie. Eh bien, dans ce peu de paroles, est renfermée toute la question, et c'est ainsi que la posent, que l'entendent et que l'ont toujours soutenue les vrais Tra-

[1] Voir toute cette *Encyclique* dans le tome XIV (3e série), p. 327, des *Annales*, et en particulier la page 332.

ditionalistes : tout ce qu'on leur fait dire de plus ou de moins, ils le repoussent comme étranger à leur sentiment. Mais pour qui ne veut pas s'aveugler, il est facile de remarquer que parmi les graves enseignemens de cette pièce, nous ne voyons nulle part un seul mot qui accorde à la Raison le pouvoir d'arriver par elle-même à la connaissance de Dieu, de ses attributs ou de nos devoirs; loin de là, le contraire nous y semble assez bien démontré par ces seules paroles : *Recta ratio fidei veritatem demonstrat.* Et l'on doit s'étonner qu'après une parole si formelle et si imposante, les Rationalistes de toute couleur et de tout nom continuent à penser et à parler tout autrement.

Que l'homme ne puisse arriver à la connaissance de la loi naturelle que par la tradition ou par l'enseignement social, c'est ce que nous verrons dans un troisième article.

L'abbé Caupert,
Professeur de philosophie au grand séminaire de Versailles.

Histoire ecclésiastique.

LES HUIT PREMIERS CONCILES.

19e Article [1].

LE 5e CONCILE ET LE PAPE VIGILE. — LE 6e CONCILE ET LE PAPE HONORIUS.

Le 5e concile assemblé à C. P. contre la condition exigée par le Pape. Délibérations de l'assemblée sans lui. — *Constitutum* de Vigile; artifice de Justinien, qui communique au concile d'autres écrits de Vigile, au lieu du *Constitutum*. — Condamnation des *trois chapitres;* opposition et exil du Pape, qui revient par sa propre réflexion à l'avis du concile. Décrétale rendue par le Pape, sans tenir aucun compte du concile. Mécontentement de Justinien; jugement ridicule de Gibbon. — Vigile redemandé à Rome. — Le 5e concile maîtrisé par l'opposition du Pape, et uniquement reçu en Occident par déférence pour le Saint-Siége. — 6e concile œcuménique; condamnation du pape Honorius, contredite par deux faits : l'apologie de ce Pontife avant le concile et l'orthodoxie de sa lettre à Sergius. — Conduite des légats, premier indice de la falsification des procès-verbaux.

Toute difficulté n'était pas aplanie par le retour du pape à C. P., on ne se lassait pas de mettre sa patience à l'épreuve. Les Grecs ni l'empereur ne voulaient point absolument d'un concile hors de la Grèce; Vigile s'y résigna sous la condition toutefois qu'il y aurait autant d'évêques de l'Occident que de l'Orient. L'empereur n'attendit pas et assembla brusquement le concile, 553. Vigile, invité deux fois à s'y rendre, motiva son refus, non sur l'usage allégué par S. Léon, mais sur l'absence des occidentaux, les plus intéressés dans la question. Le concile passa outre, sans même insérer dans ses actes la réponse du pape, ni vouloir traiter avec lui par écrit, en donnant à entendre avec assez peu de convenance, que cette proposition de traiter la question par écrit était un prétexte de Vigile, *pour éviter de dire ce qu'il craindrait d'écrire, comme non conforme à la vérité* [2]. D'autre part, Vigile pressé par l'empe-

[1] Voir le 9e article, au numéro 42, t. VII, p. 407.

[2] Vig., *Constitutum*.

reur d'écrire sa décision, demanda un délai de vingt jours, ce qui n'était pas trop, dans l'état de maladie où il se trouvait pour une question assez épineuse à discuter et éclaircir.

Les évêques avertis par Pélage, après la première assemblée du 1er mai, qu'ils eussent à attendre la définition du Saint-Siége apostolique, selon la règle antique, sans rien promulguer, ne continuèrent pas moins leurs délibérations. Après avoir dressé une profession de foi orthodoxe et longuement examiné les écrits en cause, ils constatèrent dans leurs 5e, 6e et 7e conférences que les Pères de Calcédoine en avaient clairement réprouvé les erreurs. Vigile, dans son *Constitutum*, qu'il écrivait en même tems, faisait le même examen et disait la même chose. Il y condamnait soixante passages de Théodore de Mopsueste, en s'abstenant de condamner l'homme, contre lequel toutes les investigations n'ont pu découvrir aucun anathème, porté après sa mort. Il cite à ce sujet ce mot écrit par S. Cyrille : « Vous vous oubliez vous-mêmes quand vous tendez » vos arcs contre des cendres; il n'est plus, celui qui a été inscrit » parmi vous. » Il s'appuie des exemples et du sentiment de S. Proclus, de S. Léon, de S. Gélase. Il s'étonne bien davantage qu'on veuille condamner Théodoret et Ibas, pour des erreurs rétractées par eux en présence du concile de Calcédoine, qui en déclarait la fausseté.

Le pape maintenait donc absolument les décisions de Calcédoine, en défendant d'y rien changer. Ce *Constitutum*, que signèrent avec lui seize évêques, le diacre Pélage et trois autres, le 14 mai, fut remis à Justinien; qui n'en fit aucun usage; et au lieu de le communiquer aux évêques assemb és, comme c'était son devoir, ce prince leur adressa trois écrits de Vigile, savoir : la sentence contre Rusticus et Sébastianus, et les deux lettres aux évêques de Tomes et d'Arles, le but de cet artifice ne peut être douteux[1]. Justinien *voulait* la condamnation des *trois chapitres;* il craignait la conclusion contraire du *Constitutum* et il y substitua des documens, qui

[1] Marca, *Dissert.*, 12. Les actes du 5e concile ne se prêtent pas le moins du monde à la conjecture de Baronius, suivi par Binius, que le *Constitutum* y ait été présenté. C'est pourquoi Marca insiste sur ce point avec toute justice pour Vigile et même pour le concile.

ne condamnaient pas moins les erreurs dénoncées, sans toucher à la question des personnes. Les évêques. comme il l'espérait, crurent aisément que le pape était d'accord avec eux et ils conclurent, sans hésiter, à l'anathème sur l'écrit de Théodoret, en réponse à S. Cyrille, sur la lettre d'Ibas à Maris et sur la personne de Théodore de Mopsueste.

C'est là seulement ce qui excuse ou atténue du moins la rebelle irrégularité du 5e concile. Vigile, plutôt que d'en approuver les décrets, aima mieux souffrir les privations et les ennuis d'un exil, qui dura six mois. Ce qu'il changea enfin de détermination, ce ne fut pas inconséquence ou faiblesse, comme on l'a dit d'un côté avec une obstinée mauvaise foi et de l'autre avec une ignorante prévention. Ce fut persuasion, qu'il dut à Pélage, rallié lui-même à l'opinion de l'assemblée [1]. Mais reconnaître qu'au point où la question avait été poussée, l'avis du concile était devenu le plus utile, à cause de l'imprudence même qui avait engagé la querelle, ce

[1] Il existe dans les tems modernes un exemple célèbre d'un semblable changement, c'est celui de Pie II, d'abord champion du concile de Bâle, et ensuite très-ferme défenseur de la suprême autorité pontificale. Il fut également sincère à l'une et à l'autre époque. Son changement même est une preuve de sa sincérité. Car la prétention de ne se jamais tromper serait de l'orgueil le plus ridicule, et l'obstination dans l'erreur est la marque d'une intelligence étroite ou d'une volonté dépravée. De même qu'après l'innocence il n'y a rien de plus noble que le repentir, après le bonheur de n'avoir jamais perdu la vérité, il n'y a rien de plus délicieux que de la recouvrer. En 1843 a été publié un *Essai sur Æneas Sylvius Picolomini*; on y démontre la loyauté de son caractère, on y « fait connaître un homme aussi intéressant qu'il est généralement ignoré. » C'est la thèse, soutenue pour le doctorat par un jeune professeur de l'Université, aujourd'hui le P. Verdière; œuvre d'érudition, de cœur et de talent, cet essai, qui révèle une grande aptitude à la composition historique, n'est qu'un plan de biographie, mais très-précieux, qu'il est désirable de voir remplir par son auteur. Il rendrait ainsi un double service en nous montrant le pape Pie II, tel qu'il est, et en éclairant une époque très-négligée, quoique très-curieuse; les relations d'Æneas Sylvius avec Roderic Borgia pourraient de plus conduire le consciencieux biographe à ses recherches non moins désirables touchant le pape Alexandre VI, sur lequel il adopte, avec un peu trop de confiance, le jugement vulgaire, et qui n'est pas si noir qu'on se plaît à le dire.

n'était pas une raison de reconnaître au concile une action à part, et d'autoriser son procédé indépendant. Aussi, Vigile ne fait mention aucune du concile dans sa décrétale, adressée au seul Eutychius, évêque de C. P. pour la condamnation des *trois chapitres*, et qu'on a très-mal intitulée : *Pro confirmatione quintæ synodi œcumenicæ.* Quoiqu'il y parle du séjour des évêques à C. P., pas un mot ne rappelle leurs conférences ni leur jugement, et il a voulu ainsi, sans aucun doute, improuver tacitement l'assemblée en adoptant la décision. Ceci est d'autant plus certain et digne d'attention, qu'il avoue humblement sa longue dissidence avec les évêques convoqués et qu'il s'en tient à leur avis de préférence à son premier sentiment.

Il commence par déplorer les scandales excités à cette occasion par l'ennemi du genre humain et le triste malentendu qui, *au mépris de la charité fraternelle*, a séparé le pape des évêques, venus comme lui dans la ville royale, quoiqu'il fût entièrement d'accord avec eux sur la foi. Il rend grâces au Sauveur, qui est la lumière véritable, d'avoir dissipé la confusion de sa pensée, et de lui avoir révélé ce qu'il fallait définir pour la paix de l'Eglise. Ensuite il rejette hors de l'Eglise tous ceux qui ne gardent pas les définitions des quatre conciles œcuméniques. Quant « aux *trois chapitres*, on sait tout ce qui a été fait, dit et écrit en sens divers. » Or, si en toute chose, la sagesse veut qu'on examine avec soin; » si l'on ne doit point avoir honte de déclarer publiquement ce » qu'on n'avait pas admis d'abord et ce qu'on a découvert plus » tard par le zèle de la vérité, combien davantage convient-il d'a- » gir de même à l'égard des questions ecclésiastiques! Lorsqu'il » est manifeste que les Pères et principalement le bienheureux » Augustin, si illustre par la science divine, a remanié et corrigé » ses propres écrits, y rajoutant par une vue nouvelle ce qui lui » avait précédemment échappé. De même, à leur exemple, dans » la controverse des *trois chapitres*, nous n'avons jamais cessé de » rechercher tout ce qui pouvait se trouver de plus exact sur ce » sujet dans les ouvrages des saints Pères. »

De là le pape entre dans une exposition également brève et nette des erreurs de Théodore de Mopsueste, notamment touchant le

dogme de l'Incarnation. En conséquence, il prononce à deux reprises l'anathème contre Théodore et ses écrits impies; de même contre tout ce que Théodoret a composé de répréhensible et contre la lettre d'Ibas. La décrétale se termine ainsi : « Tous ceux, qui » conservant la rectitude de la foi, enseignée par lesdits conciles, » ont condamné et condamnent lesdits *trois chapitres*, nous les te» nons pour frères et collègues dans le sacerdoce. Tout ce qui est » intervenu ou de ma part ou des autres pour la défense desdits » *trois chapitres*, nous l'annulons par notre présent décret. Il n'est » permis à personne dans l'Eglise catholique de dire que les quatre » conciles ou l'un des quatre, aient approuvé aucun des blasphè» mes ci-dessus indiqués, ni ceux qui pensent et soutiennent quel» que chose de semblable; étant évident que, par les saints Pères » de ces assemblées et surtout du concile de Calcédoine, nul n'a » été admis de suspect, qui n'ait rejeté ces blasphèmes et tout ce » qui peut y ressembler, et qui n'ait nié et condamné les blas» phèmes dont on pouvait être soupçonné [1]. »

Les Grecs n'ont pas manqué de regarder cette décrétale comme la confirmation du 5e concile, aux actes duquel ils ont eu soin de la joindre comme une conclusion de la huitième et dernière conférence [2]. Sans cela, en effet, leur concile eût compté pour rien. Mais Justinien ne sentait pas moins toutes ses prétentions et celles de l'épiscopat d'Orient annihilées par cet acte, qui ne supposait pas même qu'un concile eût été tenu. Taxer un acte pareil de tergiversation et de lâche faiblesse, ç'a été une fort grosse inadvertance. Il fallait du courage pour céder de la sorte, et ce n'était pas le moyen de complaire à l'empereur ni de sortir d'exil. Justinien n'avait pas non plus l'intention de l'en tirer. Il le fit bien voir, lorsque, avec la nouvelle de l'Italie entièrement reconquise par Narsès, il lui vint une supplique du clergé romain, très-appuyé du victorieux général, pour redemander Vigile, s'il vivait encore, ou s'il ne vivait plus, le retour des prêtres et diacres, qui avaient partagé son exil. Alors, dans la joie d'un si grand succès, Justinien

[1] Vig., *Decretalis epist.* Cette pièce est datée du 3 décembre 553; le concile avait été publié le 27 juin précédent.

[2] Marca, *Dissert.*, c. 15.

manda ces prêtres et ces diacres, mais pour leur dire : « Voulez-» vous reprendre Vigile, *puisqu'il a été votre pape?* A la bonne » heure. Si non, vous avez ici votre archidiacre Pélage, et ma puis-» sance vous est assurée. » Tous répondirent : « La volonté de » Dieu! Rendez-nous seulement Vigile; et quand Dieu voudra le » retirer de ce siècle, alors que par votre ordonnance notre archi-» diacre Pélage nous soit donné. » Ainsi ce fut aux instances du clergé romain que l'infortuné pontife dut enfin sa délivrance. Ses fidèles serviteurs le ramenèrent mais épuisé par la maladie de la pierre et le virent mourir à peine arrivé à Syracuse, 555. On rapporta son corps à Rome et on l'ensevelit dans l'église de Saint-Marcel [1].

Apparemment une affection si spontanée ne se serait pas attachée à un pape indigne, à un homme vil. On en donna bientôt après une autre marque aussi peu équivoque. Pélage étant désigné pour lui succéder, par l'autorité de Justinien, non-seulement il n'y eut pas d'élection, mais Pélage ne trouva que deux évêques, qui consentissent à le sacrer; on prit un prêtre d'Ostie pour tenir lieu du troisième, et le clergé, avec tout ce qu'il y avait de plus honorable parmi les fidèles de Rome, se sépara du nouveau chef, sur l'imputation fort singulière, que l'archidiacre était pour quelque chose dans les peines et dans la mort de Vigile. Cette difficulté inattendue, qui compromettait gravement une intronisation irrégulière, fut écartée heureusement par Narsès. Pélage, d'après son conseil, se rendit en procession, de l'Eglise de Saint-Pancrace à celle de Saint-Pierre, où, tenant l'Evangile et la croix au-dessus de sa tête, il monta dans l'ambon et jura devant tout le peuple, qu'il n'avait rien à se reprocher envers son prédécesseur. Ce qui dissipa entièrement de fausses rumeurs [2].

Il paraît que Pélage était resté en faveur auprès de Justinien, pendant que les autres clercs romains avaient subi l'exil, et ses ennemis, surtout les partisans des *trois chapitres*, avaient tourné cette faveur contre lui en Occident. Toutefois il n'y a rien là qui justifie cette suspicion. Ses lettres, son zèle, pendant onze ans de

[1] *Lib. pontific. Vita Vigilii.*

[2] *Lib. pontif. Vita Pelagii.*

pontificat, à maintenir et faire recevoir la condamnation des *trois chapitres*, attestent qu'il a, comme Vigile, agi de conviction. La considération et l'influence, qui l'avaient constamment suivi partout lorsqu'il était diacre, indiquent en même tems un don peu commun de persuasion conciliante. Or, Vigile persistant à rejeter la décision du concile, il ne fallait pas moins entretenir des relations avec lui, en exil, pour arriver à une conclusion définitive, et nul n'était plus capable que Pélage de remplir cet office de négociateur, qu'il mena en effet à bonne fin. Il se fût conduit tout autrement dans une vue d'ambition personnelle. En abandonnant le sentiment du pape, rien ne lui eût été plus avantageux et plus aisé que d'abandonner le pape lui-même, de pousser Justinien à le déposer, ou d'attendre froidement, d'accord avec Justinien, la mort prochaine d'un vieillard exténué d'ennuis et de souffrances. Quant à la résistance de Rome, Pélage et Justinien l'avaient prévue, puisqu'on passa outre; c'était du pouvoir séculier que, depuis plus de soixante ans, dépendait en réalité l'élection pontificale, et qu'avait-on à craindre de la résistance, quand les Goths n'existaient plus et que l'Italie entière rentrait sous la domination grecque? Pélage n'avait donc mérité aucun blâme non plus que Vigile, et la conduite de tous deux fut constamment ce qu'elle devait être.

Tout est dit sur ces deux papes, non sur le 5e concile. Lorsque Théodore Ascidas proposa de condamner les *trois chapitres*, la première question qui s'éleva, fut de savoir s'il était permis d'anathématiser les morts; Eutychius, qui résidait à C. P., comme apocrisiaire de l'évêque d'Amasie, et qui était très-instruit dans les saintes écritures, assistait à la délibération; il se leva avec un air de mépris et déclara que ce n'était pas une question, puisque le roi Josias non-seulement avait fait tuer les pontifes vivants des idoles, mais fouiller les tombeaux et disperser les os de ceux qui étaient morts depuis longtems. Tout le monde trouva cette citation très à-propos, et Justinien, l'ayant su, destina dès lors Eutychius à remplacer Mennas sur le siége épiscopal de C. P. [1].

Le concile de Calcédoine avait pensé le contraire, et sa réserve envers Théodore de Mopsueste était pour les catholiques d'Occi-

[1] Evagr., *Hist.*, IV, 38.

dent un second motif de ne pas condamner les *trois chapitres*; la condamnation leur semblait une irrévérence et une contradiction envers le concile. Gibbon s'est superbement emparé du sentiment des églises latines, qui, « si elles eussent combattu sous l'étendard » de Rome, auraient peut-être fait triompher la cause de la raison » et de l'humanité; mais, dit-il, leur chef était captif... Le trône » de S. Pierre, deshonoré par la simonie, fut trahi par la lâcheté » de Vigile, qui après une lutte longue et inconséquente se soumit » au despotisme de Justinien et aux sophismes des Grecs. Son apos- » tasie excita l'indignation des Latins [1]. » Je suis sûr que tous les doucereux prôneurs de tolérance, qui ont lu ce passage dans le livre du philosophe anglais, ont admiré cette piété mortuaire, qui prend presque feu pour l'honneur des *mânes* du genre humain, sans considérer que nul n'a moins que lui respecté la mémoire de personne. S'il a quelque indulgence, c'est toujours pour quelque vaurien; toute mémoire véritablement honnête ne peut obtenir de lui un éloge sans restriction. Les chrétiens et les papes surtout semblent pour lui n'appartenir à l'humanité que par le pire côté. C'est donc uniquement par esprit de querelle qu'il se range à l'opinion charitable des Latins, dont tout son ouvrage est d'un bout à l'autre la plus aigre contradiction.

Il faut avouer d'ailleurs qu'un historien serait fort embarrassé, et qu'il deviendrait impossible aux honnêtes gens d'écrire sur les tems passés, si l'opinion des Latins et le scrupule des Pères de Calcédoine devaient faire loi; les menteurs et les coquins auraient trop beau jeu; ils savent déjà prendre assez de licences; il serait trop étrange que la vérité vexée, vilipendée se vît encore obligée de rester dupe et la charité niaise. C'est pourquoi la Providence a permis que l'opinion des Grecs et du 5e concile prévalût; et parce que cette opinion était exacte, Dieu s'est servi encore ici merveilleusement de la mauvaise intention des hommes pour proclamer le vrai, à leur insu et malgré eux.

Car de ce que le 5e concile a eu raison, l'on aurait grand tort de conclure que les évêques orientaux sont arrivés de dessein pré-

[1] Gib. *Decline and fall*, 47. — On vient de voir que Rome était fort peu indiquée.

médité à ce but. Il n'est pas douteux que les moteurs de cette question voulussent détruire par ce moyen les décrets de Calcédoine, et relever l'hérésie d'Eutychès. On s'est plu à montrer que le pape s'est d'abord trompé et qu'il a cédé, bon gré mal gré, au concile; outre que le fait est faux, comme on l'a vu, et qu'il n'a cédé qu'à sa propre réflexion, à la droiture d'un esprit non opiniâtre, on aurait dû remarquer, plus judicieusement, 1° que Vigile a dominé les orientaux et le concile en deux points essentiels; en ce qu'il n'a pas souffert qu'on s'écartât de Calcédoine, dont le 5e concile a commencé par reconnaître l'orthodoxie inébranlable, et en ce que Théodore de Mopsueste seul a été condamné, non la personne de Théodoret ni celle d'Ibas. Le pape est donc resté le maître, ou plutôt par lui le dogme et la tradition; 2° non-seulement le concile n'a valu que par la conformité du décret pontifical, séparément promulgué, mais encore, pour avoir tenté de mépriser son opposition et voulu traiter d'égal avec le pape, le concile s'est vu rejeté et méprisé pendant très-longtems; il a fallu toute l'autorité du Saint-Siége pour le faire recevoir en Occident, et jamais on ne lui a rendu le même respect qu'aux quatre conciles précédens.

Marca se trompe évidemment [1] en disant le 5e concile reconnu œcuménique sous Pélage Ier. Les faits déposent du contraire. Malgré les efforts et les sages exhortations de Pélage, on y résistait encore en Afrique, comme le prouvent les protestations de Libératus, de Facundus et autres. Enfin les témoignages de Béda, de Paul diacre [2], les lettres de Pélage II et de S. Grégoire le Grand démontrent que l'Occident ne se rendit pas avant la fin du 6e siècle et ne se rendit qu'à l'autorité du Saint-Siége [3].

[1] *Dissert.*, c. 16 et 17.

[2] Bed., *De sex aetat.*; Paul. Diac., IV, 4.

[3] Pelag. primi papæ, epist. 2, 3, 4, 5, 6, 7; il faut ajouter deux passages de ses lettres 11 et 15 à Sapaudus, évêque d'Arles, pour confirmer le bien qui a été dit de Pélage. Il recommande, ep. 11, les revenus des possessions romaines de Gaule : « Quia Italiam pœnitus ita desolata sunt, ut ad recuperationem eorum nemo sufficiat; hic, si possibile est, ut nobis de ipsis solidis saga fomentacia, quæ pauperibus erogari possint, et tunicas albas aut cucullas, aut colobia, aut

Une dernière réflexion très-simple et qui a pourtant échappé aux rigides censeurs de Vigile, c'est que sa méprise, qui ne portait pas d'ailleurs sur le dogme, se réduisait à un scrupule de foi et, qui plus est, de charité. Des fautes de cette sorte, qui sont malheureusement trop rares, en empêcheraient beaucoup d'autres un peu plus graves. Si l'Orient eût compris ce touchant exemple, le 6e concile œcuménique n'aurait pas laissé sur l'épiscopat grec une tâche indélébile d'arrogante sottise.

Les détails de cette assemblée ont peu d'intérêt; une seule circonstance importe à examiner. On sait que la convocation du 6e concile eut lieu par l'accord de l'empereur Constantin IV, Pogonat, et du pape S. Agathon, pour la condamnation du Monothélisme, qui contenait sous un terme nouveau le venin caché d'Eutychès. Les chefs et les inventeurs de cette malignité sophistique y furent frappés de l'anathème; mais on ne lit pas sans un grand étonnement avec leurs noms celui du pape Honorius, enveloppé de compagnie dans la sentence. Quel argument et quelle joie pour les théologiens de parlement! C'est un fait, disent-ils; il suffit de savoir lire pour le vérifier; et comment après cela nier la supériorité des conciles?

Si la vérification ne tient en effet qu'à lire le nom d'Honorius dans les actes du 6e concile, il n'y a point de doute, car ce nom se rencontre écrit plusieurs fois sous le coup de la censure; et comme, par la grâce de Dieu, je ne suis point dans l'usage d'avoir peur

si quæ aliæ species in provincia fiunt, quæ pauperibus erogari possint, nobis exindè facile comparari. » Dans la 13e : « Quia tanta egestas et nuditas in civitate est, ut sine dolore et angustiâ cordis nostri homines, quos honesto loco natos idoneos noveramus, non possimus adspicere. » Ses lettres 10 et 16 montrent à quel point, en Gaule particulièrement, on était indisposé contre le dernier concile de C. P. — Pelag. secundi papæ, *epist.* 5, 6, 7; Greg. I papæ, *epist.* I, 24, II, 10, 36, 49, III, 2, 3, 4. — Les 3e, 8e, 11e et 13e conciles de Tolède, 589-683, rappellent avec respect les quatre premiers conciles œcuméniques, et le 14e reçoit, 684, le 6e sans mention aucune du 5e, et met le 6e après celui de Calcédoine (*can.* 7), parce que, dit Binius, il ne s'agissait pas de la foi, mais des personnes dans le 5e concile; c'est possible, mais enfin on ne le comptait pas.

pour le Saint-Siége et pour la vérité, j'ajoute, que le diacre Jean, qui fut depuis le pape Jean V, le troisième successeur de S. Agathon, rapporta lui-même à Rome les actes de cette assemblée œcuménique, à laquelle il avait assisté comme légat, sans réclamation aucune de ses collègues ni de lui sur ce solennel anathème. Voilà bien le fait ressortant des actes du 6e concile, *tels que nous les avons*. Mais en face de ce fait il s'en présente deux autres; le premier, c'est que longtems avant le concile, avant qu'on songeât même à une convocation, les Monothélites se vantaient d'avoir pour eux la réponse du pape Honorius à Sergius, évêque de C. P. Cette prétention déloyale avait été aussitôt confondue. Chose singulière! Des papes ainsi accusés, Honorius est le seul qui ait eu sa justification publique, longtems avant le concile, par son successeur Jean IV, par S. Maxime homologète, et depuis le concile, par Anastase le bibliothécaire, et quelques autres; cependant les modernes ont semblé embarrassés de le défendre jusqu'à ce que le cardinal Litta et le comte de Maistre s'en soient chargés [1].

Ils s'en sont acquittés, surtout de Maistre, avec un plein succès : ce qui me dispense d'y revenir. Ma tâche, toutefois, n'en a pas été abrégée. J'ai, de mon côté, fait les mêmes recherches, sans regarder les leurs. Comme cela devait être, une investigation semblable m'a conduit au même résultat, et je n'ai plus eu qu'à supprimer mon travail, avec une complète certitude que la réponse d'Honorius à Sergius contient une doctrine exacte, et qu'on ne saurait lui imputer le faux sens, où il a convenu aux Monothélites de la prendre, ni le malentendu qui s'en est suivi.

[1] Litta, *Lettres sur les quatre articles*, lettre 23.—De Maistre, *du Pape*, 1, 13. « On m'écrit de France, dit-il, dans une de ses lettres, que personne n'a » poussé plus loin la justification d'Honorius. » V. *lettres et opuscules*. Cette publication récente achève de nous révéler Joseph de Maistre tout entier, et nous le fait aimer autant que ses autres ouvrages nous le font admirer. Son esprit n'y est nulle part plus vif et plus pénétrant; mais ici, en outre, on voit à découvert, ce naturel exquis si délicatement perfectionné par la foi. C'est un très-bonhomme de génie. Les philosophes seuls ne s'en doutaient pas. Ils ne parleront pas des lettres et trouveront plus que jamais atrocement fanatique un écrivain d'un rire si franc et d'une si piquante courtoisie.

C'est là le second fait : comment donc le pape Honorius, justifié d'avance, aurait-il été condamné, puisqu'il n'y avait pas matière à condamnation? De ce qu'il n'a pas réellement mérité la censure, n'est-il pas permis de présumer quelque méprise, de suspecter le texte de la censure et de l'examiner de plus près? De Maistre appuyant sur ce que la lettre d'Honorius n'a été ni publique du vivant de ce pape, ni *définitive*, ni erronée, et démontrant ainsi la *néantise* des conséquences qu'on en avait tirées contre l'autorité doctrinale des papes, n'a pas jugé nécessaire d'aller plus loin. Il s'est contenté d'indiquer la possibilité d'une falsification. La falsification, au point de vue qui fait le sujet de l'étude présente, ne devait pas être négligée. Ce côté de la question a aussi son prix.

Tout d'abord la conduite du diacre Jean et des autres légats, qu'on ne peut accuser d'avoir faibli, est déjà un très-fort indice pour arguer de faux les actes du 6e concile. On y lit à la première séance, 680, que les légats avec les délégués du synode romain, tenu par Agathon, selon la coutume des papes, exposent leur mission qui est de faire condamner les nouveautés *introduites depuis quarante-six ans* par Sergius, Théodore de Pharan et leurs principaux complices. Ils attestent que *le Saint-Siége a d'abord employé l'improbation, puis les avis et les prières*, sans obtenir qu'on abjurât l'erreur, et ils demandent que le clergé de C. P. déclare d'où ces nouveautés sont venues. Aucun d'eux ne prononce le nom d'Honorius [1]. On n'ignore pas et l'on a vu par l'exemple de S. Léon, que les papes intimaient à leurs légats l'ordre absolu de ne s'écarter en rien de leurs instructions, ni de la définition pontificale, fixée en synode à Rome; la lettre d'Agathon à l'empereur porte la même injonction pour eux « de ne rien diminuer, ajouter ni changer à » la doctrine de foi, mais de l'énoncer simplement, *comme elle a* » *été conservée par les papes précédents.* » Cette lettre et celle du concile romain affirment longuement que *tous ont gardé la foi de S. Pierre* [2].

[1] Labb., VI, p. 610 et suiv., *actio prima.*

[2] Labbe, VI, p. 634, act. 4. A la même séance, on lut après la lettre d'Agathon (p. 636-680) sa définition signée en synode à Rome par 122 évêques d'Italie, de Sicile, d'Istrie, et trois évêques délégués des Gaules et de la Grande-

Or, dès la première séance, Macarios, patriarche d'Antioche, le chef des Monothélites à cette époque, et deux autres évêques, en se défendant des nouveautés, citèrent parmi leurs autorités Honorius avec Sergius, Paulus, Pyrrhus, Petrus de C. P. et Cyrus d'Alexandrie. Il répéta cette assertion dans la 8e séance et la 11e en confrontation avec un long traité où Sophronius, patriarche de Jérusalem, contemporain d'Honorius, passe en revue et anathématise tous les hérétiques de son tems et des tems antérieurs, sans la moindre mention d'Honorius ni la moindre allusion à sa fameuse lettre. Enfin la 12e séance fut occupée uniquement à entendre cette lettre [1]; après celle de Sergius; on ajourna le jugement à la séance suivante, qui commence, sans autre formalité, par la condamnation des premiers Monothélites, en ajoutant Honorius à ceux que condamnent les lettres d'Agathon et du synode romain. Et les légats qui se sont récriés, à la 3e séance, contre les écrits attribués à Vigile, ces légats si ardents à en dénoncer la fausseté, n'ouvrent pas la bouche en faveur d'Honorius? Il est inconcevable qu'aucun d'eux n'ait pas réclamé, n'ait au moins expliqué, rétabli et soutenu le véritable sens de cette lettre.

Car ils ne pouvaient ignorer, non plus que les Pères du concile, la lettre de Jean IV pour la défense de son prédécesseur, ni les trois apologies dues au zèle si ferme de S. Maxime [2], le plus intrépide adversaire et le plus redouté des Monothélites, comme le prouvent ses écrits et la persécution qu'il eut à souffrir [3]. Le silence des légats serait bien plus étrange encore à la fin du la 13e séance, où,

Bretagne. Un assez long passage, qui fait lacune dans la version grecque, porte ceci: « Cujus (Petri) annitente præsidio, *hæc apostolica ejus Ecclesia nunquam a via veritatis in qualibet erroris parte deflexa est.* » La synodique de Rome dit la même chose, *ib.*, p. 680.

[1] Labb. VI, p. 928.

[2] Joan. IV, *epist.* 2. Labb., V, p. 1758. — S. Max. Homol., *Disputatio cum Pyrrho.* Labb., V, p. 1783. — *Epist. ad Marinum* et *epist. ad Petrum.* Labb., p. 1763 à 1767.

[3] V. *Relatio factæ motionis* inter Maximum monachum et socium ejus. Labb., VI, p. 433, et *Relatio de dogmatibus* quæ mota sunt inter S. Maximum et Theodosium, *ib.*, p. 472.

après la censure prononcée, et revue faite de plusieurs écrits des quatre hérétiques déjà condamnés, le diacre, archiviste de l'Eglise byzantine, annonça qu'il avait encore à produire d'autres pièces, relatives à la question présente, et sur l'ordre du concile, il les alla chercher. C'étaient divers écrits des mêmes condamnés, entre autres une *seconde lettre* d'Honorius, en latin, adressée à Sergius. L'assemblée en aurait seulement consigné deux passages traduits en grec dans son procès-verbal, et décidé ensuite que ces écrits, contenant partout la même impiété devaient être brûlés; ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Et rien de tout cela ne touche les légats! on dirait qu'ils sont muets, aveugles et sourds. Encore une fois, il est hors de toute probabilité que les légats aient pu assister tranquillement à une exécution si expéditive, sans même avoir demandé à vérifier le texte latin de cette seconde lettre, dont la seule annonce devait leur causer une grande surprise, puisque personne n'en connaissait l'existence [1]. Bien plus, à la 16e action, comme si tout ce qu'on avait fait et décidé jusque-là n'était que provisoire, l'évêque de C. P., Georges, représente que lui et plusieurs autres évêques demandent s'il est possible qu'on ne prononce point l'anathème nominal dans les acclamations. Le concile répond que les noms des condamnés étant retranchés des diptyques depuis longtems, il est à propos de les nommer; et l'acclamation les nomme individuellement avec qualification d'hérétiques. Les légats se taisent toujours; cependant la lettre de Constantin Pogonat au pape Domnus, pour la convocation du concile, atteste que le nom d'Honorius était resté dans les diptyques [2].

Mais supposez que le nom d'Honorius n'ait point été mêlé dans tout ceci, le silence des légats se conçoit très-bien. Ils n'avaient évidemment rien à dire en ce cas. N'est-il pas extrêmement sin-

[1] « Pendant 42 ans, qui s'étaient passés depuis la mort d'Honorius, les Monothélites ne parlèrent jamais de cette seconde lettre; *c'est qu'elle n'était pas faite.* » De Maistre, *du Pape*, I, 15. Cette seconde lettre ressemble fort au fameux édit de Henri IV contre les Jésuites, lequel édit est un faux en écriture publique de la fabrique du parlement de Rouen.

[2] Labb., VI, p. 577.

gulier qu'ils se soient conduits comme n'ayant rien à dire, et absolument comme s'il n'eût pas été question d'Honorius? Cette incroyable insouciance des légats n'accuserait d'ailleurs en aucune façon une assemblée qui aurait, sans plus de cérémonie, noté d'infamie le chef de la chrétienté, *exécré* ses écrits comme impies, rejeté son nom et sa mémoire en vénération à Rome, tout en protestant d'une entière soumission envers la Suprématie pontificale. Car le résumé *prosphonétique* ou acclamatoire, adressé par le concile à l'empereur et lu à la dernière séance, porte ceci dès la première page : « L'Evêque *archipontifical* de l'ancienne Rome, l'apos» tolique capitale et nous [1], etc.; » puis cette autre protestation immédiatement après la censure renouvelée contre Honorius : « Mais » le suprême prince des apôtres combattait avec nous; nous avons » eu pour appui son imitateur et successeur, qui nous a éclaircis » le mystère de la théologie par sa lettre. Cette antique cité ro» maine a présenté sa confession de foi, que Dieu a tracée, et l'écrit » venu de l'Occident nous a fait luire la lumière de la doctrine; » on voyait la couleur noire de l'encre, et Pierre parlait par » Agathon [2]. »

La lettre synodique destinée à rendre compte du concile au pape, fait ressortir encore mieux la contradiction : « Nous les avons » tués par les anathèmes, selon la sentence portée premièrement » sur eux par votre lettre, c'est-à-dire, Théodore de Pharan, Ser» gius, *Honorius*, Cyrus, Paulus, Pyrrhus et Petrus [3]. » On ajoute en terminant : « Ç'a été une grande tristesse et un sujet de larmes » pour nous que la chute de nos frères, et nous n'en avons pas ri » ni triomphé, de peur de tomber nous-mêmes plus gravement. » N'était-ce pas le lieu d'exprimer ici une affliction plus profonde, une condoléance extraordinaire, disons mieux, un regret plus amer et une excuse douloureuse pour le cas inouï d'un pape censuré?

[1] Labb., VI, p. 1047, 6e *conc.*, art. 18; plus loin, p. 1051, le pape Agathon est appelé : Πατρὸς ἡμῶν καὶ κορυφαιοτάτου Παπα. La signature des trois légats est précédée chacune de ces mots : Locum gerens beatiss. et *universalis* Papæ urbis Romæ.

[2] Labb., VI, p. 1053.

[3] *Ib.*, p. 1073.

L'édit de Constantin IV mentionne de même deux fois la condamnation d'Honorius, pour conclure ainsi : « Voilà les enseignemens, » que Pierre, qui est le roc de la foi et le prince des apôtres, nous » a inébranlablement conservés [1]. »

Ce contraste, entre la manière dégagée dont on traite un pape et ces respectueuses protestations au pape, n'est pas un faible sujet d'étonnement et de suspicion. Peut-être quelque fin critique voudra-t-il retorquer ce contraste en preuve de la sincérité des actes du concile, lesquels auraient dit simplement les choses comme elles se sont passées, et de la bonne foi des Pères également persuadés qu'ils jugeaient justement Honorius et qu'ils suivaient en cela l'intention du Saint-Siége. La malice de l'objection n'en ôterait pas le ridicule, car il en résulterait qu'on devrait d'autant plus croire aux énonciations qui se contrarient. La bonne foi la plus ingénue est toujours d'accord avec elle-même; et les contradictions les plus choquantes ne sont pas moins des contradictions. Mais la mauvaise foi a coutume de compter sur l'inadvertance du public, qui ne réfléchit guère et auquel il fallait avant tout faire montre de respectueuse conformité avec le Saint Siége. Si cette marque indispensable de catholicité servait à tromper le commun des lecteurs, un lecteur attentif peut y découvrir aussi le premier indice que les actes du 6e concile ont été falsifiés. Il n'est pas difficile ensuite de désigner l'auteur de la falsification.

ÉDOUARD DUMONT.

[1] Labbe, VI, p. 1085 et 1097.

Traditions primitives.

MÉMOIRE

SUR LA TRINITÉ ASSYRIENNE

ET

SUR LA TRINITÉ CHINOISE,

OU

EXPLICATION D'UN CYLINDRE PERSÉPOLITAIN, ET DES CARACTÈRES D'UN PASSAGE IMPORTANT DU TAO-TE-KING.

Du symbole de Dieu appelé grande Unité, et Pôle nord, en Chine, — et figuré dans un anneau ailé en Assyrie. — M. Rémusat lit en chinois le nom de Jéhovah ; il est contredit par M. Julien. — Confirmation des recherches de M. de Rémusat par l'analyse des trois caractères chinois. — Le 1er *caractère* signifie *grand*, *un*, ou Dieu le Père. Identité avec l'anneau assyrien. — Le 2e *caractère* signifie l'*attendu*, le *désiré*, ou Dieu le Fils. — Du symbole *Tao*, Raison et non Voie. — Le 3e *caractère* signifie *pluie*, *rosée*, ou le Saint-Esprit. — Les ailes de la colombe en Assyrie et en Chine. — *Planche* de la Trinité assyrienne et son explication. — Dieu fut aussi appelé *Baga* et *Bog*, et en Assyrie *Nabo*, qui en russe est le nom de *Ciel*.

Les traditions primitives et non interrompues conservées encore en ce jour, dans les livres emportés en Chine, du centre de l'Assyrie, traditions obtenues et rendues reconnaissables uniquement par le secours de notre Bible, que les Hébreux dès les tems les plus reculés, ont portée avec le commerce, dans toutes les parties du monde, nous ont permis, dans un premier Mémoire (voir le cahier de mars, tome VII, p. 192), d'établir que le vrai DIEU, sous le nom sublime de *Grande unité*, TAY-YE, était honoré dès les tems les plus anciens, par les peuples à écriture figurative et était supposé par eux, comme résidant *vers le Pôle nord* de l'équateur, point alors supposé *fixe et immuable*, dans le ciel constellé.

Nous l'avons trouvé, sous cette forme de vieillard barbu, type de l'*Éternel*, ancien des siècles, dans l'*anneau* ou la *bague*, le chapelet

fermé, qui se voit accompagné des ailes et de la queue de l'*Épervier* (oiseau sacré autre symbole de la Divinité suprême en Egypte), et se trouve au-dessus des sept étoilès de la *Grande-ourse* des Grecs, dans le beau cylindre de sir *Robert ker Porter*.

Dans le premier *Voyage en Assyrie* de M. Layard, la planche XXV de l'*Atlas* nous offre, dans cet *anneau ailé*, le même dieu offrant une couronne à un roi juste : et dans la planche XIII, à côté d'une ville assiégée, on voit ce même dieu, *le dieu des armées*, dieu vengeur, tirant de l'arc contre les ennemis de l'Assyrie, ce qui se représente encore, dans la planche XXI.

M. le docteur Grotefend, y voit comme nous, le *grand dieu* de l'Assyrie, et il est évident qu'en Egypte, les portes des Temples entre les deux pylones imités dans les tours de nos cathédrales, offrent le même *dieu du ciel*, dans l'*Épervier* sacré qui vole au plus haut point des cieux, et du côté du *Pôle nord* et qui, dans la belle inscription de Diospolis [1], était le symbole de *celui qui déteste le mal*, et qui punit le crime, comme le *Chou-king*, le dit du Ciel, et du Dieu qui y réside [2].

La ville antique de Persépolis, voisine de l'*Ariane*, premier séjour des hommes, après le déluge de *Ti-ko* ou de Noé, nous offre également, ce même *anneau ailé*, d'où sort le corps d'un vieillard barbu, ou de l'*ancien des siècles*, et, assis sur la chaise royale, le roi des rois lui rend hommage; ce que les mages ont retracé dans les étoiles du *roi Céphée*, de la sphère communiquée par eux aux Grecs, et ce qui est conservé encore en ce jour, dans les planisphères assyriens, apportés en Chine, planisphères traduits et publiés par le *P. Noël*, et M. *Deguignes* fils [3], et trop peu étudiés en Europe, en ce moment.

Tout ceci a été établi par nous, dans un *premier Mémoire*, qui a dû frapper les bons esprits. Mais depuis, parcourant le texte du *Se-*

[1] Voir ce passage de Clément d'Alexandrie, où il nous apprend que les symboles : *enfant*, *vieillard*, *épervier*, *poisson* et *crocodile*, signifiaient : « Vous » qui naissez ou qui mourez, sachez que Dieu hait l'impudence. » *Strom.*, v, 7, p. 566.

[2] *Chou-king*, 3e part., c. iv, 2, et passim.

[3] Voir *Mémoires Acad. des sciences*, t. x.

cond voyage à Ninive et à Babylone, de M. Layard, nous avons trouvé, parmi les nombreuses vignettes qui illustrent ce bel ouvrage, un cylindre très-curieux, qui, sur les ailes éployées de l'*anneau* ou de l'*arc ailé*, type *du dieu du ciel*, place, non pas une seule tête humaine, type de l'intelligence divine et suprême, mais *trois têtes de dieux*, fort bien dessinées, et que nous n'avions encore reconnues, dans aucun autre monument assyrien ou égyptien.

Nous nous sommes rappelé alors les *Triades* de l'antique Egypte, et les traces non contestables de la *Trinité*, retrouvées jusque chez les peuples intelligens mais cruels de la Nouvelle-Zélande, et chez les anciens Scandinaves.

Nous croyons donc devoir appeler l'attention des savans chrétiens, sur cette trace nouvelle et non encore signalée, de la connaissance que les anciens peuples ont eu de l'essence de notre dieu chrétien, connaissance qu'ils n'ont pu avoir que par la tradition, informe, obscure et faussée, qu'ils avaient reçue des révélations primitives. Et voilà pourquoi nous avons prié M. Bonnetty de les faire graver et de les conserver dans ses doctes *Annales*.

D'une autre part, M. Rémusat, dont nous nous honorons d'avoir suivi les leçons savantes et philosophiques, dans son beau *Mémoire sur Lao-tseu*[1], personnage qui, nous dit le P. Gaubil[2], a voyagé dans le *Ta-tsin*, ou en Assyrie, et a dû y connaître Daniel, ou les Mages instruits par ce prophète sacré, M. Rémusat, disons-nous, dans le *Tao-te-king*, ouvrage attribué à ce philosophe mystérieux, maître de Confucius, a reconnu des traces *du mystère de la Trinité*, déjà signalées par les anciens missionnaires en Chine, et, allant plus loin qu'eux, il a cru, dans les trois mots YÊ, HY, WEY, qui y expriment cette trinité, reconnaître le nom hébreu et ineffable *Je-ho-vah*[3].

Ce Mémoire a frappé vivement l'attention des hommes sérieux, et bien que ceci fût très-vrai, M. Stanislas Julien se croyant plus habile en chinois que M. Rémusat son maître, et que nos saints

[1] Voir *Mélanges asiatiques*, t. I, p. 88.

[2] *Chronologie chinoise*, p. 132.

[3] Voir cette partie du *Mémoire* de M. de Rémusat dans les *Annales*, t. IV, p. 169 (1re série).

missionnaires jésuites, dont les cheveux avaient blanchi à *Pé-king*, et se fiant à de grossiers et subtils commentateurs modernes, a prétendu nier tous les résultats de cet écrit savant de M. Rémusat.

Dès l'époque où parut ce beau Mémoire, nous avions analysé les trois caractères hiéroglyphiques, formant non-seulement *le son* sacré de *Jéhovah*, mais exprimant les *idées mêmes* attribuées aux trois personnes de la Trinité, dans nos Livres saints.

Cette analyse, nous allons la donner ici pour la première fois, et nous sommes convaincus qu'elle frappera tous les esprits droits, encore bien plus que la réunion des sons actuels de ces trois antiques caractères, pour exprimer le nom sacré de *Jéhovah*.

Ces trois caractères sont :

夷 *Y*, 希 *Ye*, 微 *Oueï*.

Formé du caractère 弓 *Kong*, *arc*, et sous la clé 大 *Ta*, qui signifie *surpasser*, *commencer*, *grand*, le premier caractère 夷 *y*, où ces élémens sont très-reconnaissables, signifie encore en ce jour, *grand*, *content*, *paisible*, *large*, *beau*, *facile*, *éloigné*; mais il est évident que ce *grand arc*, figurait primitivement, la *courbure* visible du ciel ⌒, c'est-à-dire le *grand comble* ⌒, qui est aussi un des noms de *Dieu*, ou du *Ciel*, en chinois moderne : et le nom du *Ciel*, de ce *Ciel* qui punit le crime et récompense la vertu, dans le *Chou-king*, c'est-à-dire le livre sacré par excellence, ce nom du Ciel 天 *Tien*, se classe en chinois, comme le caractère *y* analysé ci-dessus, sous la même clé *Ta*, qui a le sens, avons-nous dit, de *grand*, *commencer*, *surpasser*.

Or, les missionnaires, comme les lettrés de la Chine, voient dans ce nom 天 *Tien*, du *Ciel*, le composé de cette clé 37e 大 *Ta*, qui signifie *grand*, combinée avec 一 *Ye*, qui a le sens de *un*, *unité*, *parfait*, et ils y voient, le *grand un*, la *grande unité*, placée au pôle nord, avons-nous dit, et dans l'étoile, en ce jour encore nommée *T'ay-ye*, autre nom de la *grande unité* [1].

[1] Voir le P. Gaubil, *Chronologie chinoise*, sur cette étoile antique du *Pôle Nord*, p. 183, à la note.

Par toutes ces raisons, nous voyons donc, dans le premier caractère *Y* ou *Yé*, de cette antique trinité exprimée en hiéroglyphes primitifs, le nom de *Dieu le Père*, de ce Dieu que rien ne précède, qui figure dans un anneau, ou dans un arc fermé sur lui-même, dans une sorte de bague, à Babylone comme à Persépolis, et qui, (Voir *Layard*, 1er *voyage*, pl. VI), se montre sous la forme même d'un *arc scythique*, arc figuré au dessus d'un globe ailé, qu'accompagnent deux sortes de liens, par lesquels[1] un roi qui saisit ce lien, semble vouloir monter au ciel.

Nous donnons, ce symbole expressif, du nom 夷 *Y*, du Dieu suprême, du *Baga*, de Persépolis, dans la planche jointe à ce Mémoire, et qu'il faut comparer au cylindre offrant le *Dieu Trine*.

Ce nom, conservé dans notre mot *bague*, *anneau*, *rond*, comme la circonférence du ciel, se retrouve encore, avons-nous dit, chez les peuples guerriers et intelligens de la race slave et scythique du nord, chez lesquels, *Bog* est le nom de Dieu.

En chinois, on nomme 豕火 *Ty*, formé de *chien* et *feu*, et aussi 夷 *Y*, ou *hommes à grands arcs*, ces peuplades du nord et de l'est, par rapport à l'Assyrie, véritable et antique empire du milieu; et c'est, parce que le Dieu suprême est nommé aussi le *Dieu de l'Aquilon* dans Isaïe et dans Ezéchiel, et qu'on l'a supposé sur le mont Mérou ou au pôle nord, que par la suite on a donné son nom, et les idées de *vil*, *méprisable*, et *étranger* (*hostis*), qu'offre aussi le symbole *y*,

[1] 1er *Voyage de Layard*, pl. 39.

à ces peuples païens du nord, le nom même de *Paganisme*, avons-nous dit, pouvant se rattacher à ce nom, quand le culte absurde des astres eut prévalu en Assyrie.

Mais le vrai nom, de ces peuples barbares du nord et de l'est, fut écrit sous la clé 58e, celle des *porcs et sangliers* *Ky*, par les symboles compliqués 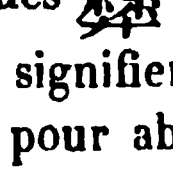 *Y*, où se voient le *riz*, la *soie*, les *deux mains jointes*, et qui signifient, *vase à vin, loi, règle, chose convenable:* ce ne fut que pour abréger, qu'on les nomma ensuite, du même nom que le *grand arc du ciel*, type du vrai Dieu.

On peut à cet égard, consulter le *Pian-y-tien*, admirable ouvrage chinois, que nul, n'a ouvert à Paris, si ce n'est M. Pauthier et nous, et que les sociétés de géographie ou d'histoire, devraient faire traduire; cet ouvrage en 70 volumes, divisés en 4 sections, parlant de tous les peuples, étrangers à la *Chine*, même de ceux de l'Afrique, et étant même pour l'Europe du plus haut intérêt.

Le second caractère *Hy*, sous la clé des *toiles* et des *mitres, bonnets, voiles de tête* *Kin*, signifie par lui-même, *espérer, attendre, rare*, et *vivement désiré*, et il est étonnant que M. *Rémusat*, s'attachant seulement, au son *Hy*, ou *Hô*, de ce caractère, pour en former le nom sacré *Jé-ho-vah*, n'ait pas reconnu, dans sa signification, plutôt que dans le son *Hy*, *Dieu le Fils*, ou le *Désiré des nations*, le *Saint attendu*, que mentionne sans cesse *Confucius*, dans le *Tchong-yong*, ou *invariable milieu*, livre traduit d'abord par nos doctes missionnaires, et reproduit ensuite avec le texte chinois et la traduction latine et française, et de savantes notes par M. Rémusat lui-même.

Le hasard ne peut pas amener des rapports de *sons* et d'*idées*, et les reproduire dans le même ordre en hébreu, en écriture assyrienne conservée en Chine, et dans nos langues actuelles, qui dans la Trinité mettent aussi, Dieu le Fils, le *Dieu attendu et désiré*, après Dieu le Père, ou le Dieu *suprême du ciel*. Nous n'avons pas à insister davantage sur ces analogies frappantes et méconnues par les chinois actuels, métaphysiciens obscurs, qu'a traduits mot à mot, mais sans rectifier leurs erreurs, M. Stanislas Julien.

Il n'a pas eu plus de raison de traduire par *voie* ou *chemin*, *grande route*, le nom *Tao* 道, formé de la clé de la *Marche* 辶 *Tcho*, et de la clé de la *Tête*, 首 *Chéou*, tête, origine : la tête *en mouvement*, entraîne les idées de réflexion et de *raison*. Et, en effet, ce caractère *Tao*, signifie aussi *régler*, *enseigner*, et M. Rémusat, comme nos doctes missionnaires, y a vu avec toute justice, le sens du *Logos* des grecs, et il a traduit le nom du *Tao-te-king* par *King*, ou Livre antique, de la Raison et de la Vertu *Te*, et non pas par *Livre de la voie et de la vertu*, mots hétérogènes dans leur assemblage mal compris, et mal rendus par les commentateurs, suivis aveuglément par M. S. Julien.

Reste enfin le troisième caractère de cette antique *Trinité*, indiquée par le maître de Confucius *Lao-tseu*, sage éclairé sans doute, dans ses voyages en occident, où il a pu connaître, avons-nous dit, le prophète Daniel, chef suprême des mages ou des sages de l'Assyrie.

Ce caractère s'écrit actuellement, soit 微 *Ouêy* ou *Weih*, soit 徾 même son, et, écrit de cette manière, il signifie, *modique*, *peu*, *caché;* mais le véritable sens, qu'avait dans le nom de l'unité trine ce son *Weih*, se trouve dans le composé qu'offre cet augment, uni à la clé 氵 *Chouy*, celle de l'*eau* : ce qui exprime, *eau modique*, *petite eau*, ou *rosée*.

Alors il a du s'écrire 溦 *Ouêy*, ou *Weih* et *Wah* dans d'autres dialectes, et aussi avec la clé de la pluie 雨 *Yù*, on le trouve rendu par le caractère 霺 *Ouêy*, qui signifie, aussi bien que le premier, *petite pluie*, *pluie fine*, *pluie menue*, analogue à la *rosée*.

Or, les grâces divines, que verse le Saint-Esprit, sont sans cesse, dans nos livres saints comparées à *la rosée;* ce sont elles qui fécondent l'esprit des sages ou des lettrés de la secte morale par excellence celle de Confucius; comme les pluies modiques, viennent féconder les terres desséchées par le soleil brûlant de l'Assyrie.

Ces lettrés, ou ces sages de l'école de *Confucius*, instruits, dit-on, par *Lao-tseu*, se nomment, avons-nous dit, dans notre premier

article 儒 *Ju*, ou *hommes* 人 *Jin*, qui *attendent*, qui *espèrent*, sens de 需 *Su*, clé de la *pluie* et de la *rosée*.

Nous retrouvons donc ici, non-seulement la 3e syllabe composant le nom de *Jé-ho-vah*, comme l'avait observé M. de Rémusat, mais encore une signification qui se rapporte parfaitement à cette troisième personne. Que l'on ajoute à ces notions celles que M. l'abbé Van Drival a données dans l'avant dernier cahier des *Annales* (t. VII, p. 356) sur le nom de Jéhovah, et l'on verra comment toute la science antique est pleine de traditions, plus ou moins voilées, mais reconnaissables, des premières révélations bibliques.

Nous avons suffisamment expliqué ces allégories, en parlant du cylindre *Ker-porter*, et nous avons observé que tant que l'homme aura un corps, il ne saura exprimer ses idées abstraites, que par des formes d'objets physiques soit en hiéroglyphes, soit par des lettres alphabétiques, que nous avons démontré dès 1826, être dérivées elles-mêmes des hiéroglyphes [1].

Nous ne doutons pas, que dans les grands *Dictionnaires* existant en Chine, on ne trouve le caractère ou plutôt l'augment *Ouéy*, celui de la 3e personne de la *Trinité assyrienne*, combiné aussi avec la clé des *oiseaux*, et signifiant *colombe*, *pigeon*, oiseau domestique et privé. Et effet, l'augment 奚 *Hy*, du nom de la poule 鷄 *Ky*, ou *oiseau de basse cour*, combiné avec la clé de la *marche* 彳 *Tchy*, signifie *attendre*, *espérer*, sens de 徯 *Hy*, et se rattache au nom de la seconde personne de l'antique Trinité, tel que nous l'avons expliqué.

Le cercle ailé de *Ninive* et *Persépolis*, offre d'ailleurs, comme on le voit dans la gravure précédente, des ailes et une queue de pigeon, de colombe, suivant M. *Layard*, et le son *Weih*, ou *Ouey*, est en chinois également le nom de la *queue* des oiseaux, et des

[1] Voir chez *B. Duprat*, notre *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples*, ouvrage dont l'édition, est presque épuisée.

autres animaux : et le hasard seul ne produit pas tous ces rapports de sons et d'idées simultanées.

Mais ceux qu'effarouche la simple vue des caractères assyriens conservés en Chine, caractères qu'à l'instar de M. *Remusat*, nous expliquons par la Bible et par les traditions chrétiennes, se rendront peut-être à une autre sorte de preuves.

Déjà, dans notre *Mémoire sur les origines arabes et japonnaises, des muyscas du plateau de Bagota* [1], nous avons figuré, une *Trinité*, retrouvée au Japon, et publiée par M. Fischer, et l'on y voit l'Eternel, ou le Dieu à longue barbe, des cercles ailés de Ninive et Persépolis : mais nulle part, nous n'avions vu dans les monumens assyriens, cette *Trinité antique*, figurée d'une manière sensible, et parfaitement évidente, et rappelant ainsi, les *Triades* remarquables retrouvées par M. Champollion, dans les temples de l'antique Egypte, pays qui à l'époque d'*Abraham* et de Joseph, n'était pas encore tombé dans toutes ses abjectes idolâtries.

La célèbre inscription de Diospolis dont nous avons déjà parlé, formée d'un *enfant*, d'un *vieillard*, d'un *épervier*, d'un *poisson venimeux* et haï, et d'un *hippopotame*, et qu'on traduisait par cette belle sentence : « Jeune et vieux (apprenez), que le Dieu du ciel » (l'épervier ou l'oiseau des cercles ailés d'Assyrie), déteste l'im- » pudence ou le *mal* (indiqué par l'hippopotame) ; » cette inscription, dis-je, commence déjà à se rapprocher des idées morales de l'Assyrie et de la Chine, de Lao-tseu et de Kong-fou-tseu, ou Confucius.

Ce défaut de monumens assyriens, pour le dieu trine des chrétiens, et de *Lao-tseu* dans le *Tao-te-king*, se trouve levé en ce moment, par le cylindre fort authentique, bien que rare, que publie, le savant et courageux M. *Layard*, dans son *Second voyage à Ninive et à Babylone*, pays où habitèrent *Héber* et *Abraham*, c'est-à-dire pour nous, le *Kong-lieou* et le *Kou-kong* ou le *Tan-fou* des livres crus à tort chinois, mais qui furent apportés d'Assyrie.

[1] *Annales de phil. chrét.*, t. x, p. 108 (1re série). Et se trouve aussi tiré à part, chez Benj. Duprat, libraire des Sociétés asiatiques.

A la page 160e de ce beau voyage, M. *Layard* donne dans une vignette, que nous reproduisons ici, ce très-rare cylindre du roi Sennachérib, qui, avec un *eunuque* ou un mage, honore un dieu barbu, à cercle ailé et à queue (comme celle de la colombe, type de l'*Esprit-Saint*), et sur les ailes éployées duquel se voient les deux têtes des deux autres personnes de la Trinité assyrienne.

L'arbre sacré ou le *Hom*, à 14 fruits, se voit au-dessus du demi Globe terrestre, sous ce dieu Trine du ciel, et une chèvre des monts, ou une licorne, sortant d'un double lotus, se voit sur la gauche de ce cylindre, et indique l'heure du matin, où le lotus s'ouvre et s'épanouit, et où l'homme religieux doit élever son cœur vers le ciel; la chèvre étant un animal, qui tend toujours à gravir, vers le plus haut sommet des monts, on ne peut l'ignorer.

Ailleurs, nous avons montré [1], que la 3e heure assyrienne, celle qui a donné le *ghimel* des Hébreux, heure de 3 à 5 du matin, offrait, sous la forme , le comble ou le ciel , (type du gamma grec), la *croix mystique* , et au-dessous, *deux mains* invoquant cette croix céleste; ainsi, cette heure était celle de la prière, et *ghimel*, on le sait, a le sens encore, en hébreu, de *prier, vénérer avec respect et crainte*.

C'est ce que font, en effet, dans le cylindre qui nous occupe, le

[1] Voir notre *Essai sur les Lettres*, p. 17, et les *Annales de phil.*, t. XVII, p. 334 (2e série) la planche du *ghimel* et son explication et la forme n° 6.

roi Sennachérib et son eunuque, et M. *Layard* y a reconnu comme nous, le *Dieu trine des Assyriens ;* mais il y voit à tort *Baal* et *Mylitta*, tandis que nous y retrouvons le vrai Dieu, sous le nom *Baga*, ou *Bog*, qui a pu se prononcer aussi *Bagal*, et qui fut longtems respecté et connu en Assyrie, ce qui a permis ensuite au prophète célèbre *Daniel*, de se trouver à la tête de tous les Mages, et de réformer sans doute leurs idolâtries, idolâtries commençant dès lors ou s'accroissant.

On citait, dans l'Inde, la ville de *Moultan*, ou la ville de *Moulasthana*, c'est-à-dire *lieu d'origine*, et cette ville de l'Indo-Perse se nommait aussi *Bhaga-poura* ou la *Ville du Dieu du ciel*[1], et nous pourrions montrer que *Héou-tsy*, ou Sem, tige des Hébreux et d'Assur, a habité cette contrée des *Aria*, ou des hommes vénérés, antiques patriarches : et si *Bhaga* est le nom d'un des douze *Adityas*, ou soleils de l'année, c'est parce qu'en ce mois on célébrait sans doute la fête du Dieu du ciel, ou du grand Dieu *Baga*.

Le fils du ciel, ou l'empereur de la Chine, nous l'avons dit dans notre premier Mémoire, se nommait en Asie *Fag-four*, ou le fils (*Four*) du ciel (*Fag* ou *Baga*, *Paga*), nom qui semble même se retrouver au Pérou, dans celui du grand Dieu *Pacha-camac*, et qui sous la forme *Nabo*, nom du ciel, en russe, entre également dans les noms de *Nabonassar*, et *Nabuchodonosor*.

Peut-être même, lorsque le culte matériel du ciel constellé ou des astres a prévalu en Assyrie, a-t-on nommé *Paga-nisme*[2], les idolâtries déplorables qui ont désolé et ruiné ce beau pays, centre de la civilisation, à l'époque d'Héber et de ses fils, qui ont fui alors vers la Judée.

M. Reynaud[3] cite, d'après *Albyrouny*, un *Maga*, disciple célèbre de Zoroastre, et ce *Maga*, ou *Baga*, devait aussi honorer le dieu du ciel, aussi bien que les autres *Mages*, mages dont le nom, conservé en Chine, et appliqué également aux druides antiques, est celui de

[1] *Mémoire géographique, etc., sur l'Inde*, par M. Reinaud, p. 100.

[2] On donne sans doute une autre origine au mot *Paganisme*, mais nous remontons ici à l'antiquité, seule à suivre.

[3] *Mém. sur l'Inde*, p. 102.

天 *Tien-* 柳 *Sse*, ou de *Maîtres célestes :* le chêne *drus*, se nommant encore *Tien-sse-ly*, ou *arbre* d'occident sens de *Ly*, arbre sacré des *Tien-sse*, c'est-à-dire *sacré des druides*.

On sait d'ailleurs, qu'en samscrit, le *ma* et le *sa*, en hébreu le *mim* ם et le *samech* ס, et en grec le M mu et le Σ sigma, offrent la même forme, preuve d'origine commune, car ces deux lettres ne sont pas de même organe, évidemment.

Par ces lettres de même forme, le nom de *mage*, et celui de *sage*, sont donc identiques au fond, et ces noms nous montrent, que le culte du vrai Dieu, ou celui du ciel *Baga*, ou *Maga*, devait seul occuper, les premiers patriarches; tandis que de nos jours, si le culte des idoles est effacé, le culte de l'or, et celui qui fait de l'homme sensuel son propre dieu, ont remplacé le culte, que *Sem*, *Héber* et *Melchisédech*, savaient, dès les tems les plus anciens, rendre au créateur de l'homme.

Ceux qui méditeront ce peu de pages, écrites à la hâte, et loin de nos livres, qu'il ne nous est pas donné de réunir à Paris, comprendront peut-être, l'importance des documens antiques conservés en Chine, et qui avaient frappé l'esprit éclairé de M. Rémusat.

Il est facheux, qu'ensuite, il ait consacré ses veilles précieuses à traduire un roman, où il a mis son esprit, plutôt que celui des Chinois actuels plus ou moins grossiers et lourds, et qu'il se trouve imité en ce jour, par les sinologues de Paris.

Les romans, les pièces de théâtre, offrent chez les Tartares stupides, et longtems antropophages du prétendu céleste empire, une lecture fort ennuyeuse; mais on a porté dans ce vaste royaume, après l'ère de Nabonassar et les ravages de Cambyse, une foule de livres assyriens et égyptiens, et c'est là, et là seulement, que l'Europe pourra s'éclairer, sur l'antique histoire de l'Asie, et sur celle de la religion.

Paris, 2 mai 1853. Ch^er^ de PARAVEY.

Enseignement orthodoxe.

LETTRES INÉDITES DE FÉNELON

SUR

LE MAUVAIS ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT AU 17e SIÈCLE.

Sous le titre de *Analecta juris pontificii*, il vient de paraître à Rome un recueil rédigé en français et qui intéresse vivement les catholiques de la France. Nous en donnerons la table des articles et les conditions d'abonnement à la fin de cet article. Nous ne voulons parler ici que d'un recueil de lettres inédites qui figure dans le premier cahier qui vient de paraître. Ces lettres, au nombre de 15, sur lesquelles 11 sont de Fénelon et 4 de l'abbé Alamanni, ont toutes rapport à la grande affaire du quiétisme et surtout à l'état des esprits, relativement aux résistances du Jansénisme. Fénelon y donne son opinion sur les causes de ces grandes scissions, et sur les remèdes qu'il convenait d'y apporter. Ce sont les trois lettres qui ont rapport à ce dernier objet que nous allons citer ici pour l'instruction de nos lecteurs.

Ils savent qu'il est d'usage, chez certains écrivains, d'exalter outre mesure le 17e siècle. A cette époque, tout était parfait. C'est le modèle que l'on nous offre sans cesse, auquel on voudrait nous ramener; et vouloir changer quelque chose aux livres classiques que l'on enseignait alors, c'est manquer de respect *aux grands hommes* qui vivaient à cette époque. C'est le principal reproche que l'on ait fait aux *Annales*. Or, ces habiles maîtres vont entendre de la bouche même de Fénelon le témoignage : que *les sources des études étaient alors empoisonnées*. Rien que cela. Et cela est écrit confidentiellement à Rome, afin qu'elle y pourvût au plus tôt. Le remède était facile et tout prêt; c'était de se conformer à l'enseignement et aux avertissemens venus de Rome. Mais on n'en voulait pas, on voulait tirer d'ailleurs son enseignement, et cela est exprimé admirablement dans le mot suivant d'un des magistrats les

plus graves et les plus savans de cette époque, le chef de la justice, le chancelier de France, Daguesseau. Voici donc ce qu'il pensait des avertissemens du Pontife romain : « Nous crûmes cet arrêt » honorablement placé parmi les décisions de ce *Conciliabule* (le » tribunal de l'*Index*), avec tant d'autres arrêts qui ont été rendus » pour la défense de nos maximes, et que *Rome CANONISE lors-* » *qu'elle les CONDAMNE*. Nous crûmes donc devoir ignorer cette » démarche, et ne nous en venger que par le MÉPRIS [1]. »

Voici maintenant les trois lettres de Fénelon :

Fénelon à Alamanni.

A Cambrai, 15 juillet 1710.

« On ne saurait être plus vivement touché que je le suis, Monsieur, de toutes les marques que vous me donnez si obligeamment de l'honneur de votre amitié. Je puis vous assurer, sans aucun compliment et avec toute la sincérité chrétienne, qu'une amitié si solide me sera toujours très-chère. Je n'oublierai jamais nos conversations, et je ne puis m'en souvenir qu'avec une vraie consolation. Vous m'y paraissiez tout occupé de la religion et des choses qui seraient à désirer pour la soutenir. Je remarquais même avec plaisir et édification votre zèle prudent et modéré pour la plus pure discipline. Ainsi, je désire de tout mon cœur que ces talens soient employés pour servir l'Église dans un tems où elle a de si grands besoins, et où elle est conduite par un Pontife si éclairé et si appliqué à discerner le vrai mérite, et à le mettre en œuvre.

» Je suis véritablement honteux, Monsieur, de tout ce que vous avez dit par un excès d'amitié. Je ressens même avec tendresse la bonté de cœur qui vous a fait passer au delà des bornes. Ce qu'il y a de véritable est que, par la grâce de Dieu, je suis attaché au Saint-Siége par l'amour le plus vif et le plus tendre. On ne peut point aimer la religion sans aimer cette sainte mère qui nous a enfantés en Jésus-Christ et qui nous nourrit encore par l'esprit de vie. On *ne peut aimer l'unité* qu'autant qu'on désire que tous les chrétiens soient réunis *dans cet unique centre* des enfans de Dieu. Il ne se

[1] *Mém. hist.*, dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 345. — Voir les *Annales*, t. VI, p. 106 (4e série).

passe aucun jour où je ne prie à l'autel pour la longue vie du Pape. Nous avons un besoin infini, dans un tems si difficile, de ne point perdre un chef de l'Église en qui Dieu a mis tant de sagesse et de piété. Je ne cesse point de déplorer les malheurs présens, qui l'empêchent d'entreprendre diverses œuvres qui seraient faciles dans des conjonctures plus heureuses, et qui sont impossibles en celles-ci. C'est grand dommage qu'un si précieux pontificat s'écoule parmi tant de traverses qui nous en dérobent le fruit. J'espère néanmoins qu'il fera certains biens, qui sont, pour ainsi dire, à l'abri des contradictions et qui feraient refleurir la discipline.

Il peut *réformer peu à peu les réguliers, redresser les études, modérer les écoles et les rapprocher les unes des autres, retrancher les disputes trop vives* sur des questions inutiles et dangereuses, élever de bons sujets, en attirer de tous côtés à Rome, pour augmenter l'éclat et la réputation d'un lieu, qui doit être la première école comme la première église du monde chrétien ; prendre des mesures avec les puissances séculières, pour diminuer le conflit des deux juridictions, retrancher peu à peu les abus grossiers, et, surtout, *accoutumer les Évêques à une cordiale correspondance avec Rome*, pour leur en rendre l'autorité douce et aimable. Si on ne se hâte pas d'établir cette subordination par la confiance, nous tomberons dans un schisme dès que nous ne serons plus soutenus par certains secours, tels que l'attachement inviolable du Roi pour le Siége apostolique.

» Rien ne serait plus pressé que de trouver des remèdes prompts et efficaces pour arrêter la contagion du Jansénisme, qui croît tous les jours en France malgré les décisions du Pape et les coups d'autorité que le Roi fait pour l'abattre. *Les sources des études sont empoisonnées. Les plus célèbres corps séculiers et réguliers sont prévenus.* Les jeunes gens, *nourris dans le goût de la nouveauté*, deviennent docteurs et puis seront Évêques. Les magistrats séculiers, jaloux de leur juridiction et opposés à celle de l'Église, écoutent avec plaisir un parti qui flatte leur autorité et qui abaisse celle de Rome. Tout semble menacer la catholicité. On sape en secret *tous les fondemens de la vraie autorité* : on rompt peu à peu tous les liens, on représente Rome comme une cour vaine et politique, qui

est hautaine contre les faibles et souple jusqu'à la bassesse à l'égard de ceux qui sont les plus forts. On dit que cette cour n'est occupée que de sa grandeur, qu'elle craint la véritable réforme, qu'elle nous paie de formalités, de procédures et de cérémonies. On éteint la vénération et la confiance jusque dans le cœur du peuple. La critique devient plus hardie de jour en jour. Un terrain qu'on sape ne paraît ébranlé que quand il tombe tout à coup.

» Jugez, Monsieur, par cette peinture de l'état des choses, combien je demande à Dieu qu'un pape si digne de la chaire de saint Pierre puisse voir la paix et en profiter pour remédier à tant de maux pressants. On nous avait dit que son séjour à Castelgandolfe rétablissait sa santé. Mais outre que les saints exercices, auxquels on dit qu'il s'est occupé dans cette retraite, sont plutôt un travail apostolique qu'un régime de convalescence; de plus, je crains qu'en retournant trop tôt à Rome, il ne soit rentré dans un accablement d'affaires qui empêchera sa santé de s'affermir avant l'hiver. Il serait bien triste et bien douloureux que nous ne profitassions point d'un tems où nous avons tout ensemble un Pape savant et zélé avec un roi qui aime la religion et qui a horreur de la nouveauté. En agissant de concert, ils feraient des biens infinis.

» Vous pouvez assez voir, Monsieur, que je vous parle sans politique, et même sans partialité, comme si je n'étais pas Français. L'état présent des affaires met la France en très-grand péril, et j'ose dire qu'il est capital pour l'Église que la France ne tombe pas. *Voilà Louvain et Douai en la puissance des Protestans.* Les *Jansénistes* vont dominer dans ces deux universités qui forment tout le clergé des Pays-Bas. Les Hollandais disent hautement qu'ils veulent favoriser les Jansénistes parce que ceux-ci ne les contredisent que sur l'Eucharistie, et sont d'accord avec eux sur la grâce, sur la prédestination, sur la liberté, sur les dévotions abusives qu'il faut retrancher, et sur la puissance de Rome, qu'il faut abaisser. Nos peuples sont d'ailleurs dans le plus grand péril de séduction, car on paie les pauvres familles qui vont au prêche des protestans, et on tient aux riches les discours les plus pernicieux.

» La France est pleine de protestans mal convertis, qui se joindraient à nos ennemis, si nos ennemis, par malheur, pouvaient

percer notre frontière. D'ailleurs, le parti Janséniste, irrité du zèle que le Roi témoigne contre lui, ne manquerait pas de lever la tête. Il n'y aurait que la main de Dieu qui pût arrêter ce torrent. Si la maison de France était abattue, il n'y aurait plus que la maison d'Autriche qui pût soutenir dans l'Europe la catholicité. Or, la maison d'Autriche est en danger de finir bientôt, auquel cas il ne resterait plus aucune puissance qu'on pût opposer à celle des ennemis de l'Église. De plus, quand même la maison d'Autriche ne finirait point, elle serait trop faible, après la chute de la maison de France, pour faire le contre-poids du parti protestant. Ainsi, l'empire passerait bientôt dans les mains des hérétiques, qui domineraient jusque dans toute l'Italie. Ce n'est point un danger éloigné et exagéré. Il est réel. Il est visible. Il est prochain.

» J'ai un très-sensible déplaisir de ce qui est arrivé en France sur la constitution *publiée à Rome contre le mandement de M. l'évêque de Saint-Pons*[1]. Il ne m'appartient pas de parler là-dessus. Vous pouvez remarquer que M. de Saint-Pons ne manque pas d'amis qui travaillent indirectement à le servir. Il me semble qu'on pourrait raccommoder tout par des formalités qui maintiendraient l'autorité du Saint-Siége, sans donner d'ombrage au parlement. Ne serait-il pas de la bonté du Pape de condescendre à ces expédiens pour le maintien de l'autorité même que les amis de M. de Saint-Pons tâchent d'éluder? Les fauteurs du parti ne désirent rien tant que d'augmenter la jalousie et la mésintelligence entre la puissance du Pape et celle du roi. Leur but est de brouiller ces deux puissances, en sorte qu'elles n'agissent plus de concert contre eux.

[1] Cette affaire est relative au décret de l'Index qui avait condamné le mandement suivant :

« *Mandement de Monseigneur l'évêque de Saint-Pons, touchant l'acceptation de la bulle de Notre Saint Père le Pape Clément XI, Vineam Domini;* » sur le cas signé par 40 docteurs avec la justification des 23 évêques, qui, » voulant procurer la paix à l'Eglise de France en 1667, se servirent de l'expression du *silence respectueux* pour marquer la soumission, qui est due aux » décisions de l'Eglise, sur les faits non révélés, avec le moyen de rétablir à » présent cette paix, 1706. Décret du 17 juillet 1709 et Bref de Clément XI du » 28 janvier 1710. »

dénonciation, et l'autre sur la relation du cardinal Rospigliosi. Le P. Daubenton vous en aura fait part. Je vous informerai, quand il vous plaira, des choses qui regardent la religion en ce pays. J'ose dire qu'elle y a fait une vraie perte en la personne de M. l'abbé de Langeron, qui est mort entre mes bras après une maladie de peu de jours. Vous connaissiez ses talens, son esprit, son savoir et sa grande piété. Il y avait trente-quatre ans que nous vivions dans l'amitié la plus intime. Il a fini sa vie dans une paix et dans une union à Dieu qui fait mon unique consolation dans une perte si irréparable pour moi. Je le recommande à vos prières. Vous l'aimiez, et il vous honorait infiniment. Personne sans exception ne sera jamais, Monsieur, plus fortement que moi, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Fr. *Ar.*, *Duc de Cambrai.*

» Je vois avec douleur la naissance d'un schisme dans l'église de Tournai par les *intrigues du parti janséniste* et par les artifices du sieur Ernest, secrétaire de feu M. Arnaud. Rome ne voit pas avec *quelle audace le parti se joue de son autorité*. Il faut le voir en ce pays pour le pouvoir croire. »

Fénelon à Alamanni.

A Cambrai, 19 octobre 1711.

« Vous serez peut-être surpris, Monsieur, de me voir si peu régulier à vous dire combien je vous honore. Les soins très-obligeans dont vous m'avez comblé m'obligeraient à vous en remercier très-souvent, et mon inclination m'y engagerait encore plus; mais je suis sûr que vous auriez la bonté de me dispenser de tout, si vous pouviez voir la triste situation où nous vivons. Nous avons eu cette campagne deux armées chacune d'environ cent mille hommes à nos portes et à la vue de nos fenêtres. Notre armée a été comme dans Cambrai, et les officiers généraux étaient à toute heure céans. Quoique les deux armées aient eu des égards infinis pour moi, que je n'aurais jamais osé espérer, nous avons fait des pertes irréparables. Tout ce pays qui était si abondant et si bien cultivé, n'est plus qu'une campagne horriblement ravagée. Je ne saurais aller visiter les villages; les peuples sont fugitifs et dispersés. A peine

puis-je espérer de soutenir notre séminaire pour former des prêtres. Nous commençons à manquer de curés. Les curés eux-mêmes, en péril de perdre la vie, abandonnent les villages pour se réfugier dans les villes. D'un autre côté, la campagne du côté de Lille, de Courtrai, de Tournai, et de tout le pays conquis par les Hollandais, paraît pleine de familles ou anciennement hérétiques en secret, ou nouvellement séduites qui se déclarent protestantes. Enfin, le *parti Janséniste lève de plus en plus la tête. Il soulève tout en Hollande, il prépare un schisme à Tournai, il remue mille ressorts en France.* Le Saint-Siége ne saurait comprendre de loin jusqu'où va le venin de ce parti et le danger où il met l'Eglise. On peut croire que j'outre les choses, *mais on ne verra que trop par les suites*, qu'on n'ira jamais jusqu'au fond du mal, pendant qu'on n'ira point *à ce qui paraît excessif aux esprits neutres et politiques*. J'ose l'assurer, parce que je connais les artifices et la hardiesse de ce parti. *Les remèdes superficiels ne feront jamais rien.* On perdra tout en temporisant et en cherchant les expédiens ambigus.

» Je ne voudrais aucune violence, mais il faut, si je ne me trompe, des décisions qui ôtent au parti toutes ses évasions et qui le décréditent parmi tous les vrais catholiques. Il faudrait ou ôter à ce parti tous ses fauteurs, ou décréditer les fauteurs mêmes. Rome hasardera tout, si elle craint trop de hasarder. Le Pape est bon, droit, zélé, éclairé, pénétrant. Il sait mener les hommes. Je prie tous les jours Dieu qu'il nous le conserve longtems et qu'il lui donne le double esprit du prophète Elie pour parler aux rois et aux peuples dont il est le père universel. Il faut le zèle, la force, la voix de Pierre pour se faire écouter dans ces jours de confusion et de péché. J'ai appris avec douleur la mort de M. le cardinal Gabrielli. Il était pieux, sincère, zélé pour la saine doctrine. Je comprends que nos espérances devraient entièrement se tourner vers M. le cardinal Fabroni, qui a le savoir et le zèle de la maison de Dieu. Puis-je espérer que vous aurez la bonté pour moi de lui témoigner ma vénération et mon respect? Ce que je vous demande le plus instamment est d'honorer toujours de votre amitié l'homme du monde qui est le plus parfaitement pour toute la vie, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

« Fr., *Ar.*, *Duc de Cambrai*. »

On voit maintenant si l'on ferait une chose très-prudente en reprenant les mêmes livres d'enseignement que l'on avait alors. Que nos lecteurs le jugent. A. B.

Matières contenues dans le 1er cahier des *Analecta juris pontificii* et conditions d'abonnement.

I. Du culte de la couronne de fer.—II. Etudes sur l'index romain et l'autorité de ses condamnations. — III. Dissertation liturgique sur le mandat du Jeudi saint. — IV. Principes canoniques sur le démembrement des paroisses. — V. Lettres inédites de Fénelon.

A la suite de la table des matières se trouve l'avis suivant :

« Nous avertissons le lecteur que l'abonnement aux *Analecta* date du 1er juillet 1853, et qu'il ne peut pas être pris pour moins d'un an. Les livraisons publiées dans le cours de l'année formeront au moins 40 feuilles grand in-4°, à deux colonnes, avec couvertures imprimées. Le prix de la souscription pour un an est de deux écus romains, qui font 10 fr. 70 centimes. Franc de port pour les pays qui ont un traité postal avec les Etats pontificaux comme la France : trois écus par an, ou 16 fr. 05 centimes.

» Parmi les ouvrages inédits que nous nous proposons de publier, nous tenons en première ligne plus d'un écrit théologique de l'illustre cardinal Gerdil; quelques-uns, par leur étendue et leur sujet, ne pouvaient pas prendre place dans les livraisons de ce recueil, nous les avons réunis en un cahier de vingt feuilles, sous le titre de *Nouveaux opuscules du cardinal Gerdil*, même format que les *Analecta*, dont ils sont comme une livraison préliminaire, ce qui explique que la première de celles-ci commence à la page 321. Les 320 pages antécédentes appartiennent aux *Nouveaux opuscules*, qui ont vu le jour depuis quelque tems, puisque nous n'avons mis sous presse la première livraison des *Analecta* qu'après les avoir achevés. Nous engageons nos souscripteurs à prendre ces *Nouveaux opuscules de Gerdil*, sans quoi leur collection resterait incomplète. Ils devront en faire la demande à Rome ou dans les bureaux de nos correspondans, en ajoutant quatre francs aux deux écus de leur souscription. En ne souscrivant pas aux *Analecta*, on doit ajouter un franc de plus pour avoir les *Nouveaux opuscules*.

» Le bureau de la publication, à Rome, est place de Venise, 114. On s'abonne à Paris, chez MM. Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 66. A Turin, chez le libraire Marietti. »

Nouvelles et Mélanges.

ITALIE. — ROME. — *Ouvrages mis à l'index.* — La Sainte Congrégation chargée de l'examen des ouvrages, vient de publier le décret suivant :

Hippolyte et son siècle, ou la doctrine et la pratique de l'Eglise de Rome sous Commode et Alexandre Sévère, etc., par Charles-Chrétien-Josué *Bunsen* (décret du 21 juillet 1833). - Cet ouvrage a pour but de prouver que les *Philosophumena*, récemment publiés et contenant des calomnies sur le pape Calliste, sont de saint Hippolyte, martyr. Dans le prochain cahier nous insérerons un article de M. Dumont pour démentir ces calomnies.

Le *Règne social du Christianisme*, par F. *Huet* (même date).

Le *Secrétaire galant*, ou recueil de lettres érotiques avec addition de fragmens de correspondance de deux amans malheureux et leur fin tragique : Livourne, 1832 (ouvrage déjà défendu par décret du 7 mars 1817, défendu de nouveau le 21 juillet 1833).

Ouvrages de Joseph *Rati*, *Chansons politiques*, *Histoire et fantaisie* (même décret).

L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Institution de Théologie dogmatique*, *Traité isagogique*, du prêtre Antonio *Criscuoli* (prohibé le 26 avril 1833), s'est soumis d'une manière digne d'éloges, et il a réprouvé son ouvrage.

AMÉRIQUE. — ÉTAT DE GUATÉMALA. — *Découverte d'une ville encore toute peuplée des anciens habitans, et arrivée de deux individus de ce peuple en Angleterre.* — « La curiosité publique est vivement préoccupée depuis quelques jours, à Londres, par l'arrivée de deux enfans extraordinaires venus d'une région inconnue du centre de l'Amérique. Le professeur Anderson qui accompagne ces enfans, croit que le garçon est âgé de 17 ans, et la fille de 11 ans. Le garçon a un type de figure bien marqué. Son front fuyant et son nez très-aquilin lui donnent une grande *ressemblance avec un oiseau*. La mâchoire supérieure domine de beaucoup l'inférieure. Quand sa bouche est fermée, les dents d'en bas touchent presque le milieu du palais. Au premier abord, cette figure paraît idiote ; mais en l'examinant de plus près, on trouve une grande intelligence dans le jeu de cette physionomie et dans de beaux yeux, clairs et brillans [1].

» Dès qu'un étranger entre dans la chambre, le jeune garçon court à lui avec un crayon et du papier pour le prier de dessiner quelque chose ; il est aussi fou de musique. La jeune fille possède le même type que son compa-

[1] Les lecteurs des *Annales* trouveront des types de ces figures représentés dans la grande planche dite de la *Croix de Palenque*, qu'elles ont donnée dans le t. XII, p. 448 (1re série); ils remarqueront la tête de la femme qui offre une fleur à la croix, et surtout celle des diverses figures hiéroglyphiques qui entrent dans les inscriptions qui entourent ce monument. On croyait ces peuples perdus ou imaginaires, et voilà qu'il nous en arrive des sujets encore vivans. Cela nous prouve de plus en plus qu'il y a bien peu de choses fausses dans les monumens des anciens peuples, seulement nous ne les connaissons pas bien, et les avons jugés précipitamment sans les comprendre.

gnon, mais bien moins accusé, et se rapprochant davantage de celui *des juifs*.

» Ces nains ont environ *trois pieds* de haut et sont parfaitement proportionnés; l'histoire qui se rapporte, dit-on, à leur origine mérite toute l'attention de nos lecteurs. Le pays d'où ils viennent servit, selon toute probabilité, de refuge aux Aztèques, chassés du Mexique par l'épée victorieuse de Cortez, et sur qui MM. Prescott et Stevens ont fait des recherches minutieuses. Ces enfans ressemblent beaucoup aux *figures sculptées qui viennent de ces peuples*; ils embrassèrent avec effusion une ancienne idole mexicaine qui leur fut présentée pendant leur séjour à New-York. Cette idole fut brisée; le jeune garçon tomba dans un violent désespoir.

» On croit que dans leur pays ces enfans appartenaient à la race des grands prêtres, et peut-être même étaient adorés comme dieux. Quand ils s'asseoient, ils adoptent immédiatement *la pose des idoles du Mexique*, et le font avec un tel naturel qu'il est parfaitement clair que ces poses leur sont familières depuis leur plus tendre enfance [1]. D'après tous ces détails, il est presque certain que ces enfans appartiennent à la race des *Aztèques*. Voici maintenant ce que racontent les personnes qui les ont amenés en Angleterre :

» En 1848, M. Huertis, de Baltimore, et M. Hammond, du Canada, essayèrent de pénétrer dans le centre de l'Amérique. Ils avaient lu ce que M. Stevens [2] raconte d'une conversation qu'il a eue avec un prêtre habitant *Santa-Cruz del Quiche*, sur une ville inconnue, avec des minarets et des dômes, au delà de la chaîne de la grande Sierra, et que ce prêtre avait aperçue du haut d'un des pics de ces montagnes. Selon les appréciations de ce prêtre, cette ville, ses habitans et leurs costumes portaient le cachet du siècle de Montezuma. MM. Huertis et Hammond arrivèrent à *Bélize* dans l'automne de 1848, et à *Coban* à Noël, dans l'Etat de Guatemala. Là ils furent rejoints par un Espagnol de San-Salvador, nommé Pedro Velasquez, et commencèrent à se mettre à la recherche de la ville mystérieuse. Nous avons eu quelques détails de ce voyage par Velasquez, car MM. Huertis et Hammond ne sont jamais revenus. Le 19 mai ils arrivèrent au sommet de la Sierra, à 9,500 pieds de hauteur au 15° 48' de latitude nord; ils aperçurent alors une ville avec des dômes et des minarets du style égyptien, à 25 lieues environ dans la direction de la rivière *Lugartos*. Ils y arrivèrent enfin, et trouvèrent une ville superbe avec des murs, des fortifications, des temples, des statues gigantesques et tous les attributs du paganisme. Les habitans avaient les usages péruviens et une *magnificence assyrienne*; ils vivent renfermés dans leurs murailles et ne veulent établir aucune relation avec le reste du monde. Le nom de la ville est *Iximaya*. Les voyageurs apprirent que déjà des hommes blancs étaient parvenus jusque-là, mais n'en étaient point revenus. Hammond et Huertis furent tués tous deux, le premier en entrant dans la ville, le second en cherchant à en sortir. Velasquez fut plus heureux : il obtint la vie, et au bout de quelque tems parvint à s'échapper, en emmenant avec lui deux enfans de la caste des prêtres. Ce sont les deux qui sont maintenant en Angleterre. (*Times.*)

[1] Voir la pose d'une de ces idoles du Yucatan dans la *planche* du t. XV, p. 449 (3e série).

[2] Voir l'analyse du *Voyage de Stephens* (et non *Stevens*) dans notre t. VIII, p. 419 (3e série).

PARIS. — TYP. DE M. VRAYET DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 44. — Août 1853.

Orthodoxie catholique.

ACTES ET DÉCRETS DU CONCILE D'AMIENS

TENU LE 10 JANVIER 1853

ET

CONFORMITÉ DE SES DÉCISIONS SUR LA DIRECTION A DONNER A L'ENSEIGNEMENT HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE AVEC LES DOCTRINES DES ANNALES DE PHILOSOPHIE.

(*Suite et Fin* [1].)

CHAP. XVI. — *Directoire pour les écoles et l'éducation.*

Voilà une matière bien importante et bien délicate. C'est celle qui a fait l'objet des constantes études et des longs travaux des *Annales*. Ceux qui doivent le plus en profiter nous en ont su peu de gré, et ont voulu déshonorer ces travaux jusqu'à l'héré-ie. Que nos lecteurs jugent si la direction, décrétée par les Pères du concile d'Amiens et approuvée par le Saint-Siége, est en union ou en désaccord avec tous les travaux des *Annales*. — Nous donnons ce chapitre sans en retrancher un mot.

« Voici quel est le principe fondamental qui doit présider au régime des écoles : le but de l'Éducation est de former les jeunes gens à la vie chrétienne surtout, et en même tems à la vie civile et aux sciences qui s'y rapportent. Les colléges, qui sont pour les enfans comme une seconde famille, ne doivent pas satisfaire moins parfaitement à ce devoir que l'éducation domestique à laquelle ils suppléent.

» Pour que les écoles soient vraiment dirigées vers cette fin, il

[1] Voir le commencement au numéro précédent, ci-dessus, p. 7.

ne suffit pas que les jeunes gens assistent aux instructions religieuses qui leur transmettent la *connaissance des vérités surnaturelles*, mais il est nécessaire en outre que les *sciences naturelles* qu'ils apprennent dans les classes, non-seulement ne nuisent pas à la culture chrétienne des esprits, mais lui servent et en dépendent, de sorte que la religion soit comme une âme qui donne le mouvement à la masse des études et se répande dans tout le corps de l'enseignement.

» Cet ordre a dû sans doute être toujours suivi dans l'éducation de la jeunesse; mais les conditions du tems présent *l'exigent plus strictement encore*, car il n'est rien que l'éducation ne doive tenter pour rendre les jeunes gens fermes et robustes dans la foi, puisqu'au sortir des écoles ils sont entourés de tous côtés par les séductions et les assauts des mauvaises doctrines.

» Dans cette organisation chrétienne des études, il faut porter une attention spéciale sur trois grandes parties de l'enseignement, qui embrassent les *lettres*, l'*histoire* et la *philosophie*. Leur sage direction dépend d'une vérité que les professeurs doivent méditer avant tout, et sur laquelle roule toute éducation chrétienne, savoir, que l'*ordre naturel* et l'*ordre surnaturel*, quoique essentiellement distincts, *sont tellement UNIS chez les chrétiens*, que par suite de cette union l'*ordre naturel* reçoit de l'autre des lumières supérieures, qui le pénètrent et le perfectionnent de diverses manières (A).

(A) Ainsi, dès le début, nous voyons les Pères du concile désapprouver cette séparation qui, cependant, fait le fond, la base et l'essence de toute la philosophie enseignée dans nos classes; en effet, on y fait une profession ouverte de n'enseigner en philosophie que *ce qui peut être découvert par les seules forces de la Raison*; or, comme ce que l'on y enseigne comprend :

Dieu et ses attributs;

L'homme, son principe, sa fin; ses devoirs envers lui-même, envers ses semblables, envers Dieu;

La société domestique et la société civile,

il s'ensuit que tout cela était séparé et *indépendant de la théologie*. C'est contre cette séparation que les *Annales* se sont les premières et constamment élevées; et c'est pour la faire cesser qu'elles ont rappelé aux professeurs la magnifique *Bulle de Léon X*, qui la condamnait expressément. Voir cette bulle dans notre

» Et d'abord, *dans la littérature*, on voit briller les élémens du *beau naturel*, que le génie de l'homme perçoit et élabore par ses propres forces. Ce genre de beauté se fait remarquer dans un grand nombre d'ouvrages païens, où il consiste, en grande partie, dans un soin exquis de la forme et dans un art merveilleux. Mais après que l'Évangile eut éclairé et échauffé les âmes, lorsqu'il eut ouvert à l'intelligence et au cœur de l'homme des régions plus hautes et de plus vastes espaces, on vit apparaître un nouvel ordre de *beauté surnaturelle*, qui, plus sublime en soi, perfectionne la substance de l'autre ordre, et, tout en recevant les formes du *beau naturel*, produit néanmoins une expression qui lui est propre, comme le prouvent une foule de livres, de poëmes et de discours, dans lesquels éclatent la majesté du génie chrétien. Les professeurs ne doivent donc pas expliquer les monumens de la *littérature païenne* sans exposer aussi les principes et les modèles de la *littérature chrétienne*, en ayant soin de bien faire remarquer l'influence des élémens qui lui sont propres (B).

» Il faut en dire autant de l'*histoire*. On retrouve chez tous les peuples les *élémens naturels* de la société civile, savoir : la famille, le mariage, les relations des parens et des enfans, la distinction des riches et des pauvres, les droits publics et privés, le pouvoir et l'obéissance, et tout ce qui dérive de cet ordre de choses. Mais il est évident que chez les peuples éclairés *par la lumière surnaturelle* de

tome III, p. 168 (4e série). Les Pères du concile d'Amiens viennent de faire revivre les prescriptions de cette bulle ; cela seul change toutes les définitions de la philosophie données en ce jour dans les divers traités de cette science.

(B) Ces paroles si sages sont la vraie solution, la solution chrétienne de cette question des classiques si malheureusement obscurcie et embrouillée dans les discussions récentes. Elles subordonnent les *notions naturelles* aux notions surnaturelles. La littérature chrétienne y a une prééminence qui n'ôte rien à la juste appréciation que l'on doit faire de la littérature païenne. Ajoutons une chose, c'est qu'en parlant du *beau naturel*, que les païens ont élaboré, il ne faut pas oublier la couleur céleste qu'ont dû lui donner les traditions incomplètes et brisées, mais réelles, qui se sont toujours conservées dans la société païenne, comme vont le dire les Pères du concile. N'oublions jamais cet élément qui forme le trait d'union des deux époques, et fait mieux comprendre la fraternité et l'unité des peuples.

l'Évangile, ces termes ont une signification, à certains égards, différente de celle qu'ils avaient dans les ténèbres du paganisme, et que la notion chrétienne de ces élémens sociaux, non-seulement diffère beaucoup des idées *corrompues* qui dominaient chez les païens, mais aussi qu'elle est bien supérieure aux notions même justes qu'ils pouvaient concevoir *par la seule lumière naturelle*. D'où il suit que les principes de la société civile, élaborés et comme transformés par la vertu de la révélation évangélique, ont été élevés à un degré supérieur de dignité et d'excellence. Que les professeurs d'histoire n'épargnent donc aucun soin pour faire saisir graduellement à leurs élèves cette *union des élémens naturels et de l'élément surnaturel*, ainsi que les merveilleux effets qu'elle a produits (C).

» Quant à la *philosophie*, il y a sans doute, dans les écoles catholiques, plusieurs élémens que les forces de l'esprit humain ont fournis même aux philosophes païens; mais il y en a d'autres qui ne dérivent pas de cette unique source. Il est très-faux de dire que l'enseignement de la philosophie soit chez nous le *produit de la seule raison naturelle*.

» 1° Car les professeurs ont, dans la doctrine catholique, une règle qui leur indique les thèses à rejeter, et qui les avertit en outre que tel ou tel raisonnement renferme quelque chose de vicieux, par cela même qu'il conduit à des conclusions *contraires aux dogmes*. De là vient que, dans les écoles catholiques, il y a un parfait et solide accord sur plusieurs vérités démontrées par des argu-

(C) Rien de plus vrai que la distinction établie ici par le concile. Les idées sur la société civile et ses élémens naturels diffèrent essentiellement entre les païens et les chrétiens. Les païens regardaient les élémens de la société civile comme une progression ou une émersion de la société sauvage : l'état de nature brute avait été le premier état de l'homme. Mais les peuples chrétiens regardent l'état social, non-seulement comme l'état perfectionné de l'homme, mais encore comme son état primitif, et vraiment naturel. Aucune philosophie n'a mis dans un plus grand jour cette vérité que les *Annales*. Le seul état naturel de l'homme, selon elles, est l'état social, état dans lequel Dieu plaça le premier homme. L'homme isolé et sauvage est l'homme contre nature et dégénéré.

mens philosophiques, vérités sur lesquelles on ne trouve que le doute ou les plus grandes discussions dans les écoles auxquelles *la lumière de la foi ne sert pas de flambeau*. Ceux donc qui soutiendraient que les leçons de philosophie dans les colléges catholiques doivent être faites de telle sorte *qu'on s'y tienne en dehors de la lumière surnaturelle*, rêveraient une abstraction purement fictive, ou, si cette abstraction avait réellement lieu, les enseignemens philosophiques, perdant l'unité qu'il y a dans nos écoles, *s'égareraient à la suite de doctrines diverses et étrangères* [1], et le plus souvent se *laisseraient emporter à tout vent de doctrine* [2], comme il arrive dans les écoles qui sont en dehors de notre influence.

» 2° Il y a plusieurs notions sur Dieu et ses attributs, sur l'origine de l'univers, la Providence, la religion, les vertus, la fin de l'homme, que les philosophes chrétiens, *après qu'ils les ont apprises de la révélation*, prouvent par leurs argumens, mais qui n'ont *pas été inventées par la philosophie humaine*. Ce que l'on voit avec évidence, pour n'en donner que deux exemples, dans le dogme de la création tiré du néant, et dans ce précepte du grand amour que nous devons avoir pour Dieu, que la philosophie chrétienne est unanime à démontrer, tandis qu'avant l'époque où la lumière de l'Évangile s'est levée sur le monde, la sagesse païenne ne possédait pas ces vérités de premier ordre, et ne songeait pas même à les chercher.

» 3° Les Pères de l'Église les plus éminens, les théologiens et quelques illustres philosophes chrétiens, en embrassant l'ensemble des vérités, en contemplant leur irradiation réciproque, sont arrivés par là, comme on le sait, à des conceptions de l'ordre le plus élevé, qui ont fait pénétrer, même dans les questions philosophiques, les rayons d'une plus vive lumière.

» La Philosophie, étant donc unie de plusieurs manières avec la lumière surnaturelle de la Révélation, étant dirigée, vivifiée et agrandie par elle, on livrerait l'esprit des jeunes gens à une bien *dangereuse illusion sur les forces de la Raison*, si leur enseignement était conçu de telle sorte dans nos écoles qu'ils pussent *at-*

[1] *Aux Hébr.*, XIII, 9.

[2] *Aux Eph.*, IV, 14.

tribuer à *l'opération de la Raison seule*, la droite méthode, le progrès et la perfection de l'enseignement philosophique. Les professeurs doivent donc leur faire comprendre que cette science, à divers égards, n'est pas chez nous celle qu'un philosophe formerait *en employant le seul secours de l'esprit humain;* mais celle que la Théologie, fondée sur la Révélation, éclaire, régularise et complète (D). »

Après avoir posé ces règles générales, nous croyons opportun d'ajouter quelques avis particuliers qui s'adaptent mieux aux nécessités des tems présens.

SECTION I. — *Des études littéraires.*

Voilà cette grande question qui, l'an dernier, a failli diviser l'Episcopat. Elle vient d'être fixée dans ses termes exprès, et toujours allégués, par les Pères du

(D) Il y a plusieurs choses essentielles à noter ici :

1° « Il y a dans les écoles catholiques plusieurs élémens que les forces de l'esprit humain ont fournis même aux philosophes païens. » — Les *Annales* ont toujours émis ces principes. Elles ont dit et répété à satiété : « ce que l'esprit humain n'a pas inventé, ce sont les doctrines à croire ou à pratiquer pour être sauvé. Sur tout le reste, les *Annales* accordent tout à la Raison ; tout, excepté d'être prophète et révélateur, etc., etc. » Voir l'article du t. II, p. 37 (4e série).

2° « Ceux qui soutiennent que les leçons de philosophie doivent être faites de » telle sorte, qu'on s'y tienne en dehors de la lumière surnaturelle, rêvent une » abstraction. » — C'est ce qu'ont dit les *Annales* quand elles ont soutenu que les dogmes sur Dieu, etc., enseignés en philosophie, sont des vols faits à la théologie, et que la philosophie a tort de ne pas les reconnaître et de ne pas les rendre à qui de droit.

3° « Les notions sur Dieu, etc., etc., n'ont pas été inventées par la philosophie » humaine, mais peuvent être démontrées par elle, après qu'elle les a reçues de » la tradition. » — C'est presque, en propres termes, ce que les *Annales* ont soutenu par la philosophie. C'est à elle à mettre son enseignement en rapport avec ces paroles.

4° « Enfin, la philosophie est dirigée, vivifiée, et agrandie par la révélation, » et la méthode, le progrès et la perfection de l'enseignement philosophique, ne » doivent pas être attribués à l'opération de la Raison seule. » — Toutes ces propositions forment la base et sont l'expression de tout ce que les *Annales* ont soutenu en philosophie.

concile et l'autorité de Rome. — Que nos lecteurs jugent si les *Annales* ne se sont pas bien expressément tenues dans ces limites et dans ces bornes.

« Dans le concile de Soissons, nous avons déjà réglé plusieurs choses touchant les études. Nous avons dit avec quel soin et dans quelle mesure proportionnée à l'âge des enfans il faut leur donner la notion de la sainte doctrine catholique. Nous avons aussi recommandé de grandes précautions à l'égard des livres. On doit assurément continuer à se servir des ouvrages les plus célèbres *des auteurs païens :* la force de l'esprit humain, qui brille dans ces écrits, est un vénérable don de Dieu, et il est certain que ce genre d'étude a été fort utile aux plus grands écrivains chrétiens. Mais il ne faut admettre ces livres dans les écoles qu'après qu'ils ont été expurgés de tout ce qui pourrait offenser une âme chaste. De plus, en expliquant les monumens de la littérature profane, les professeurs doivent saisir toutes les occasions de faire ressortir par la comparaison *la supériorité des doctrines du Christianisme :* ils doivent aussi puiser fréquemment *à des sources chrétiennes* les sujets de composition qu'ils donnent à traiter aux élèves dans les luttes scholastiques. Quant à ce qui concerne le choix des livres et la manière dont ils doivent être répartis, nous avions déjà touché cette importante matière dans le concile de Soissons, lorsque nous disions qu'il fallait sans doute donner une large place aux écrivains de l'antiquité dans les études classiques, mais qu'on devait aussi prendre grand soin de mettre sous les yeux des élèves, surtout dans les classes supérieures, de *nombreux extraits des saints Pères et Docteurs de l'Église.*

» Cette prescription commençait déjà à développer le principe d'une *restauration désirable* (E); car, dans ces matières, il faut procéder graduellement et avec maturité.

» Le moment est venu de compléter cet ordre.

» Nous estimons qu'*un grand nombre d'ouvrages chrétiens, latins, grecs et français*, écrits avec talent, doivent être adoptés,

(E) Il faut noter cette expression de restauration désirable (*optanda restaurationis*); l'Eglise romaine qui l'a approuvée n'a pas craint que l'Eglise du dernier siècle fût flétrie par cette qualification appliquée aux méthodes introduites dans l'enseignement.

comme livres classiques, dans les écoles de notre province, soit par extraits, soit entiers, s'ils ne sont pas trop longs ; et que cette mesure doit être exécutée de telle sorte que les âmes des jeunes gens soient abondamment abreuvées de ces eaux vivifiantes dans le cours de leur éducation littéraire, et qu'elles puisent assidûment l'esprit chrétien dans un commerce familier avec ces auteurs.

» Et en effet, si l'on fait attention à l'influence contagieuse de ce siècle, il est à craindre que ces jeunes intelligences ne puissent être pendant plusieurs années, dans un contact journalier avec les maximes, les exemples et l'esprit *de la littérature païenne*, sans que bien souvent la constitution chrétienne des esprits ne soit affaiblie en respirant cette atmosphère, et qu'au sortir des écoles ils ne soient, pour cette raison, trop peu en état de repousser les séductions des mauvaises doctrines, à moins que, grâce à la *sage fréquentation des auteurs chrétiens*, une inspiration religieuse, vivace, n'ait corroboré ces esprits de sa continuelle influence.

» Il faut remarquer en outre que beaucoup d'enfans, admis dans les établissemens d'éducation, viennent de familles médiocrement chrétiennes; qu'après avoir achevé leurs études, ils sont lancés au milieu d'une société qui ne s'appuie plus, comme autrefois, sur des institutions catholiques; qu'enfin, livrés à des études ou à des fonctions, *d'où la religion est maintenant absente*, ils sont privés des secours puissans au moyen desquels, dans les siècles passés, l'éducation chrétienne de la jeunesse adulte se continuait jusque dans la virilité. Pour cette raison, quand elle serait seule, il faut profiter avec plus de prévoyance des précieuses années passées au collége, afin que, même dans l'enseignement littéraire, *l'enfance soit continuellement nourrie de notions, de sentimens et d'exemples catholiques*, et que l'âme tendre des adolescens, jetée dans un moule chrétien, en reçoive profondément l'empreinte à l'âge où elle offre le moins de résistance à la forme qu'on doit lui imprimer.

» Nous sommes persuadés que cette manière d'enseigner peut être adoptée comme salutaire, *sans qu'on fasse injure* par là aux usages reçus pendant une longue série d'années dans les collèges catholiques. Les annales de l'Église nous font voir en effet que bien des choses qui, à certaines époques, ne renferment rien de funeste,

deviennent ensuite, quand les circonstances sont changées, *dangereuses ou même nuisibles*. Il y a bien des choses, non mauvaises par elles-mêmes, qu'il est bon de tolérer et même de régler, de peur qu'elles ne viennent à être corrompues par les plus graves abus. Il y en a beaucoup qui, confirmées par l'usage, ne doivent pas être *réformées prématurément* jusqu'à ce qu'on ait suffisamment préparé les voies à un ordre de choses plus salutaire.

» Après avoir posé ces principes, qui tiennent à l'essence de la méthode à suivre dans l'enseignement des lettres, nous laissons de côté les *questions littéraires*, dont nous n'avons pas à nous occuper. Nous voulons seulement repousser des assertions injurieuses à l'Eglise que nous avons vu se produire à l'occasion de controverses qui ont eu lieu sur ce point. Il n'est pas possible de passer ici sous silence l'opinion de quelques écrivains ennemis de la religion catholique, qui, pour recommander l'emploi à *peu près exclusif de la littérature païenne* dans les colléges, *affectent de mépriser comme barbare la langue qu'on retrouve dans les meilleurs écrits des Pères, et qui a été consacrée par la liturgie même de l'Eglise*. Ils ne comprennent pas qu'en conservant les élémens et les locutions de l'idiome antique, l'Eglise catholique a formé avec eux une langue élaborée de telle sorte qu'elle s'adapte d'une manière intime aux sentimens chrétiens et aux objets qui les inspirent. Ces écrivains devraient rougir d'outrager cette sainte Mère, qui, héritière et gardienne de la Parole divine, s'est toujours montrée la nourrice soigneuse et la sage protectrice de toutes les sciences humaines qui servent à dissiper la barbarie. Eloignons donc de nos écoles une assertion également fausse et indécente qui offenserait les oreilles des élèves et scandaliserait leurs âmes (F).

(F) Tout le monde approuvera la sagesse de ces paroles; elles sont complétement semblables à celles que les *Annales* ont prononcées dès le début de cette question, comme on peut le voir dans notre t. IV, p. 462, et dans le t. VI, p. 289 (4e série), où nous avons donné les principales pièces de ce débat, que l'on avait fait sortir des termes où il avait été renfermé. Grâce aux Pères du concile d'Amiens, la cause des classiques chrétiens est gagnée sans aucune exclusion des classiques païens et sans aucun détriment pour la perfection des études littéraires; au contraire, celles-ci n'en seront que plus pures, et plus parfaites

Section II. — *De l'Histoire.*

L'histoire est la tradition écrite; en ce sens, elle est essentiellement l'institutrice du genre humain. De Maistre a vu un des premiers qu'elle avait été beaucoup trop mal faite dans ces derniers siècles, et il avait dit excellemment qu'*elle était une conjuration contre la vérité*, et, qu'en conséquence, *elle était à refaire*. Ecoutons ce que les Pères du concile d'Amiens conseillent par rapport à cette mère de nos enseignemens.

« En suivant la voie ouverte par saint Augustin dans son livre de la *Cité de Dieu*, les professeurs doivent, quand l'occasion s'en présente et autant qu'ils le jugeront utile, faire remarquer à leurs élèves comment, au milieu des vicissitudes humaines, se manifeste la divine Providence, qui, selon l'expression de l'Ecriture, se *jouant dans l'univers*, se sert souvent des hommes comme d'aveugles instrumens de sa sagesse, et, sans ôter à l'homme son libre arbitre, dirige toutes choses et conduit les événemens vers des fins supérieures, que les acteurs eux mêmes ne prévoient ni ne soupçonnent. Pour appliquer cette méthode avec succès, les professeurs ne doivent pas s'en rapporter à leur jugement ni à celui de tout auteur qui leur tombera sous la main, mais prendre pour guides les écrivains le plus généralement estimés.

» Lorsqu'ils traitent l'histoire des peuples anciens, ils doivent ramener le récit détaillé des faits à des conclusions qui se rapportent à la religion. Ils montreront que les vérités avaient été diminuées, que les mœurs s'étaient corrompues à mesure que la *lumière qui avait brillé sur le berceau du genre humain* s'était obscurcie parmi les nations, et que la philosophie humaine était ou impuissante à extirper les mauvaises doctrines, ou fertile en doctrines plus mauvaises encore. Mais, en faisant le tableau des erreurs répandues partout, ils ne négligeront pas *de recueillir les restes et les fragmens de vérités* qui se rencontrent dans les anciens monumens des peuples ou qu'on y découvrira par suite des progrès de la science, et qui paraissent *conformes par quelque endroit* aux récits et aux affirmations des Livres saints. En effet, quoique la

surtout que celles même du 17e siècle tant vanté, comme on peut le voir en comparant ce programme avec celui des auteurs conseillés dans un des plus fameux programmes du 17e siècle, inséré dans notre t. VI, p. 120.

vérité de la religion chrétienne, appuyée sur ses propres fondemens, n'ait pas besoin de ces secours, ces recherches de l'érudition ont leur utilité et trouvent leur place dans la défense de la religion, comme on le voit par l'exemple de beaucoup d'apologistes et de Pères de l'Eglise (G).

» Mais lorsqu'ils examinent les mœurs, la condition civile et les institutions politiques de ces peuples, ils doivent faire comprendre à leurs élèves qu'elles s'adapteraient bien mal à la sagesse et au génie des peuples chrétiens. Ils prendront garde que l'imagination des élèves ne se laisse gagner par une admiration irréfléchie qui leur inspirerait un injuste mépris pour la société dans laquelle ils doivent vivre, et leur ferait rêver *une imitation insensée des institutions païennes*. Les engouemens de ce genre sont une excitation aux troubles politiques, ainsi que l'a prouvé la lamentable expérience faite à la fin du dernier siècle (H).

» En exposant l'histoire des peuples chrétiens, ils entreront dans de plus grands développemens. Ils s'attacheront particulièrement à rétablir et à éclaircir ces portions de l'histoire que les préjugés et les calomnies des écrivains protestans ou impies, et *même de certains catholiques*, ont essayé d'obscurcir et de défigurer. Quand il s'agit des siècles pendant lesquels la société politique était, de la base au sommet, appuyée sur la loi catholique, ils doivent caractériser les deux principes qui étaient alors en présence. L'un, vic-

(G) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer ici combien ces principes sont conformes à tous ceux qui ont été établis, défendus et préconisés dans les *Annales* depuis leur fondation. Nous pouvons ajouter, sans que personne ait le droit de nous accuser de présomption, que nulle part on ne trouve rassemblées avec autant de soin et de détails les traditions diverses des peuples, extraites de tous les livres et de tous les monumens anciens et modernes, comme on les trouve dans la collection des *Annales de philosophie chrétienne*.

(H) On n'a pas fait assez d'attention à ce fait si bien prouvé par ceux qui connaissent l'histoire, que notre révolution française n'a été que la résurrection et la réalisation des principes païens. On ne voit pas non plus, ce qui pourtant crève les yeux, que nos déistes ne sont que des philosophes à la façon d'Aristote et de Platon. Bien coupables sont ceux qui enseignent encore les principes philosophiques de ces auteurs.

lent et rebelle, était une émanation de la férocité presque indomptable des peuples barbares. L'autre était le principe chrétien, qui agissait en sens contraire par le travail continuel et par les règlemens des Papes et de l'Eglise; la lutte de ces deux principes et l'ascendant croissant du principe chrétien sont le pivot sur lequel roule l'explication de cette époque.

» Après avoir tracé l'histoire des souverains Pontifes, ils la couronneront par quelques observations générales. Embrassant la succession des Vicaires de Jésus-Christ depuis le premier siècle jusqu'à nos jours, ils feront remarquer qu'on n'a jamais vu nulle part une suite de princes qui puisse lui être comparée pour le courage, la prudence, la justice, la modération et pour les merveilles de la charité. Qu'ils fassent, en outre, attention que les desseins et les actes de plusieurs Papes du moyen âge, même inscrits dans le catalogue de saints, *ont été défigurés non pas seulement en passant, mais systématiquement, par quelques théologiens et par quelques auteurs d'histoires ecclésiastiques, appartenant pour la plupart au dernier siècle, mais encore trop répandus parmi nous.* Qu'ils dissipent donc les ténèbres de ces erreurs; ils comprendront qu'il serait d'autant plus honteux que la mémoire de ces Papes eût à souffrir dans les écoles catholiques que l'on a vu, de notre tems surtout, des écrivains protestans la justifier et la venger par esprit d'équité. Il ne sera pas non plus superflu de faire voir combien a été honorable et utile pour la religion chrétienne l'*institution des ordres monastiques*, dont l'influence a été si avantageuse non-seulement à l'Eglise, mais aussi à la société civile (I).

» Comme, en outre, de nos jours, *la souveraineté temporelle du*

(I) C'est encore là une de ces vérités que les *Annales* ont constamment travaillé à mettre en évidence, et pour réparer les fausses idées répandues sur ces questions, elles n'ont cessé de réhabiliter la mémoire des papes. Mais il y a une autre vérité que les *Annales* veulent mettre au grand jour, c'est que toutes les erreurs philosophiques et religieuses ne se sont propagées, que parce que l'on n'a pas voulu écouter la voix qui, sur toutes ces questions, est partie de Rome. Jamais on n'a suivi les bulles qui indiquaient les guides à suivre; jamais on n'a fait attention à éviter les ouvrages condamnés par Rome. C'est ce que nous mettrons de plus en plus au jour.

Pape, attaquée par les armes d'une rébellion sacrilége, a été aussi en butte à *une armée de sophismes*, ils signaleront les racines qu'elle a dans la haute antiquité chrétienne; ils démontreront la légitimité de son origine et de sa conservation, ainsi que sa nécessité évidente pour le bien de tout le monde chrétien. Ils le feront avec d'autant plus d'empressement qu'un sujet particulier de joie se rattache pour nous à cette grande cause. Il y a peu de tems que notre nation, en prenant récemment sa défense, a remporté une victoire qui a été le triomphe de toute l'Eglise et qui a rajeuni une de nos plus anciennes gloires.

» Enfin, lorsque les professeurs traiteront cette partie de l'histoire qui se rapporte aux tems modernes, et qui a été altérée par toute espèce d'interprétations erronées, nous les avertissons surtout de prémunir soigneusement les jeunes gens contre les aberrations et les préjugés de certaines classes d'écrivains. Les uns tâchent de glorifier les inventeurs, les fauteurs des hérésies : ils les préconisent comme des *défenseurs de la liberté*, tandis qu'ils accusent d'intolérance et de persécution l'Eglise catholique, parce qu'elle a réprimé leurs erreurs, comme elle en avait le droit, avec une inébranlable fermeté. D'autres affectent de ne pencher d'aucun côté ; ils tiennent dans l'indifférence la vérité et l'erreur, et ne craignent pas d'appeler vaines disputes de mots les combats que l'Eglise a soutenus contre les hérésies. D'autres enfin, surtout lorsqu'il s'agit des événemens politiques, attribuant tout à une sorte *de fatalité*, à la nécessité des circonstances ou à la loi du *progrès de l'humanité*, s'efforcent de justifier de tout reproche les plus grands coupables. Nous exhortons dans le Seigneur les professeurs de nos établissemens d'éducation à porter leur attention sur tous ces points, à réfuter, comme il faut le faire, toutes ces erreurs, afin qu'en prenant pour règle la vérité catholique, ils travaillent à donner à leurs auditeurs de saines notions sur l'histoire (J). »

(J) Nos lecteurs ont reconnu là les écrits historiques de Thiers, Mignet, Thierry, et ceux de quelques autres, qui, tout en voulant passer pour catholiques, penchent toujours à trouver des torts à l'Eglise romaine. Que tous les évêques recommandent ces vérités à leurs professeurs, et bientôt on verra revivre l'histoire vraie des tems modernes, comme des tems anciens.

Section III. — *De la Philosophie.*

Il y a longtems que nous avons dit qu'il était impossible que les conciles ne s'occupassent pas de l'état des *doctrines philosophiques professées dans les maisons catholiques.* Nos lecteurs connaissent assez les reproches que nous avons faits à cet enseignement ; c'était de poser des principes qui, contre le gré des auteurs, étaient *Rationalistes* ou *Panthéistes*, ou au moins *favorables à ces erreurs.* On va voir que la sollicitude des Pères d'Amiens s'est tournée vers ce danger.

Ecoutons et étudions leurs paroles, qui ont reçu la sanction de Rome, et nous verrons que la plupart des dangers signalés par les *Annales* sont signalés aussi par les Pères d'Amiens, qui y appliquent en grande partie les mêmes remèdes que nous avons conseillés.

Pour plus grande impartialité, nous donnerons ici, avec la traduction, le texte même du concile.

« Quant aux discussions philosophiques qui touchent à la religion, les professeurs doivent avoir avant tout sous les yeux les constitutions apostoliques qui ont condamné les *diverses erreurs philosophiques* de notre époque, et spécialement cet enseignement contenu dans la *lettre encyclique* adressée par le pape Grégoire XVI à toute l'Eglise en 1834 :

« Il est bien déplorable de voir dans quel excès de délire se jette » la Raison humaine, lorsqu'un homme se laisse prendre à l'amour » de la nouveauté, et que, malgré l'avertissement de l'apôtre, s'ef- » forçant d'être *plus sage qu'il ne faut*, trop confiant aussi en lui- » même, il pense qu'on doit chercher la vérité *hors de l'Eglise* » *catholique*, où elle se trouve sans mélange d'erreur la plus légère,

Sectio III. — *De Philosophia.*

Quoad disquisitiones philosophicas quæ ad religionem spectant, professores in primis ante oculos habeant Constitutiones Apostolicas quibus damnantur varii errores philosophici qui nostro seculo prodierunt, et specialiter hoc documentum Epistolæ Encyclicæ a Gregorio Papa Decimo Sexto anno 1834, ad omnem Ecclesiam directæ. « Lugendum valde est quonam prolabantur humanæ ratio- » nis deliramenta, ubi quis novis rebus studeat atque, contra apostoli monitum, » nitatur plus sapere quam oporteat sapere, sibique nimium præfidens veri- » tatem quærendam autumet extra catholicam Ecclesiam, in qua absque vel le- » vissimo erroris cœno ipsa invenitur, quæque idcirco columna ac firmamen-

» et qui est par là même appelée et est en effet *la colonne et l'inébran-*
» *lable soutien de la vérité* (K).

» Vous comprenez très-bien, Vénérables Frères, que nous par-
» lons ici de ce fallacieux système de philosophie, récemment in-
» venté, et qu'on doit tout à fait improuver, système où, entraîné
» par un amour téméraire et sans frein des nouveautés, on ne
» cherche pas la vérité là où elle est certainement, mais où, *lais-*
» *sant de côté les traditions saintes et apostoliques*, on introduit
» d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines, qui ne sont point
» approuvées par l'Eglise, et sur lesquelles les hommes les plus
» vains pensent faussement qu'on puisse établir et appuyer la vé-
» rité même (L). »

» tum veritatis appellatur et est (K). Probe autem intelligitis, Venerabiles Fratres,
» nos hic loqui etiam de fallaci illo haud ita pridem invecto philosophiæ syste-
» mate plane improbando, quo ex projecta et effrenata novitatum cupiditate
» veritas, ubi certo consistit, non quæritur, sanctisque et apostolicis traditio-
» nibus posthabitis, doctrinæ aliæ inanes, futiles, incertæ, nec ab Ecclesia pro-
» batæ adiscuntur, quibus veritatem ipsam fulciri ac sustineri vanissimi homi-
» nes arbitrantur (L). » Nec non et sequentia verba Encyclicæ datæ anno 1832 ab

---

(K) Que nos professeurs de philosophie veuillent bien examiner, si dans nos cours ordinaires professés dans les classes, on ne cherche pas les vérités philosophiques *hors de la religion catholique*. Or, quelles sont ces vérités; nous prenons tous les *cours de philosophie* et nous trouvons que ces vérités qu'on y cherche sont, comme nous l'avons dit si souvent :

Dieu et ses attributs;

L'âme humaine, son principe et sa fin :

La morale, c'est-à-dire les devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses semblables, envers Dieu;

La société de famille et la société civile.

Voilà ce que l'on cherche et ce que l'on prétend *trouver hors de l'Eglise catholique*, et appuyer sur une *autre colonne*, celle de la *Raison toute seule*.

(L) Certes, ce n'est pas nous que l'on peut accuser de laisser de côté les *traditions saintes et apostoliques*, puisqu'il s'est trouvé des prêtres qui nous ont adressé pour principal reproche celui de donner la *conformité à ces traditions* comme une preuve de la vérité philosophique.

» Il faut y joindre ces paroles de l'*Encyclique* publiée par le même Pape en 1832 :

« Embrassant surtout dans votre affection paternelle ceux qui » s'appliquent aux sciences ecclésiastiques et aux questions de phi- » losophie, exhortez-les fortement à prendre garde que, *voulant* » *s'appuyer sur les forces de leur esprit seul*, ils ne s'éloignent de » la vérité et ne se laissent entraîner dans la route des impies. Qu'ils » se souviennent que Dieu est le *guide de la sagesse et le réforma-* » *teur des sages* (Sap. VII, 15), et qu'il ne peut se faire *que nous* » *connaissions Dieu sans Dieu*, qui apprend aux hommes *par le* » *Verbe à connaître Dieu* (S. Irénée, liv. IV, c. 10). Car c'est le » propre d'un orgueilleux ou plutôt d'un insensé de peser dans » une balance humaine les mystères de la foi qui surpassent toute » intelligence, *et de se fier sur la Raison de notre esprit*, qui est » faible et infirme par la condition de la nature humaine (M). »

eodem Pontifice : « Eos in primis affectu paterno complexi qui ad sacras præ- » sertim disciplinas et ad philosophicas quæstiones appulere, hortatores auctio- » resque iisdem sitis, ne solius ingenii sui viribus freti, imprudentes a veritatis » semita in viam abeant impiorum. Meminerint Deum esse sapientiæ ducem, » emendatoremque sapientium (*Sap.*, VII, 15) ac fieri non posse ut sine Deo » Deum discamus, qui per Verbum docet homines scire Deum (*Sancti Irenæi*, » lib. IV, c. 10). Superbi seu potius insipientis hominis est, fidei mysteria, quæ » exsuperant omnem sensum, humanis examinare ponderibus, nostræque mentis » Rationi confidere, quæ naturæ humanæ conditione debilis est et infirma (M). »

(M) Les *Annales* de philosophie ont publié ces deux bulles. La première, dans leur tome IX, p. 89 (1re série), la deuxième, dans notre tome V, p. 229, et le passage ici cité p. 239 (1re série). A ces belles paroles de Grégoire XVI, citées par les Pères du concile d'Amiens, il convient d'ajouter les suivantes, extraites de l'*Encyclique* de S. S. Pie IX, publiée en 1846.

« C'est avec la même perfidie, Vénérables Frères, que ces ennemis de la » *révélation divine*, vantant sans mesure le *progrès humain*, voudraient, par » un attentat téméraire et sacrilége, l'introduire dans la religion catholique, » comme si cette religion était l'œuvre, non de Dieu, mais des hommes, ou » une *invention philosophique* susceptible de perfectionnemens humains. Les » auteurs de ces misérables délires méritent le reproche que Tertullien adres- sait aux philosophes de son tems, qui voulaient donner au monde un *Chris-*

» Ces *Encycliques* ont posé une règle de doctrine que personne ne doit avoir la témérité de violer, soit en restreignant la signification des mots, soit en l'étendant au delà du sens naturel et qui se présente d'abord, ainsi que cela est arrivé à quelques écrivains.

His Encyclicis statuta est doctrinæ regula, quam nemo violare præsumat, neque verborum significationem restringendo, neque illam ultra naturalem et obvium sensum, prout a quibusdam scriptoribus factum est, extendendo. Sed

---

» *tianisme Stoïcien, Platonicien et Dialecticien* (*De præsc.*, c. III). Puisqu'il » est certain que Notre Très-Sainte Religion n'a pas été *inventée par la Raison* » *humaine*, mais que c'est Dieu même qui l'a fait connaître aux hommes dans » son infinie clémence, chacun comprend sans peine que cette religion em- » prunte toute sa force de l'autorité du même Dieu qui l'a *révélée*, et qu'elle » ne peut être ni diminuée ni perfectionnée par la *Raison de l'homme*. La » Raison humaine, il est vrai, pour n'être pas trompée dans une affaire de » telle importance, doit examiner avec soin *le fait de la révélation divine*, » afin d'être assurée que Dieu *a parlé*, et afin que sa soumission à sa parole » divine *soit raisonnable*, comme l'enseigne avec une grande sagesse l'Apôtre » (*Aux Rom.*, XVII, 1). Qui ignore, en effet, ou peut ignorer que la *parole de* » *Dieu* mérite une foi entière, et que rien n'est plus conforme à la Raison que » cet acquiescement et cette soumission inébranlable aux révélations d'un Dieu » qui ne peut ni être trompé, ni tromper ! Qu'elles sont nombreuses, qu'elles » sont éclatantes les preuves qui doivent convaincre entièrement la *Raison* » *humaine* que la religion du Christ est divine, et que *toutes nos croyances* » *ont leur première racine dans le Seigneur des Cieux* (Jean Chry. *Hom. I,* » *in Isaiam*), de sorte qu'il n'y a rien de plus certain que notre Foi, rien de » plus digne de notre confiance, rien de plus saint, rien qui repose sur des » principes plus solides ! »

Voir toute l'*Encyclique* dans nos *Annales*, t. XIV, p. 327, et ce passage p. 332 (3e série).

Toutes ces bulles et la doctrine qui y est contenue sont conformes à la magnifique bulle de Grégoire IX sur les études, au moment même où la *philosophie naturalle* cherchait à faire invasion dans les écoles catholiques. C'est à l'oubli des sages prescriptions de cette bulle et des diverses condamnations des Papes et de l'*Index*, contre ces mauvaises doctrines, que nous ne craignons pas d'attribuer les erreurs où est tombée toute la philosophie. Voir cette bulle dans le tome XVI, p. 362 (3e série).

Mais on doit s'y conformer exactement, comme l'ont fait et le font réellement nos professeurs.

» De plus, il faut remarquer que, dans les questions touchant *la condition de la raison humaine*, il y a deux opinions extrêmes, tout à fait contraires à la doctrine catholique; l'une qui affirme que, dans l'état de la nature déchue, les forces de la raison ont été entièrement détruites; l'autre qui prétend que toutes les vérités de la religion qui éclairent l'humanité, sont une *émanation de la raison humaine*. L'Eglise a coupé la racine de la première erreur en condamnant la doctrine de Luther et de Baïus sur l'état de l'homme après la chute. L'autre supprime, non pas seulement quelques articles de foi particuliers, mais encore la foi catholique tout entière, puisqu'elle nie qu'il y ait eu une révélation faite par Dieu (N).

eam accurate observare debent, uti revera nostri professores eam secuti sunt et sequuntur.

Insuper, notandum est in quæstionibus de rationis humanæ conditione duo esse extrema, doctrinæ catholicæ prorsus contraria; unum, scilicet, quo, in statu naturæ lapsæ, rationis vires penitus extinctas fuisse affirmatur, alterum quo omnes religionis veritates hominibus illucentes rationis humanæ emanatio esse dicuntur. Prioris erroris radicem Ecclesia resecavit, condemnando doctrinam Lutheri et Baii de statu hominis post lapsum. Posterior autem non modo particulares fidei articulos, sed omnem catholicam fidem sustollit, cum revelationem

---

(N) L'on sait combien les *Annales* sont loin, bien loin de soutenir que les forces naturelles de la Raison *soient entièrement détruites;* elles ont donné de la Raison la définition de saint Thomas, en disant que *les notions de l'âme étaient seulement en puissance*, et en indiquant l'origine de ces notions, elles ont dit qu'elles *lui venaient de l'enseignement*. De cette manière elles ont rappelé fortement que l'*état naturel* de l'âme est l'*état social*, et non pas cet état d'isolement cartésien et malebranchiste, où l'on ne parle que de la *Raison seule*, des forces *naturelles seules*, état qui est contre nature. Voir les expressions des *Annales*, dès le début de la discussion, dans notre *examen de la lettre de M. Maret*, tome XII, p. 77 et *passim* (3e série).

La 2e opinion réprouvée par le concile, est celle des philosophes éclectiques et panthéistes qui prétendent que *toutes les notions religieuses sont une émanation de la Raison*. En s'arrêtant à ces termes, on dirait que le Concile a négligé de poser ou éludé une autre question, celle de savoir si, non pas *toutes*

» Entre ces deux extrêmes se rencontrent des opinions qui, excluant l'une et l'autre erreur, sont librement discutées dans les écoles catholiques.

» Mais autre chose est de considérer spéculativement une opinion, autre chose est de l'enseigner aux jeunes gens dans les colléges, comme doctrine qui doit former leur intelligence. Il faut, en cette matière une grande circonspection, afin d'écarter les thèses qui, à raison de la propension des esprits et de l'influence des erreurs régnantes, offrent un danger réel, et afin d'enseigner celles qui éloignent plus sûrement le péril. Or, comme il est certain que la *principale séduction qui se fasse sentir de nos jours est dans ce qu'on appelle* le RATIONALISME, comme les jeunes gens, quittant les écoles pour entrer dans le monde, sont poussés de tous côtés vers cette route funeste, nous avertissons nos professeurs

a Deo factam fuisse denegot (N). Inter duo hæc extrema occurrunt opiniones, quæ, utrumque errorem excludentes, a philosophis catholicis libere discutiuntur. Sed aliud est opinionem speculative considerare, aliud eam adolescentibus in scholis tradere, tanquam disciplinam qua eorum mentes informandæ sunt. In hoc magna cautela adhibenda est, ut semoveantur theses quæ, attenta animorum propensione et errorum grassantium influxu, inducunt in periculum, et illæ doceantur quæ periculum tutius avertunt. Cum autem nostri temporis maximam seductionem in Rationalismo, ut aiunt, sitam esse constet, et adolescentes e scholis in mundum exeuntes in hunc perversum tramitem undequaque, impellantur, nostros professores monemus ut opiniones ad præcludendam Ratio-

---

les notions religieuses, mais seulement si *toutes celles qui sont enseignées dans les philosophies*, sont un produit de la Raison. C'est celle qui a été soulevée dans les *Annales*; c'est celle qui est traitée entre les écrivains catholiques. Eh bien, il s'en faut de beaucoup que le concile l'ait négligée; il l'a au contraire résolue très-affirmativement quand il a décrété, comme nous l'avons déjà vu, que : « Ceux qui soutiendraient que les leçons de philosophie, dans » les écoles catholiques, doivent être faites de telle sorte qu'on s'y tienne en » *dehors de la lumière surnaturelle*, rêveraient une abstraction purement » fictive; » ils l'ont résolue en décrétant que la philosophie « n'est pas chez » nous une science qu'un philosophe formerait en employant le *seul secours* » *de l'Esprit humain*, mais celle que la théologie, fondée sur la révélation, » éclaire, régularise et complète, » comme on l'a vu ci-dessus, p. 89 et 90.

qu'ils doivent choisir les *opinions les plus propres à fermer la voie du Rationalisme et éviter celles qui paraîtraient en faciliter l'entrée* (O).

» Pour qu'ils le fassent plus sûrement, nous leur signalons, soit les argumens par lesquels le docteur Angélique établit qu'il a été nécessaire que les hommes reçussent, *par le moyen de la foi*, non-seulement ce qui est au-dessus de la raison, mais aussi ce qui peut être connu par la raison; soit les preuves par lesquelles un célèbre apologiste du siècle dernier, dont les écrits sont très-répandus parmi nous, a démontré contre les déistes et les athées cette *nécessité de la révélation* (Bergier, *Traité de la Religion*) (P); soit enfin

nalismi viam aptiores seligant, vitantes ea quæ faciliorem istius viæ ingressum reddere viderentur (O). Quod ut tutius præstent, indigitamus eis tum argumenta quibus Doctor Angelicus ostendit necesse fuisse ut homines per modum fidei accipiant non solum ea quæ supra rationem sunt, sed etiam ea quæ per rationem cognosci possunt; tum probationes quibus celebris, in præcedente sæculo, religionis apologista, apud nos vulgatissimus, adversus deistas et atheos hanc revelationis necessitatem adstruit (Bergier, *Traité de la Religion*) (P); tum denique

---

(O) Nos lecteurs connaissent les luttes soutenues par les *Annales*, et les accusations auxquelles elles ont été en butte. Qu'ils disent si notre revue n'est pas la seule qui ait engagé les professeurs à abandonner ces opinions, qui, si elles ne sont pas le *Rationalisme pur*, au moins *tendent* à l'autoriser. Hélas! sans le vouloir, sans le savoir, nos adversaires qui ont soutenu et les *auteurs païens* et les *expressions rationalistes* et *panthéistes*, forment une vraie croisade en faveur des ennemis de notre foi. Avertis par le concile et par la voix de Rome qui l'a approuvé, nous espérons que dorénavant, bien loin de nous combattre, ils se joindront à nous, pour repousser tout système, toute expression qui favoriserait, de près ou de loin, le *Rationalisme* et le *Panthéisme*.

(P) Voici quelques-uns des passages de Bergier que les Pères avaient sans doute en vue :

« Par la conduite de Dieu envers le genre humain, dès l'origine du monde, » par les égaremens des peuples qui ont oublié la *révélation primitive*, par » les erreurs des philosophes anciens et modernes, il est prouvé jusqu'à l'évi» dence que la Raison seule est très-faible, qu'elle n'a jamais su dicter à l'homme » ce qu'il devait croire et pratiquer (*Traité de la vraie relig.*, t. I, p. 60; 4 édit. de Besançon).

» A parler exactement, l'*homme n'a que des lumières d'emprunt*; Dieu l'a

ce remarquable passage d'un éminent théologien de nos jours :

« Lorsque nous parlons de la faculté qu'a la raison humaine de » connaître Dieu et de prouver son existence, nous *voulons parler* » *de la Raison suffisamment exercée et développée* ; ce qui a lieu à » l'aide de la société et des secours qui se trouvent dans la société, » et *que ne peut certainement se procurer* celui qui est nourri et » qui grandit hors du commerce des autres hommes (Perrone, *Des* » *lieux théologiques*, part. III, sect. 1, c. 1). »

» C'est en méditant ces considérations, ces argumens, qu'ils comprendront pourquoi et en quel sens on dit qu'une *intervention ou enseignement divin a été nécessaire à l'homme*. Cette thèse une

notabilem illam eminentis theologi hodierni sententiam : « Cum loquimur de » facultate qua pollet humana ratio Deum cognoscendi ejusque existentiam de- » monstrandi, eam significamus satis exercitam atque evolutam, quod fit ope » societatis atque adminiculorum quæ in societate reperiuntur, quæque certe » sibi comparare haud potest qui extra cæterorum consortium nutritur et ado- » lescit (Perrone, *De locis theologicis*, pars III, sect. 1, c. 1). » Prædictas considerationes et argumenta meditantes, intelligent quare et quonam sensu di-

---

» créé pour être façonné par l'éducation et la société ; *abandonné à lui-même*, » il serait presque réduit à l'animalité pure : il est de la nature de l'homme » que la religion lui *soit transmise par l'éducation* (*Ibid.*, t. IV, p. 12).

» A proprement parler, la *Raison n'est rien autre chose que la faculté* » *d'être instruit* et de sentir la vérité, lorqu'elle nous est proposée (*Dict.* » *théol.*, art. *Raison*). »

« Autre chose est de *découvrir* une vérité par la seule réflexion, autre est » de la démontrer *lorsqu'elle est connue* (*Traité de la vraie relig.*, t. IV, » p. 78). »

« L'on n'établit point le pyrrhonisme en se fixant à la *tradition* constante, » uniforme, universelle, de tous les peuples dans leur origine qui *atteste une* » *révélation*. C'est au contraire en suivant une route différente, *en donnant* » *tout au raisonnement, rien à la tradition*, que les philosophes ont fait naître » le Pyrrhonisme. Tous ceux qui veulent retenir la même méthode, *aboutis-* » *sent au même terme ; Dieu a voulu nous instruire par la tradition et par* » *la voie d'autorité et non par le raisonnement.* » (*Ibid.*, t. I, p. 516.)

Nous demandons à tous nos lecteurs si ce ne sont pas là, en termes identiques, les doctrines des *Annales* sur la *Raison* et la *Tradition*.

fois établie, l'*erreur des Rationalistes qui nient toute révélation est détruite radicalement*, autant qu'on peut le faire par des argumens philosophiques (Q).

» Que si, dans le cours de leurs leçons, ils touchent les questions *psychologiques*, dans lesquelles on examine à quel degré les *signes* sont utiles ou nécessaires pour que la *faculté de comprendre*, innée dans l'homme, se développe et s'exerce, qu'ils prennent garde de ne rien dire qui renferme ou semble renfermer la négation de la *force interne par laquelle l'âme saisit la vérité*, et sans laquelle les

catur divinam aliquam interventionem aut disciplinam fuisse homini necessariam. Qua thesi stabilita, error rationalistarum, omnem revelationem negantium, radicitus, prout id argumentis philosophicis fieri potest, evellitur (Q).

Quod si in suarum lectionum decursu attingant questiones psycologicas, in quibus examinatur quonam gradu utilia vel necessaria sint signa ut facultas intelligendi, naturæ humanæ insita, evolvatur et exerceatur, caveant ne quid dicant quo negaretur aut negari videretur vis interna per quam mens verita-

---

(Q) Ici encore les *Annales* ont le bonheur de voir les Pères du concile s'appuyer sur un texte du P. Perrone, qu'elles ont les premières amené dans cette discussion, et qui est décisif, en ce qu'il prouve que l'*homme seul*, la *Raison seule*, ne pourraient *connaître Dieu et se prouver son existence*. Bien plus, ajoute le Père Perrone (à la suite des paroles citées par le concile) : « Celui qui serait né dans les forêts, par le défaut de cet exercice et de » ce développement, *non-seulement n'acquerrait pas la connaissance de* » *Dieu*, pour en agir libéralement avec nos adversaires, mais n'aurait ni » *la connaissance ni l'usage des autres choses* qui concernent la vie, choses » pourtant que tout le monde avouera pouvoir être acquises par la Raison. » (Dans l'*édit.* de Migne, t. II, p. 1288.)

Voilà exprimés les vrais principes des *Annales* sur l'origine de nos connaissances, sur la force, la valeur et l'usage de la Raison. Aucun de nos adversaires n'a osé citer ce texte. Nous espérons qu'ils le feront maintenant qu'il est revêtu de la double sanction du concile d'Amiens et du Souverain-Pontife. (Les *Annales* ont cité ce texte en 1845, t. III, p. 58; de nouveau en 1850, t. II, p. 68, et en 1852, t. V, p. 315.)

On comprend maintenant comment la Philosophie étant ainsi forcée d'avoir recours à la révélation et à la tradition, c'est-à-dire à l'*enseignement* et à la *foi*, suivant que le disent ici les Pères du concile, l'*erreur des Rationalistes est détruite radicalement*. C'est ce que les *Annales* ont dit plusieurs fois.

signes eux-mêmes ne pourraient être compris. Du reste, quel que soit leur sentiment sur les questions dont il s'agit ici, ils doivent savoir qu'il ne leur est pas permis de qualifier d'une manière injurieuse l'opinion contraire (R).

» En attaquant le Rationalisme, qu'ils prennent garde de réduire à une sorte d'*impuissance* l'infirmité de la raison humaine. Que l'homme, *jouissant de l'exercice de la raison*, puisse *percevoir* et même *démontrer* plusieurs vérités métaphysiques et morales, telles

tem percipit, et sine qua ipsa quidem signa intelligi nequirent. Insuper, quæcumque sit eorum de prædictis quæstionibus sententia, opinionem adversam injuriose notare sibi haud licitum esse sciant (R).

Dum rationalismum impugnant, caveant etiam ne rationis humanæ infirmitatem quasi ad impotentiam reducant. Hominem, rationis exercitio fruentem, hujus facultatis applicatione posse percipere aut etiam demonstrare plures veritates metaphysicas et morales, inter quas existentia Dei, animæ spiritualitas,

---

(R) Après avoir établi dans le précédent paragraphe, avec Bergier, la *nécessité de la révélation primitive*, avec le P. Perrone la *nécessité de l'état de société* pour la formation de la Raison de l'homme, les Pères passent à la question de la *nécessité du langage pour recevoir les notions*. Ici, comme les *Annales*, ils n'admettent dans l'homme comme *innées* que la *faculté de comprendre*, et la *force interne*, par laquelle l'âme saisit la vérité. A propos de ces mots expressifs, *force interne* (*vim internam*), nous ferons remarquer que les Pères ont exclu les mots de *lumière interne* (*lumen internum*), dont se servaient beaucoup d'auteurs, et qui, en effet, est obscur, douteux et adopté dans un mauvais sens par les Rationalistes. Ils l'ont remplacé avec beaucoup de raison par les mots *force*, *faculté*, que les *Annales* ont aussi posés comme le terme propre, dans ces paroles de 1845 : « La Raison n'est pas une *entité* » *écoulée de Dieu*, et surajoutée à l'âme, puis se développant en elle. La Rai» son, c'est l'âme même, ayant la *faculté*, la *capacité* de connaître, et con» naissant plus ou moins des vérités de Dieu, t. XI, p. 333 (3e série). » C'est de plus la définition qu'a donnée M. l'abbé Rouix (*vim percipiendi verum*). C'est désormais un fait acquis à la philosophie, il ne faudra plus dire que la Raison est une *lumière*, *innée et émanée de Dieu*, qu'elle est une *participation de la Raison divine*, un *rayon du foyer divin*, etc., comme l'ont dit nos adversaires; ces expressions sont rationalistes et panthéistes. Les *Annales* ont combattu toutes ces propositions et elles se trouvent sur ce point parfaitement d'accord avec les Pères du concile.

que l'existence de Dieu, la spiritualité, la liberté et l'immortalité de l'âme, la distinction essentielle du bien et du mal; c'est ce qui résulte de la constante doctrine des écoles catholiques. Il est faux que la raison soit tout à fait impuissante à résoudre ces questions; que les argumens qu'elle propose n'aient rien de certain, et qu'ils soient détruits par des argumens opposés de même valeur. Il est faux que l'homme ne puisse admettre *naturellement* ces vérités qu'autant qu'il croit d'abord à la révélation divine par un acte *de foi surnaturelle;* qu'il n'y ait pas des préambules de la foi, qui sont connus *naturellement*, ni des motifs de crédibilité, par lesquels l'assentiment devienne raisonnable. Ces erreurs ne fortifieraient pas assurément, elles corrompraient au contraire la réfutation du Rationalisme. Si quelques-uns, *sous le nom de Traditionalistes ou sous tout autre nom*, tombaient dans ces excès, ils s'égareraient certainement loin de la droite voie de la vérité (S). . . .

libertas et immortalitas, atque boni et mali essentialis distinctio, etc., etc., annumerantur, constanti scholarum catholicarum doctrina compertum est. Falsum est rationem solvendis istis quæstionibus esse omnino impotentem, argumenta quæ proponit nil certi exhibere, et argumentis oppositis ejusdem valoris destrui. Falsum est hominem has veritates naturaliter admittere non posse, quin prius per actum fidei supernaturalis, revelationi divinæ credat; nec esse quædam fidei præambula, quæ naturaliter cognoscuntur, et non esse motiva credibilitatis quibus assensus fit rationabilis. His erroribus non firmaretur profecto, sed corrumperetur rationalismi confutatio. Si qui, sub traditionalistarum nomine aut quovis alio, in hos excessus prolaberentur, a recta veritatis via procul dubio aberrarent (S).

(S) Les *Annales* n'ont jamais réduit à l'*impuissance* la Raison humaine; au contraire elles ont dit souvent et professent exactement la doctrine suivante : dès 1845, voici leurs paroles :

« Pour nous, avec Mgr Affre et tous les apologistes pour le fond, nous sou-» tenons que la *Raison de l'homme n'a pas pu inventer Dieu et ses perfec-*» *tions*; que ce n'est pas elle qui *a fait les rapports* qui unissent la créature » au Créateur; c'est-à-dire que l'homme ne s'est pas *inventé pour lui-même*, » ce qu'il doit croire et ce qu'il doit faire. *A part ces deux points*, nous lais-» *sons à la Raison toutes ses forces et toutes ses prérogatives*. Bien loin de » diminuer ses qualités, nous les rendons plus sûres et plus certaines (*Annales* » t. xi, p. 440 (3e série); et répétées t. ii, p. 61 (4e série). »

» De plus, comme dans la controverse sur la raison humaine on a beaucoup discuté *sur la loi naturelle*, et qu'on ne l'a pas toujours fait avec exactitude, nous ajouterons aux avis que nous donnons à nos professeurs une observation relative à la distinction réelle de la loi divine *naturelle* et de la loi divine *positive*, distinction qu'il faut préserver de toute illusion et de toute ambiguité.

» Il faut reconnaître que, suivant la doctrine commune des Pères et des théologiens, cette distinction doit être considérée sous deux rapports.

» Premièrement, sous le rapport de l'*objet*, car les préceptes de la loi divine naturelle, exprimant les relations essentielles de Dieu et de l'homme et des hommes entre eux, sont contenus dans la *volonté nécessaire* de Dieu, tandis que les préceptes de la loi divine positive dépendent de sa *volonté libre* (T).

Cum insuper in controversia de rationis humanæ conditione multa de lege naturali disputata fuerint, nec semper accurate prolata, monitum aliud professoribus nostris damus circa realem legis divinæ naturalis et legis divinæ positivæ distinctionem, quæ ab omni luco et ambagine præservanda est. Sciendum est ergo distinctionem illam, juxta communem Patrum et Theologorum doctrinam, duplici ex parte resumendam esse. Primo quidem ex parte objecti: nam præcepta legis divinæ naturalis eo ipso quod essentiales Deum inter et hominem, hominumque inter se relationes exprimant, necessaria Dei voluntate continentur, dum præcepta legis divinæ positivæ a libera Dei voluntate pendent (T).

Aussi disons-nous du fond du cœur, avec les Pères du concile :

« Il est faux que l'homme ne puisse admettre naturellement les vérités phi» losophiques qu'autant qu'il croit d'abord à la révélation divine par un acte » de foi *surnaturelle*, » Il y a des philosophes qui l'ont soutenu. Nous avons toujours, et les premiers peut-être, distingué la *croyance*, la *certitude naturelle* de la *foi surnaturelle*. Seulement le mot *naturel* a été ramené à sa signification que Descartes et les Rationalistes lui avaient fait perdre. *Naturel*, chez eux, voulait dire *seul*, *isolé*, *indépendant*; *naturel*, chez nous, veut dire *social*, *enseigné*, *élevé*. C'est le sens du concile, c'est le sens du P. Perrone, que nous avons été le premier invoquer, comme on l'a vu dans le passage cité ci-dessus, p. 105.

Comme le concile, nous avons repoussé et repoussons les *Traditionalistes* qui pensent le contraire. Nous l'avons dit récemment en parlant à M. Bouix.

(T) Les *Annales* ont traité deux questions concernant la loi naturelle; la

» Secondement, sous le rapport du *sujet*, car l'homme, *jouissant de l'exercice de sa raison*, peut percevoir la vérité au moins des premiers préceptes de la loi divine naturelle, lors même qu'il n'a pas connaissance des monumens de la révélation ou qu'il ignore s'il y a eu une révélation; mais il ne peut connaître les préceptes pro-

Secundo, ex parte subjecti : etenim homo, rationis exercitio pollens, potest percipere veritatem primariorum saltem legis divinæ naturalis præceptorum, etiamsi monumenta revelationis ignoret, et etiam nesciat utrum facta fuerit revelatio; præcepta autem propria legis divinæ positivæ cognoscere nequit,

---

première avec M. l'abbé Noget Lacoudre, et ont combattu dans sa Philosophie cette proposition : « *La volonté de Dieu seule ne peut imposer aucune obligation;* » et dans ce débat elles n'ont pas nié que la loi divine naturelle vînt de la *volonté nécessaire* de Dieu, mais elles ont signalé le danger de mettre à la place de la *volonté de Dieu* les mots *essence des choses;* elles ont dit que donner pour base à la morale l'*essence des choses*, c'est une base irrationnelle pour plusieurs raisons :

« 1° Parce qu'elle suppose que l'humanité a commencé par l'état de nature; » 2° qu'elle a inventé elle-même, et par elle-même, les rapports avec Dieu; » 3° qu'elle a inventé le langage; 4° que Dieu n'a pas posé à l'homme une » loi positive dès qu'il l'eut créé; 5° et enfin parce que, poser une loi qui soit » dans l'homme même, c'est rendre l'homme la mesure des choses, c'est-à-» dire Dieu (t. XIII, p. 343). »

Sur les *essences des choses* elles ont dit, avec saint Augustin : « De même » qu'il n'a pas été impossible à Dieu d'*établir toutes les natures qu'il a connues*, ainsi il ne lui est pas impossible de *changer* toutes ces natures qu'il a » établies (*ibid.*). »

Elles se sont élevées contre les philosophes qui, pour prouver que Dieu n'est *pas libre* de faire toute chose, lui proposent des *non-sens*, comme de faire que 2 et 2 fassent 5, ou bien de déclarer *être bien* ce que déjà nous savons qu'il a déclaré *être mal* (t. XIII, p. 149).

Enfin, sur la *loi naturelle*, elles ont dit, avec Mgr Affre, archevêque de Paris, de glorieuse mémoire :

« Si nous avions à discuter l'*origine de cette religion naturelle*, nous n'au-» rions pas de peine à prouver qu'elle a été *positivement révélée*. Nous l'ap-» pelons *naturelle*, non parce que la Raison a pu la *découvrir*, mais parce » que *une fois connue*, la Raison suffit pour la comprendre, et le raisonne-» ment pour la démontrer (*ibid.*). »

pres de la loi divine positive qu'autant qu'il connaît préalablement, à quelque degré, les documens de la révélation, dont l'Eglise conserve le dépôt. Pour maintenir la distinction dont il s'agit, les deux points qui viennent d'être marqués sont requis, et ils suffisent. Que nos professeurs suivent cette règle pour enseigner à leurs élèves une saine doctrine sur cette importante matière (U).

» Que si les divers avertissemens consignés dans ce directoire sont fidèlement suivis, nous avons la confiance que l'éducation, dans nos colléges, atteindra plus parfaitement son but, et que nous verrons s'accroître heureusement le nombre de ces jeunes gens qui, sortis de nos écoles pour se disperser dans le monde, conservent une foi robuste au milieu des dangers de ce siècle (V). »

quin cognoscat prius, in aliquo gradu, revelationis documenta, quorum Ecclesia depositum custodit. Ad tuendam distinctionem de qua loquimur, duo hæc præfata requiruntur et sufficiunt. Hanc regulam sequantur professores ut philosophiæ alumnis, gravi de hac materia, sanam doctrinam tradant (U).

Quod si diversa monita in hoc nostro Directorio consignata, fideliter observata fuerint, futurum confidimus ut in gymnasiis nostris educatio primarium suum finem perfectius attingat, et feliciter augeatur illorum adolescentium numerus, qui ex istis scholis in mundum diversi, inter hujus sæculi pericula robustam fidem servabunt (V).

(U) Nous croyons encore tout cela sur le *Sujet* qui connaît la loi naturelle, c'est-à-dire que « l'homme *jouissant de l'exercice de sa Raison* peut perce- » voir la vérité des premiers préceptes de la loi naturelle avant de connaître » les monumens de la révélation. » — Mais nous pensons avec le concile « que l'homme élevé dans les forêts *n'aurait pas l'exercice de sa Raison* et que par conséquent il a eu besoin des enseignements de la société pour connaître les premiers préceptes. »

C'est là toute la théorie des *Annales*, qui ainsi coupe court à ces systèmes philosophiques, qui ont créé les Déistes et les Panthéistes, lesquels attribuent toutes les religions à l'*invention de la Raison* ou à la *Révélation directe, personnelle, naturelle et immédiate de Dieu*.

(V) Comme les Pères du concile, nous croyons que ces principes serviront à conserver la foi de tous les jeunes gens qui font leur philosophie. Mais pour cela, il faut que les professeurs de philosophie et tous les écrivains catholiques écoutent la voix des Pères d'Amiens, confirmée par l'autorité du Docteur suprême, et qu'ils y conforment leur enseignement.

CHAP. XVII. — *De l'indiction du futur concile provincial.*

Ce chapitre, qui est le dernier, annonce la tenue du futur concile dans l'église métropolitaine de Reims, en 1856.

Le volume est terminé par la bulle *Inter multiplices*, adressée récemment aux évêques de France et que les *Annales* ont publiée dans leur t. VII, p. 291.

QUELQUES DÉTAILS SUR L'EXAMEN DU CONCILE PAR LA CONGRÉGATION ROMAINE DES CARDINAUX, ET SUR UNE PHRASE AJOUTÉE A ROME AUX ACTES DU CONCILE.

Nous croyons devoir terminer par les détails suivans, détails authentiques que nous empruntons au *discours* prononcé au *synode d'Amiens* du mois de juillet dernier par Mgr de Salinis.

« La Congrégation établie pour le maintien et l'interprétation des lois du concile de Trente renferme, ainsi que toutes les autres, deux degrés. Le premier est formé par les cardinaux, auxquels seuls il appartient de prononcer le jugement. Le second comprend les simples consulteurs, qui sont tous choisis parmi les théologiens et les canonistes les plus distingués. Les décrets du concile qui doivent être révisés sont remis par le cardinal préfet à un des consulteurs, qui est chargé de faire un rapport. Celui-ci remplit à cet égard des fonctions un peu analogues à celles de l'accusateur public parmi nous. Il doit chercher tous les côtés faibles et faire ressortir, avec une sévérité scrupuleuse, toutes les objections que l'on peut faire contre les pensées et les mots. Ce rapport est ensuite lu dans une réunion générale des consulteurs, puis imprimé et distribué à tous les membres de la Congrégation. Après un intervalle qui ne peut pas être moindre de dix jours, les consulteurs se rassemblent et discutent le rapport. Toutes les observations qui se sont produites sont consignées dans un procès-verbal, qui est aussi imprimé et distribué. Dix jours au moins doivent encore s'écouler avant que les cardinaux et les consulteurs se réunissent dans une séance générale dont on dresse aussi le procès-verbal, soumis aux mêmes formalités d'impression et de distribution. Il intervient encore un nouveau délai semblable au précédent. Après qu'il est expiré, les cardinaux seuls tiennent une séance pour délibérer entre eux et émettre leurs votes. Toutes les pièces relatives à la révision du concile sont remises au Pape, qui les garde autant qu'il le juge à

propos et qui consulte encore, s'il croit devoir le faire, des cardinaux et des théologiens. Le préfet attend son autorisation pour adresser au Métropolitain la lettre officielle qui lui transmet le jugement de la Congrégation.

» Le cardinal préfet, qui connaissait mon désir de pouvoir rapporter avec moi le concile révisé, et qui avait la bonté de s'y associer, avait pensé qu'il y avait lieu de demander au Pape la dispense de plusieurs formalités afin d'abréger le tems consacré à l'examen des décrets. Mais le Saint-Père a voulu que toutes les règles fussent exactement suivies. Quelques semaines se sont passées avant que la Congrégation prononçât son jugement, qui nous a été entièrement favorable.

» La Sacrée congrégation ne nous a pas indiqué le plus léger changement à faire. Elle a désiré seulement que l'on insérât, dans le décret qui se rapporte à quelques usages de la province ecclésiastique de Reims, un membre de phrase pour reconnaître formellement que le *Pape a toujours le droit de juger de ce qu'il est bon de conserver dans les usages des Eglises*. Ce principe avait été très-explicitement énoncé dans le décret qui précède immédiatement celui qui est relatif aux coutumes. Mais le sens de celui-ci, pris à part, aurait pu être mal compris, si cette clause n'y avait pas été introduite. Nous n'avons qu'à remercier la Congrégation d'avoir corroboré par l'observation qu'elle nous a faite, la doctrine même que le concile a entrepris de défendre contre les adversaires qui venaient de l'attaquer. »

Que l'on rapproche ces remercîmens de Mgr d'Amiens des reproches irrévérencieux que faisait le *Mémoire clandestin* aux Congrégations romaines pour s'être permis (disait-il) d'avoir ajouté quelques phrases aux conciles célébrés en France (voir notre t. VI, p. 381), et l'on verra quel esprit anime ces deux pièces. — Voir la phrase ajoutée dans notre cahier précédent (ci-dessus, p. 17).

Maintenant, on nous permettra de reproduire ici ce que nous disions en 1845 (t. XII, p. 353) sur la *nouvelle base ou méthode* que l'on devrait donner à un *cours de philosophie catholique*; on verra si nous n'avions pas posé dès lors tous les principes que l'on vient de voir précisés par le concile d'Amiens. Ces paroles ont été répétées par nous en 1850 (t. II, p. 58). Mais aucun de nos adversaires n'a osé même les citer. On a toujours évité la question.

QUELQUES IDÉES SUR UN COURS DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE.

« Nous n'avons nullement ici la prétention de formuler au nom *du Catholicisme* la théorie des rapports du Christianisme et de la Philosophie. Nous avouons n'avoir ni l'autorité ni la science nécessaires pour cela. Nous nous permettrons seulement de donner les conseils suivans, qui nous semblent être suggérés par l'état présent des connaissances scientifiques et de la polémique philosophique.

» A la question quel doit être le *système* de la philosophie catholique, nous répondrons d'abord quelle nécessité ou utilité y a-t-il pour les catholiques d'adopter un système? Qu'on jette un coup-d'œil sur l'histoire de la philosophie, et que l'on dise de quel avantage ont été, pour la vérité et pour l'Eglise, tous ces écrivains qui ont successivement embrassé et défendu avec une égale ardeur tant de systèmes, qui ont été successivement platoniciens, aristotéliciens, néo-platoniciens, néo-péripatéticiens, qui ont été nominaux, universaux, qui ont suivi Raymond de Lulle ou Abailard, qui ont été thomistes ou molinistes, qui ont adopté exclusivement Descartes, Gassendi ou Malebranche, Loke ou Reid, Leibnitz ou Bossuet, Fénelon ou Lamennais [1]? Si les innombrables ouvrages composés pour défendre la partie *systématique et à eux appartenant*, de tous ces auteurs, avaient été employés à défendre purement et simplement la tradition de Dieu, la vérité, nous n'en doutons pas, serait mieux connue des hommes, et moins d'erreurs, moins d'hérésies auraient affligé l'Eglise et l'humanité.

« Ainsi, point de *système* sur la base première des connaissances humaines, mais *rechercher* et *établir* les faits. Les faits sont déjà assez connus :

» 1° Nécessité de l'état de société pour l'existence du corps de l'homme ;

[1] Il est bien entendu que nous ne parlons ici que de la partie de l'enseignement qui appartient *personnellement* à ces écrivains, et qui constitue *leur système*. — Nous n'avons pas besoin de dire non plus que ce n'est pas l'*intention* des écrivains que nous attaquons dans tout cet article, mais seulement les *expressions* et les *conséquences* que l'on peut en tirer.

» 2° Nécessité de la révélation du langage pour que l'homme arrive à l'état d'être doué de raison;

» 3° Nécessité d'une première société avec Dieu, d'une première révélation extérieure et positive, d'une première communication du Créateur à la créature, révélation continuée et complétée par le Christ;

» 4° Par conséquent fausseté de tout système qui isole l'homme, qui isole sa Raison, qui lui suppose un état de nature pur, de corps ou d'âme;

» 5° Par conséquent fausseté relle et de fait de toute philosophie qui part de l'homme seul, du moi isolé, de sa Raison toute seule, abstraction faite de toute révélation extérieure de Dieu.

» 6° Par conséquent changement du but de la philosophie, qui ne sera plus d'*inventer*, mais de *comprendre*, d'*éclaircir*, d'*étendre*, de développer les révélations de Dieu, d'en tirer des conclusions, de les comparer, etc., etc.?

» Pourquoi les catholiques, en fait de *système* sur l'origine des premières connaissances, ne s'en tiendraient-ils pas à ces *faits?* Pourquoi, sous un nom ou sous un autre, iraient-ils encore faire ce qui a été fait, c'est-à-dire être platoniciens, aristotéliciens, etc.?

» Et cependant conseillons-nous aux catholiques de rester étrangers aux travaux et aux découvertes de l'esprit humain? Doivent-ils *excommunier* la philosophie et les philosophes? A Dieu ne plaise. La philosophie, c'est-à-dire la recherche du *pourquoi* et du *comment* sur tous les problèmes de l'humanité, sur toutes les vérités connues aux hommes, les efforts tentés pour *comprendre* toutes ces choses, pour les *développer* et les *étendre,* sont la plus belle, la plus noble étude de l'homme. C'est le désir naturel d'un aveugle pour recouvrer la vue, c'est l'effort du prisonnier pour sortir de sa prison, c'est l'élan invincible de l'enfant pour se réunir à sa mère. Que les catholiques donc accueillent avec bienveillance, avec sympathie vraie et réelle, tous les travaux philosophiques; qu'ils en fassent le sujet de leurs études; s'ils les examinent comme il faut, ils n'en ont rien à craindre; qu'ils adoptent avec reconnaissance tout ce qui dans ces travaux ne détruira pas les faits primitifs, incontestables que nous avons signalés plus haut; et ils auront à accepter quelque chose

dans tous les systèmes. Mais qu'ils rejettent et repoussent tout système, toute philosophie qui contredit, ou oublie, ou méconnaît, ou détruit ces faits primitifs et divins; et ils auront à rejeter quelque chose dans tous les systèmes.

» Adopter ce que Dieu nous a dit dans les différens tems, et ce que la tradition nous a conservé de ses paroles, l'Eglise n'en demande pas plus.

» Ne pas détruire les faits primitifs qui ont constitué l'homme et sa Raison, croire ce que Dieu a vraiment révélé aux hommes, tenir compte des labeurs et des conquêtes de l'homme dans l'étude de ces faits et de ces révélations, la Philosophie ne peut pas refuser cela ou demander davantage.

» Qu'est-ce qui pourrait empêcher alors que l'accord fût signé dès aujourd'hui entre l'Eglise et la Philosophie? »

A. Bonnetty.

Traditions anciennes.

RECHERCHES
SUR LES TRADITIONS ÉTRUSQUES.

6e Article [1].

RAPPORTS DE LA LANGUE ÉTRUSQUE AVEC LES LANGUES SÉMITIQUES.

Preuves données par Maffeï, — par Fontanini, — et par Mariani.

Dans notre dernier article, nous avons parlé assez au long de l'*Alphabet étrusque*, dont nous avons publié les caractères et expliqué quelques inscriptions. Nous avons promis en finissant de donner quelques preuves de l'affinité de la langue des Étrusques avec les langues sémitiques, celle des Hébreux d'abord, et par eux des Phéniciens et des anciens Grecs. Nous allons les mettre sous les yeux de nos lecteurs, en donnant ici le résultat des recherches de plusieurs savans qui, dans le siècle dernier, se sont le plus occupés de cette question. Le premier est le célèbre Maffeï. Dans son *Histoire diplomatique* [2], il a inséré une *dissertation* très-savante à ce sujet, qui a été fort bien analysée dans la *Bibliothèque italique de Genève;* (t. III, p. 14) c'est un extrait de cette analyse que nous publions ici :

« *Maffeï* a découvert un caractère distinctif des Étrusques, qu'il n'a pu rapporter, et avec un grand degré de probabilité, qu'aux peuples de Canaan. Ce caractère particulier est l'extrême penchant des Etrusques pour les augures, et pour la divination, dont il ne paraît pas qu'aucun peuple ait été plus infatué que les Cananéens. L'Ecriture sainte est si expresse là-dessus, que les preuves ne sauraient être plus fortes. Les Etrusques donc, selon notre auteur, étaient issus de *Canaan*, d'où ils avaient apporté en Italie l'usage

[1] Voir le 5e article au t. VI, p. 392.

[2] *Istoria diplomatica, che serve d'introduzione all' arte critica in tal Materia*, in-4°, 1727.

des augures, qu'ils n'avaient, par conséquent, point appris de *Tagès*, ainsi que le dit *Ovide*[1].

» Il y avait cependant divers peuples, dans le pays de Canaan, si l'on y comprend tous les endroits qui échurent par sort aux Israélites; en sorte qu'il serait comme impossible de déterminer duquel d'entre eux les Toscans tiennent leur origine. Il a fallu donc chercher de nouvelles preuves : Maffeï en a trouvé dans les noms des rivières et des villes, et dans la conformité de langage.

» Le nom d'*Arno*, que porte le principal fleuve de Toscane, a trop de ressemblance avec celui du torrent d'*Arnon*, peu éloigné du lieu où Abraham et Lot abordèrent en venant de *Carran*, pour qu'on puisse le méconnaître. Maffeï a dans son cabinet une pierre sépulcrale, trouvée à *Chiusi*, sur laquelle on voit le nom d'*Arneal*; et il y en a une semblable chez le sénateur Buonarroti, où on lit le nom d'*Arnea*. Personne n'ignore qu'on trouve le nom d'*Ornan*, ou d'*Arnan*, au chapitre 21 du 1er livre des *Chroniques*.

» Les noms des deux villes qu'il y avait sur le torrent d'Arnon, fournissent quelque chose de plus précis sur l'origine des Toscans. La première de ces villes était *Aroer*[2], et la seconde s'appelait *Etroth*[3]. Ce dernier paraît à notre auteur le même nom que celui d'*Etrusque* : le *Vau* servait d'*u* et d'*o* : car le mot de *thor*, qui en phénicien signifie *bœuf*, fut changé en celui de *thur*, en Italie, puisque c'est *Thurii* et non *Thorii*, qu'était le nom d'une ville du golfe de Tarente, dont les médailles ont encore la figure d'un *bœuf*. Le *t* a pu facilement être changé en *s*, comme cela paraît par les différens dialectes; les uns disant *Atur*, les autres *Assur*. Les Syriens font souvent ce changement : ainsi *Etròth* fut changé sans violence, en *Etrùs*. Denys d'Halicarnasse assure, que le nom d'*Etrusque* vient du nom du pays qu'ils habitaient auparavant, et non pas du nom de quelque héros ou de quelque prince. *Aroer* était aussi le nom d'un pays, où il y avait plusieurs villes[4].

» Les Etrusques seraient donc, selon Maffeï, les *Emins*, peuple

[1] *Métam.*, l. xv, 558.

[2] Voir Deut., II, 36. — *Gen.*, XIV, 5. — *Nomb.*, XXXII, 34.

[3] *Nomb.*, XXXIII, 35.

[4] *Isaïe*, XVII, 2.

puissant, qui avaient des géans parmi eux, et qui furent chassés de leur pays par les *Moabites*, comme on le voit par l'Ecriture. Le nom de *Raseni*, que les Toscans se donnaient eux-mêmes, était pris de celui d'un de leurs chefs appelé *Rasena*. Peut-être conduisit-il les premiers qui s'établirent en Italie. Ce nom, au reste, marque assez de quel endroit ils venaient : car on trouve dans *Esdras* [1] les noms de *Resin* ou *Rasin*, et *Asena*. Asena était encore le nom d'un lieu dans ce pays-là; et *Rasin* fut aussi le nom d'un roi de Syrie, dont il est parlé dans les Livres sacrés, et qui assiégea *Achaz* dans Jérusalem.

» Les *Moabites* avaient d'abord occupé les deux côtés du torrent d'*Arnon;* mais les *Ammonites* et les *Amorréens* les en chassèrent du côté du Septentrion; et ces derniers furent ensuite, à leur tour, chassés de ce pays par les Israélites : les tribus de Ruben et de Gad en furent mises en possession. La capitale était nommée *Ar*, et aussi *Rabba*.

» Cette syllabe *ar* était ordinaire dans la langue des Etrusques, comme dans celle de Canaan. Cela paraît par les mots *Aruns*, *Araco, Antar*, *Camars*, *Aesar*, *Lars*, *Arsia*, *Artena*, ville des Volsques [2], *Arimno*, ancien roi d'Etrurie [3]. *Ar* signifie en hébreu une montagne; et deux pierres trouvées vers le haut des collines de la *Val-Pulicella* près de Vérone, marquent le nom d'*Arusnates*, peuple étrusque, qui habitait autrefois ces contrées; *Arusn* vient, sans doute, d'*Aruns*, nom de quelque homme; comme dans l'hébreu *Arum* [4]. Il ne faut pas se faire une difficulté, de ce qu'*Ar* une montagne, *Arum* un lieu élevé, et *Ar* ville, s'écrivent en hébreu avec différentes aspirations, parce que ces noms ont été en usage avant qu'on les eût écrits. Il paraît même par le cantique du poëte cananéen, cité au livre des *Nombres* [5], que le nom de *Ar* avait été donné à cette ville à cause de son assiette élevée.

[1] Chap. II, 48 et 50.
[2] Tite-Live, lib. XIV, n. 5.
[3] Pausan., *Eliac.*, l. V, 12, n. 3.
[4] 1 *Chron.*, IV, 8.
[5] *Nomb.*, XXI, 15, 28. — *Deut.*, II, 9, 18.

» *Esar* signifiait *Dieu*, en étrusque, au rapport de Suétone[1]; *Sar* signifiait *Seigneur* chez les Hébreux. La lettre que les Etrusques faisaient précéder, était apparemment un des articles *Affixes*, comme on les appelle en terme de grammaire hébraïque.

» On adorait à *Gaza*, l'une des principales villes des Philistins, une idole, appelé *Marna*. Ce mot signifie en langue syriaque, *Seigneur des hommes*, selon la remarque de Bochart. Le roi Servius Tullius, Toscan de naissance, était auparavant appelé *Mastarna*, comme on le peut voir dans une harangue de l'empereur Claude au sénat[2]. On trouve le nom d'*Oana* sur des urnes sépulcrales de femmes entre les antiques de Toscane. Le nom de la femme d'*Esaü* était *Oolibama;* et *Oane* est celui d'un homme sorti de l'Océan, ou de la mer Rouge, selon Eusèbe.

» Mais le nom d'*Adarnaam*, ou *Adharnahan* ville toscane, que Tite-Live nous a conservé[3], pourrait seul suffire à montrer de quel pays venaient les habitans. *Addar* ou *Adar*, et *Naam*, ou *Naama* étaient deux villes de Canaan, qui échurent en partage à la tribu de Juda[4]. Ajoutez que le mot *adar* ou *adra*, comme dans *Adarnam*, se trouve souvent joint à d'autres pour composer un nom. *Adramelech-chasaraddar*, *Hadramauth*, que les Grecs prononcent tantôt *Adramoth*, tantôt *Adramita:* ainsi *Adrumeto*, ville d'Afrique, *Adrano* nom de fleuve, de ville et de divinité en Sicile, ne peut venir que de la même origine, de même que celui d'*Adria*. Bochart[5] paraît dire, que ce nom signifie en phénicien *austral* ou *méridional*. Cela convient au golfe de Venise, dominé par le vent du midi, ce qui a fait dire à Horace[6], que ce vent était l'arbitre de cette mer.

» Si tout ce qu'on vient de dire après Maffeï, semble prouver que les Etrusques sortirent du pays des Moabites, qui confinait à l'Arabie; et que même la partie d'au delà de l'Arnon fût comprise dans

[1] *In Aug.*
[2] Gruter., p. 502.
[3] Lib. x.
[4] Jos., xv, 3 et 41.
[5] *Chanaan*, l. i, c. 14.
[6] L. i, od. 3.

l'Arabie Pétrée : il faudra chercher les racines de la langue étrusque, selon notre auteur, dans l'ancien arabe, qui comme le phénicien, le syriaque, et d'autres langues, ne différait de l'hébreu ou cananéen, que comme des dialectes d'une même langue. Il y avait donc en Arabie une ville nommée *Adar* ou *Adra*, à 15 milles de *Bostra*, et *Naam*, ou *Naama*, d'où un des amis de Job était originaire [1]. *Menerea* ou *Menrea* est un mot étrusque, que Maffeï a vu sur des *patères*, où Pallas est représentée. Or, *manor* ou *menor* désigne, dans l'Ecriture [2], l'*ensuble* d'un tisserand; ainsi ce mot, joint à la signification de la racine, qu'on peut lire *manar*, ou *miner*, tisser de la toile; ou joint au mot arabe *navar*, qui signifie orner la toile de différentes couleurs, prouve l'origine orientale de ce nom, et montre que les Romains en donnant le nom de Minerve à *Pallas*, avaient imité les Toscans, et non pas les Grecs, qui appelaient cette déesse ou *Pallas* ou *Athène*. *Cipra* ou *Cupra*, était le nom étrusque de Junon [3], d'où venait apparemment les deux *Cupres* dans le Picène, et le nom d'un quartier de Rome du tems de Tarquin [4]. Quelques noms semblables étaient fort en usage chez les Juifs, les Madianites et les Moabites [5].

» Il serait inutile de dire, que suivant le sentiment de la plupart des anciens auteurs grecs et romains, les *Tyrréniens* étaient originaires de la *Lydie*. Ce sentiment n'était assurément point fondé. On ne le débitait que sur une tradition incertaine. Cependant Maffeï concilie cette tradition avec tout ce qu'il a établi jusqu'ici, en disant que, comme tout le pays de Canaan a porté le nom de *Phénicie*, rien n'empêche de croire que les habitans de la contrée des environs de l'*Arnon*, séjournèrent quelque tems vers la mer dans la Phénicie, après qu'ils eurent été chassés de chez eux; qu'ensuite ils passèrent en Lydie, d'où enfin ils se rendirent en Italie.

» On pourrait se contenter de tout ce que Maffeï a dit jusqu'ici,

[1] Job, II, 11.
[2] 1. Sam., XVII, 7.
[3] *Strab.*, lib. I.
[4] Tite-Live, lib. I.
[5] *Exod.*, I, 15. *Ibid.*, II, 21, et *Nomb.*, XXII, 10.

pour découvrir l'origine des Etrusques ; mais il a cru devoir ajouter quelques observations. Il trouve deux nouvelles espèces de conformités : les unes viennent des peuples de Canaan déjà corrompus par l'idolâtrie ; les autres paraissent venir des Juifs, ou plutôt des Patriarches dirigés par les soins de Jéhovah, leur créateur.

» De la première sorte, sont, l'usage de bâtir des temples sur les monts et les collines ; celui des idoles, que Tarquin porta de Toscane à Rome ; la coutume de se purger par le feu, qui dura longtems sur le mont Soracte, et chez les Falisques [1] ; enfin celle de représenter les dieux avec des ailes.

» La seconde sorte de conformité, était le soin des Etrusques de faire tout dépendre de la religion ; de rapporter à Dieu tout ce qui arrivait [2] ; le grand nombre de leurs sacrifices, et leur extrême dévotion [3]. La croyance que les dieux étaient partout, et qu'ils présidaient même à la moindre chose ; tout cela paraît à notre auteur, marquer une idée confuse de l'immensité de Dieu.

» La coutume de cacher le nom secret des villes (ou des divinités tutélaires) ; celle de danser, de chanter et de sonner des instrumens dans les processions [4] ; celle de payer la dîme à la divinité [5] ; et celle d'enterrer les morts, venaient, selon Maffeï, du peuple hébreu. »

La seconde preuve est tirée de l'analyse des *Antiquités de la ville d'Horta, de l'abbé Fontanini* [6] (*Bibl. ital.*, t. VII, p. 37) ; voici ce que dit ce savant de l'origine asiatique des étrusques :

« L'auteur parle de l'origine des Etrusques mêmes ; il croit qu'avant les Pélagiens, une colonie venue d'Asie, soit de Lydie, soit de Syrie, soit de Phénicie, avait occupé l'Étrurie. Il appuie ce sentiment, qui est assez reçu, sur la conformité des Etrusques et de ces peuples d'Asie : 1° sur la manière de compter les années, dès le

[1] Virg., l. XI, 194. Sil. Ital., l. V. Pline, l. VII, c. 11. Servius, *Æn.*, XI.

[2] Senec., *Quæst. nat.*, l. II, c. 32.

[3] Cic., *de Div.*, l. I.

[4] Apian., *in Punic.*

[5] Cic., *Nat. Deo.*, l. III. Macrob., l. III, c. 12.

[6] Julii Fontanini Foroj., *De antiquitatibus Hortæ, coloniæ Etruscorum*, in-4°, Romæ 1723.

tems que leurs villes avaient été bâties; coutume que les Syriens avaient certainement, et que les Etrusques ont conservée longtems, comme il paraît par quelques inscriptions d'*Interamna*; et par l'usage des Romains mêmes; 2° sur les ornemens royaux, qui étaient tout à fait dans le goût de ceux de Lydie et de Perse, au rapport de Denys d'Halicarnasse; 3° sur leur religion et leurs dieux; la plupart des vases étrusques représentent *Hercule*, qui était le chef de la première famille des rois de Lydie. L'empreinte ordinaire de leur monnaie était des *massues* et des *cestes*, qui désignent ce Dieu; sur d'autres pièces, on voit une *biche couchée*, avec un *croissant*, symbole de la lune, ou de l'Astarté des Phéniciens; 4° enfin, ils imitaient ces peuples d'Asie dans leur écriture, dont les caractères vont de droite à gauche, quoiqu'il soit vrai que la plupart de ces caractères étrusques ressemblent tout à fait aux caractères latins, comme il paraît par quelques monnaies dont l'auteur donne le dessin, et surtout par une inscription gravée sur la cuisse d'une petite statue de bronze, dont la plupart des lettres sont romaines, mais dont le sens paraît indéchiffrable à l'auteur. »

Nous empruntons la 3° preuve à l'analyse (*Bibl. ital.*, t. x, p. 47) du savant ouvrage de Mariani, intitulé : *De l'Étrurie métropole*[1] :

« Cependant *Annius* a mérité les louanges de notre auteur, en ce qu'il a cherché dans l'hébreu l'origine de la langue étrusque, et l'explication des noms des personnes et des lieux; en quoi il a montré le chemin à *Grotius*, à *Paul Merula*, à *Bochart*, au Père *Bonjour*, et à plusieurs autres. *Mariani* suit ici l'exemple de son compatriote, et ne s'éloigne pas en cela des idées du marquis *Maffei*. *Civita Castellana* était, dit-il, *Phescennium*, du mot scythe פרש *parasch*, chevalier. Dempster avoue lui-même que les Etrusques omettaient souvent la lettre *r*. *Perusia*, ou *perrhesium*, vient du mot פרס *Pérès*, un griffon; signification que les dictionnaires hébreux, le rabbin David *Kimchi* et saint *Jérôme* approuvent. On voit même à la dernière page du tome 1er de Dempster une antique avec la figure d'un griffon, et une inscription étrusque. Le nom de la *Lunigiana* et autrement *Cararele*, vient d'un mot étrus-

[1] Franc. Mariani Viterb., *De Etruria metropoli, quæ Turrhenia, Tursenia, Tuscania, atque etiam Beterbon dicta est*, etc., in-4°, Romæ 1728.

que קרתורח qui signifie *territoire de la lune*, ou *Carraria*. Le cuisinier de *Martial* parle des armoiries des Etrusques :

» *Caseus Etruscæ signatus imagine Lunæ*
» *Tor.*

» Qui signifie « Un taureau se trouve sur les médailles d'une » ville des Thuriens [1]. » Enfin *Hercol*, nom d'Hercule, ainsi gravé sur des monumens étrusques, insérés dans le livre de Dempster, vient de עיר *Her*, et כול *Col*, qui désigne, tout *velu*, ou tout de *poil;* parce que les premiers habitans du pays étaient couverts de peaux d'animaux.

» Tout ce que Denys d'*Halicarnasse*, *Cluvier*, *Rickius*, *Fontanini* et *Maffeï* ont dit sur l'origine des Etrusques, n'est pas tout à fait du goût de notre auteur. Il s'éloigne aussi d'*Annius*, et prétend terminer la controverse en suivant les faibles rayons de lumière, que le cardinal *Egydio*, *Postel* et *Kircher* ont aperçus à travers un nuage, quand ils ont assuré que la nation étrusque était originaire de l'Assyrie. Les Etrusques ont été nommés *Lydiens* ou *Ludiens*, ainsi que les poëtes et les historiens l'expriment. Ce nom est pris de celui de *Lud*, fils de *Sem*, selon *Josèphe* [2], et saint *Jérôme* [3]. *Lud*, dit ce Père, *Lydos vocant quorum coloni Hetrusci;* c'est-à-dire : « de *Lud* on a nommé les Lydiens, dont les Etrusques sont » une colonie. » Homère nomme toujours les Lydiens *Mœones*, et les Etrusques ont été souvent appelés ainsi : or le mot grec Μαίων vient de μαιεύεσθαι, qui signifie *obstetricari*, accoucher une femme, ce qui convient au mot hébreu לוד du verbe ילד *Illed* ou *Jalad*, comme le célèbre *Bochart* l'a remarqué. Les Grecs ignorant les origines de la langue hébraïque, substituaient souvent des synonymes pris de la langue grecque.

[1] Martial, l. XII, epig. 30. — Nous ne savons où l'auteur prend ce vers. Celui de Martial porte : (l. XIII et non XII.)

Caseus Etruscæ signatus imagine Lunæ
Præstabit pueris prandia mille tuis.

Ce qui signifie : « Ce fromage, qui porte la marque de la lune d'Etrurie, » fournira mille fois à dîner à tes esclaves. » Le mot *Tor* n'est pas dans Martial. A. B.

[2] *Ant. Jud.*, l. I, c. 6, n. 4.

[3] In Isaiam, c. 66.

» Mais d'où les Etruriens prirent-ils le nom d'Etrusques? C'est, dit *Mariani*, qu'on nomma *Etrusques*, ceux qu'on appelait auparavant *Etures*. *Trans Tiberim homines dicebant Eturos quos nunc vocant Etruscos*, dit *Servius*, sur le XIe, 598, de l'Enéide. *Denys* d'Halicarnasse, dit, livre 1er, que les *Tyrrhéniens* étaient appelés *Etrusques*, du nom du pays qu'ils avaient habité. Ce pays est, au sentiment de notre auteur, l'*Athurie* dont *Strabon* fait mention [1], et *Dion* dans la vie de *Trajan*, *Suidas* au mot Νίνος. Bochart remarque que le mot d'*Athurie* ne diffère de celui d'*Assyrie* que par le dialecte; l'un pris de l'hébreu אשור, *Assur*, l'autre du Caldéen אתור, *Athur*. Les Etruriens ont donc tiré leur nom d'*Athur*. Les exemples de l'*a* changé en *e*, sont si ordinaires, surtout dans les langues orientales, qu'il serait superflu de les rapporter.

» Personne n'ignore qu'*Athur* ou *Assur* était frère de *Lud*; ce qui a fait dire à un poëte [2], « que les Etrusques étaient de même » race que les Lydiens. »

Lydorum populos, sedemque ab origine prisci
Sacratam Coriti, junctosque à sanguine avorum
Mœonios Italis, permista stirpe Colonos.

» *Mariani*, fondé sur cette étymologie, dit qu'*Assur* envoya le premier une colonie en Toscane, et que *Torèbe*, Lydien, y passa quelque tems après, comme chez des peuples issus d'un même sang. Le nom de *Rasen*, prince ou conducteur des Etruriens, dont *Denys d'Halicarnasse* fait mention, confirme cette pensée [3]; car il venait de *Resène*, une des premières villes qu'*Athur* bâtit entre *Ninive* et *Chale*, ainsi qu'il est rapporté au 10e chapitre de la Genèse. Ce fut du nom de la ville de *Resen*, et de celui du chef *Rasena*, que les Etruriens furent aussi nommés *Raseni*. Un passage d'*Isaïe* selon la Vulgate, confirme cette origine des Etruriens : *In Cethim consurgens transfreta, ibi quoque non erit requies tibi : ecce terra Chaldæorum, talis populus non fuit, Assur fundavit eam* [4]. (Ne pourrait-on pas dire, en accordant à l'auteur, que les Etrusques

[1] *Geog.*, l. XVI.
[2] Silius, *de Bell. Pun.*, l. IV, 721.
[3] *Ant. rom.*, l. I, c. 20.
[4] Isai., cap. XXIII, 12 et 13.

viennent de Lydie et d'Assyrie, qu'ils ne passèrent cependant pas d'abord en Italie; et qu'on peut entendre par *Kethim* les îles de la Grèce, quoique, dans la suite, l'on ait pu y comprendre aussi l'Italie?)

» Non content d'avoir trouvé cette origine des Etrusques, *Mariani* les fait encore venir d'Egypte; parce que *Cham*, ou *Ammon*, était adoré dans l'Etrurie. Cela paraît par une médaille des Coséens, *Cosanorum*, qu'*Erizzo* a rapportée; et de ce que l'Italie fut appelée *Camese*, et *Camesena*, ainsi que *Hyginus* le dit, aussi bien que *Trallianus*, cité par *Macrobe* dans ses *Saturnales* [1]. *Unde*, ajoute notre auteur, *in Ægyptum, atque Africem profectos Assyrios, uti Ammon præcipuo honore colebatur, inde postea gradum fecisse ad nos, palam est.* Valère Maxime dit que les Etrusques descendent des Lydiens et des *Curètes* [2]. *Mariani* est persuadé que le nom des Curètes vient de *Cus*, qui fait *Curis* au génitif; et Cus était fils de *Cham*. Les premiers habitans de l'Etrurie furent appelés *Umbres*, Umbri, et *Galles* (Gaulois) Galli : les *Umbri* tirent leur nom d'*Imbri* les *pluies*, qui inondèrent la terre, comme le dit *Pline* et *Solin* après lui; et le nom de *Galli* vient de *Gallim*, גלים, mot hébreu qui signifie les *ondes*. C'est aussi par la même raison qu'on crut que les *Curètes* étaient issus du Déluge :

» *Largoque satos Curetas ab imbri* [3].

» Mais ce qui achève de persuader *Mariani* que les Etrusques étaient aussi originaires d'Egypte, c'est un passage de *Clément d'Alexandrie* dans son *Protreptique*, où il rapporte comment des *Curètes* ou *Cabires* emportèrent en Etrurie dans un panier, les parties de *Dionysius*, et les proposèrent comme un objet d'adoration aux Etrusques [4]. Notre auteur voit ici, comme à travers un nuage, Noé, l'impudence et la scélératesse de *Cham*, et l'origine des Etrusques; puisque *Hesychius* appelle Κοὶν, *Coën*, le sacrificateur des Cabires qui sont les mêmes que les Curètes.

» Les noms d'*Ethuri*, d'*Etruria*, aussi bien que ceux de *Tur-*

[1] Lib. I, c. 7.

[2] Lib. II, c. 4.

[3] Ovid., *Métam.*, l. IV, 282.

[4] *Exhort. aux Grecs*, p. 12, édit. Col. 1682.

rhenia, *Tyrrheni* et *Tyrrhini*, ainsi que la prononciation grecque le demande, viennent du nom d'*Athur* : car Athur lui-même fut aussi nommé Thuras, comme il paraît par la Chronique d'Alexandrie, par *Suidas*, par *Jean d'Antioche*, et par *Jules Africain*. *Bochart* l'a prouvé dans son *Phaleg*, où il rapporte le passage d'un anonyme d'après *Saumaise* [1] : « *Après* Ninus, *l'empire des Assy-* » *riens fut occupé par* Thuras, *auquel* Semus *son père*, *frère de* » Junon, *donna le nom de la Planète de Mars.* » L'abbé Sevin a reconnu la même chose dans les *Mémoires* de l'Académie royale *des Belles-Lettres et Inscriptions* [2].

» Ainsi les Etrusques ont eu différens noms selon la diversité des dialectes; c'est par cette raison qu'ils ont été appelés non-seulement *Turrheni*, mais aussi *Tursemi*, et *Tyrsini*. Pindare les nomme *Tursani*, et en ajoutant le *c* *Tusci*, ainsi que Tacien et Clément Alexandrin les appellent, et *Tuscanienses*, nom que Pline leur donne. Ils ont encore été appelés *Surreni*, et *Sorrhenses*, dans quelques inscriptions antiques. Plutarque dit, *Truscis* pour *Tuscus* dans ses *Parallèles*. Enfin ce ne fut pas leur cruauté qui leur fit donner le nom de *Tyranni*; ce fut l'étendue de leur domination en Italie et ailleurs. »

Enfin, nous terminons par cette liste de mots étrusques tirés du grec et du caldaïque, et qui se trouve dans une dissertation de la même *Bibliothèque italique* sur les *Litanies pélages* des anciens habitans de l'Italie :

» La langue étrusque abonde aussi beaucoup plus que les deux dialectes pélages de mots caldaïques déguisés. En voici quelques-uns de l'une et de l'autre langue qui mettront le lecteur au fait à cet égard.

Mots ÉTRUSQUES *pris*

DU GREC :	DU CALDAÏQUE :
Alisa, cercueil.	*As*, fort robuste.
Aphatem, indicible.	*Athunial*, lien, corde.

[1] *In Solin*, p. 872. Μετὰ δὲ Νῖνον ἐβασίλευσεν Ἀσσυρίων Θούρας, ὃν τινα μετεκαλέσατο ὁ τοῦτου πάτηρ Ζάμης, ὁ τῆς Ἥρας ἀδελφὸς, εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πλανήτου ἀστέρος Ἄρεα.

[2] Tome IV, p. 479.

Atus, malheur, carnage.
Aulem, courtisan.
Cuer, garçon, fils.
Fi, nature.
Fiti, *prolis*, des enfans.
Flerem, badin, jaseur.
Neic, querelle.
Sanmu, saint, auguste, vénérable.
Schek, ou *Tshek*, temple, palais.
Thi, esclave.
Thinem, repas.
Tinm, ou *Tinim*, vengeance.
Tnem, celui qui tue. *Interfector*, ce mot signifie en égytien *Bellutor*, guerrier.
Vai, malheureux.
Vel, *Splendidus*, magnifique, resplendissant.
Cherme, guerrier.
Chermia, combat, escrime.
Chrumnal, guerre.
Kana, prêtresse.
Kaheinni, holocauste.
Kapn, volant.
Ken, sacrificateur.
Kien, sacrificateurs.
Kuiu, ou *Kuil*, prêt, prompt.
Sachinis, massacre.
Sephri, lion.
Varcnal, trajet, passage; ce mot est resté dans l'italien *Varco*, et *Varcare*.
Vesim, la mort.

» Il y a aussi plusieurs mots dans la langue étrusque qui sont latins, ou que les latins ont empruntés des anciens Etruriens. *Apul* et *Apulu*, Apollon, *Fesial*, Harangueur, *Funese*, Funérailles, *Menerva*, Minerve, *Suprem*, Supérieur, *Virem*, Viril. Mais il faut laisser à l'auteur le soin de publier quelque jour l'explication de toutes les inscriptions qui sont dans le livre de Dempster. Alors on pourra voir quelle est la nature des trois langues, dont on vient de faire mention, et quel est le vrai alphabet étrusque, inconnu jusqu'à présent. »

Nous parlerons dans le prochain article des collections des antiquités étrusques.

Critique historique.

RECHERCHE HISTORIQUE

SUR

L'AUTEUR DES *PHILOSOPHOUMENA*

ET SUR

LA NARRATION DU 9e LIVRE QUI CALOMNIE DEUX PAPES.

1er Article.

Détails sur la découverte du livre. — Grande joie chez les protestans parce qu'on y diffame deux Papes. — Réfutation de l'opinion de M. de Bunsen et de M. l'abbé Freppel que cet écrit appartient à S. Hippolyte, évêque de Porto. — Impossibilité prouvée par les dates historiques. — Examen de l'opinion de M. Lenormant qui l'attribue à Origène. — Origène et les origénistes; leurs erreurs; leur théorie sur l'utilité du mensonge. — Probabilités et difficultés pour lui attribuer cet ouvrage.

Grande nouvelle parmi les protestants! Deux Papes à rayer du calendrier de l'Eglise, qui se serait trompée en les plaçant sur ses autels! Deux Papes des premiers tems, où nous les estimions tous des saints sans contestation possible; deux Papes *flaubés* de la main d'un vénéré docteur martyr, ou de celle du plus fameux génie au 3e siècle! Quelle confusion pour nous autres catholiques! Quelle jubilation pour les incrédules et les scrupuleux hérétiques! Quelle terrible découverte! Aussi ont-ils couru à cette amorce avec une égale ardeur de science et de scandale:

Traggono i pesci a ciò che vien di fuori
Per modo che lo stimin lor pastura[1].

Voici de quoi il s'agit.

En 1842, un manuscrit grec du 3e siècle, a été rapporté de

[1] Dante, *Paradiso*, canto 5 :

Qu'un objet tombe en l'eau, les poissons d'y courir,
Pensant y trouver leur pâture.

Constantinople à Paris et désigné au public comme contenant une *réfutation de toutes les hérésies du tems;* ouvrage anonyme, composé en 10 *livres*, dont les trois premiers manquaient. Il n'y avait pas là de quoi attirer la curiosité hétérodoxe. C'est l'année dernière seulement que ce manuscrit a été publié à Oxford par M. E. Miller, qui, reconnaissant dans les 7 *livres* la suite d'un traité, attribué à Origène, et intitulé en traduction latine : *Philosophumena sive omnium hæresum refutatio*, n'a pas hésité ni sur le titre, ni sur l'auteur.

Cette publication fit aussitôt grand bruit, surtout en Angleterre et en Allemagne; cela se conçoit, puisqu'aux éclaircissemens sur les anciens amis hérétiques s'ajoute, dans les chapitres 6 à 13 du IXe livre, une très-âcre diffamation de deux saints Papes. Un savant allemand, M. Th. *Bunsen*, n'a pas perdu de tems; il a écrit en anglais et lancé à Londres un ouvrage, qu'il appelle : *Hippolytus and his age*, *Hippolyte et son siècle*, ou *Doctrine et discipline de l'Eglise de Rome sous Commode et Alexandre Sévère;* composition destinée tout exprès à fortifier la haine du *papisme* chez les bienheureux Réformés de Henri VIII, d'Anne Boleyn, de leur digne progéniture Elisabeth, et à réprimer les conversions catholiques par la révélation d'une vieille honte papale.

C'est pour rendre le trait plus frappant, qu'il décide *en faveur* de S. Hippolyte, évêque de Porto, la question de propriété touchant les *Philosophoumena;* petit artifice assez adroit, qui, sous ombre de discernement littéraire, n'a d'autre but que de certifier le récit, en attribuant le manuscrit retrouvé non-seulement à un évêque, un saint, un martyr, mais à un homme du clergé romain, conséquemment bien instruit et témoin oculaire de ce qu'il raconte. Il paraît que le journal des *Débats* s'est mis alors de la partie; ce narquois oracle de la politique doctrinaire ne pouvait manquer d'édifier ses administrés et coréligionnaires sur une telle découverte, et de les confirmer dans la sage disposition de ne pas honorer ni écouter les Papes plus qu'il ne convient utilement ici-bas.

Il était bien tems que les catholiques donnassent leur avis à leur tour; c'est ce qu'ont fait deux des érudits les plus compétens en

pareille matière, dans le *Correspondant* de février dernier. D'abord M. l'abbé *Freppel*, par respect pour la renommée et le génie d'Origène, a résumé habilement tous les indices à la charge de S. Hippolyte. A première vue, il semble difficile de douter que l'évêque de Porto, un moment schismatique, comme on le croit communément, ne soit pas le coupable. Cependant on éprouve un certain malaise à trouver une faute si grave dans ce saint homme, malgré le mérite du martyre, qui aurait effacé la faute. Aussi M. *Lenormant* a-t-il répliqué tout aussitôt avec une vigueur de discussion, qui renvoie la responsabilité à Origène. Il est clair que la divergence entre les deux savans catholiques ne touche pas le fond du singulier récit, qui prétend jeter inopinément un opprobre dans l'histoire pontificale; tous deux voient très-bien,

Qu'il ne manque à cela que de la vraisemblance.

Ils en parlent avec un égal mépris. Mais, comme le remarque M. Lenormant, on connaît l'audace imperturbable des incrédules et des protestans. Bien que nous soyons enfin sortis de la triste défensive depuis trop longtems adoptée, où l'on semblait consentir à laisser la divine vérité sur la sellette, en acceptant l'obligation de la justifier, en répondant avec la plus douceâtre débonnaireté aux inculpations les plus impertinentes, aux injures les plus ineptement ignares et aux plus effrontés mensonges, une telle patience a fort gonflé l'intrépidité interrogante et négative de la critique, et dans son procédé le plus honnête, son industrie plus cauteleuse affecte encore souvent le ton cavalier. Elle ne se tiendra pas pour battue par le peu de compte que nous sommes en droit de faire du nouveau document allégué; elle est infatigable à reproduire les plus misérables récriminations, sachant combien la masse des esprits faibles est accessible aux moindres impressions du doute et du reproche. Sans ajouter donc au texte découvert plus d'importance qu'il n'en a, il est bon de traiter encore ce sujet après MM. Freppel et Lenormant; négliger de les suivre et de profiter de leur travail, ce serait en méconnaître le mérite et le service qu'ils ont rendu en mettant complétement le public au fait de la question.

Un premier point déjà reste acquis de cette discussion. La brèche est ouverte par l'attaque portée sur Origène; car il paraît impos-

sible de s'en prendre à S. Hippolyte. La plus forte preuve qu'on avance contre lui est la ressemblance entre deux titres de traités, l'un cité comme sien par l'auteur des *Philosophoumena*, l'autre rangé parmi les œuvres de S. Hippolyte sur la fameuse table de marbre trouvée avec sa statue, en 1551. Mais M. Lenormant demande avec raison si le traité : Περὶ τῆς τοῦ παντὸς οὐσίας, cité dans les *Philosophoumena*, est bien le même que le traité inscrit sur la table de marbre : Περὶ παντὸς πρὸς Πλατῶνα? Y a-t-il là identité? et au contraire n'y a-t-il pas différence réelle? Est-il vraisemblable, ajouterai-je, qu'Origène ait écrit pour combattre Platon? Les *Philosophoumena* reprochent aux *Noëtiens* « de rapporter à N. S. des » propositions dont le véritable auteur est Héraclite. » On peut, non moins injustement, reprocher à Origène de rapporter à N. S. des propositions dont le véritable auteur est Platon [1]. D'ailleurs, le titre fût-il exactement le même des deux côtés, en faudrait-il conclure que ce titre désigne le même ouvrage? Est-ce qu'un même sujet ne peut pas avoir été traité par deux auteurs? N'avons-nous pas précisément de ces tems anciens, des écrits divers sous les titres communs d'*Apologie*, *contra gentes* et *adversus hæreses* [2]. Bien que le traité de S. Hippolyte Περὶ παντὸς dût avoir une certaine valeur, puisqu'on le voit rappelé au pas de sa statue, il semble que cette œuvre n'ait pas été très-répandue, puisque Eusèbe, S. Jérôme ni Théodoret n'en font pas mention dans la liste de ses écrits.

Le nombre noté des 32 *hérésies* par Photius, dans la réfutation faite par S. Hippolyte, ne prouverait pas davantage, quand on le trouverait égal dans les *Philosophoumena;* mais M. Lenormant en a compté 29 dans les sommaires du nouveau manuscrit et 34 dans le corps de l'ouvrage, outre que l'énumération ne commence ni ne finit par les mêmes hérésies dans les deux traités. — Les *Philosophoumena* contiennent dix livres assez étendus; c'est une longue dissertation. M. Lenormant fait remarquer que l'ouvrage de S. Hip-

[1] Cela est incontestable. Voy. Théodoret, *De providentiâ*, VI, 6; S. Jérôme, *epist.* 65, c. 1; *Ad Pammachium et Oceanum; Adv. Ruffinum*, III, 10, et même Eusèbe, *Hist. eccles.*, VI, 19, où il cite Porphyre, liv. 3, *Adv. Christianos.*

[2] S. Jér., *Catalogus*, 84 et *passim.*

polyte, d'après Photius, était un *petit livre*, βιβλιδάριον, un tableau abrégé des hérésies, un résumé des notes prises sur les leçons de S. Irénée. Cela ne se ressemble nullement; et je trouve la mention de Photius confirmée par celle du pape S. Gélase Ier, qui appelle l'œuvre de S. Hippolyte : *memoria hæresum*[1].

Quant à la malencontreuse résolution qu'aurait prise S. Hippolyte de vilipender deux papes, M. Freppel l'explique par la rigidité schismatique de l'écrit et par l'adhésion momentanée de l'auteur au parti du premier antipape Novatianus. S. Hippolyte aurait avoué cette faute et l'aurait effacée en allant au martyre, comme le dit le poëte Prudence. Dans cette hypothèse, il faut convenir que l'aveu serait bien peu de chose : il y aurait bien réparation envers le pape S. Corneille, mais non rétractation de tout ce que les *Philosophoumena* imputent à S. Zéphyrin et surtout à S. Calliste. Prudence n'y fait pas la moindre allusion, et la fin si glorieuse d'un évêque, qui n'aurait pas fait amende honorable sur ce point, loin de détruire la diffamation y donnerait plus de poids. C'est bien ainsi que l'entendent les ennemis de l'Eglise, et voilà d'où vient indubitablement la prédilection d'un savant protestant pour un saint qui aurait joué un si mauvais tour à la Papauté. Ce n'est guère l'usage des saints, et rien ne me paraît moins conforme au caractère de l'évêque de Porto que la rigidité schismatique. Ses écrits étaient fort répandus, loués généralement sans restriction, et en particulier par le pénétrant S. Jérôme[2], qui aurait excepté de son approbation ce dernier ouvrage.

Si l'on objecte que S. Jérôme ne l'a pas connu, je réponds : 1° Qu'un tel ouvrage, ignoré de toute l'antiquité, doit être par-là même grandement suspect; 2° Que si l'évêque de Porto en était l'auteur et conséquemment partisan du schisme, où d'ailleurs il aurait rempli, sans aucun doute, un des premiers rôles, ses amis Novatien et Novatianus possédaient nécessairement l'original ou une

[1] Gelas. Pap., *Lib. De duobus naturis*, cité par Baronius, *ann.* 229, c. 10.

[2] S. Jér., *Comment.*, in Danielem, c. 9; in Zachar., *Præf.* et *Epist.* 28, *Ad Licinium*, où il cite deux opuscules de S. Hippolyte : *De sabbato utrum jejunandum sit*, et *Eucharistia an accipienda quotidiè.*

copie de cet écrit; qu'ils avaient tout intérêt à le divulguer, et qu'ils n'étaient pas gens à s'en faire scrupule : c'eût été une circonstances mémorable de leur schisme à ne pouvoir l'oublier. L'imprudente audace du premier antipape est chose assez connue [1].

Enfin, M. Lenormant, qui touche avec sagacité tous les points du litige, signale en passant l'objection de la chronologie. « Pour » établir, dit-il, que S. Hippolyte ait abjuré les erreurs du Nova» tianisme, il faut admettre que l'évêque de Porto est le même que » le martyr chanté par Prudence, et cette identification est sujette » aux plus grandes difficultés..... Il n'y en a pas moins à prolonger » l'existence du disciple de S. Irénée jusqu'après la persécution » de Décius, ou seulement d'admettre que S. Hippolyte ait écrit, au » tems de Novatien, le livre où l'on croit trouver la trace des er» reurs de cet hérésiarque [2]. »

Fixer l'époque la plus probable du martyre de l'évêque S. Hippolyte, c'est un ardu travail, que le désaccord des deux autorités principales, Baronius et D. Ruinart, rend encore plus difficile. Essayons cependant, et voyons d'abord s'il n'y a pas moyen d'arrêter une opinion suffisamment exacte touchant la personne et l'époque de l'évêque de Porto.

Baronius dans ses annales, à l'année 229, qui devrait être 227 selon la chronologie rectifiée, distingue très-nettement les *trois martyrs* du même nom, que le poëte Prudence confond en un seul. C'est le jeune soldat, converti par S. Laurent dans sa prison, qu'on fit périr le 13 août 258, par un supplice imité du tragique accident où périt le fabuleux fis de l'amazone. Le prêtre d'Antioche, martyrisé le 30 janvier 252, fut le partisan de Novatien (*Novatianus*), dont il abjura le schisme en allant au martyre. Il a souffert à Rome, non pas à Antioche, étant venu apporter une lettre de S. Denys d'Alexandrie *aux Romains* [3], d'où il est clair que ce pa-

[1] *Voy.* dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 43, la lettre du Pape S. Cornelius à Fabius, évêque d'Antioche.

[2] *Correspondant*, février, p. 139 et 140.

[3] S. Hieron., *Catalogus script.*, 79, article de S. Denys : Hic in Cypriani et Africanæ synodi dogma consentiens, de hæreticis rebaptizandis ad diversos plurimas misit epistolas, quæ usque hodiè extant; et ad Fabium (il faut lire

triarche, qui écrivait fréquemment aux papes, avait écrit celle-ci pendant la vacance du Saint-Siége, laquelle dura plus d'un an après la mort du pape S. Fabien, par la persécution de Décius. Le prêtre Hippolyte arriva ainsi au milieu du schisme de Novatus et de Novatien, se laissa séduire au parti et répara sa faute au lieu même où il avait donné ce funeste exemple.

Quant au premier Hippolyte, en réunissant tous les débris de témoignages qui nous en sont parvenus, on ne peut douter qu'il occupât un siége épiscopal en Arabie [1]; qu'il ait été disciple de de S. Irénée [2] et qu'il soit venu à Rome avec une grande renommée de savoir et d'éloquence. Une de ses instructions familières nous apprend qu'il la prêcha en présence d'Origène, dont il fut peut-être le maître; car S. Jérôme ajoute un petit détail assez curieux supprimé par Eusèbe. Ce fut à l'exemple et l'émulation d'Hippolyte que le riche Ambrosius converti stimula Origène à écrire aussi des commentaires sur les Saintes-Ecritures, et lui fournit tous les

ce nom d'après Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 44), Antiochenæ urbis episcopum, scripsit de pœnitentia et ad *Romanos* per *Hippolytum* alterum.

[1] Eus., *Hist. eccl.*, VI, 20 : « *Inter hos fuit Beryllus, Bostrenorum in* » *Arabia episcopus,.. Similiter et Hippolytus alterius cujusdam Ecclesiæ* » *episcopus.* » S. Hieron., *Catal.*, 71 : « Hippolytus *cujusdam Ecclesiæ episcopus* (*nomen quippè urbis scire non potui*). » Baronius, ann. 229, c. 4, 5 : *Gelasius Papa, rerum antiquarum inspector accuratissimus, in commentario, quem edidit* De duabus naturis... *cum eum citat, metropolitanum* Arabiæ *nominat.* Les actes du saint, le martyrologe romain et Nicéphore, V, 15, disent également qu'il fut évêque; Baronius, sur ces affirmations, pense que ce fut le Pape S. Calliste qui reçut S. Hippolyte et qu'il lui donna le siége de Porto pour l'empêcher de retourner en Orient et pour le garder près de lui. S. Hippolyte est venu beaucoup plus tôt à Rome très-certainement. S'il eût été évêque de *Portus-Romanus* sur le Tibre, il semble que S. Jérôme n'aurait pu l'ignorer. On sait par Arrien (*Peripl. Erythr. maris*), et par Pomponius Mela, III, 8, qu'il existait une ville considérable du nom d'*Arabia*, aujourd'hui Aden, selon Danville, sur la côte de l'Yémen. Le protestant Lemoine, dans ses *Varia sacra*, conjecture que cette ville s'appelait également chez les Romains *Portus-Romanus*, depuis la conquête de cette contrée par Trajan, et que c'était le siége épiscopal de S. Hippolyte.

[2] Phot., *Cod.*, 121, d'après l'œuvre même de S. Hippolyte contre les hérésies.

secours nécessaires, exigeant chaque jour un travail, d'où Origène l'appelait assez plaisamment son *contre-maître*[1]. La mission de S. Pothin en Gaule où il emmena S. Irénée est de l'an 158. Si S. Hippolyte a été disciple de S. Irénée en Orient, en ne lui donnant même que 15 ans à cette époque, il n'en aurait pas eu moins de 84 en 227; cela n'est guère vraisemblable, non plus qu'il ait résidé 50 ans à Rome, ce qu'il faudrait absolument admettre pour qu'il eût vu S. Irénée, quand celui-ci vint apporter au pape S. Eleuthère, 177, les lettres des martyrs de Lyon et de Vienne[2]. Reste une seule hypothèse, la seule probable, c'est qu'il ait visité S. Irénée à Lyon.

Or, l'illustre successeur de Pothin écrivait son *Traité contre les hérésies* sous le pontificat de S. Eleuthère[3] et le principat de l'empereur Commode. Cet ouvrage n'a pas dû être publié plus tard que l'an 190; et en plaçant à ce tems même l'arrivée de S. Hippolyte à Rome et son voyage à Lyon, comme il était évêque, sans aucun doute, depuis plusieurs années déjà, il devait avoir passé la 40e de son âge. S. Irénée était incontestablement plus vieux lorsqu'il succéda à S. Pothin, et ce n'était pas l'usage de choisir pour évêques de jeunes prêtres. Avec cette supputation la moins rigoureuse, S. Hippolyte aurait eu encore 77 ans en 227, date de son martyre,

[1] S. Hieron., *Catal.* 71, art. de S. Hippolyte : Scripsit nonnullos in scripturas commentarios, è quibus hos reperi : in Ἑξαήμερον, et in Exodum, in Canticum Canticorum, in Genesim, et in Zachariam, de Psalmis, et in Esaïam, de Daniele, de Apocalypsi, de Proverbiis, de Ecclesiaste, de Saül et de Pythonissâ, de Antichristo, de Resurrectione, contra Marcionem, de Paschâ, Adversum omnes hæreses, et Προσφωνίαν de laudè Domini salvatoris, in quâ, *presente Origene*, se loqui in Ecclesiâ significat. In hujus *æmulationem* Ambrosius... cohortatus est Origenem in scripturas commentarios scribere, præbens ei septem et amplius notarios eorumque expensas, et librariorum parem numerum; quodque his majus est, *incredibili studio quotidiè ab eo opus exigens*; undè in quâdam epistolâ ἐργοδιώκτην, Origenes eum vocat. Eusèbe, VI, 23, passe ce dernier trait sous silence.

[2] Eus. *Hist. eccl.*, V, 4; S. Hieron., *Catal.* 45.

[3] S. Irén., *Adv. Hær.*, III, 3 : Nunc duodecimo loco episcopatum ab apostolis habet Eleutherius; Eus., *Hist. eccl.*, V, 7.

selon Baronius; et malgré sa renommée il avait échappé à la persécution de Septime Sévère.

Si l'on considère de plus que sa chronique pascale s'arrêtait à la première année d'Alexandre Sévère [1] en 122, il n'est pas possible de présumer qu'il ait vécu beaucoup au delà; enfin Noëtus, inconnu de Tertullien [2], n'a paru qu'après 218, et Sabellius [3] que

[1] Baron., ann. 224, c. 10; Eus., *Hist. eccl.*, VI, 22 : Librum de Paschâ composuit, in quo temporum seriem describens et canonem quemdam paschalem per sexdecim annorum circuitum exhibens, *anno primo* imperatoris Alexandri computationem temporum circumscribit. S. Hier., *Catal.*, 71 : Rationem Paschæ temporumque canones scripsit *usque ad primum annum* Alexandri imperatoris.

[2] Tertullien n'aurait pas épargné le disciple en combattant si vivement le maître Praxéas : *De Præscript.*, c. 53, et *adv. Praxeam*. C'est Praxéas, que condamna S. Zéphyrin, vers 203, et qui retomba dans son hérésie vers 210; Tert. *adv. Prax.*, 1, 8, 11; Optat. Milev., *ad Parmen.*, liv. 1; il eut pour prédécesseurs Blastus et ce Florinus, auquel écrivait S. Irénée sous le pontificat de S. Victor; Eus., *Hist. eccl.*, V, 15, 20.

[3] S. Epiphane, *Hæres.*, 57, écrivant son livre vers 374, met Noëtus cent trente ans *plus ou moins* avant cette date; ce qui ne précise nullement et laisse un certain intervalle à la conjecture. D'autre part, la lettre de S. Denys d'Alexandrie, qui avertit le Pape S. Sixte II que l'hérésie *Sabellienne* faisait des progrès à Ptolémaïs, dans la Pentapole, 257 (Eus., *Hist. eccl.*, VII, 6), nous a certainement prouvé que Sabellius avait commencé de dogmatiser depuis plusieurs années; et Novatien, avant son schisme, au plus tard en 249, nommait déjà l'hérésie *Sabellienne*, *De Trinitate*, c. 12, 21, 28 (traité qui se trouve à la fin des œuvres de Tertullien et dont Novatien est certainement l'auteur; voy. S. Hier., *Catal.* 80, et *adv. Ruff.*, II, 19). On ne peut guère, en conséquence, reporter Sabellius plus haut que l'an 240, puisque le nom de son maître a désigné d'abord la secte des *Patripassiens* et qu'il a fallu plusieurs années pour que le nom et l'influence du maître Noëtus cédassent à l'influence et au nom du disciple Sabellius. Les *Philosophoumena* placent donc à tort Sabellius sous les pontificats de S. Zéphyrin et de S. Calliste. Aussi M. Freppel est-il obligé de supposer un premier Sabellius, comme on a imaginé sans plus de raison un second Origène. Il s'appuie du *Libellus synodicus* pour confirmer réciproquement les deux documens par leur accord à ce sujet; mais 1° il n'y a point accord, car les *Philosophoumena* ne parlent que de la condamnation de Sabellius et l'attribuent au Pape Calliste; 2° il y a méprise évidente de noms, comme

vers 240. S. Hippolyte n'a pas vu Sabellius, autrement il n'aurait pas terminé son *Tableau des Hérésies* par les Noétiens, comme Photius le note expressément.

Ainsi on revient par tous les calculs à la date de Baronius.

Donc S. Hippolyte, martyr presque octogénaire en 227, assez longtems avant le schisme de Novatien et même avant l'apparition de Sabellius, n'est pas l'auteur des *Philosophoumena*, où l'on trouve l'aigreur schismatique, où non-seulement Noëtus mais Sabellius sont mis en scène sous le pontificat de S. Zéphyrin, qui au reste n'a connu non plus ni l'un ni l'autre. Nous verrons bien pis que cette aigreur et cette double fausseté dans la narration du 9e livre, quand il s'agira de l'examiner. J'aurai encore à compléter plus loin la justification de S. Hippolyte, mais dès à présent il me semble hors de cause; passons à *Origène*.

J'ai jugé nécessaire de revoir d'abord toute sa vie selon l'ordre des tems, et de consulter ensuite sur sa doctrine et ses écrits Eusèbe et S. Jérôme [1]. Origène a parcouru toute la première moitié du 3e siècle; il fit un court voyage à Rome vers 213, lorsque S. Zéphyrin gouvernait l'Église; ce fut quelque tems après qu'il commença d'écrire [2], sans discontinuer, ses catéchèses ou instructions. Ordonné prêtre, 228, en Palestine, contre le gré de son évêque, il n'en fut pas moins bien traité durant deux ans encore, après lesquels il se vit condamné, déposé en deux synodes d'Alexandrie [3]. Sa gloire s'accrut dans son émigration en Palestine, où les plus illustres évêques d'Orient s'empressaient d'aller l'entendre et le consulter, où de nombreux disciples, à leur tête S. Grégoire Thau-

on l'a toujours pensé, dans le *Libellus*, bien que généralement exact, puisque cet abrégé synodique, après avoir condamné Théodote le corroyeur par S. Télesphore, attribue cette sentence à S. Victor dans le synode suivant, et qu'enfin dans le second synode du même Pape contre les deux nouveaux hérétiques, Sabellius est nommé le premier comme s'il avait précédé Noëtus.

[1] L'*Histoire de l'Origénisme*, par le P. Doucin, est excellente à consulter; mais la question présente, qu'il ne pouvait prévoir, exige une étude à part.

[2] Eus., *Hist.*, VI, 14 et passim; tout le 6e livre est plein d'Origène.

[3] Phot., *Cod.*, 118; S. Hieron. *adv Ruffin.*, II, 5; Eus., VI, 23, 26, 30, ne parle que de l'émigration et tait le jugement synodal.

maturge, élevaient de plus en plus l'honneur de son nom. Si une erreur apparaissait, c'était lui qu'on appelait pour la combattre et maintenir la vraie foi [1]. Quelques contradictions troublèrent à la fin ces éclatants succès; il paraît même qu'il fit alors, 248, un second voyage à Rome [2]. Il était trop célèbre pour échapper à la persécution de Décius; il souffrit les tortures et la prison; il ne fut cependant pas martyr et mourut à Tyr très-peu de tems après, en 252. L'obscurité profonde de cette retraite et de cette mort jeta une ombre assez triste sur la fin d'une vie si fameuse [3].

Quoique la condamnation d'Alexandrie ne semble lui avoir ouvert qu'une plus brillante époque, une suspicion circula contre lui avec assez de bruit pour qu'il ne négligeât pas de se défendre par plusieurs lettres adressées à des évêques et notamment au pape S. Fabien [4], touchant *l'exactitude de sa foi*. Et ce fut l'évêque de Tyr, S. Méthodius, un de ses anciens admirateurs, le témoin de ses

[1] Eus., VI. 33, 37.

[2] Baronius, ann. 248, c. III, soutient ce second séjour extrêmement court d'Origène à Rome, où se serait passée sa dernière rencontre avec Plotin; celui-ci rougissant de surprise et s'interrompant à la vue de cet illustre auditeur, Origène pria le philosophe de continuer sa leçon; Plotin répondit qu'il était inutile de parler devant ceux qui savaient ce qu'on allait dire, et concluant son discours en peu de mots il leva la séance. Comme Eusèbe ne mentionne ni cette circonstance ni ce second voyage, on a prétendu que cette glorieuse anecdote ne regardait point l'ancien catéchiste d'Alexandrie, et l'on a inventé un autre Origène, philosophe, avec le même surnom d'*Adamantius*, et la même renommée d'éloquence, lequel aurait été également disciple d'Ammonius. Ce *socie* païen d'Origène chrétien me semble une *foligoserie* de critique vétilleuse, à quoi Porphyre, cité par Eusèbe (VI, 19), ne laisse pas l'ombre de vraisemblance, puisque c'est Porphyre qui raconte lui-même la petite aventure, comme témoin oculaire et connaissant très-bien Origène.

[3] Eus., *Hist.*, VII, 1; S. Hieron., *Catal.*, 64. Leur divergence sur l'âge d'Origène peut s'attribuer aux copistes; mais le silence complet d'Eusèbe, sur les derniers jours d'Origène, après une mention si laudative de ses travaux, de ses succès et de ses souffrances durant la persécution, s'explique d'autant moins, qu'il ne renvoie pas à l'apologie d'Origène, comme il fait plus d'une fois pour une bien moindre raison.

[4] Eus., *Hist.*, VI, 36; S. Hier., *Epist.* LXV, 4.

derniers jours, qui, dans les six ans qu'il lui survécut pour mourir martyr en 258, attaqua le premier la doctrine de ce génie si vanté : il en relevait particulièrement l'opinion plus que singulière sur *l'origine des âmes*[1]. Cet avertissement courageux d'un saint évêque passa sans effet alors et fut couvert par le concert de louanges qu'excita la publication des commentaires d'Origène sur l'Ecriture sainte et que rendait plus imposant la vénération des plus recommandables disciples du grand homme, tels que S. Piérius. S. Grégoire Thaumaturge, S. Denys d'Alexandrie, Théognoste et S. Pamphile. Vers la fin du 3e siècle, S. Pierre d'Alexandrie et S. Eustathe d'Antioche n'eurent pas plus de succès. On ne voulait rien trouver à reprendre dans ces commentaires où les erreurs étaient si finement glissées que les plus habiles s'y trompèrent, depuis S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, S. Hilaire de Poitiers et S. Eusèbe de Verceil jusqu'à S. Ambroise, S. Augustin et S. Jérôme lui-même. S. Athanase surtout avait mis le comble à cette confiance, lorsque, pour défendre le dogme catholique, il se fut saisi des textes mêmes d'Origène, dont les Ariens croyaient se prévaloir et qu'il eut tourné contre eux, par son interprétation toute-puissante, les passages allégués de leur oracle. On n'écouta pas davantage S. Pacôme, exprimant à ses cénobites son horreur pour Origène, et la voix d'un homme simple, sans études, se perdit dans le désert devant l'opinion d'un si grand docteur [2].

Les Ariens, comme on sait, firent payer cher cette victoire à leur redoutable adversaire Athanase. Mais ils étaient trop rusés pour ne pas apercevoir bientôt la forte position que leur faisait cette disgrâce inattendue. Ils parurent se rendre et changèrent de

[1] S. Hier. *adv. Ruff.*, 1, 2, et *Catal.*, 93 : Methodius.... confecit libros, *de Resurrectione* opus egregium contra Origenem et adversus eumdem de *Pythonissâ* et de ἀντιξουσιου; *ib.*, 95 : Exstant ejus (Eustathii) volumina de *animâ*, de *engastrimytho* adversum Origenem. Eusèbe gourmandait fort saint Méthodius dans l'apologie d'Origène et pour plus de châtiment il ne le nomme même pas dans son histoire ecclésiastique.

[2] Bolland., *Act.* S. Pacôm., 14 maii. S. Pacôme mourut vers 349 ; son successeur, S. Théodore, pensait comme lui sur Origène.

système, remplaçant avec un grand avantage Arius par Origène et ne paraissant plus préoccupés que de défendre la foi de Nicée contre le Sabellianisme. C'est ce qu'on reconnut enfin lorsque le livre des *Principes*, dont les auteurs ecclésiastiques ne parlent pas avant ce tems, commença de se répandre, par les soins du fameux Didyme, vers 371. Ce prodigieux aveugle, si savant, donna cet ouvrage d'abord avec de petites notes fort ingénieuses pour adoucir tout ce qui pouvait être suspect, traitant d'ignorants ceux qui prendraient grossièrement les paroles d'Origène à la lettre [1]. Alors on ouvrit les yeux et l'on comprit que des ouvrages écrits dans le même tems devaient avoir le même sens et que le livre des *Principes* (Περὶ Αρχῶν), composé à Alexandrie avant l'émigration de l'auteur [2], était comme la source dont il distribuait plus subtilement la doctrine dans ses autres ouvrages. Enfin il y avait une secte d'*Origénistes* déjà puissante en Orient lorsqu'on s'efforça d'en communiquer les erreurs en Occident, et que, pour la première fois, Ruffin osa traduire le Περὶ Αρχῶν en latin, 150 ans après la mort d'Origène. Ce scandale fut aperçu, signalé par sainte Marcelle. Ce fut la grande querelle de la fin du 4e siècle, le sujet de la rupture et d'une âpre polémique entre Ruffin et S. Jérôme. Il faut avoir lu les invectives de Ruffin et les animeuses répliques du solitaire de Bethléem pour concevoir toute la témérité des erreurs d'Origène. S. Jérôme, contraint de disculper ses premières admirations pour ce grand génie, en dévoila les torts trop réels, avec une indignation d'autant plus grave qu'il se contient, contre son ordinaire, pour n'y rien mêler de personnel; et il est incontestable que longtems avant Justinien et le pape Vigile, un autre pape, S. Anastase (400), condamna formellement Origène [3].

[1] Doucin, *Hist. de l'Origénisme*, liv. 3; S. Hier., *Epist.*, LXV, 4, *adv.* Ruff., II, 4.

[2] Eus., *Hist.*, VI, 24 : Libros item de *Principiis*, antequam ab urbe Alexandriâ migraret, composuit; sed et libros, qui Στρωματεῖς inscribuntur, numero decem, in eadem civitate Alexandri imperatoris temporibus conscripsit, sicut notationes, manu ipsius perscriptæ ac libris ipsis præfixæ, testantur.

[3] S. Hieron. *adv. Ruff.*, II, 6 : Ergo beati episcopi Anastasius et Theophilus et Venerius et Chromatius et *omnis tam Orientis quam Occidentis ca-*

Peut-être demandera-t-on en quoi tous ces détails, quoique fort abrégés, touchent à la question présente? Je répondrai que Origène étant réputé l'auteur des *Philosophoumena*, même avant qu'on eût retrouvé l'ouvrage à peu près complet, s'il est démontré, comme je l'espère, que S. Hippolyte ne l'est pas, les ennemis de l'Eglise, et qui sait? peut-être des croyans, selon la foi du Parlement, affecteront de se retrancher derrière le grand nom et l'œuvre adoptée d'Origène, pour continuer la révolte contre le Saint-Siége en montrant deux Papes pris en flagrant délit d'enseignement hétérodoxe. Il importe donc beaucoup de savoir exactement quel fut l'homme, dont on se ferait une autorité, et quel crédit peut mériter un récit de sa main. Les atteintes graves qu'a subies son orthodoxie semblent avoir laissé sa bonne foi intacte; on s'est généralement accordé à le séparer des sectaires associés à son nom. Si les Origénistes sont hérétiques, on répugne à ranger parmi eux Origène, et telle est la fascination d'une grande renommée, qu'on se plaît à regarder la sentence portée sur lui, comme la condamnation d'un nom de ralliement, dont on avait abusé, sans solidarité pour un génie si publiquement vénéré. On veut au moins réserver sa conscience et le justifier par l'intention. Ce serait fort charitable, s'il y avait de la charité contre la vérité [1].

tholicorum synodus, qui pari sententiâ, qui pari et spiritu *illum hæreticum* denuntiant populis.... Id., *Epist.* 8, 16, 71, 78, 82.

[1] Godescard, *Vie des Saints*, art. de S. Jérôme, d'après D. Coustant, qu'il oppose avec Ceillier et Fontanini à Baronius, Pagi, du Perron, Nat. Alexandre et Noris, tient beaucoup à prouver que Ruffin n'a été excommunié ni condamné par le Pape S. Anastase, et « qu'il n'a jamais favorisé les erreurs d'Ori» gène, tout en le vantant sans cesse. » D. Coustant (*Epist. roman. pontif.*) défend vivement l'apologie de Ruffin; son interprétation, si habile qu'elle soit, ne résiste pas à une lecture attentive. Il prétend, par exemple, que Ruffin n'a nullement entendu s'attribuer le mérite d'avoir souffert une persécution, et que S. Jérôme n'a pas compris les expressions de son adversaire. C'est un peu ridicule de se croire plus intelligent que S. Jérôme sur le sens des paroles de Ruffin. Mais les textes du solitaire de Bethléem ne permettent pas le moindre doute. Voy. S. Hier. *adv. Ruff.*, II, 1, 4, III, 5, 6; et *ib.* III, 7, il est clair que Ruffin a été publiquement *improuvé* au moins par le Pape. Ce n'est pas la seule fois que le savoir et la bonne foi de D. Coustant et de Godescard se

Il est d'abord difficile de concevoir qu'un esprit de la trempe d'Origène, si habile à la controverse, ait composé longuement des écrits remplis d'énormes erreurs [1] dont il ne se serait pas douté. En second lieu, il est fort singulier qu'il n'ait point donné lui-même au public la plupart de ses écrits, et que ses partisans, si zélés pour sa gloire, ne les aient mis au jour que peu à peu avec une sorte de réserve, qui devient tout à fait suspecte par leur dissimulation. S. Jérôme raille les Origénistes de ce qu'ils se qualifiaient de *Hiérosolymites*, et désignaient le commun des chrétiens sous les noms de *charnels*, d'*animaux*, de *pélusiotes* ou bourbeux et de *bêtes de somme*. Cette prétention de haute spiritualité, si peu conforme à l'Evangile, n'était pas seulement une insolence ridicule, c'était de plus, ce que le saint docteur démasque, un artifice de secte pour tenir leur doctrine cachée en ne la communiquant qu'aux *initiés*. En conséquence le mensonge était une de leurs principales règles de conduite et de propagande; ils attribuaient la même adresse à S. Jérôme, pour faire croire qu'il était de leur parti [2]. Or, cette

trouvent en défaut. Il résulterait de tout cela qu'on pourrait avoir des opinions hérétiques, sans être hérétique; et qu'il ne faudrait pas trop s'effaroucher de certaines doctrines condamnées à Rome, tant qu'on n'est pas personnellement excommunié.

[1] S. Hier., *Epist.* LXV, 4 : *Venenata* sunt illius dogmata, aliena à scripturis sanctis, vim scripturis facientia; c. 2 : quis Latinorum ausus est unquam transferre libros ejus de *Resurrectione*, περὶ Ἀρχῶν, Στρωματεῖς et τόμους? Quis per infame opus seipsum voluit infamari? *Epist.* 61 *ad Joan. Hierosol.*, *epist.* 60, c. 2 (c'est une lettre de S. Epiphane, traduite par S. Jérôme) : *Arii patrem* Origenem scilicet... Veritatem historiæ depravans allegoriæ *mendacio*, infinita verba multiplicat et simplices quosque varia persuasione supplantans... c. 4 : Quis ergo sustinebit Origenis *ineptias*, ut non gravius aliquid loquar? Tout le livre II contre Ruffin, expose les hérésies d'Origène.

[2] S. Hieron., *Epist.* LXV, 1 : Putantme suum esse συμμύστην et propter *animales* et *lutcos* nolle palàm dogmata confiteri. Ipsorum enim *decretum est* non facilè *margaritas ante porcos esse mittendas nec dandum sanctum canibus*, et cum David dicere : « *Abscondi* in corde meo eloquia tua ut non peccem tibi. » (Psal., CXVIII, 11), et in alio loco super justo : « Qui loquitur veritatem cum » proximo suo » (Psal., XIV, 3), id est, cum his qui domestici fidei sunt. Ex quo volunt intelligi nos, qui necdum *initiati* sumus, debere audire men-

règle qu'ils pratiquaient de plusieurs manières [1], ils la tenaient de leur maître Origène, qui l'avait posée dans le 6e livre de ses *Stromates*, et qui la pratiquait le premier comme on va le voir.

« On s'indigne, dit S. Jérôme, de ce que j'ai écrit que les *Origé-* » *nistes* se lient entre eux par des conventions secrètes de men- » songe. J'ai nommé le livre où j'ai lu cela écrit, c'est *le sixième* » *des Stromates* d'Origène, où il arrange notre doctrine à l'opinion » de Platon. Voici ce que dit Platon dans son 3e livre de la *Répu-* » *blique : Il faut grandement suivre la vérité; car, si comme nous* » *le disions très-justement tout à l'heure, le mensonge est inconve-* » *nant et inutile à Dieu, il est parfois utile aux hommes et l'on peut* » *s'en servir comme d'un remède. Personne ne doute que cette licence* » *doive être accordée aux médecins et refusée aux imprudens. Donc* » *il faut que les chefs d'États et quelques autres mentent quelque-*

dacium, ne parvuli atque lactentes solidioris cibi edulio suffocemur. *Ib.* c. 3 : *Pelusiotas* nos appellant et *luteos*, *animales*que et carneos, quòd non recipiamus ea quæ spiritus sunt; illi scilicet *hierosolymitæ*, quorum mater in cœlo est. *Epist.* LXI, 3 : Nos Πηλουσιώτας et *jumenta* et *animales* homines dicitis. La haute spiritualité des Origénistes était, au reste, fort peu décente dans son langage : on peut voir leur argumentation contre la résurrection des corps dans l'épître LXV, c. 2, de S. Jérôme. J'en puis citer seulement le passage suivant : Non mihi dives Ciceronis lingua sufficiat... si velim hæreticorum fraudulentias prodere, qui *verbo tenùs* resurrectionem fatentes *animo negant*. Solent enim mulierculæ eorum mammas tenere, ventri applaudere, lumbos et femora et putres axillas et dicere : quid nobis prodest resurrectio si fragile corpus resurget?

[1] Toute l'apologie de S. Jérôme contre Ruffin, spécialement le livre 3e, reproche à Ruffin d'avoir tronqué et falsifié les textes d'Origène pour leur donner une apparence orthodoxe. Il accuse de même Eusèbe d'avoir mis son apologie d'Origène sous le nom de S. Pamphile, et Ruffin encore d'avoir publié sous le nom du Pape S. Sixtus, martyr, l'ouvrage d'un Sixtus, philosophe païen, lequel livre se lisait beaucoup dans les provinces, surtout par les origénistes. S. Hier. *adv. Ruff.*, II, 4 et III, 4, *Epist.* LXV, 4, *adv. Ctesiph.*, *adv. Pelag.* *In Hieremiam*, c. 22, et *in Ezech.*, c. 8. Ruffin avait même poussé la fourberie jusqu'à écrire en Afrique une lettre au nom de S. Jérôme, où S. Jérôme avouait qu'il avait faussé le sens de l'Ecriture sainte à l'instigation des Juifs. *Adv. Ruff.*, III, 7.

» *fois contre les ennemis, pour le bien de la patrie et des citoyens.*
» *Quant aux autres, qui ne savent pas se servir du mensonge, on*
» *doit le leur interdire tout à fait* [1]. Et voici Origène : n'oubliant donc
» pas ce précepte : *Dites la vérité chacun avec son prochain*, nous
» ne devons pas dire : quel est mon prochain? mais considérer
» comment le philosophe a dit sagement que le mensonge *incon-*
» *venant et inutile à Dieu* est quelquefois *utile aux hommes* et que
» même pour le gouvernement, Dieu ne ment pas; on ne doit pas
» le penser. Mais si l'intérêt de celui qui l'écoute l'exige, il use de
» paroles ambiguës et profère en énigmes ses volontés, en sorte
» que la dignité de la vérité reste entière en lui, et que ce qui
» pourrait être nuisible, nûment exprimé au vulgaire, soit com-
» muniqué à l'abri d'un voile. Ainsi l'homme, auquel s'attache la
» *nécessité de mentir* doit attentivement prendre garde à n'user
» quelquefois du mensonge que comme d'un apprêt et d'un médi-
» cament, avec mesure, sans excéder les bornes, où s'est tenue
» Judith contre Holoferne, qu'elle vainquit par une prudente équi-
» voque de mots. Il doit imiter Esther, qui réforma la sentence
» d'Artaxerxès en taisant longtems son origine, et surtout le pa-
» triarche Jacob, qui obtint les bénédictions de son père au moyen
» d'une feinte mensongère. D'où il est évident qu'à moins *de men-*
» *tir pour nous en procurer quelque grand bien*, nous devons être
» jugés ennemis de celui qui a dit : je suis la vérité. Origène a écrit
» cela, nous ne pouvons le nier; il l'a écrit dans ces livres, qu'il
» adressait aux *parfaits* et aux disciples, et il enseigne que le men-
» songe est réservé aux maîtres, mais que les disciples ne doivent
» pas mentir. Celui-là donc qui ment bien et hardiment, quoi qu'il
» lui arrive de dire et d'inventer contre ses frères, se montre le
» meilleur maître [2]. »

Avec la théorie, l'application. Ruffin, dans son *invective*, rapporte une lettre aux amis d'Alexandrie, dans laquelle Origène se plaignait de ses ennemis qui avaient falsifié ses écrits et ses discours [3]. S. Jérôme riposte en notant Ruffin de duplicité pour avoir

[1] Platon, *la République*, liv. III; voir trad. de Cousin, t. IX, p. 129.
[2] S. Hieron. *adv. Ruff.*, I, 4, *Epist.* LXV, 1.
[3] Ruff. *invect.* dans le tome IX des œuvres de S. Jérôme.

corrigé cette lettre et supprimé la première partie. Origène, d'un bout à l'autre, y *déchirait* l'évêque d'Alexandrie Démétrius, *s'emportait contre les évêques et les clercs de toute la terre* et se disait *excommunié sans raison* par les Églises, tout en protestant qu'il ne voulait pas rendre injure pour injure, ni se donner l'apparence d'un homme qui dit du mal d'autrui, lui, si réservé sur ce point qu'il n'osait pas même parler mal du Diable. Ce qui avait donné occasion au valentinien Candidus de lui imputer calomnieusement l'opinion que le Diable peut être sauvé. Sur quoi S. Jérôme rétablit ce passage d'une doucereuse mordacité :

« Qu'est-il besoin de rappeler les reproches et les menaces si » fréquentes des prophètes aux pasteurs, aux anciens, aux pon- » tifes et aux princes du peuple? vous pouvez les prendre vous- » mêmes dans les Saintes Écritures et voir si ce n'est pas claire- » ment de ce tems-ci qu'il a été dit : *Ne vous confiez pas aux amis, » n'espérez pas dans les princes;* et si cette prédiction ne s'accom- » plit pas aujourd'hui : *Les chefs de mon peuple ne me connaissent » pas ; ce sont des enfants insensés; prudents à faire le mal, ils ne » savent pas faire le bien* [1]. Nous devons en avoir pitié plutôt que » les haïr, et prier pour eux plutôt que les maudire, car nous » avons été créés pour bénir, non pour maudire. D'où l'archange » Michaël, disputant contre le diable touchant le corps de Moïse, » n'osa pas même lui jeter la malédiction et se contenta de cette » parole : Que Dieu te réprime. Nous lisons quelque chose de sem- » blable dans Zacharie : *Que le Seigneur te réprime, Satan* [2]. De » même nous désirons que le Seigneur corrige ceux qui ne veulent » pas avec humilité être repris par le prochain. »

Et après beaucoup d'autres choses, trop longues à transcrire, ajoute S. Jérôme, la lettre continue ainsi :

« Nous pensons que seront rejetés du royaume des cieux non- » seulement ceux qui ont commis de grands péchés, comme les » fornicateurs, les adultères..... les voleurs, mais ceux-là aussi qui » auront fait des fautes moindres ; puisqu'il est écrit : ni ceux qui

[1] Mich., VII, 5, Hierem., IV, 22.

[2] S. Jud., *Epist.* V, 9; Zachar., III, 2.

» s'enivrent ni les médisans ne posséderont le royaume de Dieu [1], » et qu'il y a une mesure dans la bonté divine comme dans la sé- » vérité. D'où nous tâchons d'agir en tout avec réflexion dans l'u- » sage du vin, et la retenue des paroles pour n'oser blâmer per- » sonne. Veillons donc par la crainte de Dieu à ne rien dire de » blessant sur qui que ce soit, nous rappelant l'exemple de l'Ar- » change et cette autre parole : *ils blâment les puissances et insul-* » *tent les gloires* [2]. Quelques-uns de ceux qui aiment les disputes » nous imputent le blasphème et à notre doctrine; c'est à eux de » voir comment ils entendent : *ni ceux qui s'enivrent ni les médi-* » *sans ne posséderont le royaume*, bien qu'ils disent que le père du » mal et de la perdition puisse être sauvé, *ce que nul ne peut énon-* » *cer sans être privé de sens* [3]. »

S. Jérôme compare ensuite cette citation avec le texte tronqué, falsifié par Ruffin, et il fait remarquer que dans la conférence ou *Dialogue* entre Candidus et Origène, celui-ci répondant au sujet de l'Incarnation comme auraient répondu Arius et Eunomius, se défend uniquement de l'opinion sur le salut des démons, tandis que tous ses autres écrits sont remplis d'erreurs, entre lesquelles la conversion des anges rebelles était expressément enseignée avec la métempsychose et d'autres choses aussi absurdes [4].

Ce qui étonne, c'est qu'une si grande intelligence ait déliré si effroyablement, mais non qu'il y ait persévéré et poussé l'opiniâtreté jusqu'à la dissimulation, jusqu'au mensonge. Telle est la pente inévitable, la condition fatale de l'orgueil, qui veut se faire seul sa science et sa sagesse. Si maintenant on rapproche la conduite d'O-

[1] 1 *Cor.*, VI, 10.

[2] S. Jud., *Epist.* V, 8.

[3] Hieron. *adv. Ruff.*, II, 3... Omnes autem propemodum illius tomi his erroribus pleni sunt. *Ib.*, I, 3.

[4] S. Hier., Ep. LXI, *ad Joan.*, c. 3 : Tertium, quòd dicat et diabolum et dæmones acturos pœnitentiam aliquando et cum sanctis ultimo tempore regnaturos. Ep. LIX, 1, de même; Ep. LX, 3, de S. Epiphane : Doctor egregius Origenes audet docere diabolum id rursum futurum esse quod fuerat, ad eamdem rediturum dignitatem et conscensurum regna cœlorum. *Adv. Ruff.*, I, 6, II, 1, 2, 3.

rigène et celle de ses partisans, par rapport à la publication de ses ouvrages, on y trouve une fâcheuse conformité, qui ne les accuse pas moins. J'ai répété avec tant d'autres, très-inexactement, qu'Origène avait laissé 6,000 ouvrages de sa composition, et l'on explique une telle fécondité par l'expédient de la tachygraphie, si habile en ces tems-là. On n'a pas fait attention que cette prodigieuse abondance était une invention de Ruffin, qui, pour y donner plus de crédit, la voulait faire passer sous le nom de S. Epiphane ; hâblerie que S. Jérôme raille plusieurs fois [1].

Toutefois, l'hyperbole ôtée, il restait encore une assez belle collection des œuvres d'Origène [2]; Eusèbe note qu'Origène avait plus de 60 ans quand il permit de recueillir ses instructions par les tachygraphes pendant qu'il prêchait, à quoi il n'avait jamais consenti auparavant [3]. Ainsi nul n'a peut-être discuté publiquement, prêché ni écrit autant qu'Origène ; nulle éloquence n'a été plus facile, plus abondante, plus éclatante, et en même tems il n'y a peut-être pas d'auteur dont les compositions aient été moins connues de son vivant. Il a même protesté dans sa lettre au pape S. Fabien, contre la publication, par Ambrosius, de plusieurs de ses écrits, qui devaient demeurer *secrets* [4]. Or, on ne prêche, on ne

[1] S. Hier. adv. Ruff., II, 3 : Ne me mittas ad sex milia librorum quos legisse beatum Epiphanium criminaris; III, 7 : Hic est ille delirus senex, hic est anthropomorphites, hic qui sex millia Orígenis libros, te præsente, cantavit; II, 6 : Numera indicas librorum ejus, qui in tertio volumine Eusebii, in quo scribit vitam Pamphili, continentur, et non dico *sex millia* sed tertiam partem non reperies; *ib.*, III, 10; *Ep.* LXII, 2 : Sex millia Origenis tomos non poterat quisquam legere, quos ille non scripsit.

[2] S. Hier., *Ep.* LXV, 3 : Mille et eo amplius tractatus in Ecclesiâ *locutus est*; edidit innumerabiles præterea commentarios, quos ipse appellat τόμους.

[3] Eus., *Hist.*, VI, 36 : Origenes jam sexagenario major, utpote qui ex diturnâ exercitatione maximum dicendi usum sibi comparasset, conciones, quas habebat ad populum, a notariis excipi permisit, cum id antea fieri nunquam concessisset.

[4] S. Hieron., *Ep.*, LXV, 4 : Ipse Origenes, in epistolâ, quam scribit ad Fabianum, romanæ urbis episcopum, pœnitentiam agit, cur talia scripserit : et causam temeritatis in Ambrosium refert, quod *secretò edita* in publicum protulerit.

discute, on ne compose des traités que pour instruire; si tout chrétien doit craindre les applaudissemens et le succès, si l'humilité trouve quelquefois plus sûr de ne pas s'y exposer et de les éviter absolument, il n'est pas moins certain, quand on accepte le ministère d'enseigner, qu'on s'engage par là même à ne pas tenir la *lumière sous le boisseau* et à produire, selon le don qu'on en a reçu.

Pourquoi donc Origène gardait-il pour lui tant de *commentaires* travaillés avec tant de persévérance? Pourquoi ne voulait-il pas, pendant le cours d'une longue vie, laisser recueillir ses prédications, comme ont fait S. Athanase, S. Ephrem, S. Augustin et tant d'autres, dont nous n'aurions pas les sermons, ni même certains traités [1], s'ils n'avaient consenti à l'assistance du tachygraphe? Pourquoi, enfin, ces longs délais de publication après sa mort? N'était-ce point un plan arrêté d'avance par le maître et ponctuellement suivi par les disciples, l'un d'exposer sa doctrine le moins possible aux yeux du public, pour éviter l'examen et la condamnation, et de ne point livrer les paroles qui volent à l'écriture qui demeure? Les autres de ne communiquer ses écrits que par une espèce d'*initiation*, sous la séduction d'un orgueilleux arcane [2]? Car la lettre à S. Fabien, où, selon Eusèbe, Origène rendait bon compte de sa foi, *de rectâ fidei suæ ratione*, cette lettre, comme on l'a vu tout à l'heure, était une excuse plutôt qu'une rétractation. Autrement, S. Jérôme n'aurait eu qu'à la citer pour confondre les Origénistes; ceux-ci eussent été contraints de soutenir en leur nom les erreurs accusées; le pape S. Anastase n'eût pas condamné Origène comme leur chef, et le pape Gélase Ier n'eût pas rejeté comme apocryphe le livre du *repentir d'Origène* [3]. Il n'y a pas à douter Origène est mort hérétique, comme Pascal.

Si donc les *Philosophoumena* étaient d'Origène, comme il est bien plus aisé de ne pas compromettre sa pensée en réfutant les er-

[1] Les *Tractatus* de S. Augustin, *in Joannis evangelium*, ne sont que des homélies du genre le plus simple, et recueillies pendant qu'il parlait.

[2] S. Hier., *Ep.* 8, *ad. Demetriadem* : Solent enim hujuscemodi per angulos mussitare, etc.

[3] Labbe, *Conc.* IV, p. 1265, *Conc. roman.*, notitia *librorum apocryph.*; liber, qui appellatur *pœnitentia Origenis*, apocryphus.

reurs d'autrui, qu'en exposant ses propres opinions, et que la publication de cet ouvrage lui eût été avantageuse en faisant honneur à sa foi, je ne verrais d'autre motif, pour ne l'avoir pas publié, que le récit calomnieux du 9e livre, qui eût soulevé d'indignation toute l'Église. On pourrait d'ailleurs supposer que ce récit a été ajouté plus tard par les Origénistes, et la conjecture ne manquerait pas de vraisemblance. La falsification, l'interpolation, étaient une industrie indigène en Grèce; outre les preuves qu'on en trouve dans les articles sur *les huit premiers conciles*, S. Jérôme nous en fournit encore de surcroît dans sa polémique contre Ruffin [1].

Il est juste aussi de ne pas dissimuler deux choses, qui viennent à la décharge d'Origène. C'est 1° qu'Eusèbe, qui fait une assez longue et admirative énumération des ouvrages du grand homme, tout en réservant les détails à l'apologie, n'indique le livre en question ni sous le titre de *Philosophoumena*, ni sous celui de *Réfutation des hérésies*, dans les deux chapitres, où il rappelle les études et les travaux d'Origène contre les philosophes et les hérétiques, bien qu'il cite avec complaisance une lettre d'Origène [2] à ce sujet; 2° l'auteur des *Philosophoumena*, selon son récit, aurait longtems résidé à Rome, tandis qu'Origène, dans ses deux voyages, y a séjourné très-peu, quoi qu'on en veuille penser. Le livre fût-il de sa main et le récit authentique, il n'en résulterait aucune conséquence contre l'autorité du Saint-Siége, au sentiment même d'Origène, qui reconnaît S. Pierre pour le roc inébranlable, sur lequel l'Église est bâtie [3].

Édouard Dumont.

[1] S. Hier. *adv. Ruff.*, III, 2 : Si Eusebius *auro redemit* inemendatas schedulas, quas *falsaret*, tu, profer tuas quæ falsatæ non sunt; III, 4 : Jam te non urgebo, non quæram à quo acceperis; vel mortuorum aliquem nominato, vel *in plateâ ab ignoto homine te emisse* dicito. — Il y avait variété de copies, comme on voit, et Ruffin dans l'*apologie* pour Origène (Opera S. Hier., t. 9), se plaignant des falsifications hérétiques, cite l'exemple des Pneumatomaques qui vendaient à vil prix, sous le nom de S. Cyprien, un traité *de la Trinité*, le colportant par toute la ville de C. P.

[2] Eus., *Hist.*, VI, 18, 19.

[3] Eus., *Hist.*, VI, 25, où il transcrit les expressions d'Origène : Petrus autem, cui tanquam *fundamento superstructa est Ecclesia Christi*, adversus quam nec ipsæ inferorum portæ prævalituræ sunt.

Archéologie.

DICTIONNAIRE DE DIPLOMATIQUE,

OU

COURS PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

D'ANTIQUITÉS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES [1].

PLUMES. Sous le nom de plumes, on va parler de tous les instruments qui ont servi à tracer l'écriture : on ne fera qu'effleurer la matière qui par elle-même n'est pas fort importante pour la Diplomatique.

Il n'était pas possible de tracer sur les matières dures, telles que le bois et les métaux, etc., les caractères auxquels on voulait donner de l'apparence et quelque consistance. On se servit donc du burin, instrument connu de tout le monde; en sorte que c'était plutôt une gravure en creux ou en relief, qu'une écriture proprement dite.

Le style, qui n'est plus inconnu, servait pour les matières flexibles, telles que les tablettes enduites de cire ou de craie. L'un des deux bouts, qui était aigu, servait à cet usage; l'autre, ou arrondi, ou aplati, servait à effacer; d'où est venue l'expression *vertere stylum*, pour dire châtier un ouvrage.

Quand on voulut faire usage d'une liqueur, pour imprimer des traits sur quelques matières délicates, comme le papier et le parchemin, on se servit premièrement, et de toute antiquité, d'un instrument appelé *calamus* [2], et qui était un roseau ou une canne que l'on taillait dans la forme de nos plumes. Les traits qui en résultaient étaient, pour la plupart, grossiers, éraillés et peu nets : les diplômes mérovingiens pourraient bien avoir été dressés avec cet instrument. Encore aujourd'hui les Orientaux grecs, turcs et per-

[1] Voir le dernier article au tome VII, p. 389.

[2] *Psalm.* XLIV, 2. — Plin., *Hist.*, l. XVI, c. 64. — Vossius, *De Arte Gram.*, l. I, c. 36.

sans se servent du roseau pour le même objet [1]. Dans la suite, on en est venu à nos plumes d'oies ou d'autres oiseaux. Il n'est pas aisé de fixer l'origine de ce dernier usage ; mais on peut inférer d'un texte de l'Anonyme publié par Adrien de Valois [2], qu'on écrivait avec des plumes dès le 5e siècle ; et d'un autre texte de Pierre le Vénérable [3], qu'on ne se servait plus de canne au 10e siècle pour transcrire les manuscrits. Dans cet intervalle de tems, il est probable que l'un et l'autre ont eu cours.

On ne parlera pas du pinceau, parce qu'on n'y eut recours que pour former des lettres en or ou en cinabre. Les Chinois s'en servent encore [4], et sont obligés de s'en servir à cause de leur encre de la Chine que tout le monde connaît.

PLURIEL. La connaissance du tems où l'on s'est servi de certaines expressions est nécessaire pour le discernement des actes anciens. Quand, par exemple, a-t-on fait usage du pluriel pour le singulier? C'est une question dont l'éclaircissement peut fournir bien des lumières pour la vérification.

A la fin du 4e siècle, on commence à découvrir dans les lettres des Papes l'usage du pluriel pour le singulier. Il devient plus sensible au 5e, lorsqu'ils écrivent aux Empereurs ou Impératrices. Au 6e, il s'étendit à tous les Grands de l'empire, et même aux Évêques. Il passa en coutume entre les gens d'honneur, pour peu qu'il y eût entre eux d'égalité, soit par le rang, soit par la naissance, à plus forte raison s'ils parlaient à des supérieurs.

Dans les 7e et 8e siècles, les Papes varièrent assez, dans leurs lettres, entre le pluriel et le singulier ; le pluriel l'emporta cependant toujours pour les personnes de marque. On commence, vers le milieu du 9e, à s'apercevoir du déclin de l'usage où étaient les Papes d'employer le pluriel lorsqu'ils écrivaient aux Grands. Nicolas Ier en donna l'exemple au 10e siècle; Jean X et Grégoire V écrivaient encore aux Rois et aux Reines en parlant au pluriel.

Depuis le commencement du 11e siècle, cet usage tendit visible-

[1] Chardin, *Voyage de Perse*, t. II, p. 108.

[2] Voir à la fin de son *édit.* d'Ammien Marcellin, p. 669.

[3] Livre I, *Ep.* 20.

[4] Du Halde, t. II, p. 249.

ment à sa fin : les Papes affectèrent en quelque sorte de le retrancher, principalement en écrivant aux Princes; car, à l'égard des Prélats distingués, ils en faisaient moins de difficulté. Il ne disparut absolument des rescrits des Papes que vers le milieu du 12e. Pascal II écrivit une lettre à l'Archevêque de Reims, dans laquelle il n'employa que des pluriels : on pense que c'est la dernière de cette espèce. L'usage des pluriels concourant même avec les singuliers diminua tellement, que, depuis Eugène III exclusivement, on regarda comme un caractère de fausseté le pluriel employé par des Papes pour une seule personne.

Il faut observer que, lorsque cet usage était le plus en vogue, on trouve des variations sans nombre, soit dans la même lettre qui offre les deux nombres, soit dans différentes bulles, qui usent tantôt de l'un, tantôt de l'autre.

Le précis des remarques précédentes se réduit à savoir que le pluriel pour le singulier n'est pas extraordinaire dans les brefs ou bulles jusqu'au milieu du 12e siècle; que, depuis le 5e siècle jusqu'en deçà du 9e, le Pape, écrivant à un Empereur, doit se servir au moins quelquefois du pluriel, à moins que l'Empereur ne fût hérétique, ou schismatique, ou coupable de quelque crime public; enfin, que, depuis le milieu du 12e siècle jusqu'à Innocent III, le pluriel pour le singulier rendrait une bulle suspecte, et même fausse depuis l'avénement de ce Pape au pontificat.

Les pluriels pour les singuliers ne paraissent jamais dans les monumens impériaux des deux premiers siècles; mais sans doute qu'ils s'y introduisirent bientôt après; car Clovis, notre premier Roi chrétien, dans ses lettres et diplômes, parle au pluriel, à l'exemple des Empereurs et des Rois Ostrogoths, excepté dans la conclusion. Théodoric, Childebert et Sigebert, emploient le même style dans les lettres publiées sous leurs noms. En général, jusqu'au 11e siècle, nos Rois parlèrent presque toujours au pluriel [1]; et depuis plusieurs siècles ils ont repris ce style. Les exceptions, sous la première race, ne s'étendent, pour ainsi dire, qu'aux signatures, ou à certaines choses qui regardent les Princes personnellement, comme lorsqu'ils demandent qu'on prie Dieu pour eux. Les Evê-

[1] *De Re Dipl.*, p. 87.

ques et les Seigneurs s'en servirent moins, et les particuliers se bornèrent alors presque au singulier.

Le pluriel pour le singulier, à la seconde personne, paraît presque aussi rare dans les diplômes qu'il est ordinaire dans les lettres.

Ni les Empereurs d'Allemagne, de la race carlovingienne, ni leurs successeurs, jusqu'au fameux interrègne en 1250, n'ont mis *nos* ou *ego* avant leur nom. Les Rois de France, avant le 10e siècle, n'en usèrent pas non plus dans la suscription de leurs diplômes.

Le pronom *ego*, suivi du nom du Roi, fut à la mode en France aux 11e et 12e siècles. Dès le 10e, on voit les Rois d'Espagne commencer indifféremment [1] leurs diplômes par l'un de ces deux pronoms. Selon Thomas Ruddiman [2], Richard Ier en Angleterre, et Alexandre II en Écosse, sont les premiers qui aient employé le pluriel lorsqu'ils ne parlaient que d'eux seuls. Guillaume Nicolson [3] prétend que c'est Jean sans terre qui a introduit le *nos* dans les lettres usage que ses successeurs ont constamment retenu. Dans le 14e siècle, les petits Seigneurs Allemands, imitant les grands, usèrent aussi du pronom pluriel *nos*.

POLYPTIQUES. Les polyptiques, pièces que l'on peut aisément rencontrer dans le dépouillement des dépôts publics, étaient des registres qui représentaient l'état des impôts et des charges publiques [4]; ou bien des livres de cens et de dénombremens, *vaserie*, qui contenaient le nom de tous les sujets du royaume sur lesquels se faisait la répartition des impôts [5]. Dès le 4e siècle, ils portaient le nom de *polypthica publica* [6]. Frédégaire [7] les appelle *poleptici*; et Grégoire de Tours [8] *descriptiones*; ce qui revient au même.

Les polyptiques des particuliers contenaient les corvées et rede-

[1] Perez, *Dissert. Eccles.*, p. 255.

[2] *Thesaur. Dipl. sélect.*, p. 41, 30.

[3] *The English Historical*, part. 3, p. 2.

[4] Cassiod., l. I, *epist.* 14 et 39.

[5] Marculf., l. I, c. 19.

[6] Maffei, *Istor. Dipl.*, p. 139.

[7] *Rerum Gall. et Francic. Script.*, t. II, p. 409, et dans les *Œuvres de Grégoire* de Tours, formant le t. 71 de la *Patrol.* de Migne, p. 579.

[8] *Ibid.*, p. 253, 280, dans *Ibid.*, p. 244, 453, 579.

vances des censitaires et des vassaux. Celles de l'Église Romaine comprenaient de plus, selon S. Grégoire le Grand [1], un précis de ses chartes. Ces polyptiques servirent à conserver la mémoire des donations faites aux églises. Un des plus anciens est celui qu'Irminon, abbé de S. Germain des Prés, fit au commencement du 9e siècle [2].

En général, le nom de *polyptique* a été sujet à bien des variations. Dès le 9e siècle, on disait *poleticum* et *puletum*, puis *pollegiticum*, *politicum*, *pulegium*, qui est sûrement l'origine du mot *pouillé* de chaque église; parce que communément on y voit les bénéfices, et leurs revenus, au moins en partie.

PONCTUATION. Les différents usages du point, aussi bien que la manière de distinguer les sens complets et incomplets d'une période, et de désigner l'élévation de la voix et l'admiration, peuvent servir à l'intelligence et au discernement des marbres et des manuscrits anciens, et sont par conséquent du ressort de cet ouvrage.

1. Ponctuation sur les matières dures.

Il ne faut pas croire, comme l'ont annoncé plusieurs compilateurs, que la ponctuation ait été inconnue aux anciens : l'inspection des monuments antiques donne des idées bien différentes à cet égard. Les fameuses *Tables eugubines étrusques* nous montrent chaque mot suivi de deux points. Dans d'autres inscriptions [3], les syllabes mêmes sont séparées par des points en triangles · ces triangles se trouvent, dans d'autres, indifféremment tournés en tous sens. Les points en losange, en cœur, en feuillage, ne sont pas rares avant le 9e siècle dans les manuscrits. La croix ou l'*x* sert souvent de point sur les anciennes monnaies [4]. Enfin les points triangulaires, placés après chaque mot, sont de la plus haute antiquité. Pour l'ordinaire, les points sont ronds, noirs ou blancs, c'est-à-dire à vide. Leur plus grand usage est de marquer les abréviations après chaque signe ou chaque mot imparfait. Quand il est

[1] Lib. IX, epist. 40.

[2] Ce *polyptique* a été publié par M. Guérard, en 184.....

[3] *Nouveau Traité de Diplomatique*, pl. 25.

[4] *Ibid.*, pl. 60.

question de terminer les phrases, on en trouve un, deux, trois ou quatre en perpendiculaire, en triangle, en carré, en rhombe, en losange, etc.; mais quand la phrase finit avec la ligne, on omet le point assez ordinairement.

Le trait horizontal — sert quelquefois de point sur les marbres et les bronzes; mais plus souvent il marque l'abréviation ainsi que le point, lorsqu'ils sont placés sur les mots ou au milieu. La virgule fait quelquefois aussi la fonction du point.

Pour donner quelque chose de plus précis sur la ponctuation des matières dures, il faut savoir, 1° que jusqu'au 5e siècle, l'usage était ordinaire d'y distinguer les mots ; 2° qu'ils étaient souvent suivis de points, et que plus souvent ces points étaient placés après des sigles ou des mots abrégés ; 3° que, quand on mettait des points après chaque mot, quelquefois on les supprimait à la fin des lignes ; 4° que la figure ordinaire des points est simple ou en triangle dont la pointe est communément en bas ; 5° que les autres figures sont inconstantes et purement arbitraires.

2. Ponctuation des manuscrits (*Planche* 73, t. v, p. 27).

Le point, beaucoup antérieur à ce que nous connaissons d'anciens manuscrits, ne s'y rencontre cependant pas toujours pour cela, parce que les copistes se déchargeaient de ce travail sur les correcteurs, qui le négligeaient ordinairement ; ou parce que l'ignorance des copistes les empêchait de suppléer à ce qu'ils ne trouvaient point dans l'original, que souvent ils n'entendaient pas, faute de distinction entre les mots.

Avant que de ponctuer, on commença donc, pour faciliter l'intelligence, par laisser un espace vide entre chaque phrase; c'est la plus ancienne manière de distinguer les pauses et les sens complets ou incomplet du discours. Puis on mit chaque phrase ou demi-phrase à l'alinéa. Cette mode se passa dès le 7e siècle. A l'exemple de Cicéron et de Démosthène, saint Jérôme introduisit cette stichométrie, ou distinction par versets, dans les manuscrits de l'Ecriture Sainte; d'où l'on peut inférer que l'introduction des stiques, ou divisions en versets et demi-versets, dans les livres prosaïques

de l'Ancien Testament, étant due à saint Jerôme [1], les manuscrits latins ainsi divisés ne doivent pas être estimés antérieurs à ce saint docteur [2] : on prouve néanmoins par lui-même, qu'on observait déjà quelques divisions de versets avant lui.

Quelques-uns se contentèrent de mettre au commencement de chaque nouvelle phrase une lettre un peu plus grande, et qui avançait sur la marge plus que les autres lignes ; mais la distinction par des vides en blanc fut la plus suivie.

Ces espaces vides, servant de points et de virgules, donnèrent naissance à la distinction de chaque mot dans les manuscrits. La confusion des mots qui n'étaient point détachés, ce qui était le caractère des plus anciens manuscrits, commença à s'éclaircir fréquemment depuis le milieu du 7ᵉ siècle, et les séparations devinrent plus nombreuses dans le 8ᵉ.

Les phrases espacées ou isolées donnèrent lieu à la ponctuation. Dom Bernard de Montfaucon [3] croit que la ponctuation des manuscrits n'est pas plus ancienne qu'Aristophane, qui vivait dans la cent quarante-cinquième olympiade, c'est-à-dire 200 ans environ avant Jésus-Christ. On accorde à ce grammairien l'invention des signes distinctifs des parties du discours. Le seul point, mis tantôt au haut, tantôt au bas et tantôt au milieu de l'espace qui suivait la dernière lettre, faisait toute l'invention, pour marquer les trois sortes de distinctions des Anciens. L'une n'était qu'une petite pause ou une légère respiration nommée *incisum* chez les Latins et *comma* chez les Grecs ; et alors on mettait le point en bas de l'épaisseur de la ligne, comme nous le mettons actuellement.

La seconde était une pause plus grande, mais qui laissait encore l'esprit en suspens : on l'appelait *membre* et *colon* chez les Grecs ; et alors on la désignait par le point marqué au milieu de la largeur de la ligne. La dernière termine le sens et ne laisse plus rien à désirer : on la marquait par le point placé au haut de l'épaisseur de la ligne. Dans la suite, on divisa la seconde en demi-membre. Depuis plusieurs siècles, la première est régulièrement

[1] *Præf. in Isaiam.* — *Apolog. in Ruffin.*, l. II, col. 427.

[2] S. Hieron., *Opera*, t. I, prolegom. 4, et t. II, col. 631 et 670.

[3] *Palæogr.*, l. I, p. 31.

désignée par une virgule; le membre, par deux points perpendiculaires; le demi-membre, par un point et une virgule; et la dernière, par un point mis au bas du mot.

Le point unique, placé soit en haut, soit en bas, soit au milieu de la ligne; la virgule ou quelque ornement fort simple; des fruits; un triangle; deux points horizontaux ou perpendiculaires, ou quelquefois alors traversés d'une ligne horizontale (*Fig.* 1, pl. 73); trois points placés en triangle tourné de tous sens; de grands *j* consonnes surmontés chacun de deux points (*Fig.* 2); des feuilles, indice des siècles antérieurs au 9e; et nombre d'autres caractères, ont servi à la ponctuation des Anciens, pour marquer un sens complet et fini. Ils se servaient quelquefois du point seul après chaque mot, usage qui persévérait encore au 9e siècle chez les Grecs. Toutes ces différentes manières de ponctuer furent renfermées dans les 4e, 5e, 6e et 7e siècles.

Dans le moyen âge, le point fit souvent la fonction et du point et de la virgule : on le figura quelquefois ainsi 7, et les deux points 77. Les points en triangle y eurent aussi lieu. Au 9e siècle, on simplifia la ponctuation; et le point placé au bas de la ligne pour la virgule, au milieu pour les deux points et au haut pour le point, fut régulièrement d'usage parmi les plus habiles écrivains. Ce système, dont les copistes du commun s'écartent souvent pour revenir à leurs propres idées, subsistait encore au 15e siècle, même dans quelques imprimeries. Dans un grand nombre de manuscrits du 10e siècle, le discours est terminé par différens signes, comme sont la virgule surmontée de deux points, l'*j* consonne avec un point dessus, un 7, une espèce d'*s* sans queue avec un point dessous, notre point d'admiration, deux guillemets, deux ou trois points l'un sur l'autre. *Voyez fig.* 3 *et suiv.* Dans le 11e siècle, on y ajouta pour le point les *fig.* 4 et 5, qui sont le chiffre arabe 5 et le point avec la virgule. Au 12e siècle, la ponctuation n'eut rien de fixe; mais les trois points l'un sur l'autre y furent en usage, ainsi que ce trait — à la fin des lignes. La ponctuation fut négligée au 13e siècle et dans les suivans.

Les points d'exclamation furent souvent désignés par des *o* avec un point dedans ou à côté, avec une virgule dessus ou dedans, ou

avec l'accent circonflexe dessus, ou entre deux virgules. *Fig. 6 et suiv., ibid.*

Le point d'interrogation le plus commun dans les manuscrits, est celui qui est représenté à la fin de la collection des anciennes figures des points : on le trouve néanmoins sous des formes qui ont beaucoup de rapport avec la nôtre. *Voyez la planche* 73.

La virgule n'est pas de l'invention des grammairiens modernes, comme l'ont cru quelques philologues de nos jours : des manuscrits grecs d'environ onze cents ans [1], nous la montrent faisant la même fonction qu'elle fait aujourd'hui. D'ailleurs, les manuscrits du Roi, 2206 et 3836, nous offrent des points parfaitement ressemblans à notre virgule. On trouve de semblables points déguisés jusqu'au 9e siècle : mais la forme des virgules propres a beaucoup varié dans les manuscrits. Au reste, l'apostrophe connue chez les Anciens, *ain'*, *viden'*, pour *ais-ne*, *vides-ne*, n'est autre chose que la virgule.

En général, l'omission des virgules ou des points, ou des figures qui suppléaient, pour distinguer les périodes et leurs membres, caractérise un âge très-reculé. On ne pourra trouver qu'aux 6e, 7e et 8e siècles, des exemples d'une suppression totale ou presque entière de la ponctuation ; mais rien de plus commun, avant nos rois de la seconde race, que de trouver des inexactitudes marquées à cet égard. Tous les manuscrits anciens n'ont cependant pas ces défauts ; il y en a de très-corrects, et d'une élégance singulière.

La ponctuation des diplômes intéresse autant la diplomatique que la ponctuation des marbres et des manuscrits.

3. Ponctuation des Diplômes.

Les chartes de Ravennes, du 6e siècle, ne laissent aucun espace entre les mots ; les mérovingiennes n'en offrent que dans la première ligne et dans les dates, mais rarement à la fin des phrases ; usage pourtant déjà connu, et qui durait encore dans les chartes en 814 à la place des points. Sous Pépin le Bref, la distinction des mots est très-sensible ; elle ne fut cependant pas si universelle de-

[1] *Palæographia græca*, p. 32.

puis, qu'on ne trouve des diplômes de Charles le Simple et du roi Eudes, dont les mots ne sont pas tous séparés. Même en 932, dans l'écriture allongée des chartes, on ne voit encore qu'une demi-distinction de mots; mais la séparation fut presque constante partout en 940.

La ponctuation n'a commencé dans les diplômes que sous Pépin le Bref; encore ceux de Charlemagne et de Louis le Débonnaire en offrent-ils fort peu. On ne marquait pas encore exactement tous les signes de la ponctuation en 843. Sur la fin du même siècle, on commença à terminer par un point les phrases dont le sens était fini, en suivant à peu près l'ordre observé dans la ponctuation des manuscrits. Ce ne fut que vers le commencement du 10e siècle que la ponctuation régna dans le corps des pièces. Le point fit, à la vérité, longtems l'office de la virgule; mais on reconnaît le sens complet à la lettre majuscule qui commence les phrases.

Quant aux chartes d'Allemagne, on trouve, au 10e siècle, des points à la fin des phrases, et pour avertir du sens suspendu : les trois points perpendiculaires furent d'un grand usage à la fin du sens complet. Du reste, la ponctuation fut peu exacte et assez arbitraire. Elle ne le fut pas moins au 11e siècle; au 12e, elle fut un peu plus exactement marquée : enfin, au 13e, on substitua des accens, plutôt que des virgules, à tous les points. Mais on ne tarda pas à revenir aux points, en conservant néanmoins ces accens dans les endroits où le sens n'était qu'un peu suspendu.

4. Ponctuation sur les Sceaux.

Quant aux inscriptions des sceaux, on n'y voit nul point sous les rois mérovingiens. Sous les rois de la seconde race, le point y paraît à la fin de la légende et après les sigles. Dans la suite, on vit de ces inscriptions dont tous les mots étaient séparés par des points. Aux 11e et 12e siècles, on en voit quelques-uns sans aucun point; sur d'autres, le point final est suppléé par une fleur de lis, une étoile, etc. Le caprice, l'amour de la variété et l'arbitraire, furent les seules règles de la ponctuation dans ces siècles. *Voyez* Mots.

Toutes les différentes manières de ponctuer, dont on vient de

donner des idées, étaient propres à séparer les mots, ou les syllabes, ou les membres du discours, ou les phrases. Mais, outre cet usage, le point en avait encore d'autres. Il servait quelquefois à marquer les abréviations : ainsi, un *b* suivi d'un point signifiait *bus;* un *q* accompagné d'un point signifiait *que*, etc. Les lettres numérales, les chiffres et les sigles, étaient ordinairement distingués par un point. Ce signe, mis au-dessus ou au-dessous des lettres, servait de plus à marquer les corrections; placé à la marge, à noter des sentences; au bas d'un acte, à suppléer la signature. *Voyez* I, Y.

PONTIFE. Le titre de Pontife ou de souverain Prélat peut paraître dans les bulles dès le 5ᵉ siècle; mais, dans la suscription, il annoncerait alors le faux.

PONTIFE (Souverain). *Voyez* PAPE.

A. BONNETTY.

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident, qui ont fleuri depuis les Apôtres jusqu'à Innocent III (1216), inclusivement.

Nous reprenons ici l'exposition de la suite de la *Bibliothèque des Pères de l'Eglise latine* publiée par M. l'abbé Migne. Nous l'avons déjà dit; c'est une des plus belles œuvres exécutées par la typographie; c'est aussi la plus chrétienne et la plus utile à la religion. Ajoutons encore que c'est en outre un monument élevé à la science historique. Jamais on n'avait même tenté de publier une édition, *uniforme et chronologique*, de tous les écrits des écrivains ecclésiastiques, en y ajoutant les notes et dissertations des divers éditeurs. C'est une *édition variorum*, avec cette différence qu'elle est plus instructive et plus utile que celle qu'on a donnée avec si grands frais pour les auteurs païens.

Cette œuvre devrait être protégée plus qu'elle ne l'est par les gouvernemens, par les évêques et par tous les catholiques. Il faudrait venir en aide à l'infatigable et courageux éditeur. Car, nous savons qu'en ce moment même, il n'a pas encore assez de souscripteurs pour couvrir les frais de son édition. Et encore la plupart de ces souscripteurs sont étrangers et Protestans ou Grecs; c'est aux vénérables supérieurs des maisons ecclésiastiques, aux ecclésiastiques riches et à NN. SS. les évêques que nous nous adressons, car c'est là une œuvre vraiment catholique.

Pour nous, en donnant avec autant de détail et de fidélité que nous le faisons, les titres de tous les *traités* qui entrent dans cette grande collection, nous avons deux buts: le 1er de mettre sous les yeux de nos lecteurs les divers travaux qui ont occupé les esprits élevés, et les différentes questions qui ont été traitées dans chaque siècle; et le 2e d'offrir aux personnes qui ont des recherches à faire, un moyen facile de savoir où elles pourront trouver l'auteur qu'elles

désirent consulter. Nous savons, par notre propre expérience, quand il s'agit d'un auteur cité ou à citer, qu'il n'est pas bien facile de le trouver. Eh bien, au moyen des *Tables* qui se trouvent à la fin de chacun de nos volumes, et qui seront répétées dans nos *Tables générales*, on trouvera tout de suite : 1° Ce que chaque auteur a écrit ; 2° Où l'on peut trouver cet auteur. C'est donc une véritable facilité pour l'étude qu'offre la nomenclature que nous publions ici ; et les personnes qui s'occupent de grands travaux historiques et apologétiques nous en ont déjà témoigné leur reconnaissance.

TOME CV [1]; comprenant 1360 col. 1851, prix 7 fr.

621. Le LIVRE DIURNE des pontifes romains, ou formules dont les Souverains-Pontifes se servaient au commencement et à la fin de leurs lettres, aux 6e, 7e, 8e et 9e siècles ; ainsi que les ordinations et les professions de foi, etc. ; édité par le P. *Garnier*, jésuite, en 1680, avec préfaces et notes. — I. Dissertation sur la forme d'écrire une lettre. — 2. *Id.*, de l'ordination du Souverain-Pontife. — 3. *Id.*, sur l'usage du pallium. — II. Un supplément au Livre diurne, extrait de *Mabillon*. — 4. Observations de *Mabillon* sur le Livre diurne. — *Index* très-étendu.

622. THEODULFUS, évêque d'Orléans en 821. — 1. Notice par *Fabricius*. — 2. Témoignages des écrivains du même siècle. — I. Chapitres ou règles pour les prêtres de sa paroisse. — II. Le Capitulaire, ou autres règles de pénitence. — III. Le Livre de l'ordre du Baptême. — IV. De l'Esprit-Saint, témoignages des Pères qu'il procède du Père et du Fils. — V. Fragments de quelques discours. — VI. Pièces de vers, en 7 livres. — VII. Tableau de l'Ecriture sainte, dans les *Œuvres* de S. Augustin, au tome 34, p. 887.

623. S. EIGIL, abbé de Fulde, en 822. — 1. Sa vie, par *Candide*, moine de Fulde, avec préface de *Mabillon*. — 2. La même vie en vers, par le même. — I. Vie de S. Sturmius, abbé de Fulde.

624. BERNOWINUS, évêque de Clermont, en 824. — 1 pièces de vers.

625. DUNGALUS *le reclus*, moine, en 826. — I. Lettre à Charles-le-Grand, sur une double éclipse de soleil en l'an 810. — II. Livre contre Claude de Turin (prose et vers), avec préface de *Papirius Massonus*, et extraits du livre de Claude de Turin. — III. 11 pièces de vers.

626. S. ADALHARDUS, abbé de Corbie, dans les Gaules, en 826. — Notice par *Mabillon*. — I. Anciens statuts de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie. — II. Epitaphe et chartes de Corbie.

[1] Voir le tome 104; dans notre tome IV, p. 403 (4e série).

627. ERMOLDUS NIGELLUS, abbé, en 826. — Notices par D. *Bouquet* et *Muratori*. — I. Chant élégiaque en 4 livres, sur les gestes de Louis le Pieux, depuis l'an 781 jusqu'à l'an 826, en vers, avec *fac-simile* du manuscrit.

628. EUGÈNE II, 101e pape, de février 824 à août 827. — Notice par *Mansi*. — Un diplôme, une lettre et 11 décrets.

629. VALENTIN, 102e pape, du 1er septembre au 10 octobre 827. — Une notice par *Mansi*.

630. HALITGARIUS, évêque de Cambrai en 831. — Notice par M. *Leglay*. — 1. Observations de *Basnage*, sur le livre suivant — I. Des Vices et des Vertus et de l'ordre des Pénitens, en 3 livres. — II. Le livre Pénitential, avec les notes d'*Hugon Menard*. — Appendice; autre Pénitential, par un *Anonyme*.

631. JÉRÉMIE, archevêque de Sens, en 827. — Notice d'après la *Gallia christiana*. — Deux lettres.

632. S. ANSEGISUS, abbé de Fontanelle, en 833. — 1. Sa vie, par un moine *anonyme*, et une de ses constitutions.

633. FREDEGISUS, abbé de Saint-Martin de Tours, en 834. — Notice par *Fabricius*. — Epître sur le néant et les ténèbres.

634. HAIMINIUS, moine de Saint-Vaast d'Arras, en 834. — I. Sermon sur 11 enfans guéris par S. Vaast. — II. Deux lettres.

635. HILDERICUS, abbé du mont Cassin, en 834. — Lettre en vers.

636. AHITO, ou HATTO, évêque de Basle, en 836. — Notice par *Fabricius*. — I. Un capitulaire. — II. Diplôme adressé par Louis le Pieux. — III. Livre de la vision et de la mort de Wetinus, moine d'Augia (*Augie* ou *Oye*, diocèse de Troyes).

637. JESSE, évêque d'Amiens, en 834. — Notice d'après la *Gallia christiana*. — 1. Lettre sur le baptême.

638. S. ALDRICUS, archevêque de Sens, en 836. — Notice d'après la *Gallia christiana*. — 2. Sa vie, par un *Anonyme*. — Deux lettres.

639. *Symphosius* AMALARIUS, prêtre de Metz et Chorévêque, en 836. — Notice par *Fabricius*. — I. Forme de l'institution des chanoines et des religieuses vivant canoniquement, en 2 livres, avec les notes d'*Aubert Miræus*. — II. Des offices ecclésiastiques, en 4 livres. — III. Livre sur l'ordre de l'Antiphonaire. — IV. Choix sur l'Office de la Messe. — V. Sept lettres.

Paris. — Imprimerie de M. V. de Surcy et Cie, rue de Sèvres, 37.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 45. — Septembre 1853.

Propagation du Christianisme.

QUELQUES DÉTAILS AUTHENTIQUES
SUR
LA RÉVOLUTION RELIGIEUSE ET SOCIALE
QUI S'ACCOMPLIT EN CE MOMENT EN CHINE,

RENFERMANT :

1° Un exposé de l'état de la littérature chrétienne en Chine au moyen de la liste des livres chrétiens publiés en chinois par les missionnaires catholiques ;
2° Les professions authentiques de nouvelle foi religieuse et d'organisation sociale, publiées par les révoltés actuels ;
3° Le récit sommaire des événemens qui se sont passés en Chine jusqu'à ce jour.

Observations préliminaires. — 1. Origine des connaissances chrétiennes de Thien-tè. — 2. Liste des livres chrétiens publiés en chinois. — 3. La dynastie tartare s'empare de la Chine par surprise. — Histoire du dernier empereur de la dynastie chinoise, dont toute la cour était chrétienne. — Lettres de la reine et du vice-roi au pape Alexandre VII ; réponses de ce Pontife. — 4. Historique de la révolte de *Thien-tè*. — 5. Livres des préceptes religieux de la dynastie de *Thien-tè*. — Prières pour la rémission des péchés, pour les morts, etc.; obligation du dimanche. — Les 10 commandemens de Dieu. — Le livre des décrets célestes. — Proclamation de l'Empereur et de ses autres généraux. — 6. Progrès des rebelles. — Prise de Nankin ; persécution contre les catholiques. — Conclusion.

Les *Annales de philosophie* sont la seule revue qui se soit occupée de rechercher et de mettre au jour les précieux restes des traditions antiques qui sont conservées dans les livres chinois; aussi, les lec-

teurs des *Annales* sont les seuls qui soient au courant des découvertes qui se font dans la littérature et les sciences de ce vaste empire. Ils attendent sans doute de nous que nous leur fassions connaître la grande révolution religieuse et sociale qui s'y opère en ce moment. Leur attente ne sera pas trompée, car avant les lecteurs de toutes les autres revues, et mieux que tous les autres, ils pourront juger de la véritable portée de cette révolution.

En effet, nous venons de recevoir de M. l'abbé Masson, des missions étrangères, notre honorable ami et correspondant, la *traduction de toutes les pièces* par lesquelles l'empereur *Thien-tè* annonce, et sa religion nouvelle et sa prétention à l'empire.

Avant toute discussion, disons tout d'abord qu'un fait immense et complétement favorable au Christianisme se passe en ce moment dans ce pays.

Ce fait, c'est l'*introduction officielle* (et quelque peu forcée) *des élémens historiques de la Bible dans l'empire chinois*. Il ne s'agit plus du fantastique et panthéistique *Bouddha*, ou dieu *Fo*, ni du problématique et dégénéré *Thien* se confondant avec le ciel matériel; il s'agit du Dieu qui a créé le ciel et la terre *en six jours*, qui a donné sa loi *sur le Sinaï*, qui a envoyé son fils Jésus dans la Judée; or, ce Dieu est le vrai Dieu; n'importe le nom qu'on lui donne, ce n'est plus le Dieu métaphysique, être absolu, suprême, etc., c'est le Dieu personnel, historique, traditionnel; celui qui ne se trouve que dans notre Bible, celui-là même qu'enseigne et qu'adore l'Eglise catholique.

Nous savons bien qu'il reste encore à examiner si ce Dieu est bien connu, bien annoncé, bien adoré par *Thien-tè*; mais ce grand point est établi, c'est que le Dieu dont il parle est le Dieu historique, le vrai Dieu.

Avant d'aller plus avant et de donner les pièces authentiques qui établissent ce que *Thien-tè* annonce de ce Dieu, une première question se présente, celle de savoir où *Thien-tè* a pris ces notions chrétiennes de Dieu.

CHAP. I. — De l'origine probable des connaissances chrétiennes de Thien-tè.

Les journaux protestans n'ont pas manqué d'attribuer l'honneur

des connaissances chrétiennes de *Thien-tè* à quelques missionnaires anglais ou américains qui, dans ces derniers tems, se sont montrés sur le littoral de ce vaste empire; c'est contre cette assertion que nous croyons devoir protester.

Et d'abord, quand un changement de religion est adopté par un peuple immense, quand il passionne les masses jusqu'à donner des armées nombreuses et des martyrs en grand nombre, c'est que les masses sont préparées depuis longtems à ces changemens, et c'est ce qui a lieu en Chine.

On ignore que depuis 300 ans non-seulement il y a toujours eu des missionnaires catholiques qui y ont constamment prêché la religion; qu'il y a des chrétiens et même des prêtres chinois répandus dans tout l'empire, mais encore on ne sait pas qu'il y a une littérature chinoise toute chrétienne. Dès la fin du 17ᵉ siècle, un missionnaire comptait déjà plus de 300 ouvrages du 1ᵉʳ ordre, écrits dans le style chinois le plus élégant, si élégant et si savant en même tems, que l'Empereur faisait entrer plusieurs de ces livres dans une *collection des meilleurs ouvrages écrits en langue chinoise*, et que ces mêmes ouvrages sont de ceux sur lesquels les jeunes Lettrés sont interrogés pour recevoir leur grade.

Voilà la source où *Thien-tè* et ses conseillers ont puisé leurs connaissances chrétiennes et non pas dans quelques publications protestantes, ou dans quelques Bibles jetées sur les rivages et écrites en un chinois tel, que le plus ignorant Lettré les rejette avec dédain, comme ne rendant aucune des délicatesses si scrupuleuses du style chinois; style qu'aucun savant ne peut inventer dans son cabinet, et que l'habitation de la Chine et la fréquentation de la haute société ont pu seuls donner à nos missionnaires.

Voilà ce qui apparaîtra clair à tout le monde, et pour le mettre dans tout son jour en ce moment où tous les esprits sont attentifs à cette grande révolution, nous allons donner ici le *titre et la liste de quelques-unes de ces publications;* liste qui ne se trouve encore nulle part et que nous avons recueillie bien incomplète; car nos missionnaires n'ont jamais songé à envoyer en Europe une collection complète de leurs œuvres chinoises.

CHAP. II. — Liste des ouvrages chrétiens publiés en chinois et qui ont cours en Chine depuis environ l'an 1600.

Ouvrages composés par le P. Mathieu Ricci, né en 1552, mort en Chine en 1610.

1. *La véritable notion du Seigneur du Ciel* (Thien-tchu-chi-y).

« Cet ouvrage non-seulement fut imprimé en un grand nombre » d'exemplaires du vivant du P. Ricci et après sa mort, mais encore » lorsqu'en 1778 l'empereur *Kien-long* voulut faire un recueil im- » périal des meilleurs écrits chinois, il y fit entrer ce livre. C'est » un chef-d'œuvre, dit le P. Bourgeois, il s'est trouvé des Lettrés » qui le lisaient pour se former le style [1]. »

2. *Une philosophie morale.*

« Dans laquelle il a fait entrer un *Traité de l'amitié* et 25 con- » clusions, dans lesquelles il a donné les moyens de bien modérer » ses passions, de bien régler sa vie, et de devenir heureux en ce » monde, autant qu'on peut l'être sur la terre [2]. »

3. *Une traduction du catéchisme de Bellarmin.*

« On ne saurait croire combien de personnes, dit le P. Kircher, » je ne dis pas de basse qualité ou de médiocre condition, mais » même les plus grands de la monarchie, mandarins, colaos, eu- » nuques de la cour impériale, et plusieurs autres personnages » semblables, ont été touchés de cette lecture... Il n'est pas pos- » sible de croire le profit que ce livre a apporté à l'Eglise, ni com- » prendre le grand nombre de conversions qu'il a faites. Il suffit » de savoir qu'il a été si bien venu de toutes sortes de personnes, » qu'on a été obligé de le faire imprimer par *tous les endroits du* » *royaume*, afin d'en pourvoir tous ceux qui en demandaient, les- » quels étaient en si grand nombre, qu'il n'y avait point de recoin » qui n'eût reçu par son moyen la vérité de la foi chrétienne [3]. »

4. *Entretiens d'un Lettré chinois et d'un Docteur européen sur la vraie idée de Dieu.*

[1] *Mém. chinois*, t. XV, p. 290, et Abel Rém., *Nouv. mélan. asiat.*, t. II, p. 213.

[2] Le P. Kircher, *Chin. illust.*, p. 159.

[3] *Chin. illust.*, *ibid.*

C'est un vrai traité de religion sur l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la liberté de l'homme; il a été traduit en français par le P. *Jacques* et se trouve dans le tome XXV de la 2e édit. des *Lettres édifiantes*. Il est regardé en Chine comme un vrai modèle pour la netteté et l'élégance du style.

5. *Les* 10 *paradoxes*.

Il y est traité : 1. De la perte du tems. 2. Des misères de cette vie passagère. 3. Du souvenir de la mort. 4. Du profit qui revient de cette pensée. 5. De la nécessité de se taire et de parler quand il faut. 6. Des trois fins, de la pénitence et de l'obligation de jeûner. 7. De l'examen de conscience qu'on doit faire tous les jours. 8. Du paradis et de l'enfer. 9. De la vanité et du mal qu'il y a à se servir de l'art de deviner. 10. Des maux qu'entraîne l'avarice.

Cet ouvrage fut commenté par deux savants chinois, à l'usage de tous les Chinois.

6. *Un traité de philosophie naturelle, comprenant la physique et les météores*.

7. *Une géographie*, avec une carte universelle à laquelle est jointe une *histoire générale*, comprenant les papes, les empereurs et les rois, et une fidèle relation des mœurs de toutes les nations de l'univers; par où les Chinois commencèrent à comprendre que leur empire n'était qu'une petite partie du monde entier[1].

Ouvrages du P. *Jacques Rho*, Milanais, mort à Pé-king, en 1638.

8. L'*Oraison dominicale* et la *Salutation angélique*, avec un grand *commentaire* divisé en 2 livres.

9. De *la Miséricorde*, des *Œuvres utiles et pieuses*, de l'*Oraison et de l'Aumône*, en 3 livres.

10. Les *Avertissemens spirituels de sainte Thérèse*.

11. La *Journée du chrétien*, avec des *Méditations* pour tous les jours, tirées de la sainte Ecriture et des Pères.

12. *Un traité de la Mortification et du Jeûne*.

[1] Nous ne parlons pas ici de la traduct. des *Mathématiques d'Euclide* et de *Clavius*, des traités de *Gnomique*, des *Astrolabes*, et de la *Musique*, et d'autres ouvrages dus au savant P. Ricci.

« Lui-même assure, dans une de ses lettres, qu'il a composé » plus de 100 *traités* sur ces matières[1]. »

Ouvrages composés par le P. *Alphonse Vagnonio*, de Turin, mort en Chine en 1640.

13. *Une Vie des Saints et Saintes*, en 7 volumes.

14. *Des mystères de l'Incarnation, de la Passion, de la Mort et de la Résurrection de Jésus-Christ.*

15. *La Vie et les miracles de la B. Vierge Marie*, mère de Dieu.

16. *Des quatre fins dernières de l'homme.*

17. *Règles pour bien élever ses enfans*, en 2 livres.

18. De l'*Imitation des Saints.*

19. *Dix Consolations contre les dix Tribulations.*

20. *Traité du Commencement et de la Fin du monde.*

21. *Règlement de tous les Etats*, conformément aux 5 ordres marqués dans la philosophie morale des Chinois.

22. Une *Philosophie morale, civile et économique.*

23. Une *Philosophie morale des mixtes imparfaits*, ou des *météores.*

24. *Dialogues de physique et de morale*[2].

Ouvrages composés par le P. *Dom Pantoja*, mort en Chine en...

25. *Le Tsi-ke*, traitant de la *victoire des 7 passions dominantes dans l'homme.*

Ouvrage supérieurement écrit et admis en cette qualité dans la collection impériale.

Ouvrages composés par le P. *Verbiest*, mort en Chine, le...

26. Un *Abrégé des vérités fondamentales de la religion* (*Kiao-yao-su-lun*).

Admis aussi par l'empereur dans la collection impériale[3].

Ouvrages composés par le P. de *Prémare*, mort en Chine, en 1735.

27. *Traité sur les attributs de Dieu.*

Inséré dans la *Notitia linguæ sinicæ*, comme un exemple pour

[1] *Chin. illust.*, p. 161.

[2] *Chin. illust.*, p. 161.

[3] Voir *Mém. chin.*, t. XV, p. 290, et une *note* à ce sujet dans Abel Rémusat, *Nouv. mélan. asiat.*, t. II, p. 214.

la manière dont on peut écrire en chinois sur les matières de religion [1].

28. *Vie de saint Joseph*, composée en 1718 et 1719.

29. *Abrégé de la loi divine* (anonyme), dont le P. Kircher nous a donné la transcription en prononciation chinoise, et la traduction dans sa *Chine illustrée* [2].

Titres de quelques volumes chrétiens chinois que nous possédons dans notre bibliothèque :

30. Les *Evangiles du dimanche avec explication.*

Très-bel exemplaire, édition de 1796, en 14 livres, qui nous a été donné par Mgr Vérolles, évêque de la Mantchourie.

31. Une *Imitation de Jésus-Christ*, très-belle édition en 5 tom.

32. *Voie droite pour aller au ciel*, en un volume.

33. *Que le but de la sainte loi est tout à fait raisonnable ;* réponse aux objections faites contre la loi de Dieu.

34. *Examen de conscience.*

35. *Saintes vies et saintes morts.*

36. Un *Rituel des cérémonies chrétiennes.*

D'ailleurs, comme nous l'avons dit, un grand nombre d'ouvrages ne sont pas parvenus en Europe, la plupart ne portent pas de nom d'auteur et ceux qui portent un nom, ont seulement le nom chinois du missionnaire.

« Le nombre des livres qui a été fait par nos Pères, dit le » P. Kircher, et qui ont été imprimés en langue chinoise depuis » l'an 1636, s'élève à 340, lesquels, il est vrai, ne traitent pas » tous de Religion, mais plusieurs de *morale*, de mathématiques et » de choses naturelles [3]. »

Après tous ces détails, nous demandons si l'on peut encore admettre que c'est à quelques missionnaires Protestants qui à peine se sont approchés des côtes, qu'on doit attribuer cette immense révolution religieuse et sociale qui s'accomplit maintenant en Chine, et si ce n'est pas plutôt dans ces livres qu'ont été puisées

[1] Abel Rémusat, *ibid.*, p. 274.

[2] *Chin. illust.*, p. 164.

[3] *Ibid.*, p. 161.

les notions chrétiennes que nous allons lire dans les diverses proclamations de *Thien-tè*.

Mais avant de les publier, il nous faut exposer en peu de mots l'histoire de la chute de la dynastie des *Ming*, de l'établissement en Chine de la dynastie tartare dite des *Tsing*, afin de juger de la justice de la cause de *Thien-tè*, et jusqu'à quel point il peut se dire restaurateur de l'ancienne monarchie.

CHAP. III. — La dynastie tartare s'empare de la Chine par surprise. — Histoire du dernier empereur de la dynastie chinoise, dont toute la cour était chrétienne.

C'est en 1644 que périt le dernier empereur de la dynastie des *Ming* 明, du nom de *Hoai-tsong*; ce ne furent pas les Tartares qui la renversèrent, mais un révolté chinois nommé *Li-tseu-tching*, qui, après s'être rendu maître d'une partie de l'empire, entra dans *Pé-king* par surprise; ce qui détermina l'empereur, trahi par tous les siens, à se pendre à un arbre de son jardin.

C'est alors qu'un général chinois nommé *Ou-san-kouei*, resté fidèle, appela les Tartares pour venir se joindre à lui et expulser et punir l'usurpateur, en leur promettant diverses récompenses. Les Tartares entrèrent en Chine, chassèrent le rebelle, mais lorsque le général voulut les remercier et les prier de retourner dans leur pays, alors ils se déclarèrent souverains de la Chine, et proclamèrent empereur un enfant à peine âgé de 6 ans, qui commença la dynastie *Ta-* 大 *tsing* 清 (ou *très-pure*) et prit le nom de *Chun-tchi*.

Cependant, il s'en faut de beaucoup que les Chinois se soumissent tout de suite. Plusieurs princes de la dernière dynastie furent successivement proclamés dans les diverses provinces. Nous devons seulement parler du dernier prétendant, parce que son histoire peut aider à comprendre quelques-unes des actions et des paroles de *Thien-tè* et de ses généraux. Voici comment elle est racontée par le P. *Martini*, qui en a été presque le témoin oculaire.

« Cependant, l'autre armée qui s'était rendue dans la province » de *Quang-tung*, en traversant les pays qui sont au cœur du » royaume, se jeta sur celle de *Quang-si*. Ce fut là que les armes » de ces conquérans (les Tartares), dont le seul nom faisait trem-

» bler les Chinois, rencontrèrent un obstacle qui arrêta le cours » de leurs victoires; lorsqu'ils pensaient ne trouver plus que des » palmes à cueillir. Le vice-roi de cette province était un véritable » chrétien nommé *Thomas Ciu;* le chef de la milice, qu'on appe- » lait *Luc-Cin*, était sorti d'une famille qui comptait cinq généra- » tions, lesquelles n'avaient pas été moins fidèles à Dieu qu'à l'em- » pereur de la Chine.

» Ceux-ci ayant assemblé toutes les troupes qui s'étaient retirées » des autres provinces, montrèrent que l'on pouvait surmonter les » ennemis, lorsqu'on unissait les forces communes pour les com- » battre. Car les Tartares ayant fait quelques conquêtes dans la » province, ils furent vaincus dans une grande bataille, chassés » au delà des frontières, et poursuivis par les Chinois qui entrè- » rent dans la province de *Quam-tung*, et recouvrèrent les places » qui sont vers l'occident. Ensuite, ils jugèrent qu'il était néces- » saire d'avoir un roi qui les gouvernât, pour la grandeur du- » quel ils combattraient avec plus de courage.

» C'est pourquoi ils jetèrent les yeux sur un *prince du sang*, » *petit-fils de Van-lié*, et l'ayant couronné dans *Quei-lin*, où il » était alors, et qui est la capitale de la province, ils lui donnèrent » le nom de *Iung-lié;* espérant que la considération de ce prince, » qui était de la famille royale de *Tha-min*, attirerait les Chinois » à la défense commune de la patrie.

» Après son couronnement, l'empereur alla établir sa cour dans » Chat-kin, qui est une des plus belles villes de la province de » *Quam-tung*, et jusques à maintenant, il s'est défendu assez heu- » reusement contre les Tartares.

» Pan-Achillée, le premier de tous les eunuques de cette cour, » a fait paraître depuis longtems, qu'il était un véritable chrétien, » faisant gloire de porter cette qualité, et se comportant avec une » piété digne de ce grand nom, et afin de pouvoir vivre plus chré- » tiennement, il a voulu avoir auprès de sa personne des *Pères de* » *la compagnie de Jésus*[1], qui ont eu par ce moyen l'occasion de » convertir plusieurs infidèles, et entre les autres personnes, *la*

[1] Ce sont les Pères *André Xavier* et *Michel Boym*.

» *mère du roi, sa femme et son fils*, l'héritier de tout l'Empire, à » qui on a donné dans le baptême le nom de *Constantin*.

» Tous les chrétiens doivent prier Dieu, qu'il lui fasse la grâce » d'être dans la Chine, ce que Constantin fut autrefois dans l'Eu- » rope. L'empereur même n'a point d'aversion pour la foi chré- » tienne; mais il a toujours différé son baptême jusques à mainte- » nant : et toutefois il n'a pas laissé de permettre à la reine, d'en- » voyer un Père de notre compagnie, pour assurer *le Pape de* » *l'obéissance de cette princesse*, comme toute l'Europe l'a su. Je » souhaite de tout mon cœur, que Dieu donne tant de succès à ses » entreprises, que toute la Chine s'en ressente, à la plus grande » gloire de Dieu [1]. »

Nos lecteurs seront sans doute bien aises d'avoir quelques détails sur le christianisme de ce dernier descendant des *Ming*, et sur cette reine et ce fils qui avaient embrassé le Christianisme. Nous ne pouvons mieux le faire qu'en citant les lettres que le vice-roi, la mère et la fils de l'empereur écrivirent au Souverain-Pontife, le pape *Alexandre VII*, et que nous trouvons dans la *Chine illustrée* du P. Kircher.

Lettre du vice-roi Pan Achille au pape Alexandre VII.

« PAN ACHILLE, chrétien, par le commandement de l'Empereur, vice-roi de tout le grand Empire chinois, commissaire des provinces de *Quam-tium*, de *Quam-si* et de *Fo-kien*, pour les armées tant de mer que de terre, duc des gouverneurs de *Quam-si*, trésorier des revenus de l'Empire, agent absolu en l'absence de l'empereur, et le seul qui peut décider en dernier ressort toutes sortes d'affaires, premier préfet de la garde impériale, général de la cavalerie, grand chancelier, et le plus intime secrétaire de l'empereur, les genoux en terre, et le visage prosterné devant le trône du Vicaire de Jésus-Christ en terre et le docteur universel de toute l'Eglise catholique, vrai Seigneur et Saint-Père.

» *Moi, Achille*, garde de l'Empereur par office, qui ai le soin de ses armées et qui suis le dépositaire et l'examinateur de ses décrets, ayant longtems vécu dans les ténèbres de l'erreur et m'étant avili dans l'exercice infâme de l'idolâtrie, j'ai augmenté le nombre de mes péchés, vivant sans lumière et sans ordre dans la cour du

[1] *Guerre des Tartares contre la Chine*, p. 113.

Septentrion; je tombai autrefois, par l'ordre de la divine Providence, entre les mains des Pères de la compagnie de Jésus, qui m'ont conduit dans le véritable chemin, et m'ont éclairé des rayons de la foi lorsque je vivais dans les ténèbres de l'idolâtrie; et maintenant ayant effacé tous les crimes de ma vie passée par la réception du baptême, je commençai pour lors à connaître la sainte *doctrine de l'Evangile* et son excellence cachée et inconnue aux infidèles, comme aussi son extrême profondeur, après m'être adonné à cette étude l'espace de 20 *ans*, ou environ, y employant la nuit et le jour; après quoi je n'ai plus différé ma conversion connaissant parfaitement la vérité; et pour cet effet j'ai été tellement assisté du Ciel, que l'excès de ses faveurs m'a mis hors des moyens de les pouvoir reconnaître.

» J'ai souvent eu depuis ce tems la pensée et le désir d'aller moi-même voir SA SAINTETÉ et de satisfaire mes yeux de la vue d'un si grand et d'un si saint homme. Mais le grand nombre de toutes sortes d'affaires qu'il y a dans un grand Etat tel que celui-ci, ne me permettent pas d'accomplir mes désirs (dont j'ai un sensible déplaisir), et tout ce que je peux faire dans cette occasion, c'est d'obtenir par faveur, tandis que l'Empire sera affligé de calamité et que les affaires demeureront dans un si mauvais état, de me servir du P. *Michel Boim* pour l'envoyer par mer en Occident, afin de prier très-humblement VOTRE SAINTETÉ de vouloir présenter des sacrifices devant l'autel des apôtres S. Pierre et S. Paul, et de recommander à la sainte Eglise de lever les yeux et les mains au Ciel afin que sa divine miséricorde veuille regarder *cette maison impériale*, pour la sortir des ténèbres de l'erreur où elle est ensevelie; qu'il augmente et conserve toujours cet Empire, qu'il nous fasse jouir du bien de la paix, qu'il conserve NOTRE EMPEREUR qui est le 18ᵉ successeur de cet Etat, descendu de père en fils de la race royale, et le 12ᵉ neveu du premier empereur qui fonda cette monarchie. Offrez, de grâce, des vœux au Ciel, afin qu'il plaise à sa divine bonté de faire que ce prince et tous ses sujets adorent éternellement JÉSUS-CHRIST, l'unique roi de la terre et du ciel.

» Voilà tout ce que nous désirons pour la béatitude temporelle de notre Empire chinois.

» Votre SAINTETÉ saura comme quoi notre très-sage, très-juste et très-chrétienne reine et impératrice a reçu dans son baptême le glorieux et illustre nom d'HÉLÈNE, que la reine-mère a reçu celui de MARIE, que la jeune épouse de l'empereur s'appelle ANNE, que le fils de l'empereur, prince et héritier de cette monarchie, porte celui de CONSTANTIN, et qu'enfin toute la maison royale révère la sainte doctrine de l'Evangile comme il paraît par les lettres qu'ils écrivent à votre SAINTETÉ.

» Pour ce qui est de moi, misérable pécheur, je vous demande très-humblement la grâce de m'accorder une pleine rémission de la peine due à mes péchés, dans le moment que mon âme partira de ce monde, et supplie aussi votre SAINTETÉ d'envoyer plusieurs personnes dans cet Empire, pour convertir, par leur doctrine et par leur exemple, tous les peuples de ce pays à la foi du Sauveur, pour leur apprendre à faire pénitence et à révérer la sainte loi de JÉSUS-CHRIST, et je prie Dieu qu'ils ne soient pas obligés de secouer sur ces villes la poussière de leurs pieds.

» Voilà en peu de mots la prière que je fais au CIEL et à votre SAINTETÉ, et tous les mystères que je crois, et les bonnes nouvelles que mon ignorance ne peut permettre de vous dire; après je me jette aux pieds de votre SAINTETÉ, espérant qu'elle ne me refusera pas un regard de pitié et de miséricorde.

» *Yum-lié*, la 4e année, selon l'ordre de la révolution des lettres annuelles, *Kem-yn*, le 8e jour de la lune (c'est-à-dire le 1er novembre 1650).

» Le lieu du sceau ( ) dans lequel la coutume chinoise est de ne mettre point d'autre nom que ce qui suit : le *Sceau de très-fort, et du généralissime des armées et du vice-roi universel.* »

Voici maintenant la lettre envoyée par *Hélène*, impératrice de la Chine, par *Anne*, reine-mère, par *Marie*, femme du jeune empereur, et par le jeune prince *Constantin*.

Lettre des membres de la famille impériale au pape Alexandre VII.

« Le discours de la très-juste, très-sage, très-clémente et vénérable impératrice *Hélène* pour être présenté devant le trône du très-SAINT PÈRE, du très-grand seigneur, du docteur de toute l'Eglise universelle, et du vicaire de Jésus-Christ en terre.

» Moi HÉLÈNE, qui rougis de honte de demeurer dans le palais

royal, considérant que je ne suis qu'une humble et petite fille de l'Empire Chinois; moi, dis-je, qui n'ai jamais eu aucune connaissance des lois étrangères, et qui ne me suis étudiée qu'à savoir bien garder celle de la retraite. J'ai été si heureuse que de rencontrer un homme appelé P. *André Xavier* de la compagnie de Jésus, lequel étant venu demeurer dans notre cour pour y publier une sainte doctrine, qui lui a acquis une grande réputation, j'eus en même tems l'envie de le voir, de sorte qu'ayant depuis contenté mon désir, comme j'ai connu que tout ce qu'on en disait était véritable, et que c'était un homme extraordinaire, j'ai cru d'autant plus facilement à sa doctrine, que l'estime que j'ai eue de lui était grande. J'ai reçu le saint Baptême de sa propre main et suis encore en partie cause que la reine MARIE, mère de l'empereur, qu'ANNE, sa légitime femme et que CONSTANTIN, fils et héritier du même empereur, ont reçu aussi l'eau du saint Baptême, il y a tantôt *trois ans*, après avoir été suffisamment instruits dans les maximes de notre religion.

» Maintenant que je voudrais tâcher de correspondre à toutes ces grâces que j'ai reçues du Ciel, quand il s'agirait même de la perte de ma vie, me voyant privée des occasions et des moyens de le faire, j'ai souvent eu la pensée et le désir d'aller trouver votre SAINTETÉ pour apprendre avec la doctrine du saint Evangile ce que je dois faire : mais une seule chose m'en empêche, qui est le trop grand éloignement; c'est pourquoi j'écris ces lettres à votre SAINTETÉ pour la prier qu'elle nous rende favorable la divine Majesté par ses saintes prières, puisque nous sommes de pauvres pécheresses; et qu'ensuite elle nous accorde une pleine rémission de nos péchés à l'heure de notre mort.

» Nous vous prions encore, très-saint PÈRE, de vouloir prier Dieu avec toute la sainte Eglise à ce qu'il lui plaise de prendre en affection la protection de notre empire; qu'il ne lui refuse jamais son secours, et qu'avec le bien de la paix il fasse aussi que toute notre maison royale et principalement l'EMPEREUR qui est le 18e successeur de la couronne et le 12e neveu du premier fondateur de cette monarchie, avec tous ses sujets, connaisse et adore le vrai Dieu, JÉSUS-CHRIST.

» Nous la supplions encore, en dernier lieu, qu'elle ait la charité d'envoyer plusieurs saints personnages de la compagnie de Jésus, pour publier partout les saintes lois de l'Evangile; et ce seront des obligations éternelles que nous lui aurons, si elle veut avoir la bonté d'accorder à nos prières les grâces que nous lui demandons; nous ne saurions exprimer par paroles ni par écrit le grand désir que nous avons d'en voir l'exécution. C'est pourquoi nous envoyons le père *Michel Boim* (qui a une parfaite connaissance de toutes les affaires de notre empire) en qualité de légat ou d'ambassadeur auprès de votre SAINTETÉ pour lui présenter nos très-humbles supplications. Il pourra aussi expliquer en parole tout ce que nous désirons en particulier, et combien notre soumission envers l'Eglise est grande. Nous espérons aussi que lorsque l'empire jouira de la paix, nous renverrons une seconde fois ces mêmes pères pour présenter nos vœux et nos personnes devant l'autel des apôtres saint Pierre et saint Paul, comme nous faisons dès à présent avec respect.

» Enfin, les genoux en terre et le visage prosterné contre terre, nous demandons ces grâces à votre SAINTETÉ, espérant qu'elle nous regardera d'un œil favorable, voilà tout.

» Fait en l'an 4 *Yum-lie*, le 11e jour de la 11e lune (le 4 novembre 1650).

» *Le sceau de la très-juste, très-sage, très-clémente et très-vénérable impératrice.* »

Voici maintenant les réponses que le pape ALEXANDRE VII. alors régnant, adressa à ces deux lettres :

A notre Fille en Jésus-Christ HÉLÈNE TA-MINGA, Reine de la Chine,
ALEXANDRE VII, Pape.

« *Salut et apostolique bénédiction à notre très-chère fille.*

» Nous avons connu par la majesté de vos lettres, combien a été grande la bonté et la miséricorde de Dieu; puisqu'il vous a retirée des ténèbres de l'erreur et de l'ignorance de la vérité pour vous éclairer de sa lumière et vous faire connaître la vérité même dans son principe; ainsi comme cette vérité (qui n'est autre chose que Dieu) ne cesse jamais de faire miséricorde et d'en faire ressentir les effets, même dans le plus fort de sa colère, aussi n'a-t-il pas

dédaigné de vous regarder, quoique vous ne fussiez qu'une petite fille pécheresse, d'autant que vous avez eu recours à sa clémence qu'il préfère à sa qualité de Dieu des vengeances et des batailles. Qui est-ce qui pourra maintenant comprendre la grandeur de son pouvoir ou pénétrer la profondeur de ses secrets! de voir que de si grands pays inconnus, et dont le démon s'était rendu le maître par ses tromperies, soit maintenant soumis à l'empire de JÉSUS-CHRIST.

» Nous avions toujours cru que c'était des fables, lorsqu'on nous parlait de ce grand empire, non pas tant à raison des grands déserts qu'il y a, qu'à cause de l'idolâtrie qui s'étant emparée de tout ce pays en avait fait perdre la connaissance; mais encore qui aurait jamais cru qu'on eût pu donner entrée à la vérité dans des régions séparées de la nôtre par tant de mers orageuses, par tant de montagnes, de si vastes déserts et de si dangereux chemins, et laquelle semble, par son extrême éloignement, avoir un ciel et des astres tout différens de ceux qui nous éclairent, et que c'est un autre monde où il a été impossible, à ceux qui préféraient le salut des âmes à l'or, à l'argent et à tous les trésors de l'Inde, d'y trouver accès à cause que l'impiété qui s'était emparée des montagnes qui sont sur le bord de l'Océan, et des lois tout à fait injustes et rigoureuses qui en défendaient l'entrée à toutes sortes de personnes étrangères, et enfin, à raison d'un nombre infini d'autres difficultés périlleuses; et que cependant Dieu ait permis qu'il se soit trouvé des personnes qui de leur propre mouvement, sans y être obligées et sans espérance d'or ni d'argent, aient surmonté tous ces fâcheux obstacles, qu'ils aient affronté les périls et la mort, pour vous aller prêcher la vérité et vous mettre dans le chemin de salut. C'est une grande grâce, ma chère FILLE; c'est pourquoi il la faut reconnaître et rappeler souvent dans votre mémoire le souvenir d'un tel bienfait.

» Afin que vous ne l'oubliiez jamais et que vous en donniez encore la connaissance à vos enfans; qu'ils apprennent de vous à mettre leur espérance en Dieu, qu'ils ne perdent jamais le souvenir des grâces qu'ils en auront reçues et qu'ils gardent toujours bien ses commandemens.

» Quoique la joie, que nous avons eue d'apprendre que plusieurs personnes ont suivi votre exemple et celui de CONSTANTIN, et que beaucoup le feront encore à l'avenir, ait été tout à fait grande, elle a été néanmoins beaucoup augmentée par l'espérance que nous avons que l'EMPEREUR détruira le culte des faux dieux dans toute l'étendue de son empire. Enfin, nous vous embrassons avec lui paternellement et accordons de très-bon cœur à votre MAJESTÉ les bénédictions qu'elle nous demande, et prions et prierons Dieu qu'il pacifie votre royaume et vous donne une longue et profonde paix.

» Soyez toujours avec nous de cœur et de foi.

» Fait à *Rome* dans le palais de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 18e jour du mois de décembre de l'année 1655, la 1re année de notre pontificat.

» Le secrétaire, NOEL RONDINIUS. »

ALEXANDRE VII, Pape. A notre Fils bien-aimé PAN ACHILLE, Eunuque du Roi de la Chine et Gouverneur général sur mer et sur terre, etc.

Cher Fils, salut et apostolique bénédiction.

« Vous ne sauriez croire combien nous avons eu de la joie de savoir que notre Dieu, dont la miséricorde s'étend depuis l'orient jusqu'à l'occident, et depuis le midi jusqu'au septentrion, qui a subitement illuminé par les rayons de la foi un eunuque royal très-puissant et très-riche, et l'a rempli de grâce pour la réception du saint baptême, vous a aussi appelé du milieu de l'embarras des royaumes de ce monde parmi lequel la doctrine de JÉSUS-CHRIST n'est presque jamais connue ni reçue, et qui même est tenue pour folie dans le sentiment des sages, pour vous mettre au nombre de ses enfans, et vous placer un jour dans la cour d'un autre roi, dont le règne bien heureux ne finira jamais.

» Maintenant comme la grandeur de ce bienfait nous a donné une grande joie, voyant que la bonté de Dieu exerce ses grâces en votre endroit, vous devez aussi tâcher de les reconnaître, ce que vous ferez facilement, si vous prenez la peine de considérer Celui qui s'est fait exemple de discipline pour l'amour de vous. Travaillez-y donc, mon cher fils, et faites votre possible, afin que cette

bonne œuvre qui est déjà si bien commencée dans ce royaume, se puisse heureusement achever; afin qu'on puisse dire de vous, que votre louange est écrite dans l'Evangile! Il n'y doit point avoir de largeur ni de longueur dans le monde qui ne soit remplie de la doctrine de l'Évangile et des lumières de la foi, laquelle est si forte qu'il n'y a rien qui soit capable de s'opposer à son cours : car elle traverse les plus affreuses montagnes et les plus horribles déserts. Elle triomphe de la fierté de l'Océan et s'en va dans les lieux les plus inconnus et les plus barbares pour s'y faire recevoir, ce qui lui est d'autant plus facile qu'elle est inséparable de la charité qui souffre toutes choses et qui ne trouve rien d'impossible.

» Nous vous recevons cordialement dans notre sein, puisque ni l'éloignement, ni les affaires, ni même l'abondance des eaux qui nous séparent, n'ont pas pu éteindre l'ardeur de votre zèle, et puisque toutes les difficultés et tous les périls n'ont pu vous rebuter du culte du vrai Dieu; c'est pourquoi nous vous donnons de bon cœur la bénédiction que vous nous demandez et souhaitons qu'elle vous reste toujours, et qu'elle soit permanente à jamais.

» Fait à *Rome* dans le palais de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 18e jour de décembre de l'année 1655 et la 1re année de notre pontificat. »

Toutes ces pièces et tous ces détails sont connus en Chine. On commence donc à comprendre que lorsque *Thien-tè* professe dans ses proclamations des notions chrétiennes, lorsqu'il se dit descendant des *Ming*, il ne fait que suivre des traditions connues de la Chine et presque de famille.

Nous n'avons pas à suivre les différentes phases du règne du roi *Iung-lié*. Nous avons à dire seulement qu'après avoir conquis une partie de l'Empire, à la fin son armée fut complétement battue, et lui-même obligé de prendre la fuite. Cette fuite est racontée en ces termes, par le même Père Martini :

« Le général tartare marcha droit à *Chao-king*, où *Iung-lié* tenait » sa cour, lequel s'enfuit, et abandonna son palais aux Tartares, » parce qu'il n'était pas assez fort pour résister. Je ne doute point » que ce *prince ne soit entré dans la province de Quam-si*, mais je

» n'ai pu savoir assurément l'endroit où il s'est arrêté, parce qu'en » même tems que ces choses se passaient, je sortis de la province » de Fo-kien, dans un vaisseau chinois qui allait aux Philippines, » d'où je devais me mettre en chemin pour venir en Europe, se- » lon l'ordre de mes supérieurs (*ibid.*, p. 156). »

On sait maintenant comment la dynastie tartare s'est établie à la Chine; ce qu'est devenue la dynastie vaincue. Voyons maintenant rapidement comment la révolte est revenue mettre en péril cette dynastie conquérante, qui s'était emparée de la Chine par surprise.

CHAP. IV. — Historique de la révolte de *Thien-té*.

Tao-kouang, le 6e empereur de la dynastie tartare, monta sur le trône en 1820; c'est en 1834 qu'éclata la guerre qu'il eut avec les Anglais, à la fin de laquelle il fut obligé de leur céder *Hong-kong* et d'ouvrir au commerce étranger quatre nouveaux ports de cet Empire jusqu'alors si irrévocablement barricadé contre toute civilisation étrangère.

C'est aussi sous son règne que notre ambassadeur, M. Lagrenée, obtint pour les Chinois la libre profession du christianisme; les *Annales* ont publié la *requête* présentée à cet effet à cet empereur, et l'édit impérial qui sanctionne cette liberté [1]. Cet édit est daté du 20 février 1846. Ky-yng, qui le rédigea, était préfet de cette province du *Kouang-si*, d'où est sorti le nouvel empereur.

Tao-kouang mourut le 26 février 1850.

Le 4e de ses fils, à peine âgé de 19 ans, lui succéda et prit le nom de *Hien-fong* (*complète abondance*).

A la cour, comme dans l'Empire, existaient deux partis, celui qui voulait persister dans le vieux système d'isolement et de séquestration, et celui qui voulait pratiquer de larges réformes en communiquant avec les étrangers. Le parti de l'isolement l'emporta. Un édit impérial, du 21 novembre 1850, destitua les ministres et les gouverneurs, qui avaient conseillé la paix avec les *barbares*; de plus, la plupart des priviléges accordés aux chrétiens furent regardés comme non avenus.

[1] Voir les *Annales* dans nos t. XII, p. 156 et XIII, p. 400 (3e série).

Or, c'est précisément en 1850 que commença cette formidable rébellion, qui est sur le point de renverser la dynastie des *Tsing*.

Par suite des événemens que nous avons racontés dans notre chap. III (p. 172), on comprend la persistance de la tradition qui portait que quelques descendants des *Ming* existaient encore dans le centre du *Kouang-si*, et s'étaient maintenus dans ces montagnes inaccessibles où habitent les pauvres et valeureux *Miao-tse*, anciens habitans, qui n'ont jamais été complétement soumis aux empereurs chinois.

On a dit que le nouveau prétendant est un ancien Lettré, quelques-uns ont ajouté qu'il était un disciple du protestant Gustlaff. On voit maintenant que cela n'est pas nécessaire pour expliquer ses actions et ses paroles; quoi qu'il en soit, il se dit descendant des Ming, sans doute de ce Iong-lié, que le P. Martini assure s'être réfugié dans ces montagnes.

Cependant il réunit à lui un certain nombre de partisans et bientôt, descendant de la montagne, il s'empara de la plupart des villages de la plaine.

Du *Kouang-si*, les insurgés se répandirent dans la province de *Kouang-tong* (Canton), et occupèrent plusieurs villes très-importantes. En vain le gouverneur chinois envoya des troupes avec ordre de vaincre les rebelles; toutes ces troupes furent battues, et le prudent gouverneur, renfermé dans ses murailles, n'osa jamais se mesurer avec eux.

C'est alors que les insurgés, maîtres de la campagne, envoyèrent de tous côtés des émissaires avec ordre de répandre avec profusion les symboles, professions de foi, ordres du jour et proclamations suivantes. Ces pièces, nous les avons reçues de la Chine, aucun journal ne les a encore publiées, voilà pourquoi nous les donnons ici toutes ensemble, parce qu'elles seules font bien comprendre quels sont les projets de réforme religieuse et sociale de *Thien-tè* et de ses coassociés.

Nous ferons connaître ensuite les progrès de l'insurrection, ses succès, ses rapports avec les Européens, et les persécutions qu'elle a commencé à exercer contre les chrétiens de l'empire. Nous ajoutons quelques remarques à toutes ces pièces.

CHAP. V. — Divers symboles de foi religieuse et différentes proclamations de *Thien-* 天 *tè* 德.

I.

LIVRE DES PRÉCEPTES RELIGIEUX DE LA DYNASTIE DE *Thae-* 太 *Ping* 平 (Grande paix).

« Qui a jamais vécu en ce monde sans transgresser les commandemens du Ciel ? Mais jusqu'à présent personne n'a su comment obtenir la rémission des péchés. Maintenant le grand Dieu a fait à l'homme une *révélation* miséricordieuse, et désormais quiconque se repent de ses péchés en présence du grand Dieu, et s'abstient d'adorer les *esprits malins*, de commettre des actions perverses et de transgresser les *commandemens divins*, peut monter au Ciel et jouir de la félicité pendant des milliers et des myriades d'années, dans le plaisir et les délices, avec dignités et honneurs, dans les siècles des siècles.

» Mais quiconque ne se repent point de ses péchés, en présence du grand Dieu, continue à adorer les esprits malins, à commettre des actions perverses et à transgresser les commandemens divins, sera précipité *en enfer*, et y souffrira, pendant des milliers et des myriades d'années, dans l'affliction et la douleur, avec trouble et angoisse, dans les siècles des siècles.

» Quel est le meilleur, quel est le pire ? nous vous le laissons à juger.

» Ne devriez-vous pas tous, ô nos frères et nos sœurs dans le monde entier, vous réveiller de votre léthargie ? Si vous persistez à rester endormis, vous êtes en vérité nés avec des natures viles et êtes devenus les jouets du *Diable* : vous refusez un bonheur qui vous est offert ; et cette grande félicité, ce plaisir, ces délices, cette dignité, cet honneur, qui sont le partage de ceux qui vont au Ciel pendant des milliers et des myriades d'années, vous ne voulez pas en jouir ; tandis qu'au contraire vous tombez volontairement dans le crime de pécher contre le Ciel et attirer ainsi sur vous la juste

colère du grand Dieu, qui vous précipitera dans les 18 enfers, et vous y fera souffrir une peine éternelle. Quelle pitié!

» Ceux dont l'esprit a été trompé par le Diable, objectent et disent que le grand Dieu ne doit être adoré que par les princes souverains. Mais nous désirons que vous sachiez que le grand Dieu est le Père universel de tous les hommes dans le monde entier. Les souverains sont ceux de ses enfans qu'*il revêt de pouvoir* [1], les bons sont ceux de ses enfans qui lui ressemblent le plus. Toutefois, la masse commune est encore ses enfans quoique imbus d'ignorance; et les violens, les oppresseurs sont ses enfans désobéissans. Si vous pensez que les souverains seuls ont le droit d'adorer le grand Dieu, permettez-nous de vous demander si dans une même famille les parens ne regardent que leur fils aîné et ne requièrent que de lui seul le respect filial et l'obéissance.

» Ne vous souvenez-vous point, dans la période des trois dynasties, comment *Ching-t'hang* [2], qui devint le chef de la dynastie des *Shang*, n'était d'abord qu'un prince de l'Empire, et cependant adorait le grand Dieu : comment aussi *Wen-wang*, dont naquit le fondateur de la dynastie des *Cheou*, n'était lui-même qu'un seigneur de l'ouest, et cependant servait avec intelligence le grand Dieu : ni l'un ni l'autre de ces hommes vénérables n'occupait la position de souverain lorsqu'il rendait au grand Dieu ses adorations: S'il était vrai que le grand Dieu ne pût être adoré que par le chef de l'Etat, *Ching-t'hang* et *Wen-wang* se sont trompés en le servant; s'ils se sont trompés en le servant, pourquoi le grand Dieu a-t-il regardé *Ching-t'hang* avec faveur et l'a-t-il exalté de la position de prince à celle de seul chef de l'Empire et législateur des neuf provinces? Pourquoi encore le grand Dieu a-t-il regardé *Wen-wang* avec faveur, et lorsqu'il n'était qu'un seigneur de

[1] On voit percer d'abord ici le projet de *Thien-té*, de se donner une mission divine. Cette idée sera exposée dans la suite en terme plus précis. Au reste, ce principe, sur la mission divine des princes, est tout à fait dans l'esprit des livres chinois qui appellent *Fils du Ciel* (*Thien-tse*) celui que nous nommons, nous, *Empereur*.

[2] Nous conservons aux noms chinois la prononciation anglaise, qui leur a été donnée par le traducteur.

l'ouest, lui a-t-il fait obtenir les deux tiers de l'Empire, jusqu'à ce que son fils *Wou-wang* montât sur le trône de Chine [1].

» Quelques-uns disent aussi avec erreur qu'adorer le grand Dieu c'est *imiter les étrangers;* oubliant que la Chine a ses annales ouvertes à nos recherches. Depuis le tems de *Pwan-kou* jusqu'à la période des trois dynasties, princes et peuples également honoraient et adoraient le vrai Dieu [2]. Ensuite si le peuple, sous les trois dy-

[1] Les trois dynasties sont celles des *Hia* (2205), des *Chang* (1783), et des *Tcheou* (1134 avant J.-C.).

[2] Voilà une de ces assertions qui se trouvent dans les livres des premiers PP. Jésuites, et qui soulevèrent une si grande tempête dans la mission chinoise. C'est à la suite de ces discussions que le vicaire apostolique en Chine condamna comme *fausses, téméraires et scandaleuses*, les propositions suivantes :

« Considérant, en 6° *lieu*, qu'on publie de vive voix et par écrit de cer-
» taines choses qui induisent les simples en erreur et qui leur ouvrent le che-
» min à la superstition, comme par exemple : 1° que la Philosophie, dont les
» Chinois font profession, si on l'entend bien, n'a rien de contraire à la loi chré-
» tienne; 2° que par l'expression *Tay-* 太 *kie* 極, les plus sages des an-
» ciens ont voulu définir Dieu, cause première de toutes choses; 3° que le
» culte que Confucius a rendu aux Esprits a été plutôt un culte politique que
» religieux; 4° que le livre que les chinois appellent *Y-king*, est un abrégé
» ou une somme d'une excellente doctrine sur la physique et la morale; toutes
» lesquelles propositions et autres semblables, nous *défendons expressément de*
» *publier dans tout notre vicariat, comme étant fausses, téméraires et scan-*
» *daleuses.* »

Or, que répondit à cela la Congrégation dont Clément XII a validé les réponses? Le voici :

« La Sacrée Congrégation a répondu : *qu'elle ne pouvait rien dire de fixe,*
» *ni de certain, à l'égard des propositions énoncées par ce 6° article*, sans
» avoir eu, auparavant, une lumière et une connaissance plus étendue qui lui
» serait nécessaire par rapport aux choses qui y sont contenues. Qu'en atten-
» dant, il faut donner la commission à M. le Patriarche d'Antioche (M. de
» Tournon) de statuer là-dessus, et de régler, selon la prudence que Dieu lui
» a donnée, ce qu'il jugera le plus convenable à l'intégrité de la religion ca-
» tholique et au salut des âmes, après qu'il aura entendu les évêques et les

nasties, n'a pas honoré et adoré le grand Dieu, pourquoi le classique *Ta-keo*[1] cite-t-il une ode où il est dit : « Avant que la dynas» tie des *Yin* eût perdu les sympathies du peuple, leurs ancêtres » étaient invités à faire les honneurs dans les sacrifices au grand » Dieu. »

» *Meng-tse*[2] a aussi dans son livre un passage dont le sens est que : « Le Ciel ayant formé la masse du genre humain, y désigna » des princes et des docteurs qui fussent les vice-gérans de Dieu » sur la terre et procurassent une bienfaisante tranquillité dans les » diverses régions. » Il dit encore : « Quelque souillé que soit un » homme, s'il passe par les jeûnes et ablutions convenables, il » peut sacrifier au grand Dieu. »

» Le *Livre des Odes*[3] dit que « Wen-wang était soigneux et » respectueux, lorsqu'avec intelligence il servait le grand Dieu, et » qu'il goûtait un degré inusité de bonheur. » Il dit encore : « Com» bien grand est Dieu, lorsqu'il s'avance avec sa glorieuse majesté ! » Dans le même ouvrage, il est raconté que Dieu adressa à Wen-wang ces paroles : « Je vous regarde comme doué d'une vertu in» telligente; » et ces autres : « Lorsque vous venez en la présence » vicaires apostoliques, aussi bien que les missionnaires les plus éclairés de ces » pays-là [4].

Nous avons transcrit cette décision parce qu'elle est très-importante, au moment où la nouvelle dynastie répète elle-même ces assertions des Jésuites, qui, entendues dans le sens des premières traditions, sont parfaitement exactes.

Pouan-kou, ou *Pan-kou*, est un des êtres qui remontent aux premiers souvenirs historiques de la Chine. Voici les diverses attributions que lui donnent les auteurs : *Pan-kou* est le Père de l'univers ; le premier sorti du chaos ; celui qui fut substitué au *Tao*, ou *San-y* (trois-un); le premier homme ; il succéda au Ciel, et sortit pour gouverner ; c'est le Seigneur qui, au commencement du chaos, faisait et convertissait toutes choses (*Mém. chin.*, t. I, p. 101 et 102; le *Chou-king*, p. LIII, LXII, LXXX).

[1] C'est le *Ta-hio*, 3e livre classique traduit en français dans les *livres classiques de l'Orient*.

[2] Le *Meng-tseu* se trouve aussi dans la même collection.

[3] Le *Chi-king*, traduit en latin par le P. Lacharme.

[4] Voir l'ouvrage *Mémoire pour Rome*, sur l'état de la *Religion chrétienne dans la Chine*, 1709, t. I, p. 178 et 243, et le tome XIX, p. 219 (3e série), des *Annales*, où nous avons exposé les diverses phases de cette grande affaire.

» du grand Dieu, prenez garde de diviser vos affections. » Plus loin il est dit que « providentiellement Ching-t'hang apparut; ses sen- » timens de respect allèrent chaque jour en augmentant, et son » intelligence parvint par degrés à la perfection. Il honora Dieu et » Dieu fit de lui un modèle pour les neuf provinces de l'Em- » pire. »

» Le *Classique historique*[1] contient les expressions suivantes : « Moi (*Chin-t'hang*), crains le grand Dieu et n'ose pas négliger » de corriger les désobéissans. » « Le grand Dieu désapprouvant » le tyran *Chou*, résolut de faire descendre sur lui cette calamité. » « Moi (*Wou-wang*), ai la présomption respectueuse de recevoir la » commission du grand Dieu, afin d'arrêter des desseins pleins de » désordres. » « Le grand Dieu n'est pas immuable dans son action; » à ceux qui font le bien il confère une centaine de bénédictions, » et à ceux qui font le mal il envoie une centaine de calamités. »

» Le *Livre des Diagrammes*[2] dit : « Les anciens rois inventèrent » la musique afin de faire fleurir la vertu, et ils l'exécutèrent prin- » cipalement en présence du grand Dieu. »

» Maintenant si vous dites que nous sommes les *imitateurs des étrangers*, nous vous demandons si *Wou-wang*, de la dynastie des *Cheou*, lorsqu'il eut la présomption respectueuse de recevoir la commission du grand Dieu; si *Wen-wang*, de la même dynastie, lorsqu'il servait avec intelligence le grand Dieu; si *Ching-t'heng*, de la dynastie des *Shang*, lorsqu'il honorait le grand Dieu; si *Chuen-heuh*, lorsqu'il servait avec respect le grand Dieu, nous vous demandons, dis-je, si tous ces hommes vénérables étaient les imi- tateurs des étrangers.

» Le fait est, que selon les histoires des Chinois et des nations étrangères, l'important devoir d'adorer le grand Dieu était, *dans les premiers âges du monde*, il y a plusieurs milliers d'années, éga- lement accompli par les Chinois et les étrangers : mais les diverses nations étrangères, dans l'Occident, ont rempli ce devoir jusqu'à

[1] Le *Chou-king*, traduit par le P. Gaubil, dans les mêmes livres classi- ques.

[2] L'*Y-king*, ou livre des changemens, dont une partie seulement a été tra- duite en latin par le P. Regis; 2 vol. in-12.

présent, tandis que les Chinois ne l'ont pratiqué que jusqu'aux dynasties des *Tsin* et des *Han* [1].

» Depuis ce tems ils ont, par erreur, *suivi les chemins du Diable*, et se sont laissés tromper par le prince des abîmes. Maintenant, toutefois, le grand Dieu ayant compassion des enfans des hommes, a déployé sa grande puissance; il a délivré les hommes des machinations du malin Esprit; il les a fait revenir sur leurs pas et accomplir de nouveau le grand devoir *qui était pratiqué dans le commencement*. Ainsi, pendant la vie, ils ne sont plus sujets aux influences du Diable, et après la mort ils ne sont point emportés par lui, mais montent au ciel, où ils jouissent d'une éternelle félicité. Tout cela est dû à la grâce incommensurable et à la compassion infinie du grand Dieu.

» Ceux qui ne sont pas encore réveillés, objectent que nous imitons les étrangers et montrent ainsi avec quelle intensité ils sont trompés par leur grand ennemi. *Mong-tsé* dit que « la Vérité est une; » si les hommes voulaient comprendre seulement cela, ils reconnaîtraient que les Chinois et les Étrangers doivent également ensemble accomplir le grand devoir d'adorer Dieu [2]. »

II.

CÉRÉMONIE A OBSERVER POUR DEMANDER LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

« Que le suppliant s'agenouille en présence du Ciel et prie le grand Dieu de lui pardonner ses péchés. Il peut employer tels mots

[1] La dynastie des *Tsin* a commencé en 255, et celle des *Han* en 202 avant Jésus-Christ.

Ces prétentions sont probablement exorbitantes; cependant elles ont été soutenues par de très-habiles missionnaires. Quoi qu'il en soit, tous les chrétiens doivent se féliciter de voir les Chinois arriver (par ordre) à des notions qui se rapprochent tant de la vérité.

Ceci nous prouve encore plus que c'est dans les anciens livres des Pères Jésuites que *Thien-tè*, ou ses conseillers, ont puisé leurs idées chrétiennes.

[2] Nous le répétons, voilà des paroles presque toutes chrétiennes; on croirait entendre un missionnaire. Ce sont ces paroles qui nous donnent à penser que la cruelle persécution, que nous verrons exercer contre les chrétiens de *Nan-king*, n'a été qu'une erreur. Dieu le veuille.

qui se présentent, ou se servir d'une formule écrite. Quand sa prière sera finie, qu'il prenne un vase d'eau et se purifie; s'il fait ces ablutions dans la rivière, ce sera encore mieux. Quand il a obtenu la délivrance du péché, que matin et soir il persévère dans l'adoration du grand Dieu, le priant de le regarder d'un œil de grâce et de lui accorder *son Saint-Esprit pour changer son cœur*. A chaque repas il doit rendre grâce à Dieu, et *chaque septième jour adorer et louanger Dieu* pour ses miséricordes. Qu'il obéisse constamment aux *dix commandemens*, qu'il se garde bien d'adorer les Esprits corrompus qui sont dans le monde, et qu'il ne fasse aucune action perverse. De cette manière les peuples peuvent devenir les fils et les filles du grand Dieu; en cette vie ils seront l'objet de la faveur divine, et après la mort leurs âmes monteront au ciel, où elles jouiront d'une félicité éternelle. Tous les peuples et le monde entier, hommes et femmes, Chinois et étrangers, doivent suivre cette méthode, sans laquelle ils ne peuvent aller au ciel [1]. »

III.

PRIÈRE D'UN PÉCHEUR PÉNITENT.

« Moi, ton indigne fils ou fille, prosterné avec un cœur véritablement contrit de mes péchés, je te prie, ô grand Dieu! notre céleste Père, au nom de ta bonté et miséricorde infinies, de pardonner mon ignorance première et mes fréquentes violations de tes divines lois; je te supplie, par ta grande grâce, de me pardonner tous mes péchés antérieurs et de m'aider à me repentir et à mener une vie nouvelle, afin que mon âme puisse monter au ciel.

» Puissé-je dorénavant me repentir sincèrement de mes œuvres criminelles et les quitter, *ne plus adorer les Esprits du mal*, ne point commettre d'actions mauvaises, mais obéir à *tes divins commande-*

[1] On voit là un habile mélange de traditions chrétiennes rattachées aux traditions chinoises; le Saint-Esprit, les 10 commandemens, sont des notions chrétiennes; mais l'obligation *d'adorer tous les 7 jours*, se trouve dans l'*Y-king*, le plus ancien livre des Chinois. La purification par l'eau est une notion mahométane, ou plutôt juive et biblique.

mens. Je te prie aussi instamment, ô grand Dieu, notre céleste Père, de faire descendre constamment sur moi *ton Saint-Esprit*, et de changer mon cœur dépravé : ne permets plus jamais que je sois trompé par les mauvais Démons, mais regarde-moi toujours avec faveur, et *délivre-moi à jamais du Méchant;* chaque jour donne-moi la nourriture et le vêtement; exempte-moi de toute calamité; fais que je jouisse de la tranquillité en ce monde et d'un éternel bonheur dans le Ciel : par les mérites de notre Sauveur et céleste Frère, le *Seigneur Jésus*, qui nous a rachetés du péché. Je prie encore le grand Dieu, notre Père qui est dans les Cieux, que sa volonté soit faite sur la Terre comme au Ciel. Que tu entendes et exauces ma prière est le sincère désir de mon cœur [1]. »

IV.

PRIÈRES DIVERSES ; *celles du matin et du soir :*

« Moi, ton indigne fils ou fille, agenouillé te prie, ô grand Dieu et céleste Père, de daigner m'accorder ta miséricordieuse protection, et de répandre constamment sur moi ton Saint-Esprit afin que tu changes mon cœur dépravé, et que tu ne permettes plus jamais que je sois induit en erreur par les influences des Démons; regarde-moi d'un œil favorable et *délivre-moi pour toujours du Méchant*, par les mérites de notre Sauveur et *céleste Frère*, le *Seigneur Jésus*, qui nous a rachetés du péché. Je te prie aussi, ô grand Dieu, notre Père qui es dans les Cieux, que ta volonté soit faite sur la Terre comme au Ciel. Que tu entendes et exauces ma prière est le sincère désir de mon cœur [2].

» *Action de grâces pour les repas :*

» Nous vous remercions, ô Dieu, notre Père céleste, et vous prions de nous donner les alimens et les vêtemens de chaque jour,

[1] Les enseignemens chrétiens sont ici manifestes; c'est l'analyse, sans doute, d'un de ces livres du P. Ricci, dont nous avons donné le titre dans notre chap. II.

[2] On retrouve là l'origine de cette accusation intentée à *Thien-tè* de se dire *le Frère de Jésus-Christ;* c'est encore une analyse du *Pater*, d'après lequel, en ce sens, on peut dire que tous les chrétiens sont frères de Jésus-Christ, puisque c'est lui qui nous a ordonné d'appeler son Père, *Notre Père*.

de nous exempter de toute calamité et affliction, et de nous faire la grâce que nos âmes aillent au Ciel. »

« *Prière pour le tems de maladie et d'affliction :*

» Moi, ton indigne fils ou fille, agenouillé, te prie, ô grand Dieu; notre Père céleste, en ce moment que moi, ton indigne fils ou fille, suis accablé par la maladie ou l'affliction, délivre-moi miséricordieusement; éloigne promptement de moi l'affliction et rends à mon corps la santé. Si le *Méchant* tentait de me nuire, je te supplie, ô grand Dieu, notre Père céleste, de manifester ta divine majesté, et de détruire toutes les influences *des démons;* par les mérites de notre Sauveur et *Frère aîné*, le Seigneur Jésus, qui nous a rachetés du péché. Je te prie aussi, ô grand Dieu, notre Père céleste *qui es dans les Cieux*, que ta volonté soit faite sur la Terre comme au Ciel. Que tu entendes et exauces ma prière est le sincère désir de mon cœur. »

Aux jours de fêtes, dans les actions de grâces des femmes après l'accouchement, quand on ramène chez soi une épouse ou que l'on marie sa fille, et dans toutes les circonstances fortunées semblables, que des offrandes d'animaux, de vin, de thé et de riz soient faites au grand Dieu et accompagnées de la prière suivante :

« Moi, ton indigne fils ou fille, agenouillé, te présente mes supplications, ô grand Dieu, notre céleste Père. Moi, ton indigne fils ou fille, célébrant cette anniversaire de ma naissance, te rendant mes actions de grâce, ou contractant mariage, je prépare avec révérence des animaux, du vin, du thé et du riz, et te les offre, ô grand Dieu, notre Père céleste, te suppliant de me bénir, moi ton indigne fils ou fille, de rendre notre famille prospère, et de satisfaire nos désirs en toute chose; par les mérites de notre Sauveur et Frère aîné, *le Seigneur Jésus*, qui nous a rachetés du péché. Je te prie aussi, ô grand Dieu, notre Père qui es dans les Cieux, que ta volonté soit faite sur la Terre comme au Ciel. Que tu entendes et exauces ma prière est le sincère désir de mon cœur. »

» *Quand on construit un foyer, bâtit une maison, élève une muraille ou creuse le sol, des offrandes d'animaux, de vin, de thé et de riz doivent être faites au grand Dieu et accompagnées de la prière suivante :*

« Moi, ton indigne fils ou fille, agenouillé te présente mes supplications, ô grand Dieu, notre Père céleste. Moi, ton indigne fils ou fille, ayant construit ce foyer, bâti cette maison, élevé cette muraille ou creusé ce sol, je prépare avec révérence des animaux, du vin, du thé et du riz, et te les offre, ô grand Dieu, notre Père céleste, te suppliant de me regarder avec faveur et de me protéger, moi ton indigne fils ou fille, d'accorder la paix à tous les membres de ma maison, grands et petits, d'éloigner d'eux toute crainte, d'écarter *toutes les influences diaboliques*, et de faire que toute chose nous arrive selon nos désirs, accompagnée d'une grande prospérité et bénédiction ; par les mérites de notre Sauveur et Frère aîné, *le Seigneur Jésus*, qui nous a rachetés du péché. Je te prie aussi, ô grand Dieu, notre Père qui es dans les Cieux, que ta volonté soit faite sur la Terre comme au Ciel. Que tu entendes et exauces ma prière est le sincère désir de mon cœur. »

» *Toutes les fois qu'on entreprend un ouvrage on doit crier à haute voix :*

« Ayant reçu les commandemens du grand Dieu et suprême Seigneur, les commandemens du Sauveur du monde, *le Seigneur Jésus*, et les commandemens complets du Roi céleste, le Souverain directeur de la grande doctrine [1], nous entreprenons ce travail ; puisse toute crainte être loin de nous, toute influence diabolique écartée ; puissions-nous voir tous nos désirs satisfaits et obtenir une grande prospérité et bénédiction. »

» *Dans les funérailles, qu'on se garde de faire aucune cérémonie des Bouddistes ; mais ayant placé le corps dans le cercueil, revêtu des habits de deuil, et conduit le cortége à la place de la sépulture, que l'on fasse au grand Dieu des offrandes d'animaux, de vin, de thé, de riz, accompagnées de la prière suivante :*

» Moi, ton indigne fils ou fille, agenouillé te présente mes supplications, ô grand Dieu, notre céleste Père. Voici *ici présente l'âme de ton indigne serviteur*, un tel, qui, tel jour, tel mois, telle heure, a quitté cette vie. Ayant placé son corps dans le cercueil, revêtu les habits de deuil et conduit le cortége à la place de la sépulture, nous préparons avec révérence des animaux, du vin, du thé, et du

[1] Voilà la formule par laquelle l'Empereur se déclare *grand prêtre et souverain pontife*.

riz, *et te les offrons*, ô Dieu, notre Père céleste, te suppliant de recevoir miséricordieusement dans le ciel l'âme de ton indigne serviteur, un tel, afin qu'elle y jouisse avec toi d'une abondante félicité. Je te prie aussi, ô grand Dieu, notre Père céleste, de me regarder avec faveur et de me protéger, moi ton indigne fils ou fille, d'accorder la paix à tous les membres de ma maison, grands et petits, d'éloigner d'eux toute crainte, d'*écarter toute influence diabolique*, de faire que toutes choses nous arrivent selon nos désirs, accompagnées d'une grande prospérité et bénédiction; *par les mérites* de notre Sauveur et Frère aîné, *le Seigneur Jésus*, qui nous a rachetés du péché. Je te prie aussi, ô grand Dieu, notre Père, qui es dans les Cieux, que ta volonté soit faite sur la terre comme au Ciel. Que tu entendes et exauces ma prière est le sincère désir de mon cœur [1]. »

» *Lorsque le cercueil est fermé, le deuil revêtu, le corps porté à la place de la sépulture et descendu dans la fosse, tous doivent s'écrier à grande voix :*

« Par obéissance aux commandemens du grand Dieu, notre su-
» prême Seigneur, par obéissance aux commandemens du Sauveur
» du monde, *le Seigneur Jésus*, et par obéissance aux commande-
» mens complets du Roi céleste, le Souverain directeur de la grande
» doctrine, nous demandons que toute crainte soit éloignée de nous,
» toute *influence diabolique* écartée, et que nous soit accordée la
» satisfaction de tous nos désirs avec grande prospérité et béné-
» diction. »

[1] Ceci touchait à un point très-délicat chez les Chinois, *les honneurs rendus aux morts;* c'est précisément sur ce point qu'ont eu lieu les grandes et déplorables discussions entre les Jésuites et les autres ordres religieux évangélisant la Chine. Comme on le sait, il s'agissait de savoir si les offrandes, si les *tablettes*, déposées sur les tombeaux, s'adressaient à l'*esprit du défunt* ou *à Dieu* lui-même. L'auteur de la prière s'est assez habilement tiré de la difficulté; les offrandes et les prières sont adressées à Dieu; il n'y a que le mot : *Voici ici présente l'âme de ton serviteur* qui pourrait offrir quelque difficulté. Nous croyons encore que tout ceci est extrait d'une ancienne formule des PP. Jésuites. Quoi qu'il en soit, si le nouvel empereur vient à bout de faire accepter ce rituel, un grand pas sera fait pour la conversion des Chinois.

» *Chaque septième jour doit être gardé comme un jour d'adoration et d'actions de grâce au grand Dieu pour sa bonté.*

« Chaque fois qu'arrivent les *quatre jours* des 28 constellations, appelés *Heu*, *Fang*, *Sing* et *Maou*, ils doivent être observés comme point d'adoration [1]. »

» *La forme usitée pour louer Dieu est celle-ci :*

« Nous louons Dieu, notre saint et céleste Père.

» Nous louons Jésus, le saint Seigneur et Sauveur du monde.

[1] C'est encore ici un des points les plus importans de la religion chrétienne, la sanctification du *Dimanche*, prescrit par ordre de *Thien-tè*.

Nous avons déjà dit que le l'*Y-king* renfermait la mention expresse de l'adoration qui devait se faire tous les 7 jours [1]. A cause de l'importance de cette tradition, nous allons répéter ici ce texte original : « Voici qu'elle est la loi qui » se renouvelle : le 7e jour vient et revient (Tsy 七 *le* 7e Jy 日 *jour* Lay 來 *vient* Fo 復 *et revient*) [2]. Confucius commente ainsi ce passage : « Les » anciens rois, le 7e jour (appelé le grand jour), faisaient fermer les portes » des maisons (où on recueillait les impôts); on ne se livrait pendant ce jour à » aucun commerce; les magistrats ne jugeaient aucune affaire, et les voya- » geurs des provinces s'arrêtaient [3]. »

Mais il s'agissait de marquer le 7e jour dans le calendrier chinois, et c'est dans le calendrier lunaire qu'il est marqué. On sait, en effet, que les Chinois ont, outre le mois solaire de 30 jours, un mois lunaire de 28 jours. A chacun de ces jours préside une constellation. Or, les constellations *Fang* 房, *Hiu* 虛, *Mao* 昴 et *Sing* 星, qui sont les 4e, 11e, 18e et 25e, correspondent précisément au Dimanche. Nous donnons ici ces constellations selon l'ordre où elles se trouvent dans un *Almanach chinois* qui est entre nos mains, et dans la dissertation du P. Gaubil, qui a tracé l'histoire de l'astronomie chinoise [4]. Nous ne savons pourquoi l'auteur ou le traducteur de ce précepte de *Thien-tè*, a interverti cet ordre.

[1] Voir *Annales*, t. XV, p. 363 (3e série).

[2] *Y-king*, symbole *Fou*, le 24e, t. II, p. 68 de la traduc. lat., et le *Dic. chin.* de Deguignes, au *car. Fo*, n° 2708, où ce passage est cité et traduit.

[3] *Y-king*, t. II, p. 69, et *Chou-king*, p. CXVIII.

[4] Voir les *Observations mathématiques*, etc., éditées par le P. Souciet, t. II, p. 178.

» Nous louons le Saint-Esprit, l'Intelligence sacrée.

» Nous louons les trois Personnes qui, unies, constituent un seul vrai Esprit. »

» *Vient ensuite l'hymne suivante :*

« Combien diffèrent les vraies doctrines des doctrines du monde!

» Elles sauvent les âmes des hommes et les conduisent à un éternel bonheur ;

» Les sages les reçoivent avec exaltation comme la source de leur félicité ;

» Les insensés qui se réveillent apprennent par elles le chemin du Ciel ;

» Notre céleste Père, par sa grande miséricorde et son illimitée bonté,

» N'a pas épargné son Fils premier-né, et l'a envoyé dans le monde

» Donner sa vie pour la rédemption de toutes nos transgressions ;

» La connaissance de ceci, jointe au repentir, sauve les âmes des hommes[1].

V.

Les dix commandemens qu'il faut observer constamment :

» 1er *commandement.* — Tu honoreras et adoreras le grand Dieu.

» Le grand Dieu est le Père universel des hommes, dans toute nation sous le Ciel. Tout homme est produit et nourri par lui ; tout homme est protégé par lui ; tout homme doit donc, matin et soir, l'honorer et l'adorer, en reconnaissant sa bonté. On dit communément que le Ciel produit, nourrit et protége les hommes ; et aussi qu'étant pourvus de nourriture nous ne devons pas tromper le Ciel. Par conséquent, quiconque n'adore point le grand Dieu, viole les commandemens du Ciel.

» L'Hymne dit :

» Le Dieu suprême, Ciel impérial, est le véritable Esprit :

[1] Il est difficile de faire une profession de foi qui renferme des élémens plus réels de foi chrétienne. Espérons que Dieu accordera aux Chinois ce qui leur manque encore.

» Adorez-le matin et soir, et vous serez emportés en haut;

» Vous devez méditer profondément les *dix commandemens célestes*,

» Et par votre folie ne point obscurcir les principes droits de la nature.

» 2e *commandement*. — « Tu n'adoreras point les Esprits corrompus. »

» Le grand Dieu a dit : Tu n'auras pas d'autres esprits que moi. Par conséquent tous ces Esprits, autres que le grand Dieu, son corrompus; ils trompent et perdent le genre humain, et ne peuvent, pour aucun motif, être adorés. Quiconque adore la tribu entière des Esprits corrompus, trangresse les commandemens du Ciel.

» L'Hymne dit :

» Les Esprits corrompus trompent aisément les âmes des hommes:

» Si perversement vous croyez en eux, vous irez en enfer.

» Nous vous exhortons vous tous, hommes de cœur, à vous réveiller de votre léthargie,

» Et à faire vite votre paix avec votre glorieux Père céleste.

» 3e *commandement*. — « Tu ne prendras point le nom du grand Dieu en vain. »

» Le nom du grand Dieu est *Jéhovah*, qu'il ne faut pas prendre en vain.

» Quiconque prend le nom de Dieu en vain et outrage le Ciel, pèche contre ce commandement.

» L'Hymne dit :

» Notre sublime Père céleste est infiniment honorable;

» Ceux qui lui désobéissent et profanent son nom ont rarement une bonne fin.

» Si vous ignorez la vraie doctrine, prenez garde à vous;

» Car ceux qui blasphèment en badinant s'enlaçent dans un crime sans fin.

» 4e *commandement*. — « Le 7e jour, jour d'adoration, vous louangerez le grand Dieu pour sa bonté. »

» Dans le commencement, le grand Dieu a fait le ciel et la terre, la terre et l'eau, les hommes et les choses, en 6 jours, et ayant fini ses ouvrages le 7e, il appela ce jour le jour du repos ou

Sabbat; donc tous les hommes du monde, qui jouissent des bénédictions du grand Dieu, doivent, le 7e jour spécialement, vénérer et adorer le grand Dieu et le louanger pour sa bonté.

» L'Hymne dit :

» Tout le bonheur dont on jouit dans ce monde vient du Ciel :

» Il est par conséquent raisonnable que les hommes remercient et chantent ;

» Et chaque jour, au repas du matin et du soir, on doit faire action de grâces ;

» Mais le 7e *jour* l'adoration sera plus intense.

» 5e *commandement*. — « Tu honoreras ton père et ta mère afin que tes jours soient prolongés. »

» Quiconque désobéit à ses parens, transgresse ce commandement.

» L'Hymne dit :

» L'histoire rapporte que *Shun* honora ses parens jusqu'à la fin de ses jours,

» Leur faisant éprouver le plaisir et la joie la plus vive :

» L'Auguste Ciel récompensera abondamment ceux qui agissent ainsi,

» Et ne trompent point les espérances des auteurs de leur être.

» 6e *commandement*. — « Tu ne tueras ni ne blesseras les hommes. »

» Celui qui en tue un autre se tue lui-même ; cclui qui fait tort à un autre se fait tort à lui-même. Celui qui fait l'une ou l'autre de ces deux choses, transgresse ce commandement.

» L'Hymne dit :

» Le monde entier est une seule famille, et tous les hommes sont frères.

» Comment peuvent-ils s'entre-tuer ou s'entre-détruire ?

» La forme externe et le principe interne sont l'un et l'autre conférés par le Ciel.

» Laisse donc un chacun jouir du repos et du confort qu'il désire.

» 7e *commandement*. — « Tu ne commettras point d'adultère et ne feras aucune action impure. »

» Tous les hommes dans le monde sont frères, et toutes les femmes dans le monde sont sœurs. Dans l'assemblée céleste, les

hommes sont d'un côté et les femmes de l'autre; ils ne peuvent s'entre-mêler. Les hommes ou les femmes qui commettent des impudicités, sont considérés comme proscrits, parce qu'ils ont violé un des principaux commandemens du Ciel. Lancer des regards amoureux, s'arrêter à des imaginations lascives, fumer l'opium, ou chanter des chansons déshonnêtes, sont autant de transgressions de ce commandement.

» L'Hymne dit :

» La luxure et le libertinage constituent la principale transgression;

» Ceux qui s'y abandonnent sont bannis et deviennent des objets de pitié.

» Si vous désirez jouir de la substantielle félicité du Ciel,

» Il faut que vous fassiez abnégation de vous-mêmes et que vous cultiviez ardemment la vertu.

» 8e *commandement*. — « Tu ne voleras ni ne déroberas. »

» Les richesses et la pauvreté sont réglées par le grand Dieu : quiconque vole ou pille la propriété d'autrui transgresse ce commandement.

» L'Hymne dit :

» Sois content de ton sort, si pauvre qu'il soit, et ne vole pas;

» Le vol et la violence sont des pratiques viles et misérables.

» Ceux qui font tort aux autres se font tort à eux-mêmes.

» Que ceux qui ont le cœur noble parmi vous se convertissent sans délai.

» 9e *commandement*. — « Tu ne diras point de mensonge. »

» Tous ceux qui disent des mensonges, qui ont recours à des artifices diaboliques, et prononcent des paroles grossières, violent ce commandement.

» L'Hymne dit :

» Les mensonges et les récits sans fondement doivent être laissés de côté;

» Les paroles trompeuses et méchantes sont des offenses contre le Ciel,

» Trop parler finit toujours par causer du mal;

» Il vaut donc mieux être prudent et veiller sur ses pensées.

» 10e *commandement*. — « Tu ne concevras point de désirs de convoitise. »

» Quand un homme regarde la beauté de la femme ou des filles d'un autre avec des désirs de convoitise, également quand il considère la magnificence des possessions d'un autre avec de tels désirs, ou quand il se livre au jeu, il pèche contre ce commandement.

» L'Hymne dit :

» Dans votre conduite n'admettez pas de désirs de convoitise.

» Quand vous vous plongez dans la mer du libertinage, les conséquences sont très-sérieuses. »

» Les préceptes ci-dessus furent donnés sur le *mont Sinaï*;

» Et jusqu'à ce jour les commandemens célestes retiennent toute leur force. »

VI.

LIVRE des décrets célestes et des déclarations de la volonté impériale (publié en la 2e année de la dynastie de *Taai-ping* (grande paix). c'est-à-dire en 1852).

Proclamation du Roi céleste :

« *Avril* 1848. — Dans le 3e mois de l'année *Mow-shin*, *notre céleste Père*, le grand Dieu et suprême Seigneur, descendit en ce monde et opéra d'innombrables miracles dont les preuves authentiques sont renfermées dans le *livre des Proclamations*. Dans le 9e mois (octobre) de la même année, *notre céleste Frère aîné*, le Sauveur JÉSUS, descendit en ce monde et opéra aussi d'innombrables miracles dont les preuves évidentes sont contenues dans le *livre des Proclamations* [1].

» Maintenant de peur que qui que ce soit de notre armée, grand ou petit, homme ou femme, officier ou soldat, n'ait pas une connaissance parfaite de la volouté sainte et des commandemens de *notre Père céleste*, ainsi que de la volonté sainte et des comman-

[1] Autant qu'on peut le comprendre par ces paroles, il paraîtrait que *Thien-te* aurait imaginé une apparition en ce monde de Dieu le Père et de Dieu le Fils, pour annoncer et autoriser sa mission et son droit à l'empire de la Chine. Et en effet on va voir que tout ce qu'il va commander, il le commande au nom du *Père céleste* et du *céleste Frère Jésus*.

demeus de *notre céleste Frère aîné*, et sans y penser ne transgresse les commandemens et décrets célestes, nous avons spécialement examiné les *diverses proclamations* renfermant les plus importans des préceptes et décrets de *notre Père céleste* et de notre *céleste Frère aîné*, et les ayant mis en ordre, nous les avons publiés sous la forme d'*un livre*, afin que notre armée entière puisse les lire avec attention, se les rappeler souvent et éviter ainsi toute transgression des décrets célestes, en agissant selon le bon plaisir de *notre Père céleste* et de notre *céleste Frère aîné*.

» Sont joints à ces décrets quelques-unes de nos royales proclamations afin que vous connaissiez les lois, et que vous viviez avec leur crainte. *Respectez cela* [1].

» 21 *avril* 1849. — Dans le 16e jour de la 3e lune de l'année *Ke-y-eu* dans la cité de *Kwei* (dans le *Kwang-si*) notre céleste Père, le grand Dieu et suprême Seigneur dit : « Sur le sommet de » la montagne de *Vaou-laou*, se trouve un pinceau qui a la forme » d'*une croix;* prie, » (et tu recevras une réponse).

» 19 *avril* 1851. — Le 14e jour de la 3e lune de l'année *Sin-kaai*, dans le village de *Tong-hiang*, le Père céleste parla à la multitude, et dit : « O mes enfans! connaissez-vous votre Père céleste et votre céleste Frère aîné? » — Tout le monde répondit : « Nous connaissons notre Père céleste et notre céleste Frère aîné. » — Le Père céleste dit alors : « Connaissez-vous bien votre chef (le chef des rebelles)? » — Tous répondirent : « Nous le connaissons parfaitement. » — Le Père céleste ajouta : « J'ai envoyé votre chef en ce » monde pour qu'il soit le *Roi céleste;* chaque mot de sa bouche » est un commandement divin; vous devez lui obéir, le supporter » et le regarder comme votre roi. Gardez-vous d'oser agir con» trairement à ses desseins et lui manquer de respect. Si vous ne » le traitez pas comme votre Seigneur et votre Roi, vous serez in» trigués dans toutes sortes de difficultés [2]. »

[1] Il est probable que, ce *livre des proclamations de la volonté* du Père céleste, n'est autre que les préceptes que nous avons cités ci-dessus, chap. V, p. 184.

[2] Voilà la mention expresse de la mission céleste et divine de *Thien-tè*. On comprend maintenant les persécutions infligées plus haut aux chrétiens qui

» 23 *avril* 1851. — Le 18e jour de la 3e lune de l'année *Sin-kaai*, dans le village de *Tong-hiang*, le céleste Frère aîné, *le Sauveur Jésus*, s'adressa à la multitude, et dit : « O mes cadets ! gardez les » commandemens célestes ; obéissez aux ordres qui vous sont don- » nés ; et vivez en paix entre vous. Si un supérieur a tort et si un » inférieur est jusqu'à un certain point dans son droit, ou si un » inférieur a tort et si un supérieur est jusqu'à un certain point » dans son droit, gardez-vous, pour un seul mot, de prendre note » de l'affaire dans un livre, et de fomenter des dissensions et des » haines. Recherchez ce qui est bon, amendez votre conduite ; » n'entrez point dans les villages pour mettre la main sur les biens » du peuple. Quand vous êtes rangés en bataille, ne reculez point. » Si vous avez de l'argent, vous devez le mettre en commun et ne » le point considérer comme la propriété de tel ou tel. Dans l'union » du cœur et de la force, allez conquérir ensemble les monts et les » fleuves. Trouvez le chemin du ciel et marchez-y. Maintenant le » labeur paraît dur et difficile ; mais bientôt vous serez promus » aux hautes dignités. Si après avoir été instruit, quelqu'un de vous » transgresse les commandemens du Ciel, méprise les ordres qu'il » reçoit, désobéit à ses officiers ou recule quand on marche au » combat, ne soyez pas surpris si moi, *votre sublime Frère aîné*, » donne des ordres pour qu'il soit mis à mort. »

» 18 *août* 1851. — Le 13e jour du 7e mois de l'année *Sin-kaai*, dans le village de *Muh*, *Jésus*, le céleste Frère aîné, réprimanda sévèrement quelques hommes, pour s'être approprié des biens divers et ne les avoir point consacrés à l'intérêt commun, en montrant ainsi leur fidélité à la cause.

» Le même soir, à environ 10 heures, sur la colline des Épines rouges, dans le *district des thés*, notre Père céleste, le grand Dieu et suprême Seigneur dit : « Moi, votre père céleste, depuis quel- » ques années, suis descendu au milieu de vous. — Votre céleste » *Frère aîné* est venu pour vous protéger et a marché avec zèle » devant vous ; *Jésus*, votre Sauveur, continue comme auparavant » à être votre guide. — Moi, votre céleste Père, serai votre Seigneur

n'ont pas voulu reconnaître cette mission, ni la légitimité du symbole religieux composé et imposé par lui.

» pendant toute votre vie. — Pourquoi n'êtes-vous pas fidèles? et » pourquoi négligez-vous de vous rendre meilleurs? — Plusieurs » d'entre vous ont désobéi en matière grave; et parce que je ne » les ai point dénoncés, votre hardiesse s'est élevée jusqu'au ciel. »

» Le grand Dieu dit encore :

» Lorsque vous essayez de tromper le Ciel, ne vous imaginez pas » que le Ciel n'en voit rien.—L'indulgence du Ciel est vaste comme » la mer; il n'est cependant pas lent à punir. — Je m'aperçois qu'il » y a en vous quelque manque de courage. — Combien de tems » encore refuserez-vous d'agir comme de fidèles serviteurs? — » Vous vouliez, dans le silence de la nuit, suivre la voie des ténè- » bres, — et avant la première lueur du matin vous aviez à dé- » plorer d'avoir été pris dans les piéges du Diable; — maintenant » suivez tous le droit chemin dans la défense de votre Roi — et » croyez en votre Père céleste, sans vous laisser agiter par le doute. »

» Le grand Dieu dit encore :

» Maintenant, moi, votre Père céleste, suis *en personne* venu » dans le monde pour vous guider, ô mes chers petits! Mais je vois » que quelques-uns d'entre vous désobéissent aux commande- » mens célestes, et que quand vous vous engagez dans quelque en- » treprise, vous n'agissez pas avec ensemble. Souvenez-vous de » qui est le riz que vous mangez, et quelle est l'œuvre que vous » avez commencée. Quand on vous envoie tuer les Diablotins (les » impériaux), pourquoi n'êtes-vous pas mieux unis? Pourquoi ne » déployez-vous pas toutes vos forces et ne marchez-vous pas tous » ensemble au combat? Moi, votre Père céleste, vous le dis ouver- » tement, si dorénavant, en tuant les diablotins, quelqu'un de » vous hésite tant soit peu à avancer et à s'aventurer au milieu des » risques de la bataille, vous pouvez être sûrs que le Ciel le sait » comme vous en avez vous-mêmes une conscience claire. Sachez » que moi, votre Père céleste, suis puissant et exige que vous tous, » petits, exécutiez mes ordres, Si vous désobéissez encore, ne soyez » point surpris (de ce qui vous arrive). Que chacun de vous ait un » cœur sincère et courageux en faisant l'œuvre du Ciel. »

» 19 *août* 1851. — Le jour suivant, de grand matin, le grand Dieu dit :

» En faveur de qui votre Père céleste est-il venu en ce monde? » En faveur de qui *Jésus* a-t-il déposé sa vie? — Le Ciel a envoyé » d'en haut votre Roi afin qu'il soit un vrai souverain. — Pour- » quoi craignez-vous et laissez-vous s'envoler vos courages? »

» Le grand Dieu dit encore :

» O mes petits, vous savez maintenant que *Jésus*, votre Frère » aîné, a souffert. — Pourquoi ne vous aventurez-vous pas avec » hardiesse dans la bataille et ne revenez-vous point victorieux? — » L'homme déterminé regarde le Ciel et sert fidèlement son pays. » — Comment se fait-il qu'allant vous battre vous soyez si trou- » blés? »

» Le grand Dieu ajouta :

» Depuis le commencement la vie et la mort *ont été décrétées* » *par le Ciel.* — Comment peut-on réussir quand on ne compte » que sur soi-même? — L'âme vous est originairement accordée » par votre Père céleste. — Maintenant si vous n'êtes pas encou- » ragés, quelle espèce de peuple pouvez-vous vous croire? »

» 31 *août* 1851. — Le 26e jour de la 7e lune de l'année *Sin-kaai*, pendant la nuit, dans le village de *Mouh*, le Père céleste, le grand Dieu et suprême Seigneur, mit à mort *Hwang-i-chin*, et dit :

» *Hwang-i-chin* a deux fois désobéi. — Du ciel nuageux à la » terre neigeuse sa faute ne peut être excusée. — Il essaya auda- » cieusement de tromper le Ciel et n'a point de foi. — Dans le mo- » ment du combat il fut cause deux fois que nos héros reculèrent. » — Le vrai Esprit a créé la terre et la mer. — Si vous ne croyez » pas en votre Père spirituel, quel mérite est le vôtre? — O vous » tous petits, obéissez aux commandemens du Ciel; — si vous » désobéissez comme *I-chin*, vos crimes ne seront jamais par- » donnés. »

» 20 *décembre* 1851. — Le 20e jour de la 10e lune de l'année *Sin-kaai*, dans la cité de *Young-gnan*, *Jésus*, le céleste Frère aîné, dit :

» Si un homme désire devenir un héros, il ne doit point prendre » ses aises; celui qui prend ses aises ne peut être un héros. Plus » vos souffrances sont grandes, plus votre dignité sera élevée. Ne » vous alarmez pas; car quand même ces Diablotins pourraient

» tout à coup s'envoler, ou changer de forme. ils n'échapperaient » point à la main de mon Père céleste, ni à la mienne, celle de » votre céleste Frère aîné. »

» 18 *janvier* 1852. — Le 3e jour de la 12e lune de l'année *Sin-kaai*, dans la cité de *Young-gnan* (dans le Fo-kien), le Père céleste, grand Dieu et suprême seigneur, dit :

» O vous tous, petits, venus de tous pays, qui avez quitté vos » maisons et vos villages natals, avec le parti pris d'être fidèles » partisans.

» Dans le principe vous n'avez pas servi votre roi avec une » valeur comparable à celle du *tigre*[1]; — mais maintenant vous » savez que vous avez un chef et pouvez être des héros; — si vous » ne croyez pas que dans les montagnes (du *Kouang-si*) habite le » Saint et noble;—Pensez que votre céleste Père vous a constitué » un vrai chef;—le Ciel est intervenu par des preuves de pouvoir » bien établies; — de sorte que, avant même que les Diablotins se » soient réunis, ils étaient battus et réduits en poudre. »

Le grand Dieu dit encore :

« Par mille considérations je vous ai mille fois pressés, et cepen- » dant vous m'avez mille fois trompé. — En mille occasions, je » vous ai mille fois exhortés, et vous vous êtes mille fois joués de » moi. — Par mille moyens je vous ai mille fois priés de réformer » vos mille erremens, — et mille fois je vous ai suppliés, par mille » moyens, de vous purifier, et après mille efforts j'ai pauvrement » réussi. »

Le grand Dieu dit :

« D'une myriade de pays, une myriade d'États sont une myriade » de fois venus me rendre leurs hommages, — d'une myriade de » collines et d'une myriade de rivières ils sont venus voguant en » une myriade de directions; — dans une myriade de *lis* une my- » riade d'yeux ont une myriade de fois levé des regards péné- » trans; — et en une myriade de manières ils ont reçu, par une » myriade d'actions méritoires, une myriade de bénédictions. »

[1] *Tigre* est le nom que portent les soldats tartares.

VII.

APPENDICE renfermant les proclamations du Roi céleste :

» *Janvier* 1851. — Dans la 1re partie du 12e mois de l'année *Kang-suh*, en un endroit nommé *Kin-thin* (dans Kiang-nan), le Roi céleste donna l'ordre suivant : « La 1re chose requise est d'obéir aux com-» mandemens. La 2e de séparer les rangs des hommes de ceux des » femmes. La 3e d'éviter toute espèce d'empiétement. La 4e de » montrer un esprit public et des sentimens harmonieux, chacun » obéissant aux ordres de ses supérieurs. La 5e est de bien combi-» ner tous les efforts et toutes les énergies, et quand la bataille est » engagée, de ne jamais battre en retraite. »

» 24 *août* 1851. — Le 19e jour du 7e mois de l'année *Sin-kaai*, dans le *district des Thés*, le Roi céleste fit une proclamation, ordonnant aux officiers et soldats de tous les régimens et bataillons d'obéir avec courage, joie et exaltation aux volontés de notre Père céleste et de notre *céleste Frère*, sans se laisser agiter par la peur; car toutes choses *sont déterminées* par notre Père céleste et notre céleste Frère. —Chaque peine qu'ils nous envoient sont des épreuves de nos âmes; que chacun soit donc vrai, ferme et patient afin qu'il puisse répondre qu'il a été tel à notre Père céleste et à notre céleste Frère aîné.

» Le Père céleste a dans le principe donné ses commandemens, disant : « Que chacun soit ferme et patient et il ne sentira plus de » différence entre le froid et le chaud ; de sorte que plus il fera » froid, plus il ôtera de vêtemens. » Qu'au souvenir de ces paroles officiers et soldats se réveillent de leur léthargie. D'après le rapport que l'on me donne, il paraît que le sel manque, que le camp soit donc levé. Selon le même rapport, il paraît aussi qu'il y a un grand nombre de malades et de blessés, qu'on prenne les plus grands soins pour sauver les infirmes. Si vous êtes cause de la perte d'un seul de vos frères ou sœurs, vous *déshonorez votre Père céleste et notre céleste Frère aîné*.

» Quand le camp s'avance, que les légions et les cohortes gardent strictement leurs rangs dans la route et combinent tous les efforts et toutes les énergies. Permettez que je vous prie instamment d'obéir avec respect aux commandemens célestes et de ne

commettre aucune offense. Le général qui commande l'avant-garde, époux de notre sœur. *Sinou-chaou-kouei*, et le général qui commande l'aile gauche, notre frère *Shih-tak-kaai*, prendront conjointement la surintendance du département de l'inspecteur en chef. Les premiers et seconds brigadiers de l'avant-garde, avec les premiers et seconds brigadiers de l'aile gauche, formeront l'avant-garde.

» Le général, commandant le centre, notre frère *Yang-tseu-tsing*, prendra la surintendance du département du directeur en chef; les premiers et seconds brigadiers de la division du centre, avec 20 gardes du corps d'élite, garderont le centre.

» Le général, commandant l'aile droite, notre frère *Wei-ching*, et le général commandant l'arrière-garde, notre frère *Song-yun-san*, joignant les premiers et seconds brigadiers de l'aile droite, aux premiers et seconds brigadiers de l'armée de réserve, formeront l'arrière-garde [1].

» Quand le camp est en marche ou quand on plante les tentes, que chaque légion et cohorte reste en bon ordre, de manière à pouvoir au besoin se secourir mutuellement. Déployez toute votre énergie en protégeant les vieillards et les enfans, hommes ou femmes, les malades et les blessés, et abritez-les de tout danger; en même tems que tous fassent attention aux ordres qui émanent de notre *petit ciel;* tous, officiers et soldats, soyez soumis. *Respectez cela.*

» 8 *septembre* 1851.—Le 3e jour du 8e mois de l'année *Sin-kaai*, dans le village de *Muh*, le *Roi céleste* dit à tous les officiers et soldats de toutes les légions de relever leur courage, de se réjouir et de marcher en avant en union d'efforts et d'énergies, parce qu'en toutes choses notre *Père céleste* prend la surintendance et que notre céleste Frère aîné nous soutient. Par conséquent, ne vous laissez pas agiter par la crainte.

» Le vrai Esprit peut créer les collines et les mers, — que les Diablotins viennent tous à la fois; — que des filets soient tendus dans le ciel et sur la terre et nous enveloppent de doubles plis. — Soldats et officiers, que le courage élargisse vos cœurs, — que les sentinelles, jour et nuit, fassent leur ronde et veillent avec atten-

[1] Il est probable que ce sont là les noms des 5 rois feudataires qui doivent se partager l'empire sous la souveraineté de l'empereur *Thien-tè*.

tion. — Méditons des plans de campagne, et que le silence règne dans tout le camp, — *Yo-fei*[1] avec 500 hommes en défit 100,000, — combien plus serons-nous aptes à exterminer ces Diablotins. — *Respectez cela.*

» 24 *septembre* 1851. — Le 19e jour du 8e mois de l'année *Sin-kaai, étant dans un bateau,* le Roi céleste fit cette proclamation :

« Nous vous recommandons vivement, officiers et soldats, d'obéir » aux commandemens du Ciel et d'éviter toute offense; en cette » occasion, nous voulons que vous soyez persuadés que ceux qui » ne désirent point la vie et ne craignent pas la mort, *iront un jour* » *au ciel*, où ils jouiront d'une vie éternelle et de l'immortalité; » que ceux qui aiment la vie la perdront et que ceux qui craignent » la mort la rencontreront; que ceux qui ne désirent point leurs » aises et ne craignent pas la misère, monteront un jour au ciel où » ils jouiront d'une éternelle tranquillité, étant à l'abri de tout mal; » que ceux qui recherchent leurs aises ne les trouveront pas, et que » ceux qui craignent la misère y seront en proie. Après tout, obéis- » sez aux ordres du Ciel, et le Ciel vous bénira; désobéissez, et » vous irez en enfer. Nous vous supplions donc, officiers et sol- » dats, de vous réveiller de votre léthargie. Si vous commettez » quelque offense, ne soyez pas surpris. — *Respectez cela.* »

» 13 *septembre* 1851. — Le 7e jour du 8e mois de l'année *Sin-kaai*, dans la cité de *Young-gnan* (dans le *Kouang-si*), le Roi céleste publia une *proclamation*, pressant chaque officier et soldat de chaque légion de montrer un esprit public, de s'abstenir en toute circonstance d'égoïsme, et d'avoir une intention toujours droite : de sorte qu'ils puissent répondre qu'ils sont tels à notre Père céleste, à notre céleste Frère aîné et à nous-mêmes. — Dorénavant il est ordonné à tous soldats et officiers, quand ils tuent les Diablotins et prennent leurs villes, que l'or et l'argent, les soies et les satins, et toutes choses précieuses, ne soient point détournées pour l'usage des individus, mais soient en bloc apportées au saint trésor de notre céleste cour. Ceux qui désobéiront seront punis. — *Respectez cela.*

[1] *Yo-fei* est un général célèbre pour avoir souvent battu les Tartares et qu'un ministre jaloux fit mourir en prison en 1141 de notre ère.

» 30 *octobre* 1851. — Le 25e jour du 9e mois de l'année *Sin-kaai*, dans la cité de *Young-gnan*, le Roi céleste fit une proclamation à tous les officiers et soldats de l'armée, leur recommandant d'obéir aux ordres du Ciel, et avec joie et exaltation, avec courage et ardeur, avec union d'efforts et d'énergies, de marcher en avant dans la lutte, en se soumettant avec respect aux injonctions données par notre *Père céleste* et par notre *céleste Frère aîné*.

» Il est ordonné à toutes les légions, qu'après chaque combat contre les Diablotins, chaque sergent fera l'appel des soldats qu'il commande : ceux qui se seront distingués par leur obéissance et leur ardeur à marcher en avant seront marqués avec un cercle, pour indiquer leur mérite; ceux qui se seront fait remarquer par leur désobéissance ou leur lâcheté en fuyant, seront marqués avec une croix, afin de désigner leurs crimes! Ceux qui ne se seront fait remarquer d'aucune manière ne recevront aucun signe.

» Quand la liste sera complétée, le sergent la remettra au centurion; celui-ci au chef de cohorte; celui-ci au commandant de légion qui la présentera au général; le général la fera passer à l'inspecteur général qui l'enverra au directeur général; et le directeur général la déposera devant les ministres d'Etat qui en donneront communication au généralissime; le généralissime en référera à notre *Petit Ciel*, où sera décrété le rang auquel chacun sera élevé ou dégradé. Les petits mérites seront petitement récompensés; les grands mérites recevront d'éclatantes promotions. Que chacun donc déploie ses plus grandes énergies. — *Respectez cela.*

» 17 *novembre* 1851. — Le 12e jour de la 10e lune de l'année *Sin-kaai*, dans la cité de *Young-gnan*, le Roi céleste publia une proclamation, recommandant aux soldats et officiers de l'armée, aux petits et aux grands, d'obéir aux ordres du Ciel, et avec joie et exaltation, patience et persévérance, courage et ardeur, force et vigueur, de marcher en avant dans la lutte, en restant soumis avec respect aux lois et institutions de notre *Père céleste*, et de notre *céleste Frère aîné*. Dans le principe, nous avons dit :

« Ce n'est pas une chose facile d'aller au ciel ; le plus important
» est d'avoir la détermination et la patience; avec cela vous réus-
» sirez certainement. Soyez-donc résolus, et ne tombez en aucune

» erreur tandis que vous n'êtes encore qu'à la moitié du chemin : » car les sentiers du Diable sont dévians et détournés. Vu l'état pré- » sent des affaires, vous tous, soldats et peuple, devez comprendre » que les Diablotins ont divers moyens de tromper, et que les sen- » tiers du diable sont dévians et détournés; enfin vous devez voir » que notre déclaration antérieure était correcte. Maintenant nous » vous envoyons cette présente proclamation, soldats et peuple, » grands et petits, vous recommandant d'être patiens et fermes, de » ne pas vous laisser ébranler par de trompeuses sollicitations, mais » de rester déterminés à obéir au Ciel, et à servir fidèlement votre » pays jusqu'à la fin. Votre *Père céleste* et votre *céleste Frère* ont » les yeux fixés sur vous; nous aussi avons les yeux fixés sur vous. » Nous ordonnons que ces dignes ministres, qui du premier au der- » nier sont morts en combattant et montés au ciel, soient promus » à un rang égal à celui de directeur général; les honneurs des- » cendant à leur postérité. Que ces dignes officiers, qui ont porté » nos drapeaux sur le champ de bataille et sont maintenant partis » au ciel, soient promus à un rang égal à celui de général en chef » ou de garde-du-corps impérial. Ceux qui ont déjà été promus » ont leurs bonnets et leurs habits selon l'uniforme officiel; ceux » qui n'ont pas encore été promus ont leurs bonnets comme les » sergents. Ceux qui ont été promus à un corps, et ceux qui n'ont » pas été promus dans une autre classe, peuvent tous venir dans » notre *Petit Ciel;* tous ces dignes officiers, qui avec nous conquiè- » rent les collines et les rivières, seront, après de grands succès, » élevés à la dignité de ministres d'Etat, d'inspecteurs généraux, » de directeurs généraux, de généraux en chef, et de gardes-du- » corps impériaux. Les plus petits d'entre eux seront commandeurs » de légions, avec honneurs passant à leur postérité; ils porteront » des robes ornées du *dragon;* leurs ceintures étincelleront de » pierres précieuses; et ils se tiendront debout dans notre cour » céleste. Je vous le dis sincèrement, depuis que nous avons eu le » bonheur de devenir *les fils et les filles de notre Père céleste*, et » les *frères et sœurs de notre céleste Frère aîné*, nous jouirons en » ce monde d'une dignité incomparable, et d'une félicité sans fin » dans l'autre.

» Nous vous le demandons, est-il un bonheur ou une dignité
» comparable à cela ?

» Enfin, nous vous recommandons avec instances, soldats et offi-
» ciers de toutes les légions, d'obéir avec joie et à l'unisson aux
» ordres et injonctions de notre *Père céleste* et de notre *céleste*
» *Frère*. — Les Diablotins sont pleins d'artifice ; vous tous, officiers
» et soldats, tenez-vous sur vos gardes, et n'ayez pas à vous lamen-
» ter vainement quand vient la première lueur du matin, d'être
» tombés pendant la nuit dans les embûches du Diable. — *Res-*
» *pectez cela.* »

CHAP. VI. — Suite du récit de l'origine et du progrès de l'insurrection chinoise.

Maintenant que nous connaissons au nom de quelles notions religieuses et civiles, le nouveau prétendant au trône de la Chine parle aux peuples de ce vaste empire, nous allons exposer rapidement sa marche presque fabuleuse à travers les provinces centrales. On verra ainsi comment ces nouvelles notions presque toutes chrétiennes ont été reçues par ces populations.

Nous avons déjà dit comment les premiers mouvemens de révolte partirent de ces montagnes du *Kouang-si* où le dernier empereur *Ming* s'était réfugié ; et comment descendant vers le midi, les troupes de *Thien-tè* s'étaient emparées de plusieurs villes importantes de la province de *Kouang-tong*.

Bientôt tous ses effort se tournèrent vers le nord avec le projet bien évident de s'emparer des villes qui dominent le grand fleuve *Yang*, qui partage l'empire en deux, et est une des veines nécessaires pour nourrir ce grand corps.

Dès l'abord, par un habile trait de politique, le nouvel empereur obligea tous ses partisans à quitter le costume tartare pour reprendre l'ancien costume chinois que les peuples avaient eu tant de peine à abandonner. On sait, en effet, que les Tartares avaient imposé aux Chinois vaincus l'obligation de porter la robe ouverte, et de raser leur tête à l'exception d'une longue queue. On ne saurait se faire une idée de la peine que les Chinois avaient eue à se soumettre à cette condition. « Cet édit, ainsi que le raconte le

» P. *Martini*, lui fit naître de grandes difficultés, parce que les Chi-» nois s'affligeaient plus de la perte de leurs cheveux que de celle » de leur empire, et combattaient plus courageusement pour ce » vain ornement que pour la défense de leurs provinces [1]. » Or, ce sentiment était toujours resté dans le cœur des Chinois. On comprend donc combien cette mesure, qui rend aux Chinois leur nationalité, a été politique, d'autant plus qu'elle forçait ceux qui l'adoptaient à se déclarer sans réserve pour le parti national.

Une autre mesure décisive est la guerre à mort déclarée à toutes les idoles du pays et à leurs prêtres. Partout où passent les armées de *Thien-tè*, les temples sont renversés, les idoles brisées, et le plus souvent les bonzes et bonzesses impitoyablement massacrés, ou jetés à l'eau avec leurs dieux.

Quelle terrible justice que celle de Dieu qui livre quelquefois à l'implacable rigueur du glaive, ceux qui ont été sourds pendant si longtems à la douce persuasion de la parole de son Verbe, parlant par la bouche de ses missionnaires! « Nous avons vu le grand fleuve, » dit une correspondance de Nan-king, amener les idoles comme » les épaves d'un navire à la suite d'un naufrage. »

Mais que faisait pendant ce tems le vice-roi de ces provinces? Il se tenait bravement à distance, renfermé dans les murs de sa capitale, et envoyait à l'empereur des rapports infidèles annonçant que les rebelles étaient dispersés. Ceux-ci avaient adopté deux méthodes qui les ont admirablement servis; la première était celle de simuler la fuite toutes les fois qu'ils se rencontraient avec les troupes impériales; la vanité tartare s'y laissait toujours prendre et tombait toujours dans une embuscade où elle était battue à plate couture; la seconde était de laisser les villes fortifiées et de révolutionner les campagnes et les petites villes.

Juillet 1851. — Une tentative d'assassinat est commise à Pé-king, contre l'empereur *Hien-fong*. On la croit dirigée par ses proches; aussi le jeune empereur la dissimule. Vivant au milieu de ses favorites et de ses courtisans, il compose un poëme en l'honneur d'un de ses généraux tartares, et ordonne de mettre à mort les généraux et les gouverneurs qui n'ont pas su vaincre.

[1] *Guerre des Tartares contre la Chine*, p. 88.

Thien-tè, au contraire, fait de nouveaux progrès dans le *Kiang-si*, et commence à battre monnaie.

D'autres provinces de l'empire remuent, des révoltes ont lieu dans les vastes provinces du *Hou-nan* et du *Hou-pé*, qui s'avancent vers le nord et ouvrent une route vers *Pé-king ;* l'île de *Hai-nan*, au midi de Canton, se révolte aussi contre les Tartares. Tous ces révoltés font cause commune avec les soldats de *Thien-tè*.

Cependant le vice-roi *Siu* s'imagine d'envoyer à *Thien-tè* une ambassade pour essayer de lui persuader de cesser la guerre, et lui offrir de grandes richesses. — Cinq Lettrés, chargés de ces offres, se présentent à *Thien-tè*, dans sa cour du *Kouang-si*, et en sont reçus avec un grand apparat. Voici la réponse qu'il fait à leurs offres, réponse qui expose parfaitement et en peu de mots ses prétentions.

« Maîtres, vous vous méprenez complétement. Comment le prince pourrait-il se soumettre à ses ministres? Je suis le 11e descendant de l'empereur *Tsoung-tching* [1], de la grande dynastie des Ming, et maintenant je lève de plein droit des troupes, dans l'espoir de recouvrer mon ancien territoire. Autrefois la rébellion fut cause que la race des Tsing fut invitée par *Ou-san-kouei*, ministre de la dynastie Ming, à prêter assistance dans le renversement des chefs rebelles *Tchang* et *Li* [2]. Mais eux ne s'en tinrent pas là : ils prirent possession du pays, et mes ancêtres, voyant les services rendus par la race des Tsing dans la guerre contre les rebelles, n'osèrent pas les chasser immédiatement, et les laissèrent, eux et leurs descendans, occuper le trône pendant 200 ans, comme récompense de leur belle conduite. Pouvez-vous dire que cette récompense ne soit pas très-grande? Mais, à présent, fort de mon droit, je lève des troupes pour ressaisir l'héritage de mes ancêtres. La race des *Tsing* devrait lâcher prise et retourner à son pays natal, chacun occupant son propre territoire ; par ce moyen, les soldats et le peuple jouiraient du repos. Maîtres, vous êtes encore des hommes de l'Empire du milieu, et vous comprenez parfaitement les doctrines de *Confucius* et de *Mencius* : pouvez-vous donc avoir entièrement oublié le prince légitime, et respecter paisiblement les sujets des étrangers [3] ? »

Puis *Thien-tè* les renvoya avec des présens.

Vers cette époque il organise un corps de propagandistes qui se

[1] C'est le nom de la première année (1628) du règne de *Hoaï-tsoung*, qui se pendit à Pé-king en 1644.

[2] Voir ce que nous en avons dit ci-dessus, p. 172.

[3] *Histoire de la révolte chinoise*, par MM. Callery et Yvan, p. 132.

répandent dans tout l'Empire où ils sèment la proclamation suivante qui renferme, comme toutes celles que nous avons citées, un mélange des notions chrétiennes avec les vieilles traditions chinoises :

« Le Ciel favorise essentiellement *la Vertu*, et tous les hommes possèdent naturellement un certain talent. Dès les tems les plus reculés, on a fait grand cas d'un extérieur convenable, et on a attaché la plus grande importance au cérémonial et à la musique. Mais voici que ces rôdeurs du désert aride, pénétrant dans nos palais, et s'emparant de nos maisons, n'ont point suivi les règles posées par Yao et Chun dans le gouvernement de l'empire, et ont forcé les êtres humains à prendre dans leur personne les apparences d'animaux privés de raison !!! Ceux qui étudient avec soin les œuvres de Confucius et de Mencius arrivent rarement par les examens aux dignités officielles, tandis que ceux qui apportent des argumens pécuniaires obtiennent les postes les plus élevés. Moi, dans le nombre, j'ai tenu mon nom caché jusqu'à présent, imitant le philosophe Tchouang-tze, qui résida à Po-haï, et le patriote Lieou-chang, qui vécut dans la retraite à Han-houa, et le sage Heou-yeou, qui déroba ses traces et son nom à Yao, en se cachant à Ko-chan. Mes ancêtres ont été sujets de la dynastie des Ming, et, durant les 200 ans qui se sont écoulés depuis sa chute, ils n'ont rien voulu avoir de commun avec la dynastie tartare. Moi-même, n'ayant aucun désir de recevoir des appointemens accordés par les Mantchoux, me suis tenu dans la vie privée ; mais vous voyant opprimés par ce gouvernement tyrannique, et remarquant combien les fonctionnaires rapaces et les magistrats corrompus vous écrasent, en dépit de tous les principes d'humanité et de droiture ; observant, en outre, qu'on vous éloigne, vous, peuple, de l'affection mutuelle et de la pratique de la vertu, en poussant les grands et les petits à une émulation continuelle vers le lucre ; considérant enfin que la race aux cheveux noirs n'a personne sur qui elle puisse compter pour sortir de l'oppression où elle gémit ; pour ces causes, j'ai mis en campagne mes braves guerriers, et fourbi mes épées et mes lances ; et, unissant nos efforts dans la défense du droit, nous avons arboré l'*étendard de la vertu* avec l'intention bien arrêtée de renverser la dynastie et de ne déjeuner qu'après.

» Nous adorons avec respect le *Seigneur suprême*, afin d'attirer sa protection sur le peuple, et tous nos plans, tous les mouvemens de notre armée n'ont qu'un but, celui de détruire les tyrans, à l'imitation de ce qu'ont fait Tching-tang et Vou-wang.

» Mais vous, Tartares, n'ayant ni des conseillers sages, ni des hommes politiques profonds, ni des généraux courageux, ni de bons soldats, vous avez

engagé les nobles et les vieillards à enrôler leurs voisins, et avez forcé les braves villageois à s'armer pour votre défense. Chez les anciens, on employait une armée permanente à protéger le peuple; mais vous, vous astreignez le peuple à devenir soldats.

» Vous vous plaignez souvent de ce qu'on ne vous donne pas assez, et dès que nos troupes avancent le moins du monde, vous abandonnez sans protection le peuple, et êtes les premiers à courir à toutes jambes. Sachez maintenant que nous avons pris la résolution de *marcher à l'Est*, et que nous avons le pouvoir de faire souffler, quand nous voulons, le vent qui conduit à ces parages. Nous avons eu nous l'intelligence et le courage que donne le Ciel; comment se fait-il que vous, Tartares, ne compreniez pas encore qu'il est tems de ramasser vos os épars, et d'allumer des tranches de lard pour servir de signaux à votre effroi? Pourquoi n'imitez-vous pas Yu et Kouei, qui ont réglé leur différend à l'amiable? Si vous êtes assez aveugles pour ne pas voir les signes précurseurs du nouvel empire, nous n'avons qu'à faire un geste aux troupes que nous avons mises en campagne, et elles monteront, d'un élan unanime, au haut du rocher de nos espérances, faisant une trouée à la barrière qu'on oppose à leur marche. Une fois que vous ne trouverez plus de défense dans votre citadelle doublée de fer, ni du repos dans votre palais émaillé de perles, de quoi vous servira votre inutile repentir !!! (*ibid.*, p. 196.) »

On voit avec quelle habileté tous les sentimens nationaux, toute la vanité chinoise, sont excités et dirigés vers un seul but, l'expulsion des Tartares.

Il y a encore des documens curieux à recueillir dans la pièce suivante publiée par deux des généraux de *Thien-tè*, avant d'entrer dans la province du *Hou-pé*.

« *Yang*, roi *de l'Est*, et général en chef, et *Siao*, roi *de l'Ouest*, et aussi général en chef de la dynastie *Taï-ping*, rétablie dans le Céleste empire *par la grâce de Dieu*, publient conjointement cette proclamation, afin de faire savoir qu'ils ont reçu les ordres du Ciel pour exterminer les méchans et sauver le peuple.

» D'après l'*Ancien Testament*, le *Seigneur suprême*, notre Père céleste, a créé, *dans l'espace de* 6 *jours*, le ciel et la terre, les montagnes et les mers, les hommes et les choses. Le Seigneur suprême est un père spirituel, invisible, tout puissant, sachant tout et présent partout. Il n'est, sous le ciel, aucune nation qui ne connaisse sa grande puissance.

» En consultant les souvenirs des tems passés, nous trouvons que, depuis la création du monde, le *Seigneur suprême* a souvent manifesté son déplaisir : comment se fait-il que vous, peuple de la terre, l'ignorez encore?

» Dans une première circonstance, le *Seigneur suprême* a fait éclater sa colère en faisant tomber une grande pluie pendant 40 jours et 40 nuits, laquelle a causé une inondation générale.

» Dans une seconde circonstance, le Seigneur suprême a manifesté son mécontentement, et est venu sauver Israël de la *terre d'Égypte*.

» Dans une troisième circonstance, il a déployé son imposante majesté lorsque le Sauveur du monde, le *Seigneur Jésus*, s'est incarné dans le pays de la Judée, et a souffert pour la rédemption du genre humain.

» Dans ces derniers tems, il a de nouveau montré son courroux lorsque dans l'année *Ting-yeou* (1837) il a envoyé un messager céleste qui avait été chargé par le Seigneur du ciel de mettre à mort les bandes infernales. En outre, il a envoyé le *Roi céleste* pour prendre les rênes de l'empire et sauver le peuple; depuis l'année *Meou-chen* (1848) jusqu'à celle de *Sin-kaai* (1851), le *Seigneur suprême* a été touché des malheurs du peuple, qui était enveloppé dans les filets du démon.

» Dans la 3e lune de l'an dernier, le *grand empereur* parut, et dans la 9e lune, *Jésus, le sauveur du monde*, s'est manifesté par d'innombrables actes de puissance, et par le massacre d'un grand nombre d'impies dans plusieurs batailles rangées : et comment les impies de l'enfer pourraient-ils résister à la majesté du Ciel?

» Comment, ajouterons-nous, la colère du *Seigneur suprême* ne serait-elle pas enflammée contre des hommes qui adorent des Esprits corrompus, qui se livrent à des actions impures, se rendant ainsi gravement prévaricateurs des commandemens du ciel! Pourquoi, vous tous, habitans de la terre, ne vous réveillez-vous pas? Combien ne devez-vous pas vous estimer heureux d'être nés dans un tems où il vous est permis d'être témoin de la gloire du *Seigneur suprême!*

» Puisque vous tombez dans une époque comme celle-ci, où vous éprouvez le grand repos des jours célestes, il est tems pour vous de vous réveiller et de vous lever. Ceux qui accompliront les volontés du Ciel seront conservés, mais ceux qui leur désobéiront seront taillés en pièces.

» Dans ce moment, ce *diabolique Tartare Hien-fong*, originairement esclave mant-chou, est l'ennemi juré de notre *race chinoise;* bien plus, il a induit nos frères à prendre les habitudes des Démons, à adorer le mal, à désobéir au véritable Esprit, et à se révolter ainsi *contre le Seigneur suprême.* Aussi le Ciel ne le tolérera-t-il pas davantage, et les hommes ne manqueront-ils pas à la détermination prise de le détruire. Hélas! vous, réunion d'hommes vaillans, paraissez ne pas savoir que chaque arbre a ses racines, que chaque ruisseau a sa source. Vous paraissez vouloir renverser l'ordre des choses, car, tout en courant après le moindre avantage, vous faites un détour, et vous ser-

vez vos propres ennemis; et vous trouvant enveloppés par la ruse du Méchant, vous entrez en une révolte d'ingratitude contre votre véritable Seigneur. Vous ne semblez pas vous rappeler que vous êtes les vertueux étudians de l'Empire du milieu, et les honnêtes sujets de la dynastie céleste; et ainsi vous portez facilement vos pas dans le chemin de la perdition, sans avoir pitié de vous-mêmes.

» Et parmi vous, hommes courageux, il en est beaucoup qui appartiennent à la *société de la Triade*, et qui ont fait le pacte de sang qu'ils uniraient leurs forces et leurs talens pour l'extermination de la dynastie tartare. Qui a jamais vu qu'après un engagement solennel il y ait des hommes qui tournent le dos à l'ennemi commun!

» Maintenant, il doit y avoir dans les provinces un grand nombre d'hommes décidés, de lettrés fameux et de vaillans héros : nous désirons donc que vous arboriez haut l'étendard, que vous annonciez hautement votre résolution de ne plus vivre sous le même ciel que les Tartares, et que vous cherchiez à acquérir des mérites au service du nouveau souverain. Voilà ce que nous, ses généraux, désirons avec ardeur.

» Notre armée, désireuse de faire prévaloir les bons sentimens, par lesquels le *Seigneur suprême* se plaît à épargner la vie de l'homme et à nous recevoir dans un baiser de compassion, a porté la bienveillance dans sa marche, traitant tout le monde avec charité. Nos généraux et nos troupes observent la plus grande fidélité dans les récompenses dues au pays. Ces intentions sont connues de vous tous. Vous devez savoir que depuis que le Ciel a mis en avant le *vrai Souverain* pour gouverner le peuple, c'est à vous de venir en aide pour établir sa domination. Bien que nos diaboliques ennemis se comptent par millions, et leurs plans astucieux par milliers, comment peuvent-ils résister au Ciel?

» Tuer sans prévenir est chose contraire à nos sentimens; et se tenir dans l'inaction, sans s'occuper de sauver le peuple, ce n'est point chose qui convienne à des gens bienveillans; c'est pourquoi nous publions cette proclamation en vous pressant, ô peuple! de vous repentir en toute hâte et de vous réveiller avec énergie.

» *Adorez le vrai Esprit* et rejetez les esprits impurs; soyez hommes une bonne fois, et cessez d'être les *suppôts du Diable*, si vous voulez obtenir de longs jours sur la terre et la félicité dans le ciel. Mais, si vous persévérez dans votre stupide obstination, le jour de la destruction arrivera pour les pierres précieuses, comme pour les cailloux, et alors vous aurez beau vous ronger les mains de désespoir; il sera trop tard pour se repentir! (*ibid.*, p. 204.) »

Dans cette proclamation il est à remarquer deux choses, d'abord le nom de l'*Ancien Testament*, prononcé pour la première fois, et

la mention de la *société de la triade*, très-répandue dans l'Empire, et dont le principal but est la destruction des Tartares.

Année 1852. —Les partisans de *Thien-tè* se répandent dans toutes les provinces; ils viennent jusqu'à *Canton* et se mettent en rapport avec les fonctionnaires chinois et les agens des gouvernemens étrangers.

A *Pé-king* on dégrade et punit les généraux, pour n'avoir pas obéi à l'empereur qui leur avait ordonné de vaincre.

Alors *Hien-fong* rappelle ses anciens ministres destitués au commencement de son règne, pour se servir de leur nom, mais ne change pas de système.

Les rebelles, d'abord malheureux devant *Tchang-cha*[1], capitale du *Hou-nan*, s'emparent d'une flottille et remontent jusqu'au nord du *Hou-pé*, sur la route de Pé-king, et s'établissent solidement dans plusieurs de ces villes.

La province de *Kouei-tcheou*, voisine et au nord du *Kouang-si*, entre en révolte et adopte le drapeau de *Thien-tè*.

Autre progrès : le *Chan-tong*, province située entre *Nan-king* et *Pé-king*, dont elle touche le territoire, se met aussi en insurrection ; un des principaux gouverneurs est tué dans une rencontre. C'est dans cette province que se trouve la patrie de Confucius. C'est là que vivent ses descendans, au nombre de plus de 2,000, toujours respectés par les diverses dynasties.

12 *novembre* 1852. — Décret de l'Empereur tartare, qui, volé impudemment par tous les fonctionnaires, et ne sachant où trouver de l'argent, met en vente tous les emplois, tous les honneurs, toutes les exemptions, et même offre à tous les dégradés de quelque grade que ce soit, le rachat de leur grade à prix d'argent. Jamais semblable marché n'a été offert chez aucun peuple civilisé : c'est l'annonce d'un Empire en dissolution.

29 *janvier* 1853. — Les rebelles, par une tactique habile, s'emparent de la capitale du *Ho-nan*, la ville de *Han-yang*, et puis successivement de celles de *Ou-tchang* et de *Han-keou*. Ces trois villes, assises sur les bords du grand fleuve *Yang*, en face presque l'une

[1] Voir le bulletin de cette défaite et la punition du général dans la pièce ci-dessus, p. 204.

de l'autre et séparées seulement par plusieurs heures de navigation, sont l'entrepôt de tout l'Empire. C'est là qu'arrivent tous les produits européens et tous ceux des provinces méridionales. C'est la clé, on peut dire, de *Pé-king*.

A cette nouvelle, l'Empereur s'effraie et ne trouve d'autre moyen de défense que, du fond de son palais, de lancer un décret qui dégrade les gouverneurs des provinces conquises, et le général commandant ses armées. Mais en même tems il les laisse à leurs places, en leur recommandant de regagner leurs rangs par la victoire. De plus, il fait trancher la tête à quelques fonctionnaires malheureux.

Cependant, par un acte plus significatif et qui montre sa profonde détresse, voyant qu'il ne peut compter sur ses troupes choisies, il appelle à la défense de son Empire les peuplades nomades tartares de *Ki-rin* et de l'*Amour*.

En attendant, les gouverneurs s'empressent d'acheter ou de louer des *barques portugaises* pour s'opposer aux pirates qui s'avancent jusqu'au centre de l'Empire.

Mais, la preuve la plus significative de la détresse de Hien-fong, c'est la demande qu'il fait faire par ses généraux aux *barbares étrangers* de venir le défendre. Nous allons transcrire ici cette pièce, mélange d'orgueil et de bassesse, qui nous instruira officiellement de la marche et de la présence des rebelles sous les murs de *Nan-king*.

16 *Mars* 1853. — « *Ou*, nommé par l'empereur juge provincial, intendant de *Sou-tcheou*, *Soung-kiang*, *Taï-tsing*, etc., envoie cette notification.

» Moi, intendant, viens de recevoir une dépêche du gouverneur en réponse à un exposé que je lui avais envoyé. J'avais dit dans ma lettre que les bateaux à vapeur de guerre de votre honorable nation n'étaient point arrivés à Chang-haï, mais qu'on les y attendait dans les premiers 10 jours de cette lune. Je disais également qu'il n'y avait de stationné à Chang-haï qu'un seul navire de guerre de la grande nation anglaise, ce qui ne serait pas suffisant pour réprimer et exterminer les rebelles. A tout cela, le gouverneur répondit ainsi qu'il suit :

« Il paraît que les rebelles sont déjà arrivés à *Kiu-king* et à *Ngan-king* » (capitale du Ngan-houeï), et qu'ils se sont répandus dans différentes direc» tions, portant le trouble et le désordre partout sur leur passage. Tous les » navires marchands mouillés devant les villes et les marchés le long des rives

» du *Yang-tze-kiang* sont tombés au pouvoir des rebelles, et, quoique leurs » forces aient été attaquées par notre grande armée venue du *Hou-nan* et du » *Kiang-si*, le corps principal des rebelles est parvenu, en s'embarquant sur » ses navires, à se frayer une route vers l'Est.

» Nos troupes, à la vérité, ont entravé leur marche sur différens points, » mais, vu la largeur de la rivière, elles n'ont pu les arrêter tout à fait. Notre » grande armée, venant de différens pays par la voie de terre, ne peut être » réunie instantanément, et nos navires de guerre n'ont pas pu suivre de » près l'ennemi et empêcher ses progrès, de telle façon que les forces rebelles » sont devenues de plus en plus audacieuses et indomptables. Les *lorchas* » (portugaises), envoyées par l'intendant de *Chang-haï*, quoique heureuses » dans plusieurs rencontres, n'ont pu résister à l'ennemi à cause de leur petit » nombre, de façon que des navires rebelles sont *arrivés devant Nankin*, et » la ville est dans le plus grand danger.

» Si nous ne les attaquons pas au premier moment de leur arrivée, nous » éprouverons de la difficulté à les empêcher à se répandre dans toutes les di- » rections. Que l'intendant se consulte de nouveau avec les consuls des diffé- » rentes nations, et qu'il demande immédiatement que le navire de guerre, » actuellement mouillé à Chang-haï (c'était le vapeur anglais *Lily*), soit en- » voyé attaquer les rebelles, et qu'il demande ensuite que les navires de guerre » à vapeur, dont l'arrivée successive est attendue, se réunissent et exterminent » ces bandits, faisant ainsi disparaître ces détestables ennemis de l'empire » chinois.

» S'ils font cela, non-seulement Sa Majesté l'empereur sera sensible au ser- » vice rendu, mais les mandarins et le peuple leur seront reconnaissans pour le » bienfait; et, lorsque tout le monde jouira simultanément de la paix et de la » tranquillité, ils se procureront des avantages mutuels en suivant sans trouble » leurs différentes occupations. Mais si nous devons attendre que la grande ar- » mée avance vers l'Est, pour se réunir dans l'extermination des rebelles, le » secours sera trop tardif pour l'urgence. Que, par conséquent, ledit inten- » dant mette la plus grande promptitude à faire ses arrangemens, car j'en at- » tends le résultat avec la plus grande anxiété. J'aurai soin également d'écrire » sur ce sujet aux plénipotentiaires des différentes nations. »

» Dès que la dépêche ci-dessus m'est parvenue, je considérai que les pro- vinces de *Hou-nan*, *Hou-pé*, *Kiang-si*. *Ngan-houeï* et *Kiang-nan*, sont des pays qui ont des rapports commerciaux avec Chang-haï; mais depuis que les rebelles du Kouang-si se sont répandus dans le Hou-nan, voici déjà une année, et que de là ils ont envahi le Hou-pé, Han-keou et plusieurs autres places importantes pour le commerce, ont été tellement troublées, que les négocians furent arrêtés dans leurs transactions et qu'ils n'osèrent plus rien entreprendre.

Maintenant, les rebelles dirigent leur marche vers l'Est, en descendant le cours du Kiang, ils projettent de porter le désordre à Nankin ; si on ne leur coupe promptement le chemin, c'en sera fait du commerce.

» D'après la dépêche précitée que je viens de recevoir du gouverneur, il est de mon devoir d'en informer l'*honorable consul*, en vous priant d'examiner la chose, et de faire que les navires de guerre arrivés à Chang-haï, conjointement avec celui qui est stationné ici pour la défense du port, aillent immédiatement à Nankin, et agissent de concert avec les lorchas qui s'y trouvent déjà, employant leurs forces réunies à attaquer les rebelles, et jurant d'exterminer ces affreux bandits, de manière à satisfaire les sentimens du peuple, et à favoriser les relations commerciales. Je demande aussi que l'honorable consul écrive pour hâter l'arrivée des navires de guerre attendus, afin qu'ils remontent successivement à *Nankin*, balaient ces vagabonds de la face de la terre, et donnent la tranquillité à tout le pays. Les autorités et le peuple de la Chine *vous auront une grande obligation*, et moi, intendant, vous serai extrêmement obligé aussi. Je vous prie instamment de donner promptement cours à cette affaire.

» Communication importante. Le 7 de la 2e lune de la 1re année de *Hien-fong* (16 mars 1853). »

On voit d'après cette pièce, où les progrès des rebelles sont encore déguisés, quelle frayeur s'est emparée des gouverneurs chinois. Mais les Européens se gardèrent bien de s'entre-mêler dans cette grande querelle. Aussi l'armée rebelle fut-elle bientôt maîtresse de *Nan-kin*. Ici nous avons un récit qui nous vient des missionnaires catholiques. Nous allons le transcrire et l'on y verra le détail de la première persécution qu'ont subie les catholiques.

CHAP. VII. — Récit de la prise de Nankin et d'une persécution subie par les catholiques de cette ville.

C'est dans une lettre de Mgr *Maresca*, administrateur de la province de *Nan-kin*, mais habitant la ville anglaise de *Chang-haï*, que nous trouvons ce récit; on doit remarquer qu'il ne fait que raconter ce que lui ont dit quelques fugitifs chinois :

« Chang-Haï, 8 juin 1853.

» Dès le commencement de 1853, les chrétiens de Nan-kin et des environs étaient dans de grandes inquiétudes, et malheureusement leurs craintes n'étaient que trop fondées. *Nan-kin* cependant, à l'approche des rebelles, se préparait à les repousser : les fortifi-

cations de la ville avaient été réparées, les moyens de défense augmentés, et des provisions abondantes amassées dans les magasins. Les habitans des campagnes accouraient à la ville, où ils espéraient trouver plus de sécurité : les chrétiens se réunirent dans la chapelle de la ville, où ils apportèrent quelques provisions.

» Le 6 mars, les mandarins firent fermer les portes de la ville et interdirent toute circulation.

» Le 8 mars, les insurgés arrivaient sous les murs de la ville et y établirent leur camp, partagé en 28 divisions.

» Le 19 mars, ils mirent le feu aux mines qu'ils avaient creusées et remplies de poudre. Dès le point du jour, la muraille sautait avec la porte de l'Orient. Aussitôt le signal est donné, et ils s'élancent les uns à la brèche, les autres à la muraille, avec une impétuosité qui effraya les défenseurs. Dès la première attaque, ils furent maîtres de la ville. Les mandarins qui ne se sauvèrent pas assez vite furent pris et mis à mort.

» Le 20 mars, les insurgés parcouraient la ville sans trouver de résistance, portant de tous côtés la frayeur et la mort. Un vénérable vieillard, chef de la chrétienté, fut tué dans sa maison avec son fils aîné; son second fils fut grièvement blessé, le troisième emmené captif, le plus jeune se sauva. Ce même jour quatre autres chrétiens tombèrent dans la mêlée.

» Le 21 mars, la famille *Tseu*, la plus riche et la plus distinguée parmi nos chrétiens, fut chassée de sa maison que les révoltés voulaient pour leurs chefs, et 31 membres de cette famille furent renfermés dans une maison voisine, où ils furent tous brûlés vifs. Deux jeunes gens de cette famille, âgés de 17 et 18 ans, qui étaient absens quand leurs parens furent brûlés, viennent d'arriver à *Chang-haï*, après avoir parcouru en mendiant un espace de 70 à 80 lieues. Cinq autres membres de la même famille, étaient aussi absens lors de l'exécution des 31, mais on ne sait où ils sont allés ni ce qu'ils sont devenus. Tout ce qui appartenait à la chrétienté de Nan-kin, ornemens d'église, argent, papiers, tout était en dépôt dans la famille *Tseu* : par conséquent, tout est perdu sans ressource.

» Le même jour plusieurs insurgés entrèrent dans la chapelle de la ville, où les chrétiens étaient réunis et récitaient les prières de

la Semaine sainte; ils défendirent de prier à genoux, et voulaient que les chrétiens récitassent assis la nouvelle prière au *Thien-fou*[1]. Les chrétiens répondirent qu'*ils étaient catholiques* et ne connaissaient pas d'autre religion. Il leur fut signifié que si dans trois jours ils ne se décidaient à obéir, ils seraient tous décapités.

» Le 23 mars, des malheureux entrèrent dans la chapelle et voulaient faire violence à de jeunes chrétiennes; mais ils durent sortir bientôt, et depuis lors ils n'ont plus fait de tentatives en ce genre. Après midi, nouvelle sommation d'adorer *Thien-fou*: nouveau refus de la part des chrétiens, et nouvelles menaces de l'autre côté.

» Le 25 mars, les chrétiens faisaient l'adoration de la croix, selon l'usage du Vendredi saint. Les insurgés entrèrent tout d'un coup en criant et menaçant : ils brisent le crucifix, renversent l'autel, puis veulent faire réciter leur prière; ils présentent aux chrétiens *des livres où elle est écrite*[2]. Alors un catéchiste prend un livre de religion, l'*Explication des Commandemens de Dieu*, et le présente à l'un des chefs. Celui-ci parcourt rapidement ce livre, et le rend en disant : « Votre religion est bonne, la nôtre n'est pas » comparable; mais le nouvel empereur a donné ses ordres, il faut » obéir ou mourir. » Après des sommations inutilement réitérées, les soldats saisissent les chrétiens et leur lient les mains derrière le dos : les femmes et les enfans exhortaient les hommes à souffrir de bon cœur pour la pureté de leur foi; on les lia et on les maltraita à leur tour. Tous étant ainsi liés, on déclare aux hommes qu'ils vont être conduits au tribunal *de l'empereur* pour entendre leur dernière sentence, et on les fait tous sortir dans la rue; les femmes et les enfans les suivent, et tous marchent gaîment vers le tribunal. Quand ils furent arrivés, on les fit attendre dans les pièces extérieures, jusqu'à ce que des officiers vinrent leur déclarer de la part de l'*empereur* que, puisqu'ils ne voulaient pas obéir, ils étaient tous condamnés à mort et allaient être exécutés à la porte de l'Occident.

» On se remit donc en marche pour traverser une partie de la ville et se rendre au lieu du supplice. Mais, dès la porte du tribu-

[1] *Céleste Père.* — C'est sans doute une de celles citées plus haut, p. 191.

[2] Sans doute le *Livre des préceptes religieux*, cité plus haut, p. 184.

nal, un bon vieillard, qui ne pouvait plus marcher, fut décapité. Les autres arrivèrent ensemble au lieu désigné, au nombre de 140 : là on fit de nouvelles sommations, auxquelles les chrétiens répondirent toujours : « Nous sommes chrétiens. » On fit beaucoup de menaces, mais personne ne fut exécuté. Vers le soir, tous furent reconduits dans la ville et enfermés dans un grand magasin, qui était autrefois l'église de Nan-kin. Ils y passèrent la nuit, ayant tous les mains liées, et quelques-uns étant attachés à des colonnes. Un seul réussit à se délier et se sauva. Le lendemain, nouvelles menaces et quelques coups.

» Le jour de Pâques, tous s'attendaient à mourir. Bientôt les satellites entrent dans le magasin et demandent si l'on veut réciter la prière. Quelques-uns disaient : Il faut les tuer tous, ils ne veulent pas obéir. » — Un autre reprit : « Non, car ils iraient au ciel et auraient ce qu'ils désirent, et nous, nous n'aurions que le péché. » — Cependant tous les chrétiens restaient fermes et ne cédaient rien. Les femmes surtout et quelques enfans défiaient les soldats et leur criaient : « Tuez-nous tous, que nous soyons martyrs et nous en allions au ciel ! » — Les soldats, qui désespéraient de vaincre le courage des femmes, et qui, sans doute, *n'avaient pas ordre de les tuer*, ouvrirent les portes du magasin et les forcèrent de sortir avec les enfans. Elles allèrent toutes à la chapelle, où elles sont restées depuis avec les enfans, au nombre de 70 à 80 personnes. — Les hommes demeuraient dans le magasin, ayant les mains serrées plus fortement que les premiers jours.

» Le 28 mars, quelques jeunes gens, fatigués de souffrir et redoutant de nouveaux tourmens, se persuadent qu'ils pouvent réciter *la fameuse prière, parce qu'elle ne renferme rien de contraire aux dogmes de notre sainte religion.* Après avoir protesté qu'ils entendaient rester catholiques, 22 récitèrent la prière et furent aussitôt déliés ; mais les autres déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir que de la réciter *avant de savoir si elle était bonne ;* aussi quelques-uns furent-ils cruellement frappés. Depuis ce jour-là ceux qui avaient faibli se sont grandement humiliés et regrettent de n'avoir pas imité la fermeté de leurs frères et le courage des femmes et des enfans.

» Pendant que les femmes et les enfans restaient dans la chapelle sans un seul homme pour les assister ou protéger, les hommes furent désignés pour servir les insurgés, les uns comme soldats, les autres comme travailleurs. Dix d'entre eux, qu'on amenait pour se battre contre *Tseu-kiang*, profitèrent d'une nuit obscure pour quitter leurs rangs et se sauver. Ils sont venus ici nous raconter ce dont ils ont été témoins. C'est le 14 avril qu'ils réussirent à s'évader.

» Depuis leur départ de Nan-kin, ils ont entendu dire que les insurgés ont fait sortir de la ville beaucoup de femmes et d'enfans. Le pont du grand canal se serait brisé sous la foule, et plus de 1,000 personnes auraient été noyées. Nous ne savons si quelques chrétiens sont sortis à cette occasion.

» Nous venons de recevoir aussi des nouvelles de *Yang-tcheu*. Le 1er avril, les rebelles entrèrent dans la ville sans trouver aucune résistance. Cependant ils y commirent les mêmes horreurs qu'à Nankin : les chrétiens n'ont pas été épargnés. Les administrateurs de la chapelle ont été pris, liés et amenés avec leurs familles. On voulait que tous récitassent la *prière au Thien-fou*. Alors deux catéchistes prenant la parole, exposèrent clairement devant la multitude nos dogmes et nos usages. La réponse fut une condamnation à 300 coups de verges pour l'un et à 500 pour l'autre. On ne sait encore s'ils ont pu survivre à cette cruelle flagellation et aux autres mauvais traitemens.

» Enfin, sur 600 chrétiens que nous comptons dans les villes de Nan-kin, Yang-tcheu, Tseu-kiang, 50 ont été tués ou brûlés, plusieurs ont été liés et battus. La plupart ont tout perdu et restent captifs, exposés à toute espèce de dangers pour l'âme et pour le corps. »

Les faits racontés dans cette lettre sont très-graves, et cependant nous ne perdons pas encore confiance que la révolution nouvelle sera favorable à la religion catholique.

Nos lecteurs connaissent le *symbole de foi* de *Thien-tè*, il est incontestable : 1° Qu'il reconnaît le véritable Dieu historique, celui de la Bible;

2° Il est malheureusement vrai que ce symbole n'est pas complet ni très-orthodoxe;

3° C'est ce symbole pourtant qu'il impose à tous les Chinois indistinctement.

Tous les Chinois ont dû le réciter, ce ne sera plus contre un païen que les chrétiens auront à se défendre, mais contre un hérétique.

Or, il nous semble qu'il est bien plus facile de lui prouver que son symbole n'est pas complet, et que les chrétiens adorent le même Dieu que lui, que de le prouver aux partisans de l'ancienne religion bouddhique. On voit déjà que les chrétiens reconnaissent que dans la prière qu'on leur dit de *réciter* il *n'y a rien de contraire aux dogmes de notre sainte religion*. Or, tout homme peut dire une prière adressée à notre vrai Dieu, et qui n'a rien de contraire à nos dogmes.

Sans doute tout cela est plein de difficultés; il faut que les choses soient mieux connues, mieux expliquées, mieux prouvées; il faut que les missionnaires et les évêques interviennent. C'est même une matière qui réclame la grande intervention du Pontife de Rome; mais tout cela s'éclaircira avec le tems.

En attendant, une chose reste prouvée, c'est que le Dieu historique de la Bible est reconnu formellement par le nouvel empereur chinois.

En finissant, nous prions les honorables missionnaires qui veulent bien nous transmettre les symboles et professions de foi de la religion nouvelle, de nous envoyer les originaux avec la traduction. Si nous les avions eues nous aurions mieux précisé les termes, *Père céleste*, *Seigneur suprême*, *Roi céleste*, *Petit Ciel*, etc., qui sont fort importans dans l'examen des divers formulaires de la foi religieuse qui se produit en ce moment en Chine.

A. Bonnetty.

Critique historique.

RECHERCHE HISTORIQUE

SUR

L'AUTEUR DES *PHILOSOPHOUMENA*

ET SUR

LA NARRATION DU 9e LIVRE QUI CALOMNIE DEUX PAPES.

2e Article [1].

Exposé du récit contre le pape Calliste. — Difficultés et contradiction. — Aucun auteur contemporain n'en a parlé. — Enumération des personnages qui auraient dû connaître ce fait et en parler. — Détails positifs et authentiques sur la vie de S. Zéphyrin et S. Calliste.

Mais venons enfin à ce terrible récit, que M. Lenormant a eu l'excellente pensée de traduire, comme un chrétien, dont la foi n'est pas peureuse. C'est, en effet, la pièce essentielle et le fond même du procès. On nous fait donc savoir que Noëtus de Smyrne eut pour disciple un certain Epigonus, qui vint à Rome et séduisit un certain Cléomène, « homme important et étranger à l'Église par » sa conduite et ses mœurs. Zéphyrin, alors pontife, illettré et sans » scrupule sur les moyens d'acquérir, s'*imaginait* gouverner l'É- » glise. Gagné par le *bénéfice*, qu'on lui offrait, il consentit à l'en- » seignement public de Cléomène et en adopta peu à peu la doc- » trine par les conseils de Calliste. Cette *école* s'étendit et prit de la » consistance sous leur protection. »

Un homme *important*, et mauvais chrétien tout au moins, qui fait marché avec un Pape, pour ouvrir une école à Rome, où il était loisible à chacun d'enseigner ce qu'il voulait, où tous les hérétiques essayaient de dogmatiser! Un pape qui accorde *à prix d'argent* une permission dont on n'a pas besoin, ou, ce qui serait bien pis, l'autorisation à un laïque d'endoctriner les fidèles! Pas-

[1] Voir le 1er article au numéro précédent, ci-dessus, p. 129.

sons sur ces premières absurdités. Quant à l'incapacité ignorante de S. Zéphyrin, nous aurons bientôt une autre occasion de montrer ce qu'il en faut croire, aussi bien que de la vaillantise dont se pare l'auteur des *Philosophoumena*. Nous n'avons pas à nous occuper de la petite digression touchant l'hérésie de Noëtus et le système d'Héraclite, qu'il représente comme identiques. Il faut connaître tout d'abord l'histoire du pape S. Calliste, cet « homme plein » de scélératesse et de ruse, qui ambitionnait le siége épiscopal, » quoique le tems de la persécution toujours menaçante et des *collectes* dans les catacombes ne fût guère celui de l'ambition.

« Calliste était, dit notre écrivain grec, l'*esclave* d'un chrétien » appelé Carpophore, qui *appartenait à la maison de l'Empereur.* » Il établit une banque dans la *Piscine publique* par commission et avec l'argent de son maître; la confiance des fidèles avait mis entre ses mains des placemens considérables, lorsque pour se soustraire au compte et au châtiment de ses malversations découvertes, il s'enfuit à Porto, s'embarqua sur un navire prêt à partir; Carpophore, qui le poursuivait, ramena le fripon, qui avait vainement tenté d'échapper en se jetant à la mer. Calliste, mis à la meule, obtint sa délivrance par l'intercession de plusieurs chrétiens, sur ce qu'il assurait avoir en certain lieu un dépôt, dont il pourrait acquitter ses engagemens. Le dépôt n'existait pas. On s'attend sans doute à ce que cet agent infidèle, et si habile à capter, aura préparé cette fois sa fuite plus sûrement par cette révélation imaginaire, que ni maître ni créanciers n'ont pas même songé à vérifier. Point du tout; aussi étourdi qu'eux, il n'a pas songé davantage que, sorti un moment de la meule par un mensonge, il s'exposait à une pire disgrâce. Aussi, ne voyant d'autre ressource que la mort, et de tous les moyens qui pouvaient l'y conduire, choisissant le moins certain, tout *surveillé* qu'il était, à ne pouvoir s'enfuir de nouveau, il imagina d'aller chercher querelle aux Juifs dans leur synagogue. Les Juifs le chargent de coups et d'injures et le traînent devant Fuscianus, *préteur de la ville.* Carpophore, qu'on nous donne pour un homme *pieux,* et qui semble avoir deviné tout à point le dessein désespéré de son esclave, vient crier au préteur; on vous trompe; cet homme n'est pas chrétien, *il ne cherche qu'à mourir* à cause de

tout l'argent qu'il m'a dissipé. En quoi ce pieux maître aurait menti, puisque tout le récit suppose l'esclave chrétien de profession. Les Juifs réclamant justice de leur côté avec plus de force, Calliste fut battu de verges et relégué dans les mines de Sardaigne. Il ne devait pas, en effet, compter sur une sentence capitale pour un si petit délit.

Si je voulais épiloguer au sujet de ce *Fuscianus* et de ses fonctions administratives, je pourrais, sur cette indication inexacte, arguer le récit de bévue et d'interpolation ignorante; car les contestations des étrangers ne se portaient pas au *préteur urbain;* le cas, dont il s'agit, semble même appartenir au tribunal du *préfet des vigiles*. Quant au *préfet de la ville*, une plainte des Juifs regardait encore bien moins une si haute juridiction. Il n'a pas fallu tant de difficulté même apparente, pour faire décider aux critiques du 18e siècle, et à l'érudition d'Arouet, que le passage célèbre de l'historien Flavius Josèphe, touchant notre Seigneur, a été interpolé par quelque dévot des tems suivans [1]. Mais la bonne foi n'est pas si pointilleuse et dédaigne de telles chicanes. J'ai trouvé un *Fuscianus, préfet de la ville*, en 189 et 190; qui avait été consul l'année précédente et qui a pu être *un* des préteurs en fonction à Rome en 187, celui des étrangers, par exemple, *prætor peregrinus*. Cela me suffit, et l'auteur de la narration, écrivant de souvenir déjà lointain vraisemblablement, ne doit pas être tenu de désigner à la

[1] Tel est l'effet de l'audace sur les faibles mortels qu'on a cru devoir abandonner aux chicanes des incrédules ce témoignage de Josèphe. Bullet a très-bien démontré que son silence s'expliquerait uniquement par l'impossibilité de nier l'existence et les miracles du Sauveur et des apôtres; mais bien que nous n'en ayons pas besoin, de cet aveu d'un Juif, il ne me plaît pas d'y renoncer, et de laisser dire effrontément au bel esprit philosophe que Josèphe n'a point parlé de tout cela (Volt., *note* 34 sur les *Pensées* de Pascal), double fourberie très-digne de pareils critiques. — Je retiens le passage de Josèphe (*Hist. des Juifs*, XVIII, 4); — cette mention, très-facile à expliquer, s'appuie des deux autres sur S. Jean-Baptiste et S. Jacques (*Ib.*, XVIII, 7, et XX, 8); à quoi il faut joindre Eusèbe, qui les objectait aux Juifs (*Hist. eccl.*, I, 11) et S. Jérôme, *Catal.*, 23.

rigueur la dignité du personnage. L'époque est d'ailleurs bien précisée par là, et notre Grec, en voulant ainsi faire preuve d'exactitude, nous prouve d'autant mieux qu'il a menti à bon escient sur le reste.

« Quelque tems après, comme il se trouvait en Sardaigne d'*au-*
» *tres* martyrs (il aurait fallu dire : *confesseurs*), Marcia, concubine
» de l'empereur Commode, manda le bienheureux pape Victor (à
» son avénement sans doute en 192) pour avoir les noms des mar-
» tyrs relégués en Sardaigne. »

Il les lui donna sans y comprendre Calliste, qui ne fut pas moins délivré par ses supplications et par un mensonge officieux de l'envoyé de Marcia. Victor, fort peiné de cette aventure, « garda le si-
» lence par bonté. » Rien de plus naturel ; mais quel droit ce bon Pape pouvait-il avoir d'assigner à cet indigne libéré Antium pour résidence, et pour quel motif pour lui accorder *une pension « an-*
» *nuelle ?* » Cela n'est pas croyable ; et « tout cela dura jusqu'à la
» mort de cet évêque ; Zéphyrin, son successeur, ayant choisi Cal-
» liste pour l'*aider dans l'administration des affaires ecclésiastiques*,
» l'honora pour son propre malheur. Après l'avoir fait revenir
» d'Antium, il le chargea du cimetière. » — Lequel ? Baronius en compte *quarante trois*, dont la plupart existaient déjà. Ici se décèle l'embarras du conteur. S. Calliste, en effet, pendant son court pontificat de 5 ans, ouvrit un nouveau cimetière, qui garda son nom. Comme ce fait ne pouvait se dissimuler entièrement, le conteur a voulu ainsi le déguiser et donner le change aux lecteurs de l'Orient pour lesquels il écrivait. Mais il y a bien d'autres réticences maladroitement malignes à relever.

Comment se fait-il que les créanciers, deux fois trompés, laissent ce banqueroutier vivre si tranquillement à Antium des bienfaits si mal placés du bon pape Victor ? Comment se fait-il que Carpophore, ou ses héritiers, ne réclament pas cet esclave si digne de châtiment et évidemment utile à quelque service ? L'esclave Calliste ne pouvait entrer dans le clergé sans être affranchi. Qui se figurera qu'on ait récompensé de la liberté un si méprisable sujet, que S. Victor, ou même S. Zéphyrin, aient eu la pensée de demander son affranchissement et pis encore de l'admettre dans le

clergé? Et ensuite, en supposant 25 ans, c'est bien le moins, à l'esclave Calliste en 187, au tems de sa condamnation aux mines, il en aurait eu 40 à l'avénement de S. Zéphyrin. Est-ce qu'à un tel âge, sans une vertu très-éprouvée, on conférait les divers ordres sacrés jusqu'à la prêtrise?

Pas le moindre mot de la condition de Calliste sous le pontificat de S. Zéphyrin; on nous le représente confident préféré, établi tout d'un coup, sans ombre de motif auprès de ce Pape, « qu'il ne quit- » tait pas, » et le dominant par ses flatteries comme un intendant hypocrite mène un Cassandre imbécile, qui se laisse « complète- » ment effacer, hors d'état de discerner ce qu'on lui disait et de pé- » nétrer les secrets desseins de Calliste. »

Certes, la situation de l'Église exigeait alors un chef habile autant que vertueux, et quand on voit dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe [1] la lutte qu'il eut à soutenir contre Montanus et les Cataphryges, Valentin, Praxéas et Tertullien, de quoi les *Philosophoumena* se gardent bien de parler, il est impossible de croire que S. Zéphyrin fut au-dessous de sa tâche et de sa haute dignité.

Les assertions haineuses se pressent sous la plume de l'écrivain grec, et la *sottise* et la confusion en égalent l'insolence. On ne peut mieux faire pour les réfuter que de les exposer. Il accuse donc Calliste d'avoir soutenu l'hérésie Noëtienne, publiquement enseignée par Cléomène, en sorte que Calliste, « faisant ce qu'il voulait de » Zéphyrin, cet homme *avare et accessible à la corruption*, il le » portait à semer sans cesse des sujets de discorde entre les *deux* » *partis*, (quels partis?) tandis que lui-même il se conciliait la fa- » veur des deux partis par des discours artificieux, se donnant pour » parfaitement orthodoxe aux yeux de ceux qui soutenaient la vé- » rité, et professant avec les autres la doctrine de Sabellius, ce Sa- » bellius que lui-même il frappa plus tard d'excommunication, » quand il pouvait le ramener à la vérité. »

Voilà tout d'un coup Cléomène qui disparaît et sa place prise par Sabellius, sans qu'on nous dise d'où il vient, outre que Sabellius n'était pas encore connu, comme il a été prouvé plus haut.

[1] Lib. v, derniers chapitres.

Tout cela se passait « en dépit de *mes protestations multipliées*, » affirme l'auteur avec un aplomb assez plaisant; je ne perdais » aucune occasion de réfuter ces doctrines, et je *les forçais* malgré » eux de confesser la vérité, la confusion qu'ils en ressentaient les » obligeait alors de se ranger *à mon avis*; mais bientôt ils retom- » baient dans le même bourbier. » Et plus loin : « Zéphyrin, lors- » que je *lui donnais des conseils*, ne montrait aucune obstination; » mais quand il se retrouvait avec Calliste, il se laissait entraîner » aux opinions de Cléomène » (qui reprend ici un moment son rôle). C'était Calliste, qui « glissait dans l'âme de Zéphyrin » cette hérésie, « tout en protestant de la conformité de ses sentimens avec » ceux de son évêque. Zéphyrin ne se défiait pas de sa scélératesse, » qu'il *connut plus tard, comme je le raconterai tout à l'heure.* C'est » à sa persuasion que Zéphyrin se laissa aller jusqu'à dire en pu- » blic : je ne reconnais qu'un seul Dieu, qui est J.-C., et en de- » hors de lui, personne qui ait engendré et qui ait souffert sur la » croix; ce qui ne l'empêchait pas d'ajouter : ce n'est pas le Père, » qui est mort, mais le Fils; et de là des discussions à l'infini parmi » le peuple. C'est pourquoi, loin de consentir à ces propositions, je » *les combattais* en soutenant énergiquement les droits de la vérité; » mais comme, *à l'exception de moi, tous* l'encourageaient dans son » hipocrysie, Calliste ne craignit pas de m'appeler δίθεος (qui ad- » met deux dieux), vomissant dans son insolence tout le venin qu'il » renfermait. »

Néanmoins cette insolente hypocrisie réussit au point que Calliste, après la mort de Zéphyrin, *arriva au terme de son ambition.* Ce qui n'a rien d'étonnant pour des protestans, ni pour notre auteur, qui ne dit pas autrement comment Calliste monta sur la chaire de S. Pierre, et qui oublie aussi de nous informer, selon sa promesse, comment S. Zéphyrin reconnut la scélératesse de Calliste; circonstance qui n'aurait pas dû favoriser l'élection. Sans autre détail, l'auteur se hâte d'ajouter :

« Il condamna Sabellius comme hérétique à cause de la crainte » *qu'il avait de moi*, et parce qu'il s'imaginait, par une déclaration » de principes contraires conformes aux miens, prévenir la dénon- » ciation *que je pourrais porter contre lui devant les Églises.* Telle

» était l'habileté et la scélératesse de cet homme, qu'avec le tems » il fit tomber un grand nombre de personnes dans ses filets. Avec » un cœur empoisonné et un jugement tout à fait perverti, comme » *il gardait cependant un respect extérieur pour la vérité*, poussé » par l'accusation outrageante qu'il m'avait intentée de croire une » double divinité, et pour répondre au reproche que lui adressait » sans cesse Sabellius, d'altérer la foi primitive, il imagina une » nouvelle hérésie; » laquelle est absolument celle de Sabellius. M. Freppel a déjà remarqué cette absurdité. Évidemment notre Grec ne sait plus ce qu'il dit; tout cet amas de mensonges lui a brouillé la cervelle.

Il continue à nous apprendre aussi clairement que « cet homme » artificieux et irréfléchi, pour éviter l'apparence d'une contradic- » tion, tombait sans rougir tantôt dans l'hérésie de Sabellius et » tantôt dans celle de Théodote, » qui étaient opposées, comme on sait. « Telle a été l'audace de ce séducteur, c'est-à-dire Calliste, » qu'il a établi une *école* manifestement contraire à la doctrine de » l'Église; et c'est, en ce même tems, lui qui, le premier, n'a pas » craint de pactiser avec les passions des hommes, promettant à » tous, et de *sa propre autorité*, la rémission de leurs péchés. Aussi, » séduits par cette coupable indulgence, une foule de gens, dont la » conscience n'était pas tranquille, et reconnus coupables de plus » d'une hérésie, quelques-uns d'entre eux, excommuniés *par nous*, » *après une instruction solennelle*, ont trouvé auprès des siens un » refuge et ont rempli son école. »

Suit l'énumération des innovations que ce *pervers* a introduites dans sa discipline, *enseignant à la fois la fornication et le meurtre*, ce qui n'empêchait pas tous ces gens séduits de s'*attribuer* impudemment *le nom d'Église*. « C'est encore sous Calliste qu'on a osé, » pour la première fois, administrer un second baptême..... C'est » donc à bon droit qu'on les appelle Callistiens. » Enfin, un Alcibiade est venu de Syrie avec un livre apporté du pays des *Sères*, par un sage appelé *Elchasaï;* et cette nouvelle hérésie eût encore été accueillie par Calliste sans l'*opposition* de notre Grec et de ses fidèles, qu'il désigne uniquement de cette manière : « *Nous* arrê- » tâmes ses progrès en démontrant à plusieurs que c'était là une

» inspiration de l'esprit de ténèbres et l'invention d'un cœur enflé » par l'orgueil, et que cet homme, à la manière d'un loup, voulait » s'emparer des brebis, dispersées par Calliste. »

Ainsi finit le récit ; j'ai dû subir le dégoût d'en transcrire la plus grande partie. Il me semble inutile d'examiner si les *Elchésaïtes* sont exactement de ce tems. Il y a quelque chose de plus grave à remarquer : 1° c'est l'importance, plus que risible, que se donne notre anonyme, sans nous mettre même sur la voie de la vérifier. Quel était-il? depuis quand vivait-il à Rome? quel rang tenait-il parmi le clergé, ou même parmi les fidèles? quels étaient ces zélés incorruptibles qu'il appelle : *nous*, et dont il ne nomme pas un seul? qu'ont-ils fait réellement pour défendre, comme il dit, les droits de la vérité? quels droits avaient-ils eux-mêmes? Nul indice sur tout cela; quand on porte des accusations si effroyables, le premier devoir est de se déclarer :

Un écrit clandestin n'est pas d'un honnête homme.

2° Comment le scandale des stupidités, qu'on prête à S. Zéphyrin et des ignobles fourberies qu'on impute à S. Calliste, serait-il resté ignoré des païens à Rome? Comment ce Cécilius, qui, converti depuis S. Cyprien et qui fut converti lui-même sous le pontificat de S. Zéphyrin par Octavius et Minucius Félix, n'aurait-il pas objecté à ses deux amis, outre les bruits populaires qui noircissaient le Christianisme, ces faits récens, qui avaient dû se passer sous ses yeux? Comment Tertullien, qui venait et qui composait si fréquemment à Rome, qui, devenu montaniste, a lancé deux traits de rancune sur S. Zéphyrin, aurait-il gardé le silence sur des désordres et des inepties, dont il aurait pu tirer tant d'avantage? Mais surtout quel esprit sensé persuadera que deux hommes, l'un hébêté, l'autre effronté intrigant, ont été successivement élus papes entre S. Victor et S. Urbain? Quand on n'aurait pas d'autre raison que la situation périlleuse des fidèles, du clergé et des évêques de Rome durant trois premiers siècles, où il fallait un courage et un dévouement à toute épreuve pour accepter le souverain pontificat, ce serait certainement assez pour nier et mépriser en toute certitude une telle narration, qui respire l'envie et l'hypocrisie hérétique.

Grâce à Dieu, nous avons davantage encore pour confondre cette sotte diatribe. Nous savons indubitablement qu'à cette époque même *vivaient à Rome* plusieurs chrétiens aussi distingués par l'esprit que par la vertu; un *Rhodon*, piquant controversiste, instruit dans les Saintes Écritures par Tatien; le *très-disert Apollonius*, qui railla Montanus et ses prophétesses à mettre en émoi Tertullien, puisque celui-ci s'efforça de répondre par un énorme traité *de ectasi;* l'autre *Apollonius*, sénateur, qui défendit la foi en plein sénat, et mourut martyr pour ce fait la même année peut-être, où S. Calliste fut relégué aux mines de Sardaigne; *Julius Africanus*, chargé un peu plus tard, pendant que Calliste gouvernait l'Église, d'aller relever le bourg d'Emmaüs sous le nom de Nicopolis avec *Minucius Félix*, orateur en réputation au barreau; on doit nommer encore son ami *Octavius*, un *Maximus*, un *Héraclius*, un *Sextus*, trois écrivains catholiques. N'y avait-il pas enfin, dans le clergé romain, le prêtre *Caïus*, célèbre par la conférence où il confondit le montaniste Proclus? N'y avait-il pas ce S. *Urbain*, ce S. *Pontien*, ce S. *Anteros*, ce S. *Fabien*, ce S. *Corneille*, qui ont succédé jusqu'au milieu du 3e siècle à S. Calliste sur la chaire de S. Pierre [1]? A qui fera-t-on croire que de tels hommes, qu'un pareil clergé, dont notre Grec ne paraît pas soupçonner l'existence, n'eussent ni souci ni influence sur les affaires de l'Église? N'est-ce pas de la plus niaise impudence de se poser en champion unique de la doctrine et des mœurs, sans tenir compte de tant d'hommes admirables? Ne faut-il pas faire fond sur l'ignorance profonde et la *lourderie* des lecteurs pour passer sous silence de tels personnages ou supposer qu'ils ont vu tranquillement de telles indignités, qu'ils ont élu l'un après l'autre chef de l'Église un imbécille et un fourbe déshonoré, à qui des prétoriens même n'auraient pas donné l'Empire [2]? La ferme opposition qui, 30 ans après, renversa si prompte-

[1] Eus., *Hist.*, v, 13, 18, 21, 27; S. Hieron., *Catal.*, 47, 50, 52, 56, 57, 60, 68, 69, 73.

[2] Claude est le seul que les prétoriens aient proclamé malgré sa stupidité; encore était-il de la famille de César et le fils du grand Germanicus; mais parmi les plus méprisables élus de la soldatesque, on ne trouve pas un seul repris de justice.

ment l'ambition de Novatien, dont on avait bien moins à se défier, prouve assez la répulsion qu'eût éprouvée un ancien esclave, intrigant connu.

Après cela, s'il était encore nécessaire, je pourrais insister sur la vénération exactement gardée à la mémoire de S. Calliste en particulier; tradition certifiée par l'accord des différentes listes pontificales du martyrologe romain et du *Liber pontificalis*, monument de la bonne foi la plus incontestable, sur la naissance de ce pontife, étant fils de *Romain* et conséquemment libre; sur la durée de son pontificat, sur le jour et le mérite de sa mort. L'auteur même des *Philosophoumena* avoue indirectement cette tradition dans ce mot écrit pour motiver son récit : « *On dit que cet homme a con-* » *fessé la foi ;* je vais dire en quoi a consisté son martyre, qui a eu » lieu pendant que Fuscianus était préfet de Rome. » *On disait* donc que Calliste avait confessé la foi ; c'était le témoignage public et apparemment celui du clergé et des fidèles les plus distingués, qui n'auraient pas laissé accréditer un mensonge et une basse intrigue au détriment de la religion. D'où il suit que nous devons au calomniateur de connaître une circonstance honorable de la vie de S. Calliste, son exil pour la foi dans les mines de Sardaigne. *Iniquitas mentita est sibi.*

Je n'ai point nommé le saint évêque de Porto parmi les plus recommandables contemporains de ce pontife; j'ai voulu, en terminant, réunir dans un éloge commun ces deux saints hommes que l'hérésie moderne prétendrait nous représenter comme ennemis. Les actes du martyre de S. *Hippolyte* et de ses compagnons disent tout le contraire. Bien que ces actes soient défectueux, ils attestent aussi pour leur part la tradition et surtout la tradition de l'Église romaine, qui est du plus grand poids. On y lit que ces deux saints avaient une grande affection l'un pour l'autre; que Calliste avait toujours Hippolyte à ses côtés, le consultant sans cesse ; qu'il l'a précédé de peu d'années dans le martyre, et que tous deux ont péri du même genre de mort [1].

[1] Baron., *Ann.*, 229, c. 3, 8 et 10, où il cite, avec les actes de S. Hippolyte, les actes conformes de Ste Aurea et des autres martyrs compagnons de S. Hippolyte.

Eusèbe, au reste, semble nous mettre sur la voie, sinon de l'auteur, du moins de la secte à qui l'on devrait les *Philosophoumena*. Un écrivain, dont il ne donne pas le nom, mais dont il transcrit un passage et qui était de ce tems là même, réfutant les doctrines d'Artémon, de Théodote et autres ennemis de la divinité du Sauveur, s'exprimait ainsi : « Ils affirment que tous les anciens et » les apôtres eux-mêmes ont cru et enseigné ce qu'ils enseignent » aujourd'hui, et que la vérité de cette prédication a été gardée » *jusqu'au tems de Victor*, qui a été le 13e évêque de Rome après » S. Pierre; mais *que la vérité a été corrompue depuis Zéphyrin.* » Cet écrivain répond en opposant d'abord la Sainte Écriture, puis les divers ouvrages antérieurs au pape S. Victor, ceux de S. Justin, de Miltiade, de Tatien, de Clément. « Les psaumes mêmes et les » cantiques des frères, autrefois mis en écrit par les fidèles, célè- » brent le Christ comme le Verbe de Dieu en lui attribuant la di- » vinité. Cette doctrine étant donc enseignée par l'Église depuis » tant d'années, comment se peut-il faire que tous, jusqu'aux tems » de Victor, aient publié celle dont ils parlent? Comment n'ont-ils » pas honte de *calomnier* ainsi Victor, quand ils savent certaine- » ment que Théodote le corroyeur, l'auteur de cette défection, le » premier qui ait avancé que le Christ n'était qu'un homme, a été » excommunié et rejeté de l'Église par Victor, auquel, après dix » ans de sacerdoce, a succédé Zéphyrin. » Le même écrivain, ajoute Eusèbe, rapporte ensuite en ces termes un fait arrivé au tems de Zéphyrin : « Je raconterai un trait *de notre âge* et dont » beaucoup de nos frères se souviendront, un trait qui eût amené, » je pense, les habitans de Sodome à la pénitence, s'il se fût passé » chez eux. »

C'est l'histoire du confesseur *Natalis*, qui, séduit par Asclépiodote et Théodote le banquier, tous deux disciples du corroyeur, se laissa sacrer évêque de la secte pour une pension de 150 deniers par mois. Depuis ce jour, Natalis était souvent tourmenté en songes ; « car notre très-clément Dieu et Seigneur ne voulait pas lais- » ser périr, hors de l'Église, celui qui lui avait rendu témoignage. » Mais comme Natalis négligeait ces avertissemens..... enfin, il se » sentit tout une nuit rudement flagellé par les anges. Alors, se le-

ment l'ambition de Novati ... le soc et la cendre, se je
prouve assez la répulsio ... pêque *Zéphyrin*, de
trigant connu. ... t et l'Église fur
Après cela, s'il ét ... er et de m
vénération exacter ... r la cor
ticulier; traditio ... cor
ficales du mar
de la bonne
tife, étant ... es
son pont ... ivre publié, l
des *Ph* ... seur n'est donc qu'une
mot ... en triomphent si cela leur plaît; qu
» *f* ... ser leur forte raison à notre crédulité, leur ardeu
» ... s a notre monotone constance; qu'ils nous appellent supers-
tieux, esprits faibles, papistes; tout cela est très-amusant et ressemble à l'ingénuité des nègres du Sahara, qui comparent les blancs en Algérie *à des raisins qui ne sont pas mûrs* [2].

ÉDOUARD DUMONT.

P. S. On a remarqué tout récemment que le premier livre publié des *Philosophoumena*, par Gronovius (Thesaur., t. x), sur un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne, porte le nom d'Origène, qui se trouve également sur les autres manuscrits des diverses bibliothèques de l'Europe. Or, les sept livres découverts au mont Athos portent le même nom; ce ne peut pas être un hasard; et, bien mieux, ce nom, *placé à la marge* dans le manuscrit d'Athos, est, selon les paléographes, un indice indubitable, désignant d'autant plus exactement l'auteur de l'écrit, que le copiste a l'in-

[1] Eus., *Hist.*, v, 28.

[2] Voy. *La guerre et le gouvernement en Algérie*, IV, 4, par M. Louis de Baudicour, 1853; ouvrage curieux où le rôle d'Abd-el-Kader, la question de l'Algérie et celle d'Orient, qui se lient l'une à l'autre, sont considérées avec le bon sens catholique.

n de rejeter par c
s dans le texte
les *Philosop*
s deux s
catho
ens
s

tre dans l'auteur de l'ouvrage sy-
vhèse, » le même Jean d'Ephèse
s en réfèrent fort souvent. Le
-même dans son histoire [1] se
d'Asie donnée à la juridic-
té capitale des provinces
[2], Jean se nomme lui-
ui est au-dessous des
qu'Evagrius (*Hist.*,
parent : le terme
période sur la-

écrit en sy-
angue ori-
n du 1er
récem-
avait
eux
le

» vant au point du jour, il vint sous le soc et la cendre, se jeter » fondant en larmes *aux pieds de l'évêque Zéphyrin*, de tout le » clergé et des simples fidèles; le Christ et l'Église furent touchés » de ses pleurs. Enfin, à force de supplier et de montrer les cica » trices des plaies qu'il avait souffertes pour la confession du Christ, » il fut, *non sans difficulté*, rétabli dans la communion [1]. »

S. Zéphyrin, comme on voit, n'était pas si stupidement indulgent que nous le font les *Philosophoumena;* et ce clergé et ces fidèles s'entendaient à maintenir les saintes règles de la discipline. Quelque soit l'auteur du nouveau livre publié, le récit qui s'y trouve sur ce pape et son successeur n'est donc qu'une fable grossière. Que les protestans en triomphent si cela leur plaît; qu'ils continuent d'opposer leur forte raison à notre crédulité, leur ardeur de progrès à notre monotone constance; qu'ils nous appellent superstitieux, esprits faibles, papistes; tout cela est très-amusant et ressemble à l'ingénuité des nègres du Sahara, qui comparent les blancs en Algérie *à des raisins qui ne sont pas mûrs* [2].

ÉDOUARD DUMONT.

P. S. On a remarqué tout récemment que le premier livre publié des *Philosophoumena*, par Gronovius (Thesaur., t. x), sur un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne, porte le nom d'Origène, qui se trouvë également sur les autres manuscrits des diverses bibliothèques de l'Europe. Or, les sept livres découverts au mont Athos portent le même nom; ce ne peut pas être un hasard; et, bien mieux, ce nom, *placé à la marge* dans le manuscrit d'Athos, est, selon les paléographes, un indice indubitable, désignant d'autant plus exactement l'auteur de l'écrit, que le copiste a l'in-

[1] Eus., *Hist.*, v, 28.

[2] Voy. *La guerre et le gouvernement en Algérie*, IV, 4, par M. Louis de Baudicour, 1853; ouvrage curieux où le rôle d'Abd-el-Kader, la question de l'Algérie et celle d'Orient, qui se lient l'une à l'autre, sont considérées avec le bon sens catholique.

tention de rejeter par cette précaution, la complicité des opinions énoncées dans le texte. A cela point de difficulté ; Origène est bien l'auteur des *Philosophoumena*. Que nous importe? Tant pis pour Origène. Les deux séjours, *extrêmement courts*, du grand homme dans le centre catholique, où il a été reçu certainement en suspect, sa théorie du mensonge, et sa lettre au pape Fabien, font ressortir davantage la fausseté rancuneuse de son récit, qui n'en est que plus odieusement absurde.

Édouard Dumont.

Livres découverts.

PUBLICATION DE

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE JEAN D'ASIE

D'APRÈS LES MANUSCRITS SYRIAQUES DE LONDRES.

L'histoire de l'Église n'a pas moins à attendre que la Patrologie des investigations auxquelles se livre depuis dix ans l'infatigable M. W. Cureton sur la collection si riche des manuscrits de Nitria, acquis par le Musée britannique : nous en donnions dernièrement la preuve, dans ce recueil [1], à propos des *Lettres pascales de saint Athanase*. Aujourd'hui nous annonçons l'apparition toute récente d'un texte fort curieux qui sort à peine des presses d'Oxford, et nous indiquons par avance le caractère tout spécial de ce document inédit qui va compléter les annales des églises d'Orient pendant une période courte, il est vrai, mais très-agitée.

Jusqu'à ces derniers tems, on savait peu de choses sur le rôle qu'a joué au 6e siècle *Jean d'Ephèse* ou *d'Asie*, évêque d'ailleurs célèbre des Jacobites de l'Asie antérieure, et on ne connaissait de son ouvrage d'histoire ecclésiastique que des fragments tirés par Assémani de la *Chronique de Denys de Telmahar* et de celle de *Bar-Hebræus* [2]. L'érudition chrétienne va être en possession de la partie la plus importante de cet ouvrage de l'écrivain monophysite; le texte syriaque est publié par M. Cureton qui se propose d'en donner lui-même une traduction anglaise avec une introduction qui résumera tout ce que l'on sait de l'auteur. Cette importante publication a paru sous le titre suivant : *The third part of the ecclesiastical history of JOHN bishop of Ephesus. Now first edited by William* Cureton, M. A., *chaplain in ordinary to the Queen, and canen of Westminster* (Oxford, at the university press. MDCCCLIII, p. XIII-418, grand in-4°).

[1] V. le n° des *Annales*, mai 1853 (tome VII, p. 341–48).

[2] *Bibliotheca orientalis*, t. II, p, 83-90, p. 313, 329. — V. notre *Revue des Sources nouvelles*, etc. (1852), p. 80.

Plusieurs indices font reconnaître dans l'auteur de l'ouvrage syriaque, nommé « *Jean évêque d'Ephèse,* » le même Jean d'Ephèse ou d'Asie auquel les écrivains syriens en réfèrent fort souvent. Le titre d'évêque d'Asie qu'il prend lui-même dans son histoire [1] se justifie par la dénomination de diocèse d'Asie donnée à la juridiction des évêques d'Ephèse, ville qui a été capitale des provinces occidentales de l'Asie. En d'autres endroits [2], Jean se nomme lui-même « *briseur des idoles* » et celui « *qui est au-dessous des païens.* » C'est bien le même personnage qu'Evagrius (*Hist.*, liv. V, ch. 24) cite comme son compatriote et son parent : le terme aujourd'hui connu de son histoire coïncide avec la période sur laquelle Evagrius a dû la consulter.

Jean, qui était natif d'Amed en Mésopotamie, a écrit en syriaque son ouvrage historique qui a pour titre dans la langue originale le seul mot d'*ecclésiastique*, et qu'il désigne à la fin du 1er livre par les termes « d'*Histoire de l'Eglise.* » Le texte récemment publié est intitulé : *troisième partie*, parce que Jean avait écrit auparavant un ouvrage sur l'histoire ecclésiastique en *deux parties* et en XII *livres*. Cet ouvrage qui commençait au tems de Jules-César, aboutissait à la 6e année du règne de Justin le Jeune, neveu de l'empereur Justinien, c'est-à-dire à l'an 882 de l'ère d'Alexandre, 571 de J.-C. Dans la *troisième partie* de son travail, distribuée en VI *livres*, Jean manifeste l'intention de poursuivre la même histoire pour l'instruction de la postérité. L'espace de tems dont Jean a traité l'histoire d'une manière sans doute plus développée s'étend jusqu'à l'an 896 des Grecs, l'an 585 du Seigneur. Comme cette dernière date est la plus récente que M. Cureton ait rencontrée dans le texte tout entier, on a lieu de croire que l'auteur n'a pas conduit son travail au delà d'un terme de 14 années (571-585). Il y a beaucoup d'inégalités dans la composition, parce que les chapitres des différents livres ont été rédigés à plusieurs époques, puis retouchés et arrangés dans leur ordre présent. L'auteur, au chapitre 30 du livre Ier, s'excuse à ce sujet, en faisant retomber sur les persécutions auxquelles il a été en butte pour ses

[1] Liv. V, ch. 7 du texte.

[2] Liv. II, ch. 4, 5, 6, 44.

opinions théologiques les répétitions et les contradictions qu'on pourra découvrir dans son livre.

Malgré ces réserves préalables, on ne peut méconnaître le prix du document mis à jour par M. Cureton : il fournit un supplément fort utile aux faits déjà connus touchant plusieurs affaires célèbres dans l'histoire de l'Eglise orientale, et spécialement dans celle de Constantinople ; il parle d'événements jusqu'ici entièrement ignorés en Europe. Il est vrai que Jean, qui est monophysite déclaré, écrit avec un esprit de parti très-marqué, et qu'en quelques occasions il se montre trop crédule ; cependant son récit emprunte un intérêt considérable à cette circonstance qu'il a été non-seulement contemporain, mais encore témoin oculaire des faits, et même qu'il a été acteur principal dans plusieurs des scènes qu'il décrit. C'est assez dire que les défenseurs de la science religieuse auront à tenir compte des assertions de l'auteur syrien, et à contrôler sérieusement les déductions que la critique moderne prétendra en tirer.

Un mot sur l'authenticité du texte complétera cette courte notice : l'édition de M. Cureton se fonde principalement sur un manuscrit syriaque qui fait partie de la collection ramenée d'Égypte en Angleterre, en 1843, par M. Tattam, et qui se compose de 159 feuilles in-4°, écrites à deux colonnes d'une main très-ferme. Ce manuscrit est complété en quelques chapitres par un autre manuscrit du même fond, qui porte une date servant à fixer l'âge de tous les deux. Comme il est constant que les deux volumes ont été copiés par la même main, on peut ajouter foi à l'indication qui est consignée à la fin du second, et d'après laquelle ils ont été exécutés une 100e d'années après l'achèvement de l'ouvrage ; on lit, en effet, à la fin du second manuscrit, « que le copiste *Pergenna* a fini sa tâche au » mois *ador* de l'an 999 des Grecs, » c'est-à-dire au mois de mars de l'an 688 de l'ère chrétienne. Nous avons donc sous les yeux un texte tiré d'un des manuscris anciens et authentiques portés au 10e siècle, de la Syrie dans le désert de Scété.

Enfin, ce qui ajoute à l'éclat de la nouvelle publication de M. Cureton, due à la libéralité de l'Université d'Oxford, c'est l'emploi d'un caractère syriaque gravé tout exprès pour cette édition. Des

types nouveaux ont été calqués sur les lettres anciennes, de l'espèce dite *estrangelo* [1], qui sont usitées dans tout le fonds des manuscrits originaux de Nitria. De la sorte, l'imprimerie académique d'Oxford est à même de reproduire les monumens de la littérature syriaque avec des caractères plus grands et plus simples que les types en usage qui ont été tirés de l'écriture plus moderne et plus cursive, employée surtout par les Maronites. Les amis de l'érudition et de la paléographie orientales sauront gré aux directeurs de la belle imprimerie d'Oxford, d'avoir consacré un corps spécial de caractères à cette littérature chrétienne de la Syrie dont l'étude va renaître dans les écoles savantes de l'Europe; on n'avait rien tenté de semblable depuis que la Propagande a fait exécuter les grands caractères *estrangelo* qui ont servi avec succès à l'impression des *Acta Martyrum Orientalium* vers le milieu du siècle passé.

F. N.

[1] Après Tychsen et Adler, Hoffmann a montré l'antiquité de ce caractère dans sa grammaire syriaque (Hœlis, 1827, p. 67, sq. tab. II).

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident, qui ont fleuri depuis les Apôtres jusqu'à Innocent III (1216), inclusivement.

TOME CVI [1], comprenant 1552 col. 1851, prix 8 fr.

640. HILDUINUS, abbé de Saint-Denys, en 840. — Notice d'après la *Gallia christiana*. — I. *Arco pugitica*, ou la Vie de S. Denys.

641. MAXENTIUS, patriarche d'Aquilée, en 840. — Notice par *Ughelli*. — I. Lettre à Charles le Grand, sur la signification des rites du baptême. — II. Recueil des anciens rites du baptême.

642. CANDIDUS, moine de Fulde, en 840. — I. Vie de S. Eigilus. — II. Opuscule sur la passion du Seigneur. — III. Lettre sur cette question : Si le Christ a pu voir Dieu des yeux du corps.

643. DODUNA, ou *Duodena*, femme pieuse, en 840. — Manuel adressé à son fils Guillaume, en 73 chapitres, dont il ne reste que 15 ; touchante recommandation pour la vertu.

644. JONAS, évêque d'Orléans, en 842. — Notice d'après la *Gallia*, *Fabricius* et *Bellarmin*. — I. De l'institution des laïques, en 3 livres. — II. De l'institution royale, au roi Pippin. — III. Du culte des images, contre Claude de Turin, en 3 livres. — IV. Histoire de la trans ation de S. Hucbert, évêque de Tongres, dans le monastère d'Angeïs, avec une préface de *Mabillon*.

645. ARDO ou SMARAGDUS, en 843. — Vie de S. Benoît d'Aniane.

646. BENOIT, le diacre, en 843. — Collection des Capitulaires.

647. HILDEMARUS et LAMBERTUS, en 843. Deux lettres sur la règle de bien lire.

648. THÉGANUS, chorévêque de l'Eglise de Trèves, en 843. — I. La vie de l'empereur Louis, avec notice de *Fabricius*, et préface de *Pertz*.

649. AGNELLUS, ou ANDRÉ, abbé de Sainte-Marie (*ad Blacherras*), et de Saint-Barthélemy de Ravenne, en 842. — Notice de *Fabricius*. — I. Le Livre pontifical, ou Vie des Evêques de Ravenne, avec notes et éclaircissemens de *Bacchinius* et de *Muratori*, et plusieurs gravures pour expliquer le texte. — II. *Appendice*, contenant une série abrégée de tous les évêques de Ravenne, par un *Anonyme*, et terminée par *Paul Scordilla*, prêtre de Ravenne, jusqu'à son époque.

[1] Voir le tome 105 au dernier cahier, ci-dessus, p. 165.

Paris. — Imprimerie de H. V. de Surcy et Cie, rue de Sèvres, 37.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 46. — Octobre 1853.

Propagande catholique.

HISTORIQUE DE LA

DÉCOUVERTE DES RELIQUES DE SAINTE THEUDOSIE,

ET DE SA TRANSLATION A AMIENS, SA PATRIE,

SUIVI

D'UNE DISSERTATION SUR L'AUTHENTICITÉ DE CES RELIQUES ET DES DISCOURS PRONONCÉS A CETTE OCCASION.

1. Introduction.

Un événement bien consolant pour les amis de l'Eglise romaine et bien édifiant pour tous les chrétiens, vient de se passer dans ce moment, presque aux portes de Paris, dans la ville d'Amiens. On se serait cru au milieu du Moyen-Age, et assister à une de ces fêtes catholiques, que nous regrettons tant, fêtes où pasteurs et fidèles, prêtres et laïques, magistrats et militaires, s'unissaient tous ensemble pour se *réjouir en commun devant le Seigneur*, comme dit l'Ecriture[1]; fêtes surtout où le nom du Père commun des fidèles, le Pontife de Rome, était dans toutes les bouches et dans tous les cœurs, après celui de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, comme disaient nos pères, avant l'invasion du Dieu, *sans Verbe et sans Esprit*, inventé par la Philosophie.

Or, quel était l'objet de cette réunion et de cette fête? Voici :

Au 3e siècle de notre ère, un Romain, du nom d'*Aurélius Opta-*

[1] Et au premier jour vous prendrez les fruits des plus beaux arbres et des branches de palmier, et des rameaux d'un feuillage épais, et des saules du torrent; et *vous vous réjouirez en la présence du Seigneur votre Dieu* (*Levit.*, XXIII, 40).

tus, capitaine sans doute, ou magistrat envoyé par le sénat romain, s'était épris d'amour pour une de ces blanches filles du nord, aux éclatantes couleurs et aux cheveux blonds, que Tacite avait fait admirer à Rome, à cause de leur sévère chasteté [1]. Son nom était celui du Dieu du nord, le terrible *Teuth* ou *Theutatès*, que les Romains avaient gracieusement terminé en celui de *Theudosie*. Qui était-elle? Comment se fit-elle chrétienne? on ne le sait. Mais son mari lui rend le témoignage qu'elle était *la plus douce*, l'*incomparable*, *la plus innocente des femmes*. D'Amiens, le Romain fut appelé à Rome, et là Theudosie reçut la couronne du martyre. Son époux l'enferma dans sa tombe avec le témoignage que nous venons de transcrire, et en souvenir de sa patrie il ajouta qu'elle était *née à Amiens*.

Cachée pendant 15 siècles dans la terre sainte des catacombes, elle vient d'être révélée aux vivans par une secrète prédestination de Dieu. Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, apprenant la résurrection mortelle de cette brebis précieuse, exilée hors de son diocèse, a voulu la faire rentrer dans sa patrie. Le Saint-Père, le bienheureux Pie IX, a accédé à cette juste réclamation. C'est le 12 de ce mois que la fille du nord, *Theudosie*, rentrait dans sa ville natale.

Et tout le peuple d'Amiens revêtait ses habits de fête, et avec des fleurs, des chants et des acclamations allait la recevoir.

C'est pour cela que pasteurs et fidèles, prêtres et laïques, magistrats et guerriers, étaient assemblés et se réjouissaient ensemble.

Et ce n'est pas assez.

Des quatre parties du monde, de *Babylone*, qui, comme Theudosie, semble secouer son linceul et reprendre sa place au soleil; de *Siam* qui, en ce moment, confie ses enfans indiens à l'éducation de nos sœurs de charité; d'*Otaïti*, qui se dépouille de ses mœurs sauvages et reçoit le Dieu et la doctrine historique que Rome seule enseigne; de l'*Irlande*, toujours ferme dans sa foi, toujours la verte émeraude de l'Eglise catholique; de l'*Angleterre*,

[1] Publicatæ enim pudicitiæ nulla venia....; nemo enim illic vitia ridet, nec corrumpere et corrumpi, sæculum vocatur (*De mor. Germ.*, XIX).

qui recommence la suite interrompue de ses grands évêques et de ses saints; de la *Belgique*, qui offre au monde le spectacle d'une Eglise agissant dans sa liberté..... de toutes ces Eglises étrangères étaient arrivés des évêques, pour la réception de la martyre Amiennoise.

Ce n'est pas tout encore. Les Eglises affligées de *Bogota* et de *Suisse* y étaient présentes dans la personne de leurs évêques exilés, comme pour prouver la réalité des persécutions aveugles, injustes, incompréhensibles des Césars absolus du 3ᵉ siècle, par la preuve vivante des persécutions aveugles, injustes et incompréhensibles des Césars démocratiques du 19ᵉ siècle.

Tous ces prélats étaient venus se joindre aux cardinaux, archevêques et évêques de la fille aînée de l'Eglise, l'Eglise de France.

Le Pontife lui-même des chrétiens, le docteur de l'Eglise universelle, y assistait en quelque sorte dans la personne de son Excellence Mgr Vecchiotti, son représentant à Paris.

Et pour compléter cette fête vraiment catholique et française, nationale et romaine, un moment on a eu l'espoir fondé, que l'Empereur et l'Impératrice viendraient eux-mêmes, sans faste et sans apparat, vénérer avec respect les reliques de l'illustre Amiennoise; mais les grandes complications de la politique actuelle qui oblige les souverains à peser en ce moment la paix du monde dans la balance de leurs conseils, ont empêché Leurs Majestés d'exécuter leur promesse.

Telle a été et telle devait être la fête catholique d'Amiens.

Nous demandons maintenant à nos lecteurs, s'il ne faudrait pas remonter bien haut dans notre histoire, peut-être à Charlemagne, pour trouver réunis dans une même église de France autant d'évêques étrangers. Au moins à notre époque il faudrait passer les monts et se transporter à Rome même, au centre de la catholicité, pour voir réunis autour d'un évêque, autant de prélats, arrivés de toutes les parties du monde.

Nous allons maintenat consigner dans nos pages les différentes phases de la découverte du corps de sainte *Theudosie*, et de sa glorieuse rentrée dans sa patrie. Nous y joindrons une courte explication de l'inscription qui couvrait son tombeau.

2. Découverte du corps de sainte Theudosie.

C'est en l'année 1842, et le 1er avril, que les fossoyeurs, chargés de faire les fouilles dans les catacombes, firent la découverte d'un tombeau, devant lequel se trouvait une belle plaque de marbre blanc, qui portait l'inscription en magnifiques caractères, dont nous reproduisons ci-après (p. 260) le *fac simile*.

Le nom de *Theudosia*, suivi de ces mots *Nat. Ambiana*, qui annonçait sa qualité d'*Amiennoise*, fixa tout d'abord l'attention des personnes chargées de présider à la découverte du corps des martyrs, et en particulier celle de Mgr *Castellani*, évêque de Porphyre, sacristain du Pape, préfet du Trésor apostolique et gardien des Reliques sacrées.

Ce tombeau était de ceux qu'on appelle *Bisomum*, c'est-à-dire qu'il était double, et qu'il y avait deux places distinctes; dans l'une se trouva le corps de *sainte Theudosie*, à laquelle seule se rapportait l'inscription, dans l'autre était le *corps d'un enfant* d'une 10e d'années; la fiole du sang, signe du martyre, était dans le premier tombeau.

Mgr *Pallavicini*, majordome de la cour pontificale, et archevêque de Pergi, ayant appris cette découverte, supplia S. S. Grégoire XVI de lui accorder cette précieuse relique; le Saint-Père accéda à sa demande; c'est lui qui mit les deux corps dans un seul cercueil, et qui, lorsque sa santé l'obligea à donner sa démission de sa charge, emporta sa précieuse relique à Gênes, sa patrie.

Sur ces entrefaites, M. le comte de l'*Escalopier*, bien connu à Paris par son érudition, par sa belle bibliothèque, et par une des plus riches collections de reliques qui existe en France, se trouvant à Rome en 1844, apprit de son ami M. J. B *de Rossi*, l'un des conservateurs des catacombes, l'existence du corps de sainte *Theudosie* et de sa qualité d'*Amiennoise*, et résolut dès ce moment de mettre tous ses efforts pour la faire rentrer dans sa patrie.

Aussi, quand en 1849 Mgr de *Salinis* fut nommé évêque d'Amiens, il se hâta de lui parler de cette diocésaine, brebis de son bercail, qui dormait sur la terre étrangère.

Mgr d'Amiens comprit tout aussitôt la sainte importance d'une telle relique, s'éprit d'un amour épiscopal pour cette chère sainte,

et résolut, dès ce moment, de la réunir à saint Firmin, le fondateur de son siége, et de la donner ainsi pour seconde protectrice au peuple pieux que le Christ et son vicaire lui ont donné à guider et à conserver dans la vraie foi et dans la voie du salut.

M. de l'Escalopier ayant de nouveau fait le voyage de Rome en 1852, l'éminent prélat lui donna des lettres pour traiter avec Mgr de Porphyre de cette affaire. C'est là qu'il apprit que le corps de la sainte était en ce moment à Gênes; mais il ne revint pas sans emporter un fragment de relique du corps de sainte Theudosie qui lui fut remis par Mgr de Porphyre avec l'authentique qui constatait « que le corps avait été trouvé le 1er avril 1842, et donné le » 22 avril suivant à Mgr Pallavicini, archevêque de Perga, actuel- » lement à Gênes : »

A son retour, M. de l'Escalopier ayant fait part à Mgr d'Amiens de ses démarches et de ses découvertes, il fut convenu, qu'accompagné de M. l'abbé *Graval*, chanoine de la cathédrale, il irait en députation à Gênes auprès de Mgr Pallavicini pour obtenir le corps de la sainte Amiennoise.

Mais à cette époque (janvier 1853) eut lieu le concile d'Amiens, et les Pères du concile ayant chargé Mgr de Salinis de porter ses actes à Rome pour les soumettre à l'approbation du Souverain-Pontife, ce fut lui qui résolut d'aller ramener sa brebis dans son bercail primitif.

Le Prélat passa d'abord par Gênes, et exposa sa demande à Mgr Pallavicini en lui faisant valoir sa qualité d'évêque de la sainte, et lui présentant le désir naturel qu'elle devait avoir de revenir dans sa patrie; sans aucun doute, sainte Theudosie s'opposerait à ce qu'il entrât dans le Ciel, s'il l'empêchait elle-même de rentrer dans sa patrie. Mgr Pallavicini comprit parfaitement les droits épiscopaux de Mgr de Salinis, et cependant il mit une condition à son désistement, c'est qu'on lui donnerait une autre relique en échange de celle qu'il voulait bien céder.

Mgr de Salinis s'étant rendu à Rome, exposa toute cette affaire à S. S. Pie IX, qui, avec cette bienveillance toute particulière qu'il porte à l'Église de France et à l'éminent prélat, donna les ordres nécessaires pour effectuer cet échange. Il n'y avait que deux reli-

ques disponibles, et qui encore avaient été promises, mais une, celle du corps de *saint Viator*, lui fut accordée.

C'est alors que Mgr de Salinis, en revenant de Rome, passa par Gênes, reçut de Mgr Pallavicini le corps de sainte Theudosie, et le rapporta à Paris, où il fut déposé au couvent de la congrégation de Notre-Dame, sous la garde de Mgr Caire, qui avait accompagné à Rome Mgr d'Amiens.

C'est là que le 9 octobre, M. le comte de l'Escalopier et M. l'abbé Graval, chanoine de la cathédrale, députés du clergé et des fidèles d'Amiens, vinrent la chercher, la transportèrent à Amiens, et la déposèrent dans l'église de Saint-Acheul sous la garde des RR. PP. Jésuites, sur le tombeau des reliques de saint Firmin.

3. Reconnaissance du corps de sainte Theudosie. — Discours de M. l'abbé Graval et de M. de l'Escalopier et réponse de Mgr d'Amiens.

C'est le lendemain, 11 octobre, qu'eut lieu, à 10 heures du matin, la reconnaissance des reliques de sainte Theudosie. Elle eut lieu en présence de S. E. le cardinal archevêque de Reims, ayant à sa droite Mgr de Poitiers, et à sa gauche Mgr de Salinis, entourés de plusieurs chanoines du chapitre et d'un grand nombre d'ecclésiastiques.

La boîte dans laquelle les reliques étaient renfermées ayant été déposée sur une table devant les évêques, lecture fut faite de l'acte dressé par Mgr l'évêque de Porphyre, préposé à la garde des reliques de Rome, et qui en constatait l'authenticité. On lut aussi le procès-verbal rédigé à Gênes lors de la remise faite à Mgr l'évêque d'Amiens, par Mgr Pallavicini, en échange de celles de saint *Viator*.

Les scellés furent trouvés intacts; alors on coupa les cordons de soie, on ouvrit la boîte, on constata, comme à Rome, les ossemens de la sainte, plus ceux d'un petit enfant enterré auprès de sa mère, enfin, la présence de la fiole, en partie brisée, que l'on mettait dans le tombeau des martyrs. De quoi procès-verbal fut de nouveau dressé, et les scellés de nouveau apposés sur le tout.

C'est alors que M. l'abbé Graval, doyen de Picquigny, adressa à Monseigneur le discours suivant :

Monseigneur,

Béni soit le Dieu de tout don parfait, qui accorde à Votre Grandeur l'accomplissement de ses vœux les plus ardens, puisque le corps de sainte Theudosie touche dans ce moment le sol qui l'a vu naître, et reparaît au milieu de nous, après 15 siècles, décorée de l'auréole des saints et de la palme des martyrs !

Les âges futurs diront que, dans ces tems difficiles, un prélat illustre par sa piété, son zèle et sa doctrine, après avoir si heureusement resserré les liens d'amour qui unissaient le clergé et les fidèles de son diocèse avec le Pontife suprême, a mis en quelque sorte le sceau à son œuvre si glorieuse en enrichissant son Eglise du trésor précieux que nous avons l'insigne honneur de déposer entre ses mains sacrées. Les annales de l'Eglise d'Amiens diront aussi que les restes augustes de sainte Theudosie, martyre, s'arrêtèrent quelques instans sur le tombeau de notre premier apôtre martyr, et que c'est de ce sanctuaire vénéré qu'ils sont sortis triomphalement, entourés de ce que l'Eglise a de plus illustre en France et dans les nations voisines, aux applaudissemens du clergé et du peuple, pour aller se reposer enfin sous les voûtes antiques de l'insigne cathédrale que le monde admire.

Là, sainte Theudosie, rendue à notre vénération, répandra sur la ville épiscopale et sur toute la contrée ses grâces et ses faveurs, éloignera de nous les calamités et les alarmes, obtiendra pour nous la conservation de la foi pour laquelle elle a versé son sang généreux ; là aussi elle demandera à Dieu de longs jours pour vous, Monseigneur, qui êtes notre gloire comme notre bien-aimé pasteur et père.

M. le comte de l'Escalopier s'est ensuite exprimé en ces termes :

Monseigneur,

M. le doyen de Picquigny vient de vous parler au nom du clergé de votre diocèse, permettez qu'à mon tour, au nom des fidèles, je dépose entre vos mains l'hommage d'une reconnaissance dont je ne puis être que le faible interprète. Si, comme la vigie du navire qui découvre un point lumineux sur la terre lointaine, j'ai été assez heureux pour vous signaler l'existence d'un trésor, c'est à vous, Monseigneur, c'est à votre sollicitude, c'est à la si juste et toute particulière affection que vous porte S. S. Pie IX, que nous devons la possession du précieux corps de sainte Theudosie et le triomphe qui l'attend. Elle a notre prière, nous avons son tombeau : nous partageons avec le ciel. Ce que vous avez fait pour nous, Monseigneur, vous l'avez fait aussi pour la Martyre d'Amiens : elle acquittera la dette de son pays en appelant toutes les bénédictions de Dieu sur notre illustre et vénéré Pontife.

Nous ne pouvons reproduire ici textuellement la réponse de Mgr d'Amiens, nous pouvons seulement dire de souvenir, qu'après avoir rappelé aux deux honorables députés que tous deux avaient dû aller chercher les restes de l'illustre Amiennoise et leur avoir adressé les éloges qu'ils méritent à si juste titre, Sa Grandeur a déclaré « que ce jour, où les reliques de sainte Theudosie étaient » ramenées dans leur patrie, était le plus beau de sa vie; elle a » adressé au nom du clergé ses remercîmens à M. de l'Escalopier, » qui, ayant signalé le premier le précieux trésor, a été en quelque » sorte l'inspirateur de la grande manifestation religieuse qui va ré- » jouir toute la ville d'Amiens. Et c'est surtout, a dit aussi Monsei- » gneur, à S. Em. le cardinal archevêque de Reims, que l'on doit » d'avoir pu obtenir ce trésor, car en allant à Rome, Monseigneur » portait au Saint-Père un concile, œuvre de cet éminent prélat, » pour lequel le Souverain-Pontife lui a fait connaître son estime » en des termes que Monseigneur n'a pu répéter, de crainte de » blesser la modestie de cet illustre cardinal. »

Après cet exposé sommaire de la découverte du corps de sainte Theudosie et de sa translation à Amiens, nous allons entrer dans quelques détails scientifiques sur cette découverte.

4. Souterrain où le corps de sainte Theudosie a été trouvé.

Nous nous bornons à emprunter ici le récit qu'en a fait M. l'abbé Gerbet dans son curieux opuscule imprimé à Amiens, sous *le titre* de *Sainte Theudosie :*

« Les catacombes de *Saint-Hermès* sont situées près de la *voie Salare*, ainsi nommée parce que c'est par elle que les Sabins transportaient dans leurs montagnes les provisions de sel qui se faisaient sur les bords de la mer. Elle a été célèbre dans les annales de nos ancêtres : les Gaulois étaient arrivés par cette route sous les murs de Rome, lorsqu'ils y entrèrent sous la conduite de Brennus.

» La voie Salare, sur les bords de laquelle les anciens Romains avaient construit de superbes édifices, est devenue bien plus illustre par les souterrains sacrés creusés dans les environs. Le plus fameux, le plus riche en reliques de martyrs et en monumens des arts, est le cimetière de *Sainte-Priscille*. Mais celui qui porte le nom de

Saint-Hermès a aussi une place distinguée parmi les antiquités chrétiennes. Son origine est antérieure à l'an 140 de notre ère. Saint Hermès, préfet de Rome, a été martyrisé sous le règne de l'empereur Adrien. Il fut inhumé dans ce cimetière, où sa sœur Théodora, qui mourut également pour la foi, ne tarda pas à le rejoindre. Ce souterrain a aussi été désigné sous le nom de *Sainte-Basille*, et sous celui des *Saints-Protus-et-Hyacinthe*, célèbres martyrs du tems de Valérien. Au 4e siècle, le pape saint Damase fit graver, à l'endroit de leur sépulture, les deux épitaphes suivantes qu'il avait composées lui-même :

« Une tombe était cachée à l'extrémité du souterrain qui s'étend sous cette » colline : Damase la signale aux regards, parce qu'elle renferme les membres » des saints.

» C'est la tienne, ô Protus, qui as retrouvé un asile meilleur dans le palais » du ciel; la tienne aussi, ô Hyacinthe, qui as suivi la même route en traver- » sant l'épreuve du sang.

» Ils étaient frères, ils avaient tous deux une grande âme. En marchant à » la victoire, celui-ci a mérité le premier la palme du combat; l'autre la cou- » ronne [1]. »

» La seconde épitaphe est ainsi conçue :

« Regarde cette descente, tu verras au bout une chose admirable, car cette » rampe te conduit aux monumens des saints, dont tu pourras contempler le » sépulcre. Là se trouve la tombe des martyrs Protus et Hyacinthe.

» Depuis longtems la mort, la terre, la nuit, couvraient ce tombeau : le » prêtre Théodore a pris soin de l'orner, et d'élargir autour de lui l'espace » pour y recevoir le peuple de Dieu [2]. »

1 Extremo tumulus latuit sub aggere Montis;
Hunc Damasus monstrat, servat quod membra piorum.
Te Protum retinet melior tibi Regia cœli,
Sanguine purpureo sequeris, Hyacinthe, probatus.
Germani fratres, animis ingentibus ambo :
Hic victor meruit palmam, prior ille coronam.
(*Carmen* 26, dans la *Patrologie*, t. XIII, p. 400.)

2 Adspice descensum, cernes mirabile factum,
Sanctorum monumenta videns patefacta sepulcris.
Martyris hîc Proti tumulus jacet atque Hyacinthi,
Quem cùm jamdudum tegerêt mors, terra, caligo,

» On voit par là que la crypte, où reposaient les corps de ces deux martyrs, attirait dès cette époque un grand concours de fidèles. C'est ce que nous apprend aussi un *calendrier romain*, composé au 4e siècle sous le pape Libère. Il ne contient que 35 fêtes principales, et il marque celle des saints Protus et Hyacinthe, comme étant célébrée, le 3e jour des ides de septembre, dans le cimetière de Basille [1].

» Ces particularités nous font concevoir ce qui est arrivé pour les reliques de *sainte Theudosie*. Nous voyons en effet, d'une part, que la tombe de ces deux grands martyrs était alors un centre de cérémonies religieuses, et néanmoins il paraît, d'autre part, d'après les épitaphes qui leur ont été consacrées par saint Damase, qu'elle était enfouie, cachée quelques années auparavant, quoiqu'à cette époque les Catacombes fussent très-fréquentées par les fidèles, qui s'y rendaient pour assister au service divin, ou pour accompagner jusqu'au lieu de la sépulture le convoi des morts. Pourrait-on s'étonner, après cela, qu'à la suite de la longue période du moyen âge, où plusieurs catacombes avaient disparu, où, dans plusieurs endroits, les voies sépulcrales avaient été obstruées par des éboulemens, un grand nombre de tombeaux soient restés invisibles, comme celui de notre sainte martyre, jusqu'au moment où une fouille heureuse les a révélés?

» Le cimetière des *Saints-Protus et Hyacinthe*, plus généralement connu sous le nom de *Saint-Hermès*, possède une église souterraine très-remarquable. Elle fixe aujourd'hui, d'une manière spéciale, l'attention des archéologues qui veulent étudier la transition de l'architecture des catacombes à celle des basiliques romaines du 4e siècle. Le document que nous avons sous les yeux lui donne environ 20 mètres de long sur 6 de large. L'abside était jadis ornée de peintures représentant, à ce qu'il paraît, le Sauveur et des anges; vers le sommet elle avait une ouverture carrée, des-

Hoc Theodorus opus construxit presbyter instans,
Ut Domini plebem opera majora tenerent.
(*Carm.* 27, *ibid.*)

[1] III, *Id.* (septemb.) Proti et Iacincti, in Basillæ (*Calend. Rom.*, dans la *Patrologie* de Migne, t. XIII, p. 465).

tinée à faire pénétrer un peu d'air dans l'intérieur. Quatre colonnes latérales, rangées deux par deux, soutiennent la voûte. Dans un des côtés sont pratiquées plusieurs portes cintrées ou quadrangulaires, par lesquelles cette église communique avec les galeries sépulcrales du souterrain dont elle fait partie. Une autre porte cintrée, mais plus haute, est située à l'extrémité qui fait face à l'abside. Cette petite église est une des plus grandes qu'il y ait dans les catacombes. L'architecte inconnu, qui l'a fait creuser dans les profondeurs de la terre, n'entrevoyait pas, dans l'avenir, que quelques-unes des tombes, cachées autour d'elle, reposeraient dans des temples qui font monter leurs flèches dans les nues; mais, lorsqu'il lui venait, ainsi qu'à ses fossoyeurs, quelque pensée de découragement en travaillant à cette architecture occulte et proscrite, ils levaient les yeux vers ce temple invisible dont saint Jean a fait la description, et ils reprenaient leur bèche avec courage.

» Le cimetière de *Saint-Hermès* a conservé plusieurs de ses antiques peintures à fresque. Nous distinguons d'abord, parmi elles, l'*image du Bon Pasteur*, portant sur ses épaules la brebis égarée, et ayant à ses côtés deux brebis fidèles; c'est un des types le plus fréquemment reproduits. Les artistes de cette époque, dirigés par le clergé dans le choix de leurs sujets, se sont plu à multiplier, à prodiguer cette douce et consolante figure sur les sombres murs des chapelles sépulcrales : c'est que, dans tous les tems, le plus grand besoin de l'homme a été la pensée de la miséricorde de Dieu. Nous y remarquons aussi la guérison de l'*Aveugle-né :* il est aisé de reconnaître la signification que la peinture symbolique des catacombes attribuait à cette composition. L'homme est, par l'effet du péché d'origine, un aveugle-né, dont les yeux sont fermés à la lumière surnaturelle : l'ancienne liturgie donnait au baptême le nom d'*illumination*. Ce tableau paraît donc signifier le sacrement qui guérit l'homme de la cécité spirituelle. Tout à côté on en voit un autre qui retrace la guérison du *Paralytique*. Il doit se rapporter au sacrement de pénitence; car c'est à l'occasion de ce miracle que le Sauveur a déclaré que le pouvoir de *remettre les péchés* lui appartenait. Plus loin, le miracle de la multiplication des pains : tous les Pères y ont vu une figure de l'*Eucharistie*. On a retrouvé,

dans un autre compartiment, un type qui est assez rare : un personnage est assis sur un siége qui s'élève au-dessus de cinq gradins; à côté de lui, à droite et à gauche, deux hommes qui semblent être ses acolytes. Il tient un livre de la main gauche, et il pose sa main droite sur le front d'un jeune homme. On a cru y voir le rit de l'*ordination*. Remarquons enfin l'image de Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. Ce genre de tableau, qui s'offre souvent aux regards dans les chambres sépulcrales et dans les chapelles, représente le législateur des Hébreux, tantôt avec le costume oriental, tantôt avec la tunique romaine. Cette singularité s'explique aisément : dans quelques-unes de ces peintures, il était le symbole d'un autre personnage, comme le prouve un médaillon en verre, trouvé dans un de ces anciens tombeaux, où nous lisons, à côté de l'image de Moïse, ce nom : *Petrus*, *Pierre*. Le chef de l'ancien peuple de Dieu était donc considéré comme la figure de celui qui a été établi le Chef du nouveau peuple, le suprême Pasteur de l'Église.

» On a trouvé aussi dans ces catacombes des inscriptions intéressantes. Nous en citerons deux, parce qu'elles peuvent nous donner une idée de la multitude des martyrs qui ont eu leur sépulture dans ce souterrain. Voici la première, qui est accompagnée de deux palmes et d'une couronne :

« Marcella et *cinq cent cinquante* martyrs du Christ [1]. »

» Dans un autre endroit, marqué aussi d'une palme, on a lu ces mots :

« Ruffin et des martyrs du Christ, *cent cinquante* martyrs du Christ [2]. »

» A l'entrée d'une autre galerie sépulcrale, un ange tenait une

1 MARCELLA ET CHRISTI MARTYRES
CCCCCL. (*Aring.*, t. II, 324.)

2 RVFFINVS ET CHRISTI MARTYRES
CL. MARTYRES CHRISTI. (*Ibid.*)

Nous y ajoutons l'inscription suivante :

LOC MA C.C.L.VIII. IN C. (*Ibid.*, t. I, p. 241.)

Le lieu de 258 *martyrs dans le Christ.* (A. B.)

couronne et des palmes pour 25 martyrs dont elle possédait les tombes.

» Dans ces trois endroits, les palmes étaient comme une enseigne, placée à l'entrée des galeries et des cryptes où dormaient plusieurs rangs de martyrs; elles couronnaient ainsi tous ces tombeaux, et dispensaient de répéter ce signe sur chacun d'eux, à peu près comme, dans une bibliothèque, on n'inscrit pas, au-dessus de chaque volume, le titre commun, qui domine le rayon où ces livres sont rangés.

» Les richesses que renfermait le cimetière de *Saint-Hermès* n'ont été explorées que successivement. Il lui est arrivé ce qui a eu lieu pour beaucoup d'autres catacombes qui n'ont pas révélé d'abord tous leurs secrets, ni même tous leurs recoins. Nous avons déja remarqué qu'à l'époque des persécutions, les chrétiens avaient souvent fermé une galerie, où il n'y avait plus de places pour les sépulcres, avec les déblais qui provenaient de galeries nouvellement construites, et qu'il n'eût pas été facile de transporter hors des catacombes. Cette opération, matériellement utile, avait de plus l'avantage de pourvoir à la sûreté des sépultures, dans le cas, qui s'est produit quelquefois, où une troupe de païens aurait fait irruption dans le souterrain sacré. On sait d'ailleurs que des éboulemens ont encombré plusieurs parties de ces excavations, pendant cette longue suite de siècles qui ont pesé sur les catacombes. Il est résulté de ces diverses circonstances que sur beaucoup de points le passage s'est trouvé intercepté. Les travaux exécutés, dans l'époque moderne, pour déblayer les voies sépulcrales ne sont pas encore achevés, et il se passera sans doute encore bien du tems avant qu'on ait pu pénétrer dans toutes les rues de cette Rome souterraine.

On a fait de nos jours de précieuses découvertes dans quelques parties du cimetière dont nous venons de parler. C'est là qu'on a trouvé, il y a environ dix ans, avec son épitaphe et sa fiole de sang, le corps de *sainte Theudosie*, qui, grâce aux démarches de Monseigneur l'évêque d'Amiens, revient dans sa patrie qu'elle a quittée il y a plus de quinze siècles. Cette martyre, Amiennoise et Romaine, établit désormais des rapports et une sorte de fraternité entre les étroites galeries du souterrain de Saint-Hermès et les grands ateliers

du temple où les reliques de saint Firmin reposent : la cathédrale est héritière de la catacombe. »

5. Recherches sur l'époque du martyre de sainte Theudosie.

Nous allons encore transcrire ici les lignes suivantes de l'opuscule de M. l'abbé Gerbet :

« Nous n'avons aucun monument historique qui renferme quelques détails sur *sainte Theudosie*. Les anciens martyrologes romains et gallicans n'ont pas *recueilli son nom*, pas plus qu'ils ne font mention de beaucoup d'autres martyrs que les fouilles modernes ont fait découvrir dans les catacombes. Les annalistes picards ne pouvaient deviner sa tombe enfouie au fond d'un souterrain de la voie Salare. On ne saurait déterminer avec certitude l'année de son martyre dans le cours de cette période de 3 siècles, où les flots du sang chrétien se mêlèrent presque sans interruption, sous les murs de Rome, au sang divin qui descendait du Calvaire. Mais les archéologues romains les plus distingués pensent qu'elle a souffert très-probablement sous le règne de l'empereur Valérien ou sous celui d'Aurélien, c'est-à-dire entre les années 253 et 275. Leur opinion est fondée sur un genre d'indices, dont ils ont assez fréquemment l'occasion de faire usage.

» On à trouvé, de distance en distance, dans les catacombes, des monumens qui fixent une époque précise. Tantôt ce sont des monnaies, qui avaient été renfermées dans les sépulcres, et qui portent une date consulaire. Tantôt cette date est fournie par des épitaphes; d'autres fois l'époque est indiquée par le nom d'un martyr, dont l'histoire a parlé en marquant l'année de sa mort. Appuyés sur de pareils indices, les antiquaires romains jugent que la partie des catacombes, où *sainte Theudosie* a été trouvée, est garnie de tombeaux qui ont été construits pendant la première partie de la seconde moitié du 3ᵉ siècle. Comme les principales persécutions de cette époque ont eu lieu sous Valérien et sous Aurélien, ces observations combinées permettent de rapporter, avec une très-grande vraisemblance, à cette date la vie et la mort de notre sainte martyre. Elle appartient, suivant cette donnée, à cette glorieuse période, où les Agathe, les Lucie, les Cyriaque, les Colombe et

tant d'autres chrétiennes héroïques, ont illustré les principales villes de l'empire romain. L'Eglise d'Amiens a retrouvé son étoile dans cette constellation, quoiqu'elle soit encore voilée, à quelque égard, par un nuage. »

M. l'abbé Gerbet a raison, les annalistes picards ne pouvaient deviner sa tombe, et pourtant si Optatus a été un fonctionnaire distingué comme nous le croyons, si Theudosie était connue des peuples d'Amiens, il est difficile de croire que cette Eglise n'ait eu aucune connaissance de ce martyre et n'en ait conservé aucun souvenir. Aussi M. l'abbé Gerbet a rassemblé plus bas quelques conjectures, auxquelles nous ajouterons les nôtres.

6. Quelques détails sur son épitaphe.

M. l'abbé Gerbet continue :

« Mais, à défaut de renseignemens plus explicites, les indications renfermées dans son *épitaphe* peuvent jeter quelque lumière à travers l'obscurité qui recouvre son histoire. Cette épitaphe, étudiée par les hommes les plus versés dans la connaissance des inscriptions chrétiennes des premiers siècles, leur présentera, nous l'espérons, des particularités significatives, imperceptibles, à la première vue, pour ceux qui ne sont pas initiés aux mystères de l'épigraphie. En attendant, nous nous bornerons à quelques remarques très-simples, qui sont loin d'exiger de savantes recherches.

» Remarquons d'abord qu'on se servait de diverses matières pour fermer les sépulcres des catacombes. La brique, la pierre, le marbre y étaient employés. Les familles que leur rang élevait au-dessus des classes inférieures de la société ne choisissaient pas, pour la sépulture de leurs proches, des fragmens de pierre commune ou de mauvaise qualité. L'épitaphe de sainte Theudosie est gravée sur *un beau marbre* blanc. A cet égard, sa tombe se distingue des sépultures vulgaires.

» De plus, les *épitaphes* peuvent se diviser en deux classes sous le rapport des caractères dont elles sont composées. Il y en a beaucoup qui sont assez mal faites. Les lettres sont grossièrement tracées, déformées, mal alignées; les fautes d'orthographe y sont fré-

quentes. Cela ne doit pas étonner : souvent de pauvres chrétiens, qui tenaient à faire graver un nom sur une tombe qui leur était chère, s'adressaient pour cela à de simples fossoyeurs, plus habiles à manier la pioche qu'à tracer des caractères. D'autres inscriptions au contraire, comme celle de sainte Theudosie, sont exemptes de ces défauts. La forme des lettres, leur régularité, leur beauté annoncent une épitaphe soignée.

» Le sens de cette épitaphe est encore bien plus remarquable que sa forme. La voici avec la traduction française :

AVRELIAE·THEVDOSIAE·
BENIGNISSIMAE·ET·
INCOMPARABILI·FEMINAE·
AVRELIVS·OPTATVS·
CONIVGI·INNOCENTISSIMAE·
DEPOS·PR·KAL·DEC·
NAT·AMBIANA·
B·M·F

A AURELIE THEUDOSIE
TRÈS BENIGNE ET
INCOMPARABLE FEMME
AURELIUS OPTATUS
A SON ÉPOUSE TRÈS INNOCENTE
DÉPOSÉE LA VEILLE DES KALENDES DE DÉCEMBRE
(le 30 novembre)
NÉE AMIÉNOISE
M. A FAIT (cette épitaphe à elle) BIEN MÉRITANTE.

Nous ajouterons peu de choses à ces observations : 1° La forme des lettres est de la meilleure époque et annonce un graveur habile. On ne remarque de formes un peu altérées que dans les E, les M et les F. Lupi fournit plusieurs formes semblables dans son *epitaphium Severæ*, p. 3, 57, 101, 137, mais elles ne portent pas de date; celle (p. 147) qui porte une date de 488, offre des caractères demi barbares d'une époque bien postérieure. 2° On pourrait disputer sur la traduction des mots NAT. AMBIANA, et demander qu'ils fussent complétés par *Natione Ambiana*. C'est ainsi qu'on les a lus dans l'acte dressé à Rome par Mgr de Porphyre. Une inscription tirée du cimetière de *Saint Nicomède* porte en effet les paroles suivantes :

EPITAFIVM REMO ET ARCONTIAE
QVI NATIONE GALLA GERMANI
FRATRES ADALTI (sic) VNA DIE
MORTVI ET PARITER TVMVLATI
SVNT. (Aringhi, *Roma sub.*, t. II, p. 176.)

Mais que l'on y lise *Nata Ambiana*, ou *Natione Ambiana*, le sens est toujours le même.

3° Nous allons citer ici quelques fragmens d'une *note* distribuée à Amiens et où Mgr de Salinis donne les principales preuves de l'antiquité du culte des reliques des martyrs et de la réalité de leur martyre, en réponse à quelques objections sans valeur, qu'on s'étonne d'avoir vu sortir de la bouche de quelques prêtres.

« Lorsque la paix fut donnée à l'Église, la vénération publique demeura naturellement attachée aux cryptes sacrées qui avaient été son berceau. Les catacombes étaient, dans le 4e siècle, un but de pieux pèlerinage. « Dans ma jeunesse, disait saint Jérôme, étant à » Rome et m'occupant de la culture des sciences libérales, j'avais » coutume, aux jours de dimanche, de visiter, avec les compa- » gnons de mon âge et de mes études, les sépultures des apôtres et » des martyrs, d'entrer dans ces cryptes qui, creusées dans les pro- » fondeurs de la terre, présentent, à droite et à gauche, un double » rang de corps ensevelis [1]. »

[1] Dum essem Romæ puer, et liberalibus studiis eruditer solebam cum ce-

» La piété des fidèles, on le voit par ce passage de saint Jérôme, savait très-bien reconnaître, parmi les sépultures des catacombes, les sépultures des apôtres et des martyrs. C'est que, lorsque, dans le tems des persécutions, les chrétiens déposaient dans les catacombes les restes sacrés d'un martyr, ils avaient soin de le distinguer par des signes qui ne permissent jamais de le confondre avec les restes d'un simple fidèle. Le signe le plus caractéristique, celui qui, suivant le mot de M. l'abbé Gerbet, était comme le timbre authentique du martyr, c'était *une fiole de son sang incrustée*, du côté de sa tête, sur les parois de son tombeau.

» Écoutez saint Ambroise s'écriant, après la découverte des saints Gervais et Protais, à une époque si voisine des persécutions : « Nous » avons recueilli le sang triomphal.... il y a un triple cri de ce » sang : le cri de la douleur, le cri des grâces qu'il opère, le cri des » souffrances et du triomphe qu'il atteste [1]. » Et saint Gaudence, vers le même tems : « Nous avons le sang dans le vase qui le con- » tient ; il ne nous faut rien de plus : nous tenons dans les mains » le sang qui atteste le martyre [2] ! »

» Nous pourrions multiplier les citations.

» Donc, que *la fiole* de sang signale, dans les catacombes, les tombeaux des martyrs, ce n'est pas là une conjecture de la science, c'est un fait historique attesté par les témoignages les plus irrécusables, par la voix même du siècle qui touche au siècle des persécutions.

» Mabillon rapporte qu'une de ces fioles fut envoyée de Rome à Leibnitz, lequel, après la plus scrupuleuse analyse, y retrouva tous

teris ejusdem ætatis et propositi, diebus Dominicis, sepulchra apostolorum et martyrum circuire ; crebròque cryptas ingredi, quæ in terrarum profunda defossæ, ex utraque parte ingredientium per parietes habent corpora sepultorum. *In Ezechiel*, c. XL, t. V, p. 463, édit. Migne.

[1] Collegimus sanguinem triumphalem... Hic sanguis clamat coloris indicio, sanguis clamat operationis præconio, sanguis clamat passionis triumpho. S. Amb., *Exhort. virg.*, cap. II... et *Ep.* XXII, *ad sororem*, n. 23; t. III, p. 339 et 1026 édit. Migne.

[2] Sanguinem tenemus gypso collectum, nihil amplius requirentes : tenemus enim sanguinem qui testis est passionis. S. Gaudent., *Homilia in dedicatione basilicæ* ; dans la *Patrol.*, t. XX, p. 963.

les principes qui dénotent la présence du sang humain [1]. La même expérience, renouvelée à Rome, après tous les progrès de la chimie, a produit le même résultat. Rome, on le voit, aime à interroger la science même sur des faits qui lui sont le plus attestés par l'histoire.

» Nous serions trop long si nous voulions rapporter ici, mais on peut les lire dans un intéressant opuscule de dom Guéranger [2], les précautions infinies dont la commission chargée par le Pape de vérifier les tombeaux et les reliques des martyrs s'entoure pour rendre toute erreur impossible [3].

» C'est cette commission qui a constaté les signes du martyre de sainte Theudosie, qui a fait monter, s'il est permis de parler ainsi, jusqu'au trône du Souverain-Pontife le cri de son sang. Le cri du sang des martyrs est connu du Vicaire de Jésus-Christ, accoutumé à l'interroger depuis plus de 1500 ans. Le jugement de la commission qui avait déclaré le martyre de sainte Theudosie a été confirmé; le Saint-Siége a autorisé le culte de cette sainte ; il nous a remis ses reliques sacrées et la fiole où nous pouvons vénérer les traces encore visibles de son sang. Et, maintenant, qui donc nous empêcherait de nous écrier, avec saint Ambroise et avec saint Gaudence, en ne modifiant que quelques-unes des paroles que nous citions tout à l'heure : « Nous avons recueilli le sang triomphal ; il » est là, dans le vase qui le contient ; il ne nous faut rien de plus; » car il y a dans ce sang une triple voix qui fait tressaillir trois fois » tout ce qu'il y a de plus noble et de plus divin dans nos âmes : » la voix du martyre, la voix de l'Église et la voix de la patrie. »

» Nous ne nous arrêterons pas à prouver que sainte Theudosie est une fille d'Amiens. C'est son mari, Aurelius Optatus, qui nous

[1] Les *Annales* ont publié la lettre de Leibnitz et le détail de son expérience, t. IV, p. 453 (3e série).

[2] *Explication sur les corps des saints Martyrs, extraits des catacombes de Rome, et sur le culte qu'on leur rend.*; Angers, 1838. Nous avons beaucoup emprunté, pour rédiger cette note, à cette savante dissertation.

[3] Cette commission, composée de savans, de prélats les plus distingués, est présidée par le cardinal vicaire, et, sous lui, par le prélat préposé à la sacristie pontificale et qui a toujours le titre d'évêque de Porphyre *in partibus*.

l'atteste. *Nat. Ambiana*, née *Amiénoise*. Qui donc serait admis à s'inscrire en faux contre un titre si clair, si authentique; un titre ciselé par la main même de l'époux de sainte Theudosie, sur le marbre qui recouvrit ses reliques sacrées?

» Dira-t-on qu'il existait peut-être plusieurs *Ambianum* du tems de sainte Theudosie? On peut tout dire. Il se rencontre des hommes qui semblent avoir pris à tâche de le prouver; mais il y a des choses cependant que l'on devrait s'abstenir de hasarder lorsque l'on ambitionne une réputation quelconque de science.

» L'Empire romain est connu des savans comme de nous l'Empire français. Lequel d'eux a rencontré deux *Ambianum* dans les tems anciens? où était-il donc, qu'on nous le montre, dans l'ancien monde romain, cet *Ambianum* ignoré de tous les savans, dont n'entendirent jamais parler les archéologues les plus illustres que Rome a toujours soin d'interroger; le Père Marchi, le chevalier de Rossi, qui, tous, nous ont adjugé, sans la moindre hésitation, l'inestimable trésor qu'on voudrait nous ravir [1]?

» L'évidence d'une thèse peut se manifester de deux manières: par les argumens qui l'établissent et par les pauvretés qu'on lui oppose. Notre thèse est trop invinciblement établie pour que nous jugions nécessaire de l'envisager sous cette seconde et triste face. »

7. Recherches sur le nom d'*Aurélius Optatus*.

Voici d'abord ce qu'en dit M. l'abbé Gerbet :

« Nous dirons d'abord un mot du mari de la sainte, *Aurélius Optatus*, qui a fait faire l'épitaphe. Le second de ces deux noms, moins célèbre que le premier, était néanmoins très-connu : on peut consulter à ce sujet l'*Onomasticon Romain*. On a trouvé une ancienne inscription en l'honneur d'un *Optatus*, qui avait été re-

[1] Aucun *Dictionnaire* de géographie ne nomme une autre ville du nom d'*Ambianum*. Il est vrai que César appelle *Samarobriva* la capitale des *Ambiani*; mais l'itinéraire d'Antonin lui donne le nom d'*Ambianum*, et ce nom serait bien plus ancien, s'il fallait en croire le vieux chroniqueur Jacques de Guise, qui l'a dit fondée par les marins de la flotte macédonienne après la mort d'Alexandre. Voir *Annal. du Hainaut* (Edit. Fortia), t. II, p. 419, et t. V, p. 452. (A. B.)

vêtu de hautes dignités, qui avait exercé des fonctions importantes, parmi lesquelles nous remarquons celle de Curateur de cette même *voie Salare* [1], près de laquelle est situé le cimetière de Saint-Hermès où l'on a découvert la tombe de sainte Theudosie. Le nom d'Optatus figure aussi dans les annales des premiers tems du christianisme. Le poëte chrétien du 4e siècle, Prudence nomme un *Optatus* parmi les martyrs de Sarragosse dans la persécution de Dioclétien [2]. Saint *Optatus*, évêque de Milève en Numidie, s'est distingué par ses écrits. Saint Augustin fait mention de plusieurs autres personnages du même nom [3]. Les catacombes romaines de *Sainte-Cyriaque* sur la voie Tiburtine, illustrées par la tombe de saint Laurent, un des plus grands martyrs de la foi et de la charité, ont fourni l'épitaphe suivante :

» QU'OPTATUS REPOSE EN PAIX

» Et plus bas :

» OPTATUS ET RENATUS [4]. »

A ces détails nous croyons devoir ajouter les suivans :

D'après les usages romains, *Aurelius* était le nom de famille, et *Optatus* le nom propre du mari de sainte Theudosie.

La famille des *Aurelius* était très-noble et très-connue dans l'histoire romaine; nous ne citerons que le nom des empereurs *Marcus Aurelius*, *Aurelius*..... *Constantinus*, *Aurelius Claudius*

[1] L. RANIC. OPTATO. C. V. COS.
CVRATORI REIP. MEDIOLANENSIUM.....
CVRATORI VIÆ SALARIÆ...
(Aringhi, t. II, p. 216.)

[2] Ergo ter senis sacra candidatis,
Dives Optato, simul et Luperco
Perge conscriptum tibimet senatum
Pangere psalmis.
(Aurelius Prudentius, *de martyr. Cæsar August.*, édit. Migne, t. LX, p. 374.)

[3] Lib. III, *contr. Cresson.*, c. 53 et 56. — Lib. II, *contr. Petilian.*, c. 92.

[4] OPTATVS IN PACE REQUIESCAT
OPTATVS ET RENATVS.
(Aringhi, t. II, p. 180.)

Gothicus; et des auteurs chrétiens *Aurelius Augustinus*, *Aurelius Prudentius*, et *Aurelius Cassiodorus*.

Les Catacombes aussi ont renfermé un grand nombre de membres de cette illustre famille dont voici les principaux noms :

AURELIUS.
AURELIUS CALANDINUS.
AURELIUS CRESCENTIUS.
AURELIUS DIONYSIUS.
AURELIUS FORTUNATUS.
AURELIUS LEONTIUS.
AURELIUS MARCELLINUS.
AURELIUS NATALIS.
AURELIUS SABBATIUS.
AURELIUS SIRICIUS.
AURELIUS URCUS.
AURELIUS VINCENTIUS [1].
AURELIUS BASSUS.
AURELIUS CANDIDUS.
AURELIUS DECENTIUS.
AURELIUS FELIX.
AURELIUS HERMAISCUS.
AURELIUS LUCINIANUS.
AURELIUS MASCELIUS.
AURELIUS REFRIGERIUS.
AURELIUS SALSULO.
AURELIUS THEODULUS.
AURELIUS VERUS.

Les *Martyrologes* ont aussi inscrit des saints de la famille *Aurelius*, aux 28 mai, 16 juin, 27 juillet, 26 et 27 août, 14 septembre, 17 et 20 octobre et 12 novembre [2].

Nous ne citerons que l'extrait suivant du Martyrologe de la Charteuse d'Utrech au 17 octobre : *Memoria Aurelii martyris, cum uxore sua, et aliis sociis.*

Le nom d'*Optatus* est également célèbre et saint. Outre les inscriptions données par M. l'abbé Gerbet, nous trouvons encore un *Optatus* sous le portique de l'église Saint-Sylvestre *in capite*, en cette forme :

MENSE. NOV. D. XXVII N̄. S. OPTATI ET POLYCHAMI [3].

Et de plus dans les *Martyrologes*, aux jours 16 avril, 2 et 3 mai, 4 juin, 31 août et 27 novembre [4].

[1] Voir les *Epitaphia martyrum* dans les *Scrip. vet.* du cardinal Mai, t. V, p. 365. — Aringhi, *Roma sub.*, t. I, p. 609, et t. II, p. 20, 144, 170, 175, et Lupi, *Epit. Severæ*, p. 119.

[2] Voir le *Martyrologe romain* de Baronius, et celui d'Usuard, avec les *Auctaria*, dans la *Patr.* de Migne, t. CXXIII et CXXIV.

[3] *Insc. Rom. medii ævi*, t. I, p. DV.

[4] Baronius et Usuardus, *ibid.*

8. Recherche sur le nom d'Aurelia Theudosia.

Comme le dit M. l'abbé Gerbet, le nom d'*Aurelia* est celui que la sainte emprunta à son époux en se mariant. La femme prenait en effet le nom de *famille* de son mari.

Comme pour *Aurelius*, les catacombes nous ont conservé le nom d'un grand nombre de saintes de cette famille. Nous pouvons citer :

AURELIA AGAPE.	AURELIA APRONIANA.
AURELIA AUGURINA.	AURELIA AUSTINA.
AURELIA CONCORDIA.	AURELIA DISCOLLIA.
AURELIA FELICISSIMA.	AURELIA FLORENTIA
AURELIA IRENE.	AURELIA SABBATIA.
AURELIA SECUNDINA.	AURELIA SEVERA.
AURELIA SURINA.	AURELIA SURYNA.
AURELIA VICTORIA.	AURELIA ZENONYNA [1].

Les *Martyrologes* ont également conservé le nom d'*Aurelia* et en font mention aux jours suivants : 25 septembre, 10 et 15 octobre, et 2 décembre.

Quant au nom de *Theudosie*, écoutons d'abord ce que nous en dit M. l'abbé Gerbet :

« Quoique les noms propres inscrits sur les pierres sépulcrales soient presque tous des noms latins, ou des noms grecs latinisés, ou en rencontre de tems en tems quelques-uns dont la forme latine laisse entrevoir une origine différente, comme, par exemple, ce nom de femme, *Austernigrosa*, que nous lisons dans une épitaphe extraite des catacombes de Sainte-Agnès [2]. Tel est surtout celui de *Theudosie*.

» Le martyrologe romain ne contient, dans sa longue nomenclature, qu'un seul nom qui ressemble, par sa partie la plus saillante, à celui de notre sainte. C'est sainte *Theu*setta, martyrisée avec son fils Horrès [3] : ce mot renferme une racine étrangère. La

[1] Voir les mêmes sources que ci-dessus et encore : *Inscrip. ant. Basil. S. Pauli*, Romæ, 1654.

[2] AVSTERNIGROSE COIVGI IN PACE.
(Aring., t. I, p. 609.)

[3] Le 18 mars, à Nicée, en Bithynie.

première moitié du mot *Theu*dosie; la syllabe *Theu* ou *Theud*, commençant un nom propre, appartient à une autre famille de langues. Dans le pays où la langue des Romains était parlée par une classe de la société, cette syllable a subi de tems en tems une transformation gréco-latine, comme on le voit par le nom de *Theudisèle*, 13e roi des Visigoths, dont on a fait *Théodisèle*. En général, elle décèle une origine gauloise ou germaine. Elle a dû caractériser plusieurs des noms personnels usités dans la Gaule-Belgique, dont le territoire d'Amiens faisait partie, et qui était voisine de la Germanie. Seulement, les Romains ont donné au nom de notre sainte une forme latine, comme ils le faisaient pour tous les mots étrangers qui passaient dans leur langue. Nous avons donc son nom propre, non pas tout à fait tel-que le prononçaient de son tems les habitans d'Amiens, mais cependant véritablement amiennois dans sa partie principale.

» Les mots qui expriment les belles et douces vertus de sainte Theudosie sont semblables ou analogues à des formules qu'on retrouve dans une foule d'inscriptions, que des maris avaient fait tracer sur la tombe de leurs femmes, ou des parens sur celle de leurs filles. Elles contiennent aussi les mots d'*innocente*, de *benigne*, d'*incomparable*[1]. Les courts éloges, que renferme l'épitaphe de la sainte amiennoise, ont le cachet des inscriptions antiques. »

Comme le dit M. l'abbé Gerbet, la syllabe *theu* ou *theud*, est évidemment Celte, Gauloise ou Germaine, c'est le nom du dieu *Theut*, ou *Teutatès*, adoré par les peuples du Nord[2].

Tous les étymologistes identifient le *Theut* germain au *Theos* grec, et font venir l'un et l'autre du *deva* indien et sanscrit, en leur donnant la même signification, celle de *habitant le ciel*, ou *possédant*

[1] Gaudentia in qua fuit inimitabilis castitas, improbissima verecundia, incomparabilis innocentia (*Tirée du Cimetière Vatican*). Ariàghi, t. I, p. 338.
Attilie Januarie innocentissime (*Cimet. de Ste-Cyriaque*). Aringhi, t. II, 150.
Mire industrie et bonitatis (*Cimet. de Ste-Agnès*).
Paula, dulcis, benigna, gratiosa (*Basil. de S.-Paul*, p. III, n. 22).

[2] Dom Martin, dans son livre de la *Religion des Gaulois*, t. I, p. 326, dit que *Teutatès* est un nom purement celtique et est formé de *Teu*, peuple, et *Tat*, père, *père du peuple*.

la splendeur [1]. Ce serait donc le même mot qui, parti d'un centre commun, se serait partagé en deux branches, et se serait, sous une forme, répandu dans le midi, et sous l'autre dans le nord, mais avec deux prononciations différentes. Dans le midi, le D sanscrit transformé en Θ grec, aurait pris la prononciation de Z, en sorte que ΖΕΟΣ serait la vraie prononciation de ΘΕΟΣ [2]. Mais les peuples qui s'avancèrent vers le nord, durcissant un peu le D sanscrit, en firent le T, et prononcèrent *Teut*, ou *Theuth*, comme nous prononçons encore nous-mêmes *Teut*, ou *Theudosie*.

Mais nous trouvons chez les *Phéniciens* une autre origine et une autre signification qui ne nous paraissent pas à dédaigner, et qu'aussi nous allons soumettre ici à la réflexion de nos lecteurs. Nous tirons ces renseignemens d'un passage de *Philon de Biblos*, qui avait traduit l'histoire phénicienne de *Sanchoniaton* :

« C'était l'usage chez les anciens, dans l'occurrence de grands » dangers, que, pour éviter une destruction universelle, les gouver- » neurs des villes ou nations, livrassent le plus aimé de leurs en- » fans, pour être sacrifié comme un rachat, aux dieux vengeurs. » Ceux qui étaient ainsi livrés étaient immolés *d'une manière mys-* » *tique*. *Kronos* donc, que les Phéniciens nomment EL, régnant » dans ce pays, le même qui dans la suite fut consacré (ou divinisé) » dans la planète de *Kronos* (ou Saturne), ayant eu d'une vierge » de ce pays nommée *Anobret*, un *fils unique*, que pour cette rai- » son on nomma IEUD (c'est ainsi que même aujourd'hui on » nomme un *fils unique* chez les Phéniciens), de grands dangers » provenant de la guerre menaçant le pays, il revêtit ce fils des » *ornemens de la royauté*, et l'*immola* sur un autel dressé pour » cet effet [3]. »

Faisons quelques remarques sur ce passage :

[1] Voir *le nom de Dieu dans toutes les langues*, dans les *Annales*, t. III, p. 350 (3ᵉ série).

[2] On sait que le *théta* grec a la prononciation du *th* anglais, qui n'est pas tout à fait un z, mais ce son que chaque personne peut faire entendre en mettant sa langue entre les dents et en prononçant z.

[3] Dans Eusèbe, *Prép. Evang.*, l. IV, c. 16, p. 156, et mieux dans *Frag. hist. Græc.*, de Didot, t. III, p. 570.

1° Le nom *Ieud* est l'hébreu actuel יחיד, *unique*, *seul-né*, de la racine יחד, *union*, *conjonction* [1]. Mais en passant d'une langue dans une autre, les peuples anciens suivaient bien plutôt le son ou la prononciation que la racine. Cela étant, on peut, sans forcer l'étymologie, trouver dans *Ieou-d* le son du fameux *Ieoue*, ou *Jéhovah*, hébraïque. Le D ne serait qu'une de ces affixes mises, pour fixer à la signification de *seul-né*, le sens général de *seul* et *unique*, qui a toujours été attaché à tous les noms de Dieu. Le D serait le T ט ou TH ת, qui étaient changés l'un pour l'autre. Et en lisant comme les peuples du Nord, de gauche à droite, nous aurions facilement le *Teut* germain, écrit aussi *Theuth* dans le Nord, comme dans le *Toth* égyptien [2].

Le TH, ajouté au commencement et à la fin des mots formait les noms verbaux. Nous en avons un exemple dans le roi *Th-amus* égyptien, qui est reconnu être le nom du Dieu *Ammon* [3].

Le savant Bochart, qui s'est occupé de ce passage, croit qu'il s'agit ici d'Isaac, qui porte le titre de יחיד, *Jehid*, et croit qu'il s'agit là du fils d'Abraham et de son sacrifice. Mais Bochart lisait *Israel*, dans le texte d'Eusèbe où tous les manuscrits donnent unanimement EL, lequel est reconnu pour être le אל, ou EL, le grand dieu des Phéniciens; c'est le אל de l'Écriture que nous adorons encore nous-même dans *Emmanu*-EL (*Dieu avec nous*), selon le nom que lui donne Isaie [4].

D'autre part, Bochart n'hésite pas un instant à reconnaître, dans le nom de la vierge *Anobret*, le mot hébreu אן- עוברת (*Anoberet*), c'est-à-dire *conçue par la grâce* [5].

Or, cela étant, n'est-ce pas une chose curieuse et vénérable que les anciens appelassent *fils unique* le fils de ce dieu EL, et donnassent à sa mère le titre de *conçue par la grâce*, et que tous les peuples du nord et du midi qui prononçaient *dew* ou

[1] Voir *Genèse*, XXII, 2. *Jérém.*, VI, 26. *Zach.*, XII, 10, etc.

[2] Voir Bochard, *Phaleg*, p. 712, et Gesenius, *Dict. hébraïq.*, p. 229 et 636, édit. Migne.

[3] Voir les notes d'Astius sur *le Phèdre* de Platon, t. X, p. 592.

[4] Isaie, VII, 14.

[5] Bochard, *Phaleg*, p. 712.

theut[1], dissent unanimement *fils unique*, *filium unigenitum*, comme l'Église chante depuis 1800 ans et chantera jusqu'à la fin du monde, et qu'ils fissent profession de croire que ce fils, revêtu des *insignes de la royauté*, avait été immolé d'*une manière mystique*, sur un autel, pour *le salut* ou *la rançon de tous*.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, nous retrouvons le nom de Θεὺθ, *Theuth*, identifié chez Platon avec les *Thot*, ou *Tot*, ou *Taautos* égyptiens, et dans ce *Theuth*, il voit l'inventeur de la *parole* et de l'*écriture*, ou le verbe lui-même; il est bon de recueillir encore ici ces restes, ces échos des traditions antiques.

« On remarqua d'abord que la *voix* était infinie, soit que cette » découverte vienne d'un Dieu, ou de quelque homme divin, » comme on le raconte en Égypte d'un certain *Theuth* qui le pre- » mier aperçut dans cet infini *les voyelles*, comme étant non pas » une mais plusieurs; et puis d'autres *lettres* qui, sans être des » voyelles, ont pourtant un certain son, etc[2]. »

Et ailleurs :

« On dit que c'est le dieu *Theuth* qui a inventé le premier les » nombres, le calcul, la géométrie et l'astronomie, les jeux d'échecs, » de dés et l'*écriture*[3]. »

Nous n'avons pas besoin de rappeler que les anciens Germains ont longtems continué à immoler à *Teutatès* des victimes humaines, on connaît ce vers de Lucain :

> Et quibus immitis placatur sanguine cæso
> *Teutates*, horrensque feris altaribus Hesus[4];

Sacrifices qui ne furent abolis, dans la partie de la Germanie soumise aux Romains, par un sénatus-consulte, que 97 avant Jésus-Christ[5].

[1] *Theuth*, dit Astius, était le nom général donné à la Divinité, et parent du grec Δευς, latin *De-us*, et de l'ancienne racine orientale *di*, d'où *dia* et *dio*, et *deu* et *dew*, d'où le sanscrit *dew-ta*, en latin *deitas* Notes à *Phèdre*, t. x, p. 391.

[2] Platon, *Philèbe*, p. 75, t. II, p. 309, trad. Cousin.

[3] *Idem.*, *Phèdre*, p. 275, t. VI. p. 121.

[4] *Pharsale*, l. I, 445.

[5] Voir Pline, *Hist. nat.*, XXX, 3. Voir aussi Lactance *De falsa relig.*, l. I, c. 21. Dans la *Patrol.*, t. VI, p. 230.

Nous avons cru devoir consigner ici toutes ces conjectures sur les parentés et les significations du nom du dieu de nos ancêtres Gaulois et Germains, le dieu *Theut*, dont le nom nous a fait reconnaître l'origine gauloise de notre sainte *Theudosie*. Faisons maintenant quelques remarques sur le nom entier de la sainte.

Aux détails qu'a donnés M. l'abbé Gerbet, constatons de plus que jamais le nom de *Teuth* et *Theuth* ne s'est perdu dans les noms de notre histoire occidentale.

En effet, saint Jérôme mentionne une reine des Illyriens appelée *Teuta*, et qui battit souvent les Romains [1].

Nous trouvons un *Teutobodus* dans Orose [2].

Victor de Vite nomme une ville de *Theudola* ou *Teudola* en Afrique, un apostat nommé *Teutoricus*, une femme *Theucaria*, un autre apostat *Theucarius* et un évêque de *Theuda* ou *Teuzita* [3].

Grégoire de Tours, cite un prêtre nommé *Teutarius*, et les rois ou comtes *Theudela*, *Theudo*, *Theudix*, *Theudoaldus*, *Theudoenus*, et les reines *Theudichusa* et *Theudicodo*, femmes des rois Alaric et Sigismond [4].

Isidore de Séville nous donne les noms de *Theudemirus*, *Theuderedus*, *Theudis*, *Theudisclus* [5].

Saint Paulin de Nole parle de *Theuda*, roi des Visigoths [6];

Alcuin, de *Teudulfus* ou *Theudulphus*, évêque d'Orléans, et de *Theudula*, évêque de Séville [7].

Enfin notre Hincmar, le célèbre archevêq. de Reims, fermera pour nous la tradition de ce nom tout gaulois par les noms des évêques *Teudericus*, *Teutbertus*, *Teulboldus*, *Teutgaudus* et *Teutmondus* [8].

Nous avons cité ces noms pour répondre à quelques personnes que nous avons entendu assurer que le nom de *Theudosie*, inscrit

[1] Dans la *Patrologie* de Migne, t. XXIII, 310.

[2] *Ibid.*, t. XXXI, p. 329.

[3] *Ib.*, t. LVIII, p. 86, 15, 42, 7, 143 et 57.

[4] *Ibid.*, t. LXXI, p. 476, 505, etc.

[5] *Ibid.*, t. LXXXIII, p. 136, 115, 121, 122.

[6] *Ibid.*, t. XCIX, p. 212.

[7] *Ibid.*, t. C, p. 170; CII, p. 591.

[8] *Ibid.*, t. CXXV, passim.

dans les catacombes de Rome, n'était qu'une erreur de prononciation pour le nom de *Théodosie*.

Et cependant nous sommes loin de disconvenir que le nom primitif de *Theut* n'ait été écrit ou prononcé quelquefois *Theos*. Nous pouvons en citer plusieurs exemples. A Constantinople même dans l'inscription placée sur l'un des obélisques de Constantin, on a mis Θευδοσιος pour Θεοδοσιος[1]; Sidoine Apollinaire donne au même *Théodose* le nom de *Theudosius*, et l'inscription qui était sur la porte dorée portait :

Hæc loca *Theudosius* decorat post fata tyranni[2].

Et ici nous faisons une remarque, c'est que c'était pour ne pas avoir deux syllabes *Thé-o*, mais seulement une syllabe longue *Theu*, que l'on écrivait ainsi ce nom. Ce qui prouve que le nom de *Theudosie* était prononcé par la seule appellation de *eu* et non *e-u*, et que l'on doit dire *Theu* et non *The-u-dosie*.

Mais c'est assez nous arrêter sur les noms, passons à une recherche plus importante, celle de la personne.

9. Conjectures sur les traces que la mémoire de sainte Theudosie a laissées dans l'histoire.

Commençons d'abord, comme de juste, à donner la parole à M. l'abbé Gerbet :

« Nous apprenons, par son épitaphe, que sainte *Theudosie* a été déposée dans sa tombe la *veille des calendes de décembre*, c'est-à-dire le 30 novembre. Cette date permet de faire un rapprochement qui ne manque pas d'intérêt. Voici ce qu'on lit dans le martyrologe romain du 2 décembre :

« A Rome, passion des saints martyrs, Eusèbe, prêtre, Marcel, » diacre, Hippolyte, Maxime, Adrie, Pauline, Neon, Marie, Mar- » tane et *Aurélie*, qui ont consommé leur martyre sous le juge Se- » cundien pendant la persécution de Valérien. »

Baronius a joint à ce passage la note suivante : « Les actes de ces » martyrs existent dans un ancien manuscrit de l'église de Sainte

[1] Voir les *Epitaph. ant.*, dans les *Scrip. vet.* de Mai, t. v, p. 356.

[2] *Patrologie*, t. LVIII, p. 669.

» Marie-des-Martyrs à Rome. Ces actes sont légitimes, ils indiquent » le jour et les consuls... On fait mémoire de ces martyrs le même » jour, bien qu'ils aient souffert à des jours différens. Les saintes » reliques d'Hippolyte, d'Adrie, de Marie, de Neon et de Pauline, » sont conservées, à Rome, dans l'église de Sainte-Agathe *in su-* » *burra*, comme le prouvent les antiques monumens de cette » église. »

» Ces renseignemens nous suggèrent quelques observations. D'abord, nous retrouvons dans le passage du martyrologe le nom latin de la martyre amiennoise, celui de ces deux noms avec lequel les Romains étaient le plus familiarisés. En second lieu, l'*Aurélie* du martyrologe est morte sous Valérien; nous avons vu que, suivant les archéologues romains, le martyre de la nôtre doit appartenir à la même époque. Remarquons de plus que les saints, dont nous venons de lire les noms, ne sont pas tous morts le même jour, et que par conséquent plusieurs d'entre eux ont dû consommer leur sacrifice à des jours très-rapprochés de celui où l'on a fixé leur mémoire : ce qui permet presque de confondre la date du 2 décembre, inscrite dans le catalogue officiel, avec celle du 30 novembre donnée par l'épitaphe de l'Aurélie amiennoise. Enfin, on sait dans quelle église de Rome ont été transportées à une époque très-ancienne les reliques des femmes martyres nommées dans le texte que nous venons de citer, excepté deux seulement, *Martane* et *Aurélie*. Cette exception paraît indiquer que les reliques de celle-ci n'avaient pas été découvertes et recueillies à cette époque, et qu'elles étaient restées dans quelques recoins des catacombes, en attendant le jour où il plairait à Dieu de les manifester.

» Il nous semble difficile de ne pas être frappé, à quelque degré, des corrélations qui existent entre les renseignemens que fournit le martyrologe, et les particularités qui caractérisent l'invention du corps de sainte *Theudosie*. Nous ne donnons tout ceci que comme une conjecture; mais elle ne paraît pas dénuée de probabilité, et il est très-possible que l'on en trouve plus tard la confirmation, si le manuscrit dont parle le savant cardinal existe encore dans les archives romaines. Ces données ne sont pas sans prix malgré leur incertitude. L'Église d'Amiens doit épier en quelque sorte tout ce

qui pourrait lui fournir quelque indice sur son antique patronne, comme une famille, qui a une belle histoire, recueille avec intérêt les plus faibles lueurs sur la vie ou la mort de ses premiers ancêtres.

» Telle est, en effet, pour nous sainte Theudosie. Les derniers mots de son épitaphe, NAT. AMBIANA, *née Amiénoise*, qui font de l'inscription de sa tombe son certificat de naissance, seraient intéressans pour cette ville, lors même qu'on ferait abstraction de toute idée de sainteté. Le nom de *Theudosia*, écrit sur un sépulcre des catacombes chrétiennes de Rome, et celui de *Modesta*, dont l'antique épitaphe a été découverte dans un quartier d'Amiens où les fouilles ont rendu des urnes païennes, sont, on peut le croire, les plus anciens noms de femme amiennoise que des monumens nous aient conservés. Le siècle de notre martyre touche à l'époque qui forme, dans le passé de ce pays, la limite entre les dernières ombres des tems fabuleux et les premières réalités de l'histoire.

» Du reste, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'une Amiennoise du 3e siècle ait fait un mariage qui l'a conduite dans la capitale de l'empire. Amiens était une ville importante, le chef-lieu d'un district des Gaules, un centre d'administration civile et militaire. Des fonctionnaires romains devaient y avoir leur résidence, ou y séjourner de tems en tems. Il est permis de conjecturer qu'*Aurelius Optatus* y occupait un poste distingué, si l'on doit croire, d'après quelques particularités signalées tout à l'heure, que sa position sociale l'élevait au-dessus du vulgaire. C'était peut-être un officier romain en garnison dans cette ville, dont les casernes ont logé, dans le siècle suivant, le jeune soldat de la Pannonie qui est devenu *saint Martin*. En se rendant à Rome, Aurelius a mené avec lui sa femme, sans prévoir qu'il la menait au martyre, et, après l'avoir perdue, il a tenu à inscrire, sur le tombeau de son héroïque compagne, le nom de la ville lointaine qui la lui avait donnée.

» Cette indication est d'autant plus précieuse pour nous, qu'elle forme une exception heureuse dans le style lapidaire des premiers siècles. En général, les épitaphes ne marquaient pas le lieu de naissance. Quelques-unes, il est vrai, désignent la nation. Ainsi nous savons, par une inscription tumulaire tirée des catacombes de

Sainte-Agnès, qu'un *Gordianus, nonce des Gaules, a été martyrisé à Rome avec toute sa famille, et que sa servante Théophila lui a fait faire cette épitaphe* [1]. Une autre inscription, trouvée dans un des cimetières souterrains de la voie Nomentane, nous apprend qu'un frère et une sœur, *Remus et Archontia*, bien qu'ils eussent, le premier un nom latin, l'autre un nom grec, étaient Gaulois d'origine [2]. Mais une indication plus précieuse du lieu où un chrétien avait reçu le jour a été rarement consignée sur la pierre de sa tombe : dans le langage liturgique de l'Église, son vrai lieu de naissance était celui où il était né, par une sainte mort, à la vraie vie. Il paraît qu'avant la découverte de notre *Theudosie*, on ne citait guère que l'épitaphe d'une sainte de *Nicomédie* qui présentât cette particularité. Deux généreuses femmes, parties l'une de l'Orient, l'autre de la Gaule-Belgique qui touchait aux frontières occidentales du monde romain, se sont rencontrées dans ce privilége unique, que le nom de leur ville est sorti, après quinze ou seize siècles, des catacombes de la ville éternelle. Les reliques de la sainte de *Nicomédie* sont déposées dans la sacristie du Pape, et il n'est guère probable qu'elles en sortent pour être données à quelque chapelle catholique de l'ancienne capitale de la Bithynie. *Amiens* sera donc, suivant toute apparence, la seule ville du monde, Rome exceptée, qui possède un corps saint, extrait des catacombes, dont on sache avec certitude qu'il a retrouvé un jeune sépulcre dans son antique berceau. »

Comme on vient de le voir, M. l'abbé Gerbet s'est attaché au nom de famille *Aurélie*, et il est difficile de former des conjectures plus probables et plus plausibles. Et cependant ce ne sont que des conjectures; nous pouvons donc continuer nos recherches, non plus sur le nom de famille, mais sur le nom propre de notre sainte, celui de *Theudosie*; voyons donc ce que nous pourrons trouver de renseignemens et de conjectures dans l'histoire des saintes.

[1] Gordianus Galliæ nuncius jugulatus pro fide cum familiâ totâ quiescunt in pace. Theophila ancilla fecit. Aringhi, t. I, p. 599.

[2] Epitafium Remo et Archontiæ, qui *natione Galla* germani fratres adulti unâ die mortui et pariter tumulati sunt. — Nous avons donné, ci-dessus, cette inscription, p. 281.

Comme l'a dit M. l'abbé Gerbet, il n'y a qu'un nom, celui de *Theusetta*, qui nous offre la même racine gauloise que celui de *Theudosie;* mais nous savons que non-seulement les Romains, mais encore les historiens francs, ont donné aux rois du Nord, tels que *Theudoric*, *Theudebert*, *Theudegisèle*, les noms grecs de *Theodoric*, *Theodebert* et *Theodegisèle*. Grégoire de Tours donne le nom de *Theodechilde* à une femme évidemment gauloise, l'épouse de *Theudebert* [1]. Cela étant, nous pouvons rechercher si on n'aurait pas honoré sainte *Theudosie* d'Occident sous le nom de sainte *Theodosie* d'Orient. Compulsons donc les martyrologes.

L'histoire de sainte *Theodosie* d'Orient est très-connue et très-authentique. Elle nous a été conservée par Eusèbe qui en a été le témoin oculaire. Nous la donnons, ci-après, p. 283. Voici comment elle est résumée par Baronius dans le *martyrologe romain*.

« 2 *Avril.* — A Cesarée, en Palestine, on célèbre la passion de » sainte *Theodosie*, vierge de *Tyr*, qui dans la même persécution » (de Maximin), ayant salué publiquement les saints confesseurs » qui étaient devant le tribunal, et les ayant priés de se souvenir » d'elle, lorsqu'ils seraient arrivés auprès du Seigneur, fut saisie » par les soldats et menée devant le président Urbain qui, lui ayant » fait déchirer les côtes et les mamelles jusqu'aux os, la fit enfin » jeter dans la mer. »

Nous le répétons; ces détails sont très-exacts et très-authentiques, ils sont pris à la fin du livre VIIIe de l'*Hist. eccl.* d'Eusèbe dans la digression intitulée : *Des martyrs de la Palestine*, chap. VII.

La même fête est célébrée à pareil jour par les Grecs, qui en font encore mention le 27 mai.

Ouvrons maintenant un martyrologe occidental. Voici ce que nous lisons dans celui d'Usuard :

« 2 *Avril.* — A Cesarée, *en Cappadoce*, passion de sainte *Theo-* » *dosie*, vierge qui, au tems de Dioclétien, se joignant volontaire- » ment aux confesseurs en prison, fut retenue et torturée sur le » chevalet; puis, par le secours de Dieu, après avoir échappé aux

[1] Voir *Hist. Fran.*, dans la *Patr.* de Migne, t. LXXI, p. 617.

» fers, aux *eaux* et aux bêtes, enfin, accomplit son martyre par » l'épée qui lui trancha la tête [1]. »

Il est tout à fait clair qu'il ne peut s'agir là de la même personne nommée dans les martyrologes romains et grecs. En effet, on trouvera que sainte *Théodosie* n'a pu être jetée à *la mer* à Césarée, *en Cappadoce*, qui est située fort avant dans les terres. Ce nom de ville a été ajouté après coup, il a été copié et mal copié dans le récit d'Eusèbe. En outre, les circonstances du martyre sont différentes et sont venues d'ailleurs. Il en est de même de la mention *des eaux* que les martyrologes de *Grevenius* et de *Molanus* ne portent pas. Il reste donc la mention pure et simple « d'une » sainte *Theodosie* torturée sur le chevalet, chargée de fers, expo- » sée aux bêtes et enfin décapitée. »

C'est la tradition constante de l'Occident telle que l'ont conservée, non-seulement les éditions les plus exactes d'*Usuard*, celles de *Lubec*, en 1475; de *Munerat*, en 1490; de *Molanus*, en 1513 et de *Grevenus*, en 1515; mais encore les martyrologes manuscrits de *Tournay*, d'*Anvers*, d'*Utrecht*, de *Louvain*, de l'abbaye de *Pulsana*, de *Leyde*, d'*Alberghen*, et du monastère de *Nistada*.

Tous ces titres nous paraissent incontestablement établir la tradition d'une *Theodosie* occidentale différente de celle de la Palestine.

Au reste, nous ne sommes pas les premiers à avoir remarqué ces différences. Baillet les a signalées, et avec sa témérité ordinaire, il a tout rejeté en bloc. Après avoir parlé du culte de sainte *Theodosie* transporté en Russie et même à Venise, il ajoute :

« On peut en voir les raisons ou les prétextes dans la continua- » tion de Bollandus, où Henschenius en a inséré une relation his- » torique de *Francisque Neri*, qui n'a pas plus d'autorité que les » actes grecs et latins de sainte *Theodosie* qui passent *pour autant* » *de pièces supposées*. Ce qu'on dit des reliques de la sainte dans » l'abbaye de Moutirendé, au diocèse de Châlons, *n'a pas plus* » *d'autorité*. On prétend aussi en avoir à Liége, à Boulogne, en » Italie et en Espagne, *avec aussi peu de fondement* [2]. »

[1] Usuardi *martyrologium*, dans la *Patrol.*, t. CXXIII, p. 897.

[2] *Vie des Saints*, 2 avril, à la fin.

On voit avec quel dédain Baillet parle ici des Bollandistes et de toutes les traditions locales; le docte Henschenius agit avec plus de respect et plus de circonspection. On sera curieux sans doute de connaître son opinion. On verra qu'après avoir avancé que la sainte d'Orient est *la même* que celle d'Occident, il finit par conclure qu'il pourrait bien y en avoir *plusieurs*. Voici ses paroles :

« Que la vénération de *cette même sainte Theudosie* ait été portée » autrefois chez les *Latins*, nous l'apprenons par les *anciens actes* » de sa vie et de son martyre, que nous avons dans des manuscrits » de Saint-*Maximin de Trèves*, de Saint-*Bernard d'Anvers*, et de la » *reine Christine ;* nous l'avons aussi trouvé dans les manuscrits de » *Belfort*, de *Bude*, de *Rottendorf* et de l'*Église de Latran*, dont » parle Aringhi (*Rom. sub.*, t. I, c. 16, n. 31) et Baronius dans ses » *Notes*. Mais nous préférons ne pas les publier, craignant qu'on » n'ait pris, des actes des autres martyrs et peut-être d'une *autre* » *vierge*, *appelée aussi Theodosie*, beaucoup de choses qu'on a » ajoutées ou insérées dans ces actes [1].

» De toutes les relations des Grecs et d'Eusèbe, témoin oculaire, » il conste que la sainte mourut *jetée dans la mer*.

» Or, dans les *actes latins*, il est dit qu'elle fut ramenée à terre » par un ange, portant dans sa main la pierre à laquelle elle avait » été attachée. Suivant d'autres *actes latins*, elle aurait été de nou- » veau saisie et exposée dans l'amphithéâtre à un lion, à un léopard, » à un ours et à un taureau, et autres bêtes, qui l'auraient toujours » respectée, et qu'alors on lui aurait tranché la tête; puis elle se- » rait montée au ciel comme une colombe d'or, et aurait apparu à » ses parens. On y dit que cela se passait *à Cesarée*, en Palestine, » le *dimanche 4 ou 3 des nones d'avril*.

» Quoique tous ces détails soient écrits dans un manuscrit qui » date de plus de 800 ans, nous avons préféré les *omettre*, parce » que, dans le silence d'Eusèbe et des anciens, ces faits ne sont pas » assez croyables; d'ailleurs, on peut les lire en abrégé dans *Mom-* » *britus*, t. II, p. 327, — dans *Vincent de Beauvais*, l. XII, c. 67, de » son *Historial.*, qui dit les avoir abrégés, et dans *Pierre de Nata-*

[1] C'est en effet ce qui est vrai; il y a une autre Theodosie, dont le martyre est différent.

» *tibus*, liv. IV, c. 25, de son *Catalogue*, lesquels disent tous que » cela s'est passé *à Cesarée*.

» Raban Maur, dans son *martyrologe* (3 avril), mêle aussi les » deux récits. Il la dit martyrisée à Cesarée, en Palestine; *jetée* » *dans la mer*, sauvée par le secours de Dieu, puis décapitée [1].

» Adon, au contraire, la dit également jetée dans la mer, puis » exposée aux bêtes; mais à *Cesarée, en Cappadoce*, où il n'y a pas » de mer [2].

» Usuard la fait martyriser aussi à *Cesarée, en Cappadoce;* » mais sans faire aucune mention qu'elle ait été *jetée dans la mer* [3].

» Galesinius propose aussi deux *Théodosie*, mais il est réfuté par » Baronius.

» Cette année serait celle de 308; alors la sainte aurait été prise » le 5 ou le 4 des kal. d'avril, et martyrisée le 2 ou le 3 de ce mois.

» Le martyrologe de Montirendé (en Champagne) parle d'un » corps de sainte Theodosie renfermé dans un reliquaire en 1108, » et qui aurait été jadis apporté par saint Bercharius, en 685, dans » le monastère par les frères du lieu.

» Saussayes, dans le *Martyr.-gallican*, croit que le corps de cette » sainte a été porté à Liége; mais la chose s'est passée bien plus » tard, en 972. Nous voudrions savoir où il a pris cela, car on ne » le trouve ni dans les *brévi.* ni dans les *martyrol.* de Liége.

» On trouve encore un corps de sainte Theodosie, vierge et mar- » tyre, à *Bologne*, apporté de Rome en 1622.

» En *Espagne*, il y a aussi une sainte *Theodosie*, vierge et mar- » tyre, en grande vénération, près de la ville de Victoria, *dont je* » *ne trouve nulle part l'histoire*, dit *Marietta*, liv. IV, c. 66, de ses » *Saints d'Espagne*. Usuard, le 2 avril, parle d'une sainte du même » nom, et les habitans de ce pays célèbrent, le même jour, la fête » de notre Theodosie.

» C'est tout ce que l'on savait de cette sainte *Theodosie* lorsque » le faux Dexter, dans sa *chronique* à l'an 430, a dit :

» En ce même tems furent apportées en Espagne les reliques sa-

[1] Dans la *Patrol.*, t. CX, p. 1138.

[2] *Idem.*, t. CXXIII, p. 154 et 244.

[3] Voir ci-dessus, p. 277, le texte d'Usuard, qui parle expressément des eaux.

» crées de la vierge *Theodosie* martyrisée à Cesarée, en Palestine, » sous Maximien, et portées avec grand honneur à *Hacid*, ville » obscure de la Cantabrie, dite *Salviaterra* [1].

» Mais tout cela est réputé faux, en ce moment, par les hommes » doctes [2]. »

Tel est le texte du docte Henschenius. On voit combien il hésite et comment il laisse conclure qu'on a eu tort de n'admettre qu'une *sainte Theodosie*, et d'introduire le nom de *Cesarée*, en Palestine, ou en *Cappadoce*, là où, dans la réalité, il n'était probablement question que de *Rome*.

Ajoutons une autre conjecture :

Le vieil annaliste du Hainaut, *Jacques de Guise*, qui nous a conservé toutes les légendes du nord de la France, a rassemblé dans le chap. 26, du livre VII, de son *Histoire du Hainaut*, la plupart des martyrs gaulois, qui souffrirent sous *Diocletien*; et y mentionne deux noms de femme, ceux de sainte *Theodosie* et de sainte *Euphemie*, mais sans désigner leur origine, ni le lieu où elles ont souffert [3].

Mais dans un ancien *Catalogue des consuls romains*, de la fin du 5e siècle, où l'on a noté quelques noms de martyrs, on trouve la mention suivante :

« Sous les consuls Diocletien VII et Maximien V (en 303), les égli- » ses furent démolies, et les livres saints (*Dominici*) furent brûlés, » et *sainte Euphemie* souffrit le martyre, le 16 des kalendes d'octo- » bre (16 septembre) [4]. »

La même mention est faite dans un ancien martyrologe de *Carthage*, de la même époque [5].

Ce n'est que plus tard qu'on l'a confondue, comme on l'avait fait pour sainte Theodosie, avec une sainte *Euphemie de Calcédoine*.

Aussi, l'éditeur d'Usuard, le P. *Sollerius*, ne manque pas de faire remarquer, que dans un des plus anciens manuscrits du marty-

[1] Dans la *Patrol.*, t. XXXI, p. 569.

[2] *Acta sanctorum*, vol. d'avril, p. 61-63.

[3] *Histoire du Hainaut*, liv. VII, c. 26, t. V, p. 125, édit. Fortia.

[4] Dans la *Patrol.*, t. XIII, p. 689.

[5] *Ibid.*, t. XIII, p. 1219.

rologe de saint Jérôme (le *Epternacensis*), la sainte est désignée comme ayant souffert *à Rome*, et que les calendriers d'*Allatius* et de *Fronton* le donnent aussi à entendre [1].

Nous avons donc là une sainte Euphemie ayant souffert à *Rome* et que l'on a transportée à *Calcédoine*, ou au moins confondue avec celle de ce pays. Aussi Baronius ne fait pas de difficulté de reconnaître *plusieurs Euphemies* [2]. Or, c'est exactement ce qui est arrivé pour sainte *Theudosie* de Rome.

Voici comment les choses se seraient passées :

Sainte Theudosie, née à Amiens, fut martyrisée à Rome sous Diocletien. L'Église de Rome et toutes celles de la France et de la Belgique en auraient conservé le souvenir et la mémoire. Mais ses actes n'auraient pas été écrits, ou auraient été écrits sans mentionner le nom de Rome.

Mais comme il existait une sainte *Theodosie* dont les actes étaient déposés dans l'*histoire* si connue d'Eusèbe, ceux qui ont rédigé ou copié plus tard les actes de la *Theudosie* d'Amiens, ont cru qu'il n'avait existé qu'une sainte *Theodosie*, et ont fondu les deux récits ensemble ; de là les contradictions, les inexactitudes évidentes qui se trouvent dans les actes latins. Mais ces inexactitudes sont des détails ajoutés après coup, et qui n'empêchent pas qu'on ne puisse faire la distinction des deux saintes. — Aringhi va nous en donner une dernière preuve dans un extrait des actes latins. Voici ses paroles :

« Il faut surtout remarquer une chose, que nous lisons sur *sainte* » *Theodosie*, dans les *actes manuscrits qui sont conservés dans le* » *codex de Saint-Jean de Latran*, c'est que les chrétiens, qui as- » sistaient à son glorieux combat, avaient jeté des linges sur le » pavé de l'amphithéâtre pour que le sang, que les tortures allaient » faire couler, ne fût pas perdu sur la terre au grand détriment des » fidèles, mais pour qu'il pût être recueilli et conservé par eux avec » l'honneur dû aux martyrs, car on y lit : l'*Amphithéâtre est rem-*

[1] Dans Usuard, *Observ. ad Martyr.*, *Patrol.*, t. CXXIV, p. 475.

[2] Nisi magis placet dicere plures fuisse Euphemiæ. *Not. ad marty.* hac die. Baillet, comme à l'ordinaire, dit : « Ses actes publics..., *ne valent rien* : on parle » de quelques autres encore manuscrits, et qui *ne valent pas mieux* (16 sept.). » Il ne les connaissait pas !

» *pli de linges convenables; car tous jetaient ce qu'ils avaient de* » *plus précieux en linge pour la sépulture de la sainte martyre, de* » *peur qu'un sang de si grande valeur ne se répandît par terre* [1]. »

Il est évidemment question là d'une autre sainte *Theodosie* que de celle qui, au rapport très-certain d'Eusèbe, a été jetée dans le fond de la mer à Cesarée, en Palestine. C'est donc là, nous le croyons, qu'il faudra chercher les circonstances de la glorieuse mort de sainte Theudosie. Sans doute, il faudra retrancher quelques assimilations mises par le copiste qui connaissait la sainte Theodosie d'Orient; mais c'est là que se trouve le détail des tortures qu'a subies celle qui a combattu dans l'amphithéâtre de Rome et pour laquelle les chrétiens étendirent des linges pour recevoir son sang.

Il serait digne de Mgr d'Amiens, qui a déjà si glorieusement honoré le corps de la sainte dans son retour à sa ville natale, de faire copier en entier ces actes. Il y aurait peu de chose à corriger pour les rendre sincères, et S. Sainteté Pie IX, qui honore l'éminent prélat d'une bienveillance si particulière, favoriserait certainement cette publication.

10. Actes de sainte Theodosie d'Orient comparés à ce que nous connaissons des actes de sainte Theudosie d'Occident.

Pour prouver d'une manière encore plus évidente qu'il a réellement existé deux saintes *Theodosie*, dont on a mêlé et confondu les actes; nous allons publier ici le récit très-authentique d'Eusèbe qui habitait Cesarée, et qui a été probablement témoin oculaire, et nous le ferons suivre de l'extrait que nous connaissons des *actes latins* de sainte Theodosie de l'Occident. Nos lecteurs comprendront mieux ainsi l'importance qu'il y a pour l'Église d'Amiens à la publication entière de ces actes. Nous empruntons le dernier extrait à l'ouvrage de Mombritius intitulé : *Sanctuarium seu vitæ sanctorum*, parce que c'est celui qui est le plus étendu; voici le récit d'Eusèbe :

Actes de sainte Theodosie d'Orient.

La 5e année de la persécution, le 2e jour du mois Xantique, qui précède le

[1] Repletur amphitheatrum linteaminibus dignis; omnes enim ad sepulturam sanctæ martyris, quod dignum habebant jactabant, ne cruor tantæ virtutis ad terram distillaret. *Gesta ms. Latena.*, dans Aringhi, *Roma sub.*, t. I, p. 77.

4 des ides d'avril, le jour de la Résurrection, à Cesarée, la vierge *Theodosie*, née dans la ville de *Tyr*, jeune fille fidèle et particulièrement recommandable, n'ayant pas encore 18 ans, se rendit auprès de quelques fidèles enchaînés, qui confessant avec liberté le règne de Dieu, étaient assis devant le prétoire; l'intention de la jeune fille était de les saluer, ou plutôt, ce qui est plus croyable, de les prier de vouloir bien se souvenir d'elle, lorsqu'ils seraient auprès de Dieu. Sur cela, comme si elle avait commis un crime impie et abominable, elle fut saisie par les soldats et conduite devant le préfet. Celui-ci, dans sa folie, et comme transporté d'une fureur bestiale, après lui avoir fait subir d'affreux et horribles tourmens, et lui avoir déchiré les côtes et les mamelles jusqu'aux os avec des crochets de fer, comme elle respirait encore, et supportait ses tourmens avec un visage gai et content, il ordonna de la jeter dans les flots de la mer [1].

Voici maintenant les actes de la sainte Theudosie de l'Occident. On verra facilement comment les copistes ont mêlé les deux récits, en voulant ne reconnaître qu'une *Theodosie*.

Actes interpolés et altérés de sainte Theudosie d'Occident.

La *Vierge* Theodosie souffrit sous Dioclétien à *Cesarée*, en Palestine [2], le 4 des nones d'avril. Elle était de la *même ville* [3], d'une naissance illustre, âgée de 18 ans, et consacrée à Dieu. Elle était d'une grande beauté; il était en effet convenable que ce fût dans une telle *fabrique* que le temple du Seigneur fût *fabriqué*. Cette jeune fille, donc, à l'insu de ses parens, se dirigea vers les martyrs enfermés en prison, se joignit à eux et les conjura de prier pour elle. Comme ils exécutaient sa demande, on entendit une voix du ciel qui disait: « Je la lave de l'huile des athlètes et je la confirme de mon esprit pour vaincre » tous les tourmens. » Ayant été ensuite interrogée par le préfet Urbain, elle répondit avec liberté et prudence à toutes les demandes, et repassait fréquemment les psaumes. Elle fut ensuite suspendue à une poutre par les cheveux, et entre autres choses elle disait aux assistans :

« Malheur à celui qui veut s'appeler maître, et n'avoir point d'autre maître » au-dessus de lui; malheur à celui qui veut être saturé et qui ne veut pas » donner à celui qui a faim; malheur à celui qui veut se reposer, et qui ne » veut pas donner le repos aux autres; malheur à celui qui se dit posséder » quelque chose, lorsqu'il a tout reçu *de Dieu*. »

Pendant que la vierge disait ces choses, exposée toute nue, elle fut voilée à tous les yeux par un nuage blanc qui apparut tout à coup. Comme le préfet Urbain la menaçait d'autres supplices plus atroces, elle lui répondit : « Hâte-

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, édition Valois, p. 328.

[2] La qualification de Vierge et de Cesarée est empruntée au récit d'Eusèbe.

[3] Inexactitude; Eusèbe dit expressément qu'elle était de *Tyr*.

» toi, Urbain, et ne me prive d'aucun des mets du festin qui m'a été préparé. » Dans tous les divers genres de tourmens qu'on lui fit endurer, elle semblait ne pas sentir de douleur parce que son âme était attentive à la couronne qu'elle devait recevoir. Elle dit encore au tyran : « L'amour de la chasteté habite sur » les visages honnêtes ; c'est en vain que tu me menaces du déshonneur ; la » chair ne peut être corrompue lorsque l'âme ne l'a pas été auparavant. »

Le président dit ensuite : « Renfermez la vierge rebelle dans une étroite en- » veloppe, et attachez une grosse pierre à son cou et précipitez-la dans la » mer. » Ce qui ayant été fait, elle fut ramenée à terre par les anges, portant dans ses mains la pierre qu'on avait attachée à son cou.

Après cela, on lança sur elle un léopard et une hyène, montrant tous les signes de leur fureur ; mais ils ne lui firent aucun mal.

Enfin, au moment où on lui coupa la tête, on vit sortir de sa bouche une colombe, plus brillante que l'or, qui s'éleva vers le ciel. Dans la même nuit elle apparut à ses parens au milieu d'un chœur nombreux de vierges, revêtue d'une robe blanche, ayant dans ses mains une croix d'or et portant sur la tête une couronne et disant : « Voilà quelle est la gloire dont vous vouliez me » priver [1]. »

Nous en avons assez dit pour faire sentir la nécessité de publier les actes de sainte Theudosie, de cette chrétienne gauloise, dont le nom est venu, au milieu de ce siècle de doute et de mépris pour les choses saintes, réveiller la foi, qui, malheureusement, semble morte dans le cœur d'un si grand nombre de chrétiens.

Venons maintenant à raconter son entrée solennelle dans sa patrie.

11. Préliminaires de la fête de sainte Theudosie. — Discours de Mgr d'Amiens à l'Empereur et à l'Impératrice.

Dès le commencement de ce travail, nous avons annoncé que l'Empereur et l'Impératrice avaient promis de venir assister à la solennité de la réception des reliques de sainte *Theudosie*. C'est ici le lieu de dire à quelle occasion cette promesse fut faite.

Lors de leur dernier voyage dans le nord de la France, leurs

[1] Mombritus, *Sanctuarium seu vitæ sanctorum*, 2 vol. in-fol. Un des premiers livres imprimés ; sans nom de ville ni d'année, mais avec la note : *Mediolani circa annum* 1480, mis sur l'exemplaire de la Bibliothèque impériale. — Vincent de Beauvais répète les mêmes détails qu'il cite *ex gestis ejus* dans son *Speculum historiale*, t. IV, p. 472, édit. de 1624.

Majestés arrivèrent à Amiens le 29 septembre dernier; au moment de leur entrée à la cathédrale, Mgr de Salinis leur adressa ce discours que nous insérons ici, parce qu'il résume parfaitement les libertés nouvelles acquises à l'Église à notre époque et parce que la réponse du Souverain est une consécration de ces libertés :

Sire,

L'Empereur votre oncle, visitant cette Cathédrale, il y a près d'un demi-siècle, disait : « Un athée se sentirait ici mal à l'aise! »

Votre âme, si sincèrement chrétienne, doit aimer à se trouver, dans cette enceinte, en face de l'une des manifestations les plus merveilleuses des siècles chrétiens. Vous devez, Sire, vous plaire sous ces voûtes que la foi de nos aieux éleva si haut vers le ciel, pour faire monter notre pensée jusqu'à Celui de qui vous avez reçu la mission la plus haute qui puisse être donnée à l'homme ici-bas.

Vous avez compris, Sire, le caractère providentiel de cette mission. Vous savez que cette noble France, dont les destinées sont dans vos mains, n'est la reine de la civilisation que parce qu'elle est la fille aînée de l'Eglise; unie à l'Eglise, elle marcha toujours à la tête des peuples, leur frayant la route de tous les progrès : et lorsqu'on essaya de la détacher de l'Eglise, on la vit pencher, et incliner avec elle le monde vers l'abîme.

Votre foi, Sire, et le sens merveilleux dont Dieu vous a doué, vous ont fait apercevoir ce que doit être, dans les tems où nous sommes, l'alliance de la France et de la Religion. Vous donnez à l'Eglise la seule chose qu'elle demande pour s'unir à la société temporelle et pour lui prêter son concours divin, la liberté.

Vous n'avez pas éprouvé, Sire, le vertige qui fait tourner si souvent la tête des hommes arrivés au faîte de la puissance; vous respectez l'ordre divin de ce monde établi par Jésus-Christ. L'Eglise est libre sous votre empire. C'est là un des plus grands mérites des princes devant Dieu; ce sera une de vos gloires aux yeux de la postérité.

L'histoire montrera la vieille épée de la France, protégeant de vos jours, comme au tems de Charlemagne, la liberté du monde catholique dans Celui qui en résume en lui l'immortelle autorité; elle fera voir la route de Rome ouverte aux prêtres, aux fidèles; la foi des peuples se rajeunissant à cette source de l'antique foi; nos Eglises retrempant leur vie à ce centre de leur unité. Elle dira que les Evêques, assemblés en concile, renouaient la chaîne des anciennes traditions et y ajoutaient les anneaux réclamés par de nouveaux besoins; elle signalera l'heureuse émulation qui, pendant que la religion ouvrait des asiles à la jeunesse sur tous les points de la France, introduisait dans les

écoles de l'Etat de salutaires réformes, un esprit plus chrétien par où elles reconquéraient la confiance des familles.

L'histoire dira également, Sire, nous en avons la ferme espérance, que Dieu paya avec usure, comme il se plut toujours à le faire, les services que vous rendez à l'Eglise. Nos prières seront écoutées : le Ciel acquittera la dette de notre reconnaissance.

L'avenir remarquera, comme une des grâces spéciales dont vous aurez été favorisé, la pensée que Dieu fit naître dans votre cœur d'associer à vos destinées une princesse qui ajoute tant de charme à votre existence ; car c'est ici un de ces traits de providence si visibles dans toute votre vie. Ceux-là, qu'il me soit permis de le dire, ceux-là n'ont pas pu en douter un seul moment, qui, avant cette fortune inattendue, lorsque les paroles n'étaient suspectes d'aucune adulation, avaient entendu parler les témoins des premières années de cette princesse ; ils savaient qu'il y avait dans son noble cœur une élévation de pensées et de sentimens au-dessus du niveau d'une condition privée ; des instincts ardens de bienfaisance, une ambition de charité, qui n'auraient pas trouvé à se satisfaire ailleurs que sur un trône ; elle était née souveraine ; Dieu avait fait son âme à la hauteur de la mission qu'elle partage avec vous.

Je crains d'abuser, Sire, de la bienveillance avec laquelle vous daignez m'écouter, et je me sens pressé cependant d'ajouter un mot. Ce n'est pas nous qui pourrions nous étonner de voir les dons du Ciel nous arriver d'au delà les Pyrénées ; car c'est de là que nous vint, il y aura bientôt 1500 ans, le don de la foi. L'Eglise d'Amiens est fille de l'Espagne : nos pères furent enfantés à Jésus-Christ par un saint martyr né à Pampelune, et les souvenirs de l'apôtre d'Amiens nous ont accoutumés à aimer, à vénérer le nom d'Eugénie ; car c'était le nom de la mère de saint Firmin.

Voici la réponse de l'Empereur :

Monseigneur,

Lorsqu'un Souverain voit ses actes encouragés et approuvés par quelque homme distingué, croyez qu'il est toujours sensible à cette approbation ; mais lorsque ces encouragemens lui viennent d'un homme chargé comme vous d'une mission divine, alors il croit entendre la voix de Dieu même, et sa pensée s'élève au-dessus de la gloire temporelle, jusqu'à ces récompenses éternelles, auxquelles nous devons tous aspirer.

Tous les chrétiens doivent être heureux d'entendre de telles paroles échangées entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

Nous devons mentionner ici une autre circonstance ; quand leurs Majestés, en visitant l'église, arrivèrent à la chapelle qui doit recevoir les reliques de sainte *Theudosie*, et qu'ils surent que les dé-

penses devaient s'élever à la somme de 30,000 fr., que Monseigneur se proposait de demander à ses diocésains, l'Impératrice annonça spontanément qu'elle se chargeait de cette dépense. C'est là que fut faite la promesse de venir assister à la solennité, promesse renouvelée la veille même; mais une dépêche télégraphique, arrivée pendant la nuit, apprit que de graves devoirs y mettaient obstacle. — Les 30,000 fr. furent gracieusement envoyés par S. M. l'Impératrice dès son retour à Saint-Cloud.

12. Cérémonie du 11 octobre. — Offrande faite à Mgr d'Amiens d'une crosse en argent par le clergé de son diocèse.

Nous étions parti de Paris ce jour-là même à midi, en société de Son Excellence Mgr *Vecchiotti*, chargé d'affaires de S. S. Pie IX en France. En arrivant à Amiens, nous trouvâmes le palais de Monseigneur déjà rempli de cardinaux, archevêques et évêques de toutes les parties du monde. Nous y trouvâmes aussi nos amis M. *Nicolas*, l'auteur du meilleur ouvrage d'apologétique qui ait paru dans ces derniers tems, et deux des plus vaillants soldats de la cause catholique, MM. *Veuillot frères*. Une fête chrétienne, célébrée dans une des plus belles églises du monde, et avec un tel concours d'évêques et de fidèles, ne pouvait manquer d'attirer ces dignes représentans de la presse laïque catholique.

Après le dîner, à peine les nobles princes de l'Église, étaient-ils rentrés au salon, qu'on annonça une députation du clergé du diocèse, qui venait offrir à son prélat bien-aimé une crosse en argent. M. *Léraillé*, curé doyen de Saint-Rémi d'Amiens, vicaire général du diocèse, porta la parole au nom de ses confrères. Voici son discours :

Monseigneur,

Depuis 4 ans que la Providence vous a choisi pour gouverner ce vaste diocèse, nous avons vu avec admiration se dérouler tous les événemens qui illustrent déjà votre épiscopat.

Vos efforts pour soutenir et augmenter le zèle d'un clergé si fidèle aux règles de la discipline; pour rendre toujours plus étroits les liens qui nous attachent avec amour à l'Eglise mère et maîtresse de toutes les églises; pour établir la liturgie romaine, qui met une entière harmonie entre nos prières et les prières de l'Eglise universelle; la tenue du Concile provincial de Reims, le

premier qu'ait pu contempler notre grande cité, et les Synodes qui en sont la conséquence salutaire; le voyage que vous avez effectué au tombeau des Apôtres, l'accueil si flatteur que vous a fait le Souverain-Pontife, et les faveurs insignes dont il a comblé le diocèse d'Amiens dans votre personne sacrée; le bonheur que vous avez eu d'obtenir et de rapporter le corps d'une sainte compatriote qui, il y a 15 siècles, a rendu devant les tyrans le généreux témoignage du sang.

Voilà des faits mémorables qui ont réjoui nos âmes et qui nous ont inspiré le dessein d'offrir à Votre Grandeur ce bâton pastoral. Sa forme rappelle le moyen-âge, si cher à vos souvenirs; les caractères qui l'entourent tracent l'histoire de vos œuvres parmi nous; enfin, il renferme des reliques authentiques de saint Pie V et de sainte Theudosie, qui en sont la principale richesse.

Puisse cet hommage de votre clergé être d'autant plus agréable à votre cœur, qu'il vous est présenté la veille de cette immense manifestation religieuse, qui formera une des plus belles pages de nos annales, et en présence de ces éminens cardinaux, de ces illustres pontifes qui, de tant de contrées diverses, sont accourus en grand nombre à votre voix, et rendront parfaite la joie des enfans de saint Firmin dans la réception triomphale du corps de sainte Theudosie.

Monseigneur a répondu :

Qu'il voyait surtout dans ce discours une preuve nouvelle du dévouement et de l'affection d'un clergé, dont le zèle, les lumières et l'union l'aidaient si puissamment dans l'accomplissement de la tâche que la Providence lui avait confiée; qu'en rétablissant la liturgie romaine et en s'efforçant, comme on l'en félicitait à bon droit, de rendre toujours plus étroits les liens qui attachent l'Eglise d'Amiens à l'Eglise de Rome, l'Eglise mère et maîtresse, il savait bien qu'il pouvait compter sur le concours dont il recevait aujourd'hui un si touchant et si solennel témoignage; que ce témoignage lui paraissait plutôt, du reste, une épreuve pour son amour-propre que pour sa modestie, car en le recevant devant tous ces princes de l'Eglise, ces pontifes illustres, il sentait combien il était encore loin de répondre à tout ce que de tels modèles lui imposaient.

Ces paroles et cette scène émurent vivement et charmèrent toute l'assistance. Chacun s'empressa d'entourer le prélat et les prêtres députés auprès de lui au nom de tout le clergé, qui, au reste, remplissait en ce moment les salons de son évêque, et on les félicitait de cette union si vraie et si intime dans leur commun amour pour le centre unique de l'unité catholique. On s'empressait pour examiner l'œuvre du célèbre artiste parisien, qui, en effet, est admirable.

Cette crosse a la forme de celles du moyen-âge. Le sommet est gracieusement recourbé et renferme dans sa courbure un reliquaire moyen-âge, contenant des reliques de sainte *Theudosie* et de saint *Pie V*. Du haut en bas se développe une double spirale, l'une de fleurs, l'autre portant en grandes lettres gothiques l'inscription suivante :

DD.
Reverendissimo Antonio de Salinis
Clerus Ambianensis dono dedit
Pro rebus in augmentum religionis bene gestis,
grati animi monumentum.
Concilium Ambianense primum.
Liturgia romana restaurata.
Synodi diocesani celebratio restituta.
Iter ad limina Apostolorum providenter inceptum
et felicissime peractum.
Corpus B. Theudosiæ martyris Ambianis quæsitum
relatumque.
Die 12 octobris 1853.
Pontificatus Pii IX anno octavo.
Episcopatus præsulis nostri quarti.

L'offrande est, on peut dire, un petit chef-d'œuvre en son genre.

C'est en ce moment même que Monseigneur reçut la dépêche qui nommait M. Gerbet membre, et lui-même, officier de la Légion d'honneur.

13. Journée du 12 octobre. — Procession solennelle.

La ville d'Amiens était pleine d'étrangers, d'immenses préparatifs avaient été faits pour les recevoir et pour fêter sainte *Theudosie*; mais qu'on se représente la tristesse répandue partout dès la matin, car dès le matin il pleuvait, et il faisait une de ces pluies serrées et continues que versent des nuages uniformément compactes et immobiles. Tout le monde était triste; les éminens prélats parlaient de ce contre-tems fâcheux pendant le déjeuner. Mgr d'Amiens seul peut-être conservait un imperturbable espoir que le ciel redonnerait sa beauté, et que la procession aurait lieu. — « Mais vous » avez reçu une révélation de sainte *Theudosie*? lui disait-on. — » — Non, répondait-il, mais il y a eu tant de circonstances vrai-

» ment merveilleuses pour la découverte et l'arrivée du corps de » la sainte à Amiens, que je ne puis croire que toutes ces circon- » stances fassent défaut au moment même où elles doivent avoir » leur complément. »

Le corps de sainte *Theudosie*, rapporté le matin même en procession de l'église de Saint-Acheul, au séminaire qui est à l'entrée même de la ville d'Amiens, y avait été déposé dans la chapelle richement préparée à cet effet. C'est là que tous les prélats devaient se rendre pour y revêtir leurs costumes.

Les processions devaient s'y trouver organisées, et chacune à la place qui lui avait été fixée à l'avance. C'est sous une pluie fine et serrée que nous nous y rendîmes, au milieu des honorables membres de la *Société de Saint-Vincent de Paul,* qui avaient bien voulu nous recevoir au milieu d'eux, et qui avaient leur place marquée immédiatement après NN. SS. les évêques.

Une foule immense, impossible à nombrer et à décrire, remplissait déjà les rues et obstruait l'abord de toutes celles où devait passer la procession. Malgré la pluie chacun était à son poste, pasteurs et paroissiens, selon les doyennés ou congrégations dont ils faisaient partie.

Après avoir revêtu leur costume dans les salles du séminaire, les prélats entrèrent dans l'église, où la Société de Saint-Vincent de Paul fut seule admise. La décoration fixa d'abord l'attention de tous.

Le chœur est entièrement tendu en rouge, et le jour n'y peut pénétrer; des milliers de bougies y répandent cette lumière qui paraît toujours sombre et rougeâtre quand on la voit en sortant du grand jour. Dans le fond est un calvaire sur un roc; c'est devant cette image du Dieu mourant pour tous les hommes qu'était déposée la *châsse de la Martyre*, morte pour Dieu.

Dans le bas de l'église, sur les murailles, nous remarquons des peintures représentant les catacombes. Tout l'aspect de cette chapelle ainsi décorée est majestueux et inspire le recueillement. D'abord les peintures qui nous montrent les sépulcres des premiers martyrs, plus loin ce chœur tendu de rouge et éclairé par ces lustres aux innombrables bougies, et au fond la châsse de la sainte. Dans la matinée l'affluence du peuple avait été telle qu'on

dut fermer les portes vers neuf heures pour pouvoir achever les préparatifs.

La cérémonie commence.

Des prières sont d'abord chantées en l'honneur de la sainte, à la suite desquelles, S. E. le cardinal de Reims, touche de son bâton pastoral, les saintes reliques; c'était le signal du départ; de jeunes séminaristes enlèvent le corps pour le porter sur le char magnifique qui lui avait été préparé.

Immédiatement après la châsse de sainte Theudosie on vit sortir tous les prélats au nombre de 29 et marchant sur une seule ligne, à la suite les uns des autres, accompagnés chacun de leurs prêtres assistans et suivis de leurs officiers.

Tout ce déploiment avait duré bien l'espace d'une heure. Nous l'avouons, aucun spectacle plus grand, plus majestueux, plus chrétien n'a jamais frappé nos regards comme celui qui s'offrit à nous en descendant les escaliers de la chapelle du séminaire. Au milieu d'une foule immense, couvrant la vaste rue, les fenêtres, les balcons et les toits, se voyait au loin déjà le magnifique char de sainte *Theudosie*, semblable au char animé dont parle Ezéchiel, se mouvant de lui-même, porté par des hommes cachés dans l'intérieur; puis, après elle, venait cette longue suite d'évêques, tous, leurs mitres en tête et leurs bâtons d'or à la main, marchant majestueusement et répandant à droite et à gauche les bénédictions de Dieu sur la foule qui s'empressait autour d'eux.

Aussi un cri unanime, une véritable exclamation partie du cœur, explosion naturelle d'admiration et de foi, sortit de toutes les bouches et se continua longtems. Il semble que l'on ne pouvait en croire à ses yeux, et l'on se demandait si l'on ne voyait pas en rêve la marche des 24 vieillards, que saint Jean nous représente revêtus d'habits blancs, portant sur leurs têtes des couronnes, et dans leurs mains des vases d'or remplis de parfums, qui sont les prières des saints, et allant entourer le trône de l'agneau pour lui dire: «Vous » êtes digne, Seigneur notre Dieu, de recevoir la gloire, l'honneur » et la force, parce que vous avez créé toutes choses, et que c'est » par votre seule volonté qu'elles ont été créées [1]. »

[1] *Apocalypse*, IV, 4, 8, 11.

14. Arcs de triomphes, décorations élevés par les habitans d'Amiens.

En décrivant une si grande fête, il est impossible de passer sous silence les divers ornemens élevés par la ville d'Amiens pour recevoir sainte *Theudosie;* ce sont des monumens de foi autant que d'art qui méritent de trouver place ici.

A partir du séminaire jusqu'à l'église Sainte-Anne, des mâts couverts de verdure étaient unis ensemble par des guirlandes de feuillages et de fleurs. Près de l'église, de chaque côté de la chaussée, s'élevaient deux estrades, où se trouvaient placées de jeunes filles habillées de blanc, portant des corbeilles remplies de fleurs qu'elles jetaient au-devant de la sainte ; derrière et au-dessus d'elles étaient d'autres jeunes filles habillées en anges, tenant de grandes banderolles de toile blanche portant les inscriptions suivantes :

A droite :

Hæc est quæ venit de tribulatione magna.

A gauche :

Ideo coronata palmam possidet

Sur la façade de l'église, toute tendue de blanc avec des draperies rouges et des guirlandes de verdure, se lisaient les mots :

Sainte Theudosie, priez pour nous.

Arc de triomphe de la porte de Noyon.

Cet art de triomphe à trois portes avait été érigé par la paroisse Notre-Dame : la décoration était blanche, couleur d'innocence, avec les trois arcades intérieures, le soubassement et les côtés couverts de verdure ; au-dessus des deux arcades latérales se lisaient :

A l'une **Innocenti**, à l'autre **Martyri**.

Toute la façade était ornée de cartouches ronds portant l'initiale du nom de la sainte pour laquelle on avait préparé cette splendide décoration.

Au haut de cet arc monumental était une galerie de verdure ornée de draperies rouges, pavoisée d'oriflammes de toutes couleurs portant l'initiale du nom de la sainte, et au-dessus flottait un immense étendard rouge et blanc, avec ces mots :

Theudosiæ Ambiani concives.

Arc de triomphe de la place du Périgord :

Cet arc de triomphe, de style ogival, avait été élevé par les paroisses de Saint-Remy et de Notre-Dame. Il représentait sur ses deux faces une porte en ogive fort élevée, accompagnée de deux arcades semblables; du blanc et du rouge en étaient les couleurs, la voûte était parsemée d'étoiles, et des cordons de mousse et de fleurs achevaient sa décoration; sur les deux faces se voyaient, au sommet de l'ogive, la fiole, la hache, la palme et la couronne du martyre, et aux quatre coins flottaient dans les airs de grandes bannières portant ces inscriptions :

Tenemus sanguinem triumphalem.
Collegimus sanguinem qui testis est passionis.
Sanctis martyribus talium est gloria triumphorum.
Sanctis martyribus phyalæ in sepulturis catacombarum.

Entre les deux façades étaient des estrades destinées à placer des enfans qui jetaient des fleurs lors du passage de la procession.

Les deux arcs de triomphe de la rue Gresset.

Ces deux arcs de triomphe avaient été élevés par les habitans de la paroisse Saint-Jacques; en voici l'ordonnance :

A l'entrée de la rue Gresset étaient deux obélisques surmontés chacun d'une croix dorée et portant cette inscription sur leur base :

Exsultabunt Domino ossa humiliata,

premier salut adressé à l'illustre Amiennoise par toute la paroisse de Saint-Jacques. Ensuite, de chaque côté de la rue étaient des mâts portant des oriflammes blanches ornées de croix d'or et des écussons au chiffre S. T. entouré de palmes.

Le premier arc de triomphe, placé près du magasin des pompes, rue Gresset, était à double face. La première, celle qui regarde la rue Delambre, avait été décorée par le clergé; sa décoration était en velours rouge à franges d'or; en haut se voyaient les signes du martyre, composés de la fiole, des palmes, des chaînes et de la poignée du glaive, avec cette inscription :

Martyri Theudosiæ in patriam redeunti, parochiæ
Sancti Jacobi clerus.

(A la martyre Theudosie revenant dans sa patrie, le clergé de la paroisse Saint-Jacques.)

La façade tournée vers l'église Saint-Jacques était l'hommage de tous les hommes de la paroisse; sa décoration se composait de velours vert à franges d'or. L'emblème est la force rendant hommage à la douceur, représenté par un lion couché auprès d'un agneau avec cette inscription :

Benignissimæ Theudosiæ parochiæ Sancti Jacobi viri incolæ.

(A la très-bénigne Theudosie, les hommes habitant la paroisse Saint-Jacques.)

Le second arc de triomphe, également à deux faces, était situé à l'extrémité de la rue Gresset, non loin de la fontaine Saint-Jacques. La première façade, hommage des dames de la paroisse à leur illustre compatriote, était dominée par la statue de sainte Theudosie, placée au fronton. Onze à douze cents fleurs s'épanouissent sur le fond blanc et la mousse qui garnissent la façade, et représentent des couronnes et des losanges ; on y lisait cette inscription :

Incomparabili feminæ parochiæ Sancti Jacobi mulieres incolæ.

(A la femme incomparable, les femmes de la paroisse Saint-Jacques.)

L'autre façade, érigée par la jeunesse de la paroisse, était décorée en verdure : mousse, lierre, buis, tout avait obéi à la main des jeunes gens de la paroisse et offrait un fort beau coup d'œil; sur un fond bleu très-foncé, l'emblème était le lis de l'innocence entouré des couronnes de la paix, avec l'inscription :

Innocentissimæ Theudosiæ parochiæ Sancti Jacobi juventus.

(A la très-innocente Theudosie, la jeunesse de la paroisse Saint-Jacques.)

Tout l'arc de triomphe était terminé par une croix de verdure.

Ornemens de la place Saint-Firmin.

A la sortie de la rue Saint-Jacques sur la place Saint-Firmin, *un magnifique dôme de verdure* suspendu dans les airs avec des pendentifs de velours vert et de calicot blanc, relevés et attachés à des mâts, était la couronne offerte à sainte Theudosie au sortir de la paroisse. A l'autre extrémité de la place Saint-Firmin se voyait un *magnifique arc de triomphe en verdure* orné de fleurs. Son plan était une porte gothique; au haut du tympan était une ro-

sace tréflée; et une croix, dont le sommet avait 15 mètres d'élévation, couronne ce véritable monument, dont l'aspect était d'une simplicité gracieuse ; de chaque côté, des clochetons percés à jour dans le milieu, renfermaient les statues de *saint Firmin* et de *saint Germain*, tous deux patrons de la paroisse Saint-Germain, qui a érigé cet arc triomphal. Les deux évêques semblaient placés là pour bénir les restes de sainte Theudosie à leur entrée sur le territoire de la paroisse Saint-Germain.

Décoration de la place Saint-Martin.

Enfin, sur la place Saint-Martin, *un dôme rouge semé d'étoiles d'or* était suspendu à deux mâts de verdure très-élevés, des bandes d'étoffe rouge tombaient de ce dôme et se relevaient à huit mâts décorés en guirlandes de verdure sur un fond blanc et portant des oriflammes rouges et blanches.

15. Honneurs rendus à Mgr Mosquera, archevêque de Bogota.

Dans l'énumération que nous allons faire des différents évêques qui assistaient à la procession, on verra que nous omettons de désigner la place de Mgr MOSQUERA, archevêque de Bogota, confesseur de la foi. C'est que Mgr Mosquera, malade et ayant quitté son lit de douleur pour venir prendre part à cette sainte cérémonie, n'aurait pu supporter les fatigues d'une si longue marche. On avait donc décidé que Sa Grandeur serait placée sur une estrade à la porte de la maison religieuse chez laquelle elle était logée, et que là, revêtue de ses ornemens pontificaux, elle bénirait les diverses congrégations à mesure qu'elles défileraient, et que lorsque les évêques et cardinaux passeraient devant elle, ils s'arrêteraient et salueraient Sa Grandeur, pour vénérer en elle le confesseur moderne de la foi qui souffre l'exil et peut-être la mort pour défendre les droits de celui qui, dans l'Église catholique, tient la place de Jésus-Christ dont il est seul le vicaire.

Quelle grande et sainte figure! quel grand et saint spectacle!

Aussi avions-nous formé le projet de cesser de suivre la procession pour faire en sorte d'aller la voir passer à côté de ce saint confesseur de la foi. Nous pûmes exécuter notre projet, malgré la difficulté d'une foule compacte qu'il nous fallut traverser deux fois,

et cela grâce aux bons offices de M. *de Ladoue*, frère du vicaire général d'Amiens; et, grâce aussi à la bienveillante attention de sa sœur, madame la supérieure des Sœurs de la Charité, qui nous fit placer, ainsi que nos amis, à côté même de Mgr Mosquera. C'est de là que nous allons voir se développer cette belle procession.

16. Procession des quatre archiprêtrises du diocèse.

Un peloton de cavalerie et un détachement de troupe de ligne ouvraient la marche.

Après venait, la première en tête, la procession de l'*Archiprêtrise de Doullens.*

En voici les principaux élémens, qui montreront quel zèle les populations les plus éloignées avaient mis à recevoir sainte *Theudosie*, et le nombre de personnes qui avaient afflué à Amiens.

On y voyait d'abord les suisses de l'église en grande tenue, le corps de musique du doyenné et puis la croix; après eux venaient les enfans portant chacun une bannière, de couleur différente pour chaque doyenné, et sur laquelle étaient inscrits les noms de chaque paroisse et de son patron; puis on voyait les diverses confréries rangées chacune sous les bannières de leur patron.

Au milieu était portée la relique insigne de chaque archiprêtré; — celle de Doullens, était celle de ; puis venait la statue du patron de l'église archipresbytérale, celle de Doullens était la statue de la *Sainte Vierge*.

Ensuite arrivaient les enfans de chœur de ces églises, et les curés et vicaires, la plupart en chappes magnifiques.

Après l'archiprêtré de Doullens, on remarquait celui de *Montdidier*, dans le même ordre et avec le même concours de fidèles et de prêtres. Deux reliques étaient venues recevoir sainte Theudosie, c'étaient celles de saint *Lugle* et de saint *Luglien*. — La statue patronale était celle de *saint Pierre*.

Puis l'archiprêtré de *Perrone;* les reliques étaient celles de saint *Furcy;* le patron était la statue de saint *Jean-Baptiste*.

Enfin arrivait l'archiprêtré d'*Abbeville*, qui avait apporté la relique de saint *Riquier;* la statue de son patron était celle de saint *Vulfran*.

17. Processions de l'archiprêtré d'Amiens.

L'archiprêtré d'*Amiens* était composé de six processions. La première était celle de l'*hospice général de Saint-Charles*, composée des personnes de l'établissement, de tous les enfans et vieillards valides, sous la bannière de *saint Charles*, et portant les reliques de *saint Vincent-de-Paul*.

Puis venaient les processions des cinq doyennés de *Saint-Remy*, de *Saint-Germain*, de *Saint-Jacques*, de *Saint-Leu* et de *Notre-Dame* d'Amiens. Toutes ces processions étaient composées ainsi qu'il suit : *en tête des rangs :* corps de musique, chœur de chantres, la croix ; — *formaient les rangs :* les orphelines, les écoles et pensionnats de jeunes garçons et de jeunes filles, le collége de la Providence, le Lycée, les congrégations et confréries, les enfans portant des étendards, avec le nom des paroisses du doyenné, les enfans de chœur, aumôniers, vicaires, curés et doyens. — Au *milieu des rangs :* bannières des églises ; une relique insigne.

On remarquait surtout les 8 bannières représentant les patrons des divers corps de métiers, savoir : N.-D. de Bon-Secours, pour la *fabrique* d'Amiens ; saint Joseph, patron des *ouvriers ;* sainte Anne, pour les *menuisiers ;* saint Luc, pour les *peintres ;* saint Éloi, pour les *serruriers ;* saint Crépin, pour les *cordonniers ;* saint Jean à la Porte latine, pour les *imprimeurs et apprêteurs ;* saint Maurice, pour les *teinturiers*. Les apprentis de chaque corps de métier étaient groupés autour de leur bannière.

18. Procession de la cathédrale d'Amiens.

Enfin venait la procession du chapitre qui était comme le couronnement de la fête, elle se composait ainsi :

En tête, les tambours et les musiques de la garde nationale et de la troupe de ligne, les croix du chapitre ; les religieuses non cloîtrées, savoir : les religieuses du Saint-Cœur de Marie, les sœurs de l'Espérance, les religieuses de l'Immaculée-Conception, les sœurs de la Sainte-Famille au nombre d'environ 150 ; les sœurs de la Providence aussi en très-grand nombre, et les sœurs de Charité au nombre de plus de 80.

La vue de ces pieuses filles qui se sont toutes consacrées ou au

soin des malades, ou à l'éducation de la jeunesse, leur tenue si modeste et si pieuse excitait l'âme au recueillement. Toutes marchaient sur quatre rangs.

Elles étaient suivies par les Frères de la doctrine chrétienne, les élèves du grand séminaire et les prêtres étrangers au diocèse ; les R. P. Franciscains, parmi lesquels le P. Aréso, commissaire provincial, venaient ensuite. Après eux : le supérieur général des Frères de la doctrine chrétienne, les Frères de Saint-Joseph de la maison de Saint-Fuscien, les prêtres du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, les RR. PP. Jésuites et les prêtres de la Mission.

Puis se voyaient les chanoines et vicaires généraux des diocèses étrangers. On remarquait : la robe et le manteau violets de MMgrs Lacroix et Searle, camériers du Pape, la mozette ornée de fourrure et la croix pectorale des chanoines de Cambrai ; celle des chanoines de Reims.

Ensuite arrivaient les chanoines de la cathédrale revêtus de la décoration qui leur a été accordée par le Pape, suspendue à un large ruban violet. Cette décoration consiste en une croix pectorale d'argent émaillé en violet avec liséré d'or ; sur un fond bleu se voit d'un côté un Christ et de l'autre saint Firmin en or ; sur un anneau en forme d'exergue se lisent ces inscriptions : autour du Christ :

Capitulo ecclesiæ Ambianensis à Pio IX. Concilium Ambianense primum.

Au revers :

Liturgia Romana instaurata. Translatio Sanctæ Theudosiæ.

Entre les rangs se voyaient les bannières du chapitre ; la statue de saint Domice, chanoine d'Amiens, placée sur un piédestal sur lequel nous lisons les noms suivants :

Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Religieux Franciscains. — Compagnie de Jésus. — Prêtres de St-Lazare. — Missionnaires du St-Esprit.

Cette statue était portée par des enfans de troupe en uniforme et de jeunes garçons du patronage ; elle était suivie par la superbe châsse du 13e siècle qui renferme les reliques de *saint Firmin* le martyr, premier évêque d'Amiens, par le *Chef de saint Jean-Bap-*

tiste et le marbre du tombeau de sainte Theudosie porté sur un brancard avec une palme et une hache, emblèmes du martyre.

C'était à cet endroit que commençait l'escorte d'honneur de la procession composée de garde nationale et de troupe de ligne.

Enfin apparaissait le magnifique char doré qui portait les précieuses reliques de sainte Theudosie; il était entouré de 24 ecclésiastiques en tuniques qui paraissaient le porter, et précédé par M. l'abbé Graval et M. le comte de l'Escalopier, portant chacun une palme à la main, symbole de la martyre. Enfin arrivait le

MAGNIFIQUE CHAR DE SAINTE THEUDOSIE.

Ici la plume est à peu près impuissante, la peinture seule pourrait en donner l'image : sur un socle octogone se voient dans des cartouches les noms des évêques d'Amiens, et sur le devant l'épitaphe de notre Sainte; au-dessus, 12 statues représentant les principaux saints du diocèse, y compris *sainte Theudosie* avec son épitaphe à ses pieds; plus haut un édifice en style moresque, à six colonnes. Contre chacune est adossée la statue d'un des *six évêques d'Amiens* canonisés. C'est sous cet édifice que repose la châsse de *sainte Theudosie*. Au-dessus du tout est la statue de

MARIE

la reine des saints et des martyrs; elle tient une palme d'une main et étend l'autre en signe de protection sur la châsse de la sainte placée sous ses pieds. Ce monument a 7 mètres 66 centimètres de hauteur totale, il est entièrement doré, et son aspect est vraiment éblouissant.

Cette statue était l'œuvre, ainsi que celles des patrons des quatre doyennés, de M. l'abbé *Dumont*, curé d'Albret, dont il convient de signaler le mérite. Elles étaient en carton, ou plutôt en papier repoussé et gaufré, imitant la sculpture. Tous les connaisseurs ont été étonnés de l'art et du goût qui avaient présidé à leur confection. Leur grande légèreté permettait de les porter, malgré leur dimension; il y a là une facture et un talent dignes d'être étudiés plus à fond. S. E. le cardinal de Reims a récompensé le zèle et le talent de M. *Dumont*, en le nommant chanoine honoraire de sa cathédrale.

Après les reliques de la Sainte viennent les évêques, dans l'ordre suivant :

Mgr de SALINIS, évêque d'Amiens, portant la magnifique crosse qui lui a été offerte par son clergé; il avait à sa droite Mgr *Vecchiotti*, chargé d'affaires du Saint-Siége près le gouvernement français; à sa gauche, Mgr *Caire*, protonotaire apostolique, vicaire général d'Amiens, il était suivi de Mgr *Blanquart de Lamotte*, protonotaire apostolique et vicaire général d'Amiens.

Voici maintenant le nom et le rang des évêques invités :

Mgr TIRMARCHE, évêque d'Adras *in partibus infidelium*, aumônier de l'Empereur.
Mgr COUSSEAU, évêque d'Angoulême.
Mgr PARISIS, évêque d'Arras.
Mgr DE MARGUERYE, évêque d'Autun.
Mgr DUPUCH, ancien évêque d'Alger.
Mgr GIGNOUX, évêque de Beauvais.
Mgr MALOU, évêque de Bruges (Belgique).
Mgr DELEBECQUE, évêque de Gand (Belgique).
Mgr MARILLEY, évêque de Lausanne et Genève (Suisse).
Mgr FORCADE, évêque de la Guadeloupe (Colonies).
Mgr BOUVIER, évêque du Mans.
Mgr DE HESSELLE, évêque de Namur (Belgique).
Mgr PIE, évêque de Poitiers.
Mgr DE GARSIGNIES, évêque de Soissons.
Mgr LABIS, évêque de Tournay (Belgique).
Mgr GROS, évêque de Versailles.
Mgr JAUSSEN, évêque d'Archiery, vicaire apostolique de Taïti (Océanie).
Mgr PALLEGOIX, évêque de Mallos, vicaire apostolique de Siam (Asie).

Puis venaient :

Mgr TRIOCHE, archevêque de Babylone (Asie).
Mgr RÉGNIER, archevêque de Cambrai.
Mgr JOLLY, archevêque de Sens.
Mgr MAC-HALE, archevêque de Tuam (Irlande).
Mgr CULLEN, archevêque de Dublin (Irlande).

Enfin arrivaient :

S. E. le cardinal MORLOT, archevêque de Tours.
S. E. le cardinal WISEMAN, archevêque de Westminster (Angleterre).
S. E. le cardinal GOUSSET, archevêque de Reims.

C'est là que la procession a été pour nous le plus imposante; à mesure que chaque évêque passait devant Mgr de Bogota, il s'inclinait respectueusement pour vénérer le confesseur de la foi. Le saint confesseur s'était levé, et, le visage tout altéré par la souffrance et l'émotion, il rendait respectueusement le salut à chaque prélat. La foule était tout étonnée de ce spectacle, et admirait ainsi l'éclat que donne à la Grandeur les persécutions souffertes pour la justice.

Après les évêques venaient les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, ayant à leur tête M. Daveluy, leur digne président.

Enfin, les divers fonctionnaires et les officiers de diverses armes en uniforme ayant à leur tête M. le préfet de la Somme, terminaient cette immense procession, qui était fermée par un escadron de chasseurs.

19. Entrée de sainte Theudosie à la cathédrale. — Discours de S. E. le cardinal Wiseman.

A 3 heures 5 minutes, la tête de la procession arrivait devant le grand portail de la cathédrale, que le soleil faisait resplendir, éblouissante de lumière, et à 4 heures 14 minutes, à l'horloge de la tour du Sud, le *corps d'Aurélie Theudosie* entrait dans la basilique que la foi de ses descendants a érigée, il y a 6 siècles, pour lui servir aujourd'hui de demeure et relier ainsi d'une manière indissoluble les catacombes de la ville éternelle à la cathédrale d'Amiens.

A la porte de l'église, le char fut immédiatement diminué de moitié, et sainte *Theudosie* put ainsi être placée au milieu du chœur.

Alors les cardinaux et prélats se rangèrent en cercle autour d'elle, et S. E. le cardinal de Reims entonna le TE DEUM, qui fut una-

nimement chanté par la foule immense qui remplissait la grande cathédrale.

Nous renonçons à rendre l'impression qui remplit tous les cœurs pendant ce chant, et l'effet qui fut produit lorsque, à l'entrée même de la sainte, un brillant soleil vint frapper l'immense rosace tournée vers le couchant, et inonda de rayons et de feux de mille couleurs toute la cathédrale. C'est ce que me faisait remarquer M. Nicolas, qui, peut-être un jour, se souviendra de ces rayons de feu, et les décrira dans quelqu'une de ses œuvres.

Après le *Te Deum*, S. E. le cardinal Wiseman monta en chaire, et prononça au milieu de la vénérable et imposante assistance le discours suivant. Nos lecteurs admireront non-seulement la profondeur et la grâce de ce discours, mais encore avec quel bonheur et quelle facilité l'éminent cardinal sait se servir de la langue française.

Locutus est (Joseph) fratribus suis : post mortem meam Deus visitabit vos... Asportate ossa mea vobiscum, de loco isto.

Joseph dit à ses frères ; après ma mort Dieu vous visitera... Transportez mes ossemens d'ici avec vous.

(Genèse, L, 24.)

Eminences, Messeigneurs,

Ce n'est pas, certes, la voix d'un étranger qui devrait retentir sous ces voûtes sacrées, à l'occasion d'une pareille solennité. Je suis confus de me voir en chaire, aujourd'hui, au milieu d'une assemblée si nombreuse de vénérables prélats, en présence d'un concours si vaste de vénérables ecclésiastiques, entre lesquels il en est plusieurs dont l'éloquence fait la gloire de la France religieuse. Mais j'ai dû céder aux instances de mes illustres collègues, qui ont voulu donner aux fidèles une nouvelle preuve que l'épiscopat catholique, soit qu'il prospère sous la protection d'un gouvernement éminemment chrétien, soit qu'il se trouve encore aux prises avec l'erreur et le schisme, ne compose qu'un seul corps, ne possède qu'une seule âme et ne parle que d'une seule voix.

Et je me sens encouragé, mes Frères, par le souvenir de la bienveillance avec laquelle vous avez voulu accueillir ma parole, lorsque pour la première fois je vous l'ai adressée, d'autant plus que mon esprit trouve des rapprochemens bien frappans entre ces deux occasions. Il s'agissait alors de l'*établissement de Pères Franciscains* destinés aux missions de la Terre-Sainte. J'admirais le sort heureux, et, pour mieux dire, la prérogative de cette ville, qui se disposait ainsi à envoyer des apôtres à la terre des apôtres ; et je dois encore plus l'admirer aujourd'hui que nous apprenons que jadis elle envoya des martyrs à la ville des martyrs.

Les paroles que je viens de citer du saint patriarche Joseph ne sont peut-être que l'expression d'un instinct tout naturel. Il aimait sans doute cette terre d'Egypte qu'il avait tant illustrée par ses vertus, sa patience, sa chasteté, sa douceur; qu'il avait arrosée de ses larmes et sauvée par sa sagesse; dont il

avait habité les cachots et les palais. Il aimait, sans doute, bien tendrement cette terre de son exil, devenue pour lui, dès sa jeunesse, une seconde patrie, qui l'avait couronné de gloire et placé presque sur un trône. Et cependant son cœur reculait devant la pensée que ses cendres dussent reposer pour toujours dans cette terre; il se tournait vers une autre, plus ingrate que celle d'Egypte, mais dont les souvenirs ne se pouvaient jamais effacer. C'était, vous l'avez compris, sa terre natale, la terre de sa jeunesse et de ses pères.

Et quels attraits pouvait-elle avoir pour son âme? Elle était encore couverte des ténèbres et de l'ombre de la mort. Elle était sous l'empire de la plus affreuse idolâtrie; c'était Baal et Artasté, Dagon et Moloch, avec leurs cultes cruels et impurs, qui dominaient sur ses habitans. Etait-ce donc dans cette terre souillée et impie que le patriarche croyait trouver un séjour convenable pour ses restes mortels? Je ne le crois pas, mes Frères. Mais Dieu, à cette heure suprême, lui dévoilait un magnifique spectacle dans l'avenir de son pays. Il le voit entièrement assujetti à la loi du Dieu des dieux, et plein, du Jourdain à la mer, et de Tyr jusqu'au torrent de l'Egypte, de ses vrais adorateurs. Il voit s'élever au milieu de ce peuple croyant un temple majestueux dans son dessin, riche dans ses décorations, qui retentit de leurs cantiques de joie et d'actions de grâce. Il y voit assemblée une foule immense de lévites, revêtus de leurs robes sans tache, qui parfument le ciel de leur encens, en le remplissant de leurs chants harmonieux. Et plus loin, dans le sanctuaire même, il admire le Pontife couvert de ses vêtemens précieux et mystiques, et entouré de ses fidèles ministres, les prêtres de Dieu, qui, sur un somptueux autel, immole l'agneau symbolique de l'offrande quotidienne.

Et ce beau, ce consolant spectacle, ravit son cœur; il tressaille de joie; il s'écrie : « *Quam pulchra tabernacula tua Jacob, et tentoria tua Israel.* Que » tes pavillons sont beaux, ô Jacob! que tes tentes sont belles, ô Israël! (Num., » XXIV, 5.) » C'est au milieu de vous, mon peuple, que je désire dormir le sommeil des justes; c'est en vue de cette scène sublime que je veux que reposent mes cendres, pour en partager le bonheur. Et enfin ne m'est-il pas permis d'espérer que la présence de ce corps, qui, quoique mortel, a pu honorer Dieu par ses actions et par ses souffrances, pourra attirer quelque regard de miséricorde sur le peuple qui le garde et le chérit, et écarter quelquefois les châtimens qu'il mérite.

Et si tel pouvait être, mes Frères, le sentiment d'un patriarche éclairé par la lumière de Dieu, n'est-il pas bien croyable que pareil a été celui d'une martyre sur laquelle rayonnait, dans ses derniers tems, la gloire de Jésus-Christ? Oui, je le crois, ou plutôt je m'en sens assuré. Il est vrai que le cœur du martyr doit avoir abandonné la terre avant que son âme ait abandonné son corps; il est vrai que, au milieu des souffrances, ses regards se portent vers ces cieux ouverts, dont les beautés se déroulent devant lui et où, comme Etienne, « il » voit le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu (*Act.*, VII, 55). » Mais n'est-il pas aussi naturel de croire que, dans cette charité qui n'a pas d'égale, la charité qui donne la vie pour Dieu, est comprise dans une juste mesure la charité envers le prochain, cette charité qui prie pour l'homme? Et au moment du sacrifice, au moment où sa prière trempait non dans les larmes, mais dans le sang, est-il possible que la *fille d'Amiens* ait oublié sa patrie et n'ait pas demandé pour elle les grâces les plus précieuses? Et Dieu ne l'aura-t-il pas consolée par l'assurance qu'elle était exaucée? Je dis plus encore : voyez

quelle est la destinée de notre sainte : elle revient après des siècles bénir son sol natal, au milieu de cette réunion merveilleuse de prélats illustres de toutes les parties du monde chrétien, accourus pour lui rendre honneur. Pouvons-nous croire que cette magnifique cérémonie, dont nous sommes les heureux témoins, ne soit qu'un fait accidentel de l'histoire ou même qu'un trait de la Providence ordinaire? N'y devons-nous pas voir plutôt le fruit des vœux de Theudosie, prononcés sur la terre par ses lèvres mourantes et prolongés dans le ciel par sa puissante intercession?

Et qui donc était-elle, cette femme sainte et forte, qui nous a procuré tant de bonheur? Allez, cherchez dans nos monumens, compulsez nos histoires. Vous y trouverez, sans doute, les noms enregistrés des empereurs, des préfets, des proconsuls qui ont prononcé un jugement de mort sur les chrétiens; mais les noms de leurs victimes innocentes ne s'y trouvent pas enregistrés. C'est dans le livre de la vie qu'il faudra les chercher. *Quorum nomina sunt in libro vitæ* (*Philip.*, IV, 3). De quelle condition, de quelle âge était-elle? Etait-ce une fleur transplantée dans le printems de sa jeunesse, ou un fruit déjà mûr qui aura, pendant de longues années, répandu son parfum dans la maison de Dieu? Appartenait-elle à une riche et noble famille de son pays et s'était-elle alliée à une illustre maison de Rome, ou avait-elle été ravie à son pays par le sort de la guerre, et avait-elle trouvé un modeste asile dans la bourgeoisie romaine? Il est vrai que l'enfant déposé à côté d'elle, dans sa tombe, son nom, les soins prodigués à son tombeau, tout nous porte à croire qu'elle était jeune, noble et riche, comme son épitaphe nous prouve qu'elle fut aussi aimable que vertueuse. Mais qu'importe? Ce n'est pas sa position sur la terre qui lui donne à nos yeux sa vraie gloire : *Martyrem dixi, prædicavi satis.* Nous savons qu'elle était martyre de Jésus-Christ; voilà son éloge. Qui a jamais pensé à réclamer pour sa patrie la poussière de ces empereurs ou des persécuteurs subalternes? Mais les cendres d'une de leurs victimes sans gloire sur la terre, inconnue, méprisée d'eux et des leurs, font tressaillir de joie une ville entière et forment son plus riche trésor.

Peut-être, quand la nouvelle de la mort cruelle de Theudosie arriva du centre de l'empire à sa ville natale, où elle était sans doute connue par ses vertus et ses bonnes œuvres, quand cette nouvelle vint frapper de douleur sa famille, où elle était encore aimée pour ses admirables qualités, peut-être alors on aura entendu une plainte amère, des sanglots et des larmes. Mais cette Eglise, encore naissante, qui gémissait elle-même sous le fléau d'une persécution atroce et qui perdait un de ses meilleurs soutiens, cette famille désolée qui se sentait ravir l'objet de son amour, auront cessé de gémir devant l'autel caché du Seigneur. Elles étaient comme cette ancienne Rachel, qui refusait toute consolation, à cause de ses enfans que l'ennemi lui avait enlevés, qui avaient péri et dont elle ne pouvait plus espérer le retour à son sein maternel. *Ploratus et ululatus multus; Rachel plorans filios suos et noluit consolari, quia non sunt* (Mat., II, 18). Mais, noble et généreuse Eglise d'Amiens! quel privilége est le vôtre, vous recevez cette consolation singulière, que Dieu donnait par son prophète à cette mère des innocens premiers martyrs de l'Agneau : consolation refusée à tant d'autres qui peut-être égalaient vos mérites. Entendez comment Dieu consolait cette Rachel affligée : *Hæc dicit Dominus : quiescat vox tua a ploratu, et oculi tui a lacrymis, quia est merces operi tuo, ait Dominus, et revertentur de terra inimici.* « Voici la parole du Sei-

» gneur : Que votre voix cesse ses plaintes et vos yeux leurs larmes, parce qu'il » est une récompense à vos œuvres, et vos enfans reviendront de la terre des » ennemis (Jér., XXXI, 16). » Oui, c'est la récompense de vos œuvres, ville pleine, au delà de tant d'autres, de ces vrais monumens de la grandeur de l'Eglise de nos jours, des institutions de sa charité inépuisable ; l'enfant chéri que vous croyez perdu vous reviendra triomphant de la terre de sa captivité, de la terre des ennemis cruels qui vous l'avaient enlevé. Mais c'est une consolation réservée à des siècles éloignés. Continuez encore à pleurer et à souffrir, troupeau encore petit, et Dieu pour lequel, comme pour son Eglise, mille ans ne sont que comme la journée d'hier, réserve cette consolation à vos neveux des derniers tems, quand la charité se sera refroidie et la foi affaiblie. *Est spes novissimis tuis, ait Dominus, et revertentur filii ad terminos suos.* « C'est l'es» pérance réservée à vos derniers tems, dit le Seigneur, et vos fils reviendront » dans votre enceinte (*Ib.*). »

Eh bien ! mes Frères, les voici donc arrivés ces derniers jours, les voici donc écoulés les siècles prescrits. J'entends retentir le long de ces corridors obscurs, dans ces caveaux mystérieux des catacombes de *Saint-Hermès*, j'entends retentir, mais avec des accens plus doux, cette même voix puissante qui un jour ressuscitera les morts du fond de leurs tombeaux : « *Consurge, consurge... excutere de pulvere, consurge, solve vincula colli tui, captiva filia Sion* (Isaïe, LII, 1, 2). Lève-toi, lève-toi, sors du milieu de cette poussière sacrée dans laquelle tu as reposé pendant 15 siècles, entre les bras de cette mère affectueuse, dépositaire éternelle de la foi et de ses témoins fidèles. Brise, fille d'Amiens, les fers de ta douce captivité dans la terre des anciens ennemis. Fais tes adieux à tes bienheureuses compagnes dans les dortoirs des justes, car des mains bénies viennent chercher et recueillir tes cendres sacrées et les transporter avec joie et avec amour sur ton sol natal. »

Venez, Theudosie, venez nous réjouir de votre présence, mais venez aussi à notre aide, pour que votre triomphe soit digne de vous. Montrez votre puissance, c'est-à-dire la puissance de Jésus-Christ, qui se manifeste même dans les cendres de ses martyrs. Convoquez donc en votre nom une assemblée de vénérables Evêques qui fassent un majestueux cortége à vos saintes dépouilles. Faites-les accourir non-seulement de notre chère France et de la Belgique, contrées si fertiles en vertus ecclésiastiques, mais aussi de l'Irlande, toujours fidèle à son Dieu et à sa foi malgré des siècles de misère et d'oppression, et de l'Angleterre encore en lutte avec les puissances du monde, des plages occidentales de la Guadeloupe, du centre de l'Asie, des limites extrêmes de l'oriental Siam, du fond de ce vaste Océan que les flottes de l'ancien monde n'avaient jamais visité, et où cependant la bannière de la croix a été plantée par les intrépides missionnaires de la France sur les cîmes de ses rochers les plus élevés. Appelez les pasteurs de l'Eglise, et ils obéiront à votre voix. Mais ce n'est pas assez. Rappelez-vous ces anciens tems où les confesseurs de la foi entouraient et conduisaient à la sépulture le corps de ses martyrs. Faites donc arriver ici les prélats vénérables qui de nos jours ont combattu le bon combat, faites-les venir non-seulement des pays voisins, mais même des régions ardentes de l'Amérique méridionale.

Ainsi, mes Frères, Theudosie projette sur nous un rayon de lumière puisé aux sources les plus pures. Elle nous fait connaître cette unité de l'Eglise, qui en est le sceau et la gloire divine. Elle nous montre sa hiérarchie unie par les

liens de la même foi et du même amour. De quelque pays que nous sortions, nous tous qui sommes ici, nous faisons partie d'un même corps mystique : la châsse de la martyre du 3e siècle réunit autour d'elle un cercle de près de 30 évêques de toutes les parties du monde, en parfait accord entre eux et unis par ce Centre commun de leur piété, comme par un anneau symbolique, aux saints prélats de la primitive Eglise.

Notre chère martyre est donc venue nous enseigner encore que cette unité de l'Église ainsi manifestée ne s'étend pas seulement sur tout l'espace de son vaste empire, mais qu'elle se prolonge également sur tout le cours de son existence immortelle. Theudosie nous démontre que la foi qui se professait secrètement dans les chapelles souterraines des catacombes est la même qui se prêche tous les jours dans ce temple majestueux. Le même dogme, le même culte, la même vénération des saints et de leurs reliques, le même sacerdoce, les mêmes sacremens faisaient au 3e siècle comme aujourd'hui le bonheur des fidèles; et le pain de vie, qui transforme ce bonheur en délices, est le même que Theudosie reçut, peut-être des mains du Souverain-Pontife, à un de ces autels, tombeaux des martyrs, pour se fortifier contre son dernier combat. Et quoique quinze cents ans vous séparent d'elle, vous la recevez aujourd'hui au milieu de vous, non comme étrangère, mais comme une sœur aînée qui vous revient après une longue absence, et pour cela même plus tendrement aimée.

Elle porte donc avec elle le flambeau de la foi primitive pour éclairer et pour fortifier la nôtre; que cette lumière céleste pénètre dans les cœurs non moins que dans l'intelligence des fidèles. Oui, Theudosie, vous l'avez déjà fait. Vos ossemens humiliés pour Jésus-Christ ont tressailli aujourd'hui de joie, *Exultabunt ossa humiliata*, et nous ont communiqué leurs transports d'allégresse. Et cette joie, cette fête auront des résultats durables, elles jettent pour l'avenir les fondemens d'une plus solide et plus ferme piété. Ce qu'est Lucie pour Syracuse, Agathe pour Catane, Geneviève pour Paris, Agnès pour Rome, Theudosie le sera, l'est déjà pour Amiens. Elle deviendra l'objet d'une dévotion chaque jour plus tendre, à laquelle cette vénération profonde qu'inspire la mémoire des saints pontifes et martyrs des premiers tems donne un caractère particulier. Et si jusqu'à présent, inconnue des vôtres, vous avez cependant prié pour eux, combien plus désormais invoquée par eux, avec ferveur et confiance, ne redoublerez-vous pas vos puissantes intercessions auprès du Dieu des martyrs? Commencez donc dès aujourd'hui à bénir votre ville et votre peuple, au milieu desquels vous allez reposer jusqu'à votre glorieuse résurrection. Lorsque l'éminentissime prélat dont la doctrine et la piété rayonnent avec tant de splendeur sur toute la France, lèvera sa main pour donner à ce troupeau sa bénédiction pastorale, étendez aussi sur lui la vôtre, et bénissez cette ville qui nous a tant édifié dans cette occasion par sa générosité, par son hospitalité, par sa piété et par sa foi. Bénissez aussi cette terre de France qui enrichit le monde entier par ses œuvres innombrables de charité et de zèle; qui, aujourd'hui comme autrefois, envoie ses apôtres recueillir la palme du martyre aux extrémités de la terre, et qui fait briller dans les pays les plus barbares les vertus et l'héroïsme de ses filles dévouées. Bénissez aussi ces augustes souverains qui voulaient venir aujourd'hui vénérer en personne vos saintes reliques, mais qui ont été empêchés par les devoirs que leur haute position oppose quelquefois à leurs désirs. Que par votre intercession Dieu les conserve pour le bien de la religion et le bonheur de leur empire; et qu'il leur donne toujours un cœur

droit et parfait devant lui pour observer sa sainte loi. Que de votre entrée triomphale dans votre ville natale puisse dater l'assurance de cette paix que toute âme chrétienne aime et désire, et qui est le digne objet des intercessions de ceux qui, par leurs immortels combats, ont mérité de pouvoir obtenir de Dieu la sécurité et la tranquillité de son Église.

20. Physionomie du salon de Mgr d'Amiens, le soir de la fête de sainte Theudosie.

Mgr d'Amiens réunit le soir à dîner non-seulement les prélats qui étaient venus le visiter, ainsi que les personnes qui les accompagnaient, mais encore les principales autorités de la ville et du département; M. le préfet, M. le maire, et MM. les généraux et colonels de la garnison. Trois tables immenses avaient été dressées dans ses salons, et plus de 150 personnes vinrent s'y asseoir.

Vers la fin du dîner on vint annoncer que le peuple en grand nombre avait envahi la cour et les jardins de l'évêché, magnifiquement éclairés, ainsi que la plus grande partie de la ville, et manifestait un vif désir de voir les prélats. « Allons leur rendre leur » visite, » dit S. E. le cardinal de Reims, et en effet, les éminens prélats se levèrent et se présentèrent au perron, où LL. EE. les cardinaux Wiseman et Gousset, dirent quelques paroles d'affection et de remercîment au peuple d'Amiens, qui se mit à genoux pour recevoir leur bénédiction.

Puis la nombreuse et brillante société se répand dans les salons.

Maintenant nous croyons remplir les vœux de nos vieux et catholiques abonnés, et nous acquitter d'une sorte de dette et de devoir envers eux, en les introduisant dans ces salons et en les faisant assister, en quelque sorte, à cette réunion. Nous voulons leur faire part non-seulement de nos impressions, mais encore de nos rapports personnels avec plusieurs des éminens personnages au milieu desquels nous nous trouvons en ce moment; nous parlons aux *amis des Annales* et non aux autres.

LL. EE. les cardinaux nous pardonneront de fixer tout d'abord nos regards sur deux confesseurs de la foi. Le premier est Mgr *Mosquera*, archevêque de Bogota. La république de Bogota avait proclamé une loi attentatoire aux droits du Souverain Pontife et au bien de l'Église catholique. Le digne archevêque refusa de jurer de l'observer; en 1852, le président Lopez le fait saisir tout malade

par ses soldats, et le fait jeter sur un bâtiment partant pour la France. Il s'est levé de sa couche pour venir assister à cette fête catholique; ses traits altérés, sa pâleur disent ses souffrances; ses honorables collègues l'entourent de respects affectueux comme on en doit à un courageux confesseur de la foi. Mgr Mosquera, pendant tout le tems qu'il a régi son diocèse, recevait cinq exemplaires de nos *Annales;* il nous connaissait de nom, mais nous n'avions jamais eu l'honneur de le voir. La veille au soir, nous nous trouvâmes placé à table à côté de son frère; et nous ambitionnâmes la faveur de lui être présenté. Le prélat, en entendant notre nom, se leva vivement et serra affectueusement nos mains dans ses mains bénies; puis, il voulut bien nous dire qu'il avait suivi nos divers travaux avec un intérêt tout particulier, et nous engagea à les continuer dans le même esprit.

Après Mgr Mosquera, nous voulûmes nous faire présenter à un autre confesseur de la foi, Mgr *Marilley*, évêque de la calviniste Genève, et qu'une bande de soldats républicains, au nom de républicains se disant partisans de la liberté, est venue jeter sur la frontière française, avec défense de rentrer sur le territoire suisse, qu'on appelle toujours la terre de la liberté.

Mais voici la belle et grande figure du cardinal de Westminster, S. E. Mgr *Wiseman*, l'homme qui par 20 années de travaux pour l'Eglise d'Angleterre, est venu à bout de la ressusciter et de renouer la liste des cardinaux Polus, des archevêques Anselme et Thomas Becquet. C'est à lui que l'Angleterre doit ses nouveaux siéges; lui qui a lutté avec la noblesse d'un anglais et le courage d'un évêque, contre toute la haine de l'Eglise protestante liguée contre lui. Mais ce ne sont pas là les seuls services rendus à l'Eglise : il y a 20 ans qu'il prépare ces résultats par ses ouvrages. C'est lui qui, le premier peut-être, a annoncé le retour de la science à la religion dans ses *discours sur l'accord des sciences et de la religion* [1]. C'est à peu près à cette époque que nous avons eu le bonheur de connaître son Eminence, et depuis cette époque nous en avons toujours reçu les preuves d'une constante amitié. En 1843, pendant les 15 jours

[1] Nous en avons publié plusieurs dans nos *Annales*; voir la table générale du 12e volume.

qu'il nous a reçu avec une noble hospitalité dans son collége catholique de *Sainte-Marie d'Oscott*, nous avons vu comment les catholiques préparent la réformation de l'opinion, et, à des générations ignorantes et incrédules, font succéder des générations pleines de science et de foi.

Quand en 1851, nous lui fîmes une visite dans sa délicieuse retraite de *Saint-Léonard*, c'était alors le moment où le parti de l'église établie, furieux de la résurrection de la hiérarchie épiscopale en Angleterre, semblait n'attendre qu'une loi qui venait d'être votée pour anéantir l'Eglise catholique; mais nous nous souviendrons toujours du calme avec lequel S. E. nous disait : « Soyez » assuré qu'ils ne feront rien, » et il nous en donnait des preuves qui toutes ont été des prédictions!

S. E. a composé beaucoup d'autres ouvrages de polémique et d'apologétique auxquels on doit la chute des préjugés qui dominaient en Angleterre contre l'Eglise romaine [1].

Auprès de S. E. sont les deux valeureux champions de la liberté de l'Eglise d'Irlande, Mgr *Cullen*, d'abord président du collége irlandais à Rome, puis appelé directement par la confiance de Pie IX, au siége d'Armagh, enfin, à celui de Dublin. Il fut le légat du Saint-Siége au concile national de Thurles, et l'Eglise d'Irlande lui doit déjà beaucoup pour la perfection de sa discipline. C'est lui qui répondait au vice-roi, qui l'invitait à sa table : « Je refuse, milord, » parce que, eu égard à ma personne, qui n'est ni noble ni riche, » je n'ai aucun droit d'être assis à votre table. Je n'y aurais droit » que par mon titre d'évêque catholique, que votre gouvernement » ne veut pas me reconnaître. »

A côté de lui est la noble figure de Mgr *Mac-Hale*, archevêque de Tuam. C'est lui qui a soutenu les luttes contre les mesures prises par le gouvernement anglais en matière d'éducation et qui, à la tête des autres évêques, a obtenu de Rome la condamnation des collèges mixtes. C'est pour son grand zèle qu'O'Connel l'appelait le *lion de la tribu de Juda*.

Nous désirons que nos lecteurs distinguent encore les quatre

[1] Tous ces ouvrages ont été traduits en français et se trouvent au nombre de 19, dans le xve volume des *Démonstrations évangéliques*, de M. l'abbé Migne.

évêques de la catholique *Belgique*; ils ont appris au monde comment l'Eglise sait se suffire à elle-même, quand elle est laissée libre. Mgr Malou, en particulier, est connu du monde entier, par son beau travail sur la *lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire*.

Au milieu de toutes ces figures, on ne peut s'empêcher d'aimer celle de S. E. le cardinal de Reims.

Les fortes lignes de la science et de l'érudition s'y confondent avec celles d'une amabilité et d'une affabilité parfaitement accessibles, éminentes qualités, qui sont réunies en peu de personnes, et qui caractérisent notre Cardinal français. Chacun sait que c'est à Son Eminence que la France doit cette initiative si heureuse d'améliorations, dans toutes les études théologiques, philosophiques, littéraires, qui a lieu en ce moment. Sans polémique et presque sans action ostensible, l'influence de ses ouvrages s'est fait sentir dans toutes les études; ceux qui connaissent ces matières savent les réformes qu'ont opérées dans les esprits, l'introduction et la propagation en France de la *Théologie de saint Liguori*, de sa *Théologie dogmatique et morale*, qui est arrivée à sa 16e édition; c'est ce savant cardinal qui a distingué tout d'abord ce qu'il y avait de juste et de praticable dans les réformes classiques, et qui, avec une virile fermeté, jusqu'à la fin, a indiqué avec précision, ce qu'il y avait à faire.

C'est lui qui a émis la première lettre de convocation des conciles provinciaux; lui aussi qui en continue la célébration conformément aux décisions du concile de Trente; c'est lui qui a signalé le danger du fameux *Mémoire clandestin*; lui qui de concert avec les très-dignes et très-savans évêques de sa province, a posé les bases d'un vrai *cours de philosophie* dans les décrets du dernier concile d'Amiens.

Voyez: tous ses collègues l'entourent avec amour et respect, et toujours autour de lui la conversation est animée, grave et enjouée, le vrai type du pasteur romain et français. Un dernier mot dira toute sa gloire; il a été prononcé par l'empereur: « Ce n'est pas » moi qui vous ai choisi pour être cardinal, lui dit-il publiquement, » c'est S. S. Pie IX qui m'a demandé de vous choisir. »

Qu'on me permette ici une réflexion bien égoïste, mais que je

dois aux lecteurs des *Annales*, c'est que ce grand théologien, cet élu du Pape, a été attaqué (sans le nommer d'abord et puis tout ouvertement) par plusieurs de ces mêmes hommes qui attaquent avec tant de passion et d'ignorance les *Annales de philosophie*, et, en grande partie, pour les mêmes principes.

Il y avait encore un troisième Prince de l'Église romaine, S. E. le cardinal *Morlot*, archevêque de Tours, que nos lecteurs connaissent déjà [1]; mais plus connu encore du monde entier par sa prudence, son dévouement à l'Eglise, la haute portée de son esprit et la parfaite aménité de sa conversation.

Et maintenant comment faire entendre à nos lecteurs toutes les bonnes paroles, paroles de pasteur et d'ami, que nous avons entendues sortir de la bouche de tant d'éminens prélats? Qu'on nous permette de ne citer que le nom de S. G. Mgr *Jolly*, archevêque de Sens, que nous n'avions pas l'honneur de connaître, et qui a bien voulu nous faire observer qu'il était le lecteur des *Annales* et de l'*Université*, depuis leur commencement; — Celui de Mgr *Parisis*, évêque d'Arras, dont les glorieuses luttes en faveur de la liberté d'enseignement ont tant contribué à nous déliver du monopole universitaire; — Celui de Mgr *Gros*, évêque de Versailles, qui nous a rappelé les longues soirées passées ensemble dans la docte et douce conversation de Mgr Affre de glorieuse mémoire, et qui va bientôt faire entendre presque à nos oreilles les chants de sa douce mère, l'Église romaine. Avant de finir nous ne pouvons omettre ici le nom du vénérable évêque du Mans, Mgr *Bouvier*, dont toute la vie a été consacrée à améliorer l'enseignement des séminaires, et qui, l'an dernier encore, a fait un troisième voyage à Rome, pour pouvoir mettre en tête de la 8e édition de sa *Théologie dogmatique* à l'usage des séminaires : *Juxta animadversiones a nonnullis theologis romanis propositas emendata*. Ces mots : *Corrigée d'après les observations faites par Rome*, sont des mots qui constituent l'essence et la force de l'Église catholique; ils sont le signe et la preuve de l'unité catholique; aucune secte ne les dit ni ne peut les dire; ils sont la marque distinctive des évêques catholiques.

En nommant seulement ces prélats, nous laissons à nos lec-

[1] Voir notre cahier d'avril 1852, t. v, p. 293 (4e série).

teurs le soin de redire les titres que tous les autres, présens ou absens, ont à la reconnaissance de l'Église et à l'amour de tous les chrétiens. Nous ne faisons pas même de choix, nous nous bornons à nommer ceux avec lesquels nous avons pu accidentellement échanger quelques paroles.

Au milieu de tous ces éminens prétats, un œil catholique voyait avec satisfaction briller les riches uniformes de M. le Préfet et de M. le Maire, et de plusieurs officiers civils, et les glorieuses épaulettes du Général commandant le département, et des Colonels d'infanterie et de cavalerie, qui se trouvaient parfaitement à l'aise au milieu de tous ces pasteurs.

Plusieurs étrangers de distinction étaient admis à cette fête toute catholique. On y voyait surtout un grand nombre de ces familles anglaises qui font revivre de nos jours le zèle et la ferveur de foi des anciens habitans de l'*île des saints*.

Nous tromperions l'espérance de nos lecteurs si nous ne disions pas ici l'affectueuse considération, les bonnes paroles, les égards si honorables avec lesquels ont été accueillis, l'auteur des *Études sur le christianisme*, M. *Nicolas* et MM. Louis et Eugène *Veuillot*, courageux écrivains, auxquels les éminens prélats ont bien voulu associer quelquefois le directeur des *Annales de philosophie*. Pendant les trois jours qu'ils ont été reçus au palais de Mgr d'Amiens, ils ont ressenti les effets des puissantes paroles de Sa Sainteté, en faveur des écrivains laïques, et nous croyons n'être ici que leur interprète, en disant que ce souvenir est resté gravé au fond de leur cœur, et leur a donné une force nouvelle pour se consacrer à la défense de l'Église.

Mais ce qui faisait de cette réunion une véritable assemblée catholique, c'est comme une espèce de présence du Père commun des fidèles qui semblait réjouir évêques, prêtres et laïques. Au milieu de ces formes diverses que revêt la conversation française, à mesure que vous circulez à droite et à gauche, il ne fallait pas longtems prêter l'oreille pour entendre le nom du Pontife de Rome. Dans quelques momens on eût cru voir la douce et majestueuse figure de Pie IX rayonner sur toute l'assemblée. On se dédommageait de son absence par l'honneur dont on entourait son représentant à

Paris, qui y répondait avec cette aménité douce et digne, qui distingue Mgr *Vecchiotti*.

Mais il est un incident de cette soirée, que nous ne saurions omettre, parce qu'il la complète chrétiennement. Nous avons dit comment le peuple avait envahi la cour et les jardins; bientôt il s'avança insensiblement par les deux portes du vestibule et du jardin; peu à peu il empiéta sur la salle; bientôt il fut impossible d'entrer: hommes, femmes, enfans, ouvriers de toute sorte, les uns poussant les autres, finirent par envahir les salles, écoutant les paroles des prêtres, baisant respectueusement la main des évêques et recevant leur bénédiction. Monseigneur, averti, vint à eux et s'entretint avec les plus humbles; il ne voulut jamais consentir à ce qu'on les fît retirer; alors on organisa une circulation; tout ce monde put pénétrer dans le grand salon, puis traverser deux chambres et ressortir par le jardin. Ce fut en silence, et avec une convenance parfaite, que tout ce peuple circula, et hommes et femmes allèrent se vanter dans toute la ville, d'avoir été reçus dans les salons de leur évêque, avec tous les nobles étrangers.

Avons-nous eu tort de dire que c'était là une véritable fête chrétienne, telle qu'on n'en avait pas vu depuis longtems en France?

21. Fêtes du jeudi 13 octobre. — Discours de Mgr Pie.

La messe fut célébrée pontificalement par S. E. le card. *Morlot*, archevêque de Tours. Après l'évangile, Mgr *Pie* monta en chaire, et au milieu d'une assemblée qui remplissait la vaste basilique, il prononça le discours suivant :

Messeigneurs,

Si malheureux qu'on puisse appeler les tems auxquels le Seigneur nous a réservés, qui de nous pourrait se plaindre désormais d'appartenir à une génération à laquelle il est donné d'assister à de tels spectacles? Non, mes Frères, le siècle qui a fait jaillir de terre cette incomparable basilique n'a point vu s'accomplir sous ses voûtes de solennités aussi dignes d'elle. Pour la première fois peut-être depuis six cents ans, cet édifice aux proportions gigantesques et colossales, sous le poids desquelles tout ce qui semblait grand s'écrase et se rapetisse, s'est étonné de contempler une scène vivante plus haute encore et plus large que l'enceinte où elle se déroulait. Pour la première fois, ce cadre, d'ordinaire trop vaste, s'est trouvé suffire à peine aux dimensions du tableau. Cité d'Amiens, tes aïeux ne furent que prévoyans, et, s'ils ne t'avaient légué cette merveilleuse église, tes édiles eussent dû la créer pour la fête d'hier. Je

me trompe, l'église d'hier c'était la cité d'Amiens tout entière, transformée en un temple par le zèle pieux de ses enfans.

Mais quelles lèvres humaines oseront s'ouvrir aujourd'hui après la bouche d'or qui parlait hier? Langage rare, ou plutôt unique, comme la circonstance qui l'inspirait. Et quelle éloquence aussi ne serait découragée par le spectacle seul de ces assemblées et de ces fêtes, plus éloquentes que toutes les paroles? Pourtant les usages sacrés demandent que l'*éloge de Théodosie* retentisse à cette heure; car le sacrifice qui vient de commencer et qui va se consommer bientôt, c'est pour elle, d'après les règles de l'Église, la prise de possession authentique et décisive du culte solennel qui lui sera rendu désormais jusqu'à la fin des âges. Puis les Princes de l'Église romaine et nos autres Frères dans l'épiscopat nous ont commandé de parler; et, le plus humble d'entre eux, nous devons cette déférence à leur volonté unanime. Écoutez-nous donc quelques instans, mes Frères.

Saint Augustin disait de son tems : Le corps du premier de tous les martyrs, Étienne, vient d'être révélé au monde comme ont coutume de l'être les corps des martyrs : *sicut apparere solent corpora martyrum*, au moment voulu par le Créateur : *quando placuit Creatori*. Or, mes Frères, cette loi constatée par le grand Augustin, cette loi générale et ordinaire qui réserve à des époques marquées par le bon plaisir de Dieu ces providentielles apparitions des corps saints, cette loi subsiste toujours, et elle se rattache aux plus secrets desseins de Celui au gré duquel s'écoulent les siècles. Aussi, bien que mon indignité ne m'ait pas permis assurément de pénétrer dans le conseil du Très-Haut, je viens essayer de vous dire en son nom pourquoi notre époque, préférablement à toute autre, a été prédestinée à cette bienheureuse invention du corps de sainte *Theudosie*, tiré naguère de l'obscurité de la tombe, comme ont coutume de l'être les corps des martyrs, à l'heure fixée par la sagesse et la volonté du Pasteur invisible et immortel de l'Église : *sicut apparere solent corpora martyrum, quando placuit Creatori.*

Messeigneurs, ayant invoqué la lumière du Ciel aux pieds de la martyre, j'ai compris la chose ainsi, et j'espère que vous ne trouverez pas ma proposition hasardée : Oui, la Gauloise du 3e siècle, *Theudosie*, femme chrétienne en des tems païens, revenant parmi nous dans ce milieu du 19e siècle recueillir des hommages et recevoir les honneurs du triomphe, revient véritablement à son jour et à son heure, au jour et à l'heure où il convenait; car, dans cette glorification extraordinaire et inattendue de leur devancière, Dieu a voulu glorifier parmi nous les innombrables héritières de son courage, de sa foi et de ses vertus. Oui, l'inscription tumulaire de la femme d'Aurélius Optatus n'est sortie des ténèbres des catacombes que pour devenir une inscription triomphale à la louange de la femme chrétienne, telle qu'elle nous a apparu depuis cinquante ans sous le ciel de France. Lisons sur la pierre, où elle est gravée en caractères admirables, la légende de sainte *Théodosie*, et nous verrons ensuite l'application.

Pardonnez, mes Frères, si j'ai dit quelquefois *Théodosie*; en cela je n'ai pas offensé les règles; car, vous le savez, la fille d'Amiens a obtenu pendant sa vie et conservé quinze cents ans après sa mort le droit de cité dans Rome; puis, gauloise par son berceau, elle sera française désormais par sa tombe, où elle commence une nouvelle vie. Elle ne s'offensera donc point que son nom, obéissant aux transformations qu'opère le génie des langues, devienne en quelque sorte plus national en subissant les lois de nos idiomes rajeunis.

Donc, une jeune vierge de la cité d'Amiens, *Theudosie* ou *Théodosie*, n'importe, devient l'épouse de quelque haut fonctionnaire, de quelque noble personnage, envoyé de Rome dans les Gaules pour participer à l'administration de ces provinces conquises : *Nata Ambiana*. Est-ce aux rivages de la Somme, est-ce aux bords du Tibre qu'elle trouve la foi? Il nous suffit d'apprendre des signes authentiques qui accompagnent sa dépouille, qu'ayant été initiée à la doctrine de Jésus-Christ, elle l'a confessée jusqu'à ce degré d'amour qui ne saurait être dépassé, jusqu'à l'effusion du sang et au sacrifice de la vie. Et encore bien que son seul martyre nous garantisse sa béatitude éternelle, son sépulcre nous a transmis néanmoins, sous la mystérieuse enveloppe des syllabes et des symboles, de précieuses données sur sa vie et sur ses vertus. Il importe de n'en pas négliger le moindre détail.

Il est dit d'abord : *Benignissimæ et incomparabili feminæ*. Issue d'un sang réputé barbare, vous ne retrouvez en elle aucun reste du caractère altier et indompté de la femme germaine ou gauloise, non plus que ce cachet de vertu austère et quelque peu stoïque de la dame romaine; la grâce de Jésus-Christ s'étant emparée des élémens divers fournis par la nature ou par l'adoption, et les ayant combinés et transformés dans son creuset tout-puissant, il ne demeure à la surface et au fond de cette âme que cette bénignité suave et modeste qui est le sceau distinctif de la femme chrétienne, et qui, couronnant tout un riche ensemble de nobles qualités, élève *Theudosie* à cette hauteur de perfection que son époux appelle incomparable : *Theudosiæ benignissimæ et incomparabili feminæ*.

Je continue de lire, et je trouve ces mots : *Conjugi innocentissimæ*. Mes Frères, j'ai parcouru quelques pages où Tertullien, le contemporain de Theudosie, retrace avec son coup de pinceau ordinaire la condition de la femme chrétienne unie à un époux infidèle. C'en est assez; et, jetant un voile sur ce qui ne doit point être proféré ni même pensé dans l'assemblée des saints, je constate seulement le témoignage rendu par Aurélius à Theudosie : « Epouse très-» innocente : *Conjugi innocentissimæ* »

Enfin, à côté de Theudosie repose dans le même sépulcre un corps de moindre stature, le corps d'un enfant que tout semble nous dire avoir été le sien. Et j'en veux conclure que cette mère, très-prudente à la fois et très-ferme, écartant avec soin les autres influences de la maison, réussit à faire partager sa foi à son fils, et lui prépara ainsi une place auprès d'elle dans les cieux aussi bien que dans la tombe.

Vous l'entendez, mes Frères, Theudosie pleine de bénignité et femme incomparable, épouse très-innocente, mère assez heureuse pour communiquer sa religion à son fils : Voilà le panégyrique qui est sorti des catacombes avec la dépouille de la martyre. Et son époux, encore païen peut-être, qui lui consacre ce monument, déclare ne lui rendre qu'un hommage mérité : *Bene merenti fecit*.

Or, mes Frères, qu'une enfant de la Gaule Belgique s'en soit allée à Rome en ces tems reculés donner le spectacle de telles vertus, et honorer à ce point dans sa personne la femme de nos contrées, n'est-ce pas un fait en lui-même si admirable et si rare, qu'on s'explique que le Seigneur ait voulu, pour la gloire de sa servante et pour notre instruction, le révéler à notre pays? Et à ne considérer que ce surcroît de gloire temporelle que Dieu, par une série de prodiges inespérés, vient de départir tout à coup à la Gauloise si longtems oubliée dans la poussière de la tombe, n'y aurait-il pas lieu de dire que le Ciel

n'a rien fait de trop pour Theudosie, et qu'elle méritait d'être tôt ou tard mise ainsi en évidence aux yeux de la nation et du monde entier : *Benè merenti fecit?*

Mais j'ai avancé que c'est avec raison que notre époque, de préférence à tous les tems qui nous ont précédés, a été choisie pour cette manifestation aussi éclatante qu'inattendue, et c'est à ce point principal de ma proposition que je dois m'attacher. Mes Frères, le siècle de Theudosie est revenu pour le monde, le siècle de la femme chrétienne vivant dans un monde païen. Le paganisme, on l'a dit, avait fait depuis longtems une irruption fâcheuse dans les lettres et dans les arts; mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est que sous nos yeux, en particulier depuis un demi-siècle, le matérialisme païen avait envahi le sanctuaire domestique et les institutions publiques, la famille et la société [1]. Or, durant ces 50 années dont je parle, que s'est-il passé en France? Tandis que le sexe le plus noble et le plus fort, celui auquel le Créateur avait remis le sceptre de l'esprit, l'avait laissé tomber dans la boue pour ne relever que le sceptre de la matière; tandis que les hommes réputés les plus sages et les plus fermes semblaient avoir juré de ne plus regarder que la terre : *oculos suos statuerunt declinare in terram*; la femme, la femme seule resta debout, les yeux attachés au ciel, obéissant aux lois de l'esprit et vivant de la vie de la grâce et de la foi. La voyez-vous, — et je ne parle que de la femme du siècle, que serait-ce si je voulais étendre mon sujet? — la voyez-vous, quand autour d'elle, sous l'empire des pensées irréligieuses et des préoccupations exclusives de l'intérêt et de l'égoïsme, les mœurs se sont endurcies jusqu'à la rudesse et la grossièreté, quand les habitudes ordinaires du foyer sont devenues vulgaires jusqu'à l'ignominie; la voyez-vous, toujours parée de sa douceur, de son sourire, de sa bonté, et de cet assemblage de qualités exquises qui font de la femme française, au jugement de tous les peuples, le type achevé de la distinction et quelque chose d'incomparable : *Benignissimæ et incomparabili feminæ*, — placée dans un milieu impur, ne sachant où poser le pied sur un sol qui ne soit souillé, elle ne participe point à la contagion qui l'environne. C'est le lys parmi les épines. Assaillie par tous les vices, leur ignoble obsession peut contrister parfois sa vertu, mais elle ne l'altère jamais : *Conjugi innocentissimæ.* Enfin, luttant avec succès contre le débordement du mal, dissimulant avec prudence des exemples funestes, écartant avec délicatesse et ménagement, mais aussi, s'il le faut, avec énergie et fermeté, des influences pernicieuses, elle parvient à ne laisser voir à ses enfans que ce qui est bien, à leur dérober la vue de ce qui est mal; elle réussit à faire passer dans leur âme la piété et la vertu qu'elle tire du trésor de son cœur : mère chrétienne, elle a formé un fils chrétien.

Mes Frères, et tandis que je parle ainsi de la femme française, assurément dans cet immense auditoire il s'est trouvé plus d'un homme, soit de la classe plus élevée, soit de la condition moyenne, soit des rangs plus humbles de la société, qui a dit tout bas, si quelques-uns même ne l'ont dit tout haut : « L'é- » vêque a raison, la femme vaut mieux que nous, et le témoignage qu'il lui » rend est fondé : *Benè merenti fecit.* Pour moi, celle que Dieu m'a donnée

[1] On remarquera cet encouragement donné par l'éminent prélat à ceux qui, dans ces derniers tems ont, comme nous, signalé les dangers qu'il y avait à continuer un enseignement où entraient en trop grand nombre les auteurs païens. A. B.

» pour compagne, par sa douceur et sa bénignité que rien ne déconcerte, par » son esprit d'abnégation et de dévouement, par ses qualités aimables et solides, » est une femme incomparable; sa vertu soutenue, qui ne s'est jamais dé- » mentie, commande mon respect, et, je le sens, a commencé de me rendre » meilleur; mais surtout sa piété industrieuse, sa foi vigilante fera mon fils » plus chrétien et plus heureux que moi. »

Or, mon Frère, ce n'est pas seulement la femme qui est auprès de vous, ce n'est pas seulement votre épouse, votre sœur, votre mère qui méritent ce tribut d'éloges; on peut dire, malgré de rares exceptions, que depuis la naissance de notre siècle, ç'a été la femme française qui, partout et toujours, s'est montrée, à tous les degrés de l'échelle sociale, telle que nous venons de la dépeindre, et par conséquent que ce n'a pas été seulement dans le cercle restreint de la famille, mais dans la sphère plus étendue de la société, que son action bienfaisante s'est fait sentir.

C'est pourquoi, quand le Tout-Puissant aujourd'hui, rappelant d'au delà des monts et de la nuit des siècles l'ancienne habitante de cette cité, Theudosie, la femme chrétienne des tems païens, lui décerne un triomphe, comme Rome païenne, aux jours les plus brillants de sa gloire, n'en sut jamais décerner à ses conquérants; quand, pour donner à la triomphatrice un cortége sans égal dans les fastes mêmes des tems chrétiens, il convoque de l'Orient et de l'Occident, de l'aquilon et du midi, des îles et des continents, des pôles et des tropiques, ce que la religion a de plus illustre, ses pontifes, ses apôtres, ses confesseurs et presque ses martyrs; et que, réfléchissant en nous-mêmes sur la portée de cette ovation sans exemple, nous comprenons qu'elle embrasse dans son objet et dans les desseins d'en haut non point seulement notre ancienne Theudosie gauloise, mais des milliers de Théodosies françaises, ses imitatrices et ses rivales; alors, prosternés devant ces autels, nous nous écrions avec transport : « Seigneur, vous êtes juste dans vos voies, car si splendide et si incom- » parable qu'elle soit, la fête n'est que digne de l'héroïne, le triomphe n'est » que proportionné à la triomphatrice. Non, le Ciel n'a rien fait de trop, et » ce n'est que justice : *Benè merenti fecit.* »

Donc, mes Frères, et j'insiste à dessein sur ce point, cette solennité dont l'éclat pourrait sembler inexplicable à quelques-uns, l'histoire dira qu'elle est venue à point, comme une constatation authentique et retentissante du fait le plus considérable, le plus décisif qui se soit produit depuis cinquante ans, non pas seulement au point de vue de la religion, mais dans l'intérêt de la famille et de la société. Assurément, pendant ce laps de tems, le monde a vu briller bien des gloires humaines. Nous avons eu des souverains illustres, des conquérans célèbres, des guerriers intrépides, des ministres habiles, des orateurs éminens, des mathématiciens profonds, des penseurs spirituels, des lettrés aimables, des philanthropes dévoués : oui, à la bonne heure! Mais quand ce siècle, rempli de tant d'illustrations et de gloires de toutes sortes, est arrivé au milieu de sa course, comme tous ces hommes, ou du moins la plupart d'entre eux, n'avaient négligé qu'une chose : Dieu et sa loi, Jésus-Christ et son Evangile; il s'est trouvé que cette société si satisfaite d'elle-même était sur le bord d'un abîme comme il ne s'en était jamais creusé aucun sous les pas d'aucune société chrétienne. Et alors on a entendu retentir de toutes parts ce cri d'épouvante : *Ergo erravimus! Nous nous sommes donc trompés!* Puis, cherchant d'où pourrait encore venir le salut, on a proclamé que l'unique ressource désormais était la Religion, que les principes chrétiens, l'accomplissement pra-

tique des devoirs chrétiens pourraient seuls conjurer la ruine générale et sauver le monde. Et le découragement faisant place à l'espérance, à ce premier cri : *Ergo erravimus !* a succédé celui-ci : « Nos femmes avaient donc » raison ! Nos femmes, pour lesquelles nous avons laissé les temples debout » (sans elles, nous ne les eussions point entretenus ni relevés : nous n'y al- » lions jamais) ; nos femmes, qui ont empêché le culte et le nom de Dieu de » périr sur la terre ; nos femmes, qui, malgré nos sarcasmes et nos dédains, » ont conservé dans leurs cœurs et dans leurs habitudes la religion de Jésus- » Christ ! »

Oui, mes Frères, il en a été ainsi. A Dieu ne plaise sans doute que je méconnaisse ou que j'oublie les services rendus à l'Eglise et à la société par ce petit nombre d'hommes éminens qui se sont montrés courageusement chrétiens au milieu de la défection générale ; mais, dans un discours public, c'est parler avec exactitude que de parler conformément à la généralité des choses. Je dis donc que, durant la première moitié de ce siècle, l'Eglise n'a rencontré sous sa main qu'un élément véritablement conservateur, qu'une puissance sérieusement conservatrice, ç'a été la femme française. La femme, que sa condition, nos lois et nos usages rendent étrangère au maniement des affaires, il se trouve que c'est elle seule qui les a faites. Car enfin, nul n'osera désormais le nier : si le Seigneur ne nous avait laissé une semence de foi et de religion : *nisi Dominus reliquisset nobis semen*, nous aurions eu le sort des villes détruites par le feu. Heureusement, dans le naufrage universel, la foi, la piété, s'étaient réfugiées au cœur de la femme française comme dans une arche sûre : *ad ratem confugiens.* Et aujourd'hui que les eaux de ce déluge semblent décroître, c'est la femme qui a remis à la génération qui s'apprête un nouveau germe de vie et une semence de régénération : *remisit sæculo semen nativitatis.*

Aussi, mes Frères, que le vain orgueil des hommes, toujours et malgré tout contents d'eux-mêmes, multiplie tant qu'il voudra les statues et les apothéoses ; que, sous l'inspiration pratique d'un panthéisme à peine déguisé, chaque matin voie s'élever, à la gloire de quelqu'un de nos mille sauveurs de la patrie, un nouveau piédestal assis sur un sol à peine déblayé des ruines de la veille, au milieu d'une place encore fatiguée des hurlemens de la sédition et agitée déjà par le vent précurseur de quelque autre tempête ; Dieu, à qui seul il appartient de rendre à chacun selon ses œuvres et de distribuer la véritable louange, fera quelque autre chose sous nos yeux. Dans la personne de *Theudosie*, la femme d'une condition plus aisée, qu'il renvoie de Rome à la France, et dans la personne de *Germaine Cousin*, l'humble bergère des environs de Toulouse que Rome vient de placer sur les autels, Dieu, ou, si vous le voulez, son Eglise, seul organe infaillible de toute canonisation, glorifiera par des solennités auxquelles rien ne se compare le sexe qui, en sauvant la foi, a véritablement sauvé la France, sauvé la famille, sauvé la propriété, sauvé la patrie. — Voilà comment la Religion, à sa façon, érige des statues, voilà comment elle décerne des triomphes et des apothéoses ; et voilà aussi comment elle ne se trompe point dans l'appréciation du véritable mérite : *Benè merenti fecit.*

Je m'arrête, mes Frères. Je crois avoir justifié ma proposition et montré que le corps de Theudosie a été trouvé de notre tems comme ont coutume de l'être les corps des martyrs, au moment marqué dans les trésors de l'éternelle sagesse : *Corpus ejus super apparuit, sicut apparere solent corpora martyrum, quandò placuit Creatori.*

Un mot seulement encore. Une plume chérie de tous les amis de l'Église, aussi bien que de tous ceux qui ne sont pas insensibles aux charmes du style, écrivait naguère : « L'apostolat des saints ne finit pas avec leur vie terrestre ; leurs re» liques aussi ont une mission, et leurs tombes ne voyagent que pour évangé» liser [1]. » Le retour de Theodosie sur le sol français sera donc une source de grâces ouverte au milieu de nous.

Femmes chrétiennes, si Theodosie est rentrée triomphalement en France pour vous faire assister en quelque sorte à votre propre triomphe, sa présence deviendra désormais aussi pour vous un encouragement et une leçon. *Soyez debout*, vous crie-t-elle, *et ne laissez pas tomber votre couronne*. Ah ! mesdames, si les vertus dont Theodosie a été le plus parfait modèle avaient commencé de s'affaiblir parmi vous ; si des allures, des habitudes nouvelles, inconnues à vos mères, étrangères aux traditions de notre éducation nationale et chrétienne, menaçaient de se substituer à cette modestie suave, à cette aisance noble et réservée, à cette grâce enjouée et bénigne, en un mot, à toutes ces qualités incomparables qui vous ont rendues l'admiration du monde entier ; si des goûts légers et frivoles, en vous inspirant l'horreur de la gêne et de la contrainte, avaient diminué en vous la vie de la foi et de la grâce, l'esprit de dévouement et de sacrifice ; ah ! souvenez-vous désormais de votre concitoyenne, de votre devancière Theodosie ; souvenez-vous de la femme incomparable en bénignité et en perfection, de l'épouse très-sainte et très-innocente, de la mère chrétienne tout entière vouée à son fils ; souvenez-vous surtout de l'héroïne, de la martyre qui, vivant d'une vie surnaturelle et supérieure, a vaincu la chair et le monde, et triomphé dans un combat plus difficile que n'fut le vôtre : *car vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang : nondum enim usque ad sanguinem restitistis !*

Et vous, mes Frères, des grâces s'échapperont aussi pour vous de la tombe de Theodosie. Encore bien que le corps d'Amélius n'ait point été trouvé jusqu'ici dans les caveaux des martyrs, je ne puis croire que ce Romain qui fit graver l'épitaphe que vous avez sous les yeux, ait fini sa vie sans embrasser la religion de celle envers laquelle il se montra si reconnaissant et si juste. Oui, cet époux qui portait, mystérieusement peut-être, le surnom d'*Optatus*, n'aura point été en vain l'objet de tant de saints désirs, de tant de saintes prières. La parole du grand apôtre se sera vérifiée : l'époux infidèle aura été sauvé par l'épouse fidèle, comme le fils avait été initié à la croyance de sa mère. — Eh bien, mon frère, vous aussi je pourrais vous appeler *Optatus* : votre nom est souvent redit devant Dieu parmi les vœux et les larmes de cette Theodosie qui est votre mère, votre femme, votre fille, votre sœur. Grâce aux saintes intercessions de ce sépulcre, les oraisons de ces anges de la terre seront désormais plus promptement exaucées devant Dieu. Ou plutôt cette merveille est accomplie déjà. La parole de l'apôtre commence à se réaliser parmi nous dans de grandes proportions. La femme chrétienne de France nous a rendu toute une génération de Français qui se glorifient d'être chrétiens. Le nom sacré de Dieu, qui n'était plus prononcé que dans des ténèbres, on le publie désormais au grand jour ; le nom adorable de Jésus-Christ, que l'on ne disait qu'à l'oreille et tout bas, de peur de provoquer des blasphèmes, on ne craint pas de le prêcher sur les toits, je me trompe, on ne rougit pas de le prononcer jusque sur le trône

[1] M. l'abbé Gerbet, dans sa notice sur *sainte Theodosie* (p. 41), dont nous avons donné ci-dessus de longs extraits.

et dans les assemblées publiques. Oui, les tems sont revenus où les époux et les fils font profession d'être de la religion de leurs épouses et de leurs mères. Une nouvelle période commence où la femme, qui ne demande qu'à s'effacer, va se réjouir de voir l'homme la précéder et occuper partout la place qui lui appartient. Et c'est parce que ce résultat est désormais acquis, parce que cette conquête est assurée, que le Ciel nous fait assister aujourd'hui à ce magnifique triomphe de la femme de notre pays : on ne célèbre le triomphe qu'après la victoire.

Et nous, Messeigneurs et mes Pères, nous allons nous séparer : notre réunion ici et aujourd'hui n'aura pas été sans objet. Cette Gauloise qui, la première, il y a plus de 15 siècles, franchissait les Alpes pour aller chercher la foi à sa source, voici qu'une seconde fois les Alpes se sont abaissées sous ses pas, et que Rome nous la renvoie comme un présent d'amour dans un tems où, par le concours de mille circonstances diverses, les évêques de France ont appris, plus que jamais, le chemin qui conduit à Rome. Oui, Messeigneurs et mes Pères, cette Theudosie, Gauloise et Romaine, Romaine et Française, c'est le symbole de l'embrassement séculaire et non interrompu de l'Eglise de Rome et de l'Eglise des Gaules, de la fille et de la mère ; et c'est aussi le baiser de paix et d'amour de notre bien-aimé Pape Pie IX à la France d'aujourd'hui, sa fille de prédilection, et en particulier à la cité religieuse d'Amiens et à son illustre Pontife. Béni soit donc le Seigneur qui nous a tous rassemblés ici ! Les Princes de l'Eglise et les évêques de toutes les nations qui sont venus se joindre à nous pourront dire partout, ce que le monde sait depuis longtems. que nulle part plus qu'en France, les prêtres et les évêques ne sont unis entre eux et à leur Chef, qui est aussi leur Père.

Les vêpres furent présidées par Mgr *Cullen*, archevêque de Dublin et primat d'Irlande, et ce fut M. l'abbé Combalot qui porta la parole. Nous voudrions pouvoir consigner ici une analyse de son discours, mais la place nous manque ; elle nous manque aussi pour faire connaître les belles paroles par lesquelles Mgr d'Amiens vint à la messe du lendemain remercier les prélats et tout le peuple d'Amiens de l'accueil qu'ils avaient fait à sainte *Theudosie*.

22. Mgr l'évêque d'Amiens.

Nous voici arrivés à la fin de notre relation, et cependant nous n'avons rien dit encore du prélat qui avait préparé cette fête, qui en a été l'âme et qui a tout dirigé avec une grandeur qui ne sortait pas de la noble simplicité d'un évêque catholique.

Qu'on nous permette de rappeler quelques traits de sa vie.

Nous avons l'honneur de connaître Mgr d'Amiens depuis 1828, alors qu'il était aumônier du collége Henri IV ; depuis lors nous avons été témoins presque continuels de toutes les grandes entreprises catholiques auxquelles il a pris part, et nous l'avons vu consacrer sa vie à faire triompher les trois principes suivans :

1° Procurer une plus grande union entre tous les chrétiens, pasteurs et fidèles, avec l'Église romaine, unique centre d'unité;

2° Combattre ce Rationalisme funeste qui est le père du déisme, et qui logiquement a mené au panthéisme et au socialisme de nos jours;

3° Demander pour l'Église la liberté, et une liberté qui doit aller jusqu'à permettre l'enseignement aux congrégations religieuses, y compris celle des Jésuites.

Voilà les trois buts que Mgr de Salinis a toujours poursuivis, et les principes que, plus que personne, il a cherché à faire prévaloir.

Énumérons largement les grands travaux auxquels il a mis la main et porté l'activité et la profondeur de son esprit.

En janvier 1824, nous le voyons un des fondateurs du *Mémorial catholique*, dont il ne fut au reste ni le principal rédacteur, ni le directeur; mais la plupart des articles qu'il y inséra firent une sensation profonde. Nous nous souvenons encore de la surprise qui frappa la France et l'univers entier, quand, en 1825, il révéla que, dans le court espace de 7 ans, de 1817 à 1824, en pleine Restauration, il avait été imprimé et répandu 2,741,400 ouvrages athées, impies, immoraux; dès lors il prédisait qu'une catastrophe sociale était imminente; et elle n'a pas manqué [1].

La même année, il préside encore à la fondation de la *Société catholique des bons livres*, qui a duré 25 ans et a répandu les bons livres par millions.

En 1828, nous le trouvons donnant la vie à l'*Association pour la défense de la religion catholique*, qui fut le premier essai de réunion pour les catholiques, et leur apprit à se défendre eux-mêmes. Cette œuvre réunit plus de 15,000 associés, répandit un grand nombre de traités catholiques, et était en plein exercice quand la révolution de 1830 vint la briser.

C'est au sein de la direction de cette association que fut fondé le *Correspondant*, dont le 1er nº parut le 10 mars 1829 et continua jusqu'au 31 août 1830 pour se fondre dans la *Revue européenne*.

Dès 1828, M. de Salinis réunissait à la Sorbonne, dans les appartemens de son ami, M. l'abbé de Scorbiac, un grand nombre de jeunes gens qui s'exerçaient, sous sa direction et celle de

[1] Voir *Mém. catholi.*, t. III, p. 201, numéro de mai 1825.

M. l'abbé Gerbet, à la défense de l'Eglise. La plupart des laïques qui, à Paris, et dans les départemens ont écrit, depuis 20 ans, pour la défense de l'Eglise romaine, avaient puisé là leurs principes, et pas un n'a failli aux doctrines de sa jeunesse. Ils sont tous restés fermes à leur poste, et plusieurs y sont encore.

Immédiatement après les tristes ordonnances du 16 juin 1828, M. de Salinis prenait la direction du collége de Juilly, et y faisait la première application d'une méthode d'enseignement philosophique et littéraire adaptée aux tems présents. Les nombreux élèves sortis de cette maison sont tous restés catholiques fidèles.

En 1836, nous voyons Mgr de Salinis fondant, de concert avec M. l'abbé de Scorbiac et M. l'abbé Gerbet, l'*Université catholique*, et tous les écrivains catholiques de cette époque, depuis M. le comte de Montalembert jusqu'à M. l'abbé de Genoude, se réunissent à lui pour cette œuvre de science et de foi. Mais l'absence de bien des rédacteurs et son éloignement forcé de Paris, firent qu'en 1838, il voulut bien associer à ses travaux le directeur des *Annales de philosophie*, qui, dès ce moment, uni à un si bon maître pour le service de l'Eglise, n'a jamais eu qu'à regretter, que les fondateurs primitifs n'aient pas continué à cette œuvre si belle, et qui avait tant de vie, un concours plus actif, et prolongé ainsi cet accord qui avait fait que, pendant plus de 20 ans, aucune dissidence ne s'était montrée entre tous les champions de la cause catholique.

En 1840, Mgr de Salinis ayant été nommé à la chaire de dogme de la faculté de théologie de Bordeaux, nous le voyons encore là réunissant dans ses salons l'élite de la société laïque, et les transformant tous en athlètes de l'Eglise. La ville de Bordeaux en garde encore le souvenir.

Appelé enfin en 1849 à veiller sur l'Eglise d'Amiens, on le voit en peu d'années introduire la liturgie romaine, participer au concile de Soissons, procurer à son Eglise le premier concile qui s'y est tenu; et, dans ce concile, il a le bonheur de voir dans un parfait accord, avec son illustre Métropolitain et les éminens Évêques, ses collègues, sanctionner cette direction pour les études philosophiques et littéraires, qui ouvre une voie nouvelle à l'apologétique catholique.

Enfin la fête de sainte Theudosie, une des plus brillantes que

compte l'Église de France, est venue clore, pour le moment, les grandes actions de l'éminent prélat.

Voilà ce que nous avons voulu rappeler à nos abonnés, qui, la plupart, connaissent déjà ces choses, mais qui se sont représentées à notre esprit pendant la grande fête que nous venons de décrire.

Nous ne voulons pas quitter Amiens sans nommer ici M. l'abbé Gerbet, M. l'abbé Deladoue et M. l'abbé de Brant, vicaires généraux, qui ont si puissammnent aidé leur évêque pour l'exécution de cette grande fête, et ont fait, on peut dire, les honneurs de ce beau diocèse à tous ces prélats étrangers.

23. Prière à sainte Theudosie.

« Bienheureuse Sainte, après avoir assisté aux pompes de votre » rentrée triomphale dans votre patrie, nous avons été naturelle- » ment amené au projet de les raconter aux vieux amis, auxquels » nous faisons part de nos travaux depuis plus de 20 ans; pour » mieux vous faire connaître, nous vous avons cherchée dans les » froides solitudes de vos catacombes, et puis nous avons demandé » de vos nouvelles à tous les échos de notre vieille France; et notre » cœur était ému lorsque nous avons cru vous rencontrer ici et là, » et que même il nous a semblé entendre votre voix et pouvoir » répéter quelques-unes de vos paroles. Dans votre douce compa- » gnie, nous nous sommes oubliés, et nous avons oublié que celui- « ci et celui-là écrivaient contre nous, et que nous avions à leur » répondre. Les pages succédaient aux pages, et voilà, — ce qui » ne nous était jamais arrivé, — que vous seule remplissez tout » notre cahier. Prenez-le donc, ce recueil, sous votre protection, » illustre Gauloise, et qu'il soit à jamais consacré à la défense de » l'Église romaine. Donnez-nous d'être, comme vous, prêt à sacri- » fier notre vie pour elle. Soutenez nos forces, éclairez notre in- » telligence, augmentez notre charité (nous en avons grand be- » soin), et veuillez *délivrer notre humilité à cornibus unicorniam*, » comme le demandait le Roi prophète [1]. »

A. Bonnetty.

[1] Salva... a cornibus unicornium humilitatem meam. *Psal.*, XXI, 22.

PARIS. — IMPRIMERIE DE H. VRAYET DE SURCY ET Cᵉ, RUE DE SÈVRES, 57.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 47. — Novembre 1853.

Eglise catholique.

DISCOURS DE S. S. PIE IX

A LA

CÉRÉMONIE DE LA TRANSLATION DU SAINT CRUCIFIX DE CAMPO-VACCINO, A ROME.

Ceux qui ont visité Rome auront sans doute remarqué, au bas de l'escalier qui desoend de la place du Capitole à la place *Campo-Vaccino*, sous le perron de l'église Saint-Joseph, et au-dessus de la porte de la prison Mamertine, *un très-ancien Crucifix de bois*, devant lequel brûlent sans cesse des lampes et des cierges, et tout entouré d'*ex voto* et de témoignages de la reconnaissance publique. Nulle image du Sauveur crucifié n'est entourée d'une plus grande vénération, et depuis la première heure du jour jusqu'aux premières heures de la nuit, les fidèles ne cessent de venir en foule y faire leur prière et lui présenter leurs demandes.

Il est peu de familles à Rome qui n'aient à remercier le saint Crucifix de quelque faveur et de quelque bienfait. Aussi la reconnaissance publique cherche-t-elle, depuis longtems, le moyen de placer un objet si cher à la piété de toute la ville dans un lieu plus convenable et plus spacieux. La *confrérie des menuisiers, charpentiers et autres ouvriers en bois*, à qui il appartient et dont il est le plus précieux trésor, avait mille fois songé à satisfaire le vœu de la population, sans en trouver le moyen; car on ne pouvait songer à l'éloigner d'un lieu qu'il occupe depuis des siècles, et où il se

trouve en quelque sorte attaché par une vénération séculaire et par les liens qui l'unissent à la prison des saints apôtres Pierre et Paul. Enfin, dans ces derniers mois, une heureuse inspiration a fait découvrir qu'en ouvrant le mur sur lequel il était placé, on avait accès dans une jolie crypte, qui s'étend sous l'église Saint-Joseph et sous la prison Mamertine, et qu'il y serait placé de la façon la plus convenable et la plus commode pour la dévotion. La confrérie s'est donc mise aussitôt à l'œuvre : la crypte est devenue une fort jolie chapelle, partagée en 3 nefs; au fond, s'élève un autel formé des plus beaux marbres, derrière lequel, dans une niche circulaire, est placé le *saint Crucifix* et où l'on pourra célébrer les messes offertes à cette intention : consolation qui jusqu'à présent ne pouvait, dans l'ancien local, être procurée aux fidèles.

Le nouveau local étant prêt, on a songé à y transporter le *saint Crucifix*, et la confrérie des menuisiers a voulu que la translation se fît solennellement et avec une pompe qui restera, dans l'histoire de la pieuse image, comme un des plus éclatans témoignages qu'elle ait reçus, dans la suite de son existence séculaire, de la piété et de la reconnaissance publiques.

C'est le 6 novembre qu'a eu lieu cette solennité. Toutes les rues étaient pavoisées; une foule immense les remplissait, donnant les signes les plus expressifs de vénération, de respect et d'amour. Toute la ville de Rome suivait ou regardait passer l'antique et bien-aimé Crucifix dont ses ancêtres lui ont légué le culte et la dévotion, et dont elle transmettra elle-même le culte et la dévotion à ses enfans jusqu'aux générations les plus reculées. Touchante manifestation sortie des entrailles du peuple, retentissant dans son âme et capable de tirer des larmes de tous les yeux.

Pendant que le cortége du saint Crucifix s'avançait ainsi, au milieu d'un triomphe continuel, vers la nouvelle demeure que la piété publique vient de lui préparer, *le Vicaire de Jésus-Christ* quittait sa résidence du Quirinal, se rendait à l'église Saint-Joseph, et après avoir adoré le Saint-Sacrement, il attendait dans l'église l'arrivée du saint Crucifix. Aussitôt que la sainte image du Sauveur parut sur le Forum, le Saint-Père s'avança sur le perron extérieur de l'église pour la recevoir, et quand la châsse fut arrivée au bas de

l'escalier de l'église Saint-Luc, à quelques pas du perron sur lequel le Saint-Père se tenait debout en rochet, étole et mozette de velours rouge, il s'inclina devant le saint Crucifix et le vénéra avec amour. Puis, lorsque le bruit des cloches et le murmure de la foule eurent cessé, il fit le signe de la croix, et de cette voix sonore et retentissante que Dieu lui a donnée, il commença une de ces homélies dont les Papes et les Pères des premiers siècles nous ont laissé de si magnifiques modèles.

Voici l'analyse de ce discours :

« Il était bien juste (*era ben giusto*) que je vinsse exprimer en » ce lieu la joie, la consolation qui ont rempli mon âme, en ap- » prenant le zèle et l'empressement que l'on a mis à profiter des » exercices spirituels, en voyant la dévotion et l'émotion religieuse » qui se sont emparées de la ville entière à l'occasion de la trans- » lation solennelle de cette image vénérée du Sauveur, de ce cru- » cifix thaumaturge. »

Après cet exorde, où le Saint-Père a épanché tous ses sentimens de reconnaissance pour Dieu, de contentement et de dévotion pour la sainte image objet de la fête, il est entré dans l'explication de l'évangile du jour. Cet évangile est celui du 3e *dimanche après l'Épiphanie*, et Notre-Seigneur y propose la *parabole de l'homme qui a semé dans son champ une bonne semence, et de l'ennemi qui vient, pendant le sommeil des travailleurs, jeter au milieu l'ivraie et la zizanie.* Les circonstances rappelées par l'Évangile ont été successivement envisagées, développées et appliquées à cette manifestation. La bonne semence vient aussi d'être jetée en terre; dans plusieurs elle a déjà porté ses fruits. Elle en portera de plus abondans encore, et ceux qui les auront recueillis seront serrés un jour dans les greniers éternels; mais ceux qui auront semé le scandale, ceux qui auront laissé étouffer en eux cette bonne semence, pour produire l'ivraie et la zizanie, seront recueillis aussi en gerbes de malédiction pour être brûlés par le Père de famille.

« Voulez-vous savoir, s'est alors écrié le Souverain-Pontife; » comment l'homme ennemi s'y prend pour porter ainsi la déso- » lation dans le champ du Père de famille, dans le champ de l'É-

» glise et du monde, pour étouffer la bonne semense de l'Evangile » sous l'herbe pernicieuse des mauvaises doctrines, l'Eglise elle- » même nous en faisait lire dernièrement l'histoire dans le pro- » phète Ezéchiel : *Quare mater tua leœna inter leones cubavit, in* » *medio leunculorum enutrivit catulos suos? Et eduxit unum de* » *leunculis suis, et leo factus est : et didicit capere prædam, homi-* » *nemque comedere. Et audierunt de eo gentes, et non absque vul-* » *neribus suis cœperunt eum. Et adduxerunt eum in catenis in ter-* » *ram Ægypti. Quæ cum vidisset, quoniam infirmata est, et periit* » *exspectatio ejus, tulit unum de leunculis suis, leonem constituit* » *eum. Qui incedebat inter leones, et factus est leo : et didicit præ-* » *dam capere, et homines devorare : didicit viduas facere et civitates* » *eorum in desertum adducere : et desolata est terra, et plenitudo* » *ejus a voce rugitus illius*[1]. (Ezech. cap. XIX. — Lectio 1° *sabbati* » *infra hebdomadam primam novembris.*) »

L'exposition de ce texte, cité dans toute son étendue, faite avec une rare énergie de pensée et d'expression, est devenue dans la bouche du Saint-Père le plus éloquent tableau des ravages exercés dans le monde par l'homme ennemi, par ce lion qui dévore les hommes. On croyait entendre le récit émouvant de nos derniers malheurs, et la cause s'en montrait à tous les yeux et dans toute sa hideuse nudité.

Quels sont ceux, s'est ensuite demandé le Saint-Père, qui sont le plus exposés à devenir victimes de l'homme ennemi, du lion dévorant? L'Ecriture se charge encore de nous le dire. Au livre de la *Sagesse*, l'Esprit-Saint nous montre ce que deviennent la maison du paresseux et la maison de l'insensé. Elles sont pleines de

[1] Pourquoi votre mère, qui est une lionne, s'est-elle reposée parmi les lions et a-t-elle nourri ses petits au milieu des lionceaux? Elle a fait sortir un de ses lionceaux et il est devenu lion; et il a appris à ravir sa proie et à dévorer les hommes. Et les peuples ont ouï parler de lui, et ils l'ont saisi non sans recevoir des blessures, et ils l'ont emmené enchaîné en Egypte. Mais la mère voyant qu'elle était sans force et que ses espérances n'étaient plus, prit un autre de ses lionceaux et l'établit lion. Il marcha parmi les lions, et il devint lion; et il apprit à ravir sa proie et à dévorer les hommes; il apprit à faire des veuves et à désoler les villes; et au bruit de son rugissement, toute la terre fut désolée.

trouble, de confusion, de ruines. Ce sont des proies toutes prêtes, et l'homme ennemi s'en empare sans résistance et les dévore à son aise. Mais *quel est le paresseux?* Le paresseux est celui qui ne se souvient plus des enseignemens chrétiens de son enfance et de sa jeunesse; c'est celui qui néglige l'accomplissement de ses devoirs religieux; c'est celui qui oublie le chemin de l'église, de la chaire, du confessionnal, de la table sainte; c'est celui qui a cessé de remplir les devoirs de son état; qui ne rend plus à Dieu ce qui lui est dû; qui délaisse sa maison, son foyer domestique, sa famille; la maison d'un tel homme incline vers sa ruine, vers la ruine religieuse et morale, et aussi vers la ruine matérielle : car la paresse fait crouler les fortunes les plus brillantes. *Quel est l'insensé?* L'insensé est celui qui écoute la voix trompeuse de l'erreur; qui se laisse séduire aux charmes trompeurs de la nouveauté; qui goûte les systèmes mensongers inventés par l'esprit du siècle, qui se laisse entraîner à tout vent de doctrine; qui ne croit plus à l'Eglise, et qui, fermant l'oreille à la voix de Dieu, l'ouvre à la voix du monde et de l'homme ennemi. Du reste, le paresseux et l'insensé sont frères; le paresseux devient facilement insensé, et l'insensé devient aisément paresseux. La paresse engendre la sottise; la sottise engendre la paresse, et ces deux vices offrent à l'homme ennemi une proie facile.

Le développement de cette pensée a rempli la plus grande partie de l'allocution pontificale. Elle en a fait le fond, et le Saint-Père en a tiré des enseignemens pratiques qu'une connaissance approfondie du cœur humain, des dangers que court la foi du peuple, des embûches qui lui sont tendues, lui a permis d'appliquer avec une vérité frappante et une simplicité admirable aux divers besoins de nos jours.

Arrivant à la conclusion de son discours, le Saint-Père, dont l'émotion croissait avec la sympathie qu'il trouvait dans son auditoire, s'est tout à coup écrié :

« Et maintenant, il ne me reste plus qu'à vous bénir, mais com-
» ment oserai-je vous bénir, si pauvre moi-même et si faible? Et
» pourtant je vous bénirai; mais je ne vous bénirai pas seul, je serai
» aidé : les deux apôtres Pierre et Paul seront avec moi; oui, mes

» bras, quand ils s'élèveront vers le ciel, seront soutenus par ces
» deux colonnes de l'Eglise, par ces deux apôtres qui ont tant tra-
» vaillé, qui ont tant souffert pour vous, ô Romains! ô chrétiens!
» qui ont été emprisonnés dans le lieu même d'où je vous parle,
» qui sont sortis de cette prison pour aller donner leur sang à Jésus-
» Christ et pour conquérir Rome et le monde à la vie, pour arra-
» cher cette ville à l'erreur et pour la rendre maîtresse de la vé-
» rité. Oui, ces saints Apôtres dont je suis le successeur vous béniront
» avec moi; et ce saint Crucifix, ne vous bénira-t-il pas, lui aussi?
» Oui, il vous recevra dans la plaie sacrée de son côté, dans son
» cœur adorable. Empruntant donc les paroles que je prononçais,
» il y a quelques années, dans un autre lieu, dans une église de
» cette ville [1], j'élèverai la voix et je dirai à Dieu : Mon Dieu, bé-
» nissez le clergé, donnez-lui l'esprit de zèle, de dévouement, de
» charité; qu'il soit prêt, comme les saints apôtres, à donner son
» sang pour la défense de l'Eglise et de la foi, qu'il soit disposé à
» mourir pour le salut de ses frères.

» Bénissez ceux qui commandent, afin qu'ils gouvernent dans
» un esprit de justice et d'amour; donnez-leur des entrailles pa-
» ternelles pour leurs sujets, et qu'ils ne vivent que pour les ren-
» dre heureux; bénissez les riches, afin qu'ils s'amassent dans le
» ciel des trésors impérissables par l'abondance de leurs aumônes :
» qu'ils soient les modèles de toutes les vertus, et qu'ils donnent
» partout et toujours de bons exemples; bénissez les pauvres, afin
» que leur pauvreté devienne leur trésor et qu'ils attendent d'être
» riches dans le Paradis, où ils jouiront d'une félicité sans bornes
» et sans fin dans le sein de Dieu; bénissez les commerçants et tous
» ceux qui s'occupent des soins du négoce; donnez-leur un esprit
» de droiture, un esprit d'honneur, et que la vérité préside à toutes
» leurs transactions; bénissez les ouvriers, les artisans, et que la
» sueur qu'ils répandent dans les ateliers devienne une semence
» de repos et de biens pour l'éternité; bénissez, ô mon Dieu! bé-
» nissez tout ce peuple qui m'est si cher, comme je le bénis moi-
» même : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.* »

[1] Le Saint-Père fait ici allusion au sermon qu'il prêcha en 1847 dans l'église de Saint-André della Valle.

Je sais pertinemment, nous dit encore notre correspondant, que le Saint-Père n'avait rien écrit; tout dans ce discours est d'inspiration. Pie IX est doué d'une rare éloquence.

Calculez quelle a dû être la puissance de cette parole simple, mais élevée; douce, quoique forte et énergique, et pour vous en faire une idée, placez-vous avec moi sur la rampe qui protége l'arc de Septime-Sévère et les excavations du Forum; figurez-vous une multitude immense couvrant le parallélogramme formé par les églises de Saint-Luc, Saint-Adrien, Saints-Côme-et-Damien, l'arc de Titus, les murs du palais des Césars, l'église de Sainte-Marie-Libératrice, et remontant la longue rampe du Capitole, du côté de l'Occident, jusqu'au Tabularium et à la rue de la Roche-Tarpéienne; voyez cet océan de têtes qu'encadrent les arcs de triomphe de Septime-Sévère et de Titus, les ruines des temples d'Antonin et Faustine, de Romulus et Rémus, et les restes du palais des Césars, du sein duquel s'élèvent, comme des mâts de navires engloutis dans les flots, la colonne isolée de Phocas, les trois colonnes si vantées de la Grécostase, les six colonnes doriques du temple de Vespasien et les trois colonnes corinthiennes du temple de Jupiter-Tonnant, et que terminent le sommet des ruines gigantesques du Colysée, le clocher roman de Saint-François et les montagnes du Latium : voilà les nefs de ce temple immense! voilà l'auditoire!

Voyez maintenant la chaire et le prédicateur :

La chaire est le perron de l'église Saint-Joseph; elle est placée juste au-dessous de la prison Mamertine, d'où les apôtres Pierre et Paul sortirent, l'an 66 de l'ère chrétienne, pour aller mourir, le premier sur la croix, à l'exemple de son Maître, sur une des collines de la ville; le second, d'un coup de sabre, dans la plaine voisine; au pied du Capitole et de ce temple Capitolin auquel était attachée la fortune de Rome; en face de la tribune aux harangues où retentit l'éloquence de Cicéron et de César; à deux pas de la voie triomphale par laquelle montaient les vainqueurs du monde et les triomphateurs de l'univers.

Le prédicateur est le 259e successeur du prince des apôtres, le Vicaire de Jésus-Christ, le Père et le Chef spirituel de 200 mil-

lions de catholiques; celui qui ouvre et qui ferme les portes du ciel; le plus auguste personnage du monde; celui dont toute créature baptisée s'estime heureuse de baiser le pied et de recevoir la bénédiction. Ajoutez à ces titres les charmes et la puissance de Pie IX; cette majesté douce et imposante tout ensemble; cette attraction sympathique de la voix, du regard, de toute la personne; la noblesse expressive de son geste; la chaleur de sa conviction; cette suave et persuasive éloquence qui remue les masses en même tems qu'elle satisfait et gagne les intelligences élevées.

Ajoutez encore tout ce que j'oublie et qu'il vous sera si facile de suppléer, puisque vous connaissez l'orateur et le lieu de la scène, et vous n'aurez pas de peine à croire que cette allocution, entendue seulement de 2 ou 3 mille personnes, à cause de la disposition peu favorable des lieux, a été comprise de toute la foule innombrable des spectateurs. Il n'était pas nécessaire d'entendre, il suffisait de voir pour être touché; et quand, à la fin de sa chaleureuse homélie, le Saint-Père, élevant vers le ciel ses bras et ses yeux, et les étendant ensuite vers le saint Crucifix dont il venait d'exalter la puissance et de célébrer les bienfaits, a béni au nom de Celui dont il est le Vicaire et dont il retrace si admirablement les vertus divines, toutes les têtes se sont inclinées, tous les genoux ont fléchi, tous les cœurs ont senti couler en eux un torrent de grâces et de consolations. Quelle belle fête! quel saint Pape! quelle foi encore dans ce peuple de Rome! Puisse-t-il avoir compris, avoir goûté la parole de son Père, de son Pontife et de son Souverain! Puisse-t-il rester toujours fidèle au culte de son saint Crucifix!

Après le sermon du Saint-Père, le saint Crucifix fut retiré de la châsse qui lui avait servi d'encadrement pour la procession, et après un *Te Deum* solennel, il fut placé dans son nouveau sanctuaire, où il reçoit la visite et les hommages de toute la ville. Le Saint-Père, avant de s'éloigner, monta sur le Capitole, et il bénit de nouveau la multitude innombrable qui couvrait le Forum romain et tous les environs; puis il regagna sa résidence du Quirinal au milieu des bénédictions des fidèles, et la foule s'écoula lentement, remplie des plus douces émotions, avec les diverses confréries et

corporations qui faisaient retenir les rues de canfiques en l'honneur de la Croix.

L'hérésie et la fausse dévotion reprochent quelquefois à la piété italienne, à celle de Rome surtout, d'oublier le Fils pour la Mère, et de ne savoir honorer que Marie. Le triomphe du saint Crucifix de Campo-Vaccino est une réponse à cette calomnie, que réfutent si éloquemment, d'ailleurs, les hommages incomparables rendus à la sainte Eucharistie par la dévotion si touchante et si fidèlement pratiquée des Quarante-Heures et par tous les autres témoignages d'une piété non moins expansive. Rome sait honorer Marie, sans doute, elle l'honore et l'aime comme la Mère de notre Dieu; mais elle honore et aime Jésus lui-même comme notre Dieu et notre seul Sauveur.

(*Univers* du 19 novembre 1853.)

Orthodoxie catholique.

MANDEMENT

De S. Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Lyon et de Vienne,

PORTANT

CONDAMNATION D'UN ÉCRIT INTITULÉ :

DU SIÉGE DU POUVOIR ECCLÉSIASTIQUE DANS L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

LETTRES A M. LE MARQUIS DE RÉGNON,
FONDATEUR ET RÉDACTEUR DE L'Union catholique; PAR L'ABBÉ J.-H.-R. PROMPSAULT. — PARIS, 1853.

L'importance de la question des droits du Souverain-Pontife si imprudemment attaqués par quelques ecclésiastiques dans ces tems-ci, nous ont engagé à publier la pièce suivante où ces droits sont défendus et établis avec tant de sagesse et d'érudition. A. B.

Louis-Jacques-Maurice de BONALD, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de la très-sainte Trinité au mont Pincius, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, etc.

Au clergé séculier et régulier de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

L'Église de France, Nos Très Chers Frères, docile aux leçons de ses pères dans la foi, et tenant par les entrailles au *dogme catholique* de la primauté d'honneur et de juridiction accordée par le divin Maître à Pierre et à ses successeurs, resserre tous les jours davantage les liens qui l'unissent au Siége apostolique, *source de l'unité*. Elle est heureuse quand elle peut déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ l'hommage de son dévouement et de son humble soumission; jalouse d'exprimer ainsi ses sentimens de reconnaissance et d'amour pour les témoignages continuels de bienveillance dont la comble le Pontife suprême. Mais l'homme ennemi cherche sans cesse à répandre des germes de division par les paroles qu'il inspire, par les actes qu'il suggère, par les défiances qu'il

sème. Il voudrait séparer le père des enfans, et troubler la paix et la bonne harmonie dans la maison de Dieu. C'est à nous, pasteurs de l'Église, d'avoir l'œil ouvert sur ces coupables tentatives, et de défendre les droits du Pasteur suprême, dont les évêques se font gloire d'être les brebis dociles. C'est pour remplir ce devoir que nous venons aujourd'hui, N. T. C. F., vous signaler une nouvelle attaque contre la puissance dont le Rédempteur a investi, sur la terre, le premier de ses apôtres.

Il a paru dans notre diocèse un écrit intitulé : *Du siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Église de Jésus-Christ; Lettres à M. le marquis de Régnon, fondateur de l'*Union catholique, *par l'abbé J.-H.-R. Prompsault.* Nous remarquerons en passant que l'auteur s'est affranchi d'une formalité que tout prêtre qui publie un ouvrage sur la religion doit remplir vis-à-vis de ses supérieurs; il n'a point soumis son opuscule à l'examen de son Évêque. Nous devons déclarer ici que nous ne partageons pas toutes les doctrines du rédacteur de l'*Union catholique*, et que nous ne lui reconnaissons pas le droit, qu'il s'attribue, de régenter les Évêques, lui simple fidèle. Si *les Lettres à M. le marquis de Régnon* eussent paru sans nom d'auteur, nous les aurions laissées peut-être dans leur obscurité, comme tant d'autres productions de ce genre. Mais elles ont été composées et publiées par un prêtre appartenant à un grand diocèse de France, et remplissant dans la capitale des fonctions honorables; nous n'avons pas dû laisser passer son écrit sans l'examiner.

L'auteur des *Lettres* contre lesquelles nous nous élevons s'occupe de l'établissement sur la terre du pouvoir ecclésiastique. Nous croyons à propos de donner d'abord une idée générale de l'esprit de cet opuscule.

M. l'abbé Prompsault semble prendre à tâche d'amoindrir, d'effacer la personne de Pierre. Il se hâte de nous le présenter comme le *maître*, le *patron* et le *supérieur civil* des autres apôtres (p. 10). Il jetait sans doute le filet avec plus d'adresse; il était plus entreprenant; il savait mieux diriger une barque sur le lac de Genezareth. L'auteur a cru utile à son dessein de ne pas oublier ce genre de supériorité, cette sorte de primauté. Il dit bien, à la vérité, que

Pierre fut choisi le premier, et reconnaît qu'il y eut en cela *quelque chose de plus qu'une priorité d'élection* (p. 11). Mais, comme si cet aveu lui laissait un regret, il fait remarquer à ses lecteurs que les douze apôtres furent associés deux à deux, *Pierre tout aussi bien que les autres* (ibid.); il n'y eut pas de distinction pour lui. Simon-Pierre et André son frère marchaient de pair. *Ils étaient tous apôtres au même titre* (p. 12), *formant, jusqu'à la Passion de notre divin Sauveur, un corps de pasteurs dans lequel Pierre*, malgré les magnifiques promesses de Jésus, *n'était* probablement *que chef de famille* et *maître de maison* (ibid.), ce patron de barque, ce supérieur civil dont il a été parlé plus haut.

Jésus-Christ avait pour Pierre, Jacques et Jean, une affection particulière. Mais Jean, pour lequel il avait une prédilection marquée, *eut sur Pierre l'avantage d'arriver le premier au sépulcre* (p. 14). Si saint Pierre prenait ordinairement la parole, soit pour interroger Jésus, soit pour lui répondre, l'auteur ne voit d'autre raison à cette initiative *que plus d'énergie, plus de courage, plus de fermeté* (p. 15), moins de timidité de la part de ce disciple; encore il n'avait pas toujours cet honneur. Une chose paraît fort remarquable à M. l'abbé Prompsault, c'est que les collecteurs n'exigèrent l'impôt que de Jésus-Christ et de Pierre; ce qui lui semble prouver qu'on ne reconnaissait à celui-ci d'autre qualité que celle de maître de maison (p. 16).

L'auteur des *Lettres* observe encore que, malgré *les témoignages incontestables de considération donnés à Pierre, tant que Jésus-Christ fut sur la terre, aucun des apôtres n'eut autorité sur les autres en sa qualité d'apôtre* (p. 16). Il ne veut pas qu'on oublie que Céphas n'avait alors que des promesses; et *que, quelque sûre que soit la réalisation de ce que Dieu promet, on ne peut pas prendre une promesse de donner à une époque non déterminée pour une donation faite* (p. 19). *Ainsi, avant la Passion de Jésus-Christ, le pouvoir de Pierre ne différait pas de celui des autres apôtres, puisqu'il fut envoyé comme eux et associé comme les autres avec un compugnon* (ibid.); Pierre n'était donc dans ce temps-là que le compagnon d'André.

Comme il serait dangereux de se faire une trop haute idée des

prérogatives accordées à Pierre, l'auteur croit que *Jésus-Christ annonça aux apôtres que personne d'entre eux ne serait juge suprême dans l'Église après sa résurrection* (p. 18). Il interprète dans ce sens un pasage de saint Mathieu, c. XIX, v. 17 et 28. Ainsi, M. l'abbé Prompsault ne craint pas de soutenir qu'après la résurrection aucun apôtre, pas même Pierre, ne fut dans l'Église *juge suprême* des controverses sur la foi. Pesez, N. T. C. F., la gravité de cette allégation. Après la résurrection, le Sauveur *remet au collége apostolique les pouvoirs* ecclésiastiques qu'il avait reçus de son Père *pour être exercés par chacun de ses membres, et non pas à chacun ou à un seul des membres pour être exercés indépendamment du corps* (p. 22). Pierre ne pouvait donc, après la résurrection, exercer sa mission de chef visible, de pierre fondamentale, que sous la dépendance de ses collègues dans l'apostolat : *les apôtres, et Pierre comme les autres, restèrent associés deux à deux* (p. 23). Suivant l'auteur, Simon-Pierre était toujours le patron, le maître civil, le compagnon d'André. Il ne pouvait pas voir en lui le *juge suprême*, puisqu'il nous a dit qu'il n'y en aurait pas dans l'Église après la résurrection.

Ces paroles de Jésus-Christ adressées à Céphas : *Pais mes brebis* [1], indiqueraient-elles une concession de pouvoirs extraordinaires? L'auteur des *Lettres* cherche à détromper ceux qui le croiraient, en leur rappelant que saint Jean est le seul qui rapporte ces paroles, et que, d'ailleurs, ce fait de l'interrogation de Jésus-Christ adressée à Pierre *n'a pas la portée que les ultramontains lui donnent à l'envi les uns des autres* (p. 24).

La tradition a bien pu voir dans ces paroles : *Pasce oves meas, pasce agnos meos*, la primauté donnée à Pierre et à ses successeurs; mais un esprit plus pénétrant leur a donné une interprétation moins favorable au premier des apôtres. Dans ces paroles métaphoriques *qui ont un sens sujet à contestation, il n'est nullement question d'une remise de pouvoirs, et surtout de la remise de pouvoirs souverains que notre divin Maître avait reçus de son Père* (p. 25).

L'auteur des *Lettres* reconnaît la primauté d'honneur et de juridiction accordée à Pierre; mais il nous avertit de prendre garde

[1] Joan., XXI, 15, 17.

de ne pas déplacer le pouvoir souverain (p. 26), que Pierre n'avait pas reçu pour gouverner l'Eglise. Cet *apôtre était soumis comme les autres* au collége apostolique, qui avait le pouvoir souverain. *Car, on ne rencontre nulle part dans l'Ecriture des preuves de la souveraineté de Pierre, tandis que celles de la subordination se présentent en foule* (ibid.). Saint Paul, dans sa 1re *épître aux Corinthiens*, parlant de Céphas, ne le nomme-t-il pas après les autres apôtres, *et même après les parents de Notre-Seigneur qui n'étaient pas apôtres?* Il ne reconnaissait donc pas en lui un *juge suprême.* M. l'abbé Prompsault, poursuivant son système, s'exprime ainsi à propos de ce que saint Paul écrivait aux Corinthiens, au sujet de la sollicitude de toutes les Eglises qui pesait sur lui : *Ou il faut dire que le grand apôtre manquait au premier de ses devoirs envers saint Pierre, ou il faut reconnaître que saint Pierre n'était pas alors* (après la descente du Saint-Esprit) *l'unique vicaire de Jésus-Christ, le dépositaire de tous les pouvoirs, le monarque et le souverain législateur de l'Eglise* (p. 28). Or, on ne peut pas accuser saint Paul d'avoir manqué à ses devoirs; donc saint Pierre *n'était pas l'unique vicaire* de Jésus-Christ; chaque apôtre avait sans doute cette qualité et la possédait *au même titre.* Si Pierre opérait des miracles, c'était *en vertu de la puissance léguée au collége apostolique* (ibid.). Seul, malgré tous les dons que le Sauveur lui avait accordés, il n'aurait pu guérir les malades.

L'auteur des *Lettres* nous assure que l'on aura une preuve convaincante contre le pouvoir monarchique attribué à Pierre, si on réfléchit à l'association de *Pierre avec Jean* pour opérer un miracle, telle qu'elle est rapportée aux *Actes des Apôtres* [1]. Bien loin d'avoir une si haute idée des pouvoirs accordés à Céphas, ses *collègues ne lui reconnaissaient pas le droit de régler souverainement par lui-même les affaires de l'Eglise* (p. 31). Dans le concile de Jérusalem, quel est celui qui *résume la discussion?* Quel est l'apôtre qui *pose les conclusions* (p. 32)? Est-ce Pierre? Non, c'est Jacques. Pierre doit s'effacer. Cet apôtre savait si bien qu'il n'avait pas une pleine autorité, *que, dans sa seconde Lettre, dont on pourrait croire que les paroles ont été remaniées et arrangées de manière à éluder*

[1] *Act. Apost.*, III, 16.

ce sens, il recommande de se souvenir de ce qui a été ordonné par les apôtres de Jésus-Christ (p. 32). Ce sont toujours les paroles de l'auteur des *Lettres* que nous citons. Enfin, si on parle du voyage de Pierre à Rome, l'auteur ne veut pas qu'on sépare *saint Pierre de saint Paul.* Pourquoi donner à Pierre tout l'honneur de la fondation de l'Eglise de Rome? Ce serait donc une exagération que de soutenir que Pierre *a été établi seul vicaire de Jésus-Christ, Père, Docteur et Souverain de l'Eglise, et que la vérité ne peut se rencontrer que là où il est* (p. 35). C'est là ce que saint Irénée aurait pu opposer aux hérétiques *qui prétendaient que Paul était le seul parmi les apôtres qui eût connu la vérité; c'est positivement ce qu'il a omis de leur opposer* (ibid.).

Tel est, N. T. C. F., le résumé exact de toutes les assertions téméraires de l'auteur des *Lettres.* En le lisant, on croirait entendre *De Dominis, Eybel, Richer, Ricci et toute l'école janséniste.* Nous avons besoin, pour reposer notre attention douloureusement fixée sur les pages que nous venons d'analyser, de nous rappeler ces belles paroles de Bossuet sur saint Pierre : « Pierre paraît le » premier en toutes manières : le premier à confesser la foi, le premier dans l'obligation d'exercer l'amour, le premier de tous les » apôtres qui vit le Sauveur ressuscité des morts, comme il en avait » été le premier témoin devant tout le peuple; le premier quand » il fallut remplir le nombre des apôtres, le premier qui confirma » la foi par un miracle, le premier à convertir les Juifs, le premier à recevoir les Gentils, le premier partout. Mais je ne puis » tout dire; tout concourt à établir sa primauté; oui, tout, jusqu'à » ses fautes... La puissance donnée à plusieurs porte sa restriction » dans son partage, au lieu que la puissance donnée à un seul et » *sur tous*, et sans exception, emporte la plénitude[1]. » D'après ce que nous avons cité de l'écrit *sur le siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise de Jésus-Christ*, nous pourrions en rester là, et condamner, sans autre examen, cette production anticatholique; mais il nous paraît utile de relever en particulier certaines assertions de l'auteur.

A l'entendre, tous les apôtres *sont apôtres au même titre.* Que

[1] *Sermon sur l'Unité de l'Église.*

veut dire l'auteur par ces paroles pleines d'ambiguité? A-t-il voulu affirmer que tous les apôtres avaient reçu la même vocation, étaient appelés au même apostolat, que tous avaient reçu le même pouvoir d'évangéliser, d'enseigner, de baptiser, de fonder des églises? Sous ce rapport, sans doute, Pierre et les autres disciples sont apôtres au même titre. Mais l'auteur a-t-il voulu donner à entendre que les apôtres étaient en tout point apôtres au même titre, en sorte que Pierre n'eût reçu aucune prééminence sur ses collègues, et qu'aucun des membres du collége apostolique n'eût reçu une autorité de direction, de gouvernement, de juridiction plus grande? Ce serait une grave erreur, à laquelle nous pouvons opposer l'Ecriture, les Pères et les Conciles. Ne voulant pas faire un traité sur cette matière, nous nous bornerons à effleurer les preuves qui établissent la primauté du Pape, en recourant à ces sources de la vérité catholique.

La primauté de saint Pierre et de ses successeurs est clairement prouvée par ces paroles de Jésus-Christ : *Je te le dis à toi* (Céphas), *tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux* [1]. C'est la puissance, la principauté promise à saint Pierre. Il n'a pas dit aux autres apôtres qu'ils étaient la pierre fondamentale de son Eglise. Tous recevront les pouvoirs qui leur sont destinés ; mais Pierre en recevra un particulier, unique, que ne partageront pas avec lui ses collègues ; il recevra les clefs, c'est-à-dire une autorité à laquelle tout *sera soumis*, *tout*, *rois*, *peuples*, *pasteurs et troupeaux* [2].

Ces magnifiques promesses reçurent leur accomplissement lorsque le Sauveur des hommes, après avoir entendu de la bouche de Céphas une triple protestation d'amour, comme une réparation de son triple reniement, lui répondit par la concession trois fois répétée d'une pleine puissance sur tout le troupeau : *Pasce oves meas*, *pasce agnos meos*, *etc.*, [3]. Nous demanderons à l'auteur des *Lettres*, si dans les divines Ecritures l'expression *paître* n'est pas

[1] Matth., xvi, 18.

[2] Bossuet, *Sermon sur l'Unité de l'Église.*

[3] Joan., xxi, 19.

la même que *conduire, diriger, gouverner?* Nous lui demanderons encore si le verset du psaume que la *Vulgate* a traduit par : *Reges eos in virgâ ferreâ*, n'est pas rendu par la version grecque de cette manière : Ποιμανεῖς αὐτούς, *tu les paîtras?* Est-ce que les rois ne sont pas appelés dans l'antiquité les *pasteurs des peuples?* Ainsi, ces paroles de Jésus-Christ : *Pais mes brebis*, ne signifient pas seulement, donner de la nourriture; mais elles renferment tous les devoirs et tous les droits du pasteur, c'est-à-dire, de paître, de conduire, de ramener, de défendre, de diriger, de gouverner, de frapper même. D'où nous devons conclure que quand le Rédempteur a dit à Pierre : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*, il le revêtit alors du pouvoir souverain de diriger tout le troupeau, de *gouverner tout*, comme s'exprime Bossuet, *et les agneaux et les brebis, et les petits et les mères, et les pasteurs mêmes; pasteurs à l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre*[1]. Il est évident que ces grandes prérogatives devaient passer en héritage aux successeurs de Pierre, parce qu'il y aura toujours un bercail et un troupeau qui auront besoin d'être gardés et défendus. Il est évident que la primauté devait être aussi le privilége des successeurs de Pierre, parce qu'il sera toujours nécessaire de maintenir l'unité dans l'Église. La pierre qui soutient cette Eglise devra donc toujours être ferme et inébranlable, parce que cet édifice, construit de la main de Dieu, devra durer jusqu'à la consommation des siècles. Les fidèles auront toujours besoin du pouvoir des clefs donné à saint Pierre; il doit donc rester dans les mains de ses successeurs jusqu'au dernier jour du monde.

Pour soutenir le *dogme catholique* que nous venons d'exposer, la tradition élève une voix puissante et unanime. La doctrine des Pères vous est assez connue, N. T. C. F., pour que nous n'ayons pas à faire de longues citations de leurs doctes écrits. Vous ne nous pardonneriez pas cependant de passer sous silence les belles paroles de saint Irénée, notre glorieux prédécesseur; elles sont un trop bel éloge de l'Eglise romaine : « C'est à cette Eglise, à cause » de sa *principauté suréminente*, dit ce Père, que doit se réunir

[1] Bossuet, *Sermon sur l'Unité de l'Église.*

» toute l'Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles de tous les pays, parce » que c'est dans cette Eglise que *s'est conservée la tradition des » apôtres* [1]. » On est ravi quand on lit tout ce que saint Jean-Chrysostome a écrit sur les prérogatives accordées à saint Pierre. « Pierre, disait ce grand évêque à son peuple, Pierre, le prince » des apôtres, le premier dans l'Eglise, l'ami de Jésus-Christ, de » même Pierre, quand je dis Pierre, je nomme la pierre indestructi- » ble, le rempart immobile, le grand apôtre, le premier des dis- » ciples, le premier appelé et le premier obéissant [2]. » Dans son homélie *sur les dix mille talens*, il l'appelle *la colonne de l'Eglise, le soutien de la foi*. Dans son homélie *sur les derniers tems* il le salue comme *le gouverneur du monde entier* [3]. Dans un autre discours, le saint docteur traduit ces paroles : *Pasce oves meas*, de cette manière : « Si vous m'aimez, chargez-vous du gouvernement de vos » frères [4]. »

Nous pourrions vous faire entendre saint Cyprien, qui s'énonce encore plus clairement que le saint Patriarche de Constantinople, sur la primauté de saint Pierre. Nous ne pouvons que vous renvoyer à son traité *de l'Unité de l'Eglise*. Vous y verrez que ce Père trouve dans les textes de l'Ecriture que nous avons cités, les preuves des prérogatives accordées à saint Pierre et à ses successeurs. Une autorité plus vénérable encore se présente à nous : c'est le second concile général de Lyon. Les Pères de cette sainte assemblée se firent donner lecture de la lettre que l'empereur écrivait à Grégoire X, et ils applaudirent avec transport à cette profession de foi qu'elle renfermait : *Ipsa quoque sancta Romana Ecclesia summam et plenum Primatum et Principatum super universam Ecclesiam Catholicam obtinet* [5]. Personne n'ignore le décret d'Eugène IV au

[1] S. Iren., *Cont. hæres.*, lib. III, c. 3.

[2] Πέτρος ἐκεῖνος ὁ κορυφὴ τῶν Ἀποστόλων, ὁ πρῶτος ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, etc. S. Chrysost., *De pœnit.*, II, III.

[3] Ὁ τῆς οἰκουμένης ἁπάσης προστάτης. S. Chrys., *Hom. in Apost. dictum : Hoc scitote quoniam in novissimis*, etc.

[4] *Homil.*, 88, 8.

[5] La sainte Eglise romaine a la haute et pleine primauté et principauté sur toute l'Eglise catholique.

concile de Florence : il définit que le Pape *a reçu le plein pouvoir de paître, de régir, de gouverner l'Eglise universelle.* Après des paroles aussi expresses et aussi fortes, toute discussion sur la primauté du Souverain-Pontife devrait être finie.

L'auteur des *Lettres* ne nous semble pas attacher assez d'importance aux textes de l'Ecriture sur lesquels s'est appuyée la tradition. Il ne veut pas que l'on voie autre chose dans ces paroles : *Tu es Pierre, etc.*, qu'une simple promesse; il craint qu'elles ne paraissent à quelques-uns *une concession extraordinaire de pouvoirs.* Quant aux paroles si solennelles de Jésus-Christ : *Pasce agnos meos*, l'auteur fait toutes ses réserves avant d'avouer *qu'il croit y apercevoir la concession, ou du moins le fondement de l'autorité ministérielle, que les Conciles et les Pères de l'Eglise ont reconnue à Pierre.* Et il déclare qu'*il n'est nullement question ici d'une remise de pouvoirs, et surtout de la remise des pouvoirs souverains que notre divin maître a reçus de son Père.* Il ne serait pas même éloigné de ne voir dans ces paroles : *Pais mes brebis, qu'une invitation pure et simple de paître* le troupeau, et non une puissance conférée. Les ennemis du Saint-Siége avaient déjà exprimé la même pensée.

Et c'est en ayant devant les yeux la chaîne imposante de la tradition, que l'auteur des *Lettres* ose donner de pareilles interprétations des textes sacrés, où toute l'antiquité a lu la concession des pouvoirs extraordinaires faite par Jésus-Christ à saint Pierre et à ses successeurs! Faut-il pousser le désir de faire triompher son opinion jusqu'à fermer les yeux à la lumière qui jaillit des écrits des saints docteurs, dont l'unanimité ne peut pas être repoussée par un catholique!

Nous ferons observer à l'auteur des *Lettres*, que cette phrase de son livre : *Moi je crois y apercevoir* (dans ces paroles : *pais mes brebis*) la *concession ou du moins le fondement de l'autorité ministérielle*, etc., avait besoin d'explication de sa part. Ces expressions, *autorité ministérielle*, appliquées aux pouvoirs accordés par notre Seigneur, présentent une équivoque qu'il était de l'intérêt de M. l'abbé Prompsault de dissiper. Richer soutenait que Pierre n'avait reçu qu'*une autorité ministérielle*, et que la communauté

des fidèles avait reçu le pouvoir de juridiction. Le Pape et les Évêques n'étaient, d'après lui, que les exécuteurs des ordres de la Communauté. Cette doctrine fut condamnée. L'auteur des *Lettres* affecte de dire que, tout en reconnaissant la primauté d'honneur et la juridiction accordées à saint Pierre, il *ne faut pas déplacer le pouvoir souverain, que Jésus-Christ avait remis au collége apostolique.* Ainsi Pierre n'était en quelque sorte que le ministre, le député du collége apostolique, ne pouvant exercer son mandat indépendamment du corps apostolique; ce qui amène l'auteur à cette assertion que, même après la descente du Saint-Esprit, *Pierre n'était pas l'unique vicaire de Jésus-Christ.* Tous les apôtres étaient-ils donc vicaires de Jésus-Christ au même titre? Mais que devenait alors l'unité que le Sauveur avait voulu établir dans son Église pour la préserver des divisions et des déchiremens? Y avait-il plusieurs pierres fondamentales (nous ne parlons pas de Jésus-Christ, qui était *la pierre angulaire*)? Chacun des Apôtres était-il cette pierre sur laquelle le divin Maître avait voulu bâtir son Église? Mais Jésus ne s'était adressé qu'à Pierre quand il lui fit les promesses : *Et ego dico tibi.*

L'auteur des *Lettres* ne devait pas laisser exister la moindre incertitude sur le sens de sa phrase. Il aurait dû se rappeler ces paroles de saint Bernard sur la question qui nous occupe? *Instar Domini gradiens supra mare*, dit ce Père en parlant de saint Pierre, *unicum se Christi vicarium designavit, qui non uni populo, sed cunctis præesse deberet, si quidem aquæ multæ populi multi, etc.* [1]. Le concile de Constance condamna cette proposition de Wiclef : *Papam non esse proximum et emmediatum Christi vicarium.* Et Pie VI, dans le bref qui condamne Eybel, déclare « que le Chef » visible de l'Église est l'unique vicaire de Jésus-Christ, *Christus* » *unum quoque sui vicarium supremum in terris visibilem pastorem* » *reliquit.* » Le Sauveur n'est représenté auprès de *tout* le troupeau que par un *seul* vicaire. Quand il s'agit d'une *vérité catho-*

[1] S. Bern., *De consid.*, l. II. A la ressemblance du Seigneur marchant sur les eaux, il se désigna l'unique vicaire du Christ, comme devant présider non-seulement sur un peuple, mais sur tous; car les eaux signifient les peuples.

lique, il ne faut point d'ambiguité dans les expressions qui servent à l'énoncer.

Après avoir dit que le Pape n'était pas l'unique vicaire de Jésus-Christ, l'auteur des *Lettres* attaque sa qualité de *juge suprême dans l'Église*.

Pour appuyer sa thèse, M. l'abbé Prompsault rappelle la réponse que Jésus-Christ fit à la demande de la mère de Jacques et de Jean, et, suivant son interprétation des paroles évangéliques, le Sauveur annonce qu'*aucun apôtre ne sera juge suprême dans l'Église après sa résurrection*. Cette fois les paroles de l'auteur sont claires et précises; elles sont sans obscurité.

L'auteur des *Lettres* nous accordera bien sans doute que la puissance de soutenir et de gouverner l'Église a été donnée à saint Pierre; que les clefs du royaume des cieux lui ont été remises; que cet apôtre a été revêtu du pouvoir de lier et de délier, et que ce pouvoir, il doit l'exercer sur tout le troupeau confié à sa sollicitude, c'est-à-dire sur tous les chrétiens. Pierre et ses successeurs doivent donc pouvoir ouvrir ou fermer à leurs brebis les portes du royaume des Cieux; rompre les liens qui les empêcheraient d'entrer dans le céleste bercail, ou les retenir encore dans les chaînes. Mais quel est ce pouvoir de gouverner et de défendre l'Église, d'ouvrir et de fermer les portes du ciel, de lier ou de délier, si ce n'est le pouvoir *de juger souverainement*, s'il y a des raisons suffisantes d'ouvrir ou de fermer ces portes; si les dispositions du coupable permettent de rompre ses liens ou si elles défendent de le rendre encore à la liberté? Que signifie cette *pleine puissance* de gouvernement, de direction du troupeau accordée à Pierre, si Pierre ne peut pas juger en dernier ressort ceux qui dépendent de son autorité, s'il ne peut pas prononcer souverainement sur les questions qui intéressent la foi? Ou Pierre et ses successeurs doivent être dans l'Église des *juges suprêmes*, ou ils n'auraient été revêtus que d'une puissance illusoire.

Des autorités irréfragables viennent à l'appui de la vérité que nous défendons. Nous en citerons un petit nombre; mais il en est qu'on ne peut rejeter sans cesser d'être catholique. Entendez, N. T. C. F., le second Concile œcuménique de Lyon : « Comme le

» Pape est tenu plus que tout autre, disent les Pères, de défendre » la vérité de la foi, c'est par son autorité que doivent être définies » les questions qui s'élèvent touchant la foi. Quiconque, ayant à se » plaindre de quelques injustices en matière ecclésiastique, peut » en appeler à son tribunal et recourir à son jugement. »

Le Concile de Trente proclame la même vérité, et rend hommage à ce titre de *juge suprême* accordé à saint Pierre et à ses successeurs, lorsqu'il déclare que les *Souverains Pontifes, en vertu de cette autorité suprême qui leur a été donnée sur toute l'Église, ont toujours pu réserver à leur tribunal les causes criminelles les plus graves*[1]. On aime à entendre la Faculté de théologie de Paris dire à Clément VII : *Ad sanctam sedem Apostolicam pertinet auctoritate judiciali supremâ circa ea quæ sunt fidei judicialiter definire*[2]. Il ne faut pas être surpris si le 12 décembre 1660, on soutint en Sorbonne cette thèse : *Romanus Pontifex controversiarum ecclesiasticarum est constitutus Judex à Christo qui ejus definitionibus indeficientem fidem promisit*[3]. Aussi, dans le bref *Super soliditate*, le Pape est appelé « le Juge suprême des fidèles, *Judicem supremum fidelium.* » L'Église dispersée n'a point réclamé contre ce bref. Nous aurions pu citer encore la Lettre du clergé de France à Innocent X[4]; mais nous devons abréger.

L'auteur des *Lettres* s'attache à prouver qu'après la descente du Saint-Esprit, Pierre n'était pas *le monarque et le souverain législateur de l'Église.* Cette phrase des *Actes des Apôtres : Pierre avec Jean*[5], lui semble *prouver à elle seule contre le pouvoir monarchique que l'on veut attribuer à Pierre, et que la constitution de l'Église de Jésus Christ, qui ne peut pas être républicaine, puisque le pouvoir y vient d'en haut, se prête peu au gouvernemet personnel.* D'après ces dernières paroles, il paraîtrait que M. l'abbé Prompsault

[1] *Conc. Trid. Sess*, XIV, c. 7.

[2] Il appartient au Saint-Siége apostolique, en vertu de son autorité suprême de juge, de définir judiciairement les choses qui regardent la foi.

[3] Le Pontife romain a été établi juge des controverses ecclésiastiques par le Christ, qui a promis à ses définitions une foi qui ne peut faillir.

[4] *An.* 1651.

[5] *Act. Apost.*, III, 1.

ne reconnaît dans l'Église d'autre monarque que Jésus-Christ, *le pouvoir qui vient d'en haut;* il ne veut pas que Pierre et ses successeurs soient monarques dans l'Église. Il repousse donc le gouvernement monarchique dans l'Église? Or, nous nous bornerons à lui répondre que la Faculté de théologie de Paris a condamné comme hérétique et schismatique cette proposition *De Dominis : Il n'y a pas dans l'Église d'autre chef suprême et d'autre monarque que Jésus-Christ.* Les papes Paul V et Grégoire XV ont condamné, sous les mêmes qualifications, cette autre proposition de Richer : *L'État de l'Église doit être distingué de son gouvernement : l'État est monarchique, le gouvernement est aristocratique.* Que l'on compare les propositions condamnées avec la doctrine de l'auteur des *Lettres,* et que l'on juge.

Vers la fin de son opuscule (p. 34), l'auteur parle de l'*Association de saint Pierre et de saint Paul* dans l'exercice du ministère évangélique, dans la fondation des Églises apostoliques. Nous ne croyons pas qu'il ait voulu dire que ces deux Apôtres fondèrent ces Églises, l'Église de Rome en particulier, avec un pouvoir égal de juridiction ordinaire; ce serait une erreur condamnée par Innocent X, qui déclare hérétique la proposition qui établissait une égalité entière entre *saint Pierre et saint Paul.* Si l'auteur repousse, comme nous, cette égalité entre les deux Apôtres, il aurait dû s'expliquer plus clairement, et ne pas laisser planer des nuages sur cette partie de son écrit.

Il nous semble que l'auteur des *Lettres* aurait dû dire avec moins d'assurance que les apôtres *ne pensaient pas que Pierre et l'Eglise ce fût tout un.* Saint Ambroise a laissé tomber de sa plume ces paroles : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*[1]. On sait comment saint François de Sales a traduit cette phrase. Nous ne pouvons que conseiller à l'auteur des *Lettres* d'étudier dans des vues plus catholiques la tradition, et de lire et de relire les Pères, surtout saint Jean-Chrysostome, en mettant de côté toutes ses préoccupations parlementaires.

En terminant son écrit, l'auteur dit une parole dont il n'a pas pesé toute la signification. Elle est si étrange, que nous nous re-

[1] S. Ambr., *Enarr. in Psalm.* XL, n. 30.

procherions de la laisser passer sans la relever : *Je marche*, écrit-il, *avec les Gallicans, parce que je les crois mieux instruits de la discipline apostolique que ne le sont les Ultramontains*. Si au concile de Chalcédoine ou de Lyon un évêque eût avancé que l'Eglise de Rome était moins instruite de la discipline apostolique que ne l'était l'Eglise de Constantinople, l'assemblée entière se fût levée, dans son indignation, pour anathématiser un pareil langage ; une telle proposition eût été frappée de la réprobation de tous les siècles. L'auteur compte-t-il donc au nombre des gallicans le successeur de Pierre? Des paroles gallicanes retentissent-elles dans la chaire, *Source de l'unité?* Mais si le Pontife romain ne marche pas avec les gallicans de l'auteur, il est donc moins instruit de la discipline apostolique? Cette chaire que toute l'antiquité chrétienne exalte dans des termes si magnifiques, *cælo splendidior* [1], a donc moins retenu les traditions apostoliques que d'autres siéges de l'Eglise universelle? Ainsi la discipline apostolique, les saints canons, les traditions de nos pères dans la foi, seraient mieux connus partout ailleurs que dans l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres Eglises, que dans cette Eglise vierge, qui n'a jamais connu l'hérésie. *Et pourquoi donc toutes les Eglises de tous les pays doivent-elles* se réunir à l Eglise romaine, si ce n'est, dit notre grand saint Irénée, *parce que c'est dans cette Eglise que s'est conservée la tradition des Apôtres?* Les a-t-elle perdues, ces vénérables traditions? Peut-être les gallicans parlementaires le pensent-ils. Pour nous, catholiques, nous repoussons de toutes nos forces le sentiment plus que téméraire de l'auteur des *Lettres*, nous marcherons toujours avec une Eglise qui est fondée sur la pierre indestructible, défendant en toutes circonstances contre ses ennemis sa dignité suréminente, professant ses doctrines, qui sont les doctrines de Jésus-Christ, et lui conservant toute notre fidélité et tout notre amour jusqu'au dernier soupir.

Nous soumettons humblement au jugement du Saint-Siége apostolique la condamnation que nous allons prononcer, comme nous lui déférons l'écrit qui en est l'objet.

A ces causes :

[1] Πέτρος ὁ τοῦ οὐρανοῦ λαμπρότερος. S. Chrysost., *De precatione. Or.* II.

« Après avoir examiné nous-même l'écrit intitulé : *Du Siége du* » *Pouvoir ecclésiastique dans l'Église de Jésus-Christ; Lettres à* » *M. le marquis de Régnon, fondateur et rédacteur de* L'UNION CA- » THOLIQUE, *par l'abbé J.-H.-R. Prompsault. Paris*, 1853.

» Le saint nom de Dieu invoqué :

» Nous avons condamné et condamnons ledit écrit, comme con- » tenant des propositions respectivement fausses, erronées, cap- » tieuses, dangereuses, téméraires, suspectes d'hérésie, injurieuses » au Siége apostolique.

» Nous défendons à tous les ecclésiastiques, séculiers et régu- » liers, ainsi qu'à tous les fidèles de notre diocèse, de lire et de re- » tenir cet écrit.

» Et sera, notre présent mandement, envoyé aux curés et supé- » rieurs des maisons ecclésiastiques de notre diocèse, pour qu'ils le » communiquent aux autres ecclésiastiques de leurs paroisses et de » leurs communautés.

» Donné à Lyon, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, » le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, » le 11 novembre, fête de saint Martin, évêque de Tours, 1853.

» † L.-J.-M., CARD. DE BONALD,
Arch. de Lyon.

» Par Mandement : ALLIBERT, *Chan.-Secrét.* »

Ce mandement ayant été publié le 15 novembre par l'*Univers*, le lendemain le même journal reçut de l'Archevêché de Paris la pièce suivante qui renferme les explications de M. l'abbé Prompsault.

Monseigneur,

C'est avec une profonde douleur que j'ai reçu les observations et les reproches que vous m'avez adressés sur les brochures que j'ai publiées récemment, sans aucune autorisation de l'Ordinaire.

Il est bien vrai, Monseigneur, que, précédemment, vous m'avez ordonné très-explicitement de supprimer *mes observations* sur l'Encyclique, et, en conséquence, j'avoue que j'ai eu tort d'annoncer la mise en vente de cet opuscule, quoique je m'y sois cru autorisé par la publication tronquée qu'en avait faite M. le marquis de Régnon.

Durant votre absence, Monseigneur, j'avais fait parvenir à l'Ar-

chevêché un autre écrit intitulé : Lettre à M. de Régnon *Sur le Siége du pouvoir ecclésiastique*, et vous me faites connaître que Messieurs les grands vicaires s'étaient préoccupés des tendances dangereuses et téméraires qu'ils avaient cru y remarquer. Vous m'avez dit que, depuis votre retour, vous en avez fait l'objet d'une sérieuse attention, et que vous y avez remarqué vous-même des doctrines condamnables sur la primauté du Siége apostolique. Docile enfant de l'Église, je suis sincèrement disposé à rétracter publiquement tout ce qui pourrait recevoir une interprétation contraire à l'orthodoxie.

Si, emporté par la polémique, il m'est arrivé de dépasser les limites, je m'empresse, Monseigneur, de vous donner toute la satisfaction que vous êtes en droit de me demander.

Je déclare, en conséquence, Monseigneur, que je désavoue toute expression ou proposition de cet opuscule qui, directement ou indirectement, seraient opposées à la définition du concile de Florence, sur la primauté d'honneur et de juridiction qui appartient au Pontife romain; à la profession de foi prescrite par le pape Pie IV, spécialement en ce qui concerne l'obéissance au Pontife romain et à l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises; à la condamnation portée contre Antoine de Dominis, Edmond Richer, Eybel et Febronius, que j'ai moi-même très-combattus dans mes ouvrages, ainsi qu'à la bulle *Auctorem fidei*.

Puisse, Monseigneur, la promptitude de mes explications et de ma déclaration consoler le cœur de Votre Grandeur et dissiper tous les doutes qu'elle aurait pu concevoir touchant la sincérité de ma foi et la pureté de mes intentions.

J'ai l'honneur d'être, avec autant de respect que de dévouement profond et sincère, de Votre Grandeur, Monseigneur, le serviteur très-humble et prêtre soumis.

Signé : L'abbé J.-H.-R. PROMPSAULT,

Chapelain de la maison impériale des Quinze-Vingts.

Certifié conforme à l'original déposé à l'Archevêché.

Paris, 15 novembre 1853. *Le secrétaire général,*

COQUAND, *chan. sec. gén.*

Archéologie biblique.

NOUVEAUX
DOCUMENS SUR LES RESTES DES SAMARITAINS.

A M. Augustin Bonnetty, chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, etc.

Monsieur, docte et respectable ami,

Dans le tome IV, 2e année (1re série), de vos précieuses *Annales de philosophie chrétienne*, vous avez donné deux articles intéressants sur les Samaritains. Depuis le *Mèmoire* que feu M. le baron Sylvestre de Sacy publia en 1812, et que vous avez reproduit, on n'a plus rien appris touchant cette ancienne tribu. Je suis heureux de pouvoir vous adresser un document qui fournira de nouveaux renseignemens sur les Samaritains encore exisants de nos jours.

Ceux-ci m'ont fait parvenir, il y a environ 12 ans, une lettre rédigée dans leur propre dialecte, adressée à un souverain de l'Occident, avec prière de la présenter à l'auguste destinataire, et d'appuyer leur requête. Je l'ai remise fidèlement avec la traduction que j'en avais faite. Le gouvernement du prince à qui j'avais manifesté le désir de publier cette pièce, m'engagea, par certaines considérations, de m'en abstenir pour le moment d'alors. Le tems qui nous sépare de l'époque dont je parle, et les circonstances n'étant plus les mêmes, il m'est enfin permis de livrer au public ce morceau de littérature orientale, qui excitera, je pense, un vif intérêt sous plus d'un rapport. Seulement j'y remplacerai par des ***, comme indifférent à notre objet, le nom de l'Etat dont ces pauvres restes d'une nation célèbre dans les fastes religieux, ré-

clamaient la protection, ou au moins l'intervention officieuse, contre l'oppression et les persécutions des Musulmans.

Cette pièce, qui renferme toutes les lettres de l'alphabet, offre un modèle des *véritables caractères* dont les Samaritains font usage dans leur écriture, caractères différens de ceux que nous voyons dans les polyglottes qui ont le *Pentateuque des Samaritains* et leur version, comme aussi dans les *grammaires* des langues orientales. Je l'ai calquée afin de vous en donner un *fac-simile* exact. Dans la vue d'en faciliter la lecture, je transcris l'original en caractères hébraïques, et j'indique par des chiffres les lignes correspondantes de l'un et de l'autre texte; c'est ce *fac-simile* que vous avez bien voulu faire graver pour le joindre à cette lettre.

Le scribe a ajouté au-dessus des lignes 5, 11, 15, 16, 32, des lettres qu'il avait oublié d'écrire, et deux points au-dessus de la ligne 24.

Cette supplique des Samaritains ne porte point de date. Cependant je sais qu'elle fut écrite vers la fin de l'été de 1842. Elle ne nomme pas le souverain à qui elle était adressée, mais seulement le pays soumis à son autorité. Enfin, un simple paraphe, tient lieu de toute signature de nom propre, bien que la pièce émane du grand prêtre *Salamé* qui l'a écrite comme représentant sa nation.

L'envoi de la pièce principale était accompagné : 1° de la *généalogie*, en arabe, du Cohen, c'est-à-dire grand-prêtre, *Salamé* ou *Sélaméh*, que les Samaritains font remonter jusqu'à *Aaron*, frère de Moïse, 2° de deux *lettres* que m'écrivaient un consul d'une échelle du Levant et un personnage distingué voyageant en Orient, à qui j'avais procuré de bonnes recommandations de la Propagande de Rome. Des extraits de celles-ci et la traduction de la généalogie appartiennent de droit aux renseignemens que fournit le présent article.

TRANSCRIPTION EN CARACTÈRES HÉBRAIQUES DE LA LETTRE SAMARITAINE

DONT LE FAC-SIMILE EST CI-CONTRE.

1. מפרש שיאל התחננה לפני אדונינן וגברינן שלטנה רמיה וממלכתה
2. עזיה ממלכת *** הצדיקה מהלכה המשפט הקשט והישר יאריך
3. אלהן רמה עליה הטוב והחסד ויגלי קשט משפטון על פני כל העמים
4. תחת כל השמים אמן : בתר כן אנחנו בכל זבן נתלי ידינו למוענה
5. רמה ונתחנן קדמיו אן יאריך ויותיר פרדיס הדה ממלכתה רמיה החסידה
6. אשר אתגלת קשיטות משפטון והאמנון וטובון בכל הארץ ויטיב מן רב רחמיו
7. ויכלותו ארכות העז והכוח והחיל והרמא והנצעה לשלטנה הצדיק וגבריה
8. היכולים ולא ישמם אלה מן קשט משפטם וישא משאת מאת אליהם ויקים
9. עז שלטנותם אל אחר הימים אמן אמן : יקדמו האלין העבדים המסכינים הדרשינ
10. יעברו תחת צל קורת רחמכם על תרח טובות ידי שלטנתה רמיה : מתפללים
11. בצדק וחסד הממלכה החסידה *** : אנחנו עבדי טובותכם עדת השמרים
12. הנמצאים בעיר שכם מול ההר גריזים קרוב מן ירושלאים בארץ כנען במתי מעט
13. מימים ימימה ישיג מספרינו ארבעים בית קעמים על משמר תורת משה הנבי
14. מן בראשית אל לעיני כל ישראל בכל יכלותינו : ומיום דשמעו אבותינו קול
15. יהוה על הר סיני ועד עתה מה אתעתקנו מן שמירותינו ולא הפיכנו שבילינו
16. אלא קעמין על משמר ברית דתן תפשים במימר משה לאבהתן את כל הדבר אשר
17. מצוד היום אתו תשמרו לעשות לא תוסיפו עליו ולא תגרעו ממנו : ותדעו
18. אה אדונינן כי אנחנו תחת משפט הישמעאילים תמיד נוקרון ונרצי במשפטון
19. ונתן להם כל שנה כל איש כפי יכלותו מן הכסף סבלים טרח משפטם מהבה אז לא
20. ידרשו מנן נעזב דתן : ובזאת הימים אתהפכו עלינו אנשי ערינו וכפי הימים
21. הראישונים מה ירצו ממנו ומן עשות חקות דתן ימנעו אתנו ולא נוכל נתגלי
22. בעובד ולא נשא לנו ראש אלא נשארנו מסכינים שבורים הלבבים לא האמן ולא
23. בטח ולא נמצא לנו מקלט ולא מושיע : אלא אנחנו נשליך נפשותינו לבין
24. ידיכון על תרח רחמות שלטניכון אן תקחו בידנו ומזאת הצרעה תצילו
25. אתנו ומזאת הדלות תשאו ראשינו ועל משמר דת משה נבינו תסעדו
26. אתנו ומן עבדיכם תשימו אתנו ותחת צל קורת רחמותכם תעבירנו
27. ועד ידעו הדורות כי לו לא יכלות יהוה ואתם מא נשאר ממצאינו
28. ונקום על דרג התפלות אנחנו ובנינו כל ימי חיינו אן ישמר יהוה
29. ממלכותיכם מכל לחץ ונגפנו : ועתה נדרש מן צדקתכם אן לא תשיבו
30. שיאלין ריקם ורחמו עלינו ברחמותיכם : וחלילה יעזר ריקם מן ידרשכם
31. כי אתגלא בעלמה עובד הישר והטוב מכם : נשאל מרן ברב יכלותו אן לא
32. יכרת לנו מדרש מכם ועל כעוס וכל שנא יקים ממלכותיכם : אמן אמן :

אנחנו עבדיכם
עדת השמרים
במדינת
שכם

Traduction de la lettre, ou requête des Samaritains.

« Exposition de demande et de supplication devant Nos Seigneurs » et Maîtres du gouvernement exalté, et royaume puissant, le » royaume généreux de ***, dont l'allure est la justice, l'équité et » la droiture. Que notre Dieu Très-Haut fasse durer sur lui le bon- » heur et la grâce, et fasse éclater l'équité de leur [1] justice à la face » de tous les peuples qui sont sous toute l'étendue du ciel. Amen.

» Dorénavant nous élèverons en tout temps nos mains vers celui » qui trône au haut des cieux, et nous prierons devant lui, afin » qu'il fasse durer et agrandisse ce Paradis, le royaume exalté, » bienfaisant, dont l'équitable justice, la bonne foi et la bonté [2] se » sont manifestées par toute la terre; et qu'il départisse de la mul- » titude de ses miséricordes, et de sa puissance, la continuation de » la force, de la puissance, de la supériorité, de l'exaltation et de » la victoire au gouvernement généreux, ainsi qu'aux hommes de » crédit, revêtus de son autorité; et que Dieu ne les laisse pas » s'écarter de leur équitable justice, mais qu'il leur accorde ses » dons [3], et maintienne la puissance de leur gouvernement jus- » qu'aux derniers jours. Amen, amen.

» Permettez que ces pauvres esclaves suppliants passent sous » l'ombre du toit [4] de votre pitié, à la porte de la bonté des mains » du gouvernement exalté. Ils implorent la justice et la bonne » grâce [5] du royaume généreux de ***.

» Nous, les esclaves de votre bonté, sommes la communauté,

[1] *Des hommes du gouvernement.* Ce passage brusque du singulier au pluriel, et *vice versa*, se rencontre plus d'une fois dans cette lettre. Il est fréquent en hébreu. On en verra un exemple dans le texte du *Deutéronome*, XIII, 1, qui va être cité.

[2] A la lettre : *L'équité de leur justice, et leur bonne foi et leur bonté.* Voyez la note précédente.

[3] Ces mots : וישא משאת מאת פני אלוהם sont empruntés du livre de la *Genèse*, XLIII, 34.

[4] Littéralement : *De la poutre.* Cf. *Gen.*, XIX, 8. באו בצל קרת, *venerunt sub umbram trabis meæ.*

[5] Litt. : *Ils prient en justice et en grâce le royaume de...*

» réduite à un petit nombre, des Samaritains établis depuis les » jours anciens dans la ville de Sichem [1], en face du mont Garizim, » proche de Jérusalem, dans le pays de Chanaan [2]. Notre popula- » tion arrive à *quarante familles* [3]. Nous demeurons attachés de » tout notre pouvoir à l'observance de la loi de Moïse le prophète, » depuis le mot *berêschit* [4] jusqu'aux mots *leênè col y'sraël* [5]. Et » depuis le jour où nos ancêtres entendirent la voix de *Jéhova* [6] sur » le mont Sinaï, jusqu'à présent, nous ne nous sommes pas écartés » de notre religion [7], et nous n'avons point détourné notre voie, » mais nous persistons à observer l'alliance de notre loi, fidèles à » cette règle prescrite par Moïse [8] à nos ancêtres : « Vous obser- » verez pour l'exécuter tout ce que je t'ordonne [9] aujourd'hui. » Vous n'y ajouterez rien, ni n'en retrancherez rien [10]. »

[1] Plus tard *Neapolis*, et maintenant *Naplouse*. Cette ville est appelée *Sichar* en S. Jean, IV, 5. C'est à tort que Barbié du Bocage, dans son *Diction. géogr. de la Bible*, distingue ces deux lieux sur l'autorité de Reichard.

[2] Nom biblique de la Palestine.

[3] Le texte porte : *Quarante maisons*, ארבעים בית.

[4] Premier mot du texte hébreu du Pentateuque. Il signifie : *Au commencement.*

[5] Les trois derniers mots du texte hébreu du même volume. Ils signifient : *Aux yeux de tout Israël.*

[6] Les Samaritains ne se font pas scrupule d'écrire et de prononcer le nom divin *Jéhova*. C'est un de leurs usages que les Juifs leur imputent à crime. Voyez mon *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, t. I, p. 358, 359.

[7] Litt. : *De nos observances*. Les Samaritains affectent d'employer en ce sens le radical שמר, d'où ils tirent leur nom, שמרים, qui signifie proprement : *Stricts observateurs* (de la loi mosaïque). Le radical שמר, ayant la signification d'*observer*, revient cinq fois dans cette lettre.

[8] Litt. : *Cette parole de Moïse à nos ancêtres.*

[9] Changement de nombre. Voyez note 1re.

[10] Ce verset, du *Deut.*, XIII, 1 (Vulg., XII, 32), est cité conformément au texte samaritain qui diffère ici du texte des juifs. Celui-ci porte : את כל הדבר אשר אנכי מצוה אתכם אתו תשמרו לעשות לא תוסף עליו ולא תגרע ממנו : « Vous observerez, pour l'exécuter, tout ce que je *vous* ordonne. *Tu* n'y *ajouteras* rien, ni n'en *retrancheras* rien. » Il n'y a pas le mot היום, *aujourd'hui.*

» Et sachez, ô Nos Seigneurs, que nous sommes toujours sous » la domination des Ismaélites [1]. Nous les honorons. et nous sup- » portons volontiers leur autorité. Nous leur donnons par an de » l'argent, chacun selon ses facultés, supportant la charge de leurs » exigences [2], afin qu'ils ne prétendent pas que nous renoncions à » notre foi.

» Mais ces jours derniers. les gens de notre ville se sont tournés » contre nous, et renouvellent leurs vexations des tems passés, » nous empêchant d'observer les préceptes de notre loi. Et nous » ne pouvons exercer ouvertement notre culte; et nul ne prend » notre défense [3] : de sorte que nous demeurons abandonnés à » notre malheur, ayant le cœur brisé, sans sécurité, sans repos. » Et nous ne trouvons [4] ni refuge, ni protecteur.

» Dans de telles circonstances nous nous jetons entre vos mains, » à la porte de la miséricorde de votre gouvernement, afin que » vous nous tendiez la main [5], que vous nous sauviez de cette op- » pression, que vous releviez notre tête de cette misère, que vous » nous souteniez dans l'observance de la loi de Moïse notre pro- » phète, que vous nous admettiez au nombre de vos esclaves, que » vous nous fassiez passer sous l'ombre du toit de votre miséri- » corde.

» Et les dernières générations sauront encore que sans la puis- » sance de Jéhova, et sans vous, nul ne se serait inquiété de notre » perte [6]. Et tous les jours de notre vie nous nous tiendrons en » prière, nous et nos enfans, afin que Jéhova préserve votre » royaume de toute oppression, de toute calamité.

» Et maintenant nous supplions votre générosité de ne pas re- » pousser notre demande. Ayez compassion de nous selon votre mi-

[1] C'est-à-dire des Musulmans.

[2] Litt. : *La fatigue de leur loi de cadeau.* Les Samaritains négligent souvent la forme appelée par les grammairiens *Status constructus*. Il y a de cela d'autres exemples dans cette lettre même.

[3] Litt. : *Et nul ne relève notre tête.*

[4] On pourrait aussi traduire : *Et il ne se trouve pour nous ni...*

[5] Litt. : *Que vous saisissiez notre main.*

[6] Litt. : *Non relictus fuisset faciens nos existere.*

» séricorde. A Dieu ne plaise que s'en revienne avec un refus [1] celui » qui recourt à vous : car au monde entier se sont manifestées vos » œuvres de justice et de bonté. Nous prions notre Seigneur dans » sa toute-puissance de ne pas nous priver de votre sollicitude, et » qu'il affermisse votre règne au-dessus de toute contradiction, de » tout ennemi. Amen, amen. »

Nous, vos esclaves,

La Communauté des Samaritains,

Dans la ville de Sichem.

Extrait d'une lettre de M. le vicomte de *** à M. Drach.

« Monsieur le Chevalier,

» Je suis à Jaffa, de retour de mon pèlerinage dans la ville sainte, où, grâce aux puissantes recommandations que je dois à votre bonté, j'ai été on ne peut mieux reçu.

» Comme vous m'aviez paru le désirer, je me suis empressé de voir par moi-même les Samaritains de Naplouse, singulier peuple composé de 130 individus, qui ont conservé, sans mélange, le sang et la religion de leurs pères. Le grand-prêtre, *Salamé ibn Tobie,* m'a montré les rouleaux de vieux parchemin, contenant les livres de Moïse, écrits de la main d'Abischa, fils de Phinée (Phinéès), fils d'Eléazar, fils d'Aaron. Telles sont leurs prétentions modestes.

» L'écriture m'a paru singulière et bizarre. Malgré leur assurance que personne hors de leur secte n'avait la clé de ces *hiéroglyphes,* je soupçonne que ce peut être l'écriture rabbinique, ou quelque dérivation d'une écriture ancienne, probablement connue de votre immense savoir. J'ai donc fait tous mes efforts pour décider le grand-prêtre à vous écrire quelques lignes dans cette langue. Mais soit défiance, soit crainte, je n'ai pu y réussir.

» Les Samaritains sont très-malheureux, persécutés par les Turcs, leurs oppresseurs, et par les Juifs, leurs ennemis implacables. Le grand-prêtre a pris le parti d'adresser une pétition au roi de ***, pour demander la faveur d'être admis au nombre de ses protégés. Sachant, Monsieur le Chevalier, combien ce souverain a de consi-

[1] Litt. : *S'en revienne vide.*

dération pour vous, j'ai donné l'idée à son consul de vous envoyer à vous-même la pétition qu'il va tâcher de faire écrire en samaritain. Vous aurez ainsi sous les yeux un modèle authentique de leurs caractères et de leur idiome. Je crois, en outre, que, présentée par votre intermédiaire à Sa Majesté, la pétition aura plus de chance, sans aucun doute, que par la voie lente et les formalités des bureaux.

» Le grand-prêtre Salamé est âgé de 61 ans. Il a de l'esprit. Il écrit très-bien l'arabe et l'hébreu, deux langues qui vous sont familières. Comme, par malheur, je n'avais pas de drogman, il y a bien des choses que je n'ai pu lui demander, bien de ses réponses dont je n'ai pu saisir le sens.

» Voilà, Monsieur le Chevalier, ce qu'il m'a été possible de faire dans l'espérance de vous être agréable, et dans l'intérêt de la science, si, comme je n'en doute point, vous prenez à cœur de jeter du jour sur ce peuple extraordinaire, et jusqu'à présent si peu connu. »

Extrait d'une lettre de M. ***, consul à ***, à M. Drach.

« Monsieur le Chevalier,

» M. le vicomte de ***, que j'eus le bonheur de posséder chez moi pendant les premiers jours du mois de septembre, me parla du désir que vous lui aviez témoigné d'avoir quelques renseignemens sur la secte des Samaritains, et se plaignit d'avoir échoué dans le dessein qui l'avait conduit à Naplouse, n'ayant pu en rapporter un échantillon de l'écriture des soi-disant descendants d'Aaron. Lui ayant dit que je pouvais m'en procurer en saisissant l'occasion d'une requête que Salamé, fils de Tobie, Cahen, grand-prêtre actuel des Samaritains, désirait faire parvenir à S. M. ***, en recommandant que cette pièce soit rédigée dans son idiome national, et non en arabe; M. de *** me pria de faire en sorte de réussir. J'écrivis par conséquent à Salamé, et hier seulement j'ai reçu sa requête en samaritain. J'ai donc l'honneur de vous la remettre ci-jointe, Monsieur le Chevalier, ainsi qu'une liste en arabe de toute la généalogie des chefs de cette secte, depuis Aaron jusqu'à nos jours. Je réclame de votre bonté de faire tenir

la requête à Sa Majesté, pour n'avoir pas leurré d'une vaine promesse le chef de cette tribu, qui est vraiment malheureuse par toutes les exactions et les avanies que le gouvernement musulman lui fait subir, les Turcs prenant même parfois quelques-uns de ses membres, et les obligeant à se faire musulmans, ainsi que cela a eu lieu, il y a peu de semaines, envers deux jeunes gens. J'ai donc promis à Salamé de faire arriver sa requête jusqu'aux pieds de S. M., espérant que son gouvernement paternel prendra en considération la fâcheuse position de cette tribu, et lui accordera, sinon sa protection entière, au moins réclamera des ordres véhémens d'Abdul Medjid, afin que ses gouverneurs de Naplouse et ses pachas de la Syrie aient quelques égards pour ces 50 ou 60 malheureuses familles.

» Salamé m'a demandé s'il y avait de ses coréligionnaires en Europe. Ne croyant pas qu'il en existât, au moins sous le nom de *Samaritains*, je lui ai répondu négativement. Peut-être ai-je fait erreur. »

Généalogie du Cohen Sélameh, laquelle remonte jusqu'à Aharon.

SÉLAMEH,

1. Fils de Azaël.
2. Fils d'Isaac.
3. Fils d'Abraham.
4. Fils d'Isaac.
5. Fils de Sadakeh.
6. Fils de Sélameh.
7. Fils de Phinhès.
8. Fils d'Eléâzar.
9. Fils de Phinhès.
10. Fils d'Eléâzar.
11. Fils d'Abischâa.
12. Fils de Phinhès.
13. Fils d'Eléâzar.
14. Fils de Phinhès.
15. Fils de Joseph.
16. Fils d'Osée.
17. Fils d'Amran.
18. Fils d'Elymaz.
19. Fils de Nathanaël.
20. Fils d'Eléâzar.
21. Fils de Haroun.
22. Fils d'Amran.
23. Fils de Lévy.
24. Fils d'Osée.
25. Fils de Baba.
26. Fils de Nathanaël.
27. Fils de Haroun.
28. Fils d'Amran.
29. Fils de Haroun.
30. Fils d'Amran.
31. Fils de Sadakeh.
32. Fils de Haroun.
33. Fils d'Eléâzar.
34. Fils de Haroun.
35. Fils d'Abdaël.
36. Fils d'Eléâzar.
37. Fils d'Abdaël.
38. Fils d'Eléâzar.
39. Fils d'Abdaël.
40. Fils de Nathannël.
41. Fils de Phinhès.
42. Fils d'Eléâzar.
43. Fils de Nathanuël.
44. Fils d'Eléâzar.
45. Fils de Baba.
46. Fils de Nathanaël.
47. Fils de Phinhès.
48. Fils de Lévy.
49. Fils d'Ocboun.
50. Fils d'Eléâzar.
51. Fils d'Ocboun.
52. Fils d'Eléâzar.
53. Fils d'Ocboun.

54. Fils de Nathanaël.
55. Fils d'Ocboun.
56. Fils de Nathanaël Ocboun.
57. Fils d'Eléâzar.
58. Fils de Baba.
59. Fils d'Eléâzar.
60. Fils de Phinhès.
61. Fils d'Ocbouu.
62. Fils d'Amran.
63. Fils de Tobiah.
64. Fils de Schemiah.
65. Fils d'Elischmâa
66. Fils de Yehonathan.
67. Fils de Yahkam.
68. Fils de Nathanaël.
69. Fils de Yaïr.
70. Fils de Menascha.
71. Fils d'Eléâzar.
72. Fils de Lévy.
73. Fils d'Ocbiab.
74. Fils d'Ocoub.
75. Fils de Daliah.
76. Fils de Hezkiah.
77. Fils de Hanan.
78. Fils d'Amran.
79. Fils de Hananiah.
80. Fils de Hezkiah.
81. Fils d'Abdaël.
82. Fils de Azariah.
83. Fils de Nathanaël.
84. Fils de Lévy.
85. Fils de Schériah.
86. Fils de Hélal.
87. Fils d'Ocbiah.
88. Fils d'Acoub.
89. Fils d'Amran.
90. Fils de Helkiah.
91. Fils d'Amran.
92. Fils de Saddik.
93. Fils de Tobiah.
94. Fils d'Ismaël.
95. Fils de Yehonan.
96. Fils de Yaïr.
97. Fils de Daliah.
98. Fils de Yaïr.
99. Fils de Yéhonathan.
100. Fils de Hezkiah.
101. Fils de Scheloum.
102. Fils de Schebet.
103. Fils de Bahki.
104. Fils de Schischi.
105. Fils d'Osée.
106. Fils de Bahki.
107. Fils de Schischi.
108. Fils d'Abischâa.
109. Fils de Phinhès.
110. Fils d'Eléâzar.
111. Fils de Haroun, frère de notre seigneur Moïse, et souche des Pontifes.

» Telle est la chaîne de notre généalogie, qui remonte jusqu'à Haroun le prophète, frère de notre seigneur Moïse, par la main duquel la loi sainte nous a été transmise [1]. »

Il me reste à consigner ici quelques observations sur les savantes pages de M. le baron Sylvestre de Sacy. Je le fais en tremblant; car grand est ce nom de si docte, de si vénérable mémoire. Je lui ai voué une éternelle reconnaissance. Il m'a dirigé avec une extrême complaisance dans l'étude de l'arabe, et sachant que j'étais un jeune homme peu fortuné, il eut la charité de me pourvoir à ses frais des livres dont j'avais besoin pour cette étude. Ma conversion à la sainte religion catholique combla de joie cet excellent chrétien; et pendant mon séjour à Rome, il m'honorait de sa correspondance, jusqu'à la dernière époque de sa glorieuse carrière ici-bas. Nul ne respecte plus que moi l'autorité de ce grand homme, et je ne ha-

[1] Dans cette généalogie, les noms propres figurent sous leur forme arabe. *Haroun* pour *Aaron*, *Phinhès* pour *Phinées*, et ainsi de suite.

sarde mes observations que comme des doutes. Mais si elles ont quelque fondement, il faudra bien se conformer à cet apophthegme, φίλος Πλάτων, ἀλλὰ μᾶλλον ἡ ἀλήθεια, *amicus Plato, magis autem amica veritas* (Galien).

Je citerai, monsieur, en renvoyant aux pages du tome IV de vos *Annales* (1re série), où se trouvent ses deux savants *Mémoires*.

Page 255, note 3. — « .... et qu'on a observé que les Samaritains, » en lisant la Bible, au lieu de prononcer le nom ineffable ou Té- » tragrammaton, disent שמה, *Haschem* (le nom). » Je n'ai qu'à renvoyer à ma note 11, ci-dessus, sur la requête des Samaritains. Il est certain que les juifs, qui ne se permettent pas de prononcer le Tétragrammaton, n'auraient point osé écrire en toutes lettres ce nom divin dans une pièce telle que la nôtre.

Page 332 et suivante. — « Les Samaritains se sont vantés long- » tems d'avoir à la tête de leur culte un descendant de la famille » d'Aaron. Aujourd'hui (M. de Sacy écrivait cela en 1812) ils con- » viennent que la race d'Aaron est éteinte parmi eux *depuis* 150 » *ans*, et que le pontificat n'est plus exercé que par un *simple des-* » *cendant de Lévi*... Salameh à qui nous devons la correspondance » dont nous donnons ici un extrait, est aujourd'hui revêtu de cette » dignité, et prend la qualité de *prêtre-lévite*. »

On voit clairement par ce qui précède dans le présent article qu'en 1842 les Samaritains prétendaient encore avoir un Grand-Prêtre *descendant d'Aaron*. Si le Salameh de l'époque dont parle M. de Sacy, signait כהן לוי, *prêtre-lévite*, on n'en saurait conclure qu'il fut un simple *Lévite;* bien au contraire, le titre כהן (Cohen) *prêtre*, qu'il ajoutait à לוי (Lévi) *Lévite*, prouve péremptoirement qu'il se regardait comme descendant de la famille d'Aaron. En effet, comme les prêtres, *Cohanim* (pluriel de *Cohen*), descendans d'Aaron, étaient en même tems descendans du patriarche Lévi (*Deutér.* xxi, 5, הכהנים בני לוי, *les Cohanim fils de Lévi*), le texte sacré les appelle en mille endroits כהנים הלוים, *Cohanim-Leviyim* (pluriel de *Lévi*) c'est à dire *prêtres-lévites* (*Deut.*, xvii, 9, 18; xviii, 1; xxiv, 8; Josué viii, 33, alibique pluries). Il s'ensuit que tout *Cohen* est *Lévi*, mais tout *Lévi* n'est pas *Cohen*. En d'autres termes, un descendant d'Aaron est en même tems *Lévite* לוי; mais

un descendant de Lévi, qui n'est pas de la race d'Aaron, n'est et ne peut pas s'appeler *Cohen*. Par conséquent, le Salameh qui, en se conformant aux textes du *Deutér.* que je viens d'indiquer, s'intitulait *Cohen-Lévi, prêtre-lévite*, devait nécessairement se considérer comme descendant d'Aaron en ligne directe masculine.

Je dois dire cependant que les documens de cet article présentent une antilogie que je ne puis pas m'expliquer. D'après les extraits des lettres que j'ai donnés, le Salameh, grand-prêtre actuel, est fils de *Tobie*, et il prend bien le titre de *Cohen*, tandis que la généalogie, dont par malheur je n'ai pas actuellement l'original à ma disposition, commence par *Selameh* (Salameh), fils d'*Azaël*.

Pages 338, 339. — « Tant à Naplouse qu'à Jafa, le nombre des » Samaritains, hommes, femmes et enfans, peut monter en tout » à 200. Ils forment 30 familles. »

Il n'y a point de Samaritains à Jafa. Je le sais par des rapports de voyageurs et de résidans de ce port. A Naplouse, leur population ne se compose plus que de 130 individus, formant 40 ménages, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Page 339. — « Ils sont vraiment Israélites d'origine, et descen- » dans de Jacob, nommé aussi *Israël*. Ils sont de la tribu de Jo- » seph. »

M. de Sacy répète ici simplement l'assertion de Salameh, qui n'admettait que le Pentateuque. Car, dans le fait, nous savons par les autres livres saints que Salmanasar, après avoir détruit le royaume d'Israël, c'est-à-dire des dix tribus schismatiques, introduisit dans le pays des colonies de peuples étrangers et idolâtres, lesquelles, se mêlant au bas peuple d'Israël qu'il y avait laissé, formèrent par la suite la nation samaritaine. Mais les Samaritains prétendent descendre sans mélange de Jacob. Ils disent dans leur requête : « Et depuis le jour où *nos ancêtres* entendirent la voix de » Jéhova sur le mont Sinaï. » La femme samaritaine dit également Notre-Seigneur : « *Numquid tu major es* PATRE NOSTRO JACOB » (Joa., IV, 12)? »

Quant à l'étymologie que M. de Sacy, d'après S. Epiphane, assigne au nom שֹׁמְרִים (*schomerim*) des Samaritains, le déduisant du radical שָׁמַר (p. 246 et suiv.), ceci est confirmé par ma note 12 de

TRANSCRIPTION EN
CTÈRES HÉBRAIQUES DE LA LETTRE SAMARITAINE
DONT LE FAC-SIMILE EST CI-CONTRE.

1. מפרש שיאל התחננה לפני אדונינן וגברינן שלטנה רמיה וממלכתה
2. עזיה ממלכת *** הצדיקה מהלכה המשפט הקשט והישר יאריך
3. אלהן רמה עליה הטוב והחסד ויגלי קשט משפטון על פני כל העמים
4. תחת כל השמים אמן : בתר כן אנחנו בכל זבן נתלי ידינו למוענה
5. רמה ונתחנן קדמיו אן יאריך ויותיר פרדיס הדה ממלכתה רמיה החסידה
6. אשר אתגלת קשיטות משפטון והאמנון וטובין בכל הארץ ויטיב מן רבו
7. ויכלותו ארכות העז והכוח והחיל והרמא והנצעה לשלטנה הצדיק וגבריה
8. היכולים ולא ישמם אלה מן קשט משפטם וישא משאת מאת אליהם ויק
9. עז שלטנותם אל אחר הימים אמן אמן : יקדמו האלין העבדים המסכינים
10. יעברו תחת צל קורת רחמכם על תרח טובות ידי שלטנתה רמיה : מתפלל
11. בצדק וחסד הממלכה החסידה *** : אנחנו עבדי טובותכם עדת השמרים
12. הנמצאים בעיר שכם מול ההר גריזים קרוב מן ירושלאים בארץ כנען בם
13. מימים ימימה ישיג מספרינו ארבעים בית קעמים על משמר תורת משה
14. מן בראשית אל לעיני כל ישראל בכל יכלותינו : ומיום דשמעו אבותינו קול
15. יהוה על הר סיני ועד עתה מה אתעתקנו מן שמירותינו ולא הפיכנו שביל
16. אלא קעמין על משמר ברית דתן תפשים במימר משה לאבהתן את כל הדב
17. מצוד היום אתו תשמרו לעשות לא תוסיפו עליו ולא תגרעו ממנו : ותדעו
18. אה אדונינן כי אנחנו תחת משפט הישמעאילים תמיד נוקרון ונרצי במשפ
19. ונתן להם כל שנה כל אישכפי יכלותו מן הכסף סבלים טרח משפטם מה
20. ידרשו מנן נעזב דתן : ובזאת הימים אתהפכו עלינו אנשי ערינו וכפי הימים
21. הראישונים מה ירצו ממנו ומן עשות חקות דתן ימנעו אתנו ולא נוכל נתגלי
22. בעובד ולא נשא לנו ראש אלא נשארנו מסכינים שבורים הלבבים לא האמן
23. בטח ולא נמצא לנו מקלט ולא מושיע : אלא אנחנו נשליך נפשותינו לבין
24. ידיכון על תרח רחמות שלטניכון אן תקחו בידנו ומזאת הצרעה תצילו
25. אתנו ומזאת הדלות תשאו ראשינו ועל משמר דת משה נבינו תסעדו
26. אתנו ומן עבדיכם תשימו אתנו ותחת צל קורת רחמותכם תעבירנו
27. ועד ידעו הדורות כי לו לא יכלות יהוה ואתם מא נשאר ממצאינו
28. ונקום על דרג התפלות אנחנו ובנינו כל ימי חיינו אן ישמר יהוה
29. ממלכותיכם מכל לחץ ונגפנו : ועתה נדרש מן צדקתכם אן לא תשיבו
30. שיאלין ריקם ורחמו עלינו ברחמותיכם : וחלילה יעזר ריקם מן ידרשכם
31. כי אתגלא בעלמה עובד הישר והטוב מכם : נשאל מרן ברב יכלותו אן לא
32. יכרת לנו מדרש מכם ועל כעוס וכל שנא יקים ממלכותיכם : אמן אמן :

אנחנו עבד
עדת השמ
במדינת
שכם

Correspondance.

RÉCLAMATION DE M. LE BARON LAJARD
SUR
LA TRINITÉ ASSYRIENNE.

Bellevue, près Tours, le 25 octobre 1853.

Monsieur,

On me communique aujourd'hui seulement un cahier, n° 43 (ci dessus, p. 61), des *Annales de philosophie chrétienne*, où vous avez inséré une dissertation de M. le chevalier de Paravey, intitulée : *Mémoire sur la Trinité assyrienne et sur la Trinité chinoise.* Dans cet écrit, *daté du 2 mai* 1853, l'auteur, à son insu, s'attribue une découverte qui ne lui appartient pas. Permettez-moi de vous faire connaître mes droits à la priorité. Si je vous prie même d'accorder dans vos *Annales* une place à ma réclamation, c'est moins pour satisfaire une vaine jouissance d'amour-propre, que pour ne pas laisser ignorer la vérité aux lecteurs d'un recueil où l'on est accoutumé à trouver les faits présentés avec exactitude et savoir.

M. de Paravey (p. 63), à l'occasion d'un cylindre publié par M. A.-H. Layard dans son second ouvrage sur les monumens de Ninive, fait remarquer que, « sur les ailes éployées de l'*anneau* ou » de l'*arc ailé*, type du *Dieu du ciel*, on trouve, non pas une seule » tête humaine, type de l'intelligence divine et suprême, mais » *trois têtes de dieux*, fort bien dessinées, et que nous n'avions, » dit-il, encore reconnues dans aucun autre monument assyrien ou » égyptien. » Il ajoute (*ibid.*) : « Nous croyons donc devoir appeler » l'attention des savans chrétiens sur cette trace nouvelle, et non » encore signalée, de la connaissance que les anciens peuples ont » eue de l'essence de notre Dieu chrétien..... »

Dès l'année 1825, Monsieur, dans un *Mémoire* couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, j'ai, le premier, démontré qu'à Persépolis, à Nacksch-i-Rousteu et à Bi-Sutoun, l'emblème arbitrairement qualifié de *férouër* ou *mânes du roi*, par Th. Hyde et par Silvestre de Sacy, représente la *triade divine* des Perses. J'ai fait voir qu'il se compose de trois élémens : la moitié supérieure d'une figure humaine mâle, placée au centre d'une

couronne ou d'un cercle, symbole d'éternité, et unie, à partir de la ceinture, au corps, aux ailes et à la queue d'une colombe. Je crois avoir prouvé que ces trois élémens répondent à l'idée que les Perses attachaient à leurs *trois dieux* suprêmes, dont un seul est incréé et éternel : *Zarouân* ou le tems sans bornes, *Ormuzd* ou le tems limité et *Mithra* ou le tems périodique.

Plus tard, dans le *Nouveau Journal ásiatique* (août 1833, t. XVI, p. 174, 175, 2e série), j'ai rappelé cette découverte et annoncé qu'un emblème analogue ou même semblable se voit sur un grand nombre de petits monumens assyriens, tels que cylindres, cônes, etc.

En 1847, j'ai publié, dans le recueil des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres* (t. XVII, 1re partie), une dissertation accompagnée de plusieurs planches où je ne me suis pas contenté de reproduire des exemples de l'emblème de la *triade des Perses* et des Assyriens composé avec une seule tête : j'ai donné, sous le n° 4 de la planche III, le dessin d'un cylindre phénicien, où l'emblème de la triade présente *trois têtes de dieux* implantées, l'une sur un corps humain, les deux autres sur les ailes de la colombe, précisément comme on le voit aussi sur le cylindre assyrien publié, en 1852, par M. Layard. Je n'avais pu négliger de produire un monument qui apportait un témoignage si décisif en faveur de l'opinion que je soutenais depuis 1825. J'annonçai, de plus, que sur un cône assyrien de la collection de feu M. J. Robert Steuart, on trouve également *trois têtes humaines* dans la composition de l'emblème de la triade divine. Je puis, en ce moment, ajouter qu'un nouvel exemple d'un pareil emblème nous est offert par un autre cône assyrien, qui fait partie de la belle collection de M. le duc de Luynes.

Toutefois, on m'objectait que M. Botta n'avait pas rencontré un seul emblème de la *triade* dans les ruines du palais assyrien découvert par lui à Khorsabad.

Vers la fin de l'année 1847, j'ai eu la satisfaction de trouver dans le riche portefeuille de dessins exécutés sur les lieux, avec une grande habileté, par M. *Layard*, plusieurs de ces emblèmes tirés des bas-reliefs qui ornent les palais assyriens de Nemrod ou Nimroud. Une notice, où j'ai appelé l'attention de l'Académie des belles-lettres sur un fait aussi important, a été rendue publique par la voie du *Journal des Débats*, le 27 décembre 1847.

Enfin, l'année suivante, 1848, sous les nos 1 et 3 de la planche LIV. C de mes *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*, j'ai publié, d'après les dessins de M. Layard, deux emblèmes de la *triade assyrienne*, tirés des ruines de Nemrod. En tête de l'atlas du même ouvrage, j'avais déjà réuni, sur trois planches in-folio, non-seulement des exemples de l'emblème de la *triade divine* des Assyriens, des Phéniciens et des Perses, telle qu'elle est représentée sur les cylindres, sur les cônes et sur les bas-reliefs de Persépolis, de Bi-Sutoun et des tombeaux des rois achéménides; mais aussi une série de dessins indiquant comment les altérations successives qu'a subies, chez ces divers peuples, le symbole de la colombe, ont produit l'emblème particulier qui, vulgairement appelé le *Mihr*, est devenu une partie intégrante de l'emblème de la *Triade*.

Tels sont, Monsieur, les faits que M. de Paravey semble avoir complétement ignorés. Je me borne à vous les indiquer sans m'arrêter à relever quelques inexactitudes dans ses descriptions de monumens, ni à réfuter l'assimilation qu'il paraît disposé à établir entre la *triade assyrienne* et notre *sainte Trinité*. Ce que j'ai dit suffit peut-être pour réduire à sa juste valeur son opinion sur ce dernier point.

Je saisis avec empressement, Monsieur, l'occasion de vous renouveler les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Félix LAJARD.
Membre de l'Institut de France.

NOTA. — Nous avons inséré avec empressement la réclamation du savant M. Lajard, que nous croyons bien fondée. Nous ferons seulement observer qu'il ne faudrait pas inférer de sa lettre que M. de Paravey ou les *Annales* aient admis une *assimilation* complète entre la *Trinité assyrienne* et la *Trinité chrétienne*. Elles ont expressément mis cette *Trinité* au nombre des *traditions plus ou moins voilées, mais reconnaissables, des premières révélations bibliques* (p. 68, si bien établies par M. Layard dans sa belle *Lettre* à M. Nicolas *sur l'accord des traditions assyriennes et persanes avec la Bible*, que nous avons publiée dans notre t. IV, p. 116 (1re série).

A. B.

Polémique philosophique.

LES VRAIS PRINCIPES TRADITIONALISTES ET LA *CIVILTA CATTOLICA*.

Dans notre cahier de juin dernier, nous avons cru dire une chose bien certaine et que personne ne nierait, en disant : « Que la » *Civiltà cattolica* apportait un concours bien précieux et bien » compétent à la philosophie traditionnelle. » Et cependant les honorables directeurs de cette revue réclament contre cette assertion. Nous leur devons donner acte de cette réclamation ; car nous ne sommes pas dans l'habitude de vouloir faire dire aux personnes ce qu'elles ne disent pas. C'est ce que l'on fait à l'égard des *Annales*, sans qu'on veuille tenir compte de nos réclamations ; nous ne suivrons pas cet exemple. Nous publions l'article de la *Civiltà cattolica* en entier.

Et cependant avons-nous eu tort de nous prévaloir de l'appui du journal romain? Oui, s'il s'agit du faux Traditionalisme ; non, croyons-nous encore, s'il s'agit du véritable Traditionalisme.

Il y a, en effet, un *Traditionalisme faux et absurde ;* c'est celui qui nie la Raison et son exercice, celui formulé avec des phrases tronquées, dénaturées, et inventé à plaisir par les philosophes cartésiens et rationalistes ; nous repoussons autant, et plus que la *Civiltà cattolica*, ce Traditionalisme ; nous l'avons toujours repoussé, et très-récemment dans nos articles sur M. l'abbé *Bouix ;* c'est celui qui a été condamné dans le concile d'Amiens et que nous avons condamné aussi.

Mais il est un *Traditionalisme vrai et fort avantageux* pour la cause catholique ; c'est celui qui est très-bien exposé par Mgr l'évêque de Montauban, celui qui est fondé sur les principes posés par le Concile d'Amiens, celui qui, seul, est défendu par les

Annales ; et c'est aussi celui que nous avons cru et croyons encore adopté ou favorisé dans les articles de la *Civiltà cattolica.*

Mais, qu'est-ce qui a pu faire que la *Civiltà cattolica*, elle aussi, nous attribue le faux Traditionalisme? C'est qu'elle a trouvé un mot, un seul mot équivoque, et qu'elle a donné à ce mot un sens expressément réprouvé par nous.

Nous avons dit : « Si la Philosophie *ne doit pas rechercher la* » *VÉRITÉ*, *elle la connaît donc par une autre voie*, etc. » Tous nos lecteurs savent que nous avons dit et redit, que lorsque nous parlons de *vérité*, nous parlons des *vérités de dogme et de morale, nécessaires à croire et à pratiquer ;* c'est la formule que nous avons toujours précisée dans cette question, c'est celle à laquelle nous avons toujours appelé nos adversaires à répondre. Il ne s'agit, comme on voit, que de maintenir la Raison dans ses justes bornes.

La *Civiltà cattolica* a donné au mot *vérité* la signification de *toutes sortes de vérités*, en général, et de quelque espèce que ce soit. C'est, comme on voit, la suppression de la Raison.

Eh bien ! nous repoussons cette dernière proposition dans sa généralité, et nous prouvons que nous l'avons toujours repoussée. Nous espérons que la *Civiltà cattolica* nous donnera acte de notre adhésion à la proposition telle qu'elle l'entend. — Voici son article en entier :

Dans son numéro de juin 1853 (t. VII, p. 471), M. Bonnetty, l'honorable directeur des *Annales de philosophie*, annonce à ses lecteurs qu'*un appui aussi intelligent que compétent vient en aide à la philosophie traditionaliste et à ses principes*, et que cet appui *est celui de la* CIVILTA CATTOLICA.

Pour prouver cette adhésion de la *Civiltà cattolica* aux principes de ladite philosophie *traditionnelle*, il emploie deux argumens ou, comme il dit, *deux grands principes* que nous aurions établis et qui seraient *identiques à ceux des Annales de philosophie. Le premier, c'est que la philosophie ne doit pas être une science inquisitive, mais une science démonstrative. Cette proposition, également soutenue par le P. Ventura, est la base de la philosophie traditionnelle ; car si la philosophie ne doit pas rechercher la vérité, elle la connaît par une autre voie, qui est celle de l'enseignement. Le second principe, c'est que la* CIVILTA CATTOLICA *se pose comme l'adversaire de la philosophie de Descartes.*

En remerciant M. Bonnetty de vouloir bien nous attribuer une autorité plus

grande que celle qui nous appartient, il est de notre devoir de déclarer que la *Civiltà cattolica* a expressément et fréquemment professé qu'elle n'admettait pas les principes de la *philosophie traditionnelle*; elle l'a professé avant de faire paraître ses articles sur les *Deux Philosophies*; elle l'a professé plus clairement encore depuis la publication de ces articles. Mais puisqu'on ne se lasse pas d'en appeler aux *Deux Philosophies*, pour nous faire *traditionalistes* malgré nous, il est bon que nous démontrions ici jusqu'à l'évidence que dans les *Deux Philosophies* on ne saurait trouver aucun argument en faveur de ladite proposition.

Et d'abord, avoir dit que la Philosophie ne doit point être une science inquisitive, mais une science démonstrative, prouverait ce qu'on nous reproche, si, dans cette définition de la philosophie *démonstrative* et *inquisitive*, nous n'avions point exclu expressément le sens dans lequel les Traditionalistes prennent ces deux mots. Voici nos paroles [1] :

« Nous appelons *démonstrative* la philosophie des scolastiques, non *qu'elle* » *ne cherchât et ne trouvât, elle aussi, beaucoup de vérités*, mais parce » qu'elle ne prenait pas pour but particulier la recherche de *toute certitude*, » mais bien l'*évidence démonstrative*.

» Par contre, nous nommons *inquisitive* la philosophie moderne, non qu'elle » ne prétende démontrer beaucoup de vérités, mais parce que, *partant du* » *doute* et sentant par conséquent que ses démonstrations manquent de base, » elle est toujours obligée à de nouvelles recherches et, en fuyant jusqu'au » fond, d'arriver jusqu'à l'abîme pour trouver à asseoir une conviction. »

Quiconque est au courant des controverses qu'ont engagées en France les traditionalistes et leurs courageux adversaires, ne pourra s'empêcher de reconnaître que les principes soutenus par les premiers sont évidemment repoussés dans ces paroles; et, en vérité, nous ne savons pourquoi ni comment quelques-uns d'entre eux les jugent favorables à leurs doctrines.

Quand nous donnions à la philosophie démonstrative le devoir et le droit de *chercher et de trouver beaucoup de vérités*, n'avons-nous pas nié *in terminis* le principe fondamental de l'école traditionnaliste?

Nous blâmons certainement la philosophie *inquisitive*, mais seulement *en tant qu'elle part du doute et prend pour but particulier la recherche de toute certitude*.

En effet, elle ne peut manquer ainsi de conduire ses sectateurs à *des recherches toujours nouvelles*, précisément parce que leurs *démonstrations manquent de base*, comme toutes celles *qui partent du doute*.

En somme, nous ne saurions approuver celui qui, disant, en paroles, qu'en

[1] Vol. I, p. 380, 2e série.

philosophie il convient de prendre ses prémisses de premiers principes indémontrables, ce qui est autant que de dire : la certitude ; en fait, se met à la recherche de toute *certitude*, et prétend démontrer ces premiers principes. Ces premiers principes mêmes, bien que nous les ayons dit indémontrés, nous ne les jugeons pas pour cela inaccessibles à notre raison ; car ils sont indémontrables précisément parce qu'ils se présentent à notre raison entourés de leur lumière propre. C'est ce qui a été clairement exprimé dans les articles cités, où l'on a eu soin de désapprouver formellement cette phrase dans laquelle le P. Ventura disait *que nous recevons par la foi les premiers principes.*

Mais, dit M. Bonnetty, *si la philosophie ne doit pas rechercher* la vérité, *c'est donc qu'elle la connaît par un autre moyen, celui de l'enseignement.* Cette objection pourrait avoir quelque force si nous avions dit *que la philosophie ne doit pas chercher la VÉRITÉ;* mais le fait est que nous avons dit précisément le contraire. Nous avons dit, en effet, que la philosophie *cherche et trouve beaucoup de VÉRITÉS*, mais en partant d'un point fixe, et non en *partant du doute* comme fait cette philosophie que nous appelons *inquisitive* et en ce sens seulement. Ainsi prétendre que la *Civiltà cattolica* favorise les Traditionalistes parce qu'elle a adopté un de leurs termes, en l'employant et le définissant dans un sens opposé au leur, c'est en réalité disputer non sur les choses mais sur les mots. En voilà assez sur le premier argument.

Le second argument, c'est que nous combattons Descartes, chose que font aussi les Traditionalistes ; mais un pareil argument ne prouve pas plus que celui qui va suivre. Les calvinistes combattent Luther, les catholiques combattent Luther : donc les calvinistes sont des catholiques. La conséquence juste serait : donc les catholiques et les calvinistes sont d'accord pour combattre Luther. Pour que l'argument de M. Bonnetty fût valable, il faudrait que, comme c'est un axiome hors de doute que : *Quæ conveniunt uni tertio conveniunt inter se.* de même cet axiome fût vrai : *Quæ disconveniunt uni tertio conveniunt inter se.*

En ceci, nous croyons avoir suffisamment démontré comme quoi les articles des *Deux philosophies* ne favorisent pas les Traditionalistes ; que si nous avons emprunté quelques mots, quelques expressions particulières à cette école, que nos lecteurs veuillent bien se rappeler que nous écrivons en Italie où, à l'exception des savans, il y a à peine une personne (si encore il y en a une) qui s'occupe de cette question. Il se peut donc que parmi nos paroles quelques-unes aient pu paraître équivoques pour la France, où la nécessité de défendre *la vérité* fait que l'on est plus scrupuleux sur le choix des mots. En Italie, nous pouvions écrire avec cette liberté de formule que nous laisse l'ignorance où est encore parmi nous le commun des lecteurs sur l'opinion des Traditionalistes.

Au reste, la *Civiltà cattolica* avait déjà combattu ces doctrines dans sa cin-

mière série, même par un article intitulé le *Protestantisme* et l'*Unité sociale*[1]. Il y était dit : *Dans le fait que je vous démontre, à savoir que tout homme ne peut connaître le droit naturel* avec les seules forces de l'individu isolé, *je n'entends pas affirmer, comme veulent le faire aujourd'hui bien des gens qui se jettent dans l'excès opposé aux sophistes du siècle dernier, que toute* connaissance morale *est en nous entièrement et uniquement l'œuvre de la tradition sociale et de la religion révélée.* En résumé, depuis la publication de ces articles, si fréquemment cités, des *Deux Philosophies*, nous avons donné tant et de si claires explications de la philosophie *inquisitive* et de la philosophie *démonstrative*, que nous ne savons pas, si pour celui qui les a lues, ou qui voudra les lire, il est encore possible de soupçonner que la *Civiltà cattolica* favorise les doctrines traditionnelles. Il nous suffirait de rappeler, à cet égard, l'article sur l'*Évidence individuelle*[2]. Entre autres choses, toutes d'accord avec notre proposition, l'on y trouve le passage suivant : « *Une telle philosophie, nous l'appelons démonstrative, en faisant observer qu'il n'est nullement dans notre pensée que la raison humaine soit incapable de découvrir par elle-même aucune vérité, ainsi que le voudraient les Traditionalistes, mais*, etc. »

Pour éviter désormais toute méprise pareille, nous prions les personnes qui nous honorent de leur suffrage et qui veulent bien tenir compte du nôtre, d'examiner attentivement l'article que nous avons récemment publié et qui est intitulé : *Le Progrès philosophique*[3]. Nous y avons démontré la grande importance qu'il y a à rappeler la philosophie catholique à l'étude de S. Thomas; importance que nous avons, pour ainsi dire, fait toucher du doigt, en diverses autres occasions, dans tout le cours de nos précédens travaux philosophiques. D'après une telle déclaration, si quelqu'un pouvait, en quelque façon que ce fût, douter de nos sentimens, il lui suffirait, pour être pleinement éclairé, de jeter un regard sur la *Somme théologique*.

Si l'honorable directeur des *Annales de philosophie* s'était borné à prendre de parti, il ne fût assurément pas tombé dans l'équivoque qui l'a conduit à nous faire un honneur que nous ne méritions pas, en invoquant notre secours. Lui qui chez les docteurs scolastiques a blâmé longtems une *tendance rationaliste*, sans excepter de cette sentence injuste le saint docteur d'Aquin lui-même, n'aurait pu nous croire Traditionalistes en sachant que nous sommes pleinement d'accord avec les doctrines de S. Thomas.

Nous pourrions ajouter qu'un de nos collaborateurs, celui-même qui a écrit

[1] Première série, vol. II, p. 296.
[2] 2e série, vol. III, p. 57.
[3] 3e série, vol. III, p. 265.

les articles des *Deux philosophies*, prit la liberté, il y a dix ans environ, d'envoyer à M. le directeur des *Annales de philosophie* une longue lettre qu'il confia aux soins de M. l'abbé Espitalier. Dans cette lettre, il prenait la défense du docteur Angélique, et démontrait combien c'était chose contraire à l'esprit catholique que de *combattre* la doctrine des scolastiques. L'honorable M. Bonnetty ne jugea point à propos de publier cette lettre : mais peut-être se la rappellera-t-il, et il en tirera cette conclusion, qu'il est impossible de confondre la cause de la *Civiltà cattolica* avec celle des traditionnels.

Mais, pour en revenir à notre argument, la doctrine positivement combattue par nous est celle qui prétend que l'homme ne peut avoir, par les forces de sa Raison, *aucune connaissance*, au moins dans l'ordre moral et religieux, sans le secours de la parole et par conséquent de la tradition qui nous la transmet.

Nous croyons, au contraire, avec le récent concile d'Amiens, que : « Tandis » qu'on a à combattre le Rationalisme, il faut se garder de réduire à l'impuis» sance la faiblesse de la Raison. Par la doctrine constante des écoles catho» liques, il est connu que l'homme *qui jouit de l'exercice de la Raison* peut, » par l'application de cette faculté, percevoir et même démontrer beaucoup de » vérités métaphysiques et morales, et entre autres l'existence de Dieu, la spi» ritualité de l'âme, la liberté et l'immortalité, la distinction essentielle du » bien et du mal, etc. — Il est faux que la Raison soit *tout à fait* impuis» sante à résoudre ces questions; que ses argumens ne prouvent rien et soient » détruits par des argumens opposés. — Il est faux que l'homme ne puisse » admettre naturellement ces vérités sans croire d'abord à la révélation divine » par un acte de foi surnaturel... Si quelqu'un, sous le nom de Traditiona» liste ou sous tout autre nom, tombait dans de pareilles erreurs, il s'écarte» rait certainement du droit sentier de la vérité. » Telles sont les paroles graves et formelles du concile d'Amiens; et, en vérité, nous ne savons comment on peut avoir idée de les citer en faveur des doctrines traditionnelles.

Nous adressons ces déclarations aux Journaux et aux Revues qui auraient pu tomber dans la même équivoque, et croire la *Civiltà Cattolica* traditionnelle, parce qu'elle a employé quelques-uns des mots en usage dans cette école. Parmi ces publications, nous ne confondons pas la *Revue catholique de Louvain*, dans laquelle nous trouvons [1] un résumé de ces mêmes articles *Deux Philosophies*. L'illustre professeur de théologie, F. Labis, qui nous a fait cet honneur, recueille avec précision et expose avec beaucoup de justesse les idées que nous avons émises en faveur de la philosophie scolastique; et, d'autre part, il ne relève pas chez nous la moindre ombre de ce traditionalisme que d'autres veulent bien nous attribuer.

[1] 6e liv., août 1853, p. 330 et suivantes.

Mais, pour des motifs particuliers, nous devons adresser ces observations à l'*Unité catholique*. Nous avons regretté, et nous lui en exprimons doucement notre plainte, que dans les mêmes numéros elle ait accompagné les éloges, les citations et traductions qu'elle a bien voulu faire de la *Civiltà cattolica* de blâmes lancés contre la pieuse Compagnie de Saint-Sulpice en France. Certes, nous avons tout lieu de connaître les droites intentions, la doctrine et la piété de l'illustre et zélé directeur de cette Revue, ancien champion de la liberté religieuse en France. Nous devons également ici lui témoigner toute notre gratitude pour les éloges qu'il accorde à la *Civiltà cattolica*, et particulièrement pour l'appui qu'il nous prête dans une autre question. Mais comme la concordance accidentelle des louanges qui nous sont données avec le blâme dirigé contre la Compagnie de Saint-Sulpice pourrait être interprétée par quelques personnes comme ayant eu lieu en conformité de nos sentimens, il est de notre devoir d'éloigner formellement de nous un pareil soupçon. De notre tems, on ne s'est que trop habitué à diriger des attaques contre les Ordres religieux. Et ici nous ferons observer, en thèse générale, que personne, fût-ce même un ecclésiastique, n'a le droit de se poser en *accusateur public* d'Ordres religieux qui sont placés sous la surveillance des évêques et du chef suprême de l'Eglise. Ces paroles ne paraîtront pas trop fortes à quiconque voudra bien considérer qu'une *erreur dans des thèses philosophiques* est assurément bien moins funeste que celle qui est commise par des individus (laïques ou ecclésiastiques, peu importe), lesquels, sans en avoir reçu mission, assument l'énorme responsabilité d'attaquer des Ordres entiers de personnes consacrées à Dieu. En pareil cas, la bonne intention ne saurait servir d'excuse à l'erreur trop évidente et à la faiblesse du jugement.

LETTRE AUX HONORABLES RÉDACTEURS

DE LA *Civiltà cattolica*.

MES RÉVÉRENDS PÈRES,

Dans le cahier de juin dernier (t. VII, p. 471), j'ai dit qu'*un appui aussi intelligent que compétent, venait en aide à la philosophie traditionnelle et à ses principes*, et que cet appui était le vôtre. Dans le cahier du 3 septembre suivant, vous croyez devoir protester contre cet appui que les *Annales* invoquent. Je vous dois donner acte de cette protestation, et je le fais bien loyalement en reproduisant en entier votre article.

Mais permettez-moi en même tems d'essayer de vous prouver

que le dissentiment que vous prononcez entre vous et les *Annales*, est plus apparent que réel. La *Civiltà cattolica* est une revue grave, exacte et de la plus parfaite bonne foi. C'est un honneur de discuter avec elle, c'est un bonheur plus grand d'être d'accord avec ses doctes rédacteurs. Or il me semble que, sur la question qui nous occupe, il n'y a pas l'ombre d'une opposition entre elle et moi; car le *traditionalisme* qu'elle refuse de soutenir est repoussé et a toujours été repoussé par les *Annales*.

En effet, mes RR. PP., vous convenez avec moi, que la philosophie doit être une science *démonstrative*, et non une science *inquisitive*. — A cette proposition j'ajoutais :

« Si la philosophie ne doit pas *rechercher la vérité*, elle la connaît donc par une autre voie, qui est celle de l'enseignement. »

Vous refusez d'admettre cette conséquence, et pour montrer votre dissentiment vous citez les déclarations suivantes :

« Nous appelons *démonstrative* la philosophie des scholastiques, » non qu'elle ne *cherchât et ne trouvât, elle aussi, beaucoup de vérités*, mais parce qu'elle ne prenait pas pour but particulier la » *recherche* de toute certitude, mais bien l'évidence *démonstrative*

Voilà vos principes. Eh bien, ils sont aussi ceux des *Annales*.

En effet, quand nous avons dit que la philosophie ne doit pas *rechercher la vérité*, par le mot *vérité*, nous avons entendu seulement les *vérités de dogme et de morale nécessaires à croire et pratiquer* enseignées en philosophie, c'est-à-dire les vérités suivantes : *Dieu et ses attributs, l'homme, son origine, sa fin, ses devoirs*, les *règles de la société civile* et de la société *domestique*; voilà les vérités que nous ne croyons pas que la philosophie ait *trouvées* ou *inventées*, sans le secours de la *tradition* et de l'*enseignement*; mais nous n'avons nullement voulu comprendre *le grand nombre de vérités* qui sont en dehors du dogme et de la morale obligatoires pour l'homme ou qui en dérivent par voie de conséquence, de raisonnement, etc. Et cette distinction nous permet d'accepter complétement votre proposition, qui consiste à dire : que « la philosophie démontrative peut *rechercher* et *trouver beaucoup de* » *vérités*. »

La première proposition, celle que soutiennent les *Annales*, con-

stitue le *vrai traditionalisme*, qui réserve tous les droits de la Raison. La deuxième proposition, au contraire, constitue le *faux traditionalisme*, qui annulerait les forces de la Raison.

Or, que les *Annales* aient toujours fait cette distinction, c'est ce qu'il leur sera bien facile de prouver. Elles ont même quelque lieu de s'étonner, après nos remarques sur le traditionalisme exposé par M. l'abbé *Bouix*, que la *Civiltà cattolica* vienne encore leur attribuer une semblable doctrine. Et cependant, comme il s'agit ici de bien préciser cette question, embrouillée à plaisir par les inventeurs du *pseudo-traditionalisme*, et comme cette confusion injuste est le sujet habituel des accusations de nos adversaires, nous allons rappeler ici quelques-unes des déclarations, que nous avons faites à diverses reprises.

Ainsi, dans notre cahier d'août dernier, nous disions :

« Pour nous, avec Mgr Affre, et tous les apologistes pour le fond, nous soutenons que la Raison de l'homme n'a pas pu *inventer Dieu et ses perfections*; que ce n'est pas elle qui a fait les rapports qui unissent la créature au Créateur, c'est-à-dire que l'homme ne s'est pas *inventé pour lui-même* ce qu'il doit croire et ce qu'il doit faire. *A part ces deux points*, nous laissons à la Raison toutes ses forces et toutes ses prérogatives (ci-dessus, p. 108).

Est-ce là nier que la Raison ne peut rechercher et trouver *beaucoup de vérités?* Et notez que ces phrases sont prises d'une déclation faite déjà en 1845 (t. XI, p. 440, 3e série).

Si nous remontons à notre volume précédent, dans l'article même où nous avons mis les paroles adressées à la *Civiltà cattolica* (t. VII, p. 469), nous circonscrivions ce que nous refusons à la philosophie, dans le droit de *trouver Dieu, l'homme, son origine, sa fin, ses devoirs*. Pourquoi la *Civiltà cattolica* élargit-elle cette question, renfermée par nous dans un cercle si sévèrement restreint, et la transforme-t-elle en celle de savoir si, en général, la Raison peut *trouver quelques vérités?*

Comment surtout ne tenir aucun compte des déclarations si expresses que nous avons faites dans l'examen que nous avons publié de la théorie de M. l'abbé Bouix, sous ce titre : *Le vrai et le faux traditionalisme?* C'est là, en effet, que nous disions :

« Les Traditionalistes reconnaissent toutes les forces de la Raison pour *juger*

les notions perçues. Ils ont les mêmes motifs de jugement que vous pour les notions communes, 2 et 2 font 4. Ils ajoutent seulement que lorsqu'il s'agit *de dogme et de morale obligatoires* : 1° ils n'ont pas *inventé* ces notions mais qu'elles leur ont été *enseignées*, 2° qu'en cas de dispute, il n'y aura de vrai dogme et de véritable morale que ce qui aura été *imposé de Dieu.* Vous le voyez, je mets ici les points sur les i, j'espère que vous connaîtrez ainsi les vrais principes des Traditionalistes, et que s'ils avancent quelque principe faux, au moins vous le repousserez et le combattrez tel qu'il est (t. vii, p. 120).

Pourquoi la *Civiltà* n'a-t-elle pas fait attention à cette exposition de nos pensées?

Et pour preuve que ce n'est pas seulement dans ces derniers tems, et pour répondre à des attaques récentes, que nous soutenons cette opinion, nous pouvons encore citer des passages plus anciens.

En 1850, nous répondions à M. l'abbé Freppel :

Nous avons répété à satiété, que lorsque nous refusions à l'homme *l'invention des vérités*, nous entendions seulement et expressément le *dogme et la morale*, ce qu'il *faut croire* et *ce qu'il faut faire.* Et maintenant M. Freppel fait consister la *philosophie* dans la *logique*, la *dialectique*, le *syllogisme*, tous ces petits amusemens inventés par les hommes. Nous répondons donc nettement : oui, l'homme a pu inventer tout cela; oui, la philosophie a pu inventer cela; oui, tout cela peut être séparé de la théologie. — Mais vous, revenez à la question, revenez au *dogme* et à la *morale*, etc. (t. ii, p. 473).

En 1847, nous disions, en réponse à Dom Gardereau :

S'il y a une chose que nous ayons dite et redite, c'est la part que nous *faisons à la philosophie;* nous avons dit (t. xi, p. 253), et nous répétons encore, que la philosophie ne peut pas *inventer les dogmes ni la morale*, mais qu'elle peut et doit les commenter, les prouver, en tirer les conséquences, etc. D'où suit la nécessité de poser d'abord en principe et d'enseigner cette obligation où elle est d'avoir recours à la tradition, à la révélation, pour entrer *en possession de ces dogmes*, qui, comme le dit M. Cousin, *servent ensuite d'étoffe à ses pensées* (t. xvi, p. 289).

En 1847, dans un article sur *notre ligne philosophique et théologique*, nous précisions en ces termes tout notre système :

Nous disons aux Rationalistes :

« Vous voulez tirer de la Raison seule les dogmes et la morale, et vous les » tirez de la Raison parce que cette Raison est une *incarnation du Verbe*, parce » que vous croyez que c'est un *écoulement*, une *émanation de la divinité*, » parce que vous croyez que votre Raison est *naturellement*, *nécessairement*,

» *réellement unie à la Raison divine*, dont elle est une véritable *participa-*
» *tion*. Or, s'il en est ainsi, il s'ensuit que votre Raison est de la *même na-*
» *ture* que celle de Dieu, *participe à la nature de Dieu*; en un mot, *votre*
» *Raison est Dieu*; et c'est ce que nous appelons *Panthéisme* (t. xv. p. 453).»

Et un peu plus loin nous donnions plus de précision à nos principes, en ajoutant :

Dans un de nos précédens cahiers, nous avons exposé tout au long les droits que M. Saisset reconnaît à la Raison et nous avons dit que nous les admettions TOUS, entendez bien, TOUS, excepté que la Raison *peut inventer ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire.*

Cette opinion, nous l'avons répétée dans presque tous nos cahiers, nous l'avons exprimée encore très-explicitement dans notre dernière discussion avec la *Revue de l'Instruction publique*. Nous lui disions : « Non, non, mille fois
» non, nous laissons à la philosophie la part que M. Cousin lui-même fait à
» Platon, celle de *travailler sur les premières vérités essentielles*, de les
» étendre, de chercher à les comprendre, de les séparer de l'erreur qui les obs-
» curcit; enfin nous ne supprimons RIEN des opérations de la Raison humaine,
» *absolument* RIEN, excepté d'être par elle-même et de son fonds *prophète*,
» *révélateur*, *Messie*, *Verbe incarné*. Voilà ce que nous refusons à la philo-
» sophie; qu'elle le dise nettement; ces quatre qualités entrent-elles dans sa dé-
» finition, et faut-il recevoir cette définition sans preuves? Tel est notre der-
» nier mot, et c'est aussi celui de toute la polémique entre l'Eglise et la phi-
» losophie (*ibid.*, p. 459). »

Enfin, en 1845, dès le début de la discussion, dans un article intitulé : *Quelques idées sur un cours de philosophie catholique*, nous disions :

Et cependant conseillons-nous aux catholiques de rester étrangers aux travaux et aux *découvertes* de l'esprit humain? Doivent-ils *excommunier* la philosophie et les philosophes? A Dieu ne plaise, etc. (t. xi, p. 354).

Après toutes ces explications, est-il juste de venir nous dire que la *Civiltà* est séparée de nous parce qu'elle reconnaît que la philosophie peut *découvrir beaucoup de vérités?* Vous voyez que nous l'avons dit nous-mêmes, et bien avant vous.

Et pour en finir, en ce moment, nous ajouterons : la question, telle que nous l'avons posée, c'est-à-dire de savoir, si l'esprit humain a *découvert*, *ou inventé seul*, *les dogmes et la morale enseignés en philosophie*, est une question capitale; c'est la vie ou la

mort de la religion *dite naturelle*, que l'on oppose en ce moment à la *religion révélée*.

Mais, discuter si l'homme possède une Raison ; s'il doit se servir de cette Raison pour apprendre lui-même ou pour enseigner aux autres toutes choses ; s'il est susceptible de Raisonnement ; si cette Raison est ou n'est pas le moyen mis à sa disposition pour apprendre ; si c'est lui et non un autre qui pense, qui raisonne, qui approuve, et autres questions que les *pseudo-Traditionalistes* sont venus nous faire, et pour lesquelles ils se sont érigés en croisés fidèles, nous disons que ce sont là des *puérilités*, ou pour le moins des *inutilités*. Oui, suivant nous, ce ne sont pas des questions *sérieuses*. Et nous nous étonnons de voir tant de prêtres laissant de côté les questions majeures et vraiment sérieuses que nous avons posées, s'occuper ainsi de ces amusemens dialectiques.

Nous venons de répondre directement à la *Civiltà cattolica*, sur la question de savoir quelles sont les vérités que la Raison a inventées. Pour nous, toutes les démonstrations philosophiques sont bonnes, mais dans l'état actuel de l'homme, qui est l'état social, nous disons que l'homme ne les eût pas données, s'il n'avait été aidé par l'enseignement extérieur.

Maintenant nous demandons, à notre tour, si la Raison peut *seule* et sans avoir recours à la tradition, *inventer les vérités de dogme et de morale*, c'est-à-dire Dieu et ses attributs, les devoirs de l'homme, etc., *telles qu'elles sont traitées en philosophie*. Nous ne voulons pas rechercher dans ses divers articles, si elle y a répondu, ni comment elle y a répondu. Nous voulons lui laisser toute liberté d'y répondre elle-même. Sa réponse prononcera si nous sommes divisés ou d'accord. Passons au second reproche.

2° Nous avons aussi trouvé une preuve de l'appui que vous donnez à la philosophie traditionnelle, dans le combat que vous livrez à la *philosophie de Descartes*. Votre réponse est que deux personnes peuvent bien en combattre une troisième, mais que cela ne prouve pas qu'elles soient d'accord entre elles. — Oui, sans doute, si elles la combattent sur des points différens. Mais si deux personnes en attaquent une troisième sur le même point, elles seront d'accord sur ce point-là. Or, ce que vous combattez en Des-

cartes, c'est : 1° de *partir du doute*, — nous faisons la même chose ; 2° de chercher et de produire l'*évidence personnelle*, et non la certitude objective, et c'est ce que nous lui reprochons aussi. Si donc vous venez à bout de convertir les esprits sur ces points, vous aurez fait identiquement ce que font les *Annales* depuis 20 ans, et vous aurez établi un des principes de la philosophie vraiment traditionnelle.

3° Quant à ce que vous dites que l'état actuel des études philosophiques en Italie ne vous oblige pas à la même rigueur de termes, il peut se faire qu'en Italie on n'ait pas entendu parler du terme *traditionaliste*. Mais le mot *rationaliste* y est très-connu. La *Civiltà cattolica* nous a appris elle-même qu'il y a des catholiques *semi-rationalistes* qu'elle s'attache à combattre. Or, c'est pour combattre les Rationalistes et les semi-Rationalistes, dans leurs principes mêmes, que les Traditionalistes ont exposé leurs doctrines. Nous l'avons dit souvent : on a chassé le Christ, c'est-à-dire la tradition, la révélation de la philosophie. On a cru légitime de ne mettre aucun intermédiaire extérieur, en philosophie, entre Dieu et l'âme humaine ; or, pour celui qui sait voir les conséquences dans leurs principes, cette méthode mène directement en pratique au Déisme, au Panthéisme, à la séparation complète de l'Etat d'avec l'Eglise, et, en un mot, à Mazzini, chassant de Rome le représentant du Christ, et inscrivant à sa place sur ses drapeaux : DIEU ET LE PEUPLE. C'est là, selon moi, où conduit la méthode qui soutient que les *vérités de dogme et de morale*, enseignées en philosophie, ont été ou peuvent être inventées et apprises, sans le secours de la tradition, et avec l'aide seulement d'une *révélation véritable mais naturelle*, que nos adversaires appellent *Raison*.

4° Arrivons maintenant à ce qui regarde saint Thomas. Vous me renvoyez à la *Somme théologique* et indiquez ainsi que la philosophie traditionnelle est en opposition à celle de cet ange de l'école, et vous assurez cette opposition sans citer aucun texte contradictoire. Ceci demande encore une courte explication dont j'espère que les lecteurs de la *Civiltà* seront satisfaits.

Sur les *systèmes de philosophie*, j'ai dit expressément, dès le dé-

but de la discussion, que les catholiques *ne devaient en adopter aucun*; mais partir seulement *des faits* qui se renouvellent tous les jours sous nos yeux et qui sont tels : « On ne sait pas une chose, » un autre la dit en paroles intelligibles, nous sommes intel- » ligents, et immédiatement nous la savons. » Voilà ma théorie, mon système, si vous voulez, et auquel je crois encore que les philosophes catholiques doivent se borner.

Cette profession de foi, je l'ai émise en 1845 (t. XII, p. 353), puis en 1850 (t. II, p. 58; t. V, p. 186), et enfin encore en août dernier (ci-dessus, p. 114).

Mais mes adversaires ont voulu m'opposer saint Thomas, saint Augustin, les scholastiques. C'est alors que j'ai été amené à chercher si véritablement les saints docteurs m'étaient opposés, et si leur opposition pouvait m'être valablement objectée.

Or, voici ce qui est résulté de cet examen :

1° J'ai montré que, sur la *constitution primitive de l'âme humaine* saint Thomas, après Aristote et tous les péripatéticiens, professait l'opinion suivante que j'ai immédiatement adoptée :

« L'intellect angélique est toujours en acte à l'égard des choses qu'il com- » prend, à cause de sa proximité du premier intellect, qui est un acte pur. » Mais l'intellect humain, qui est le dernier dans l'ordre des intellects, et très- » éloigné de la perfection du divin intellect, *est en puissance* à l'égard des » choses intelligibles; et *au commencement il est comme une table rase, sur* » *laquelle il n'y a rien d'écrit*, comme le dit Aristote. Ce qui apparaît d'une » manière manifeste en ce que, *au commencement*, nous sommes intelligens » seulement *en puissance*, et après nous devenons intelligens *en acte*. Ainsi il » est évident que comprendre pour nous est quelque chose de *passif* et par » conséquent notre intellect est une puissance *passive* (*Sum.*, 1ª, q. 79, art. 3). »

Et ailleurs :

« C'est une chose naturelle à l'homme d'arriver aux choses intelligibles *par* » *les choses sensibles*, parce que *toute notre connaissance a son commence-* » *ment par le sens* (*ibid.*, q. 1, art. 9). » (*Ann.*, t. VII, p. 108.)

Voilà pour l'état primitif de l'âme et de la Raison humaine; or, c'est là la base, la première pierre de la philosophie traditionnelle. Comment peut-on venir dire qu'elle est opposée à saint Thomas? Comment se fait-il surtout qu'aucun de mes adversaires n'ait, je ne dis pas réfuté, mais seulement consenti à citer ce texte? Mais ils

C'est nous qui répondions que les pères ne s'étaient pas servis de ces expressions, et que s'ils s'en étaient servis ils ne s'en serviraient plus aujourd'hui, en face des Panthéistes.

Ce sont nos adversaires qui nous ont dit que saint Thomas avait assuré que la *Raison est une participation de Dieu*. — Et c'est nous qui leur avons fait observer que saint Thomas n'admet qu'une *participation de ressemblance*.

Voilà comment nous avons accusé les scholastiques d'être rationalistes.

Quant à l'influence d'Aristote dans l'école, et à cette philosophie naturelle qui se glissait dans les études, nous avons cité les solennelles et authentiques paroles de *Grégoire IX* adressées aux professeurs de l'Université de Paris. Nous avons cité les condamnations de 219 *propositions* prononcées par l'évêque de Paris et plus spécialement la bulle fulminée par le pape Grégoire XI contre celles de Raymond de Lulle, toutes rationalistes et panthéistes. Cela est un fait patent, et, comme nous l'avons dit, aucune puissance humaine ni aucune considération ne peuvent empêcher que l'enseignement du 13e siècle ne reste frappé des anathèmes prononcés par les Papes[1]. Nous croyons que c'est à ces règles qu'il faut ramener la philosophie et la théologie; et quand nous rappelons ces *Bulles des papes*, nous sommes assurés que ce n'est pas à une règle trompeuse. Nous prions ici la *Civiltà* de citer ces bulles de Grégoire IX et de Grégoire XI, auxquelles tous les professeurs de philosophie doivent se conformer, comme en ce moment on se conforme, pour la liturgie, à la bulle de saint Pie V, si longtems négligée.

Toute notre discussion sur les principes plus ou moins rationalistes de quelques docteurs a été parfaitement résumée par la savante revue romaine, les *Annali delle science religiose* (t. x, n° 28, p. 47). Nous avons publié en entier cet article l'an dernier (t. v, p. 167); nous y renvoyons nos lecteurs ainsi que ceux de la *Civiltà cattolica*. D'ailleurs sur cela il y avait accord entre nous et nos adversaires. En effet, voici ce que disait dom Gardereau :

[1] Voir les pièces authentiques de ces diverses condamnations dans les *Annales*, t. xvi, p. 362, 366, 373.

Après la période des grands hommes, nous verrons dans la suite s'introduire *au sein de l'Ecole des abus* d'autant plus funestes qu'ils *fraient une voie indirecte au Rationalisme moderne*; or, une des causes les plus actives de ces abus et de cette décadence, fut, à n'en pas douter, l'engouement général pour *Aristote et pour sa dialectique* (ibid., *Ann.* t. XIV, p. 217).

6° Venons maintenant au concile d'Amiens; vous citez un court extrait que vous croyez opposé à la philosophie traditionnelle. Je l'ai déjà cité moi-même; mais ce que vous ne savez pas, c'est qu'il est spécialement dirigé contre le *pseudo-traditionalisme*, inventé par les adversaires des *Annales*, et qu'elles ont toujours sévèrement condamné. Mais le concile d'Amiens a posé les bases d'une philosophie, que j'appelle le vrai Traditionalisme, et à laquelle j'ai déclaré adhérer, et j'ai publié en entier ses paroles. Que la *Civiltà cattolica* fasse comme moi, qu'elle les fasse connaître à ses lecteurs, et qu'elle y adhère, et, comme moi, qu'elle veuille convier tous les professeurs de philosophie à enseigner ces principes. Est-ce trop lui demander? Nous ne citons ici que ce seul principe :

Les professeurs de philosophie doivent faire comprendre à leurs élèves, que cette science, à divers égards, n'est pas chez nous celle qu'un philosophe formerait en employant *le seul secours de l'esprit humain*, mais celle que la *théologie*, fondée sur la révélation, *éclaire*, *vulgarise et complète* (*Acta et decreta Conc. Amb.*, p. 58).

7° Il est vrai que nous avons reçu, il y a 5 ans (en 1848), du R. P. Taparelli d'Azeglio, un article sur la scholastique; nous le préparâmes pour le publier tout de suite; si nous ne l'avons pas fait paraître, c'est que des théologiens très-distingués nous firent observer que ce travail n'ajoutait rien aux explications données si longuement par dom Gardereau et par M. l'abbé Espitalier sur la scholastique. Ce sont des considérations générales qui ne touchent presque jamais aux points particuliers que nous avions traités. Cependant puisque la *Civiltà cattolica* paraît désirer la publication de ce travail, nous le ferons paraître dans un de nos prochains cahiers, avec la réponse qui est toute prête.

8° Et maintenant, mes RR. pères, que j'ai bien exposé quelles sont les vérités que je crois, que la Raison humaine n'a pas inventées et celles qu'elle a inventées, il reste à savoir si la *Civiltà cattolica* est d'accord avec moi pour faire cette distinction, et si

après ce partage elle approuve ce que j'approuve et condamne ce que je condamne, en un mot si nous sommes d'accord.

Je pourrais, comme je l'ai dit, rechercher dans les divers articles de votre *Revue* les réponses qui ont été faites plus ou moins clairement à ces questions, mais comme je pourrais m'égarer et mal interpréter ces réponses, je préfère vous laisser la parole, et attendre que vous répondiez vous-même.

Je viens de faire connaître loyalement et intégralement votre réclamation, je crois n'avoir pas besoin de demander de nouveau que ma réponse soit publiée par la *Civiltà cattolica;* elle a formé contre les *Annales* plusieurs accusations qui ne sont pas justes, parce qu'elles sont fondées sur des équivoques ; je lève ces équivoques, qui, je l'espère, permettront de nous entendre sur cette partie si importante de la philosophie, et c'est ainsi que tous les écrivains catholiques pourront attaquer avec ensemble le *Rationalisme* et le *Panthéisme*, ces deux ennemis de notre commune mère, la sainte ÉGLISE de Jésus-Christ.

A. Bonnetty,
Chevalier de St-Grégoire-le-Grand,
Membre de l'Académie catholique de Rome,
et de la Société asiatique de Paris.

Propagation du Christianisme.

NOUVEAUX DÉTAILS AUTHENTIQUES
SUR
LA RÉVOLUTION RELIGIEUSE ET SOCIALE
QUI S'ACCOMPLIT EN CE MOMENT EN CHINE.

2e Article [1].

Dans notre cahier de septembre, nous avons publié quelques-unes des *professions de foi*, et *proclamations* du nouvel empereur, qui en ce moment cherche à expulser de la Chine, les Tartares, ses anciens envahisseurs.

Ces pièces officielles nous ont semblé assez importantes pour fixer l'attention des hommes d'Etat et surtout des écrivains chrétiens. Cependant deux journaux seulement les ont reproduites, l'*Univers*, et la *Gazette de France*. Les autres, et en particulier le *Moniteur*, les ont passées sous silence et se sont contentés de publier des relations, ou plutôt des appréciations sur la société secrète de la triade et celle des *petits couteaux*, etc., sans donner aucune pièce officielle, aucun document, partant des chefs de ces sociétés.

Les journaux religieux ont aussi publié des relations plus ou moins détaillées des massacres et des persécutions de toutes sortes, qui ont été commises par les insurgés.

Nous sommes loin de révoquer en doute ces récits ; mais à côté de ces malheurs, qui accompagnent toujours la guerre, il y a les lois, les prescriptions, les pensées du conquérant qui ne doivent pas être négligées quand il les fait connaître. C'est ainsi que le massacre de tous les habitans de Zaatcha n'empêche pas de dire que la mission du gouvernement français en Afrique, est toute de paix et de civilisation chrétienne.

[1] Voir le 1er article au numéro de septembre, ci-dessus, p. 165.

Supposé donc que nos documens soient parfaitement authentiques (ce que personne n'a jusqu'ici nié) ne doit-on pas les regarder comme l'indice d'un avenir nouveau pour la religion, dans ce grand pays, et ne peut-on pas dire que le jour n'est pas loin, si la prise de Pé-king que l'on annonce en ce moment se confirme, où nos missionnaires et nos évêques se présenteront au nouvel Empereur, ses proclamations et ses professions de foi à la main, pour lui demander d'abord la liberté de leur prédication, puis un nouvel examen de ces *écritures* qu'il cite à tout propos et sur lesquelles il dit qu'il fonde désormais toute sa croyance. — Dieu veuille que dans ce moment ils ne rencontrent pas des missionnaires protestants, ou des courtisans perfides, qui montreront en même tems au prince, certaines relations d'auteurs catholiques.

Voici les nouvelles proclamations que nous transmet M. l'abbé Mahon, notre correspondant. Elles sont aussi importantes et aussi curieuses que les précédentes. On dirait encore qu'elles ont été faites tout exprès pour ôter aux Chinois tout prétexte de se convertir, et aux missionnaires tout prétexte de ne pas accepter une partie des vieilles traditions qui sont encore dans cet empire. Voici quel est le contenu de ces proclamations.

Le 1er décret décide que Dieu est un *pur esprit;*—que seul il est Seigneur suprême ou *Chang-ty;*—que seul il peut être appelé *saint;* — que seul il est le Père spirituel ; — en conséquence, défense est faite de donner ces divers noms aux empereurs, ou aux autres hommes.

Ceci lève la plupart des difficultés de la grande querelle entre les divers ordres religieux en Chine.

Le 2e décret ordonne de surveiller les soldats pour la pratique du 7e *commandement de Dieu* (6e du *Décalogue*) : Tu ne commettras pas d'adultère, — et ordonne de punir de mort les infracteurs.

Le 3e décret ordonne d'exterminer tous les diablotins ou Tartares.

Le 4e décret défend de rien détourner pour soi des prises faites sur l'ennemi.

Enfin le 5e décret règle les attributions des hommes et des femmes, et défend, sous peine de mort, aux femmes de s'occuper des affaires du dehors, et aux hommes de les leur communiquer. —

Quand on connaît l'influence des eunuques et des femmes sous les empereurs Tartares, on louera la sagesse et l'importance de cette mesure.

Nous répétons ici ce que nous avons dit dans notre 1er article, que nous regrettons que notre correspondant ne nous ait pas adressé l'original chinois. Ce qui nous aurait permis de mieux préciser les expressions et titres dont il est ici question.

Voici la lettre de M. l'abbé Mahon.

Hong-kong, 21 juillet 1853.

Messieurs et très-vénérés confrères,

Je vous envoie quelques proclamations du Roi céleste qui terminent, je crois, le *Livre des décrets célestes et des déclarations de la volonté impériale*, dont je vous ai envoyé précédemment la traduction. Je vois par les journaux qui arrivent d'Europe qu'on s'intéresse à la rébellion chinoise ; avec les feuilles que je me suis fait un plaisir de vous adresser, vous aurez plaisir à apprécier vous-mêmes cet étrange salmigondis politico-religieux, façonné par un Chinois.

Les dernières nouvelles du Nord ne nous ont appris aucun événement important. Les rebelles se fortifient à *Nan-king* et dans quelques postes environnaus ; les troupes impériales sont stationnées, inertes, à respectueuse distance des canons des remparts. Pendant cette suspension d'armes, de nombreuses recrues arrivent augmenter les forces des rebelles ; ils disent pouvoir d'ici à quelques mois marcher sur *Pé-king* avec 50,000 hommes, tout en laissant dans *Nan-king*, avec les femmes, les enfans, les vieillards et les infirmes, une garnison de 30,000 soldats.

L'escadre américaine est heureusement arrivée à *Liou-kiou*. Le commodore Perry a acheté pour 50 piastres une pièce de terre dans une petite île appelée *Bonian*, afin d'y construire un dépôt de charbon. Cette île (que je ne trouve pas sur ma carte) est, je pense dans le groupe de ces ilots qui sont au sud de *Liou-kiou*. On dit que le commodore a trouvé établis dans cette île quelques matelots anglais. On ne donne pas d'autres détails. C'est là un bien petit coup de dent donné au Japon ; ce n'est peut-être qu'un commencement inventé par la politique.

Voici les nouvelles proclamations que j'ai pu me procurer.

30 *novembre* 1851. — Le 45e jour du 10e mois de l'année *Sin-kaai*, étant à *Yung-gnan*, le *Roi céleste* fit une proclamation, enjoignant à tous les officiers et soldats de l'armée, grands et petits, de bien connaître la vraie doctrine et de la suivre : la voici :

Notre *Père céleste*, le grand Dieu et suprême Seigneur, est un

pur Esprit; il n'y a pas d'autre dieu que notre Père céleste, le grand Dieu et suprême Seigneur. Le grand Dieu, notre Père céleste et suprême Seigneur est omniscient, tout-puissant, présent partout, le Suprême par-dessus tout. Il n'y a pas un seul être qui ne soit produit et nourri par lui. Il est *suprême*, il est *gouverneur*.

Excepté le grand Dieu, notre Père céleste et suprême Seigneur, il n'y a personne qui puisse être appelé *Suprême*, personne qui puisse être appelé *Gouverneur*.

Ainsi donc dorénavant, vous tous soldats et officiers, vous pouvez *nous* désigner comme *votre Seigneur*, mais c'est tout; vous ne devez pas m'appeler *Suprême*, afin de ne pas usurper un titre de notre Père céleste.

Notre Père céleste est notre *Père saint*, et notre céleste Frère aîné est notre *saint Seigneur*, le Sauveur du monde. Ainsi notre Père céleste et notre céleste Frère aîné sont seuls *Saints*: donc désormais, vous tous, soldats et officiers, vous pouvez *nous* désigner comme votre *Seigneur*, mais c'est là tout; vous ne devez pas m'appeler *Saint* (*ching*), de peur d'usurper un titre de notre Père céleste et de notre céleste Frère aîné.

Le grand Dieu, notre Père céleste et suprême Seigneur, est notre *Père spirituel*. Dans le principe, nous vous avions ordonné de désigner les premiers et seconds ministres de l'Etat, ainsi que les généraux en chef de l'avant et de l'arrière-garde, par le titre de *Pères royaux*, ce qui était une indulgence temporaire conforme aux coutumes dépravées de ce monde; mais selon la vraie doctrine, c'était une usurpation d'une prérogative de notre Père céleste qui seul a le droit d'être appelé *Père*.

Nous avons ordonné que le général en chef, premier ministre de l'Etat, fût appelé *Roi oriental* et eût l'administration des provinces de l'Est; nous avons aussi ordonné que le général en chef-assistant, deuxième ministre de l'Etat, fût appelé *Roi occidental* et eût charge des provinces de l'Ouest; nous avons ordonné que le général de l'avant-garde fût appelé *Roi méridional* et eût charge des provinces du Midi; enfin, que le général de l'arrière-garde fût nommé *Roi septentrional* et gouvernât les provinces du Nord.

Nous avons désigné notre frère, *Shih-tah-khaai*, pour être *Roi assistant*, et nous aider à maintenir notre cour céleste. Tous les *rois* ci-dessus mentionnés seront sous la surintendance du *Roi oriental*. Nous avons aussi publié une proclamation qui déclare notre Reine la *Dame des Dames*, et nos concubines *Dames royales*. — *Respectez cela.*

2 *mars* 1852. — Le 27e jour du 1er mois de l'année *Jin-tsie*, dans la cité *Yung-gnan*, le Roi céleste fit une proclamation, recommandant instamment à tous les officiers et soldats de l'armée, aux grands et aux petits, aux hommes et aux femmes, d'obéir aux *commandemens du Ciel*. Nous donnons à notre frère *Yang-son-tsing*, à notre beau-frère *Siaou-chaou-kouei*, à nos frères *Fong-iung-san*, *Wei-ching*, *Shih-tah-kaai*, et à tous les chefs de légions, l'ordre de surveiller strictement et constamment les soldats de l'armée, pour savoir s'ils transgressent le 7e *commandement* (voir ci-dessus, p. 198); les transgresseurs, aussitôt surpris, seront immédiatement décapités; que ce soit pour tous un avertissement. Il n'y aura point de pardon; et nous enjoignons expressément qu'on ne montre pas la moindre clémence en fermant les yeux sur les offenses, de peur que nous n'attirions sur nous l'indignation du grand Dieu, notre *céleste Père*. Que chacun soit sur ses gardes. — *Respectez cela.*

5 *avril* 1852. — Le 30e jour du second mois de l'année *Jin-tsie*, à *Yung-gnan*, le *Roi céleste* fit une proclamation ordonnant à tous les officiers, hommes et femmes, d'obéir aux *commandemens du Ciel*, avec joie et exaltation, fermeté et patience, courage et ardeur, et de combattre vaillamment les Diablotins.

Que ces diablotins se comptent par mille et myriades; ils n'échapperont point à la main de notre Père céleste. S'il a pu faire la terre et la mer en six jours, vous pouvez aisément croire que notre *Père spirituel* est un héros. Le haut Ciel vous a donné mission de massacrer les impies *diablotins*. Notre Père céleste et notre céleste Frère aîné ont les yeux sur vous. Que les officiers, hommes et femmes, empoignent l'épée. Quant à vos habits, un vêtement de rechange suffit. En unité agrandissez ensemble vos courages, et tuez les diables. Méprisez l'or et l'argent, les sacs et le bagage; dépouillez-vous de motifs humains et regardez le ciel, où les tuiles

sont d'or, où les maisons sont d'or; quel spectacle de gloire! Dans le ciel, là-haut, vous jouirez du bonheur et des honneurs avec excès; les moindres, les plus humbles d'entre vous auront des vêtemens de soie et de satin. Les hommes porteront des robes sur lesquelles la figure du dragon sera brodée, et les femmes seront couronnées de fleurs.

Soyez donc tous fidèles, et déployez vos dernières énergies. — *Respectez cela.*

15 *novembre* 1852. — Le 10e jour du 8e mois de l'année *Jin-tsie*, à *Chang-sha*, le *Roi céleste* publia une proclamation par laquelle il défendit à tous les officiers et soldats de l'armée, grands et petits, de détourner de l'or ou de l'argent pour leur usage particulier; que le tout soit apporté dans le saint trésor de notre céleste cour. Si quelqu'un transgresse cet ordre, il sera immédiatement décapité pour servir d'avertissement aux autres. — *Respectez cela.*

3 *mars* 1853. — Le *Roi céleste* fait afficher la proclamation suivante :

Nous vous commandons par la présente, chefs et peuple, de faire une *distinction entre les hommes et les femmes;* les hommes doivent s'occuper des affaires du dehors et ne pas écouter ce qui se passe au dedans; les femmes doivent s'occuper des choses du ménage et ne point se mêler des affaires extérieures. Nous ordonnons donc que dorénavant aucun rapport ne soit fait à l'intérieur des événemens qui se passent au dehors. Les femmes du harem doivent être généralement appelées *Dames;* que l'on soit attentif à ne faire aucune mention des noms, surnoms, du rang et de la condition des dames du harem; pour aucun motif elles ne peuvent être le sujet de conversations ou discussions; tout transgresseur de cet ordre *sera décapité sans merci.*

Que personne n'ose regarder la figure d'aucune dame du harem; mais que l'on baisse la tête et que l'on tienne ses yeux fixés vers la terre, sans les lever un seul instant; car un coup d'œil jeté vers les figures des dames du harem sera puni de *la peine capitale.* Ce que l'on dit dans le harem ne doit jamais transpirer au dehors. Officiers, hommes et femmes qui rapporteront ce qui se dit dans

le harem, *seront décapités* sans merci. Ce qu'un sujet dit ne doit pas être répété dans l'intérieur du harem ; s'il arrive que quelque conversation du dehors soit aussi rapportée, le rapporteur et l'auteur de la conversation seront tous deux *décapités*. C'est avec sincérité que nous vous donnons ces avis.

Tenir le harem parfaitement séparé est le fondement d'un bon gouvernement et de la morale honnête. Ce n'est pas que notre intention soit de faire de sévères restrictions ; mais nous voulons exécuter les volontés saintes de notre Père céleste et de notre céleste Frère aîné, en décapitant les impudiques et en traitant bien ceux qui se conduisent bien. Je ne puis laisser passer la moindre transgression de ce commandement. Dès la publication de ce décret, non-seulement mes sujets actuels, mais dans notre empire céleste tout entier, pendant des myriades d'années et de générations en générations, quiconque devient notre sujet, doit passer par cette règle. Telles sont mes paroles. — *Respectez-les.*

Donné le 28e jour du 1er mois de la 3e année de notre règne (3 mars 1853).

Archéologie biblique.

DÉTAIL DES

NOUVELLES DÉCOUVERTES FAITES A BABYLONE

ET DANS SES ENVIRONS.

Dans un de nos précédens cahiers (t. VII, p. 378), nous avons fait connaître aux lecteurs des *Annales* les principales découvertes qui ont été faites dans ces derniers tems dans le sol de *Ninive*. En attendant que nous donnions les nouveaux détails qui nous parviendront sur cette ville toute biblique, nous allons aujourd'hui leur faire connaître les découvertes qui ont été faites sur le sol de *Babylone*, autre ville dont il est si souvent parlé dans notre Bible. On sait que le gouvernement y a envoyé une commission, présidée par le savant M. *Fresnel*. Les principaux résultats de cette mission ont été consignés dans les numéros de juin et juillet derniers du *Journal Asiatique*. C'est là que nous les empruntons, en les rangeant sous divers titres, parce que, il faut le dire, ils y sont exposés d'une manière un peu diffuse, et même un peu confuse, par le savant explorateur.

1er Article.

1. Etat actuel du Kars ou Palais de Nabuchodonosor. — Monument représentant probablement Daniel dans la fosse aux lions.—Projet de déblaiement entier du Palais. — Ses grandes difficultés.

« Nous avons à notre disposition une *collection de briques vernies* (ou vernissées?) offrant les restes d'une *immense mosaïque* de figures en relief qui, selon Diodore de Sicile, ornait le mur d'enceinte intérieur, ou celui de la tour centrale du plus grand des deux palais dont il donne la description d'après Ctésias. C'est celui que nous nommons *le Kasr*, avec tous nos devanciers. Conformément au texte de Diodore (ou de Ctésias), ces grands tableaux de briques peintes, ou bas-reliefs céramiques coloriés, représentaient ici une espèce de galerie zoologique, là, une *chasse royale* (comme sur le mur d'un temple de Médinet Habou, à Thèbes).

» Tous nos fragmens concordent avec ces données d'une manière frappante : pieds de bêtes fauves, sabots de cheval, mâchoires armées de dents léonines ou félines, crinière ou pelage de lions et de panthères, queues et pattes de chiens, portions de membres humains en émail *blanc*, très-bien modelés, nombreuses mèches ou boucles de cheveux et de barbe, correctement frisées et peintes en bleu (comme sur les bas-reliefs de M. Place, à Ninive, là où la couleur est restée); *deux yeux fauves*, bien évidemment humains, peut-être ceux du roi qui, selon Diodore, était représenté perçant un lion de sa lance; *un œil bleu*, celui de la reine, qui, selon le même historien, lançait un javelot sur une panthère. Rien ne manque à la coïncidence !

» Un passage de Bérose, cité par Josèphe, nous apprend que le roi dont il s'agit était *Nabuchodonosor*, Chaldéen, par conséquent de race Chusite, et la reine, une princesse de Médie, qui, en sa qualité de *fille du nord*, a droit à l'œil *bleu* de notre collection. comme le roi aux yeux *fauves*, en sa qualité de *Chusite*. Je dois à M. Oppert la traduction fidèle de cet important passage de Bérose, qui rectifie celui de Diodore, en reléguant, dans l'Elysée de la fable, Sémiramis et Ninus. Vous savez, d'ailleurs, que le nom de Nabuchodonosor se lit sur toutes les briques inscrites ou timbrées (elles ne le sont pas toutes à beaucoup près) qui entrent dans la construction du Kasr, sous la forme *Nebokhadrêsar* ou *Nebokadrêsar*, avec un *R* au lieu d'un *N*. Je n'insiste point sur le *kaf* (כ). que les Hébreux transforment souvent en *kha* (ח), mais bien sur le *resch* (ר), qui, dans nos timbres cunéiformes, comme dans le texte d'Ezéchiel (xxvi, 7), tient lieu du *noun* (נ) de Daniel et de Bérose (t. i, p. 486).

» Le Kasr, proprement dit, est ce qui reste debout et *sub dio*, ou en blocs détachés, mais cohérents du palais de Nabuchodonosor. et s'élève dû côté de l'ouest, c'est-à-dire du côté du fleuve, au-dessus de la surface générale des débris. Le Kasr est le seul accident, le seul trait saillant qui attire l'œil dans ce chaos de décombres, si l'on en excepte l'athlèh (*tamorix orientalis*), arbre séculaire qui subsiste comme par miracle sur un des points culminants de groupe nitreux, hostile à la végétation, et paraît à quelques rêveurs un

dernier rejeton ou représentant des *jardins suspendus*. Je ne parle pas du *fameux lion colossal* que nous avons trouvé couché et que nous avons mis debout sur sa plinthe, parce qu'il n'est visible que pour le spectateur placé sur le bord immédiat de *la fosse aux lions*, c'est-à-dire de l'enceinte que nous avons dû lui creuser au-dessous de la surface générale des débris, à l'instar de celle qui fut faite à Rome pour l'arc de Septime-Sévère, mais avec beaucoup moins de frais. J'aurai occasion de revenir sur ce monument colossal (p. 490).

» Dans un rapport du mois d'août, que le ministre de l'intérieur fut prié de vouloir bien communiquer à l'Académie, se trouvait encore la description du groupe colossal de granit noir qui représente, je ne dirai plus *un homme terrassé par un lion*, parce que cette définition, bien que juste dans l'acception antique, ne manquerait pas de donner une idée fausse du groupe au lecteur français, accoutumé aux violences et contorsions de nos décorations monumentales; mais je dirai : « *Un homme mollement étendu sur le dos,* » *entre les pattes d'un lion, qui n'a pas l'air d'y songer.* » De la manière dont l'homme est placé, le lion ne peut lui faire aucun mal; car il est couché *entre*, et non pas *sous* les pattes de la bête. La figure humaine est, d'ailleurs, pleine de vie, puisqu'elle a les deux bras levés dans l'attitude d'un homme qui bâille, une jambe pliée, l'autre étendue, et que rien, dans sa personne, n'indique la moindre lésion; mais, je le répète, le lion ne s'en occupe point. Ou il ne sait pas qu'il a entre les jambes un individu de notre espèce, ou il est si sûr de sa victoire, qu'il se croit permis de penser à toute autre chose. Telle est la situation dans toute sa vérité. N'est-ce pas ce que vous appelez : *le repos dans la force?* M. Thomas a envoyé deux dessins de ce groupe, le flanc droit et le flanc gauche.

» En réalité, il n'y a de colossal que le lion dans ce groupe célèbre. L'homme est de proportions presque ordinaires, sans doute en sa qualité de *vaincu*. Vous savez que, dans les bas-reliefs égyptiens. par exemple, les vainqueurs sont toujours des géants, et les vaincus des pygmées. Le colonel Keppel. qui vit ce morceau en 1824, le traduisit : *Daniel dans la fosse aux lions*. Pour rendre l'illusion aussi complète que possible, nous avons refait la fosse au-

tour du lion, malheureusement *unique*, après l'avoir mis sur pied, non sans peine ; car il était renversé et à demi enseveli dans les décombres du Kasr. Il s'agit ici d'un animal de 3 mètres, ou 9 pieds de longueur. Avec cette donnée et celle du corps humain étendu dessous, la tête en saillie entre les pattes de devant, sur une plinthe de 9 pouces, ou 24 centimètres d'épaisseur, il sera facile à un sculpteur de cuber le bloc entier ; et quand vous lui aurez dit qu'il est de granit, il pourra vous dire ce qu'il pèse.

» Ce calcul devrait être établi très-approximativement (chose très-facile) dans le cas où le ministre songerait à faire transporter le monument en France, *mais vaut-il bien les frais du transport?* D'une part, il ne porte aucune inscription, et, d'autre part, M. Thomas, grand prix de Rome, le considère comme une œuvre inachevée, comme une belle ébauche, et rien de plus. Toutefois le style en est assez pur pour que notre architecte dessinateur y ait cru voir une œuvre grecque de l'époque d'Alexandre; mais j'avoue que je ne partage point cette opinion, et je considère le groupe en question comme une composition persane de l'époque des Achéménides, parce que l'on retrouve le même sujet (*un lion terrassant un homme*) dans les ruines de l'antique Suse, mais beaucoup mieux traité qu'à Babylone, et avec un *trésor d'inscriptions cunéiformes*, sur marbre blanc.

» Après la visite de Fraser, qui ne pouvait pas manquer de reconnaître l'animal représenté par l'artiste persan, et qui l'appelle *the lion of Babylon*, un autre voyageur anglais prit cet animal pour un éléphant. Cette erreur, qui serait jugée fort ridicule en France ou en Italie, est cependant concevable de la part d'un homme dont les yeux ne sont pas familiarisés avec ce que nous appelons *sculpture monumentale ou architectonique*, laquelle, il faut en convenir, a toujours été, quoiqu'à bon droit et pour de bonnes raisons, un peu conventionnelle.

» J'ai encore omis une grande dalle carrée, en pierre calcaire, de 53 centimètres de côté, provenant du tumulus du Kasr, *près de l'emplacement du lion*, et qui porte, sur une de ses faces latérales, *le timbre de Nabuchodonosor*, gravé en creux. Quant aux *unguenta*, *pharmaca*, et autres substances problématiques trouvées dans les

tombeaux, elles ne pourront être déterminées que par des analyses chimiques, ultérieurement, à Paris (p. 524).

» Mais où donc faudra-t-il aller chercher l'ancien sol dans les excavations du Kasr ?

» Je ne donnerai à cette question d'autre réponse que celle de Rich, confirmée par l'assentiment de toute la colonie archéologique de Bagdad, et le non-succès de M. Layard en 1850. A l'époque où Rich visita les ruines de Kasr (1811), une tranchée de 50 pieds de profondeur au-dessous de la surface générale des débris, avait été ouverte par les sakkhârah dans le cœur même du tumulus, et avait conduit à un passage souterrain de 7 pieds de hauteur, recouvert ou plafonné de grandes pierres calcaires d'un mètre d'épaisseur, sur plusieurs mètres de longueur. Ce fut dans les dernières profondeurs (*in the greatest depth*, pag. 163) de cette tranchée à ciel ouvert (qui existait déjà lors de la visite de Beauchamp, mais qui est aujourd'hui en partie comblée), que Rich trouva des gâteaux de terre cuite avec figures et inscriptions cunéiformes. Cette profondeur extrême peut donc, selon les données du savant anglais, être estimée à environ 55 pieds français au-dessous de la surface générale du Kasr, et c'est vraisemblablement d'après ce renseignement de Rich, que la colonie anglaise (et plus ou moins archéologique) de Bagdad a rendu cet oracle vrai, en un sens, pour ce qui concerne le Kasr, mais heureusement démenti par les résultats obtenus sur d'autres points : « Que, sur le site de l'antique Babylone, il n'y avait rien à espérer d'une excavation qui ne serait pas poussée jusqu'à 60 pieds (anglais) de profondeur. »

» Si les archéologues de Bagdad avaient eu connaissance des massifs dont les fondations sont encore à déterminer, ils n'auraient pas craint d'exiger un déblaiement de 80 ou 90 de leurs pieds.

» Vous comprenez, Monsieur, qu'il n'y a pas de galeries possibles dans un tas ou un mont de cailloux ; or le tumulus, ou soi-disant tumulus du Kasr, n'est pas autre chose. Là il faut absolument travailler *sub dio*, à ciel ouvert, et transporter fort loin les déblais, si l'on veut échapper d'une part à l'encombrement, et d'autre part au danger de rendre inaccessibles, par la création d'une nouvelle montagne artificielle, les substructions qui peuvent se trouver cachées

sous le sol de la plaine et au plus bas du vallon que l'on aura choisi pour déversoir. Les massifs du lit de l'Euphrate, et ceux de la plaine arabique, prouvent l'existence de ce danger d'une manière irréfutable; mais il en existe un autre, et encore plus grave. Si l'on essaye de mettre à nu ce qui reste au Kasr de maçonnerie compacte (je n'ose ajouter et *intacte!*), on reconnaîtra bientôt que des galeries furent autrefois percées dans le corps même du Kasr proprement dit, et aussi bas que possible, là où règne une constante humidité, défavorable à l'extraction des briques; car, dans les parties exposées à l'air et au soleil, le mortier de chaux est invincible; on ne peut en détacher les briques que par fragmens; et c'est uniquement à cette circonstance que nous sommes redevables de leur conservation. Ce qui reste de l'édifice antique est donc miné, perforé en tous sens. Par suite de ces dégradations, des blocs énormes s'en sont détachés, qui ne reposent aujourd'hui que sur des décombres; c'est dire que l'on ne pourra enlever les décombres sans provoquer leur chute, qui d'ailleurs n'aura aucun inconvénient si elle est ménagée avec prudence; malheureusement le danger n'est pas toujours évident; il y a telle partie de l'édifice qui semble tenir et ne tient à rien. Au commencement de ce siècle, de pauvres ouvriers furent ou écrasés ou enterrés vifs dans leurs propres galeries, et l'exploitation de ce point, jadis si tourmenté, si déchiré, semble aujourd'hui abandonnée. En résumé, l'œuvre inintelligente des anciens démolisseurs, et la témérité stupide de leurs enfans, que nous sommes bien forcés d'employer pour nos fouilles, rendront toujours extrêmement dangereuse toute tentative de déblaiement du Kasr. Nous l'avons reconnu, en août dernier, par notre propre expérience, alors qu'un bloc de maçonnerie de 7 à 8 mètres cubes se détacha subitement de la face septentrionale du Kasr, sur laquelle il semblait faire corps avec le reste de l'édifice, et faillit écraser 6 ou 7 hommes d'un coup. On m'a assuré que le bloc tomba à l'instant même où les ouvriers quittaient l'ouvrage, et qu'il s'en fallut de bien peu que nous n'eussions à déplorer un malheur affreux. Dans une tranchée ouverte à Amrân, j'ai perdu un ouvrier, dont l'épine dorsale avait été mortellement lésée par la chute d'une masse de décombres en surplomb. Avant de mourir, il a reconnu, devant moi

et ses parents, qu'il avait été distinctement averti du danger, et n'avait tenu aucun compte de l'avertissement, à ce point qu'il était couché à l'ombre de la voûte suspecte, lorsque l'éboulement en eut lieu.

» Des difficultés de cette nature, des dangers aussi réels, et que je me ferais conscience de dissimuler, paraîtront-ils assez graves pour faire *renoncer à un déblaiement intégral ou partiel du Kasr?* J'ose espérer que non ; car il s'agit ici du palais d'un prince qui a été pour son siècle ce qu'Auguste fut pour le sien, et nous devons désirer ardemment de voir à nu tout ce qui en résulte et tout ce qui s'y rattache; mais ces difficultés, ces dangers bien évidents, nous font un devoir de solliciter l'adjonction d'un maître maçon, d'un homme pratique dans toute la force du terme. Un architecte dessinateur, qui ne serait qu'artiste (ce mot étant pris dans le sens le plus relevé), ne remplirait pas les conditions d'un succès que nous devons souhaiter exempt de funérailles avec la même anxiété que nous le souhaitons éclatant et complet sous le point de vue de la moisson archéologique et des résultats scientifiques (t. II, p. 28). »

Nouvelles et Mélanges.

ITALIE. — ROME. — *Ouvrages condamnés par la Congrégation de l'Index.* — La sacré Congrégation, par décret du 5 septembre, signé par le cardinal Andrea, et approuvé par le S. Pontife le 10 du même mois, a condamné les ouvrages suivans :

Le *Mekkhitariste de Saint-Lazare de Venise*, observations critiques sur la brochure intitulée : *Mémoire destiné à développer les motifs des accusations qui se reproduisent contre la congrégation des moines arméniens mekkhitaristes* (décret du 6 septembre 1852).

Contre l'auteur anonyme de l'ouvrage intitulé : *Le Mekkhitariste de Saint-Lazare de Venise*, brève réponse en sa spécialité, du prêtre vénitien Joseph Cappelletti (décret du 5 septembre 1853). — L'un et l'autre ouvrage sont condamnés comme calomnieux au premier chef.

Les *Origines de l'Eglise romaine*, par André Archinard, pasteur de l'église de Genève (ouvrage déjà condamné dans le règlement II de l'Index, comme d'autres ouvrages de même nature écrits par des hérétiques ou des infidèles).

L'*Univers*. — Histoire et description de tous les peuples. *Dictionnaire encyclopédique de la France*, par M. Ch. Lebas (même décret).

Palestine. — Description géographique, historique et archéologique, par S. Munk, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale (même décret).

Sur l'évidence du christianisme. — Leçons, Florence (même décret).

FRANCE. — PARIS. — *Arago déclarant qu'il ne comprend pas le Dieu de la philosophie.* — Le 2 octobre dernier, est mort à Paris, un des plus savans astronomes et physiciens que la France ait possédés. Malheureusement la religion catholique qui était celle de sa mère, et qui par conséquent avait présidé à sa naissance, n'est pas venue consoler ses derniers instants. Ce savant, qui a porté un regard si pénétrant dans toutes les sciences, a vécu et est mort dans ce que l'on appelle la *religion philosophique*. Or, il est utile de recueillir ce qu'il pensait du Dieu qui préside à cette religion. Nous trouvons sa profession de foi, dans l'article suivant du *Cosmos*, revue scientifique rédigée par M. l'abbé Moigno :

« On a distribué au commencement de la séance du 10 octobre de l'Académie des sciences, une *Notice* sur François Arago, rédigée par M. Auguste de la Rive, le célèbre physicien, et imprimée à Genève. C'est un noble et chaleureux témoignage de respect et d'admiration. Nous la reproduirons peut-être

un jour; en attendant nous lui emprunterons cette page triste et touchante à la fois.

« Voici une autre occasion dans laquelle je vis aux prises avec les sentimens » de son cœur, la puissance d'une intelligence qui ne voulait admettre que ce » qu'elle pouvait parfaitement comprendre, et ne croire que ce qu'elle avait » pour ainsi dire vu et touché.

» Nous nous entretenions des merveilles de la création, des grandes ques- » tions relatives à la formation des mondes. Le nom de Dieu vint naturelle- » ment à être prononcé. Cela amena Arago à se plaindre de la difficulté que » son intelligence éprouvait à comprendre Dieu; on voyait clairement la lutte » qui se passait dans son esprit à l'égard des vérités qui se sentent plus qu'elles » ne se démontrent à l'aide du pur raisonnement. — Mais, lui dis-je, il est » encore plus difficile de ne pas comprendre Dieu que de le comprendre. — » Il ne le nia pas; seulement, ajouta-t-il, dans ce cas je m'abstiens, *car il* » *m'est impossible de bien comprendre le Dieu de vos philosophes.* — Ce n'est » pas de celui-là qu'il s'agit, lui répliquai-je, quoique j'estime que la véritable » philosophie conduise nécessairement à la notion de Dieu; *c'est du Dieu des* » *chrétiens que je veux parler.* — Ah! me dit-il, c'est de celui de ma mère, » de celui devant lequel elle éprouvait toujours tant de douceur à s'agenouiller. » — Sans doute, lui répondis-je. Il n'ajouta plus rien, son cœur avait parlé; » cette fois il avait compris! »

Nous croyons, ajoute le rédacteur du *Cosmos*, savoir que cet entretien a eu lieu à Vichy, il y a quelques mois, alors que M. Arago revenait de son fatal voyage des Pyrénées. Une immense douleur, la perte d'une épouse incomparable, a ranimé dans l'âme et le cœur de M. de la Rive les sentimens de foi pratique que les préoccupations de la science avaient quelque peu éteints, et il aurait été heureux de faire partager à son illustre ami le bonheur de sa conversion sincère (*Cosmos*, 18e livr., t. III, p. 329).

Nous ajouterons une seule chose à ce récit, c'est que ce Dieu *philosophique* qu'Arago assurait ne pouvoir comprendre, est enseigné tous les jours à tous ces jeunes gens qui, avant d'être capables d'entrer dans le monde, entrent dans un cours de *philosophie*.

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident, qui ont fleuri depuis les Apôtres jusqu'à Innocent III (1216), inclusivement.

TOME CVI (suite) [1], comprenant 1552 col. 1851, prix 8 fr.

650. GRÉGOIRE IV, 103e pape, de décembre 827 à janvier 844. — Notice d'après *Mansi*. — I. Quatre lettres.

651. FROTARIUS, évêque de Tulle, en 844. — Notice par *Fabricius*. — I, Lettres, au nombre de 31.

652. ELDEFONSUS, évêque espagnol, en 845. — Notice par *Mabillon*. — I. Révélation qui fut faite au vénérable Eldefonse, évêque espagnol, dans le Saint-Esprit, au 7e mois. Il s'agit des diverses formes et grandeurs des hosties consacrées, dont il y a ici dix figures gravées.

653. JOSEPH, le prêtre, en 846. — Notice par *Fabricius*. — Histoire de la translation des corps des SS. Ragnobert et Zenon.

654. SERGIUS II, 104e pape, de janvier 844 à janvier 847. — Notice d'après *Mansi*. — Lettre aux évêques transalpins.

655. FRÉCULPHUS, évêque de Luxeuil, en 850. — Notice par *Fabricius*. — Deux volumes de chroniques, dont le premier part du commencement du monde jusqu'au tems de César Octavien, et la Nativité de Notre-Sauveur, et le 2e jusqu'aux gestes des Francs et des Lombards, vers 607.

656. COLUMBANUS, abbé de Saint-Trudon, en 850. — Chant lugubre sur la mort du roi Charles le Grand, en vers.

657. *Christianus* DRUTHMARUS, moine de Corbie, en 850. — Notice par *Fabricius*. — I. Exposition sur l'évangéliste Matthieu. — II. Courte exposition sur l'évangéliste Luc. — Courte exposition sur l'évangéliste Jean.

658. AURELIANUS, moine *reomensis* (Moutier-Saint-Jean, diocèse de Langres), en 851. — Notice par *Fabricius*. — Lettre à Bernard, grand chantre, en lui envoyant un livre de musique qu'il avait composé. — *Table* des matières.

TOME CVII, comprenant 1164 col. 1852; prix des 6 vol. : 42 fr.

659. RABANUS MAURUS, abbé de Fulde et archevêque de Mayence, né en 788, mort en 856. — 1. Eloge historique, par *Mabillon*. — Sa vie, par *Rudolphus* le scholastique, son disciple. — 3. Autre vie, par *Trithemius*. —

[1] Voir le cahier de septembre, ci-dessus, p. 244.

4. Témoignages des écrivains. — 5. Notice bibliographique, par *Fabricius*. — Ses ouvrages par ordre chronologique ; 1re *Partie*. I. Des louanges de la sainte croix, en 2 livres ; dans lesquels on trouve 28 figures, offrant plusieurs nombres mystiques, et mystères cachés de la religion chrétienne ; en prose et en vers. — II. De l'institution des Clercs, en 7 livres. — III. Le livre de l'oblation des enfans. — IV. Commentaires sur la Genèse, en 4 livres. — V. Le livre du comput. — VI. Commentaires sur Matthieu, en 8 livres.

TOME CVIII, comprenant 1236 col. 1851.

VII. — Commentaires sur l'Exode, en 4 livres. — VIII. Exposition sur le Lévitique, en 7 livres. — IX. Enarrations sur le livre des Nombres, en 4 livres. — X. Sur le Deutéronome, en 4 livres. — XI. Sur le livre de Josué, en 3 livres. — XII. Commentaires sur le livre des Juges, en 2 livres. — XIII. Sur le livre de Ruth.

TOME CIX, comprenant 1272 col. 1852.

XIV. Commentaires sur les 4 livres des Rois. — XV. Sur les 2 livres des Paralipomènes, en 4 livres. — XVI. Exposition sur le livre de Judith. — 6. *Appendice*, comprenant un commentaire de *Jacob Pamelius*, sur le même livre. — XVII. Exposition sur le livre d'Esther. — XVIII. Sur le livre de la Sagesse, en 3 livres. — XIX. Sur l'Ecclésiastique, en 10 livres. — XX. Sur les livres des Macchabées, en 2 livres.

TOME CX, comprenant 1212 col. 1852.

2e *Partie*. — XXI. 70 Homélies sur les principales fêtes. — XXII. 163 Homélies sur les évangiles et les épîtres. — XXIII. Le Pénitential. — XXIV. Commentaires sur Ezéchiel, en 20 livres. — XXV. A quelle génération le mariage est permis. — XXVI. Traite du mariage entre parens, et des prestiges et fausses divinations des sorciers. — XXVII. Traité de l'âme. — XXVIII. Le martyrologe. — XXIX. Deux opuscules renfermant quelques réponses canoniques, et si un chorévêque peut ordonner des prêtres.

TOME CXI, comprenant 1624 col. 1852.

XXX. De l'universel, en 22 livres, comprenant une encyclopédie de toutes les connaissances de cette époque. — 3e *Partie*. XXXI. Extrait de l'art grammatical de *Priscien*. — XXXII. Exposition sur les proverbes de Salomon, en 3 livres. — XXXIII. Exposition sur le prophète Jérémie, en 20 livres. — XXXIV. Enarrations sur les épîtres de saint Paul, en 29 livres (de 1 à 8).

TOME CXII, comprenant 1772 col. 1852.

Suite des épîtres de saint Paul, de 9 à 29. — *Appendice*, comprenant l'exposition de l'épître à Philemon, par *Jacob Pamelius*. — XXXV. Allégories sur toute l'Écriture-Sainte, par ordre alphabétique. — XXXVI. Commentaires

sur les cantiques qui se chantent aux laudes matinales. — XXXVII. Le livre des ordres sacrés, des sacremens divins et des vêtemens sacerdotaux. — XXXVIII. — De la discipline ecclésiastique, en 3 livres. — XXXIX. De la vue de Dieu, de la pureté du cœur et du mode de la pénitence, en 3 livres. — XL. Questions des canons pénitentiaux, en 3 livres. — XLI. Des vices et des vertus, et de la satisfaction des péchés, en 3 livres. - XLII. Le livre des pénitens. — XLIII. Opuscule sur la Passion du Seigneur. — XLIV. De la vie de la bienheureuse Marie Madeleine, et de sa sœur sainte Marthe. — XLV. Commentaires sur la règle de saint Benoit. — XLVI. Prophétie sur les Francs, insé dans les œuvres de saint *Augustin*, t. VI, p. 1133. — XLVII. 9 lettres. — XLVIII. Glosses latino-barbares sur les parties du corps humain. — XLIX. De l'invention des langues depuis la langue hébraïque jusqu'à la theodisque avec plusieurs alphabets. — L. Fragment de langue theodisque. — *Et dernière partie.* XLI. Poëmes, hymnes et épitaphes, et quelques vers apocryphes, avec les scholies de *Christop. Browerius*. — Index alphabétique sur toutes les œuvres.

PARIS. — IMP. DE L. VRAYET DE SURCY ET Cie, RUE DE SÈVRES, 37.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 48. — Décembre 1853.

Traditions anciennes.

RECHERCHES

SUR LES TRADITIONS ÉTRUSQUES.

7e Article [1].

LES MONUMENS ÉTRUSQUES.

1re PARTIE.

Collections d'antiquités étrusques.

Importance de ces collections. — Le Dr Butler. — Exposition de Campanari. — Le British Muséum. — Rapports de H. Gray avec Micali. — Les magasins d'antiquités à Rome. — Les scarabées. — Leurs usages. — Quelques sujets gravés. — Matière dont les scarabées étaient composés. — Antiquité des scarabées. — Quatre phases dans l'exécution des scarabées. — Comment ils furent introduits en Etrurie. — Quelques scarabées à *sujets grecs*.

« Ce n'est plus par ses annales, qui ont péri, par le souvenir de ses grands hommes, qu'on ne connaît pas, par le détail de ses vicissitudes politiques, que nous ignorerons toujours, mais par les ruines de ses cités et de ses tombeaux, par les débris conservés de son industrie et de ses arts, que l'Etrurie reste pour la postérité un éternel sujet de curiosité et d'admiration [2]. »

Interrogeons donc les sépulcres des opulens Lucumons, et, puisque les seuls et derniers fragmens de l'histoire des Etrusques, de

[1] Voir le 6e article, au n° 44, ci-dessus, p. 117.

[2] L. Lacroix, *Italie ancienne*, t. I, p. 33; dans l'*Univers pittoresque* de Didot.

leur langue, de leurs mœurs, de leurs croyances, sont là, demandons à ces tombeaux ce qu'ils peuvent nous révéler de ce peuple dont, depuis tant de siècles, ils conservent les restes.

Nous prendrons pour guide Hamilton Gray. Cette femme touriste, peut être parfois, comme on l'a remarqué, trop enthousiaste, et mêler à son récit des commentaires trop sentimentaux [1]; son livre n'en contient pas moins des documens précieux. L'auteur a visité les principaux musées étrusques, — publics et particuliers, — de l'Angleterre et de l'Italie; — il a vécu parmi les ruines qu'il décrit; — il a marché et médité sur les débris de Veies, de Tarquinies, de Vulci, de Cœre, de Volumne et de Clusium, ces cités jadis si florissantes et maintenant comme ensevelies sous le sol [2]; — il s'est mis en rapport avec les antiquaires les plus illustres de l'Italie, et il a recueilli leurs idées qu'il ne suit pas toujours, il est vrai; il connaît leurs découvertes, il en a fait lui-même quelques-unes. Son ouvrage, bien que publié depuis 1841, n'en est pas moins un des meilleurs résumés des travaux qui s'accomplissent pour faire revivre cette antique Etrurie. Nos lecteurs pourront peut-être juger de son intérêt par l'analyse que nous ferons de certaines parties de ce livre.

Il s'ouvre par une *Introduction* dans laquelle l'auteur nous apprend ce que renferment quelques-unes des plus riches collections d'antiquités étrusques. Avant de parcourir, avec Hamilton Gray, les ruines de l'Étrurie, ne serait-il point bon d'arrêter les regards sur les monumens, si nombreux et si riches, arrachés au sol que Rome, à son tour, a couvert des produits de sa puissance et de sa grandeur? Nous n'aurons pas seulement à admirer le zèle déployé pour recueillir les restes d'une civilisation depuis longtems éteinte; nous trouverons aussi, dans ces collections, des détails abondans sur sa nature et sur ses manifestations les plus intimes et les plus variées.

Disons d'abord comment cette femme fut amenée à une étude qui doit, après tout, paraître quelque peu sérieuse. Un jour, sa curiosité fut excitée par le Dr Butler, évêque de Lichfield. Celui-ci

[1] V. *The Edimburgh review*, nº CXLVII, p. 123.

[2] V. *The Dublin review*, nº XXVI, p. 490.

lui parlait d'une exposition de monumens étrusques faite à Londres par Campanari, — des fêtes et des jeux funèbres peints sur les sépulcres, — de statues sculptées sur le couvercle des cercueils, — de couronnes ensevelies avec les morts, — de vases et d'ornemens qu'il avait lui-même achetés à un prix très-élevé, et surtout de deux magnifiques boucles d'oreilles ayant appartenu à une prêtresse. Le Dr Butler engagea Hamilton Gray à visiter cette exposition, sans ajouter toutefois qu'il possédait lui-même une des plus belles collections d'objets étrusques.

Hamilton Gray, étant allée à Londres, fut admise à la visiter. Dans un appartement étaient des vases de toutes les dimensions, en argile rouge, aux formes belles et gracieuses, avec figures noires ou dessins, généralement très-polis, légers, et présentant ou des faunes et des satyres fort grotesques, ou des sujets héroïques et mythologiques. H. Gray fut très-étonnée de voir là, et trouvés dans les environs de Rome, des produits toujours considérés comme appartenant à la grande *Grèce;* elle le fut plus encore de remarquer sur ces vases des sujets évidemment grecs, bien qu'il y eût quelque chose de grotesque dans la manière de les représenter.

Elle pénétra ensuite dans d'autres petites chambres éclairées par des torches. Le long des murs étaient d'immenses cercueils en pierre, sur les couvercles desquels on voyait, en relief très-prononcé, des figures d'hommes et de femmes, toutes d'une stature colossale et d'une grande beauté. Le coude sur un sofa, tandis que la main supportait la tête du personnage, elles paraissaient à moitié assises, comme penchées sur ce sofa et supportées par des coussins. Quelques-unes de ces figures penchaient du côté droit et d'autres du côté gauche, suivant le côté sur lequel le sarcophage avait été placé, le derrière de la tête étant toujours opposé au mur. En faisant glisser les couvercles, on découvrit dans un de ces tombeaux une couronne de lierre, et, dans une autre, une couronne de laurier, toutes les deux en or pur; dans un troisième, il y avait un casque et une lance, et, dans un quatrième, une lance.

Le demi-jour qui se reflétait sur ces figures ajoutait à la dignité de leur attitude et à la sévère majesté de leur contenance. Elles étaient là, non avec un coup d'œil glacé par la mort, mais comme

si elles avaient eu une histoire à raconter, un auditoire disposé à les écouter et capable de les comprendre. Leur contenance était différente et en rapport avec l'expression du visage. Hamilton Gray remarqua surtout une jeunesse prêtresse sur laquelle elle eût volontiers versé des larmes, tant elle semblait innocente, jeune et triste. A sa couronne de lierre, qui restait encore, à ses riches ornemens et à son appareil, H. Gray la prit pour une prêtresse. Sur ses bras avaient été sculptés des bracelets ayant la forme d'un serpent, et, sur ses doigts des bagues; elle tenait à la main, comme les autres statues, une petite patère, soit pour recevoir une offrande, soit pour annoncer que la fête funèbre était déjà commencée.

Dans d'autres chambres, on avait décoré les murs d'une série de dessins colorés, très-animés et vivans. Dans l'une était un Triclinium; un homme et une femme, richement vêtus, étaient assis et paraissaient présider à un grand festin; il y avait près d'eux des piles de vases, et, de chaque côté, des danseurs et des joueurs d'instrumens, des esclaves attendant l'ordre pour distribuer les mets et le vin. Dans d'autres chambres se voyaient des courses de char, des chevaux caparaçonnés et des danseurs, un combat, le tout exprimé et groupé d'après l'esprit des Grecs, avec quelque chose de la manière des Egyptiens.

Hamilton Gray apprit que ces objets et ces peintures avaient été tirés de Vulci, de Tuscania, de Tarquinies et de quelques autres villes qui, toutes, se trouvaient dans les environs de Civita-Vecchia. Campanari lui indiqua aussi comment ces découvertes avaient eu lieu.

Depuis longtems on pensait que les ruines de l'Etrurie devaient contenir des restes de ses anciens habitans; on en découvrait même quelquefois. Mais ces fouilles étaient faites sans ordre et sans persévérance. Campanari fut un des premiers explorateurs de profession. Il habitait l'ancienne Tuscania, maintenant Toscanella, à quarante milles de Civita-Vecchia, dans le centre même des contrées jadis occupées par les Étrusques. Ses lectures, son imagination, de vieilles traditions, lui avaient suggéré l'idée qu'il vivait au milieu d'anciens cimetières, et que des fouilles pourraient amener des dé-

couvertes précieuses. Il s'adjoignit quelques individus, sollicita et obtint pour ses travaux la protection du gouvernement, à condition que le premier choix appartiendrait au Pape. Les fouilles commencèrent. Les succès obtenus attirèrent bientôt d'autres explorateurs. Dès lors, vases, urnes, couronnes d'or, cuirasses et ornemens, tableaux, sarcophages sculptés, scarabées, pierreries d'un travail très-soigné et de grand prix, produits de toutes les phases de l'art, depuis les plus grossières jusqu'aux plus parfaites, furent trouvés en nombre immense.

Ils se voyaient pour la plupart dans la collection de Campanari. Tout y révélait un degré de richesse, de luxe et de raffinement à la hauteur de ce qui avait existé à Babylone et à Ninive. Il ne faut pas oublier le monument représentant un homme et une femme assis à la même table, présidant à un festin public : chose inconnue de la Grèce et de Rome, marque la plus grande et, dans les anciens tems, la plus rare d'un peuple civilisé.

Cette collection fut achetée pour le British-Muséum, Hamilton Gray déplore le désordre qui régnait dans cet établissement lorsqu'elle le visita.

Arrivée en Italie, elle fit, à Pise, la connaissance du chevalier Micali. Celui-ci lui parla des difficultés qu'elle aurait à vaincre pour visiter les tombeaux de l'Etrurie ; mais ces obstacles ne l'arrêtèrent pas.

Elle fut bientôt à Rome. Elle trouva tous les magasins des marchands d'antiquités pleins de vases, de brônzes, de marbres curieux, de scarabées et d'autres pierreries, de bas-reliefs et de sculptures, arrachés à l'Etrurie.

Le scarabée est une pierre taillée et qui a la forme de l'insecte dont le nom lui a été donné. Les Etrusques, et beaucoup d'autres nations anciennes, les Egyptiens surtout, le portaient comme un charme. Ils voyaient en lui une image du Créateur ; le porter, c'était se mettre sous sa protection toute-puissante. Presque tous les scarabées étrusques étaient gravés. On y représentait le lare, le patron ou la chose, pour ou contre lesquels on sollicitait surtout cette protection. Parmi les êtres redoutés étaient Cerbère, le chien à deux têtes de Geryon, la Chimère, Capanée et sa mort, le mauvais

Génie, etc., etc. Nous trouvons parmi leurs protecteurs sacrés, Mercure, Bacchus, Hécate, tous patrons des morts; Pollux, Cadmus, Ajax, Tarens, le fondateur de Tarente, Tagès, le grand législateur indigène, etc. Hercule était un lare très-aimé; on le voit souvent, avec ses travaux, gravé sur les scarabées. On mettait sous la protection des dieux les guerriers et leurs chevaux, le commerce personnifié dans Hercule, et toute la variété des jeux publics, combats d'hommes et d'animaux, courses de chevaux et de chars. Le sujet a quelquefois été gravé tout entier; on y voit le conducteur du char, avec deux, trois ou quatre chevaux de front.

Les scarabées les plus curieux sont ceux qui portent des inscriptions, soit le nom du possesseur, ou quelque mot à signification mystique. On peut lire tous les mots étrusques, mais on n'a pu déterminer la signification que d'un très-petit nombre. Les plus curieux, en second lieu, sont ceux sur lesquels on a gravé des figures égyptiennes, Isis et Orus le plus ordinairement. Ils se trouvent dans les tombes dont la construction est la plus ancienne. H. Gray en possède un fort remarquable, trouvé à Chiusi, composé de plasma de smeralde : le sujet est « Isis entretenant Horus, ou la Vérité » enseignant le Tems. » Un autre, qui fit l'étonnement de Rome. présente une tête de femme mauresque très-ornée : preuve du commerce des Étrusques avec les contrées placées au sud de l'Égypte. Les Furies sont représentées, dans ces tombes, avec les traits et le teint des Nègres. Ce scarabée, toutefois, paraît être le portrait de quelque grande reine qui fut mise plus tard au nombre des lares de l'Etrurie. Il est très-orné, il porte un collier et des boucles d'oreilles, tandis que les Furies sont toujours représentées avec des serpents enlacés autour de la tête. Quelques-uns des scarabées étrusques n'ont pas de gravure, et on a supposé longtems qu'ils appartenaient à des individus trop pauvres pour les porter autrement; mais on en a trouvé plus tard d'une beauté si grande que cette opinion a été ébranlée. Ils diffèrent des scarabées égyptiens tant par la forme que par la matière; mais, comme ceux-ci, on les portait au doigt et suspendus au cou. Les anciens scarabées égyptiens étaient unis ou gravés, composés de smalte, de basalte ou de porphyre. Les scarabées égyptiens modernes, c'est-à-dire du tems

de Rome, sont généralement gravés d'une manière grossière et composés d'améthyste, de grenat, de lapis-lazuli et de diverses pierres précieuses ou semi-précieuses; ceux d'Etrurie le sont toujours de cornaline, d'onyx, de sardonyx, d'agate ou de jaspe. Il y en a aussi quelques-uns d'un améthyste grossier, semi-transparent. Hamilton Gray, ayant remarqué que certaines pierres, opaques en Egypte, semi-transparentes en Etrurie, étaient constamment employées pour ce charme, avait été longtems convaincue que quelque superstition religieuse s'attachait à la matière dont on le composait; puis elle découvrit enfin la raison de ce choix. Ces pierres étaient prescrites pour indiquer que nous ne connaissons que très-imparfaitement la nature du Créateur, que nous ne comprenons ses voies qu'imparfaitement, que nous ne voyons qu'une partie de ses œuvres. Quant à sa puissance et à sa bonté, elles brillent partout. Aussi implorons-nous sa protection et sommes-nous persuadés qu'elle nous sera accordée. L'Egyptien, dont le scarabée était plus ancien et toujours plus opaque, aurait fait entendre que pour lui, à l'exception de ces deux attributs dont son amulette était l'emblème, la nature du Créateur était incompréhensible.

Les pierres précieuses ne furent employées que lorsque le scarabée commença à être un des principaux ornemens, et alors sa signification première fut oubliée.

Le scarabée existait longtems avant qu'il n'y eût des idoles. Hamilton Gray serait assez portée à en attribuer l'invention à quelques esprits *réellement* pieux; elle verrait là une preuve du danger qu'il y a à faire des symboles matériels de choses immatérielles. Ce fut d'abord le symbole, et non plus l'être qu'il représentait, qui eut la confiance. De là, la conception corporelle et la manifestation, sous forme d'idole, de cet être et de ses attributs; de là, la représentation de tout ce qui concerne les esprits, bons et mauvais; de là, la déification de toutes les imaginations du cœur de l'homme; un système écrit et accrédité de polythéisme, une idolâtrie monstrueuse. H. Gray nous parle de scarabées antérieurs à Abraham, ou du moins contemporains de ce patriarche, et il n'y avait pas alors d'autre idolâtrie que celle de la milice céleste. Dans Job et dans la Genèse, il n'est question d'aucune autre. Aux jours

d'Abraham, l'Egypte et la Phénicie n'adoraient que le seul Dieu suprême. Les charmes furent le premier pas vers le matérialisme, et, au tems de Jacob, nous commençons à entendre parler des idoles. On dit que les Pélasges n'en avaient pas quand ils parurent pour la première fois en Grèce et en Italie; — qu'il en fut de même des Romains jusqu'au règne de leur quatrième roi. Les Pélasges primitifs avaient un Dieu dont le *saint nom* n'était pas prononcé : n'était-ce point une tradition empruntée aux Hébreux dont le Jéhovah serait devenu plus tard *Jovè? Jovis pater*, *Jupiter*. Le «*Tina*» étrusque, ou le suprême régulateur, *Tinaï*, n'est qu'une forme d'*Adni*, אדני (*Adonai*), en hébreu, Seigneur ou Dieu [1].

Les scarabées ont été gravés sous l'empire de quatre styles divers. Le premier, et probablement le plus ancien, est le style égyptien; puis vient le style étrusque proprement dit. D'autres scarabées appartiennent au style grec. L'exécution en est admirable; ils remontent à l'époque où Démocrate et son peuple se rendirent de Corinthe en Italie. Enfin, se présentent les scarabées de la décadence; on fit alors de malheureux efforts pour atteindre à quelque chose de parfait : grosses têtes et petits corps, ou membres et corps sans aucune proportion, tels furent les caractères de ces essais. Ces quatre phrases, égyptienne, étrusque, grecque et de la décadence, sont très-faciles à distinguer dans les scarabées.

Il y a quelques années, les scarabées, et surtout les scarabées grecs et égyptiens, tombèrent à Rome dans le domaine de la contrefaçon; mais on a dû depuis renoncer à ce genre de fraude. H. Gray nous apprend que les principaux marchands d'antiquités étrusques ont acheté ou loué des terrains qu'ils exploitent. Capranesi a établi des fouilles à Veies, Vescovali et Basseggio à Tarquinies, Fossati dans la Sabine, Depoletti, Dedominicis et autres en différents endroits. Certains couvents sont même entrés dans ce genre de spéculation, et l'hôpital de *Borgo di San Spirito* a, dans ces trésoreries nouvellement découvertes, plus de possessions que tous les autres ensemble. Le prince de Canino est propriétaire de cités entières et de celles-là même qui contiennent les plus beaux produits qui aient été découverts. Le prince Ruspoli et le duc de Tor-

[1] Dans les langues orientales, le D et le T sont souvent synonymes.

lonia ont une partie de Cære, le plus ancien et, sous ce rapport, le plus intéressant des établissemens étrusques [1].

Un mot maintenant sur l'origine des scarabées. Bien que ceux de de l'Etrurie diffèrent, comme nous l'avons vu, pour la forme et encore sous d'autres rapports, des scarabées égyptiens [2], il n'en est pas moins probable, dit M. Raoul-Rochette [3], que l'usage de ces monuments est dérivé immédiatement de l'Egypte, par le commerce que les étrusques faisaient avec l'Orient, ou par toute autre voie [4].

Ajoutons un autre détail non suffisamment indiqué par Hamilton Gray; nous l'empruntons encore à M. Raoul-Rochette : « Le scarabée était porté, à titre de talisman ou d'amulette, par les guerriers : c'est sans doute à ce titre que l'usage de cette sorte de monumens fut si fort en vogue chez les anciens Etrusques, à cause de leurs nombreux gladiateurs; et voilà pourquoi aussi ces scarabées, outre leur forme qui les rendait propres à cette destination offrent, la plupart du temps, la représentation de quelques-uns de ces héros grecs : *Tydée*, *Hercule*, *Thésée*, *Pélée*, *Achille*, types de la valeur, dont l'image devenait, pour ces braves de profession, à la fois un modèle et un préservatif. En nommant ces héros, j'ai indiqué plusieurs des scarabées étrusques les plus célèbres, et qui nous offrent au plus haut degré tous les caractères du style étrusque. Le plus important de tous est peut-être le fameux scarabée représentant *cinq* des *sept chefs contre Thèbes* [5], savoir : *Polynice*, *Adraste*, *Amphiaraüs*, *Parthénopée* et *Thydée*, avec le nom de chacun d'eux écrit, sous sa forme étrusque, en caractères de cette langue. Cette belle pierre, avec celles de *Thydée*, de *Pélée* et de *Thésée* [6], nous montrent le style étrusque sous les caractères les plus prononcés, c'est-à-dire avec ces formes vigoureuses et ro-

[1] H. Gray, *Tour to the sepulchres of Etruria*, p. 3, 20.

[2] Zoëga, *De usu et orig. obelic.*, p. 450.

[3] *Cours d'archéologie*, p. 138.

[4] Voir notre article sur les relations des Etrusques avec les peuples de l'antiquité, t. I, p. 345; t. II, p. 100 (IVe série).

[5] Winckelmann, *Monum. inéd.*, n° 105.

[6] Winckelmann, *même ouvrage*, n°s 101, 106, 117 et 125.

bustes, avec ces os et ces muscles fortement accusés, avec ces mouvemens énergiques, parfois forcés, avec cette science et cet appareil du dessin, portés jusqu'à l'abus, qui appartiennent à l'école étrusque, sinon en propre, du moins plus particulièrement encore qu'à l'école grecque, où les mêmes qualités ne paraissent pas avoir été accompagnées des mêmes défauts, du moins au même degré, et où l'imitation de la nature, d'abord timide et naïve, puis savante et correcte, ne cessa jamais d'être vraie en devenant scientifique, et sut toujours allier, par un privilége qui lui appartient exclusivement, la simplicité avec la force, et la grâce avec tout [1]. »

Revenons à Hamilton Gray et à ses curieux détails sur les collections étrusques.

L'abbé V. Hénar Duranon.

[1] Raoul-Rochette, *Cours d'archéologie*, 8e leçon, p. 159-60.

Histoire ecclésiastique.

LES HUIT PREMIERS CONCILES.

11e Article [1].

PREUVES DE LA FALSIFICATION DES ACTES DU 6e CONCILE CONTRE HONORIUS.

Actes falsifiés du 6e concile; par qui? Preuves tirées du texte. — Omission du nom d'Honorius dans la lettre impériale de notification. — Silence des légats au 6e concile. — Lettres supposées du pape S. Léon II. — Silence du 14e concile de Tolède. — *Epilogue* du diacre Agathon. — Lettre de Justinien II sur les actes *retrouvés* du 6e concile. — Le *Penthecte* ou *Quinisexte*. — Le 7e œcuménique; méprise de Taraise. — Sentiment du bibliothécaire Anastase et du pape Adrien Ier.

Celui qui a falsifié les actes du 6e concile serait un certain Théodore, évêque de C. P., ligué avec Macarios d'Antioche pour le monothélisme et déposé par ordre de l'empereur Constantin IV, entre la convocation et la réunion de l'assemblée. Agathon avait demandé la condamnation de tous deux [2]. Le concile s'occupa longuement de Macarios et ne paraît pas seulement avoir songé à Théodore. Il était pourtant si peu possible de l'oublier, que des deux lettres impériales, dont la lecture commença les opérations de l'assemblée, l'une le nomme et le signale, comme uni d'opinion avec le patriarche d'Antioche, et la seconde l'accusait bien davantage en ne le nommant plus, puisque le nouveau nom d'un autre évêque de C. P. dans la suscription du message disait assez pourquoi Théodore n'était plus évêque [3]. D'ailleurs, la 14e séance atteste encore, outre son épiscopat et ses intelligences avec Macarios, qu'il avait *falsifié* de concert avec celui-ci les textes de la septième action du 5e concile. Comment se fait-il donc qu'un des meneurs publics

[1] Voir le 10e article, au n° 43, ci-dessus, p. 45.

[2] Lib. pontif., *Vita Agathonis.*

[3] Labb., VI, p. 593 et 599, *Epist.* Constantini Domno papæ, et *Epist.* Const. Georgio.

de l'hérésie ait échappé à la censure? — Ce n'est pas qu'il y ait échappé, en effet; mais celui qui lui avait été substitué, George, étant mort à peu près en même tems que le pape Agathon, 682, Théodore, au moyen d'une rétractation orthodoxe, remonta sur le siége épiscopal de C. P., puis, retardant par de sourdes intrigues le départ des légats et l'élection pontificale, il se procura tout le loisir de retoucher les actes du 6e concile, où il mit partout le nom d'Honorius à la place du sien [1].

Il ne s'en est pas tenu là; et l'on peut justement soupçonner, en comparant la biographie d'Agathon dans le *Liber pontificalis* avec les textes du 6e concile, que tout ce qui suit la 12e séance a été amplifié de mensonges, par compensation, sans doute, des retranchemens pratiqués au procès-verbaux précédens. Selon le *Liber pontificalis*, le concile se serait terminé huit jours après Pâques, au milieu des plus respectueux témoignages de joie de la part du peuple envers les légats et les délégués du synode romain, tandisque selon les actes, la dernière séance n'aurait eu lieu que le 16 septembre 681. Ce soupçon très-fondé sur cette seule remarque, acquiert une consistance formidable par une lacune assez adroitement dissimulée, mais pourtant certaine. Le *Liber pontificalis* mentionne après la 7e séance du 13 février, une autre séance, qu'on cherche vainement dans les actes, laquelle eut lieu le lendemain, où l'on relut l'écrit hérétique, signé de Macarios et de Théodore. Le 17 février, on relut de même la seconde lettre d'Agathon, qui les condamnait; le 25 enfin on procéda au jugement solennel du patriarche d'Antioche, Macarios, et sur son refus obstiné d'embrasser la doctrine catholique, on lui arracha du cou l'*orarium* en prononçant l'anathème; on l'expulsa de la basilique; un de ses disciples fut saisi aux cheveux par les clercs romains et jeté dehors avec lui. Ensuite les suffragans, avec le clergé d'Antioche, demandant un autre patriarche, on choisit et l'on ordonna Théophane, abbé d'un monastère en Sicile.

La plupart de ces détails ne se trouvent pas dans les actes, qui prolongent et distribuent en cinq séances toute cette affaire, et l'entremêlent bizarrement d'une information rétrograde sur So-

[1] Niceph., *Chron.*, — Lib. pontif., *Vita Agath.*, — Baronius, anno 682.

phronius, ancien patriarche de Jérusalem, sur Sergius et Honorius. C'est après ce dernier examen que, le 22 mars, on décide la déposition de Macarios et l'élection à faire de son successeur ; tout le reste est supprimé, ce que prouve indubitablement la présence d'un nouveau personnage à la 13e séance, c'est-à-dire de Théophane siégeant pour la première fois en qualité de patriarche d'Antioche, sans nul indice préalable de l'élection ni de l'ordination, qui lui donnaient ce droit.

Et ce qui n'augmente pas peu la défiance sur ce prolongement de séances, c'est que, après la 11e, les actes consignent les noms de trois grands officiers pour représenter l'empereur absent, et ne le font reparaître qu'à la 18e et dernière. Ainsi dans une procédure assez confuse au fond, sous une affectation de lenteur mesurée, les actes étalent complaisamment le déshonneur infligé à la mémoire du pape Honorius, pour atténuer et dissimuler la honte d'un novateur opiniâtre, convaincu d'imposture en pleine assemblée. Cent soixante-dix évêques catholiques (c'est le nombre des pères du 6e concile) auraient-ils commis si résolûment une pareille indignité? Cette omission volontaire en faveur *du plus coupable* des condamnés décélerait seule dans les actes la touche d'une main infidèle, quand même on n'aurait pas un moyen de contrôle.

Or, une autre preuve que les actes ont été falsifiés et que le texte original ne portait point la condamnation ni le nom d'Honorius, c'est que l'empereur ne s'en doutait pas. On se serait bien gardé de le mettre dans le secret ; aussi écrivit-il à S. Léon II, successeur de S. Agathon, et au concile romain selon les véritables procès-verbaux des séances, auxquelles il avait toujours participé. Aussi n'y a-t-il pas un seul mot sur Honorius dans ces deux lettres, lesquelles ne démentent point, par l'affront de l'anathème sur un pape, leurs protestations de docile conformité à la décision pontificale [1].

Prétendrait-on, par hasard, que le silence de ces lettres ne détruit pas la censure contenue dans les pièces précédentes? Qui ne comprendra tout le contraire? C'est-à-dire qu'on devait même à

[1] Labb. VI, p. 1099-1103, 1106-1109. Il faut noter dans la 2e lettre ces mots : Καὶ, ὡς αὐτοῦ τοῦ θεσπεσίου Πέτρου φωνὴν τὴν Ἀγάθωνος δέλτον ὑπεργάσθημεν· οὐ διεφώνησε γὰρ οὐδείς, εἰ μὴ εἷς. Et dans la *Patrol.*, t. XCVI, p. 398.

S. Agathon plus qu'une notification d'un fait si étrange? On lui en devait absolument au moins une respectueuse explication, à plus forte raison était-ce de rigoureuse convenance envers son successeur. Comment donc admettre que S. Léon II, à moins d'une simplicité, poussée jusqu'au degré, où le bon sens n'y reste plus, ait répondu, en autorisant la condamnation d'Honorius, à deux messages officiels, qui n'en parlent pas? Comment admettre de même que le 14e concile de Tolède, uniquement réuni, 684, pour adhérer solennellement au 6e concile, et qui atteste (canons 2 à 6) en avoir reçu les actes envoyés par Léon II, n'ait pas exprimé le moindre étonnement sur cette condamnation, que Léon II aurait eu la délicate attention de leur signaler? Si l'on insinuait que les pères de Tolède ne nomment aucun des hérétiques condamnés et qu'ils se bornent à résumer le décret de foi, je réponds que ce ne serait pas par ménagement pour la mémoire d'Honorius, mais plutôt un inconcevable mépris de la dignité pontificale et du scandale que cette triste nouvelle devait causer dans toutes les provinces de l'Espagne, où les actes avaient couru de diocèse en diocèse, pour être examinés d'avance par les évêques. Comment encore Léon II, dans cette réponse à l'empereur, aurait-il pu compter parmi les légats assistant au 6e concile, le sous-diacre Constantin qui n'y figure aucunement?

Non-seulement cette lettre, mais les quatre autres de Léon II, sont également supposées. La seconde adressée aux évêques d'Espagne, contient ces trois grossières erreurs : que Léon s'attribue le synode romain d'Agathon; qu'il dit avoir envoyé au 6e concile, terminé longtems avant son élection, des *archevêques*, chargés de sa décision; et troisièmement, qu'il expédie seulement en Espagne la définition doctrinale, le *prosphonétique* et l'édit impérial, non les actes, *qui ne sont point encore translatés exactement en latin.* La suscription de la troisième épitre porte le nom de Quiricius, archevêque de Tolède, qui ne vivait plus à l'époque du 6e concile, et la quatrième porte le nom d'un comte Simplicius, personnage imaginaire, dont on cherche vainement l'existence parmi les signatures des grands officiers au 13e concile de Tolède [1]. La cinquième

[1] Au 14e il ne s'agit que de la foi; les officiers du palais ne signent ni n'assistent aux séances.

épitre, écrite au roi Ervigius, cite le message impérial de convocation comme destiné au pape Agathon, tandisque l'empereur n'avait pu l'adresser qu'au pape prédécesseur, Domnus, et que ce fut en conséquence la première pièce lue au 6e concile.

La censure contre Honorius est répétée dans cette lettre au roi visigoth avec la plus froide insouciance, qui ferait peu d'honneur à un saint pape, comme Léon II; cela sent le faussaire. La falsification ne se trahit pas moins par le démenti, que se renvoient à la boulevue toutes les dates de cette composition épistolaire. A défaut d'éclaircissement, que refuse l'inextricable chronologie du *Liber pontificalis*, dans les biographies de S. Léon II et de Benedictus II, les trois conciles de Tolède, 13e, 14e et 15e, donnant la certitude que ces deux papes sont morts en 684 et 685, achèvent de dérouter toute cette fourbe [1].

Ce n'est pas sur un plan arrêté d'avance, dans une prévision calculée que les premières falsifications ont été opérées. Une fois le nom d'Honorius, glissé sous l'anathème du 6e concile, il a fallu mutiler les actes d'un côté, les étendre de l'autre, ensuite ajouter de nouveaux mensonges pour déguiser le premier. La rancune du monothélisme non détruit, qui serpentait tacitement, la vaniteuse rivalité de la ville impériale et de tout l'orient contre Rome, poussaient à cette audace. La mort si prompte de Léon II, de Benedictus II, de Jean V et de l'empereur Constantin IV, y donna une plus grande facilité.

Excepté le 14e concile de Tolède, il n'y a pas d'autre indice que le 6e œcuménique ait été solennellement notifié et publié nulle part ailleurs. Comme Léon II savait le grec [2], on donna au diacre

[1] Le *Liber pontificalis* mentionne une éclipse de lune dans la nuit du Jeudi saint 16 avril (IIe indiction) 683; mais ces mots : *hujus temporibus*, ne fixent nullement le tems du pontificat. Il est très-vrai d'ailleurs que le *Lib. pontif.* (*Vita Leonis*) mentionne l'approbation par Léon II du 6e concile, en ajoutant que Honorius y a été condamné. C'est un fait simplement énoncé, qui n'implique nullement l'opinion du biographe ni même le consentement de Léon II. Ceci s'appuie encore de ce qu'il n'en est pas touché le moindre mot dans la biographie d'Honorius. Plus loin le *Liber pontificalis* sera l'objet d'une observation importante sur ce point.

[2] Lib. pontif., *Vita Leonis.*

Jean une copie des actes sincères, c'est-à-dire exactement dressés sur les dix ou onze séances réelles du concile, où l'on n'avait pas eu la téméraire pensée de mettre Honorius en cause. C'est ici le lieu de produire un très-curieux document contemporain, qui est heureusement parvenu jusqu'à nous sur ce fait en litige, et dont je m'étonne que les adversaires modernes d'Honorius n'aient pas essayé de se prévaloir. Je veux parler du petit Mémoire ou *Epilogue*, écrit par le diacre Agathon de C. P., précisément pour certifier l'exacte conservation des actes du 6e concile. Et j'avertis tout d'abord les champions de l'authenticité, que, selon ce diacre, Honorius y était expressément condamné.

« J'ai écrit très-nettement de ma main, dit-il, tous les tomes » des actes du 6e concile. Ces tomes (ou cahiers) ont été scellés et » *mis en dépôt dans le palais impérial* avec la définition de foi. » C'est moi, qui ai de même écrit les *copies de cette définition*, qui » ont été remises aux cinq siéges patriarcaux par l'ordre exprès » de l'empereur Constantin pour l'inaltérable conservation de l'or» thodoxie. » Ensuite il écrivit un autre exemplaire apparemment pour sa propre satisfaction. « Ce que le diable ne pouvant souffrir, » les séditions sont survenues qui renversèrent Justinien II. » Alors le meurtrier de ce prince, l'usurpateur Bardane, disciple [1] de Macarios, fit abattre le tableau du 6e concile du lieu, où on l'avait placé dans le palais entre la 4e et la 6e galerie, ordonnant que les noms de Sergius, d'Honorius et des autres, anathématisés par le saint synode œcuménique, fussent rétablis dans les diptyques et leurs images relevées. Peu de tems après, ayant trouvé les cahiers, écrits de la main du diacre, il les jeta *secrètement* au feu et persécuta les orthodoxes. Il se fit représenter seul debout avec Sergius au milieu du tableau des cinq conciles universels sous l'arcade de Melios. Mais au bout de deux ans, il tomba, et par les soins du nouvel empereur Anastase II, ces deux figures furent effacées du tableau, et le 6e concile reparut auprès des cinq autres. »

[1] Il changea son nom en celui de *Philippicos*, probablement comme fils de Philippe, grand fonctionnaire, ami de Macarios, et l'un de ces colporteurs des faux actes, dont il est parlé à la 14e séance du 6e concile.

Voilà ce que raconte le diacre Agathon [1]; rien n'est assurément plus sincère. Maintenant il faut savoir qu'il écrivit son *épilogue* en 714, « trente-deux ans, un peu plus ou un peu moins, » comme il le dit lui-même, après le 6e concile; qu'à l'époque de cette grande assemblée il était fort jeune, ordonné lecteur, et en cette qualité employé à transcrire les actes synodiques, avec plusieurs autres copistes, parmi lesquels Paulus, alors laïque, secrétaire du prince et ensuite évêque de C. P., lequel présida le conciliabule *trullien*, pour complaire à l'indigne fis de Constantin IV. De tous ces précieux détails il résulte que ce travail de copie fut fait sous les ordres et la direction de Théodore, dont le diacre se garde bien de rappeler le souvenir, et que Théodore ne livra les actes à la copie qu'après la falsification. Le secrétaire Paulus devait être dans le secret, mais non les autres copistes, ni conséquemment le *jeune lecteur* Agathon, qui a transcrit de bonne foi le nom d'Honorius, sans se douter qu'il était l'instrument d'un faussaire.

Il n'est pas inutile d'ajouter que le diacre Agathon, pour plus grande garantie de son récit, a jugé à propos d'y joindre la lettre que le nouvel évêque de C. P. Jean adressa au pape Constantin, après la mort de l'usurpateur Bardane. Jean s'excuse très-humblement : 1° De son ordination, que le clergé avait obtenue à grand'peine, pour écarter un hérétique, créature de l'usurpateur; 2° De ce qu'il a cédé un peu à ce maître violent, afin de garder la foi intacte, en ne réclamant pas contre l'abolition du 6e concile. Ensuite il assure avoir sauvé l'*exemplaire écrit de la main* de Paulus, *autrefois secrétaire*, et demande une réponse, qui soit un gage de pardon et de réconciliation. Il est impossible d'exprimer avec plus de force la suprême autorité et la dignité du pape. Jean le compare à la *tête* du sacerdoce dont tout le reste est le corps; il l'appelle *chef sacré, inspiré de Dieu.* — Il le supplie de ne pas dédaigner des malades involontaires, de ne pas les rejeter de sa famille : « Oh ! *chef* » *sacré*, tendez-nous donc la main d'une bienveillante réprimande, » par la puissance perspicacissime de l'esprit, qui est en vous, au » moyen du doux attouchement de votre réponse, selon la loi ec-

[1] Labb. VI, p. 1402, Επιλόγος Αγάθωνος τοῦ Διακόνου.

» clésiastique; ainsi administrant le remède de la charité, daignez » prendre soin de guérir ce qu'il y a en nous d'affligé et de désor- » donné [1]. »

J'adoucis beaucoup ici l'emphase grecque; et comme tout cela n'est pas personnel au pape Constantin, que ce langage s'adresse uniquement au Pontife apostolique. on voit dans cette naïve et très-touchante supplique le profond respect que gardait un cœur d'évêque envers la suprême dignité du Saint-Siége, et combien peu il est vraisemblable que le corps épiscopal ait osé censurer publiquement son chef.

Quand tous les témoins qu'on avait à craindre ne furent plus; quand l'édit de Constantin IV eut été publié, on commença de disposer la fable et divers moyens préliminaires pour l'accréditer. On peut assigner l'année, où ce projet, formé définitivement essaya son premier expédient. Une lettre *de la pieuse sérénité* de Justinien II, fils et successeur de Constantin IV, avertit le pape Jean V, 687, qu'ayant appris *en quelles mains se trouvaient les gestes synodaux* du 6e concile, et se réservant exclusivement le soin de les conserver, comme étant le gardien établi de Dieu pour la pureté de la foi, il a en conséquence rassemblé les patriarches, l'apocrisiaire de Rome, le Sénat, avec plusieurs métropolitains et évêques, les officiers du palais, de la ville et de diverses provinces; même de l'Afrique, de la Sardaigne et de l'Italie. Les juges impériaux, *chez lesquels le recueil de ces actes avait été laissé*, ont reçu ordre de l'apporter au milieu de cette réunion, pour y être lu, signé de tous, remis ensuite au prince, et pour demeurer désormais *intact* sous sa garde, *sans qu'il fût permis en aucun tems à ceux*, qui ne veulent point craindre Dieu, *d'altérer ou de changer rien aux choses qui ont été consignées dans ces gestes synodaux;* lesquelles feuilles complètes, *bien arrêtées au tems de Constantin IV*, il espère, par la grâce de Dieu, conserver en parfaite intégrité [2].

[1] Labb. VI, p. 1407.

[2] Labb. VI, p. 1124, *Exemplar divinæ jussionis* Justiniani Augusti, directæ ad Joannem papam : ... « Ut debeamus nos, tenendo *inviolatas* conservare ipsas (chartas), ut non *licentia fuerit* in quolibet tempore his, qui timorem Dei nolunt habere, *aliquid corrumpere aut submutare* ab his, quæ inserta sunt

Cette lettre officielle, écrite exprès en latin, comme destinée à Rome, est datée de février, 15e indiction, c'est-à-dire du commencement de 687, lorsque Jean V ne vivait plus; et Binius s'en montre fort embarrassé, parce qu'il n'est pas douteux que ce message fut expédié non à Jean V, mais à son successeur Conon, et que d'autre part, les vexations renouvelées contre les catholiques par Justinien II, au tems de Conon même, ne permettent pas de croire à un si grand zèle d'orthodoxie dans un pareil prince [1]. Tout cela cependant s'accorde assez bien, et la difficulté de cette pièce authentique devient, si l'on y prend garde, une assez bonne preuve de la falsification des actes. Ce n'est pas la seule marque bénévole, que Justinien II ait voulu donner au Saint-Siége. Par deux autres lettres au même pape, il accorda remise des droits que la cour de Byzance prélevait sur certains domaines ecclésiastiques du Brutium et de la Lucanie, et la délivrance des esclaves retenus ôtages par la milice en garantie de la paie [2]. C'était un artifice, assez en usage alors et depuis, de tromper le Saint-Siége par une apparente bienveillance et de s'en autoriser en même tems pour persécuter les vrais fidèles.

La lettre écrite à propos des actes *retrouvés*, a été jointe ensuite au recueil, mais les artisans de la trame auront pensé lui donner

in prænominatis synodalibus gestis, quas *totas* chartas, bene *definitas* in temporibus sanctæ memoriæ nostri patris, ex probabilibus sanctis patribus, qui propriæ linguæ et manuum fidem, apud Dominum nostrum J.-C. verumque Deum existentem, confirmasse dignoscitur, et confitentes eam docuisse, nos speramus clementissimum nostrum Deum, quia usque dum noster spiritus statutus est ex Deo esse in nobis, ipsas chartas illibatas et incommutabiles semper conservabimus. (*Patrol.*, t. xcvi, p. 428.)

[1] Lib. pontif., *Vita Cononis* : « Hic suscepit divalem jussionem domni Justiniani principis, per quam significabat *reperisse* acta sanctæ sextæ synodi et *quid se habere*, quàm piæ memoriæ Constantinus genitor ejus, Deo auxiliante, fecerat. Quam synodum promisit ejus pietas illibatam et incorruptam perenniter custodire atque conservare. » *Nicola I, Epist.* 86, *ad Michaelem imp.* : « Tantæ salutis oblatæ ministros duplici modo interemerint, quoniam aut participes illos sui erroris effectos spiritualiter occiderunt, *sicut tempore reverendæ memoriæ Cononis contigit*... Lab. viii, p. 296. (*Patrol.*, t. cxix, p. 930.)

[2] Lib. Pont., *Vita canonis.*

plus de poids par une simple substitution de nom, à laquelle on ne ferait pas attention quelques années plus tard, et ils auront inscrit, au titre, au lieu de Conon, son prédécesseur, Jean V, *l'ancien légat, présent au concile.* Alors ils auront imaginé une autre petite ruse de guerre à l'appui de celle-ci, en interpolant ou composant des lettres de Léon II, qui feraient croire que les actes n'avaient pas été traduits entièrement en latin, ni conséquemment envoyés complets à Rome.

Que signifie, en effet, ce soin si scrupuleux d'un prince, ami des monothélites, à l'égard d'un concile qui les condamnait? A quoi bon cette précaution si extraordinaire et cet empressement d'en instruire le pape? Quel risque avaient couru les actes du 6e concile? D'où vient cette sollicitude, que n'avait pas eue Constantin IV, si connu pour son orthodoxie? Pourquoi répondre d'avance à des craintes qui n'existent pas encore? On se défie à bon droit d'un zèle insolite, d'une protestation anticipée de bonne foi. Il n'y a que la conscience des fripons qui croie nécessaire de plaider au préalable leur probité. On a d'autant plus à se méfier ici et à soupçonner quelque engin, que le fait même est plus que douteux, comme on l'a vu par l'*épilogue* d'Agathon. Ce diacre, si préoccupé de la conservation des actes, n'eût certes pas perdu le souvenir d'un soin si solennel. Il ne connaît pas ce premier dépôt des procès-verbaux *entre les mains des juges*, et il note précisément qu'on en a renfermé l'original dans les archives du palais.

Justinien II n'a pas moins écrit ou signé à bon escient sa lettre à Jean V. Ce qui tente à la première vue d'en douter est justement le dernier argument d'authenticité. Rien de plus rationnel que cette préventive démonstration de foi catholique dans un prince qui veut favoriser les hérétiques. C'est un des traits les plus fins et une conséquence naturelle de l'hérésie. La trame ainsi préparée à loisir, on ne tarda pas d'en venir à l'exécution. Cinq ans après, dans la même basilique impériale, sous le même dôme (*trullus*) où le 6e œcuménique avait tenu ses séances, 227 évêques se rassemblèrent à l'appel du jeune empereur, sans intervention aucune du Saint-Siége, 692, à titre de concile universel, pour suppléer et compléter, disait-on [1], les 5e et 6e conciles, qui n'avaient point formulé

[1] C'est ce que dit l'assemblée dans son *Prosphonétique*. *Lab.*, VI, p. 1134.

de canons. C'est ce qu'on nomme le *Penthecte*, *Quinisexte* ou le concile *in trullo*, que les papes Sergius Ier, Jean VII et Constantin refusèrent successivement de reconnaître et qui a toujours été rejeté dans les conciliabules.

Des 102 canons, qu'on y promulgua, le second est notoirement absurde par sa bévue d'admettre 85 canons apostoliques et par une sournoise mutinerie contre Rome, sous le nom de S. Cyprien, qu'on y fait *archevêque* d'Afrique, avec approbation de l'erreur des rebaptisans. Les 13e et 30e sont d'une double effronterie en s'appuyant sur une fausse interprétation du 6e canon apostolique pour contrepointer la tradition romaine; en quoi il y a d'ailleurs contradiction même avec le 48e du Quinisexte. Le 16e contient une erreur non moins impertinente sur l'institution des diacres et le 72e pose un point de doctrine très-hétérodoxe sur le mariage. Le 69e est un monument de servile adulation envers le pouvoir. Le 55e prétend enseigner et réformer l'Eglise romaine sur le jeûne du samedi en carême. On ne s'étonnera pas que le 36e ait saisi une si belle occasion de placer au second rang le siége épiscopal de C. P. en renouvelant le 28e décret de Calcédoine, cassé par S. Léon-le-Grand.

Mais ce qui dépasse tous ces essais de rébellion et ce qui en révèle le but, c'est le 1er canon préparé avec art pour former le lien entre le Quinisexte et le 6e œcuménique. Là, sous prétexte de procéder régulièrement par une profession de foi, on récapitule les hérésies condamnées œcuméniquement et l'on arrive ainsi sur la garantie d'une sentence solennelle, à ranger le nom d'Honorius à la place assignée dans la série des fauteurs monothélites. Il fut censé chez les Grecs qu'à partir de ce jour seulement on avait mis la dernière main au 6e concile, jusque-là inachevé et même au 5e pour plus de vraisemblance, puisque ces deux assemblées se trouvaient dans le même cas d'avoir omis les canons de discipline; il aurait fallu au moins dire pourquoi [1] ils les avaient omis.

[1] Afin de ne point laisser derrière nous de petites chicanes à resarcler, le Lib. pont., *Vita Sergii*, dit les légats du Saint-Siége présents au Quinisexte et leur signature obtenue par déception, ce qui ne justifierait guère ni la délibération ni les délibérans; mais les actes mêmes contre tous les faux-fuyants de

On commença donc à répandre volontiers les actes *complets* de 681 et les diverses pièces fabriquées à l'appui; et comme la lettre de Justinien II prévenait le lecteur, que le dépôt en avait été soigneusement gardé, le tout passa sans difficulté pour authentique et incontestable. Il y a toujours faveur au monde pour le mensonge. Des erreurs, moins habilement lancées, ont trouvé crédit [1]. On me

Balsamon, attestent qu'il n'y eut point de légats et que rien ne s'y fit d'accord avec le Saint-Siége, et selon la règle. Le Lib. pont., *Vitæ Joan.* VII, *Constantini, et Gregorii* II; en donne de plus la preuve contradictoire en racontant les tentatives désespérées des princes byzantins pour arracher l'approbation du Saint-Siége, et la résistance invariable de Sergius, de Jean VII et de Constantin. Jean VII, qui était grec et de caractère timide ne montre pas une grande vigueur; on voudrait même lui imputer la faiblesse d'un consentement tacite, attendu que, ayant à son tour reçu de Justinien II les actes *trullians*, avec demande de réviser et corriger, comme il le jugerait convenable, il les renvoya sans correction. Ceci prouve uniquement que Jean VII connaissait son monde, qu'il craignait l'abus perfide, qu'on pouvait faire à C. P. de ses amendemens et de la moindre approbation conditionnelle. Les Grecs le sentirent si bien et prirent si clairement ce renvoi pour un refus, qu'ils renouvelèrent d'attaque sur Constantin, et malgré l'extrême douceur de ce Pape, qui eut la condescendance de faire le voyage de C. P., Justinien II, alors remis sur le trône avec son nez coupé, n'en put rien obtenir. Ce prince misérable, peut-être corrigé par l'adversité, reçut le Pape avec un grand respect, communia de sa main et renonça à soutenir son Quinisexte, sur les réponses décisives, dont le diacre Grégoire (bientôt pape) rabattit toutes ses sollicitations et ses difficultés.

[1] La routine avait toujours dit que Rome a été délivrée des Gaulois par une victoire de Camille. Tous les hommes qui ont aujourd'hui 60 ou 50 ans ont appris cela dans leur jeunesse et ils en lèveraient la main. Or, quand on remonte à la source, ce fait, reconnu fabuleux seulement depuis 30 ans, a pour toute autorité le récit ridicule de Tite-Live, démenti par tous les autres historiens. — Il est de même établi que l'élévation de Bertrand de Got au trône pontifical a été le résultat d'un compromis entre cet archevêque de Bordeaux et Philippe le Bel, qui se sont abouchés dans la forêt de Saint-Jean-d'Angely. Ce roman niais d'un secret, publié par le seul Villani, qui n'en pouvait rien savoir, a circulé jusque aujourd'hui, comme une vérité d'autant plus certaine que le Pape Clément V s'en trouvait déshonoré. Comment ne pas croire qu'un archevêque soit monté sur la chaire de S. Pierre par une lâche bassesse? cela va sans dire; quoi de plus naturel? Le P. Berthier, le premier, réfuta cette

demandera, sans doute, si je ne m'aheurte pas moi-même, par un entêtement papistique à une argumentation fragile, et si 43 témoins à décharge peuvent être récusés d'un trait de plume? Car on ne compte pas moins de 43 évêques, qui furent également présents au 6e œcuménique et au Quinisexte, et qui n'élevant aucune réclamation contre le 1er canon de 692, garantissaient par leur assentiment tacite la censure de 681. Je ne demanderai pas à mon tour si qui que ce soit peut *légaliser* la signature des 43 évêques et certifier leur présence au Quinisexte; j'admets, à la malheure pour eux, qu'ils y fussent et qu'ils aient signé; mais je demanderai si la complicité tacite de 43 évêques grecs au Quinisexte est aussi inconcevable que le silence des légats et des évêques latins aux 11e et 13e séances du 6e concile? Et je poserai ce très-simple syllogisme: Le Quinisexte fut une hypocrite et audacieuse fourbe, que nul n'oserait aujourd'hui essayer de pallier; les 227 évêques qui composaient cette assemblée, ont tous consenti à cette fourbe; or, les 43 évêques du 6e, qui comptent nécessairement dans les 227, ont consenti comme tous les autres; donc, ils ne valaient pas mieux et ils n'ont fait qu'un mensonge de plus. Ce qui leur était d'autant plus aisé, qu'on ne les a pas interpellés sur la véracité des actes et que ces actes n'ont peut-être pas été lus au Quinisexte. Ils n'ont eu qu'à se taire; il leur aurait fallu même un courage non médiocre pour protester au risque d'une disgrâce, d'une persécution inévitable. Des hommes, qui trempaient, sans hésiter, dans le conciliabule et les résolutions du Quinisexte, devaient certainement se croire très-excusables, à plus forte raison, de faire seulement ce qu'on ne leur demandait pas.

Il peut sembler aujourd'hui incroyable que tant de gens fussent si commodes sur les falsifications. Ce doute fait honneur aux critiques, qui répugnent à réputer complices de faux tant d'hommes respectables par la dignité; il ne serait pas moins juste d'ailleurs

calomnie gratuite; un autre historien, de la meilleure foi du monde, a cru devoir contester cette réfutation d'un fait qui n'a pas de preuve. Enfin en 1847, le *registre* retrouvé *des visites pastorales* de l'Archevêque dans sa province, démontre par son itinéraire jour par jour que la conférence secrète n'a pas eu lieu et n'a pas pu avoir lieu. Voy. l'*Université catholique*, t. xxi, 244, 1850.

de répugner à croire complice d'hérésie un autre homme d'une dignité aussi respectable tout au moins, c'est-à-dire un Pontife romain. Mais en Grèce, on n'était pas si scrupuleux et les 43 évêques du 6e œcuménique, au quinisexte, savaient parfaitement avec quelle aisance la falsification se pratiquait dans le pays. Deux séances de ce 6e concile leur auraient appris au besoin la coutume établie de cette industrie. Car sur l'avis de Macarios, évêque de Séleucie en Isaurie, il avait été reconnu d'après enquête, vérification des parchemins et papyrus, interrogatoire et aveu sur faits et articles, qu'il y avait fabrique et commerce de faux actes, même latins, à Antioche et C. P., principalement chez le *calligraphe* ou libraire Théodore, qui tenait boutique dans la ville impériale, auprès de l'église Saint-Jean-Saint-Phocas [1]. Les archives ecclésiastiques de l'Orient et surtout de C. P. étaient une vraie forêt de Bondy.

Le dessin prémédité de réunir et de confondre en quelque sorte le Quinisexte avec le 6e œcuménique a été si habilement mené et avec un tel succès, qu'on ne les a plus séparés, ni le plus souvent distingués dans tout l'Orient, et que cent ans après, les Pères du 7e concile y furent trompés. Du reste, il n'y eut point en Orient d'assemblée aussi traitable.

Dieu fit servir l'hérésie iconoclaste à délivrer la Papauté du despotisme byzantin. Ce fut en même tems un sévère avertissement pour l'Eglise grecque du péril d'être séparée de la communion romaine. La séparation dura 115 ans, depuis Léon l'Isaurien et son fils, Constantin Copronyme, les deux Nérons de C. P. jusqu'à la mort du terrible Théophile, 726-842, sans autre interruption que le règne d'Irène. Tout fléchit sous cette absurde oppression de fastueuse rigidité, qui n'empêchait aucunement la corruption des despotes réformateurs et de leurs courtisans. Il se trouva sous Copronyme 338 évêques pour accepter, à titre de 7e concile universel,

[1] Ces détails sont consignés à la 14e *action* du 6e concile. Lab. VI, p. 978-984. C'est à cette séance qu'il est fait mention de Théodore, naguère évêque de C. P., de la correspondance avec Macarios d'Antioche touchant le monothélisme et des *faux actes*, qu'ils avaient présentés du 5e concile au prince. *Ib.*, p. 982.

754, l'abolition des images [1]. Dès que l'impératrice Irène eut pris le pouvoir, elle eut recours au Saint-Siége et par elle un véritable concile eut lieu à Nicée, 787, ville choisie exprès dans la crainte de quelque trouble à C. P. Mais on ne désirait comme elle, que d'effacer la honte de la défection, et 350 évêques accueillirent unanimement les deux lettres doctrinales d'Adrien Ier qui posaient, pour condition absolue, le rétablissement des images en vertu de la tradition et de l'autorité suprême du Saint-Siége [2].

Tout ce 7e concile se passa dans ce docile accord. Nulle difficulté, nulle hésitation à suivre les prescriptions de Rome. Lorsque à la 3e séance la majorité paraissait incertaine sur la réintégration de 7 évêques des plus marquants iconoclastes, un légat romain, le prêtre Pierre, n'eut qu'un mot à dire : « Qu'ils reprennent leurs sièges; » et toute l'assemblée répondit : « Nous l'ordonnons tous; » c'est notre sentiment. » Cinq empereurs ensuite protégèrent en vain les iconoclastes contre l'anathème, la veuve de Théophile, une autre Théodora, mais non moins pieuse que belle, abolit sans retour cette hérésie. Le début de sa régence, à jamais vénérée chez les Grecs, fut la convocation d'un synode à C. P. où un clergé innombrable, se rattachant au décret du 7e œcuménique, institua en mémoire des images relevées la *fête de l'orthodoxie*, 842.

Cependant on voit dans ce 7e œcuménique le nom d'Honorius passer de nouveau sous la censure, comme au conciliabule de 754, dont le 7e a reproduit les actes en grande partie, pour les réprouver. La lettre de Taraise, évêque de C.P., aux trois patriarches d'Orient,

[1] Lab., VI, p. 1661, et VII, p. 814, 7e *conc.*, 7e *act.*

[2] Lab., 7e *conc.*, *act.* 2, t. VII, p. 693 : « Hi siquidem principes apostolorum sunt, qui catholicam orthodoxam fidem auspicati, per scripta quidem *veluti legibus latis* fidem suam servandam præceperunt : *omnibus scilicet qui in sede illorum successuri erant et in fide eorum usque ad consummationem sæculi permansuri*, atque ita nostra servat Ecclesia, et sanctos eorum figuras veneratur...» P. 702, après avoir rappelé l'institution divine par ces mots : *Tu es Petrus*, etc. Le Pape continue : « Cujus etiam sedes per totum orbem terrarum primatum obtinens elucet omniumque Ecclesiarum Dei caput existit... Nisi enim sacras et venerandas imagines in pristinum locum restituerint, nostram confirmationem nullo modo audemus tradere.

et la réponse synodique de Jérusalem, deux pièces lues à la 3e séance, que je viens de citer, portent Honorius parmi les hérétiques monothélites d'après la déclaration du 6e concile et *de ses* 289 évêques[1]. Evidemment donc, à cette époque, on n'avait déjà plus que de faux exemplaires où le Quinisexte faisait partie du 6e, en même tems que le 6e était attribué aux signataires du quinisexte. La 4e séance va nous en fournir une preuve plus explicite. Après plusieurs passages de l'Ecriture sainte et des Pères, on lut deux épîtres de S. Nilus, dont la seconde était adressée à un certain préfet Olympiodore, qui lui demandait s'il était convenable de peindre sur les murs d'une église des scènes de chasse et de pêche, des animaux, des plantes et un grand nombre de croix? Le saint répondait, « qu'il était puéril d'abuser ainsi les yeux des fidèles, mais qu'il était raisonnable de placer une seule croix dans le sanctuaire tourné vers l'orient, et de remplir les murs de la nef avec des histoires représentées de l'Ancien et du Nouveau testament par le pinceau d'un habile artiste, » pour que ceux qui ne savent pas lire, se » rappellent, à la vue de cette peinture, le courage des serviteurs » de Dieu, et prennent émulation des belles actions, par lesquelles » ces serviteurs, préférant les choses invisibles aux choses visibles, » ont échangé la terre pour le ciel. Il suffisait d'une croix dans » chacune des chapelles latérales[2]. »

Alors l'évêque de Myre remarqua que cette épître était falsifiée[3] quand on l'avait lue précédemment, au conciliabule. D'autres prélats ajoutèrent : Nous n'aurions pas cru mal à propos, si nous avions entendu ce que dit ce Père : « Peins des deux côtés des histoires anciennes et récentes. » Au lieu de cela, on a mis : « Blanchis les murs, » ce qui nous trompait.—Les légats reprirent : « Voila ce qu'a fait Constantin, de vénérable mémoire; ayant bâti le temple du Sauveur à Rome, il voulut qu'on y représentât des traits d'histoire des tems anciens et nouveaux, d'un côté Adam sortant du Paradis, de l'autre, le bon Larron entrant au Paradis. » Une interrogation de Taraise amena d'autres détails sur les falsifications

[1] Lab., VII, p. 165, 182.

[2] Lab., VII, p. 223.

[3] Φαλσευθεισα, mot grécisé, ou forgé du latin.

employées au conciliabule; on produisit un passage du livre de S. Maxime Homologète, sur le culte des images; ensuite un prêtre de *Notre-Dame* des Blaquernes, à C. P. (Τῆς Δεσποίνης ἡμῶν Θεοτόκου), lut sur une feuille[1] *un décret du 6e concile* dans le même sens. C'était le 82e canon du quinisexte. Sur quoi le moine Sabas demanda pourquoi on prenait ce texte dans une feuille et non dans un livre. Taraise répondit : « *C'est l'original*[2] *où les saints Pères* » *ont signé.* » — L'évêque de Nicomédie : « J'ai un autre livre, qui contient les mêmes canons du saint concile 6e. » Un diacre prit ce livre, y lut le même canon et Taraise reprit : « Certaines personnes, faute de savoir, *se scandalisent de ces canons*, en demandant : sont-ils en effet du 6e concile? Il faut donc leur apprendre que le saint grand 6e concile a été célébré, sous Constantin, contre ceux qui affirmaient une seule opération et une seule volonté dans N. S. Les Pères de ce concile ont anathématisé les hérétiques, exposé la foi orthodoxe et sont retournés chez eux la 14e année de Constantin. En conséquence, quatre ou cinq ans après, sous Justinien, fils de Constantin, les *mêmes Pères* se sont rassemblés, et ils ont adopté les canons qu'on vient de citer. Cela ne doit faire un doute pour personne. Car les mêmes qui ont signé sous Constantin ont signé sous Justinien la présente feuille, comme il est manifeste par *l'exacte ressemblance des signatures*. Il était, en effet, *nécessaire* que ceux qui avaient célébré le concile œcuménique en fissent les canons. »

Cette semonce, qui n'admettait point de réplique, serait fort suspecte dans une autre bouche. Comme Taraise était un saint homme, il parlait de bonne foi; mais il était imbu des préjugés de sa race

[1] C'est-à-dire une bande en rouleau, où il était bien plus facile de substituer un morceau, que de changer une ou plusieurs pages dans des feuillets assemblés, pliés et reliés en cahiers, dans le genre de nos livres; cela était fort en usage depuis le principat du premier empereur Romain et le développement immense qu'avaient pris la fabrication et le commerce du papyrus, industrie qui appartenait exclusivement à l'Égypte.

[2] Labb., VII, p. 233 : Ὅτι αὐτὸ τὸ πρωτότυπόν χάρτης ἐστίν, ἐν ᾧ ὑπέγραψαν οἱ ἅγιοι πατέρες. P. 752 : Quoniam charta ipsum est autographum, in quâ patres subscripserunt; c'est la version d'Anastase.

et de son pays. Il disait, par exemple, plus volontiers : la foi *orthodoxe*, que : la foi *catholique*. Il prenait, comme tous ses prédécesseurs depuis Calcédoine, le titre de *patriarche*, qu'il ne donnait pas aux évêques des trois grands siéges d'Orient; il y ajoutait même et recevait sans scrupules la qualification d'*universel* [1]. Il ne faisait pas plus de difficulté d'adopter les canons du Quinisexte, tous assez peu réguliers pour la forme et plusieurs même pour le fond. Il était d'ailleurs un peu nouveau dans la dignité et la science ecclésiastique; ce que le Pape Adrien Ier lui faisait sentir vertement dans sa réponse officielle sur la convocation du 7e concile [2]. Il croyait donc de confiance, ce qu'il disait si solennellement devant une réunion d'évêques, accoutumés depuis longtems à une déférence un peu servile envers l'évêque de la résidence impériale.

Il n'avait pas réfléchi que le texte même du Quinisexte, au 8e canon, en porte la date au moins à l'an 691, dix ans après le 6e œcuménique [3]; que les évêques du Quinisexte ne se bornent pas à compléter le 6e mais aussi le 5e, que cette prétention est sans fondement, sans nécessité aucune et contre les intentions formelles du Pape S. Agathon, ses légats ayant ordre de ne pas permettre qu'on statuât rien au-delà de la question de dogme. Enfin Taraise se trompait sur le nombre des évêques et sur leurs signatures : il ne s'en trouva pas plus de 166 à la dernière séance du 6e, il y en a moins dans les premières [4]. Quant à la similitude des signatures,

[1] V. la lettre de Taraise aux patriarches et leurs réponses, dans le 7e concile, act. 3, Labb., VII, p. 161, 169.

[2] Labb., VII, p. 122, 7e *conc.*, act. 2. Il lui témoigne sa *véhémente* surprise d'une promotion si subite, qui a fait passer brusquement un laïque des fonctions administratives au faîte de l'ordre sacré; et il lui déclare que sans la profession de foi très-nette, qu'il en a reçue, il n'aurait pas même ouvert sa lettre.

[3] C'est ce que prouve Binius, Labb., *conc.* VI, p. 1318, par la résistance du Pape Sergius, et p. 319, par la supputation de Théophane, qui dans sa chronique, réfute expressément Taraise. Tout cela est encore éclairci et démontré par les notes du P. Frontin le Duc (*Fronto Ducæus*). Ib., p. 1321.

[4] Binius, Labb., VI, p. 1209, rapproche les témoignages divers. Phot., *Libel. de synod.*, compte 170; le nombre 155 est adopté par Paul diac., *De gest. Longob.*, VI, 4, Bed., *De sex ætat.* Théophane et Cedrenus, *Chron.*, disent :

c'était le sigue le moins sûr d'authenticité, par les raisons qu'on a déjà vues et par l'expérience, qu'on aura plus tard des fraudes de Photius. La réunion du Quinisexte au 6e, dépose au moins d'un remaniement dans les exemplaires, et celui que Taraise réputait original n'était même plus probablement une des copies faites par l'ancien secrétaire Paulus, depuis évêque, et par le diacre Agathon. On ne doit pas s'étonner que les légats n'aient rien dit sur cet incident. Ils n'ont pas réclamé davantage contre le prétendu patriarcat de C. P. Le but du 7e concile étant de faire abjurer l'hérésie iconoclaste, il importait d'éviter un débat inopportun sur d'autres objets et de ne pas heurter la réconciliation pour des erreurs de bien moindre conséquence.

Lors donc que le 7e concile a répété la censure du 6e contre Honorius, la vérification du texte n'était déjà plus possible; l'assemblée, d'ailleurs, n'avait nullement à s'occuper de cette affaire; elle se bornait à remplir dans sa définition de foi [1] une simple formalité, qui atteste uniquement sa persuasion que les actes du 6e concile étaient authentiques et qui ne vaut absolument que ce que valent ces actes. Les légats n'auraient pu y contredire sans risquer de soulever une résistance dangereuse sur un fait généralement admis. Mais quoique la méprise eût gagné l'Occident, on connaissait trop bien les Grecs à Rome pour ne pas s'en défier. Tout ce qui venait de C. P. y trouvait peu de crédit depuis longtems. S. Grégoire le Grand en a déjà laissé plus d'un témoignage [2]. Trois

289, comme la lettre du patriarche de Jérusalem, à la 3e action du 7e concile, c'est assez clairement le chiffre des dernières copies, qui réunissaient au 6e le Quinisexte, et qui avaient prévalu.

[1] Lab., VII, p. 588, 7e *conc.*, 7e *act.*

[2] Greg. I, *Epist.* VI, 14, *ad Narsem.* : « Ephesinam autem synodum perscrutantes de Adelphio et Savâ et cæteris aliis, qui illic dicuntur esse damnati, omnino nihil invenimus; et existimamus quia sicut Calchedonensis synodus in uno loco ab Ecclesiâ Constantinopolitanâ *falsata est*, sic aliquid in Ephesina synodo factum est. Caritas ergò vestra *vetustos omnino codices* ejusdem synodi requirat, et illic indè videat si quid tale invenitur, mihique eumdem codicem, quem invenerit, transmittat, quem mox ut legero, retransmitto. *Novis enim codicibus* passim non credat... *Romani autèm codices multò veriores sunt quàm græci, quia nos sicut non acumina ita nec imposturas habemus.* » On

siècles de plus ne firent qu'accroître très-justement la défiance. Les actes des conciles n'en étaient pas exempts. Le bibliothécaire Anastase, mieux à portée que personne d'en bien juger, est très-curieux à entendre sur cet article et sur Honorius spécialement. « Il m'a » paru inconvenant, écrit-il au Pape Jean VIII [1], que les *Latins* » *n'eussent* pas le 7e concile... Car *comment accepter* et *reconnaître* » un 8e là où l'on n'a pas le 7e? Ce n'est pas que ce dernier concile » n'ait été traduit avant nous; mais le traducteur laissant de côté » presque toujours le tour propre à l'une et à l'autre langue, a » *tellement suivi le texte de mot à mot*, qu'il est à peine possible, » ou plutôt, qu'il n'est *jamais possible* d'y rien comprendre et que » la fatigue de cette lecture *rebute presque tout le monde*. En sorte » qu'au jugement de plusieurs, cette version ne vaut pas la peine » d'être transcrite ni même d'être lue. Par cette considération, » malgré mes infirmités, avec l'aide du Seigneur, je me suis efforcé » de traduire ce concile pour les Latins... D'autant plus qu'étant » par votre bienveillance, chargé du service de votre bibliothèque, » je suis tenu de l'en pourvoir... Il est fort à noter que dans ce » concile se rencontrent plusieurs canons et décisions des apôtres » et *du 6e concile*, dont l'interprétation n'est chez nous ni connue, » ni reçue.

» Il est notoire, quant aux canons des apôtres, qu'on ne les ad- » met pas facilement; mais votre prédécesseur, le bienheureux » Pape Stéphane, a déclaré en synode qu'il n'y en avait pas plus » de 50 à recevoir. Il est bien vrai que certaines constitutions des » pontifes romains paraissent en avoir été tirées, d'où, par l'auto- » rité de votre apostolat l'Eglise reçoit avec ces 50 canons seule- » ment, toutes leurs prescriptions, comme les oracles de l'Esprit » saint, et encore les règles et instructions des Pères entièrement

n'était pas même toujours très-sûr à Rome des lettres et édits, qui arrivaient au nom des empereurs. Le Pape S. Grégoire II, écrivant à Léon l'Isaurien vers 727, lui dit : « Acceptas epistolas tuas... servamus... Illud autem in primis præcipuum est, quod litteræ *tuæ*, *et non alienæ*, sigillis imperatoris *obsignatæ diligenter sunt, et accuratæ intus subscriptiones per Cinabarin propriâ manu tuâ*, ut mos est imperatoribus subscribere. » (*Patrol.*, t. LXXXIII, p. 512.)

[1] *Præfatio* in septim. synod., Lab., VII, p. 29. (*Patrol.*, t. CXXIX, p. 195.)

» dignes d'approbation et des saints conciles, mais *celles-là uniquement*, qui n'ont rien de contraire aux mœurs et qui ne sont pas » en opposition le moins du monde (*ad modicum quid*) *aux décrets du siége* romain, lesquels combattent le plus puissamment les » ennemis, c'est-à-dire les hérétiques. Ainsi les règles, que les » Grecs *prétendent publiées par le* 6e *concile*, le siége principal les » admet donc dans ce concile, en ce sens, qu'on n'en doive recevoir » en aucune manière ce qui s'y trouve opposé aux canons anté- » rieurs, *ou aux décrets des pontifes de ce siége*, ou aux bonnes » mœurs; bien que toutes ces règles (du 6e concile) soient restées » jusqu'ici inconnues chez les Latins, faute de traduction et ne se » trouvent pas non plus *dans les archives des autres siéges patriar- » caux*, qui parlent pourtant le grec, et dont aucun ne fut présent » à la promulgation. Les Grecs disent bien que ces canons ont été » promulgués par les mêmes Pères, qui ont tenu le 6e concile, mais » ils ne peuvent en donner aucune preuve certaine. Quant à la fré- » quente affectation dans ce concile (le 7e), d'appeler incongrument » leur patriarche *universel*, votre apostolat peut pardonner cela à » l'adulation des Grecs, souvent empressés de plaire, non sans tort, » à leurs supérieurs. Lorsque j'étais à C. P., j'ai souvent reproché » aux Grecs cette qualification et redargué leur orgueilleuse vanité; » ils m'assuraient qu'ils n'appellent pas leur patriarche universel, » comme s'il tenait le premier rang dans l'univers, mais comme » tenant le premier rang dans une partie chrétienne de l'univers [1].»

Ailleurs, Anastase revient sur ces prétendus décrets du 6e concile, qu'il regarde comme supposés; il note même dans le 7e la suppression d'un passage de la lettre d'Adrien Ier contre l'ordination épiscopale des laïques : « C'est ainsi que les Grecs, à l'occasion, » ont retranché, changé, ajouté *aux textes des conciles œcuméniques*, » soit en l'absence des autres évêques, soit à la dérobée (*in abscon- » dito angulorum*), soit *hors du concile, soit après*, par astuce et » fraude, *en abusant des sanctions générales*, et détournant forcé- » ment à leur fantaisie les choses selon leur sens [2]. »

[1] Rome n'a pas reconnu l'évêque de C. P. pour patriarche avant 1215. C'est le 5e canon de Latran, sous Innocent III, qui concède à ce siége ce titre avec le second rang.

[2] *Pref. octavæ synodi*; Labb., VIII, p. 973. (*Patrol.*, t. CXXIX, p. 1.)

Le vénérable écrivain s'exprime encore ainsi à propos du 6e concile, dans sa lettre au diacre Jean : « Pour seconder ton projet » d'écrire une histoire ecclésiastique, je t'avais promis de traduire » certaines choses du grec en latin... Aussi, quoique je reconnaisse » mon inhabileté, étant à peine capable de pénétrer ma langue na- » tale, à plus forte raison une langue étrangère ; quoique je n'eusse » pas eu la présomption d'entreprendre le pénible labeur de tra- » duction, j'aime mieux me soumettre à la critique des maîtres que » d'arrêter ton œuvre par mon peu de courage; et je me suis em- » pressé de te satisfaire selon mon moyen... Je l'avoue, sur le té- » moignage de ma conscience, j'aimerais mieux laisser ce soin à » un autre, moins par peur du travail que de ma science inhabile, » si je puis appeler science et non plutôt ignorance, ce que je sais, » si tes sollicitations et ton projet me l'eussent permis... J'obéis » donc et me contente de recueillir d'une rustique feuille ce que » les autres ont semé, et de porter sur mes épaules la récolte dans » l'aire de la latinité, sans rien ajouter ni retrancher... J'ai traduit » d'abord quelques courts opuscules des tems les plus récents..., » ainsi que la *Chronographie tripartite*, sur ton exhortation... Il » m'est venu entre les mains une apologie du pontife romain Jean IV » pour le Pape Honorius, *accusé calomnieusement* d'avoir écrit *une* » *seule volonté en N. S.* Cette apologie, à mon avis, le rend très- » excusable, quoique le 6e concile lui ait dit anathème, comme à » un hérétique, en frappant de réprobation un homme déjà placé » sous le jugement de Dieu, lorsqu'on est hérétique non point par » méprise, mais par résolution obstinée et non droite... Mais pour » ne pas paraître reprendre témérairement un si saint et vénérable » synode, nous croyons qu'il nous est permis d'en penser ce que » nos saints Pères ont, à notre connaissance, pensé du grand synode » de Calcédoine. L'un d'eux, le saint Pape Grégoire, a signifié le » recevoir seulement jusques et hors les canons. De même le Pape » Gélase, dans son livre *De anathematis vinculo*, montre par plu- » sieurs clairs exemples et quelques divins témoignages, comment » ce même synode doit être reçu, et il conclut ainsi : Ces exemples » nous apprennent, et les témoignages divins nous y confirment, » à ne pas recevoir au hasard toute parole, ni indifféremment tout

» écrit, mais à garder ce qui est bon, et à rejeter ce qui est mauvais. » Car les écrits des Grecs attestent que ce saint synode même a » promulgué certains articles de règles, que cependant toute la la- » tinité a réprouvés, en ce que le Siége apostolique n'y a pas donné » son approbation... Le saint Pape Gélase décide de plus que *tous* » *les conciles doivent être reçus comme il prescrit de recevoir le con-* » *cile de Calcédoine*, c'est-à-dire, *en raison* de la communion de » foi et *selon la vérité catholique et apostolique*, pour laquelle le » Siége apostolique a permis et confirmé ce concile. Au reste, si » nous voulons accumuler tout ce que nous pouvons recueillir pour » la défense du Pape Honorius, le papier nous manquera plutôt » que le discours [1]. »

On peut dire que la conviction d'Anastase était celle de Rome; les ménagemens et la constante circonspection du Saint-Siége à l'égard des Grecs se montrent et s'expliquent au même sens dans la lettre d'Adrien Ier à Charlemagne, cinq ans après le 7e œcuménique, en 794 : « Les Grecs sont revenus à la foi orthodoxe de la » sainte Eglise catholique et apostolique; ils nous ont envoyé une » confession de foi exacte. Nous avons reçu ce concile; *car si nous* » *ne l'avions pas reçu*, et qu'ils *fussent retournés à leur ancien vo-* » *missement d'erreur*, sur qui, sinon sur nous seuls, serait retombé » le compte à rendre de la perte de tant de milliers d'âmes chré- » tiennes, au redoutable jugement du divin juge...? Cependant » nous *n'avons pas encore jusqu'ici répondu* à l'empereur touchant » ce même synode, craignant qu'ils reprennent une de leurs er- » reurs. Depuis longtems, en effet, en les exhortant sur le culte des » images, nous les avons avertis de restituer à l'Eglise romaine ce » qu'ils ont soustrait à sa juridiction et à nos patrimoines, quand » ils ont renversé les images, et ils n'ont donné là-dessus réponse » aucune, en quoi il est visible que, revenus sur un point, ils res- » tent dans l'erreur sur les deux autres [2]. »

Le silence des Papes, non plus que celui des légats au 7e œcu-

[1] Anast., *Epist. ad Joannem*, Lab., v, p. 1768; et Gelas. I, pape, *De anath. vinc.*, Lab., iv, p. 1227.

[2] Lab., vii, p. 962.

ménique, n'est donc point absolument une approbation. Le Saint-Siége a constamment donné des marques de cette longanimité inaltérable, qui supporte les résistances les plus inconvenantes, tant qu'il n'y a pas rébellion ouverte, plutôt que d'abandonner à la perdition des âmes faibles et opiniâtres. On avait assez expérimenté la disposition récalcitrante et schismatique des Grecs. La défiance qu'ils inspiraient à Rome, était pour les Papes un motif toujours présent de tolérer beaucoup chez eux et de n'en rien exiger, qui ne fût d'obligation rigoureuse.

Toute cette discussion, si je ne me trompe, n'aura pas été inutile à la défense d'un vénérable pontife [1], et le 8e concile, où l'on croirait peut-être chercher une embarrassante réplique, n'y servira pas moins.

ÉDOUARD DUMONT.

[1] « Erat venerabilis præsul Honorius sagax animo, vigens consilio, doctrinâ clarus, dulcedine et humilitate pollens. » Tel est le portrait qu'en fait Jonas, dans la *Vie de S. Bertulf*, abbé de Bobbio, avec lequel il était allé voir ce bon Pape.

Littérature catholique.

LETTRES ET OPUSCULES INÉDITS

DU COMTE JOSEPH DE MAISTRE

PUBLIÉS

PAR SON FILS LE COMTE RODOLPHE DE MAISTRE.

Le comte Joseph de Maistre fut un de ces hommes qui exercent, par la puissance de la pensée et du style, une influence durable, et laissent après eux une trace profonde de leur passage. Il a, dans un petit nombre d'immortels écrits, remué toutes les grandes questions de politique, d'histoire, de morale, de philosophie et de théologie, et il a incarné ses hautes pensées dans un style original, incisif et vigoureux, qui ajoute encore à leur puissance. Ce qui frappe d'abord dans ses ouvrages, c'est le vaste ensemble d'idées qu'il embrasse, l'enchaînement logique de ses doctrines, la correspondance intime de toutes les parties de son système politique et religieux. Mais sa grande gloire est d'avoir saisi pleinement et sous toutes ses faces la grande idée de la Papauté, de l'avoir développée avec une puissante éloquence, et fait sortir rayonnante des nuages dont cherchaient à l'obscurcir le philosophisme et l'hérésie. Il n'est plus permis maintenant de penser et d'écrire sur la Papauté comme on l'aurait fait avant de Maistre.

Par la nature de ses écrits il devait avoir, il eut des admirateurs enthousiastes et des adversaires passionnés; on lui a prodigué la louange, on ne lui a pas ménagé l'outrage; mais on l'apprécie, aujourd'hui qu'il est mieux connu, avec moins de passion et plus de justice, et toutes les déclamations malveillantes tombent peu à peu devant sa noble figure et son beau caractère. Longtems on ne connut de lui que l'écrivain de cabinet, le penseur solitaire; mais des écrits, polémiques surtout, ne révèlent pas un homme tout entier. Il en est en quelque sorte des livres comme de la vie officielle; là, un homme pose, s'observe, et ne livre qu'une partie de

lui-même ; ses familiers, ses intimes en savent infiniment plus que le public sur sa vraie valeur, et bien des hommes de loin paraissent grands qui vus de près se rapetissent étrangement et s'évanouissent. De même, c'est surtout dans les épanchemens d'une correspondance familière qu'on fait de soi-même sans y penser la peinture la plus vraie et la plus naïve. Cette révélation intime du grand écrivain, grâce à la piété de son fils, nous a été faite ; la publication de ses *lettres* nous introduit dans son intérieur, dans le secret de ses pensées, nous permet de le contempler sans voile dans toute la candeur de sa nature, et nous apprend sur son caractère, sur son cœur et sur son génie, mille choses que ses livres ne disent pas. Et son fils ne s'est pas trompé ; en nous révélant ainsi dans les plus intimes détails son illustre père, il a élevé un noble et simple monument à sa mémoire ; comme il le dit excellemment lui-même, rien ne pouvait mettre davantage en lumière l'élévation de son caractère, l'étendue de son génie, l'ingénuité de ses vertus ; c'est donc à cette source précieuse qu'il faut aller apprendre à connaître, et par conséquent à aimer le vrai comte de Maistre, celui qui a parlé et qui a vécu, et qui n'est pas du tout l'ogre de MM. du *Constitutionnel*, dit M. Sainte-Beuve [1], à qui la communication officieuse de quelques-unes de ces lettres encore inédites avaient permis de le voir de près et de le bien apprécier.

M. de Maistre dit lui-même qu'il fut élevé dans toute la sévérité antique, et abîmé dès le berceau dans les études sérieuses. Voué aux fonctions de la magistrature, sa vie jusqu'à la Révolution s'écoula dans les affections de famille, les graves occupations de sa charge, et ces fortes études un peu oubliées de nos jours qui rappellent la vie studieuse des de Thou et des d'Aguesseau. C'est ainsi qu'il amassait lentement par la méditation et la lecture ces trésors de science qu'il répandit dans ses écrits, c'est ainsi qu'il se préparait en silence à la grande mission qu'il reçut plus tard des circonstances et de son génie.

Le contre-coup de la Révolution française qui ébranlait toute l'Europe, devait se faire sentir aussi en Savoie. Elle fut envahie en 1792, et le sénateur de Maistre, fidèle à son prince et à sa patrie,

[1] *Portraits littéraires*, t. II.

abandonnant son patrimoine qui fut confisqué et vendu, émigra en Suisse et se retira à Lausanne. C'est de là que placé assez près et assez loin de la Révolution pour la bien observer, *il considéra* la France, et se plaça du premier coup, par cet ouvrage de génie, au rang des publicistes les plus éminens. Après diverses fluctuations résultant des événemens politiques et un séjour de deux ans à Cagliari, en qualité de régent de la grande chancellerie, le premier emploi de l'île, M. de Maistre fut nommé par le roi de Sardaigne ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Il y resta 14 ans entiers, de 1803 à 1817, séparé de sa famille et de ses amis. Ce fut là qu'il composa ses grands ouvrages; mais il n'y publia que l'*Essai sur le principe générateur des institutions humaines;* il rapporta les autres en portefeuille et y mit la dernière main à son retour à Turin.

La plupart des lettres publiées par son fils sont datées de Saint-Pétersbourg. Le nombre et la qualité des personnes auxquelles elles sont adressés indiquent quelles étaient l'étendue et la nature de ses relations. Mais, par malheur, le comte Rodolphe n'a pas pu ou n'a pas voulu nous donner la correspondance suivie de son père; ces lettres sont pour la plupart choisies et détachées, nous n'avons guère de complète que la correspondance avec M. de Bonald. Au point de vue du style, on peut dire sans exagération qu'elles témoignent d'une merveilleuse souplesse et d'une étonnante facilité. Ce sont les jets abondans d'une nature riche et féconde qui s'épanche sans s'épuiser. Il y a beaucoup d'originalité et de piquant dans ces lettres, cependant l'esprit proprement dit n'est pas ce qui y domine. Il y en a sans doute, et beaucoup, de cet esprit délicat et fin en usage dans le grand monde; mais on y trouve autre chose qu'un badinage léger, et ces aimables riens avec lesquels se joue en écrivant une plume qui n'est que spirituelle; il y traite avec un étonnant laisser-aller, mais toujours avec profondeur, les plus hautes questions politiques et philosophiques; celles même de ces lettres qui ne sont que badines le sont avec une certaine gravité enjouée, une certaine gaîté virile et sévère, et à ses saillies vives se mêlent presque toujours de ces mots profonds qui sortent de l'âme et qui mettent à découvert le plus intime du cœur.

Aux yeux de bien des gens, M. de Maistre, cet écrivain si fou-

gueux, si terrible, si impitoyable dans la polémique, est la personnification de l'intolérance ; beaucoup ne voient en lui que le défenseur de la *farouche* inquisition et l'apologiste du bourreau ; à bien des gens, pour dire le mot, M. de Maistre fait peur. Mais qu'ils osent s'en approcher, le regarder, lui parler et l'entendre, ils trouveront bientôt que cet homme effrayant est d'un commerce facile et aimable, et par-dessus tout d'une bonté d'âme et d'une tendresse de cœur peu communes. Non, M. de Maistre n'est pas un homme dur, un stoïque indifférent et insensible. Jeté en Russie loin de tout ce qu'il aime, il sent cruellement ce qu'une telle position a de pénible, et quand il interrompt ses graves études ou ses fonctions d'homme d'État pour s'épancher dans une correspondance intime, il lui échappe de ces mots qui révèlent une douleur profonde, quoique fortement portée, une âme humaine et vulnérable, quoique ferme et résignée. « Tout annonce, écrit-il à un ami, que je ne » quitterai plus ce pays. Je le trouvais délicieux, lorsque je n'y » étais qu'un oiseau de passage ; depuis qu'il ne m'est plus permis » de regarder ailleurs, il n'a plus pour moi les mêmes agrémens. » Le *jamais* ne plaît jamais à l'homme, mais qu'il est terrible lors» qu'il tombe sur la patrie, les amis et le printems. Les souvenirs » dans certaines positions sont épouvantables, je ne vois au delà » que les remords. »

« Heureux, s'écrie-t-il ailleurs, l'homme qui peut vieillir à côté » des mêmes amis ! c'est le bonheur qui m'a été refusé ; si vous » l'avez, rien ne vous manque. » — Et à un autre ami il dit : « C'est » une honte que l'attachement et la reconnaissance se mesurent par » la distance. Comment puis-je être moins votre ami à Saint-Pé» tersbourg que je ne le serais à Vérone ? » — « Il y a, écrit-il encore, » deux choses dont le souvenir s'efface difficilement ou ne s'efface » pas du tout, le soleil et les amis. » C'est ainsi qu'il comprenait et qu'il pratiquait l'amitié. Il était digne sans doute d'avoir des amis, des amis véritables, et il en eut, partout où il passa, en Savoie, en Suisse, en Piémont, en Italie, en Sardaigne, à Saint-Pétersbourg, même dans des communions différentes de la sienne, — ce qui ne prouve guère son intolérance.

Quand il écrit à sa famille, à beaucoup d'abandon il mêle une

tristesse vraiment poignante, et il trouve de ces expressions qui pénètrent jusqu'au fond de l'âme. « A 600 lieues de distance, les » idées de famille, les souvenirs de l'enfance me ravissent de tris- » tesse; (quelle expression!) je vois ma mère qui se promène dans » ma chambre avec sa figure sainte, et en t'écrivant ceci, je pleure » comme un enfant. » Ailleurs il cherche à dissimuler par un sou- rire, mais qui laisse entrevoir des larmes, sa plaie saignante : « Pour » peu qu'il y ait de sorcellerie dans le monde, écrit-il à sa tante, » vous devez me voir quelquefois. Il y a des momens où il semble » que je réussis tout à fait, et que j'entre chez vous. Ah! ma chère » Thérèse, avance-moi donc un fauteuil : je viens de loin, je suis » bien las, fais-moi donc du vin brûlé. J'ai bien froid. Mais quelle » extravagance! Cet homme est-il fou? — Ma chère tante, si vous » saviez pourquoi je ris, vous ne me blâmeriez pas. — C'est pour » ne pas pleurer. » Qu'il y a de tristesse dans ces dernières paroles!

On a quelquefois parlé en des termes si durs du comte de Maistre, que nous croyons utile d'insister sur ce point, et de faire encore quelques citations, afin de bien mettre en relief le côté touchant de sa figure. Il écrit au chevalier de *** : « Quoique la na- » ture m'ait pourvu d'une assez grande égalité d'âme, cependant » je sens que je commence à plier sous le faix. Je deviens triste et » solitaire, je ne *vais* plus dans le monde, je m'y traîne. En ter- » minant mes journées monotones, je me jette sur un lit où le » sommeil que j'invoque n'est pas toujours complaisant. Je me » tourne, je m'agite en disant comme Ezéchias : *De mane usque* » *ad vesperam finies me.* Alors des idées poignantes de famille me » transpercent. Je crois entendre pleurer à Turin. Je fais mille » efforts pour me représenter la figure de cette enfant de douze ans » que je ne connais pas. Je vois cette fille orpheline d'un père vi- » vant. Je me demande si je dois un jour la connaître. Vous êtes » père, vous connaissez ces rêves cruels d'un homme éveillé! »

Cette enfant, *orpheline d'un père vivant*, était née à l'époque de l'invasion française, en 1792, et son père, qui ne pouvait l'em- mener avec lui dans sa fuite, l'abandonna le lendemain même de sa naissance, pour ne la revoir que plus de vingt ans après, en 1814. Les lettres qu'il lui adressait ont un charme inexprimable :

qu'on en juge par celle-ci, écrite à cette enfant âgée de huit ans, et dans laquelle ce grave esprit descend à tout ce que le langage paternel a de plus enfantin et de plus touchant.

A MADEMOISELLE CONSTANCE DE MAISTRE.

Cagliari, 13 janvier 1802.

« Mon très-cher enfant, il faut absolument que j'aie le plaisir de » t'écrire, puisque Dieu ne veut pas encore me donner celui de te » voir. Peut-être tu ne sauras pas me lire couramment, mais tu ne » manqueras pas de gens qui t'aideront à déchiffrer l'écriture de » ton vieux papa. Ma chère petite Constance, comment donc est-il » possible que je ne te connaisse pas encore, que tes jolis petits » bras ne se soient point jetés autour de mon cou, que les miens » ne t'aient point mise sur mes genoux pour t'embrasser tout à » mon aise. Je ne puis me consoler d'être si loin de toi; mais prends » bien garde, mon cher enfant, d'aimer ton papa comme s'il était à » côté de toi : quand même tu ne me connais pas, je ne suis pas » moins de ce monde, et je ne t'aime pas moins que si tu ne m'a- » vais jamais quitté. Tu dois me traiter de même, ma chère petite, » afin que tu sois tout accoutumée à m'aimer quand je te verrai, » et que ce soit tout comme si nous ne nous étions jamais perdus » de vue : pour moi, je pense continuellement à toi, et pour y » penser avec plus de plaisir, j'ai fabriqué dans ma tête une petite » figure d'espiègle qui me semble être ma Constance. Elle a bien » quelquefois certaines petites fantaisies; mais tout cela n'est rien, » je sais bien qu'elles ne durent pas. Ma chère amie, je te recom- » mande de tout mon cœur d'être bien sage, bien douce, bien » obéissante avec tout le monde, mais surtout avec ta bonne ma- » man et ta tante, qui ont tant de bontés pour toi : toutes les fois » qu'elles te font une caresse, il faut que tu leur en rendes deux, » une pour toi et une pour ton papa. J'ai bien ouï dire par le » monde qu'une certaine demoiselle te gâtait un peu, mais ce sont » des discours de mauvaises langues que le bon Dieu ne bénira ja- » mais. Si tu en entends parler, tu n'as qu'à dire que les enfans » gâtés réussissent toujours. Je ne veux point que tu te mettes en » train pour répondre à cette lettre; je sais que la bonne maman

» veut ménager ta petite taille, et elle a raison. Tu m'écriras quand » tu seras plus forte; en attendant je suis bien aise que tu aimes » beaucoup la lecture, et que tu sais ton *Télémaque* sur le bout du » doigt. Je voudrais bien parler avec toi de la grotte de Calipso » et de la nymphe Eucharis que j'aime bien, mais cependant pas » autant que toi. Je voudrais bien aussi te demander si tu n'as » point eu peur quand tu as vu Mentor jeter ce pauvre Télémaque » dans l'eau la tête la première, pour l'empêcher de perdre son » tems. Ah! jamais ta tante Nancy n'aurait fait un coup de cette » sorte. Un bon oncle, que tu ne connais pas encore, te portera » de ma part un livre qui t'amusera beaucoup : il est tout plein de » belles images, et dès qu'on t'aura expliqué comment il faut te » servir du livre, tu pourras t'amuser toute seule. Adèle et Rodol- » phe s'en sont bien divertis; à présent c'est ton tour : je te le » donne, et quand tu le feuilleteras, tu ne manqueras jamais de » penser à ton papa. Adieu, mon cœur, adieu, ma Constance. Mon » Dieu, quand pourrai-je donc te voir? »

Se peut-il un langage plus véritablement paternel, et combien il laisse soupçonner d'angoisses et de tendresse dans cette âme profonde!

A mesure que l'enfant grandit et que son esprit s'élève, les lettres que lui adresse le comte s'élèvent aussi, et c'est entre ce père et cette fille qui ne se sont jamais vus, un échange des plus hautes pensées et des plus affectueux sentimens. Nous détacherons de cette intéressante correspondance quelques passages qui font connaître la pensée de M. de Maistre sur deux points importans, le genre d'éducation qui convient aux femmes, et leur influence sur la société. Il ne condamne pas les femmes à la médiocrité, il croit même qu'elles peuvent prétendre au sublime, mais au sublime *féminin*.

« Chaque être doit se tenir à sa place et ne pas affecter d'autres » perfections que celles qui lui appartiennent... Quand tu parles » de l'éducation des femmes qui éteint le génie, tu ne fais pas at- » tention que ce n'est pas l'éducation qui produit la faiblesse, mais » que c'est la faiblesse qui souffre cette éducation. S'il y avait un » pays d'amazones qui se procurassent une colonie de petit garçons

» pour les élever comme on élève les femmes, bientôt les hommes » prendraient la première place et donneraient le fouet aux ama- » zones. En un mot, la femme ne peut être supérieure que comme » femme; mais dès qu'elle veut *émuler* l'homme, ce n'est qu'un » singe. Adieu, petit *singe*. »

Il ne veut donc pas que sa fille cherche à devenir une savante, de peur qu'elle ne devienne en même tems une pédante.

« On ne connaît, lui dit-il, presque pas de femmes savantes qui » n'aient été ou malheureuses ou ridicules par la science. La » science, de sa nature, aime à paraître; car nous sommes tous » orgueilleux. Or, voilà le danger; car la femme ne peut être sa- » vante impunément qu'à la charge de cacher ce qu'elle sait avec » plus d'attention que l'autre sexe n'en met à le montrer. » M. de Maistre n'aimait pas le pédantisme, mais il ne condamnait pas les femmes à l'ignorance. « Il ne faut rien exagérer, je crois que les » femmes, en général, ne doivent pas se livrer à des connaissances » qui contrarient leurs devoirs; mais je ne veux pas qu'elles croient » que Pé-king est en France, ni qu'Alexandre demanda une fille » en mariage à Louis XIV. La belle littérature, les moralistes, les » grands orateurs, etc., suffisent pour donner aux femmes toute » la culture dont elles ont besoin. »

Quelle part leur fait-il donc? Quelle action leur réserve-t-il sur la société? L'éducation morale des hommes.

« Elles n'ont inventé ni l'algèbre, ni les télescopes, ni les lu- » nettes achromatiques, ni la pompe à feu, ni le métier à bas, etc.; » mais elles font quelque chose de plus grand que cela : c'est sur » leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le » monde : *un honnête homme et une honnête femme*. Si une demoi- » selle s'est laissé bien élever, si elle est docile, modeste et pieuse, » elle élève des enfans qui lui ressemblent, et c'est le plus grand » chef-d'œuvre du monde. » — « Comme tu te trompes, mon cher en- » fant, en me parlant du *mérite un peu vulgaire de faire des enfans!* » Faire des enfans ce n'est que de la peine; mais le grand honneur » est de faire des hommes, et c'est ce que les femmes font mieux » que nous. Crois-tu que j'aurais beaucoup d'obligations à ta mère, » si elle avait composé un roman au lieu de *faire ton frère?* Mais

» *faire ton frère*, ce n'est pas le mettre au monde et le poser dans » son berceau; c'est en faire un brave jeune homme qui croit en » Dieu, et n'a pas peur du canon. Le mérite de la femme est de » régler sa maison, de rendre son mari heureux, de le consoler, » de l'encourager et d'élever ses enfans, c'est-à-dire *de faire des* » *hommes.* »

Ce sont ces mêmes idées qu'il a si bien exprimées dans les *Soirées de Pétersbourg* : « Ce qu'on appelle l'homme, c'est-à-dire » l'homme moral, est peut-être formé à dix ans, et s'il ne l'a été » sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand malheur. » Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est » efforcée d'imprimer profondément sur le front de son fils le ca- » ractère divin, on peut être sûr que la main du vice ne l'effacera » jamais. » Ce sont là de belles pensées et de belles paroles.

Enfin en 1806, sa rigoureuse solitude cessa; *ce brave jeune homme qui croyait en Dieu et n'avait pas peur du canon*, vint le rejoindre à Saint-Péterbourg... « Vous me comprendrez parfaitement, *vous* » *qui êtes du métier*, écrit-il à une dame de ses amies, lorsque je » vous dirai que le premier effet de cette douce société est de me » faire sentir plus vivement la privation de ce qui me manque.»

Cette société, en effet, était bien douce pour ce père et cet époux si privé.

« Je ne m'amuse réellement, écrit-il, qu'avec mon petit compa- » gnon. Il s'occupe fortement de la langue du pays; il lit, il écrit, » il *jacasse;* nous ne nous quittons jamais... Un de mes premiers » dogmes, c'est qu'il faut amuser les jeunes gens afin qu'ils ne s'a- » musent pas. Cependant, comme mon disciple n'est pas du tout » exigeant, et que d'ailleurs je veux aussi, et pour cause, l'accou- » tumer à une vie occupée, il me reste assez de tems libre pour me » livrer à mon goût dominant, l'étude. »

Il y a une lettre où M. de Maistre raconte à son frère, avec une complaisance naïve et vraiment paternelle, quelques succès de salons du jeune homme.

« Au milieu des privations les plus fatigantes, je trouve une » grande consolation dans le chemin que tient Rodolphe; des » dames tout à fait collets montés l'admettent même dans la société

» de leurs filles : il vient de faire grande figure dans une fête de » famille chez la comtesse de... qui s'appelle Barbe (nom fort à la » mode ici). Comme il fallait un spectacle sans amour, Rodolphe » a traduit en vers français et totalement purifié, une inconceva- » ble farce du théâtre allemand, intitulée *Cléopâtre*. A la fin il a » chanté à la comtesse des couplets assez bien tournés, qui étaient » uniquement des jeux de mots sur ce mot de *barbe*. »

Il n'est pas sans intérêt d'entendre ainsi causer ce père. Mais ce fils qui adoucissait sa solitude, il ne l'eut pas longtems à ses côtés. L'inclination du jeune homme le poussa vers l'état militaire, et l'empereur le reçut, malgré son extrême jeunesse, avec le grade d'officier, dans le corps des chevaliers-gardes. Un second trait de bonté l'avait fait placer dans la réserve. Mais quand la guerre avec la France éclata, le jeune soldat fit, à l'insu de son père, de vives démarches pour être employé. On ne voulut rien décider sans l'avis du comte de Maistre, qui consentit.

Mais, dit-il en terminant la lettre, où il raconte cela, « nul ne » sait ce que c'est que la guerre s'il n'y a son fils... »

Quelles furent ses alarmes quand lui arriva la nouvelle de la bataille de Friedland, avant qu'il eût rien appris du sort de son fils!

« Quelle nuit que celle du 21 au 22, que je passai tout entière » avec la *certitude* que mon cher Rodolphe avait été tué à Fried- » land! Seul, du moins sans autre compagnie qu'un fidèle valet » de chambre qui pleurait devant moi, me jetant comme un fou » tantôt d'un sopha sur mon lit, et tantôt de mon lit sur un sopha, » pensant à la mère, à tous, à je ne sais quoi enfin! A neuf heures » du matin, mon frère vient m'apprendre que les chevaliers-gardes » n'avaient pas donné. Tu me diras : où avais-tu donc pris cette » *certitude?* Je l'avais prise, ma chère, sur le visage de vingt per- » sonnes qui m'avaient fui évidemment le jour où la nouvelle ar- » riva. C'était pour ne pas parler de la bataille; je crus toute autre » chose, et je lus sur leurs fronts la mort de Rodolphe, comme tu » lis ces lignes. Voilà ce que c'est que la puissante imagination pa- » ternelle. »

Tous ces passages, que nous prenons au hasard, montrent quel était le cœur du comte de Maistre, et combien on se tromperait sur

son compte si on ne le jugeait que d'après quelques expressions trop acerbes échappées à sa fougue dans l'entraînement de la polémique.

Le frère dont il parle dans la lettre que nous venons de citer, est le spirituel et sensible auteur du *Voyage autour de ma chambre* et du *Lépreux de la cité d'Aoste*, le comte Xavier. Il avait servi comme officier d'état-major dans l'armée de Souwarof; après la malheureuse retraite du maréchal, il s'était retiré à Moscou, charmant son exil par la société d'excellents amis, par la société tout aussi fidèle des sciences et des beaux-arts[1]. Par une faveur souverainement délicate, Alexandre réunit les deux frères en nommant le comte Xavier, lieutenant-colonel, directeur du Musée de la marine; et les peines de cœur du comte Joseph durent être singulièrement adoucies par ces rapports qu'on peut bien se figurer avec un frère aussi aimable; par le mélange de cette philosophie riante et douce de l'un avec cette philosophie plus austère et plus profonde de l'autre, par ces contrastes entre deux natures d'élite si différentes. Le comte Joseph mit une préface à une édition du *Voyage auteur de ma chambre*, qui parut à Saint-Pétersbourg en 1812, et on dit que ce gracieux prologue des *Soirées*, cette charmante description d'une navigation sur la Néva, par une belle nuit d'été, est due à la plume du comte Xavier : touchante déférence de l'amitié!

Dans un prochain article, nous continuerons l'esquisse du portrait de cet homme célèbre,

L'abbé F. Lagrange.
Professeur à l'Institution Notre-Dame, à Auteuil.

[1] *Lettres et opuscules*, préface.

Archéologie biblique.

DÉTAIL DES
NOUVELLES DÉCOUVERTES FAITES A BABYLONE
ET DANS SES ENVIRONS.

2e Article [1].

2. Fragmens de poterie avec écriture cursive à l'encre noire, syro-babylonienne ou chaldéo-phénicienne.

« Nous avons trouvé, dans le nord-est de ce même groupe ou tumulus du Kasr, en y cherchant tout autre chose (sort habituel ou assez fréquent des investigations aventureuses), une *cinquantaine de fragmens de poterie commune, couverts d'une écriture cursive* à l'encre noire (*atramentum*), *syro-babylonienne ou chaldéo-phénicienne;* mais, en tout cas, évidemment sémitique. Ce genre de reliques nous fut particulièrement recommandé par M. de Longpérier au moment de notre départ. Ce ne sont que des fragmens, quelques-uns même forts, petits; mais, à ce propos, il est de notre devoir de prémunir les archéologues contre la supercherie des juifs de Bagdad, qui offrent en vente aux voyageurs des coupes, jattes ou cratères *entiers*, couverts de caractères cursifs d'une netteté parfaite, qu'ils donnent pour *babyloniens*, et que M. Oppert regarde comme *leur ouvrage*. Nous ne possédons, il est vrai, que des tessons, mais ils sont du moins parfaitement authentiques, puisqu'ils sortent de nos fouilles dans les ruines du palais de Nabuchodonosor. J'aurai occasion de revenir sur l'écriture sémitique employée à Babylone, concurremment avec l'écriture cunéiforme, sous le règne du dernier grand roi chaldéen (*Journal Asiatique*, t. 1, p. 491, 4e série). »

[1] Voir le 1er article au numéro précédent, ci-dessus, p. 393.

3. Statuettes en terre cuite. — Squelettes bardés de fer et ceints de couronnes d'or. — L'arbre où les Hébreux suspendaient leurs harpes, n'était pas un saule, mais un peuplier. — Pendants d'oreilles.

« Nous avons trouvé un grand nombre de statuettes dans un groupe de décombres qui porte le nom d'*Amrân*. Ces statuettes, malheureusement très-fragiles, et dont un petit nombre seulement m'est parvenu en bon état ou se trouvait encore intact au moment de l'exhumation, offrent trois styles complétement différents, et peuvent, en conséquence, se partager en trois classes bien distinctes, et même disparates : 1° les unes se font remarquer par la roideur des attitudes et la symétrie des poses et des ajustemens : ce sont, bien évidemment, des inspirations du génie chaldéen ou du génie persan. Je ne citerai, pour le moment, qu'un petit buste de la Vénus *Mammifera*, qui soutient symétriquement ses deux mamelles de ses deux mains, et semble les proposer au spectateur, *et dare sui copiam*. (C'est un type dont le colonel Rawlinson possède de très-belles figurines en pied, provenant de Suse.) 2° Les autres, aussi nombreuses que les premières, peut-être même plus nombreuses, ressemblent tellement à des produits de l'art grec ou romain, que si nous ne les avions pas trouvées sur le site même et dans le sein des ruines de Babylone, je ne pourrais alléguer aucune raison valable de les rapporter à ce lieu, puisque Séleucus le déserta aussitôt après la mort d'Alexandre. Je vous donnerai la description des morceaux les plus saillants de cette classe, à l'occasion des tombeaux où ils ont été découverts. 3° Enfin, la troisième classe se compose d'ébauches grossières, parmi lesquelles domine la *statuette équestre*, parfaitement comparable à l'œuvre d'un enfant qui veut faire un *bonhomme* à cheval avec de la mie de pain. Est-ce le cavalier parthe ou sassanide? Assurément cette troisième classe de figurines en terre cuite ne peut se rapporter qu'à une époque excessivement barbare (les nègres font mieux que cela).... (p. 492). »

» Heureusement tous les tombeaux n'ont pas été violés; car nos ouvriers en ont découvert trois qui contenaient *des squelettes bardés de fer et couronnés d'or*, sans compter ceux qui feront l'objet des articles suivans. Les squelettes étaient presque entièrement

consumés; mais le fer, quoique rouillé, et l'or incorruptible des couronnes (sauf quelques rares taches d'oxyde rouge), l'or et le fer, dis-je, y étaient visibles, tangides et pondérables. Et, d'ailleurs, toutes les briques dont ces tombeaux furent bâtis se trouvaient à leur place au moment de la découverte.

» Les *bandeaux* (pour ne pas dire les couronnes) trouvés sur le crâne des squelettes dont je viens de parler, sont faits d'un ruban d'or qui porte six feuilles, non de laurier, mais d'un peuplier qui croît sur les bords de l'Euphrate, et dont le nom local est *gharab*. Or, il se trouve que c'est précisément le nom hébreu (ערב) de l'arbre dont il est question dans le psaume *Super flumina Babylonis*, arbre dont nous avons fait un *saule*, et, plus tard, un *saule pleureur*, que les botanistes ont nommé fort mal à propos *salix babylonica*, puisqu'on ne rencontre pas ce dernier sur les bords de l'Euphrate. Il y a, sans aucun doute, des saules, et même en assez grand nombre, sur les deux rives de ce fleuve, mais qui ne sont ni ceux de nos prés, ni ceux de nos jardins anglais, et se nomment *safsâf* dans tous les pays où l'arabe est parlé. L'erreur des traducteurs chrétiens est assurément bien pardonnable; mais j'ai peine à comprendre celle des juifs, qui, tous, y compris ceux de Bagdad et de Hillah, ont accepté notre version (parce qu'elle coïncide probablement avec le grec des Septante), et emploient, jusqu'à ce jour, des branches de *saule* pour figurer des branches de *'arabim*, dans une certaine fête, la fête des Tabernacles, où il faut que les *'arabim* de l'Euphrate soient représentés *en nature*. Cette circonstance n'ébranle point ma conviction; et je crois très-fermement que le *gharab* des modernes Babyloniens est précisément l'arbre auquel les captifs hébreux suspendirent leurs harpes (dans la pensée du psalmite), puisqu'il se nommait, en hébreu, *'arab*, et que, chez les Hébreux, comme chez les Maltais, le *ghayn* des Arabes est toujours remplacé par un *'ayn*.

» J'avais reconnu la feuille du peuplier *gharab*, que l'on peut appeler provisoirement *populus babylonica*, dans les feuilles d'or de mes bandeaux, et je m'en étais fait apporter une branche, ainsi qu'une branche du véritable *salix babylonica*, lorsque M. Oppert m'apprit que les arbres du psaume *Super flumina* se nomment, en

hébreu, *'arabim*. Un israélite converti, M. Henry Brühl, devenu missionnaire protestant, et qui travaille ici à la conversion de ses frères, m'a assuré que les juifs de ce pays-ci sont les plus ignorans de toute sa nation. C'est par lui que je sais que, dans leurs cérémonies sacrées, ces israélites, qui, d'ailleurs, connaissent parfaitement le *gharab* des bords de l'Euphrate, lui substituent constamment le saule (*safsâf*) à l'instar des juifs de Syrie et d'Europe; mais il paraît que cette substitution (provenue de l'erreur d'un rabbin de Jérusalem, qui ne connaissait pas la Flore de l'Euphrate, ou n'avait point trouvé de peuplier *gharab* sur les bords du Jourdain), est maintenant irrévocable parmi les juifs. J'aperçois d'ailleurs une raison assez plausible du rite que j'attaque en ce moment. Le genre *salix* a des représentans presque partout où il y a des eaux courantes, tandis que le *populus* ne se trouvait pas en Egypte (par exemple) avant l'introduction dans ce pays de l'horticulture européenne. Je reprends l'inventaire du mobilier de mes trois tombeaux.

» Outre la couronne de feuilles de peuplier, le premier tombeau que nous découvrîmes (fin de septembre) renfermait *des pendants d'oreilles*, dont un seul m'est parvenu, quelques grains de verroterie, six paillettes d'or, et une assez grande quantité d'or en feuilles (feuilles d'or à l'usage des doreurs), destiné à couvrir la *facies* du cadavre. Il n'y avait qu'une petite quantité de fer près de la tête. La boucle d'oreille en or est simple, mais d'un bon travail. Tout cela, évidemment, a dû appartenir à une femme.

» Le second de mes tombeaux contenait une couronne de plus petites proportions, et une quantité notable d'or en feuilles ou or battu, du plus vif éclat; mais, en outre, une masse considérable de fragmens d'une bande de fer, large comme la main, qui devait avoir environ quatre mètres et demi de longueur, et où j'ai remarqué trois coudes, c'est-à-dire trois fragmens, offrant une flexion à angle obtus, presque droit. De distance en distance, cette zone de fer est percée de trous, destinés à recevoir de grands clous droits (non rivés), dont quelques-uns sont encore en place, et d'autres détachés, en tout ou en partie. Il est clair qu'une longueur de 4 mètres 50 centimètres suffit pour faire le tour d'un corps hu-

main, et que *trois* courbures suffisent pour que la bande, supposée d'une seule pièce, puisse l'encadrer; mais je ne puis me rendre compte de l'usage des clous qu'en supposant qu'ils devaient entrer dans un cercueil de bois, et j'ai dit ailleurs *qu'on n'en avait pas vu trace*. C'est une erreur dont je dois m'accuser, et que je dois rectifier aussitôt que je m'en aperçois. Le plus intelligent de nos domestiques arabes me rappelle, en ce moment, qu'il me remit, avec les objets dont je viens de parler, plusieurs fragmens, ou mieux, détritus, évidemment ligneux, et que le plus léger contact réduisait en poussière noire; je l'avais oublié (p. 494). »

4. Ecritures cunéiformes. — Cachet du règne de Nabuchodonosor. — Un contrat de vente. — Dimension de la tour de Bélus. — Lettres hébraïques trouvées sur une brique.

« En fait de *monumens inscrits*, je citerai : 1° un petit fragment d'un très-grand cylindre, en une pierre très-dure, spécifiquement pesante, de couleur verdâtre (on dirait du bronze). Il offre une partie de l'inscription bien connue, que l'on peut appeler l'estampille ou le *cachet du règne de Nabuchodonosor*. Ce renseignement m'est fourni par le colonel Rawlinson, et a reçu l'approbation de M. Oppert. Il est digne de remarque qu'un autre fragment de ce même cylindre, ou, pour être plus précis, de ce même *individu cylindrique*, fut trouvé ici par Ker-Porter, vers 1818; il a été publié dans sa *Relation*[1], et paraît devoir se raccorder avec le nôtre. Je dois encore ce renseignement à l'illustre représentant de la Grande-Bretagne en Babylonie, Mésopotamie et Chaldée; car nous avons bien le texte de Ker-Porter à Bagdad, au *quartier général*, ou, si vous aimez mieux cette autre expression, dans *notre établissement central;* mais je ne l'ai pas sous les yeux ici, à Hillah (Babylone), qui est le point d'où je vous écris.

» 2° Je citerai, en second lieu, la moitié supérieure d'une tablette astrologique, en terre cuite, d'une remarquable dureté et du travail le plus fin que cette matière comporte, offrant deux figures entières et deux frustes; bien caractérisées quoique réduites à leur plus simple expression linéaire. Outre ces figures au trait, la tablette porte *quatre inscriptions cunéiformes* en caractères très-fins

[1] In-4°, t. II, pl. LXXVII *A*.

et très-serrés, dont deux complètes (chacune d'une seule ligne), et deux autres de cinq lignes, auxquelles il ne manque que très-peu de mots. Selon le colonel Rawlinson, cette tablette (d'un rose pâle) est sans date, et, jusqu'à présent inintelligible.

» Ces deux premiers articles proviennent des fouilles entreprises et dirigées par M. Oppert, dans le groupe de décombres nommé *'Amrâm*.

» 3° J'ai acheté un petit gâteau d'une terre cuite brune, presque noire, provenant d'un tombeau que Djuma'h découvrit cet été, de l'autre côté du fleuve, à Ibrahim elkhalil, au pied du Birs (Birs-Nemroûd), c'est-à-dire, au pied de la *Tour de Bélus* qui, dans mon humble appréciation; a dû succéder à *la tour de Babel*, et sur le même point. Ce gâteau, qui était placé sous la tête du mort, *porte une inscription* du même genre que les précédentes, c'est-à-dire de cette écriture cursive et compacte, mais toujours cunéiforme, qui paraît avoir été affectée aux documens portatifs (d'une petite dimension), les *cylindres exceptés*, qui, petits ou grands, portent des inscriptions du style lapidaire et monumental, exactement comme les cachets des Chinois qui, eux aussi, affectent le style lapidaire antique.

» Selon l'interprétation du colonel Rawlinson, le petit gâteau de terre cuite noire serait un *contrat dans la forme légale ordinaire*, daté de la 15e année du règne de Nabonid (le *Labynetus* d'Hérodote). C'est, dit-il, le premier monument de ce genre découvert dans le voisinage du Birs : tous les autres gâteaux de même farine (*ejusdem farinæ*) proviennent des ruines de ces villes antérieures à Babylone, antérieures, pour le moins, à la Babylone de Nabuchodonosor, décrites par Bérose, et situées vers le bas Euphrate, telles que Warka, Niffar, Sokhayrah (Senkherah), etc. Mais pendant que je vous écris, ne voilà-t-il pas que M. Oppert *lit* sur nos briques, outre le nom de Babel, ceux de Warkâ et de Niffar, et que Nabuchodonosor se trouve roi de Babel, Warkâ et Niffar?... c'est à s'y perdre. Pour exploiter fructueusement et déchiffrer tout cela, il faudrait plus d'argent que le gouvernement le plus somptueux ne peut en donner, par la raison toute simple qu'on ne peut arriver au résultat que nous désirons tous, que par le séjour prolongé d'une

commission de savants en Mésopotamie, Babylonie et Chaldée, et que ce séjour prolongé se traduirait, au ministère des finances, par des centaines de mille francs (p. 509). »

« *La tour de Bélus* (ou de Babel), dont je viens de voir tout ce qui reste, avait un stade, c'est-à-dire 569 pieds de hauteur. Et vous savez aussi bien que moi que la plus haute des pyramides de Memphis ne dépasse pas, ou ne dépassait pas de beaucoup les 460 pieds. Aussi le *Pentateuque* n'a-t-il pas daigné en faire mention, quoique Moïse eût passé une grande partie de sa vie en Egypte, et que la pyramide de Chéops fût bâtie bien avant lui... Mais Moïse a daigné parler de la *tour de Babel*, et, du point de vue biblique, il y avait lieu d'en parler; car cette tour est bien l'effort le plus monstrueux de l'orgueil des enfans d'Adam; c'est la réalisation du siége du ciel, selon les mythes grecs et *gallas* (Afrique centrale-orientale). Ce sont, ou plutôt c'étaient huit montagnes perchées l'une sur l'autre, comme *Ossa sur Pélion*, ou, sortons des métaphores collégiales, et parlons la langue géométrique, c'étaient huit parallélipipèdes rectangles, en retrait l'un sur l'autre de la quantité nécessaire à l'espace occupé par une rampe intérieure, escalier tournant *sub dio*, avec des reposoirs à chaque étage (p. 513). »

« Quant aux résultats matériels des fouilles dirigées autour du Kasr par MM. Oppert et Thomas, le plus saillant de tous est *une brique* qui, outre *l'inscription cunéiforme de trois lignes imprimées* sur une de ses faces latérales (sur une des quatre faces étroites) offre, au bout de cette inscription, *deux lettres sémitiques parfaitement tracées*, et pour ainsi dire, calligraphiées, en relief sur creux, avec une légère couverture de vernis qui ne s'étend pas à l'inscription cunéiforme, laquelle inscription cunéiforme est estampillée en creux, selon la règle que j'appellerais invariable, si je n'avais rencontré dernièrement au Birs un fragment de brique où les caractères cunéiformes sont imprimés en relief, sur creux.

» La première des deux lettres sémitiques est le *resch* ר hébreu ou chaldaïque de nos Bibles, avec deux angles bien accusés, l'un saillant, l'autre rentrant; la seconde est le *beth* ב phénicien. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que ces deux lettres forment ensemble un mot (*Rab* ou *Rabb*) qui, en toute langue sémitique,

signifie « *force, maîtrise, suprématie;* » mais je dois ajouter ici que, selon M. Oppert, la lecture *RAB* coïncide avec celle du premier mot de l'inscription cunéiforme juxtaposée; je vous laisse à juger si cette coïncidence est fortuite. La brique dont je viens de parler était unique, du moins pour nous, lorsque j'écrivais mon second rapport officiel (31 octobre). Mais depuis notre installation à Hillah, on m'a remis trois ou quatre fragmens qui portent toujours sur une des quatre faces latérales étroites ces deux mêmes lettres sémitiques דר, tracées, ou plutôt estampillées en creux, et précédées de quelques groupes cunéiformes qui sont évidemment les derniers mots du timbre officiel.

» Ce monument *bilingue*, ou plutôt *bigraphe*, trouvé dans le château même de Nabuchodonosor, ainsi que les fragmens enlevés aux maisons de Hillah, et qui, sans aucun doute, proviennent de la même localité, seraient-ils de l'*époque de la captivité des Juifs, Syriens, Phéniciens*, etc.? En général, quand nous parlons de la captivité de Babylone, nous ne pensons qu'aux Juifs; mais un passage de Bérose, cité par Josèphe, nous apprend que toute la Syrie, la Phénicie, la Palestine et une partie de l'Égypte, avaient été soumises au père de Nabuchodonosor, nommé Nabopolassar; et que, ces provinces s'étant révoltées vers la fin du règne de ce dernier, il avait dû envoyer son fils, à la tête d'une armée, pour les réduire à l'obéissance. A son retour en Babylonie, Nabuchodonosor y amena des captifs de toutes les contrées que je viens de nommer.

» En tout cas, il ne peut plus y avoir de doute sur l'emploi simultané de *deux systèmes d'écriture* complétement différents, sous le règne de Nabuchodonosor et dans sa ville de prédilection, c'est-à-dire dans la Babylone que, selon Daniel et Bérose, il avait bâtie, et, pour ainsi dire, ajoutée à l'ancienne[1] (p. 518). »

3. Langue babylonienne. — Nom de Nembrod. — Origine chaldéenne du zodiaque égyptien. — Diverses autres écritures babyloniennes. — La barque de Noé.

« S'il reste encore aujourd'hui quelque chose de la langue que parlaient les anciens Babyloniens, c'est chez leurs frères du pays

[1] Josèphe, *Ant.*, x, 29, et *Contra Apion.*, i, 19, 20. — Daniel, iv, 27.

de Mahrah qu'il faut aller chercher ce reste. Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est aux Anglais d'Aden, ou aux missionnaires allemands, qu'il appartient de nous doter d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue Mahrah. Le savant et courageux docteur Krapf a déjà eu occasion d'attaquer cette langue mystérieuse, et il est permis d'espérer qu'il achèvera ce qu'il a si bien commencé (t. II, p. 43). »

« Je crois vous avoir dit que M. Oppert lit le nom de *Nibrod*, précédé du signe idéographique qui veut dire *fils*, sur la plupart de nos briques, et particulièrement sur celles de Nabuchodonosor. Mais il ne faudrait pas conclure de ce qui pr cède, que je considère les Chaldéens ou Khasdîm comme Chusites; car je les crois Sémites; soit de la tige d'Assur, soit plutôt, comme les Hébreux, de la tige d'Arpaxad, d'après ce passage si remarquable de Judith (v, 6 et 7): *Populus iste ex progenie Chaldæorum est. Hic primum in Mesopotania habitavit, etc.* Mais la famille régnante devait appartenir à une autre race, et avoir une langue particulière, du moins à l'époque de l'invasion.

» Je m'étais demandé toute ma vie si le zodiaque était d'invention égyptienne ou chaldéenne. J'ai enfin trouvé la réponse à cette question dans le premier courant d'eau douce que je rencontrai en sortant d'Alep, et dans tous ceux que j'ai traversés depuis, y compris l'Euphrate. Le crabe ou cancre en latin *cancer*, en arabe *sarat n*, ou *abou djenayb*, « qui va de côté »), le crabe est un des signes du zodiaque, signe que nous avons très-mal à propos confondu avec l'écrevisse, ou plutôt que nous avons transformé en écrevisse. Or, ce crustacé ne se rencontre point dans le Nil, et certes les prêtres égyptiens n'auraient pas été chercher un symbole dans la mer, qu'ils détestaient à l'égal du désert. Donc le zodiaque, par cela seul qu'il contient le signe du cancer (je ne parle pas du scorpion, commun à l'Egypte et à la Chaldée), est nécessairement d'origine chaldéenne. Il n'y a pas plus de crabes que de chameaux sur les bas-reliefs égyptiens, tandis que ce coquillage alterne avec les poissons dans les fleuves figurés sur les bas-reliefs de Nimroud. *Pauca intelligenti!* C'est à vous et non à moi que j'applique l'épithète (p. 45). »

« Depuis que cette lettre est commencée, j'ai acheté un scarabée babylonien, une petite bouteille d'une substance que je ne connais pas, divers fragmens de poterie vernissée, *avec des caractères évidemment alphabétiques*, mais de systèmes ou styles tous différens les uns des autres. L'un d'eux présente de grandes lettres *phéniciennes* du genre de celles qui ont été trouvées en Algérie et que M. Judas a publiées. Les autres systèmes me sont parfaitement inconnus; et je vous avoue qu'à la vue de tant d'écritures différentes, se rapportant, sinon à la même époque, du moins à la même localité, j'éprouve une sorte de découragement qui balance, et au delà, le plaisir des découvertes. Que ferez-vous de ces fragmens, dont les plus riches ne contiennent pas plus d'une douzaine de caractères, et qui se rapportent tous à des systèmes différens, sinon à des langues différentes?... Je parle des lettres en émail ou vernis, des lettres cuites au four, car, ainsi que je vous l'ai dit depuis longtems, nous possédons une cinquantaine de fragmens de poterie commune, trouvés dans les ruines du Kasr, et *couverts de caractères cursifs tracés à l'encre*, de cette écriture bien connue de nos savants et que je regarde avec eux comme l'*écriture usuelle* des Babyloniens dès l'époque de Nabuchodonosor; du moins je ne sache pas que l'on ait encore trouvé des monumens ou documens cunéiformes tracés avec l'encre, avec l'*atramentum* des anciens. Les *caractères cunéiformes* sont toujours ou gravés sur la pierre ou toute autre substance dure, ou en émail blanc sur fond bleu dans les briques vernies, ou imprimés ou tracés sur la terre molle, que les Babyloniens mettaient ensuite dans la fournaise, pour en solidifier et pétrifier la substance. Tant que l'on n'aura pas découvert des documens cunéiformes tracés à l'encre, on est en droit de considérer le système cunéiforme comme analogue au système hiéroglyphique égyptien (quant à l'emploi, non pas quant au principe), et l'écriture, *chaldaïque* ou *phénicienne* des fragmens de poterie commune comme analogue à l'*écriture démotique* des papyrus égyptiens. Le premier système est monumental et lapidaire; le second est usuel et purement relatif aux besoins de la vie quotidienne.

» Parmi les objets acquis, j'ai oublié de signaler une *barque en*

terre cuite, qui pourrait bien être un symbole de l'*arche de Noé* ou *Xisuthrus*. On vient de m'en montrer une autre, dont il ne reste que la moitié, avec beaucoup de fragmens de ces grossières figurines dont j'ai eu si souvent occasion de parler, et qui paraissent avoir été à l'usage de la plèbe chaldéenne. Je n'ai pas pu m'entendre avec le propriétaire pour le prix de ce dernier lot (p. 76).

» Fulgence FRESNEL. »

NOTA BENE. — Les *Annales* ont déjà parlé souvent de Babylone et de ses rnines d'après les anciens voyageurs. Voici ces principaux articles :

1° *Ruines de Babylone comparées aux prophéties d'Isaïe;* extrait du *Voyage aux ruines de Babylone*, par M. Rich (t. I, p. 316, 1re série);

2° Une autre description de ces ruines, sous le nom de *Souvenir de quelques personnages de la Bible*, extrait du *Voyage en Orient*, de MM. Keppel et Buckingham (t. IV, p. 359);

3° *De la découverte de l'alphabet et de la langue des caractères cunéiformes* de Persépolis; extraits de Saint-Martin, Burnouf et Grotefend; avec inscriptions, et alphabets cunéiforme et zend (t. X, p. 443);

4° *Description générale des ruines et de toute la civilisation babylonienne*, comparée à la Bible, offrant le résumé de tout ce que les voyageurs et les savants avaient découvert jusqu'à ce jour, en 8 leçons ou 6 articles, par M. Raoul Rochette, membre de l'Institut (t. XI, p. 71, 141, 203, 365; t. XII, p. 59, 140);

5° *Une planche* offrant : les ruines de la tour de Babel, ou Birs Nembroud; — colonnes en briques du Kasr, ou palais de Sémiramis, que M. Fresnel croit être celui de Nabuchodonosor. — Fac simile de l'écriture cunéiforme de deux briques d'après le *Voyage en Chaldée et à Babylone* du capitaine Robert Mignan (t. XI, p. 376);

6° *Mémoire géographique sur la Babylonie ancienne et moderne;*

sa description, son étendue, ses édifices, sa ruine; accomplissement des prophéties; 4 articles, par M. Quatremère, membre de l'Institut (t. IX, p. 361, 405; t. X, p. 7 et 112, 3e série);

7° *Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane*, embrassant les 219 ans qui se sont écoulés depuis l'avénement de Nabonassar jusqu'à la prise de Babylone par Cyrus, avec un examen critique de tous les passages de l'Écriture Sainte relatif à ces trois empires; 10 articles, formant un travail complet, par M. de Saulcy, membre de l'Institut (t. XIX et XX, 3e série).

Nous ne croyons pas qu'il existe nulle part des travaux plus capables de faire parfaitement connaître tout ce que la science a fait pour l'explication ou les preuves de notre Bible.

A. B.

COMPTE RENDU A NOS ABONNÉS.

1. Jugement porté sur les *Annales* par S. E. le card. Mai.

En commençant ce *Compte rendu*, il nous sera bien permis de faire part à nos lecteurs d'un jugement porté sur nos travaux qui nous dédommage, et fort au delà, de toutes ces accusations qu'on a récemment et bruyamment élevées contre les *Annales de philosophie*. S'il est un homme dans l'Église vénéré et cité par sa grande science, par la pénétration de son génie, par l'amplitude et l'exactitude de sa critique, c'est, sans doute, le célèbre, déjà longtems célèbre, S. E. le cardinal MAI. Tout homme qui a pu seulement parcourir les 49 volumes de documens nouveaux qu'il a édités ; surtout les innombrables écrits des pères, docteurs et écrivains ecclésiastiques qu'il a découverts, sait qu'il n'y a pas une pièce où il n'ait noté avec un grand soin : 1° ce que cette pièce ajoute de preuves ou de notions nouvelles pour l'histoire ou pour les dogmes catholiques ; 2° la plus légère déviation de dogme et de croyance catholique. Or, dans sa nouvelle collection, nommée *Nova Patrum bibliotheca*, qui aura 10 vol. in-4°, dont 6 ont déjà paru, et dans le 1er vol. de cette collection, nous avons été tout surpris et tout honoré à la fois de trouver un témoignage on ne peut pas plus honorable pour nos travaux et pour notre foi. Son E. ne parle pas des *Annales* par ouï dire ; elle les lit depuis le commencement, car l'on sait que rien n'est étranger à sa vaste science ; or, voici comment elle s'exprime sur nos *Annales* et sur l'influence qu'elles ont eue dans leur cours. Après avoir dit où Elle a puisé plusieurs hymnes nouvelles, hymnes dont elle vient d'enrichir la littérature ecclésiastique, S. E. ajoute ces paroles que nous donnons en original :

« Ecce autem post Faustini Arevali praestantissimum *De Hymnodia* et pal-
» mare opus, nuper alii in Gallia perdocti viri, *Combeguillius* et *Guerange-*
» *rius*, ille *Spicilegio liturgico*, hic *Institutionibus* et *Anno liturgico*, bene
» naviterque de sacro hoc argumento meriti sunt ; quorum libros sedula re-
» censione iustisque laudibus prosecutus est clarissimus vir A. *Bonnetius*, in

» suis *Philosophicæ christianæ Annalibus*, quibus religioni catholicæ, sanis » dogmatibus, publicisque moribus tamdiu tantoque opere prodest (*Nova* » *Patrum bibliotheca*, t. I, pars 2ª, p. 200. Romæ, 1852). »

Nous nous permettons de traduire faiblement ce latin si abondant et si pur :

« Après l'excellent ouvrage de Faustin Arevolo, *De Hymnodia*, plusieurs » savans hommes de France, M. *Combeguille* et dom *Guéranger*, l'un dans » son *Spicilège liturgique* [1], l'autre dans ses *Institutions* et son *Année liturgi-* » *que*, ont récemment bien mérité de cette science sacrée : leurs travaux ont » été l'objet d'un sérieux examen et de justes louanges de la part d'un homme » distingué, M. A. Bonnetty, dans ses *Annales de philosophie chrétienne*, par » lesquelles il se rend utile, depuis si longtems et par de si importans travaux, » à la *religion catholique*, aux *saines doctrines* et aux *mœurs publiques*. »

Voilà ce que pense des *Annales* un des plus grands théologiens de ce siècle. Nous nous croyons désormais dispensé de prouver la vérité de ce que nous avons déjà dit une fois, que lorsque quelques journaux, au moyen de textes tronqués, dénaturés, détournés de leur sens, ont attaqué les *Annales* comme *ennemies de l'Église*, ils n'ont voulu, nous le répétons, *que faire du scandale*. Tant pis pour ceux qui ne lisent que ces pauvres journaux. A tout ce qu'on pourra dire, nous répondrons par les paroles de ce prince de l'Église et de la science, paroles que nous désirons mettre dorénavant pour *épigraphe* à notre recueil, comme la plus belle et la seule récompense que nous puissions ambitionner.

2. De l'acceptation du concile d'Amiens.

Dans notre dernier cahier nous fondions un grand espoir de voir les diverses questions philosophiques enfin décidées, et toutes les personnes qui s'occupent de ces matières se réunir dans une acceptation et une publication commune des *décrets du concile d'Amiens*. L'Autorité s'unissait là pour nous à la Raison. Mais la réalité n'a pas tout à fait répondu à notre attente. Tous nos adversaires qui avaient voulu faire sortir une philosophie et surtout une condamnation de nos doctrines des décrets des autres conciles qui n'avaient pas traité

[1] Ce *Spicilège liturgique* a été publié seulement dans les *Annales*, t. XV, 7, 325; XVI, 342; XVII, 465; XIX, 405 (3ᵉ série); V, 64 (4ᵉ série).

la question *ex professo*, sont restés muets devant le concile d'Amiens, et ont refusé de publier ses décrets. Trois journaux religieux seuls, en France et à l'étranger, ont publié les décrets sur la philosophie : ce sont l'*Univers*, les *Annales de philosophie* et la *Revue de l'enseignement chrétien* de Nîmes. Quelques autres journaux ont bien parlé du concile, mais ils se sont bornés à choisir les 13 lignes dirigées contre le *faux traditionalisme*, ce traditionalisme inventé par les Semi-rationalistes et les Cartésiens, et ils les ont données comme exprimant toute la doctrine du concile. Les journaux qui ont publié cet extrait sont (sauf erreur) l'*Ami de la religion*, la *Presse religieuse*, la *Gazette de France*, et à l'étranger, la *Civiltà cattolica*, la *Revue de Louvain* et le *Journal historique de Liége*. Nos lecteurs, amis de la vérité, peuvent juger par eux-mêmes, si l'on a fait connaître l'esprit et le sens du concile d'Amiens en ne publiant que cet extrait de 13 lignes ; est-ce assez respecter l'Autorité infaillible qui a approuvé ces décrets ?

3. Progrès dans les principes du vrai Traditionalisme.

Nous disions dans notre dernière revue que grâce à l'*Encyclique* de l'éminent Pie IX, grâce aux décisions du *concile d'Amiens*, une ère nouvelle allait surgir pour la *philosophie* et pour la *polémique catholique*. Le soin qu'ont eu certains journaux, comme nous venons de le dire, de cacher à leurs lecteurs les principales décisions de ce concile, ont sans doute diminué l'influence que devaient avoir ces décisions, et cependant, que nos abonnés le sachent bien, le même mouvement qui se fait dans la *théologie*, se fait encore plus grand dans la *philosophie*. Dans la théologie, à des auteurs condamnés par l'*index*, on substitue de toutes parts des auteurs approuvés à Rome ; on éloigne même les auteurs seulement suspects ou douteux. Eh bien, ceux là même qui sont le plus opposés aux *Annales de philosophie* profitent de leurs avertissemens ; nulle part on n'enseigne plus le *cartésianisme* ou le *rationalisme pur*, nulle part on ne vient plus nous dire que la *raison est un écoulement de la substance de Dieu*, une *participation de la raison divine* ; on n'ose plus

[1] Voir ces 13 lignes dans le numéro dernier, ci-dessus, p. 372, et dans le numéro d'août, p. 107.

soutenir qu'il y aurait une *loi morale obligatoire quand même on ferait abstraction de Dieu et de la religion;* on ne vient plus nous dire que la *volonté de Dieu seule ne peut engendrer aucune obligation.* Au lieu de ces propagations panthéistes et rationalistes, nous trouvons des propositions qui dépassent tout ce que les *Annales* ont dit de plus fort sur l'impuissance de la Raison. Donnons-en un exemple. On se souvient que c'est le *Correspondant* qui a publié tous les articles dirigés, sans les nommer, contre S. E. le card. de Reims, Mgr de Montauban, le P. Ventura, M. Nicolas et les *Annales de philosophie*, qui étaient accusés d'être lamennistes. Entre autres phrases voici celles qu'on signalait comme coupables :

Les philosophes traditionnels disent que c'est *par la parole* que Dieu révéla et que l'homme connaît les vérités de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel *qu'il est obligé de croire.* Ce mode est encore celui qui est suivi tous les jours, et il n'y en a pas d'autre. La société a été d'abord le milieu dans lequel ont été apprises ces vérités. Après que le Christ eut fondé l'Eglise, c'est dans cette Eglise et par cette Eglise que l'homme apprend ces vérités *d'une manière certaine* (*Corresp.*, t. XXIX, p. 456).

Voilà les paroles pour lesquelles on nous dénonçait à l'univers catholique. Joignons-y la phrase suivante également incriminée :

Si vous ne faites pas intervenir la révélation extérieure, comme *origine* de la vérité, comme *la règle* qu'il faut consulter pour savoir si vos idées sont vraies, je vous défie de prouver l'erreur des Rationalistes. Vous aurez vos idées; ils auront les leurs, fondées les unes et les autres sur les vérités, qui sont au-dedans de vous (*qui sont Dieu, que vous devez seules consulter, dites-vous*) (*Corresp., ibid.* — Et *Ann.*, t. XII, p. 49).

Voilà, dis-je, les phrases que l'on dénonçait comme hétérodoxes dans le *Correspondant.*

Or, que lisons-nous maintenant dans cette revue ? Nous y lisons les paroles suivantes de son rédacteur en chef M. Lenormand :

« La Mère et la Règle de toute vraie philosophie est, après tout, » l'Autorité pontificale, interprète de la pensée catholique (*Corres-* » *pondant* du 25 octobre dernier, t. XXXIII, p. 158). »

Oui, voilà le programme qu'adresse maintenant cette revue à ses lecteurs. On voit la distance qui sépare les deux langages. Nous voilà donc complétement réconciliés. Nous craignons seulement qu'elle n'aille trop loin. Car nous doutons qu'on croie à Rome que

l'autorité pontificale soit, strictement parlant, *la Mère de la vraie philosophie*. L'Église est la *dépositaire* et la *gardienne* infaillible des dogmes et de la morale révélés de Dieu ; elle n'en est *mère* qu'en tant qu'elle les *enseigne* aux hommes, et elle est en cela comme le Verbe, la *lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde*. Nous doutons aussi qu'il soit exact de dire qu'elle est l'*interprète de la pensée catholique*. La *pensée catholique* ne révélant rien, n'a point d'*interprète*. L'Église n'est l'*interprète* que de la *parole de Dieu*. Au reste, nous admettons que ces paroles manquent plutôt d'exactitude que de vérité, et nous pouvons sincèrement nous associer à M. Lenormand. Et c'est ainsi que peu à peu cette philosophie orgueilleuse et erronée, qui s'était isolée de la théologie, qui prétendait, seule et de ses forces natives, élever tout l'édifice de ce que l'on appelle *la religion naturelle*, se trouve sapée par sa base et renversée à jamais. A la place de cette théorie rationnelle et déiste, reconnue fausse, s'élève une autre philosophie, non rationnelle, mais raisonnable, développée par le concile d'Amiens, et qu'un de nos plus vénérables prélats, Mgr Mabile, évêque de Saint-Claude, expose ainsi dans le *Mandement* qu'il vient de publier *pour le rétablissement de la liturgie romaine dans son diocèse :*

Le culte, partie essentielle, intégrante de la religion, *a donc été révélé*. L'*enseignement primitif* comprenait dans le même cercle, comme un tout indivisible, l'objet de la foi, la règle des mœurs, la manière de servir Dieu. Ce point est fondamental. Dans l'idolâtrie, l'homme n'*inventait ni les croyances, ni les préceptes, ni le culte*; mais, égaré par l'esprit de ténèbres et par les passions, il défigurait, il corrompait également, dans tous les sens, ces trois grandes et saintes choses.

Au commencement, et jusqu'à l'époque de la loi écrite, les anciens, les chefs, les pères étaient les *pontifes de la divinité*. Comme tels, ils offraient les sacrifices, ils accomplissaient les rites sacrés au moyen desquels les individus et les familles se purifiaient, se sanctifiaient et montraient leur dépendance et leur amour envers le Créateur.

Dans la législation mosaïque, Dieu voulant conserver la vraie religion contre les envahissemens de l'idolâtrie, et par cela même, préparer la voie au Rédempteur futur, constitua un culte public, social, et il en régla lui-même toutes les formes. Le sacerdoce devint le privilége d'*une tribu choisie*. Les

prêtres, dans l'exercice de leurs fonctions augustes, durent garder, observer soigneusement tout ce qui avait été prescrit, tout ce qui composait le domaine du culte (*Mand.*, p. 5).

Ces paroles résument toutes nos idées sur la manière dont les philosophes ont appris les notions religieuses qu'ils possèdent. Dans l'idolâtrie, l'homme n'a inventé ni les *croyances*, ni les *préceptes*. Tout cela a été révélé par l'*enseignement primitif*, qui comprenait l'*objet de la foi*, les dogmes, *la règle des mœurs*, la morale, et la *manière de servir Dieu*, le culte.

Que la philosophie enseigne cela, que nos amis, *nos ennemis*, adhèrent à ces principes, et il n'y aura plus de discussion entre nous.

4. Nouvelles attaques dirigées contre les *Annales*.

Après avoir parlé des éloges qui ont été donnés aux *Annales*, il entre dans nos habitudes de faire connaître à nos abonnés les attaques qui ont été dirigées contre elles. Nous avons déjà exposé celle qui a été faite par la *Civiltà cattolica*, et à laquelle nous avons répondu dans notre dernier cahier. Nous lui avons adressé notre réponse, et nous attendons, de sa religieuse impartialité, qu'elle la fera connaître à ses lecteurs, auprès desquels elle nous a imputé des doctrines que nous réprouvons. Nous avons encore à citer une attaque qui nous arrive de l'Amérique. Nous allons dire en peu de mots ce que c'est.

Il existe à Boston une revue dirigée par un ancien protestant converti, M. Brownson, et que pour cela on appelle *Brownson's quarterly review*. Cette revue est assez répandue en Amérique, et de plus, elle est réimprimée à Londres, par M. Dolman, ce qui lui donne une influence assez étendue.

Dans son numéro d'avril dernier, M. Brownson publia un article qui a pour titre : l'*Ami de la religion, journal et revue ecclésiastique, politique et littéraire; Paris, 1er février* 1853, n° 5483. Dans ce cahier, on attaque M. l'abbé Gaume, l'*Univers*, mais surtout les *Annales de philosophie*. Et il faut le dire, nous y sommes mal mené :

M. Bonnetty est un homme dépourvu d'une grande force et clarté de jugement, bien qu'il ne paraisse pas manquer de confiance en lui-même. — Ses faibles moyens de défense ont ajouté à sa honte. — Il a commis de grandes bé-

vues et est tombé dans de grandes erreurs; — enfin, il a été forcé dans ses derniers retranchemens par M. l'abbé Cognat.

Tout cela, comme on le pense bien, a été imprimé par M. l'abbé Cognat, qui avoue, avoir retardé l'impression de cet article, juste jusqu'à la rentrée des classes, à cause de l'*extrême bienveillance que lui témoigne M. Brownson.*

Ajoutons tout de suite un seul mot, c'est que dans ce long article M. Brownson ne cite pas un texte des *Annales*, pas *un seul*. C'est un jugement sommaire formulé après les articles et seulement d'après les citations fausses, tronquées, dénaturées qu'il a lues; c'est un triomphe, un véritable triomphe, pour celui qui les a faites. Aussi, voici les principes que M. Brownson attribue aux *Annales de philosophie :*

M. Bonnetty combat la philosophie catholique, parce que cette philosophie reconnaît à la Raison naturelle *le pouvoir d'arriver à quelques vérités élémentaires, et de distinguer jusqu'à un certain point le vrai du faux dans l'ordre naturel.* — L'homme, par nature, est *sans raison*, et il faut rejeter la vieille définition de l'homme, qu'il est un *animal raisonnable.* — Considéré dans sa nature, il est *sans intelligence*, etc., etc.

Voilà l'idée que M. Brownson donne de la philosophie des *Annales*, d'après les extraits de M. Cognat et de ses aides. Jamais preuve plus forte n'avait été faite de cet axiome connu : « *Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.* »

Tout cela fut imprimé par M. l'abbé Cognat dans l'*Ami de la religion*, puis par la *Presse religieuse*, rédigée par M. l'abbé *Michon*, puis par le *Journal historique de Liége*, rédigé par M. *Pierre Kersten*. Les deux premiers reçoivent nos *Annales* et avaient sous leurs yeux le cahier d'août (p. 114), où à la suite des actes du concile d'Amiens nous exposions longuement nos opinions et répétions un article contenant un *coup d'œil sur un cours de philosophie.*

A la lecture de ce factum, nous voulûmes d'abord, comme c'est notre habitude, connaître l'original. Mais il paraît qu'il n'existe qu'un seul exemplaire de cette *revue* américaine à Paris, celui-là même qui avait été obligeamment communiqué à l'*Ami de la religion*. Il fallut écrire à l'étranger, et ce n'est que récemment que nous avons reçu la *revue* de M. Brownson.

leur amour et de leur soumission au Pontife de Rome ; tandis qu'en réalité, ou ils attaquent cette autorité, ou au moins ils passent sous silence les attaques que d'indignes confrères formulent ouvertement ou dans l'ombre. Le *mémoire* a été arraché à l'ombre dans laquelle il croyait pouvoir agir plus sûrement.

Nous attendrons que M. Joseph Cognat se soit expliqué sur ces attaques et sur l'esprit qui les a dictées, pour savoir dans quelle catégorie il faut le ranger.

Mais, en attendant, nous publierons dans le prochain cahier les savantes et fidèles *observations* qu'a faites S. E. le cardinal Gousset contre ces attaques anonymes et frauduleuses, que l'on a envoyées à tous les évêques et à tous les professeurs des séminaires; de même que M. Cognat a adressé à ces mêmes personnes les attaques injurieuses qu'il a décochées contre nous, et dont il a fait un tirage à part. Ces messieurs voudraient établir ainsi une direction et une doctrine secrètes qu'ils se communiqueraient entre eux dans l'ombre, et faire ainsi du Christianisme une secte ou une caste; mais ils n'y réussiront pas. Il y a une autorité sacrée, visible, qui parle ouvertement et à tous, *urbi et orbi*, et qui depuis longtems sait déjouer tous les complots.

Nous pouvons annoncer d'ailleurs que le 10 du mois de janvier prochain, un concile doit se tenir à Amiens, et, que là, seront exposés et consignés bien des points qui tiennent aux questions actuelles.

Pour nous, dans ces questions qui, malheureusement divisent d'excellents esprits et même quelques évêques, nous dirons ouvertement que notre ligne de conduite est toute claire et toute tracée. Nous continuerons à suivre la direction donnée à la polémique, à l'apologétique, et à l'enseignement par les vénérables cardinaux, archevêques et évêques, qui sont le plus attachés à la chaire de Pierre. Cette Chaire est pour nous la seule arche de salut au milieu de ce déluge de *rationalisme* et de *panthéisme* qui nous inonde. Ses amis seront nos amis, ses ennemis nos ennemis. On pourra tuer nos *Annales* et notre *Université*, mais on ne les fera pas changer de langage.

Depuis la publication de notre dernier cahier, la chasse contre les écrivains (bien entendu les écrivains catholiques) a continué dans l'*Ami de la Religion*.

Nos lecteurs savent combien la religion avait à gémir du sort qui lui était fait dans cette Espagne, jadis si catholique. Le pouvoir temporel, les députés surtout, étaient dans une voie schismatique qui avait arraché un cri de douleur et de réprobation au Souverain-Pontife lui-même. Eh bien! c'est au milieu de ce peuple et au sein même des assemblées délibérantes, qu'il s'éleva un homme, dont la voix courageuse vint proclamer l'opportunité, la nécessité de se soumettre au pouvoir spirituel du pape de Rome; et il le proclama avec un tel éclat, une telle solidité, que sa voix retentit dans tout le monde catholique. Alors, les préjugés se dissipent, et il peut se vanter d'avoir de nouveau fait reconnaître l'autorité du Pontife de Rome, au milieu de la catholique Espagne. Cet homme, chacun de nos lecteurs l'a nommé, c'est M. *Donoso Cortès*, le plus catholique ambassadeur, peut-être, qui existe.

Eh bien! c'est cet auteur que l'*AMI de la Religion* est venu attaquer; M. l'abbé Gadrel, vicaire général d'Orléans, a tenu à prouver dans quatre longs articles, que M. Donoso Cortès a émis des erreurs sur *Dieu*, sur la *Trinité*, sur le *libre arbitre*, sur le *péché originel*, etc. M. Donoso Cortès est comme nous frappé des anathèmes Gaduel et Cognat.

En vérité, on se demande ce qui a pu concentrer ainsi à Orléans ce zèle qui châtie les écrivains catholiques. Il y a là un mystère que nous livrons aux sphinx de la presse religieuse. Par un concours de circonstances singulières, c'est à Orléans que s'impriment deux autres journaux qui se livrent aux mêmes attaques; la *Presse religieuse*, dirigée par M. l'abbé Michon, paraissant à Paris trois fois par semaine, *s'imprime à Orléans, chez Constant aîné*; c'est encore à *Orléans, chez Pesty libraire*, que s'imprime le *Mémorial catholique*, revue mensuelle, jadis dirigée seulement par M. Guérin, et maintenant avec la co-direction de M. l'abbé *Bouchet, sous-directeur de l'institution des sourds-muets d'Orléans*. On a vu que l'*AMI de la Religion* reçoit des articles de M. Gaduel, *vicaire général d'Orléans*. Quelle immense influence

va avoir cette ville ! Jadis, elle n'était célèbre que par le souvenir de sa Pucelle, maintenant elle le sera par sa science, sa philosophie et sa théologie. Quelques abbés journalistes veulent changer l'antique adage ; au lieu de dire : *C'est de l'ORIENT*, ils veulent nous forcer à dire : *C'est d'*ORLÉANS *que nous vient la Lumière.*

Au reste, que nos lecteurs ne craignent pas que pour défendre notre personne de quelques vilaines attaques, nous soyons disposé à oublier le but véritable et utile des *Annales*. Nous espérons bien ne plus parler qu'une seule fois de M. Cognat. Nous n'avons jamais discuté qu'avec des personnes graves, sérieuses et honnêtes; nous continuerons à le faire, nous laisserons parler tout seuls les enfans terribles et mal élevés.

Ainsi nous avons entre les mains un chapitre que M. l'abbé Bouix a consacré au *Traditionalisme* ; M. Bouix est un théologien grave et sérieux. Son livre *sur les principes du droit canonique* est justement estimé ; il a été approuvé à Rome. Nous avons traduit le chapitre où il traite du *Traditionalisme*. Nous le publierons en entier et ferons ainsi connaître à nos lecteurs ce qu'il renferme d'utile; et ils verront que le traditionalisme qu'il combat n'est pas celui des *Annales*.

Dans un de nos derniers cahiers, un de nos rédacteurs, M. l'abbé Charles, avait critiqué quelques expressions d'un *Compendium philosophiæ*, sans nom d'auteur. Nous venons d'apprendre que ce cours de philosophie est de M. *Manier*, savant Sulpicien. M. l'abbé Mabire, directeur de l'institution Sainte-Marie de Caen, a écrit une défense de cet ouvrage, et il nous l'a adressée en nous priant de la publier. Nous nous rendrons à son désir.

Enfin, un barnabite distingué a inséré, dans la *Pragmalogia cattolica* de Lueques, des *observations* sur un de nos articles et nous en demande notre avis. Nous publierons ces observations qui nous apprendront quel est l'état de la science philosophique en Italie et dans quels termes on y parle de nous. Voilà des discussions utiles, et où l'on verra notre parfaite impartialité.

La question du *traditionalisme* est une question vitale en ce moment. Le savant recueil rédigé à Rome, par les PP. Jésuites, la *Civiltà cattolica*, a annoncé qu'il allait s'en occuper. On peut

être assuré qu'il le fera avec cette impartialité, avec cette science et cette gravité qui président à l'article que M. Capogrossi a inséré dans les *Annali delle scienze religiose* et que nous avons publié en entier. Nous le ferons de même pour ceux de la *Civiltà cattolica*.

Nous publierons ces travaux parce qu'on nous le demande et que la vérité l'exige; mais nous comptons surtout donner une grande place aux *recherches archéologiques* sur les croyances et les traditions des peuples. Ainsi, dans un prochain cahier, nous publierons une *traduction nouvelle de la fameuse inscription chrétienne trouvée à Si-gan-fou*, qui prouve que le Christianisme était établi dans l'empire du milieu dès le 7e et le 8e siècle. Nous la devons à M. Marchal, qui a fait un voyage à Pékin et la tient d'un savant qui y habite depuis longtems. Nous avons fait graver la *croix* qui y est placée; de plus, une *lithographie* nous montrera le temple chinois où elle est située et une *coupe antique* servant aux libations, qui sera expliquée par M. de Paravey.

Un missionnaire, M. l'abbé *Bigandet*, des Missions-Etrangères, déjà connu de nos lecteurs, nous a apporté à son retour de la Malaisie, la traduction d'un curieux ouvrage birman. Ce sont les *Objections que font les prêtres Bouddhistes à l'exposition de la doctrine chrétienne*. Ce mémoire est très-important, et sera fort utile; car il montrera quels sont les principes sur lesquels s'appuient ces rationalistes païens, et on verra avec étonnement que ce sont les mêmes principes d'intuition directe que nous poursuivons avec tant de persévérance. Il nous a remis aussi quelques autres travaux que nous publierons également.

Nous avons aussi entre les mains la suite des travaux de M. l'abbé *Hébert Duperron* sur les *traditions étrusques*. Nous arriverons bientôt à la partie si essentielle des croyances étrusques, origine et source des croyances romaines et occidentales.

Nous ne pouvons, avant de finir, nous empêcher de donner un souvenir à quelques amis, quelques collaborateurs qui nous ont quitté pendant ce semestre pour passer à une meilleure vie.

M. le docteur Récamier, cet homme de bien, ce médecin célèbre, ce chrétien si fervent, si zélé, si complet, est mort presque

subitement, le 28 juin dernier. Il avait passé la soirée avec ses amis, les avait quittés à 10 heures pour aller visiter un malade, et à son retour il est mort presque sans s'en apercevoir. M. le docteur Récamier n'était pas seulement un médecin distingué, c'était un philosophe catholique; il lisait nos *Annales* avec beaucoup de sympathie, et nous a donné plus d'un conseil utile; il aimait peu les Rationalistes catholiques. Il imprimait, au moment de sa mort, un traité fort curieux de *Physiologie catholique*, dont il nous avait lu de longs fragmens. Nous désirons vivement que ce qu'il laisse de ce traité soit assez avancé pour qu'on puisse le publier.

Ajoutons ici, comme un triste contraste à cette mort chrétienne, la fin douloureuse de M. l'abbé Gioberti. Ce philosophe idéaliste et rationaliste qui a eu une si grande part aux troubles qui ont désolé à notre époque l'Église romaine, a été visité subitement de Dieu. On l'a trouvé mort dans sa chambre. Le vicaire de Jésus-Christ avait condamné *tous ses ouvrages philosophiques;* et le philosophe orgueilleux n'a donné aucun signe de soumission.

Nos lecteurs se souviennent des articles *sur l'Assyrie*, publiés par M. l'abbé *Leduc*, jeune professeur du séminaire de Tours. Peu de prêtres, en France, avaient un savoir plus étendu, un zèle plus ardent pour la science. C'est ce zèle qui l'a perdu. Il a voulu aller seul, malgré les conseils de ses amis, visiter ces ruines de Ninive, qui tiennent en suspens tous les esprits qui croient à nos divines Ecritures. Il y allait pour en tirer des preuves pour notre foi. Sa force a trahi son courage; ou plutôt Dieu a voulu récompenser et couronner sa foi. Il est mort le 1er septembre à Mariaco, village du Kurdistan, à quelques lieues de Mossoul. Comme Moïse, il n'a pu entrer dans cette terre qu'il s'était promise. La religion perd en lui un défenseur, Mgr l'archevêque de Tours un des prêtres les plus distingués de son diocèse, et les *Annales* un de leurs plus savans collaborateurs.

Parmi les douleurs causées par la mort, qu'il nous soit permis de rappeler celle qui a désolé la vie d'un des plus habiles défenseurs de cette cause à laquelle nous sommes consacrés. M. Louis Veuillot a perdu, le 24 novembre dernier, la femme à laquelle il s'était uni,

Nous avons vu réunis autour de cette tombe, tous les écrivains généreux qui s'intéressent à la cause de l'Eglise. Ceux (en nombre imperceptible) qui n'y étaient pas, ont dû être bien occupés en ce moment, pour avoir manqué à ce devoir sacré. Notre ami a supporté cette séparation comme un chrétien doit recevoir une des visites que Dieu fait en ce monde à ceux qu'il aime le plus. L'ange qui protége les défenseurs de l'Eglise de Jésus-Christ, en France, couvrira de ses ailes cinq petites filles, laissées orphelines, et auxquelles nous ne voulons faire ici d'autre souhait que de faire revivre en leur personne les précieuses vertus de leur regrettable mère.

En finissant, nous devons remercier un grand nombre de personnes qui nous ont écrit pour nous témoigner leur sympathie dans cette singulière attaque qui est tombée sur nous. Ces preuves d'amitié ne nous surprennent pas; nous y comptions. Nous devons dire pourtant que ces attaques nous ont peu ému; nous sommes au-dessus de ces personnalités. Jamais nous ne nous sommes regardé comme insulté, parce que, dans les rues de Paris, nous avons été éclaboussé par les roues d'une voiture qu'un maître imprudent avait confiée à un cocher maladroit.

A. BONNETTY,

Chevalier de St-Grégoire-le-Grand,
Membre de l'Académie catholique de Rome,
de la Société asiatique de Paris.

Nouvelles et Mélanges.

Preuves que les anciens Egyptiens ont connu les acides azotique, sulfurique et chlorhydrique, à l'aide desquels on peut dissoudre l'or et l'argent. —Un journal anglais, le *Philosophical Magazine*, contient une discussion à laquelle a donné lieu l'examen d'une *momie égyptienne*, à l'Institution philosophique de Bristol, par M. William Herapath. Ce savant, en déroulant la momie, a eu l'occasion de remarquer quelques faits, qui ne manquent pas d'intérêt; sur trois des bandes on lisait des caractères hiéroglyphiques d'une couleur rembrunie, tracés aussi nettement que l'aurait pu faire une plume moderne. Dans les points où le liquide avait coulé plus abondamment que ne l'exigeait le tracé, la texture du tissu avait été décomposée, et il en était résulté de petits trous. M. Herapath s'est assuré que ces bandes étaient bien d'origine égyptienne, que la momie n'avait pas été touchée ni déroulée : et, ayant remarqué que la couleur *des caractères* était complétement semblable à celle des caractères produits par l'encre actuelle à marquer le linge, il a cherché sur-le-champ s'ils étaient produits *par l'argent*.

Au chalumeau, il a obtenu à l'instant un bouton de ce métal; et les agens chimiques, ainsi que l'examen au microscope, lui ont démontré que la fibre du linge était celle du lin. Il paraît donc certain que les anciens Egyptiens connaissaient les *moyens de dissoudre l'argent et de l'appliquer, sous forme d'encre indélébile, sur le linge*; mais quel était le dissolvant qu'ils employaient?

Il n'y a, suivant M. Herapath, que l'*acide azotique* qui puisse en même tems agir sur le métal et décomposer la fibre du lin; or, on admet jusqu'à présent que cet acide aurait été inconnu aux anciens et qu'il a été découvert, pour la première fois, par les alchimistes du 13e siècle, c'est-à-dire environ 2,200 ans après la date de la momie, autant du moins qu'on a pu lire sa suscription.

Partant de là, l'observateur remarque qu'on pourrait tirer de ce fait des conséquences importantes relativement à l'opération de la *destruction du veau d'or par Moïse*, qui avait dû acquérir les mêmes connaissances scientifiques que les prêtres égyptiens.

Si les Egyptiens ont connu l'*acide azotique*, ce ne peut être que par le secours de l'*acide sulfurique;* puis, par le même agent et par le même procédé, ils ont pu extraire l'*acide chlorhydrique* du sel marin. Il est donc permis d'admettre que les prêtres égyptiens ont enseigné à Moïse l'emploi du mélange des acides azotique et chlorhydrique, avec lesquels il a pu dissoudre la statue, plutôt qu'avec un *sulfure*, que rien ne prouve qu'il ait connu.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5 la table des articles.)

A

Ambroise (St). Examen d'un texte sur le jugement individuel. 9. Autre texte. 11.

André (le P.), jésuite. De la prétendue persécution exercée contre lui, et de son cartésianisme (4° art.). Quelques réflexions sur le Dieu impersonnel Vérité, mis à la place du Dieu personnel le Christ. 48. Ses supérieurs lui ordonnent de regarder la doctrine de Descartes comme celle de Calvin. 51. La défense de Descartes. 62.

André (M. l'abbé). Annonce du *Journal d'un Solitaire*. 155.

Antonelli (S. E. le cardinal), secrétaire d'Etat de S. S. Pie IX. Lettre qui censure le projet des quatre articles de Mgr Dupanloup. 361.

Anthropophagie. Existait encore en Chine au 13° siècle. 162.

Aristote; inconvénient de son enseignement. 54.

Athanase (St). Examen d'un texte relatif à la coptrainte à l'égard des hérétiques. 19.

Augustin (St). Examen d'un texte sur l'évidence de la raison. 13. Sur le pouvoir coercitif à l'égard des hérétiques. 15.

B

Baillès (Mgr), évêque de Luçon; condamne une édition *des Epîtres et Evangiles*, et donne des Règles à suivre pour leur réimpression. 332.

Bailly. Considérations sur la mise à l'index de sa théologie. 267.

Bazin, évêque de Lizieux, a cité le premier la Pragmatique Sanction de S. Louis. 429.

Beelen (M. l'abbé), sur ses publications et ses travaux bibliques. 449.

Blanc (M. l'abbé). Analyse du livre de M. Nève : *Sources nouvelles pour l'étude de l'antiquité chrétienne en Orient*. 76. Examen de l'ouvrage de M. l'abbé Ginouilhac : *Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles* (1er art.). 32. (2° art.). 123.

Boni (Phil. de') ; mis à l'index. 85.

Bonnetty (M.), directeur des *Annales*. Sur un écrit du cardinal Gerdil contre le jugement individuel. 7. De la prétendue persécution exercée contre le P. André, ou histoire des efforts tentés par la Compagnie de Jésus pour empêcher le cartésianisme de pénétrer dans l'Eglise (4° art.). 48. Deux leçons de philosophie morale, sur le Mariage et sur la Femme, telles qu'on les donnait au collége Duplessis-Sorbonne et au collége de Clermont au tems de Bossuet et de Fénelon. 97. Sur le programme des livres employés par les Jésuites dans leurs classes. 120. Sur les traditions primitives d'après Mgr de Salinis. 201. *A nos lecteurs*, sur les accusations portées par l'*Ami de la Religion* contre les *Annales de philosophie* : cause et portée de cette attaque. 236. Réponse aux accusations injurieuses de M. l'abbé Cognat (2° art.). Cardinaux et prélats attaqués avec nous. 256. Insertion du 1er art. de M. Cognat et réfutation. 261. Recueil de quelques documens historiques concernant la discussion sur les classiques chrétiens et païens et sur un projet de quatre articles proposé par

Mgr Dupanloup à la signature de l'Episcopat. 289. (Suite) p. 360. *Note* sur la publication de quelques extraits d'un Mémoire schismatique adressé à l'Episcopat. 368. Sur la fausseté de la pièce historique dite *Pragmatique Sanction* de St Louis. 421. Compte rendu à nos abonnés. 388.

Bossuet. Sa prévision des suites funestes du cartésianisme. 57.

Bouillet (M.); mis à l'index. 85.

Burnouf (M.). Notice sur sa vie et ses travaux. 217.

C

Cahour (le P.) soutient qu'il faut remonter des programmes de M. Cousin à ceux d'Aristote et de St Thomas. 243.

Channevelle (le P.), jésuite. Sa philosophie. 107. Détails qu'il donne sur Colbert. 108. La philosophie est inventrice de la vérité. 111. Physiologie de l'homme; ses vertus. 113. Physiologie de la femme; ses vices. 115.

Chastel (le P.); principale proposition que nous avons attaquée en lui. 240.

Chine; l'anthropophagie y existait encore au 13e siècle. 163.

Cognat (M. l'abbé), directeur de l'*Ami de la Religion*; sur une attaque violente dirigée contre les *Annales de philosophie* (1er art.). 236. Portée plus haute de cette attaque. 237. (2e art.) Auteurs qui lui viennent en aide à cette attaque contre les cardinaux et évêques. 256. Citation complète et réfutation de son premier article. 261. Altération et suppression qu'il fait subir aux textes qu'il attaque. 269. Il attaque, dans les *Annales*, ce qu'il soutient contre M. Cousin. 277. Ses insultes. 284. Il oublie de parler du Pape, en parlant du rétablissement de la religion en France. 261.

Colbert; détails sur son intérieur et son amour pour la philosophie. 108.

Conciles; examen de ce qui s'est passé dans les huit premiers: (1er art.). Calomnie de ce qui est dit de la chute de Libérius. 137. (2e art.) Preuves qu'on a falsifié ses lettres. 165. (3e art.) Du concile de Constantinople, 2e général; doutes qu'il a été approuvé par le pape; doutes sur leur utilité, sur ceux de Constance et de Bâle. 337. (4e art.) Du concile d'Ephèse; le pélagianisme réprimé sans concile. 405.

Constance (le concile de); erreurs sur son autorité et sur les éloges qu'on en fait. 341.

Cousin (M.) conseille le mensonge au P. André. 58. Erreur sur le P. Langlois. 71; sur le cardinal Gerdil. 74. Réfutation qu'en donne M. l'abbé Cognat. 277.

Crisafulli (Vincenzo); mis à l'index. 85.

Crocodile; confirmation des choses extraordinaires qu'en dit Hérodote. 84.

D

David; découverte de son tombeau, et transport à Paris du couvercle de ce tombeau. Voir Saulcy.

Debelley (Mgr), archevêque d'Avignon. Lettre à Mgr Dupanloup sur la question des classiques païens et chrétiens. 301.

Delacouture (M. l'abbé); ouvrage approuvé par lui, mis à l'index. 85. Attaque dans son livre: *Observations sur le décret de l'index*, etc. S. E. Mgr Gousset, NN. SS. Doney et Parisis; ses falsifications. 258. 260. Altère les textes des *Annales*. *ib.*

Descartes; sa doctrine doit être regardée comme celle de Calvin, d'après les supérieurs des Jésuites. 55.

Deschamps (le P.), jésuite; attaques contre Mgr de Salinis et contre les auteurs catholiques. Citations inexactes. Falsification de textes dans son livre *Du Paganisme dans l'éducation*. 258.

Donnet (S. E. le card.); lettre à Mgr Dupanloup sur les services de la

presse religieuse. 304. Autre lettre sur les auteurs païens et chrétiens. 314.
Doney (Mgr), évêque de Montauban; attaqué par M. l'abbé Delacouture. 259. Sur sa lettre qui désapprouve Mgr Dupanloup. 360.
Drach (M. le chev.); notice sur l'encre des Hébreux. 353.
Dreux-Brézé (Mgr), évêque de Moulins; lettre désapprobative de Mgr Dupanloup sur les quatre articles, sur la presse religieuse et sur les auteurs païens et chrétiens. 317.
Droit coutumier. Voir *Mémoire*.
Dupanloup (Mgr), évêque d'Orléans. Article par lequel il prit la direction de l'*Ami de la Religion*. 286. Comment les *Annales* parlèrent de lui à cette époque. 288. Condamnation qu'il lance contre l'*Univers* et l'*Echo du Midi*. 294. Les 4 *articles* qu'il propose à la signature des évêques. 296. Réfuté par Mgr Parisis. 297. 310. Par Mgr Debelley, archevêque d'Avignon. 301. Par S. E. Mgr Gousset. 306. Par Mgr de Dreux-Brézé. 317. Est desapprouvé par S. E. le cardinal Antonelli. 361. Note explicative qu'il public. 362.

E

Encre; notice sur celle des Hébreux et sa composition légale. 353.
Eglise gallicane. Voir *Mémoire*.
Epîtres et Evangiles; édition condamnée, règles pour leur réimpression. 332.
Étrusques; recherches sur leurs traditions (4e art.); leur littérature et leur langue. 185. (5e art.) (suite) leur alphabet. 394. Description d'une grotte célèbre. 397.
Etudes (hautes); leur programme à Rome. 325.

F

Femme; comment outragée dans l'enseignement de la Sorbonne, au 17e siècle. 101. Et dans la philosophie du P. Channevelle, jésuite. 115. Mal qu'en ont dit tous les philosophes de l'antiquité. 101. 105.
Fleury; croit à tort à la sincérité de la Pragmatique-Sanction de saint Louis. 431. 442.

G

Gerdil (le card.); des droits du Jugement individuel dans les croyances religieuses. 7.
Ginouilhac (M. l'abbé). Examen de son *Histoire du dogme catholique* pendant les trois premiers siècles de l'Eglise (1er art.). 32. (2e art.). 123.
Giuntini (M.); mis à l'index. 232.
Gousset (S. E. le card.), attaqué par M. l'abbé Delacouture. 259. Sur les defauts de l'éducation. 268. Lettre à M. l'abbé Gaume, portant approbation du *Ver rongeur*. 291. Autre lettre approuvant les *Lettres à Mgr l'Evêque d'Orléans*. 296. Lettre sur les quatre articles offerts à la signature des évêques par Mgr Dupanloup. 306. Lettre approuvant le livre de M. Gaume : *La question des classiques ramenée à sa plus simple expression*. 364.
Grégoire XVI; son bref à M. Bonnetty. 265.
Grenade (Nouvelle-); allocution du pape Pie IX, contre la persécution qu'elle fait subir à la religion. 245.
Gridel (M. l'abbé); analyse de son livre : *Soirées chrétiennes, ou Théologie du peuple*. 196.
Guenebauld (M.); sur le *Dictionnaire de Numismatique et d'Archéologie*. 230.
Guettée (M. l'abbé); sa condamnation par l'index appliquée par le tribunal de commerce de Paris. 233.
Guillaume (M. l'abbé); examen des *Soirées chrétiennes* de M. l'abbé Gridel. 196.

H

Hébert-Duperron (M. l'abbé); sur les traditions étrusques (4e art.); leur littérature et leur langue. 185. (5e art.) (suite). Leur alphabet. 394.

Découverte d'une grotte célèbre. 397.
Hérétiques ; s'ils peuvent être contraints. 17.
Hérodote ; confirmation de ce qu'il dit du crocodile. 84.
Homme ; déifié presque par la philosophie du 17e siècle, d'après les auteurs païens. 98. Ses vertus d'après son tempérament, d'après l'enseignement du 17e siècle. 113.

I

Index (le tribunal de l'). Ses décisions appliquées par le tribunal de commerce de Paris. 233. Attaqué par M. l'abbé Delacouture. 238. Par un *Mémoire* adressé aux évêques. 378. 386. Ouvrages qu'il condamne. 85. 232.

J

Jésuites (les PP.); n'admettent aucun auteur chrétien dans leurs programmes d'études. 120. Corrigent et changent ce qui leur a été reproché sur l'enseignement de la philosophie morale. 241. Soutiennent que la théologie doit porter le flambeau devant la philosophie. 242. Soutiennent qu'il faut remonter des programmes de M. Cousin à ceux d'Aristote et de St Thomas. 343.
Jouvency (le P.), jésuite, n'admet aucun auteur chrétien dans son *programme d'études*. 120.
Juda (rois de). Découverte de leurs tombeaux. Voir Saulcy.

L

Laborde (M. l'abbé). Quatre ouvrages mis à l'index. 232. Sa lettre contre sa condamnation. *Ib.*
Langlois (le P.), jésuite. Quatre de ses ouvrages mis à l'index. 71.
Laurent (M.); mis à l'index. 232.
Lequeux (M. l'abbé); ce que nous avons attaqué en lui. 239. 273.
Letellier (le P.), jésuite ; un de ses ouvrages mis à l'index. 71.
Le Vallois (le P.), jésuite, sous le nom de La Ville ; son livre contre Descartes. 68.
Libérius (le pape). Preuves de la fausseté de tout ce que l'on a dit sur sa chute. 137. (Suite) : Preuves de la falsification de ses lettres. 165.
Lithographies. Alphabet et inscription Etrusques. 394.
Lottin (M.), chanoine du Mans. Réponse de la Sacrée congrégation des rites sur l'obligation de réciter le bréviaire romain. 87.
Louis (St); preuves que la Pragmatique-Sanction qui lui est attribuée est fausse. 421.

M

Maret (M. l'abbé) ; ce que nous avons attaqué en lui. 239.
Mariage ; singulière leçon professée à la Sorbonne au 17e siècle. 97.
Maurette (M. l'abbé) ; mis à l'index. 232.
Melles (Etienne de), docteur de Sorbonne, professeur au collége Duplessis, scandaleuse leçon sur le mariage et sur la femme. 98.
Mémoire adressé à l'Episcopat sur le Droit coutumier dans l'Eglise ; analyse et réfutation. 368. Attaque l'autorité du pape au profit de celle des évêques. 372. Exige que les bulles soient promulguées dans chaque diocèse. 376. Méconnaît l'autorité de toutes les congrégations romaines. 377. Critique les corrections faites aux derniers conciles. 381. En particulier les condamnations portées par l'*Index*. 386. Conseille aux évêques de s'entendre pour résister au pape. 390.
Merle d'Aubigné; mis à l'index. 85.
Milly (M. de) ; annonce de son livre : *Journal d'un Solitaire*. 155.
Molh (M.); notice sur la vie et les travaux de M. Burnouf. 217.
Moïse et le veau d'or. 475.

N

Nève (M. Félix). Analyse de son livre : *Sources nouvelles pour l'étude de l'antiquité chrétienne en Orient*. 76. Analyse des travaux et publications de M. le Dr Beelen. 449.
Nisard (M.). Extrait de son rapport sur la convenance d'introduire l'étude de quelques Pères à l'Ecole normale. 366.

Noget Lacoudre (M. l'abbé); ce que nous avons attaqué en lui. 240.

P

Paganisme; comment enseigné au 17e siècle; sur l'homme. 98. 113. Sur la femme. 101. 115. Sur les princes. 106.

Païens et chrétiens; voir Jouvency.

Papes. Réfutation de ce qui a été dit contre eux à Constance et à Bâle. 341. Leur autorité attaquée dans un *Mémoire* clandestin. 370.

Paravey (M. de); sur l'antropophagie des habitans de la Chine. 162.

Parisis (Mgr); attaqué par M. l'abbé Delacouture. 259. Sur les défauts de l'éducation. 268. Lettre à M. l'abbé Gaume sur les classiques païens et chrétiens. 297. Lettre à l'*Univers* sur la condamnation dont on le menace. 310.

Philosophie; comment enseignée au 17e siècle; est appelée une invention des dieux. 99; l'inventrice de la vérité. 111. Voir de Melles et Channevelle.

Physiognomonie; comment enseignée chez les Jésuites au 17e siècle. 111.

Pie IX (Sa Sainteté). Allocution du 27 septembre, sur les persécutions de l'Eglise catholique dans la Nouvelle-Grenade. 245.

Pragmatique-Sanction. Son texte. 421. Preuves que cette pièce est fausse et supposée. 425.

Programme des études à Rome. 325.

Q

Quatremère (M.). Réponse à ses objections sur la découverte des tombeaux des rois de Juda. 21.

R

Raison; ce que nous pensons d'elle. 240. Les Jésuites corrigent leur programme d'études sur la force de la raison. 241. Ce qu'en dit St Augustin. 240.

Raymond Lulle; condamné. 271.

Révélations primitives; dans quelle mesure il faut les chercher dans les traditions des peuples, par Mgr de Salinis. 201.

Rites; décision de cette congrégation sur l'obligation de réciter le bréviaire romain. 87. Son autorité attaquée dans un *Mémoire* clandestin. 386.

S

Salinis (Mgr de), évêque d'Amiens; sur les révélations primitives conservées dans les traditions des peuples. 201. Attaqué par le P. Deschamps. 256.

Saulcy (M. de). Recherches sur les tombeaux des rois de Juda et preuve que le couvercle qui a été trouvé dans un de ces tombeaux et qui est déposé au Louvre, est celui de la tombe de David (3e art.). Appendice au mémoire et réponse aux objections de M. Quatremère. 21.

Scholastique; en quoi défectueuse d'après Mgr Bouvier. 242.

Sur la situation présente de l'Eglise gallicane. Voir *Mémoire*.

T

Thomassy (M. Ray.); annonce de son livre : *Gerson et le grand schisme d'Occident*. 164. Preuves que la Pragmatique-Sanction attribuée à saint Louis est une pièce supposée et fausse. 421.

Traditions des peuples; dans quelle mesure il faut dire qu'elles conservent les révélations primitives. 201.

U

Université impériale; livres chrétiens enseignés; ouvrages des Pères introduits à l'Ecole normale. 366.

V

Venceslao (M.); mis à l'index. 232.

Veuillot (M.); condamné dans l'*Univers* par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. 292. 293. Réponse à cette condamnation. 299. Défendu par Mgr Parisis. 311. Réponse à Mgr Parisis. 312.

Vintras; condamnation de deux pontifes de sa secte. 82.

Paris. — Imprimerie de H. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.